



HAL
open science

S'appropriier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco : enjeux professionnels et pratiques de participation : étude en Normandie et Bretagne

Chloé Bour

► **To cite this version:**

Chloé Bour. S'appropriier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco : enjeux professionnels et pratiques de participation : étude en Normandie et Bretagne. Sociologie. Université Rennes 2, 2022. Français. NNT : 2022REN20027 . tel-03854405

HAL Id: tel-03854405

<https://theses.hal.science/tel-03854405>

Submitted on 15 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ RENNES 2

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Sociologie

Par

Chloé BOUR

**S'approprier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco :
enjeux professionnels et pratiques de participation.**

Étude en Normandie et Bretagne.

VOLUME I

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 09 septembre 2022
Unité de recherche : ESO (Espaces & Sociétés) UMR-CNRS 6590

Composition du Jury :

- Examineurs : Catherine Bertho-Lavenir, Professeure d'histoire culturelle, Université Sorbonne Nouvelle (rapporteuse)
Michel Rautenberg, Professeur de sociologie, Université Jean Monnet de Saint-Etienne (rapporteur)
Nathalie Heinich, sociologue, Directrice de recherche au CNRS, EHESS
- Dir. de thèse : Philip Milburn, Professeur de sociologie, Université Rennes 2
- Co-dir. de thèse : Laurent-Sébastien Fournier, Professeur d'anthropologie, Université Côte d'Azur

Thèse de doctorat de l'Université Rennes 2

Ecole doctorale n°604
« Sociétés, Temps, Territoires »
Spécialité : Sociologie

Par Chloé Bour

**S'appropriier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco :
enjeux professionnels et pratiques de participation.**

Étude en Normandie et Bretagne.

Volume I

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 09 septembre 2022

Unité de recherche : ESO (Espaces & Sociétés) UMR-CNRS 6590

Composition du jury

Catherine Bertho-Lavenir, Professeure d'histoire culturelle, Université Sorbonne
Nouvelle (*rapporteur*)

Michel Rautenberg, Professeur de sociologie, Université Jean Monnet de Saint-Etienne
(*rapporteur*)

Nathalie Heinich, sociologue, Directrice de recherche au CNRS, EHESS (*examinateur*)

Philip Milburn, Professeur de sociologie, Université Rennes 2 (*directeur de thèse*)

Laurent-Sébastien Fournier, Professeur d'anthropologie, Université Côte d'Azur (*co-
directeur de thèse*)

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance aux personnes qui m'ont permis de concrétiser mon projet de recherche et qui m'ont soutenue pour le mener à terme.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à mes directeurs de thèse, qui m'ont toujours appuyée dans les évolutions de mon projet de thèse et m'ont encouragée à persévérer pendant ces huit années de recherche. Je remercie Philip Milburn pour l'intérêt singulier qu'il a porté à ce projet et qui l'a encouragé à reprendre la direction principale de ma thèse dès 2018. Merci pour sa confiance, sa détermination et son engagement dans mon encadrement, ainsi que pour sa patience et sa grande disponibilité chaque fois que je l'ai sollicité. La richesse de nos échanges m'a permis de faire évoluer ma réflexion et mon regard d'apprentie sociologue. Merci également de m'avoir intégrée dans le laboratoire ESO au sein duquel l'étrangère que j'étais a été accueillie en cours de thèse avec une grande bienveillance par ses membres et personnels.

Je remercie chaleureusement Laurent-Sébastien Fournier, qui m'a donné sa confiance depuis huit ans. Merci d'avoir persévéré pour que notre collaboration soit possible, d'avoir accompagné mes péripéties doctorales malgré la distance géographique. Merci de m'avoir accueillie à l'Idemec à Aix-en-Provence et d'avoir toujours valorisé mon travail et ma réflexion notamment lorsque j'ai pu douter de mes capacités.

Enfin, merci à Ronan Le Coadic, qui avait à l'origine la direction principale de ma thèse et qui m'a accompagnée sans relâche dans la maturation de mon projet de thèse, dans mes recherches de financements dès 2013 et dans la longue mise en place de la Cifre. Merci pour son soutien dans les moments de difficultés et à sa présence à Caen dans les premiers temps de mon contrat.

*

Ensuite, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à mon enquête. Un grand merci à La Fabrique de patrimoines en Normandie et Bretagne Culture Diversité, pour avoir soutenu ce projet, d'un point de vue financier, matériel, mais aussi humain. Un merci tout particulier à mes collègues (et enquêtés) qui se sont montrés disponibles, réactifs et intéressés par mes questions et ma recherche. Merci d'y avoir contribué avec autant d'enthousiasme et de m'avoir partagé leurs raisonnements, questions et points de vue. Je leur suis très reconnaissante pour le temps qu'ils y ont consacré, sur leurs horaires de travail, malgré mes nombreuses sollicitations, et ce même au bout du cinquième ou du sixième entretien... !

Un merci tout particulier à Karine, Julie, Margot, David et Stéphanie, qui m'ont suivi dans les affres de la thèse et se sont toujours montrés bienveillants et compréhensifs ; merci à Cyrielle, Laëtitia, Christine, Marie-Hélène et Alain-Gilles pour la richesse de nos échanges et de nos expériences ; merci à Marie-Hélène, Lena et Claudie pour le partage assidu de leurs points de vue et leur confiance ; merci à Jean-Yves pour son accompagnement inspirant dans mes projets et pour le partage de son expérience ; merci à Charles et à Pierre de m'avoir accordé leur confiance et pour leur contribution généreuse à ma recherche dans le cadre de nos longs entretiens ; merci à Yann d'avoir facilité la mise en place de la Cifre et d'avoir appuyé ma démarche dès ses débuts en 2015. Merci également à Anne, Héléna et Christian avec qui je n'ai pas travaillé directement mais qui ont toujours allégrement répondu à mes questions et dont le regard distant fut très fécond pour ma réflexion. Merci à toutes les autres personnes que j'ai croisées sur le terrain et dont je conserverai le plein anonymat.

Je remercie également Christian Hottin, Sylvie Grenet et Isabelle Chave, qui ont suivi mon travail, l'ont encouragé, valorisé, s'y sont intéressés dès le début. Merci également à Jean Davoigneau, pour nos riches échanges et les ressources qu'ils m'a partagées, ainsi qu'au Comité d'histoire pour leur gentillesse et l'envoi rapide et gracieux de leur bible en matière d'histoire culturelle. Merci aussi à Séverine Cachat, Chérif Khaznadar et Vincent Morel d'avoir participé aux débuts de ma recherche doctorale et de l'avoir soutenue.

Un très grand merci à Hugues de Varine, grâce à qui j'ai vécu une expérience hors-normes - découvrir le fonctionnement des écomusées dans la région du Trentin en Italie -, qui m'a accordé sa pleine confiance ; je le remercie tout particulièrement de m'avoir partagé sa réflexion, son savoir et son réseau, qui ont grandement favorisé l'aboutissement de cette thèse et ont contribué à la formation de ma formation de jeune chercheuse. Je mesure la chance de pouvoir être épaulée une personne, au parcours et au savoir si inspirants et espère poursuivre notre collaboration dans de futures recherches.

Je remercie également toute l'équipe du laboratoire ESO, notamment Yvon pour sa sollicitude renouvelée à l'égard de mes avancées, et Nicole pour sa réactivité à toute épreuve.

*

Ensuite, je souhaite remercier les autres contributeurs à ce travail doctoral, ceux qui ont agi dans l'ombre et sans qui la thèse n'aurait pas pu aboutir.

Merci à Elodie, pour sa générosité, sa motivation, son œil de lynx et ses nuits blanches de corrections ; à Maëlle et à Ali pour leurs relectures avisées ; à Mariane et à Daphné pour leur aide précieuse dans la retranscription d'entretiens.

Je souhaite adresser mes remerciements à ma famille et à mes amis qui ont égayé ces huit dernières années et m'ont supportée dans les joies et dans les peines que m'ont apportées mon expérience doctorale. J'ai l'immense chance d'être entourée de personnes qui

comprennent les enjeux d'un tel travail et qui m'ont soutenue quoi qu'il en coûte et avec endurance. Il n'est pas donné à tous les doctorants d'être aussi entourés que je le suis ; ces personnes se reconnaîtront avant même que je ne cite leur prénom, parce qu'elles ont été mes piliers au quotidien, alors que la thèse a mis de la distance entre nous pendant les derniers mois de rédaction.

D'abord, j'adresse le plus grand des mercis à ma mère, qui fut d'un indéfectible soutien depuis le début et qui m'a aidée à terminer cette recherche dans les meilleures conditions possibles. Nos conversations passionnées sur mes questions de recherche m'ont permis de faire avancer ma réflexion lorsqu'elle était bloquée et de prendre de la distance vis-à-vis de mon objet de recherche. Mille mercis, du fond du cœur, de m'avoir supportée (dans tous les sens du terme) dans ce parcours et d'avoir cru en mes capacités lorsque je n'y croyais plus. Ensuite, merci à mon père, qui, malgré la distance, a cherché à s'intéresser et à comprendre sans relâche ce qui m'a mobilisée ces dernières années ; merci aussi pour son soutien moral pendant toutes ces années. Je remercie aussi Doudé et Jean de Pif qui, même s'ils pouvaient se sentir éloignés des enjeux qui m'occupaient, se sont toujours montrés intéressés et fiers des projets de leur petite fille. Merci à la famille plus lointaine mais toujours présente par message et par téléphone : Nathalie, Pascal, Léonore, et Virginie (et nos orgies de fruits de mer). Merci également à Franck-Yves pour sa bienveillance et sa générosité, grâce à qui j'ai pu profiter d'un cadre idyllique pour retranscrire mes centaines d'heures d'entretien.

Un grand merci à Mariane, dont l'épaule fut si précieuse même à distance et à Charlotte pour nos débuts de popstars qui ont égayé mes recherches de financement doctoral. J'ai une pensée spéciale pour nos réunions de crise en skypéros, notre escapade à l'Île-aux-Pies, nos soirées chanson/vin/fromage.

Un merci tout particulier à Paul pour son sourire, ses blagues et ses délicieux petits plats qui ont rendu mon quotidien plus léger ; merci pour le chocolat, l'invitation au voyage, les sushis du dimanche soir ; merci de suivre les grands huit de ma vie depuis ces derniers mois ; merci d'avoir été un roc à tout moment notamment lorsque ma porte de douche décida de se bloquer à trente minutes du rendu de mon manuscrit ; merci d'avoir bravé le jugement des autres et d'avoir accepté d'être Cendrillon pour préserver mes nuits de sommeil dans la dernière ligne droite de la rédaction.

Je remercie également Johan, pour la patience dont il a fait preuve durant ces derniers mois et la confiance qu'il met dans notre collaboration. Merci pour nos répétitions musicales et nos longues conversations qui ont été de vraies respirations pendant ma rédaction.

Merci à Tarik qui a continuellement soutenu mon projet, m'a rassurée et m'a soutenue dans mes quelques moments de panique depuis maintenant plus années. Merci à Mathias pour nos week-ends musique/balades/raclette qui m'ont sorti de mon quotidien chronophage et m'ont permis de revenir sur la thèse, les poumons pleins d'iode. A Marion

pour nos longues discussions, son écoute et son soutien malgré ma faible présence. A Catherine sur qui j'ai pu compter dans des moments de difficultés et qui s'est toujours montrée intéressée par mon objet de recherche. A Christopher qui m'a énormément encouragée dans ce projet de thèse et a fait preuve d'une grande patience lorsque je me suis montrée moins présente et à l'écoute. A Anne-Laure pour son oreille et ses très précieux conseils. Merci à Mehdy de m'avoir écoutée et rassurée quand j'avais besoin de me plaindre, même si la durée de la rédaction a peut-être eu raison de notre amitié, tout comme Jessica, que je remercie pour ses encouragements et sa bonne humeur qui m'ont aidée à sortir la tête de l'eau. J'en profite pour remercier aussi les quelques personnes qui ont croisé mon chemin, qui l'ont quitté avec ressentiment et pour qui j'ai une pensée nostalgique : Elodie, Laura, Amélie, Marion, Enzo ; vous avez partagé un bout de ma vie doctorale et j'espère que nous pourrons un jour s'en souvenir ensemble. Merci à Isabelle pour ses encouragements renouvelés et ses efforts pour contribuer au lancement de ma carrière !

Merci, aussi, à tous mes camarades du laboratoire ESO : Ali, Maëlle, Marie-Anaïs, Charlotte (et Marion) ; nos discussions et nos fous rires me manquent tant. C'était si précieux d'avoir votre soutien au quotidien. Je remercie également notre groupe de SuperPaumé.e.s rennais, qui m'a permis de porter un nouveau regard sur mes difficultés et m'a aidé à reprendre confiance en mes capacités.

Un grand merci à Frédérique, Jocelyne et Marie-Laure avec qui j'ai plaisir à travailler depuis un an et qui me soutiennent dans cette importante étape. Merci également à Yvan, Elise et Françoise, qui m'ont encouragée à poursuivre ma carrière par une thèse et grâce à qui j'ai fait mes premières armes, celles qui m'ont tant servies dans le monde professionnel et me servent encore. Merci également à l'ADCIFRE qui m'a permis d'évoluer dans ma recherche. Je remercie aussi chaleureusement mes élèves de chant : Lucie, Emilie, Hugo, Megane, Christophe, Marie-Noëlle et Emmanuelle, qui ont égayé mon quotidien par leur voix et m'ont soutenu dans la dernière ligne droite.

Pour terminer, merci à mes deux colocataires à quatre pattes qui ont partagé mon quotidien, ont ronronné sur mes genoux pendant mes longues soirées de rédaction et ont animé mes week-ends de travail. Merci à la musique, merci à Sonos pour avoir sponsorisé ma thèse pendant cinq années ; j'ai une pensée émue pour mon enceinte qui s'est définitivement éteinte pour cause de surchauffe. Merci à ma guitare, au Bon Mayennais, à mes baskets de course, et aux prairies Saint-Martin.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
Sommaire	11
INTRODUCTION GENERALE	19
Chapitre 1 Questions et méthode de recherche	25
1. Mise en contexte	25
2. S'approprier l'Unesco : axes et questions de recherche	37
3. Terrains et méthode	50
Conclusion du chapitre 1	77
Chapitre 2 L'inventaire et le PCI : processus d'émergence en France	79
1. Une gestion du patrimoine savante et régaliennne en héritage	80
2. La consolidation de l'appareil patrimonial jusque dans les années 2000	96
3. L'inventaire du PCI : entre continuités et ruptures	118
Conclusion du chapitre 2	141
PARTIE I - Effet miroir et embellissement : le PCI dans des doctrines régionales	145
Introduction de la partie I	147
Chapitre 3 En Basse-Normandie : le PCI au service du développement territorial	151
1. Le CRÉCET (1984-2015) : un organisme parapublic pour le patrimoine ethnologique	152
2. La création de La Fabrique de patrimoines en Normandie : une reconnaissance de sa compétence	163
3. Une doctrine patrimoniale et un positionnement institutionnel en cours de légitimation	184
Conclusion du chapitre 3	205
Chapitre 4 En Bretagne : le PCI au nom de la diversité culturelle	209
1. Le mouvement culturel breton : un héritage favorable au PCI à l'impératif participatif	210
2. Bretagne Culture Diversité : un « outil professionnel »	228
3. L'affirmation d'un positionnement sur le territoire breton	248
Conclusion du chapitre 4	261
Conclusion de la partie I	263
PARTIE II - La mise en fiche du PCI au prisme de l'impératif participatif	269
Introduction de la partie II	271
Chapitre 5 Les fiches d'inventaire : normes et critères	275
1. Analyse croisée des fiches déposées par la Bretagne et par la Normandie	276
2. L'impératif participatif à l'épreuve de la mise en fiche : ambivalences	306
3. Des critères à la patrimonialité ordinaire : tentatives de normalisation de la mise en fiche	327
Conclusion du chapitre 5	351
Chapitre 6 Identifier le PCI par l'enquête et pour la « participation »	355
1. Préparer l'enquête : du consentement à la mobilisation des praticiens	356
2. Enquêter avec la participation des praticiens	379
3. Rédiger, restituer et analyser les effets de la fiche	405

Conclusion du chapitre 6	429
Conclusion de la partie II	433
PARTIE III - Susciter la « participation des communautés, groupes et individus »	437
Introduction de la partie III	439
Chapitre 7 Présenter et transmettre le dispositif et la méthode : nommer pour normer	445
1. Présenter le PCI à la société civile : une entreprise incertaine	445
2. Transmettre le PCI aux pairs : une compétence empirique	458
3. La nomenclature du PCI : une tentative de normalisation ?	481
Conclusion du chapitre 7	493
Chapitre 8 Populariser le PCI : les expositions itinérantes	497
1. Concevoir l'exposition-PCI : conditions, fonctions, méthodes	499
2. Support textuels et multimédias : présenter et impliquer	516
3. Réception immédiate et effets latents	536
Conclusion du chapitre 8	549
Conclusion de la partie III	551
LIVRE II	561
PARTIE IV - Identifier le PCI : pratiques de participation	566
Introduction de la partie IV	568
Chapitre 9 L'inventaire « participatif » en Bretagne : de la culture bretonne aux solidarités locales	574
1. Contexte et formulation de la méthode	574
2. Les actions mises en œuvre pour impliquer la population	585
3. Difficultés, « diagnostics » et « préconisations »	613
Conclusion du chapitre 9	636
Chapitre 10 Co-produire le savoir : faire participer et participer. Des enjeux croisés	640
1. Des objectifs communs au prototypage de la méthode : inventer un modèle de « participation » dans le Sud-Manche	641
2. Des actions aux résultats : la participation, un engouement chimérique ?	660
3. Les inventaires « participatifs » : du malentendu à la compétence professionnelle	686
Conclusion du chapitre 10	720
Conclusion de la partie IV	724
PARTIE V - L'expertise du PCI : enjeux de mises en valeur	728
Introduction de la partie V	730
Chapitre 11 La recherche patrimoniale	734
1. Les actions de « recherche » au sein des organismes régionaux	735
2. Se vivre « chercheur » pour « déconstruire » et se « distancier »	759
3. Restituer la recherche patrimoniale « au seuil des sciences sociales »	775
Conclusion du chapitre 11	800
Chapitre 12 L'« accompagnement des communautés » : de l'intervention à l'expertise patrimoniales	804
1. La maïeutique de l'intermédiaire : se positionner dans l'« accompagnement »	806
2. L'émancipation par la compétence d'intervention : de la fiche à l'« ingénierie culturelle »	826
3. Un nouveau registre d'« expertise » pour exister professionnellement	855
Conclusion du chapitre 12	876
Chapitre 13 Fabriquer du PCI : un enjeu de légitimation professionnelle	880

1. La mise en fiche : de l'évaluation patrimoniale à l'expertise	880
2. Des valeurs privées au service de l'expertise	900
3. Conquérir une légitimité professionnelle	917
Conclusion du chapitre 13	958
Conclusion de la partie V	962
CONCLUSION GENERALE	955
ANNEXES	966
BIBLIOGRAPHIE	1049
AUTRES SOURCES	1073
SIGLES ET ACRONYMES	1081
TABLE DES ILLUSTRATIONS	1085
TABLE DES MATIERES	1087

Introduction générale

Retour en 2012 :

« C'est quoi la « mise en œuvre » concrètement ? Ce sont des textes nationaux, des procédures, des financements, des initiatives. C'est ce que devrait être la nouvelle politique du patrimoine ! Mais où sont les politiques publiques sous formes d'investissement, de législation, de soutien [...] au PCI ? »

Patrick Le Louarn, professeur de droit du patrimoine (Rennes 2)

« Pourquoi l'État français est peu motivé ? Je crois que ç'a été voté au Parlement un jour où il n'y avait pas grand monde... »

Vincent Morel, conservateur-animateur (association Dastum)

« La France a ratifié parce qu'il y avait Chérif Khaznadar¹ ! Et elle ne pouvait tout simplement pas se permettre de ne pas ratifier une convention de l'Unesco, en tant que pays des Droits de l'Homme. »

Ana Sohier, conseillère municipale UDB² en charge du patrimoine culturel immatériel (Rennes)

« La France a ratifié sans forcément se rendre compte de ce que ça pouvait impliquer... De la part d'un État comme la France, on attend davantage de choses par rapport à un État qui a moins de moyens. Ce sont des critiques récurrentes de l'Unesco vis-à-vis de la France. Il y a très peu de moyens mis en œuvre pour ça. Les choses à mettre en place prévues, ce sont des choses qui relèvent de la recherche, [...] mais ce n'est pas accompagné de financements supplémentaires donc les actions sont limitées. »

Séverine Cachat, directrice de 2011 à 2021 (le Centre français du patrimoine culturel immatériel-Maison des cultures du monde)

« La France elle-même n'a pas compris : la gastronomie est un champ culturel et ne peut pas être classée. Il fallait alors trouver quelque chose pour que ça passe. »

Julia Csergo, responsable scientifique du dossier de candidature du repas gastronomique des Français à l'Unesco

« En France, c'est le début donc c'est normal. Je suis optimiste, il faut du temps ! »

Chérif Khaznadar, président (Maison des cultures du monde)

Cette série de témoignages illustre une partie du contexte de flou et de désarroi qui est, en 2012, celui de la mise en œuvre politico-administrative de la convention Unesco de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI ci-après) en France. Ils ont été

¹ M. Chérif Khaznadar, président de la Maison des cultures du monde (devenue Centre français du patrimoine culturel immatériel en 2011), a suivi, en tant qu'expert et Président du comité culture de la Commission nationale française pour l'Unesco (de 1997 à 2014) le processus qui a conduit à la création de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI et participé à sa rédaction. Il a été président de la deuxième Assemblée générale des États parties à la convention (2008-2010).

² Union Démocratique Bretonne.

recueillis dans le cadre d'un mémoire de recherche réalisé la même année, sur la base duquel la présente recherche s'est construite (cf. annexe n°1).

La déception qui se lit est d'autant plus vive que l'enjeu est important : l'instrument permet pour la première fois de reconnaître officiellement la valeur des savoir-faire, pratiques rituelles, sociales et festives et traditions orales (Unesco, 2003 : article 2) ; de contraindre les États à collaborer avec les acteurs sociaux qui les font vivre en appliquant sans précédent un impératif participatif (*ibid.* : article 11) ; de prendre en charge la pérennité d'éléments patrimoniaux dont la transmission, essentiellement orale, est fragile et incertaine (*ibid.*). Pour autant, sont craints des détournements de l'outil au profit d'aspirations politiques, ce que l'épisode de la candidature du repas gastronomique des Français³ donnait effectivement à voir dès 2008. Malentendus et léthargie administrative traduisent les difficultés qu'éprouve la France – dont l'excellence de la politique culturelle est pourtant reconnue à l'international – à s'approprier le texte unescien. Et la comparaison avec d'autres États signataires qui ont légiféré dès leur ratification (comme le Québec) ou qui, à l'instar de l'Allemagne⁴, ont construit les structures adéquates pour diffuser la notion de PCI dans la société civile et en recueillir la réception avant de ratifier, entretient voire augmente le malaise français. Mais l'administration centrale s'avoue débutante en la matière (Hottin, 2011a ; Cachat, 2015) et ses artisans (comme C. Khaznadar, cf. ci-avant) invitent à la penser comme évolutive.

Ce pessimisme ambiant contraste avec l'engouement auquel j'ai assisté dans la Région Bretagne. 2012 est une année charnière : candidature du *Fest-noz*, portée collectivement par des associations culturelles et « fortement soutenue par le conseil régional de Bretagne » (Le Boulanger, 2012 : p.253), en cours d'inscription à l'Unesco ; création, par la Région Bretagne, de l'association Bretagne Culture Diversité (BCD), missionnée pour réaliser un inventaire du PCI breton ; tenue, déjà, des deuxièmes Rencontres internationales du PCI en Bretagne à Brest.

Les acteurs qui suscitent et encadrent ce dynamisme, à l'échelle régionale, sont multiples : acteurs associatifs, politiques, universitaires, agents des services déconcentrés de l'État. La naissance de BCD met en jeu un acteur hybride original, à l'interface entre l'État, les associations locales de praticiens de PCI et la sphère académique. Un même modèle est déjà présent en Basse-Normandie⁵ depuis trente ans, au sein de l'ancienne association CRÉCET, devenue, en 2015, l'Établissement Public de Coopération Culturelle-La Fabrique

³ La visée originelle de promotion *marketing* des produits français à l'international, suscitée par le Président Nicolas Sarkozy, peu conforme à l'éthique de la convention, fut neutralisée en étant transformée en « pratique sociale » nationale. Cf. : Csergo, 2011a.

⁴ Cf. : annexe n°1.

⁵ L'unification de la Haute avec la Basse-Normandie n'est effective qu'en 2016 et les deux pôles conservent la plupart de leurs structures régionales ensuite.

de patrimoines en Normandie (EPCC-LFPN). En 2012, la Basse-Normandie est déjà à l'initiative de trois inscriptions à l'Unesco. L'appropriation précoce et hâtive par ces deux régions, auxquelles on reconnaît des traditions administratives et culturelles distinctes⁶, montre que la notion de patrimoine culturel immatériel et que l'impératif participatif répondent à des besoins latents et donnent une réalité au travail historique des acteurs régionaux et locaux.

En tant que principales interfaces entre l'État et les acteurs sociaux, ces deux organismes constituent les terrains principaux de la présente recherche. Elle a pour visée d'analyser les manières dont ces acteurs, qui en font une activité professionnelle, s'approprient les principes de la convention Unesco de 2003 en cohérence avec les réalités locales et participent à identifier, définir et à faire reconnaître des expressions culturelles vivantes au titre de patrimoines culturels immatériels ; en somme, nous étudions ici comment les artisans de la fabrique patrimoniale construisent les normes en matière d'immatériel de cette dernière.

La présente recherche fut initiée en 2012 et financée au titre d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) de 2016 à 2019, pendant trois ans. Elle s'appuie sur l'immersion au sein du terrain d'étude, en tant que salariée, chargée de recherche et de valorisation du PCI à l'EPCC-LFPN. L'originalité de l'enquête réside notamment dans le fait que BCD est un deuxième partenaire et co-financeur de la Cifre, ce qui m'a permis de contribuer à l'« inventaire participatif » conduit par BCD de 2015 à 2020.

L'appropriation normande et bretonne de la convention Unesco pour le PCI est abordée sous plusieurs angles dont chacun des chapitres propose une analyse. Le chapitre 1 présente tout d'abord les axes de recherche et les questions que la convention suscite, ainsi que la méthode d'enquête. Le chapitre 2 propose de saisir le fonctionnement de l'inventaire national du PCI piloté par le ministère de la Culture et de la Communication – en tant que dispositif central de la mise en œuvre de la convention – à partir de son héritage institutionnel et selon les orientations prises jusqu'à 2021. Ensuite, les cinq parties organisent la recherche selon les registres d'action auxquels se livrent les enquêtés autour de l'inventaire national du PCI :

La première partie entend analyser la façon dont les deux organismes s'approprient la convention au niveau institutionnel sur leur territoire respectif : en Normandie, le PCI apparaît comme la simple continuité de la doctrine développée depuis trente ans, qui envisage le patrimoine comme un outil de développement territorial (chapitre 3) ; en

⁶ La Bretagne avec sa forte identité régionale soutenue par le réseau associatif, et la Basse-Normandie et sa collaboration historique avec la mission du Patrimoine ethnologique du ministère de la Culture et de la Communication.

Bretagne, il s'agit d'encadrer et d'animer le dynamisme associatif qui trouve en la notion de PCI une reconnaissance de la culture bretonne (chapitre 4).

La deuxième partie étudie la façon dont les acteurs de ces organismes se saisissent du système de listes et d'inventaire en y intégrant l'impératif participatif ; ils développent des normes de mise en fiche (chapitre 5) et de méthodologie d'enquête (chapitre 6).

La troisième partie explore les techniques et stratégies des acteurs dans la diffusion de la notion de PCI au sein de la société civile et auprès de leurs homologues pour susciter ladite « participation des communautés », par la constitution d'un langage propre, d'outils de transmission de la notion de PCI (chapitre 7) et d'expositions itinérantes comme supports d'information et de formation (chapitre 8).

La quatrième partie analyse deux opérations respectivement menées dans les deux régions visant à mobiliser les groupes sociaux dans l'identification des éléments de PCI : il s'agit des inventaires dits « participatifs » en Bretagne (chapitre 9) et en Normandie (chapitre 10).

La cinquième partie se consacre aux modalités de production des savoirs sur le PCI et son dispositif d'inventaire, d'une part relevant de la recherche sur le PCI (chapitre 11), et d'autre part fondant l'intervention pour la sauvegarde d'éléments en péril (chapitre 12). Nous verrons dans quelle mesure les recompositions de l'expertise comme compétence participent à développer un collectif professionnel (chapitre 13).

Chapitre 1

Questions et méthode de recherche

Ce chapitre revient sur la construction de la présente recherche. Elle s'articule selon un questionnement initié il y a une décennie, qui prend en compte l'évolution des acteurs et de leurs pratiques en Normandie et en Bretagne (1). La méthode d'enquête permet ainsi de croiser observation participante et entretiens compréhensifs (2). Nous reviendrons également sur les conditions dans lesquelles cette enquête s'est déployée en tant qu'élément éclairant des enjeux que poursuivent nos enquêtés eux-mêmes (3).

1. Mise en contexte

La mise en œuvre de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) par la France s'insère dans un contexte : l'appareil patrimonial français.

1.1. La fabrique patrimoniale : éléments d'interprétation

Il est inutile de nous affairer, ici, à reproduire l'inlassable musique du patrimoine qui consiste à décrire la notion par son élargissement sémantique progressif (les antiquités nationales, les monuments historiques, le bâti urbain et rural, le paysage, le folklore, les arts et traditions populaires, l'industriel, l'ethnologique, l'immatériel), tant nombre d'auteurs se sont déjà livrés à cette tâche⁷. Nous nous limiterons au cadre contextuel qui conditionne notre objet d'étude et qui suscitera le questionnement auquel nous nous livrerons ensuite. Pour commencer, le patrimoine n'existe pas *a priori* : comme Jean Davallon, nous nous proposons d'appréhender le patrimoine comme un construit social, en tant que résultat d'un processus d'interactions entre acteurs sociaux, sans lequel il n'existerait pas ; autrement dit, « est patrimoine ce que les acteurs considèrent comme patrimoine » (Davallon, 2012 : p.41). Alors qu'il est une notion usuelle dans le langage courant et fait l'objet d'une attention populaire toute particulière, il est un objet abstrait et peu objectivé par les sciences humaines et sociales.

De son origine étymologique, le patrimoine est un héritage qui se transmet par le père (« *patronium* » en latin). Cette acception élémentaire évolue au fil des siècles. Il est un objet

⁷ Nous citerons Babelon & Chastel (2008) comme référence exhaustive en la matière, Voisenat (2016) ou Heinich (2009) comme synthèses.

de curiosité personnelle et savante à partir du XV^e siècle (« antiquité nationale »), puis prend une nouvelle fonction, fondatrice de l'appareil d'Etat que l'on connaît aujourd'hui, lorsqu'il devient « monument historique » (XVIII^e-XIX^e siècle) ; il est désormais saisi, collectivement, comme un objet digne d'être préservé pour assurer sa pérennité. C'est sur la base de cette dernière acception qu'est institutionnalisée et normalisée la notion de patrimoine, la façon de le traiter (recensement, conservation et restauration d'une authenticité passée), et que sont érigés des personnels et corps professionnels (conservateurs, restaurateurs, architectes, archéologues, muséologues). Sa fonction est devenue essentiellement mémorielle. En outre, le patrimoine comme objet à préserver concerne nettement moins le domaine des expressions vivantes (dans le sens de contemporain, d'intangible et de muable), issues et portées par des groupes sociaux, sauf à travers la conservation archivistique de ses traces écrites, visuelles et sonores, et de ses supports matériels par le Musée.

Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale sont marqués par une « explosion patrimoniale » (Nora, 1997) : la société civile s'organise pour préserver le patrimoine, notamment à travers la prolifération d'associations de défense des formes immatérielles du patrimoine comme support d'identités locales, dans un contexte de crise du politique (Glevarec & Saez, 2002). Cette nouvelle inflexion de la notion de patrimoine s'accompagne d'une fonction sociale inédite. Elle est le symptôme d'un glissement d'« un rapport mémoriel à l'antériorité » à un « rapport expérientiel au passé » : désormais, « le patrimoine, c'est une expérience du passé, c'est un passé que l'on voit, que l'on touche, que l'on écoute, que l'on parcourt... » (Fabre, 2016 : p.55). Ainsi, « l'année 1980, qui fut déclarée "Année du patrimoine" », « marqu[e] le début du "tout patrimoine" » (Davallon, 2014 : p.3).

Mais tout n'est pas patrimoine : celui-ci résulte d'un processus d'élection (Poulot, 1992), d'un tri, d'une « requalification de l'ordinaire » (Dassié, 2016 : p.231). La patrimonialisation – « machine patrimoniale » (Jeudy, 2008), ou encore « fabrique du patrimoine » (Heinich, 2009) – est le « processus social par lequel les objets, appartenant à un groupement social (c'est-à-dire une communauté, un groupe, un collectif ou un ensemble sociétal comme une nation), vont changer de statut pour acquérir celui de patrimoine » (Davallon, 2012 : p.41). Pourquoi mettre en patrimoine ? Un élément de culture devient patrimonial en réponse à « la possibilité de perdre le sens de sa propre continuité » (Jeudy, 2008 : p.21) ; ainsi on remarque souvent qu'un élément entre en processus de patrimonialisation lorsqu'il est en péril.

Cela pose une deuxième question, celle de « qui décide » d'instituer un objet⁸ au rang de patrimoine, « et selon quelle procédure » (Cornu & Wagener, 2018 : p.38). Le processus de fabrication du patrimoine se caractérise par l'enchaînement d'opérations, étape par étape, selon un schéma standardisé, dit « chaîne patrimoniale »⁹. A partir de données empiriques, Jean Davallon en propose un modèle général (2014 : p.1-2) et identifie cinq gestes : la « trouvaille » (l'on trouve à l'objet une valeur « qui fait qu'il doit être gardé » car il répond à un intérêt social¹⁰) ; la production de savoir sur l'objet pour comprendre cette valeur ; la « déclaration du statut de patrimoine » (simple déclaration énoncée ou décision juridique) ; l'information sur les données définissant la valeur conférée aux acteurs sociaux (notamment par l'exposition¹¹) ; la « transmission aux générations futures de ces objets patrimoniaux »¹².

Cette distinction symbolique s'opère de deux façons générales et distinctes et implique deux types d'acteurs. La première est issue d'une patrimonialisation « institutionnelle » (Davallon, 2014), qui se manifeste par une validation officielle et une reconnaissance juridique résultant d'une évaluation d'agents de l'État répondant à des critères. La deuxième est dite « sociale » (*ibid.* ; Rautenberg, 2003) ; elle a des contours plus flous et est survenue plus récemment (notamment dans le cadre du patrimoine ethnologique à partir des années 1970) ; elle se caractérise comme une reconnaissance au sein du groupe social et par lui-même. Mais bien souvent, la recherche d'une reconnaissance par une instance extérieure apparaît comme une nécessité pour garantir les structures financières, matérielles et institutionnelles de sa pérennisation (Davallon, 2014) : ainsi intervient l'État, avec ses subventions, son administration patrimoniale et ses experts (à travers ses inventaires et ses listes de classement). Michel Rautenberg oppose patrimoine « savant » (issu du modèle institutionnel) et patrimoine « social » (vécu comme un bien collectif) (2003), lequel fut toutefois investi par des ethnologues institutionnalisés à partir de 1980, leur conférant une reconnaissance savante (par la production de connaissances sur ses objets), sans lui donner de poids juridique (ce qui, pour faire un résumé compendieux, conduisit à son remplacement par l'inventaire du PCI en 2006).

⁸ Nous employons le terme « objet » dans le sens d'« objet patrimonial », pour désigner de façon générale les objets et les pratiques, les patrimoines culturels matériel et immatériel.

⁹ Terme indigène, c'est le sens dont on dispose aujourd'hui pour caractériser la logique de processus ordonné où toutes les étapes s'articulent les unes avec les autres pour donner un résultat (l'inscription officielle).

¹⁰ Pour J. Davallon, cet intérêt social est autant le fait des experts (s'appuyant sur l'enquête de N. Heinich qui démontre combien les critères de patrimonialisation peuvent être guidés par les émotions) que celui des groupes sociaux. Retenons cette donnée pour la suite de notre recherche.

¹¹ Ajoutons les publications de savants non-institutionnels et parfois non-académiques, des passionnés locaux.

¹² Nous nous appuyerons sur ce modèle de patrimonialisation pour développer notre réflexion.

Mais il « n’y a de "patrimoine local" que parce qu’il existe déjà le "patrimoine" comme catégorie argumentée » (Glevarac & Saez, 2002 : p.37). Qui donc définit cette catégorie de patrimoine ? L’effective prise en charge populaire du patrimoine ne doit pas occulter le monopole étatique : « il serait naïf d’oublier » que le patrimoine est « une catégorie de la pratique politico-administrative et politico-scientifique et qu’à ce titre, elle manifeste une représentation "dominante" de la culture » (Glevarac & Saez, 2002 : p.17). Cela pose de fait la question de la légitimité de la participation de la société civile à la production patrimoniale (Rautenberg, 2003)¹³ et l’éventualité d’un écart croissant entre patrimoine d’en-haut et patrimoine d’en-bas.

Cela est d’autant plus le cas que « la patrimonialisation a professionnalisé¹⁴ les acteurs » à la fin du XX^e siècle et creuse la distance entre « professionnels » et « amateurs »¹⁵ (Bouju & Hottin, 2016 : p.4). Elle participe à la régulation des opérations de la patrimonialisation institutionnelle. Cette patrimonialisation par en-haut est aujourd’hui le fait d’une entreprise normative : elle « consiste à édicter les principes selon lesquels doit être menée l’action en faveur du patrimoine. De "Qu’est-ce que le patrimoine ?" la question se retraduit alors en "Comment faut-il sélectionner et protéger les objets¹⁶ patrimoniaux ?" » (Heinich, 2009 : p.30). Dans ce contexte et avec la régionalisation de l’appareil patrimonial d’État depuis le début des années 2000, un nouveau type hétérogène d’acteurs entre en jeu : ces « professionnels du patrimoine », qui sont des savants institutionnels, des savants parfois universitaires, des agents de collectivités territoriales, des responsables associatifs, et quelquefois ils sont tout cela à la fois ; ils sont liés à l’État (il est un régulateur de ces nouveaux genres professionnels en les dotant de formations, diplômes, financements, etc.) tout en restant proches des groupes sociaux qu’ils se chargent de valoriser. Appelés « médiateurs » par Jean-Michel Leniaud (1992 : p.3), ils semblent se placer en intermédiaires. La patrimonialisation a donc progressivement codifié l’usage de ses propres opérations par ces acteurs, qui se dotent d’une définition officielle en 1969¹⁷

¹³ Cette énumération d’auteurs n’est pas exhaustive, nous choisissons toutefois de nous borner aux écrits qui nous paraissent être des références en la matière.

¹⁴ Hypothèse que nous ne vérifierons pas ici. Nous admettons plutôt que la fabrique patrimoniale a institutionnalisé des pratiques et des acteurs, qui en font une activité professionnelle (au sens d’activité rémunérée suite à un diplôme).

¹⁵ D’autant que cette « professionnalisation » s’est aussi développée dans le secteur associatif. Nous ne mettons pas ici en question ce fait qui semble être acquis.

¹⁶ L’alliance entre savoir et pouvoir est ancienne car intimement liée à l’institutionnalisation et à l’étatisation de disciplines des sciences humaines et sociales au cours du XX^e siècle.

¹⁷ Elle est citée par André Desvallées (*ibid.* : p.91) : « Le patrimoine est l’ensemble de tous les biens naturels ou créés par l’homme sans limite de temps et de lieu. Il constitue l’objet de la culture. Cette notion dynamique et prospective, manifestée avec acuité dans le développement de notre civilisation, est essentielle à l’hygiène et la survie de la Civilisation. Outre la mission de conserver et de transmettre, elle implique la protection et l’exploitation du patrimoine acquis et du patrimoine futur. »

(Desvallées, 1998). Le modèle qui sert de référence, encore aujourd'hui, est celui appliqué au domaine de la conservation du patrimoine objectal et monumental.

Dans le dernier tiers du XX^e siècle, le patrimoine est à la fois : un « fait scientifique » (Babelon & Chastel, 2008 : p.214) ; un instrument des « passions identitaires » locales (Le Goff, 1997) ; un levier potentiel pour le développement culturel territorial au tournant des années 1980 (Fournier & al., 2010). À ce titre, le patrimoine n'est plus seulement appréhendé comme finalité, mais comme ressource :

« La valeur qui était autrefois la raison même de l'élection patrimoniale est devenue l'objectif recherché. On ne décrète pas qu'une chose est du patrimoine parce qu'elle a de la valeur, mais parce qu'on veut lui en conférer. Le patrimoine devient alors un médiateur social, culturel, voire spirituel, un outil de légitimité et un instrument politique ; une cible. »¹⁸

La multiplication d'acteurs impliqués dans la fabrique patrimoniale exacerbe des rapports de force, car l'enjeu¹⁹ est double. En effet, le patrimoine « relève de la réflexion savante mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion au sein du jeu complexe des sensibilités à l'égard du passé, de ses appropriations diverses, et de la construction des identités » (Poulot, 2006 : p.4). Ajoutons que la fabrique patrimoniale porte en elle l'association paradoxale entre science (neutralité) et politique (reconnaissance de groupes sociaux), et entre science (objectivité) et axiologie patrimoniale (valeurs et émotions). Elle fait s'articuler, s'associer ou se confronter des régimes de savoirs et engendre leur potentielle mise en hiérarchie, au nom d'un projet qui touche à la constitution sociale et identitaire des collectifs d'acteurs impliqués quels qu'ils soient.

Éclairer ce processus n'est pas aisé pour le sociologue, qui est peu outillé par les catégories sociologiques et doit se montrer pionnier sur certains aspects. Les travaux théoriques dépendent surtout de l'histoire et des sciences politiques²⁰ et s'attachent principalement à l'étude du processus du point de vue social et politique (Glévarec & Saez, 2002), sinon se dédient plus rarement au champ de ses pratiques professionnelles (Poulard & Hénaut, 2016). Par cette expression de « pratiques professionnelles »²¹, nous entendons l'ensemble des actes habituels et réguliers car validés pour leur efficacité, qui appliquent des règles et des principes, pour contribuer à transformer la réalité. Les pratiques professionnelles participent ainsi à normer (définir des pratiques pour normes, *i.e.* des règles et des procédures standardisées, prescrivant les actions, les pratiques et les conceptions des

¹⁸ Cf. : Voisenat, 2016 : p.38.

¹⁹ En tant que « ce que l'on peut gagner ou perdre, dans une compétition, une entreprise » (définition du dictionnaire Le Robert).

²⁰ Des contributions qui, d'ailleurs, sont souvent celles d'agents de l'administration patrimoniale eux-mêmes.

²¹ Qui recouvre un ensemble très divers de définitions (Trinquier, 2013).

acteurs dans la fabrique patrimoniale) et à normaliser (intégrer ces pratiques dans les normes de l'appareil patrimonial français). Comme évoqué en introduction générale, étudier les pratiques professionnelles de mise en patrimoine revient à étudier le fonctionnement global de la fabrique patrimoniale, le processus étant encadré par des systèmes d'inventaires et de listes gérés par des acteurs professionnels étatiques et déconcentrés. Ses modalités sont étudiées par Nathalie Heinich au niveau de l'Inventaire général du patrimoine culturel (2009), dont l'ouvrage fait figure de référence pour comprendre la méthode de mise en inventaire. Elle montre, en creux, que la patrimonialisation se pense moins qu'elle ne se pratique – ou se pense à partir de l'observation empirique de son application concrète par les acteurs sociaux et professionnels.

C'est dans ce contexte que la notion nouvelle de patrimoine culturel immatériel (PCI) entre en scène et rebat peut-être les cartes du jeu des acteurs patrimoniaux. La convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI (2003) engage les États parties à instituer plus formellement la « participation des communautés, groupes et individus » (Unesco, 2003 : art.2) à la fabrique patrimoniale. De ce fait, le PCI est, depuis son introduction en France en 2006, l'objet de nombreuses attentions : celles des groupes sociaux comme on l'a vu, mais également de recherches universitaires comme la présente thèse.

1.2. La convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)

La convention de l'Unesco²² pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée en 2003 dans le but de promouvoir la diversité culturelle contre les effets négatifs de l'homogénéisation culturelle. Elle est aujourd'hui²³ ratifiée par 180 États²⁴. Elle élargit significativement le périmètre des règles et principes internationaux servant de base aux politiques patrimoniales nationales. Ceux-ci se fondaient, jusqu'alors, sur la convention de l'Unesco de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et

²² L'Unesco est l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle a été créée le 16 novembre 1945 suite au massacre de la Seconde Guerre mondiale pour « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples » (cf. Acte constitutif de l'Unesco signé à la Londres par 16 pays et par 37 États. Elle est régie par une Conférence générale, qui réunit les représentants des États qui en sont membres et un Conseil exécutif (58 membres élus pour un mandat de quatre ans) ; son président est choisi pour deux ans parmi ceux-ci.

²³ Au 1^{er} janvier 2022.

²⁴ On appelle « États parties » les États qui ratifient une convention internationale.

naturel, qui prend exclusivement en compte la dimension matérielle (*i.e.* objectale, monumentale, architecturale) du patrimoine culturel.

La convention de 2003 (dite « la convention » désormais) est toutefois l'aboutissement de plusieurs décennies de réflexion. En effet, dès 1973, la demande bolivienne d'y ajouter un dispositif juridique pour le folklore, lance un long processus²⁵ menant à la prise en compte progressive et à la reconnaissance des objets²⁶ non-matériels comme composants du patrimoine. L'adoption de la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire en 1989 est l'étape qui marque formellement la prise en compte du patrimoine culturel immatériel au niveau international et la nécessité de le sauvegarder. S'en suivent des indécisions successives pour le nommer, tant les traditions politico-culturelles des États membres sont diverses : « folklore », « culture traditionnelle et populaire », « patrimoine oral et immatériel », ou encore, « patrimoine vivant » (Aikawa, 2009).

La convention de 2003 induit « un nouveau régime de patrimonialité » (Turgeon, 2010 : p.2) et offre une innovation historique à la conception européen-centrée du patrimoine. Elle est le premier instrument international – et pour certains pays comme la France, le premier instrument national – donnant un fondement juridique à l'immatériel. L'Unesco présente cette convention comme la traduction d'une volonté de « rééquilibrage » (Smeets, 2011 : p.220) entre pays du Nord – dont la conception matérielle du patrimoine est soutenue par la convention de 1972 – et pays du Sud, pour lesquels les pratiques vivantes faisaient déjà l'objet d'une attention spécifique au niveau national mais dont la démarche ne trouvait aucune traduction au niveau international.

L'Unesco est une assemblée d'États qui se place au-dessus de ces derniers. Ses conventions internationales sont des traités dont la ratification par les États les engage formellement à en accepter les règles et à en appliquer les directions²⁷. Ainsi, ratifier la convention Unesco de 2003 implique de suivre la définition qu'elle fait du patrimoine culturel immatériel dans son article 2 :

« 1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que des savoirs, savoir-faire, instruments, objets, artefacts et lieux qui leur sont nécessairement associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur

²⁵ Le texte de Noriko Aikawa (2009) fait figure de référence pour saisir le chemin parcouru par l'Unesco jusqu'à la convention de 2003.

²⁶ Le terme d'objet est et sera utilisé pour caractériser de façon générique les biens et les pratiques qui font partie du patrimoine culturel.

²⁷ Les recommandations et déclarations ne sont pas sujettes à la ratification.

histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. [...]

2. Le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, couvre les domaines suivants :

- (i) les expressions orales ;
- (ii) les arts d'interprétation ;
- (iii) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (iv) les connaissances et pratiques concernant la nature. »

Au-delà du constat évident qu'il s'agit d'éléments pratiqués dans le présent et non passés, cette définition s'accompagne de principes fondamentaux qui lui sont propres, qui introduisent, par rapport au patrimoine culturel matériel, un registre nouveau en termes de normes patrimoniales.

Première règle : le patrimoine y est défini comme évolutif. Il est vivant car il repose sur sa transmission et son adaptation aux mutations successives des sociétés. C'est pourquoi la convention vise non pas à conserver – comme cela est la coutume en matière de patrimoine culturel matériel, ce qui conduirait à réifier l'immatériel – mais à sauvegarder, c'est-à-dire à « adopt[er] de[s] mesures destinées à [en] assurer la viabilité », par les mesures suivantes : « l'identification, la documentation, la promotion, la revitalisation et la transmission des aspects de ce patrimoine » (Unesco, 2002 : p.2).

La deuxième règle concerne, ainsi, la sauvegarde. Plus concrètement, elle repose sur quatre piliers : identification, institutionnalisation, étude et diffusion. Chaque État partie s'engage, en effet, à mener un ou des inventaires du PCI présent sur son territoire (Unesco, 2003 : article 12)²⁸ pour en identifier les éléments. Les « autres mesures de sauvegarde »²⁹ concernent l'adoption d'une « politique générale » mettant en valeur l'utilité sociale du PCI, établissant des « programmes de planification » pour sa sauvegarde, garantissant des structures juridiques, économiques et administratives pour renforcer la transmission du PCI, ainsi que la création ou la désignation d'« organismes compétents » sur son territoire dans la sauvegarde. Il s'agit aussi de susciter la production d'« études scientifiques, techniques et artistiques ainsi que de méthodologies de recherche pour une sauvegarde efficace », d'en rendre accessible la connaissance et de la diffuser (Unesco, 2003 : article 13).

Établir un inventaire sur son territoire permet à chaque État partie d'inscrire les éléments qu'il y a inclus sur l'une des trois listes de l'Unesco. Ce système, en apparence analogue à

²⁸ « Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque État partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. » (article 12)

²⁹ Pour reprendre les termes Unesco (2003 : p. 9), que nous réemploierons à notre compte dans la suite de la thèse.

celui de la convention de 1972, en diffère toutefois, puisque qu'il s'agit d'un patrimoine vivant auquel ne peuvent s'appliquer l'idée d'authenticité ou d'excellence. Une première liste fut effective entre 2001 et 2005 pour sensibiliser les États à la notion de PCI et pour en tester la réception : la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité³⁰. Mais la dynamique suivit un chemin peu conforme à l'éthique de la convention Unesco : l'inscription prend un tournant honorifique et favorise la hiérarchie des cultures (Khaznadar, 2011). L'Unesco décide ainsi de se fonder sur une finalité de sauvegarde d'éléments en danger imminent de disparition. Elle crée sa « Liste de sauvegarde urgente », qui « prend acte des mesures de sauvegarde élaborées par l'État partie avec la participation et l'implication des communautés, qui pourront bénéficier en priorité du soutien financier du Fonds du patrimoine immatériel »³¹ ; ainsi qu'un registre des meilleures pratiques de sauvegarde, regroupant les activités exemplaires qui reflètent les principes Unesco.

Les éléments inscrits aux chefs-d'œuvre sont ainsi intégrés à une deuxième liste, la « Liste de représentativité », qui concerne les éléments « vivaces » (*ibid.*) et « sert à faire connaître, respecter et à partager le PCI » (Smeets, 2011 : p. 214). Cette inscription implique moins l'État, qui doit « veiller à ce qu'il[s] soi[ent] protégé[s] et qu'il[s] puiss[ent] continuer à exister ce dont il se doit de rendre compte à intervalles réguliers (tous les six ans) à l'Unesco » (Khaznadar, 2011 : p. 18). Le principe de la représentativité est triple : « représentativité pour le groupe humain qui en est détenteur et qui appuie la démarche, représentativité pour la communauté nationale qui porte le dossier devant les instances internationales, représentativité pour ces dernières qui les présentent comme des exemples significatifs de PCI à l'échelle internationale » (Hottin, 2011a : p.28).

Ainsi, des « critères objectifs de sélection » (Unesco, 2003 : article 7(g)) sont élaborés par le Comité intergouvernemental qui gère les inscriptions sur ces listes³². Ils portent sur deux exigences principales : l'élément doit relever de la description de l'article 2 de la convention ; il doit être « reconnu » (Unesco, 2003 : art.2) par ses praticiens comme faisant partie de leur patrimoine et de leur identité et « soumis [à leur] consentement préalable, libre et éclairé »³³ ; son identification et sa désignation doivent avoir eu lieu avec leur participation ; enfin, les éléments candidats doivent être portés par un programme de sauvegarde efficient (Unesco, 2008).

En théorie, ces listes n'ont pas vocation à définir ce qui est patrimonial et ce qui ne l'est pas – rôle désormais dévolu aux praticiens, si l'on s'en tient à l'article 2 cité ci-avant. Mais

³⁰ 90 éléments y furent inscrits et témoignèrent du succès de la notion.

³¹ Cf. : <https://ich.unesco.org/fr/publications-des-listes-00492>

³² Cf. : UNESCO, Critères d'inscription sur les listes établies par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2005. <https://ich.unesco.org/doc/src/00035-FR.pdf>

³³ Cf. : Les directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention (Unesco, 2008 : p.8).

la représentativité recherchée est, dans les faits, supplantée par le système de listes, lesquelles restent « des dispositifs qualifiants, régis par un principe d'élection et de sélection qui induit presque nécessairement une hiérarchie absolue (entre ce qui s'y trouve et ce qu'y ne s'y trouve pas) et relative (entre les différents pays en présence pour l'inscription de leurs éléments) » (Hottin, 2011b : p.31). Ainsi, à partir de 2010, l'Assemblée générale de la convention simplifie le montage de dossier pour tenter d'atténuer la valeur que représente l'inscription et enrayer cette dérive progressive (*ibid.*).

Enfin, la convention édicte une troisième règle fondamentale : le PCI défini par l'article 2 (Unesco, 2003) replace la dimension sociale et populaire au cœur de la conception du patrimoine. Le PCI se fonde en effet sur les « communautés, groupes et individus »³⁴ qui le portent. Ce principe est d'autant plus dogmatique que la « participation » des détenteurs de PCI est requise pour l'identifier et le mettre en inventaire :

« Article 11 : Rôle des États parties

Il appartient à chaque État partie :

(a) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(b) parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. »³⁵

À l'époque de l'adoption de cette convention, très peu de ressources permettent d'explicitier ce qui est entendu par « communauté » et par « participation ». La première notion est définie par le glossaire de l'Unesco – diffusé officiellement seulement après 2010 – comme des individus pour qui, par leurs activités communes, se manifeste un sentiment d'appartenance à un groupe³⁶ (Unesco, 2002 : p. 9). La définition de la notion de participation est encore plus incertaine. Elle est fortement appuyée par l'Unesco, qui spécifie, une dizaine d'années après l'adoption de la convention, que « sans leur avis, [celui des praticiens] personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine »³⁷. Cette absence de définition est sans doute à relier à la nécessité de rester souple et adaptable à tout système étatique pour qu'il puisse se l'approprier.

³⁴ Entendues ici comme des « praticiens », des « détenteurs » ou des « porteurs », termes plus neutres que nous utiliserons désormais.

³⁵ Cf. : Unesco, 2003.

³⁶ Ce glossaire, édité en 2002, ne circulait pas avant 2010.

³⁷ Cf. le site Internet de la convention, qui fut complété progressivement : <https://ich.unesco.org/fr>

1.3. Appropriation

« [...] quand bien même les déclinaisons nationales varient en fonction de la culture administrative du pays considéré, on dispose bel et bien d'un référentiel commun (le texte de la convention), de rendez-vous réguliers (les comités et les assemblées générales) et d'instruments d'évaluation comparatifs (les rapports réguliers adressés à l'Unesco). »³⁸

Cette ambivalence met en exergue l'idée que la mise en œuvre de la convention Unesco procède d'un double mouvement : le texte impose un cadre normatif, non sans laisser des marges de manœuvre pour l'applicabilité du texte. Cela suppose pour chaque État partie de savoir composer entre cette souplesse et le souci de rester respectueux d'un certain « esprit »³⁹ de l'Unesco. Nous aurons recours à la notion d'« appropriation »⁴⁰, qui traduit selon nous cet état de fait selon trois perspectives.

Premièrement, l'appropriation est une prise de propriété d'une chose qui ne nous appartient pas : « nous la prenons, et nous la faisons nôtre. [...] *Approprier* veut dire faire sien, de là ensuite, rendre propre à soi, puis rendre propre, convenable en général, disposer, arranger [...]. »⁴¹. Pour Veschambre (2007), qui apporte une contribution en géographie, la mise en patrimoine (dans ses aspects matériels) se traduit par l'appropriation d'objets et d'espaces par des acteurs sociaux, qui fait du patrimoine le support des revendications sociales et identitaires. En effet, on peut relier propriété et construction identitaire dans un objectif de légitimation symbolique, sociale, politique. Ajoutons que, selon le modèle descendant classique de la patrimonialisation, l'on désapproprie les groupes sociaux d'éléments qu'ils considèrent comme ordinaires pour les faire, ensuite, se les réapproprier en tant que patrimoines.

Mais dans le cas du PCI, la question de l'appropriation se poserait autrement : la convention rend officiellement la propriété aux acteurs sociaux. Assignant formellement les éléments de PCI comme la propriété de ses propres porteurs, il s'agit plutôt, pour ces derniers, de s'approprier le PCI en tant que catégorie institutionnelle, pour acquérir cette

³⁸ Cf. : Hottin, 2011b : p.42-43.

³⁹ Expression utilisée par nombre d'auteurs et d'acteurs dont nous ne pourrions ici faire la liste exhaustive. Nous la reprendrons à notre compte (sans guillemets), pour signifier l'idéologie dont la convention est porteuse, à travers ses normes et ses notions.

⁴⁰ Jean-Louis Tornatore (2012) théorise ce double mouvement en proposant le concept de « prise de la convention ». Il s'appuie sur la notion de « prises » développée par Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (1995) à propos des commissaires-priseurs et de l'expertise qu'ils mènent dans l'authentification d'objets d'art et qui caractérise les points d'achoppement entre les perceptions des personnes, les indices que donne à voir l'objet sur sa nature et les conventions qui régissent la connaissance. Nous ne retiendrons pas cette théorie, qui produirait d'emblée un lien entre le PCI et l'expertise alors qu'à ce stade, ce lien est tout à fait incertain et plutôt mis en question par l'impératif participatif.

⁴¹ Cf. : Le Littré.

distinction honorifique. Les acteurs des organismes régionaux ont, eux aussi, à s'appropriier les principes Unesco : la catégorie de PCI, ainsi que le principe de « participation des communautés », pour informer la société civile (la faire s'appropriier la catégorie institutionnelle), la faire participer, inventorier le PCI et le mettre en fiche. L'enjeu n'est aucunement de s'appropriier les éléments culturels pour en faire des patrimoines, mais plutôt de s'appropriier les règles du jeu pour ériger des normes méthodologiques permettant de coller à la réalité et aux perceptions des praticiens. Dans ce cadre, l'appropriation apparaît comme un processus d'assimilation et de construction sur un temps long : saisir tous les enjeux du texte Unesco et les appliquer dans ses pratiques suppose une acculturation à ces derniers et la construction de réponses adéquates et raisonnées.

Mais il n'en reste pas moins que les organismes régionaux doivent composer entre l'autorité politico-administrative et leur capacité à s'appropriier la dimension patrimoniale des éléments qu'ils inventorient sans en désapproprier leurs porteurs ; en d'autres termes, s'assurer de rester fidèles à la réalité de ces derniers et d'en construire un discours, certes adapté au contexte institutionnel, mais intelligible pour eux. Cette appropriation introduit la question de l'adéquation effective entre les différents types de savoirs et suppose l'existence de rapports de force entre appropriations qui répondraient à des réalités dépendantes des objectifs des acteurs concernés, aussi bien les acteurs sociaux que les acteurs professionnels ou étatiques. A l'inverse, on peut penser que c'est l'agglomération des appropriations qui favorise la construction de normes comme ensemble général de pratiques, de méthodes et de procédures permettant la fabrique du PCI.

S'approprier quelque chose, c'est aussi s'attribuer la propriété « d'une manière illicite »⁴². Il ne sera pas question ici d'illégalité, mais cette acception traduit l'idée que l'appropriation du texte unescien par les États peut mener à des variations concernant la définition de la notion de PCI, la nature de l'impératif participatif et de la sauvegarde mis en place. En effet, la situation française traduit sensiblement le malentendu de la représentativité déjà constaté à l'international : en 2022, 20 éléments sont inscrits sur la liste représentative, 1 seul sur la liste de sauvegarde urgente, et un autre sur le registre des bonnes pratiques de sauvegarde. S'approprier la notion de PCI peut, ainsi, donner à voir des écarts entre un idéaltype - *i.e.* l'esprit de la convention - et sa mise en pratique effective.

⁴² Cf. : Le Robert.

2. S'appropriier l'Unesco : axes et questions de recherche

Le contexte étant posé, abordons maintenant les questions qu'il suscite et les thématiques de recherche qui guident notre enquête.

2.1. La mise en œuvre française de la convention : du national au régional, des appropriations contrastées

La France a ratifié la convention en 2006. Depuis, le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS), au sein de la direction générale des Patrimoines (annexe n°2), met en œuvre un inventaire des éléments de PCI présents sur le territoire français. Il bénéficie d'une antériorité dans le traitement d'éléments immatériels, puisqu'il est l'héritier de l'ancienne mission du Patrimoine ethnologique (MPE) ; celle-ci étudiait depuis 1980, des expressions quasi similaires à celles rassemblées dans la définition du PCI, selon des pratiques relevant de la recherche ethnologique.

2.1.1. L'inventaire du PCI en France

L'inventaire du PCI, en France, est alimenté par le biais d'un appel à projets annuel, auquel des « organismes culturels et de recherche »⁴³ ont répondu dès son lancement en 2012. Répondre à cet appel à projets et être retenu engage à réaliser une enquête dite « ethnographique », visant à compléter une « fiche d'inventaire »⁴⁴ qui est ensuite intégrée à l'inventaire selon le domaine auquel l'élément de PCI inventorié appartient : savoir-faire, pratiques rituelles, musiques et danses, pratiques festives, pratiques physiques traditionnelles, jeux, expressions et traditions orales⁴⁵.

Dans ses « orientations pour la réalisation d'inventaires du PCI »⁴⁶, l'Unesco laisse les États parties « libres de définir les principes de classification de leurs inventaires », lesquels doivent toutefois rester accessibles et intelligibles. Il formule de plus fortes recommandations quant au contenu de la fiche-type d'inventaire : elle ne doit pas être destinée à devenir un « traité scientifique »⁴⁷, mais elle doit s'appuyer sur une « description réelle » et « sommaire » de l'élément. En outre, aucune discipline universitaire (*i.e.* histoire, ethnologie, etc.) n'est recommandée comme garante de la qualité de ces fiches. De fait, en France, on peut s'interroger sur l'effective adaptation de l'approche intellectuelle développée jusqu'alors sur le patrimoine ethnologique, objet de

⁴³ Cf. : l'appel à projets de 2012.

⁴⁴ Les mots et expressions placés entre guillemets, qui ne sont pas issus d'auteurs dont la référence est systématiquement adjointe, sont ceux des acteurs que nous étudions, *i.e.* des indigènes.

⁴⁵ Il s'agit des catégories de l'inventaire en 2022.

⁴⁶ Cf. : annexe n°3.

⁴⁷ Cf. : *ibid.*

connaissance, à la logique pratique et documentaire des fiches d'inventaire du PCI, objet à sauvegarder.

Comme on l'aura compris, l'appropriation de la convention par la France n'est pas exempte de difficultés et de paradoxes et suscite de nombreuses critiques. Elle s'engage peu : le PCI n'entre dans la loi qu'en 2016, alors que d'autres États ont légiféré dès leur ratification (Hottin, 2020) ; elle centre son attention sur la liste représentative qui « n'implique aucun investissement matériel, simplement une promesse de veiller à la bonne santé de l'élément inscrit » (Khaznadar, 2011 : p.20) ; et « rien ou presque n'est présent pour assurer la visibilité et la reconnaissance du PCI en France, hormis l'inventaire et l'inscription à l'Unesco » (Hottin, 2012 : p.43). Le primat est, en effet, donné à la production de connaissances sur le PCI comme action minimale de sauvegarde.

L'inertie de la politique française en faveur de la sauvegarde du PCI s'accompagne en outre de méfiances et de controverses formulées vis-à-vis de la notion de PCI. Par exemple, pour Jean-Michel Lucas, « les exigences du raisonnement rationnel que s'imposent les scientifiques ne sont pas applicables à ce PCI confus » (Lucas, 2012 : p.75). Les catégories patrimoniales de l'Unesco encourageraient à l'essentialisation de cultures vivantes et à les « atrophier au nom d'une harmonie consensuelle qui ne correspond pas à la réalité », pouvant mener à l'appauvrissement de la discipline ethnologique qui est choisie pour mettre le PCI en fiche (Bromberger, 2014 : p.151). Les résistances à la notion de PCI se font également oralement et expriment l'inquiétude quant à la réification de cultures vivantes⁴⁸.

2.1.2. La construction d'un nouveau modèle d'inventaire du patrimoine ?

En 2011, le DPRPS présente l'inventaire du PCI – provisoirement – comme « inventaire français des pratiques vivantes » (Grenet, 2011 : p.81). Quelques mois plus tard, il s'affiche comme « inventaire du patrimoine culturel immatériel en France », où « l'expression "en France" renvoie à une localisation géographique et non à une quelconque essence nationale » (Hottin, 2013 : p.25). Pourtant, lors des séminaires que le DPRPS organise, on parle d'inventaire « national ». Cette indécision apparaît significative d'une difficulté à installer les principes de la convention, certes, mais surtout d'une double ambiguïté.

D'une part, la pratique d'inventaire du patrimoine est déjà éprouvée mais peu conforme à l'esprit du PCI de l'Unesco. Pouvant faire bénéficier le PCI de certains acquis de méthode, elle se fonde toutefois sur une approche savante, standardisée et honorifique. En effet, parler de « l'Inventaire »⁴⁹ renvoie toujours à l'« Inventaire général des richesses

⁴⁸ Ce fut notamment l'objet de mon mémoire de recherche en 2012.

⁴⁹ Il est en effet souvent écrit avec un « i » majuscule, pour signifier l'institution.

artistiques de la France » – créé en 1964 au sein du même ministère des Affaires culturelles et étendu aux Régions à partir de 2004 – qui recense les édifices et objets dans des bases de données selon l'examen savant de leur valeur patrimoniale, dont la mise en fiche répond à des critères immuables. De plus, le système de liste est historiquement pratiqué par l'administration des Monuments historiques, une tradition dont la France « s'est fait le champion » (Khaznadar, 2011 : p.21) et qui a été renforcée par la convention de 1972. L'inventaire du PCI a été conçu en rupture avec ceux-ci, en tant que « processus ouvert, continu » et « évolutif » (Hottin, 2013 : p.25). Mais du fait de quelques points communs (l'inventaire, la liste, le système de fiches), l'on peut s'interroger sur les potentielles relations de concurrence qu'entretiennent l'inventaire du PCI et ces deux administrations. Comment se joue l'appropriation par la fabrique du PCI de ces acquis ?

D'autre part, si la prise en compte des cultures populaires dans l'appareil patrimonial est déjà effective depuis l'institution du patrimoine ethnologique en 1980, celle-ci reste étrangère à la pratique d'inventaire (Hottin, 2011a). La mise en œuvre de la convention se fonde sur « la base de [la] filiation » (Hottin, 2011a) entre patrimoine ethnologique et PCI, dont les définitions sont proches, mais dont l'objectif diffère : le premier respecte une logique de production de connaissance alors que le deuxième lui adjoint la mission d'intervenir pour faire participer et pour sauvegarder. Un nouveau modèle d'inventaire selon une « méthodologie originale » (Fournier, 2017 : p.10) d'enquête ethnographique, est développé par le DPRPS et ce, « en dehors de la discipline, par une institution culturelle supra-étatique » (*ibid.*). L'on peut donc s'interroger sur la capacité à faire de l'enquête ethnographique un instrument plus politique⁵⁰ que scientifique.

Nous conviendrons, pour la suite de notre réflexion, que l'inventaire du PCI est un dispositif, au sens où il encadre l'action patrimoniale, selon une doctrine (le texte Unesco), un budget, des institutions et des normes qui régissent les pratiques d'inventaire dans le traitement du PCI. Élaboré en centrale, nous avançons l'idée qu'il fait lui-même l'objet d'appropriations régionales et locales, lesquelles permettent, en retour, de nourrir la construction de ce dispositif inédit. En effet, les deux organismes régionaux, se positionnant à l'intersection des traditions de l'appareil étatique, de ses services décentralisés et des attentes sociales, mettent potentiellement à l'épreuve l'opérationnalité de la convention à plus fine échelle.

2.1.3. L'appropriation bretonne et normande de l'inventaire du PCI

La complexité de la situation étatique est compensée par l'engouement de la société civile et de ses représentants pour la notion de PCI. Citons par exemple, en Bretagne, l'« Appel à reconnaissance du patrimoine culturel immatériel », diffusé en 2008 et porté par

⁵⁰ Au sens de l'exercice d'un pouvoir.

l'association Dastum pour interpeller les élus politiques sur la prise en charge de la convention. La culture bretonne, soutenue par un tissu associatif important, se retrouve dans la convention (Leonard, 2019). Celui-ci s'organise pour inscrire le *Fest-noz* à l'Unesco dès 2011, pour contribuer à l'enquête nationale sur les jeux et sports traditionnels menée en 2011-2012 et inscrire 75 fiches à l'inventaire national (Fournier, 2012). La Bretagne est la Région ayant inclus le plus grand nombre de fiches à l'inventaire. Peut-on y voir le signe d'une application accrue de l'impératif participatif ? Comme évoqué en introduction générale, cette dynamique régionale engendre, la même année, un organisme régional, appelé Bretagne Culture Diversité (BCD), missionné pour réaliser l'inventaire du PCI breton.

Accolée à la Bretagne, se trouve la Normandie, Région la plus représentée dans les inscriptions Unesco. La Fabrique de patrimoines en Normandie, un Établissement public à coopération culturelle (EPCC-LFPN), est une antenne régionale de l'ancienne mission du Patrimoine ethnologique (MPE) depuis 1980. Ainsi, la convention est conçue comme la continuité du travail déjà initié par l'organisme, en termes d'enquêtes comme réponses aux demandes sociales et politiques (Schmit, 2012). Cette antériorité traduit-elle une approche plus technicienne que participative ?

Notre recherche se fonde sur l'étude miroir d'appropriations respectivement normande et bretonne de la convention sur la base des conceptions et pratiques développées par les deux organismes régionaux. En tant qu'acteurs collectifs se trouvant à l'interface entre État et praticiens, ils sont tous deux des organismes parapublics, tant dans leur position que dans leur statut respectif (association régionale sous la tutelle de la Région Bretagne et EPCC sous la tutelle de la Région et de l'État). Ils font l'objet, chacun, d'une histoire et d'une tradition administrative et politique différente : la culture bretonne, dont les éléments entretiennent une forte ressemblance avec ceux du PCI, est fortement soutenue par le tissu associatif ; le territoire bas-normand est, quant à lui, doté de sites touristiques et historiques exceptionnels qui font l'objet principal de ses politiques culturelles. Dans quelle mesure le PCI fait-il l'objet de nouvelles politiques régionales à appliquer pour ces organismes intermédiaires ?

Pour Nathalie Heinich, « l'aventure du PCI est suffisamment jalonnée de chausse-trappes sinon directement politiques, du moins diplomatico-administratives, pour que leur position en devienne parfois inconfortable, prise entre le souci d'œuvrer en faveur des peuples qu'ils étudient et la réticence à être instrumentalisés dans des enjeux institutionnels dont ils n'ont pas la pleine maîtrise » (2012 : p.4). Comment négocient-ils les attentes et revendications potentiellement divergentes ?

2.2. La théorie à l'épreuve de la pratique : la « participation des communautés, groupes et individus »⁵¹

La « participation des communautés, groupes et individus », prescription injonctive de la convention, jette le « trouble » sur l'appareil patrimonial français (Bortolotto, 2011b). D'une part, en France, la notion de communauté renvoie à une acception administrative (la communauté de communes), sinon à une acception culturelle chargée d'une connotation négative (communautarisme). Ainsi, elle est anticonstitutionnelle puisque contraire au modèle républicain qui prend ses racines au XIX^e siècle. La « participation », d'autre part, renvoie à un concept-valise tout autant qu'à une mosaïque de pratiques⁵². Elle est surtout définie par les sciences politiques, qui étudient la démocratie participative comme la participation des citoyens à l'exercice du pouvoir (*i.e.* à la conception des politiques publiques) selon différents degrés de participation (allant de la simple information, au « contrôle citoyen ») (Arnstein, 2006). Par conséquent, du point de vue opérationnel, mettre en œuvre la « participation » (Unesco, 2003 : art.11) des praticiens semble loin d'être une évidence pour la France. Elle est sujette à diverses interprétations possibles.

Comment les organismes régionaux s'accommodent-ils de cette diversité de lectures possibles ? On peut en effet penser qu'ils possèdent les outils nécessaires au déploiement de l'impératif participatif, grâce à leur proximité avec la société civile et leur connaissance fine du réseau d'acteurs et du territoire.

2.2.1. Un nouveau rôle pour l'« expertise scientifique » ?

La littérature sociologique et anthropologique propose une première lecture de la « participation des communautés » : elle provoquerait le renversement inédit du rôle des acteurs dans l'appareil patrimonial. En effet, la convention subordonne l'acte de candidature à la participation et au consentement des praticiens, contrairement à la convention de 1972 qui faisait appel à des expertises pour instruire les éléments qui figureront sur sa liste. Plus généralement, en France, « les activités de construction et de conservation du patrimoine reposent couramment sur un équilibre entre l'action publique, garantie par le droit, et l'expertise scientifique » (Hottin, 2020 : p.3) et où les acteurs sociaux sont des informateurs de ces experts (Bortolotto, 2011b). L'expertise est dite « scientifique », parce qu'elle est réalisée selon une connaissance technique pointue et qui relève de disciplines académiques aussi développées au sein de l'appareil patrimonial (histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnologie, etc.). Somme toute, la convention de

⁵¹ Nous aurons recours, désormais, à l'expression plus générique de « participation des praticiens ».

⁵² A ce sujet, voir Mazeaud & Nonjon (2018), qui proposent un état-des-lieux des enjeux et des pratiques. Nous reviendrons sur la notion de « participation » spécifiquement dans le chapitre 10 de cette recherche.

2003 marque l'avènement historique de la « reconnaissance d'une diversité des expertises » (Cachat, 2015), entre experts traditionnels et praticiens, un tournant en faveur d'une « démocratie participative » (Bortolotto, 2008 ; Tornatore, 2017).

En réalité, on assisterait non pas à la disparition « brutale et univoque » (Hénaut, 2019 : p.2) de ladite « expertise », mais à son déplacement. En effet, l'analyse des directives Unesco⁵³ (2008) montre que les « experts, [les] centres d'expertise et [les] instituts de recherche » doivent être encouragés à contribuer à l'identification, à la mise en inventaire du PCI et à la réalisation de dossiers d'inscription à l'Unesco. La production de connaissances est un instrument de sauvegarde et l'Unesco « ne refuse pas l'apport de l'expertise savante » (Hottin, 2020 : p.6).

L'ancienne MPE, désormais missionnée pour mettre en œuvre l'inventaire du PCI, « est née d'une discipline scientifique et a été nourrie par la mise en place de programmes de recherche » (Bortolotto, 2011b : p.36). Ainsi, l'impératif participatif appelle les ethnologues à « renégocier leur rôle et la nature de leur expertise » (*ibid.*). Pourtant, lors « des premières enquêtes » pour l'inventaire du PCI, « le primat [est] clairement donné à l'expertise du chercheur (ministériel ou universitaire), tandis que le rôle des détenteurs de patrimoine culturel immatériel [reste] celui, classique en ethnologie, d'informateurs⁵⁴ » (Hottin, 2020 : p.7). Qu'en est-il, depuis ces dix dernières années, au sein des organismes régionaux ? Quel est le rôle de la production de connaissance dans la fabrique patrimoniale ?

De plus, les États restent les acteurs centraux de la convention. D'une part, le flou et la lacune définitionnelle de la « participation » auraient permis aux rédacteurs de la convention de ne pas explicitement donner un droit de cité aux minorités et à leurs revendications potentielles, menaçantes pour la souveraineté des États (Bortolotto, 2011b). D'autre part, les États exercent toujours un pouvoir décisionnel, entre les communautés et l'Unesco. En effet, en France, un comité d'experts examine chaque candidature d'inscription à l'inventaire, en « élaborant des argumentaires pour tenter de repousser des initiatives jugées peu en rapport avec l'esprit ou la lettre de la convention » (Hottin, 2011). Dans ces conditions, à quel(s) degré(s) les praticiens sont-ils invités à participer ?

2.2.2. La participation comme auto-saisine ?

Lorsque l'on se penche sur l'opérationnalité de la participation telle que décrite par l'Unesco, l'on s'aperçoit qu'elle complexifie les pratiques de mise en patrimoine.

⁵³ Cf. : annexe n°3.

⁵⁴ C. Hottin cite, à titre d'exemple, l'inventaire du patrimoine végétal de Normandie réalisé par le CRÉCET.

Le PCI est un patrimoine qui est « reconnu » (Unesco, 2003 : art.2) par les praticiens comme élément de leur identité ; « reconnaître » est défini par Le Robert selon deux acceptions qui se complètent : (a) « saisir par la pensée », c'est-à-dire « identifier quelqu'un ou quelque chose au moyen d'un caractère déjà identifié ou en tant qu'appartenant à une catégorie » (reconnaître une fleur, reconnaître l'écriture de quelqu'un) ; (b) « tenir pour vrai », c'est-à-dire reconnaître une valeur ou une qualité à quelque chose ou à quelqu'un, et dans une acception juridique, admettre formellement l'existence juridique (un gouvernement, un enfant).

Si le caractère, la valeur ou la qualité reconnus attribuent l'objet à une catégorie déjà déterminée, rien ne nous dit comment et qui est à l'origine de la définition de cette catégorie. Pour C. Bortolotto, les termes de la convention laissent supposer que la catégorie a été définie en amont par les praticiens eux-mêmes. Autrement dit, c'est leur « conscience patrimoniale » (Bortolotto, 2011b : p.31), la « valeur patrimoniale déjà explicitée et fédératrice de l'identité de ces groupes » (Bortolotto, 2008 : p.20) qui déterminent toute mise en inventaire.

Ce phénomène, que l'on appellera « auto-saisine⁵⁵ », reconnaît le rôle d'une patrimonialisation faite en dehors de l'administration étatique (donc « sociale »⁵⁶) ; en d'autres termes, « tout se passe comme s'il [le PCI] était déjà patrimoine et sans besoin d'être patrimonialisé » (Davallon, 2014 : p.12). Cette ambivalence est constitutive de l'impératif participatif et trouble d'autant plus la cohérence affichée des termes de la convention lorsqu'on la confronte à la pratique.

En effet, cette idée d'auto-saisine pourrait bien bouleverser les « gestes de la patrimonialisation du patrimoine matériel » (Davallon, 2014 : p.13) : il ne faut pas dire le patrimoine avant que cela ne soit le fait des praticiens. Face à la complexité et au caractère récent de la catégorie du PCI, on peine à penser que l'auto-saisine est réelle et systématique. L'on peut ainsi s'interroger sur la façon dont les organismes régionaux s'approprient cette ambivalence dans leurs pratiques de mise en fiche : comment repérer une conscience patrimoniale ? Comment ne pas dire le patrimoine tout en popularisant la notion de PCI, inconnue de la société civile, pour susciter sa participation ? Comment l'« expertise scientifique » se place-t-elle effectivement au service de l'auto-saisine ?

De plus, l'ambiguïté se nourrit de la notion de « consentement libre, préalable et éclairé » des praticiens diffusée par les directives Unesco (Unesco, 2008 : p.8) qui induit que la mise en inventaire se détermine par une validation secondaire de ces derniers et affaiblit l'idée d'une auto-saisine qui serait obligatoire pour mettre en fiche. Ajoutons que l'usage

⁵⁵ Phénomène par lequel les praticiens ont conscience de ce qui fait patrimoine pour eux, le revendiquent comme tel et s'organisent pour le pérenniser.

⁵⁶ Cf. ci-avant, sous-partie 1.1.

populaire du terme « reconnu » corrobore cette logique. Qui est à l'initiative de la mise en fiche en Normandie et en Bretagne et comment les acteurs s'accommodent-ils de cette ambivalence constitutive de l'impératif participatif ?

2.2.3. Un changement de « postures » (Bortolotto, 2012)

Pour C. Bortolotto, l'impératif participatif conduit à une transformation des postures⁵⁷ (Bortolotto, 2012). L'on passerait d'une « démocratisation culturelle » (la transmission de savoirs des savants aux profanes) à une « démocratie participative » (la co-production des savoirs) (*ibid.*).

Ce bouleversement entraîne trois difficultés, qui influent nécessairement sur les pratiques des acteurs professionnels (*i.e.* les pratiques professionnelles). Premièrement, dans quelle mesure informer la société civile sur l'existence du dispositif du PCI n'est pas dire le patrimoine ? Comment susciter sans induire ? Les organismes régionaux jouent forcément un rôle important dans cette articulation, mais l'enjeu méthodologique semble complexe.

Deuxièmement, le PCI, qui invite à se fonder sur une connaissance par proximité et familiarité, tend à minorer la distanciation et l'objectivité requises par l'ethnologie (Bortolotto, 2012). En effet, cela entérinerait la position de « médiateurs » – dans le sens d'intermédiaires – desdits « experts » entre praticiens et État (Bortolotto, 2007 ; 2008) : comment les organismes régionaux réinventent-ils des pratiques issues de la recherche pour implémenter l'impératif participatif ? En même temps qu'il peut voir dans le PCI la « possible reconversion de [ses] compétences » (Heinich, 2012, p.7), l'ethnologue deviendrait à la fois le « porte-parole de l'institution » et le « relais des revendications patrimoniales des acteurs rencontrés sur le terrain » (Fournier, 2017 : p.1). Ainsi, en Normandie et en Bretagne, comment les acteurs professionnels issus de l'ethnologie négocient-ils cette position ? Quels potentiels « compromis » font-ils vis-à-vis de la « pureté » scientifique (Heinich, 2012 : p.229) ?

Troisièmement, ce changement de posture implique pour des spécialistes de la production de connaissances de se fonder sur des référentiels de pratiques et de normes qui sont à la fois controversés et incertains. D'une part, on avance qu'il existe une frontière opaque entre démocratie participative (plutôt appliquée à des domaines de l'action publique comme l'urbanisme ou l'environnement) et patrimoine, qui prend sa source dans l'histoire administrative culturelle française. D'autre part, l'« expertise participative » comme appelée par Jean-Louis Tornatore (2007 : p.13) apparaît comme au pire, un néologisme, au mieux, un oxymore : c'est bien la « crise » de l'expertise, par la mise en cause de leur crédit

⁵⁷ Nous reviendrons sur cette notion de « posture » de façon plus approfondie dans le chapitre 12. Considérons toutefois dès maintenant qu'une posture est une attitude déterminée par une conception et des choix éthiques, quand la position est sans pendant visible.

à partir des années 1970, qui est un des déclencheurs d'une demande sociale de participation expertise patrimoniale (Calafat, 2011 : p.97). Comment les acteurs intermédiaires normands et bretons conçoivent-ils leurs propres pratiques et se positionnent-ils vis-à-vis de l'impératif participatif ?

En somme, qu'est-ce que l'« expertise » dans la fabrique du PCI ? On a vu précédemment que l'« expertise scientifique » pouvait poursuivre une visée évaluative voire juridique et serait implicitement attribuée aux savants et acteurs professionnels uniquement ; des paramètres non-conformes au principe participatif. Il n'existe aucune mise en discussion de l'emploi générique du terme d'« expertise », qui n'est jamais fondé sur une définition claire et donne une impression d'évidence ou dissimulerait des ambiguïtés ; du moins, il vient d'acteurs anciennement concernés et portant un regard rétrospectif, pour signifier tantôt un savoir savant fondé sur l'expérience et une formation intellectuelle (Hottin, 2019), tantôt une compétence⁵⁸ au service de l'action publique (Rautenberg, 2003 ; Tornatore, 2004), ou désigne l'acte d'instruire des demandes de patrimonialisation et de les inscrire sur des listes (Hottin, 2011d). Plus généralement, l'« expertise » est conçue par des sociologues comme un savoir savant mis au service d'une évaluation (Heinich, 2018), un « processus de validation institutionnelle » qui est capable « d'estimer la valeur patrimoniale » (Dassié, 2016 : p.237), se différenciant du « regard profane » (Heinich, 2009). Ainsi l'« expertise » apparaît comme une catégorie indigène peu mise en question. Ici, l'emploi futur de l'expression « expertise patrimoniale » fera référence à la catégorie indigène dont il est question de façon hétérogène dans la littérature sur le patrimoine ; tout comme la « recherche » produite dans la fabrique patrimoniale sera appelée ici recherche patrimoniale.

2.3. Quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?

La nécessité de définir les termes que nous utilisons pour introduire notre propos se heurte à la spécificité du domaine patrimonial : le langage indigène – *i.e.* des acteurs impliqués dans l'inventaire du PCI – est un vocabulaire professionnel qui reprend à son compte le lexique académique. De plus, l'état de l'art sur la question ne rend pas explicite ce décalage, puisqu'il est essentiellement issu des acteurs de la fabrique patrimoniale eux-mêmes. Il montre plutôt que ces imprécisions sur les pratiques accompagnent leur propre difficulté à définir leurs statuts et à donner des contours stables à leurs pratiques.

⁵⁸ Savoir-faire ? Aptitude reconnue s'appuyant sur des connaissances et des ressources et permettant de savoir agir de façon appropriée dans un domaine précis.

2.3.1. « Expert », « chercheur » : l'indécision des statuts

Être expert ne correspond à aucune distinction statutaire officielle⁵⁹, il s'agirait plutôt d'une posture prise par une diversité certaine d'acteurs. Ainsi, les « experts » sont apparemment ceux qui décident et valident l'inscription : on parle des « experts de l'Unesco », ou des experts du comité qui examine l'inclusion à l'inventaire au sein du DPRPS (Hottin, 2011a). Mais d'autres acteurs sont susceptibles de réaliser des « expertises » sans pour autant être appelés « experts », comme c'est le cas des conseillers à l'ethnologie en DRAC⁶⁰ (Hottin, 2019). D'ailleurs, on aura remarqué depuis les premières pages de ce chapitre que l'anthropologie française – à demi-indigène car parfois elle-même impliquée dans la fabrique patrimoniale – semble identifier tout acteur professionnel qui se place entre l'État et les praticiens comme faisant figure d'« expert » (Bortolotto 2011, Tornatore, 2012), plaçant ainsi les organismes régionaux intermédiaires dans cette catégorie.

Ainsi, cette catégorie indigène rassemblerait une multitude d'acteurs. Lorsque l'on observe les inventaires en cours, on remarque la diversité des acteurs qui y sont impliqués (collectivités territoriales, DRAC, Ethnopôles, laboratoires universitaires, associations locales, ethnologues, musées, etc.) : qui est « expert » ? Dans quelle mesure ce statut pourrait-il faire l'objet de rapport de forces identitaires ? Les organismes intermédiaires se l'appliquent-ils à eux-mêmes ou sur quoi repose cette désignation dans le cadre de l'impératif participatif ?

L'Unesco assimile également les « chercheurs » aux « organismes d'experts » (cf. directives, annexe n°3). On ignore la réalité de ce qu'est être « chercheur » dans l'appareil patrimonial : est-ce forcément être « expert » ? Dans l'administration, sont communément appelés « chercheurs à l'inventaire » les agents territoriaux des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel (appelé « IG » ou « Inventaire général » ci-après). Une étude récente a été menée (Apprill & Djakouane, 2016) pour tenter de définir les pratiques de la recherche patrimoniale⁶¹, ce qui permet d'obtenir un panorama des acteurs qui s'en réclament. En tant qu'« implicite officiel » (*ibid.* : p.95), elle occupe une place ambivalente : dans la diversité des statuts (ingénieur de recherche, conservateur, chargé de recherche, etc.), dans l'adéquation peu évidente entre les pratiques de recherche et le fonctionnement administratif ; dans le rapport équivoque et informel qui existe entre l'appareil patrimonial et le monde académique. Ajoutons même que parfois, des secteurs

⁵⁹ Nous sommes loin des catégories d'expert-comptable ou d'expert judiciaire qui s'appuient sur des corps professionnels identifiables (Dubar & Tripier, 2015).

⁶⁰ Direction régionale des affaires culturelles.

⁶¹ Nous nommerons par la suite « recherche patrimoniale » les pratiques qui relèvent de la production de savoirs érudits sur le patrimoine (en tant qu'objet et en tant qu'institution) en marge de (mais parfois en lien avec) l'institution universitaire.

au sein desquels collaborent conservateurs et universitaires met en situation de concurrence deux logiques de « recherche » différentes (Rolland, 2016).

Malgré tout, un dénominateur reste commun : produire de la connaissance au service de la fabrique patrimoniale ; et c'est en cela qu'elle diffère sûrement le plus de la recherche académique. Qu'est-ce que le PCI fait, ainsi, à ces statuts de « chercheur » et d'« expert » dans les organismes régionaux ?

2.3.2. L'agent du PCI : un « professionnel du patrimoine » ?

Nombreuses sont les contributions sur les « professionnels du patrimoine » et les « métiers du patrimoine » écrites et publiées par les acteurs de l'administration patrimoniale eux-mêmes. Ces expressions ne sont pas définies et donnent à nouveau une impression d'évidence : il semble en effet qu'un collectif d'acteurs ait une activité rémunérée autour du patrimoine, et se fondent sur des formations et des diplômes (Abrioux & Tanchoux, 2016). Mais, comme nous l'avons rapidement évoqué précédemment (cf. 1.1.1.), le patrimoine est peut étudié par la sociologie et demeure l'angle mort de la sociologie des professions⁶². Cette dernière s'est intéressée à la sphère culturelle, plus englobante⁶³. Concernant les groupes professionnels, elle s'est principalement penchée sur les conservateurs des musées (Poulard, 2010), sur les conservateurs-restaurateurs (Hénaut, 2011 ; 2010)⁶⁴. En effet, la réflexion sur le caractère professionnel de l'appareil patrimonial se réalise principalement à travers ses propres artisans et en marge de la sociologie, que ce soit concernant l'administration de l'archéologie (Talon, 2008), celle des Monuments historiques⁶⁵ (Sire, 2016 ; Juhel, Loppinet-Méo & Albertoni, 2016), celle de l'ethnologie (Hottin, 2017 ; Rautenberg, 2009), des archivistes (Grailles, 2016), des « métiers du patrimoine » (Bouju & Hottin, 2016 ; Hottin, 2016a, 2016b). En revanche, notons la contribution récente d'ethnologues qui participe à la connaissance des secteurs comme celui des gardiens de musées (Moulinié, 2016), des archivistes (Lauraire, 2016) ou des chargés d'action culturelle (Sagnes, 2016). Ce foisonnement s'inscrit dans une

⁶² L'ouvrage de référence de Dubar, Tripier & Boussard sur « La sociologie des professions » (2015) n'intègre aucun métier culturel ou patrimonial et ne cite que deux fois la situation des médiateurs culturels.

⁶³ Bense & al. proposent un tour d'horizon des écrits sur « le travail dans les institutions culturelles » (2007).

⁶⁴ Mais elle n'est rien comparée à la sociologie des professions appliquée aux secteurs du social ou de l'éducation, qui offrent pourtant quelques concomitances avec le patrimoine, dans ses logiques sociales et pédagogiques.

⁶⁵ Nous mettons une majuscule à « Monuments historiques » car il s'agit de désigner l'institution.

« tradition déjà fort ancienne d'écriture des professionnels de la conservation sur leur propre univers » (Bouju & Hottin, 2016 : p.3)⁶⁶.

Tous ces artisans-auteurs de la fabrique patrimoniale s'emploient à montrer en quoi se sont constitués en professions les secteurs qu'ils étudient en prenant pour déterminants la création d'institutions étatiques, de lois, de formations et de statuts ; les notions de « profession », « professionnalisation », « professionnel » et de « métier » ne sont jamais discutées ni étayées par des définitions les inscrivant dans une sociologie des professions⁶⁷. Il apparaît toutefois que l'expression de « professionnels du patrimoine » est employée selon l'usage social qui en est fait dans le secteur patrimonial : étant moi-même issue de celle-ci (*cf.* annexe n°4), je peux attester de l'utilisation de ces termes dans un langage commun qui s'appuie, d'une part, sur la distinction entre acteurs travaillant pour une institution encadrée par l'État, diplômés et rémunérés et acteurs associatifs (amateurs et bénévoles) ; et d'autre part sur le partage de convictions en faveur de la préservation du patrimoine. Le patrimoine ethnologique et encore davantage le PCI sont les parents pauvres de ces analyses⁶⁸, une lacune que cette thèse entend tenter de combler.

Ainsi, en matière de patrimoine monumental et artistique, la sociologie montre que les diplômes et les formations jouent un rôle majeur dans la constitution de groupes professionnels (Hénaut, 2011 ; 2010), sinon, dans un autre registre (la sociologie des valeurs) que la standardisation de normes et de pratiques méthodologiques participe à former un collectif qui travaille à son unification⁶⁹ (Heinich, 2009). Ce secteur est, en effet, largement encadré par le droit et le corps professionnel de « conservateur du patrimoine », lequel écarte l'ethnologie et le PCI.

⁶⁶ Ces dernières contributions sont issues d'une volonté de l'administration patrimoniale de mieux appréhender les acteurs professionnels, portée par un appel à projets « Pour une ethnologie des métiers du patrimoine » lancé en 2010 par le DPRPS et valorisé au travers d'un ouvrage publié aux éditions de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (collection Cahiers d'ethnologie de la France) (Hottin & Voisenat, 2016), puis d'un colloque consacré aux « Métiers du patrimoine en France : identités, formations, interrelations professionnelles au service du patrimoine, XIX^e-XXI^e siècles » co-organisé par les Archives nationales, la direction générale des Patrimoines, l'université Paris 8, en 2014, qui fut valorisé dans le cadre de la revue *In Situ* (Bouju & Hottin, 2016). Notons d'ailleurs que la publication de ces contributions se fait dans un secteur qui se trouve à la croisée du monde académique et du monde patrimonial.

⁶⁷ Bouju & Hottin choisissent en revanche de clarifier leur propos (2016) : « La profession est le métier qu'un individu déclare exercer, le métier est l'activité qu'il exerce effectivement et qui lui procure un revenu. ».

⁶⁸ Dans l'« inflation éditoriale » que connaît le patrimoine depuis les années 1980 (Heinich, 2009 : p.21), il n'existe aucun manuel sociologique qui discute explicitement cette notion appliquée au champ patrimonial, la « professionnalisation » des acteurs du patrimoine reste un champ à développer.

⁶⁹ Toutefois, précisons que N. Heinich n'a pas étudié les « chercheurs » de l'Inventaire général sous l'angle de la sociologie des professions.

Après cet état de l'art, revenons à notre objet d'étude. Les sociologue et historien Florence Abrioux et Philippe Tanchoux avancent que « la professionnalisation des acteurs du patrimoine comme de la culture n'est plus à démontrer » selon le foisonnement de formations universitaires⁷⁰ (2016 : p.1). Si l'ambition ici n'est pas de valider ou d'invalider l'effective « professionnalisation » (Hottin, 2016b) du secteur patrimonial – pour reprendre le mot des artisans de son administration –, nous mettons en doute cette notion dans la mesure où elle généraliserait un secteur qui est spécifique par sa diversité (monuments, musées, archéologie, archives, bibliothèques, ethnologique et PCI) au sein duquel le poids du corps des conservateurs est plus important que d'autres champs comme la médiation culturelle.

Pour prendre en compte cette diversité et garantir notre neutralité dans le débat, nous aurons recours à l'expression « acteurs professionnels du patrimoine », selon une définition minimale : il s'agit d'acteurs rémunérés pour leur contribution à la fabrique patrimoniale et qui se distinguent des acteurs bénévoles et amateurs ; ou, plus marginalement, les « agents patrimoniaux » pour caractériser les acteurs professionnels de la conservation⁷¹ (musées, administration des monuments historiques, Inventaire général) et avec lesquels les acteurs du PCI sont régulièrement en contact.

À première vue, être un acteur professionnel du PCI n'est pas une profession normée, établie, constituée : elle ne s'appuie pas – ou peu – sur le droit, ni sur un diplôme spécifique ou sur un corps professionnel. C'est pourquoi, dans ce cadre, nous aurons recours à la notion d'« agents du PCI » ou d'« agents-PCI » pour désigner ces acteurs, qui œuvrent au sein des organismes régionaux – le terme générique d'« agent » soulignant leur statut parapublic. Face aux constats et paradoxes soulevés dans cette deuxième partie du chapitre, aux échelles régionales et locales, les agents-PCI se trouvent en prise avec plusieurs enjeux.

2.3.3. Les enjeux des acteurs professionnels du PCI

Nous avançons l'idée que s'approprier le PCI de l'Unesco engendre chez les agents-PCI la poursuite d'un enjeu de reconnaissance de leur compétence⁷² dans le paysage institutionnel. Au niveau régional, se confondent des acteurs professionnels issus d'institutions étatiques et d'organismes non-étatiques plus ou moins autonomes :

⁷⁰ Ils dénoncent par ailleurs le déséquilibre existant entre les formations par la recherche (dont le nombre s'amenuise et qu'ils défendent) et l'abondance des formations visant à créer de nouveaux gestionnaires du patrimoine.

⁷¹ Le corps des conservateurs du patrimoine est créé par décret le 16 mai 1990.

Met en place l'ENP qui devient INP en 2001 qui forme conservateurs et restaurateurs.

⁷² La notion de compétence professionnelle est à comprendre selon deux acceptions : un savoir-faire technique et spécialisé (avoir des compétences dans un domaine) ; une capacité reconnue à l'aptitude d'une autorité à réaliser certaines actions (agir en compétence).

comment les organismes régionaux du PCI se positionnent-ils vis-à-vis de ces derniers ? Comme nous l'avons vu précédemment, l'impératif participatif induit la transformation de pratiques de « recherche » (pour reprendre le terme indigène) : comment les agents-PCI contribuent-ils à faire de l'impératif participatif une norme de la fabrique du PCI à partir de la mise en inventaire et du système de fiches ? Sur quelles conceptions des agents-PCI reposent leurs pratiques et la logique de leurs actions ? Comment participent-ils à définir ou à redéfinir la catégorie indigène de l'« expertise » ?

Ce jeu de questions sert de fondement à la problématique qui guidera notre recherche : dans quelle mesure s'approprier la nouvelle catégorie de PCI suscite-t-il de nouvelles pratiques professionnelles en Normandie et en Bretagne et cela participe-t-il à sa compétence en tant que collectif professionnel ?

Comme annoncé en introduction générale, pour répondre à cette question, nous aborderons notre objet d'étude par une entrée : les registres d'action des agents-PCI. Avant cela, revenons sur les conditions de notre enquête.

3. Terrains et méthode

La littérature française manque à ce jour d'études empiriques mettant en œuvre une démocratie participative dans le champ patrimonial. Prendre appui sur divers exemples de fiches normandes et bretonnes, ainsi que sur le témoignage empirique des agents du PCI peut nous éclairer sur ces méthodes – peut-être spécifiquement bretonne ou normande –, et sur leur évolution depuis 2012. Dans ce cadre, le dispositif de la convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) permet au doctorant d'être employé au sein même de son terrain d'enquête, et de réaliser sa thèse sur un sujet qui intéresse l'organisme pour améliorer son activité. La Cifre est le dispositif le plus pertinent pour traiter des pratiques professionnelles : elle permet de partager la culture de ses enquêtés, de mettre en œuvre des projets alliant réflexivité de la recherche et développement de nouveaux outils et d'avoir accès aux réseaux d'interconnaissances des enquêtés pour élargir la focale. Dans ce cadre, la présente recherche a été conduite selon une double approche : anthropologique, par l'observation participante, et sociologique, par l'enquête qualitative.

3.1. Les terrains normands et bretons

La Cifre s'est réalisée sur deux sites principaux d'enquête qui sont les deux financeurs de celle-ci ainsi que les terrains de projets que j'ai moi-même menés en tant que salariée.

3.1.1. Deux sites principaux : les organismes régionaux

L'Établissement public de coopération culturelle-La Fabrique de patrimoines en Normandie (EPCC-LFPN), basé à Caen dans l'ancienne Basse-Normandie, a été créé en 2015 et est le résultat de l'absorption par le Centre régional de culture ethnologique et technique (CRÉCET) de Normandie Patrimoine (Centre régional de Conservation-Restauration des biens culturels de Basse-Normandie) et de l'ARCIS (Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son). L'organisme régional bénéficie donc de l'expérience et du réseau du CRÉCET, qui avait pour mission de « promouvoir ou réaliser des actions de recherche, conseil, animation, diffusion et valorisation en matière de patrimoine ethnologique et technique et de patrimoine culturel immatériel »⁷³. À partir de 2015, ces missions incombent au département de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN. Un Ethnopôle « - pôle national de recherche et de ressources en ethnologie - est un label, associé à un soutien scientifique et financier, attribué par le ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines (DGP), à une structure œuvrant à la fois sur le plan local et au niveau national dans les domaines de la recherche, du patrimoine et de l'action culturelle sur une thématique originale »⁷⁴. L'équipe de personnels au sein de l'Ethnopôle est constituée de chargés de mission ethnologue (cheffe de l'Ethnopôle et responsable de l'axe Identités professionnelles), géographe social (responsable de l'axe PCI et territoires), historien (responsable de l'axe Mémoires), documentaliste et graphiste.

Plus concrètement, ses missions se divisent en trois volets principaux : la production de connaissance (appelée « recherche ») sur le patrimoine, par l'enquête, la mise en fiche, l'inscription de fiches à l'inventaire national du PCI et à l'Unesco ; sa valorisation et sa diffusion par l'édition de rapports, la publication d'ouvrages et de beaux livres, ainsi que l'organisation de colloques et séminaires (ou la participation à des événements de ce type à l'extérieur), la réalisation d'expositions et la réalisation du festival annuel Altérités ; enfin, l'intervention auprès de groupes sociaux pour la sauvegarde d'éléments patrimoniaux, le conseil et la formation de porteurs de projets sur le patrimoine (mémoriel, ethnologique, immatériel⁷⁵). La mission régionale et locale est, depuis peu, d'autant plus importante que le passage en établissement public est le fait du transfert de la tutelle financière principale, de l'ancienne MPE à la Région et à la DRAC de Normandie.

⁷³ Cf. : ancien site Internet.

⁷⁴ Cf. : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Ethnopôle. Modalités d'attribution du label Ethnopôle du ministère de la Culture, janvier 2019. https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-ethnologique/Files/Modalites_attribution_label_Ethnopole_2017

⁷⁵ Nous verrons en effet dans le chapitre 3 en quoi sont distingués, au sein de cet établissement, patrimoine ethnologique et PCI.

Bretagne Culture Diversité, association créée en 2011 par la Région Bretagne et basée à Lorient⁷⁶, est partenaire financier de la Cifre. Elle a réalisé un inventaire dit « participatif » du PCI de 2015 à 2021 dans le Centre-Ouest Bretagne, action sur laquelle la présente recherche prend appui. Elle s'inscrit plus largement dans un réseau d'acteurs collectifs bretons qui ont été à l'origine de l'inscription du *Fest-noz* à l'Unesco et gère un « inventaire permanent du PCI et de la diversité culturelle » sur toute la Région Bretagne.

3.1.2. Le choix des terrains : évolution⁷⁷

Signe d'un véritable partenariat entre mon terrain et ma recherche, fin 2015, un projet de « recherche-action » pour trois ans s'est dessiné autour de plusieurs objectifs, censés nourrir à la fois la thèse et l'activité de l'EPCC-LFPN : la réalisation d'une fiche d'inventaire sur les pèlerinages autour du Mont-Saint-Michel, sur sa partie bretonne et sa partie normande⁷⁸ ; l'implémentation d'une méthodologie participative et de dispositifs d'information de la société civile sur la notion de PCI ; l'analyse des impacts de l'inscription Unesco sur le carnaval de Granville et le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon ; l'étude comparée avec les actions menées Bretagne Culture Diversité dans le cadre de son inventaire « participatif » du PCI dans le Pays Centre-Ouest Bretagne. Tous ces projets étaient censés être les terrains de ma recherche sur les pratiques professionnelles dans la fabrique du PCI en Normandie et en Bretagne ; elle se voulait comparative, et il fut prévu de compléter, par la suite, le nombre de terrains bretons pour son équilibre avec les terrains normands.

Par ailleurs, BCD signa une convention partenariale directement avec l'EPCC-LFPN, prévoyant l'octroi de la bourse doctorale de 7 500 € annuels à ce dernier, participant ainsi à l'analyse comparée. Deux objectifs : l'association mit officiellement à disposition ses ressources et son expérience en matière de participation et de valorisation pour ma recherche ainsi que pour l'implémentation des projets en Normandie ; elle s'intéressait également à l'opportunité d'obtenir un regard neuf sur ses pratiques et de bénéficier de l'expérience normande pour l'amélioration de sa propre activité.

C'est sur la base d'attentes tripartites communes que le contrat de collaboration Cifre⁷⁹ fut élaboré. Dès lors, il y était stipulé que mon temps de travail allait être réparti entre l'EPCC-LFPN (50%) et mon laboratoire universitaire, basé en Bretagne, à Rennes (50%). Ma

⁷⁶ Département du Morbihan (56).

⁷⁷ Cf. : la cartographie des sites qui sont les terrains de cette recherche, annexe n°6.

⁷⁸ Une proposition avait été envoyée par mon encadrant Cifre à l'appel à projets du DPRPS pour réaliser une enquête sur les pèlerinages qui se font à la fois sur la partie normande et sur la partie bretonne de la baie du Mont-Saint-Michel.

⁷⁹ Le contrat de collaboration présente toutes les conditions d'exercice de la Cifre : répartition du temps du travail, propriété intellectuelle, financements, etc.

présence au laboratoire devait être réservée à l'enquête sur le terrain breton et aux activités doctorales. Il était donc officiellement prévu que j'allais réaliser le travail de tout salarié de l'EPCC-LFPN sur un mi-temps et que ce dernier financerait, quinze jours par mois, mes déplacements à Rennes.

Mais, une fois la Cifre démarrée (juin 2016), les faits étaient tout autres : ce contrat de collaboration ne fut signé que six mois après mon arrivée comme salariée à l'EPCC-LFPN. De plus, la demande surprise de l'organisme chargé de gérer le contrat de collaboration d'une participation de plusieurs dizaines de milliers d'euros⁸⁰ auprès de l'EPCC-LFPN à verser au laboratoire universitaire généra un climat de tension avec mon nouveau patron-enquêteur qui se sentit trahi par le projet Cifre. La participation financière de l'EPCC-LFPN à ma présence à Rennes n'était, de plus, pas formellement écrite et ne disposait pas d'un budget spécifique. L'inventaire « participatif » de BCD se réalisait sur des temps forts chaque trimestre et non de façon continue : l'adéquation entre l'agenda du terrain normand et l'agenda du terrain breton était donc très complexe. Rapidement, le projet de ma présence en Bretagne sur un mi-temps fut abandonné, l'EPCC-LFPN me proposant de m'offrir un bureau à temps complet pour réaliser mes activités doctorales. Comme mon contrat de travail stipulait explicitement que j'étais salariée pour réaliser ma thèse, cette proposition ne m'alarmait en rien ; d'autant plus que mon encadrant Cifre était lui-même en thèse, depuis plusieurs années⁸¹, et se montrait très compréhensif.

Pendant ces trois ans, ainsi, je passai tout mon temps de Cifre à l'EPCC-LFPN : la Normandie devint le principal site de mon analyse, et je me rendais en Bretagne ponctuellement, en fonction des événements (ma présence en Bretagne fut accrue de janvier à juillet 2018 compris car, à raison d'une semaine par mois, je me rendais dans le Pays Centre-Ouest Bretagne pour réaliser une enquête sur la « vitalité sociale des jeux et sports traditionnels » dans le cadre de l'inventaire « participatif » de BCD ; nous y reviendrons par la suite).

Les terrains normands évoluèrent également. Une fois en poste, lors de mon premier jour, mon encadrant Cifre m'annonça que, contrairement à ce qui était prévu, il devrait prendre en charge la mise en fiche des pèlerinages autour du Mont-Saint-Michel, ayant déjà initié le travail bibliographique et la prise de contacts sur le terrain. Il me proposa, à la place, de travailler sur les pratiques et savoir-faire présents sur la baie du Mont afin de collaborer avec lui à la fiche. À ce moment, j'acceptai sans chercher à comprendre les enjeux ni les impacts de ce retournement. Au fil des semaines, un autre projet de mise en fiche me fut

⁸⁰ Qui furent renégociés ensuite, pendant de longs mois.

⁸¹ Au fur et à mesure de ma Cifre, je découvris que mon encadrant Cifre avait été inscrit en thèse depuis deux années sans avoir produit de recherche universitaire, et avait en réalité démarré sa thèse au moment de mon arrivée au sein de l'organisme, en 2016. Son autorité en tant qu'encadrant Cifre reposa finalement sur son expérience professionnelle de dix années dans la recherche patrimoniale.

proposé par mon encadrant, un projet déjà en gestation depuis 2013 et issu d'une demande sociale à laquelle l'EPCC-LFPN peinait à donner une réponse⁸² : le savoir-faire du véritable camembert de Normandie. « Moi, je ne me sens pas de travailler sur le camembert... ce n'est pas mon domaine », m'expliquait mon encadrant. Je déclinai la proposition, même face à l'insistance dont il fit preuve, pour deux raisons : je n'étais absolument pas spécialiste du domaine non plus, mais au-delà de ça, ce projet induisait de se rendre sur des périodes prolongées en Haute-Normandie, ce qui m'éloignait encore davantage de mon terrain breton et du projet initial de fiche normando-bretonne sur le Mont-Saint-Michel ; de plus, l'idée d'expérimenter une méthode participative innovante était d'emblée compromise car les acteurs en demande espéraient une inscription Unesco et un certain contrôle sur l'enquête et les informateurs⁸³.

J'ai donc vivoté, dans les six premiers mois de ma Cifre, entre recherche documentaire sur le Mont, présence aux nombreuses réunions des projets de mes collègues, prise de contact avec des acteurs de la baie du Mont-Saint-Michel, entretiens exploratoires en Normandie et en Bretagne, observation en Pays Centre-Ouest Bretagne, et lectures bibliographiques pour ma thèse. En décembre 2016, je proposai, ainsi, de réaliser une exposition itinérante sur le modèle de celle produite par BCD (cette dernière ayant proposé de mettre à disposition son savoir en la matière), ce qui fut mon premier projet d'ampleur en tant que salariée. À ce moment, pour compenser les lacunes que j'avais accumulées sur mon terrain normand, je donnai davantage de mon temps de thèse à mes projets à l'EPCC-LFPN – mais j'étais loin de me douter qu'il serait si difficile, ensuite, de retrouver un temps de travail équilibré entre Normandie et Bretagne, et entre travail opérationnel et travail doctoral.

Au bout d'un an de Cifre (été 2017), j'avertis mes co-directeurs de thèse que j'étais en train de me faire happer par mon terrain normand et que je ne réussissais pas à m'affirmer face à l'autorité de mes supérieurs. Ajoutons, en outre, que le contrat de travail salarié ne détaillait aucune de mes missions et que je ne possédais pas de fiche de poste⁸⁴. Une réunion eut lieu en septembre 2017 entre l'EPCC-LFPN, BCD et mon directeur de thèse principal, pour rééquilibrer mon temps de travail, mais les décisions ne furent pas suivies d'effets. Cet échange entre le directeur de l'organisme et moi-même traduit bien l'état d'esprit général :

« Vous me demandez du temps pour votre thèse, mais vous êtes sur un poste de recherche ! Donc vous faites votre thèse, je ne vois pas où est le problème.

⁸² Elle ne fut d'ailleurs l'objet d'une fiche qu'en 2020.

⁸³ À cette époque, l'EPCC-LFPN avait donc engagé une stagiaire pour travailler sur ce sujet.

⁸⁴ En 2016, j'avais mis ces manques sur le compte de l'urgence dans laquelle l'EPCC-LFPN avait dû fournir mon contrat pour que je démarre la Cifre dès que possible.

- Mais j'ai besoin de temps pour écrire, pour réfléchir... j'ai besoin de plages continues pour lire. Vous vous rendez compte que je n'ai pas ouvert un seul livre pour ma thèse depuis deux ans ?

- M'enfin... on ne fait pas de lecture biblio' sur une semaine entière, c'est impossible, ça n'existe pas ! [rires] »

Je sentais qu'il y avait un malentendu, mais je manquais de discernement. Je décidai donc de laisser l'affaire de côté pour le reste de la Cifre, pour deux raisons : l'impossibilité de diviser le travail entre thèse et poste salarié, les deux relevant en effet d'un type de recherche, et ma crainte d'augmenter encore les tensions et des conséquences potentielles sur mon accès aux données et sur mon avenir professionnel. À cette époque, je n'avais pas encore conscience du fait que la tentative de contrôle qui était faite sur mon temps de travail et mes projets était en elle-même une donnée pour ma thèse.

Le choix de mes terrains a donc beaucoup évolué entre ce qui était prévu et ce qui fut effectivement possible ; cette évolution fut largement influencée par les agents qui encadraient ma Cifre au sein de l'EPCC-LFPN, que je choisis d'accepter – non sans difficulté – afin de respecter la dimension nécessairement anthropologique de mon immersion.

3.1.3. Une approche multi-située

Ainsi, j'ai été, au sein de l'EPCC-LFPN, de juin 2016 à juin 2019, contractuelle de la fonction publique catégorie A, attachée territoriale à la conservation du patrimoine, au sein de l'axe PCI et territoires de l'Ethnopôle. Mon statut fut plus communément intitulé « chargée de recherche et de valorisation du PCI » par l'organisme. Mon encadrant Cifre avait le même poste que moi et était responsable de l'axe PCI et territoire. Au niveau de mes ressources, je reçus les mêmes conditions que n'importe quel salarié : un bureau, du matériel de bureautique, un ordinateur, une voiture de service. Concernant l'aspect hiérarchique, j'étais sous la responsabilité de mon encadrant, mais celui-ci se retirant de cette charge en 2017, je me suis ensuite retrouvée sous la responsabilité du directeur et fut accompagnée bon an mal an par la responsable de l'Ethnopôle jusqu'à la fin de la Cifre.

L'annexe n°5 présente le calendrier de la thèse⁸⁵ et montre la répartition de mes activités en tant que terrains d'enquête. La division de celles-ci en trois volets (activités doctorales pures, activités en Normandie, et en Bretagne) est en partie artificielle : d'une part, les interventions dans les colloques et séminaires pour l'EPCC-LFPN et la dispense de cours en master participent également à ma formation doctorale, tout autant que les enquêtes réalisées sur les écomusées et les jeux et sports traditionnels bretons ; d'autre part, les

⁸⁵ Il démarre au début de la Cifre (juin 2016), mais la thèse prend appui sur deux mémoires réalisés entre 2012 et 2014, puis sur des recherches et lectures complémentaires réalisées entre 2014 et 2016 pour construire le projet de thèse et obtenir un financement.

lectures que j'effectue pour la thèse contribuent à étayer mes savoirs professionnels et mes rapports Cifre, lesquels m'ont également permis de rédiger partiellement des morceaux de la thèse.

La particularité de cette recherche en Cifre est qu'elle s'est appuyée sur un millefeuille de terrains, qui sont les suivants :

- les deux organismes régionaux, à l'intérieur desquels mes collègues sont mes enquêtés ; j'ai partagé leur quotidien, je les ai questionnés sur leurs pratiques, les ai observés et les ai suivis dans leurs projets (leurs enquêtes, leurs mises en fiche, les réunions auxquelles ils participent avec des porteurs de projets extérieurs⁸⁶) ; au bureau, je répondais également aux sollicitations extérieures (demande de conseils sur des projets visant le PCI ou de mise en contact) ;

- les projets où j'ai collaboré avec mes collègues-enquêtés m'ont permis d'expérimenter leurs conceptions et leurs pratiques, sans filtres, et en même temps l'activité même d'un agent du PCI : il s'agit principalement de la réalisation de l'exposition itinérante⁸⁷ (2017), l'organisation et la programmation du colloque international « À quoi sert le patrimoine culturel immatériel » (2017-2018) et de séminaires régionaux annuels (2016, 2017, 2018) et d'une rencontre entre acteurs des musées dans le Sud-Manche (2017), des interventions à deux voix dans des universités ou pour des événements particuliers (2017-2018), de l'enquête sur la méthode participative des écomusées du Trentin en Italie (2018), et la dispense de cours à l'université de Rouen⁸⁸ (2016-2019) ;

- mes activités individuelles, qui d'une part, m'ont amenée à collaborer avec des acteurs extérieurs pour confronter le travail sur le PCI à ces derniers, profanes en la matière, et qui, d'autre part, ont toujours été supervisées par le directeur de l'EPCC-LFPN (et parfois mon encadrant Cifre et la responsable de l'Ethnopôle), me permettant d'observer le comportement de ces derniers et de recueillir leurs avis vis-à-vis de ces projets : il s'agit de la programmation des lieux d'accueil de l'exposition itinérante (2016-

⁸⁶ De façon exhaustive, ce fut le cas pour un écomusée qui travaille sur la refonte de son projet muséographique à Argentan en 2017-2018, ou la préparation de l'exposition valorisant la fiche réalisée sur le PCI du CHU de Rouen, ou encore le suivi de l'inscription du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon de 2008 à l'Unesco.

⁸⁷ C'est le projet qui a mobilisé le nombre de plus important de collègues-enquêtés : deux agents pour le contenu textuel, deux autres pour la mise en forme muséographique de celui-ci, un agent pour la conception technique et matérielle, et le directeur pour le suivi, la prise de décision et la relecture finale.

⁸⁸ Le responsable de l'axe PCI et territoires et moi-même nous sommes réparti le contenu et avons beaucoup échangé à ce propos.

2019), de la réalisation de l'inventaire « participatif » dans le Sud-Manche⁸⁹ (2017-2019), ainsi que, dans le cas breton, de l'enquête sur les jeux et sports traditionnels dans le Pays Centre-Ouest Bretagne (2017-2018).

Suivre mes collègues-enquêtés dans leurs réunions et rendez-vous extérieurs et participer aux événements que l'EPCC-LFPN organisait ou co-organisait m'a permis d'observer également la réception de la convention par des acteurs collectifs très divers, comme les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel, les musées et écomusées, les collectivités territoriales, les élus, les centres d'archives, la DRAC de Haute-Normandie, les conseils régionaux ou encore le DPRPS au ministère. Ces rencontres ont joué un rôle important dans mon intégration sur le terrain au niveau régional : elles m'ont permis de solliciter avec facilité ces acteurs pour des entretiens, et d'enclencher de nouveaux projets (l'installation de l'exposition dans de nouveaux lieux, l'inventaire « participatif » en Normandie, la participation à la tenue d'un séminaire dans un écomusée breton, ou encore la participation à une publication et à une formation gérées par le DPRPS). Les projets avec mes collègues-enquêtés furent très instructifs car ils montraient les rapports de force existant entre eux sur certains enjeux et qui se confirmaient dans d'autres situations. Enfin, en Bretagne, réaliser l'enquête sur les jeux et sports traditionnels dans le Pays Centre-Ouest Bretagne, au-delà d'expérimenter moi-même l'enquête-PCI, fut en partie un prétexte pour expérimenter les méthodologies d'enquête promues par les agents de BCD.

Ainsi, les terrains de la présente recherche se situent à différentes échelles et se croisent les uns avec les autres, parce qu'ils sont le fait d'un réseau très serré d'interconnaissances ; si les deux organismes qui constituent les deux principaux sites de notre analyse sont Caen et Lorient, en réalité, celle-ci s'apparente à une approche multi-située (Marcus, 1995), tant au niveau spatial (*cf.* annexe n°7), qu'au niveau des diverses positions que j'ai occupées pour appréhender mon objet de recherche selon différents points de vue. C'est la Cifre appliquée à cet objet de recherche qui engendre cette approche : il s'agit, en effet, de réaliser une recherche sur les normes méthodologiques en cours de construction d'acteurs dont les pratiques relèvent aussi de la production de savoirs et d'une constante réflexivité sur leurs propres pratiques.

3.2. Les matériaux de l'enquête : collecte, analyse et écriture

Cette recherche s'appuie sur une méthode à la fois issue de la sociologie (par les entretiens compréhensifs) et de l'anthropologie (par l'immersion dans la culture des

⁸⁹ Il fut préparé avec le soutien du directeur de l'EPCC-LFPN, et trois agents ont participé à l'unique réunion du « comité de pilotage » (les deux agents issus de l'Ethnopôle n'ont pas souhaité participer à la mise en œuvre de l'inventaire, notamment pour des questions d'éthique ; nous expliciterons cela dans les chapitres 10 et 11).

enquêtés). De ce fait, c'est la pratique du terrain qui a nourri progressivement des axes de recherche et a suscité de nouveaux questionnements, à propos de réflexions qui avaient été esquissées auparavant, dans le cadre d'expériences antérieures autour de cet objet d'étude. Il ne s'est donc pas agi de formuler et de tester des hypothèses, mais d'explorer des pistes de développement, par une approche empirique guidée par ces dernières.

3.2.1. Éléments de méthode d'enquête

La multiplicité des terrains de cette enquête m'a menée à conduire une recherche de façon extensive (explorer un large panel de situations et d'acteurs qui concernent mon objet) et intensive (s'arrêter sur quelques cas et les approfondir). J'ai, ainsi, occupé différentes positions et pris différentes postures. Au quotidien, mes collègues-enquêtés me proposaient régulièrement de les accompagner à des rendez-vous et à des réunions en tant que doctorante. Aussi, lorsque je gérais l'inventaire participatif dans le Sud-Manche, j'étais une salariée à la double posture (je coordonnais de façon opérationnelle et développais une réflexivité sur la dimension expérimentale du projet pour l'EPCC-LFPN) et une doctorante (je questionnais les agents partenaires sur leurs conceptions et leurs pratiques et mettais en perspective ma réflexivité à un échelon supérieur, pour une comparaison avec la Bretagne). En outre, lorsque j'intervenais, à l'extérieur, pour des séminaires ou dispensais des cours en master (en tant qu'« intervenante professionnelle »), c'était en tant que salariée uniquement.

La praticité de cette articulation – qui pourrait sembler peu évidente – se réalisait dans le fait qu'être chargée de recherche et de valorisation autorisait d'emblée à croiser recherche et opérationnel. Si cela est généralement une chance pour tout doctorant Cifre, ce fut toutefois le support de difficultés dont je ferai état par la suite (cf. sous-partie 3.3., puis chapitre 11).

Au regard de l'importance qu'avait pris mon temps de travail salarié (environ 90% de mon temps total de l'été 2017 au printemps 2019) en Normandie, j'ai donc réalisé une « participation observante » (Soulé, 2008), me permettant « de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité » (*ibid.* : p.2).

Mon observation fut de type ouverte (Campenhoudt & al., 2017) vis-à-vis de mes collègues-enquêtés, puisque je fus présentée par la direction, dès mon arrivée, comme « doctorante Cifre » et non comme « chargée de recherche et de valorisation du PCI ». Elle fut partiellement clandestine dans certains cas : concernant les partenaires de l'inventaire « participatif » en Normandie, je me présentais comme chargée de recherche et de valorisation faisant « une thèse sur mes projets professionnels » sans préciser qu'ils serviraient plus tard à une mise en perspective générale et comparative, afin de montrer que je partageais leurs codes et qu'ils m'intègrent dans les « professionnels de la culture ».

Elle fut complètement clandestine dans d'autres cas : lors de mes interventions à l'extérieur, où je pouvais, à couvert, prendre note des réactions parfois virulentes d'homologues. Du côté breton, je fus le plus souvent considérée comme doctorante, et, accessoirement, comme homologue normand ; je me présentais, en revanche, comme « chargée de mission de BCD » lorsque je réalisais l'enquête sur les jeux et sports traditionnels, pour paraître ordinaire et être acceptée par mes informateurs.

Je n'ai pas réellement choisi l'affichage officiel de mon attache universitaire, qui me fut plutôt assignée par les deux organismes qui connaissaient le projet Cifre et qui souhaitaient sans doute montrer leur volonté de participer à ma recherche. Mais cette étiquette n'a pas facilité mon intégration au départ en Normandie : j'étais vue comme une simple observatrice en formation, on me demandait d'observer et de discuter, sans agir, proposer, susciter, intervenir ; finalement, sans expérimenter moi-même ce qu'est être agent du PCI. Mener des projets était pourtant l'objectif qui avait été esquissé dans le projet Cifre. J'ai donc dû redoubler d'efforts pour que l'on m'identifie comme réelle salariée et agent, afin de « faire oublier le caractère exceptionnel ou anormal de [ma] présence [...] étrang[ère] » (Copans, 1998 : p.46)⁹⁰. De plus, il me semble, *a posteriori*, que l'imprécision qui flottait sur mon double statut conduisait certains de mes collègues-enquêtés à se méfier de mes motivations. Ce furent les mêmes qui ne répondaient jamais à mes mails, n'acceptaient pas d'entretiens ou les annulaient au dernier moment.

J'ai ainsi dû m'affirmer en tant que salariée ; à partir de l'été 2017 (la conception de l'exposition itinérante arrivant à sa fin), une fois intégrée, noyée dans les conflits internes qui animaient l'organisme déjà avant mon arrivée – et qui prouvaient mon intégration effective chez mes enquêtés – j'ai retrouvé une posture de doctorante au début de l'année 2019 en me concentrant sur les entretiens complémentaires et la rédaction des rapports des projets Cifre. J'en apporterai un éclairage épistémologique dans la dernière sous-partie de ce chapitre.

Ces différentes postures se sont accompagnées de types variés d'observation : au départ de la Cifre (les premiers six mois), au quotidien, je réalisais une observation flottante (je me laisse porter par les opportunités, les interactions avec mes enquêtés et leurs projets) ; il s'ensuivit deux années (2017 et 2018) où mon activité salariée fut intense et ma participation observante s'alternait quelquefois avec une observation diffuse, lors de

⁹⁰ Nous reviendrons sur cet épisode dans la sous-partie 3.3. de ce chapitre.

réunions sur les projets de mes collègues. Varier les postes d'observation m'y ainsi permis de varier les points de vue de mon analyse⁹¹.

L'utilisation quotidienne de mon journal de bord fut un des outils majeurs de mon observation : il me permettait de remettre à sa place d'objet d'étude le vécu de situations de tension parfois critiques. J'y écrivais mes « perceptions et impressions » (Beaud & Weber, 1998 : p.145), ainsi que des phrases, expressions et situations du quotidien, qui renseignaient, par leur caractère spontané, sur les conceptions de mes enquêtés.

Une des plus grandes difficultés méthodologiques qui s'est présentée à moi fut le fait de partager, avant le début de la thèse, le langage et la perception – voire les codes – des indigènes, car ils appartenaient à un univers professionnel au sein duquel j'avais été formée et avais exercé dans le cadre de stages et de contrats salariés. Ainsi, la première année de la Cifre, je partageais leurs *a priori* sur ce qui est considéré, dans le secteur patrimonial, comme de la « vraie » et de la « fausse recherche » (pour reprendre les termes indigènes). Ma naïveté de jeune agent du PCI (notamment autour des notions de « participation » et de « recherche ») m'a permis toutefois d'incarner et d'expérimenter la réalité de mes enquêtés sans efforts d'acculturation.

Cela eu deux conséquences. D'une part, nombre de situations qui semblaient banales ou simplement l'expression de conflits interpersonnels répondaient très implicitement à ma problématique sans que je ne m'en aperçoive. Parce qu'émotionnellement fortes, elles sont toutefois restées gravées dans ma mémoire quand certaines n'étaient pas inscrites dans mon journal de bord. En réaborder quelques-unes en entretien avec mes enquêtés, deux ou trois ans plus tard, m'a permis de voir ces conflits avec un autre regard, celui d'une sociologue ; c'est pourquoi ces situations serviront de matériau pour notre recherche dans chacun des chapitres suivants. D'autre part, je n'ai pas résisté au « piège » du « débutant » (Beaud & Weber, 1998 : p.163) : j'ai, pendant les deux premières années de terrain, souvent plaqué mes propres projections (de professionnelle) sur les choix et les conceptions de mes collègues-enquêtés. Dans mes premiers entretiens, j'avais tendance à préparer ma grille en fonction de mes préjugés vis-à-vis de mes informateurs que je considérais alors, sans en avoir pleinement conscience, davantage comme collègues que comme enquêtés.

Prise par les urgences du quotidien et accaparée par le terrain, je me suis lancée dès 2017 dans la compréhension méthodologique et épistémologique de ce que j'étais en train de vivre. La stratégie fut double : interpréter autrement les obstacles que je rencontrais,

⁹¹ Ajoutons qu'un instrument d'observation directe fut initié fin 2017 pour recueillir la réception de la société civile de la notion de PCI : l'exposition itinérante fut accueillie dans un écomusée au sein duquel j'ai pu m'installer durant une journée pour faire remplir un questionnaire aux visiteurs ; l'expérience fut peu concluante car seulement treize questionnaires furent remplis.

trouver des exemples similaires et me « rendre compte de leur banalité » (Beaud & Weber, 1998 : p.17) ; « accepter de [me] laisser affecter » et « mettre en place un dispositif méthodologique tel qu'il me permette d'en élaborer par la suite un certain savoir » (Favret Saada, 1990 : p.4). Dans ce cadre, le recours à la méthode compréhensive (Weber, 1922) m'a permis de ne plus questionner seulement mes collègues-enquêtés sur ce qu'ils faisaient, mais surtout pourquoi et comment ils le faisaient, mettant ainsi à distance mes *a priori*. Cette approche me permit de dépassionner les enjeux du travail opérationnel et de me replacer en tant que sociologue.

3.2.2. Entretiens compréhensifs⁹² et corpus secondaire

La conduite d'entretiens s'est révélée nécessaire en raison du fait que les échanges informels et l'observation participante ne suffisaient pas pour comprendre le raisonnement profond de mes enquêtés. Des entretiens exploratoires ont été réalisés en 2016-2017. Ils ont toutefois été peu concluants pour la présente recherche, dans la mesure où je ne m'étais pas encore détachée du lexique indigène et le concevais comme similaire au lexique sociologique. Puis, des entretiens complémentaires ont été conduits chaque année jusqu'à 2022, afin de capter l'évolution des conceptions indigènes. Mener ces entretiens fut également le moyen de m'extirper d'une mainmise de certains de mes collègues-enquêtés sur mon emploi du temps et sur mes terrains (signe d'un jeu de pouvoirs dont je ferai état plus tard dans la thèse) et d'aller à la rencontre d'autres qui ne se sentaient pas légitimes à contribuer à ma recherche et dont l'avis distant fut pourtant très précieux.

La population concernée par ces entretiens fut, avant tout, les agents des deux organismes régionaux ; puis, des acteurs partenaires de leurs activités et des projets dans lesquels j'étais impliquée (collectivités territoriales, élus, associatifs, musées et écomusées). J'ai été amenée à travailler avec une grande majorité de chacun de ces acteurs extérieurs. Ainsi, mettant à part de rares refus⁹³, formuler ma demande d'entretien auprès de ces acteurs était facilité par ma présence accrue sur mon terrain et mon étiquette doctorale, d'autant que, dans le milieu du patrimoine, faire une thèse est largement accepté voire souvent recommandé. Ainsi, l'enregistrement sonore apparaissait naturel et tous les acteurs avec lesquels je me suis entretenue furent très loquaces et faisaient montre d'un raisonnement profond sur leurs propres pratiques – certains entretiens ont duré de deux à quatre heures. « N'hésite pas, c'est toujours intéressant de parler comme ça », « Tu ne me déranges pas

⁹² Cf. : le tableau thématique des entretiens réalisés, annexe n°8.

⁹³ Le conseiller DRAC de Haute-Normandie a refusé deux fois ma demande d'entretien, sous prétexte que je ne l'avais pas sollicité dès mon arrivée à l'EPCC-LFPN ; les collègues de l'axe Mémoires de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN n'ont eux non plus pas souhaité s'exprimer, sans en expliciter la raison (mais il est tout à fait possible que cela ait un lien avec les rivalités présentes au sein de l'organisme et auxquelles j'avais pris part dans le jeu de ma Cifre).

du tout, les entretiens ça me permet de remettre de l'ordre dans mes idées ! », me confiaient mes informateurs.

Les entretiens menés en Normandie ont plus souvent ressemblé à des échanges entre collègues, « on bavarde autour du sujet » (Copans, 1998 : p.47), et avec quelques-uns, le cadre solennel qu'imposait l'entretien était plutôt source de dérision. Tous mes informateurs normands m'ont ainsi donné leur totale confiance, aussi bien au sujet de difficultés et de tensions vis-à-vis du contexte de l'organisme (sujets qu'ils abordaient d'eux-mêmes la plupart du temps et qui prenaient beaucoup de place) que sur leur conception de leurs pratiques et leurs avis sur celles de leurs collègues. Seuls deux agents – qui étaient, d'ailleurs, en thèse eux aussi – ont demandé à relire les retranscriptions des entretiens les concernant ; mon encadrant Cifre a même souhaité en supprimer quelques passages :

« Voici donc une nouvelle version en pièce jointe, valant consentement. [...] J'ai donc essayé de faire au mieux pour purger le texte de passages sensibles, ou compliqués à interpréter, sans nuire au fond pour collaborer à ta recherche, sans travestir l'histoire, sans nuire à mes principes, combats et engagements. [...] Malgré tout, j'ai fait mon possible pour coopérer. [...] Je te remercie de ta compréhension. »⁹⁴

En Bretagne, toutefois, des agents se sont montrés un peu plus méfiants, sans doute parce qu'ils ne me côtoyaient pas au quotidien et ignoraient en partie ce que je pouvais faire de leurs confidences. Mais ils ont chaque fois répondu à mes demandes d'entretien qui furent nombreuses, en raison du fait que ma présence en Bretagne était moins assidue qu'en Normandie. Il faut souligner que les agents bretons et normands se sont montrés disponibles pour la présente recherche alors que nous menions les entretiens sur leur temps de travail – un temps précieux pour eux.

Ces entretiens sont semi-directifs : chacun faisait l'objet d'une grille que j'avais préparée en amont sur des thématiques précises et formulant parfois, à l'avance, des questions pointues revenant sur des éléments abordés au cours de précédents entretiens pour éviter que mes informateurs ne se déroberent une nouvelle fois. Pour illustrer mon propos, prenons le cas de l'enquête et de la mise en fiche : la méthode d'enquête était dite « ethnographique » chaque fois que j'interrogeais les agents sur cette question ; ils n'y ajoutaient pas de précision, car la méthode ethnographique était évidente pour eux, mais aussi parce que la question était intrusive : la méthode d'enquête relève du personnel. Cette thématique a donc fait l'objet de plusieurs entretiens⁹⁵.

⁹⁴ Cf. : email envoyé par mon encadrant le 23 février 2020.

⁹⁵ Ainsi, les entretiens furent les seuls lieux d'explicitation de la méthode d'enquête, n'ayant pas été conviée ou autorisée à accompagner les agents sur leurs propres terrains.

La conduite des entretiens s'est faite selon une approche compréhensive, toujours au sens wébérien du terme : l'objectif était de comprendre les conceptions, les choix méthodologiques et les perceptions de mes enquêtés, de saisir les ressorts de possibles incohérences avec mes observations plutôt que de les juger. J'y intégrais les mots des enquêtés, je les relançais en « prolongeant le sens de [leur] propos » (Beaud & Weber, 1998 : p.215). Parfois, pour parvenir à saisir entièrement le raisonnement des agents, j'ai été amenée à « souligner les contradictions » (Copans, 1998 : p.61) de mes enquêtés pendant l'entretien. Le tempo des entretiens n'était donc pas constamment linéaire, même si ces derniers se sont toujours terminés sereinement et permettaient plutôt l'entier engagement de l'enquêté dans l'échange. Parfois, celui-ci pouvait prendre une tournure quelque peu incisive, et elle eut toujours pour conséquence une auto-analyse par les enquêtés (nous verrons un cas qui illustre bien cela dans le chapitre 12, sous-partie 1.3.3.). Parfois, ils furent également surpris d'être questionnés sur des notions qu'ils n'utilisaient pas explicitement dans leur rhétorique mais que mes observations montraient toutefois porteuses d'un enjeu silencieux, comme la notion d'expertise ou la critérisation du PCI. Il est à noter qu'au fil de ma Cifre, le terme d'« expertise » fut de plus en plus employé par les agents.

Les matériaux de notre analyse ne concernent pas que l'observation et les entretiens ; la présente recherche s'appuie également sur une série de documents écrits dans diverses circonstances, certains étant officiels (statuts associatif des deux organismes, plaquettes et brochures, fiches-projet, catalogues de ressources, sites Internet, publications indigènes sous forme d'articles), d'autres étant plus officieux et internes aux organismes (rapports « de recherche », comptes-rendus de réunions, thèses de doctorat et mémoires⁹⁶) voire personnels (grille d'entretien, curriculum vitae). Ces documents ont souvent permis d'approfondir des thématiques que nous n'avions pas eu le temps d'aborder en entretien, ou d'illustrer des données collectées en entretien. Néanmoins, une majorité des documents dits plus haut « officiels » sont issus de BCD, l'EPCC-LFPN ne produisant aucun support tel que des fiches-projet ou des catalogues. De plus, le directeur de l'organisme normand n'a pas souhaité fournir d'autres matériaux que les statuts de l'établissement alors que des documents stratégiques renseignant sur ses activités et ses partenariats existent bel et bien (ce qui traduit le caractère potentiellement sensible des données institutionnelles en Normandie).

Enfin, il convient d'éclaircir un point important : l'utilisation de données limites. Comme décrit plus haut, la tenue quotidienne d'un journal de bord m'a permis de noter toutes mes

⁹⁶ Je m'appuie, en effet, sur les écrits scientifiques des agents-PCI lorsqu'ils éclairent leurs conceptions et la façon dont ils conçoivent leur propre posture ; l'objectif n'est en aucun cas de dévaloriser leur travail au profit du mieux. Si l'enjeu de compétition entre agents-PCI était effectif durant toute mon immersion, la distance prise avec mon objet d'étude pendant trois années en suivant mon départ du monde du PCI garantit cette neutralité.

observations et de relever des phrases et expressions, qui, par la spontanéité du contexte, étaient intéressantes en ce qu'elles pouvaient contredire des discours policés recueillis en entretien. En effet, notons le fait que la rhétorique des agents-PCI, habitués et encouragés à construire un raisonnement savant, et eux-mêmes accoutumés à la technique d'entretien – réalisant également des entretiens semi-directifs dans le cadre de leurs enquêtes ou étant en thèse – débouchait parfois, en entretien, sur une loquacité abstraite et dissuasive, entretenant des implicites et des malentendus ; prêter attention aux situations qui ne sont plus sur écoute officielle permettait de corroborer le décalage constaté entre le discours délivré et les faits que j'observais. Toutefois, ces propos ne seront que très rarement restitués tels quels ici pour respecter la confidentialité des agents-PCI.

3.2.3. Traitement et analyse des données

L'analyse a porté sur les rapports que les agents-PCI entretiennent avec la convention PCI et avec leurs pratiques effectives. Ainsi, il s'agit de comprendre les comportements, leurs constantes et leurs irrégularités, leurs schémas de pensée, les sens qu'ils donnent à leurs pratiques, de repérer les codes de leur rhétorique et les convergences ou les différences qu'ils entretiennent avec leurs homologues, tout en prenant en compte l'évolution des agents et des institutions de 2015-2016 à 2021-2022. Plus généralement, l'analyse a permis de se livrer à une double approche émic (se fonder sur le sens que les enquêtés donnent au réel et comment ils l'expliquent) et étic (mettre ces données en perspective avec des éléments extérieurs de comparaison et livrer, sur cette base, une interprétation plus générale de l'objet d'étude et de son positionnement dans le monde social).

L'analyse des matériaux fut une étape importante mais peu aisée, tant il était nécessaire de déconstruire mes savoirs et les acquis issus de ma formation professionnelle, de me distancier de mes enquêtés – auparavant collègues – et de leur lexique argotique indigène, dont ils empruntent les termes au monde académique et adaptent le sens au monde du patrimoine. M'éloigner physiquement de mes terrains et occuper un bureau à mon laboratoire de rattachement à l'université de Rennes 2 (à partir de juillet 2019) a favorisé ce détachement.

Les entretiens ont été entièrement retranscrits ; leur analyse s'est traduite par un décryptage minutieux, à l'aide d'un traitement thématique : les passages ont été thématés et rangés dans des catégories et sous-catégories. Ce procédé a supposé la relecture réitérée de certains passages où le raisonnement des agents-PCI s'est montré particulièrement pointu et théorique sur les catégories et les savoirs indigènes. J'ai souhaité atteindre une rigueur implacable dans ma compréhension des nuances de leurs conceptions, parfois décrites en contradiction avec les réalités que j'ai observées, afin de m'assurer que ce décalage constaté n'était pas une interprétation de l'agent-PCI que j'étais.

Les matériaux secondaires ont été analysés selon le même mécanisme que les entretiens, par thématiques, et furent ajoutés à l'organisation thématique générale.

Cette analyse fut ensuite accompagnée d'une actualisation des lectures bibliographiques amorcées en première année de Cifre et pour mes mémoires. Cet état de l'art m'a ainsi permis de passer des catégories indigènes à des catégories objectivantes et de mobiliser des concepts sociologiques. Cette étape a favorisé la distanciation décisive d'avec mon objet d'étude : en effet, ayant à l'origine débuté mon enquête sur l'étude de l'expertise dans l'acception indigène du terme, découvrir l'existence de l'expertise en tant que concept sociologique a finalement déplacé mon objet d'étude vers un questionnement sur les conceptions indigènes de l'expertise, auquel la littérature académique m'a permis de donner des clés d'interprétation.

Enfin, il convient d'éclaircir mon positionnement vis-à-vis de mes enquêtés, donnée qui devra être prise en compte dans la lecture de cette thèse. Si ma posture de « praticien-chercheur » (Kohn, 2000) était commune à mes enquêtés – eux aussi, pour certains, réalisaient une thèse – nos motivations étaient bien différentes. Certains se sont engagés dans une démarche de recherche pour nourrir leur réflexion et répondre à leurs questionnements professionnels. S'ils ont démarré leur thèse avant d'obtenir leur poste de salarié, ils ont finalement fait le choix de développer davantage leur carrière professionnelle dans la fabrique du PCI⁹⁷. De mon côté, si mon immersion m'a fait parfois perdre de vue l'objectif doctoral, c'est toutefois celui-ci qui m'a initialement orientée vers cette expérience professionnelle en tant qu'agent-PCI : en effet, le projet de thèse a débuté dès ma première année de master (2012-2013), la poursuite de mes études fut totalement orientée vers la préparation de celui-ci (stage de fin d'études au CFPCI où j'ai notamment participé à l'organisation du colloque international sur l'enseignement du PCI en Europe) et, je pris la décision de continuer ma thèse hors contrat Cifre (en auto-financement) au lieu d'obtenir un contrat à durée indéterminée en tant qu'agent-PCI (cf. sous-partie 3.3.). Par conséquent, cette thèse ne porte en aucun cas un regard de jugement sur de potentiels homologues, mais il s'agit bien d'une analyse objectivante d'acteurs dont j'ai partagé la culture pendant trois ans et de laquelle je me suis ensuite retirée. Si l'on pourrait d'ailleurs reprocher à cette thèse de « retomb[er] finalement sur la figure bourdieusienne de l'intellectuel dénonciateur des illusions, qui escompte que sa posture permettra aux dominés de prendre conscience et de se révolter » (Pierlot, 2018 : p.2), il convient toutefois de savoir pour le lecteur que l'analyse, la rédaction et la restitution de cette recherche ont été menées en parallèle d'une nouvelle activité professionnelle qui se situe toujours dans

⁹⁷ Leur thèse est devenue le support de leurs compétences professionnelles ; nous approfondirons cela dans le chapitre 12.

les domaines de la participation et du patrimoine culturel (en l'occurrence, musical : cf. annexe n°4).

3.2.4. Paramètres d'écriture

La rédaction respecte plusieurs paramètres méthodologiques qui doivent être portés à la connaissance du lecteur avant de poursuivre :

- dans le respect de la confidentialité et de l'intégrité des personnes qui ont participé à cette recherche, les enquêtés ont tous été anonymisés (à l'exception d'acteurs étatiques dont les écrits sont officiellement cités) et la liste de ces derniers avec leur fonction respective est visible dans l'annexe n°7 ;

- les « rapports de recherche » et articles académiques produits par les enquêtés sont utilisés comme données et, pour cette raison, leur référence bibliographique sera partiellement renseignée, en conformité avec l'anonymisation ;

- des expériences vécues personnellement, sur les terrains, sont aussi utilisées comme matériaux ; chaque introduction de partie revient sur des événements marquants du quotidien expérimenté (dans ce cas, l'usage du « je » sera plus approprié que le « nous », qui sera réservé à l'objectivation de ces données) ;

- parfois, nous ne pourrions employer des termes neutres pour remplacer les catégories indigènes car leur définition est justement l'objet de notre recherche ; nous emploierons ainsi, dans une logique compréhensive⁹⁸, les termes indigènes entre guillemets dans les titres des parties et sous-parties et, pour une meilleure fluidité et lisibilité de l'écriture, nous les mettrons en italique dans le texte (*participation, expertise, recherche, expérimentation, ethnographique, accompagnement, etc.*) ; lorsque que le même terme conserve un style normal, c'est qu'il est utilisé dans son acception académique ;

- nous étudions de nombreuses fiches d'inventaire dans les chapitres 5 et 6 ; pour ne pas abuser de l'usage des guillemets, après avoir présenté chacune des fiches que nous étudierons (cf. partie 1 du chapitre 5), nous écrivons simplement « fiche-pêcheries » ; nous ferons de même concernant les *rapports d'enquête* (rapport-CHU, rapport-pardons, rapport-carnaval), et les enquêtes (enquête-pardons, enquête-pêcherie, enquête-gavotte) ;

⁹⁸ Conserver l'usage des termes indigènes tout en les démarquant des catégories sociologiques objectivantes permet en effet de ne pas extrapoler leur signification avant de pouvoir en établir une compréhension aiguisée.

- pour énoncer les objets du patrimoine culturel immatériel sans les qualifier d'emblée de patrimoines, nous utilisons les termes « éléments », « expressions » ou « pratiques », et l'expression « participation des communautés, groupes et individus » est remplacée par « participation des praticiens » ;

- enfin, pour favoriser la lisibilité de l'ensemble, les conclusions de chacune des trois sous-parties qui constituent chaque chapitre sont annoncées par « *** ».

Ces paramètres étant posés, passons à l'explicitation des conditions de la Cifre pour une réflexion d'ordres ethnographique et épistémologique.

3.3. La « tragédie du PCI »⁹⁹ : retour sur les conditions de la Cifre

La présente thèse, parce qu'elle fut réalisée dans un cadre original qu'est la Cifre, doit faire l'objet d'une approche épistémologique, permettant d'éclaircir le lecteur sur ses conditions d'exercice : « lorsque son salaire dépend de l'institution ou du milieu qu'il étudie », le doctorant Cifre est en prise avec des enjeux qui peuvent dépasser la simple collecte de données (Alam, Gurruchaga & O'Miel, 2012 : p.56). Revenant sur l'expérience vécue, il s'agit ici de réaliser une « objectivation participante » (Bourdieu, 2003), en explicitant « les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience, et plus particulièrement de l'acte d'objectivation » (*ibid.* : p.44).

Alors que le dispositif de la Cifre fait déjà l'objet de nombreuses contributions de ce type, ma situation fut spécifique. La question de l'engagement¹⁰⁰ fut au cœur de ma position : en tant que doctorante indigène, j'étais engagée par mon terrain (les organismes d'accueil ont formulé des attentes), engagée pour mon terrain (moi-même issue originellement de ce secteur professionnel, j'étais animée par des convictions et des valeurs autour de la participation et de la nécessité de sauvegarder le PCI), et engagée dans mon terrain (c'est-à-dire en participation observante). De plus, l'impératif participatif de la convention Unesco de 2003 et les enquêtes de type ethnographique interrogent aussi l'engagement de l'agent-PCI. Au regard de ce double enjeu, les conflits dans lesquels j'ai été noyée par ma participation observante étaient en réalité inévitables. C'est pourquoi mon engagement sera exploité comme une ressource pour ma recherche, au fil des chapitres suivants. Nous allons à présent en détailler le contexte.

⁹⁹ Une tragédie est une œuvre dramatique qui met en scène des protagonistes dont les actions présentent un caractère passionnel et dramatique dans leurs luttes contre leur destin. L'expression est choisie ici en référence à celle employée par N. Heinich (2012) sur l'engagement des ethnologues dans la fabrique du PCI.

¹⁰⁰ Au sens ethnographique du terme (Céfaï, 2010).

3.3.1. Épisode 1 : déconstruction et parcours d'obstacles

Issue d'une famille où l'art ancien et la connaissance érudite sur l'art et son histoire se transmettent de génération en génération, j'ai été élevée dans l'admiration du patrimoine culturel sous ses formes matérielles et immatérielles : les châteaux et édifices architecturaux du Périgord noir, le savoir-faire de la cuisine française traditionnelle, la joaillerie ancienne, le mobilier d'antiquaires, les tableaux impressionnistes. Plus généralement, il est une tradition pour plusieurs branches de cette famille de transmettre la valeur du patrimoine financier et immobilier – l'une s'intéressant à la gestion de fortunes parisiennes –, et culturel au sens anthropologique du terme – l'autre enquêtant pour reconstituer l'histoire et la génétique familiales, et étudiant, observant et préservant la nature et ses populations invertébrées. Au sein de cette dernière branche, dans les années 1980, l'on fit même d'un vieux château du XVII^e siècle en Dordogne un centre d'accueil, à partir de chantiers participatifs, pour des spectacles ou séminaires, valorisant parfois des savoir-faire et arts traditionnels tibétains ou indiens. J'ai ainsi évolué, pendant mes dix premières années d'existence, dans un environnement qui entretenait de fortes affinités avec l'Unesco et les labels visant à protéger le patrimoine culturel et naturel¹⁰¹, ainsi qu'une admiration ingénue pour la tradition populaire en tant qu'exotique, masquant parfois un intérêt pour l'exceptionnel et non pour la compréhension de ses réalités ordinaires, sociales et culturelles.

Dans cette droite ligne, je me destinai au journalisme de la culture, en passant par une licence d'histoire-sciences politiques. Mais face au manque criant de débouchés et au constat que je préférerais développer un savoir pointu dans un domaine plutôt qu'une connaissance générale de plusieurs domaines, je fis un virage de dernière minute pour rejoindre un master d'histoire spécialité « médiation du patrimoine ». Enchaîner ensuite sur une thèse allait me permettre d'enquêter pour me consacrer à un sujet particulier. Je me dirigeais d'abord vers une formation professionnalisante, pour assurer mes arrières en cas de difficultés à trouver un financement de thèse, ainsi que pour initier une approche appliquée dans mes recherches. Tous mes camarades de promotion, historiens et historiens de l'art, visaient des carrières de chargés de projets, médiateurs culturels ou guides-conférenciers dans des châteaux, des galeries d'art, des centres d'interprétation, des associations pour le patrimoine local et dans le tourisme. De mon côté, je pris un autre tournant : je découvris la convention du PCI, notion qui m'interpela par sa dimension populaire qui différait de mon héritage culturel et rompait d'emblée avec le succès des châteaux parmi les jeunes historiens en médiation culturelle.

¹⁰¹ À cet âge, j'ignorais que ma propre mère était passée par les mêmes difficultés méthodologiques que je traverserai quinze ans plus tard, qui rédigea son mémoire sur les « jeux d'acteurs » dans la gestion d'une zone Natura 2000.

Mais de cette découverte a procédé un chemin semé d'embûches pour accéder au financement Cifre. Mes deux années de master (2012-2014) mises au service de la préparation de mon projet de thèse allaient précéder deux années (2014-2016) de recherche de laboratoires et de directeurs de thèse, de demandes de financements et d'échecs successifs. Mon sujet de thèse me conduisait à quitter les arènes de l'histoire pour rejoindre celles de la sociologie et de l'anthropologie alors que je n'en avais que de vagues notions. Nombre d'enseignants-chercheurs HDR¹⁰² se montraient réticents parce que peu spécialistes du PCI, trop éloignés géographiquement ou déjà bien occupés par leurs propres doctorants en recherche de financement¹⁰³.

En deux ans, je déposai trois candidatures¹⁰⁴, dont deux pour obtenir un cofinancement de la Région Bretagne. Mais mon sujet, trop peu breton, ne coïncidait pas suffisamment avec les axes de recherche du laboratoire de rattachement de mon directeur de thèse principal de l'époque. En parallèle de cette recherche, je travaillais en tant que médiatrice du livre dans un théâtre associatif (cf. annexe n°4), dédié à la pratique amateur, lieu de ressources, de formation, de spectacle. Je me consacrai notamment à l'« accompagnement » des troupes de théâtre amateur et à leur mobilisation en tant que collectif (pour reprendre le terme exact utilisé par mes supérieurs de l'époque). J'y appris comment apprécier sans juger – fondement du domaine amateur, qui n'a pas moins de valeur que le professionnel, seulement non-rémunéré et non-diplômé – et je fus sensibilisée aux valeurs de l'éducation populaire. Cela poursuivit ma déconstruction culturelle et me fit changer de regard sur les cultures populaires : je m'y intéressais désormais pour ce qu'elles étaient pour les concernés et non pour ce qu'elles représentaient de fantaisiste pour moi. Cela me permit d'affiner en même temps mon projet de thèse en décidant de mettre l'accent sur ce que la « participation des communautés » pouvait provoquer aux pratiques professionnelles dans la fabrique du PCI. Constatant l'écart surprenant existant entre le monde patrimonial et le monde de l'animation socio-culturelle autour de la question de la participation, j'envisageai, ainsi, de mettre en œuvre des projets participatifs autour du PCI pour tester et évaluer leur méthode et leur réception ; je décidai, en 2015, de trouver un organisme d'accueil pour réaliser ma thèse en Cifre.

J'ai prospecté à peu près toutes les structures du réseau de l'inventaire du PCI en France (musées et écomusées, parcs naturels régionaux, Ethnopôles, associations et organismes régionaux). Discutant avec chacun de mes interlocuteurs, j'affinai davantage mon projet et ne savais pas encore que je préparais mon futur réseau d'agent-PCI. Par chance, le

¹⁰² Habilités à diriger des recherches.

¹⁰³ De plus, une collaboration avec l'un deux que je rencontrai au CFPCI lors de mon stage de fin d'études s'étant montré très impliqué avait finalement récupéré certaines de mes données à son propre compte pour lancer un appel à projets dans son laboratoire à l'autre bout de la France.

¹⁰⁴ À Rennes et à Dijon.

CRÉCET, qui était devenu, entre temps, l'EPCC-LFPN et au sein duquel j'avais effectué un court stage à distance (cf. annexe n°4), put trouver le budget nécessaire pour m'accueillir si je trouvais un financement complémentaire. Je fus contactée par Bretagne Culture Diversité dont mon directeur principal de thèse était l'ancien président. L'association me suggéra de candidater à sa bourse de thèse (pour la deuxième fois) parce qu'elle était intéressée par une étude comparée avec la Normandie. En septembre 2015, je fus admise... seulement après que la candidate retenue eut choisi de se retirer au profit d'un contrat doctoral.

3.3.2. Épisode 2 : « Je t'aime moi non plus »¹⁰⁵

Ici, la doctorante que je suis n'était pas le traditionnel « marginal » pour les mêmes raisons qu'il est coutume de le décrire (Dramba, 2015), puisque le monde que j'étudiais et dans lequel j'étais salariée est rompu aux pratiques de la recherche ; c'est en d'autres circonstances que je fus tantôt mise à l'écart, tantôt valorisée. En effet, au fil des mois au sein même de l'EPCC-LFPN, je fus plongée dans une profonde confusion vis-à-vis des réactions que je – ou peut-être mon sujet, ou encore le PCI lui-même ? – déclenchais.

Après ce parcours d'obstacles, signer mon contrat Cifre (juin 2016) était comme une délivrance et ce fut sûrement une des raisons d'un certain surinvestissement de cette opportunité et de mon travail pour l'honorer. Pendant ces trois mois de césure, je déménageai à Caen, et participai aux réunions tripartites entre l'EPCC-LFPN, BCD et mes directeurs de thèse. Les négociations allaient bon train : « on sait que Chloé elle est là pour faire de la recherche », « vous savez, nous on connaît la recherche », assurait le directeur de l'EPCC-LFPN. Ravie de cette collaboration qui s'annonçait sous les meilleurs augures, l'EPCC-LFPN me présentait, en plus, la possibilité prestigieuse de signer un contrat en CDI à l'issue de la Cifre, sur le même poste, me permettant de continuer une recherche empirique pour la suite de ma carrière.

Mais ensuite, j'apparaissais, pour le directeur de l'EPCC-LFPN, tantôt comme un fil à la patte, tantôt comme une opportunité intéressante à valoriser. Je ne bénéficiais pas du soutien qu'un directeur apporte à son équipe en cas de situations limites avec des partenaires, ni vis-à-vis de mes collègues-enquêtés (cf. 3.3.3.). Si la direction me valorisait régulièrement en tant que « doctorante Cifre en sociologie et chargée de mission » auprès de ses partenaires extérieurs, les faits montraient plutôt que j'étais implicitement considérée comme une étudiante (voire une stagiaire, du moins une débutante en formation). En effet, je me retrouvais dans des situations plutôt cocasses ou que l'on aurait qualifiées d'absurdes pour tout salarié : on me demandait de préparer le café aux réunions,

¹⁰⁵ Cette expression – peu innovante et faisant toujours référence au film « Les Coeurs verts » (1966) dont Serge Gainsbourg écrit l'une des chansons : « Je t'aime... moi non plus » – symbolise l'ambivalence dont ma présence fut l'objet.

on oubliait de me prévenir qu'une réunion était avancée à 9h au lieu de 9h30, je n'étais pas conviée aux réunions portant sur l'organisation du colloque international prévu en février 2018 à Granville (pour lequel je travaillais d'égal à égal avec mon encadrant Cifre). Un jour, au détour d'une conversation à propos d'instructions que le directeur me donnait pour un rendez-vous, il s'était exclamé :

« Vous savez, je sais faire, j'ai travaillé avant pendant deux ans au développement de partenariats et ça s'est toujours bien passé !

- Ah ! Ben, je n'en sais rien, moi, je n'ai jamais lu votre CV ! [rires] »

En somme : je n'étais pas considérée comme une véritable salariée. À cette époque, je le pris pour une épreuve de confiance et redoublai alors d'efforts pour m'intégrer en tant que salariée. D'après mon encadrant Cifre, c'était le directeur de l'organisme qui s'arrangeait pour que je ne prenne pas trop de responsabilités (« tu sais, il a peur de la recherche »). Fin 2018, à force de réunions décalées, annulées, organisées sur mes projets sans me consulter, je décidai d'en parler avec ce dernier ; mais le ton montait sans que ne soit résolu le problème.

Je m'engageai ainsi dans une quête infinie de reconnaissance au sein de l'EPCC-LFPN et entrai dans le jeu qui y existait déjà, visant à démontrer son excellence auprès du directeur. Mes activités parallèles, qui me permettaient de prendre un peu de recul parce que j'étais dépassée, furent aussi stratégiques parce qu'elles étaient prestigieuses – comme ma participation à des expertises du HCERES¹⁰⁶ ou la tenue de formations dans des écoles doctorales sur le fonctionnement de la Cifre. Mais cela eut l'effet inverse (« Non, mais Chloé, elle s'engage par ailleurs, elle s'engage de partout... ! »). Ainsi, ces efforts ne fonctionnaient pas et augmentaient encore ma charge de travail. Mon immersion me fit progressivement comprendre le dédain que le directeur entretenait, en effet, pour les « universitaires, qui ont un discours sur les autres alors qu'ils sont eux-mêmes concernés » (cf. le directeur de l'EPCC-LFPN).

Paradoxalement, mon travail et mon apport réflexif furent souvent survalorisés par mon encadrant Cifre auprès du directeur, sans que j'en comprenne la raison. Mais il semblait attendre le même traitement de faveur en retour : partout où cela était possible, il se disait être le « responsable scientifique et technique de la thèse Cifre » et évacuait d'emblée le rôle de mon directeur de thèse. À mon arrivée, tandis que mon encadrant Cifre m'encourageait vivement à rester autonome et à me rendre à la bibliothèque universitaire si j'en avais besoin ou à effectuer du télétravail, le directeur me demandait de noter mes horaires de travail et d'être présente au bureau (« sinon, y'en a qui vont vous causer des problèmes »).

¹⁰⁶ Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En réalité, je ne comprenais pas encore que j'étais moi-même le jeu – sans doute peu conscient – de mes enquêtés et leurs rapports à mon objet d'étude¹⁰⁷. Alors que la fabrique du PCI semble loin d'être un objet dangereux, j'évoluais en réalité en « terrain miné » (Albera, 2001).

3.3.3. Épisode 3 : « être affectée » (Favret-Saada, 1990) puis se désengager

Le premier jour de mon contrat, le 9 juin 2016, mon référent Cifre me demanda de le retrouver pour neuf heures à « Vaubenard », de l'autre côté du bâtiment principal. Je découvris et rencontrai l'équipe du pôle conservation-restauration, que le chef me fit visiter (des tableaux anciens, des radios et autres machines). Je compris qu'une partie de l'équipe de l'EPCC-LFPN se donnait rendez-vous ici, tous les matins pour le café. Je compris aussi, au fil des jours, que l'organisme se divisait en clans adverses et que certains ne s'adressaient plus la parole. Alors, je m'y rendis seulement quelques fois, et trouvai le prétexte du « j'habite loin, le matin je ne suis pas en avance » ; mon objectif : conserver la posture la plus neutre possible vis-à-vis de ces adversaires qui devaient être aussi mes enquêtés.

Après cet accueil, nous nous rendîmes dans le bâtiment principal et l'ambiance était toute autre. Un unique et long couloir éclairé par des néons façon école primaire des années 1970 distribuait de chaque côté les bureaux individuels. Mon encadrant Cifre me présenta à chacun. Il apparaissait mal à l'aise, mais je prenais cela pour de la timidité. Je découvris son bureau, plus petit que les autres ; mais on m'y aménagea une table et une chaise « provisoires », en face du sien, que j'ai finalement conservés la première année, faute de place dans le bâtiment. L'ambiance était très silencieuse, mais je mettais cela sur le compte des tâches intellectuelles que les agents remplissaient sans doute et qui demandaient réflexion et concentration. « La règle, c'est de laisser, chacun, notre porte ouverte. De dire bonjour quand on arrive, mais sans se faire la bise », m'expliquait mon encadrant. Ces principes avaient été décidés pour compenser l'esprit de chapelle existant entre pôles et équipes des pôles, suite à des conflits.

Enfin, j'étais invitée à partager chaque déjeuner avec mon encadrant Cifre et le directeur seulement. Lorsque je pris conscience, au fil des semaines, que le reste de l'équipe, elle, se retrouvait à chaque pause en parallèle, je saisis l'ampleur des tensions préexistantes à mon arrivée, et me sentir ainsi privilégiée m'était de plus en plus inconfortable, d'autant que je faisais moi-même l'objet de remontrances, sans comprendre pourquoi :

- « Nous réfléchissons à réaliser un inventaire participatif du PCI.
- Un inventaire participatif ?! Ça veut dire quoi ? [rires]
- Eh bien, recenser les pratiques qui sont encore vivantes.

¹⁰⁷ Nous étudierons cela dans les prochains chapitres.

- Si elles sont vivantes, pourquoi les recenser ? Tu ne trouves pas que c'est un peu mortifère ? »

« Tu es rémunérée par l'augmentation que j'ai demandée et qu'on m'a refusé. »

« Faire du PCI, c'est une espèce d'enquête ethno' revue à la baisse. »

« Tu es le second petit soldat PCI de Philippe. »

« J'aimerais savoir où est-ce qu'on trouve l'argent pour financer une deuxième thèse ? »

Ainsi, pendant les six premiers mois, je pris le prétexte des entretiens exploratoires pour me présenter auprès de chacun d'eux, rectifier quelques *a priori* et éclaircir mon positionnement. Je compris que mes collègues ignoraient que mon poste recevait deux subventions, et qu'ils croyaient que ma thèse consistait à faire l'éloge du PCI et à réinventer la méthode ethnographique. En fait, les tensions que je vivais ne me visaient pas moi, en tant que personne, mais la situation à laquelle je participais sans m'en rendre compte : ces voix s'érigaient contre l'usage qui était fait du PCI pour les projets de l'EPCC-LFPN, vus comme une instrumentalisation au profit de reconnaissances servant des ambitions carriéristes. Ainsi, sans que je le sache, mon arrivée en elle-même suscitait de nouvelles tensions, inhérentes au contexte de difficultés financières : non, je n'étais pas embauchée pour réaliser une thèse. Mon référant Cifre bénéficiait, en effet, du privilège de pouvoir réaliser sa thèse dans le cadre de son plan de formation, à partir de ses projets salariés et donc, plus ou moins sur son temps de travail (la frontière était peu claire). Ce type de privilège n'était que la façade d'un système népotique autour du directeur et que le contexte d'instabilité institutionnelle et financière alimentait.

C'était toujours mon statut de collègue – et non de doctorante – qui n'existait pas, pour la majorité des salariés, et qui nourrissait la suspicion qu'ils entretenaient à mon égard. Ainsi, le projet d'exposition itinérante, mobilisant plusieurs de ces collègues-enquêtés, me permit de tenter de confronter les conceptions divergentes de chacun d'eux autour du PCI. Cette expérience me fit rapidement comprendre que si je m'affranchissais pas du statut implicite de stagiaire de mon encadrant Cifre, celui-ci ne me soutiendrait plus. Prise en étau, je choisis plutôt d'affirmer ma neutralité comme salariée indépendante et déménageai dans un bureau individuel placé au milieu des différents pôles de l'établissement. Mais ce fut un pis-aller plutôt qu'une méthode d'enquête.

En réalité, plus je cherchais à être neutre et à me positionner comme salariée, plus je participais aux conflits que je pensais pourtant atténuer : implicitement, on me demandait de prendre parti. Mais je subissais cette situation plus que je la mettais à distance ; pour reprendre les termes de Jeanne Favret-Saada, « bien que je n'aie pas su, quand j'étais sur le terrain, ce que je faisais ni pourquoi, je suis frappée aujourd'hui par la netteté de mes choix méthodologiques d'alors : tout s'est passé comme si j'avais entrepris de faire de la "participation" un élément de connaissance » (Favret-Saada, 1990 : p.5). Comme un enfant

de parents divorcés, je me retrouvais finalement prise dans les jeux de pouvoirs entre collègues et s'ensuivit un phénomène surprenant : mes collègues-enquêtés m'envoyaient régulièrement du matériel pour ma thèse. Ils me transmettaient des échanges d'emails, m'envoyaient des enregistrements sonores de discours susceptibles d'être des données pour ma recherche, et me racontaient les bruits de couloir. Ils faisaient preuve de ce que Gislaine Gallenga appelle l'« empathie inversée » (2008) :

« Je te pose la question, car Philippe ne veut pas rentrer dans les détails...

- C'est compliqué, honnêtement... je ne sais pas comment tu vas te dépatouiller avec tout ça, va falloir prendre d'énormes pincettes... »

« Chloé, je voulais te dire... quand tu étais à Avranches la semaine dernière, Fanny a demandé à avoir la voiture mais c'était toi qui l'avais. Et Philippe a répondu : "oh, c'est encore Chloé qui l'a prise!". Voilà. Moi je sais que c'est lui qui t'a donné l'autorisation, hein. Mais je voulais juste que tu saches qu'il fait croire à tout le monde que ce n'est pas le cas... »

Cette empathie inversée eut alors deux conséquences : d'une part, ma position de doctorante indigène était encore plus difficile à gérer éthiquement au quotidien et je développai un syndrome de l'agent double¹⁰⁸ ; d'autre part, je développais moi-même une empathie à l'égard de leur situation de difficulté au sein d'un organisme dont ils dénonçaient les dérives. Ballotée entre le devoir de les sauver en dénonçant les problèmes que j'observai à leur place (ce à quoi ils m'invitaient très explicitement d'ailleurs) et le devoirs de ne pas retenir de nombreux passages de nos entretiens pour donner d'eux une image politiquement correcte, j'en oubliais mon objectif de recherche.

En outre, mon encadrant Cifre me sollicitait de plus en plus – sans doute pour tenter de regagner mon intérêt pour son travail – : je comprenais cela comme des opportunités de collecter de nouvelles données et de ne pas perdre la confiance de mon enquêté. Mais de mes nouvelles alliances se délitait les anciennes : mon référant Cifre ne me communiquait plus les comptes-rendus de réunion auxquelles je n'avais pas pu assister. Surchargée de travail, je ne pus répondre à ses nombreuses demandes et il se retira des projets où j'étais impliquée, notamment en quittant son statut de référant Cifre en 2018. Je comprenais que ces querelles étaient inhérentes à un enjeu qui occupait les pratiques professionnelles mais j'ignorais pourquoi et comment : évoluant en « funambule » dans mon objet d'étude (Landour, 2013), il était devenu trop proche, et je sous-interprétais les situations pénibles que je vivais pour ma recherche. Je m'étais tellement « laiss[ée] affecter » (Favret-Saada, 1990 : p.4) par ces chamailleries – et certaines furent si violentes – qu'un rendez-vous à la médecine du travail me valut trois mois de télétravail forcé (remplaçant un arrêt maladie que j'avais refusé).

¹⁰⁸ Expression communément utilisée dans nos échanges au sein de l'ADCIFRE SHS (Association des doctorants et docteurs Cifre en sciences humaines et sociales).

Ainsi, en 2019, je saisis l'occasion de la rédaction des rapports et bilans de mes projets Cifre pour me retirer progressivement du quotidien de l'EPCC-LFPN : d'abord, tous mes projets salariés étaient terminés ; ensuite, je changeai de bureau pour m'installer dans une petite salle anciennement dédiée aux étagères d'archives ; enfin, je réalisai une grande partie de mes entretiens complémentaires sous le statut, cette fois-ci, de doctorante. Au dernier jour de mon contrat, le 10 juin 2019, on ne discuta même pas d'une possible suite, et je réemménageai dès le lendemain à Rennes pour occuper un bureau dans la salle des doctorants de mon laboratoire. Je choisis mon départ comme je choisis de poursuivre ma thèse hors financement au lieu de privilégier immédiatement ma carrière professionnelle. Mon désengagement fut, d'ailleurs, un « tremplin pour le terrain » (Landour, 2013 : p.5) : réaliser les entretiens suivants à distance me permettait d'échanger de façon plus sereine avec mon ancien encadrant Cifre et le directeur, pour qui l'enjeu de mon discours universitaire semblait apparaître moins dangereux et impactant. En outre, reprendre une activité professionnelle à temps partiel permit d'attester auprès de mes enquêtés mon détachement vis-à-vis du monde du PCI et de la potentielle incidence de mes propos dans leurs réseaux de connaissances professionnels. Cela donnait également, dans un autre contexte – comparable –, une continuité à ma réflexion sur les pratiques professionnelles¹⁰⁹, me permettait de dépassionner l'expérience vécue en Normandie et mes relations avec mes collègues-enquêtés. Je comprenais que je devais me saisir de mon engagement et de ses impacts comme des données d'un terrain qui n'était peut-être pas prêt à m'accueillir :

« Je pense qu'on est passé à côté. On est passé à côté tout simplement. Y'a eu quand même une mise en place beaucoup trop longue de confusion, où on considérait que voilà, t'étais, en gros stagiaire de [l'encadrant Cifre]. Donc, oui, effectivement, je m'en suis totalement désintéressée. Et puis quand t'as commencé à comprendre comment ça fonctionnait et à essayer de t'en extirper, y'a pas eu de réponse en face. On n'était pas encore dans cette... je ne me sentais pas responsable, je ne l'étais pas. Y'avait pas encore de réorganisation. Donc y'avait personne en face qui t'a pris en charge et qui a fait en sorte que tu puisses travailler avec les autres. T'as pas eu d'accueil. On est passé à côté. Je ne peux pas avoir un avis négatif, on est passé à côté. [...] Et puis tu as été quand même pilonnée, par [l'encadrant Cifre]. Comme tout le monde, mais là [le directeur] s'en est aperçu un peu tard. »¹¹⁰

Je m'affairai désormais à répondre à cette question : pourquoi le PCI met-il autant en émoi ? Anonymiser mes collègues-enquêtés et les ériger en généralités m'a permis de

¹⁰⁹ Ma mission est – je cite les documents officiels qui encadrent mon activité – d'animer un « réseau de professionnels et bénévoles », de les « accompagner dans leur formation et de leur professionnalisation ».

¹¹⁰ Cf. entretien avec l'un des salariés de l'EPCC-LFPN.

donner une valeur désormais heuristique à mes données, espérant que, du côté de mes enquêtés, la restitution de cette thèse ne serait pas vécue comme le jugement de leurs pratiques, mais comme une analyse sociologique.

Conclusion du chapitre 1

La thèse entend proposer une analyse des pratiques professionnelles des agents dans la fabrique du PCI pour implémenter l'impératif participatif édicté par la convention Unesco de 2003 pour la sauvegarde du PCI.

La recherche prend ses racines dans un travail initié en 2012 constatant la contradiction entre difficultés administratives d'installer la convention dans l'appareil patrimonial français et l'engouement breton pour la notion de PCI. Issue du même monde par ma formation et mes expériences antérieures, j'ai d'abord appréhendé l'expertise patrimoniale en tant que catégorie indigène et non selon une grille d'analyse sociologique. Si cette première approche était résolument compréhensive mais tout à naïve, l'expérience prolongée du terrain, l'analyse des données et la rédaction ont été les étapes décisives d'un détachement de cette recherche vis-à-vis des catégories indigènes et d'un nouveau questionnement sur les conceptions indigènes de l'expertise en tant que catégorie sociologique.

La recherche a été menée en immersion en Normandie et en observation participante en Bretagne pour mettre en miroir des appropriations différenciées. Ma posture de doctorante indigène eu des impacts certains sur l'évolution des terrains et cet engagement a constitué une ressource pour l'étude de cet objet. Ainsi, c'est la pratique du terrain qui a fait émerger les pistes de recherche que nous avons esquissées dans ce chapitre. Les réponses à notre questionnement se dévoileront au fur et à mesure de l'enquête, renforceront ou non ces pistes et susciteront de nouvelles interrogations, qui guideront chaque fois notre propos suivant.

Chapitre 2

L'inventaire et le PCI : processus d'émergence en France

La gestion régaliennne du patrimoine constitue « une des caractéristiques qui fondent la politique culturelle française du patrimoine » (Poirrier, 2003). Son institution-mère, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), a été créée au sein du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) par le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009. Cette institution, fondée initialement en 1978 sous le nom de « direction du Patrimoine », est devenue « direction de l'Architecture et du Patrimoine » (DAPA) en 1998, puis « direction générale des Patrimoines » en 2009¹¹¹. Ces changements d'intitulés accompagnent des réorganisations successives de son administration, en termes de structures et de missions, ainsi que l'évolution de la notion de patrimoine, de plus en plus inclusive¹¹².

À l'intérieur même de cette direction, la réorganisation de « services », « départements », « sous-directions », « bureaux », « missions », etc., s'opère régulièrement et successivement. À partir de 2010, le Département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) est l'instance chargée de mettre en œuvre la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI. À cette époque, il est présent, dans l'organigramme, aux côtés du service des Patrimoines sans y être inclus. Celui-ci comprend la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, l'administration des Monuments historiques et celle de l'Archéologie.

L'isolement du DPRPS vis-à-vis du service des Patrimoines est tout à fait révélateur du contexte : l'inventaire national du PCI est installé sur les bases d'un service anciennement voué au développement de l'ethnologie comme science et qui s'est historiquement construit en rivalité avec le secteur du patrimoine culturel matériel. Il semble que peu de cas soit fait de la convention de l'Unesco de 2003, tant le PCI est invisibilisé dans l'intitulé de son département.

¹¹¹ À la rédaction de ces lignes, elle portait le nom de « direction générale des patrimoines », jusqu'en janvier 2021.

¹¹² Notons par exemple l'effacement de l'architecture et de l'adoption de « patrimoines » au pluriel, en 2010.

Si « la convention Unesco de 2003 a introduit des principes induisant une approche nouvelle de la pratique de l'inventaire »¹¹³, comment s'est institutionnalisé et construit le dispositif du PCI vis-à-vis de ses héritages ? Pour répondre à cette question, ce chapitre propose un rappel d'éléments historiques importants qui n'ont jusque-là que trop rarement été compilés comme déterminant de l'appropriation du système d'inventaire par la France.

Nous reviendrons d'abord sur les doctrines, pratiques et acteurs qui ont contribué à construire les normes de l'appareil patrimonial pour accueillir la notion de PCI, d'entreprises savantes (1) à la consolidation d'une distinction entre monumental et ethnologique (2). Nous terminerons par exposer le processus d'institutionnalisation de l'inventaire du PCI, entre continuités et ruptures avec cet héritage (3).

1. Une gestion du patrimoine savante et régaliennne en héritage

L'inventaire du patrimoine culturel a émergé à partir d'une logique de connaissance menée par des savants. Revenir sur cette généalogie permet de voir les affinités que peuvent se trouver Inventaire général et inventaire du PCI, moins évidentes – parce qu'ils ne concernent pas les mêmes objets – que la filiation entre PCI et patrimoine ethnologique. Sans ambitionner de réécrire l'histoire de l'administration patrimoniale, nous relèverons les éléments qui permettent d'appréhender ce qui fait héritage pour le dispositif d'inventaire, à travers son institutionnalisation par le monumental (1.1.), puis par l'ethnologie de la France (1.2.), à laquelle la muséologie donna une assise (1.3.).

1.1. Genèse de l'inventaire du patrimoine : de la connaissance à la conservation

Si la notion de patrimoine est utilisée pour la première fois à la Révolution française et trouve son fondement dans la construction de la nation (Poulot, 2006 ; Poirrier, 2002 ; Poirrier & Vadelorge, 2003), plusieurs historiens du patrimoine situent les prémices de l'inventaire, comme dispositif de préservation, avant l'époque moderne (Leniaud, 1992 ; Choay, 1992). Des tentatives qui se sont « consécutivement essoufflées, faute de moyens financiers et d'avoir élaboré une méthode qui soit pertinente » (Melot, 2012 : p.28), ont toutefois construit les premiers jalons de l'appareil patrimonial, qui l'ont doté d'un personnel et ont standardisé une méthode d'inventaire selon une doctrine unifiée et cohérente.

¹¹³ Cf. : appel à projets 2018 pour l'inventaire du PCI ; document consultable à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Appels-a-projet-Avis-de-publicite/Appels-a-projet-et-a-candidatures/Appel-a-projets-2018-pour-la-realisation-de-fiches-d-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel-de-la-France>

Nous verrons d'abord que le patrimoine (comme œuvres et édifices) fait l'objet d'entreprises privées à la finalité de connaissance, puis d'un mouvement plus général répondant à une nécessité de conservation (1.1.1.). Ensuite, nous reviendrons brièvement sur le moment fondateur d'une administration centralisée pour le recensement et la restauration des Monuments Historiques et sa consolidation comme dispositif juridique de protection (1.1.2.). Enfin, nous expliciterons la façon dont la création de l'Inventaire général du patrimoine culturel au milieu du XX^e siècle institue, en parallèle, le retour à l'entreprise purement intellectuelle (1.1.3.).

1.1.1. Le primat de la passion intellectuelle

Après les destructions des édifices antiques en conséquence, notamment, du prosélytisme chrétien du XIII^e siècle, l'attention des érudits humanistes se porte sur la collection des objets de l'histoire et leur conservation dans des antichambres. Cette « démarche inaugurale » de l'inventaire du patrimoine (Choay, 2002 : p.50) se fonde sur la seule « passion du savoir et l'amour de l'art » (*ibid.* : p.47), lequel n'est pas encore appréhendé comme une œuvre à préserver (*ibid.*), mais qui forme un réseau d'érudits très divers (bénédictins, artistes...) menant des enquêtes à travers l'Europe (*ibid.*). Les édifices antiques, appelés « antiquités nationales », font l'objet de véritables « musées d'images » (*ibid.* : p.60), des répertoires qui donnent à voir le passé par la représentation iconographique des monuments¹¹⁴, dont la précision et la minutie des images se montre proche d'un inventaire méthodique mais constitue le seul support de protection (de Massary, 2016 ; Vergain, 2016 ; Melot, 2012).

Durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, aux entreprises individuelles s'adjoint une intervention étatique plus forte, mais qui s'essouffle¹¹⁵ (Babelon & Chastel, 2008). Puis le mouvement des Lumières (1715-1789) accorde une importance sans précédent à l'art, développe de nouvelles pratiques (expositions, ventes publiques, édition de catalogues), mais la conservation des richesses artistiques et monumentales continue de se faire à travers le livre et n'a aucun impact réel sur la préservation matérielle du patrimoine.

¹¹⁴ Par exemple, André Duchesne publie *Antiquités de France* en 1609.

¹¹⁵ François-Roger de Gaignières, « entreprend à partir de 1695, un inventaire systématique et unique par son ampleur, des richesses monumentales de la France » et réalise le premier répertoire des monuments de la Monarchie. En tant que chargé des bâtiments royaux, il présente un mémoire au roi, en 1703. Le projet ne s'est jamais concrétisé, car des « problèmes financiers du royaume et des préoccupations alternatives sont alors prioritaires mais des jalons sont posés » (*cf. ibid.*).

Il faut attendre la Révolution française pour que le « vandalisme »¹¹⁶ des destructions de la « fièvre patriotique » soit condamné par l'État (Babelon & Chastel, 2008 : p.63)¹¹⁷. Des mesures de conservation sont prises et tendent à institutionnaliser le principe d'inventaire, fondant une administration centrale et accompagnant la construction de l'État-nation. Elle se structure à Paris, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, et s'applique aux départements par l'intermédiaire des préfets qui sont les représentants de l'État (*ibid.*).

S'ensuit une série de mesures administratives et juridiques pour la préservation du patrimoine dont nous ne pourrions énumérer l'entièreté de la chronologie. Retenons surtout que le décret du 13 octobre 1790 qui crée la Commission des monuments, qui a pour mission de « classer les différentes catégories de biens recouverts par la nation », d'inventorier les biens qui composent chaque catégorie et d'en dresser l'état. Ils sont alors protégés dans des « dépôts » gardés, soit par l'apposition de scellés, en attendant de décider de leur sort (Choay, 2002). En 1794, dans le cadre des saisies opérées par la Révolution pour la Commission temporaire des arts, Félix Vicq d'Azyr rédige son *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement* (1794). Il y décrit les différentes catégories de biens à conserver ainsi que les « procédures techniques propres à chacune d'entre elles ». Il fait ainsi figure de pionnier dans la pratique d'inventaire : pour la première fois, on assiste à la « formulation d'un projet cohérent d'inventaire monumental et mobilier d'ampleur nationale » (de Massary, 2016 : p.202), dont le corpus comprend non seulement les antiquités nationales, mais aussi les œuvres de l'architecture classique et néo-classique. Néanmoins, le projet n'aboutit que partiellement : l'administration en place ne crée aucune infrastructure technique et financière pour l'entretien des édifices et devant l'immensité de la tâche, les commissions révolutionnaires sont démunies (Babelon & Chastel, 2008). Le travail de recensement des monuments se poursuit cependant (Choay, 1998) mais de façon « dispersée et passionnelle » et sans fournir de résultats probants (Babelon & Chastel, 2008 : p.64). Dans une indifférence proportionnelle à cette « volonté du savoir », les destructions continuent, encouragées par des promoteurs et les municipalités (Choay, 1998 : p.69).

1.1.2. L'institutionnalisation par la conservation : les Monuments historiques

Le moment Guizot, sous la monarchie de Juillet (1830-1848), apparaît comme l'avènement du « monopole étatique et professionnel » (Glevarec & Saez, 2002) dans la gestion du patrimoine, en s'appuyant sur des spécialistes et un appareil législatif (Auduc,

¹¹⁶ Mot inventé par l'Abbé Grégoire.

¹¹⁷ La Révolution française crée aussi les premiers musées d'art, les cabinets de curiosités, qui commencent à recenser et à conserver, et constituent une première forme d'inventaire (Gob & Drouguet, 2014).

2003). En 1830, Guizot crée le premier poste d'inspecteur des Monuments historiques¹¹⁸. En septembre 1837, la Commission des Monuments historiques est instituée et présidée par le directeur des Beaux-Arts. Composée de savants bénévoles (archéologues, architectes, politiques, etc.) (Choay, 1998), elle instruit les demandes de subventions et de travaux en tant que « premiers véritables professionnels » (*ibid.*). Le Comité des arts et des monuments assure la coordination des chantiers de manière centralisée. Ainsi, la première liste des édifices classés Monuments historiques est appelée « Liste de 1840 », et comprend 1090 monuments, puis 2800 à la veille de la Troisième République.

On assiste à la formation progressive d'une doctrine de la gestion patrimoniale : la restauration doit être respectueuse du monument et se faire à l'identique, dans une « unité de style » (Auduc, 2003 : p.171) ; par ailleurs, le Monument historique se dote d'une valeur nationale forte et le dispositif de classement confère officiellement une « reconnaissance par la nation de la valeur patrimoniale d'un bien » (Choay, 1998 : p.75). On voit aussi apparaître une discipline nouvelle, l'architecture, que la monarchie de Juillet développe en inventant et en formant les architectes des Monuments historiques. Dans le même temps, on voit se construire un « nouveau corps de savoirs fondé sur l'étude des Monuments historiques » : les historiens de l'art, dont la discipline n'est pas encore enseignée à l'Université¹¹⁹ (*ibid.* : p.98).

En province, la Commission s'appuie sur les sociétés savantes locales et sur les commissions archéologiques départementales, qui contribuent à l'inventaire des Monuments historiques de manière hétérogène et inégale. Ces dernières sont progressivement « cantonnées à un rôle subalterne sous l'autorité des agents de l'État » (Auduc, 2003 : p.72). La liste des travaux s'allonge et progressivement, la monarchie n'a plus les moyens de poursuivre ses engagements : en vingt ans, ces difficultés « mettent peu à peu l'affaire au point mort » (Babelon & Chastel, 2008 : p.73).

C'est à partir de la Troisième République que s'entérine la logique régaliennne de la gestion du patrimoine, en installant une véritable administration centrale. La Commission est restructurée et désormais présidée par le ministre de l'Instruction publique. Le nombre de ses membres passe à vingt-huit « savants, historiens de l'art ou archéologues selon le terme de l'époque », ainsi qu'élus, hommes politiques et architectes. Toujours bénévoles, ils reçoivent quand même « une médaille en récompense de leur travail » (Auduc, 2003 : p.74.).

¹¹⁸ Prosper Mérimée, inspecteur des Monuments historiques depuis 1832, accompagné de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, parcourt ainsi la France pour repérer, classer et restaurer les édifices religieux et châteaux du XIII^e siècle.

¹¹⁹ Le Monument historique n'est pas encore appréhendé comme un objet d'art mais il est envisagé dans une perspective strictement historique.

En 1887 est promulguée la loi pour le classement au titre des Monuments historiques, qui a pour fonction de « décider des objets et monuments à classer » (*ibid.*). Ainsi, le rôle des savants bénévoles s'amenuise à mesure que l'État se dote d'un appareil législatif et de professionnels : le concours des Monuments historiques est créé en 1893 pour recruter des conservateurs, des architectes et des inspecteurs (Glevarec & Saez, 2002).

La loi de séparation de l'Église et de l'État (1905) augmente le nombre de monuments à classer et à conserver et entraîne une réorganisation du service. Le 1^{er} juillet 1907, le ministère est réorganisé en une division « de l'enseignement et des travaux d'art » et une division « des services d'architecture » ; cette dernière comprend quatre bureaux dont un consacré aux Monuments historiques (Auduc, 2003). L'administration des Monuments historiques s'affaire ainsi à une plus grande diversité de biens patrimoniaux, passant du bâtiment aux lieux de culte, aux objets d'art et aux sites naturels. La loi de 1887 est renouvelée en 1913 pour devenir le texte législatif de référence actuellement vigueur pour l'administration des Monuments historiques ; tous les bénévoles sont remplacés par des fonctionnaires. La loi de 1913 consacre formellement la gestion du patrimoine comme relevant de l'État et comme un instrument de protection juridique. Elle définit ainsi le Monument historique comme les meubles et immeubles « dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public » (art.1). L'administration des Monuments historiques continue son expansion, embrassant petit à petit les ensembles urbains, à travers les lois de 1919 et de 1924 (*ibid.*), et son fonctionnement est entériné par la ratification par la France de la convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

1.1.3. Renaissance de la tradition intellectuelle par l'Inventaire général

En dehors du domaine d'intervention étatique, pendant le régime de Vichy, deux nouvelles entreprises forment les jalons d'une démarche d'inventaire menée dans l'idée d'un retour à la logique par la connaissance (de Massary, 2016).

L'enquête nationale d'architecture rurale lancée par Georges-Henri Rivière a pour premier dessein (1940-1948) de « déterminer scientifiquement les types de maisons rurales existant dans les différentes régions françaises, afin de constituer un corpus de modèle susceptibles d'être utilisés pour d'éventuelles reconstructions, après la Seconde Guerre mondiale » comme « caution scientifique » (Denis, 2009 : p.53). Sa méthodologie est marquée par la rigueur et la systématisation des collectes selon des normes :

« Chemise de format 21x27 ; croquis sur calque 21x27, en nombre défini, aux échelles déterminées, aux traits industriels codés avec une précision mécanique ; texte dont les items suivaient un ordre rigoureux avec numérotation normalisée,

systematique, représentés par des mots clés (ou mots vedettes) au début de chaque paragraphe. »¹²⁰

Le Casier archéologique et artistique de Paris et du département de la Seine a pour dessein de « donner une dimension patrimoniale au futur Grand Paris », en intégrant les édifices récents et les ensembles urbains, ignorés de la Commission des Monuments historiques (Bassières, 2020). Il donne lieu à « presque deux mille dossiers, [...] contenant plus de six mille clichés photographiques ». Ainsi, l'inventaire inspire la mise en place à partir de 1944 d'un « recensement méthodique des monuments de la France susceptibles d'être classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire » par la Commission des Monuments historiques. Jamais achevé, il constituera cependant une première base documentaire pour la constitution de l'Inventaire général du patrimoine culturel créé en 1964 (*ibid.* : p.1).

À cette époque, deux nouvelles avancées participent à la professionnalisation du secteur patrimonial, à travers le développement de l'administration de l'Archéologie¹²¹ et celle des Musées de France¹²². En parallèle, les publications érudites ne cessent de diminuer et le nombre des sociétés savantes s'amenuise après 1918 (Abriat & de Massary, 2016).

Au XX^e siècle, la France a un important retard dans l'étude de l'art face à l'Angleterre et à l'Allemagne et à l'archéologie et l'histoire comme disciplines (Melot, 2012) : il n'y existe « pas de tradition solidement établie en Histoire de l'art » (Balsamo, 2016). Mais les destructions suite aux bombardements des deux guerres mondiales éveillent ainsi une sensibilité patrimoniale dans la société civile. Ainsi, dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, émerge le « sentiment que seule une opération de connaissance pouvait garantir la mémoire d'édifices et d'objets qui avaient été endommagés ou qu'il fallait finir de démolir » (Melot, 2012 : p.42).

L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (dénommé « Inventaire général » ci-après, car il sera rebaptisé ainsi en 2004) est fondé en 1964 par André Chastel (1912-1990) sous le ministériat d'André Malraux. Sa mission est de « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique »¹²³. Il est souvent confondu avec le dispositif des Monuments historiques qui est mieux connu du grand public (Heinich, 2009). Il en diffère toutefois : si l'Inventaire général implique de manière « symbolique » une « protection immatérielle » par l'étude et la description, l'inscription dans la base de données Mérimée, les subventions allouées pour des travaux éventuels (*ibid.* : p.46) et l'inscription à l'IG,

¹²⁰ Cf. *ibid.*

¹²¹ Sous le gouvernement de Vichy, les fouilles archéologiques sont réglementées officiellement d'après les lois de 1933 et de 1941.

¹²² La direction des musées se structure et encadre le recrutement des conservateurs des musées, « assistants, archéologues et historiens possédant le diplôme supérieur de l'école du Louvre » (*ibid.*).

¹²³ Cf. : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006399703/

n'engendrent aucune protection juridique à la manière des Monuments historiques. Cette séparation des deux champs aux finalités distinctes, connaissance et protection, est historique et spécifique à la France, même si le travail « d'identification et de sélection » les caractérise autant l'un que l'autre :

« Les deux vont sur le terrain puis constituent les dossiers à leur bureau. Seule l'administration des Monuments historiques réunit ensuite des commissions d'administratives et scientifiques pour juger si un dossier peut bénéficier ou non d'une mesure de protection juridique et d'aide financière. »¹²⁴

Dès sa création, une des caractéristiques de sa mission est l'attention accordée au maillage territorial et à l'approche pédagogique développée auprès des populations locales. En effet, pour I. Balsamo (2003), la création de l'Inventaire général portait sur deux enjeux politiques majeurs : d'une part, « s'ancrer dans les régions » et, d'autre part, démocratiser la connaissance du patrimoine, c'est-à-dire « susciter en chaque citoyen la perception d'un héritage local et matériel porteur de sens ». Pour cela, dès 1966, afin de tester la méthode, des équipes régionales furent constituées en Bretagne et en Alsace, « avec l'idée que si la méthode marche dans le Finistère et le Bas-Rhin, elle marchera partout » (cf. entretien avec Jean Davoigneau, chargé du patrimoine scientifique et technique et du suivi des questions méthodologiques à l'IG). À cette occasion fut réalisé ce qui est appelé l'« inventaire bénévole » ou le « pré-inventaire » : les agents de l'IG mobilisent des associations locales et des érudits pour réaliser les premières enquêtes (Hervier, 2014 : p.18). Ils produisent d'importants « dossiers d'archives, essentiellement le rural, Yvelines et Seine et Marne, des fermes » (cf. entretien avec Jean Davoigneau)¹²⁵. À nouveau, la collaboration avec des bénévoles cesse autour de 1975, à mesure que l'État dote l'Inventaire général d'agents fonctionnaires.

Ainsi, la logique de connaissance est ancrée dans l'appareil patrimonial français et standardisée depuis plus de cinquante ans et fait, naturellement, figure de modèle pour l'inventaire du PCI, même s'il trouve une parenté plus probante dans les objets qu'il étudie avec l'ethnologie de la France.

1.2. « Esquisse généalogique » (Chiva, 1987 : p.9) d'une entreprise de connaissance de l'altérité

L'approche ethnologique et la méthode d'enquête restent le « parent pauvre » de l'histoire (Copans, 1998 : p.11). Nous n'avons pas l'ambition ici de combler ce manque, mais plutôt de retracer des éléments historiques nous permettant de mieux appréhender

¹²⁴ Heinich, 2009 : p.49.

¹²⁵ Nous n'avons pas connaissance des modalités techniques de cette mobilisation, qui seraient intéressantes à explorer dans le cadre d'une recherche ultérieure.

le développement de l'ethnologie de la France, mais surtout l'enquête ethnologique, instrument de l'actuel inventaire du PCI.

L'ethnologie « a pour objet d'étude des groupes humains, saisis dans leurs activités sociales, à travers leurs productions culturelles et symboliques, leurs savoir-faire techniques. [...] Elle se singularise par sa méthode : [...] l'ethnologie fait appel principalement à l'observation participante, c'est-à-dire à l'investissement personnel du chercheur sur le terrain qu'il étudie grâce à une familiarisation acquise lentement » (Cuisenier & Segalen, 1987 : p.27). Étudions sa genèse à travers trois moments forts de l'histoire : le développement des sciences de l'Homme, la standardisation de la méthode d'enquête et l'installation du folklore comme discipline.

1.2.1. Les sciences de l'Homme

La Renaissance (XV^e-XVII^e siècles), avec la redécouverte de l'Antiquité, la colonisation de l'Amérique et l'exploration de l'Afrique, ouvre la voie en Europe à la collecte d'objets de l'Antiquité (cf. 1.1.1.). Puis, le mouvement intellectuel des Lumières, la révolution copernicienne et l'évolutionnisme forment le cadre d'un intérêt plus marqué pour la connaissance et la comparaison des non-civilisés avec les civilisés : il s'agit de construire une « histoire de l'Homme », où « la société devient un objet d'enquête et de réflexion » (Lenclud, 1996 : p.35). À partir du XVIII^e siècle, une littérature foisonnante se développe sur le savoir humain¹²⁶ par les sociétés savantes¹²⁷. Elles jouent un rôle fondamental dans la validation scientifique des enquêtes sociales, à une époque où les universités n'en font pas encore « des objets d'enquête légitime » (Geerkens, 2019 : p.111) : aucun de ces modèles d'enquête « ne fut mis en œuvre dans les milieux universitaires, dont les pratiques demeuraient encore profondément “littéraires” et “documentaires” » (Muller, 2009 : p.4).

Le foisonnement de ces savoirs se poursuit au XIX^e siècle, « de l'analyse des langues primitives ou orientales aux récits de voyage, de la médecine à l'histoire, de la pédagogie à la statistique départementale » (Chappey, 2006, p.44). On voit émerger un discours anthropologique, qui s'appuie sur une posture nouvelle appelant à se mettre à l'écart de

¹²⁶ Sans exhaustivité : Buffon (*Histoire naturelle de l'homme*, 1749), Rousseau (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*) – vu comme le fondateur de l'ethnologie par Claude Lévi-Strauss –, Voltaire (*Essai sur les mœurs*, 1756), ou encore Diderot (*Encyclopédie*).

¹²⁷ L'Académie celtique est fondée en 1804, la Société royale des antiquaires de France en 1814 (C&S), et la Société ethnologique de Paris en 1839. Aussi, la Société des observateurs de l'homme (1799-1805), qui est la première à vocation essentiellement ethnologique, publie sa célèbre enquête *Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* en 1800. La *Description des Arts et Métiers* (1761-1789) est une source précieuse pour la connaissance ethnologique des techniques, tout comme *l'Instruction sur la manière d'inventorier*, publiée en 1794, où la mécanique, les arts et les métiers font l'objet d'une section individuelle.

la société pour mieux la comprendre. Développée dans le cadre du mouvement évolutionniste, elle s'appuie sur l'observation des sociétés exotiques primitives : celles-ci ne sont pas étudiées pour leurs spécificités propres, mais sont considérées comme les vestiges de la société actuelle et leur étude vise à reconstituer l'histoire des sociétés occidentales (Copet-Rougier & Ghasarian).

Les premiers « anthropologues » s'appuient alors sur les récits de voyageurs et missionnaires ou les documents de l'administration coloniale pour développer de véritables monographies (de L'Estoile, 2007). La collecte des données se fait de manière prescriptive, selon des exigences de standardisation et d'objectivité. Des « instructions pour les voyageurs » demandent à ces derniers de disposer de connaissances préliminaires (langue, géographie), de savoir-être (être vertueux, être neutre vis-à-vis des faits observés, être rigoureux, etc.), et de compétences d'observation participante « en adoptant [...] les habitudes alimentaires, vestimentaires et les styles de vie des populations locales » (Collini & Vannoni, 1996 : p.84). Mais la méthodologie reste abstraite et les voyageurs restent peu de temps sur le terrain (*ibid.*).

1.2.2. Standardisation de la méthode d'enquête : du lointain au proche

La discipline d'étude des sociétés primitives devient désormais l'ethnologie et connaît une évolution déterminante par la formalisation de sa méthodologie au XIX^e siècle. La publication de la Société des observateurs de l'homme, *Les considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* de Gérando en 1899, montre que les observateurs se fondent sur une approche par l'observation participante, notamment par l'apprentissage de la langue et s'immergent sur de plus longues durées (Copans, 1998). En outre, les différents « guides et instructions d'enquête » développent cette méthode mais ne constituent pas de manuels universitaires, l'ethnologie n'étant pas encore enseignée à l'université (*ibid.* : p.13).

Franz Boas (1858-1942) est considéré comme le fondateur de l'anthropologie américaine (Copet-Rougier & Ghasarian), inaugurant « l'époque des grandes monographies qu'allait plus tard entreprendre Malinowski » (*ibid.* : p.8). Les sociétés sans écriture et donc sans histoire sont étudiées par la systématisation de l'observation directe (*ibid.*), moins pour produire une histoire de nos sociétés occidentales que pour comprendre les spécificités culturelles propres de ces peuples. Si l'approche française de l'ethnologie évolue et s'en inspire, l'évolutionnisme reste encore d'actualité.

Au XX^e siècle, les enquêtes de B. Malinowski (1884-1942) étudiant la *kula*¹²⁸ entrent en rupture avec la tradition des récits de voyage (Cuisenier & Segalen, 1987). La méthode se

¹²⁸ Système d'échange entre les îles mélanésiennes.

fonde de façon inédite sur l'observation participante des rituels en s'appuyant sur des cas concrets et sur le point de vue de ses propres enquêtés. Aussi, Marcel Mauss (*Essai sur le don*, 1923) qui, concevant « la vie sociale comme un système de relations où le tout l'emporte sur les parties » et se rapprochant de l'ethnographie, « form[e] toute une génération de chercheurs au "travail de terrain" » (Copet-Rougier & Ghasarian : p.10).

En parallèle, l'enquête n'est pas une pratique nouvelle¹²⁹ et se développe avec l'intervention étatique. Elle fait naître, sur un terrain plus proche qu'exotique, la sociologie¹³⁰. La noblesse et la bourgeoisie étudient les mœurs populaires de la société rurale, en tant que curiosités d'une culture différente de la classe dirigeante (Cuisenier & Segalen, 1987). Dans ce domaine, science et administration s'allient pour mieux connaître la population et la gouverner (Muller & Weber, 2003). Ce sont des hommes notables, et surtout des médecins, en raison du fait qu'ils entretiennent un lien avec les plus pauvres, « qui les fait accepter plus aisément en milieu ouvrier et légitime spontanément leurs discours auprès des autorités » (Geerkens, 2016 : p.75).

Opérées tout au long du XIX^e siècle, les « milliers d'enquêtes » de l'État n'atteignent toutefois pas l'objectif affiché : « l'observation directe, toujours postulée, tend souvent à s'effacer devant le travail de lecture et de compilation » et « les rares "observations" procèdent de l'anecdote ou du témoignage » (Kalifa, 2010 : p.9). En outre, ces savants observateurs se prévalent d'une certaine supériorité intellectuelle, ne questionnent pas leur cadre d'analyse et font preuve d'une « domination sociale à l'égard des enquêtés toujours pensés comme le produit d'une infériorité jamais explicitée comme telle [...] » (*ibid.*).

1.2.3. Les enquêtes folkloriques : installation d'une discipline

Le courant folkloriste des XVIII^e, XIX^e et du début du XX^e siècles et le développement de l'ethnologie de la France au milieu du XX^e siècle partagent des « origines institutionnelles communes » (Rogers, 2002 : p.151). Le folklore en tant que discipline a pour objectif de collecter des données pour garder les traces des sociétés

¹²⁹ Si l'enquête est « le produit d'une longue histoire dont Michel Foucault repérait la maturation depuis la Grèce ancienne », elle est administrative pour l'État carolingien et secrète pour l'inquisition pontificale. La pratique d'enquête au Moyen Âge constitue la genèse des « procédures modernes de l'investigation judiciaire, mais aussi les savoirs empiriques et les sciences de la nature, dont la logique inquisitoriale constitue une évidente matrice » (Kalifa, 2010).

¹³⁰ Détachées de l'État et en parallèle de ces entreprises, les monographies de familles ouvrières de le Play à partir de 1880, résultat d'une centaine d'enquêtes, sont un premier pas vers la construction de la sociologie en tant que discipline – en effet, la sociologie française n'existe pas du point de vue universitaire. Il développe de manière décisive la méthode de l'observation directe. Il crée ainsi une société savante en 1856 pour réaliser des enquêtes selon cette même méthode.

traditionnelles, et en tant qu'objet de collecte rassemblant des « éléments de culture considérés comme survivances d'un passé préindustriel » (*ibid.*).

Alors que l'ethnologie exotique se pratique sur des terrains lointains, en France, à partir du milieu du XIX^e siècle, le folklore se préoccupe des cultures et traditions des populations rurales des sociétés dites civilisées de l'époque (Cuisenier & Segalen, 1987) : traditions, littérature orale, chansons, etc. De par son origine anglo-saxonne et son étymologie (« folk » : peuple ; « lore » : savoir), le terme de folklore porte une double référence à la prise en compte des cultures populaires : il signifie à la fois le savoir que détient le peuple et l'étude de ce savoir (*ibid.*). L'approche folkloriste se caractérise par la collecte, l'authenticité, l'accumulation et l'exhaustivité, et s'appuie sur un réseau de spécialistes.

Les missions folkloriques des académies et sociétés savantes des années 1930 généralisent l'enquête de type documentaire par le questionnaire. Elles sont « collectives » et « indirectes » en ce qu'elles s'opèrent par l'intermédiaire d'« observateurs », formant un réseau inter-régional de correspondants bénévoles dont la mission est de « rassembler les résultats et d'en faire une synthèse écrite relativement formalisée (monographie) » (Muller, 2009 : p.32). S'appuyer sur des réseaux de correspondants locaux permet de « fédérer les sociétés savantes où travaillent des folkloristes amateurs pour professionnaliser la discipline » (Muller & Weber, 2012 : p.49).

À partir de 1935, une Commission des recherches collectives (CRC) est lancée pour la rédaction du volume XIV « Bien être, hygiène sociale, loisirs ». Ces enquêtes collectives¹³¹ ont réuni « au total plus de 1000 réponses collectées par plus de 300 informateurs différents »¹³². Les enquêtes ont pour enjeu de couvrir l'ensemble du territoire, de se déployer par l'intermédiaire de « témoins », qui remplissent les questionnaires à partir « d'observations prolongées voire d'une participation active aux coutumes » (Muller & Weber, 2003 : p.46). Il s'agit d'érudits locaux bénévoles. Leur sélection perpétue les « hiérarchies intellectuelles et sociales » : l'instituteur est choisi pour son « autorité "sociale" et "intellectuelle" » (Muller, 2009 : p.32). Ces correspondants bénévoles n'ont aucun statut officiel ni professionnel : leur activité est notamment encadrée par un système de reconnaissance passant par la délivrance d'un diplôme de correspondant et par un recrutement (*ibid.*).

À propos de la méthodologie développée, il faut noter sa faiblesse, en termes de traitement des résultats : « les incertitudes de vocabulaire » (*ibid.*) et l'« hétérogénéité des thèmes et des réponses » (Muller & Weber, 2003 : p.34) ne permettent pas de conclure à une réelle

¹³¹ « Collectives », parce qu'elles rassemblent collectivement de l'information pour les besoins d'un chercheur (Muller & Weber, 2003).

¹³² Et deviendra d'ailleurs le premier fonds d'archives du Département des Arts et traditions populaires créé en 1937.

standardisation de l'enquête folklorique (*ibid.*), d'autant qu'aucune trace de réunions physiques entre collaborateurs ou de bulletin interne ne peut attester de réelle coordination de cette recherche (*ibid.*).

En parallèle, le folklore est aussi devenu un outil de développement touristique pour sortir de la crise économique. Dans les années 1920, on voit apparaître un néo-régionalisme qui « modernise » et « interprète » les traditions dans un objectif de développement de loisirs populaires, ce dont les syndicats d'initiative s'emparent pour créer un « folklore touristique » (Laferté, 2009). Mais un peu plus d'une décennie avant que la notion de folklore ne tombe en désuétude¹³³, la période de l'entre-deux-guerres offre au folklore une tentative d'assise scientifique et contribue à la construction, plus tard, de l'ethnologie comme discipline.

1.3. Le Musée national des Arts et Traditions populaires : les prémices de l'ethnologie de la France

La structuration du folklore et de la méthode d'enquête accompagne ou participe d'un mouvement plus général en faveur de la structuration de la recherche en sciences humaines et sociales en France dans la première moitié du XX^e siècle, et encourage à installer le folklore comme discipline scientifique.

L'entreprise de connaissance des sociétés traditionnelles s'est, depuis le siècle dernier, articulée à une entreprise muséographique de la culture matérielle. Elle débute dès le XVIII^e siècle¹³⁴ et c'est au XX^e siècle qu'elle contribue à marquer une nouvelle étape dans la construction de l'ethnologie de la France. En 1937, un Département des Arts et Traditions Populaires (ATP) est créé au sein du nouveau musée de l'Homme¹³⁵ et George-Henri Rivière est désigné comme son conservateur. Considéré comme le « premier établissement public national consacré explicitement à la connaissance ethnographique de la France » (Chiva, 1987 : p.14), il donne aux arts et traditions populaires un statut d'objet d'étude, à travers « les maisons rurales, outillage et mobilier, costumes, objets d'art populaire ; les structures sociales : corporations, confréries, familles ; les traditions et la littérature orale : chants, contes légendes, croyances... » (Cuisenier & Segalen, 1986 : p.118).

¹³³ Le folklore fut utilisé comme « instrument de propagande nationale valorisant le retour à la terre, glorifiant les vertus rurales érigées en mythe » lors du régime de Vichy, et prit « une connotation vieillotte » (Cuisenier & Segalen, 1987 : p.114). Michel Rautenberg y voit, d'ailleurs, l'avènement du mépris qu'entreprendront plus tard les ethnologues vis-à-vis de la demande politique et sociale (Rautenberg, 2000).

¹³⁴ En 1799 : le Conservatoire des arts et métiers réalise une collection d'outils et de machines.

¹³⁵ Le Musée d'Ethnologie du Trocadéro devient le Musée de l'Homme en 1934.

Ce « Musée-Laboratoire » articule ses actions de conservation (d'objets et d'archives sonores) à des actions de recherche¹³⁶, par des enquêtes (Chiva, 1987 : p.15). Il lance une série d'enquêtes¹³⁷, sur le modèle des enquêtes par questionnaires de la Commission des recherches collectives (CRC) (cf. 1.2.3.). Le Musée National des Arts et Traditions Populaires (désormais « MNATP ») fait de la Bretagne un terrain d'enquête privilégié, notamment au travers de l'enquête en Sologne (1937), qui étudie des fermes, l'artisanat, des pèlerinages et des dévotions, et de l'enquête sur le folklore musical en Basse-Bretagne (1937-1939). Dès 1937, le « personnel, la documentation d'enquête, les correspondants » regroupés par Varagnac (CRC) constituent les premières ressources du département des ATP depuis qu'il en est devenu le conservateur adjoint (Muller & Weber, 2003). L'évolution majeure tient à la rémunération des enquêteurs et à la prise en charge financière des frais de déplacement de ces derniers, qui leur confère un statut nouveau.

Le folklore va connaître une recomposition de sa doctrine dans le but d'« affermir sa scientificité » lors du Premier Congrès International de Folklore en 1937, dont l'organisation est confiée à la jeune équipe du MNATP, George-Henri Rivière et André Varagnac. Il rassemble ainsi des « rassembla des chercheurs qui n'étaient pas encore des ethnologues puisque la discipline en tant que telle n'existait pas, mais des historiens, des géographes, des folkloristes » (Segalen, 2005 : p.1). Il s'agit de valoriser la scientificité des uns en dévalorisant l'entreprise érudite des autres, les premières déplorant « l'absence d'informations contextuelles et de positionnement bibliographique des recherches érudites », vues comme excessivement descriptives et essentialistes, trop peu comparatives pour expliquer les faits sociaux (Laferté, 2009 : p.78).

Les membres décident d'opérer un découpage entre « science » d'une part, en créant une « Section de folklore descriptif » où le folklore est un objet d'étude, et « action publique » d'autre part, avec une « Section de folklore appliqué à la vie sociale » (Laferté, 2009 : p.80) ; ou, autrement dit, entre savants et érudits amateurs. Dans la première, les membres marginalisent le régionalisme et le revivalisme folklorique, « production bourgeoise d'une "culture populaire" » des sociétés savantes (*ibid.*). Pour accentuer le statut scientifique du folklore de la première section, les membres imposent une méthodologie commune et standardisée qui se base sur la cartographie et les statistiques, prenant appui sur le modèle des Annales¹³⁸ (*ibid.*).

Mais le « folklore n'obtint jamais de statut universitaire en France par rapport au reste de l'Europe et resta principalement associé aux musées (MNATP et musées de province) et

¹³⁶ Un examen plus précis des archives du musée nous permettrait de savoir si la notion de « recherche » était employée.

¹³⁷ Il se déploie à travers une véritable « boulimie » d'enquêtes : un enquêteur a réalisé 277 monographies du 10 mai au 24 septembre 1941 (Muller & Weber, 2003).

¹³⁸ Qui a développé le modèle de la scientification linguistique de l'Atlas français au début du XX^e siècle.

aux sociétés savantes de province » (Rogers, 2002 : p.144). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le terme de folklore tombe en désuétude et conserve sa deuxième définition, « la désignation des "fausses" traditions à usage commercial ou désuètes » (Laferté, 2018 : p.89). Les conséquences sont encore plus lourdes pour le statut de l'ethnologie de la France en pleine éclosion, qui, en perdant le soutien « protecteur » des historiens des Annales, reste « une niche des sciences sociales » pendant encore quelques décennies (*ibid.*).

À partir des années 1950, le MNATP connaît un nouveau souffle avec l'arrivée de Marcel Maget au comité de direction. Il formalise la méthode spécifique à l'ethnologie comme discipline : par l'observation et en questionnant son adaptation à son environnement social, la description est « aussi minutieuse qu'holistique, intégrant chaque détail, chaque dimension analytique, chaque objet concret dans les totalités et les champs correspondants » (Chiva, 1987 : p.29)¹³⁹.

Les Recherches Coopératives sur Programme (RCP) lancées par le CNRS, rassemblent ainsi des chercheurs de différentes disciplines (ethnologues, historiens, sociologues ou même agronomes et linguistes). Georges-Henri Rivière, toujours conservateur au MNATP, s'associe André Leroi-Gourhan pour lancer l'étude, entre 1964 et 1968 en Aubrac, de l'économie d'élevage à vocation fromagère dans sa connaissance technique et ses activités sociales¹⁴⁰ (Segalen, 2007). Cette enquête est une étape décisive dans la constitution d'une ethnologie scientifique de la France. Cette évolution entérine l'approche par le présent, le contemporain ; ce que Martine Segalen (2005 : p.5) retranscrit :

« Dans un rapport destiné à un membre de la commission du CNRS, Georges-Henri Rivière remarquait : "Cette entreprise marque une étape très importante du développement de notre discipline. Elle souligne dans notre domaine, comme le font parallèlement d'autres branches de l'ethnologie, que notre science n'a pas pour seule mission de sauver des patrimoines en voie de disparition, mais que, engagée dans les problèmes du présent, elle contribue à une prospective de l'homme". »

Ensuite, en 1968, l'enquête sur l'habitat rural est reprise et n'a plus comme objectif la reconstruction, mais l'étude de son évolution au regard de son utilisation sociale, par la famille notamment. L'échantillon de maisons les plus représentatives sur un territoire régional, alors que ces dernières étaient souvent choisies de manière aléatoire lors de la première campagne de l'enquête, est réétudié afin de créer des ensembles et sous-ensembles types, permettant la comparaison à grande échelle et, plus tard, leur

¹³⁹ En témoigne son guide, qu'il publie en 1953, *Ethnographie métropolitaine. Guide d'étude directe des comportements culturels*.

¹⁴⁰ La publication des enquêtes fait l'objet de huit volumes de 1970 à 1986.

exploitation informatique (Segalen, 2005). Les résultats seront publiés entre 1977 et 1986, ce qui témoigne de la contemporanéité de la méthode pour l'époque.

Le MNATP devient, dès 1969, avec le CNRS, un des premiers laboratoires de sciences humaines et sociales associés à ce dernier : le Centre d'ethnologie française (CEF)¹⁴¹. Il s'agit de l'institution-mère de l'ethnologie de la France, puisque jusque dans les années 1970, le CEF est « le seul lieu d'une élaboration scientifique de l'ethnologie française » (Segalen, 2005 : p.11). Dans l'objectif de « faire de l'ethnologie une science », la doctrine quitte alors l'idée d'un « patrimoine témoin d'un ordre passé » et tend à valoriser un « argumentaire scientifique » sur la société traditionnelle rurale pour construire une ethnologie du contemporain (*ibid.*).

Les missions sont financées par le CNRS, qui prévoit également un budget pour le matériel d'équipement (appareils photo, dictaphones). Il pourvoit également le MNATP-CEF de postes de chercheurs. Martine Segalen (2005) montre combien le nombre de personnels de recherche se développe à partir des années 1950 : en 1959, elle compte trois conservateurs (qui se chargent uniquement de l'administration et des missions dévolues à l'inventaire des collections) et neuf chercheurs CNRS. Ces chercheurs ont pour mission la recherche, la collecte et la gestion des collections et la mise en exposition, permettant une « continuité » et une « symbiose » entre les trois activités, où « la science [est] mise au service de l'ethnologie et de la muséologie » (Segalen, 2005 : p.15).

Mais le nouveau concours national du corps de conservateur du patrimoine génère des tensions avec les chercheurs. Ils se disputent la mission de recherche : les conservateurs sont souvent relégués au rang de simples gestionnaires administratifs et techniques et la temporalité de la démarche ethnologique des chercheurs est incomprise (Segalen, 2007). Ces tensions s'accompagnent d'un déséquilibre croissant entre musée et recherche à partir des années 1970 : d'abord, la nouvelle génération d'ethnologues travaille sur de nouveaux objets et tend davantage vers l'étude des structures sociales (parenté, sorcellerie, identité...) et de l'évolution de la société contemporaine, qui sont difficiles à mettre en exposition ; ensuite, d'autres institutions mènent une ethnologie scientifique (universités et EPHE) et rapprochent recherche et enseignement, ce qui éloigne davantage les jeunes ethnologues du monde muséal (ceux-ci ne cherchant pas fondamentalement à valoriser leurs recherches par le musée) ; enfin, la mission de recherche de la nouvelle génération de conservateurs « [s'écarte] de plus en plus de ce qu'était le programme des chercheurs : elle était tournée vers des thématiques appuyées sur des collectes d'objets » (Segalen, 2005 : p.21). Notons que des querelles marquent, une nouvelle fois, la volonté d'élire une « vraie » et une « fausse » recherche, et, ainsi, la quête d'une unique définition de ce qu'est

¹⁴¹ Il est dissout en 2005.

la science ; nous verrons que ce phénomène est présent également en matière de PCI dans la suite de la thèse.

Le CEF s'essouffle ainsi et « jamais le CNRS, au sein de sa commission compétente, ne développa de réflexion sur l'ethnologie de la France » (Segalen, 2005 : p.22). Il sera relayé, à partir de 1980, par l'institution de la Mission du patrimoine ethnologique (MPE) au sein du ministère de la Culture et de la Communication, lequel « laissait en déshérence le Musée qu'elle avait ouvert pour en traiter » (*ibid.*). L'ethnologie de la France acquiert des moyens et un appui institutionnel, d'« impulsion et d'incitation » (Rogers, 2002 : p.143) par la création de la MPE en 1980, de la revue Terrain en 1983 par Isac Chiva, alors collaborateur de George-Henri Rivière au MNATP et de Claude Lévi-Strauss au Laboratoire d'Anthropologie Sociale (*ibid.*). La création de la MPE provoque une nouvelle rencontre entre science et administration, à l'instar de l'Inventaire général, mais plus tardivement que celui-ci.

Ainsi, « depuis la Seconde Guerre mondiale, l'ethnologie française s'est plus développée comme activité de recherche que comme discipline universitaire » (Rogers, 2002 : p.144) ; mais, plus tard, elle sera rejoint par les chercheurs universitaires, par l'entremise des programmes de recherches qu'offre la MPE, puis de sa collaboration avec le LAHIC (Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, CNRS-EHESS).

En effet, l'ethnologie de la France occupe une place mineure à l'Université¹⁴². L'anthropologie française se développe ainsi à partir des années 1970, multipliant les monographies locales pour l'étude des sociétés occidentales (Rogers, 2002). Dans les années 1980, les anthropologues reviennent en France « soit par impossibilité de continuer le travail de terrain, soit eux aussi par conviction anticolonialiste », pour s'adapter à des terrains voisins, notamment l'espace urbain (Clavel, 1992 : p.100). Ils installent la discipline, réinterrogeant le principe de distanciation vis-à-vis de l'objet d'étude pour réaffirmer l'importance de l'observation ethnographique (*ibid.*).

C'est au croisement de la MPE et de l'Université que se construit le modèle de la méthode ethnographique, la première faisant exercer des chercheurs issus de la deuxième, notamment les ethnologues appelés « hors-statut », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas statutaires d'un laboratoire universitaire, des praticiens chercheurs d'un genre nouveau, que la MPE a largement contribué à développer¹⁴³.

¹⁴² Elle ne s'y installe qu'à partir des années 1960 : prenons l'exemple d'Éric de Dampierre qui crée en 1966 un enseignement d'ethnologie à la faculté de Lettres Paris X puis un laboratoire reconnu par le CNRS en 1969.

¹⁴³ Nous verrons, dans les chapitres suivants, que ce développement se poursuit avec l'institution du PCI.

La méthode ethnographique, qui répond à un « impératif de connaissance » (Rogers) se caractérise par trois principes. D'une part, c'est de la position épistémologique de l'ethnographe que dépend la connaissance sur les faits sociaux qu'il étudie, ainsi, l'objectivation de l'ethnographie elle-même est une condition fondamentale. D'autre part, c'est de « la surprise, la déception des attentes mutuelles entre les individus caractérisés par des appartenances sociales différentes, que naît la connaissance ethnographique » (Beaud & Weber, 2012 : p.13). L'expérience immersive de l'ethnologue, sur son terrain d'étude, par l'observation participante, est le fondement d'une approche qui se veut ascendante, et propose une co-production des savoirs grâce à la compréhension et à l'écoute des informateurs. Troisièmement, elle est souvent appréhendée (et enseignée) comme une étape de l'anthropologie, en référence à Claude Lévi-Strauss, que nous simplifierons de la sorte : l'ethnographie vise à collecter des données, l'ethnologie à les comparer et l'anthropologie à ériger des enseignements plus généraux sur le comportement des Hommes.

Toutefois, elle se voit devenir, à la fin du XIX^e siècle, le contenant de diverses définitions plus ou moins optimistes. Pour S. Beaud et F. Weber (2012), le renouvellement de la sociologie, discipline cousine de l'ethnologie, conduit à ce que « tout ce qui n'est pas des statistiques relève d'un même et vaste domaine, désigné par ce mot fourre-tout d'ethnographique » (*ibid.* : p.12). Il devient progressivement un qualificatif avantageux, pour les acteurs associatifs qui se livrent à la collecte de leurs pratiques culturelles et qui trouvent le titre d'« ethnographe » assez neutre pour se qualifier ainsi, loin des dogmes académiques, et autorisent implicitement les universitaires à qualifier d'« ethnographe » celui qui se réclame d'une scientificité alors qu'il n'est qu'un simple amateur (Géraud, 2016 : p.11).

L'inventaire du patrimoine est une entreprise savante. S'il existe quelques efforts successifs pour mobiliser des bénévoles et des correspondants, les entreprises restent résolument descendantes. Étudions à présent la façon dont il s'est institutionnalisé dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

2. La consolidation de l'appareil patrimonial jusque dans les années 2000

Les agents qui sont intégrés, dans chacun des deux secteurs (monumental, ethnologique) de l'appareil patrimonial sont, à l'instar des intellectuels qui ont participé à ériger ces institutions, des savants. En effet, leurs fonctions sont intrinsèquement liées à la production de savoirs sur les patrimoines qu'ils étudient ou recensent. De ce fait, presque

naturellement, ils se livrent à des activités qu'ils nomment *recherche*¹⁴⁴ et participent à en faire une notion polyforme¹⁴⁵. Ils y intègrent leurs enquêtes sur des édifices monumentaux, tout autant que leurs publications réalisées au titre d'ouvrages ou revues tantôt académiques, tantôt institutionnels. Par ce détour, nous voulons en venir au fait suivant : ces agents ont la particularité d'écrire eux-mêmes l'histoire et l'analyse de leur institution respective et d'en être, d'ailleurs, les principaux auteurs (ou les seuls auteurs pour ce qui concerne la MPE). Ainsi, pour donner à comprendre l'Inventaire général et la MPE, nous nous appuyerons sur leurs écrits, à la fois comme sources littéraires et comme matériaux d'analyse de leurs pratiques.

Ces deux institutions ont participé à installer des façons spécifiques de traiter le patrimoine, c'est-à-dire des normes respectivement partagées par les agents de l'une et de l'autre de ces instances étatiques. D'une part, l'Inventaire général s'appuie sur la fiche descriptive, l'enquête documentaire et développe depuis récemment une approche appelée « participative » (2.1.). D'autre part, la MPE s'est développée par la *recherche* en tentant d'installer des acteurs d'un genre professionnel nouveau (2.2.). Mais nous verrons que le rapprochement institutionnel des deux instances dans les années 2000 a engendré les conditions précaires dans lesquelles a été intégrée la notion de PCI (2.3.).

2.1. L'Inventaire général du patrimoine culturel

L'Inventaire général du patrimoine culturel a construit un référentiel de normes en matière de pratique d'inventaire : les fiches (parfois appelées « notices ») s'appuient sur une méthodologie se voulant rigoureuse et unifiée sur le territoire national ; elles se fondent sur un vocabulaire hautement spécialisé, rejoignant l'approche cognitive adoptée par les premières tentatives d'inventaire des antiquaires et humanistes aux XVI-XVIII^e siècles (de Massary, 2016). En cela, sa méthode constitue un objet d'étude à part entière qu'il serait intéressant – voire nécessaire – d'approfondir, mais ce n'est pas l'objet de notre recherche : un bref portrait de l'Inventaire général nous permettra en revanche de comprendre comment il peut constituer une référence pour la mise en inventaire de l'immatériel. Nous verrons que l'Inventaire général se fonde historiquement sur l'enquête mais développe depuis récemment des actions visant à impliquer les habitants et à intégrer la notion de PCI. Malgré la standardisation de ses normes méthodologiques, nous reviendrons sur la difficulté de l'IG à fixer les statuts de ses agents, entre *chercheur* et *expert*.

¹⁴⁴ Rappelons que, dans le texte, les mots et expressions en italique relèvent du lexique indigène.

¹⁴⁵ A l'image des querelles récurrentes que nous avons relevées dans la première sous-partie de ce chapitre, à propos de la définition de la science ; sans pouvoir attester qu'elles se poursuivent dans le cadre de l'Inventaire général ou de la MPE, on peut du moins émettre l'hypothèse que ce constat est le symptôme d'une recherche de reconnaissance institutionnelle et scientifique de la part de ces acteurs.

2.1.1. Une logique de connaissance par l'enquête

L'Inventaire général se fonde sur une logique de connaissance : selon ses agents, il est un « outil de connaissance et d'étude » (Davoigneau, 2014 : p.1), une « construction intellectuelle [visant] à décrire les œuvres, organiser la documentation selon une méthodologie rigoureuse », à partir d'« un vocabulaire et des définitions communes » (Abriat & de Massary, 2016 : p.26) :

« [...] il constituera, dans un contexte de recherche scientifique pure, excluant toute préoccupation d'ordre administratif ou fiscal, à recenser, à étudier, et à faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique constitue un élément du patrimoine national. »¹⁴⁶

En effet, pour André Chastel, ce projet allait donner à l'histoire de l'art matière à une « redécouverte de la France de l'intérieur » (de Massary, Coste & *al.*, 2007 : p.5). L'Inventaire général est dès lors conçu comme le « prolongement scientifique des actions administratives » du service des Monuments historiques. Sa logique de connaissance sert de garde-fou contre « toute interférence avec des considérations politiques ou économiques » (Abriat & de Massary, 2016 : p.26).

Cette nouvelle mission s'institutionnalise notamment à travers des normes de méthode, laquelle se veut rigoureuse et standardisée (de Massary & Coste, 2007 : p.4) :

« Seule une méthode, parfois complexe, mais d'une rigueur et d'une souplesse capables de collecter, décrire, classer et interroger un nombre infini de données, a permis de dépasser les seuils où d'autres se sont enlisés. Ce sont ces principes et cette méthode, issus maintenant d'une longue expérience, qui sont exposés ici. »

Les origines de la méthode mériteraient une étude approfondie permettant de mieux distinguer ses contours si spécifiques. Nous bénéficions du moins de quelques indices¹⁴⁷ : la méthode développée par André Chastel serait à mettre en lien, à l'époque des années 1950-1960, avec l'engouement autour du travail des Annales et de Fernand Braudel (1902-1985). A. Chastel, proche de F. Braudel, a pu observer le développement de l'Histoire quantitative de l'intérieur : « [capable] de répondre à une forte demande sociale en dehors des institutions universitaires traditionnelles », elle aurait « joué comme une sorte de modèle pour lancer les travaux interdisciplinaires et les campagnes d'enquêtes de terrain que Chastel imaginait pour revivifier sa propre discipline, l'histoire de l'art » (Balsamo, 2003 : p.411).

¹⁴⁶ Cf. : discours fondateur de l'Inventaire général par André Chastel (Heinich, 2009).

¹⁴⁷ Un grand merci à Jean Davoigneau, de m'avoir livré ses connaissances en la matière, et dont l'idée d'écrire la genèse de la méthode spécifique à l'IG est clairement encouragée par la présente recherche.

La méthode s'est construite de façon empirique et expérimentale pendant les deux premières années de l'Inventaire pour développer ce qui constituera ensuite, de façon décisive, la méthode de l'IG¹⁴⁸. Jean-Marie Pérouse de Montclos, recruté par Malraux et Chastel pour coordonner la méthode dès 1964, rassemble une équipe d'historiens de l'art spécialisés dans l'architecture afin de déterminer « ce qu'on va étudier, comment on va l'étudier, comment on va le restituer » (cf. entretien avec J. Davoigneau). Il s'inspire ainsi du vocabulaire de l'analyse architecturale pour désigner les œuvres et les éléments du bâti (toiture, peinture murale, matériaux, etc.). Concernant les objets mobiliers, il crée, entouré d'autres spécialistes, une méthode similaire, et fusionne en une seule grille d'analyse les grilles spécifiques aux différents domaines de l'art (serrurerie, orfèvrerie, peinture, machines, instruments de musique, etc.). Chacune de ces grilles de repérage forme ainsi une « fiche », l'une inscrite dans la base de données Mérimée (pour le bâti) et l'autre dans la base Palissy (pour les objets). Présentée comme le vecteur de la longévité de l'IG, la méthode a aujourd'hui perduré :

« Pourquoi est-ce que l'Inventaire a toujours fait ses photos en noir et blanc ? C'est parce que c'est dans la méthode. Alors là encore, c'est Pérouse de Montclos, hein, son idée c'est que – la couleur existait déjà, hein – mais son idée c'est : "la couleur distrait". Donc, si on veut voir les choses, si on veut voir les choses les unes avec les autres, alors lui il parle surtout pour l'architecture évidemment, par exemple si on veut comparer... je ne sais pas, les voutements, les pilastres, les chapiteaux, etc., toutes les photos sont en noir et blanc, systématiquement. Donc, voyez, il y a ce rapport à la méthode à chaque fois. »

Jean Davoigneau, chargé du patrimoine scientifique et technique et du suivi des questions méthodologiques (IG), 2021

C'est l'enquête qui est le support de cette méthode. Elle est décrite par N. Heinich (2009) comme un « jeu d'allers-retours entre archives et terrain » et repose sur l'analyse topographique des œuvres, permettant une « démarche de "reconstruction" intellectuelle des parties et du tout » (*ibid.* : p.123). Celle-ci passe nécessairement par une « phase de documentation préalable à l'enquête » afin de rassembler les « renseignements indispensables à la connaissance des œuvres » (notamment des archives et sources textuelles ou iconographiques permettant de replacer l'œuvre dans l'histoire), en laissant toutefois, la priorité au *terrain* sur le temps de l'enquête (*ibid.*).

Dans son ouvrage, N. Heinich (2009) analyse la procédure qui mène à l'inscription d'une fiche dans les bases de données, et décrit la manière dont « la technique du regard » se construit sur « le terrain ». « Localiser, décrire par les mots inscrits sur les grilles de repérage, dater, illustrer par dessins ou photos » : telles sont les étapes de l'enquête. La

¹⁴⁸ À défaut de disposer d'écrits sur le sujet, toutes les informations livrées dans ce paragraphe prennent leur source dans l'entretien mené avec Jean Davoigneau.

« mise en fiche » est réalisée par un travail descriptif étayé par une terminologie commune qui permet d'analyser les matériaux et les fonctions techniques des œuvres :

« [...] vocabulaire autrement spécialisé, phrases réduites au minimum, impersonnalité de l'expression, absence de signature : pas de place ici pour la subjectivité, pour les impressions personnelles, et encore moins pour l'émotion. »¹⁴⁹

Elle nous livre, en outre, une riche typologie de critères qui guident le « regard du chercheur » en situation d'enquête et qui déterminent la mise en fiche (« documenté ou non documenté », « daté ou non daté », « original/banal », « unique/typique », etc.). Elle explicite, en outre, un paradoxe refoulé par l'impérative normativité de la méthode : la beauté, critère « proscrit » puisque basé sur le jugement de goût et donc contraire à l'objectivité dont se réclame la méthode de l'IG, guiderait finalement le regard des agents en les faisant procéder à une « mise en valeur » des objets qu'ils recensent ; une perspective en contradiction avec la pureté et la neutralité imposées par la normativité administrative et scientifique. Le refus de l'évaluation nous a été confirmé en entretien avec un des agents-PCM de Normandie :

« On peut aussi nous demander d'avoir, enfin de donner des éléments effectivement historiques ou relatifs à l'histoire de l'art, voilà sur un bâtiment, voire sur un territoire, [...] ou par exemple, sur la valeur aussi, la valeur patrimoniale d'un bien.

- Mais cette valeur patrimoniale, comment vous l'attribuez ? Quels sont les critères ? Alors, moi, j'aime pas trop, parce que souvent ça c'est... l'enseignement qu'on a reçu, c'est-à-dire la valeur d'un bien, elle est fonction de la fonction du bâtiment, de sa qualité architecturale, esthétique, historique, artistique, il peut y avoir une valeur scientifique... voilà. Mais, moi je cherche à décroiser cela, c'est très Monuments historiques comme approche ! »

Hélène Billat, chercheuse (IG Normandie), 2019

Depuis 2005 et suite à la décentralisation, l'Inventaire général est géré par les Régions et les différents services régionaux se livrent à de nouvelles missions, qui jettent d'autant plus le trouble sur cette tradition de pureté axiologique.

2.1.2. De nouvelles compétences : « participation », « patrimoine immatériel » et « expertises »¹⁵⁰

Inventorier le patrimoine, c'est s'inscrire dans une « chaîne patrimoniale » allant « de la découverte à la mise en valeur et à l'appropriation par la population » (Abriat & de Massary, 2016 : p.29). « Faire connaître » constitue donc la dernière étape importante, dont l'enjeu est de « partager » et de « rendre accessible » à travers « différents canaux : bases de données, publications papier ou virtuelles », ou encore des expositions. Le « faire

¹⁴⁹ Cf. : Heinich, 2009 : p.55.

¹⁵⁰ Pour rappel, les éléments placés entre guillemets sans référence bibliographiques dans les titres des parties et sous-parties appartiennent au lexique des enquêtés.

connaître » donne explicitement à la mission d'inventaire un enjeu de démocratisation de la connaissance produite et œuvre dans le « but de rendre l'objet lisible ou visible pour autrui » (Heinich, 2009 : p.136). Ainsi, la présence des agents sur un territoire pour une enquête induit d'informer les habitants dans leur diversité de l'opération menée (de Massary & Coste, 2007 : p.149) :

« Une enquête est aussi l'occasion d'une information et d'une sensibilisation des populations concernées, qui doivent être autant que possible associées à l'opération. Avant même son début, des conférences, des articles dans la presse locale, des réunions d'élus ou de responsables associatifs, des interventions scolaires ou universitaires doivent expliquer ce qu'est l'Inventaire général du patrimoine culturel, à quoi il peut servir, ce qu'il peut apporter. Certaines de ces activités culturelles ou pédagogiques peuvent accompagner une opération tout au long de son déroulement. »

Depuis le début des années 2010, cette implication de la population évolue significativement vers une mobilisation plus active. En Bretagne, Stéphanie Bardel est chargée des partenariats au service de l'Inventaire de la Région Bretagne et a lancé, en 2013, un appel à projets intitulé « Participez ! » :

« Très clairement, toutes nos données étaient sur Internet mais n'étaient connues ni des élus, ni des habitants. Alors nous avons voulu travailler plus avec les gens que pour les gens, dans le but de co-construire la connaissance du patrimoine. Nos appels à projets nous amènent à travailler avec des bénévoles comme Monsieur Le Dizec, des collectivités et leurs agents que nous formons à l'Inventaire, ainsi que des étudiants dans le cadre de leurs études. »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

Ainsi, les bénévoles complètent eux-mêmes des fiches sur une application numérique, lesquelles sont validées « scientifiquement » par les agents de l'IG. Pour S. Bardel, que j'ai rencontrée en entretien en 2019, ces inventaires *participatifs* sont la simple continuité de ce qu'elle avait déjà entamé :

« Moi, quand j'étais chargée d'études, j'ai toujours travaillé avec les habitants. C'est quelque chose... moi en fait je viens d'un écomusée. Avant d'intégrer l'inventaire. [...] Moi, quand je faisais une commune, je rencontrais toujours la mairie, les associations, et je demandais toujours "qui est-ce qui connaît bien les communes". J'allais voir les personnes âgées de la commune, voilà. Et donc comme Elizabeth savait que je le faisais systématiquement, ça payait entre guillemets, parce que moi j'ai fait plein de conférences sur les territoires, j'ai fait des visites, des apéros patrimoine voilà. Et voilà quand Elizabeth est arrivée, on avait 200 personnes, dans une petite commune du pays de Fougères pour un apéro patrimoine, elle me disait "c'est génial". J'ai dit : "mais oui ! Parce qu'ils savent que je fais l'inventaire". »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

La *participation* des habitants est d'autant plus d'actualité que le service se lance également, depuis moins d'une décennie, dans l'inventaire du PCI, mais en marge du DPRPS :

- 101 -

« Le *patrimoine immatériel* qui nous intéresse, à l'inventaire, c'est celui qui est lié à l'architecture ou aux objets, puisque c'est quand même la base de notre métier, c'est d'étudier l'architecture et les objets. Et donc, étudier une maison en se souciant des gens qui ont habité, qu'est-ce qu'ils faisaient comme métier, ou des constructeurs, pourquoi on a construit avec tels matériaux, parce que c'était des carrières... enfin, nous quelque part, pour nous c'est ça l'immatériel, c'est les usages et savoirs liés à la construction. Les Glénans, c'est le premier où on a mis un pas dans l'immatériel parce que Gertrude le permettait. Mais on ne l'aurait pas choisi si y'avait pas eu l'étude des archipels et des bateaux, il ne fallait pas que ce soit déconnecté. Ensuite, on a eu aussi les ardoisières du Centre Bretagne par Soizic. Donc là, si on veut, ça touche aussi à l'immatériel. [...] Alors, oui, ça traite du PCI, même si la méthodo' est celle du service de l'Inventaire. »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

Notre entretien a révélé que le service breton de l'Inventaire général intègre la mémoire dans la notion de PCI sans réellement avoir pris connaissance de la définition Unesco. De plus, il mobilise des ethnologues indépendantes – Alexandra concernant l'inventaire des Glénans et Soizic pour l'inventaire des ardoisières –, qui remplissent les mêmes fiches que celles consacrées au PCM, puisque le logiciel des bases de données est la seule entrée permettant l'inventaire. Ce modèle de fiche est très normé et le logiciel impose de remplir un certain nombre de champs, sans quoi il ne peut intégrer la fiche à la base (cf. entretien avec S. Bardel). Ces fiches ne reprennent donc pas le modèle des fiches de l'inventaire du PCI (cf. 3.3.) et ces éléments ne font pas l'objet d'une fiche-PCI : une étude comparée entre les deux modèles de fiches permettrait de comprendre comment l'un et l'autre appliquent l'impératif participatif¹⁵¹. Mais se saisir du PCI et de la *participation* n'est pas une norme partagée par tous les agents : pour le service régional normand, le breton fait figure de « spécialiste » (cf. entretien avec Barbara).

Depuis la décentralisation de l'Inventaire général et sa régionalisation (2004), il devient en fait aujourd'hui un interlocuteur important dans les politiques publiques des collectivités et municipalités en matière d'urbanisme. Les agents développent une compétence qu'ils appellent « expertise » - de façon peu assumée. Ceux que nous avons rencontrés la conçoivent plutôt comme une compétence technique, visant le conseil auprès des collectivités, sur des questions de travaux en urbanisme.

« Ce matin, une commune ils ont eu un don d'une maison d'artiste, ils ne savent quoi en faire, et ils voudraient savoir quels travaux il faut faire donc oui on a ce rôle d'expertise, d'aller à la demande, surtout si ça vient d'élus, d'aller voir le bâtiment et de dire bah voilà, c'est un bâtiment de telle époque, il est intéressant parce que ou ce n'est pas intéressant... »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

¹⁵¹ Toutefois, un aperçu des fiches concernées, visibles sur Internet, permet de constater l'absence d'une rubrique concernant, justement, le consentement et la *participation* des praticiens.

Dans le service breton, chacun des agents intervient selon sa spécialité (maritime, industriel, paysage, etc.). Mais l'approche est trop nouvelle pour être appropriée par tous les agents : certains y craignent, selon S. Bardel, « la perte de l'expertise » :

« C'était : "ah, ben, bravo ! Nos postes ne seront pas remplacés !". Parce que si on prouve que notre travail peut être fait par n'importe qui, pourquoi continuer à nous payer ? »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

Pour S. Bardel, cette compétence technique joue un rôle, aussi, dans les inventaires « participatifs » :

« Mais ce n'est pas nous qui le faisons, l'inventaire, c'est eux. Et nous là on est un peu en experts, en tout cas en accompagnement, sur la méthodologie d'inventaire, sur le suivi de l'opération. »

Stéphanie Bardel, chargée des partenariats (IG Bretagne), 2019

Chose étonnante, donc : la mise en œuvre d'une *participation* citoyenne créerait une nouvelle forme d'*expertise* pour justement la garantir.

2.1.3. « Chercheurs » ou « experts » ?

Le fonctionnement des services régionaux de l'Inventaire est aujourd'hui le résultat d'une « formalisation du statut, une institutionnalisation de la formation, une fonctionnarisation des services » (Heinich, 2009 : p.94). Les termes de « culture commune » (Boura & Cron, 2016), ou de « communauté de l'inventaire » (Davoigneau, 2014 : p.75), employés par les agents eux-mêmes donne en effet à voir une unité de genre, comme l'existence d'un collectif d'ordre professionnel. Si aucune étude existant à ce jour ne prouve cette hypothèse – que nous n'aurons pas l'ambition, ici, de confirmer ou d'infirmer –, il est toutefois évident que ces agents partagent des références méthodologiques communes qui cimentent leur pratique.

Mais l'indécision qui règne pour les nommer (*cf.* chapitres 1 et 2) complique l'appréhension de la nature de leurs pratiques. N. Heinich, reprend le terme de *chercheur* pour qualifier ses enquêtés, car « la terminologie n'est pas précisément fixée au service de l'Inventaire, où l'on parle d'"enquêteurs" aussi bien que de "chargé d'étude" ou de "chercheurs" »¹⁵².

La rhétorique fortement développée par les agents-PCM eux-mêmes¹⁵³ trouble toute tentative d'objectivation : ils se disent « chercheurs » ou « scientifiques », sans

¹⁵² Cf. : échanges de mails avec N. Heinich le 23 février 2020.

¹⁵³ Voir de Massary & Coste (2007) qui énumèrent toutes les raisons pour lesquels l'IG s'emploie bien à une entreprise « scientifique ».

explicitement faire référence à une appartenance universitaire, et sans, à défaut, proposer une conception qui serait la leur.

Cette omerta fait écho aux (très) rares études produites en dehors de l'IG sur ces derniers. On ignore la part effective du nombre de docteurs dans « cette population de chercheurs », dont « la grille d'emploi [...] s'inscrit de plus en plus dans la filière culturelle, de moins en moins dans la recherche » (Vadelorge, 2014 : p.78). Nathalie Heinich nous rapporte également que les « différences de parcours, de formation, et surtout de génération » montrent « une assez grande hétérogénéité, que tentaient tant bien que mal de compenser les séances de formation à Paris »¹⁵⁴. En outre, Jean Davoigneau explique :

« Le mot "chercheur" peut-être, heu... à la fois, peut-être, valorisant, mais ça peut aussi être un cache misère pour donner une espèce d'unité à des gens qui ont des statuts extrêmement divers. [...] Le mot "chercheur" est un terme assez pratique pour cacher ou pour désigner des gens qui font la même chose mais qui ont des statuts et parfois même des formations très différentes. »

Jean Davoigneau, chargé du patrimoine scientifique et technique et du suivi des questions méthodologiques (IG), 2020

En effet, l'IG n'est pas exempt d'ambivalences, ce que N. Heinich a déjà montré dans son étude, à propos de l'impossible neutralité axiologique des agents (cf. 2.1.1.). Alors que l'IG se prévaut d'un caractère dit *scientifique*, l'historien L. Vadelorge (2014 : p.79) remarque l'existence d'une « étanchéité paradoxale entre la recherche académique et les chercheurs de l'inventaire » :

« Dans les rapports annuels d'activité adressés à l'administration centrale, les mots « colloques » et « universités » sont peu fréquents et, si les publications de l'Inventaire sont nombreuses, la plupart sont éditées dans des collections ad hoc, nationales (Parcours, Cahiers ou Images du patrimoine) ou régionales (Patrimoine et Territoire en Haute-Normandie, Visages du Patrimoine en Aquitaine, etc.) et ne passent pas des éditions universitaires [...] Les relations entre les services de l'Inventaire et les universités sont relativement faibles et, dans de nombreuses régions, semblent même inexistantes. »¹⁵⁵

En effet, l'IG s'est historiquement développé en complémentarité de l'Université – voire même en opposition à celle-ci – :

« Ce qui est intéressant à dire, c'est : comment Chastel, qui est un historien d'art, un pur produit de l'Université, au sens le plus noble du terme, imagine avec Malraux de créer une administration et non pas des labos au CNRS ? Son idée, c'était qu'il n'y a que l'administration au sens gaullien, qui va pouvoir imposer la même méthode sur tout le territoire, donner à chaque équipe la même méthode. Et ce n'est pas comme ça se fait, souvent, à l'Université : l'équipe de

¹⁵⁴ Cf. Échange de mails avec Nathalie Heinich sur son enquête, le 23 février 2020.

¹⁵⁵ Cf. : Vadelorge, 2014 : p.79.

Rennes qui fera l'inventaire du patrimoine breton, fera comme ça, le patrimoine alsacien ou poitevin, comme ci... non, là, c'est un inventaire général, dans le sens de tout et partout ! C'est vraiment intéressant. C'est un inventaire qui vient volontairement d'en haut. »

Jean Davoigneau, chargé du patrimoine scientifique et technique et du suivi des questions méthodologiques (IG), 2020

On relève même un certain dédain de la part d'agents vis-à-vis des chercheurs universitaires dans leurs propres écrits :

« Dès l'origine et jusqu'au second versant de la décennie 1970, les équipes sont animées d'un véritable esprit militant : leurs chercheurs ne sont pas des universitaires. Par leur approche concrète, voire même tactile des œuvres, ils intéressent et se concilient l'agriculteur, l'artisan, l'habitant. Il s'agit pour eux d'aller sur le terrain, de scruter des éléments qu'un historien de l'art traditionnel n'aurait jamais eu l'idée d'analyser. »¹⁵⁶

Pourtant, N. Heinich remarque qu'il est un enjeu important pour les agents d'obtenir une reconnaissance universitaire¹⁵⁷.

Ces ambivalences nous conduisent à émettre l'hypothèse – tout à fait provisoire, puisqu'il ne s'agit pas ici de notre objet d'étude, mais d'une simple entrée en matière – que se nommer *chercheur* et affirmer une scientificité est une stratégie pour se renforcer – collectivement – en se démarquant de pairs dont l'assise juridique est plus stable et potentiellement menaçante : les historiens de l'art de l'Université, ainsi que les agents des monuments historiques.

Dans la continuité de cette idée de démarcation des genres, introduisons une nouvelle donnée. Paradoxalement, les agents de l'IG ne s'appliquent pas le statut d'*expert* alors qu'ils disent réaliser des « expertises » ; paradoxalement, ils rejettent l'idée qu'ils participent à évaluer (*i.e.* à attribuer la valeur patrimoniale) les biens qu'ils étudient : c'est parce qu'ils délèguent cette fonction à leurs pairs des Monuments historiques, qui décident de ce qui est à protéger, une approche vis-à-vis de laquelle ils se placent historiquement en rivalité (*cf.* 2.1.1.). Cela nous met ainsi sur la voie d'une meilleure appréhension de la conception qu'ont les agents-PCM de l'expertise patrimoniale : « l'expertise » (au singulier) est considérée par eux comme un savoir qui décide, et ce pouvoir lui donne autorité pour mettre en patrimoine¹⁵⁸, qui est donc réservé à

¹⁵⁶ Cf. : Hervier, 2014 : p.17.

¹⁵⁷ Cf. : échange de mails avec Nathalie Heinich sur son enquête, le 23 février 2019.

¹⁵⁸ Dans le discours des agents rencontrés en entretien, on remarque la distinction qu'ils font entre « des expertises », qui correspondent aux missions de conseil qu'ils remplissent auprès des collectivités et « l'expertise », qu'ils conçoivent comme la désignation patrimoniale.

l'administration des Monuments historiques. En revanche, les agents de l'IG mènent « des expertises », qui correspondent à une compétence technique, et non juridique.

Ces façons de penser et d'agir, de la part d'une institution historique et ancrée, constituent un ensemble de normes implicites qui codifient l'univers patrimonial et qui, potentiellement, influent sur le lexique et les conceptions des agents-PCI. Inventorier le patrimoine est-il de la *recherche* ? Ne peut-on être *expert* que lorsque l'on décide de la mise en patrimoine ? Nous verrons, dans la suite de ce chapitre, dans quelle mesure l'inventaire du PCI peut être influencé par ces normes dont il partage quelques logiques : « recenser, étudier, faire connaître », voilà une définition qui répond, en effet, aux enjeux de l'inventaire du PCI.

2.2. La mission du Patrimoine ethnologique

Une autre instance envisage la production de connaissance comme préservation même du patrimoine : la mission du Patrimoine ethnologique, créée en 1980 au sein de la direction du Patrimoine. Mais, à l'instar de l'IG, elle n'est pas exempte d'ambivalences et marque, elle aussi, l'appareil patrimonial d'aujourd'hui.

Si elle n'a pas pour mission de faire un inventaire, elle se fonde cependant sur le développement de la *recherche*. Pourtant, sa régionalisation a engendré l'éclosion d'une compétence nouvelle d'*expertise*. Impliquée dans la reconnaissance des cultures populaires, nous verrons qu'elle est toutefois présentée comme un produit du jacobinisme étatique.

2.2.1. Une politique de « recherche »

Ses missions sont définies par l'arrêté du 7 août 1980 : elle « est chargée d'étudier et de promouvoir le patrimoine ethnologique national et de mener les recherches ethnologiques intéressant les domaines d'action de la direction, notamment pour ce qui concerne les territoires et l'architecture » (article 8). Le *Rapport sur l'ethnologie de la France, besoins et projets, présenté au ministre de la Culture et de la Communication : groupe de travail sur le Patrimoine ethnologique présidé par Redjem Benzaid, inspecteur général des Finances* (Paris, La Documentation française, Octobre 1979 : p.27) définit le patrimoine ethnologique comme « les modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes qui le composent, leurs savoirs, leur représentation du monde et, de façon générale, les éléments qui fondent l'identité de chaque groupe social et le différencient des autres [...] ; des agents : individus, groupes sociaux, institutions ; des biens matériels ou immatériels, œuvres virtuelles ou réalisées ; des savoirs organisés : techniques, symboliques (magiques, religieux, ludiques), sociaux (étiquette, traditions de groupe), esthétiques ; des moyens de communication : langues, parlars, systèmes de signes ». L'ethnologie, en tant que discipline de connaissance des cultures est mobilisée et

appliquée à la gestion de cette nouvelle catégorie patrimoniale, dont la « fluidité sémantique » permet d'explorer des champs très divers de la culture et propose une « compréhension [...] plus fine des processus sociaux par lesquels une société produit son patrimoine » (Barbe, 2008 : p.8).

Elle est constituée d'une équipe d'une vingtaine d'agents de formation ethnologique dès sa création. Elle se déploie à travers¹⁵⁹ : la *recherche*, pour approfondir la connaissance¹⁶⁰ ; la formation des conservateurs et agents d'organismes culturels pour insuffler une « ethnologie appliquée aux métiers du patrimoine et de la culture », avec des stages, des séminaires, et des conventions avec des universités ; la publication, pour diffuser les résultats des « recherches », notamment par la revue trimestrielle Terrain¹⁶¹, et la co-édition avec la Maison des Sciences de l'Homme de la collection Ethnologie de la France ; le soutien de l'audiovisuel, comme archive des « recherches » et support de leur restitution ; l'enrichissement de la documentation et sa diffusion, par sa base de données « Répertoire de l'ethnologie de la France » (Base Garenne) et PortEthno, portail web coordonné par la MPE qui répertorie les recherches et ressources en ethnologie de la France (Grenet, 2011) ; et enfin, « l'action culturelle et la restitution au public » par les colloques, séminaires, expositions et autres manifestations culturelles.

Des postes sont créés et accompagnent, pour C. Hottin, une « professionnalisation du secteur » (2016) :

« Les recrutements se font sur des postes d'ingénieurs d'étude, filière *recherche* qui est bien implantée dans les nouveaux secteurs du patrimoine que sont l'archéologie et l'Inventaire général, mais qui est en revanche moins présente dans le secteur des Monuments historiques ou dans des domaines assimilables au patrimoine (on est avant la création d'une direction les intégrant tous), tels que les musées ou les archives. [...] Le statut d'ingénieur, s'il offre au ministère une prise directe avec les activités de recherche (il n'y a au ministère ni chargés de recherche ni directeurs de recherche), combine nécessairement celles-ci avec des fonctions d'administration scientifique. »

Le Conseil du patrimoine ethnologique (CPE) est l'« instance scientifique » qui oriente les actions de la MPE. Il rassemble des « chercheurs confirmés des universités, EHESS, CNRS, et responsables de l'action culturelle (associations, écomusées, musées, parcs) »¹⁶². Entre

¹⁵⁹ Cf. : fascicule de présentation de la MPE édité en 1980 (archive de l'EPCC-LFPN).

¹⁶⁰ Ses thèmes sont définis par le Conseil du patrimoine ethnologique qui lance des « appels d'offre thématiques » ou des « programmes d'action incitative ». La valorisation de cette *recherche* s'opère par l'intermédiaire de la formation, de la publication, de la création audiovisuelle, et d'« actions culturelles » (nous étudierons l'application de cette notion dans le chapitre 12).

¹⁶¹ La revue Terrain a considérablement été nourrie par des chercheurs hors-statut, récemment diplômés et sans poste permanent en anthropologie (Rogers, 2008).

¹⁶² Isac Chiva, Marc Augé, Christian Bromberger, ou encore Daniel Fabre ont présidé le CPE.

1981 et 1993, elle a financé plus de 400 « recherches »¹⁶³. À la MPE, on parle plus volontiers de « recherches » que d'« enquêtes », sans pour autant que les agents en donnent une définition claire : comparée à l'IG, elle ne cherche pas à rompre avec la recherche académique, mais ne s'en réclame pas non plus ; les liens entre les formations universitaires et la MPE restent incertains (Rautenberg, 2008).

Pour constituer une véritable « politique nationale de l'ethnologie de la France » et agir face à l'urgente nécessité de préserver des pratiques en danger de disparition, « la réponse la plus satisfaisante [...] fut la nécessité de favoriser et de stimuler la recherche » et de la diffuser, « gage de pérennisation possible des connaissances » (Valière, 2002 : p.48). La politique de financement de ces *recherches* compense l'absence de loi qui réglemente le projet de la MPE (Rautenberg, 2003).

Mais la MPE ne développe pas de doctrine spécifique pour la conservation ou la sauvegarde et ne se positionne pas aussi clairement que l'IG. Pour Christian Hottin (2011c : p.138), la « chaîne opératoire de traitement du patrimoine ethnologique » suit les étapes suivantes : « connaissance, conservation, valorisation... mais en insistant fortement sur le premier terme et, dans une moindre mesure, sur le troisième ». Ainsi, les expressions de « conservation dynamique » (Valière, 2002, p.56) ou de « conservation par l'étude » (cf. entretien avec C. Hottin) proposées rétrospectivement par d'anciens agents montrent l'embarras de la MPE à l'égard des mesures de préservation du patrimoine¹⁶⁴. Christian Hottin montre rétrospectivement que si la sauvegarde avait été envisagée comme intervention contre la disparition (« ethnologie de sauvetage ») (Hottin, 2011b), elle n'avait malheureusement pas les moyens de ses ambitions, « faute de connaissances » et de structures seulement adaptées à la production du savoir et non à l'intervention (*ibid.* : p.140).

2.2.2. Les conseillers régionaux à l'ethnologie

Les conseillers à l'ethnologie, implantés dans plusieurs régions dans les DRAC, ont pour mission d'appliquer la politique de la MPE à l'échelle régionale et locale. Dans une minorité de régions qui n'en ont pas été dotées, il s'agit d'un ethnologue régional, qui « a un rôle similaire mais [qui] est plus impliqué dans la politique culturelle définie par le conseil régional dont il relève » (Valière, 2002 : p.136).

¹⁶³ Les thèmes des appels d'offres entre 1981 et 1993 ont concerné, entre autres : la famille et la parenté, les savoirs naturalistes populaires, les pratiques rituelles, les « consommations familiales (modèles, pratiques et représentations, les savoir-faire et techniques, etc.) ». Les thèmes des programmes d'action incitative, sur la même période, ont concerné les innovations techniques, le « lien social dans les périphéries urbaines » et « Ethnologie et musées ».

¹⁶⁴ La conservation des objets qui sont les supports du patrimoine ethnologique est dédiée aux musées.

En réalité, la mission de ces ethnologues est moins la recherche que l'encadrement d'activités et d'actions pour la connaissance et la préservation du patrimoine ethnologique. Ils remplissent des fonctions de conseil « scientifique et technique » auprès de collectivités, institutions muséales et associations, ils sont appelés à « susciter ou entreprendre » la constitution de données sur le patrimoine ethnologique, à proposer des actions « de formation ou de sensibilisation » des acteurs impliqués à la « méthode ethnologique », à mettre en relation les différents acteurs et organismes compétents, et à « apporter [leur] capacité d'expertise aux collectivités territoriales qui le souhaitent pour les aider à évaluer les projets qui [leur] sont soumis et contribuer, en [leur] qualité de spécialiste[s] des sciences humaines, à l'élaboration d'une politique culturelle » (Valière, 2002 : p.42). Encore plus concrètement, leur mission se fonde sur la connaissance des rouages des administrations publiques, « du "terrain" et des acteurs scientifiques régionaux », sur « la capacité à boucler au plus vite un dossier de financement sur un programme européen » (Rautenberg, 2002 : p.2). Notons que l'usage spécifique du mot « terrain » par les conseillers est significatif, car il renvoie à la fois à l'utilisation universitaire du terme et à la dimension territoriale de l'action¹⁶⁵.

Les conseillers à l'ethnologie participent à la fabrique patrimoniale. Leur « ethnologie impliquée » les met toutefois dans une position délicate : entre pureté scientifique et réponse aux demandes politiques, ils se « confront[ent] à l'impérieuse nécessité de leur légitimation sociale que souligne cruellement la rareté des postes ouverts » (Valière, 2002 : p.51).

Un genre différent, qui s'assume volontiers comme acteur de la fabrique patrimoniale, est celui de Philippe : directeur de l'ancien Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique (CRÉCET) de 1982 à 2015, il tient le rôle d'« ethnologue régional »¹⁶⁶, applique la politique de la MPE en Région Basse-Normandie et participe aux réunions des conseillers. Son statut particulier lui garantissait d'emblée, en quelque sorte, cette « légitimation sociale » (*ibid.*) :

« Ses collègues ne le plaçaient pas sur le même plan qu'eux. Il y avait une rivalité intellectuelle entre Christian Jacquelin, Noël Barbe, Jean-Louis Tornatore, Michel Rautenberg. [...] Ce sont les concurrences entre ceux qui acceptent d'y aller¹⁶⁷ et ceux qui refusent... la position de Philippe était différente et ses collègues le critiquaient moins qu'ils ne se critiquaient les uns les autres ! Ils acceptaient mieux ce que pouvait faire le CRÉCET. Mais je me souviens, quand j'ai fait le tour des conseillers – et déjà à l'époque Jean-Louis ambitionnait d'avoir la vision la plus surplombante car il était sorti du jeu et observait le jeu qui était en train de

¹⁶⁵ Nous verrons quelles correspondances cette spécificité trouve dans la fabrique du PCI en Normandie et en Bretagne, plusieurs décennies plus tard.

¹⁶⁶ La Basse-Normandie ne possédait pas de DRAC.

¹⁶⁷ *i.e.* d'être acteur de la patrimonialisation.

se faire – il m’avait dit que c’était peu réflexif... que c’est de l’ethnologie, un peu, à la papa. Moi à l’époque, je n’avais pas compris. [...] Fondamentalement, le CRÉCET était du côté des bailleurs, avec des budgets pas très épais... Philippe était du côté des récepteurs, il avait une capacité directement à faire des choses... il a publié des livres, fait des enquêtes, et avait une équipe. [...] le CRÉCET était à la fois regardé avec condescendance et en même temps envié car il avait une assise plus solide qu’eux. »

Christian Hottin, adjoint au chef entre 2006 et 2015 (DPRPS)

Dans cette perspective, on émet l’hypothèse que l’EPCC-LFPN, en tant qu’héritier du CRÉCET, bénéficie de ces fondements ; en effet, pour C. Hottin (*cf.* entretien), « si, dans les années 80, on avait choisi de développer l’ethno’ en Région sur le modèle du CRÉCET, le réseau aurait mieux pris. La Fabrique est une structure assez unique ». Nous verrons de quelle façon Philippe exerce toujours sa fonction d’ethnologue régional à partir de 2015 dans le chapitre 3.

Notons que chez les conseillers, l’*expertise* est utilisée dans leurs écrits, à l’instar des agents de l’IG, selon une dimension plus technique que juridique : Michel Rautenberg, qui fut conseiller à l’ethnologie à la DRAC Rhône-Alpes de 1989 à 1999, parle « compétence d’*expertise* ». Mais il nous est impossible de savoir si cette notion d’*expertise* était cultivée par les conseillers eux-mêmes à l’époque de leur propre activité ; elle semble, tout du moins, avoir été utilisée par d’autres acteurs pour qualifier leur compétence. Sans doute la notion fait moins appel à des enjeux comme ceux qui animent les agents de l’IG – s’affirmer en distinction des Monuments historiques (*cf.* 2.1.2.). Quels effets cet héritage a-t-il sur l’application de l’impératif participatif dans le cadre du PCI ? Nous étudierons cette question tout au long de cette recherche et en particulier dans les quatrième et cinquième parties.

2.2.3. La MPE comme résurgence d’un modèle jacobin ?

Le développement tardif de l’intérêt pour un patrimoine autre que matériel et savant est le symptôme de la « léthargie » de l’ethnologie comme discipline, en France, comparée à la situation d’autres pays occidentaux¹⁶⁸ (Bromberger, 1996 : p.9). Christian Bromberger montre combien l’appareil d’État préfère aux musées d’ethnographie, valorisant des cultures populaires, les musées des Beaux-Arts, « Versailles, le Louvre, le Panthéon, la tour Eiffel, Beaubourg, la Villette ou le musée d’Orsay » (*ibid.*).

¹⁶⁸ La référence généralement prise est celle des pays germaniques, où la *Volkskunde* (l’ethnologie en tant que discipline universitaire) fait l’objet d’un engouement sans précédent à partir des années 1960, avec une multiplication importante de chaires et d’instituts.

Ce désintérêt pour les particularismes culturels serait d'autant plus paradoxal qu'ils sont bels et bien présents en France¹⁶⁹ et auraient pu « susciter réflexions, théories, débats sur les faits d'identité régionale ou ethnique » (*ibid.*). C. Bromberger propose différentes explications à ce phénomène, dont la fragile assise historique de cet intérêt, qui s'est timidement ou principalement exprimé aux périodes de crise, ainsi que l'histoire politique de l'État-nation qui aurait eu pour effet l'effacement (du moins superficiel) des différences sociales et culturelles des populations régionales et ethnies¹⁷⁰.

Élargissons la focale et notons que la méfiance vis-à-vis de la diversité et de ses expressions groupées remonte plus loin. Si les fraternités, confréries, collèges, corporations, etc., ont depuis des siècles permis aux individus de se rassembler et de s'organiser dès la Révolution française, la loi Le Chapelier (1791) visait l'« anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état ou profession » (Cottin-Marx, 2019 : p.7), considérant que « le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation » (article 3). Le modèle républicain s'est ainsi construit sur la crainte de mouvements populaires qui la menaceraient. Mais la Troisième République restitue aux individus le moyen de s'organiser en groupements avec la loi du 1^{er} juillet 1901 sur l'association.

À partir des années 1970, les particularismes culturels se sont exprimés grâce au système associatif : 5 000 associations furent créées en 1908, contre 19 000 en 1970 (Cottin-Marx, 2019). Il est le moyen d'organiser la vie sociale, artistique et culturelle et participe à l'élargissement de la notion de patrimoine, « non plus seulement comme héritage des ancêtres à préserver, mais comme ressource sociale dans les interactions locales » (Glévarec & Saez, 2002 : p.321). Cette passion pour le patrimoine « échapp[e] aux codes et aux cadres de l'obsession unitaire » (*ibid.*), « revendiquant l'autonomie territoriale, le droit à la différence, dénonçant le colonialisme intérieur » (Bromberger, 1996 : p.14). Ainsi, des « initiatives ethnographiques » ont donné lieu à la création de centaines de musées ruraux et locaux, et au « développement massif d'une ethnologie amateur, souvent rebelle aux cadres institués du savoir, revendiquant la réappropriation de la discipline par les acteurs eux-mêmes [...] et privilégiant le témoignage brut au détriment de l'analyse » (*ibid.*). Les musées et les associations tendent à se développer et à s'institutionnaliser, « le mot d'ordre est désormais au professionnalisme, à la performance, reléguant au second plan l'amateurisme convivial » (*ibid.*).

¹⁶⁹ Il prend l'exemple des langues traditionnelles au nombre de neuf au sein de l'hexagone, des contrastes culturels affirmés « de l'Alsace au Pays basque, de la Bretagne à la Provence », et plus généralement, l'idée que la France est « une vieille terre d'immigration où se sont fondus les apports les plus divers » (*ibid.*).

¹⁷⁰ L'école laïque aurait d'ailleurs participé à cette unification dans la « construction d'une culture citoyenne commune ».

Glaverac & Saez (2002) rejoignent ce point de vue en ajoutant que la prise en charge polymorphe du patrimoine a fait « apparaître un gouffre entre les formes de prise en charge extrêmement élaborées et codifiées des professionnels et des scientifiques du secteur de l'administration, et l'amateurisme des associations » (*ibid.*: p.317). Ce phénomène aurait accentué « une certaine orthodoxie professionnelle du patrimoine » et conforté ses agents, les « chercheurs territoriaux », dans un rôle d'intermédiaire entre l'État et les associations (*ibid.*).

Pour C. Bromberger, c'est dans ce contexte que la MPE fut créée pour « coordonner, orienter, maîtriser ce pullulement créatif et erratique » (1996 : p.14). Il est en effet tentant de considérer ce contexte selon deux points de vue : d'une part, la MPE répondrait simplement à une demande sociale ; d'autre part, elle serait un « appareil étatique de contrôle » (Barbe, 2008 : p.2), dont le but serait de « domestiquer, disqualifier l'ethnographie associative » (Gasnault, 2018), perpétuant le jacobinisme étatique historique¹⁷¹.

Pour Noël Barbe, ce « contrôle » se traduit par sa politique de formation qui implique une standardisation des savoirs, puisque former, « c'est diviser le monde entre ceux qui peuvent comprendre par eux-mêmes et ceux qui ont besoin d'être l'objet d'un acte pédagogique » (Barbe, 2008 : p.5). Le conventionnement partenarial entre la MPE et les associations ou organismes culturels en serait également le résultat, positionnant l'ethnologie comme « une science [...] de distribution de la valeur culturelle et d'organisation de ceux qui entendent la servir » (*ibid.*).

N. Barbe nous invite à comprendre que, ne disposant d'aucune assise réglementaire, la MPE développait comme point d'appui la « normalisation disciplinaire » par une « position d'intermédiation », « établissant une délimitation entre, pour reprendre Canguilhem, le normal et l'anormal, [...], l'ethnologie amateur ou "sauvage" versus professionnelle » (*ibid.*). Cette position est cultivée par différents moyens d'intervention : les appels d'offres, le « dialogue avec le réseau associatif délégué aux conseillers » ou encore la création de « "structures neuves proches du secteur associatif, émanant de lui" [qui ont] pour "rôle essentiel [...] d'organiser la rencontre entre recherche scientifique et monde culturel" »¹⁷², comme des « centres de culture régionale »¹⁷³. Pour François

¹⁷¹ Cette stigmatisation des amateurs est affichée dans le rapport Benzaïd (désormais inaccessible à la lecture) que ces auteurs citent : « "le gâchis des collectes anarchiques et l'illusion pseudo-scientifique d'une ethnologie spontanée » [...] "la collecte, pratiquée sans norme, est le fait d'un peu n'importe qui". ».

¹⁷² F. Gasnault cite Elizabeth Levy, responsable de la MPE au démarrage de celle-ci.

¹⁷³ Notons dès à présent que le rôle qui est attribué aux centres culturels régionaux est double et potentiellement contradictoire : il s'agit bien de prendre en compte l'apport des passionnés associatifs et amateurs pour assurer l'assise de la MPE. Nous verrons quels sont les effets de cet héritage sur l'institution du PCI en Basse-Normandie (chapitres 2 et 11).

Gasnault, se distinguer des amateurs apparaît comme le moyen de garantir leur « monopole de la pratique scientifique » (Gasnault, 2018) par une « ethnologie impatiente de rendre irréversible sa professionnalisation » (*ibid.* : p.68), entretenant l'avilissement des cultures populaires. Jean-Louis Tornatore rejoint cette idée en montrant que la nécessité de sauver des pratiques en disparition, affichée à la création de la MPE, est un paravent pour la « professionnalisation nécessaire de la couverture savante du territoire national » (Tornatore, 2004 : p.151).

Ces éléments de contexte ouvrent-ils la voie aux enjeux qui occuperont les agents du PCI plusieurs décennies plus tard ? L'institution du PCI et l'impératif participatif veillent-ils à rompre avec cet héritage jacobin ? Nous verrons que la restructuration qu'a entraîné l'intégration du dispositif du PCI a d'abord tenté de mettre en œuvre une transversalité entre secteurs dans l'appareil patrimonial.

2.3. Les années 2000 : quelles conditions d'installation du PCI ?

« Quand je suis arrivé en 2006, je n'avais pas conscience de cette crise, j'étais très content de venir à la Mission ethno'. Je savais que y'avait eu une réduction de l'administration centrale en 2005 et que ma prédécesseure était partie sans être remplacée. Je l'avais eue au téléphone, et elle m'avait fortement déconseillé de prendre le poste, mais je n'avais pas eu envie de l'écouter. [...] Je n'avais pas conscience du fait que l'ensemble des ethnologues du ministère voyaient la Mission comme se trouvant à un moment un peu critique de son existence, et en véritable danger de disparaître... J'ai commencé à en avoir conscience au fil des années. En 2007, j'ai rencontré par hasard un ancien chef de la mission. Je faisais sa connaissance, et il m'a regardé étonné, en disant "Ah ! Mais ça existe encore ?...". [rires] »

Christian Hottin, adjoint au chef (DPRPS) de 2006 à 2015

C'est dans ces conditions que la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI a été intégrée au sein de l'appareil patrimonial. Elles traduisent une triple situation problématique : d'une part, une impossible unité entre ethnologues de la Mission à l'égard de la notion de patrimoine (2.3.1.) ainsi que dans la normalisation professionnelle de l'activité (2.3.2.) ; d'autre part, une tentative échouée de mise en relation des services du PCM et du patrimoine ethnologique (2.3.3.).

2.3.1. L'absence de « consensus autour de la notion de patrimoine »¹⁷⁴

Le tournant des années 1990 aux années 2000 est significatif d'une remise en cause de la notion de patrimoine ethnologique et même de patrimoine. Celui-ci est devenu « un objet à débattre » plutôt qu'une « cause ou un objet à défendre » (Hottin, *cf.* entretien 2020). La MPE fut rebaptisée « Mission à l'Ethnologie » en 2004 : elle s'est progressivement

¹⁷⁴ Cf. : entretien avec C. Hottin.

ournée vers une « ethnologie du patrimoine » dans une « perspective critique et réflexive » (Hottin, 2016a : p.3), où « l'institution est saisie comme un objet d'étude » (*ibid.*). Ce « tournant réflexif » (Tornatore, 2007 ; Hottin, 2016b) fut accompagné par la création du LAIC (devenu LAHIC) dont Daniel Fabre, membre du CPE, est le directeur et Odile Welfelé, cheffe de la MPE, la directrice adjointe. Ainsi, « nombreux sont les ethnologues du ministère à rejoindre le laboratoire, soit par affiliation, soit par voie de mise à disposition ». Il offre aux ethnologues, qui déplorent la potentielle corruption de l'ethnologie en tant que discipline scientifique par les enjeux politiques de la fabrique patrimoniale, une réflexivité et un regard distant sur celle-ci. Mais d'autres « se tiennent à l'écart du mouvement, souhaitant continuer à se réclamer du "patrimoine ethnologique" ». (Hottin, 2016b : p.3).

De plus, la notion de patrimoine ethnologique est peu appropriée par la population en dehors « des gens informés et des spécialistes », en raison notamment du fait qu'elle « n'a pas de définition légale et n'est pas inclus[e] dans le Code du patrimoine¹⁷⁵ » :

« Ça a mis très longtemps à prendre. [...] Il n'y avait pas de définition juridique et il ne se déclinait pas ou très mal dans les différentes lois et décrets qui s'appliquent au patrimoine. Il n'y avait pas de classement au titre du patrimoine ethnologique. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET, puis EPCC-LFPN), 2019

Dès 2003, le Code du patrimoine rassemble les lois sectorielles du champ patrimonial, au sein duquel, une nouvelle fois, « l'ethnologie est absente ». Cela éloigne la MPE d'une « forte convergence », de normes partagées entre agents de services différents, « qu'on soit au sein des Monuments historiques, dans ce qu'il restait de l'administration de l'Inventaire général, ou du côté service de l'architecture » : « avec des points de vue différents, finalement, ils pouvaient parler de la même chose et se comprendre les uns les autres » (*cf.* entretien avec C. Hottin). Ainsi, l'ethnologie tient une « position singulièrement difficile [...] au sein du monde des institutions culturelles et patrimoniales [...]. Tout se passant comme si, pour se perpétuer, elle était contrainte de taire son nom » (Hottin, 2019 : p.15), d'autant que ses liens avec l'institution muséale sont restés fragiles depuis l'évolution du MNATP (*cf.* 1.3.3.).

Ainsi, l'opposition entre deux dynamiques (participer à la fabrique patrimoniale ou s'en écarter) s'est accompagnée d'une concurrence intellectuelle exacerbée par l'ambition universitaire d'ethnologues « hors-statut » :

« Ah ! Mais c'était épouvantable ! [...] Surtout que, enfin bon, on pourrait écrire une thèse... y'avait beaucoup de gens qui étaient là par erreur, qui étaient là parce qu'ils étaient chercheurs et ils auraient voulu être au CNRS, ils étaient

¹⁷⁵ Il désigne, depuis 2003, l'ensemble des lois relatives aux différentes politiques patrimoniales.

extrêmement frustrés et voilà, c'était très compliqué. [...] Mais c'est dommage, parce que c'était un super truc, c'était génial ! Moi j'ai connu la mission a commencé à déraiper dans le début des années 90. Et avant c'était génial, hein, absolument génial ! »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET, puis EPCC-LFPN), 2019

Si ces querelles se traduisaient moins à l'écrit qu'à l'oral, la prise de position de M. Rautenberg, ancien Conseiller régional, témoigne d'une opinion sans doute représentative de l'époque en tant qu'elle s'opposait au mépris de la discipline ethnologique à l'égard de l'action opérationnelle : mobiliser ses capacités de critique¹⁷⁶ et de co-production des savoirs¹⁷⁷, faisant de l'ethnologie une méthode et une posture éclairées et éclairantes, au profit du travail culturel, pourrait favoriser des débouchés pour de jeunes diplômés en dehors du secteur académique qui fait peu d'élus (Rautenberg, 2008). Philippe, ancien ethnologue régional et actuel directeur de l'EPCC-LFPN se montre favorable à cet argument :

« La seule formation c'est une formation scientifique, on ne vous apprend pas à faire autre chose que de la science, et donc, les gens, ils rêvent d'être le nouveau Descola, ou être le nouveau machin... mais en réalité, c'est quoi, c'est une poignée de gens qui arrivent à faire ça par décennie quoi... donc tous les autres sont frustrés ! Mais on nous dirait indépendamment, d'entrée, que, oui, les études d'ethno' ça peut mener à être ethnologue, ça peut être servir à autre chose, y'aurait moins de frustrations. Mais on est dans un truc complètement... C'est pathologique ! [rires] Beaucoup ne pouvaient pas supporter d'avoir un travail administratif à faire... sauf que vous êtes dans l'administration ! Donc, ben, il faut choisir, à un moment. »

Pour J.-L. Tornatore, cet « échec de politisation du patrimoine ethnologique » (2008 : p.4), qui demeura une catégorie de recherche plus qu'une catégorie d'action publique, est à l'origine de l'entrée de la MPE en sommeil dans les années 2000.

2.3.2. « L'échec de la professionnalisation des ethnologues » (Hottin, 2019 : p.10)

Ces querelles n'agissent pas en faveur de l'établissement professionnel des ethnologues de la MPE. Bien qu'ils soient issus d'une même formation ethnologique ou anthropologique, leur activité n'est pas encadrée par un corps ou un statut qui leur donne le même poids que leurs voisins de l'Inventaire général, des Monuments historiques ou de l'archéologie. En effet, « la loi de 2001 sur l'archéologie préventive¹⁷⁸ a consacré

¹⁷⁶ Lesquelles se livrent traditionnellement plus volontiers à l'analyse des conditions de leurs propres enquêtes.

¹⁷⁷ L'approche ethnologique se faisant « avec les gens, plutôt que sur eux, en privilégiant l'écoute » (*ibid.*).

¹⁷⁸ Cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000221337>

l'efficience de la relation entre conservation du patrimoine et recherche scientifique, faisant de ceux-ci deux objectifs essentiels de la loi » (Hottin, 2016b : p.7).

L'équipe de la MPE reste limitée à seulement quelques postes, alors que l'Inventaire général ou l'archéologie recensent des centaines d'ingénieurs et de conservateurs, dont « la professionnalisation » est « bien réelle » (Hottin, 2016b : p.6). En effet, la création du corps de conservateurs du patrimoine en 1990 rassemble les domaines de la filière sans y inclure l'ethnologie, qui ne figure pas non plus parmi les spécialités de recrutement à l'ancien INP (École du patrimoine) (Hottin, 2016b). S'il fut question, au cours des années 1990, d'ajouter l'ethnologie au corps de conservateurs, les ethnologues concernés ont refusé, par crainte d'être « assimilés contre leur gré à l'Inventaire général » (Hottin, 2016b : p.6) et ont souhaité le « maintien de leur statut de recherche » (cf. entretien Hottin 2017).

À cela s'ajoute le fait que le statut d'ingénieur d'étude n'offre pas ou peu de mobilité professionnelle en termes de responsabilité et de hiérarchie – alors qu'à l'Inventaire général ou en archéologie, les conservateurs « parviennent à des postes de sous-directeur ou de directeur » dans les années 2000 (Hottin, 2016b : p.6). Ainsi, certains des ethnologues de la MPE font le choix de rejoindre le statut de conservateur au sein de musées de société. La MPE fut également saisie comme un tremplin pour les carrières académiques par sa politique d'incitation à la *recherche* (Vallière, 2002). D'autres rejoignent l'Université et le CNRS pour devenir maîtres de conférences ou professeurs des universités. Le recrutement d'ethnologues par la MPE s'arrête à la fin des années 1990 en raison de la conjoncture (cf. entretien avec C. Hottin). Ainsi, les départs et les mises à disposition CNRS, « réduis[ent] progressivement l'assise d'une communauté déjà peu nombreuse au départ » (Hottin, 2016b : p.6).

Si, « à la fin des années 1970 », les agents du patrimoine monumental avaient « des traits communs : la forte présence du monde associatif, des statuts très divers dans l'emploi public, des possibilités de professionnalisation dans l'administration culturelle qui constituent une alternative aux débouchés restreints dans l'institution académique » (cf. entretien avec C. Hottin), l'éloignement de l'ethnologie vis-à-vis de la notion de patrimoine redonne finalement le monopole à la dimension matérielle de celui-ci.

2.3.3. Normer et standardiser : la « recherche de convergences » (Hottin, 2017) avec les pairs

La direction de l'Architecture et du Patrimoine est restructurée en 2005 et conduit au rapprochement des deux secteurs patrimoniaux (monumental et ethnologique). Ils sont réunis au sein de la nouvelle sous-direction de l'Archéologie, de l'Ethnologie, de l'Inventaire et du Système d'information (appelée « Archétis »). Mais cette association « [rend] particulièrement ardue l'identification des lignes dévolues à l'ethnologie ». Les ethnologues sont répartis entre deux départements (Hottin, 2019 : p.9) : la MPE (avec les

Conseillers régionaux, les membres du Comité du patrimoine ethnologique) et le département Recherche, Méthode et Expertise. Ce dernier rassemble également quelques agents de l'Inventaire général restés dans l'administration centrale à la suite de sa décentralisation.

La MPE se restreint désormais à trois chargés de mission et une secrétaire. Elle est « prise en étau entre l'Inventaire général [...] et l'archéologie, portée par une forte dynamique qu'appu[ie] directement le directeur de l'Architecture et du Patrimoine » (Hottin, 2019 : p.6). D'après C. Hottin (cf. entretien), l'objectif de cette union est pensé comme l'opportunité d'assigner aux agents de l'IG restés en centrale une nouvelle fonction valorisante, faisant bénéficier la MPE de leur méthode. Notons que la notion d'*expertise* est à nouveau mise en lumière, et ce, à travers une dimension toujours technique¹⁷⁹.

Mais cette ambition est d'autant plus en échec qu'en réalité, les relations sont « fondées sur l'incompréhension mutuelle » (cf. entretien avec J. Davoigneau.). Jean Davoigneau en invoque les raisons suivantes : d'un côté, des agents de l'IG qui ont créé une « chapelle » autour de l'histoire de l'art ; de l'autre, une « petite jalousie vis-à-vis des ethnologues » qui ont la « liberté de restitution que n'ont pas les collègues de l'Inventaire général » (cf. entretien).

En 2010, le département Recherche, Méthode et Expertise et la MPE fusionnent pour devenir le Département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) ; la transversalité s'appuie sur la conduite d'une politique de *recherche* :

« C'était une côte très, très mal taillée. Ça ne satisfaisait ni Pascal ni moi, parce qu'il y avait une espèce de contradiction interne entre la volonté de créer un département transversal sur le pilotage de la recherche en patrimoine, et le fait de lui confier en même temps une mission spécifique sur un domaine spécifique du patrimoine qui était l'ethno' et l'immatériel. 60% des gens du département venaient de l'ethnologie. Il n'y avait aucun apport sur les missions transversales. »

Christian Hottin, adjoint au chef entre 2006 et 2015 (DPRPS)

Placé au sein de la direction des Patrimoines, il est choisi pour mettre en œuvre la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI et son inventaire national, ce qui n'eut pas pour bénéfice d'améliorer les relations avec l'IG ; le mot « inventaire » impose à l'IG un partage de son monopole historique. L'administration centrale se trouvait ébranlée par le transfert aux Régions et craignait l'assise Unesco du PCI :

« Ils se sont retrouvés un peu hors sol. [...] Et il y avait une position de principe qui était de dire que l'Inventaire général devait maintenant s'appeler "Inventaire général du patrimoine culturel". Donc, ça inclut l'immatériel. Et en même temps,

¹⁷⁹ Nous ignorons si cette *expertise* affichée a popularisé la notion chez les agents de l'IG.

il y avait une complète méconnaissance de ce qu'étaient les principes de la convention Unesco, les implications que ça avait... »

Christian Hottin, adjoint au chef entre 2006 et 2015 (DPRPS)

Le contexte de tensions dans lequel s'est installé l'inventaire du PCI est susceptible d'affecter l'appropriation qui en sera faite plus tard par ses agents. En ce qui concerne son intégration dans l'appareil patrimonial : selon C. Hottin (*cf.* entretien), l'inventaire du PCI s'est, dès le début, construit en rivalité vis-à-vis des méthodes du patrimoine monumental... alors même qu'ils partagent une même logique de listes et de fiches d'inventaire. Par conséquent, s'il est tentant d'imaginer que le PCI permettra justement de rapprocher ces deux univers, le simple fait que la dimension *expertise* ait été attribuée en priorité au monumental pourrait entériner l'éloignement de l'immatériel, qui poursuit l'enjeu de répondre à des principes démocratiques. Nous approfondirons ces réflexions dans la suite de notre développement.

Somme toute, il est important de noter que la dimension participative dans la fabrique patrimoniale est progressivement présente à travers, d'une part, un élargissement très récent des compétences au sein de l'IG, qui mobilise les habitants pour rédiger des fiches et qui s'appuie sur les réseaux associatifs pour faire connaître leurs entreprises de connaissance ; d'autre part, la prise en compte des cultures populaires par la notion de patrimoine ethnologique. Par ailleurs, la primauté de la logique de connaissance sur la logique de sauvegarde dans l'ancienne MPE annonce l'institution du PCI comme une révolution pour les ethnologues qui accueillent la notion. L'enjeu de l'impératif participatif est d'autant plus grand que s'est installé de longue date, comme on l'a vu, un écart entre le patrimoine d'en haut comme catégorie institutionnelle et le patrimoine qui est vécu en bas : le PCI dénationalise-t-il le patrimoine ?

3. L'inventaire du PCI : entre continuités et ruptures

Dans cette troisième partie, nous verrons comment les héritages de l'appareil patrimonial ont ou non pesé sur l'appropriation de la convention de 2003 par la France. Le rapport périodique rédigé par le DPRPS en 2014¹⁸⁰ pour l'Unesco met en exergue la « situation originale » de la France, « mêlant acquis de l'expérience et évolutions radicales ». Intégrer le dispositif du PCI au sein du DPRPS met le PCI en position de réaliser les ambitions de transversalité des années 2000. L'enjeu est de taille, d'autant que l'administration est, dès

¹⁸⁰ Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de la convention en France. Cf. : <https://ich.unesco.org/fr/etat/france-FR?info=rapport-priodique>

2006, dans une « situation de grande fragilité pour mener à bien sa mission, ne disposant que d'une visibilité institutionnelle réduite, dotée de moyens budgétaires mal identifiés et ne pouvant guère compter sur l'appui d'une hiérarchie tout entière acquise à la cause du seul patrimoine matériel, tant en raison de sa culture professionnelle que des intérêts de défense de son statut, le conservateur se pensant volontiers comme le soldat du Beau armé du Droit » (Hottin, 2020 : p.11).

Pourtant, l'on voit que la mise en œuvre de la convention s'inscrit résolument dans la tradition de la recherche ethnologique (3.1.). Face à des dérives et lacunes qui mettent en exergue la timide application de l'impératif participatif, l'administration du PCI connaît quelques rééquilibrages, s'émancipant progressivement de l'ethnologie mais moins de la *recherche* (3.2.). Elle s'emploie finalement à créer un modèle méthodologique hybride à partir du lancement annuel de son appel à projets (3.3.).

3.1. De 2007 à 2015 : une politique de la « recherche » et de la formation

Dans ce cadre de précarité, pendant ses premières années, l'inventaire du PCI s'appuie sur ses acquis : le DPRPS adapte les outils de l'ancienne MPE à l'établissement du dispositif du PCI (3.1.1.), se déploie surtout à travers la *recherche* (3.1.2.) et tente de normer le système de « fiches d'inventaire » à partir d'un nouveau modèle d'« enquêtes ethnographiques » (3.1.3.).

3.1.1. « L'investissement de l'ethnologie par le patrimoine immatériel » (Hottin, 2011)

La France ratifie la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en juin 2006. Cette même année, c'est la désormais modeste mission Ethnologie qui est l'instance désignée pour mettre en œuvre la convention, en raison de la proximité des objets que le PCI et le patrimoine ethnologique recouvrent chacun¹⁸¹ (Hottin, 2011a).

Cependant, les « moyens humains et matériels » pour la recherche ethnologique sont conservés et l'introduction du PCI, si elle apporte une assise juridique internationale avec sa convention, ne dote pas cette instance de moyens supplémentaires : « le budget de l'ethnologie et du PCI demeure divisé entre trois programmes (175, 186 et 224) et peine à être distingué des lignes – beaucoup mieux dotées – allouées au patrimoine matériel » (Hottin, 2017). Le « tournant réflexif » de la MPE a trouvé sa continuité dans des travaux réflexifs mobilisés dans la compréhension des enjeux de la convention (*cf.* sous-partie suivante). Mais les activités traditionnelles de la MPE ont été conservées (programmes de

¹⁸¹ À ce sujet, voir la description comparative proposée par C. Hottin (2011c).

recherche sur les mémoires de l'immigration et leur patrimonialisation, festivals soutenus par la mission, etc). L'ethnologie de la France n'est donc pas remplacée par le PCI, les deux cohabitent (Hottin, 2013).

L'arrêté du 17 novembre 2009 crée le DPRPS, qui a pour mission « la coordination de la recherche dans les domaines de compétence de la direction et de son pilotage dans les domaines de l'archéologie, des archives, de l'ethnologie et du *patrimoine immatériel*, du patrimoine architectural et mobilier, des espaces protégés ainsi que des musées ». Notons que la recherche apparaît centrale et l'action se veut transversale.

Les moyens sont modestes. Trois agents sont affectés à ce département : le chef du département, Pascal Liévaux ; son adjoint, Christian Hottin, historien et ancien chef de la MPE ; et un chargé de mission, Sylvie Grenet, ethnologue. Six Conseillers régionaux sont mobilisés (le réseau s'est amoindri lorsque les départs en retraite non remplacés furent le moyen d'économies au début des années 2000) (Hottin, 2020).

D'autres acteurs viennent s'ajouter à la composition du DPRPS. Le Conseil du patrimoine ethnologique qui avait été créé en 1980, en sommeil depuis 2001 en raison des rivalités internes (cf. entretien avec C. Hottin), se transforme en un Comité technique du PCI en 2006, sans institution par décret ou arrêté (Hottin, 2013) de manière à assurer une plus grande souplesse dans le choix de ses membres, le fonctionnement et l'évolution de ses missions (Hottin, 2011)¹⁸². À partir de 2009, il commence à être mobilisé pour la « sélection » des dossiers de candidatures pour l'inscription à l'Unesco (Hottin, 2013).

Une série d'obstacles à l'établissement législatif de cette instance – dont nous passerons sur les nombreux détails ici – est décrite par C. Hottin (2013) comme le symptôme d'une sous-estimation des enjeux du PCI par l'administration étatique et le résultat, comme il l'émet à demi-mot, d'une ratification précoce de la convention par la France, intervenue bien avant l'écriture des directives opérationnelles de l'Unesco (2013).

Il devient, par l'arrêté du 5 mars 2012, le Conseil du patrimoine ethnologique et immatériel. Il est chargé de l'« examen ou avis, des inscriptions sur les inventaires du patrimoine culturel immatériel »¹⁸³, autant qu'il « peut être consulté sur le classement ou l'inscription au titre des monuments historiques, ou le classement comme archive

¹⁸² L'ambition est toujours à la transversalité : il est présidé par le directeur du Patrimoine délégué aux Affaires internationales et se compose de représentants des différents services du ministère concernés par le *patrimoine immatériel* : Archives (pour les archives orales), Musées (pour les musées de société et d'ethnologie), Musique, théâtre et danse (pour les musiques traditionnelles), Arts plastiques (pour les savoir-faire), Langues de France (pour les langues régionales), Affaires internationales du patrimoine (par ailleurs en charge de la convention de 1972) et ethnologie » (Hottin, 2013).

¹⁸³ Cf. article 2 du bulletin officiel 208 :

https://www.congreso.es/docu/docum/ddocum/dosieres/sleg/legislatura_10/spl_70/pdfs/21.pdf

historique, de bâtiments, d'objets ou de documents à caractère ethnologique ou témoins du *patrimoine immatériel* » ; il conserve, par ailleurs, une fonction le reliant à la dimension de recherche qui l'a précédé et « se prononce sur l'intérêt scientifique des enquêtes, collectes et recherches en relation avec le patrimoine ethnologique et immatériel »¹⁸⁴. Cette fois-ci, une instance spécialisée pour le patrimoine culturel immatériel est plus solidement instituée : elle est composée de neuf membres statutaires et se réunit trois fois par an.

Fort de ces acquis, l'institution du PCI ne fait pourtant pas l'objet d'une politique qui lui est consacrée, ni d'un service qui lui est dédié, et l'intitulé du département l'invisibilise dans l'appareil patrimonial. En effet, la ratification n'a pas entraîné de modification du Code du patrimoine, qui « ne fait aucune place au patrimoine immatériel ou à l'ethnologie » et concerne « exclusivement le patrimoine matériel (archives, musées, archéologie, Monuments historiques ou encore bibliothèques) » (Hottin, 2011a : p.7).

3.1.2. La primauté de la « recherche » comme mesure de sauvegarde

L'institution du PCI invente un dispositif d'inventaire auquel la MPE est étrangère : « l'accompagnement, [...] l'évaluation, [...] la validation et [...] la transmission des candidatures » (Hottin, 2011a : p.30). Ainsi, il « revêt dans ses premières années un caractère expérimental » (Cachat, 2015 : p.51).

Le premier axe concerne la documentation. En préambule à l'inventaire national, le « répertoire des inventaires » est débuté en août 2007 par Christian Hottin¹⁸⁵. Il rassemble « tout ce qui avait pu être constitué comme forme d'inventaire sur tel ou tel sujet » (cf. entretien avec C. Hottin) dans le domaine de l'immatériel. L'objectif est d'obtenir un « état de la connaissance, pour gagner du temps avant de commencer l'inventaire national » (*ibid.*), en s'intéressant aux actions de sauvegarde déjà engagées, à l'état des pratiques, aux acteurs y ayant joué un rôle (Grenet, 2011). Au nombre de 38 en 2012, les thématiques qu'il recouvre sont visibles en annexe n°9. En outre, afin de mieux identifier les acteurs du PCI présents en France et de favoriser la mise en place d'une coordination entre ceux-ci, le DPRPS s'est associé avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour réaliser en 2010-2011 le recensement de 500 acteurs.

Le deuxième axe est central, puisqu'il concerne la mise en œuvre, dès 2008, de l'inventaire national du PCI en application de l'article 12 de la convention. L'inscription n'attribue aucune protection juridique, aucune reconnaissance de type label : l'inventaire est une simple « entreprise de recensement » (DPRPS, 2014). Elle ne conduit non plus à aucune mesure de sauvegarde sauf concernant les éléments qui sont inscrits sur la Liste

¹⁸⁴ Cf. *ibid.*

¹⁸⁵ Influencé par sa formation d'archiviste (cf. Hottin, 2011b).

de sauvegarde urgente de l'Unesco. Dans l'immédiat, la « viabilité » de l'élément – pour reprendre le terme unescien, ou « l'état de la pratique », pour reprendre l'expression du DPRPS – n'est pas prise en compte pour l'inscription (DPRPS, 2014). Dans ce cadre, on comprend que la sauvegarde est envisagée principalement par la connaissance.

L'inventaire n'est pas limité dans le temps ni dans la quantité des éléments qui y sont inscrits. La structuration de l'inventaire se fait selon des catégories : savoir-faire, pratiques rituelles, musiques et danses, pratiques festives, pratiques sportives, jeux, arts du conte¹⁸⁶. Il est nourri à partir d'enquêtes effectuées selon des thèmes précis (l'inventaire lié aux métiers d'art rares est l'une des premières enquêtes effectuées) ou selon une aire géographique en particulier (l'inventaire du PCI en Aquitaine en 2011-2012).

Le troisième axe concerne l'attention, plutôt timorée dans les premières années de l'inventaire, accordée à l'impératif participatif. Elle se traduit par la réalisation de « fiches d'inventaire ». La mise en fiche se fait via l'enquête, assurée par des « chercheurs », qui « recueille[nt] le consentement des personnes rencontrées » (DPRPS, 2014). Elle est parfois « directement confiée à des associations de praticiens », mais « avec la coopération de scientifiques ». Quatre ans plus tard, Sylvie Grenet nous en fournit un bref bilan (2011, p. 88) :

« Jusqu'à présent, les champs n'ont pas posé de difficultés majeures aux praticiens, qui les ont remplis sans problème. Dans ce cas, évidemment, on peut à juste titre se poser la question de l'objectivité du discours, mais il faut constater que les informations présentées sont de bonne qualité, et sont aisément recoupées par d'autres sources de type archivistique ou documentaire ».

Notons que la condescendance qui caractérisait les entreprises passées, relatées précédemment dans ce chapitre, semble s'être complètement évanouie. Et, fait majeur : dès 2008, les praticiens et leurs représentants (associations et collectivités territoriales) peuvent faire une demande d'inscription directement au DPRPS, qui sera examinée par le CPEI ; mais ce paramètre reste, pour l'instant, confidentiel.

Le quatrième axe est encore moins évident. À une époque où les premières directives Unesco ne sont pas encore diffusées et où la réglementation est très peu contraignante, les autres mesures de sauvegarde sont considérées par le DPRPS comme « souhaitables mais pas obligatoires » (Bortolotto & Grenet, 2007). En effet, elles restent satellites. Avant 2016, le DPRPS mène peu d'actions de diffusion de la notion de PCI et de la convention de l'Unesco de 2003 ; toutefois, il met en ligne toutes les fiches d'inventaire

¹⁸⁶ Cf. : annexe n°10.

inscrites. Il s'appuie plutôt sur son réseau d'acteurs régionaux et locaux, « soutenant »¹⁸⁷ des manifestations sur le PCI organisés par eux (comme les première et deuxième rencontres internationales du PCI en Bretagne en 2008 et 2012), s'associant aux ouvrages et revues dirigés par eux (la collection « Babel » de la Maison des Cultures du Monde, la collection « Carnets d'ici » du CRÉCET). La diffusion est ainsi soumise à l'inégale répartition de l'intérêt que portent ou non les Régions au PCI.

Toutefois, à l'image de la MPE, le DPRPS déploie une politique de formation. Il « soutient » et intervient auprès de formations initiales universitaires (cf. annexe n°11) et intervient sur le PCI au sein de l'Institut National du Patrimoine (INP) et de l'École Nationale des Chartes (ENC) (*ibid.*).

Le DPRPS mène également une politique de *recherche* importante : il « soutient » alors le travail de Gaetano Ciarcia « sur l'histoire et l'épistémologie de la notion » et de Laurent-Sébastien Fournier, alors maître de conférences à l'Université de Nantes, sur les effets de l'inscription à l'Unesco (Hottin, 2011a). Il coorganise avec le LAHIC un séminaire pluriannuel¹⁸⁸ sur les impacts de la convention et « sur la diversité de son appréhension dans différents pays » (*ibid.*). Le DPRPS organise seul ou en partenariat plusieurs colloques consacrés au patrimoine culturel immatériel, comme le colloque de Cerisy dont les actes sont parus en 2020¹⁸⁹. Enfin, il se montre plus directement actif dans la publication régulière d'articles et de contributions à des revues (cf. annexe n°12) pour éclairer les enjeux de la convention, expliciter la mise en œuvre de l'inventaire et, souvent, répondre aux controverses formulées à l'encontre de son fonctionnement¹⁹⁰ (cf. 3.2.1.). Notons que cette contribution à la *recherche* passe autant – si ce n'est davantage – par des supports de la recherche patrimoniale que par des supports de la recherche académique.

Enfin, force est de constater que la sauvegarde est peu dotée d'actions significatives, autres qu'issues de la *recherche* : elle s'apparente plutôt à un suivi des actions entreprises en partenariat entre les acteurs régionaux (dont les DRAC) et les associations de praticiens.

Somme toute, si C. Hottin écrit, en 2011, que « le PCI ne constitue pas uniquement une politique scientifique ou *a fortiori* de recherche, mais une catégorie d'action patrimoniale complète, mobilisant toutes les formes possibles de sauvegarde » (2011a : p.43), l'absence

¹⁸⁷ La nature de ce « soutien » reste imprécise, comme celle du « soutien » évoqué plus tard concernant les formations et les publications.

¹⁸⁸ Les résultats de ce travail collectif ont été publiés en 2011 : Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie (Chiara Bortolotto dir. Avec la collab. d'Annick Arnaud et Sylvie Grenet), Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2011, 252 p., p. 9-21. (coll. ethnologie de la France, cahier n° 26).

¹⁸⁹ Cf. : <https://books.openedition.org/editionsmsh/15990?lang=fr>

¹⁹⁰ À la fin de sa mission, autour de 2015-2016 et après son départ du DPRPS, ses publications se muent presque en témoignages et préconisations (Hottin, 2019 ; 2020).

d'interventions pour établir de véritables plans de sauvegarde pour des pratiques en voie de disparition (à l'aide de moyens tels que des financements alloués, la création de cadres structurants, la mobilisation d'acteurs concernés, des actions fortes de promotion...) traduit une logique essentiellement intellectuelle, où la *recherche* est le principal moyen ou support.

3.1.3. Enquêtes et inscriptions : standardisation de « principes » (Hottin, 2013)

La prise en charge de la convention par le DPRPS ne s'est pas accompagnée d'une définition de règles guidant la mise en œuvre de l'inventaire. Les premières expériences se sont progressivement imposées comme normes de son fonctionnement (Hottin, 2013), construisant un modèle méthodologique à standardiser pour la suite tout en restant évolutif suivant les expériences et les nouvelles directives de l'Unesco en cours d'écriture (DPRPS, 2014). Même si cela ne tombe pas sous le sens, « cette relation privilégiée à l'ethnologie » a été déterminante pour les premières candidatures françaises portées à l'Unesco (Hottin, 2017). En premier lieu, avant de lancer le premier appel à projets en 2012, des enquêtes « expérimentales » (Hottin, 2020 : p.15) furent financées par les crédits de recherche de l'ancienne MPE. Elles tendaient à se calquer sur un nouveau modèle, développé dès 2008 par l'Irepi (Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel¹⁹¹). Elles sont « construites comme des enquêtes ethnographiques, selon un modèle résolument *top down* » (*ibid.*). Leur méthodologie est développée par des ethnologues de l'Université de Laval et a pour caractéristique de proposer des fiches qui se focalisent d'abord sur les praticiens, de présenter une description raisonnée, de localiser la pratique, d'en présenter l'historique, et de répondre aux questions de transmission et d'apprentissage – des « éléments clés pour déterminer si une pratique est ou non patrimoniale » (Grenet, 2011 : p.84).

Le DPRPS reprend ces principes, avec ses enquêtes dites « ethnographiques »¹⁹², qui se focalisent d'abord sur les pratiques – plutôt que sur les praticiens, qui sont en revanche leurs informateurs privilégiés. Elles ont vocation à remplir des fiches¹⁹³. De plus, s'intégrer dans un champ disciplinaire « bien défini » n'était pas que la continuité du projet de la MPE et constituait un garde-fou contre des récupérations potentielles de la convention par des voisins :

« [...] sans qu'on l'ait vraiment exprimé comme ça Sylvie et moi à l'époque, [...] ça nous a permis de faire notre pré carré et ça a préservé le patrimoine immatériel

¹⁹¹ Cf. : <http://www.irepi.ulaval.ca/>

¹⁹² Le qualificatif d'« ethnographique » est choisi pour signifier « collecte de données » (cf. entretien avec C. Hottin).

¹⁹³ Elles sont examinées par le Comité technique du patrimoine ethnologique et immatériel pour être ensuite inscrites à l'inventaire national.

de la réduction à l'objet, qui était ma crainte quand je voyais les collègues de l'Inventaire général qui s'y intéressaient. Et, d'autre part, ça garantissait le PCI contre l'approche peu scientifique et consistante du service des affaires internationales de la direction du Patrimoine, qui envisageait le patrimoine immatériel comme un label. C'était, si vous voulez, un garde-fou ethnologique qui évite de tomber, d'un côté, dans le supplément d'âme ou de la mémoire et, de l'autre, par le label contre lequel on a essayé de se prémunir mais qui a été bien à l'œuvre dans le dossier des Parfums de Grasse¹⁹⁴ ».

Christian Hottin, adjoint au chef de 2006 à 2015 (DPRPS), 2020

La fiche-type d'inventaire pour le PCI est créée en 2008, sur la base des « recherches » ethnologiques menées par l'ancienne MPE, mais « [tendant] vers quelque chose de différent ». C'est un produit inédit, hybride et complexe, puisqu'elle s'appuie à la fois sur le système de notices du service de l'Inventaire général et à la fois sur « la réalité de l'expérience ethnologique [qui] ne se [met] pas en fiches » (Hottin, 2013 : p.28). La fiche-type d'inventaire est un fichier disponible sur le site Internet du DPRPS : elle correspond à un fichier de traitement de texte avec une succession de rubriques à compléter (l'annexe n°13 présente la fiche-type d'inventaire).

En deuxième lieu, la (trop) timide popularisation de l'inventaire entre 2008 et 2011-2012 conduit le DPRPS à « susciter » voire « piloter » lui-même des candidatures Unesco, en s'appuyant sur des « dossiers » qui étaient déjà en suspend au sein de l'ancienne MPE, et ne passant par une inscription à l'inventaire national que dans un second temps (Hottin, 2017). Elles étaient le « moteur initial » de l'inventaire (*ibid.*) et « à cette époque – relativement lointaine – la participation des groupes et communautés était loin d'avoir acquis l'importance qu'elle a désormais dans l'évaluation des candidatures » (Hottin, 2013 : p. 22). Ainsi, quatre inscriptions sur la Liste représentative de l'Unesco ont eu lieu en 2009, quatre autres en 2010, puis deux respectivement en 2011 et 2012 (*cf.* annexe n°14)¹⁹⁵.

Dix premières enquêtes visant à nourrir l'inventaire national sont lancées en 2008¹⁹⁶, sur la base, également, de projets initiés par le DPRPS (sans que ses chargés de mission soient les auteurs des dossiers) car issus de l'époque de la MPE¹⁹⁷. Progressivement, l'inventaire rassemble 300 éléments inscrits en 2014 (DPRPS, 2014), qui ne montrent pas toujours une

¹⁹⁴ En effet, pour des raisons diplomatiques et relationnelles, le dossier des savoir-faire des parfums de Grasse a devancé – au dernier moment – celui du Carnaval de Granville (notamment porté par l'EPCC-LFPN) pour l'inscription en 2015.

¹⁹⁵ À partir de 2012, le dispositif est de plus en plus connu et les propositions de candidatures affluent, alors que l'Unesco contraint les États à n'inscrire sur ses listes qu'un seul élément national par an.

¹⁹⁶ *Cf.* : annexe n°15.

¹⁹⁷ Le PCI d'expression occitane en Aquitaine, les métiers d'art rares en France, les techniques halieutiques des Wayana de Guyane, les pratiques et représentations liées au monde végétal en Normandie, les pratiques et représentations liées au monde minéral en Bretagne, etc. (DPRPS, 2014).

finalité de candidature Unesco et traduit le succès de l'inventaire qui devient « une démarche ayant une valeur en soi » (*ibid.*), logique qui sera cultivée par le DPRPS les années suivantes (*cf.* 3.2.3.). En outre, la possibilité pour les praticiens de déposer directement une demande d'inscription au DPRPS, sans passer par l'appel à projets annuel est officiellement - mais non très largement - diffusée à partir de 2013. Cette inflexion « s'accompagne d'une révision du modèle de fiche » pour valoriser la *participation* des praticiens et la sauvegarde et pour rendre la fiche plus intelligible (Cachat, 2015).

3.2. Une difficile stabilisation de l'administration du PCI : de la « recherche » à la diffusion

Les premiers jalons sont posés : une instance, avec un personnel, un procédé pour l'inscription à l'inventaire et à l'Unesco, une méthode d'inspiration ethnographique. Mais ses lacunes vis-à-vis de l'impératif participatif et les dérives d'un effet label, peu conformes aux principes unesciens, fragilisent ce dispositif en construction et le conduisent à opérer une progression dans des actions autres que celle de la connaissance.

3.2.1. La prédominance de la connaissance et l'effet label

L'inventaire du PCI fait, à partir de 2011, l'objet de critiques et de controverses¹⁹⁸ qui mettent en lumière nombre de ses paradoxes et de ses lacunes - et qui sont sans doute motivées par une crainte latente de voir se répéter l'histoire.

Le DPRPS considère - peut-être naïvement si l'on rejoint le point de vue de ses détracteurs - que l'institution du PCI profite des acquis de la MPE en matière de *recherche* et peut s'appuyer sur des « réseaux associatifs anciens et dynamiques » (Hottin, 2011a : p.10).

Cette vision fut prise en défaut par des controverses qui y virent la primauté de la *recherche* sur la *participation* des praticiens et sur la sauvegarde comme action ; choses pour lesquelles le DPRPS se déchargerait sur son réseau d'acteurs régionaux, laissant ainsi libre cours à une course au label.

En effet, C. Hottin admet volontiers qu'au début, la « question des communautés est apparue secondaire », bien que le DPRPS développe des *recherches* permettant de mieux appréhender ses enjeux (Hottin, 2011a : p.16). Il relate que l'inventaire du PCI fait l'objet de réactions vives d'anthropologues, extérieurs au DPRPS, qui le trouvent « trop

¹⁹⁸ Nous les distinguons ici des critiques et controverses formulées (à l'écrit) à l'égard de la convention de l'Unesco elle-même (Bromberger, 2014, 2015 ; J.-M. Lucas, 2012). En effet, « rares sont toutefois ceux qui [...] l'ont fait par écrit dans une revue prestigieuse. Il suffit la plupart du temps de prendre position oralement, dans le cadre d'un colloque ou d'un séminaire, ou même plus simplement, dans des conversations privées. » (Hottin, 2020 : p.5).

ethnologique [...] et, par voie de conséquence, insuffisamment participatif » (Hottin, 2013 : p.27). Il fait explicitement référence à Jean-Louis Tornatore, qui écrit, en 2011 (p.217) :

« Bien que celui-ci souligne des différences entre les deux notions proches et reconnaisse qu'elles doivent nécessairement conduire à modifier les "manières de travailler de la Mission ethnologie", la position de la France apparaît, dans le concert des nations européennes représentées, singulièrement en porte-à-faux par rapport à ce qui semble être l'esprit de la convention. »

J.-L. Tornatore s'appuie notamment sur les propos de Rieks Smeets, secrétaire de la convention, qui rappelle l'échec des recherches lancées par l'Unesco à la fin du siècle dernier, lesquelles avaient déjà permis de conclure à la nécessité d'une mobilisation renforcée des populations et à des actions plus concrètes. Ainsi J.-L. Tornatore appelle à concevoir le PCI comme une « nouvelle catégorie de l'action publique », et non comme une catégorie d'action de *recherche* - que fut le patrimoine ethnologique, par l'« échec de [sa] politisation » (Tornatore, 2004).

La deuxième critique porte sur l'effet label que provoquent les inscriptions à l'Unesco dans les premières années de la mise en œuvre de la convention en France, comme le corollaire de l'attention portée à la connaissance avant la sauvegarde concrète : des éléments en parfait état de santé sont ainsi inscrits précipitamment à l'Unesco comme des emblèmes de l'excellence française. L'inscription du repas gastronomique des Français en 2010 sur la Liste représentative de l'Unesco (Csergo, 2011a) est montrée par J.-L. Tornatore (2012) comme l'exemple parfait d'une dérive. Initiative proposée par N. Sarkozy lors du salon de l'Agriculture de 2008, à l'origine pour promouvoir les produits du terroirs français, elle fit l'objet d'une première tentative échouée d'inscription à l'Unesco puisque le dossier ne respectait pas la définition du PCI : l'interprétation des principes unesciens à l'aune d'une conception spécifiquement française du patrimoine en est la cause¹⁹⁹.

Dans ce cadre, le recours à une chercheuse historienne en gastronomie eut pour but de convertir le projet d'origine (la gastronomie française, qui consacre des produits alimentaires) pour le conformer à la convention : le nouveau dossier met en lumière une pratique sociale. Il est dit qu'« en France, [elle] renvoie à une culture « gastronomique » fondée sur l'attachement de tous à un art de vivre qui intègre le bien manger et le bien boire, la sensorialité et son expression, la convivialité, le partage du plaisir du goût » (Csergo, 2011b : p.17). Dans ce cadre, pour J.-L. Tornatore, il y a deux conséquences : d'une part, la science se transforme en caution et en « agent de purification au sens où il vient

¹⁹⁹ À ce propos, voir la publication de Julia Csergo, qui relate les premiers malentendus et errements dont fait preuve ce dossier : « Pierre Lellouche, fraîchement nommé au portefeuille du Commerce Extérieur, déclare : "L'inscription du repas gastronomique français au patrimoine culturel de l'humanité est une opportunité pour le commerce extérieur [...]. J'ai bien l'intention d'utiliser ce diplôme mondial parce que nous sommes patrimoine de l'humanité [...]. Ça concerne 1,3 millions d'emplois". » (Csergo, 2011a)

atténuer la trop flagrante dimension politique de la candidature » ; d'autre part, cette inscription, au nom d'une communauté qui serait nationale (« les Français »), servirait ainsi de « renationalisation du patrimoine » (2012 : p.1).

D'autres éléments nourrissent ces controverses : l'inscription des parfums de Grasse à la place du carnaval de Granville en 2015, qui fut le résultat d'associations politiques entre les porteurs du premier projet et l'ambassadeur²⁰⁰, ainsi que le fait que les médias se fassent largement le relais des inscriptions à l'Unesco. Ceux-ci caricaturent ou résument l'entreprise en des mots peu flatteurs : ils parlent de « classement »²⁰¹, d'un « inventaire à la Prévert » comme « sorte de pot-pourri où se côtoient traditions, savoir-faire ou fêtes populaires »²⁰², réduisent l'entreprise aux biens ou aux produits²⁰³ (cette énumération n'est pas exhaustive).

3.2.2. « Tout un panel d'attitudes »²⁰⁴ (Hottin, 2016b : p.8)

L'attitude du DPRPS vis-à-vis des critiques est intéressante à analyser à travers ses nombreuses publications : elles consistent souvent – plus ou moins à la marge de leurs sujets principaux – à recontextualiser, à expliquer²⁰⁵, parfois à corroborer ces critiques en les citant, ou encore à replacer ces textes dans l'analyse plus globale des réactions des ethnologues et anthropologues vis-à-vis du PCI (2016a, 2019). Notons d'ailleurs que les revues et ouvrages coordonnés par les membres du DPRPS eux-mêmes font une place

²⁰⁰ C. Hottin nous confie en entretien que cette candidature « fut l'objet d'une opposition difficile à assumer pour nous, une opposition ouverte avec notre directeur général et l'ambassadeur de France. Chérif Khaznadar ne voulait pas en entendre parler, pour Séverine Cachat et Chiara Bortolotto, ça représentait ce qu'on pouvait faire de pire en la matière. On a essayé de préserver le dossier du carnaval de Granville, que l'ambassadeur voulait mettre sous le tapis, il voulait se débarrasser du dossier... moi quand je suis parti y'avait déjà plus grand-chose à faire et Isabelle a dû assumer la suite de cette candidature [...] et avaler la couleuvre des parfums de Grasse ».

²⁰¹ Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/parfums-de-grasse-reggae-a-quoi-sert-le-label-unesco_2051094.html

²⁰² Cf. : https://www.lemonde.fr/culture/article/2010/11/17/le-patrimoine-immateriel-un-inventaire-a-la-prevert_1441203_3246.html

²⁰³ Cf. : « Patrimoine et pot-au-feu » : https://www.liberation.fr/vous/2008/10/10/patrimoine-et-pot-au-feu_114153/ ; « Le camembert et la baguette au patrimoine immatériel de l'Unesco ? » : <https://www.ouest-france.fr/normandie/camembert-61120/camembert-le-camembert-et-la-baguette-au-patrimoine-immateriel-de-l-unesco-6214793>

²⁰⁴ Expression qui concerne à l'origine l'attitude des ethnologues vis-à-vis du PCI, nous la reprenons pour signifier l'attitude significative du DPRPS à l'égard des critiques qui lui sont formulées.

²⁰⁵ Ses premières publications visent à faire « comprendre la place faite à la recherche dans le projet du patrimoine ethnologique » afin de « saisir l'apport de cette recherche à la construction actuelle de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » (2011b : p. 134) ; à rappeler que « la politique du PCI a été initiée dans notre pays il y a quatre ans à peine » (2011c : p. 151) ; et à expliciter les « tâtonnements, tactiques et stratégies » à l'œuvre dans les premières années de ratification (2011a). Après 2015 (vers la fin de sa mission et après son départ), on comprend que, défait de ses contraintes, ses publications explicitent le contexte précaire dans lequel a été institué l'inventaire du PCI pour montrer que ce dernier relevait plutôt du défi.

quasi-systématique aux auteurs de ces critiques. Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit de la volonté persistante de considérer la *recherche* comme moyen pour l'inventaire de progresser. Mais peut-être qu'il s'agit aussi de neutraliser l'agitation menaçant un service déjà en difficulté²⁰⁶, ou encore de s'appuyer sur des critiques extérieures à l'État (donc qui engagent moins le DPRPS contre ses tutelles) comme porte-paroles pour dénoncer des dérives sur lesquelles le DPRPS a peu de prises.

Plus globalement, le DPRPS identifie « tout un panel complexe d'attitudes » (Hottin, 2016b : p.8). Premièrement, le rejet de la notion, motivée par la crainte d'une réification culturelle et identitaire et d'une politisation accrue par l'introduction des enjeux de l'Unesco et du système de fiches. C. Hottin témoigne lors de notre entretien :

« Au départ, le commentaire de collègues de DRACs ou hors DRACs, le simple fait qu'on demande des fiches, ça nous plaçait plus proches de l'Inventaire général [...]. C'était donc un produit bâtard... et que la réalité de l'expérience ethnologique ne se mettait pas en fiches. Mais c'était libérateur pour moi de voir des gens comme Laurent-Sébastien Fournier dire que, en acceptant ce cadre, on pouvait faire de l'ethnologie autrement. »

Deuxièmement, des projets sont menés en marge du dispositif d'inventaire mais se réclament fidèles à la définition du PCI²⁰⁷, et d'autres – ceux-là même qui s'étaient montrés partisans de l'ethnologie pour l'action patrimoniale lors du « tournant réflexif » - s'y inscrivent pleinement et participent à nourrir l'inventaire national dès ses premières années (Hottin, 2016a ; 2017).

3.2.3. À partir de 2015 : de quelques « rattrapages » (Cachat, 2015 : p.58)²⁰⁸

« Il faut enfin rappeler que la mise en œuvre de la convention est intervenue un peu à contre-courant, dans un contexte de restrictions budgétaires et donc de resserrement de l'administration. On a assisté à un relatif « rattrapage » au fil des ans, et l'on peut espérer que la nouvelle loi, en inscrivant le PCI dans le droit, permettra de poursuivre cet élan. »

En effet, à partir de 2015 s'opèrent plusieurs inflexions dans la politique du DPRPS qui sont à la fois la cause et la conséquence d'un engouement régional et local plus marqué pour l'inventaire. D'abord, suite à de longues négociations, engagées depuis 2012, l'occasion du centenaire de la loi 1913 célébrée en 2013 est mise en révision, et le PCI de

²⁰⁶ On voit, en effet, qu'une fois défait de ses attaches institutionnelles, C. Hottin est plus prolifique sur les détails politiques et économiques qui contraignaient le DPRPS dans ses premières années (2019, 2020).

²⁰⁷ Ce sont ceux qui critiquent l'inventaire national et développent une expertise participative dite « éclairée » (Barbe, Chauliac & Tornatore, 2012).

²⁰⁸ C'est dans ce contexte que je débutai cette recherche et fus intégrée comme chargée de mission au sein de l'EPCC-LFPN.

l'Unesco entre au Code du patrimoine par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP)²⁰⁹ – destinée à compléter l'article L1 du Code). Ainsi, l'immatériel est désormais mis sur un plan d'égalité avec le matériel²¹⁰. Notons toutefois que cette intégration ne semble pas avoir accompagné une explicitation nouvelle du texte en matière de sauvegarde et de *participation*²¹¹.

La nouvelle chargée de mission du DPRPS, Isabelle Chave, confrontée à l'afflux de demandes de candidatures à l'Unesco²¹² – (qui s'accumulent alors sur une liste d'attente jusqu'à 2021²¹³) travaille, par conséquent, à la promotion de l'inventaire national. À partir de 2017, le DPRPS se dote d'un emblème : « Patrimoine culturel immatériel en France » et « retravaille ses relations avec la direction de la communication » pour lui obtenir un logo et une charte graphique²¹⁴. Il ne s'agit aucunement d'un label : sa charte d'utilisation indique que « cet emblème doit être utilisé à des fins d'information et de communication sur le patrimoine culturel immatériel en France, à l'exclusion de tout usage lucratif »²¹⁵. Le logotype et la charte sont transmis à chaque porteur de projet dont la fiche est inscrite à l'inventaire du PCI. Notons d'ailleurs qu'il s'agit dorénavant, non d'« inscription » à l'inventaire, mais d'« inclusion », un terme qui tente de neutraliser l'effet label.

De plus, pour faire connaître le dispositif, mais surtout en vue de sa vulgarisation pour le « grand public » et d'une forme de *participation*, le DPRPS s'associe à l'Institut occitan Aquitaine (InOc-Cirdoc) pour développer et mettre en ligne, en octobre 2017, la plateforme PCI LAB. Elle enregistre deux principales nouveautés. D'une part, elle diversifie et rend plus ludiques les entrées pour accéder aux fiches : requêtes thématiques, cartographie interactive, visualisation des vidéos associées, etc. D'autre part, elle se fonde sur le système collaboratif « wiki » : un portail « Patrimoine Culturel Immatériel » est créé sur Wikipédia et environ la moitié des fiches enregistrées à l'inventaire national sont converties en articles Wikipédia, qui renvoient à la fois au site du DPRPS et aux fiches de PCI LAB. De

²⁰⁹ Cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032854341/>

²¹⁰ Article L.1 : « Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003. »

²¹¹ Ces principes sont toutefois déjà présents dans le Code, à propos de la gestion des dimensions matérielles du patrimoine ; il serait intéressant d'approfondir l'enquête pour connaître l'évolution de cette prise en compte dans l'histoire législative de l'appareil patrimonial.

²¹² La notion de PCI fut popularisée par le repas gastronomique des Français (Hottin, 2020).

²¹³ « Entre 2008 et 2016, le ministère de la Culture a eu à connaître près de soixante projets de candidatures pour les listes de l'Unesco, essentiellement sur la liste représentative. [...] Au total, depuis 2008, les services de l'État ont eu à connaître plus de cent projets de candidatures et sont passés d'une posture clairement incitative (en 2008-2009) à une démarche combinant information, explication, suivi, instruction, régulation et sélection » (Hottin, 2020).

²¹⁴ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Candidater-au-Patrimoine-culturel-immateriel/Candidater-a-l-Inventaire-national>

²¹⁵ Cf. : <https://www.procida-family.com/docs/saint-michel/pci-chartelogo.pdf>

cette façon, les internautes peuvent contribuer à l'inventaire par le biais de Wikipédia. Cette entreprise inédite a été largement diffusée pour être connue et appropriée. L'analyse de son appropriation est en cours depuis 2020²¹⁶ et fera prochainement l'objet d'un article (Chave & Severo, à paraître).

En outre, le CFPCI-MCM crée une association qui rassemble les porteurs des inscriptions à l'Unesco : France PCI²¹⁷, qui a réalisé une exposition itinérante visant à informer sur le PCI de la France et qui circule dans toute la France, ainsi qu'une newsletter. De cette façon, il participe au projet de vulgarisation et de diffusion.

Concernant l'appel à projets de l'inventaire, l'approche se veut être plus ascendante, à deux niveaux. Pour I. Chave, l'objectif répond plus à un « attelage » entre praticiens et « chercheurs », qu'une prise en charge par ses derniers. Mais précisons qu'il n'existe pas de recommandations claires et précises du DPRPS sur les modalités méthodologiques. Parallèlement, le DPRPS encourage aussi plus explicitement les praticiens eux-mêmes à y répondre : cette formule est intégrée à la page d'accueil du site de l'inventaire et dans les documents de présentation de l'appel à projets²¹⁸.

Cette progression dans la contribution des praticiens et de leurs représentants s'accompagne toutefois d'un nombre croissant de projets « fantaisistes » : sur l'observation des ovnis (Hottin, 2020 : p.13), sur le patrimoine sensoriel des forêts, porté par des députés ou encore sur la protection du ciel (*cf.* entretien avec I. Chave). De plus, un malentendu persiste autour de l'exclusion impérative de la mémoire comme PCI (qui n'est que son support) : « la mémoire n'est pas du PCI, on répète ça en permanence, il n'y a pas de dimension de conservation ! » (*cf. ibid.*). La confusion est appuyée par des acteurs professionnels « qui considèrent les archives orales comme du PCI » (*cf. ibid.*).

En termes de *participation*, pour la première fois, une subvention est allouée spécifiquement pour l'expérimentation d'un inventaire « participatif » : en l'occurrence, en Bretagne, celui-ci même que nous étudierons dans le chapitre 9 de cette recherche. Mais il ne s'agit pas du développement d'une politique et d'un financement généralisé à toute entreprise participative ; le DPRPS se place encore davantage en « soutien » plutôt que

²¹⁶ Déjà environ 3 000 contributeurs auraient modifié les contenus des pages Wikipédia de l'inventaire (Chave & Severo, à paraître).

²¹⁷ En tant que stagiaire, en 2014, au sein du CFPCI-MSM, j'ai participé à la mise en œuvre des premiers outils administratifs et de valorisation de ce collectif. Cf. : <https://www.maisondesculturesdumonde.org/patrimoine-culturel-immateriel/elements-francais-inscrits>

²¹⁸ On ignore toutefois la part effective d'associations de praticiens qui sont lauréats des dernières campagnes de l'inventaire ; une étude sur le sujet serait intéressante à mener.

comme moteur sur cette question et voit toujours en l'enquête le moyen le plus aisé de rendre l'impératif participatif efficient (cf. 3.3.).

Le DPRPS tente de ne pas faire de l'inventaire une fin en soi ou un prétexte pour des actions de sauvegarde. Celles-ci se déploient principalement à travers, de nouveau, la *recherche*, mais ont le bénéfice d'ouvrir le dispositif du PCI à d'autres secteurs patrimoniaux, participant à lui donner une plus grande force d'appui : des projets sont lancés avec des services régionaux de l'Inventaire général, pour « comparer les méthodologies d'inventaire du côté PCI et du côté de l'Inventaire général » (cf. entretien avec I. Chave) en Aquitaine et en Pays de la Loire en 2020 ; un colloque est coorganisé avec l'INP, intitulé « Nommer, normer le PCI » pour « montrer comment cet appel à projets a installé une relation entre la recherche académique et les détenteurs de l'autre » (*ibid.*) ; des fiches sont réalisées par ou en partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux et les Parcs Nationaux ; le DPRPS intervient pour informer sur le PCI à la conférence annuelle du label Pays d'art et d'histoire (PAH) : « on leur montre qu'il est possible de monter des visites sur l'immatériel, sur les savoir-faire. On leur vend l'inventaire national ! » (*ibid.*). De plus, nombre de programmes de *recherche* sont engagés autour du lien entre PCI et musées²¹⁹.

Enfin, si le DPRPS conserve une posture de « soutien » plus que de moteur et ne met pas en œuvre une doctrine claire de sauvegarde, le CPEI (Comité du patrimoine ethnologique et technique, qui évalue les demandes d'inscription) est plus attentif aux plans de sauvegarde proposés dans les fiches, qui sont assurés par les organismes régionaux et locaux qui les réalisent. Le DPRPS tente d'en suivre²²⁰ les évolutions et reste disponible pour mettre en relation les acteurs. Mais, avec seulement deux chargés de mission, reconnaissons que la tâche est presque impossible à réaliser tant les candidatures et les projets affluent.

3.3. L'appel à projets : premiers pas vers la standardisation d'une méthodologie ?

Les catégories de l'inventaire évoluent presque chaque année. Dans l'annexe n°10, on voit l'évolution du système de classification de l'inventaire, qui progressivement s'émancipe des catégories de l'Unesco en réalisant l'ambition formulée initialement de s'adapter en fonction des développements que prendraient les demandes d'inscription²²¹.

²¹⁹ Cf. : par exemple <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Patrimoine-culturel-immateriel-et-musees-ressources-a-l-attention-des-professionnels2/Le-PCI-pour-quels-musees>

²²⁰ Par mail, téléphone, ou lors de rencontres collectives (colloques, séminaires) sur le PCI en général.

²²¹ Par exemple, les « connaissances de la nature et de l'univers » deviennent des « savoirs et savoir-faire » et sont ajoutées deux catégories qui ne figurent pas sur la convention de l'Unesco, les « pratiques physiques » et les « jeux ».

De plus, l'inventaire trouve progressivement son rythme : à partir de 2018, il enregistre une trentaine de nouvelles fiches chaque année (cf. tableau 2 de l'annexe n°10). Environ 35% des éléments inscrits portent sur les jeux et sports traditionnels et 23% sur les savoir-faire artisanaux²²².

Étudions l'effort de standardisation et de normalisation du DPRPS, par les principes généraux de méthode qui conditionnent la démarche de candidature et d'inclusion, et qui sont présents dans les documents de l'appel à projets (désormais « AAP »)²²³. Nous verrons ensuite dans quelle mesure ils nous permettent de mieux comprendre la répartition des rôles entre les différents acteurs concernés.

3.3.1. Conditions d'enquête et de rédaction

Si les AAP montrent que l'inventaire du PCI se concentre sur la définition stricte de l'Unesco, ils rappellent fermement que les fiches ne peuvent « porter sur un individu », sur des « objets de recherche strictement mémoriels »²²⁴. En 2019, un nouveau principe s'ajoute : l'élément ne doit pas viser un « risque de commercialisation ou d'appropriation géographique excessives »²²⁵.

La méthodologie s'appuie unilatéralement sur l'enquête « ethnologique » (ou « anthropologique », terme utilisé dans les AAP comme synonyme) : l'enquête est limitée à dix-huit mois maximum (en cela, elle diffère quelque peu des enquêtes de la MPE ou de l'ethnologie pratiquée à l'Université). On en déduit que la méthode ethnographique est considérée comme le (seul) moyen qui garantit le consentement des *communautés*, car elle s'appuie sur la parole des enquêtés.

Le « vademecum rédactionnel » et l'AAP de 2018 (cf. annexes n°16 et 17) soulignent un point méthodologique important : tout en se montrant « la plus précise possible », la description doit être à la fois synthétique (il est rappelé à plusieurs endroits dans le document qu'elle doit se limiter à un certain nombre de caractères) et « objectivée et dénuée de jugement de valeur »²²⁶. On y reconnaît ainsi la double volonté de s'inspirer d'une part des notices de l'Inventaire général (se montrer objectif et concis) et de l'ethnologie développée par la MPE (donner à comprendre les cultures sans les juger). En revanche, la méthode d'enquête n'est pas explicitée : peut-être pour laisser une certaine

²²² Données issues d'échanges lors d'une rencontre au cours de la journée d'étude organisée à Aix-en-Provence par l'Idemec en janvier 2020.

²²³ Ils sont publiés chaque année sur le site du DPRPS :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Candidater-au-Patrimoine-culturel-immateriel/Candidater-a-l-Inventaire-national>

²²⁴ Cf. : Campagne 2012 de l'appel à projets. Archive du DPRPS.

²²⁵ Une nouvelle mesure qui fait suite à l'expérience des parfums de Grasse ?

²²⁶ En application de la directive n°4 de l'Unesco (cf. annexe n°3).

souplesse aux investigateurs en fonction des contextes, des objets et des sujets, ou sans doute parce qu'elle irait de soi en tant que pratique éprouvée par l'ancienne MPE. Pour autant, I. Chave, lors d'une formation délivrée en 2018, parle de l'enquête comme « un lieu de dialogue » avec les communautés, devant s'appuyer sur une approche mettant celles-ci au cœur du processus, à l'aide de « réunions collectives, entretiens, visites et ateliers pratiques »²²⁷. De plus, on trouve dans le document intitulé « Critères pour l'inclusion à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France »²²⁸ que « la marque de ce consentement et de cette participation doit apparaître dans la fiche d'inventaire selon la forme la plus appropriée à la situation (témoignages oraux, signatures, etc). » : on comprend donc que l'enquête de type ethnographique classique est en elle-même une mesure considérée comme participative.

Selon l'AAP de 2012²²⁹, le projet candidat doit associer à la fiche d'autres actions de « recherche, documentation et action culturelle » et plus précisément, de « recherche-action ». Mais nulle part cette dernière notion n'est traduite, décrite ou définie. Le flou est appuyé par la mention de « recherche-appliquée », apparemment utilisée comme synonyme, dans l'AAP de 2018. S. Grenet nous donne un éclairage dans l'une de ses publications (2011) :

« La recherche-action s'entend ici au sens employé par l'université de Laval [...], à savoir [...] une approche qui, dans le domaine de l'ethnologie, vise "à redonner de façon organisée à leurs propriétaires les savoirs qu'ils nous ont confiés". Cette méthode amène les communautés à se réapproprier les pratiques par des stratégies directes de mise en valeur : conférences, articles de journaux, soirées, expositions temporaires, émissions de télévision ou de radio communautaire, etc. ».

De cette façon, on comprend que la « recherche-action » est une manière de réaliser l'impératif participatif dans une perspective étonnante : il s'agit moins d'une co-production des savoirs que de la transmission d'un savoir savant intelligible pour que les praticiens (se) saisissent des enjeux qui occupent leurs pratiques inventoriées. Nous verrons que l'expression de « recherche-action » est elle-même utilisée à des fins partiellement proches, dans le chapitre 11.

²²⁷ Le procédé décrit apparaît comme logique puisqu'explicité seulement oralement et traduit peut-être l'idée qu'il est pratiqué de la sorte par la majorité des porteurs de projets de candidature (nous verrons comment cela se traduit en Normandie et en Bretagne dans le chapitre 5).

²²⁸ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Candidater-au-Patrimoine-culturel-immateriel/Candidater-a-l-Inventaire-national>

²²⁹ Archive du DPRPS.

3.3.2. Les « candidats » possibles

L'appel à projets lancé en 2012 montre que sont principalement visés les « centres de recherche » et les « associations compétentes dans le champ du patrimoine culturel immatériel » ou « tout autre structure représentative des groupes porteurs de pratiques ». Ces centres sont, en 2018, présentés comme des « chercheurs spécialisés », sans spécifier leur nature. Cela nourrit l'hypothèse que la pratique de mise en fiche renforce la compétence d'acteurs du domaine de la recherche – académique ou non-académique, nous l'ignorons. D'ailleurs, les AAP demandent aux candidats de fournir un « rapport de recherche » pour préciser « les éléments de contexte qui permettront de comprendre de quelle manière a été conduite la recherche, les difficultés rencontrées, les choix et les sélections opérés par l'enquêteur et assumés par lui » ; ce qui montre la prédominance de l'approche par la recherche. En outre, les AAP imposent aux candidats de réaliser une « restitution » de l'enquête auprès des enquêtés, « de manière à leur permettre de se réappropriier les pratiques étudiées, et de les valoriser non pas en tant qu'outils touristiques, mais comme vecteurs de leur identité, participant ainsi de la sauvegarde du PCI telle qu'envisagée par l'Unesco ». Notons que cette approche est plutôt descendante et ne modifie en rien la chaîne patrimoniale traditionnelle du patrimoine matériel (cf. chapitre 1).

Ce n'est qu'en 2019 que les praticiens y sont plus explicitement intégrés : l'inventaire se fait « en partenariat » avec les associations de praticiens ; il y est fait mention pour la première fois que l'inscription « peut aussi être demandée directement par les porteurs de traditions », ce qui soutient tardivement l'ambition affichée par le DPRPS dès 2012²³⁰.

L'appel à projets 2012 souligne que toute fiche doit être le résultat de « la capacité à analyser les pratiques selon la méthode d'enquête anthropologique ». Il est ainsi spécifié que ces enquêtes sont « confiées à des chercheurs, à des associations culturelles ou à des groupes de détenteurs du PCI (accompagnés par un scientifique) » (Hottin, 2013 : p.25). Cela constitue « un des critères d'évaluation²³¹ des dossiers de candidature » et est présenté comme une garantie de leur qualité. Sans conclure d'emblée à une primauté du savoir savant sur le savoir populaire, on émet l'hypothèse que le *chercheur* reste un acteur clé de l'inventaire du PCI, sans en connaître l'exact statut, ni la nature précise de sa *recherche*.

²³⁰ Cf. : archives personnelles.

²³¹ Nous étudierons cette question de « critères d'évaluation » dans le chapitre 5.

3.3.3. Les acteurs de l'inventaire : tous « experts » ?

Le DPRPS s'emploie avec énergie à connaître les porteurs de projets, à mettre en relation les acteurs régionaux et locaux²³², ainsi qu'à constituer un réseau de l'inventaire. Chaque campagne annuelle qui rassemble les projets retenus par l'AAP est l'occasion de « journées de rencontre » les réunissant pour susciter une réflexion commune sur la méthode d'enquête, échanger sur des problématiques partagées et s'inspirer les uns des autres²³³. Signe, sans doute, d'une volonté de se visibiliser et de cimenter le collectif pour peser davantage dans l'appareil patrimonial.

Le DPRPS s'appuie sur plusieurs catégories d'acteurs collectifs où se confondent les statuts, entre « communautés » (les praticiens et leurs représentants), « chercheurs » et « experts », ce qui rend peu aisée toute tentative de catégorisation.

Il y a les acteurs que nous appellerons « intermédiaires », car ils se placent entre l'État (le DPRPS pour l'inscription à l'inventaire) et ceux qui pratiquent le PCI. Ils ont la connaissance de la convention et de ses enjeux et font figure de correspondants²³⁴ pour le DPRPS au niveau local et de ressource pour les porteurs de projets.

(a) Il s'agit du Centre français du patrimoine culturel immatériel, qui joue à la fois un rôle au niveau national, suppléant le DPRPS dans sa politique en coordonnant des colloques, séminaires, formations, publications, en participant au CPEI ; et un rôle transrégional, dans *l'accompagnement* des projets de mise en fiche partout sur le territoire français.

(b) Il s'agit aussi des Conseillers régionaux des DRACs : ils poursuivent leur travail anciennement dédié au patrimoine ethnologique à travers le PCI.

(c) Enfin, ce qui est appelé par le DPRPS « organismes de recherche et culturels »²³⁵ porte plusieurs ambiguïtés : l'intitulé est peu explicite et plutôt aléatoire, puisqu'on ignore s'il correspond à des organismes qui assurent les deux activités de concert ou s'il s'agit d'organismes de recherche et d'organismes culturels – la règle syntaxique invite plutôt à rejoindre le premier sens. S'y confondent, ainsi, une grande variété d'acteurs²³⁶. Selon le

²³² Ses chargés de mission se déplacent aux quatre coins de la France pour les rencontrer, organisent des réunions avec eux et des organismes susceptibles de les « accompagner », et sont très réactifs par mail et par téléphone.

²³³ Ceci est le résultat de mon expérience personnelle. Dès 2014, je participais à ces rendez-vous annuels dans le cadre de mon stage au CRÉCET puis de mon poste de chargée de mission à l'EPCC-LFPN.

²³⁴ Le DPRPS les appelle « partenaires » (Grenet, 2011).

²³⁵ Cf. : Appel à projets 2012.

²³⁶ En 2011, S. Grenet les énumère : « l'Institut national des métiers d'art, dépendant du ministère de l'Industrie, l'institut occitan (InOc), le Centre des musiques traditionnelles (CMDT) de Corse, le Centre d'études bretonnes et celtiques (CRBC) de l'université de Brest, la DRAC Haute-Normandie, le CRÉCET, le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) du littoral basque, et le LAHIC ».

DPRPS, on y trouve à la fois des Ethnopôles (qui sont bien des organismes à la fois « culturels » et « de recherche »), des universités et des acteurs académiques, des collectivités territoriales, des institutions culturelles, des organismes culturels potentiellement associatifs.

Mais suite à ces précisions, on navigue encore à vue. Tous n'ont pas l'étiquette « recherche » comme peuvent l'avoir d'emblée les acteurs universitaires. Cela pose, à nouveau, la question de l'usage des termes *recherche* et *chercheur*. Ils sont largement employés par les agents du DPRPS sans distinguer les acteurs académiques des autres, lesquels sont les dépositaires historiques de l'appareil patrimonial d'État qui a œuvré à la constitution de disciplines telles que l'histoire de l'art et l'ethnologie de la France, sans oublier que la *recherche* fut un registre de pratiques dont se réclamaient les conservateurs des musées à partir des années 1950. En outre, on se souvient de l'histoire culturelle française explicitée dans les deux premières parties de ce chapitre : l'essor des associations à partir des années 1970 s'est accompagné du développement d'une « ethnologie amateur » ; est-ce là l'héritage – même s'il fut tenté de le « contrôler » (cf. 2.3.3.) – d'une *recherche* qui serait associative²³⁷ ? Du moins, nous verrons, dans la suite de notre développement, qu'en Normandie et en Bretagne, les statuts de *chercheur* sont divers²³⁸.

Ainsi, on comprend que le dispositif d'inventaire du PCI maintient les *chercheurs* dans une position certes intermédiaire mais toujours importante. En effet, Séverine Cachat (directrice du CFPCI et membre du CPEI) écrit en 2015 ce que l'on disait à l'époque moins à l'écrit qu'à l'oral :

« [...] cette ouverture aux communautés a inévitablement mis en évidence les limites de la *participation* à un inventaire répondant à des exigences scientifiques, ainsi que les besoins d'accompagnement méthodologique des porteurs de projets, non familiers de l'exercice de rédaction d'une fiche ou de l'exigence de travail collectif induite par la convention, qui constitue le cadre de référence. Comment traiter des fiches soumises au CPEI, dont l'objet entre pleinement dans le champ du PCI mais dont la rédaction est défaillante, ou qui émanent d'un individu plus ou moins isolé ? »²³⁹

Ce constat réactive-t-il l'importance de l'*expert* dans l'appareil patrimonial ?²⁴⁰ Tenter de comprendre l'emploi du terme « expert » par le DPRPS montre d'autant plus que sa définition est aussi diluée que dans l'appareil patrimonial en général (cf. partie 2 de ce chapitre). Alors que l'on croit que le mot « expert » est antinomique de « participation » en matière de PCI, le terme ressurgit, quelquefois, dans les écrits et les discours des agents

²³⁷ Nous verrons en effet en quoi elle peut l'être, en Bretagne, dans le chapitre 4.

²³⁸ C'est pourquoi nous conserverons l'italique pour cette notion tout au long de cette recherche.

²³⁹ Cf. : Cachat, 2015 : p.54.

²⁴⁰ Rappelons que l'impératif participatif tendrait à minorer la place des experts (cf. chapitre 1).

du DPRPS ; d'abord, pour nommer les membres du CPEI qui examinent et font « l'expertise » des demandes d'inscription (Hottin, 2020). Ensuite, pour nommer les acteurs intermédiaires. En effet, si les praticiens sont encouragés plus clairement depuis 2015 à participer à l'AAP, pour I. Chave (cf. entretien), en 2020, « l'accompagnement par un chercheur » reste toujours « systématique »²⁴¹. De plus, il peut s'agir « d'un chercheur associatif », mais « plus forcément ethnologue », ou « peut-être un expert en général » (cf. entretien avec I. Chave)²⁴². Notons toutefois la persévérance de l'appartenance ethnologique inscrite sur le site de présentation du DPRPS en 2021²⁴³.

En parallèle, en entretien, C. Hottin montre que l'héritage de la compétence des ethnologues régionaux est une opportunité pour le PCI (cf. entretien) :

« Ce qu'on a perdu de fondamental dans l'affaire de la RGPP, c'est le nom de mission ethno', mais ce qu'on a réussi à garder c'est l'expertise et la relation avec le réseau d'expertise qui était celui des ethnologues. »

Cela signifie-t-il que les acteurs intermédiaires dans l'inventaire du PCI sont considérés comme *experts* ? S'agit-il seulement des *chercheurs* ? Seulement des ethnologues ? Sont-ils appelés *experts* en raison de leur compétence de conseil, héritée de la MPE, de leur connaissance du dispositif du PCI, ou bien de leur capacité à *accompagner* ? Quelle place les agents-PCI occupent-ils dans l'impératif participatif s'ils conservent ce statut ? Les cas breton et normand nous permettront d'éclairer ces interrogations tout au long de la thèse.

Somme toute, en ce qui concerne la désignation des types d'acteurs concernés par l'inventaire du PCI, l'omerta demeure au sein de l'appareil patrimonial, et tout se passe comme si rester imprécis permettait justement d'entretenir une prétendue homogénéité de codes et de ne pas se prononcer ni trancher. Les *communautés* qui participent à l'inventaire, autour de 2011, permettent à C. Hottin d'en donner une définition empirique (2011d : p.179-180) :

« Il peut s'agir d'un groupe de personnes détenant à la fois un savoir-faire spécifique et un même statut d'emploi (voir par exemple les dentellières d'Alençon ou du Puy-en-Velay appartenant aux ateliers nationaux), de groupes de praticiens professionnels ou amateurs réunis par la connaissance d'un même art (voir en ce cas les chantres du *canti in paghjella* ou les musiciens du Maloya), ou encore de personnes unies par un mode de formation commun, mais exerçant des métiers fort divers dans des contextes socioprofessionnels variés (les compagnons appartenant à différentes organisations de compagnonnage) ; tout

²⁴¹ Il s'agit à la fois d'une condition émise par le DPRPS et du bilan des inventaires qui sont en cours.

²⁴² La notion d'expert introduite de cette façon nous fait comprendre que le « chercheur » ethnologue est potentiellement considéré comme un *expert* et que l'*expert* peut être un chercheur ou un autre type d'acteur (dont nous ignorons le statut ou la spécialité).

²⁴³ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Candidater-au-Patrimoine-culturel-immateriel/Candidater-a-l-Inventaire-national>

simplement, il peut s'agir d'un ensemble de personnes se reconnaissant dans le partage d'un même élément de PCI et désireux de le voir inscrit. [...] il est également courant que des collectivités territoriales [...] portent des projets, en aient l'initiative ou les accompagnent. Des services de l'État peuvent également jouer un rôle : la préfecture de la Creuse fut à l'origine de la candidature de la tapisserie d'Aubusson [...]. »

Si l'on comprend, ainsi, que les collectivités se trouvent du côté de la *communauté* parce qu'elles sont les représentantes des praticiens, à l'intérieur de ces collectivités se trouvent des acteurs professionnels dans le domaine de la culture et du patrimoine (directeurs de la culture, chargés de mission, médiateurs culturels, etc.) : sont-ils également des intermédiaires ? Et donc des *experts* ? En effet, les associations de praticiens sont aussi définies par le DPRPS comme « des relais puissants » pour, à la fois, « mener des opérations d'inventaire, porter des candidatures, sensibiliser les élus et organiser des événements culturels et scientifiques » (Hottin, 2017)²⁴⁴. Ainsi, l'expression « porter une candidature » alimente le flou définitionnel : s'agit-il de soutenir vivement la candidature émanant de praticiens, ou d'en être le pilote ?

Pour ce qui est de l'État, comprendre son statut est aussi complexe : si ses services décentralisés sont parfois à l'origine de projets d'inscription, il joue également un rôle d'*expert* dans la sélection des inscriptions à travers le CPEI.

Enfin, soulignons le « rendez-vous manqué » avec les agents des services régionaux de l'Inventaire général (Hottin, 2011b), pour qui PCI « signifie trop souvent dans ces actions tout simplement collecte et enregistrement de témoignages en rapport avec le *patrimoine immatériel* » : « on veut croire cependant qu'une prochaine formation de l'Institut national du patrimoine, largement dédiée au recensement du PCI et apparemment souhaitée par les chercheurs et conservateurs de l'Inventaire décentralisé, sera l'occasion de sortir de cette impasse... » (*ibid.*).

Disséquer le discours et les écrits du DPRPS est une tâche décourageante parce qu'elle nous plonge encore davantage dans un flou conceptuel (déjà mis en exergue dans le chapitre 1). Ce constat nourrit l'idée que la constitution de normes visant à cimenter le dispositif du PCI est fragile, d'autant que l'impératif participatif apparaît peu pris en compte. C'est dans ce contexte que s'est inscrite notre immersion (*cf.* chapitre 1). Mais

²⁴⁴ Les associations sont parfois des structures plus grandes et plus professionnelles que des organisations de praticiens : prenons le cas d'Île du Monde, qui est une association œuvrant pour la valorisation et la reconnaissance du PCI des diasporas en Île-de-France, s'appuyant sur un « travail de recherche » et des « campagnes d'inventaire de ces pratiques en Île-de-France avec le partenariat du Ministère de la Culture » ; elle se place ainsi d'elle-même du côté des intermédiaires. Nous verrons également le cas de l'association Bretagne Culture Diversité, créée par la Région Bretagne, dans le chapitre 3 de cette recherche.

celui-ci est sans doute différent à l'heure où nous écrivons ces lignes : en 2020, les chargés de mission sont à nouveau remplacés, la création d'un nouveau département aboutit en 2022 (le département de la Recherche, Valorisation, PCI)²⁴⁵, et le site propose une nouvelle section « acteurs de la sauvegarde » en y positionnant les Parcs naturels régionaux (PNR) et Parcs nationaux²⁴⁶. Cela montre combien les normes et les structures évoluent vite et combien leur analyse doit prendre en compte cette progression.

²⁴⁵ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/Qu-est-ce-que-le-Patrimoine-culturel-immateriel>

²⁴⁶ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Patrimoine-culturel-immateriel-et-musees-ressources-a-l-attention-des-professionnels2/Patrimoine-culturel-immateriel-et-musees-ressources-a-l-attention-des-professionnels>

Conclusion du chapitre 2

À l'issue de ce second chapitre, retenons quatre points-clés :

(a) L'exploration d'éléments historiques pour mieux saisir les modes de gestion du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, a permis de montrer que le PCI, s'il s'appuie sur les acquis de la MPE, partage des points communs avec son service rival, l'Inventaire général et avec l'administration des Monuments historiques en tant qu'elle s'établit aussi sur un texte de l'Unesco qui impose un système de listes. Il ambitionne toutefois de mettre fin à une « dichotomie » peu cohérente « entre protection et sauvegarde d'une part et études et recherches d'autre part, qui a structuré longtemps l'administration du patrimoine matériel en France » (Hottin, 2011b : p.32). L'entreprise est ardue, tant l'héritage jacobin et régalien est encore prégnant. Les agents-PCI bretons et normands vivent-ils la même situation en Région ?

(b) Pour y parvenir, la *recherche* est employée à la fois comme un moyen (pour remplir les fiches, ainsi qu'un garde-fou contre d'autres appropriations, pour la sauvegarde par la connaissance, et pour réaliser la *participation* à travers l'approche « ethnographique ») ; et comme une fin (en continuité avec l'ancienne MPE dont elle tente progressivement de s'émanciper). Cette version utilitaire de la *recherche* participe à la question définitionnelle de la recherche produite par l'appareil patrimonial. Ainsi, comment les agents-PCI en Région se l'approprient-ils ? Le passage par la science permet apparemment d'obtenir une reconnaissance ou, du moins, de meilleurs points d'appui vis-à-vis de pairs rivaux : dans quelle mesure les agents-PCI régionaux suivent-ils cette voie qui semble être la norme diffusée par la centrale ?

(c) Le dispositif du PCI semble peu moteur sur les questions de *participation* et de sauvegarde et, plutôt que de formuler une doctrine claire en la matière, il s'appuie sur les initiatives régionales locales, sans doute en rupture avec le jacobinisme d'autrefois ; mais il ne missionne pas non plus explicitement les agents régionaux. Comment ces derniers s'accommodent, ainsi, de cette absence de directives claires ? Sont-ils, eux, les moteurs de l'impératif participatif ?

(d) L'omerta qui règne autour des rôles des acteurs impliqués dans l'inventaire du PCI semble être l'héritière d'un ensemble de codes jamais vraiment stabilisés dans le secteur monumental, qui gangrène ainsi dès le début l'entreprise de normalisation du DPRPS. Le sens de la politique patrimoniale est souvent discuté mais pas le sens des pratiques et de leurs termes : quelles en sont les conséquences observables chez les agents-PCI normands et bretons ? Que font-ils de la place-clé dévolue au *chercheur* ?

PARTIE I -

Effet miroir et embellissement :
le PCI dans des doctrines régionales

Introduction de la partie I

Le 09 octobre 2019, je suis invitée à animer plusieurs ateliers autour des questions de PCI et de *participation* à l'occasion de la journée d'étude « L'héritage de Georges-Henri Rivière, réinterroger le concept d'écomusée au XIX^e siècle », à l'Ecomusée des Monts d'Arrée en plein Centre-Bretagne. J'ai l'opportunité de retrouver les acteurs majeurs du monde du PCI breton, et de rencontrer des acteurs plus largement concernés par le patrimoine dans son aspect vivant et immatériel, sa préservation et sa transmission (écomusées, parcs naturels régionaux, bénévoles locaux, etc.). Si j'y participe au titre de mon statut de doctorante co-financée par un organe la Région Bretagne, et sans étiquette institutionnelle, je suis vite identifiée – en toute bienveillance mais à mon insu – par quelques acteurs comme étant « la Normande ».

Lors du dernier atelier de la journée, autour de la table, des acteurs professionnels et des habitants locaux et militants pour le concept d'écomusée débattent sur l'utilité de la notion de PCI pour ceux qui ont toujours œuvré pour la transmission de ce patrimoine sans avoir recours aux reconnaissances Unesco, labels, inscriptions ou soutiens étatiques. Alors que je pense que mon attachement institutionnel et normand passe incognito, je suis surprise de me faire implicitement interpellé par le conservateur de l'Écomusée du Pays de Rennes. Me reconnaissant comme une salariée de l'EPCC-LFPN, le conservateur s'exprime, sans me désigner oralement, mais en me regardant du coin de l'œil avec insistance :

« Je crois que nous, les Bretons, on n'a pas la chance des Normands, pour ce qui concerne le PCI. Eux, ils ont une institution régionale, le CRÉCET je crois, qui travaille sur le patrimoine immatériel, même s'ils ne l'appelaient pas comme ça avant. Ils ont construit un véritable savoir-faire, je crois, sur trente ou quarante ans, je ne sais pas, et le montage de dossier, l'inventaire du PCI, ça leur est beaucoup plus familier et eux, ils rentrent dans les cases du ministère et de ses inventaires. Ils ont une approche vraiment technique de tout ça, qu'on n'a pas ici ».

C'est à cet instant que je comprends l'aura que possède l'ancien CRÉCET, pourtant petite association de moins de dix salariés, grâce sans doute à son ancienneté et à son lien historique avec le ministère à travers la MPE. Et c'est d'ailleurs ce que son directeur a l'habitude de répéter : « Nous, on a toujours fait du PCI sans le savoir. [...] On a toujours fait participer, si y'a pas de participation, ça ne marche pas ! ». C'était précisément cette formule qui m'avait confortée dans la formulation de mon projet Cifre et la signature de mon contrat en 2015 : j'allais intégrer un organisme qui possède une expérience chevronnée, avec lequel j'allais apprendre à réaliser la participation et à conduire une enquête *ethnographique*, me permettant de fournir, à l'issue des trois ans de Cifre, un état des lieux des bonnes pratiques pour la sauvegarde du PCI.

Lors de la formulation du projet Cifre, courant 2015, réaliser une comparaison inter-régionale entre la Normandie et la Bretagne est une idée fortement soutenue par l'intérêt que porte l'EPCC-LFPN, et en particulier son directeur, aux pratiques de la Bretagne dans sa gestion du PCI. « Pour moi, l'intérêt de votre thèse, c'est comprendre pourquoi ça marche en Bretagne, et moins en Normandie », insiste-t-il pendant nos réunions de préparation du projet Cifre. Plus tard, lorsque cette idée se transforme en convention partenariale entre l'EPCC-LFPN et BCD, la comparaison inter-régionale est fréquemment le sujet principal de mes interactions avec mes collègues et mon patron. Ce dernier se montre curieux – même envieux, semble-t-il –, de la politique bretonne, qu'il interprète comme exemplaire.

À chacun de mes retours en Normandie, à l'issue de mes voyages en terrain breton, s'installe comme une routine, qui devient l'unique discussion informelle que j'entretiens avec mon patron dans son bureau. Habituellement très occupé et peu disponible pour des réunions impromptues, il donne allègrement plusieurs minutes de son temps lorsqu'il me voit traverser rapidement les couloirs pour saluer mes collègues et m'interpelle de quelques questions : « Alors, ça s'est passé comment en Bretagne ? », « Ils en sont où dans leurs réunions publiques ? ». Debout, sur le pas de la porte, je lui raconte mes aventures bretonnes et mes avancées réflexives – c'est d'ailleurs de cette manière qu'est née l'idée de réaliser un inventaire *participatif* normand en août 2017.

En outre, plus généralement, cette comparaison inter-régionale est amenée dans nos échanges par mes interlocuteurs normands eux-mêmes. Je suis régulièrement identifiée comme « la Bretonne », et cela en devient un sujet d'humour quelque peu cynique : « Alors, le Mont-Saint-Michel : normand ou breton ? Vous en pensez quoi ? ». Ainsi, je remarque à plusieurs reprises la tendance des Normands à se comparer aux Bretons en faisant allusion à la « forte identité culturelle » de la Bretagne, voire parfois au « chauvinisme » de ces derniers. D'ailleurs, dans nos échanges informels entre collègues, le sujet de la culture bretonne et du dynamisme associatif qui la sous-tend sont régulièrement évoqués comme point d'appui à une présumée compétence bretonne en matière de PCI et de *participation*. Une de mes collègues et enquêtées me confie un jour, au détour d'un « bonjour » matinal :

« Je me disais l'autre jour, en fait : en Bretagne, le PCI ça a un sens, parce que leur patrimoine à eux, il est toujours vivant ! Ils n'ont pas besoin de faire des dossiers et des fiches, car leur patrimoine il est porté et transmis encore, par des communautés. Nous en Normandie, il n'existe presque plus rien. On travaille souvent sur la mémoire. Mais du coup, on veut y mettre du PCI... et c'est là où ça devient juste du marketing. »

Cette expérience vécue sur les terrains normand et breton dans les premiers mois de mon immersion a en effet validé des approches possiblement singulières et contrastées dans leur appropriation de la convention. Elles sont respectivement le fruit d'un effet-

miroir selon deux perspectives. Comme nous l'avons vu ci-avant, chacune voit se refléter des enjeux qu'elle poursuit comme des compétences déjà éprouvées chez son voisin ; mais ce n'est pas le sujet qui occupera cette première partie. Nous verrons plutôt comment ces compétences sont issues de mouvements déjà initiés en faveur de la prise en compte des cultures populaires, qui se trouvent désormais formellement reconnues par la convention de l'Unesco. En d'autres termes, PCI et *participation* leur offrent une continuité. Nous analyserons comment ces principes contribuent à leur renforcement et au développement des deux organismes régionaux. Ainsi, dans cette partie, nous proposons de comprendre le fonctionnement de ces derniers et les fondements de la doctrine qu'ils affichent et construisent autour du PCI, lesquels serviront de base à l'étude, à plus fine échelle, de la rhétorique et des pratiques professionnelles des agents-PCI dans les parties suivantes.

Chapitre 3

En Basse-Normandie : le PCI au service du développement territorial

L'Établissement Public de Coopération Culturelle-La Fabrique de patrimoines en Normandie (EPCC-LFPN) bénéficie d'une antériorité dans la prise en compte des cultures populaires et dans l'enquête, grâce à son lien historique avec l'ancienne MPE. Dans ce chapitre, nous étudierons le contexte dans lequel s'insère la notion de PCI au sein de l'organisme en donnant à comprendre la nature de ces pratiques ancrées et de son positionnement institutionnel sur le territoire régional. Ces éclaircissements nous mettront sur la voie d'une meilleure appréhension des modes d'appropriation de la notion de PCI et de l'impératif participatif par les agents normands que nous étudierons dans les chapitres suivants.

Avant de débiter notre analyse, rappelons que le matériau concernant l'histoire et le fonctionnement de l'EPCC-LFPN fut lacunaire en raison d'une difficulté à accéder aux archives et aux documents de cadrage de l'organisme. Par notre immersion au sein de celui-ci nous nous permettrons d'interpréter ces difficultés comme une donnée en elle-même pour la présente recherche : nous comprendrons au long de ce chapitre combien le contexte d'instabilité de l'organisme - en cours de développement - donne à toute information qui le corroborerait un caractère sensible.

Dans un premier temps, nous verrons comment le patrimoine fut appréhendé depuis trois décennies (1). Dans un second temps, nous décrirons le fonctionnement actuel de l'organisme et la place que prend le PCI (2). Nous aborderons dans un troisième temps les difficultés qu'il rencontre pour la construction de sa doctrine d'établissement et son positionnement institutionnel (3).

1. Le CRÉCET (1984-2015) : un organisme parapublic pour le patrimoine ethnologique

La présente recherche n'a pas pu bénéficier de références documentaires relatant l'histoire institutionnelle du CRÉCET car il n'en existe pas. Si quelques travaux écrits d'anciens étudiants stagiaires proposent une rétrospective synthétique de l'action du CRÉCET, l'histoire de celui-ci s'appuie presque exclusivement, aujourd'hui, sur l'expérience et la mémoire de Philippe¹, qui fut son unique directeur et le resta lors de sa mutation en EPCC-LFPN.

1.1. Une mission historique de service public²

Le décret du 14 mars 1964 crée vingt-et-un préfets de Région, laquelle est une circonscription administrative, c'est-à-dire un échelon déconcentré de l'État. La loi du 5 juillet 1972 fait de la Région un établissement public, mais il faut attendre la loi du 2 mars 1982 pour qu'elle accède au rang de collectivité territoriale. Les premières élections formant les conseils régionaux (assemblées délibérantes des régions) ont lieu en 1986. À leur création, les Régions sont dotées de pouvoirs et de compétences concernant principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, l'éducation et la formation professionnelle (Subra, 2016). En parallèle de la décentralisation, un mouvement de déconcentration s'enclenche, avec « la mise en place de structures et d'outils régionaux pour développer les politiques du patrimoine » (cf. entretien avec Philippe) comme les DRACs (Directions Régionales des Affaires Culturelles) :

« La loi du 6 février 1992 a fait des Drac des services déconcentrés du Ministère. Elles sont chargées de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la politique culturelle définie par le gouvernement. Elles exercent une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans tous les secteurs d'activité du ministère de la Culture : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel. »³

Ainsi, la Basse-Normandie, « qui était une petite Région et qui n'avait pas trop de moyens » (cf. entretien avec Philippe) s'est associée avec l'État sous forme d'un contrat de plan État-Région (CPER) : il s'agit d'un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets

¹ Nous avons cherché à joindre plusieurs des administrateurs de l'association mais ceux-ci n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations.

² La mission de service public s'entend comme la réponse à une demande d'intérêt général.

³ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Etablissements-et-services-deconcentres>

d'aménagement du territoire tels que la création d'infrastructures. D'une durée de six ans, les contrats de plan État-Région sont créés par la loi du 29 juillet 1982 (Leroy, 2017). Dans le cadre de celui-ci, « il y avait des lignes sur le développement culturel, sur le développement du patrimoine, dont le CRÉCET devait être chargé, en développant une politique en faveur du patrimoine ethnologique, et de la culture scientifique, technique et industrielle » (cf. entretien avec Philippe).

Le CRÉCET est une association loi 1901 créée en 1984, avec pour « but de promouvoir ou de réaliser, dans une approche pluridisciplinaire des missions de recherche, d'assistance technique, de formation, de diffusion, d'animation et de création dans les domaines du patrimoine ethnologique et dans ceux des cultures scientifique, technique et industrielle. » (statuts, 2005 : article 2). Il naît dans le cadre d'une coopération entre l'État et la Région. En même temps qu'il est implanté en Région, qui est son périmètre principal, il applique une politique étatique bien définie : le développement de l'ethnologie de la France, mis en œuvre par la mission du Patrimoine ethnologique (MPE). Dans le cadre de cette politique, « l'État a cherché à contractualiser avec les Régions, donc il y a eu quatre ou cinq équivalents du CRÉCET créés, qui ont tous évolué différemment » (cf. entretien avec Philippe). Le statut associatif se révèle alors la seule solution viable de l'époque pour « croiser des crédits de l'État et de la Région » face au vide juridique en la matière (*ibid*). À ce titre et parce qu'il naît à l'initiative de l'État, il ne s'agit aucunement d'une association militante et autonome :

« Je ne suis même pas certain que les administratifs et les élus de l'époque qui avaient mis en place cette politique... enfin il y avait y avoir une ligne possible de faire quelque chose dans le domaine, dans les financements de l'État ou de la Région. À l'époque, l'État était vraiment pilote en la matière. Je pense qu'ils ne savaient pas à quoi ça correspondait, et donc fallait tout créer. [...] Après tout a démarré de là. Quand j'ai commencé moi le cahier des charges, il faisait 10 lignes ! En fait tout était à faire. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

La Basse-Normandie n'est pas dotée d'une DRAC, pour établir un lien avec la MPE (rappelons qu'elle fonctionnait en région à travers les conseillers à l'ethnologie des DRACs). Par conséquent, le directeur du CRÉCET est « ethnologue régional » pour la MPE et participe aux réunions des conseillers (cf. chapitre 2).

L'association fonctionne sur des crédits publics et est administrée par des élus et institutionnels. En effet, le conseil d'administration est notamment composé de 8 membres de droit (4 Conseillers régionaux désignés par le conseil régional de Basse-Normandie) et de 4 représentants de l'État (statuts, 2005 : article 8). La Région est représentée, dès le début, par Roger Jouet, vice-président en charge de la culture à la Région et Françoise Mosser, archiviste et directrice régionale des affaires culturelles. En outre, « un certain nombre de personnalités individuelles cooptées soit dans domaine scientifique ou soit

dans le domaine culturel » y contribuent, comme Colette Burlot, chargée de mission culture auprès du président de la Région, ou Pierre Aguiton, président du conseil départemental de la Manche et vice-président en charge de la culture à la Région (cf. entretien avec Philippe).

Loin de fonctionner comme une association classique, le CRÉCET est donc peu concerné par les problématiques qui animent habituellement le monde associatif : instabilité et faiblesse financière, renouvellement intempestif des administrateurs et des orientations du projet associatif, nécessité de prouver sa valeur ajoutée auprès des partenaires institutionnels. En cela, le CRÉCET semble fonctionner comme une « véritable institution », à la manière dont l'exprimait le conservateur breton (cf. introduction de la première partie de cette recherche). Ainsi, l'organisme bénéficie d'un avantage important : son statut associatif lui fait profiter d'une souplesse d'action et son double ancrage territorial lui permet de s'orienter vers les partenaires et les politiques les plus favorables pour maintenir sa pérennité. L'enjeu est donc de « jouer les équilibristes entre la Région et l'État » (cf. entretien avec Philippe), en développant un sens relationnel et diplomatique envers les institutions et les politiques, vis-à-vis desquels il sait conserver une certaine autonomie :

« Après, moi, en Région, forcément j'essaie de me faire l'écho de la mission auprès de la DRAC. Donc nos activités n'étaient jamais en décalage avec celle souhaitée par la mission. Tout en étant indépendant pour la mise en œuvre. Nous on n'avait pas de... ce n'était pas comme une DRAC où on exigeait d'appliquer un certain nombre de politiques. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

Ce témoignage recoupe, en effet, ce que Christian Hottin décrivait de la place du CRÉCET (cf. chapitre 2). Seul le CRÉCET aurait conservé son statut associatif ; ses homologues de l'époque, présents ailleurs en France, auraient été « avalés par leur Région » respective, en raison de « querelles intestines » :

« Enfin disons le mariage entre l'État et la Région ne marchait pas très bien : [...] plus vous descendez vers le sud, plus les tensions entre l'État et les grandes collectivités, départements, régions étaient tendues. Et les Bas-Normands, ils n'étaient pas stupides, ils savaient bien qu'ils n'avaient pas les moyens de développer ce qu'ils voulaient, et il leur fallait aussi faire en partenariat avec l'État. Alors des fois ils s'engueulaient, mais en réalité, ça arrangeait tout le monde. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

Trouver l'équilibre entre une inscription dans les politiques publiques et l'autonomie associative, ainsi qu'entre tutelle régionale et tutelle étatique, est l'enjeu poursuivi par le directeur pour garantir la pérennité de l'organisme. Unique et premier salarié dès 1984, il a travaillé au développement de l'association qui n'a cessé d'accueillir de nouveaux postes, une reconnaissance indéniable de ses tutelles vis-à-vis de l'action du CRÉCET. Le

développement et la longévité de l'association est une fierté pour son directeur, qu'il interprète comme la conséquence d'orientations qu'il a prises pour s'ancrer durablement dans les politiques de la Région :

« Si le CRÉCET existe encore aujourd'hui, c'est parce qu'il s'est toujours inscrit dans les politiques publiques. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

« C'est un discours effectivement, un discours qu'il tient depuis longtemps. En tout cas, c'est sûr que c'est la dernière structure qui soit debout, héritière de la mission. Et qui même a continué à grossir, quoi. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour son directeur, le CRÉCET a su se rendre indispensable auprès de ses financeurs en se développant et se revendiquant comme une association qui a « une vocation de service public » (cf. entretien avec Philippe). En ce sens, il ambitionnait d'être une ressource pour les acteurs régionaux et locaux : « à l'écoute du territoire », il « accompagne, contribue et déchiffre les politiques culturelles de la Basse-Normandie » (Gilbert, 2018). Mais s'affirmer comme service public revêtait aussi une stratégie du directeur pour enraciner l'organisme dans le paysage institutionnel régional. Cette approche a, par ailleurs, beaucoup influé sur la doctrine patrimoniale de l'organisme et son appropriation de la notion de PCI.

1.2. Des enquêtes pour le développement territorial

L'action du CRÉCET s'est développée en faveur du développement des territoires. Cette notion, employée par le CRÉCET, s'appuie sur une définition proche de celle proposée par Xavier Greffe : « une stratégie collective qui anticipe les problèmes et secrète les solutions correspondantes » (Greffe, 2002 : p.97)⁴. Il s'agit en effet de faire coopérer plusieurs acteurs collectifs du territoire pour trouver des solutions à un problème ; par exemple, le démantèlement d'usines laissant dans l'errance des centaines ou milliers d'anciens ouvriers qui possèdent une mémoire collective à valoriser ; pour ce faire, le CRÉCET lança plusieurs enquêtes sur des groupes sociaux comme support à une restitution muséographique.

1.2.1. Une logique de connaissance et de diffusion

« La connaissance du patrimoine ethnologique constitue l'un des axes essentiels de l'activité du CRÉCET »⁵ : en effet, créé dans le cadre de la politique de la MPE, le CRÉCET se présente comme « pôle régional d'ethnologie ». Pour cela, le CRÉCET reçoit des

⁴ À ce titre, nous reprendrons donc à notre compte cette notion.

⁵ Cf. : ancien site Internet du CRÉCET.

subventions de la DRAC et fait financer des projets par la MPE, notamment en répondant à ses appels à projets de *recherche*⁶. En parallèle, l'association réalise des missions de « recherche et documentation » – pour reprendre les termes qu'il emploie – contribuant au développement de l'ethnologie de la France, à partir d'enquêtes. À l'image de la politique de la MPE, le CRÉCET propose une approche par la connaissance des domaines du patrimoine ethnologique, laquelle est restituée sous forme de publications et d'expositions.

Dans le domaine maritime, où l'association fut particulièrement active, ses *recherches* contribuèrent à nourrir l'inventaire du patrimoine naval de Basse-Normandie, à réaliser des enquêtes sur les activités maritimes en Nord-Cotentin, sur les métiers de la pêche sur la côte est du Cotentin, ainsi que sur les fêtes de la mer :

« Il s'agissait d'accompagner et d'alimenter le contenu des ? multiples initiatives, notamment muséographiques, qui se sont fait jour dans les années 1980 en ce domaine, ou encore d'asseoir sur des bases tangibles les décisions des institutions publiques en matière de sauvegarde et protection. »⁷

Une décennie plus tard, d'autres enquêtes ont porté sur l'habitation littorale auto-construite. En 2004, une enquête de grande envergure concernait le port de Caen-Ouistreham, publiée en 2005 et valorisée par l'exposition « Vivre un port », conçue en partenariat avec le musée de Normandie. Elle fut encadrée par des rencontres, colloques et visites guidées, dans les ports de Dunkerque, Fécamp, Le Havre et Saint-Nazaire. Cette enquête s'est élargie en 2009, dans une démarche comparative avec le port de Cherbourg.

Le CRÉCET fut également actif dans le domaine des savoir-faire techniques et traditionnels, en menant « diverses études répondant à des objectifs de relance et valorisation d'activités artisanales et agro-alimentaires ou encore de gestion de l'espace ou du bâti ancien [...] : savoir-faire traditionnels de la construction ; recherche et inventaire des savoir-faire fromagers ; savoir-faire et technique du filet brodé dans le Perche ; savoir-faire et pratiques innovantes dans l'entretien des paysages des zones humides ; rôle et avenir des marais communaux de l'isthme du Cotentin [...] ; le savoir-faire traditionnel des jardiniers du Bocage normand ; la sociabilité des mineurs Molay-Littry (Calvados) ; la reconstruction et les cités d'urgence de Saint-Lô, les confréries de charité en Pays d'Auge, ou encore les jardins familiaux »⁸.

La restitution de ces « programmes de recherche ou de documentation » était à l'image de la diversité des sujets patrimoniaux traités : publications, expositions, mises en ligne, émissions de radios (*cf.* entretien avec Philippe). Cette diffusion a pour vocation la

⁶ Rappelons que, dans le texte, les mots et expressions en italique relèvent du lexique indigène.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

« vulgarisation et [la] sensibilisation [...] du grand public » et est réalisée en « collaboration avec les acteurs impliqués »⁹.

1.2.2. La « culture ethnologique et technique »¹⁰

L'action du CRÉCET se développe à partir de la notion de « culture ethnologique et technique », sur le modèle de la « culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) alors en vogue au plan national (statuts, 2005). À ce titre, le CRÉCET développa des actions qui contribuèrent à sa notoriété régionale : il fit ouvrir à la visite l'entreprise Moulinex en 1989 dans le cadre des États généraux de la culture scientifique et technique organisés pour « décloisonner la recherche et la faire dialoguer avec la société »¹¹ ; il organisa également les visites d'entreprises devenues « les visites du jeudi » ; il fut à l'initiative de la création de Relais d'science¹² ; il mit en œuvre un annuaire des acteurs de la CSTI à une époque où rien n'était encore informatisé.

Ainsi, s'inscrire dans la notion de CSTI diversifie les objets potentiels d'enquête. Dans les années 1990, le CRÉCET s'intéresse aussi au patrimoine industriel, suite à la fermeture d'infrastructures. Il a ainsi réalisé « une opération de collecte de la mémoire orale des employés des filatures, teintureries, entreprises de tissage et de confection de la région de Flers ». Il développe ainsi une « approche ethnologique de la mémoire » (un *programme de recherche* mis en œuvre à partir des années 2000) et effectue des enquêtes, selon une méthode ethnologique, sur la mémoire collective de groupes sociaux en tant que patrimoine vivant.

La capacité de l'organisme de jouer l'équilibre entre attentes politiques et autonomie lui a permis de se retirer progressivement des entreprises concernant la CSTI lorsqu'elle n'était plus en phase avec les directives de l'État :

« Question centre de culture scientifique et technique pure, y'en avait pas mal dans le Nord, Villeneuve d'Ascq et tout ça, y'avait des grands trucs. À Rennes, aux Champs Libres, y'a un centre scientifique et technique. Y'a des trucs qui sont restés. Ici, ça n'a jamais décollé vraiment. [...] Après pourquoi ça n'a pas pris... [...] Moi je n'ai jamais été convaincu de la nécessité de faire un grand outil dans les capitales régionales. Je pensais qu'il fallait plus irriguer parce que y'a pas que la culture scientifique, y'a aussi la culture technique de l'ingénieur, la culture

⁹ Cf. ancien site Internet du CRÉCET.

¹⁰ Pour rappel, les éléments placés entre guillemets sans référence dans les titres des parties et sous-parties appartiennent au lexique des enquêtés.

¹¹ Cf. : Pouzard, Guy. Pour fortifier la démocratie. Le Monde diplomatique, 1989. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/1989/12/POUZARD/42209>

¹² Centre régional de culture scientifique, technique et industrielle de Normandie, à l'origine de la création du Dôme (espace collaboratif d'innovation ouvert à tous les publics à Caen) et du consortium « Immédiats » avec cinq autres centres de Bordeaux, Rennes (l'Espace des Sciences), Grenoble, Toulouse et Paris (Universience).

industrielle, et là y'en a partout dans la région. Que ça soit dans l'Orne, dans le machin, donc je trouvais que c'était un peu une vision "ah ben faut un grand centre de culture scientifique et technique" je veux bien, mais comment on irrigue avec ça le territoire, quoi. C'était un peu les débats. [...] y'a eu pas mal de choses bon après cette partie-là a suivi une voie divergente, de toute façon on n'aurait jamais pu tirer la langue comme des malades pour arriver à faire tout de front, et donc bon, c'était un choix pas plus mal... ce que je regrette juste, c'est que effectivement, les sciences humaines ont mal été raccrochées à la culture scientifique et technique, on les retrouvait seulement dans la partie entre guillemets patrimoniale des sciences ou des techniques, ben par exemple, les musées industriels, les musées techniques, avec toute la série des musées de la mine, c'est issu de ça. [...] donc nous on a gardé le côté patrimoine technique un petit peu, voilà. [...] à l'époque on était une toute petite équipe, on ne pouvait pas être partout. [...] Moi de toute façon, j'ai arrêté de m'en occuper à un moment, y'avait une mauvaise compréhension de la part de certains fonctionnaires de l'État, mais je ne dirai pas lesquels, qui pensaient que la culture scientifique et technique n'était là que pour faire la promotion de la science en marche. Donc en gros, du nucléaire, du GANIL, voilà. Et donc on a eu des gros écarts de points de vue. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

C'est, ainsi, Relais d'activités qui repris la mission de centre régional pour la CSTI à partir des années 2000.

1.2.3. La connaissance du patrimoine au service du développement territorial

La diversité des objets d'enquête est le résultat de l'ambition de service public du CRÉCET : se positionner au service des demandes sociales et employer le patrimoine (et la connaissance sur ce dernier) comme outil de sa réponse à celle-ci. En effet, l'association entend réaliser une *recherche* « très impliquée sur le territoire régional », et contribue à des « projets de développement local, d'investissements culturels et touristiques, de politique de gestion de l'espace, de relance d'une activité traditionnelle » (statuts, 2005 : article 4).

Dans cette volonté de développement du territoire, les *recherches* s'intéressèrent à des phénomènes et éléments locaux et contemporains, « directement liés aux réalités actuelles de la région » : la ruralité, l'agriculture, l'artisanat, les activités maritimes civiles et, plus largement, le « processus de désindustrialisation » et de modernisation des Trente Glorieuses d'après-guerre propre à la région (reconstructions urbaines et rurales, renouveau de l'agriculture et de l'industrie, impacts sur « les mentalités de la population »).

Le CRÉCET travailla, ainsi, avec des acteurs variés, des acteurs collectifs qui sont à l'origine de demandes d'*accompagnement* des « partenaires » : « organismes de recherche, université, administrations et collectivités publiques, musées, associations, structures

culturelles, parcs naturels régionaux, organismes professionnels, entreprises... »¹³, ainsi que des « universités, centres de recherche, centres de formation, centres de documentation » (statuts, 2005 : article 3).

Pour Philippe, les enquêtes, menées selon une approche *ethnologique*, « ne peuvent se faire sans la participation active et le plein accord des populations et groupes concernés ou de leurs représentants » et « tous les enregistrements d'entretiens, les photographies et les vidéogrammes réalisés durant les enquêtes reçoivent l'accord écrit des personnes et des groupes concernés qui autorisent (ou non) leur exploitation culturelle et leur diffusion »¹⁴. La notion de participation n'était sans doute pas aussi impérative à cette époque que dans le cadre actuel du PCI. Mais, pour Philippe, le CRÉCET s'est inscrit dans la logique participative bien avant l'institution du PCI car elle est le fondement même de l'approche ethnologique (*cf.* entretien). Cela traduit l'idée que l'appropriation de la *participation* qui sera faite dans le futur (et actuel) EPCC-LFPN est analogue à la politique du DPRPS et tient au caractère essentiellement intellectuel de l'entreprise.

1.3. Le développement de l'« accompagnement »

Le développement territorial conduit l'association à se construire comme instance régionale d'assistance et de conseil des acteurs collectifs locaux. Dans le cadre de son attachement à la MPE et de sa mission régionale et de son ambition de fonctionner en service public, le CRÉCET se définit comme un « centre de ressources » :

« L'association a vocation à conduire des projets et à proposer des services scientifiques et techniques, en favorisant les initiatives locales. Elle a également vocation à animer les organisations collectives constituées par des institutions muséographiques publiques et privées régionales, et à coordonner et gérer les actions qu'elles entreprennent. »¹⁵

Dans ce cadre, il développe ce qu'il nomme « accompagnement », c'est-à-dire une aide à la construction de projets pour les structures qui le sollicitent, comme le « développement du tissu et du patrimoine muséographique régional », l'« aménagement et le développement local » pour des Parcs Naturels Régionaux, ou encore pour « le développement de certains organismes de conservation et de diffusion » (statuts, 2005 : article 12). C'est le directeur qui est le principal acteur de cette mission. Il la réalise à partir de ressources telles que les enquêtes (menées par les *chargés de mission* du CRÉCET), le conseil (issu de son expérience) et la mise en réseau des acteurs des musées.

¹³ Cf. : ancien site Internet du CRÉCET.

¹⁴ Cf. : Demande d'accréditation d'une organisation non-gouvernementale pour assurer les fonctions consultatives auprès du comité, Formulaire ICH-09, le 28 septembre 2010. Archive de l'Unesco. <https://ich.unesco.org/doc/src/NGO-90201-ICH-09.pdf>

¹⁵ Cf. : statuts, 2005 : article 9.

1.3.1. « Accompagner » par la production de connaissance

Le CRÉCET se positionne comme un service *scientifique* et tient de ses statuts la mission de « constituer des comités d'orientation, de pilotage ou des groupes de travail composés d'experts ou personnes qualifiées, membres ou non de l'association » (2005 : article 16). L'organisme pilote ces comités visant à recueillir l'avis d'*experts*.

Le CRÉCET se présente aussi comme un « organisme à vocation à la fois scientifique et culturelle » : il capitalise des connaissances dont il fait bénéficier ses « partenaires » (*i.e.* les acteurs collectifs qui le sollicitent et avec lesquels il travaille) à partir de ses *programmes de recherche*. Mais ce que Philippe appelle la « collecte », réalisée au moyen d'enquêtes, n'est pas une fin en soi et sert l'*accompagnement* :

« [...] Pendant longtemps moi je n'ai jamais pensé que nous on avait matière à constituer des collections, même si on ramassait des données, mais c'était pas notre rôle en fait. On essayait de travailler avec des gens qui avaient des projets, pour approfondir les projets, bon aller faire un peu de recherches, des choses comme ça, mais c'était destiné à revenir sur les institutions patrimoniales ou sur les structures de diffusion, car ce n'était pas notre rôle de capitaliser, si vous voulez. Ça ne nous appartient pas ! [...] Pour moi, c'est une forme d'appropriation des chercheurs-conservateurs du patrimoine des autres. Ce qui n'allait pas avec ma conception du patrimoine ethnologique, en tout cas. [...] C'est pour ça qu'on a beaucoup aidé l'émergence de musées, l'accompagnement des collectivités ou des associations qui montaient des musées, parce que c'était des lieux naturels de conservation et de mise à disposition des publics. Donc on était plutôt dans un rôle d'accompagnement, de mise en relation, de déploiement de moyens quand on pouvait le faire ou de soutien voilà, et puis quelques sujets qu'on mettait en avant, enfin qu'on explorait parce qu'ils nous intéressaient et que ça faisait partie un peu de nos priorités, quoi. Ou que ça rejoignait certaines de nos politiques régionales. On s'investit sur le maritime, parce que y'avait une vision de reconquête, de valorisation des littoraux, et de gestion différente des littoraux, donc on s'était dit, ben tiens faire un peu d'enquête... pour valoriser ça. »

Philippe, directeur (ancien CRÉCET), 2019

Ainsi, l'enquête sert à mettre en lumière des phénomènes dans des projets plus larges de développement des territoires.

1.3.2. « Accompagner » par le conseil

L'*accompagnement* se nourrit également du conseil, qui s'appuie sur des savoirs empiriques, construits au fil de l'expérience, s'appuyant sur la connaissance des acteurs, des enjeux et des politiques du territoire. En effet, le CRÉCET agit moins comme initiateur de projets que comme aiguilleur, il soutient et conseille presque autant qu'il ne produit lui-même, et c'est de cette façon que l'organisme s'auto-désigne comme service public. Ainsi, il s'implique (à travers son directeur) dans divers comités pour donner un avis basé

sur un savoir empirique et spécialisé dans la conduite de projets culturels (*cf.* entretien avec Philippe).

Le CRÉCET propose aussi des « formations » à destination des acteurs professionnels « de la culture, du tourisme, du développement local, de l'animation », dans l'objectif de « favoriser une meilleure connaissance, prise en compte et gestion du patrimoine dans l'élaboration de projets et de programmes de développement » (statuts, 2005 : article 14). Les sujets de ces formations dans les années 2010 ont notamment concerné la méthodologie de la *recherche ethnologique*, une « introduction à l'ethnomédecine », ou encore l'explicitation généraliste de ce qu'est le patrimoine ethnologique. Nous étudierons, dans le chapitre 12, comment ces fonctions de conseil et de formation se sont ensuite développées dans le cadre du PCI.

1.3.3. Le Réseau des musées

Sa logique de service public s'incarne aussi dans l'une des activités prioritaires de l'organisme depuis le début des années 2000 : l'animation du Réseau des musées bas-normands. Sa création intervient en 2003, « à l'issue d'un travail de mobilisation des acteurs » (Gilbert, 2018). Tout a commencé dans les années 1990, lorsque l'action du CRÉCET prenait plus d'ampleur suite à une décennie d'activité sur le territoire régional. Des musées de petite envergure, en situation de précarité financière et humaine, isolés, le plus souvent associatifs et ne pouvant se doter de salariés, ont sollicité l'assistance du directeur du CRÉCET. Des « comités de pilotage » sont mis en place, auxquels le directeur du CRÉCET participe activement. Ces collectifs impulsent alors la création de plusieurs petits musées dans le département de la Manche (l'écomusée du Moulin de la Sée à Brouains notamment, acteur impliqué en 2017-2018 dans l'inventaire *participatif* mené en 2017-2018, *cf.* chapitre 10).

Le terme de « réseau » intervient à partir de 1995, mais sa formalisation fut longue, afin « d'impliquer toutes les tutelles » (Gilbert, 2018) et de définir le porteur du projet :

« La vision de ce dernier est résolument différente de celle de l'association. Il imagine un réseau de gestion, pyramidal, porté par les « grands » musées de la région. Une vision à laquelle s'oppose radicalement [Philippe], qui aurait eu pour conséquence de "tuer les petits musées". Le CRÉCET est davantage en faveur d'un réseau horizontal, sans hiérarchie. »¹⁶

En effet, l'époque est plutôt en faveur du développement professionnel du monde des musées, ce que « certains passionnés et bénévoles d'associations patrimoniales voient d'un mauvais œil »¹⁷. De plus, cela avait déjà transformé des écomusées ruraux, qui se

¹⁶ Cf. : Gilbert, 2018.

¹⁷ Ibid.

développaient autour de la participation des habitants, en musées traditionnels gérant une collection pour des visées touristiques.

Finalement, la forme choisie fut celle de la fédération. Elle existe encore aujourd'hui, selon le même fonctionnement : les musées adhèrent, gratuitement, avec l'accord et la signature de leur tutelle. Cette originalité « permettait non seulement d'impliquer l'ensemble des professionnels et bénévoles des musées, mais aussi les élus des collectivités tutelles du musée »¹⁸. La fédération s'adresse d'abord aux musées de société, non pour leurs affinités avec le patrimoine ethnologique, mais parce que cela permet « d'englober l'ensemble des collections des musées (histoires, beaux-arts, sciences-naturelles...) »¹⁹. Elle s'adresse également à de petites structures locales et rurales. Ainsi, la mission du Réseau des musées est de « favoriser la reconnaissance de ces établissements au niveau de la Région » auprès des élus car « bien souvent, ils sont les seuls établissements culturels »²⁰.

Le Réseau des musées devient, à partir de 2003, un pôle à part entière au sein du CRÉCET. Dans ses premières années, le Réseau accompagne des projets de rénovation muséographiques ou de création de musées. Il développe et anime des rencontres et des groupes de travail sur des sujets muséographiques concrets (la typologie des collections des musées, par exemple), crée un outil de mutualisation des collections (une base de données commune) et accompagne les chantiers de collections. En somme, il s'agit de « les mettre en réseau au sens premier, on a une logique de coopération : c'est-à-dire mettre en place des actions de mutualisation, avec le logiciel de gestion des collections, et le site web comme outil commun, ainsi que le portail des collections » (cf. entretien avec Laure, responsable du Réseau des musées à partir de 2013). Ainsi, en 2011, le Réseau compte une soixantaine de musées, appartenant à la fois à des associations et à des collectivités²¹.

La mise en place du Réseau des musées fut une importante mission pour le CRÉCET car elle lui permit de se rapprocher des services de la Région et des agents des musées pour collaborer et asseoir sa compétence.

Le CRÉCET s'est donc affirmé, pendant plus de trente ans, comme organisme compétent dans *l'accompagnement* des acteurs collectifs du territoire pour leur développement. Au cours des années 2010, le CRÉCET s'est naturellement emparé de la notion de PCI, grâce à son expérience éprouvée dans la réalisation d'enquêtes et sa logique de service public. En

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

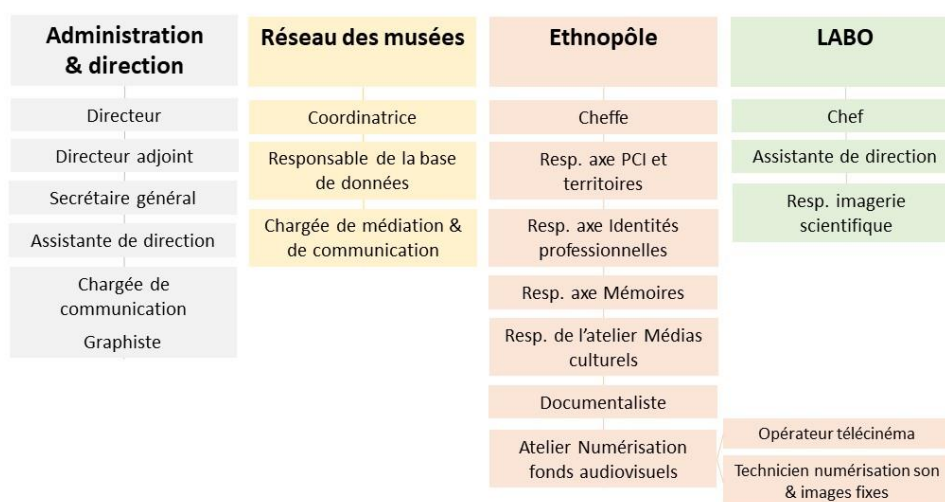
²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

outre, son passage en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) en 2015 lui fait définitivement assumer son rayonnement régional.

2. La création de La Fabrique de patrimoines en Normandie : une reconnaissance de sa compétence²²

Outre le service administratif et la direction, l'EPCC-LFPN est organisé en trois pôles²³ : le



Réseau des musées, le LABO, et l'Ethnopôle. Si le LABO est l'émanation directe de l'association Normandie-Patrimoine, les autres pôles ne correspondent pas aux deux autres associations ayant fusionné, à savoir l'ARCIS (Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son) et le CRÉCET.

Son slogan, « connaître, conserver, transmettre, partager »²⁴, résume ses missions, qui s'appuient sur la connaissance des patrimoines, tant matériels qu'immatériels, la conservation muséographique, la transmission par la formation, la transmission des

Figure 1 - Organigramme de l'EPCC-LFPN au 1er janvier 2019

²² Aptitude reconnue s'appuyant sur des connaissances et des ressources et permettant de savoir agir de façon appropriée dans un domaine précis (cf. chapitre 1).

²³ Le détail concernant les agents qui y travaillent, notamment ceux qui s'affèrent à la gestion du PCI, sera donné dans le chapitre 13 de cette recherche.

²⁴Cf. : son site Internet (URL : <https://www.lafabriquedepatrimoines.fr>) et ses plaquettes de présentation.

connaissances par différents médias et le partage par la coopération et la mise en relation d'acteurs du territoire régional.

2.1. L'EPCC-LFPN, moteur d'une politique régionale

Le financement issu de l'État s'étant amenuisé depuis les années 2000, l'implication plus importante et officielle du conseil régional était une condition, selon C. Hottin, pour pérenniser l'organisme et son rôle dans la politique du patrimoine ethnologique :

« J'ai suivi de 2012 à 2016 le passage progressif en EPCC. On s'est toujours dit que ce serait l'occasion de le transformer en Ethnopôle. Parce que finalement on avait vu que l'Ehnoôle tout seul c'est bien pour constituer un réseau, mais ce n'est pas une garantie suffisante pour la survie de l'association. On l'a vu avec la disparition de la Maison du Fleuve dans le Rhône en 2011 ou 2012 qui était un des quatre Ethnopôles historiques, et là, la mairie de Givors ayant de grosses difficultés financières, la structure a dû mettre la clé sous la porte. [...] Pour le CRÉCET, bon, c'était la perte du nom "ethno'", mais qui a été retrouvé à travers le label Ethnopôle. Le passage en EPCC, lui, garantissait la viabilité de la structure sur le long terme. »

Christian Hottin, adjoint au chef de 2006 à 2015 (DPRPS)

Le nouvel EPCC-LFPN fut le résultat d'une fusion de trois organismes et d'une absorption de ces derniers par le CRÉCET. Son fonctionnement est bouleversé et sa responsabilité en tant qu'acteur régional est redoublée, notamment grâce à sa spécificité autour du PCI.

2.1.1. Fonctionnement de l'EPCC

La fusion-absorption de Normandie Patrimoine et de l'ARCIS par le CRÉCET fait naître le 5 mai 2014 un EPCC œuvrant pour « la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie »²⁵. L'EPCC est une structure juridique qui fut créée, dans la droite ligne du processus de décentralisation, par la loi du 4 janvier 2002. Elle permet d'organiser le partenariat institutionnel et financier entre l'État et les collectivités territoriales (ou entre les collectivités seules) et « dote d'un statut opérationnel les grandes institutions culturelles d'intérêt à la fois local et national »²⁶. Ce nouveau statut juridique permet à l'organisme de formaliser, d'institutionnaliser – et de sécuriser – l'engagement de la Région et la logique de service public développée depuis une trentaine d'années.

²⁵ Cf. : Arrêté des statuts (2014). Document interne à l'EPCC-LFPN.

²⁶ <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Politique-et-action-culturelles/Actions-territoriales/Les-EPCC>

La fusion-absorption s'est faite naturellement : le directeur du CRÉCET avait pris l'initiative d'enclencher le processus et, dès les années 2010, réalisa un dossier de préfiguration du futur EPCC-LFPN et s'occupa de toutes les démarches administratives :

« - C'est à partir de 2012 qu'il y a eu des réunions un peu plus formelles de rencontres entre la Région, la DRAC et puis les trois structures, pour réfléchir sur un projet de fusion et sur une transformation en établissement public. Mais tout cela était facilité par le fait qu'on avait le même président, tous, tu vois notre présidente c'était Pascale Cauchy. Donc ça allait vite ! On n'est pas une association standard avec des adhérents qui cotisent, ce sont les techniciens qui mènent les projets et en l'occurrence, les administrateurs... on n'était pas nombreux : c'était elle et moi.

- Mais vous étiez d'accord, vous avez validé le choix de mettre Philippe en tant que directeur ?

- Oui parce qu'on l'avait déjà acté en fait, parce que, de toute façon, c'est lui qui a fait le travail en fait, hein, d'éplucher les textes, de créer toute cette transformation, c'est lui qui a fait tout l'administratif. Donc c'était totalement légitime. »

Étienne, chef du LABO (EPCC-LFPN), 2021

La qualité publique de l'établissement est explicitée et réaffirmée dans ses nouveaux statuts. Il est « chargé de la création et de la gestion d'un service public culturel présentant un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture » (statuts, 2014 : article 2). Cette qualité se vérifie par ailleurs et d'une part, par ses financements publics, octroyés, selon une convention triennale, par l'État à hauteur 15% et par le conseil régional à hauteur de 85% de son financement ; d'autre part, par la composition du conseil d'administration, qui se réunit au moins deux fois par an et qui rassemble notamment cinq représentants de la Région Basse-Normandie ainsi que deux représentants de l'État²⁷ (*ibid.* : article 10). À ce conseil d'administration sont attribuées, entre autres missions, de fixer les « orientations générales de la politique de l'Établissement » et « le budget et ses modifications, créations, transformations et suppressions d'emplois permanents » (*ibid.*).

Le directeur de l'établissement est nommé par le président, pour un mandat de cinq ans. Il « élabore et met en œuvre le projet artistique, culturel, pédagogique ou scientifique et rend compte de son exécution au conseil d'administration », est « ordonnateur des recettes et des dépenses », « prépare le budget », etc. En réalité, il est nous est confié par Philippe que même si l'EPCC a un président, comme dans le cadre de son ancien statut associatif, le directeur a de plus grandes responsabilités :

²⁷ Siègent également au conseil d'administration « deux personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement » (statuts, 2014 : article 2). Au départ, y contribuaient Christian Hottin (adjoint au chef du DPRPS) et Pierre Ickowicz (conservateur du patrimoine, directeur du château-musée de Dieppe et président de la section fédérée des conservateurs de Haute-Normandie).

« Quand j'étais directeur du CRÉCET, je n'étais qu'un salarié parmi d'autres, même si j'avais la responsabilité... j'étais relativement libre dans mes actions, mais là, la maintenant la position est quand même différente, puisque je suis le représentant légal de l'institution, ça change un peu la donne, quoi. Je n'ai pas de supérieur hiérarchique. Alors qu'avant, dans l'association, c'est le président qui est le directeur hiérarchique, là je n'ai pas de supérieur hiérarchique donc c'est quand même extrêmement délicat. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

L'EPCC-LFPN est en partie la continuité du projet initial du CRÉCET, notamment parce que le premier conserve le même directeur que le second. Pour les salariés, « la transition s'est faite en douceur » (cf. entretien avec Étienne, chef du LABO) et a permis de réaffirmer sa qualité de service public :

« On n'est pas devenu d'un coup un service public, et en même temps, on garde de la souplesse dans nos actions. Il n'y a pas eu d'intrusion du politique qui aurait réorienté nos actions. Le CRÉCET était déjà dans logique de service public, [...] donc devenir un EPCC, c'était juste une régularisation. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2019

« On est là pour remplir des missions de service public sur des domaines assez vastes, ce qui domine c'est l'utilité publique de nos actions. D'intérêt public. On remplit des besoins. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

La doctrine d'établissement reste donc inchangée par rapport à l'époque du CRÉCET : il s'agit de se placer au service des demandes sociales du territoire.

2.1.2. L'EPCC-LFPN comme organe complémentaire au conseil régional

À cette époque, la politique régionale conduite par le nouveau conseil régional de la Normandie unifiée en 2015 ne porte pas d'orientation majeure et explicite autour du développement du patrimoine ethnologique ou du PCI dans son projet culturel. D'ailleurs, celui-ci ne crée pas de lignes culturelles fortes dans ses politiques publiques, preuve en est la description lacunaire qui en est faite sur le site Internet de la Région à l'époque²⁸ et l'absence de documents de cadrage sur le projet politique vis-à-vis de la culture et du patrimoine²⁹. La politique culturelle régionale semble s'appuyer surtout sur des « relais culturels régionaux » (liste au sein de laquelle l'EPCC-LFPN ne figure pas³⁰) et se déployer selon les axes suivants : le spectacle vivant (danse et théâtre), les arts

²⁸ Elle n'est pas beaucoup plus étoffée aujourd'hui. Cf. : <https://www.normandie.fr/culture-et-patrimoine>

²⁹ Malgré mes demandes, le conseil régional de Normandie n'a pas été en mesure de me faire parvenir un quelconque document en la matière.

³⁰ Cf. : <https://www.normandie.fr/relais-culturels-regionaux>

plastiques (la peinture impressionniste) et l'art contemporain, l'audiovisuel, les archives historiques, le patrimoine architectural et immobilier. Rappelons qu'en effet, la Normandie, « berceau de l'impressionnisme », recèle de nombreux sites touristiques liés à la mémoire (les plages du débarquement de la Seconde Guerre mondiale et le bocage normand comme destination des impressionnistes du XVI^e siècle) et au patrimoine monumental (le château de Guillaume le Conquérant à Caen, les reconstructions urbaines des années 1950-1960 dans les villes bombardées)³¹.

Ainsi, le patrimoine est envisagé à partir de la définition portée par le Code du patrimoine (avant 2016) :

« Quelle est la définition de la notion de patrimoine pour la Région ?

- Nous c'est vraiment le Code du patrimoine. C'est vraiment la dénomination telle qu'elle est aujourd'hui codifiée, rappelée par la loi CAP. Après, comme je vous le disais, on est vraiment dans une dimension qui est beaucoup plus ouverte et qui va concerner une friche industrielle, un château, un lavoir... et puis qui va s'interroger aussi sur l'environnement, je dirais les savoir-faire, les métiers, et puis après les coutumes des personnes sur les populations qui allaient utiliser ce lavoir, les populations qui utilisaient... comment dire... un vocabulaire particulier dans tel territoire. Non, non, on est vraiment au sens large du terme, c'est très, très, très large. »

Benjamin, chef du service Patrimoine culturel (conseil régional de Normandie)

Mais ce témoignage traduit un malaise perceptible par le ton de mon informateur : au cours de sa réponse, il change progressivement de discours pour appuyer sur le fait que la politique régionale concerne, aussi, les dimensions non-matérielles du patrimoine.

Ces orientations dans la conception du patrimoine pourraient faire craindre une incompréhension de la notion de PCI et de l'action de l'EPCC-LFPN en la matière. Mais selon Philippe, le soutien financier de la Région est une façon de mener une politique du PCI à travers l'EPCC-LFPN :

« Mais la Région elle ne travaille pas comme ça, elle n'a pas une attente en PCI ! L'erreur ce serait justement d'en faire une catégorie à part sur laquelle la politique ou la Région et l'État devraient avoir systématiquement un créneau fixé. Mais par exemple si je reprends le cas du Mont-Saint-Michel y'a des millions d'euros qui sont mis dans le Mont tous les ans, et bien d'inclure que le Mont-Saint-Michel c'est peut-être aussi du PCI c'est mettre un coin pour dire il faut peut-être penser la gestion du Mont autrement. Donc voilà, là vous avez du PCI. Si vous avez une politique sur le cheval de montrer que ce n'est pas que de la production animale mais c'est toute une société complexe, mais que là aussi y'a du PCI. En fait y'en a partout. [...] Donc le fait que la Région nous finance marque son intérêt pour des approches différentes du patrimoine. Après faut pas se leurrer, les élus, ils

³¹ Ceci est une synthèse quelque peu rapide de la politique culturelle normande, qu'il conviendrait d'étayer dans le cadre de recherches ultérieures.

passent allez 6 heures par an au CA à La Fabrique, les $\frac{3}{4}$ du temps on règle des questions techniques donc leur conviction sur le sujet est très étroite. Sauf que la Région a bien compris qu'on faisait quelque chose de différent de ce que fait l'Inventaire. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

L'EPCC-LFPN semble donc être pleinement reconnu pour son action.

2.1.3. La fabrique du PCI comme spécificité reconnue

De fait, la Région, en étant la tutelle financière majoritaire de l'EPCC-LFPN, la missionne sur des questions qui relèvent, selon Benjamin (chef du service Patrimoine culturel), non de l'État, mais d'organismes qui œuvrent auprès des acteurs sociaux (*cf.* passages soulignés ci-dessous) :

« Comment la Région appréhende-t-elle la mise en patrimoine ?

- Alors c'est vrai il peut y avoir une approche très règlementaire. On considère que c'est patrimoine à partir du moment où c'est protégé, entre guillemets. Mais ça, ça va réduire le patrimoine, parce que tout n'est pas inscrit ou classé. Donc après c'est plutôt, ce qu'on va regarder c'est, comment dire, l'ancrage territorial de ce patrimoine-là, c'est-à-dire comment il s'inscrit dans un paysage, comment il s'inscrit dans des habitudes locales, et c'est là que ça va pouvoir justifier... d'où le lien avec la Fabrique du patrimoine ! C'est comment ce patrimoine, même s'il n'est pas protégé, a une valeur qui en fait un patrimoine à conserver et à sauvegarder. Donc là on est plutôt dans une approche systémique et sociologique là.

[...] C'est pour ça qu'à mon avis, il faut distinguer patrimoine architectural et patrimoine immatériel. Patrimoine architectural : moi je suis là-dessus très régalien, moi je pense que l'État est pour moi le garant... Il y a des sujets comme ça : la sécurité, y'a la santé... où l'État c'est quand même l'interlocuteur qui fait foi. Parce que les collectivités locales sur certains sujets sont tout à fait pertinentes mais il y a des sujets régaliens. Donc moi je considère que ça c'est un sujet régalien, donc ça c'est l'État. Par contre, tout ce qui va concerner l'immatériel, ne faut pas s'enfermer dans les carcans de l'État, au contraire ! La sauvegarde des pratiques artisanales, la sauvegarde d'un certain patrimoine vernaculaire et non protégé... doit aussi partir du terrain. Donc c'est là où les démarches PCI sont intéressantes parce que souvent elles partent d'une association, d'un collectif d'usagers, et pas forcément de la puissance publique. [...] C'est pour ça que la Fabrique est intéressante pour nous parce qu'elle a une entrée plus "immatériel" donc il y a souvent des complémentarités. »

Benjamin, chef du service Patrimoine culturel (conseil régional de Normandie), 2019

Cette division du travail patrimonial traduit l'importance de l'action de l'EPCC-LFPN pour la Région. Toutefois, notons que durant notre échange, jamais il n'est fait mention de ses activités de *recherche* : c'est l'*accompagnement* des groupes sociaux et collectivités territoriales qui est conçue, pour la Région, comme une des valeurs ajoutées de l'organisme (à côté du Réseau des musées et du LABO, avec lequel ses services travaillent

en étroite collaboration). C'est d'ailleurs à travers sa mission sur le PCI, lequel est davantage un support qu'une fin en soi, que l'EPCC-LFPN puise cette reconnaissance régionale.

Pour la Région, le PCI est la spécificité de l'EPCC-LFPN, non uniquement à travers le traitement de l'immatériel, mais aussi parce que cela implique de faire coopérer différents acteurs du territoire :

« Que pensez-vous du PCI ?

- Je pense que c'est plutôt une richesse. Je pense que ça apporte de la pluridisciplinarité. Vous allez avoir à la fois la filière technique, administrative, culturelle... des ingénieurs, des paysagistes, des historiens de l'art, donc je pense que ça c'est plutôt bien ! Moi je vois un peu ça comme un espère de *think tank* plus pluriel. »

Benjamin, chef du service Patrimoine culturel (conseil régional de Normandie), 2019

Les salariés de l'EPCC-LFPN qui ne sont pas concernés par le PCI considèrent également celui-ci comme une spécificité de l'organisme :

« La Fabrique de patrimoines, non ça ne correspond pas vraiment à l'activité du Réseau des musées. On n'est pas à ce moment-là du patrimoine. Ce n'est pas non plus à l'opposé. Pour moi, le nom correspond aux démarches du PCI : La Fabrique est un accompagnant dans l'identification des patrimoines. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2019

« Pour moi le PCI, c'est une particularité du développement du CRÉCET qui est devenu La Fabrique de patrimoines. Et donc La Fabrique c'est une continuité. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

L'action pour le PCI est donc reconnue est attribuée à l'EPCC-LFPN, en tant que spécificité permettant de mettre en réseau les groupes sociaux et les acteurs collectifs publics de la Région et des territoires locaux ; moins en tant que contribution à l'inventaire national du PCI et à la *recherche* sur celui-ci. Ainsi, l'organisme se développe en spécialiste sur des questions qui concernent chacun de ses pôles.

2.2. Le renforcement de la logique de service public au profit de la compétence d'« expertise »

L'EPCC-LFPN ne mène pas de projets collectifs qui réunissent ses différents pôles. Mais les identités respectives de ces dernières participent à définir la doctrine et les normes de l'établissement à l'échelle des pratiques des agents. Ainsi, les pôles Réseau des musées et LABO se spécialisent désormais officiellement dans le conseil, l'assistance et l'*expertise* des pratiques des acteurs professionnels des musées (2.2.1.). En d'autres termes, ils renforcent la position savante et magistrale de l'EPCC-LFPN sur le territoire, héritée du CRÉCET et appuyée par le statut de service public. Malgré cette cohérence, nous verrons

que le partage de la compétence d'*expertise* est plus incertaine au niveau interne et fragilise l'organisme.

2.2.1. Une spécialisation dans l'amélioration des pratiques des musées

Le Réseau des Musées Normands, qui émane d'une partie de l'ancien CRÉCET (cf.1.3.3.), est une « instance de coordination et de mutualisation » et tient le rôle d'« appui pour les acteurs du territoire régional engagés dans des actions patrimoniales, mémorielles ou muséographiques » (statuts, 2014 : article 4.2). En 2020, il rassemble 120 musées normands qui y adhèrent volontairement et gratuitement. La fusion-absorption n'a pas modifié le Réseau dans son fonctionnement, si ce n'est qu'il s'ouvre depuis 2015 volontiers aux musées de l'ancienne Haute-Normandie.

Il est géré par trois salariées : la coordinatrice du Réseau, l'administratrice de la base de données des collections des musées adhérents, la chargée de communication et de médiation. Il a pour missions principales de « mettre en relation tous les acteurs des musées » (professionnels, bénévoles, élus...) et de « [faciliter] l'émergence de projets collectifs » ; d'« améliorer les pratiques » en proposant des formations et des rencontres »³² ; de « promouvoir les musées normands » auprès de colloques et séminaires nationaux et à travers un site internet dédié au réseau³³, un compte Twitter et une page Facebook ; et enfin, de développer et de gérer une base de données collective des collections des musées normands, facilitant les projets communs et les prêts entre établissements, et valorisant « près de 74 000 objets issus de 63 musées »³⁴. Pour ce faire, il organise trois à quatre fois par an une journée de rencontre entre acteurs des musées, sur des thématiques précises. En effet, les « Cafés-Muséo » ont pour vocation de faire intervenir des musées et des « chercheurs » pour échanger sur des problématiques communes et mutualiser les « bonnes pratiques ».

Le Réseau des musées fonctionne en relation étroite avec la DRAC et sa conseillère musée avec laquelle il entretient une « relation de tutelle » : la mission de réseau de l'EPCC est financée sur « cette enveloppe », au titre de leur « complémentarité » dans l'*accompagnement* des musées normands (cf. entretien avec Laure, coordinatrice du Réseau). L'équipe du Réseau des musées travaille aussi en collaboration avec le LABO. Lorsque celui-ci est sollicité « par des musées qui ont des problèmes dans leur collection », il réalise ce qu'il appelle une « visite » et y implique la responsable des bases de données

³² Les « Cafés-Muséo » sont des rencontres organisées entre acteurs des musées autour d'intervention de spécialistes sur des questions de gestion des collections et du fonctionnement en général (par exemple, l'utilisation du numérique dans les musées des beaux-arts, ou les projets participatifs).

³³ Cf. : www.musees-normandie.fr

³⁴ Cf. : *ibid.*

du Réseau, qui « apporte les aspects réglementaires sur l'inventaire », et la coordinatrice qui présente le Réseau et ses outils :

« Après la visite, on peut déboucher sur plein de choses différentes, ça peut déboucher sur un comité scientifique, ça peut déboucher sur un peu de lobbying avec le levier d'une subvention de la DRAC, pour embaucher quelqu'un pour remplir une mission précise, sur une adhésion au réseau et une formation. Et puis nos rapports on essaie maintenant de les faire ensemble. On se partage un Google Doc, où chacun fait sa partie. Le rapport de visite : c'est variable, ça peut être juste un A4 recto verso pour dire qu'on s'est vus, qu'on a rencontré machin, il nous a dit ça, on s'engage à faire ci ou ça... ou à organiser une réunion... ou ça peut être un gros pavé de 60 pages ».

Étienne, chef du LABO (EPCC-LFPN), 2021

Le « pôle conservation, restauration et imagerie scientifique, centre de ressources et d'expertise », dénommé le « LABO », est un « centre de conseils et d'appuis pour les institutions patrimoniales et les collectivités (statuts, 2014 : article 11). Doté d'une « équipe permanente » de quatre salariés (dont un conservateur, un « chargé d'études », un « chargé de mission » et une assistante de direction) et de dix conservateurs-restaurateurs indépendants (libéraux ou artisans), il poursuit les missions dont il était tributaire au titre de l'association Normandie Patrimoine avant 2015. D'une part, il gère et met à disposition des institutions patrimoniales « un atelier de conservation-restauration de haut-niveau »³⁵. D'autre part, il propose un service d'imagerie scientifique sous divers formats : « photographie, UV, infrarouge, radiographie, réflectographie sur peintures, sculptures, objets ethnographiques ou archéologiques... » (cf. entretien avec Étienne, chef du LABO).

Il développe aussi « une politique de conservation préventive des biens culturels » (statuts, 2014 : article 11). Dans ce cadre, il mène des « études scientifiques » et des « travaux de recherche », notamment afin d'« évaluer » l'état de conservation du patrimoine. Il « accompagne les professionnels du patrimoine et tout gestionnaire de biens patrimoniaux dans la gestion de la préservation en apportant expertise, ressources, moyens d'examen et de diagnostic et services » et propose des « formations adaptées aux problématiques professionnelles »³⁶. L'activité d'*expertise* du LABO se réalise notamment à travers l'information auprès des acteurs muséaux sur la conservation préventive. La conservation préventive – qui est son « cœur de mission » (cf. *ibid*) – est l'ensemble des actions visant à prévenir, ralentir ou stopper les facteurs environnementaux de dégradation des biens culturels. Aussi, le LABO exerce sa compétence d'*expertise* à travers ses « visites » auprès des musées qui les sollicitent :

« Le but c'est de bien comprendre que le musée qui est paumé fait bien partie d'un monde où y'a des métiers définis, des tâches à accomplir, et donc on est là

³⁵ Cf. : <https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/index.php?pages/LABO>

³⁶ Cf. : *ibid*.

pour apporter un peu un cadre, parce que parfois ce sont petites équipes, et ils font un peu comme ils peuvent. [...] Donc voilà, on apporte un peu la bonne parole. »

Étienne, chef du LABO (EPCC-LFPN), 2021

Cette activité était déjà affirmée dans le cadre de Normandie Patrimoine et le passage en EPCC n'a eu, pour les concernés, aucune conséquence sur celle-ci :

« Nous utilisons déjà ces termes auparavant. Le changement de statut ne nous a pas apporté ni changé de perception sur notre légitimité. »³⁷

Toutefois, la notion d'expertise n'apparaissait pas aussi explicitement sur leurs anciens supports de communication dans le cadre associatif. Normandie Patrimoine se présentait en effet comme le « centre régional de conservation-restauration des biens culturels bas-normands ». On peut ainsi émettre l'hypothèse que la mutation en EPCC lui aurait permis d'assumer plus franchement cette orientation. Notons que le passage en EPCC a permis de pérenniser l'association et ses actions, d'un point de vue institutionnel, financier et professionnel :

« On ne savait pas trop ce qu'on allait devenir. Donc devenir un établissement public c'était pour nous la reconnaissance qu'on avait des missions de service public, la stabilisation du financement et je dirais l'institutionnalisation de la structure. On était une boîte privée avec un statut juridique associatif, avec des missions de service public comme un service un peu déconcentré ou externalisé de la Région. Donc le passage en établissement public a été plutôt logique. [...] il n'y a vraiment aucun regret : on a vite pu pérenniser le poste d'Antoine dès la première année, et puis on a quand même conservé une indépendance de fonctionnement, une autonomie, enfin une liberté plutôt. »

Étienne, chef du LABO (EPCC-LFPN), 2021

Association loi 1901, Normandie Patrimoine fut créée en 1995 à l'initiative du conseil régional de Basse-Normandie et du ministère de la Culture et de la Communication et à la demande de la Section Fédérée de Basse-Normandie de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France. À l'instar du CRÉCET et de l'ARCIS, elle présentait l'originalité d'être une association parapublique. Elle avait déjà la mission d'*accompagner* des institutions muséales et collectivités de la Région dans la conservation matérielle de leurs biens culturels, par l'« audit », le « diagnostic » ou encore l'« expertise »³⁸, de conserver et de restaurer des peintures sur chevalet, de sensibiliser les institutions sur la préservation de leur patrimoine mobilier et de fournir aux spécialistes

³⁷ Cf. : email d'Étienne (27 avril 2021).

³⁸ Depuis 2001, ces « expertises » ont abordé des thèmes variés tels que le « Constat d'état sommaire de peintures de chevalet » ; la « Manipulation, entretien et conditionnement des documents patrimoniaux » ; ou encore le « Dépoussiérage et gestion in situ d'une infestation active ».

des outils de recherche et de documentation sur la photographie, la radiographie, la réflectographie.

Pour résumer son action, Normandie Patrimoine disait réaliser de la « recherche appliquée à la conservation-restauration » (Gilbert, 2019 : p.21). Dans ce cadre, par exemple, elle a conduit une étude sur l'état de conservation matérielle des biens culturels mobiliers du patrimoine public de Basse-Normandie en 2000. Elle est également membre du réseau national de conservation-restauration du patrimoine mobilier dont le « programme de recherche » porte sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine, qui s'appuie sur un « appel à projets de recherche annuel » en sciences « exactes » appliquées à la préservation du patrimoine culturel matériel (*ibid.*).

2.2.2. L'affirmation d'une compétence d'« expertise »

La compétence de conseil et d'assistance ne figure plus officiellement comme compétence à part entière portée par le directeur. Elle est en partie conservée par celui-ci au titre du label Ethnopôle – laissant à l'équipe de l'Ethnopôle les enquêtes, même si nous notons une implication progressive de celle-ci dans le développement de la compétence d'assistance au cours de notre recherche (*cf.* chapitre 12). La mutualisation des trois associations régionales et sa mutation en un seul établissement a eu pour conséquence de transférer et de partager cette compétence entre tous les salariés :

« La Fabrique de patrimoines, c'est plein d'expertises partout ! »
Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Ainsi, la notion d'*expertise* est employée comme un savoir savant, spécialisé et empirique, constitué en compétence, pour conseiller, assister, donner un avis. Cette acception est beaucoup plus affirmée par le LABO et par le directeur que les autres agents de l'organisme. Le Réseau des musées parle d'« accompagnement » et d'« amélioration des pratiques » et l'Ethnopôle dit se placer « en appui de dynamiques impulsées localement »³⁹. Mais il ne s'agit aucunement de s'auto-désigner expert, comme signe d'une forme d'autorité sur les acteurs collectifs du territoire. Pour Laure, l'EPCC-LFPN se place, au contraire, « à l'arrière du front » (*cf.* entretien).

Dans les discours officiels de présentation de La Fabrique de patrimoines, formulés individuellement par les agents et au travers des supports de communication, la mission de service public et la compétence d'expertise se répondent et se légitiment l'une et l'autre. C'est parce que l'organisme a cette compétence qu'il est naturel pour ces derniers qu'il soit un service public :

³⁹ Cf. Site Internet de l'EPCC-LFPN en 2016.

« Ce qu'on faisait, ben c'est ce qu'on fait toujours, c'est de l'accompagnement, et c'est aussi du réseautage de gens, de la mise en contacts... c'est ce qu'on a toujours fait, on est même encore un peu dans cette philosophie-là. Moi je vois ces structures comme des structures de service public. Et donc pas forcément comme des structures... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Et c'est parce qu'il a une logique d'établissement public qu'il a cette *expertise* :

« Nous, clairement, on soutient des établissements qui sont eux-mêmes des services publics. Donc on a une mission d'intérêt général. Parce que c'est le patrimoine commun à tous ! »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN)

En effet, une des spécificités de l'EPCC est que son premier « public » n'est pas la société civile mais les professionnels :

« On travaille beaucoup avec les agents des collectivités, les professionnels, et le Réseau des musées est vraiment au service des institutions. On travaille très peu directement pour le public. Par contre, quand on fait une enquête ethno'... on l'est quand même, ou c'est par rebond qu'on touche le public directement. Mais ici on ne fait pas de la médiation au sens classique du terme. La finalité c'est le public mais nous on est à une strate intermédiaire. C'est ce qui définit l'expertise de la structure. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Cette approche a pu souvent surprendre mes interlocuteurs extérieurs, notamment lorsque nous avons tenu un stand de présentation de l'établissement dans le cadre du Forum des Métiers de la Culture de 2017⁴⁰. Une participante était venue nous rencontrer avec ardeur et précipitation, sans doute happée par le mot « patrimoines ». Après lui avoir présenté les missions de l'organisme, elle nous interrogea : « Mais vous travaillez pour des professionnels ? Pas pour le public, en fait ? », l'air circonspect et le sourire évanoui, tournant aussitôt les talons vers un autre stand. C'est d'ailleurs à cet instant précis que je me rendais compte de l'écart existant entre l'EPCC-LFPN et toute autre structure culturelle. C'est ce qui fait l'originalité de cet établissement, et cette originalité semble légitimer d'autant plus sa compétence d'*expertise* par l'*accompagnement* des acteurs professionnels :

« La Fabrique de patrimoines, déjà, ça échappe à ce qu'on connaît habituellement, il n'y a quasiment pas de structures-là en France ! La surprise c'est l'étendue de nos missions, ça sort des cadres habituels, des structures habituelles : on ne fait pas que de l'inventaire, on appuie, on aide, on a un atelier de ceci ou de cela. Ça échappe à la norme. Ça interpelle vu de l'extérieur. »

⁴⁰ Cf. : <https://www.comediedecaen.com/programmation/2017-2018/la-culture-dans-tous-ses-metiers/>

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Cette *expertise* est d'ailleurs reconnue par la Région, grâce à l'expérience de l'organisme en la matière :

« - Quand on regarde par exemple le site Internet du conseil régional, le PCI n'est pas du tout mis en avant.

- Bah, ce n'est pas dans notre cœur de métier. Ce n'est pas dans notre cœur de métier. C'est pour ça que la Fabrique de patrimoines est intéressante parce qu'elle nous apporte cette expertise. [...]

- Mais pourquoi ne pas avoir développé un service autour du PCI à la Région ?

- Si on le faisait ça serait mettre un coup d'épée dans le dos de la Fabrique, c'est-à-dire qu'on se demanderait à quoi elle sert, voyez ? On n'a peut-être pas intérêt d'aller sur ce terrain-là, plutôt être complémentaire. Parce que sinon on pourrait se dire quelle est la plus-value de la Fabrique, sur ce terrain-là je parle bien sûr. »

Benjamin, chef du service Patrimoine culturel (conseil régional de Normandie), 2019

Le développement de l'EPCC-LFPN depuis 2015 a fait progressivement se dessiner une fonction commune à tous les pôles : *l'accompagnement* des acteurs collectifs, à la fois publics, professionnels et sociaux, dans leurs pratiques. Elle ne fut jamais affirmée officiellement sur les brochures de présentation de l'organisme, mais le terme intégra le lexique de ses agents avec de plus en plus de force. Nous verrons dans la partie 3 de ce chapitre comment elle gagna le fonctionnement de l'Ethnopôle et approfondirons la signification de cette notion appliquée au PCI dans le chapitre 12.

2.2.3. Une reconnaissance en demi-teinte : fragilités internes

Le passage en EPCC n'a pas été vécu aisément par tous ses membres. Il est intervenu à l'issue de quelques années de difficultés pour Normandie Patrimoine, après avoir « été un peu abandonnés par [leur] tutelle » :

« - Est-ce que vous étiez favorable à cette transformation ?

- Moi j'étais pour, tu vois on était deux et demi, moi j'avais été propulsé à la tête de Normandie Patrimoine en 2011 alors que je n'avais aucune qualification pour être directeur, c'était un gros délire, quand même ! Je devais gérer une boîte qui faisait 400 000€ par an ! Et avec personne pour nous accompagner là-dessus. Donc nous évidemment on l'a pris comme une chance, on s'est dit qu'on allait se rapprocher de structures où y'avait pas mal de salariés, et puis y'a Philippe qui est un vieux de la vieille. Ça allait aussi nous permettre de nous décharger de l'administratif, car moi mon métier c'est de m'occuper de la restauration et de la conservation. [...] À Normandie Patrimoine on est passé de huit ou neuf à un et demi. Ce n'était pas possible ! »

Étienne, chef du LABO (EPCC-LFPN), 2021

Mais l'équipe de l'ancienne ARCIS vit cette fusion-absorption bien différemment. Si son ancien directeur a été promu directeur adjoint de l'EPCC, le chef de l'atelier de production

Médias culturels et ses collègues de l'atelier numérisation ont été successivement rattachés, puis détachés, puis rattachés, tantôt au LABO, tantôt à l'Ethnopôle, puis au pôle administratif, et ne bénéficient pas de leur propre pôle alors qu'ils remplissent des missions dites « transversales » par le directeur. Leur visibilité dans l'organigramme reste donc peu évidente. Les objectifs de l'atelier de production ne sont pas précisés par la direction : ils n'affichent pas clairement où sont les priorités (a-t-il pour priorité de travailler sur les projets de l'Ethnopôle ?) ni à qui appartient l'autorité de décider des projets. Mathieu, responsable de l'atelier, fait déborder son agenda dans le souci d'être à disposition de tous. Cette problématique, qui ne trouve aucune réponse auprès de la direction, plonge certains salariés dans une profonde amertume, qui empiète sur le travail :

« Ben en fait, moi c'est simple, Philippe m'a confié une mission transversale, c'est vraiment le terme qui est employé, en fait y'a une transversalité de l'atelier en gros moi je suis rattaché à l'Ethnopôle parce que Philippe ne veut pas que je sois autonome, ou rattaché au Pôle administratif, donc moi je pense que je devrais être rattaché au Pôle administratif mais bon. C'est comme ça. Je suis rattaché à l'Ethnopôle tout simplement parce que c'est avec l'Ethnopôle que je réalise le plus de missions. Ensuite, j'ai une obligation de transversalité de par mon métier, car chaque pôle est censé en avoir besoin, maintenant, je ne travaille jamais avec l'atelier conservation restauration pour des raisons humaines, hein, ils n'ont pas besoin de moi. [...] Ensuite avec Laure, le Réseau des musées, ça se passe très bien, bon après géographiquement on est juste à côté, c'est la porte en face ! [...] Nous on est dans une position vraiment, d'exécutants, qui est assez, enfin en tout cas pour moi, insultante. Eu égard à ma carrière et à mon savoir-faire. Et d'ailleurs quand ça arrive, y'a encore eu la semaine dernière un gros couac, où à un moment donné, Cécile m'a clairement dit "Est-ce qu'on peut bosser comme ça, est-ce que tu peux exécuter et fermer ta gueule ?". Enfin elle ne me l'a pas dit comme ça, mais en gros ça voulait dire ça. Et moi j'ai répondu "Ben écoute oui, moi je vais exécuter et surtout, je vais fermer ma gueule, mais t'imagines pas à quel point je vais la fermer, c'est-à-dire que je vais faire exactement ce qu'on va me dire de faire, et si je vois la moindre erreur, je ne l'ouvre pas !" Parce que la personne qui est en charge de ça, on va voir si elle sait tout faire. Et évidemment, elle s'est plantée à un point que je n'imaginai même pas ! Ça a été, mais... ce n'est même pas catastrophique, c'est qu'elle n'a rien fait ! Du tout, elle a complètement laissé le truc pourrir. Donc voilà, à un moment donné, moi j'ai pris les choses en main, parce que comme je te disais, je suis garant de ce qui sort, à un moment donné on me donne une date avec un projet à faire... »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

En réalité, il n'existe pas de hiérarchie officielle au sein de l'EPCC-LFPN. Les agents, qui sont désignés de vive voix par le directeur « chefs de projets » ou « techniciens », éprouvent des difficultés à construire des rapports simples, les premiers ayant peine à établir un rapport hiérarchique, les deuxièmes vivant le passage en EPCC comme un déclassement de leur travail, auparavant mené de façon plus autonome. Les agents désignés plus officiellement par le directeur comme responsables de pôles sont, en

revanche, dans les faits, bien souvent dépassés par le savoir empirique et ingérant de ce dernier.

La coopération entre pôles est loin d'être stabilisée et en est encore à ses balbutiements à mon arrivée en 2016 :

« Pour [Philippe], il ne doit pas y avoir de "frontière étanche entre les pôles". En réalité, ce n'est pas tout à fait le cas : si les pôles mènent certaines actions communes, ils restent cependant assez autonomes. Des recherches ethnologiques menées sur le territoire d'un musée, ou en partenariat avec un musée, ne conduisent pas systématiquement à une association avec le Réseau. »⁴¹

La fusion-absorption avait notamment pour objectif de favoriser la mutualisation des projets, des pratiques et des partenaires et de permettre une certaine synergie entre les différents spécialistes qui y exercent. Afin de structurer l'organigramme et les personnels, en fonction des domaines d'activités, il fut choisi à l'issue d'un audit en 2015 de créer ces trois pôles de cette façon.

Il arrive toutefois que l'équipe du Réseau des musées aide et conseille certains des agents de l'Ethnopôle qui lui demandent assistance sur des questions muséographiques ou qu'elle « renvoie les musées vers les compétences en interne » :

« Vincent m'a sollicitée sur le projet d'exposition en extérieur sur le Mont-Saint-Michel, pour avoir un regard sur la muséographie. Sinon c'est variable, ponctuel et très informel. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2019

Si la compétence d'*expertise* semble être reconnue à l'extérieure et affirmée, en revanche, en interne, le partage de celle-ci est plus instable. En effet, le fonctionnement de l'organisme tient une place prépondérante dans la majorité des entretiens que j'ai menés avec eux. Selon les agents, à défaut d'avoir une vision du patrimoine portée par la direction et partagée par tous, les orientations et sujets traités par l'EPCC-LFPN sont le résultat d'une gestion velléitaire, qui « ne tranche pas » et « cède au plus fort »⁴².

L'EPCC-LFPN fonctionne sur « le mode projet », selon l'expression de son directeur, et ce qui fut recommandé par la médiation pour favoriser le travail en équipe. Les chefs de projet, qui sont sollicités par des partenaires extérieurs, mettent en place une équipe projet avec les techniciens aux missions transversales. Pourtant, ces « chefs de projet » travaillent

⁴¹ Cf. : Gilbert, 2018.

⁴² Notons qu'entre 2016 et 2019, la gestion du personnel était en cours d'évolution : il n'existait pas de réunion rassemblant tous les agents, pas d'ordre du jour aux réunions habituelles et peu d'anticipation dans le calendrier de celles-ci. Cette imprécision fut souvent justifiée par l'autonomie dont les agents sont les dépositaires, du fait de leur catégorie A de la fonction publique territoriale.

le plus souvent de manière individuelle, avec un nombre important de partenaires extérieurs et font ponctuellement appel aux techniciens :

« Je fais appel à Mathieu bien entendu, il est incontournable pour tout ce qui est valorisation, mais finalement très peu à Sylvie, parce que finalement elle considère que la documentation n'a pas, enfin le PCI c'est pas son truc, quoi. [...] Mais le mode projet, en fin de compte... c'est le chercheur qui porte le projet et qui mobilise les ressources internes pour des besoins de valorisation, mais bon, en vérité... [...] Chacun est dans son truc, quoi. Laure, elle a son réseau des musées à faire tourner, Mathieu il est aussi pris par d'autres sujets que le PCI, donc... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Les rôles des salariés au sein de l'EPCC-LFPN ne sont pas définis par la direction. Ainsi, on ignore souvent qui est le « chef de projet » lorsque le projet mobilise plusieurs *chercheurs*, ou qu'il ne mobilise que des techniciens. Les « responsables de pôles » se trouvent également dans la même situation :

« On m'a donné la responsabilité de pôle avec la création de l'EPCC-LFPN, donc maintenant je suis coordinatrice du pôle. Mais le management reste à la direction, et il est sans cesse question de clarifier notre rôle. Mais selon la manière dont on comprend les choses, c'est que je suis coordinatrice du pôle, je m'occupe de l'organisation du travail collectif mais je n'ai pas de relation hiérarchique par rapport aux collègues. La grosse différence, dans les faits c'est différent, moi j'étais là avant les collègues actuelles, c'est que c'est moi qui les ai recrutées. Donc c'est moi qui ai créé la fiche de poste de Joanna. Donc de fait, j'ai une relation un peu... de fait... je les ai précédées. Si Philippe souhaite que j'ai un rôle de management, il faudrait avoir des outils, des moyens, des entretiens individuels etc. On organise quand même des petits points, des petites réunions. Mais par contre mon avis n'a pas plus de valeur que celui du directeur, concernant la gestion du pôle. Je n'ai pas d'autorité. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2019

Les salariés dénoncent l'« absence de reconnaissance des compétences au sein de la structure », la possibilité « d'être au service de n'importe qui au sein de La Fabrique », favorisant les conflits et luttes de pouvoirs entre agents :

« - Est-ce que ce n'est pas, finalement, le mode projet qui est le dénominateur commun ?

- Ben oui, finalement c'est ce qui est partagé par tout le monde. Sauf que, je vais me permettre de mettre un bémol, parce que ce fameux mode projet, qui avait été imposé, suite à la médiation, où à un moment donné Philippe m'avait dit "Tout le monde peut être chef de projet, ici !" : ah, ben ça c'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd ! Et on va en revenir sur l'expertise... c'est marrant on a l'impression que t'as fait tes questions autour de ce que je t'avais dit, mais, on est vraiment sur le sujet, là j'ai vraiment quelque chose de concret à dire. Donc ok, pas de problème. Et donc ce truc dont je te parle qui a éclaté y'a une semaine, comme je te disais, je ne me dis pas expert de l'atelier, mais par contre ce truc précisément, là, y'a un expert sur terre là-dessus c'est moi. [...]. Et non, et non, c'est là que

- 178 -

Caroline, certainement bloquée le cul entre deux chaises qui a été obligée de me dire "voilà en gros tu vas faire et puis tu vas te taire et est-ce que tu veux bien qu'on travaille comme ça"... donc tu vois au final, tout le monde ne peut pas faire figure de chef de projet, dans cette structure, et ça c'est clair ! Et ça tu peux l'écrire ! Je le dis haut et fort ! Pas de problème que tu cites mon nom, là, j'assume complètement. [...] mais à un moment donné, je me prétends pas expert, mais je suis quand même mieux dans mon boulot qu'eux, quand même, quand je leur dis "attention, attention, mettons en place un calendrier, comment on travaille ensemble, s'il vous plaît répondez", qu'ils répondent pas, que moi le seul retour que j'ai c'est "c'est le boulot, ferme ta gueule et surtout fais-le"... et qu'au final, le machin il se fait pas... »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Cette absence de répartition claire des rôles entraîne ainsi une propension des agents à l'auto-désignation comme « chercheur »⁴³ ou « responsable » de sous-services au sein desquels ils sont pourtant les seuls à travailler.

2.3. La labellisation Ethnopôle : reconnaissance étatique d'une compétence « scientifique »

L'Ethnopôle est un label du ministère de la Culture et de la Communication attribué à un organisme qui œuvre « à la fois sur le plan local et au niveau national dans les domaines de la recherche, du patrimoine et de l'action culturelle sur une thématique originale »⁴⁴. Ainsi, l'EPCC-LFPN en a construit un service dédié (reprenant l'intitulé du label), qui se compose de *recherches* sur trois thématiques différentes.

2.3.1. Les axes de « recherche »

L'organisme fut automatiquement labellisé Ethnopôle par le ministère de la Culture et de la Communication lorsqu'il devint EPCC. En effet, pour son directeur, le CRÉCET lui-même avait déjà toutes les caractéristiques d'un Ethnopôle :

« On pourrait dire, mais sauf ça s'est mal passé à l'époque, mais ça ce sont des questions de personnes, qui étaient à la mission à l'époque et qui a planté le truc, mais nous au CRÉCET, on aurait pu être le premier Ethnopôle. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

On aura compris qu'au sein de l'EPCC-LFPN, il ne s'agit pas que d'un label, mais également d'un service, avec une équipe dédiée. Il se dédie à la connaissance des « patrimoines ethnologiques et immatériels », il « œuvre pour [leur] mise en valeur [...] et

⁴³ Nous approfondirons cela dans le chapitre 11.

⁴⁴ Cf. : Modalités d'attribution du label Ethnopôle du ministère de la Culture et de la Communication. https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-ethnologique/Files/Modalites_attribution_label_Ethnopolle_2017

leur appropriation par les populations concernées et les acteurs publics et privés en vue de leur transmission-conservation ». Enfin, il « participe à l'identification et à la conservation d'éléments [...] constitutifs de la mémoire contemporaine régionale, dans ses composantes tant historiques que socioéconomiques ou culturelles » (statuts, 2014 : article 13).

L'Ethnopôle a rassemblé entre 2016 et 2019 une équipe de huit salariés. Il se compose de trois « chefs de projets » : une « ethnologue »⁴⁵ (responsable de l'Ethnopôle et de l'axe Identités professionnelles) ; un « géographe social » (responsable de l'axe PCI et territoires) ; une « sociologue » en Cifre ; et un « historien », responsable de l'axe Mémoires. S'y ajoutent une documentaliste, un infographiste (responsable de l'atelier de production) et deux techniciens en numérisation d'images.

Il reprend les missions principales et investigations menées par le CRÉCET pendant plus de trente ans. Ainsi, à la manière de ce dernier, il est compétent dans les domaines à la fois de la *recherche* et de l'*action culturelle*⁴⁶ : il réalise des enquêtes *ethnographiques*, des expositions, le festival de cinéma *ethnographique* Altérités, publie et organise des *colloques*.

En 2019, l'Ethnopôle intitule son projet « dynamique des territoires, des métiers et des identités professionnelles ». La *recherche* se conduit à travers trois « axes » : « PCI et territoires », « ethnologie des identités professionnelles », et « mémoire ». Chacun de ces axes est porté par un responsable, qui, en réalité, travaille seul comme tout chercheur académique le ferait ; il travaille avec des partenaires extérieurs ou ponctuellement avec l'atelier de production Médias culturels pour les réalisations des expositions. L'axe « PCI et territoires » est conduit par Vincent, *géographe social*, et a pour objectifs « la recherche, la transmission des connaissances et la mise en œuvre d'actions culturelles » par le biais d'« investigations participatives où le chercheur étudie, auprès des *communautés* qui le souhaitent, les pratiques et les représentations qu'elles se transmettent de génération en génération », s'appuyant sur « un corpus théorique et méthodologique où se conjuguent l'anthropologie et la géographie sociale »⁴⁷. C'est dans ce cadre notamment que l'EPCC-LFPN contribue à l'inventaire national du PCI coordonné par le DPRPS, en accompagnant des porteurs de projets d'inscription :

⁴⁵ Nous conservons les guillemets car ces qualifications sont des auto-désignations des agents-PCI, par eux-mêmes ainsi que par l'organisme : il est communément admis que les agents définissent leur discipline d'appartenance indépendamment du statut académique ou du niveau d'études ; le « géographe social » et moi-même (la « sociologue ») étions tous deux en cours de doctorat, et l'« ethnologue » et l'« historien » possèdent un niveau master.

⁴⁶ L'expression « action culturelle » est spécifique au domaine. Elle recouvre toutes les activités qui visent à restituer et à diffuser la connaissance sur le patrimoine. Nous explorerons sa signification plus en détail dans le chapitre 11.

⁴⁷ Cf. : site Internet de l'EPCC-LFPN en 2018.

« Nous répondons également aux sollicitations des communautés désireuses de s'engager dans la découverte de leur patrimoine immatériel. Enfin, du point de vue de la recherche scientifique, nous interrogeons en lien avec des laboratoires universitaires les processus de résilience par lesquels se renouvellent les identités territoriales. »⁴⁸

L'axe « ethnologie des identités professionnelles » est porté par Cécile, *ethnologue*, elle-même responsable de l'Ethnopôle et coordinatrice du festival Altérités. Cet axe propose aussi de réaliser des *recherches*, pour apporter un « regard extérieur à la communauté professionnelle étudiée, tout en partageant dans la mesure du possible son quotidien »⁴⁹. L'objectif est de « mettre en valeur des communautés professionnelles souvent méconnues », en s'appuyant sur « des publications, des sites Internet, des expositions ou bien encore des films documentaires »⁵⁰. Cet axe ne se dédie pas explicitement au PCI mais sa responsable est régulièrement mise à contribution par le directeur de l'organisme dans des projets autour du PCI (elle a notamment mis en fiche les pêcheries fixes du littoral).

Les responsables des trois axes ne se croisent jamais sur des projets communs et chacun mène ses activités consacrées à son axe et à sa discipline. Ils agissent toutefois en complémentarité et permettent à l'Ethnopôle de prendre diverses demandes en charge : celles liées au patrimoine disparu et historique (axe « Mémoires »), celles concernant principalement le maritime dans le contemporain (axe « Identités professionnelles ») et les autres relatives à des demandes d'inscription à l'inventaire du PCI ou à l'Unesco⁵¹. Pour autant, ce cloisonnement des disciplines illustre les tensions qui existent entre les agents au sujet de la méthode d'enquête (*cf.* chapitre 6), de la notion de patrimoine (*cf.* chapitres 6 et 13) et d'une certaine concurrence dans la reconnaissance symbolique de leur excellence (*cf.* chapitre 11). Cette situation est un des symptômes de l'instabilité présente au sein de l'organisme et abordée ci-avant (*cf.* 2.2.3.). Les missions et les activités du troisième axe, intitulé « Mémoires », ne sont détaillées sur aucun document de l'organisme et son responsable n'a pas souhaité répondre à mes interrogations. Nous serons donc contraints de faire l'impasse sur les travaux réalisés en histoire au sein de l'Ethnopôle.

2.3.2. Un Ethnopôle « territorial »

L'Ethnopôle incarne la doctrine anciennement défendue par le CRÉCET : œuvrer en faveur du « développement territorial ». Il est en effet défini par le directeur comme un « Ethnopôle territorial » et non « thématique », dans le sens où il se tient à la disposition

⁴⁸ Cf. : *ibid.*

⁴⁹ Cf. : *ibid.*

⁵⁰ Cf. : *ibid.*

⁵¹ Notons toutefois qu'il arrive que ces deux derniers axes donnent lieu à des enquêtes sur des sujets mémoriels qui ont trait à une mémoire collective dont les dépositaires sont vivants et les principaux protagonistes (dans le cadre notamment du patrimoine industriel).

des demandes émanant du territoire et non d'une thématique générale comme le font la majorité des Ethnopôles. Ainsi, pour son directeur, le choix des sujets traités par l'Ethnopôle est conduit par différents paramètres : « l'intérêt pour le territoire régional », d'un point de vue des politiques publiques, des réseaux associatifs ou du développement économique et social des territoires (cf. entretien avec Philippe). Dans ce dernier cas, des enquêtes furent menées sur les métiers des ports de Caen et de Cherbourg avant leur réorganisation dans les années 2010. La visée est toujours celle de l'ancien CRÉCET, c'est-à-dire que le patrimoine et la production de connaissance sur lui agissent comme « supports à une dynamique territoriale » (cf. *ibid*) :

« Même si ce n'est pas forcément d'une rigueur absolue, ce qu'on imagine déjà c'est à quoi ça peut servir plus tard. Même si les entre guillemets retombées sont pas forcément immédiates. Mais ce qu'on recherche c'est quand même "est-ce que ça sert le domaine du patrimoine", dans sa conception au sens large, [...] est-ce que finalement, si je m'intéresse au camembert par exemple, est-ce que ça va avoir un impact sur les paysages, ou est-ce que ça peut conforter une profession agricole, ou voilà, est-ce que... voilà c'est ça qu'il faut regarder. Est-ce que finalement, je ne sais pas, est-ce que ça a un impact social... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Les projets menés par l'Ethnopôle ne dépendent pas que de la réussite de la technicité et de l'excellence de la connaissance produite. Pour Philippe, il faut que les groupes sociaux concernés se les approprient :

« Y'a beau avoir les meilleurs projets du monde, si vous n'arrivez pas à mettre les collectifs quels qu'ils soient, chercheurs, un machin, un truc, et que vous ayez une adhésion à la fois de la science, et des corps politiques, etc., c'est une alchimie, vous pouvez avoir le meilleur projet du monde, mais s'il ne tombe pas sous les bonnes étoiles ou dans la bonne coordination, ben vous faites flop, quoi, il suffit pas d'avoir une bonne idée, quoi ! Y'a un moment donné où tout doit se mettre en place, et c'est que "x" gens ou "x" groupements d'influence y trouvent leur intérêt, quoi. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

La *recherche*, si elle est réalisée individuellement par chacun des agents, doit toutefois s'inscrire dans une mobilisation et une coordination de l'ensemble des acteurs impliqués par le projet.

2.3.3. À l'origine des projets

Les projets pilotés par l'Ethnopôle sont le résultat à la fois de sollicitations de partenaires et d'initiatives des *chercheurs* et du directeur :

« Il y a une fonction recherche, la connaissance des manifestations du patrimoine culturel immatériel, y'a un côté prospection de sujets, soit parce que le sujet t'arrive soit parce que tu en as l'idée, et puis tu as le volet valorisation. [...] La

prospection, c'est identifier des enjeux territoriaux où le PCI peut jouer un rôle, répondre à la demande, soit répondre à une demande qui émane directement des personnes qui contactent La Fabrique, soit sur le terrain, sentir les choses... Il y a peut-être un sujet intéressant parce que les gens ne le transcrivent pas en demande de patrimoine immatériel, et on peut le traduire de cette manière et on leur propose d'agir en ce sens. Ensuite, la mise en œuvre à la fois des capacités de recherche, pour créer de la connaissance autour des manifestations, et de valorisation pour apporter aux musées ou aux ouvrages, de publications, d'exposition, de mettre en œuvre le panel le plus large possible de valorisations. »
Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour les agents de l'Ethnopôle, le choix des sujets se fait principalement en fonction des affinités qu'entretiennent les agents vis-à-vis de certains thèmes, car il n'y a pas de ligne directrice claire du projet de l'Ethnopôle⁵² :

« Comment se décident les projets sur lesquels l'Ethnopôle travaille ?

- Bah là c'est des questions de management, très clairement. Pour moi c'est des questions de... quelqu'un qui n'ose pas, qui à la fois va taper du poing sur la table de temps en temps et hurler, et en même temps laisser faire complètement, laisser dériver complètement. Parce qu'on a un historien, mais il travaille que sur la guerre, mais c'est pas du tout une demande de la Fabrique, quoi, c'est une initiative personnelle, qu'il suit sans rien dire. Et ça pompe quand même beaucoup, beaucoup d'énergie, parce que c'est deux techniciens en numérisation, deux documentalistes, c'est quand même quatre personnes depuis trois ans. »

« Vincent qui se servait de La Fabrique pour faire sa thèse, parce que ce qu'il en a fait, bon d'accord, y'a l'expo' de panneaux au Mont-Saint-Michel... bon. Mais sinon en termes de restitution, y'a rien quoi ! Nous on n'a pas les moyens, maintenant qu'il est parti, et je pense que tout ça s'est fait sciemment, de pas nous permettre de réexploiter ce qu'il a fait. Il n'a rien transmis pour un public autre qu'un public universitaire, que ce qu'il va utiliser pour sa thèse et de ce qu'il va publier dans sa thèse. Donc en fait il a tout gardé ! mais ça c'est parce que Philippe a pas réussi à mettre le holà, il a pas su cadrer. Les gens qui l'emmerdent, il laisse faire. Donc ce n'est pas une question de politique de la structure, c'est vraiment une question de management. »

Ainsi, on comprend que le principe d'auto-saisine (*cf.* chapitre 1) n'est pas systématiquement à l'origine des enquêtes ; en d'autres termes, il revient aussi aux agents eux-mêmes d'identifier les éléments potentiels de PCI pour les investiguer et les mettre en fiche, en mobilisant les groupes sociaux concernés. La compétence *scientifique* – *i.e.* la production de connaissances savantes –, reconnue par la labellisation Ethnopôle, valide d'autant plus cette approche que l'impératif participatif en est absent.

⁵² En respect de la confidentialité des enquêtés, nous conserverons l'entier anonymat de ces derniers.

Le passage en EPCC a permis à la structure d'obtenir une reconnaissance à la fois ministérielle, de sa compétence *scientifique*, et à la fois régionale, de sa compétence de service public. Cette double reconnaissance renforce sa position magistrale sur le territoire et sa spécialisation dans *l'accompagnement* et *l'expertise*, à travers laquelle il assiste et conseille des acteurs collectifs à la fois publics, professionnels et associatifs. Le PCI apparaît comme sa valeur ajoutée pour compléter l'action du conseil régional, ce qui lui permet d'être incontournable pour ce dernier. Mais en pratique, ce positionnement, encore en cours de construction, se montre quelque peu flou et menace l'Ethnopôle d'une nécessité de minorer ses actions de *recherche*, historiques de l'action du CRÉCET et pour les agents du pôle, pour prioriser la compétence d'*expertise*.

3. Une doctrine patrimoniale et un positionnement institutionnel en cours de légitimation

La mutation en établissement public a procuré à l'organisme normand l'affirmation et la reconnaissance d'une compétence à la fois *scientifique* (la production de connaissances savantes) et d'*expertise* (savoir spécialisé et empirique permettant de formuler un avis). Mais l'EPCC-LFPN est encore en cours de construction : son positionnement reste ambigu concernant certains services qu'il propose, ses activités sont peu explicites pour ses partenaires et ses tutelles, et le projet d'Ethnopôle est difficilement partagé par ses agents.

3.1. Un positionnement institutionnel ambigu...

Si l'EPCC-LFPN bénéficie de l'antériorité du CRÉCET, son positionnement est encore à définir. Cela le met dans une situation bancale vis-à-vis de plusieurs types d'acteurs : ses concurrents sur le marché de la valorisation, sa tutelle régionale et sa politique et les bénévoles associatifs qui le sollicitent.

3.1.1. ...autour du principe de service public

L'Atelier de production Médias culturels, qui se charge de la réalisation multimédia de la restitution des activités de l'Ethnopôle, conserve un statut hybride entre public et privé. En effet, les « recettes de l'établissement » comprennent les « subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que de toute personne publique », les « produits de son activité commerciale » ainsi que la « rémunération des services rendus » (statuts, 2015 : article 16). Cela entraîne une ambiguïté de deux ordres : au sein même de l'établissement, ainsi que vis-à-vis de ses concurrents sur le marché.

D'une part, le responsable de l'Atelier de production est chargé de répondre aux demandes internes – celles des « chefs de projets » –, sans que les priorités aient été définies

préalablement entre pôles. D'autre part, celui-ci est l'émanation d'une partie de l'ancienne ARCIS et poursuit son travail de prestataire en répondant aux demandes extérieures à l'établissement pour réaliser ce qu'il appelle des « valorisations » :

« On n'est pas là uniquement pour aider les chercheurs à restituer leurs travaux, on est là aussi pour agir dans le cadre d'une valorisation du patrimoine culturel matériel ou immatériel. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

La tarification des services réalisés par l'Atelier de production est à l'image de cette hybridité. Lorsque les demandes formulées à l'Atelier proviennent de petites structures et associations avec peu de moyens, celles-ci doivent rétribuer l'EPCC-LFPN uniquement à hauteur du coût réel de la production de l'Atelier :

« Il y a un échange de bons procédés donc en général sur un partenariat. Ça coûte uniquement le coût. C'est comme si on avait fait ça en interne. En fait ça leur évite d'acheter le matériel, en gros, c'est une espèce de mise à disposition de matériel où nous on est sûr que ça nous coûte rien et eux finalement ils font une économie de location. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Toutefois, la tarification se complexifie lorsque ce sont des organismes de plus grande ampleur qui sollicitent l'Atelier (notamment les collectivités territoriales) les productions sont facturées sur la totalité du coût de l'opération, d'autant plus si cela ne fait pas l'objet d'un partenariat officiel avec l'EPCC-LFPN. Ainsi, l'Atelier se trouve « attaqué de tous les côtés » (cf. entretien avec Mathieu) : par les élus, qui « ont du mal à accepter qu'on facture en tant qu'établissement public » (*ibid.*) et par ses concurrents, qui lui reprochent des ambitions mercantiles non-conformes au principe de service public :

« [...] et voilà que le directeur de cette boîte-là menace le directeur du musée de Normandie, et un élu qui était présent, je crois, carrément, il menace de se mettre à poil pour pouvoir avoir le marché, quoi. Parce qu'on était là ! Tu vois... c'était théâtral. Et suite à ça on s'en est pris plein la figure par la Région. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Son chef nous relate en effet les querelles qui existent depuis une dizaine d'années entre l'Atelier et des « structures qui sont énormément plus puissantes que nous mais qui ne supportent pas de voir un établissement public leur faire de l'ombre » (*ibid.*). Ils « tirent la sonnette d'alarme parce qu'ils veulent le monopole absolu » ; l'établissement « est trop bas et tue le marché » :

« Donc on est vraiment tout le temps le cul entre deux chaises avec ça ce qui fait qu'on a été obligé d'adopter une méthode de tarification un peu hybride où en fait on facture au mètre carré et on essaye... Mais ça, je ne sais pas si tu peux restituer ça, je ne voudrais pas faire de tort à La Fabrique. C'est chiant, c'est vraiment compliqué, j'te jure... »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Ce qui se joue est moins l'intérêt financier – qui est « fantomatique » selon Mathieu –, que le renforcement de son pouvoir sur le plan institutionnel dans le domaine patrimonial :

« À partir du moment où c'est culturel ou patrimonial, est ce que c'est à nous d'avoir le monopole ? Est ce qu'on a une légitimité à proposer nos services en tant qu'expert ? »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Cette ambiguïté de positionnement montre ainsi que l'EPCC-LFPN n'a pas encore gagné la pleine reconnaissance de sa spécialité et de son autorité dans la fabrique patrimoniale.

3.1.2. ...vis-à-vis des demandes régionales

Sur les derniers mois de mon contrat Cifre, un projet d'inscription du « Parler normand » à l'inventaire national du PCI fut lancé par le président du conseil régional, qui avait investi l'EPCC-LFPN comme « partenaire »⁵³. À cette période, le sujet n'est pas officialisé au sein de l'organisme et lorsqu'il est évoqué, nous pouvons deviner le malaise par le sourire crispé qui se dessine sur les visages du directeur et de la responsable de l'Ethnopôle. Chaque fois que je les interrogeais, on me répondait qu'il s'agissait d'un « dossier compliqué » mais « incontournable pour un établissement financé par la Région et Ethnopôle »⁵⁴ :

« Lui [Philippe], il réagit exclusivement en tant que politique, il veut répondre aux désirs de la Région... Morin [le président] veut en ce moment un parc d'attraction sur le 6 juin, Éric⁵⁵ trouve ça génial, Morin veut travailler sur le parler normand, Éric veut qu'on ait la première page du futur site en normand. Un petit soldat qui veut plaire. [...] Il montre la volonté de coller aux désirs de la Région, alors que le normand n'existe pas. On marche sur des œufs car ce sont nos financeurs principaux, donc il faut rester futé à la direction pour montrer qu'on répond à la demande et en même temps en faire quelque chose de plus intéressant, que ça ne devienne pas un produit touristique ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Toutefois, le directeur se montre coutumier de ce type de situation : dévoyer une certaine éthique pour satisfaire son financeur et pérenniser l'organisme. Ainsi, il apparaît peu surpris par la demande régionale :

« - Vous sentez une volonté de développer une identité régionale un peu à la bretonne... ? »

⁵³ Cf. : documents (internes à l'EPCC-LFPN) de cadrage du projet présenté par le président de la Région.

⁵⁴ Cf. : réunions en 2018.

⁵⁵ Le directeur adjoint de l'EPCC-LFPN.

- Il ne parle pas d'identité, il parle d'attractivité ! ça revient au même, hein. C'est du marketing territorial. Oui mais ça, ça restera toujours. Ça a toujours été présent... m'enfin l'attractivité d'une Région, après vous pouvez le faire de différentes façons... l'idée c'est de faire croire que vous êtes le meilleur [rires]. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Dans ce cadre, l'EPCC-LFPN fut fortement mobilisé par la Région pour co-organiser en décembre 2018 le « Salon Fêno », un salon célébrant l'« identité normande ». Il ne put refuser une demande de la part de son financeur et pourtant, ses agents se montraient en désaccord avec ce type d'activité de promotion, peu conforme à la pratique *ethnographique* ou à l'*esprit* Unesco.

3.1.3. ...face aux acteurs associatifs

L'EPCC-LFPN se montre régulièrement indécis vis-à-vis de projets qui ne rentrent pas tout à fait dans la doctrine de l'établissement et dans les priorités de la politique régionale. J'ai été moi-même plusieurs fois au cœur de cette problématique. Lorsque les salariés se trouvaient les premiers sollicités par des organismes extérieurs, notamment des associations, une large omerta régnait : le directeur ne se positionnait jamais clairement, ou ne répondait pas à ces demandes. Le président d'une association locale nous raconte son expérience :

« J'ai deux trois exemples à vous donner. Je ne vais pas citer de noms. [...] J'ai contacté La Fabrique en octobre. Puis on m'a dit de reprendre contact avec la Fabrique en février, puis mi-mars, mi-avril, mi-juin. Je me demande ce que font les gens de l'EPCC-LFPN, à partir du moment où ils sont sollicités par des assos qui ont besoin d'elle ! [...] Le deuxième exemple c'est lorsqu'on s'adresse à l'EPCC-LFPN pour être accompagné sur un projet de labellisation : là on est toujours très gentil avec nous hein, mais il ne se passe rien, pas de réponse, pas d'aide, on est complètement abandonnés en rase campagne, on se débrouille quoi. On a besoin d'avoir un discours clair, je ne peux pas, c'est oui ou c'est non. [...] Nous ce qui nous insupporte le plus, dans les associations, c'est qu'on ne nous réponde pas. Et là y'a un manque de respect que là je condamne par contre, là je condamne le manque de respect parce qu'entre le manque de respect et le mépris, y'a pas quand même trop de distance. Et c'est aussi mépriser ce qui fait notre passion. Si on rencontre des difficultés, eh bien rencontrons-les ensemble ! »⁵⁶

En effet, certains partenaires sont régulièrement priés « d'attendre » le « bon moment »⁵⁷ : celui des subventions, celui des directives des politiques de la Région, celui de l'agenda de l'EPCC-LFPN. Mon immersion au sein de l'établissement a révélé que les projets dont il est partie prenante sont orientés en fonction de leur capacité – ou non – à « s'inscrire dans

⁵⁶ Nous conservons son plein anonymat à sa demande.

⁵⁷ Cf. : propos recueillis lors de réunions.

les politiques publiques de la Région », à mobiliser des partenariats fructueux d'un point de vue institutionnel et financier et à contribuer à l'attractivité du territoire :

« Je me souviens, j'avais émis l'idée qu'on puisse travailler sur des lieux d'angoisse ou de frayeur, qui peuvent être hantés, en Normandie. C'est une idée intéressante je trouve parce qu'on parle toujours du lieu positif, et pourquoi ne pas parler du lieu négatif, qui est aussi attirant d'ailleurs, et puis bon finalement, il m'a dit « c'est pas très vendeur auprès des élus, etc. ». Bon. Ce qui est possible en même temps, hein. Puis après, faut trouver des financements, et tout. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Cette approche opportuniste est peu conforme au principe de service public pourtant promu par l'EPCC-LFPN. L'importance de la « demande sociale » n'est en réalité pas toujours considérée comme telle. Mais l'on peut arguer, en faveur de ce dernier, que le contexte économique de la culture, instable depuis les années 1990, conduit nécessairement à évaluer les projets en fonction de leur intérêt financier.

Quelquefois, cette omerta a donné lieu à des crispations de la part de partenaires mis en attente. L'un d'eux en a tiré ses propres conclusions, qui ne jouent pas en la faveur de l'EPCC-LFPN :

« On l'a bien vu par rapport à la guerre 14-18, ça on a bien vu que La Fabrique avait mis les gros moyens et ne pouvait pas s'occuper d'autre chose ! [...] Vous voulez que je vous dise ? Ayant été étouffé, chat effrayé craint l'eau froide ! Aujourd'hui les personnes qui sont dans La Fabrique, moi me font penser à des personnes qui se disent "je suis peut-être sur un siège éjectable, je ne sais pas ce que ma structure sera demain, donc je serre les fesses, je bouge pas trop". [...] Nous quand on regarde et qu'on va sur le site de La Fabrique, y'a un morceau rue Vaubenard, y'en a un autre à Hérouville, m'enfin ça fait quand même quatre fois qu'ils changent de lieu, ça sent quand même le roussi, cette affaire-là ! On fait déménager des équipes 4 fois ?! Moi j'attends la cinquième, hein ! Donc qui dit déménagement, dit on va écrémer un petit peu, Philippe va partir à la retraite, sera-t-il remplacé, ce n'est pas sûr, et on va voir arriver le [directeur adjoint] comme directeur, bon voilà, des choses qui se dessinent. »

Cette situation est notamment le résultat d'un malentendu perpétuel : le PCI ne prend pas en compte les savoir-faire disparus. Mais l'EPCC-LFPN ne se dote pas d'outils adéquats pour informer plus clairement les acteurs collectifs qui lui sont extérieurs.

3.2. Une mise en valeur précaire de ses activités

Si les activités de l'EPCC-LFPN sont foisonnantes, elles sont peu rendues accessibles à l'extérieur : la précarité de ses outils d'information est à l'image de la difficulté à homogénéiser la doctrine de l'établissement.

3.2.1. Une visibilité peu efficiente

Un regard critique et partagé de façon informelle par un grand nombre d'acteurs extérieurs à l'EPCC-LFPN, que j'ai pu rencontrer à divers moments de mon contrat Cifre, et qui se sont parfois exprimés de manière explicite à ce sujet :

« [...] ce qui manque, quand on regarde le site Internet et les brochures c'est... une vision ! Un engagement, c'est ça qui va caractériser une institution ! »⁵⁸

Même les agents du conseil régional, principal financeur de l'EPCC-LFPN, ne semblent pas s'être appropriés les missions et le langage de l'établissement :

« Selon vous, la notion de PCI est-elle appropriée par les agents de la Région ?
- Je ne crois pas. Honnêtement, je ne crois pas. Parce que moi je vous avoue, j'ai vraiment pris conscience de ce sujet-là lorsque [Philippe] a organisé son colloque à Granville. Il y a 18 mois, je crois de mémoire, maintenant, ça passe ! C'est là où il y avait Mme Char, y'avait des... Et c'est là où j'ai pris conscience moi de la pluralité des intervenants. Et objectivement, ça mériterait une formation continue des agents territoriaux. Objectivement. Alors il y en a délivrées par l'INP mais bon, faut être volontaire pour avoir ces formations-là. Effectivement, c'est souvent ce que l'on entend de la part des services régionaux de l'inventaire. Ils ont besoin de... Alors peut-être que les collègues liées aux communes sont plus concernés parce que quand y'a un maire qui veut porter un PCI, forcément bah là faut se retrousser les manches et on y va ! Mais en régions, j'ai pas connaissance de PCI porté par une Région. Voyez. Bien sûr, on a des candidatures UNESCO, ce genre de choses... Mais un PCI porté par une Région, là ça me vient pas spontanément, voyez. »

Benjamin, chef du service Patrimoine culturel (conseil régional de Normandie), 2019

En effet, le site Internet et la page Facebook de l'EPCC-LFPN sont des supports de communication qui peuvent apparaître d'importance moindre lorsque l'on voit que La Fabrique bénéficie de l'ancienneté, de l'expérience et des partenariats de trois associations régionales, et qu'elle se retrouve très intensément sollicitée par des acteurs extérieurs. Pourtant, pour toute structure, le site Internet est une vitrine des projets et des actualités, ce qui n'est pas le cas pour l'EPCC-LFPN. Ses salariés s'unissent régulièrement d'une même voix pour déplorer la lacune des informations présentes et actualisées sur le site Internet, lequel n'est pas à l'image de l'importance des travaux menés :

« Oui, même sur le site Internet, ce n'est pas clair, il est vide. Le site Internet, ça ne communique pas... c'est assez fou. Alors qu'en fait y'a des actions vachement importantes qui sont menées. »⁵⁹

⁵⁸ Nous respectons la confidentialité de l'agent qui souhaite rester complètement anonyme.

⁵⁹ Nous respectons la confidentialité de cet agent.

Le site Internet est un « chantier depuis le passage en EPCC », il est « vide » et c'est « assez catastrophique » pour les agents⁶⁰. Mais pour le directeur, « il suffit aux salariés d'envoyer leurs contributions pour alimenter le site, c'est tout bête ! » (cf. entretien avec Philippe).

Cette ambivalence est représentative de l'absence de tout travail collectif autour de l'identité et du positionnement de l'établissement : ni le site Internet, ni le logo, et encore moins le slogan n'ont été décidés en concertation avec les agents, et n'ont même pas impliqué les deux agents infographistes. La gestion de la communication externe est une difficulté pour l'organisme aussi à travers l'absence de définition d'une ligne éditoriale de la page Facebook, premier outil de communication avec le *grand public*. L'arrivée d'une nouvelle prestataire, en 2019, avait pourtant pour ambition d'y remédier :

« Ben là, tu dois recevoir la newsletter et voir le Facebook de La Fabrique... pfff, ça n'arrête pas quoi, que des trucs de guerre, de guerre, de guerre, et Sandrine a fait ci, Sandrine a fait ça, bon bah oui c'est super, c'est sûr elle bosse bien, elle fait un super boulot de documentaliste ! Mais là, y'a du tirage de couverture, c'est horrible ! Pfff... Elise [chargée de communication] a une position de prestataire de service, elle est neutre, et elle a intérêt de le faire pour son employeur. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Les salariés déplorent eux-mêmes la qualité des supports de communication numérique car ils remarquent que les travaux de l'EPCC-LFPN ne sont pas facilement intelligibles pour le public et les partenaires, ce qui est résolument contradictoire avec les missions de « transmission » et de « partage » de l'établissement. En effet, un de ses partenaires confirme cette idée :

« Ça me fait penser à d'autres attitudes des professionnels du patrimoine qui se mettent derrière des barrières de concepts de mots et de définitions, comme un peu le statut des universitaires par rapport aux enseignants d'élémentaire, si vous voulez. On va essayer de rendre notre monde inaccessible comme ça au moins on nous laissera tranquille, pour faire notre petit truc dans notre coin, ils comprennent que dalle... alors que se mettre à hauteur d'homme est, il me semble, la mission de service public numéro 1, de tous les services subventionnés de l'État, et là en tant que, et encore moi j'ai quelques codes, que mes petits camarades [...] n'ont pas, donc s'il faut leur faire une traduction, bon pour moi y'a un problème [...]. Je comprends très bien qu'on puisse avoir un vocabulaire, des codes, des éléments de langage... mais quelle est la cible ? À partir du moment où vous versez un discours, que vous avez un objectif, un public cible que vous voulez atteindre, pour vous faire comprendre. [...] Et c'est donner une image pas forcément engageante [...]. Donc nous qui sommes en direct avec des publics pour la transmission et la valorisation de ce patrimoine, c'est pas vraiment nous aider ! On sent une forme de défiance vis-à-vis des non-initiés, ça

⁶⁰ Cf. : propos tirés d'échanges informels.

creuse un peu le fossé, alors qu'il faudrait il me semble le combler. Et que c'est le rôle de l'EPCC-LFPN ! »⁶¹

Ainsi, chaque pôle a développé de manière autonome et indépendante ses propres outils de communication : le Réseau des musées possède son site Internet ainsi que sa propre chargée de médiation et de communication, le « pôle conservation-restauration » s'est auto-nommé « le LABO » en 2019 pour « disposer d'une identité propre et être reconnu » (cf. entretien avec Étienne). Quant à l'Ethnopôle, il développe le volet transmission auprès du *grand public* et des publics étudiants à travers l'embauche ponctuelle de services civiques. Il regrette l'absence d'un poste transversal qui pourrait y être dédié :

« Ah ben ça, je rêverais d'avoir un poste de médiateur à La Fabrique ! Et ce serait nécessaire ! Surtout pour la structure. Faut absolument qu'on touche les publics... Tu vois les services civiques que j'embauche pour le festival Altérités, c'est des missions de médiation, exclusivement. C'est-à-dire qu'on a besoin, contrairement à l'histoire et à la mémoire qui jouent sur une nostalgie, pour lesquelles les gens ont spontanément un intérêt, nous on a besoin d'aller vers les gens pour leur dire que ça les concerne, pour leur dire que l'ethnologie ça parle d'eux, ça parle de l'autre, et ça parle d'eux. Et on est obligés d'aller les rencontrer, de les en convaincre. C'est essentiel un poste de médiation pour La Fabrique. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Donner à voir une unité d'action et la mettre en valeur par les outils numériques est d'autant plus complexe que l'EPCC-LFPN peine à créer une unité dans son fonctionnement interne.

3.2.2. L'absence d'une vision commune

La difficulté à travailler de façon collective, à coopérer entre pôles et à répartir les rôles entre salariés est à la fois une cause et une conséquence d'une gestion tantôt despotique, tantôt démissionnaire. Le directeur cherche l'équilibre entre la satisfaction des « politiques publiques », la satisfaction de conceptions patrimoniales divergentes des agents et la difficile gestion des « problèmes de personnes »⁶². Les agents avec lesquels je me suis entretenue ne s'entendent pas sur une vision commune qui formerait une unité idéologique propre à l'organisme :

« Est-ce qu'il existe une forme de culture propre à La Fabrique ?

- Ah non. Même pas du tout. Même pas du tout. Non. Je vais quand même prendre le temps de réfléchir deux secondes. Alors dans les pôles, chaque pôle est organisé à sa façon. Mais euh... culture inter-pôles, à part la transversalité,

⁶¹ Pour respecter sa confidentialité, nous conserverons son plein anonymat.

⁶² Cf. : échanges informels.

qui de toute façon ne fonctionne pas puisqu'il y a des problèmes de personnes, euh, non, non, non, non. C'est triste hein ! [rires] Si demain, le Réseau des musées s'en va, ou si le pôle conservation s'en va, ou si l'Ethnopôle s'en va, ben on s'en remettra, c'est pas grave ! y'a vraiment une... une frontière entre chaque pôle. Si la structure éclatait en trois associations différentes, ce qui pourrait très bien arriver, ce qui arrivera même sans doute, parce que vu comment chacun tire la couverture à soi, hein. Non, non, y'a pas de projet commun, c'est uniquement Philippe qui tient les trois pôles à sa manière, et comme il le peut, peut-être ».

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

« Je crois que tout le monde n'a pas une vision globale de La Fabrique, et du coup se demande parfois peut-être à quoi sert l'autre, je trouve que y'a pas assez de recul parfois sur la cohérence de l'ensemble, ce qui fait que parfois on se dit "ben oui, cette personne-là elle a sa place, et celle-là elle a cette place-là, en fait oui, effectivement je comprends mieux pourquoi elle est là", mais je pense que c'est un ensemble cohérent, mais tout le monde ne voit pas la cohérence ».

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En effet, pour les salariés, l'EPCC-LFPN cultive une unité de façade vis-à-vis de ses partenaires, qui est portée par la seule vision du directeur :

« Est-ce qu'il y a une culture professionnelle à La Fabrique ? Je ne me suis jamais posé la question, mais faut peut-être faire une enquête ethno dessus. Oui certainement, parce que y'a des habitudes, des us et coutumes, des pratiques personnelles, alors est-ce qu'elle est très personnalisée... est-ce que sont des pratiques spécifiques à La Fabrique ? Je ne sais pas si c'est la mienne ou celle de l'EPCC-LFPN. Mais en même temps elle est issue de 35 ans de pratique. Je pense que de toute façon le prochain directeur aura peut-être une autre conception du patrimoine. Mais c'est le rôle du directeur. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

L'absence d'une vision commune portée par l'ensemble des agents de l'EPCC-LFPN est la cause et le résultat des rapports de force internes évoqués précédemment. Ils sont loin, d'ailleurs, d'être inconnus de ses partenaires, ce qui n'améliore pas l'image de l'organisme :

« Et puis on a le problème de monsieur [...], qui est en même temps vice-président à la culture et directeur adjoint de La Fabrique ! [...] C'est quand même très compliqué, la documentaliste c'est sa femme, donc tous les deux ils bossent sur un truc de guerre 14-18, ils vendent des bouquins... tout ça ne me paraît pas très, très sain quand même, je me demande s'ils ne font pas leur propre business, en se servant de La Fabrique ! [...] Alors que pour un certain nombre d'entre eux, on sait qu'ils ont eu des engagements politiques dans le passé, ils pourraient quand même dénoncer ce qu'il se passe ! Y'en a certains qui ne prennent pas beaucoup de risques, quoi ! Parce que c'est un fonctionnement qui est mortifère, pour tout le monde, pour tout le monde. Et qui entraîne tout le monde vers le bas alors qu'on a des personnes de grande qualité [...] Ils pourraient tenir ce

discours-là, ils ne risquent pas grand-chose ! Pas un discours pour dénoncer, mais un discours de vérité ! »⁶³

Mais ces difficultés sont à mettre en lien avec un contexte potentiellement fragile pour l'organisme.

3.2.3. Une fragile pérennité ?

Ce qui semble créer une certaine unité entre les agents est d'œuvrer pour la pérennité de l'établissement :

« Est-ce que pour toi il y a une culture professionnelle propre à La Fabrique ?

- Euh... non... je ne vois pas. Non, honnêtement je ne vois pas. Mais on a un seul objectif commun, c'est la survie de la structure. »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

Jamais aucune réunion n'a explicité le lien distendu avec la Région, que les agents évoquent pourtant régulièrement dans les conversations informelles. Ils prenaient souvent comme exemple le fait que l'EPCC-LFPN eut à déménager plusieurs fois en peu d'années. Ils ont souvent exprimé leur crainte que le départ en retraite du directeur, prévu pour la fin 2020, soit une raison pour la Région d'absorber une partie de l'organisme pour la faire devenir un de ses services. La sollicitude des salariés s'est très régulièrement exprimée en entretien, et ils ont préféré que la présente recherche ne les cite pas. Ils ont cependant exprimé le « déficit » des comptes publics de l'EPCC-LFPN, le fait qu'elle « coûte cher et perd de l'argent » :

« Il faut que tu ailles voir le discours de clôture de Hervé Morin du parler Normand. Il est en ligne. Un moment donné qu'est-ce qu'il dit Hervé Morin : "Oui, alors pour développer notre projet autour des parlers normands, parce que c'est un enjeu stratégique pour la Région, c'est quelque chose de très important pour faire valoir notre identité nationale, nous allons devoir développer la recherche, la valorisation, le centre de ressources, mais bien sûr il nous faut des ressources". Je sais plus comment il dit mais : "je vais vous dire, on a un établissement qui s'appelle La Fabrique du patrimoine, qui ne coûte pas moins la bagatelle de 800 000€ par an...". Il l'a dit publiquement. C'est nous qu'allons faire ce qu'on en veut. Y'a une partie des fonds de l'EPCC-LFPN qui va être réaffectée par exemple. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour Vincent, l'EPCC-LFPN a longtemps cherché à conserver son autonomie, mais le fait que la Région en soit le financeur majoritaire en ferait désormais « le jouet du politique ». Toutefois, pour le directeur de l'organisme, l'incertitude et la difficulté à anticiper le

⁶³ Nous conserverons l'entier anonymat de cet informateur.

soutien de ses financeurs est un paramètre à prendre en compte pour tout établissement public et à relativiser :

« Oui, mais y'a toujours des fantasmes, à gauche et à droite, non mais ça c'est parce que de toute façon, c'est la question des politiques publiques, on sait quand elles démarrent et pas quand elles s'arrêtent. [rires] Quel que soit le statut... oui mais y'a toujours eu des peurs, des fantasmes, etc.

- Y'a pas d'inquiétude immense à avoir sur le devenir de La Fabrique ?

- Je n'en sais rien ! Est-ce que le coronavirus va tout remettre en cause ? Je n'en sais rien ! Ça sert à rien de gamberger pendant des années ! On ne peut pas avoir de certitude ! Demain, je ne sais pas quoi, il y a une nouvelle majorité régionale qui arrive, ça va tout changer...

- Mais pour vous en tant que directeur, y'a quand même une obligation de montrer que l'EPCC-LFPN a une valeur ajoutée auprès de la Région ?

- Oh bah, c'est évident ! C'est évident ! [rires] Moi je sais pas je serais président de la Région, j'aurais un établissement qui fait rien du tout, sans me donner de raisons, je me poserais des questions ! Donc c'est évident qu'on doit rendre des comptes. L'intérêt de l'EPCC, c'est quand même un établissement qui est indépendant, par rapport à la collectivité. Ça c'est quand même un atout formidable, hein ! Statutairement, on est indépendant ! Donc on ne peut pas recevoir d'ordres directs... ceci dit faut pas être crétin, nos financements ils viennent à 70% d'une collectivité ! [rires] Et c'est évident qu'on participe des politiques publiques qui sont mises en place, et donc il faut qu'on essaie à la fois d'apporter des éléments pour conforter, nourrir les politiques régionales, et par ailleurs, s'inscrire dans le développement des politiques mises en œuvre par la Région et par l'État ! Tous les établissements publics, de France et de Navarre, qu'ils soient dans le domaine culturel ou ailleurs, font ça ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Dans ce contexte particulier et incertain, l'Ethnopôle se trouve particulièrement concerné par ces difficultés.

3.3. Un projet d'Ethnopôle indéci et menacé

L'Ethnopôle lui-même est en cours de définition : son projet n'est pas encore fixé en 2019. Il existe, de plus, des divisions entre ses membres sur l'appréhension même de ce qu'est le label, ce qui ne conduit les tutelles et la direction à remettre en cause ses activités de *recherche*.

3.3.1. Un projet en cours de définition

Rappelons que c'est le passage en EPCC qui a permis sa labellisation. Mais si un service lui a été dédié, depuis 2015, il n'a jamais fait l'objet d'un projet officiel et clair, défini par écrit :

« Concernant l’Ethnopôle et ses axes, comment ça a été mis en place ?

- Par la signature de l’EPCC. Non, tout le monde considérait que le CRÉCET c’était déjà un Ethnopôle et ça s’est formalisé par avec la spécificité que on était plutôt un Ethnopôle territorial que thématique. Y’a pas de papier, c’est dans les statuts de l’EPCC. Pas d’orientations, on fait ce qu’on veut, on est une structure autonome, après s’ils veulent plus qu’on soit Ethnopôle...mais ça va être redéfini avec le prochain directeur. L’État et la Région ont signé les statuts, ça vaut convention, c’est un cas un peu particulier. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Le projet était déjà en réflexion depuis les années 2000, en concertation avec l’ancienne MPE devenue DPRPS et par l’entremise de Christian Hottin, membre du conseil d’administration de l’EPCC dès sa création :

« Le projet d’Ethnopôle c’est Philippe qui l’a porté, il l’avait en tête depuis un moment, quand il a monté le Réseau des musées... c’était déjà une quête depuis bien longtemps. C’est plutôt les échanges... c’est quand Christian Hottin allait partir, il a dit : "Il faut absolument que dans les statuts de l’EPCC ce soit un Ethnopôle et que je valide ce dossier". »

Cécile, responsable de l’axe Identités professionnelles et de l’Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Notons toutefois qu’aucun financement du DPRPS n’est alloué à l’EPCC en tant qu’Ethnopôle. Aucune orientation n’est, non plus, soufflée par le ministère. On ne peut donc pas envisager cette labellisation comme une tutelle ministérielle :

« Moi j’ai des grandes lignes de travail : le patrimoine culturel, l’accompagnement des communautés, etc. Mais j’ai pas à soumettre au CA⁶⁴, sauf si vraiment fallait que je trouve des subventions ou des fonds spécifiques, mais j’ai pas à soumettre... c’est moi qui décide. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Le projet de l’Ethnopôle s’est donc construit selon plusieurs axes, issus eux-mêmes des spécialités des *chercheurs* de l’Ethnopôle, que chacun défend :

« Si y’en a un, mais qui était défini avant la réorganisation et qui prenait appui sur ce qu’on était Vincent et moi, c’est-à-dire un axe "identités professionnelles" et un axe "résilience" mais ça ne veut rien dire au public, mais voilà il faut que ça, ça puisse être bien reconstruit et mis en avant sans cesse, ça n’a pas été repensé depuis qu’on a intégré le service de numérisation donc tu vois ça n’aide pas. »

Cécile, responsable de l’axe Identités professionnelles et de l’Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

⁶⁴ I.e. : conseil d’administration.

Les trois axes communiquent très peu entre eux. En parallèle, Philippe, le directeur, s'implique dans l'Ethnopôle en suivant des projets dans lesquels il n'implique pas le reste de l'équipe :

« En fait tout le monde travaille en collectif mais avec des gens de l'extérieur. Philippe, il est finalement extrêmement solitaire si bien qu'il ne comprend pas qu'on soit dans son délire, les gens se plaignent de ne pas être impliqués, et il ne comprend pas. Moi, je suis quelqu'un... aussi... c'est encore un autre profil, y'a aussi une part de solitude, Cécile, elle dit "mes recherches" quand elle parle de ses recherches. Moi je ne dis pas "mes recherches". »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Un axe est explicitement dédié au patrimoine culturel immatériel, tandis que l'axe Identités professionnelles ne souhaite pas intégrer cette notion. Il travaille plutôt sur le patrimoine ethnologique, à défaut de ne pouvoir refuser la notion de patrimoine elle-même⁶⁵. L'axe Mémoire, quant à lui, géré par le directeur adjoint de l'EPCC-LFPN, travaille en binôme avec la documentaliste, et en totale indépendance :

« Non, Éric et Sylvie ne s'identifient pas du tout à l'Ethnopôle... mais eux ont tout fait pour tirer les énergies vers leurs projets... Ils ont pris la mainmise sur Facebook, on en a vu que sur la guerre, ça devenait lourd... et Caroline était mon amie ! Philippe jusqu'alors les couvre... mais il sait que ça ne va pas. L'Ethnopôle n'est pas identifié à la guerre, ce n'est pas des travaux qui sont financés au titre de l'Ethnopôle, mais oui ils ont pris les forces vives pour travailler là-dessus sans jamais croiser nos travaux. Tout ça c'est possible parce que t'as pas de direction ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

L'impossibilité de se fédérer collectivement autour des projets patrimoniaux donne à voir une multiplication de projets individuels sans liens les uns avec les autres :

« Je ne vais pas travailler sur la dentelle après Vincent, c'est son terrain, pas le mien, je n'aurais aucune légitimité, et surtout pas la même approche ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« Les axes aujourd'hui ça n'existe plus, mais en fait concrètement, c'est désorganisé complètement, on sait plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi, c'est un flou monumental, je le dis, je l'assume, je l'ai dit à Philippe, il sait ce que j'en pense, je suis désolé, je ne partage pas. Moi je comprends qu'on change des axes pourquoi pas, tout est évolutif, mais ce n'est pas quelque chose de flottant... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

⁶⁵ Nous verrons dans les chapitres 6 et 12 comment peut s'exprimer ce rejet dans la fabrique du PCI.

Cette conception fortement hétérogène du projet de l’Ethnopôle se traduit par une appropriation diversifiée de ce qu’est le label lui-même.

3.3.2. Une appropriation diversifiée du label

Un flou règne autour de la définition de l’Ethnopôle en tant que label. D’une part, il est difficile de distinguer ce qui relève du pôle et ce qui relève du label – lequel concernerait l’établissement entier et non un seul pôle – en raison du fait que le directeur de l’EPCC porte de lui-même plusieurs projets – qu’il appelle « dossiers » – qui concernent les activités de l’Ethnopôle, à la manière dont il travaillait au sein de l’ancien CRÉCET. Il implique très ponctuellement les agents de l’Ethnopôle et travaille surtout en binôme avec Vincent, responsable de l’axe « PCI et territoires » :

« Parce qu’après y’a Philippe, qui reçoit d’autres sollicitations, dont il n’informe absolument personne [rires]. Ça c’est un gros problème, la manière dont les infos circulent et sont partagées. [...] Par exemple, sur Petroplus à Rouen, il serait utile qu’on en ait des échos, des retours, ne serait-ce que parce que à La Fabrique on soit au moins deux à pouvoir, je ne sais pas, émettre des suggestions... »

Vincent, responsable de l’axe PCI et territoires à l’Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Notons qu’en effet, la compétence d’*expertise* – conçue à l’EPCC-LFPN comme un savoir savant construit par l’expérience permettant d’émettre un avis – semble être réservée au directeur. On voit d’ailleurs que la responsable de l’Ethnopôle n’a pas tout à fait le rôle de cheffe d’équipe, dans la mesure où ce n’est pas elle qui décide des projets du pôle, ni de ses orientations :

« Moi je vois un peu les choses de cette manière-là : c’est-à-dire que bon, Philippe, c’est assez facilement lisible, c’est la légitimité politique d’une structure comme La Fabrique et comment les actions sont légitimées par le politique et comment elles contribuent aussi ces actions à légitimer le territoire. Cécile elle est plutôt dans une dimension ethnographique au sens strict du terme c’est-à-dire que sa préoccupation est moins patrimoniale qu’ethnographique. Moi, je ne suis pas dans une approche ethnographique, je suis plus dans... je suis un peu le maillon intermédiaire, c’est un peu comme ça que je vois la chose [...] je m’inscris dans une dynamique territoriale, donc d’emblée y’a du politique, d’emblée y’a de la recherche, le géographe est plus à l’aise avec ça. »

Vincent, responsable de l’axe PCI et territoires à l’Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

L’analyse que propose Vincent corrobore exactement ce que j’ai pu constater en tant qu’agent-PCI de 2016 à 2019 : chaque agent, issu d’une discipline, agit et se saisit des situations au regard de sa tradition disciplinaire ; si l’*ethnologue* est censée être moins à l’aise que le *géographe* avec les questions politiques – dans le sens de projets relatifs à des demandes d’élus ou de collectivités en lien avec des politiques publiques – nous verrons toutefois que l’un et l’autre usent de stratégies intellectuelles pour ne pas s’y engager (cf. chapitre 12).

D'autre part et par voie de conséquence, l'Ethnopôle est le résultat de visions très différentes de ce qu'il devrait être. Chacun s'accapare sa définition sans tout à fait avoir l'autorité pour en décider – y compris la responsable de l'Ethnopôle. Certains des agents souhaiteraient un Ethnopôle thématique en fonction de leurs propres sujets de prédilection :

« Moi je te dirais que pour ce qui concerne les projets que j'ai menés autour du PCI, enfin "PCI et mémoire", tu ne vois pas le liant, entre Évreux et le Mont-Saint-Michel. Par contre, je sais que ce liant, cette cohérence de travail, elle existe sur "PCI et résilience". Si tu vois par exemple dentelle d'Alençon, carnaval de Granville, Mont-Saint-Michel, tu te dis "bon, c'est quoi le rapport ?". Et en fait le rapport, c'est tout simplement le haut lieu de l'identité régionale, de l'identité patrimoniale régionale. Mais très curieusement, moi je ne comprends pas que dans le projet de l'Ethnopôle [...] pourquoi pas l'assumer ? L'identité régionale, les hauts lieux de l'identité régionale par le prisme du patrimoine culturel immatériel de la mémoire. Puisque c'est le cas aussi des plages du débarquement. Pourquoi ils n'assument pas ? »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

« S'il y a des axes structurants, j'aimerais que ce soit complété en travaillant avec Pauline : PCI, maritime et littoral (cabanes, huîtres, bateau... dockers, pêcheries), présent et passé des identités professionnelles (industrie textile, la SMN⁶⁶...), mémoire des conflits contemporains (aborder les migrations contemporaines peut-être), et dimension audiovisuelle... »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

La responsable de l'Ethnopôle défend une approche thématique du projet, contre l'approche territoriale appliquée par le directeur :

« Bon là, en ce moment, on peut dire on travaille sur le PCI, y'a des labellisations, on travaille sur le maritime, on travaille sur les identités professionnelles, et on a des choses à montrer. Ce n'est pas juste "on travaille sur ce que vous voulez, en Normandie", ça c'était l'orientation de Philippe, c'était vraiment ce qu'il voulait au départ, c'était qu'on réponde aux demandes tous azimuts, et bon, et comme j'étais en CDI, et que je mettais beaucoup de freins sur ça, et que je mettais beaucoup de freins sur le PCI, il a accentué cette dimension-là pour le recrutement de quelqu'un qui allait enfin assouvir ses désirs... [rires] qu'il n'avait pas trouvé à travers moi ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

⁶⁶ Il s'agit de l'ancienne Société métallurgique de Normandie (SMN) fermée en 1993.

Ainsi, pour la responsable, l'absence de thématiques fortes et la capacité à s'adapter à toute demande implique de dévaluer la *recherche* au profit de valeurs de prestige⁶⁷ conférées par la mise en avant d'un savoir savant :

« Alors ce que j'essaie de défendre auprès de Philippe et qui fonctionne un peu quand même, c'est que certes on répond aux demandes du territoire, c'est-à-dire aux gens qui souhaitent avoir des travaux sur leur propres problématiques, et en même temps il faut afficher, et je crois que c'est dans le sens aussi de la définition d'un Ethnopôle, des axes thématiques forts, qui nous rendent légitimes, c'est pour ça que j'ai peur, et j'ai dit à Vincent que je ne voyais pas la légitimité qu'on avait nous Fabrique de patrimoines à apporter une expertise dite scientifique sur le carnaval, sous prétexte que Vincent a participé au carnaval, enfin... d'où ça vient ? Sauf qu'il va remettre sa thématique de la résilience. Mais si on a une thématique forte, en ce qui concerne la thématique maritime, donc j'ai travaillé longtemps sur le port de Caen, mais ça m'a permis ensuite de travailler longtemps sur le port de Cherbourg, qui m'a permis... enfin tu vois, et tu acquiers un vocabulaire, tu acquiers une connaissance aussi qui te permet de rebondir et qui te, me semble-t-il, donne une certaine légitimité. De même que travailler sur l'industrie, en général on parle de patrimoine industriel, mais enfin tu vois, d'avoir une thématique un peu... plus cerner les identités professionnelles, voilà, ça, tu peux avoir des sujets différents, les décliner, mais au moins tu reviens quand même à un cœur de connaissances que tu ne peux pas acquérir comme ça ce n'est pas possible... pour moi, le papillonnage, il a pas de sens. Ou alors, je sais, on fait je ne sais pas quoi... du reportage ! [...] Et ça, enfin voilà, je vois Vincent qui s'est autoproclamé spécialiste du carnaval alors qu'il y a travaillé deux mois, ça, ça me pose problème, et puis après il est spécialiste du CHU, enfin faut quand même une cohérence, faut un fil rouge quoi, pour pouvoir justement papillonner après, pourquoi pas, si t'es bien cadré, tu peux y passer un temps plus court. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ce témoignage est éloquent selon différents aspects. Il nous introduit à une nouvelle dimension de la notion d'*expertise* telle qu'elle est conçue par les agents : on voit que l'*expertise* entre en jeu lorsqu'il est question de « légitimité » (cf. passages soulignés). Mais l'*expertise* n'est pas vectrice de cette *légitimité*, elle est plutôt envisagée comme l'exercice d'un pouvoir, d'une autorité qui n'a d'autre bienfondé que d'être valorisante pour son dépositaire et non pour l'activité de *recherche* de l'Ethnopôle. Cécile oppose, ainsi, méthodes traditionnelles de l'ethnographie (l'immersion longue), conformes à ce qu'elle attend pour l'Ethnopôle et qu'elle valorise, et enquêtes plus courtes permettant de répondre à de multiples demandes, une pratique dévaluée par son approche plus fugace

⁶⁷ Nous approfondirons la question des valeurs dans le chapitre 13.

des sujets. Ainsi, l'on peut s'interroger sur l'appropriation qui est faite du système de fiches d'inventaire et d'enquêtes *ethnographiques* (de 18 mois) par ces agents⁶⁸.

Somme toute, cette définition hétérogène de l'Ethnopôle conduit les salariés à exercer entre eux une forme de lutte de pouvoirs, cherchant le soutien et la reconnaissance de la direction. Cela a aussi pour conséquence de favoriser les initiatives personnelles au sein du projet de l'Ethnopôle en fonction d'affinités avec certains sujets qui n'ont parfois pas fait l'objet de demandes sociales⁶⁹.

3.3.3. La « recherche » comme objet d'incompréhensions

« On n'est pas un laboratoire universitaire, on est une institution patrimoniale. Donc, on n'est pas vocation à faire de la recherche comme les ethnologues ! »
Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2018

La place de la *recherche* est une problématique qui fut beaucoup plus présente dans les échanges au sein de l'EPCC-LFPN à mesure que mon contrat avançait et l'objet de fortes inquiétudes des agents. En effet, j'ai – en tant qu'agent-PCI – pu assister à une réunion de l'Ethnopôle pour laquelle toute l'équipe concernée était convoquée, sans précédents et sans ordre du jour, le 18 février 2019. Cette réunion avait pour principal objectif, pour le directeur et le directeur adjoint, de réfléchir à comment montrer l'utilité de l'EPCC-LFPN auprès de ses financeurs. L'extrait ci-dessous est une retranscription des échanges :

« [Éric] – [...] Nos actions et missions ne se développent pas qu'avec notre volonté, on n'est pas seuls, on a des partenaires et des financeurs. Ils ont envie de faire des économies et si on ne montre pas qu'on sert à quelque chose et qu'on est capable de faire du réseau... Il faut qu'on montre que l'équipe peut faire de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Comment on agrège nos compétences pour répondre à ça. Ça doit apparaître plus pour les autres, il faut nous singulariser au niveau régional.

[Cécile] - Est-ce que ça veut dire qu'on change de métier ? Car pour la recherche il est indispensable de garder un temps long.

[Éric] – Oui on continue, si ça s'inscrit dans la volonté de nos financeurs. Si on n'a que des chercheurs qui font des rapports et des colloques... non ! Il faut apparaître comme la seule entité capable de faire ce qu'on fait. »

En effet, ces propos confirment ceux de la Région. Le terme même d'Ethnopôle ne semble pas approprié par celle-ci, qui semble se désintéresser plutôt de la labellisation et de la reconnaissance *scientifique* ministérielle :

« C'est assez techno comme jargon. Et puis ça renvoie plutôt à un jargon "eth-no-pôle" : État, CNRS... Ce genre de choses, donc... Ce n'est pas très identifiant, je

⁶⁸ Nous approfondirons cela dans les chapitres 5 et 6.

⁶⁹ Les chapitres 5, 6, et 13 complèteront cette assertion.

veux dire. [...] Alors heureusement, on est sur un EPCC national donc c'est ça qui est important avec la labellisation donc ça c'est bien, côté ministère de la Culture. Mais ce n'est pas suffisant, si vous voulez, pour un ancrage territorial. Là, ce n'est pas évident de trouver des solutions, il faudra essayer d'y parvenir mais ce n'est pas évident. »

Benjamin, chef du service Culture et Patrimoine (conseil régional de Normandie), 2019

Mon entretien avec Benjamin du service Culture et Patrimoine de la Région a révélé qu'en effet les actions du Réseau des musées et du LABO, avec lesquelles le conseil régional collabore régulièrement, sont bien moins insaisissables que celles de l'Ethnopôle – d'ailleurs Benjamin n'en a retenu que ses activités liées à l'axe Mémoires, géré par Éric – :

« Objectivement, les conseils régionaux voient bien ce que fait La Fabrique sur le Réseau des musées, parce que ça, souvent, les élus sur leur territoire en entendent parler, dans leur commune... Donc le Réseau des musées est très bien identifié. Le pôle restauration l'est aussi parce qu'il intervient sur des dossiers emblématiques et là aussi il travaille souvent avec des musées donc il y a des opérations de comm' qui sont faites de temps en temps. [...] Le pôle ethno c'est plus obscur, je dirais. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas bien ce qu'ils font, mais ce n'est pas bien connu, ça fait un peu laboratoire là dans son coin qui... Donc... Ça il le sait, [Philippe], va falloir vraiment améliorer ça parce que le danger c'est les financements, vous savez bien, si on n'est pas visibles, à un moment donné, on s'interroge sur la pertinence des financements. »

Benjamin, chef du service Culture et Patrimoine (conseil régional de Normandie), 2019

La compétence *scientifique* de l'Ethnopôle est aussi peu comprise et reconnue en interne, par les salariés des autres pôles de l'EPCC-LFPN :

« Les gens de l'extérieur ne savent pas du tout nous identifier... »

- Ce n'est même pas qu'une question d'extérieur, à l'intérieur même de l'établissement ! [...] Moi par exemple j'ai demandé plusieurs à faire une présentation de mon travail, en 2018, et je n'ai jamais eu de réponse. Tu demandes à Sylvie ou à Eric ce que je fais, ils ne savent pas... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« Ce n'est pas forcément quelque chose d'évident, de naturel, qui coule de source à la base. Nous on est sur des patrimoines muséographiques, la collection d'objets. Avec la conservation et la restauration on travaille sur collection des musées, des tableaux... Les musées ne font pas forcément du PCI, ils ne sont pas acteurs du PCI... L'Ethnopôle est une structure qui n'est pas mûre. [...] Pour les musées, le PCI c'est les archives audiovisuelles, c'est la mémoire, c'est parfois les gestes dans les savoir-faire, mais c'est tout. Donc je me heurte parfois au fait que l'Ethnopôle n'est pas en mesure de répondre à ces demandes. [...] Nous avec la Région, il n'y a aucun problème pour le Réseau des musées. On est bien défini et identifié. En même temps, je comprends, c'est vrai qu'à l'Ethnopôle, on n'a jamais vraiment de réponse claire. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2019

Cela est prouvé par le fait que les agents eux-mêmes ne savent pas sur quels projets portent les travaux de leurs collègues de l’Ethnopôle. Alors qu’ils s’accordent pour identifier la fabrique du PCI comme la spécificité de l’EPCC-LFPN, la notion de PCI elle-même n’est pas totalement comprise par tous. Les échanges informels que j’ai eus avec mes collègues-enquêtés ont souvent illustré le caractère identitaire et *marketing* qu’ils pouvaient attribuer à la notion de PCI :

« [...] Le PCI ce n’est pas une particularité régionale puisque du PCI il y en a partout. Mais justement il faut identifier tous ces patrimoines culturels immatériels en région pour fortifier l’identité régionale. Là on sait que la Région Normandie est très encline à aller sur le parler normand. Donc le parler normand pour moi c’est du PCI donc le fait d’avoir déjà un pied bien placé sur ce PCI justement est une bonne chose pour La Fabrique. Maintenant on va aller intelligemment sur ce parler normand pour répondre précisément à la demande de l’élu.

- D’accord. Alors, si on prend en considération la convention Unesco, le parler normand n’est pas du PCI, pour deux raisons : il n’est pas garanti qu’il soit toujours pratiqué et transmis par une communauté identifiable, et les langues ou les parlers locaux sont considérés comme des vecteurs du PCI.

- Ah bon ? Ah, tu vois, j’ai une perception erronée ! »

Mathieu, responsable de l’Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2019

D’autres échanges témoignent également de l’incompréhension des pratiques réalisées dans le cadre de l’Ethnopôle :

« Si je comprends bien, les enquêtes réalisées par Vincent, tu définis ça comme des enquêtes ethnologiques ?

- Dans l’ensemble, oui, puisque c’est de la pratique professionnelle. Pour moi, de ce que j’ai vu, y’a de la pratique professionnelle, il y a bien sûr les dentellières, le CHU... Pour moi l’étude des métiers c’est de l’ethnologie. Pour moi le l’étude du vivre ensemble au Mont-Saint-Michel, oui c’est la manière de vivre de ce peuple-là. [...] Après si tu veux dans le cadre d’une enquête historique tu peux aller rencontrer un descendant qui va te raconter de toute façon une histoire. Donc ce n’est pas une enquête ethnologique, c’est une enquête historique. »⁷⁰

Ajoutons que, parfois, la dimension *scientifique* est appréhendée comme abstraite :

« Alors, moi, j’ai des questions très concrètes. Bon, les questions plus théoriques et un peu... qui vont un peu loin... ce sera Chloé, c’est elle la chercheuse ! »

Laure, responsable du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2018

Nous verrons pourtant combien les agents de l’Ethnopôle peuvent se livrer à une quête de reconnaissance d’un statut scientifique (*cf.* chapitre 11).

⁷⁰ En respect de la confidentialité de l’agent, nous conserverons son plein anonymat.

Le projet de l’Ethnopôle n’est, en 2019, pas encore mûr pour se positionner clairement et être approprié par sa tutelle régionale. Il est à la fois un label qui concernerait l’ensemble de l’établissement et à la fois un pôle avec un personnel spécifique. La reconnaissance par l’Etat d’une compétence *scientifique* semble jouer plutôt en la défaveur de celui-ci vis-à-vis de sa pérennité et du soutien que lui apporte la Région.

Conclusion du chapitre 3

A l'issue de ce chapitre, retenons deux idées-clés pour la suite de notre recherche.

(a) L'antériorité du CRÉCET autour du développement territorial conduit l'EPCC-LFPN à envisager le patrimoine comme un outil de celui-ci plutôt qu'une fin en soi. Ceci est loin de constituer une entrave, à première vue, à son appropriation de la notion de PCI : l'organisme posséderait une expérience significative dans la mobilisation des acteurs sociaux concernés et elle apparaît déjà comme une norme ancrée dans son fonctionnement. Toutefois, sa fonction semble se limiter au conseil et à la production de connaissances ; la participation serait surtout appréhendée dans la droite ligne de la tradition ethnologique. Son passage en EPCC a réaffirmé sa compétence, mais l'on voit que les projets autour du PCI sont plus souvent suscités par l'organisme lui-même que par les praticiens. On peut donc s'interroger sur les effets de cette approche technicienne vis-à-vis l'application de l'impératif participatif, dans le cadre de l'enquête-PCI et de la mise en fiche (cf. deuxième partie de la thèse). De plus, on remarque que le PCI est valorisé par l'EPCC-LFPN et sa tutelle régionale comme ce qui fait sa spécificité : dans quelle mesure le PCI ne pourrait-il pas devenir l'objet de luttes de pouvoirs entre agents pour asseoir ce qui confère une telle reconnaissance ? Cette question est d'autant plus importante que le PCI fait, paradoxalement, l'objet de l'activité de deux seuls agents au sein de l'Ethnopôle.

(b) Le fonctionnement de l'EPCC-LFPN n'est pas encore fixé lorsque je l'ai rejoint en 2016 en tant qu'agent-PCI. Cela a engendré des rapports de force entre agents et fragilise le projet de l'Ethnopôle qui est en voie de définition. Si la fonction d'*accompagnement* est résolument le dénominateur commun aux trois pôles, au sein de l'Ethnopôle, il se divise en deux types d'actions qui fonctionnent peu ensemble : d'un côté, la compétence d'*expertise*, portée et conçue par le directeur comme un savoir savant et empirique qui formule un avis et, de l'autre, la compétence *scientifique*, portée et conçue par les agents des axes de *recherche* comme la production de connaissances. Mais la notion d'*expertise* semble faire l'objet d'une division car elle est appréhendée par ces derniers comme l'exercice d'un pouvoir, conféré par une autorité intellectuelle auto-proclamée et non conforme à l'approche traditionnelle de l'ethnologie. En d'autres termes, nous savons maintenant que les agents-PCI normands conçoivent, à l'instar des agents-PCM¹ enquêtés (cf. chapitre 2), l'*expertise* comme séparée de la *recherche*. Nous pouvons ainsi nous demander s'il s'agit, à la manière des ethnologues qui se divisaient au sein de l'ancienne MPE (cf. chapitre 2), de la façon qu'ont les agents de se positionner par rapport à la vision utilitaire du patrimoine qu'ils jugent peu conformes à la pureté scientifique et qui est

¹ Agents du patrimoine culturel matériel (notamment du secteur de l'Inventaire général).

prônée par le directeur de l'organisme depuis la naissance du CRÉCET. En tout cas, celle-ci semble être menacée car mise en question par la direction et la tutelle régionale.

Ces questionnements orienteront notre analyse au fil des chapitres suivants et accompagneront l'évolution notable de ces conceptions, positions et actions des agents dans la construction des normes de la fabrique du PCI.

Chapitre 4

En Bretagne : le PCI au nom de la diversité culturelle

La Bretagne bénéficie d'une antériorité historique en matière d'encadrement et de traitement des expressions du PCI, entendues tout au long du XX^e siècle comme les éléments de ce qui est appelé « la culture bretonne ». Depuis 2011, ce sont les acteurs professionnels qui prennent en charge ces derniers, à travers un « inventaire du PCI et de la diversité culturelle », conduit par l'association régionale Bretagne Culture Diversité (BCD). Décrite comme un « outil professionnel » par le conseil régional qui est à l'origine de sa création, elle vise à encadrer les acteurs associatifs locaux.

Le PCI apparaît comme une opportunité pour la Bretagne de faire reconnaître son identité culturelle. Cette évidence bretonne pour la notion de PCI et de *participation* n'est plus à démontrer. Ainsi, en prenant appui sur la littérature qui illustre cette hypothèse, nous interrogerons la manière dont Bretagne Culture Diversité prend en charge le PCI et construit une rhétorique institutionnelle en s'appropriant cette notion. Nous reviendrons tout d'abord sur le développement du mouvement culturel breton en tant qu'héritage pour les notions de PCI et de *participation des communautés* (1). Nous présenterons et analyserons ensuite le fonctionnement spécifique de BCD et sa doctrine en faveur de la diversité culturelle (2). Enfin, nous aborderons la difficulté pour cet organisme récent de se positionner sur le territoire vis-à-vis d'autres acteurs collectifs prenant également en charge le PCI.

1. Le mouvement culturel breton : un héritage favorable au PCI à l'impératif participatif

La présente recherche a la chance de pouvoir s'appuyer sur le travail doctoral d'une de nos enquêtés¹, qui propose une analyse ethnographique et sociologique de la « communauté patrimoniale » (Léonard, 2019) qui s'est constituée pour la candidature bretonne à l'inscription du *Fest-noz* sur la liste représentative du PCI de l'Unesco. Dans ce cadre, elle nous fait bénéficier d'une « synthèse historique » (*ibid.*) de la construction du mouvement breton (appelé « Emsav »²) et montre par son observation participante à la candidature que les différentes générations d'Emsav se retrouvent dans cette « communauté patrimoniale » qui s'est constituée (*ibid.*)³.

À travers celle-ci, Julie Léonard nous montre que le mouvement breton s'est fondé sur l'évolution, la succession et l'imbrication d'entreprises « identitaires » : il fut encadré et développé par des entreprises dites « savantes » (à partir du XIX^e siècle), des entreprises dites « politiques » (à partir de la création de l'Union Régionaliste Bretonne (URB) en 1898) et des entreprises dites « culturelles » (dès 1902 avec la création du premier groupe folklorique breton) (Léonard, 2019 : p. 77).

Nous n'avons pas ici pour ambition de réécrire cette synthèse déjà élaborée par J. Léonard, mais plutôt de revenir sur les points qui nous semblent essentiels à mettre en exergue pour comprendre les enjeux dont hérite l'organisme breton et qui influent sur son appropriation du PCI.

1.1. Mise en contexte : la culture bretonne, du récit romantique au « salariat associatif » (Léonard, 2019 : p.191)

¹ Je tiens tout particulièrement à la remercier d'avoir partagé son analyse sur le processus de candidature du *Fest-noz* à l'Unesco par les acteurs associatifs bretons. Son travail nous a été transmis en avril 2020, soit cinq ans après avoir débuté la présente recherche. Ainsi, il nous a permis d'appuyer et d'étayer certaines de nos données collectées et recherches documentaires réalisées depuis 2015. En outre, sa recherche nous permet de nous appuyer sur son cas d'étude et d'approfondir certaines des interrogations et hypothèses qu'elle y formule, en les mettant en perspective avec notre terrain normand et avec notre questionnement concernant, non pas les acteurs associatifs, mais les acteurs « professionnels ».

² « Ce que nous nommons "entreprises identitaires" est communément appelé "mouvement breton" ou Emsav. Selon l'historien Michel Nicolas, "un large pluralisme de tendances y est reconnu dès lors qu'est affirmée la prétention à militer en faveur de la Bretagne. Le mouvement breton est donc une sorte de nébuleuse définie par un ensemble d'énergies et d'activités inspirées par un sentiment commun en faveur de la Bretagne, mais polymorphe dans son expression". » (Léonard, 2019 : p.73)

³ Le travail de J. Léonard se trouve réellement singulier et c'est pourquoi nous nous appuyons essentiellement sur celui-ci.

1.1.1. La prise en charge de la culture bretonne par les savants et les politiques

La littérature socio-historique montre combien la Bretagne fut un des principaux sujets pour les savants et collecteurs du XVIII^e siècle en France (*cf.* chapitre 2). L'intérêt marqué de la bourgeoisie pour les traditions populaires de la société paysanne en Bretagne s'inscrit dans un mouvement national que connaît la France dès le XVII^e siècle et ce jusqu'au tournant du XX^e siècle : les élites cherchent dans cette connaissance les origines de la civilisation antique ; en cela, elles mettent à distance cette culture de la même manière que les premiers ethnologues s'intéressent aux colonies lointaines (*cf. ibid.*).

En Bretagne, c'est la naissance de l'Académie celtique en 1782 qui symbolise significativement cette entreprise. Les membres de l'Académie celtique, bretons d'origine, se réunissaient à Paris pour parler du pays natal. Cela marque l'avènement d'un « régionalisme d'intérêt de classe » qui valorise « une société rurale dans laquelle ils occupent une place dominante » (Léonard, 2019 : p.87). De fait,

« L'intérêt pour les traditions populaires de Bretagne au XIX^e siècle s'inscrit ainsi dans un double mouvement : le mouvement littéraire et artistique marqué par l'influence du Romantisme qui s'exprime en France au cours du XIX^e siècle et un mouvement politique porté par les prémisses philosophiques d'un nationalisme breton naissant à Paris "tandis que les Bretons de Bretagne ne manifestaient aucun patriotisme régional". »⁴

Tout au long du XIX^e siècle, les folkloristes bretons « mettent en avant des figures mythiques de l'histoire de la Bretagne, symboles de nationalité politique » (Léonard, 2019 : p.88) et participent à formuler les prémisses des entreprises politiques qui suivront pour prendre en charge le mouvement culturel breton.

Ces dernières débutent à la fin du XIX^e siècle et J. Léonard les identifie comme la première génération du mouvement breton. Elle porte des revendications régionalistes (l'Union Régionaliste Bretonne ou UDB), représentant les « classes dominantes locales » pour « qui la défense de la Bretagne est un intérêt commun » (Léonard, 2019 : p.121). Elles appuient ainsi leurs revendications sur les expressions de la culture et « donnent une dimension politique » aux manifestations folkloriques locales. La deuxième génération d'Emsav émerge autour de 1914 et marque une évolution vers le nationalisme⁵. L'UDB (Union Démocratique Bretonne), créée à Rennes en 1964, s'inscrit à gauche, dans une forme de nouveau régionalisme, en prônant l'autonomie politique de la Bretagne et l'Europe des Régions. Sa création de la première école Diwan⁶ en 1977 est représentative de son « activisme culturel » (Léonard, 2019 : p.150).

⁴ Cf. : Léonard, 2019 : p.87.

⁵ 1927 Parti Autonomiste Breton (PAB), puis 1931 Parti National Breton (PNB)

⁶ École laïque et gratuite qui enseigne en breton.

Mais les entreprises politiques bretonnes perdirent en influence en raison de leur collaboration au régime de Vichy. Encore aujourd'hui, bien qu'elles se soient recomposées autour de différents partis (cf. Léonard, 2019), dont l'un d'eux constitue actuellement un groupe intégré à l'assemblée du conseil régional de Bretagne présidé par Jean-Yves Le Drian (à partir de 2004, lorsque la Région bascule pour la première fois à gauche), elles n'obtiennent qu'une faible adhésion électorale⁷, notamment parce qu'elles se trouvent portée par des élites.

1.1.2. ...puis par les associations culturelles

Les entreprises culturelles prennent le relais du message politique et prennent en charge le mouvement identitaire breton à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle. Elles se structurent à partir d'un réseau associatif, qui valorise la langue bretonne et encadre le développement des pratiques de la culture populaire. Elles constituent un « paravent culturel » derrière lequel existe « un projet politique pour la Bretagne » (Léonard, *ibid.* : p.163). S'inscrivant plus largement dans l'essor en France des associations dans les années 1950 (Belorgey, 2000), les entreprises culturelles se structurent autour de plusieurs mouvements et étapes qui « dessine[nt] le paysage associatif culturel contemporain dont certaines composantes sont au cœur de la patrimonialisation du *Fest-noz* » (Léonard, 2019 : p.244).

Dans la première moitié du XX^e siècle, le champ culturel se caractérise par la promotion du folklore, en tant que

« reproduction d'une authenticité en faisant (re)vivre des phénomènes culturels ayant existé dans des contextes et sous des formes différentes. On n'invente pas, on reproduit avec le souci de l'identique : spectacles et défilés en costumes traditionnels bretons en sont le meilleur exemple. Mais derrière cette façade culturelle, l'enjeu est également de réimpulser une dynamique politique en formant une jeune génération à la question bretonne et aux enjeux identitaires qui la sous-tendent. »⁸

En 1911 est créé le premier cercle celtique et en 1930, la Fédération des cercles celtiques, proche de l'URB. Les entreprises culturelles sont sous-tendues par des ambitions politiques, dans la mesure où « derrière la mise en spectacle d'une culture folklorisée, une véritable « école de formation bretonne » émerge à travers les cercles celtiques en devenir : il s'agit de couvrir les différents aspects de la culture bretonne tels que l'histoire, la langue, la danse, la musique, le chant... » (Léonard, 2019 : p.349).

⁷ À ce propos, cf. : Le Coadic (2001).

⁸ Cf. : Léonard, 2019 : p.125.

Ce double mouvement culturel et politique s’amplifie de la Libération aux années 1960, avec la promotion et l’enseignement de la langue bretonne, la création de la Confédération des cercles celtiques et des premiers groupes folkloriques de danse bretonne, ainsi que la fondation de Kendalc’h en 1950. Cette dernière se donne pour objectif de faire le lien « entre les cercles celtiques, l’Assemblée des Sonneurs, la Bodadeg Ar Sonerion, le très clérical Bleun Brug et l’association laïque Ar Falz ». Pour J. Léonard, elle est exemplaire de la nouvelle et forte articulation qui se dessine au milieu du XX^e siècle entre entreprises politiques et culturelles.

Puis, suite aux événements de mai 68, le mouvement folk démarré aux États-Unis se diffuse en Bretagne, avec la « vague Stivell », qui « propuls[e] la musique bretonne sur la scène internationale, « lui faisant quitter les simples frontières de son cercle d’initiés. Pour certains, le concert de 1972 marque "la renaissance de la culture bretonne" » (Léonard, 2019 : p.171).

1.1.3. La création de l’association Dastum

Le « courant traditionnaliste », se construisant en rupture avec les « folkeux » (Léonard, 2019 : p.176) et le folklore des cercles celtiques dont ils dénoncent la reproduction caricaturale et l’imitation superficielle, débute avec la création, la même année, de l’association Dastum. Celle-ci est issue du travail de *collecteurs*⁹ de musiques et de chants traditionnels : on y retrouve Patrick Malrieu, « père spirituel de Dastum », qui s’inspire des collectes folkloristes du XIX^e siècle. Cette collecte se réalise directement « auprès de "détenteurs de la tradition", des anciens encore vivants issus de la société rurale bretonne nés avant le bouleversement du monde agricole d’après-guerre » (Léonard, 2019 : p.176) ; en cela, elle représente selon J. Léonard une « entreprise de légitimation par la source ». Le projet associatif de Dastum se donne trois missions : la *recherche*, qui correspond aux collectes réalisés auprès des détenteurs vivants ; la « conservation » et la « diffusion » de la musique traditionnelle, dans un objectif dit « patrimonial » et non de production pure de connaissances :

« L’action est plus précise, l’objectif plus large, souvent mû par une forme d’irréversibilité, un sentiment d’urgence face à la perte, notion souvent indissociable à la « nécessité » de collecter : "Collectons, il y a urgence !" »¹⁰

⁹ Rappelons que les termes appartenant au lexique indigène et dont la définition est un des enjeux de la présente recherche sont placés en italique. Nous approfondirons ce statut de *collecteur* dans les chapitres 7 et 12.

¹⁰ Cf. : Léonard, 2019 : p.179.

À la fin des années 1970, Dastum recense 400 bénévoles au sein de l'association. S'ensuivent alors ce que J. Léonard appelle les « années de professionnalisation »¹¹ : si le champ culturel était fondamentalement encadré par des amateurs et des bénévoles, une frange de ceux-ci se retrouve salariée grâce aux subventions délivrées dans le cadre de la Charte Culturelle de Bretagne. Des « pôles » délocalisés de l'association sont installés ça et là sur le territoire breton pour soutenir le « réseau Dastum » et de nouveaux collecteurs sont « formés » par ce qu'on appelle l'« école Dastum » (Léonard, 2019 : p.180). L'actuel directeur de Dastum faisait partie de la « deuxième vague de collecteurs » en Haute-Bretagne dans les années 1980, et le directeur de la future (et actuelle) association BCD, qui a coordonné la candidature du *Fest-noz*, « a dû déposer une des collectes les plus importantes en volume dans les années 90. Actuellement, il n'y a pas d'équivalent de cette vague-là » (cf. entretien avec Vincent Morel, actuel conservateur-animateur de l'association Dastum). Les collecteurs étaient eux-mêmes musiciens et « étaient actifs à la fois dans la collecte, dans la pratique et dans la transmission. C'était des gens qui faisaient du collectage et à la fois, immédiatement, ils organisaient des veillées locales, rassemblaient les anciens, il y avait une remise en valeur immédiate. » (cf. *ibid.*).

Les collecteurs sont des bénévoles, musiciens ou chanteurs, qui « parfois ont fait de la collecte toute leur vie » (cf. *ibid.*). Vincent Morel nous raconte comment il est « tombé dedans » :

« Cette époque était très active sur le collectage, l'enseignement des musiques traditionnelles, et sur l'animation locale. [...] je me suis mis à chanter ce que je collectais, je me suis mis au violon, en apprenant que par oral, pas du tout de partition, de tablature, et immédiatement à restituer ça à des animations : randonnées chantées, animations de rue, des petites assemblées, toutes sortes de choses, au contact d'un grand public pas forcément venant pour ce sujet-là, donc un public rural, qui a tout à découvrir de cette matière-là. »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Dans la continuité de cette *professionnalisation*, en parallèle de l'« aventure Dastum » (Léonard, 2019 : p.179), et au gré de la décentralisation culturelle et du transfert progressif de la compétence culturelle aux Régions en construction, le ministère des Affaires Culturelles élabore en 1977 des Chartes culturelles, dont celle de la Bretagne, afin de « donner à la culture bretonne une place nouvelle dans l'identité nationale et [de] doter les associations culturelles de moyens financiers inédits » (Valéry Giscard d'Estaing, cité par Léonard, 2019 : p.182). Dans le cadre de la Charte culturelle bretonne, trois structures piliers sont créées : le Conseil culturel de Bretagne en 2009 qui a pour mission de contribuer à la formulation d'une politique culturelle régionale ; l'Agence Technique Régionale (ATR) qui propose un parc de matériels pour le territoire ; enfin, l'Institut

¹¹ Notons que cela montre que le terme de *professionnalisation* est utilisé par nos enquêtés en tant que l'accès d'acteurs bénévoles et amateurs à une catégorie lui permettant d'être rémunéré pour ses actions.

culturel de Bretagne (ICB) qui a pour mission de coordonner et de diffuser la culture bretonne, finance des projets dans les secteurs de la *recherche*, de l'édition ou de l'audiovisuel.

Le mouvement culturel breton continue de se structurer par ailleurs, au sein par exemple de l'enseignement des musiques traditionnelles (l'enseignement bénévole devient salarié, la musique traditionnelle entre dans les établissements publics d'enseignement artistique), et à travers la création de la FAMDT (Fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles) en 1985 (Léonard, 2019).

À partir des années 1990, se développe de manière plus systématique « une « logique de subventions » des pouvoirs publics (renforcée par la loi de décentralisation qui fait jouer un plus grand rôle aux collectivités, ces dernières travaillant en lien étroit avec le tissu associatif local) et le développement d'un salariat associatif. »¹²

À ce titre, le dispositif des emplois-jeunes, mis en place en 1997 sous le ministériat de Lionel Jospin « permet à de nombreuses associations d'embaucher, participant ainsi à structurer et développer un peu plus leurs missions » (Léonard, 2019 : p.191). Vincent Morel nous raconte son parcours qui l'illustre parfaitement, à la fois sur le plan associatif et sur le plan de l'enseignement :

« J'ai soutenu mon DEA en 98 et puis en 98 j'ai été embauché comme permanent dans La Bouèze¹³. C'était l'époque des emplois jeunes, des aides de l'état. Je suis resté à La Bouèze de 98 à 2006, je partageais mon temps entre de la collecte sur mon temps de travail, du travail de traitement documentaire, de la récupération de fonds de collectage d'autres gens dans le réseau, de l'enseignement du chant trad', de la publication en coédition avec Dastum quelques fois et puis de l'animation. J'ai ensuite passé mon diplôme d'enseignant de musique traditionnelle, dont j'avais pas forcément besoin car j'étais déjà en situation d'enseignement mais c'était en quelque sorte le moyen de valider quelque chose. »
Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

La collecte auprès des détenteurs vivants, elle, est systématiquement assurée par des bénévoles, et « aucun salarié n'est missionné pour faire de collecte, pour ce que ça suppose de temps passé sur le terrain » (cf. entretien avec V. Morel). Les nouveaux salariés des années 1990, quant à eux, « encadrent les collecteurs [...], contribuent à la formation des collecteurs bénévoles » : en d'autres termes, ils se chargent de « la collecte des collectes à rapatrier, à numériser » (cf. *ibid.*). À l'association Dastum, un poste d'« animateur-conservateur » est créé, avec pour missions d'« être en lien avec le terrain et avec les gens qui ont des fonds de collectage qui n'ont pas été déposés » (*ibid.*), d'« encadrer l'ensemble

¹² Cf. : Léonard, 2019 : p.191.

¹³ Association de pratique et de diffusion des traditions orales de de Haute-Bretagne : <https://www.laboueze.com/index.php/l-association>

de la chaîne du travail documentaire » (créer des groupes de travail avec les bénévoles, par exemple, travail éditorial, « expertiser les fonds »), et de présenter publiquement la base de données.

La « formation au collectage » n'est toutefois pas une pratique structurée, puisque l'approche de Dastum est de privilégier le sensible et le subjectif et de réveiller la vocation :

« Les gens qui vont vraiment faire un travail de collectage sur un temps long c'est pas dû au fait d'avoir suivi une formation, je pense que y'a une question de vocation ou quelque chose comme ça ! La formation c'est souvent comme si c'était un prétexte pour retarder le moment d'y aller. Il faut aller frapper à la porte du voisin pour dire : "tiens je fais de la chanson...". C'est une vocation, le sens du contact et l'envie d'y aller. On connaissait rien au sujet, et puis ce qui primait c'était la rencontre avec l'ancien. Mais accorder trop d'importance à la méthode, c'est comme si ça les décourageait ! Je leur disais : "va voir les anciens avec un magnéto' et puis on parle de méthodo' après". C'est pas une histoire de formation, c'est une histoire de sensibilité, de passion. »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum)

Sujet d'étude pour les entreprises savantes, paravent pour les entreprises politiques régionalistes ou nationalistes, la « culture bretonne », telle que ces différentes entreprises ont participé à la construire, est devenue, à partir du XX^e siècle, le socle du mouvement breton autour duquel le tissu associatif que l'on connaît aujourd'hui s'est constitué et structuré. Malgré des divergences idéologiques entre différents courants, plusieurs associations culturelles actives des années 1970, 1980 et 1990 se sont réunies dans les années 2000 pour former le cœur de la « communauté patrimoniale » (Léonard, 2019) à l'origine de la candidature du *Fest-noz* à l'Unesco (nous y reviendrons dans la partie 2.2.), et ce, à l'écart des entreprises savantes qui continuent dans les musées et à l'Université.

1.2. Tension entre institutionnalisation de l'ethnologie de la Bretagne et les acteurs associatifs

Si les entreprises culturelles se chargent de collecter les éléments de la culture bretonne à partir des années 1970 et à l'image des folkloristes du XIX^e siècle, les entreprises savantes se poursuivent. La Bretagne est un territoire privilégié des enquêtes folkloriques du MNATP puis de l'ethnologie de la France en construction au milieu du XX^e siècle, notamment à travers les premiers musées d'ethnographie, dont le mouvement de création atteint la Bretagne par deux fois avec la création du Musée départemental breton de Quimper en 1846 et du Musée de Bretagne à Rennes en 1805.

1.2.1. Le Centre de recherche bretonne et celtique¹⁴

Les enquêtes menées sur la commune de Plozévet (1961-1965)¹⁵, dans le Sud-Finistère, constituent une importante contribution bretonne à l'ethnologie de la France : elles auraient conduit, pour J. Léonard, à une « institutionnalisation d'une ethnologie de la Bretagne » à travers la création du Centre de Recherche Bretonne et Celtique¹⁶ (CRBC, EA 4451 et UMS 3554)¹⁷ à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Brest en 1969. Fondé par Yves Le Gallo (1920-2002), il confie son programme ethnologique à l'ethnologue breton Jean-Michel Guilcher (1914-2017), dont la thèse portait en 1962 sur *La tradition populaire de la danse en Basse-Bretagne*. Il avait consacré la suite de ses recherches à la danse traditionnelle, notamment à travers la direction du département de choréologie au MNATP depuis 1958 (Simon, 2019).

Le CRBC réalise des recherches « sous les formes les plus diverses, mais selon une perspective essentielle de la pluridisciplinarité, dans des domaines tels que l'ethnographie, la géographie, l'histoire et l'archéologie, les langues et littératures bretonnes et celtiques, la matière bretonne dans son expression littéraire française, etc. » (Simon, 2010 : p.194). Il participe à construire la méthodologie d'une « ethnographie historique » de la Bretagne, ce que Jean-François Simon nous raconte en prenant appui sur ses archives personnelles et celles du CRBC (*ibid.* : p.195) :

« L'"actuellement observable", plus exactement l'encore observable, est au centre de la démarche de Jean-Michel Guilcher qui n'a de cesse dans cette perspective, de dire vouloir "parer au plus pressé"... C'est en tout cas le sens qu'il donne à la recherche ethnologique qu'il conçoit pour le CRBC. Ainsi, dès son entrée en fonction, il déclare vouloir susciter des travaux sur la société bretonne du XIX^e siècle, sur le mobilier breton, sur les traditions orales de l'ancienne marine à voile. Il entend donc former une équipe de recherche compétente. »

Jean-François Simon rapporte ainsi la démarche, faisant écho aux pratiques de collectes des folkloristes, décrite par Yves Le Gallo dans le « projet de recherche présenté par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique de la Faculté des lettres et sciences humaines de Brest » (1970), et qui insiste sur la nécessité d'amorcer « "une entreprise de "sauvetage", avant qu'il ne soit trop tard : pendant les dix années à venir, recueillir auprès des derniers vieillards "utiles" les ultimes témoignages concernant la civilisation populaire bretonne

¹⁴ À noter que ce laboratoire fut celui qui co-dirigea mes recherches de 2015 à 2018 et dont le premier président de Bretagne Culture Diversité (mon ancien directeur principal de thèse) était issu.

¹⁵ Enquête diligentée par le Musée de l'Homme de Paris. À ce sujet, voir Simon, 2010.

¹⁶ Aujourd'hui EA 4451 et UMS 3554.

¹⁷ Comme souligné par J. Léonard, « [l']histoire du CRBC n'a pas fait l'objet d'une recherche approfondie » (Léonard, p. 115) : nous nous contenterons ici de seulement quelques références qui traitent partiellement cette question mais qui nous aideront à mieux connaître l'implication du champ académique dans les connaissances de la culture bretonne.

d'avant 1914, dans les traits archaïques qui pouvaient encore la caractériser". » (Yves Le Gallo, cité par J.-F. Simon, 2010, p.201).

À Brest, Jean-Marc Guilcher organise entre 1971 et 1979 des séminaires de formation autour de sa méthodologie et de sujets d'étude : par exemple, il propose « Le cycle de la vie individuelle dans la société traditionnelle bretonne » en 1971-72, « Le cycle annuel de la vie agricole traditionnelle en Bretagne » l'année suivante, ou encore une « Introduction à la littérature orale » en 1973-74. À partir de 1976, ces cycles de formation aboutissent à l'obtention d'un diplôme et proposent une « Réflexion sur le fonctionnement de la tradition » (1976-77), puis exposent « Les méthodes de recherche » (1977-78). En 1982, est créé, au sein d'une licence en Langues et civilisations de la Bretagne et des pays celtiques, un enseignement portant sur l'ethnologie de la Bretagne. Le CRBC développe à partir de 1990 son Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale, en partenariat avec le conseil général du Finistère, le CNRS et l'Université de Bretagne orientale (UBO). La même année, la licence d'ethnologie est créée et, l'année suivante, la maîtrise d'ethnologie.

Les personnalités marquantes d'ethnologues bretons se succèdent à la direction du CRBC : Donatien Laurent prend la suite d'Yves Le Gallo en 1987, Fañch Roudaut en 1999, puis Jean-François Simon lui succède en 2003. À partir de 2016, « Fañch Postic et Jean-François Simon prennent leur retraite qui marque la fin d'une époque" dans l'histoire du CRBC » selon J. Léonard (2019 : p.115)¹⁸.

1.2.2. Des concurrences autour d'un même objet

Les entreprises savantes et les entreprises culturelles se sont toutes deux développées d'un même élan et autour d'un objet qui est « virtuellement le même » (Le Guirriec, 1989 : p.9) – les éléments de la culture bretonne –, selon une même approche – collecter le vivant auprès des détenteurs eux-mêmes – et pour un même objectif – collecter dans l'urgence auprès de ces derniers. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les deux démarches se distinguent néanmoins dans leur formation, leur « appartenance institutionnelle » et leurs « motivations » (Le Guirriec, 1989 : p.9) qui encadrent leur action respective. L'une est militante, issue de la sphère amateur et bénévole, et promeut la préservation de la culture bretonne « en sublimant les valeurs ancestrales et en faisant revivre certaines manifestations dites traditionnelles » (*ibid.*) ; l'autre se développe dans le milieu académique et implique nécessairement une plus grande neutralité axiologique, dans une finalité de production de connaissances, « dans une perspective comparative, qui consiste à définir les lois générales sur les comportements humains » (*ibid.*) ; l'une est

¹⁸ J. Léonard reprend ici des propos courants et interroge la signification de ceux-ci en mettant en exergue l'absence d'études approfondies sur la nature de l'ethnologie développée en tant que discipline par le CRBC.

issue de la sphère amateur et bénévole, l'autre se veut institutionnalisée, formée et reconnue par l'université.

Ces distinctions ont mené à des rapports de rivalité, des « problèmes de personnes et de personnalités » (cf. entretien avec V. Morel), ainsi qu'à une impossibilité à collaborer :

« Après dans l'histoire de Dastum, il y a eu de grosses tensions entre Patrick Malrieu et Donatien Laurent. À la fois je dirais que cette grande rivalité entre personnalités fortes recouvrait aussi une tension plus générale entre le milieu asso' culturel méfiant de tout ce qui était institutionnel dont faisait partie l'Université ; et un dédain du milieu universitaire vis-à-vis du monde associatif et militant culturel considéré comme pas scientifique. Ça, ça a duré assez longtemps à l'évidence pendant très longtemps aucun universitaire déposait ses fonds à Dastum. Mais il y a aussi une différence d'objectifs, eux ils faisaient ça pour leurs propres études et recherches mais pas pour mettre à dispo des praticiens. Alors que l'objectif de Dastum mettre à dispo des générations nouvelles les documents. Donc ce sont deux logiques antagonistes. Donatien, ce n'était pas son objet de mettre à disposition du public ! »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Ainsi, ces deux types de *recherches* « s'ignorent, voire tendent à s'opposer [...], portées l'une par une conception scientifique qui tend à tenir à distance, l'autre sous-tendue par des aspirations militantes, lesquelles restent très méfiantes et critiques à l'égard des premières. Il faudra attendre les années 2000 pour qu'entreprises universitaires et culturelles amorcent un timide rapprochement » (Léonard, 2019 : p.117).

1.2.3. ...et de la « recherche »¹⁹

Observons d'ailleurs que ces entreprises savantes et ces entreprises culturelles emploient les mêmes termes tout en s'inscrivant dans une certaine opposition les unes vis-à-vis des autres. En effet, Dastum s'est donné pour projet « la recherche, la conservation et la diffusion de la musique traditionnelle »²⁰. Comme nous l'indique J. Léonard, « le terme de "recherche" renvoie au travail de collectage et s'inscrit en "défiance" au monde universitaire et particulièrement à l'ethnologie de la France alors en plein développement » (Léonard, 2019 : p.178). Aussi, pour Vincent Morel, la finalité des collecteurs, à la différence des *chercheurs*, n'est « pas scientifique mais patrimoniale », et montre la nécessité des collecteurs de se distinguer des *chercheurs* tout en défendant « une qualité d'universitaire » :

« Par la création de Dastum, faut relier ça à l'explosion du *Fest-noz* au début des années 70, avec le phénomène Stivell. À cette époque, on a beaucoup de jeunes

¹⁹ Pour rappel, les éléments placés entre guillemets sans référence dans les titres des parties et sous-parties appartiennent au lexique des enquêtés et leur définition est un des enjeux de cette recherche.

²⁰ Cf. : Statuts de l'association. Document interne à Dastum.

qui se retrouvent à avoir beaucoup plus d'occasions de chanter dans les *Fest-noz* et qui ont besoin de se créer leur répertoire propre, et donc qui font du collectage sur le terrain pour se créer leur propre expérience auprès des porteurs de tradition. Pour ne pas se contenter de reprendre toujours les mêmes airs. Ils ont cette intelligence-là, pourtant ce ne sont pas des chercheurs, mais ils ont compris la valeur de ces choses-là. Ils ont conscience de la valeur patrimoniale des choses, éventuellement de la valeur scientifique mais ce n'est pas leur objet, parce qu'ils sont dans la pratique. Beaucoup des gens qui, faisant de la collecte à Dastum, n'avaient pas de méthodo, etc., mais je défends toujours que si on prend l'ensemble des collectes on a une collecte d'une qualité très, très forte mais sur d'autres aspects que sur une collecte scientifique. Par exemple, ils ont réussi à obtenir des choses que des universitaires n'auraient pas obtenu de par leur proximité familiale parfois, parce qu'ils étaient des praticiens de ce qu'ils cherchaient. Un joueur d'accordéon qui allait faire des collectes il établissait forcément une relation différente avec son informateur que la relation d'un chercheur universitaire, quoi. Moi, j'étais chanteur, quand je faisais de la collecte, bon bah évidemment il y a toujours ce passage de méfiance, mais les gens sentent le côté passion de la chose, se livrent complètement différemment que pour un monsieur de la ville. Je mets des nuances, je sais que les chercheurs universitaires sont capables de créer aussi cette relation, mais pas tous. Chez les collecteurs aussi il y a une qualité d'universitaire. Historiquement, quand on regarde les fonds de Dastum, on va dire, le profil dominant c'est le jeune musicien chanteur sans formation universitaire, qui fait de la collecte pour sa propre pratique. »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Les premiers séminaires organisés par le CRBC auraient eu pour dessein de développer une recherche purement universitaire dans la mesure où la création du CRBC intervenait dans un « contexte de production de savoir où l'érudition joue un rôle essentiel » (Simon, 2010, p. 204). Ainsi, pour répondre aux « exigences d'un organisme scientifique et public universitaire », l'équipe de recherche a eu « la nécessité de trouver les modalités d'un juste positionnement, entre intérêt et méfiance vis-à-vis de l'érudition » (*ibid.*, p.205), de trouver l'équilibre entre apporter un certain « respect [...] à la démarche érudite » et aux associations d'« amateurs passionnés » d'un côté, et une « prise de distance » avec ces derniers (*ibid.*, p.205). En outre, ce serait aussi pour assouvir l'ambition universitaire que la Société d'ethnologie bretonne (SEB) est créée en 1972, alors présidée par Jean-Michel Guilcher. Elle ambitionne en effet de créer une « revue à caractère scientifique » mais ce projet ne voit pas le jour et « sera indirectement à l'origine de la revue *ArMen*. » (*ibid.* : p. 205). Les fonds de la sonothèque du CRBC et la magnétothèque de Dastum n'ont jamais été reliés, ce à quoi d'ailleurs J.-M. Guilcher était opposé, proposant ainsi qu'il revienne à chaque membre du CRBC de « décide[r] lui-même de communiquer ou non ses enregistrements à Dastum » (Simon, 2010 : p.199).

Par ailleurs, Dastum et le CRBC ont longtemps reproché au MNATP « d'avoir gardé les fonds des enquêtes réalisées en Bretagne sous clé sans les avoir rendu accessibles » (*cf.* entretien avec Vincent Morel). Pour V. Morel, ces querelles s'expliquent aussi par le fait que Dastum avait ce besoin de montrer « qu'[eux] aussi [sont] capables de faire de la

recherche [...] de qualité », et donc « une volonté d'être reconnu aussi » en même temps qu'un rejet de l'Université (cf. entretien). Le CRBC a d'ailleurs cultivé le même positionnement vis-à-vis de l'ICB, qui rassemble bénévoles associatifs et universitaires, dénonçant « la politique anti-universitaire » de celui-ci (Yves Le Gallo cité par Simon, 2010). Comme par voie de conséquence, on peut conclure qu'il est ainsi évident que la « communauté patrimoniale » (Léonard, 2019) à l'origine de l'inscription du *Fest-noz*, formée à partir des associations des entreprises culturelles, n'intégrait pas d'universitaires.

1.3. Le *Fest-noz* à l'Unesco²¹, support d'une triple reconnaissance

La culture bretonne se retrouve pleinement dans la notion de PCI, parce que « la "culture bretonne" est une "culture populaire" [...]. [...] la "culture bretonne" "vient du peuple" qui souffre d'un manque de reconnaissance [...] » (Léonard, 2019 : p.413) :

« À travers la reconnaissance du *Fest-noz*, qui se pratique toute l'année, hiver comme été, sur tout le territoire breton, à la ville comme à la campagne, c'est toute la culture populaire de notre région, sa singularité et sa richesse, qui sont officiellement reconnues dans le monde entier. »²²

Un exemple typique est souvent rappelé : le lancement de l'Appel à reconnaissance du PCI par un groupe d'associations bretonnes, auprès des collectivités, qui précède la rédaction de la candidature puis l'inscription du *Fest-noz* au PCI de l'Unesco. Il symbolise tout d'abord « une mise en équivalence du PCI et de l'ancienne catégorie de "culture populaire" » (Isnart, 2010 : p.1).

L'inscription du *Fest-noz* à l'Unesco eut ainsi plusieurs impacts : la formation d'un collectif, la reconnaissance officielle du travail mené depuis des décennies par les acteurs de ce collectif et l'édification de la notion de PCI comme nouveau support permettant de mobiliser les pouvoirs publics autour de la prise en compte de la culture bretonne.

1.3.1. La formation d'une « communauté de projet » (Léonard, 2019)

Le *Fest-noz* est inscrit sur la liste représentative du PCI de l'Unesco en 2012 et marque l'aboutissement du « processus institutionnel de mise en patrimoine du *Fest-noz* », pour reprendre les mots de J. Léonard (2019 : p.20). Ce processus débute dès les années 2005, époque où la FAMDT s'intéresse à cette nouvelle notion et se rapproche du ministère de la Culture. Ainsi, elle organise en 2007 les Assises nationales des musiques et danses traditionnelles et y consacre une session entière aux conventions « pour la sauvegarde du

²¹ Le processus de candidature et d'inscription eut lieu de 2009 à 2011.

²² Discours de Jean-Michel Le Boulanger, le 06 décembre 2012.

Cf. : <https://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/bretagne/Fest-noz-patrimoine-de-l-humanite-06-12-2012-1932279.php>

patrimoine culturel immatériel » (Unesco, 2003) et « sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » (Unesco, 2005).

L'année suivante et dans la continuité de l'émulation suscitée par ce premier événement, Dastum organise les Rencontres du PCI de Bretagne en décembre, en partenariat avec l'IRPa²³. Elles rassemblent environ 200 participants et font émerger de « vifs débats autour de la langue » (Léonard, 2019). Elles sont ainsi considérées comme le « point de départ de toute la démarche engagée en faveur du PCI sur le territoire breton ». À l'époque, Xavier, directeur de Dastum, devient la « cheville ouvrière de la machine patrimoniale bretonne » (Léonard, 2019 : p.252). En janvier 2009 se réunit la première « commission PCI », présidée par Xavier et plus largement encadrée et pilotée par Dastum. S'ensuivent, jusqu'à mars 2011, vingt-deux réunions, qui participent à former « un collectif », le « lieu d'expression d'une "communauté" », voire d'une « communauté de projet » (Léonard, 2019 : p.261). Ainsi, ce que J. Léonard nomme « la fabrique patrimoniale bretonne » rassemble²⁴ :

- douze associations, qui sont issues des entreprises culturelles du mouvement folk et revivaliste : Kendalc'h, War'l Leur, Phare Ouest ;

- quatre institutions, telles que la DRAC Bretagne, le MCC, le conseil régional (qui ne rejoint la commission qu'en février 2010), un groupement d'intérêt public (GIP), ainsi que le Pays Centre-Ouest Bretagne (COB) qui devient un participant actif dès la première réunion, « ayant inscrit le PCI dans son "projet de territoire" en tant que levier de développement local » (*ibid.* : p.266) ;

- deux établissements publics et neuf personnes présentes en leur nom propre.

Le monde associatif se trouve au centre de la démarche, notamment par l'entremise des « collecteurs » :

« Y'avait une dominante collecteurs, parce que y'avait une dominante Dastum, en fait. Rien que dans les réunions de travail, t'avais Xavier, Vincent, et Iffic, et donc tous les trois avaient un passé de collecteur assez riche, et puis y'avait Éric Marchant, qui avait énormément collecté aussi, Alan Pierre pour War'l Leur, qui avait beaucoup collecté, mais lui sur la danse, donc effectivement tu avais un profil de collecteurs assez représenté à travers ces cinq hommes, puisque le collectage est à dominante masculine. »

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS – UMR 7319), 2020

En outre, les trois générations d'Emsav sont représentées : on y retrouve les associations constituées dans les années 1950, fortement représentées par Kendalc'h, « un vrai réservoir à militants » (*cf.* entretien avec J. Léonard) ; les associations créées dans les années 1970,

²³ Institution régionale du patrimoine.

²⁴ Ces données sont tirées du travail doctoral de J. Léonard.

comme Dastum ; puis celles des années 1990, avec Phare Ouest (*cf.* entretien). Toutefois, notons que les musées et écomusées sont les grands absents de ces réunions.

Le processus se poursuit en parallèle lorsque, à l'été 2009, Xavier prend l'initiative de se rapprocher du DPRPS et d'établir un premier contact avec Christian Hottin. Ainsi, les deux réunions suivantes, à Quimper en septembre puis à Ploërmel en octobre, font émerger l'idée d'un premier dossier de candidature au PCI de l'Unesco autour des danses. En novembre 2009, Christian Hottin vient en Bretagne pour rencontrer ce « collectif ». Celui-ci présente son ébauche de dossier, rapidement abandonné au profit du « contenant culturel » qu'est le *Fest-noz* :

« [...] et là très vite, le problème avec les danses, si tu veux, c'est que au sein du milieu associatif, y'a pas de consensus quant au nombre de danses, quant au nombre de familles de danse, donc très vite on sent que ça va être compliqué de mettre tout le monde d'accord, on sent que ça va pas faire consensus. Et c'est Christian Hottin qui connaissait déjà le *Fest-noz*, qui a à un moment de la réunion proposé le *Fest-noz*. En fait, pour en avoir discuté avec lui après, lui il avait déjà cette idée-là en tête quand il est arrivé, donc au fur et à mesure de la conversation, arrive le *Fest-noz*, avec l'avantage que c'est un contenant culturel, c'est vraiment comme ça qu'ils l'appréhendaient, dans la mesure où tu retrouves du chant, de la danse, de la musique, tu peux mettre en avant plusieurs éléments à travers le *Fest-noz*. »

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS – UMR 7319), 2021

Si le *Fest-noz* est alors choisi pour la première candidature, plusieurs participants du collectif font toutefois remarquer que certains éléments mériteraient une inscription à la Liste de sauvegarde urgente, comme les complaintes et la Gwerz²⁵, qui font dès lors l'objet d'un travail en parallèle :

« Donc de manière très pratique, les réunions étaient divisées souvent en deux parties. Une partie sur la candidature du *Fest-noz*, et une partie sur la candidature Gwerz et complaintes. Et quelque temps après, les jeux et sports décident eux aussi de lancer leur propre candidature. À l'époque c'était Nicolas Oliveau qui était président de la FALSAB²⁶ et qui participait au groupe de travail, et très vite y'a eu une espèce de scission avec les jeux et sports traditionnels qui ont décidé de travailler de leur côté et sortir un peu de ce collectif ». ²⁷

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS – UMR 7319), 2021

Ainsi, le dossier de candidature fut soumis à l'Unesco en 2011 et inscrit en 2012.

²⁵ Chant traditionnel breton.

²⁶ Confédération des jeux et sports traditionnels en Bretagne.

²⁷ Les jeux et sports traditionnels ont finalement fait l'objet d'un inventaire inter-régional en 2012 (*cf.* chapitre 5).

1.3.2. Une reconnaissance du travail associatif

Ce processus de candidature et d'inscription à l'Unesco fait résolument « écho à la perspective participative de la convention » (Léonard, 2019 : p.256), dans la mesure où il est porté par les structures représentatives de la société civile, les associations culturelles bretonnes. Parce qu'en effet, la convention de l'Unesco met un cadre officiel aux actions menées depuis des décennies par les associations pour préserver la culture bretonne :

« [...] c'est l'objet de ce qui se passe à Dastum depuis 50 ans et de tout le réseau où donc tout ce qui est attendu sur les mesures de sauvegarde, c'est la raison d'être de Dastum et tout le réseau d'assos autour d'elle ! »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

« Tu sais, c'est le fameux discours : "on n'a pas attendu le PCI pour faire du PCI !" »

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS - UMR 7319), 2020

Cette auto-saisine de la communauté bretonne est sous-tendue par une reconnaissance. Notion régulièrement évoquée lors de nos divers entretiens, elle tient une place mineure dans le texte de la convention en comparaison de la *participation*. Pourtant, elle illustre parfaitement, pour l'ancien directeur de Dastum et son actuel animateur-conservateur, le processus multiforme que les associations ont connu à l'avènement de la convention. Dans une première acception du terme, la notion de PCI lutte contre la hiérarchie des cultures et met sur un pied d'égalité culture populaire et culture savante :

« Et ben c'est ce qu'on disait tout à l'heure, c'est une reconnaissance... faut repartir de là. Première réunion sur le PCI après les travaux des Rencontres internationales du PCI à Rennes cette fois, avec Dastum on organise le premier groupe de travail, on demande ce que les gens attendent autour de la table, c'est de la reconnaissance. C'est-à-dire qu'on ne nous prenne pas pour des cons, qu'on ne nous prenne pas pour "oui mais vous, ce que vous pratiquez c'est le passé, voilà, vous êtes pas dans la création, vous êtes pas ci, vous êtes pas ça, vous êtes des ploucs et puis on vous reçoit parce que vous êtes gentils, et parce que vous êtes aussi des citoyens qui votez donc ça c'est embêtant, mais on peut être que poli avec vous, mais c'est tout". Or la reconnaissance c'est pas du tout ça, c'est pour dire, voilà, ces gens-là portent un savoir et qu'ils doivent être écoutés comme d'autres, et que leur culture, elle est pas en-dessous de la culture avec un grand C, non cette culture-là, elle est la leur et elle est respectée en cela. Donc elle est à l'égale dignité des autres cultures, donc à égale dignité, égal traitement. C'est ça le truc, ce n'est pas de faire parler tout le monde au café du commerce, c'est comment on recense ces cultures pour respecter ces cultures. C'est ça l'enjeu ! Il est extraordinaire, c'est un enjeu de démocratie [...], c'est un enjeu de comment on constitue une décision. Voilà. J'ai tout dit là ! [rires] »

Xavier, directeur (BCD), 2017

La convention de l'Unesco agit aussi comme une reconnaissance du travail mené par les associations :

« Quand j'en ai entendu parler, ça a fait vraiment un effet de miroir, je me suis dit "mais c'est ce qu'on fait, c'est ce qu'on fait !". Et c'est tout à fait logique d'ailleurs parce que ça arrive à l'Unesco après 40 ans de travail de terrain un peu partout dans le monde. Et moi j'étais à la recherche, en tant que directeur de Dastum, ça je le dis à chaque fois, je voulais trouver un nouveau récit, un nouveau discours pour légitimer l'existence de Dastum. Quand je lis la convention Unesco, j'ai dit "c'est exactement ça", donc moi le travail sur le patrimoine culturel immatériel, et qui se continue aujourd'hui, et qui n'est pas fini hein, c'est un travail de... [...] construire un autre récit. C'est-à-dire qu'en faisant référence à la convention Unesco, je fais référence à la mondialisation, on fait référence à d'autres cultures dans le monde, on crée une sorte d'empathie voire de solidarité avec d'autres démarches, d'autres cultures populaires, traditionnelles, etc., avec des personnes qui les portent et reconnaître la culture d'une personne, c'est une démarche complètement différente à dire "je suis Breton donc c'est bien", avec le petit drapeau à l'appui quand il le faut. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Il s'agit de la reconnaissance de pratiques développées par les acteurs associatifs, qui ne bénéficiaient d'aucun cadre juridique, institutionnel ou encore moins académique.

Dans une seconde acception du terme de reconnaissance, les associations se sont elles-mêmes « reconnues » dans la définition du PCI, à travers sa dimension vivante et créative :

« On se reconnaissait tout à fait dans les termes de la convention Unesco, dans la recreation perpétuelle et cette question que c'est les communautés elles-mêmes qui définissent leur patrimoine. Tout le monde s'est dit "on est complètement là-dedans depuis toujours". C'est le discours de Dastum de dire que les choses se recréent perpétuellement ! »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Mais elles se sont également reconnues dans la dimension participative de la convention :

« La participation, ça fait partie des motivations pour lesquelles on s'est impliqué. On a fait une pétition, et tout un travail pour formaliser la participation mais le sentiment général, c'était qu'on était persuadé de toute façon que tout le travail de Dastum est d'emblée issu de la participation des gens. Le travail, depuis l'origine, il est le fruit de plusieurs centaines de personnes, de bénévoles, ça représente des milliers et milliers et milliers de personnes en Bretagne. »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Ces associations se sont, par ailleurs, reconnues dans les valeurs humanistes diffusées par la convention. En effet, l'inscription du *Fest-noz* avait notamment pour objectif de « changer les mentalités », « faire tomber les préjugés » (Léonard, 2019 : p.399) sur la culture bretonne en tant que culture populaire :

« Cette inscription c'était aussi [...] améliorer le regard du grand public sur ce sujet-là du patrimoine oral ou immatériel, ce n'était pas tant pour aider le *Fest-noz* que pour aider le PCI en fait ! Mettre en avant pour montrer au grand public,

"voilà vous ne savez pas ce qu'est que le PCI, c'est quelque chose comme le *Fest-noz*". C'était tout ce qu'on véhicule comme valeurs. »

Vincent Morel, conservateur-animateur (Dastum), 2020

Pour ses militants, la démarche d'inscription au PCI de l'Unesco participe plus globalement à renouveler « les formes de mobilisation patrimoniale » (Léonard, 2019 : p.414), une telle inscription permettant en effet « de "faire front" en représentant "une certaine conception du monde" qui s'inscrit pleinement dans les luttes de définition de la culture. Elle illustre en toile de fond les tensions continues avec la "culture dominante" » (Léonard, 2019 : p.413).

J. Léonard émet ainsi l'hypothèse, dans son travail de thèse, que cette « communauté de projet » formerait une « quatrième Emsav », où « le PCI [pourrait être] une nouvelle manière de parler "culture populaire" ». On peut y ajouter que la promotion de la notion de PCI par la sphère associative fut une façon renouvelée de mobiliser les pouvoirs publics autour de la préservation de la culture populaire bretonne.

1.3.3. Le PCI comme outil de mobilisation des pouvoirs publics

Cet effet miroir semble moins évident pour les pouvoirs publics locaux et régionaux. S'ils ont contribué aux réunions de travail amorcées en 2009 par Dastum, c'est parce qu'ils furent interpellés par la « communauté de projet ». Le lancement de l'Appel à reconnaissance du PCI en Bretagne fut la « première démarche du collectif » avant « d'entrer dans une logique de candidature », afin de « s'assurer d'un soutien politique régional et local » (Léonard, 2019 : p.277) :

« À Rennes, à la fin de ces rencontres, plusieurs acteurs associatifs se sont dit : "y'a quelque chose", et donc le groupe de travail se réunit pour la première fois en janvier 2009. Il y a un tour de table, et chacun répond à la question : "Le PCI selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait faire ?". Et très vite tout le monde se rend compte que ce qui pêche, c'est le soutien politique. Pour te prendre un exemple concret, ils font face à des élus qui considèrent que "oh vous voilà encore avec votre culture bretonne", alors que là, c'est l'occasion d'arriver avec un nouveau discours, avec un référentiel Unesco qui parle aux élus, ce sont des atouts intéressants. Et donc c'est à partir de cette première réunion que le collectif décide de travailler sur la rédaction d'un appel. [...] Dès le début en fait, l'appropriation de la convention a été pensée comme un outil au niveau régional. Même si le collectif avait en tête le côté label Unesco, tout ça, d'abord la volonté était d'obtenir un soutien politique, et puis au niveau local des collectivités locales. »

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS – UMR 7319), 2020

Cet appel est défini comme « un texte fédérant "un groupe régional de coordination PCI pour gérer l'Unesco en Bretagne" » (Léonard, 2019 : p.273) et apparaît comme « une traduction locale et localisée de la convention de 2003. L'annexe 3 de l'appel, "Domaines d'application de la convention de l'Unesco en Bretagne", illustre particulièrement cet

aspect en indiquant les "déclinaisons bretonnes" qui peuvent être celles des domaines définis par l'Unesco » (*ibid.*).

Présenté au président du conseil régional le 12 janvier 2010, il reçoit aussitôt le soutien de ce dernier et est diffusé auprès des collectivités territoriales :

« Au 31 mai 2012, cette motion de soutien a été signée par soixante-quatre collectivités territoriales (le conseil régional de Bretagne, deux conseils généraux et soixante-et-une communes), sept communautés de communes (EPCI) et un parc naturel régional (PNR), soit soixante-douze signataires (carte 1) adhérant à l'Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne et s'engageant à apporter leur "soutien aux travaux en cours visant à faire inscrire sur les listes de l'Unesco des éléments majeurs du PCI de la Bretagne". Sur les soixante-et-une communes signataires de la motion, 64% sont des villages, 18% des villes de moins de 5 000 habitants et 18% des villes de plus de 5 000 habitants. »²⁸

Cet appel se mue en véritable « travail de terrain » dès 2010 (Léonard, 2019 : p.279) : ses acteurs déploient leurs forces en cherchant à mobiliser « leur réseau d'interconnaissances ». Mais seulement 4% des communes bretonnes signent et adhèrent. Si les résultats ne sont pas à la hauteur de l'ambition d'origine, J. Léonard nous fait remarquer que cette démarche a permis de renforcer la présence d'institutionnels et de politiques au sein de la « communauté de projet » (*ibid.*).

Néanmoins, comme le résultat d'un héritage historique, les autres grands absents de cette « patrimonialisation du *Fest-noz* » se trouvent être les universitaires :

« Quelle était la place, s'il y en avait une, de la recherche universitaire ?

- Au sein du collectif ?

- Oui.

- Absente. [...] C'est-à-dire qu'au début, y'a eu Jérôme C., qui est un historien qui a travaillé à la rédaction de l'appel à reconnaissance du PCI, et puis après il n'a plus jamais fait partie de la boucle de travail, [...] je sais pas pourquoi il a arrêté, mais en tout cas c'est bien une candidature qui à aucun moment n'a sollicité d'universitaires. Ça a été aussi justifié par le fait aussi que Vincent, Xavier ont fait des études universitaires, donc ils pensaient avoir le recul et la rigueur entre guillemets nécessaires quoi, en plus d'être professionnels de la culture, et en plus d'être praticiens, d'être chanteurs, d'être collecteurs, et autres. »

Julie Léonard, docteure en ethnologie (CURAPP-ESS - UMR 7319), 2020

Pour J. Léonard, l'absence de l'Université dans ce processus illustre justement le principe participatif de la convention et « positionne [les praticiens] en acteurs légitimes pour "gérer" le PCI » (Léonard, 2019 : p.270). Cette émulation associative autour de la notion de PCI conduira ensuite à l'intégration du PCI dans une politique culturelle régionale dont l'idéologie centrale est la promotion de la diversité culturelle. Ainsi, les associations du

²⁸ Cf. : *ibid.*

quatrième Emsav obtiendront un soutien inédit des élus régionaux, qui ira jusqu'à créer un organisme « professionnel » pour gérer le PCI ; ce sera l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

La notion de PCI offre une continuité au mouvement culturel breton dans sa diversité : une « quatrième génération d'Emsav » se constitue et caractérise « l'apparition d'un mouvement patrimonial au sein duquel les revendications politiques ne reposent plus sur les mêmes enjeux que ceux du XX^e siècle », qui fait apparaître un « renouveau des formes du militantisme culturel en Bretagne » (Léonard, 2019 : p.275). Cette quatrième génération d'acteurs mobilisés pour le mouvement culturel breton s'associe avec les acteurs politiques pour créer Bretagne Culture Diversité en 2011 et déclenchent la défiance d'une partie de ces acteurs qui ne suivent pas cet engouement.

2. Bretagne Culture Diversité : un « outil professionnel »

Le collectif qui émergea avec le processus de candidature du *Fest-noz* à l'Unesco est à l'origine de l'édification d'un nouvel « outil professionnel » régional ; certains de ses membres sont ainsi invités, par le conseil régional, à créer un organisme de référence sur le PCI qui soit compétent, moderne et neutre, ayant pour mission d'encadrer les acteurs associatifs amateurs, traditionnels et militants. Ce processus de démarcation des acteurs associatifs commence par un bouleversement du paysage institutionnel avec la suppression de certains organes historiques (2.1.). Ensuite, ce processus prend appui sur la création de BCD et la construction d'un fonctionnement hybride entre esprit associatif et rattachement institutionnel à la Région (2.2.). Enfin, il se traduit par une doctrine d'établissement visant la promotion de la diversité culturelle par le moyen du PCI (2.3.).

2.1. Le bouleversement des paysages institutionnel et associatif

Au tournant des années 2010, les élus en charge du nouveau projet culturel de la Bretagne y intègrent la notion de PCI et opèrent une redéfinition des structures régionales mises en place par la Charte culturelle de 1977.

2.1.1. La redéfinition des structures de la charte culturelle

En 2004, le conseil régional de Bretagne passe à gauche pour la première fois, et Jean-Yves Le Drian en devient le président. Dans le prolongement de la décentralisation

déjà opérée depuis les années 1980, il propose un projet pour la Région au centre duquel la culture tient une place importante²⁹ :

« Trois objectifs, dont la compétence culturelle et la responsabilité dans le domaine des langues. [...] Ces instruments internationaux que sont les conventions de l'Unesco sur la diversité culturelle et le PCI sont envisagés comme des outils politiques pour positionner la Bretagne au niveau national, européen, et international. »³⁰

Ainsi, le Conseil culturel de Bretagne devient une chambre consultative du conseil régional. L'Agence technique régionale est supprimée et les subventions allouées à l'Institut culturel de Bretagne sont interrompues en 2011. Selon nos informateurs, les raisons de cette dernière décision sont multiples : « il y a les "off" et le discours public », nous confie l'un d'entre eux. Les « discours publics » nous permettent malgré tout de comprendre que ces raisons concernent notamment la question de l'utilisation par l'Institut de ses subventions régionales et l'« entre-soi » relatif au milieu militant :

« Il y a eu un moment où, je ne saurais pas dire quand, où le conseil régional a commencé à formuler des reproches auprès de l'Institut, d'une part il lui reprochait de ne pas avoir un objectif avec des missions précises, mais de traiter d'un petit peu de tout en termes culturel, et puis d'autre part et surtout, il lui reprochait des irrégularités financières. Alors, voilà, le conseil régional a cessé de subventionner cet Institut. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

« Alors, je vais me concentrer sur l'Institut culturel de Bretagne, qui avait des missions de, en gros, développer, vulgariser ce que l'on appelle la culture bretonne, intégrant des pans entiers de ce qu'on appelle aujourd'hui le patrimoine culturel immatériel, même si on n'utilisait pas l'expression en 1978. L'Institut culturel de Bretagne va se développer dans les années 80, 90, 2000. Et quand nous sommes arrivés aux affaires en 2010, moi comme vice-président à la culture et Thierry depuis quelques mois comme directeur de la culture, on a fait le constat que l'Institut culturel de Bretagne, progressivement, au fil des années, n'avait pas su se renouveler générationnellement, était dans un relatif entre-soi, c'était une génération de militants bretons qui en gros avaient trente ans dans les années 70 et avait vieilli avec l'outil, et cet outil, qui avait été très important dans les années 80, 90, l'était beaucoup moins en 2010. Et donc on a pris la décision de cesser de subventionner très fortement l'ICB au nom d'une ambition que l'on avait autour de la notion des singularités bretonnes, et en particulier du PCI. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

« [...] y'a pas grand-chose à dire, si ce n'est l'outil d'exigence démocratique aussi, parce que l'Institut était devenu effectivement un lieu un petit peu de la réflexion

²⁹ LE DRIAN, Jean-Yves, « Évolution des outils de la charte culturelle de 1977. Vers une nouvelle étape », Session du conseil régional de Bretagne du 23 octobre 2008.

³⁰ Cf. : Léonard, 2019.

fermée entre militants et qui ne savaient plus trop comment s'adresser aux Bretons finalement, et qui était même plutôt déconnectés des Bretons. »

Thierry Le Nédic, adjoint au directeur de la culture (conseil régional de Bretagne), 2019

L'Institut culturel de Bretagne continue de fonctionner sans salariés, et les militants associatifs « s'inquiètent de "la représentativité et de la "liberté" d'agir du mouvement associatif » (Léonard, 2019 : p.287).

2.1.2. Pour un « nouvel outil »

En mars 2010, Jean-Michel Le Boulanger est élu Conseiller régional de la Région Bretagne et devient Vice-Président chargé de la culture et des pratiques culturelles. La politique culturelle qui se dessine fait acte d'un tournant, valorisant ce qu'il appelle « la matière culturelle de Bretagne »³¹, au sein de laquelle Jean-Michel Le Boulanger intègre la notion de PCI :

« - Vous utilisiez la notion de PCI au sein de la Région avant la création de BCD ?
- Oui, c'était une notion qui était absolument utilisée, qui était utilisée, qui s'intégrait on va dire à plus généralement ce qu'on appelle la matière culturelle de Bretagne, ou à ce qu'on appelle les singularités culturelles. Le PCI fait partie de ce vaste ensemble de singularités culturelles en Bretagne, matérielle ou immatérielle, enfin moi je ne connais pas de PCI sans traduction matérielle, je ne connais pas de patrimoine matériel qui ne soit pas porté par une force immatérielle. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

Cette politique fait résolument écho à l'esprit de la convention, dans la mesure où elle entend lutter contre les effets de l'homogénéisation culturelle et le communautarisme :

« Ce que l'on voulait à partir de 2010 partait d'un constat extrêmement simple, on en parlait ce matin avec quelqu'un d'autre, c'est que dans le vaste monde de la mondialisation et de la globalisation, il y a le risque aussi de la banalisation, et la question des territoires elle est posée, elle est posée partout dans le monde. Elle est posée de manière tragique quand c'est la fermeture, l'autarcie, le repli sur soi, et les murs et les barrières et on voit ce que ça donne, et la formule la plus tragiquement aboutie c'est Daesh. Mais c'est quoi ? C'est aussi une force de résistance fantasmée de territoire face à une mondialisation et une globalisation. Et puis de l'autre côté du prisme, y'a la Bretagne, je trouve, c'est-à-dire qu'il y a une affirmation bretonne, qui reste très ouverte sur le monde, et très ouverte sur le contemporain. Mais c'est une alchimie extrêmement complexe. C'est-à-dire que pour que la Bretagne reste ouverte aux autres, et ouverte aux contemporains, il faut aussi qu'elle soit la Bretagne. Et donc ça pose la question de ces singularités, de la matière de Bretagne, de la transmission des formes de culture,

³¹ En référence à l'expression historique de « la matière de Bretagne », correspondant aux mythes arthuriens, récits et poèmes qui datent de la Bretagne médiévale.

etc. Et y'a toujours un point d'équilibre à trouver, entre racines au pluriel, et ouverture. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

Dès l'arrivée de Jean-Michel Le Boulanger, au sein de la Région se dessine une réflexion autour d'un « nouvel outil », prenant en charge la création d'un portail commun qui rassemblerait les données numérisées, dispersées entre plusieurs organismes (Dastum, les Archives, l'INA, le Cartoppol, le CRBC, la Cinémathèque, etc.) (cf. entretien avec Xavier, directeur de BCD). En parallèle, une deuxième réflexion se fait jour, cherchant à créer « une institution qui serait missionnée précisément, avec une volonté à la fois de diffuser la culture bretonne, et puis d'autre part de faire prendre conscience de la dimension de la diversité à l'intérieur de la Bretagne. » (cf. entretien avec R. Le Coadic).

Ainsi, en décembre 2011, Jean-Michel Le Boulanger et Thierry Le Nédic missionnent Xavier, alors directeur de Dastum, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'établissement dans la gestion de la matière culturelle de Bretagne. Ce dernier a effectué « un tour de Bretagne » pour rencontrer « quelques personnalités » afin de mieux « connaître les attentes des uns et des autres », par rapport à un projet de portail commun et d'établissement régional. Seulement quelques mois plus tard, au printemps 2012, la Région convoque une quinzaine de personnes pour les inviter à constituer une nouvelle association « dont on n'avait pas le nom », mais seulement les missions (cf. entretien avec Xavier) :

« Là c'était donc des missions de diffusion de la matière culturelle de Bretagne, inventorier le patrimoine culturel immatériel et promouvoir la diversité culturelle. Voilà, c'est ce que tu trouves dans l'article 1 des statuts de l'association. Et donc avec les outils numériques, notamment le fameux portail qui allait naître. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Jean-Michel Le Boulanger et Thierry Le Nédic font alors le choix de créer une association loi 1901 et « cherchent qui mettre dans le premier bureau, qui prendre comme directeur » (R. Le Coadic) :

« Ils ont vraiment cherché des gens, ils sont allés chercher Xavier qui avait fait une étude de faisabilité, et [...] parce qu'à Dastum, il avait été à la fois président et directeur, successivement, donc dans l'optique de le prendre comme directeur. Ils sont allés me chercher moi pour être président, et puis chercher d'autres personnes pour être éventuellement membres du bureau. Ils sont allés chercher des gens, leur idée c'était qu'il fallait que ce soit une association, mais quand même, il ne fallait pas que cette association dégénère, aille vers des excès. Donc c'était ça leur idée, c'est pour ça qu'ils allaient chercher des gens qu'ils connaissaient, ils connaissaient nos publications, Jean-Michel Le Boulanger les avait lues. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

L'association Bretagne Culture Diversité naît en mai 2012 et est subventionnée en totalité par la Région Bretagne. L'assemblée générale constitutive se tient à Guingamp le 23 octobre 2012 et Ronan Le Coadic en devient le président.

Le nom de « Bretagne Culture Diversité » représente l'idéologie du projet culturel de la Région et symbolise la doctrine de l'organisme : « Bretagne » pour les cinq départements sur lesquelles l'action de BCD se déploie ; « Culture » est employé dans un sens anthropologique ; « Diversité » est quant à elle l'expression d'un paradigme que J. Léonard restitue à travers l'un de ses entretiens avec un élu du conseil régional (Léonard, 2015 : p.112) :

« La notion de diversité est interprétée par l'association de manière suivante. D'une part, le monde est pluriel. Au sein de cet immense concert, les Bretons ont à faire entendre leur voix ; en outre, ils ont intérêt à connaître les cultures et situations minoritaires comparables à la leur, ne serait-ce que pour mieux se comprendre eux-mêmes. D'autre part, la Bretagne, elle-même, est plurielle. Elle comporte une part de diversité ancienne (frontière linguistique, pays, etc.) et une part de diversité issue de l'immigration ou engendrée par des comparaisons. »

2.1.3. Une rupture avec le milieu associatif

Si cet événement symbolise « une concordance entre une volonté politique et une démarche de la société civile » (Léonard, 2019 : p.285), il fait toutefois entrer le quatrième Emsav en rupture avec les anciennes générations, qui dénoncent « une forme d'intégrisme qui magnifie l'uniformité [...] une culture normalisée, lissée, encadrée comme le souhaitent les tenants de la globalisation » (citées par Léonard, 2019 : p.295). Ce conflit de générations illustre bien l'émergence d'un nouvel Emsav dont les aspirations et l'action se distinguent de celles de ses prédécesseurs, notamment dans son association avec les pouvoirs publics :

« Le revivalisme musical des années 1960-70, du moins en France, se plaçait dans une volonté de rupture sociétale, d'invention et d'expérimentation sociales et culturelles alors que l'engagement total de la FAMDT et de ses correspondants régionaux dans les politiques du PCI aujourd'hui s'inscrit dans une conformité institutionnelle internationale et dans le moule globalisé de la protection de la diversité culturelle. »³²

Pour Ronan Le Coadic, la défiance des anciennes générations de militants s'explique, d'une part, par la crainte d'une réduction des subventions régionales et de leur apanage par la nouvelle association régionale, et d'autre part, par une bureaucratisation de la culture que pourrait entraîner cette collaboration avec les pouvoirs publics :

³² Propos de Dominique L.-C. (2013), cité par Léonard, 2019 : p.259.

« Première chose, la peur que les subventions partent toutes vers BCD, mais bon ça après les gens se sont rendus compte que non ; deuxièmement, le sentiment que y'avait la création d'une espèce d'usine à gaz qui donnait peu la place à la société civile, et puis bon c'est vrai, il faut reconnaître que c'est très spécial BCD hein, c'est très original, je pense pas que ce soit une usine à gaz, mais c'est quand même très original et c'est vrai aussi que la participation de la société civile se fait très peu, par contre, y'a beaucoup d'experts qui sont sollicités pour faire des dossiers, d'excellents dossiers, je sais pas si tu as vu ça, en breton, en français, donc ça c'est très, très, très enrichissant. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

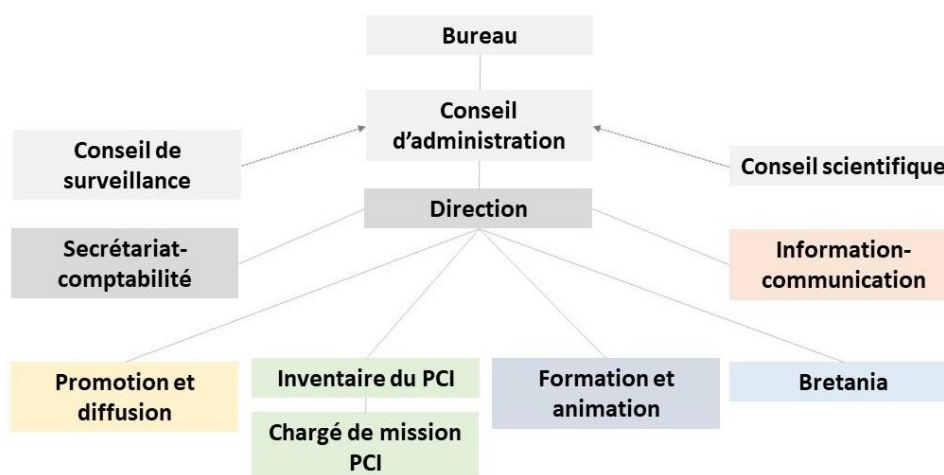
Dans le réseau culturel breton, le conservateur de l'Écomusée du Pays de Rennes, qui n'a pas souhaité être enregistré lors de notre entretien – craignant, sinon, de me « livrer un discours politiquement correct, alors que ce n'est pas ça qui est intéressant » –, se montre très tranché, lors de notre entretien (2019), sur la situation du milieu militant breton : la « professionnalisation », selon lui, contribuerait à minorer et à dénaturer l'action militante qui, elle, est portée par la société civile, et sans qui le patrimoine ne peut être vivant ; ainsi, les « professionnels » les dépossèderaient de leur patrimoine et menaceraient celui-ci de disparition, alors même que l'objectif premier est de le préserver.

2.2. Les spécificités d'un organisme en construction

Ainsi, selon ses statuts, Bretagne Culture Diversité a pour mission de « favoriser la promotion et la diffusion de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne ainsi que de la diversité culturelle » (statuts, 2011 : article 3). Plus précisément, elle se décline en quatre « objectifs » :

- « réaliser un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel breton » ;
- « mettre en œuvre un vaste plan de diffusion et de vulgarisation de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne » ;
- « favoriser l'accessibilité et la valorisation des contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne, en particulier par le biais des technologies de l'information et de la communication » ;
- « promouvoir la diversité culturelle ».

Figure 2 - Organigramme de Bretagne Culture Diversité (2018)



L'association est dotée de membres adhérents ainsi que de membres de droit qui représentent les principales institutions (le conseil régional de Bretagne, les cinq départements de la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique), le président du Conseil culturel de Bretagne, l'État, et enfin la Ville de Lorient (où siège l'association). En 2015, le bureau est composé de Philippe Ramel (président), Jean-Jacques Monnier (secrétaire), Ronan Gueblez (représente Dastum, trésorier), Marthe Vassalo, Soize Pouliquen (représente la Confédération War'1 Leur). Le conseil d'administration réunit des personnalités représentant diverses associations et organismes bretons : Bodadeg ar Sonerion, le Centre d'histoire de Bretagne, la Cinémathèque de Bretagne, la Confédération FALSAB, le CRBC, le FRCPM Bretagne, Gouelioù Breizh et la Confédération Kendalc'h.

Le conseil scientifique est une « instance consultative » pour l'attribution des bourses doctorales, « l'expertise de fonds d'archives » et la définition des « lignes directrices des actions de vulgarisation, valorisation, d'information et de communication de l'association »³³. Il réunit 10 membres et mélange chercheurs universitaires issus du CRBC notamment, acteurs associatifs (Dastum, Kendeskiñ) et personnels des archives départementales, du Musée de Bretagne.

Le conseil de surveillance est « l'organe de contrôle permanent de la gestion de l'association » (statuts, 2011 : article 11.3). Il est composé de 15 membres issus également des mêmes institutions et collectivités. Il peut « opérer les vérifications et contrôles, notamment comptables » et s'assure de l'adéquation des décisions, des orientations et des

³³ Cf. : <https://www.bcd.bzh/fr/qui-sommes-nous/nos-missions/le-conseil-scientifique/>

actions mises en œuvre par le conseil d'administration vis-à-vis des missions de l'association et de ses « engagements [...] à l'égard des pouvoirs publics » (*ibid.*). Le conseil d'administration lui transmet ainsi deux rapports d'activités par an :

« C'est-à-dire que deux fois par an, je les rencontre avec le président, et on leur dit "voilà ce qu'on a fait avec vos sous" [rires], et eux nous disent, jamais ils ne nous questionnent sur le contenu, ils disent simplement "bon ben ça correspond bien au fléchage qu'on a fait, le fonctionnement de l'association, y'a pas eu de détournement de fonds, ou de trucs bizarres, un voyage au Liban [rires]". »

Xavier, directeur (BCD), 2019

« Donc nous on a un conseil de surveillance avec des élus de la Région, de tous les bords, qui surveillent que les sous soient dépensés par BCD dans le cadre des missions que la Région souhaite. Donc si tu veux ce n'est pas la Région qui nous dit de faire un inventaire participatif de pardons, mais eux ils contrôlent que ce soit toujours en adéquation avec la politique régionale et à partir du moment où il y aura décalage là il y a forcément une intervention du conseil de surveillance.

- Et il est vraiment effectif ce contrôle ?

- Ah, bah tu demanderas à Xavier, le conseil de surveillance, il les rencontre deux ou trois fois par an, il faudrait lui demander. Il a des comptes à rendre en fait. Mais uniquement financiers, pas sur les actions. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Le conseil de surveillance est une instance de contrôle qui n'a cependant aucune incidence sur l'orientation des actions de l'association :

« Alors, à partir du moment où l'association a été lancée, moi j'ai eu totalement carte blanche, dans tous les domaines, avec la particularité qu'on avait un conseil de surveillance, mais qui n'était pas destiné à surveiller notre politique à proprement parler, mais à vérifier qu'on n'employait pas les fonds mal à propos. Voilà c'était ça. C'était pour vérifier simplement que les fonds étaient employés pour la mission. En dehors de ce conseil de surveillance qui en soit n'est pas choquant, et auquel devait participer tous les financeurs [...]. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

Bretagne Culture Diversité est financée par la Région, mais perçoit des subventions ponctuelles du DPRPS au titre de sa participation à l'inventaire national du PCI. Elle est installée dans des locaux mis à disposition gracieusement par la Ville de Lorient. Les seuls contributeurs absents sont les cinq départements de la Bretagne :

« Jean-Michel Le Boulanger avait pensé qu'au départ les départements abonderaient, parce que c'est pour la Bretagne. Et ça a été trop facile pour eux de dire "ah ben ouais on ne nous a pas concertés, et nos finances voilà, c'est la crise". Du coup, la première subvention départementale que nous ayons eue c'est du département Loire-Atlantique, et nous avons eu gracieusement mille euros [rires]. Parce que voilà, la logique d'événement. On est en Loire-Atlantique, on va à Nantes faire un colloque sur les droits culturels, donc... »

Xavier, directeur (BCD), 2019

L'idée initiale du conseil régional était de créer un EPCC et c'est « la levée de boucliers du monde associatif » (cf. entretien avec J. Léonard) qui l'en a dissuadé.

Au sein de l'organisme, on observe un fonctionnement certain d'association, bien loin de celui d'une administration : dans l'équipe de six à sept salariés, tous se tutoient et entretiennent des liens amicaux, dans une ambiance familiale, qui concerne également le travail mené en concertation avec les membres bénévoles :

« Et on a vraiment très, très bien travaillé, c'était une collaboration très, très chouette. Donc voilà se crée cette association. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

Toutefois, à l'image de son voisin normand, Bretagne Culture Diversité recherche encore l'équilibre entre public et privé dans la rétribution de ses services et notamment de ses formations :

« [...] Alors ça, ça va peut-être bouger, mais c'est très délicat stratégiquement pour un directeur. Parce qu'à la fois, si tu fais une offre qui est dans le champ concurrentiel et que tu fais payer, ce n'est pas sympa pour le concurrent, mais si tu fais payer, le subventionneur il voit bien que tu rentres des sous, et il va dire "oh ça marche bien votre affaire" enfin tu vois, je sais pas comment tu traduiras ça mais, mais tu vois, y'a un équilibre qui est délicat. Maintenant, par exemple, si je prends, l'exemple des formations. On fait des formations, Nicolas que tu vas voir demain, là prochainement, avec la com'com' de Quimperlé pour tous les animateurs qui bossent auprès des enfants pour donner des pistes de travail, etc. Donc là il va y avoir une facture. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas directement, au départ, on n'a pas eu ça comme mission au départ, et on voit ça a avancé, avancé, la formation c'est quelque chose de très, très important, qui va être au cœur du projet en fait, et ben on est dans un champ concurrentiel. Si on ne fait pas payer, en même temps on va se faire... tu vois. Et même, pour être reconnus quelque part. Du coup, là l'inventaire, peut-être que là l'inventaire on fonctionne comme un service public. La diffusion de la matière culturelle, etc., on met tout à disposition. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Par ailleurs, notons le poids que possède le conseil régional sur la doctrine et le fonctionnement de BCD, ainsi que dans l'appropriation de la notion de PCI. Les premiers statuts, imposés par le conseil régional, furent rejetés et réécrits par le bureau nouvellement constitué et choisi par la Région (cf. entretien avec R. Le Coadic). Comme J. Léonard, on peut s'interroger sur le « rôle de BCD au sein de la matrice régionale », en tant que « structure *ad hoc*, instituée pour répondre à une politique culturelle de gauche » (Leonard, 2013 : p.113). Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que BCD serait un « "prescripteur" de culture, de patrimoine et donc d'identité », et alerter sur les dangers du « relativisme culturel » que cela pourrait entraîner (*ibid.*). De plus, si Bretagne Culture Diversité détient d'ores et déjà une légitimité politique, elle a pour enjeu de gagner la reconnaissance des associations culturelles qu'elle a pour mission de « mettre en réseau ».

Ce discours démocratique fait ainsi écho au principe participatif de la convention mais pourrait dissimuler une ambition de contrôle des non-professionnels. Somme toute, cela nous interroge sur la capacité de l'organisme à négocier sa parenté politique avec ses volontés démocratiques dans le cadre du PCI³⁴.

2.3. La diversité culturelle comme ADN

Les statuts de l'association fixent ses missions. À chaque assemblée générale, des orientations sont présentées pour l'année à suivre, et elles s'appuient toujours sur les statuts. La figure suivante concerne les orientations formulées en 2015 pour 2016³⁵ :

Figure 2 – Orientations pour 2016, p.57.

Orientation générale

Nous suivons les orientations générales données par les statuts de l'association (matière culturelle de Bretagne, patrimoine culturel immatériel, diversité culturelle) et qui sont précisées notamment par les décisions prises par le conseil d'administration. Aucun projet n'est mis en œuvre sans qu'il ne soit validé par le conseil d'administration. Aucun projet ne vient se substituer à un projet existant qui serait porté par une autre association. Il s'agit au contraire de construire ensemble des outils innovants.

Moyens mis en œuvre

Nous cherchons à atteindre un public qui, comme l'a montré le sondage publié en février 2014, « souhaite en savoir davantage sur la culture bretonne » mais qui n'en prend pas forcément les moyens. Parmi eux les jeunes constituent la « priorité absolue » de notre projet.

Pour cela nous donnons une grande priorité aux outils numériques et à la diffusion sur Internet (Breizhapp, Bed, Bretania, exposition virtuelle, nouveau site PCI, websérie, webdoc) et nous veillons à être présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), mais nous privilégions aussi les moments de médiation (expositions, rencontres) où un débat peut s'instaurer avec le public.

On comprend qu'est donnée une grande importance aux jeunes et à la diffusion ; en somme, l'organisme breton remplit une plus grande mission de transmission auprès de la société civile que l'organisme normand, qui se cantonne plutôt à des interlocuteurs d'ordre professionnel.

Les catalogues de projets³⁶, édités chaque année par l'équipe salariée et présentés en tant que bilans et perspectives à chaque assemblée générale, rappellent toujours trois orientations : la mise en réseau et la coopération, diffuser auprès des jeunes, et développer le bilinguisme. En 2020, les jeunes sont toujours au cœur des missions de BCD³⁷ :

³⁴ Nous approfondirons cette question dans le chapitre 11, consacré à l'inventaire *participatif* breton.

³⁵ Cf. : <https://fr.calameo.com/read/002753241a973b632298d>

³⁶ Ils sont disponibles ici : <https://fr.calameo.com/accounts/2753241>

³⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale de 2020 et projets d'orientation 2021, p.44. <https://fr.calameo.com/read/002753241a826bf1a876d>

Figure 3 – Orientations pour 2020, p.

Au-delà de ces actions concrètes, il nous faut réaffirmer fortement deux grandes orientations :

- L'une à destination des jeunes qui résident en Bretagne. À ce sujet nous ne dirons jamais assez l'importance des formations et la place que nous devons prendre dans la formation des formateurs, des animateurs, de tous ceux qui sont en relation directe avec cette jeunesse.
- L'autre à destination de toutes ces personnes qui vivent en Bretagne et qui ressentent, plus ou moins consciemment, que la construction de la Bretagne de demain ne peut faire fi de son héritage. Qu'on ne peut aborder les grands enjeux contemporains - la crise sociale, climatique, démocratique - en ignorant d'où l'on vient. Pour se « relocaliser » encore faut-il connaître les locaux !

Les sept salariés traduisent ces missions et orientations en réalisations concrètes. Comme habituellement dans toute association disposant de salariés, ces derniers influent implicitement sur les orientations données par le conseil d'administration. À BCD, les salariés détiennent particulièrement ce rôle :

« Alors au-delà de l'articulation, j'ai aussi une mission, moi je le vois comme ça, c'est de proposition, je suis force de projets pour le CA. C'est-à-dire que je leur soumets plein d'idées, parce qu'on sait ce que c'est l'administrateur, il a pas le temps d'avoir une bonne vision de l'institution, c'est pas simple, donc je suis là pour leur donner plein de connaissances et puis expliquer au mieux les projets pour qu'ils y adhèrent, et qu'ils disent "ben oui on y va", ce qui n'empêche pas, suivant les administrateurs, etc., que eux-mêmes évidemment soient force de propositions, hein. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Bretagne Culture Diversité édite de nombreux documents de communication et soigne l'intelligibilité de ses projets et de son discours. À côté de ses brochures, plaquettes et affiches présentant l'association ou mettant en lumière un projet en particulier, BCD réunit sur Internet un ensemble de productions textuelles (cahiers des charges d'une exposition, livret d'exposition, dossier de restitution de l'inventaire participatif, programmes de colloques, etc.). Elle y propose chaque année un « catalogue de projets » ainsi que le compte-rendu annuel de son assemblée générale. Ces derniers documents nous permettent ainsi de mieux appréhender la diversité des actions menées par BCD et de les croiser avec les entretiens que nous avons menés. Ils contiennent en outre des schémas permettant de se représenter son fonctionnement et ses actions, et d'en analyser l'évolution de 2015 à 2021.

2.3.1. Des missions tournées vers la coproduction des connaissances et leur diffusion

L'association n'est pas, contrairement à l'EPCC-LFPN, structurée en pôles ou en services : notamment parce que l'équipe n'est pas aussi nombreuse, mais aussi en raison du fait que BCD tient à conserver la dimension associative de son ADN. Ainsi, l'organigramme de BCD en 2018 (cf. figure n°2) se structure en fonction des actions

développées par l'organisme. S'il n'a pas été beaucoup transformé depuis la création de l'association, ses projets se sont toutefois largement multipliés.

Nous n'avons pas l'ambition ici de proposer une liste exhaustive de tous les projets menés par BCD : nous mettrons toutefois en exergue certaines observations qui peuvent étayer notre compréhension du fonctionnement de l'organisme et la place et le rôle que tient la notion de PCI dans son action. Le catalogue des projets de 2021³⁸ permet de donner une vision globale des projets menés depuis les premières années de l'association et leur évolution (la majorité des projets lancés sont en effet des projets au long cours).

À partir de 2016, BCD propose un graphique qui permet de résumer et de représenter ses trois principales missions³⁹.

(a) Tout d'abord, l'information, la transmission des connaissances et la diffusion. Dans ce cadre, BCD se propose d'être une « plateforme de ressources auprès des associations qui œuvrent auprès du jeune public dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires »⁴⁰. Ainsi, elle coordonne un « groupe de travail » rassemblant 27 associations culturelles⁴¹. À ce titre, elle a aussi réalisé, pour les municipalités, un moteur de recherche permettant de recenser par territoire, domaine ou niveau de compétence et langue, des « propositions de prestations ». BCD propose également des formations, pour les personnels encadrant les enfants hors période scolaire. Enfin, le portail Bécédia, alimenté par 300 auteurs, recense les ressources documentaires sur la matière culturelle de la Bretagne (expositions virtuelles, webdocumentaires, etc.) pour les « enseignants, le jeune public, les curieux »⁴².

(b) L'inventaire du PCI et de la diversité culturelle a pour objectifs d'« animer, [d']inventorier, [de] valoriser, [de] diffuser/publier ». Sa responsable, Margot, se charge de réaliser des fiches d'inventaire pour leur inscription à l'inventaire national géré par le DPRPS. BCD a lancé en partenariat avec le Pays COB un *inventaire participatif* à partir de 2015, et a monté un site Internet sur le PCI breton, permettant de « réunir sur une même plateforme web les acteurs du PCI en Bretagne, des informations sur chaque élément concerné, des suivis des différents projets d'inventaire en cours de réalisation. Il propose

³⁸ Cf. : catalogue des projets pour 2021. <https://fr.calameo.com/read/0027532417bbce7b9d5f6>

³⁹ Cf. : catalogue des projets pour 2016. <https://fr.calameo.com/read/00275324149c59bd699e8>

⁴⁰ Cf. : *ibid.*

⁴¹ Dont La Jaupitre, la FALSAB, Kendalc'h, la Fédération de Gouren, War'l Leur, le Cercle celtique de Rennes-Eskemm, Dastum, mais aussi la Fédération Patrimoine-Environnement Bretagne (FPEB), le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB), etc.

⁴² Cf. : catalogue des projets pour 2016. <https://fr.calameo.com/read/00275324149c59bd699e8>

donc une vision globale de la culture et des langues de Bretagne et témoignage de la vitalité des pratiques actuelles »⁴³.

À partir de 2020, les projets de l'inventaire du PCI s'organisent en deux types d'inventaire. D'une part, les inventaires dits « thématiques » où « un seul élément du PCI est pris en compte sur l'ensemble du territoire », qui sont « réalisés dans une perspective participative avec la constitution de groupes de travail régionaux »⁴⁴ et ont pour objectif d'inscrire un élément de PCI à l'inventaire national. Ces inventaires thématiques, lancés à partir de 2018 autour d'une fiche d'inventaire sur les pardons et troménies en Bretagne, se poursuivent par la rédaction d'autres fiches comme celle concernant le savoir-faire de la broderie et de la dentelle en 2020.

D'autre part, les inventaires dits « territoriaux » permettent d'étudier « toutes les composantes du PCI » sur un territoire. Ils sont « réalisés en partenariat avec des collectivités territoriales désireuses de réaliser ce type d'inventaire dans le cadre de projets de territoire ou d'obtention d'un label (label Pays d'art et d'histoire par exemple) ». C'est actuellement le cas de l'inventaire participatif conduit depuis décembre 2015 avec le Pays COB (cf. catalogue de projets 2018). Ces inventaires se sont développés à partir de 2015, avant cela, l'inventaire du PCI s'est surtout chargé de produire une exposition itinérante sur le PCI.

Enfin, l'inventaire du PCI se charge d'animer le Collectif PCI Bretagne depuis 2013 (anciennement coordonné par Dastum), qui réunit quinze associations en 2018⁴⁵. Après l'inscription du *Fest-noz* à l'Unesco, le Collectif a « décidé de travailler non plus sur la candidature, mais sur la diffusion et la valorisation de la notion de PCI en Bretagne » (cf. entretien avec Margot), en réalisant une exposition itinérante comme « outil simple et efficace pour parler du PCI » ainsi qu'une brochure (cf. annexe n°18), qui est devenue « un outil à destination des élus » plutôt « qu'un outil grand public » (*ibid.*).

(c) La « diversité culturelle » est le troisième champ d'action. Il se traduit par des événements qui œuvrent pour sa promotion : le colloque international « Minorités et mondialisation », coorganisé en octobre 2014 avec l'équipe Ermine (CRBC-Rennes 2) et la participation à des « journées d'étude ». En outre, des supports de diffusion ont été réalisés, comme l'exposition sur la diversité culturelle, la plateforme « BED » (« Bretagne et Diversité ») qui rassemble des « ressources audiovisuelles emblématiques de la diversité

⁴³ Cf. : *ibid.*

⁴⁴ Cf. : catalogue des projets pour 2020. <https://fr.calameo.com/read/002753241d613b4588f45>

⁴⁵ Pays COB, OPCI, FALSAB, Rhizomes, Kendalc'h, Warl'Leur, Tamm Kreizh, Dastum, CFPCI, FRCPM-Bretagne, Phare Ouest, La Jaupitre, Bodaleg ar Sonerion.

culturelle »⁴⁶ ; et l'application « Bazhvalan-Baçadou » qui permet de faire se rencontrer des jeunes apprenants bretons dans divers domaines (langue, savoir-faire, musique) et une personne « ayant pratiqué son art depuis l'enfance », des « porteurs de mémoire »⁴⁷. Ce projet contribue à la sauvegarde de pratiques dont les modes de transmission (souvent oraux et non-institutionnalisés) qui sont en voie d'extinction.

En parallèle de ces trois champs d'action, BCD propose ce qu'elle appelle une « prestation » et qui apparaissait dans les missions initiales de l'association : le « portail des cultures de Bretagne » appelé « Bretania ». Il a pour objectifs de « collecter, [d']éditorialiser, [de] promouvoir, [et de] diffuser/publier » la matière culturelle de Bretagne. Il est alimenté par des « contributeurs ». BCD anime ce réseau d'acteurs que sont notamment les archives municipales de Saint-Brieuc, la Cinémathèque de Bretagne, la bibliothèque de Rennes Métropole, Gertrude (base de données du Service régional de l'inventaire du patrimoine culturel), etc. Le portail⁴⁸ est animé par des publications sur les réseaux sociaux, ainsi que des « focus » sur des thématiques ou des publications.

A côté de ces trois principales missions, rendre le message porté par BCD fait l'objet de chantiers spécifiques. D'abord, « l'information et la communication » est considérée comme un champ à part entière. En effet, son responsable agit comme appui et de manière transversale pour chaque projet et permet de représenter les projets menés par BCD auprès des institutions et de la société civile.

Ensuite, à partir de 2018, BCD amplifie sa mission de diffusion des ressources sur la Bretagne et la diversité culturelle⁴⁹ et l'intègre dans un slogan « des cultures... à partager » auquel ils travaillent pendant plusieurs mois :

« Je pense qu'on a réussi à construire quelque chose d'homogène, dans nos trois types d'action que nous menons, c'est donné par notre slogan, tu vois, "Une Bretagne, des cultures à partager", tu vois. On a d'abord trouvé "Une Bretagne, des cultures" et on a mis ensuite "à partager". Parce que c'est ça. Que ce soit sur le portail, sur la matière culturelle de Bretagne, qu'on soit plus dans l'histoire ou machin, le patrimoine culturel immatériel... c'est ça : c'est des cultures à partager. Alors c'est peut-être même plus que partager, tu vois, c'est construire aussi. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

⁴⁶ Le site propose de découvrir la diversité culturelle « en Bretagne et dans le monde » à travers un planisphère, des thématiques, des réalisations et une frise chronologique. Cf. : catalogue des projets pour 2018. <https://fr.calameo.com/read/00275324100e6c6df588b>

⁴⁷ Cf. : *ibid.*

⁴⁸ En 2018, il affichait 21 838 visiteurs.

⁴⁹ Cf. : catalogue des projets pour 2018. <https://fr.calameo.com/read/00275324100e6c6df588b>

De notre point de vue, la formulation de ce slogan et le choix du terme « partager » formalise quatre champs de compétences que l'organisme développe plus significativement à partir de 2018.

(a) La gestion et le pilotage de groupes de travail (le Collectif PCI Bretagne, les TAP, les inventaires territoriaux et thématiques⁵⁰), de réseaux de « contributeurs » pour ses divers portails de ressources numériques et la mobilisation d'autres structures « prestataires » (agences de production et réalisation audiovisuelle, radios locales, etc.). BCD affiche aussi explicitement sa volonté d'impliquer ce qu'elle appelle des « collaborateurs » : des associations, des institutions, des collectivités, des enseignants et personnels, des universitaires⁵¹.

(b) Il s'agit également d'être une plateforme de ressources et de connaissances et de les rendre accessibles à tout type d'acteur (professionnel, élu politique, social), à travers des outils numériques : BED, Bécédia, le site Internet dédié à l'inventaire du PCI breton ; ainsi que d'expositions itinérantes et virtuelles, à destination d'un public non-initié.

(c) Enfin, « l'expertise » ou « l'intervention », dite parfois « scientifique » ou « scientifique et technique »⁵², bénéficie pour la première fois en 2021 de sa propre fiche-projet – à noter d'ailleurs qu'elle n'est présente qu'au sein du champ de l'inventaire du PCI. BCD intègre dans cette nouvelle compétence ses interventions dans les formations universitaires et dans des colloques et journées d'étude, la réalisation de fiches d'inventaire, la collaboration avec un écomusée dans la production de contenus pour une exposition, et la participation à des « comités de pilotage »⁵³. Déjà en 2018, BCD proposait, dans le cadre de ses inventaires territoriaux du PCI et de ses partenariats avec les collectivités territoriales, et plus particulièrement de l'inventaire participatif mené en Pays COB, d'« apport[er] son expertise scientifique et technique, sa méthode et ses outils »⁵⁴. Inédite jusqu'à 2021 et en plein développement, la compétence d'*expertise* semble résulter des neuf premières années d'action de l'organisme. Elle concerne également le volet formations qui, depuis 2019-2020, se développe à destination d'acteurs professionnels et élus (cf. chapitre 12).

⁵⁰ Nous aborderons les groupes de travail qui sont menés dans le cadre d'inventaires du PCI dans le chapitre 6.

⁵¹ Cf. : catalogue des projets pour 2018. <https://fr.calameo.com/read/00275324100e6c6df588b>

⁵² Cf. : catalogue des projets pour 2021. <https://fr.calameo.com/read/0027532417bbce7b9d5f6>

⁵³ En l'occurrence, il s'agit du comité de pilotage de l'association Eau & Rivières de Bretagne dans le cadre d'un projet d'atlas culturel des rivières (cf. catalogue de projets 2021), du conseil scientifique du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, depuis 2016 (Margot), du conseil scientifique et culturel de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, depuis 2020 (Margot), et du conseil scientifique du Musée de Bretagne, depuis 2020 (Tudi Kernalegenn).

⁵⁴ Cf. : catalogue des projets pour 2018. <https://fr.calameo.com/read/00275324100e6c6df588b>

Cette compétence d'*expertise* n'est pas présentée selon une définition claire et précise. Elle se comprend à travers les actions que BCD y rattache. Elle apparaît donc comme un savoir savant, empirique et méthodologique, comme pour l'organisme normand :

« BCD est régulièrement sollicitée pour des collaborations ponctuelles sur des projets liés au PCI. Dans une perspective d'ingénierie culturelle en direction des collectivités territoriales, des institutions, du secteur associatif et des entreprises, des missions d'expertise sont ainsi développées. »⁵⁵

Toutefois, à la différence de l'organisme normand, elle y ajoute la réalisation de fiches d'inventaire du PCI. Mais cela entre en contradiction avec ce que nous verrons ensuite (cf. 3.1.1.) : BCD n'a pas vocation, selon ses fondateurs, à proposer une *expertise* comme un savoir qui désigne le patrimoine – *i.e.* un savoir érudit pour le pouvoir – mais comme un savoir qui aide à la désignation – *i.e.* un savoir technique pour le principe participatif. Ainsi, le chapitre 6 montrera comment BCD œuvre dans le sens de cette deuxième logique à travers sa mise en fiche, par la construction d'une méthode d'enquête et la gestion de groupes de travail. Nous verrons également, dans le chapitre 7 que cette compétence de la mise en fiche se mue en compétence de transmission de la méthodologie de l'enquête et de la mise en fiche aux pairs patrimoniaux.

Remarquons, pour terminer, que l'organisme ne se présente pas explicitement en tant qu'*expert* de la *participation* et fait montre de modestie et de prudence sur ses brochures de présentation à ce propos – nous verrons dans le chapitre 10 qu'il prévoit toutefois de développer un savoir méthodologique sur la *participation*.

Somme toute, les principaux champs d'action de BCD suivent une ligne principale : la coproduction de savoirs et leur diffusion ; elles traduisent l'idée de reconnaissance et de promotion de la diversité culturelle, ligne idéologique forte de l'organisme.

2.3.2. Le PCI comme outil de promotion de la démocratie culturelle

L'inventaire du PCI et de la diversité a été créé sous l'intitulé d'« inventaire permanent » afin de souligner son caractère évolutif (cf. entretien avec Margot). Ainsi, Margot travaille régulièrement en binôme avec le directeur et ils mobilisent ponctuellement le responsable de l'information et de la communication pour porter la notion de PCI à la connaissance de la société civile.

Bretagne Culture Diversité ne porte ni dans son nom, ni dans son slogan la notion de patrimoine. Le PCI est considéré comme l'expression des cultures plurielles de la Bretagne.

⁵⁵ Cf. : catalogue des projets pour 2021. <https://fr.calameo.com/read/0027532417bbce7b9d5f6>

La notion de PCI permet donc de nourrir le paradigme de la diversité culturelle développé par la politique culturelle régionale :

« La diversité culturelle est la ligne de conduite par rapport à l'asso', enfin BCD j'entends. Quand on prend la convention Unesco, on lit « le PCI est le creuset de la diversité culturelle »... et quand tu lis la création de BCD, les membres fondateurs, ça correspondait à ce qu'ils entendaient derrière Bretagne Culture Diversité... donc réinscrire la culture bretonne dans le grand bain de la diversité culturelle. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Cette approche entre résolument en résonance avec l'objectif de la convention de l'Unesco. Mais le PCI n'est pas conçu comme une finalité. Il est un outil au service de la promotion de la diversité culturelle⁵⁶ :

« Est-ce qu'au niveau des projets et actions, le PCI était une priorité, et a pris le pas sur les autres actions de BCD ?

- Non, en termes vraiment de contenu, non ce n'est pas une priorité, c'est une priorité parmi d'autres. Mais c'est une priorité intéressante, parce qu'elle nous permet d'aller à la rencontre de l'autre, ça c'est le truc le plus chouette. [...] Alors oui l'éthique sous-jacente au patrimoine immatériel c'est la diversité culturelle. [...] C'est un terme qu'il faudrait même travailler un peu plus. Je tiens au terme éthique, c'est un choix. Ce n'est pas une vérité, on l'a choisi parmi d'autres options, tu vois. Y'en a qui ne vont pas partager cette option là et c'est comme ça. Nous c'est notre option de dire que la Bretagne n'est pas une, elle est diverse, culturellement elle est diverse, et chacun est à entendre. Donc ça vraiment cette notion de diversité culturelle ça traverse tout, mais dans son éthique, dans la reconnaissance de la culture de l'autre. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

En réalité, parce que le PCI est appréhendé comme la culture bretonne, et que la convention lutte contre la hiérarchie des cultures et promeut la diversité culturelle, l'approche de BCD serait de réaliser une démocratie culturelle. C'est ce que montre Margot dans un article qu'elle a rédigé, en prenant appui sur la définition proposée par Alice Chatsimanassis :

« Les principes majeurs d'une politique de démocratie culturelle peuvent se résumer en trois points : la réhabilitation de toutes les cultures ; le libre choix des individus ; l'intégration de la culture à la vie quotidienne. »⁵⁷

⁵⁶ Notons qu'en comparaison, en Normandie, le PCI est aussi considéré comme un moyen plutôt qu'une fin.

⁵⁷ Nous ne fournirons pas la référence de cet article pour conserver l'anonymat de l'agent.

À partir de cette définition, J. Léonard met en regard chacun de ces « points » avec un document fondateur présentant la politique culturelle de la Région⁵⁸ pour démontrer cette idée :

- la « réhabilitation de toutes les cultures » : « Il n’y a pas de culture d’en haut et de culture d’en bas. Oui, Mozart et Shakespeare, évidemment oui. Mais oui aussi, oui tout autant, aux chants du peuple, au Barzaz Breizh, aux cultures populaires, aux cultures ouvrières ou maritimes, aux cultures urbaines » ;

- le « libre choix des individus » : « Le droit de choisir sa culture en fonction de ses appartenances, de ses constructions identitaires aujourd’hui composites, est un droit élémentaire, irréductible » ;

- l’« intégration de la culture à la vie quotidienne » : « La culture c’est l’ouverture, le terreau de toute citoyenneté ».

C’est pourquoi d’ailleurs, dans le nom de Bretagne Culture Diversité, la notion de « Culture » est employée dans un sens anthropologique. Dans la déclaration d’intention signée le 5 juillet 2012⁵⁹ par les membres fondateurs et à l’origine de la formulation des statuts, le mot « Culture » en titre de l’association est argumenté de la façon suivante :

« La culture bretonne que l’association va s’efforcer d’appréhender et de diffuser est conçue en un sens anthropologique (c’est-à-dire large) et non pas élitiste. Compte tenu de la vastitude de cet objet, cependant, tout ne pourra être inventorié et diffusé. Des choix raisonnés devront donc être effectués. »

On peut alors s’interroger sur la manière dont BCD associe cette acception anthropologique à la notion de PCI dans une logique d’identification et donc de sélection qu’amène toute action d’inventaire. Notons que pour la Région, la langue, alors simple vecteur du PCI pour l’Unesco, est intégrée dans la définition que BCD a du PCI, en tant qu’expression de l’identité culturelle :

« La langue ne fait pas partie du PCI pour l’Unesco, mais c’est une question qui revient au sein de BCD...

- Alors moi franchement je m’en tape de la direction Unesco, c’est un tout, c’est un ensemble, parmi les singularités culturelles dont nous avons héritées, hein à nos générations, il y a des langues, en Bretagne il y a des langues, parce qu’il n’y a pas que la langue bretonne, il y a la langue galloise aussi, mais qui ont donné leur nom aux lieux, aux micro-toponymes, c’est pas rien, on ne comprend rien à la Bretagne dans laquelle nous vivons si on vit en Basse-Bretagne sans avoir quelques éléments de la langue bretonne, elle donne des noms aux lieux, mais elle donne aussi des noms aux gens : s’appeler Le Moal, s’appeler Le Brazh, s’appeler Le Bihan, s’appeler enfin tout ce que vous voulez, c’est des noms d’une

⁵⁸ Jean-Michel Le Boulanger. Mission VII. Bretagne, l’ambition culturelle. Enjeux - méthodes - priorités ». Politique culturelle du conseil régional de Bretagne, mai 2011, p.55

⁵⁹ Cf. : <https://www.bcd.bzh/fr/qui-sommes-nous/nos-missions/declaration-dintention/>

langue. Et donc la langue elle donne nos identités à nous, quand on s'appelle Erwan Moalic, on sait qu'on n'est pas Corse, *a priori*, évidemment, mais ça donne des noms aux lieux que nous habitons, et or y'a interférence entre les lieux où on habite, nos espaces de vie et nous-mêmes. Nos espaces de vie nous construisent comme nous on les aménage, enfin y'a des interactions évidemment. Donc la langue n'est pas dans la définition de patrimoine. Moi je ne peux pas dissocier les choses. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

Les principes de la diversité culturelle s'appliquent également, selon les salariés de BCD, dans la gestion de projets et du personnel au sein de l'association, en tant qu'« éthique professionnelle » (*cf.* entretiens).

2.3.3. Une « éthique professionnelle » de la diversité culturelle

La diversité culturelle, définie comme une « éthique » par le directeur de BCD, est selon lui ce qui participe à former le socle d'une « culture partagée » :

« D'emblée on a dit "la diversité culturelle, c'est le trait commun à toutes nos actions", ça, ça a été très clair pour nous. Ici il n'y a pas de spécialiste de la diversité culturelle, même si de temps en temps on met ça sur le dos à Margot, mais c'est un peu une vacherie qu'on lui fait, parce que, pour moi, elle est autant du côté de l'historien que de tous, tu vois ici. Parce que si ça ne nous rassemble pas, ça ne va pas le faire. Donc on a, oui, une éthique professionnelle. [...] J'essaie d'entretenir aussi une dynamique autour de cette mission, partager la matière culturelle de Bretagne, inventorier, promouvoir, toutes ces missions-là sont partagées par les salariés ici, et ça c'est très, très chouette. [...] Moi je ne cesse de représenter ce qu'on fait, de schématiser ce qu'on fait, pour que ce projet soit compris par tous les salariés ici, qu'on ne soit pas sectorisés pour je sais pas moi, pour l'histoire de l'ethnologie d'un côté, etc., mais que tout le monde soit au courant de tout, qu'on fasse bien partie d'une même barre, que la diversité culturelle soit le fil rouge, qu'il y ait une espèce de formation permanente en interne, on grandit ensemble je dirais, du moins intellectuellement, du moins qu'on ait une connaissance réciproques de nos concepts et des objectifs qu'on recherche, quoi. Donc voilà, ça c'est vraiment... je suis un fervent défenseur, ou acteur d'une culture partagée. [...] Donc et moi-même je change, en fonction des réactions des uns et des autres, je vais me dire "ben oui on va aller plutôt dans ce sens-là ou dans ce sens-là". Enfin c'est un projet qui est en permanence en écriture, en permanence en construction, en permanence en rééquilibrage, donc ça prend du temps, c'est de la discussion, c'est de l'écoute réciproque au sein des salariés, donc voilà, c'est comme ça que je perçois les choses. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Bretagne Culture Diversité a intégré la notion de diversité culturelle dans la doctrine de l'organisme. Ses salariés travaillent d'ailleurs à ce que les administrateurs bénévoles de l'association se l'approprient :

« [...] Je crois que, et là c'est vraiment mon point de vue, on construit aussi un discours, comme je le disais tout à l'heure, que ce discours est toujours en train de se construire et qu'on a beaucoup travaillé par exemple sur le patrimoine immatériel, aujourd'hui sur la diversité culturelle, sur les droits culturels, et que c'est une culture commune qui commence à germer dans chaque cerveau. Et je crois qu'on est là pour apporter ça, aussi. Alors, modestement, hein, mais je veux dire, se donner les moyens. Ce n'est pas parce que nous on saurait et que les autres ne sauraient pas, c'est pas ça du tout. On est l'instance où on peut... l'année dernière on a organisé une formation pour les responsables d'associations sur la diversité culturelle, ce n'est pas nous qui sommes intervenus, on a fait venir une sociologue. Et c'était vraiment intéressant, et je crois que c'est l'espace qu'on peut offrir. Autant, pour les structures adhérentes, bon s'en fiche de savoir si elles sont adhérentes ou pas, et un peu partout ailleurs. On est en train de travailler à construire un discours, donc une culture un peu différente de celle qui serait... que je ne renie pas, du tout, voilà, mais aujourd'hui je pense qu'il y a des pertinences qu'on défend, et ça c'est très intéressant. Et je pense franchement que tu vois, ce qui est curieux c'est qu'on a un CA avec un bureau qui travaille, qui fonctionne vraiment bien, et un CA qui fonctionne vraiment bien aussi, c'est-à-dire que les gens de ce CA s'approprient de plus en plus la question de BCD. »
Xavier, directeur (BCD), 2019

Cette *culture* de travail se retrouve dans la volonté de développer le raisonnement des agents sur leurs pratiques :

« Et puis ça c'est dans le sens cadre du garant, et puis après, moi ce que j'essaie c'est de nourrir la réflexion, nourrir, nourrir, nourrir, sur des points où je ne suis pas plus savant que les autres, mais simplement je suis dans cette démarche de curiosité, je ne suis jamais satisfait. [rires] C'est dire que sur les droits culturels, par exemple, on est partis mais on savait rien. C'est une chose de dire "on reconnaît chacun comme porteur de culture", etc., et qu'est-ce qui a derrière ? On s'est construit là-dessus. On a fait une expo sur la diversité culturelle. Et ben tant mieux. On y est arrivés parce qu'on a mis sur la table le "ah bon ?" Quand je leur ai dit "on va parler de la diversité culturelle dans le monde, au niveau de notre région et en nous-mêmes". Et ils m'ont dit "Hein ? Mais on ne va jamais y arriver", ben si c'est ça qu'il faut faire. Et on a discuté. Je n'avais pas forcément raison, mais je me suis dit à un moment donné si on loupe un truc, là on va se faire descendre. Et y'en a toujours un qui va dire "oui mais gnagnagna" et vaut mieux aborder la complexité de la chose, tu vois, et après c'est simple. Mais ce que je souhaite, en fait dans tout lieu, pas que dans l'équipe, mais partout, y'a de la divergence. Pas forcément du conflit au sens malsain. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Finalement ce mode de fonctionnement s'apparente, sans être explicité ainsi – sans doute parce qu'un tel discours ne correspondrait pas à la culture associative – à la façon de gérer le personnel :

« [...] L'organisation du travail c'est ça, c'est donner sa place à chacun, travailler ensemble les projets, travailler ensemble les projets, travailler ensemble les projets (rires).

Mais, après, laisser la place à chacun, c'est un sacré boulot, écouter aussi, prendre le temps. Moi je fais des réunions avec chacun, par salarié, une par semaine, une réunion de salarié obligatoire, où tout le monde dit à l'autre ou devant l'autre, j'ai eu tel rdv, hier, avec un tel machin, on a parlé de ça, etc., comme ça tout le monde, ce qui est important c'est de ne pas sectoriser, de ne pas... y'a Margot qui serait du côté ethnologue, et puis y'aurait l'historien, et puis y'aurait la communication, etc. Tu vois, chacun y'a à un moment on se retrouve et on est tous au courant de ce que chacun fait. Et puis moi je suis celui qui est responsable de tout et de rien, par définition ! Je veux dire, l'inventaire n'aurait pas lieu si Margot n'était pas là, mais c'est quand même moi qui peux en répondre aussi.

- Pour moi c'est du management !

- Appelle ça comme tu veux, je n'aime pas les cases, mais ce n'est pas grave [rires].

En tout cas ça c'est vraiment important, c'est ambitieux, c'est idéal. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Ainsi, à l'instar de l'EPCC-LFPN, le PCI n'est pas mis sur le devant de la scène : il sert un objectif plus grand. En l'occurrence, le respect et la promotion de la diversité culturelle fait partie de l'ADN de l'organisme.

Le principe de diversité culturelle est appliqué à plusieurs degrés du fonctionnement de l'organisme : dans l'articulation de ses missions, dans l'appréhension de la notion de PCI et jusque dans les pratiques managériales. Ce souci de cohérence est sous-tendu par la volonté d'être identifié comme organisme référent, reconnu pour sa compétence, sur le territoire régional.

3. L'affirmation d'un positionnement sur le territoire breton

Sur le territoire régional, BCD travaille à renforcer son positionnement d'organisme *professionnel* (3.1.), qui engendre une validation par les acteurs extérieurs de sa compétence d'*expertise* (3.2.), qu'il fait jouer implicitement vis-à-vis d'autres acteurs professionnels revendiquant une compétence dans la fabrique du PCI (3.3.).

3.1. Se montrer « professionnel »

Avant de se positionner explicitement comme organisme *expert* - à la façon de l'EPCC-LFPN - l'organisme breton montre la volonté de se positionner en tant que *professionnel* en distinction d'avec les acteurs associatifs qu'ils ont la charge d'encadrer.

3.1.1. Une appréhension connotée du statut d'« expert »

Nous faisons en effet le constat d'une certaine modestie ou prudence de nos enquêtés dans la mention du terme *expertise* dans ses brochures de présentation. Ainsi, les agents appellent plutôt l'organisme « outil », voire « outil professionnel ».

- 248 -

Toutefois, BCD ne se présente pas comme « une structure experte », car elle « va chercher l'expertise » (cf. entretien avec Ronan Le Coadic) et propose des « compétences » de « mise en réseau », au « service de la société » :

« [...] Dans tous les domaines qui concernent la culture, la société bretonne, la langue, la musique, etc., ils vont chercher des experts qui fournissent ensuite des informations relativement simples, accessibles au grand public et qui sont diffusées sur Internet. Et ça c'est vraiment... ça répond à un besoin, parce que la culture bretonne elle n'est pas enseignée, donc c'est très riche, la matière qu'ils diffusent est très riche. [...] L'idée c'est que ce soit une association qui soit là au service si tu veux de la société et qui aille solliciter les experts. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

Bretagne Culture Diversité n'a pas pour objectif d'absorber et de remplacer le réseau associatif existant. Selon le discours, il s'agit bien d'être dans une logique de coproduction du savoir, dans une approche inclusive et horizontale, et de ne pas s'auto-attribuer une autorité intellectuelle sur les autres acteurs :

« Et alors l'idée, c'était assez particulier, c'était de faire de BCD une sorte de confluence, [...] avec les asso', les fédérations d'asso', et avec aussi des individus, et donc tout ça c'est peu fréquent, à ma connaissance en tout cas. »

Ronan Le Coadic, premier président de 2011 à 2014 (BCD), 2020

« [...] au début ça a fait polémique parce qu'on était considérés comme le bras armé de la Région en matière culturelle. Et puis en fait, finalement au fur et à mesure ça s'est passé. Il y avait aussi une peur que BCD absorbe d'autres assos, ce qui n'a pas du tout été le cas tu vois on a vraiment créé notre place sans prendre la place des autres, on travaille avec les grosses fédé', et les plus petites assos sans problème, et on en vient à une logique de coordination. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

On comprend qu'être *expert* est connoté et appréhendé comme un savant qui aurait un pouvoir, tout comme certains agents de l'EPCC-LFPN ; mais à BCD, les agents partagent la même opinion à ce sujet, ce qui n'est pas le cas de l'organisme normand, où les agents se divisent. Les élus à l'origine de la création de BCD mettent en avant sa prérogative spécifique qui est de « dynamis[er] l'ensemble des réseaux d'acteurs »⁶⁰, notamment associatifs. Dans la description de cette mission, on retrouve le principe participatif (« travailler avec ») :

« [...] avec la création d'un nouvel outil, que l'on a souhaité, qui a fini par s'appeler Bretagne Culture Diversité après quelques tergiversations, mais qui était chargé de vulgariser la matière de Bretagne, en général, avec une condition méthodologique extrêmement importante à nos yeux, c'est d'être un facilitateur, un dynamisateur, un impulseur, travaillant impérativement en lien avec tous les

⁶⁰ Cf : statuts fondateurs de BCD. Archive personnelle.

acteurs de terrain, essentiellement issus de la vie associative, qui portaient ici et là des projets autour de la matière culturelle de Bretagne, du PCI, etc. Le mot d'ordre qui était donné à l'origine c'était de ne pas faire « pour », mais faire « avec ». Donc de faire avec les gens, avec les associations locales. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

La mise en réseau des associatifs poursuit aussi l'objectif de sensibiliser des « non-convaincus » par la diversité culturelle et le PCI ; entre les lignes, on comprend qu'il s'agit d'atteindre, non pas la société civile en général, mais une frange du monde militant, à l'origine d'une forme d'« entre-soi » contre lequel BCD entend lutter et duquel il se distingue en se définissant comme « professionnel » :

« Et du coup, on est un espace, au cœur d'un réseau. On n'est pas une fédération. Et avec une cible entre guillemets, mais ce n'est pas les personnes convaincues. Ça va être plutôt de l'échange passionné avec quelqu'un qui connaît déjà la matière, et voilà on va discuter, ça va être passionnant, etc. Mais les personnes qu'on vise, sont celles qui sont, qui vivent à côté de ce mouvement-là aujourd'hui, et qui ont cette vision dont tu me parlais d'entre-soi, de personnes fermées, c'est une des raisons d'être de BCD c'est de lutter contre l'entre-soi. Véritablement. Profondément même. C'est vraiment important, ce n'est pas une histoire de folkeux, c'est pas une histoire de militants bretons. Après libre à chacun de se l'approprier, mais c'est l'histoire de tous. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

Cette mission civilisatrice des associatifs est bien plus explicite que l'ambition suivante qui les anime : avant d'être *expert* pour se démarquer d'acteurs professionnels – comme c'est le cas de l'EPCC-LFPN) –, il s'agit de se distinguer des acteurs associatifs.

3.1.2. Se démarquer des acteurs militants

Cette coordination des associations qui est une grande mission de BCD attribuée par la Région doit naturellement se réaliser par des acteurs professionnels. Pour BCD, être *professionnel*, c'est avoir un positionnement neutre :

« Il paraît que ce fut stratégique d'embaucher quelqu'un d'extérieur à la Bretagne pour le poste de Responsable d'inventaire permanent du PCI ? Est-ce que vous le confirmez ?

- Ah ah, les secrets de... ! [rires] C'est pas ne pas être militant breton, c'est avoir de la distance par rapport à cette matière-là, c'est-à-dire que comme l'association ne cherche pas à s'adresser à des personnes convaincues, ce qu'on recherche c'est la professionnalisation, c'est le professionnalisme. Ce n'est pas être militant ou pas être militant, c'est être professionnel. C'est toute la différence. C'est-à-dire que, elle est d'abord ethnologue, et après elle s'intéresse aux pardons. Mais elle ne s'intéresse pas d'abord aux pardons, tu vois... Et c'est l'historien qu'on a ici, il est d'abord historien, et il va travailler sur la matière de Bretagne. Donc il va être capable d'entendre... la différence, c'est quoi ? Guerre 14, les militants bretons c'est deux cent mille morts. L'historien c'est 140 000. Et si c'est la réalité,

- 250 -

c'est la réalité. Je veux dire, on va quand même pleurer parce que y'a eu 60 000 morts de moins. C'est aussi grave. Sauf que pour un militant, tu vois y'a ce côté "voyez", comment dire, on va un petit peu pleurer sur nous-mêmes, on est les mal-vus, on va envoyer les bretons au front, etc., avant de construire ce discours-là, je cherche le qualificatif, victimiste, victimisant, prendre cette attitude, et bien il faut être capable scientifiquement de la discuter. Donc tu vois, dans le cadre de BCD, on cherche des professionnels. Et après, le professionnel peut très, très bien passer une bonne soirée avec un militant. Mais ce n'est pas "à tout prix" et ça, c'est très très important quand on veut casser l'entre-soi. Parce qu'on peut casser l'entre-soi que si on quitte l'idéologie, et c'est cette idéologie-là qui est reprochée. Quand tu dis "voilà ils sont fiers, ils sont entre eux", c'est ça ! c'est exactement cette image là qu'il faut casser. Et donc il faut casser tout discours idéologique, mais ce qui n'empêche pas qu'on recrée un discours avec des droits culturels, c'est à dire que chaque personne a le droit foncier, foncièrement, de vivre de sa culture. C'est pour ça que je disais "on s'y est retrouvé", tu vois, c'est exactement une autre façon de parler, c'est un changement de paradigme. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

Pour BCD, être *professionnel* se traduit également dans la réflexivité que les pratiques des agents et les notions qu'ils manient conduisent à développer :

« Quand on va sur le site de BCD, finalement dans la comm', BCD ne met pas la notion de patrimoine en avant...

- Tu vois ça c'est des discussions... j'ai proposé à Margot, on fait ça et je fais avec l'historien, on fera peut-être un jour ensemble, Margot et moi on participe à un séminaire commun avec des collègues de Rennes 2, où on a réfléchi pendant un an sur la notion de patrimoine. Mais sans dire qu'il faut trouver une solution, mais juste les enjeux, tu vois ! Et donc qu'est-ce qu'on peut appeler patrimoine, et puis qu'est-ce qu'il y a derrière, on a même fini par faire venir Michel Rautenberg une journée, tu vois, pour discuter avec lui, parce qu'il faut, moi ce que je dis c'est qu'il faut à la fois, qu'on ait le nez dans le guidon mais qu'on puisse en sortir ! Donc il faut absolument qu'on pose des endroits de réflexion. Et avec Erwan on discute de ça. Il me dit "moi je ne veux pas faire de l'histoire couloir", il appelle l'histoire couloir la préhistoire à nos jours. Et ben moi je lui dis "y'a aucun souci, mais qu'est-ce qu'on fait ?" Mais du coup on discute, on se prend le truc à bras le corps, et un jour peut-être que je lui dirai qu'on va peut-être y réfléchir ailleurs sur ce qu'on appelle ça... on se coltine le truc ! Et là c'est mon côté aussi, où je suis universitaire aussi quelque part si tu veux, voilà j'ai fait des études, machin. Et donc moi je suis toujours en réflexion, et surtout prendre de la distance par rapport à ce qu'on fait. Si t'es pas capable de ça, dans ce cas-là tu deviens toi aussi militant : "ah non tu ne peux pas dire ça !", "non mais oh attend..." »

Xavier, directeur (BCD), 2018

Finalement être *professionnel*, comme l'exprime Xavier, c'est aussi un peu mener une réflexion à la façon d'un universitaire. Il faut relier cela à la volonté affichée de se tenir proche du monde académique, affirmée explicitement à partir de 2018 dans nos échanges formels et informels. Xavier nomme « des collègues de Rennes 2 » des chercheurs

universitaires du laboratoire LiRIS⁶¹. BCD gère également un « conseil scientifique » permettant d'évaluer la qualité scientifique des demandes de bourses doctorales, un « comité scientifique » dans le cadre de l'inventaire participatif mené en Pays COB (2015-2021), ainsi qu'un « conseil scientifique » pour la réalisation de la troisième exposition itinérante de BCD, « Histoire de Bretagne ». Bretagne Culture Diversité organise, plus récemment, des « cycles de conférences » en invitant notamment des universitaires ; par ailleurs, une des salariés, Margot, a réalisé une thèse sur les sept premières années de son poste et a été fortement soutenue par la direction de BCD (par le partage de son temps de travail en faveur de celle-ci). Son travail doctoral fut régulièrement valorisé à travers la participation de BCD à des colloques et séminaires. Enfin, il est prévu que l'organisme candidate auprès du DPRPS pour être labellisé Ethnopôle. Nous reviendrons sur tous ces éléments dans le chapitre 11 de cette recherche.

3.1.3. Une approche boulimique ?

BCD coordonne un nombre impressionnant de projets par rapport au nombre limité de salariés (sept) ; il est tentant d'interpréter cela comme la volonté de faire montre de professionnalisme vis-à-vis de sa tutelle régionale afin de conserver sa reconnaissance. En effet, malgré ce positionnement institutionnel et la parenté régionale, notons que BCD n'échappe pas complètement aux difficultés habituelles que connaît le monde associatif, voire le monde culturel. En effet, BCD « n'a pas de subvention automatique » :

« [...] tous les ans on fait notre dossier, on est reçu par les recteurs de la culture, on expose ce qu'on fait, ce qu'on ne fait pas, où on en est... »

Xavier, directeur (BCD), 2018

BCD ne craint pas réellement la non-reconduction des financements régionaux, en raison du fait que le conseil régional se montre satisfait du travail réalisé (cf. sous-partie suivante).

Ainsi, les agents ont des agendas extrêmement chargés et sont souvent dans l'urgence de l'action. La plus grande difficulté, dénoncée par une salariée qui a rejoint l'équipe récemment – et qui semblait voir dans notre entretien le moyen de pouvoir se faire entendre sur un sujet qu'aucun de nos autres informateurs n'avait abordé –, concerne plutôt la quantité de travail et la pérennisation de nouveaux postes financés avec des subventions par projets :

« [...] On ne sait pas si on va pouvoir pérenniser mon poste après décembre, quoi. Mon poste, il a été créé en surplus, si tu veux, sur les fonds extérieurs Leader. Donc ce n'est pas un poste, si tu veux, c'est un truc en bonus... et on a certains budgets conséquents, mais en fait on n'a pas les moyens... On n'a pas assez de moyens pour avoir tous ces postes-là, quoi. Donc, à ce stade, y'a pas d'argent

⁶¹ Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales (EA 7481, Rennes 2)

pour créer un poste, mais... on est en train de chercher si on peut trouver des rustines ailleurs [...]. En fait, ce n'est pas que mon poste est menacé, c'est que mon poste n'existe pas vraiment, en fait. [...] Donc c'est pour ça que ouais, j'avais un peu les boules, dans le sens où moi j'ai engagé beaucoup de travail, et que c'est pénible de pas pouvoir inscrire certaines actions dans la durée, quoi. [...] Et au-delà de mon problème personnel, on aurait vraiment besoin de plus de postes, parce qu'en fait on a trop de missions et trop peu de gens, quoi...

- Ben oui, moi j'entends souvent Margot dire "je suis toute seule sur l'inventaire...", enfin c'était y'a deux ou trois ans, et ça avait l'air compliqué...

- C'était même aberrant, quoi. Enfin, tu vois, ce n'est pas possible de faire des projets aussi colossaux avec si peu de gens, en fait. Au final, sur l'inventaire du Centre-Bretagne, on s'est retrouvé à 5. C'est de la connerie, quoi, 5 ! Bon alors pas tous... enfin, tous avec plus ou moins de temps à y consacrer en fait, on n'avait pas tous le même volume horaire là-dessus, mais... eh ben même à cinq on n'était pas assez en fait. Tu vois, pour faire ce genre de truc-là il faudrait être beaucoup plus ! Mais... y'a pas de structures qui ont plus de moyens, en fait, c'est ça, c'est que nous on n'en a pas assez, et pourtant dans l'absolu on en a, tu vois ? Mais en fait on n'en a pas assez, par rapport à la quantité de missions, en fait, c'est ça. Ou alors faudrait réduire les missions, enfin, voilà... »

Marie, chargée de mission PCI (BCD), 2020

En tout cas, les difficultés liées à une boulimie de projets financés avec quelques bouts de ficelle semblent avoir des conséquences positives sur la Région qui se dit « convaincue » par les actions que développent BCD (cf. entretien avec J.-M. Le Boulanger).

3.2. La reconnaissance extérieure d'une « expertise »

Du côté de BCD, les retours que reçoit le directeur sont très encourageants concernant le soutien que la Région apporte à l'association et l'appréciation qu'elle en a :

« [...] Écoute, le retour qu'on a le plus souvent, c'est "Ah là là, vous faites tout ça ?" [rires], "c'est super", etc. [...] Je pense que la Région est convaincue que l'outil est nécessaire, après est-ce qu'il est bien géré, est-ce qu'il remplit bien ses objectifs, là, la question est ouverte. Mais je pense qu'aujourd'hui, la Région est convaincue de la nécessité de cet outil-là, là oui je ne sens jamais de doutes là-dessus, et tant mieux. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

En effet, lorsque l'on interroge Jean-Michel Le Boulanger et Thierry Le Nédic, BCD remplit ses missions « avec brio » :

« Les missions développées par BCD correspondent au souhait qui était le nôtre et ça commence vraiment à prendre. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

« [...] On aurait demandé en 2012 à 10 bretons dans la rue ce qu'était l'Institut culturel, je pense que... enfin je dis pas que BCD c'est beaucoup mieux aujourd'hui, hein, mais au moins les acteurs de terrain, les personnes qui sont

concernées par cette question-là sont en contact, vous avez pu le constater, au quotidien, avec BCD et puis BCD a une réactivité qui est tout à fait remarquable, je veux dire, quand une problématique surgit, là, quand on a eu la volonté de lancer un appel à projets régional sur la question de la transmission de matière culturelle de Bretagne, avant même que l'on soit en situation de le mettre en œuvre, on avait déjà une proposition de BCD sur l'accompagnement, la formation des opérateurs, etc., etc. Donc c'est vraiment un outil qui est totalement en prise avec les besoins exprimés par le secteur du PCI aujourd'hui en Région, quoi. »

Thierry Le Nédic, adjoint au directeur de la culture (conseil régional de Bretagne), 2019

Ainsi, pour la Région, BCD tire aujourd'hui son *expertise* de sa capacité de « mise en réseau », de « coordination » et par la « somme d'expériences localisées » qui sont « [mises] en perspective, à mettre à distance et à analyser » (cf. entretien avec J.-M. Le Boulanger). Ainsi, pour la Région, l'« outil » qu'elle a créé développe une *expertise* qui se définit par un savoir empirique et appliqué par le développement de compétences :

« Des associations comme BCD, ou comme d'autres hein, ont un regard qui est extra local, qui peut permettre de construire des réseaux, qui peut permettre de mobiliser des compétences, à partir d'expériences menées dans d'autres territoires. »

Jean-Michel Le Boulanger, vice-président chargé de la culture de 2010 à 2021 (conseil régional de Bretagne), 2019

Pour ses fondateurs, l'*expertise* de BCD se situerait plutôt dans le principe participatif, c'est-à-dire la méthodologie, plutôt qu'un savoir qui évalue et juge :

« Et BCD, ils sont aussi experts mais pas experts de la même chose, ils sont experts de la mise en œuvre, de la valorisation, du fait que cet élément de patrimoine devient quelque part un objet qui va faire partie d'un corpus, qui peut être transmis, etc., etc. Alors que si on parlait de l'inventaire, l'inventaire lui, l'agent de l'inventaire il va dire "non, ça ce n'est pas du patrimoine parce que ce four à pain n'a aucun intérêt, regardez comme c'est construit ça ne ressemble à rien, ça c'est des paysans qui... donc ça ne rentre pas, c'est pas un objet qui est patrimonial". Alors que chez BCD on va dire "si vous dites que ça fait patrimoine, vous habitants du coin, nous on considère que ça fait patrimoine et on l'intègre dans la façon...". Je pense que c'est la différence d'approche essentielle entre les services on va dire un peu administratifs issus du MCC, une vision un peu scientifique, rigoureuse, etc., et un autre qui comme BCD qui est plus effectivement à l'interface entre les territoires et les sachants je veux dire entre guillemets. »

Thierry Le Nédic, adjoint au directeur de la culture (conseil régional de Bretagne), 2019

En d'autres termes, l'*expertise* est envisagée dans une logique non juridique ou évaluative, mais technique – comme pour l'EPCC-LFPN.

Dastum abonde dans ce sens en précisant que l'« expertise de contenu » est dévolue plutôt aux « centres d'archives ou musées », qui sont « les premiers connaisseurs de leurs

fonds ». Pour V. Morel, BCD développe une *expertise* sur la « méthode de la participation » (*cf.* entretien).

Mais, se plaçant ainsi comme référant en matière de PCI et de méthode participative sur le territoire régional et étant reconnu pour cela, l'organisme breton agit de façon équivoque dans certaines situations où il est appelé à se positionner. D'une part, si BCD est identifiée par les associations locales comme l'organisme expert et comme un prolongement de la Région, et ainsi est sollicitée en cas de difficultés, BCD ne se donne pas les moyens d'agir. Prenons le cas d'une situation particulière que mon observation participante à l'*inventaire participatif* m'a conduite à vivre. Lors de l'enquête que j'ai réalisée sur la « vitalité sociale des jeux et sports traditionnels » dans le Pays COB, plusieurs clubs de jeux traditionnels m'avaient avertie de leur volonté de « dénoncer » les pratiques d'une fédération régionale qui, selon ces derniers, devait redistribuer des subventions aux « petites associations », sans lesquelles celles-ci sont amenées à disparaître :

« Il faut le dire à votre structure là, c'est la Région, non ? Il faut qu'ils sachent, et que ces gens arrêtent de se foutre de nous ! »

Président d'un club de Palet-sur-route, 2018

J'ai été régulièrement relancée par les clubs en question, sans pouvoir leur donner de réponse. Du côté de BCD, jamais ce problème n'a fait l'objet d'une enquête approfondie ou d'une concertation avec la fédération ou les clubs ; nous reviendrons plus en détail sur ce fait dans le chapitre 13.

D'autre part, des acteurs dits « partenaires » de l'organisme se sont exprimés sur leur « déception » à l'égard de l'approche affichée comme inclusive par BCD. Prenons le cas d'un agent d'un écomusée local, qui est revenu sur le sujet lors d'un échange téléphonique sans que je ne le sollicite sur cette question :

« J'ai l'impression qu'à BCD ils se sont réveillés au dernier moment, enfin ils ont commencé à envoyer des gens sur le terrain que la dernière année, juste avant la restitution. Quand ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de contenu pour l'expo' à Saint-Rivoal sur la crêpe, j'étais un peu déçue. Sonia a été déçue par son stage, elle a eu du mal à comprendre la finalité, elle pensait qu'il servirait à rédiger une fiche, mais non. »⁶²

Ainsi, l'écomusée s'est résolu à se tourner vers les services d'une autre association, l'OPCI-Ethnodoc :

« Ils ne sont pas capables de me dire qui peut moissonner les collectes, du coup je suis allée vers l'OPCI, ils ont un système de gestion documentaire. BCD ne peut pas me dire où les stocker ! L'OPCI a une base mutualisée, pour la diffusion et la gestion documentaire pour tous ceux qui souhaitent s'en servir pour ça. Ce n'est

⁶² Pour des questions de confidentialité, nous conserverons l'entier anonymat de cet agent.

pas de l'amateurisme ! C'est une solution adaptée à un besoin. On a quand même Michel Colleu qui est assez irréprochable sur le plan de la méthode. C'est dommage, car à un moment on a des acteurs qui sont capables de faire des choses et parfois pas capables de prendre en charge l'intégralité, ce n'est pas grave, ils pourraient au moins prendre en charge une partie qu'ils savent vraiment faire. »

Cette ambiguïté de positionnement rappelle celui que nous avons identifié pour l'EPCC-LFPN (cf. chapitre 3). L'organisme breton affirme toutefois avec beaucoup plus de force sa spécificité et son autorité intellectuelle sur le PCI lorsqu'il se trouve en rivalité avec des acteurs d'autres organismes patrimoniaux sur le territoire régional.

3.3. Des rivalités entre agents du patrimoine

Dans mes discussions informelles, autant en Normandie qu'en Bretagne, l'OPCI-Ethnodoc était régulièrement qualifié d'« association d'amateurs » et on lui reprochait d'étendre son territoire d'action à l'ensemble Ouest de la France sans se différencier clairement des deux organismes régionaux normands et bretons. Pourtant, notre entretien avec son directeur a révélé qu'aucune action sur le territoire breton n'est menée sans concertation avec BCD et Dastum. L'extrait d'entretien suivant le montre, mais l'excès de justifications de la part du directeur de l'OPCI-Ethnodoc alors que la question d'origine était toute autre, montre que c'est un sujet sensible :

« - Quels sont les liens de la structure avec la Bretagne ? Pour moi, l'OPCI est aussi présent en Bretagne... ou pas du tout ?

- Ben euh... présent... nous avons un bureau installé à Douarnenez, et nous le revendiquons, alors même si Michel est à la retraite maintenant, nous le revendiquons toujours, vous voyez dans les signatures notre présence en Bretagne, parce que Michel continue à œuvrer, dans la coordination de ce que nous appelons les Compagnons de l'OPCI. Donc un groupe de bénévoles, en dehors, donc ce ne sont pas des bénévoles très locaux, mais qui sont des gens qui sont en communion de pensée avec ce qu'on fait, et qui interviennent aussi, ce sont des experts, qu'on va retrouver alors, peut-être plus sur la chanson, ou sur le maritime, voilà, bref. Donc cette présence en Bretagne nous la revendiquons, mais c'est vrai y'a des intervenants, des opérateurs en Bretagne, il ne s'agit pas d'aller faire du collectage sans en parler, se concerter avec Dastum, ou BCD. Nous avons monté une opération dans le Golfe du Morbihan, en 2017, et donc nous avons associé Dastum. Nous avons été appelés l'année dernière, par la conservation du Finistère, qui souhaitait avec l'Ecomusée des Monts d'Arrée, ils voulaient notre regard sur la collecte, sur l'organisation des données... Ils connaissaient le travail de Dastum et de BCD évidemment, ils souhaitaient un regard extérieur, donc on leur répond qu'ils auraient à lancer un grand inventaire par exemple sur la crêpe, et se tourner vers BCD et vers Dastum. Je ne sais pas où ils en sont mais... De même lorsque nous sommes avec le réseau des Petites Cités de Caractère, nous avons un programme qui s'appelle « Caractère, patrimoines vivants des petites cités », un programme qui est né en Pays de la Loire. Et ce programme, maintenant, il va être étendu au niveau national. Donc, au réseau breton des Petites Cités de Caractère, j'explique que c'est important le

PCI, etc., il faut des inventaires croisés, il faut valoriser aussi le PCI, et donc en Bretagne ils ont des opérateurs, qu'il s'agisse de BCD ou Dastum. »
Henri, directeur de l'OPCI-Ethnodoc, 2020

Un des agents de BCD s'est exprimé sur ce sujet et m'a demandé à ce que ses propos restent privés. On comprend là aussi qu'il s'agit d'un sujet délicat. Ceux-ci reflètent la concurrence qui existe entre les deux organismes et la propension à discréditer l'action de son rival. Selon cet informateur, un projet d'inscription de la coiffe bigoudène à l'Unesco, à Pont-l'Abbé, porté par l'OPCI et le maire de Pont-l'Abbé, est interrogeable. En effet, l'OPCI, ayant une obligation de rentabilité, serait plus enclin à piloter des projets dans une visée honorifique et une logique de label des listes Unesco ; et ce, pour des projets au contenu peu qualitatif selon l'opinion de notre interlocuteur, plus proches de folklores que de réels PCI. Pour lui, l'OPCI recherche des opportunités financières car il est bien moins subventionné et reconnu que BCD. Ainsi, pour résumer les propos de notre informateur, l'inscription à l'Unesco serait bien loin d'être une priorité pour BCD, qui peut rester conforme au principe participatif.

Par ailleurs, un conflit d'un autre genre existe entre BCD et le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel :

« [...] moi j'avais été à un colloque, je ne sais pas si vous voyez... juste pour vous dire, c'était sur le participatif, c'était sur deux jours, c'était international, c'était quand même largement financé par la Région Bretagne, et mon directeur a dû, encore, une semaine avant les journées, insister fortement pour qu'on soit présents. Et donc j'ai eu cinq minutes de présentation, et Xavier n'était pas très content, clairement. C'est vrai que c'est compliqué. [...] Sur le participatif on a lancé des appels à projets en 2013, c'est une nouveauté pour nous, en Normandie ils ne le font pas, je pense pas. Dans les premiers projets qu'on a reçus, on a eu l'archipel des Glénans, qui est un inventaire du patrimoine matériel et immatériel. Je sais que quand j'étais à Brest, je l'ai montré, et j'ai entendu un gros « pffff » de Xavier [rires]. »

Caroline, chargée de la programmation et de la coordination des inventaires du patrimoine (Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Rennes), 2019

En effet, le témoignage de Caroline confirme les implicites que j'avais saisis au sein de BCD. Pour ses agents, il est admis que le service régional de l'Inventaire général n'est pas concerné par le PCI :

« Alors même si on est une asso, loi 1901, on ne se fait pas payer pour aider les gens, leur apporter une expertise, on a un principe pas de service public, mais en tout cas tu vois ce que je veux dire, voilà l'Inventaire régional, lui, il ne travaille pas sur le PCI, donc on a une forme un peu de délégation comme ça sur le PCI. »
Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Je comprends l'ampleur des tensions lorsque je participe à une réunion avec le service régional de l'Inventaire en 2017 concernant un projet normand et breton de recensement du patrimoine paysager. Je me présente et explique, croyant bien faire, que ma thèse est co-financée par BCD. L'un des agents me rétorque immédiatement :

« Ah, Bretagne Culture Diversité ! Je ne comprends pas ça, moi, la Région a créé cette association pour faire un inventaire du patrimoine immatériel. Alors que la Région, elle a déjà une compétence d'inventaire avec nous, on s'appelle quand même "service de l'inventaire" ! Donc pourquoi faire cet inventaire par d'autres ? On nous dit "Vous ne faites pas de PCI", mais si, on fait du PCI, on a travaillé sur la gastronomie bretonne, par exemple ! »⁶³

C'est donc la mission d'inventaire qui peine à être partagée. Lors d'un entretien individuel avec Caroline, j'ai pu approfondir ce sujet :

« Quelles sont vos relations avec BCD ?

- ...c'est que les relations n'ont jamais vraiment démarré. [...] du coup, on a fait des réunions avec BCD, déjà parce que sur Bretania ils moissonnent nos données, quand on avait changé d'outil il y avait eu des soucis, donc forcément [...], c'est vrai qu'on a fait des rencontres pour voir comment on pouvait travailler ensemble et ça n'a jamais abouti. [...] C'est vrai qu'avec BCD ce n'est pas allé plus loin, et nous on a rencontré Xavier qui voilà, lui il reste sur l'idée que le PCI ce n'est pas l'Inventaire. [...] Je pense qu'il ne veut pas en parler. Si on est très pragmatique, ce que je pense, c'est que BCD est une association financée pratiquement à 100% par la Région, avec un financement très important. Et le fait que nous on ait un nouveau système de base données avec de la vidéo et du son... on peut faire du collectage. BCD a la crainte que la Région se dise : "on a un service de l'inventaire qui peut travailler sur le PCI, on finance une asso'... est-ce que y'a pas moyen de faire des économies ?", c'est le maître-mot de la Région. C'est sans doute la crainte première, et c'est tout à fait compréhensible, c'est la crainte de perte des subventions. Nous, on le voit comme ça, ça n'a jamais été dit, mais nous on le voit comme ça. »

Caroline, chargée de la programmation et de la coordination des inventaires du patrimoine (Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Rennes), 2019

La Région, de son côté, n'a pas osé se prononcer explicitement et officiellement sur cette question :

« Si vous débranchez une minute votre magnétophone je vais vous en dire deux mots... »

Thierry Le Nédic, adjoint au directeur de la culture (conseil régional de Bretagne), 2019

Pour la Région, la raison de cette rivalité se trouve du côté du service de l'Inventaire, qui craindrait que les financements soient réservés à BCD et qui ne supporte pas partager sa

⁶³ Nous conserverons le plein anonymat de cet agent pour des raisons de confidentialité.

compétence d'inventaire. Ni la Région ni BCD ne considèrent le service régional de l'Inventaire comme légitime en matière de PCI. Pourtant, dans l'entretien que j'ai pu mener avec Caroline, celle-ci a fait preuve de transparence sur leurs lacunes en la matière :

« Mais nous on a bien dit à Xavier, nous, "y'a pas d'ethnologues dans notre service", donc nous l'idée en fait de l'inventaire en Région Bretagne, c'est d'avoir une base de données qui rassemble, et donc l'idée aussi d'ouvrir des appels à projets c'est de se dire aussi, on n'a pas les compétences, mais du coup on sait que y'a des compétences en Bretagne, et on leur dit "vous avez les compétences, vous avez un projet, on vous demande juste de l'intégrer dans nos bases de données". [...] On est complémentaires ! C'est ce qu'on a essayé de dire, mais... nous, personnellement, dans le service, on n'a pas le temps d'aller faire du collectage, d'aller... Nous ce qu'on avait dit au départ c'est quand nous, on fait un territoire : Pontivy Communauté, nous on fait toute l'architecture et les objets, mais faudrait compléter avec vous, et du coup faudrait une seule base de données ! »

Caroline, chargée de la programmation et de la coordination des inventaires du patrimoine (Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Rennes), 2019

On comprend, ainsi, que le service régional de l'IG appelle malgré tout à la complémentarité des approches et des méthodes ; on ignore s'il s'agit d'un discours policé car issu d'un entretien. Nous verrons toutefois, dans le chapitre 12, dans quelle mesure ces rapports ont évolué après 2019.

La nécessité de se montrer *professionnel* et d'être reconnu comme tel passe avant l'ambition d'être *expert*, statut qui est plutôt considéré comme n'étant pas conforme à la doctrine d'établissement et au principe participatif. Il devient toutefois important de se démarquer d'autres acteurs professionnels qui revendiquent une compétence autour du PCI. Le PCI semble à nouveau cristalliser des rapports de force, non au sein de l'établissement (comme c'est le cas en Normandie), mais à l'extérieur. Si, avant 2019, il semble que la stratégie des agents de BCD soit de décrédibiliser les acteurs rivaux, après 2019, l'esprit est plutôt à la coopération. Nous verrons dans les chapitres suivants comment cela se traduit concrètement.

Conclusion du chapitre 4

Il est inutile d'insister davantage sur la correspondance évidente et déjà largement démontrée entre PCI et culture bretonne, et entre principe participatif de la convention et dynamisme associatif : la convention Unesco n'est que la continuité d'un mouvement déjà initié qu'elle formalise et reconnaît. Retenons, ainsi, les deux points suivants :

(a) La convention de l'Unesco, la notion de PCI et le principe participatif donnent une reconnaissance officielle à la culture bretonne, certes, mais surtout aux acteurs associatifs qui l'ont portée depuis le milieu du XX^e siècle et que J. Léonard (2019) identifie comme un « quatrième Emsav ». Celui-ci, après la vague de salarisation associative des années 1990, semble avoir poursuivi son ascension par l'entremise de l'institution nouvelle du PCI : par le processus de candidature du *Fest-noz*, des membres s'institutionnalisent et participent à construire un collectif d'un genre nouveau, au service à la fois du politique et des associatifs et poursuivant une logique savante. En effet, la création de Bretagne Culture Diversité semble, en ayant entraîné un deuxième conflit générationnel avec les associatifs traditionnels, être le signe d'un cinquième Emsav : l'« entreprise identitaire » – pour reprendre l'expression de J. Léonard – serait désormais prise en charge par les acteurs professionnels de la fabrique du PCI. Mais le bouleversement que cela provoque dans le paysage institutionnel breton met le nouvel organisme dans une instabilité qui l'oblige à prouver d'autant plus le bienfondé de son existence vis-à-vis de la Région et des acteurs associatifs. De plus, sa mission de mettre en commun, travailler dans un esprit de coopération et de coproduction des savoirs suppose une position de neutralité vis-à-vis des militants associatifs, que BCD s'emploie à construire en se montrant *professionnelle*. On comprend donc que l'enjeu est de trouver un équilibre entre le développement de sa compétence et l'humilité nécessaire au respect de l'impératif participatif. Comment cela se traduit-il concrètement dans les pratiques de mise en fiche des agents ? Quels rapports entretiennent-ils ainsi avec les praticiens pour susciter leur *participation* ?

(b) BCD est sur la voie d'un développement professionnel et s'autorise à proposer des *expertises* comme fruit de son expérience éprouvée et de sa connaissance méthodologique. L'expertise patrimoniale est conçue de façon homogène par les agents de l'organisme breton comme un savoir-faire technique qui aide à la désignation patrimoniale des praticiens et non un savoir au service d'un pouvoir. Comment cela se confirme-t-il et se traduit-il dans la construction de leurs conceptions, de leurs savoirs et de leurs pratiques ?

Les questions suscitées par ces premières conclusions guideront la suite de notre recherche.

Conclusion de la partie I

Comprendre les doctrines d'établissement permet de saisir ce qui sert de cadre à l'action et au raisonnement des agents-PCI, dans une perspective collective. Étudier l'appropriation du PCI par les doctrines régionales et sa place dans le fonctionnement des organismes, c'est finalement étudier la rhétorique institutionnelle qui encadre les pratiques des agents et leur évolution. Nous retiendrons les quatre points suivants, qui sont les effets de l'effet-miroir ci-avant décrit et analysé.

(a) Les deux organismes ont la volonté de faire montre de cohérence dans leur doctrine d'établissement : en Bretagne, la convention répond à une demande historique de mise en valeur de la culture bretonne et l'esprit Unesco gagne même le fonctionnement managérial de l'organisme ; en Normandie, le PCI ne fait que renforcer une doctrine déjà développée depuis des décennies en faveur du patrimoine ethnologique. Ainsi, si le PCI est montré comme une spécialité de chacun des deux organismes, il n'est paradoxalement pas l'essence même de leur activité.

(b) Dans les deux organismes, le travail sur le PCI semble servir un objectif plus grand que la sauvegarde du patrimoine : le développement social et territorial en Normandie et la diversité culturelle en Bretagne. L'approche de l'organisme normand semble résolument technicienne et l'approche bretonne, plus sociale ; pour autant, ils visent tous deux un objectif de bien-être social et de co-production des savoirs, en employant au même degré d'importance une fonction de mise en réseau et de coopération entre les divers acteurs concernés par la fabrique du PCI sur leur territoire régional. Faisant du PCI un moyen plutôt qu'une simple fin, l'analyse de ces deux organismes nous fait postuler que le PCI est un outil servant à poursuivre différents enjeux, que nous avons abordés en creux : on a vu qu'il sert à la mobilisation sociale et politique pour obtenir une reconnaissance identitaire, et l'affirmation d'un positionnement de spécialiste (d'ordre professionnel en Bretagne et d'ordre scientifique en Normandie) vis-à-vis des autres acteurs collectifs dans le paysage institutionnel. Somme toute, on comprend qu'il y a une nécessité, ou en tout cas une volonté, de se démarquer de ces derniers : ce positionnement magistral peut-il nuire à la *participation* ?

(c) Les agents-PCI bretons et normands distinguent l'*expert* comme statut, des *expertises* comme actions et compétences techniques. Curieusement, ils emploient collectivement ces termes comme si leur signification était évidente : en effet, on comprend qu'ils se rapportent aux codes traditionnels de l'appareil patrimonial, qui envisagent l'*expert* comme un statut de pouvoir intellectuel et juridique et l'*expertise* patrimoniale comme un savoir-faire spécialisé et technique. On voit que si l'*expertise* patrimoniale peut aussi être

rejetée par l'organisme breton parce que considérée comme un pouvoir savant, elle est depuis récemment employée pour nommer un savoir méthodologique et empirique. En effet, comme il s'agit de reconnaître la diversité des savoirs, l'expertise patrimoniale ne peut être envisagée comme un savoir sur le PCI (qui, donc, désignerait le patrimonial, à la façon des agents-PCM et leurs expertises scientifiques). Elle est en revanche conçue par les agents bretons comme un savoir sur la méthode permettant d'aider à désigner le patrimonial.

(d) Ainsi, normer leurs pratiques de la fabrique patrimoniale passe notamment par la reconstitution, au service du PCI, des catégories qui sont, rappelons-le, issues du monde académique et du monde culturo-patrimonial. Elle diffère selon les deux organismes régionaux mais on distingue plusieurs points d'achoppement entre ces derniers. L'expertise patrimoniale redéfinie comme compétence technique et la reconnaissance institutionnelle d'une compétence scientifique apparaissent comme le moyen pour l'organisme d'être reconnu pour sa mission de service public. Du côté des agents bretons, l'enjeu se trouve plutôt au niveau de leur distinction d'avec les acteurs associatifs pour obtenir, paradoxalement, la reconnaissance de ces derniers dans la capacité à les encadrer. Si l'exercice d'une expertise patrimoniale en tant que compétence technique est plus ancienne en Normandie, les agents semblent prôner le maintien d'une compétence scientifique, qui fait l'objet, elle, d'une remise en question par la tutelle régionale de l'organisme : comment la science se met-elle alors au service de l'impératif participatif ? Nous étudierons cela dans la partie suivante qui traitera de la mise en fiche par l'enquête. Du côté breton, on voit que l'expertise patrimoniale est secondaire et plus récemment – mais toujours timidement – revendiquée comme le fruit d'un savoir qui s'est construit par l'expérience de dix ans d'activité. L'avantage que l'organisme breton a sur le normand est que cette compétence semble se construire de façon homogène alors qu'elle divise les agents en Normandie – lesquels identifient d'emblée l'expertise comme l'exercice d'un pouvoir. Nous verrons dans les prochains chapitres, notamment 12 et 13, comment cela évolue dans les dernières années de notre enquête. Quelle adéquation pouvons-nous observer entre ce qui est affiché par les doctrines des deux organismes et ce qui est réellement mis en œuvre pour l'inventaire du PCI ?

Ces questions guideront notre étude des quatre registres d'action des agents-PCI qui correspondent aux quatre prochaines parties de cette recherche. Notons que cette première partie offre une photographie des deux organismes entre 2015 et 2018, mais qu'ensuite, ils suivront l'évolution des pratiques des agents que notre développement accompagnera.

PARTIE II -

La mise en fiche du PCI
au prisme de l'impératif participatif

Introduction de la partie II

Juin 2016 en Normandie : mon encadrant-Cifre, responsable de l'axe « PCI et territoires » de l'Ethnopôle, organise régulièrement ce qu'il appelle une « réunion de cadrage Cifre » avec le directeur de l'établissement. Celle-ci a lieu à ma demande. En effet, installée sur un morceau de table démontée, dans un angle du bureau de mon encadrant, collègue et enquêté, mes premières journées se résument à lire les documents rédigés par ce dernier et à établir une bibliographie, dans le cadre d'une *recherche* sur des pèlerinages autour du Mont-Saint-Michel, identifiés par lui en tant que potentiels PCI. Cette tâche documentaire est censée occuper entièrement mon temps salarié.

Mais elle me paraît immensément éloignée de ce qui avait été prévu pour ma mission au sein de l'organisme. J'avais bâti mon projet de thèse Cifre – en concertation avec mon encadrant et le directeur de l'EPCC – sur l'idée que l'inventaire national du PCI, s'étant concentré sur le développement de la *recherche*, en avait oublié l'importance de développer la *participation des communautés*. L'objectif de ma présence en tant que salariée était donc de « mettre en œuvre des expériences et outils garantissant la participation des communautés » pour analyser « l'adaptation méthodologique » des agents-PCI, nécessaire à l'application de cette participation¹. Je supposais donc – et sans doute aurais-je dû l'explicitier davantage – que j'allais, en collaboration avec les agents, bouleverser la simple mise en fiche pour nous émanciper de l'enquête, que je considérais comme une démarche descendante, en ce qu'elle conçoit les *communautés* comme de simples informateurs. C'était cependant ignorer tout un champ indispensable au travail des agents-PCI, que j'étais loin de soupçonner à cette époque.

Dès ces premiers jours, une atmosphère étrange s'installe. J'ai le sentiment d'un malentendu entre mes interlocuteurs et mon projet Cifre : la dimension participative n'est nullement abordée. Maladroitement, j'exprime mon désarroi à mon encadrant-Cifre, qui propose de se réunir à nouveau avec le directeur. Au fil des semaines, les réunions régulières dissipent à peine le brouillard dans lequel je me trouve. J'interroge chaque fois mes missions, en réitérant mes inquiétudes quant au calendrier de la thèse : commencer à me mettre en action le plus rapidement possible afin de libérer la troisième année de la Cifre pour la rédaction de la thèse. En parallèle, mes directeurs de thèse me rassurent en m'expliquant que « même au bureau, [je suis] sur [mon] terrain » et qu'il me faut être patiente, observer et entretenir un journal de bord.

¹ Cf. Projet de thèse Cifre déposé à l'ANRT le 6 novembre 2015.

De plus, cette mission avait déjà été redéfinie, dès mon arrivée à l'EPCC-LFPN : alors que je devais réaliser une fiche sur les pèlerinages au Mont-Saint-Michel, celle-ci était devenue l'apanage – légitime – de mon encadrant, qui avait en effet travaillé sur ce sujet depuis plusieurs semaines en candidatant à l'appel à projets du DPRPS pour en réaliser une fiche. En complémentarité, j'allais donc m'attacher aux potentiels PCI existants sur sa baie, en dehors du cadre, dans un premier temps, d'une quelconque fiche. J'y vois progressivement une possibilité de me détacher de la fiche et de son enquête. Les mois passent et, en novembre 2016, je propose de réaliser, pour sensibiliser la population de la baie à la notion de PCI et préparer une intervention d'ordre participatif, une exposition itinérante en rassemblant les éléments normands inscrits à l'inventaire national. Elle est l'opportunité, de plus, de collaborer avec plusieurs agents et d'élargir mon terrain doctoral.

Toutefois, ce nouveau projet a pour conséquence un fort désengagement de la part de mon collaborateur et encadrant-Cifre pour des raisons qui me seront expliquées plus tard. Ainsi, lorsque je commence à me retirer physiquement de l'organisme à la fin de l'année 2018, au détour d'une discussion, celui-ci me confie, résolvant l'énigme sans le savoir :

« [...] au départ de ta Cifre, enfin de la manière dont on avait pensé la chose, c'était la question de la participation. Comment développer, sur le terrain, la question de la participation. Parce que voilà, l'hôpital, comment est-ce qu'on peut mieux faire, pour impliquer, faire en sorte que les groupes, les individus, participent à la recherche dont ils sont les sujets.

- Ce que tu veux dire, c'est que pour toi, à la base, l'objectif, c'était de travailler sur les enquêtes qui étaient en cours, sur comment faire mieux pour faire participer ?

- C'est ça. [...] Parce que y'a déjà quand même un enjeu, comment est-ce qu'on améliore les dispositifs ? [...] Et, progressivement, ton approche, elle a été plutôt dans un niveau d'étude du processus de patrimonialisation, par l'expérience de ce processus, et d'accompagnement des acteurs institutionnels, comme les musées, etc. [...] C'est un peu comme ça que je vois ton évolution. »

En fait, je comprends que les attentes de mon encadrant se situaient davantage dans l'implémentation d'une participation dans le cadre d'enquêtes, et non en dehors celles-ci ; autrement dit, l'amélioration de l'enquête comme outil participatif. Alors que, pour moi, l'enquête était seulement un outil scientifique, et la fiche un outil de critérisation, je saisis à ce moment la prépondérance pour les agents de la mise en fiche dans l'identification du PCI.

Puis, les entretiens réalisés avec ces agents à partir de 2018 montrent que ce faux départ décrit précédemment est le symptôme d'un véritable malentendu² : d'une part, les agents-PCI conçoivent l'« enquête ethno' » comme participative par définition, puisqu'elle

² Et de nombreux autres, que nous verrons par la suite.

s'appuie sur le témoignage ; d'autre part, certains construisent des méthodologies d'enquête favorisant une *participation* plus active des *communautés*. Ainsi, cette deuxième partie propose d'étudier dans quelle mesure les agents font des pratiques de participation une norme par la mise en fiche et l'enquête *ethnographique*.

Chapitre 5

Les fiches d'inventaire : normes et critères

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de la présente recherche, le dispositif central permettant de mettre en œuvre la convention Unesco est l'inventaire national du PCI, géré et coordonné par le DPRPS au ministère de la Culture et de la Communication. Pour intégrer un élément à cet inventaire, il faut répondre à l'appel à projets annuel. Si le projet est accepté par le DPRPS et son comité du patrimoine ethnologique et immatériel, une fiche d'inventaire est à remplir, à partir d'une enquête *ethnographique*. La fiche est ainsi examinée par ce dernier qui statue en faveur ou non de l'inclusion à l'inventaire. Nous nous interrogerons, dans ce chapitre, sur la façon dont la mise en fiche applique l'impératif participatif et comment les agents s'approprient la fiche d'inventaire et ses catégories normatives pour la conformer à l'identification d'un patrimoine intangible et évolutif.

Nous appuierons notre étude¹, tout d'abord, sur une analyse croisée des fiches normandes et bretonnes, nous permettant de nous familiariser avec la fiche d'inventaire et les pratiques qui en relèvent (1). Leur évidente diversité nous conduira ensuite à nous interroger sur la façon dont les agents-PCI normands et bretons négocient l'articulation entre impératif participatif et critères de mise en fiche (2). Enfin, nous aborderons les critères qui guident les agents dans la mise en fiche et la façon dont ils tentent de les ajuster à l'esprit Unesco (3).

¹ Pour rappel, pour une meilleure lisibilité de notre propos, nous utiliserons une façon synthétique de nommer les fiches : par exemple, la fiche concernant les pardons et troménies en Bretagne sera nommée « fiche-pardons », la fiche sur les pratiques de pèlerinage et de pérégrination au Mont-Saint-Michel sera appelée « fiche-MSM », ou la fiche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires, « fiche-CHU ». En outre, nous afficherons le lien URL de chaque fiche citée en note de bas de page. Précisons, enfin, que les numéros de page des extraits tirés de fiches d'inventaire seront renseignés lorsque ces dernières ne sont pas une page Internet mais un document (au format PDF ou Word).

1. Analyse croisée des fiches déposées par la Bretagne et par la Normandie

Les agents-PCI de la Normandie et de la Bretagne ont réalisé et inscrit un total de 115 fiches d'inventaire. L'ambition ici n'est pas de présenter un tableau comparatif de fiches qui seraient typiquement bretonnes ou typiquement normandes : elles sont le reflet, non pas de spécificités régionales, mais – nous allons le voir – de la diversité des éléments inventoriés et des acteurs qui en sont à l'origine.

En 2021, les éléments bretons inscrits à l'inventaire national sont au nombre de 94, et les éléments normands, 21. Parmi ceux-ci, un seul élément breton a été inscrit à l'Unesco, contre quatre éléments normands (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1 - Eléments normands et bretons inscrits à l'Unesco (2022)

Bretagne	Normandie
Le <i>Fest-noz</i> , « rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne » (2012)	La tradition du tracé dans la charpente française (2009)
	Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon (2010)
	Le compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier (2010, dossier inter-régional)
	Le carnaval de Granville (2016)

La catégorisation de l'inventaire national nous permet toutefois d'appréhender les catégories de PCI représentées par ces fiches : en Bretagne, les jeux et sports traditionnels sont la catégorie la plus représentée, alors qu'en Normandie, il s'agit des rituels.

Tableau 2 - Eléments normands et bretons inscrits à l'inventaire national (2022)

	Bretagne	Normandie
Jeux et sports traditionnels	53	
Savoirs et savoir-faire	13	9
Arts du spectacle	13	
Rituels	10	11
Traditions et expressions orales	3	
Pratiques sociales et festives		1
TOTAL	94	21

Pour se familiariser avec la pratique de mise en fiche, une analyse comparée de l'état de santé des éléments mis en fiche et la façon dont il est démontré par les agents – *i.e.* la « viabilité » pour reprendre le terme de l'Unesco – constituera notre première approche concrète (1.1.). Ensuite, nous comparerons plus globalement les mises en fiche pour

identifier différentes pratiques allant du recensement élémentaire à l'analyse savante ou militante (1.2.), nous permettant, enfin, de distinguer des formes hybrides de mise en fiche chez les organismes-PCI régionaux (1.3.).

1.1. Introduction à la mise en fiche : les fiches normandes et bretonnes²

La viabilité des pratiques est la raison d'être des fiches : l'inventaire du PCI vise à sauvegarder les pratiques en danger effectif ou potentiel de disparition. C'est pourquoi nous l'avons choisie comme première entrée pour mieux comprendre la mise en fiche. Nous verrons, en deuxième entrée, ce que ces fiches nous disent sur la méthode d'enquête et sur la contribution des praticiens.

1.1.1. Un degré de vitalité hétérogène³

Premièrement, la catégorie des savoirs et savoir-faire bretons comme normands est celle qui rassemble une majorité d'éléments en voie de disparition. Il s'agit des activités d'ordre professionnel : la transmission n'est pas assurée par un enseignement encadré institutionnellement et ne renvoie pas à un diplôme reconnu. Par conséquent, les débouchés sont limités pour les cas de la pendulerie⁴, du tissage à bras⁵ ou du savoir-faire du tourneur sur bois⁶, ou des savoir-faire vanniers⁷ en Bretagne. Les revenus de ces activités sont modestes et ses détenteurs, âgés, disparaissent sans trouver un quelconque relais auprès des jeunes générations. L'avenir de la récolte du goémon en Bretagne⁸ est peut-être plus prometteur : il n'a « jamais été certain [...] mais [la] récolte d'algues est plus que jamais d'actualité et indispensable à nombre de filières agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, paramédicales et autres »⁹.

Toutefois, des savoirs et savoir-faire normands comme le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon et la tradition du tracé dans la charpente française n'alertent pas sur les menaces de disparition, soulignant que « [...] le trait de charpente est encore bien vivant

² Chaque fiche citée fera l'objet d'un lien URL permettant au lecteur d'y accéder directement s'il le souhaite. Toutes les fiches et leurs liens URL respectifs sont recensés dans l'annexe n°6.

³ Avant toute chose, rappelons que la « viabilité » n'est pas une catégorie explicitement nommée « viabilité » au sein de la fiche-type avant 2014 : pour procéder à notre description, nous déduisons le degré de vitalité à travers la catégorie « apprentissage et transmission », pour les fiches réalisées avant cette date.

⁴ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/210>

⁵ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/222>

⁶ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/224>

⁷ Cf., notamment : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/376> (6 fiches ont été réalisées : cf. annexe n°6).

⁸ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/237>

⁹ Ibid.

en France »¹⁰ et qu'« aujourd'hui, si ce patrimoine est bien vivant, il est conforté par la conjugaison d'initiatives conduites tant par l'État que par la Ville d'Alençon. Ainsi la création de l'Atelier conservatoire a permis l'épanouissement d'une communauté active de dentellières impliquées dans la transmission fidèle de la technique tout en s'ouvrant à la création contemporaine. »¹¹

Deuxièmement, la « viabilité » des arts du spectacle bretons est présentée de façon nuancée. Il s'agirait de pratiques « extrêmement vivante[s] », reposant malgré tout sur un équilibre fragile et incertain puisque garanti par le monde associatif et le bénévolat :

« L'avenir des chants et complaintes de Bretagne repose essentiellement sur des acteurs militants dont les initiatives et discours sont, jusqu'alors, insuffisamment repris officiellement. Ce manque de reconnaissance officielle de la richesse de la musique populaire et du chant de Bretagne s'ajoute aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur sa pérennité et sa transmission et fait reposer son avenir sur les seuls passionnés et militants convaincus et porteurs de ce patrimoine. »¹²

La fiche consacrée au *Fest-noz*¹³ présente le dynamisme social qui sous-tend la pratique mais alerte sur sa « situation préoccupante », due à la diminution du nombre de chanteurs, à la « disparition de grands témoins » et notamment à un « manque de reconnaissance officielle » laissant l'avenir de la pratique entre les seules mains d'un « noyau militant » qui pourrait risquer de s'essouffler¹⁴. Les différentes fiches interpellent indirectement les pouvoirs publics comme responsables de la santé économique des associations qui supportent ces arts du spectacle.

Troisièmement, en Normandie, la situation apparaît moins alarmante : seules deux fiches normandes pointent formellement les dangers qui les menacent de disparition. La fiche concernant le carnaval de Granville montre que les détenteurs craignent un « essoufflement de la transmission aux jeunes de l'esprit de carnaval »¹⁵. En outre, la fiche sur les pêcheries fixes du littoral de la Manche¹⁶ signale les obstacles que rencontrent les pêcheurs pour pérenniser leur savoir-faire, dont les conditions d'exercice sont difficiles pour ces derniers et soumises à une bataille sans fin avec les réglementations officielles¹⁷.

¹⁰ Cf. <https://ich.unesco.org/doc/src/25713-FR.doc> (la fiche est indisponible sur le site de l'inventaire national, nous nous appuyons donc sur la fiche Unesco).

¹¹ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/198>

¹² Cf. : Dastum, « Les chants et complaintes de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2014. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/15>

¹³ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/49>

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Cf. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/43>

¹⁶ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

¹⁷ Nous approfondirons cela dans le chapitre 12.

Enfin et quatrièmement, au sein des catégories suivantes, les fiches ne nous renseignent pas ou peu sur l'état de santé des éléments, en Normandie comme en Bretagne : les traditions et expressions orales, les jeux et sports traditionnels et les rituels.

Cette première approche nous montre que l'état de santé des éléments qui font l'objet de fiches est aussi hétérogène que la façon dont les agents procèdent à leur description. Cette plasticité se traduit également dans la description que font les agents des mesures de sauvegarde, lesquelles sont liées à l'état de santé de la pratique. D'une part, elles peuvent apparaître comme un état-des-lieux des actions déjà menées (ou en cours) par les praticiens eux-mêmes. Prenons le cas des chants et complaintes de Bretagne : la « collecte de chants », la « création de grands concours annuels de chant », la « diffusion du chant dans les médias »¹⁸, sont autant d'initiatives menées depuis des décennies sous l'égide de l'association Dastum. D'autre part, certaines fiches comme celles sur les jeux et sports traditionnels bretons¹⁹ restent très évasives concernant les mesures de sauvegarde. Enfin, les fiches normandes dans la catégorie des rituels²⁰ sont même muettes à ce sujet.

Somme toute, les acteurs normands semblent moins affairés à porter l'attention sur les risques de disparition des pratiques que les acteurs bretons. Mais remarquons que les éléments inventoriés en Bretagne sont des composés de la culture bretonne : la fiche d'inventaire constitue une continuité pour le mouvement culturel breton ainsi qu'une opportunité de reconnaissance institutionnelle. Pour donner davantage de consistance à ce premier constat, nous étudierons par la suite les acteurs et les objectifs qui sous-tendent la mise en fiche en Bretagne (cf. 1.2.). Convenons d'abord que cette première lecture des fiches normandes et bretonnes nous permet de conclure à l'évidente souplesse dont le DPRPS fait preuve dans l'inscription de fiches à l'inventaire national : il contraint peu les agents dans leur mise en fiche, contrairement à la normativité apparente émanant de la convention de l'Unesco (cf. chapitre 1). Ainsi, si les fiches se rapportent à la normativité de fiches-types, il est, à ce stade de notre analyse, difficile de faire émerger des modèles-types de fiches et de mises en fiche.

1.1.2. Un format d'enquête composite

La nature des enquêtes menées est rarement explicitée par les fiches, mais quelques indices montrent l'existence d'importants écarts en termes de méthode²¹. En effet, les

¹⁸ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/15>

¹⁹ Cf. notamment : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/110> (cinquante-trois fiches sont mises en ligne sur le site de l'inventaire national).

²⁰ Les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel, L'inventaire des représentations du végétal en Normandie (dix fiches). Cf. annexe n°6.

²¹ Nous étudierons plus en détail les méthodes utilisées par les acteurs normands et bretons issus des organismes régionaux dans le chapitre 6.

fiches concernant des savoir-faire normands et bretons, inscrites en 2008, semblent avoir été rédigées en une journée d'enquête, auprès d'un seul praticien, parfois sur le même jour : on imagine donc que l'enquête réalisée n'est pas dédiée à un élément mais englobe plusieurs éléments qui, pourtant, feront chacun l'objet d'une fiche. De plus, la majorité des fiches réalisées sur les pratiques festives bretonnes ne semble être le résultat d'aucune enquête à proprement parler, mais simplement de l'expérience vécue par ses rédacteurs au sein d'un réseau associatif :

« L'association Dastum, rédactrice de cette fiche d'inventaire, a rassemblé depuis sa création en 1972 un nombre important d'interviews, d'entretiens, de témoignages ainsi que d'enregistrements de sonneurs d'accordéon. Certains de ces témoignages ont donné lieu à des articles publiés dans la revue *Musique bretonne*. La rédaction de la fiche est basée sur la rencontre régulière avec plusieurs centaines d'acteurs de la pratique (sonneurs de tradition, sonneurs de la jeune génération, musiciens de groupes, organisateurs, public), ainsi que sur l'observation et l'implication directe à tous les stades de cette pratique (collecte, pratique et transmission, recherches et enquêtes, publications, organisation d'événements). »²²

Les fiches réalisées par les praticiens eux-mêmes – on y voit là l'intention du DPRPS d'appliquer le principe participatif – n'ont pas nécessité de réaliser une enquête : prenons le cas des fiches réalisées par l'association Dastum, celles des jeux et sports traditionnels réalisées par la Confédération FALSAB²³, ou encore celles rédigées par Roger Hérisset, chercheur associé au CRBC et praticien vannier qui a réalisé une thèse en ethnologie sur la vannerie en Bretagne en 2012²⁴.

À l'inverse, la fiche dédiée aux pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel fut conduite à partir d'une enquête se déployant de manière discontinue sur deux ans (de 2017 à 2019) et s'appuie sur la rencontre de 35 individus en entretien. En outre, la fiche sur la gavotte en Basse-Bretagne a été réalisée sur une période de treize mois, l'enquête sur les représentations du végétal en Normandie sur quatre mois, et l'enquête sur les usages et représentations du minéral en Bretagne sur un mois.

On comprend que cette diversité de formats d'enquête s'adapte à la nature des éléments étudiés, à leur contexte et à leurs détenteurs : inventorier le patrimoine culturel immatériel de la communauté hospitalo-universitaire demande de s'étendre sur plusieurs mois de documentation et d'immersion et de s'adapter aux contraintes des acteurs concernés, tandis qu'un jeu traditionnel peut se cantonner à la simple identification de ses règles.

²² Cf. : Dastum, « la pratique de l'accordéon chez les sonneurs et musiciens de groupe en Bretagne », fiche d'inventaire, 2014. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/27>

²³ Cf. : fiches dans l'annexe n°6.

²⁴ Cf. : notamment : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/241>

En outre, certains éléments requièrent d'être traités dans le cadre d'enquêtes réalisées pour un inventaire thématique, qui se focalise sur une pratique, toutes zones géographiques confondues (c'est par exemple le cas pour les représentations du végétal en Normandie, où l'enquête s'est déployée sur plusieurs lieux disparates sur toute la Normandie), quand d'autres s'inscrivent plutôt dans un inventaire territorial, qui s'intéresse à plusieurs pratiques sur une même zone géographique (c'est par exemple le cas des pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel), ou encore ceux qui croisent les deux approches (comme la fabrication de pigments à Bécherel).

La variété de ces formats d'enquête ne serait-elle pas également due à la fonction différenciée que donnent les enquêteurs à la fiche ? En effet, une fiche appréhendée comme un simple outil de recensement pour la connaissance donne à voir un format rédactionnel bien différent d'une fiche saisie comme un moyen de sauvegarde. C'est ce que nous verrons dans la suite de ce chapitre. Avant cela, terminons cette étude des fiches par une dernière entrée : le consentement des praticiens.

1.1.3. Des approches multiples dans le « consentement des communautés groupes et individus »²⁵

Rappelons qu'une des normes d'inclusion formulées par le DPRPS rend le « consentement des communautés » impératif dans la mise en fiche (cf. chapitre 1). Mais cette norme participative ne détaille pas le nombre de personnes rencontrées et d'entretiens réalisés requis, le degré de diversité des informateurs, ni la nature des entretiens, ou encore la nécessité ou non de faire de l'observation : des paramètres qui, somme toute, ne semblent pas conditionner l'inscription à l'inventaire. Notons, de plus, que ce n'est qu'à partir de 2019 que les enquêteurs doivent indiquer comment et dans quelle mesure les « communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire » en renseignant les coordonnées des « praticiens rencontrés et contributeurs de la fiche », ainsi qu'en fournissant des « lettres de soutien »²⁶.

Ainsi, à la lecture des fiches, la façon dont les enquêteurs obtiennent le *consentement des communautés, groupes et individus* est rarement démontrée de façon explicite. Quelques fiches l'illustrent clairement, mais se bornent à une forme classique de consentement : les lettres de soutien. Concernant la fiche des pardons et troménies de Bretagne, elle recense quinze lettres, issues notamment de présidents d'associations et coordonnateurs de comités de chapelles.

²⁵ Pour reprendre l'expression utilisée dans la fiche-type d'inventaire.

²⁶ Cf. : Appel à projets 2019. Archive du DPRPS.

Sinon, le consentement est montré de façon plus implicite lorsque la *communauté* correspond à un groupe d'acteurs identifiable et structuré. Cela concerne typiquement les fiches de candidature à l'Unesco, où les membres sont identifiables dans les « organismes représentants les communautés » de la fiche : en cela, le carnaval de Granville et le *Fest-noz* nous apparaissent comme exemplaires du point de vue de la *participation*, puisqu'elles furent portées par les *communautés* elles-mêmes. Le soutien de leurs membres est également appuyé par la rédaction d'une multitude de lettres de consentement.

Cela nourrit l'idée que l'enquête elle-même, s'appuyant sur des entretiens, est employée pour traduire ce consentement ; et que, sans s'en émanciper ou la croiser à d'autres types d'actions participatives, la mise en fiche se borne systématiquement à cette conception de la *participation* : révéler le savoir des détenteurs par le témoignage oral. En effet, la fiche sur les pardons et troménies en Bretagne répond, à la rubrique « Participation des communautés, groupes et individus », qu'a été réalisée « une enquête ethnographique s'appuyant sur une trentaine d'entretiens auprès de bénévoles, hommes d'Église et élus municipaux ainsi que la participation à plusieurs dizaines de pardons et troménies »²⁷.

Mais dans quelle mesure le consentement est-il réellement garanti lorsqu'aucune enquête n'a été menée ? Comment est-on certain que le rédacteur de la fiche, même s'il est un praticien, s'appuie sur une perception non individuelle mais collective de l'élément ? Concernant les fiches réalisées par Dastum, par exemple, la participation invoque implicitement le réseau déjà actif de praticiens de l'association et s'y appuie de façon empirique :

« Différentes personnes depuis 1972 à nos jours. La rédaction de la fiche est basée sur la rencontre régulière avec plusieurs centaines d'acteurs de la pratique (sonneurs de tradition, sonneurs de la jeune génération, organisateurs, public), ainsi que sur l'observation et l'implication directe à tous les stades de cette pratique (collecte, pratique et transmission, recherches et enquêtes, publications, organisation d'événements). »²⁸

En outre, qu'en est-il des fiches qui ne répertorient qu'une seule personne rencontrée ? Prenons le cas des savoir-faire inventoriés en 2008, ainsi que de la fiche sur les chants de comptoir des Côtes-d'Armor²⁹ et sur les veillées du Trégor³⁰, qui s'appuient seulement sur le savoir du président de l'association Dastum. Parfois même, il n'y a qu'un seul et unique

²⁷ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/396>

²⁸ Cas de : Dastum, « Les concours de sonneurs », fiche d'inventaire du PCI, 2010. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Concours-de-sonneurs>

²⁹ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/340>

³⁰ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/353>

contributeur à la fiche : c'est le cas en particulier des fiches sur les jeux et sports traditionnels bretons, rédigées par les associations de praticiens elles-mêmes.

Toutefois, notons que plus la fiche est récente, plus les personnes rencontrées sont nombreuses. La fiche concernant les pêcheries fixes du littoral de la Manche (2013) recense dix-huit personnes rencontrées, représentant une diversité certaine de types de pêcheries (en pierre et en bois) et d'acteurs : « co-propriétaires », « concessionnaires », « exploitants » et « pêcheurs », ainsi que des « partenaires » institutionnels (musées, DRAC, collectivités, etc.). Prenons aussi le cas de la fiche sur les savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan (2020), où onze individus sont répertoriés et où l'on peut constater l'évidente diversité des individus rencontrés³¹ ; ou encore celui des pratiques d'itinérance et de pérégrinations au Mont-Saint-Michel (2019) qui s'appuie sur trente-cinq individus rencontrés. On voit donc la volonté progressive des agents d'élargir l'enquête à un ensemble plus diversifié issu de la *communauté* concernée et de répondre à l'impératif participatif. En somme, les techniques permettant de faire participer la *communauté* à la fiche s'appuient sur les outils ordinaires que sont l'entretien et la lettre de soutien³².

La labilité de la fiche-type démontrée jusqu'ici, à travers l'état de santé des pratiques inventoriées, les formats d'enquête et les façons de montrer le consentement des praticiens, montre qu'il n'existe pas de modèles standardisés de fiches, même si elles s'appuient sur une fiche-type définie par le DPRPS. Cela s'explique notamment par la diversité des acteurs et objectifs qui sont à l'origine des fiches : voyons si, par cette nouvelle entrée, nous pouvons voir émerger des modèles-types de mise en fiche.

1.2. Mettre en fiche pour recenser, analyser, alerter... ou s'en écarter ?

Une multitude d'acteurs collectifs et individuels est à l'origine des fiches d'inventaire bretonnes et normandes³³ (cf. tableau en annexe n°19), avant que ne s'imposent, progressivement, les organismes-PCI régionaux (à partir de 2013, puis de façon décisive après 2019). À présent, intéressons-nous à ces divers acteurs collectifs à l'origine des fiches d'inventaire, au contexte et à l'objectif – officiel ou officieux – de ces opérations, en appréciant d'un peu plus près la forme rédactionnelle des fiches, leur structure et leur contenu respectifs selon les rubriques de la fiche-type. Ces

³¹ Sept couvreurs ou couvreuses en chaume, une « chargée de mission préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique au Parc naturel régional de Brière », un membre de l'association de l'écomusée local, ou encore le « réalisateur du documentaire « Vivre en ce jardin » et directeur général en charge des programmes à Kultur Bretagne (KuB).

³² Nous verrons, dans le chapitre 6, comment les agents des deux organismes-PCI régionaux développent d'autres stratégies de participation par la méthode d'enquête.

³³ C'est en Bretagne qu'ils sont les plus variés, proportionnellement au nombre de fiches bretonnes.

éléments nous permettront d'expliquer les raisons d'une telle diversité méthodologique et rédactionnelle des fiches et d'en esquisser une typologie.

1.2.1. Recenser : les premières fiches de l'inventaire national

Dans la catégorie des savoirs et savoir-faire, des fiches réalisées avant le lancement du premier appel à projets (2012) ont pour projet respectif d'alimenter l'inventaire national pendant ses premières années. Ainsi, c'est le DPRPS qui en est le commanditaire. Le contenu de ces fiches et la « description de l'élément »³⁴ sont souvent modestes :

« - Description générale de l'entreprise

Date de création : François Perego a commencé la fabrication de pigments en 1995, mais il n'a pas encore créé sa propre entreprise.

Nombre total de personnes actuellement occupées dans l'entreprise : 1

- Identification sommaire de la pratique

Secteur : Arts graphiques

Métier : Fabricant de pigments

Type d'activité : Création / Restauration / Tradition

- Nombre d'entreprises exerçant ce métier en France et leur localisation

Bretagne – Bécherel : François Perego - fabrication de pigments sur mesure »³⁵

Dans ces premières fiches, on retrouve, en Normandie, deux inscriptions à l'Unesco : le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon (2008) ainsi que le savoir-faire du tracé de charpente dans la tradition française (2009). Elles furent respectivement pilotées par le CRÉCET – qui faisait alors office de DRAC pour la Basse-Normandie –, et par la DRAC Haute-Normandie. Il s'agissait de projets déjà en sommeil depuis une décennie au sein de la MPE, qu'il était difficile de traduire en patrimoine ethnologique : ils trouvaient, ainsi, en la notion de PCI, une possibilité d'être réhabilités.

La fiche concernant le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon est accessible sur le site PCI Lab³⁶, mais il s'agit d'une version édulcorée et peu précise : il faut se référer à la fiche déposée à l'Unesco³⁷ pour, par exemple, connaître la composition de la *communauté*, les « mesures de sauvegarde proposées » (la fiche de l'inventaire national n'en propose que trois quand celle de l'Unesco en propose cinq et ce, de façon bien plus argumentée), ou les preuves démontrant le consentement des praticiens³⁸. Cela illustre notre assertion

³⁴ L'une des premières rubriques au sein de la fiche-type.

³⁵ Cf. : Cominelli, « La fabrication de pigments à Bécherel », fiche d'inventaire du PCI, 2008. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/186>

³⁶ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/198>

³⁷ Cf. : <https://ich.unesco.org/doc/src/07481-FR.pdf>

³⁸ Une « Lettre des dentellières du 11 mai 2009 », la « Délibération de la ville d'Alençon du 22 juin 2009 », et une « Lettre Mobilier national » (*ibid.*).

suivante : cette fiche s'inscrit dans la phase d'expérimentation de l'inventaire national. En effet, dans la rubrique « 5. Inclusion de l'élément dans un inventaire » de la fiche Unesco (p. 12), après avoir intégré le modèle de la fiche-type de l'époque, il est exprimé que :

« [L'inventaire national] a commencé en mars 2008, et les premiers résultats ont été publiés au dernier trimestre 2009. Les membres des communautés concernées sont invités à remplir des fiches, dont le détail est fourni ci-après. Cette fiche a été testée pendant l'année 2008, et a subi quelques modifications mineures. La fiche fournie ci-dessous a été élaborée en 2009. »³⁹

En addition, dans la fiche Unesco concernant la tradition du tracé dans la charpente française⁴⁰, on lit que l'inventaire national n'en est qu'à ses débuts puisque la fiche est « inscrite dans l'inventaire des pratiques vivantes du patrimoine culturel immatériel de France qui sera prochainement publié en ligne sur le site : http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/ethno_spici/invent_invent.htm ».

On comprend ainsi que ces premières fiches, même si certaines furent portées à l'Unesco – à une époque où l'inventaire national possédait une moindre visibilité –, servaient un objectif liminaire de recensement de pratiques déjà identifiées et profitant de l'opportunité de la nouvelle notion de PCI.

Ajoutons un troisième exemple : l'inventaire des jeux et sports traditionnels. La Confédération FALSAB a encadré la réalisation des cinquante-trois fiches sur les jeux et sports traditionnels bretons⁴¹ et la Fédération des jeux et sports traditionnels normands « JeuxTradiNormandie » a réalisé neuf fiches, inscrites en 2012 à l'inventaire. Ces deux opérations s'inscrivent plus globalement dans un projet d'inventaire national des jeux et sports traditionnels mené de novembre 2011 à novembre 2012 (Fournier, 2012), diligenté par le DPRPS et mené par le Centre Nantais de Sociologie (CENS, EA 3260, Université de Nantes), en partenariat avec la FALSAB et l'Idemec (UMR 7307, CNRS et Université Aix-Marseille)⁴². Le projet a été mené dans cinq Régions : Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Bretagne et Normandie. De son côté, la FALSAB a mené, de façon presque autonome, un inventaire régional, tout en participant aux « réunions de suivi régulières » qui permettaient notamment d'« harmoniser les

³⁹ Cf. : CRÉCET, « Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon », fiche d'inventaire du PCI, 2010, p.12. <https://ich.unesco.org/doc/src/07481-FR.pdf>

⁴⁰ Cf. : <https://ich.unesco.org/doc/src/25713-FR.doc>

⁴¹ 53 fiches sont disponibles sur l'inventaire en ligne ; toutefois, Laurent-Sébastien Fournier comptabilise 75 fiches. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les 18 fiches auxquelles nous n'avons pas l'accès concernent les « jeux disparus ». Nous nous appuyons uniquement sur les fiches auxquelles nous avons accès.

⁴² Ce projet a été financé par le DPRPS à hauteur de 20 000€ et la FALSAB a accordé elle-même 5 000€ pour leur participation au programme (Fournier, 2012).

méthodologies entre l'inventaire national et l'inventaire régional » (Fournier, 2012 : p.15). L'objectif de ce projet était « d'examiner les logiques formelles des pratiques plutôt que de s'intéresser aux contextes sociaux et culturels qui les produisent et les accueillent » et, pour ce faire, d'établir une liste représentative mais non exhaustive, servant de base à la réalisation future d'enquêtes approfondies (*ibid.*).

Ainsi, le format de chaque fiche est homogène. Chacune se fonde sur une description technique :

« 1 jeu de 9 quilles et 1 grosse boule.

Dimension des quilles : hauteur d'un genou d'adulte. La quille du milieu est un peu plus haute que les autres.

Disposition au sol :

Forme originale puisqu'elles sont disposées en triangle avec

- 1 première rangée de 5 quilles
- 1 seconde rangée de 3 quilles dont la plus haute
- 1 quille formant la pointe du triangle
- Pas de tir situé à environ 7 pas de la première rangée
- La partie se déroule en 2 séries de 5 essais
- Les quilles ne sont relevées qu'à l'issue des 5 essais

Valeur des quilles :

- 1 point par quille tombée
- 9 points pour la quille centrale si abattue seule »⁴³

Mais ces fiches font peu de cas des modes de transmission, lesquels se résument souvent en une seule phrase : « Pratique occasionnelle lors des fêtes locales. »⁴⁴ ; « Initiations par l'Association C'hoarioù Treger-Armel »⁴⁵ ; ou « Huit écoles de boules dans les Côtes-d'Armor. Environ 80 jeunes participent au challenge des jeunes en huit étapes. »⁴⁶.

Ainsi, ces premières entreprises de recensement offrent à voir un format de fiche succinct, se fondant essentiellement sur la description technique du savoir-faire. Réalisées en dehors d'une véritable enquête, elles se distinguent d'autres fiches comme celles réalisées dans un cadre académique, où les agents appréhendent la fiche comme le stade de

⁴³ Cf. : Falsab, « Les quilles du Trégor », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/158>

⁴⁴ Cf. : Falsab, « Les quilles de Minez Bibon », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/147>

⁴⁵ Cf. : Falsab, « Les jeux sportifs traditionnels du Trégor », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/159>

⁴⁶ Cf. : Falsab, « La boule bretonne des Côtes-d'Armor », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/118>

connaissance minimum préparant la voie à une approche universitaire des pratiques inventoriées.

1.2.2. L'inventaire comme « porte d'entrée »⁴⁷ pour une ethnographie des pratiques : l'approche académique du CRBC⁴⁸

Dans son inventaire sur les représentations et usages du minéral en Bretagne, le CRBC a réalisé plusieurs enquêtes de quatre à cinq mois, déployées en deux « programmes »⁴⁹. Les deux « chargées de mission pour les inventaires du PCI », Marion Rochard et Léna Leroux sont rattachées au Centre de recherche Bretonne et Celtique de Brest (CRBC, EA 4451 / UMS 3554, Université de Bretagne Occidentale). Elles ont produit en 2009-2010 une série de fiches sur les « usages et représentations du minéral en Bretagne ». À l'image des fiches évoquées précédemment, ce projet fut mené dans les premiers temps de l'inventaire national, mais il fut l'initiative du CRBC et non du DPRPS. Cette « recherche originale » propose ainsi de « se pencher sur un imaginaire collectif qui fait de la pierre un élément si incontournable du paysage breton », qui évoque pourtant « spontanément un patrimoine d'ordre matériel »⁵⁰.

Pour la première campagne de l'appel à projets du DPRPS (2012-2013), le binôme a proposé un « inventaire des pratiques et connaissances concernant la nature et l'univers en Bretagne », avec la participation des étudiants du Master 2 tourisme culturel. Il se divise en deux « volets menés parallèlement » : d'une part, les « pratiques de cueillette et de récolte », une « forme de cueillette spontanée [...] en amateur », qui a donné lieu à une fiche sur l'usage des simples inscrite au titre des savoirs et savoir-faire ; d'autre part, le cycle de mai qui correspond aux « pratiques calendaires qui rythment cette période de l'année » et qui a donné lieu à deux fiches inscrites au titre des rituels : la pose de la branche de mai⁵¹ et l'arbre de mai de Locronan⁵².

À la lecture de ces fiches, on remarque que leur contenu et leur structure font montre d'une rigueur certaine. Elles sont plus équilibrées que les fiches étudiées précédemment : les

⁴⁷ Pour reprendre l'expression employée dans la note d'introduction du projet rédigé par les chargées de mission qui ont réalisé ces fiches.

⁴⁸ Rappelons que le CRBC est un acteur académique fortement impliqué dans l'ethnographie de la France en Bretagne à partir des années 1950, qui se place en rupture avec le monde des *collecteurs militants*.

⁴⁹ Cf. : Tels que présentés sur le site de l'inventaire national qui répertoriait les campagnes d'inventaire menées depuis 2012 (cette page n'existe plus depuis 2021).

⁵⁰ Cf. La note d'introduction du projet rédigé par les chargées de mission : « La pierre l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ». [En ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/La-pierre-patrimoine-culturel-immateriel>

⁵¹ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/94>

⁵² Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/97>

modes d'apprentissage et de transmission sont aussi détaillés que la description de la pratique et son historique. La description est minutieuse et étayée par des ouvrages universitaires :

« Les usages de la flore font intervenir des savoirs et savoir-faire issus d'une tradition tout à la fois populaire et savante (voir « transmission »), ils sont une fenêtre sur l'organisation sociale des hommes qui peuplent un territoire et informent sur les connaissances du milieu mais aussi les représentations de la santé et du corps, les modes d'alimentation, la division sociale des sexes, etc. "À bien des égards, parler des plantes revient à parler des humains." [Laurent Gall in *Réseau Flora Armorica*, Op.cit.] »⁵³

Elle s'appuie sur les témoignages oraux des membres de la *communauté* concernée, tout en restant synthétique (elle ne donne jamais à voir une monographie de la pratique et ne dépasse pas le recto d'une page) :

« "À l'époque c'était les conscrits de 19 ans qui plantaient puis abattaient cet arbre avant d'aller faire leur service militaire, mais à l'origine c'est une tradition celte", nous commente l'un des organisateurs. L'arbre de mai est une fête de la jeunesse et de la nature, symbole d'un "rite de passage" vers la nouvelle saison et vers l'âge adulte. »⁵⁴

En outre, la *communauté* ne bénéficie toujours pas d'une grande attention, mais est abordée au moyen de l'enquête et des entretiens dont les extraits sont retranscrits dans la fiche. Ajoutons que l'apprentissage et la transmission sont abordés de façon analytique :

« La transmission de la légende et des pratiques liées au rituel de fécondité de la jument de pierre se fait à l'articulation entre la tradition orale et l'écrit, entre culture populaire, culture savante et culture cléricale. Ces différents modes de connaissance se mêlent sans cesse et participent à la transmission d'une mémoire et d'un imaginaire collectifs. »⁵⁵

Somme toute, on y voit des principes relevant du champ académique, où l'élément inventorié est appréhendé comme un objet d'étude. On y trouve également une importante bibliographie de vingt-cinq références, le plus souvent organisée selon les « ouvrages généraux », les « ouvrages spécialisés », les « articles », ou encore les « articles et ouvrages historiques et ethnologiques ».

⁵³ Cf. : CRBC, « Le ramassage des simples en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/219>

⁵⁴ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/97>

⁵⁵ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/91>

La « note »⁵⁶ et le « dossier de recherche »⁵⁷ qui accompagnent ces fiches rassemblent des données sur « la problématique générale » et la « méthodologie et [les] pistes de terrain »⁵⁸, une réflexivité qui dépasse la simple mise en fiche. Ainsi, la fiche y est explicitement présentée comme la connaissance minimum préparant la voie à des enquêtes ultérieures, et non comme une fin en soi. La fiche donne ainsi les premiers éléments de compréhension et revendiquent une approche visant la représentativité plutôt que l'exhaustivité⁵⁹ :

« La présente fiche du patrimoine culturel immatériel ne prétend pas faire référence en la matière ni preuve d'exhaustivité : il s'agit, en condensé, de rendre compte des éléments récoltés au cours de la recherche, en renvoyant dès que possible vers les ressources et liens utiles et en s'appuyant également sur des enquêtes et témoignages déjà réalisés. La fiche se veut être une "porte d'entrée" vers le monde goémonier. »⁶⁰

Ces fiches offrent ainsi une introduction à une connaissance savante des pratiques dont l'inscription à l'inventaire et la mise en fiche ne constituent qu'un premier pas vers une visée de connaissance savante sur la pratique. Elles diffèrent radicalement des fiches réalisées par l'association Dastum, dont l'objectif premier est d'alerter sur les dangers de disparition qui pèsent sur les pratiques.

1.2.3. Alerter sur les menaces de disparition : la logique « patrimoniale »⁶¹ de Dastum

L'association Dastum est à l'origine de treize fiches déposées entre 2013 et 2014 et s'inscrit dans les premières « campagnes » de l'appel à projets du DPRPS. Il s'agit d'une vaste opération d'inventaire menée en deux parties (2013 puis 2014) autour des pratiques vivantes liées aux expressions du patrimoine oral musical de Bretagne. Au départ, l'inventaire a débuté par la réalisation d'une « liste d'une quarantaine d'éléments

⁵⁶ Cf. : CRBC, « La pierre l'inventaire du patrimoine culturel immatériel », note, 2013. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/La-pierre-patrimoine-culturel-immateriel>

⁵⁷ Cf. : CRBC, « Le minéral, support de la légende dorée », rapport, 2013. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-mineral-support-de-la-legende-doree-Dossier-de-recherche>

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Notons d'ailleurs que se prémunir de toute exhaustivité peut relever d'une approche ethnographique : « comme dans toutes les enquêtes dites par recensement, l'exhaustivité parfaite n'a en réalité guère de chances d'être atteinte. » (Cf. : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2005-3-page-121.htm>)

⁶⁰ Cf. : CRBC, « La récolte du goémon en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/237>

⁶¹ Cette expression est utilisée dans le sens que lui donne Dastum : sauvegarder en réalisant des actions relevant de la conservation, de la valorisation et de l'animation (maintenir la vitalité de la pratique par des bases de données et en assurant la transmission aux jeunes générations) (cf. chapitre 2).

susceptibles de faire l'objet d'une fiche d'inventaire » et les a regroupés en quatre catégories : les « pratiques instrumentales », les « pratiques vocales », les savoir-faire de la lutherie et les « lieux et occasions de pratique »⁶². Les fiches ont été inscrites au titre des traditions et expressions orales (les veillées de café en Bretagne, les veillées du Trégor, etc.) et des arts du spectacle (le repas chanté, les concours de sonneurs, chant à répondre, etc.). L'un des deux rédacteurs de ces fiches est Ifig Troadec, un des « collecteurs » les plus dynamiques de l'association et ancien animateur de l'antenne Dastum Trégor ; le deuxième est Vincent Morel, le « conservateur-animateur » de l'association⁶³.

À travers ces fiches, l'association montre sa capacité à s'appuyer sur ses propres réseaux et à les mobiliser. Elle est notamment à l'origine de la fiche sur le *Fest-noz*, inscrite en 2012 à l'Unesco : Dastum a « coordonné » - selon ses mots - un groupe de travail dont les membres étaient issus de ses réseaux, qui est ensuite devenu le « Collectif PCI Bretagne » (cf. chapitre 3). Mais la méthode de mise en fiche qui a suivi n'est ni totalement à l'image des enquêtes de type académique du CRBC, ni totalement à l'image de cette première expérience collective ; du moins, elle s'en inspire.

En effet, on observe que les fiches se veulent rigoureuses dans leur approche descriptive. Certaines offrent un paysage précis des acteurs membres de la *communauté* et impliqués dans la pratique et le texte relève d'une certaine réflexivité sur la pratique comme si elle était appréhendée comme un objet d'étude. Ainsi, dans la fiche sur les randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne⁶⁴, la rubrique « description de l'élément » propose de mieux appréhender « les participants » à travers sa mise en catégories : d'une part, le « public » (« public de randonneurs curieux », « public connaisseur de "culture bretonne" », « grand public local », « public de touristes ») ; d'autre part, les « organisateurs » (« associations de collecte », associations d'enseignement musical, associations d'« animation locale », « associations qui organisent des festivals »).

Cette première lecture des fiches réalisées par Dastum fait écho à la collecte d'héritage folkloriste dont se réclame l'association ainsi qu'à la volonté de rigueur et de scientificité de ses entreprises de collecte que nous avons abordée dans le chapitre 3.

Pour autant, il nous faut mettre au jour certaines contradictions. Tout d'abord, les descriptions des pratiques, même si elles sont approfondies, ne s'appuient pas sur des témoignages oraux et des entretiens réalisés spécifiquement pour la mise en fiche et qui

⁶² Cf. : Campagnes d'inventaire en cours (ancien site internet du MCC). Archive personnelle.

⁶³ Les termes de « collecteur » et de « conservateur-animateur » sont spécifiques à l'association Dastum. Le premier désigne les acteurs bénévoles qui collectent des chants auprès des anciens, et le deuxième désigne un poste salarié qui a pour double mission d'administrer les bases de données (conservation) et de gérer le réseau de collecteurs bénévoles (animation).

⁶⁴ Cf. : Dastum, « Randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/347>

pourraient étayer le réel ainsi décrit de façon détaillée : cela nous rappelle que celle-ci n'a pas fait l'objet d'enquêtes et que l'association s'octroie la légitimité de parler au nom de la *communauté*. Ensuite, la structure de chaque fiche n'est pas identique d'une fiche à l'autre et le contenu de chacune n'est pas toujours équilibré : on y trouve parfois de rares informations sur la transmission face à une description de la pratique et un historique très détaillés ; l'attention portée à l'identification de la *communauté* peut être patente comme absente ; l'approche générale montre, malgré l'absence d'enquêtes, une volonté de se fonder sur le réel et la technique et de proposer une ébauche d'analyse, tandis que la rubrique « modes de valorisation » tient une place qui nous apparaît privilégiée.

En effet, cette dernière répertorie toutes les actions de collecte et de conservation que l'association développe elle-même depuis des décennies – et en fait, en quelque sorte, la promotion – (cf. annexe n°19, tirée de la fiche sur « les concours de sonneurs en Bretagne »⁶⁵).

C'est également avec une franche implication que chaque fiche met en garde contre les dangers qui menacent ces pratiques de disparition. Si, dans les premières fiches, la vitalité de la pratique est abordée dans la rubrique « transmission », après 2014, elle est présentée et argumentée avec force dans la nouvelle rubrique « viabilité ». Le contenu de la fiche formule un appel implicite aux pouvoirs publics :

« L'avenir des chants et complaintes de Bretagne repose essentiellement sur des acteurs militants dont les initiatives et discours sont, jusqu'alors, insuffisamment repris officiellement. Ce manque de reconnaissance officielle de la richesse de la musique populaire et du chant de Bretagne s'ajoute aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur sa pérennité et sa transmission et fait reposer son avenir sur les seuls passionnés et militants convaincus et porteurs de ce patrimoine. Le risque d'un essoufflement de ce noyau militant n'est pas à écarter et se fait même sentir depuis quelques années : baisse de fréquentation dans les fêtes et événements, difficiles renouvellements des dirigeants associatifs, vieillissement des militants culturels... »⁶⁶

Ainsi, la mise en fiche produite par Dastum possède une approche qui, à la fois, montre la volonté d'objectiver la pratique selon une logique savante (inspirée des universitaires), et traduit la logique patrimoniale de l'association en accord avec son approche militante⁶⁷.

⁶⁵ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/30>

⁶⁶ Cf. : Dastum, « Chants et complaintes de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013, p.5. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Chnats-et-complaintes-de-Bretagne>

⁶⁷ Ajoutons à cette analyse que cette logique « patrimoniale » entreprise bien avant l'institutionnalisation du PCI semble s'enrichir avec l'arrivée de ce dernier : les mesures de sauvegarde présentées sont principalement des actions de « conservation » des supports des pratiques, et sont les actions déjà entreprises par Dastum.

1.2.4. Le choix de ne pas participer à l'inventaire : de quelques absents...

Rappelons toutefois que Dastum a cessé la réalisation de fiches d'inventaire depuis quelques années, laissant le soin à Bretagne Culture Diversité de remplir cette mission. Notons aussi la quasi-absence des structures de type écomusée ou Parc Naturel Régional, dont la relation avec les *communautés* détentrices de PCI est pourtant bien évidente⁶⁸. Remarquons également l'absence de l'Université, du moins en Normandie.

Ainsi, l'Écomusée des Monts d'Arrée, en Bretagne, entretient de nombreux liens avec le PCI. Cependant, il se place uniquement en tant que « partenaire » de Bretagne Culture Diversité : dans le cadre par exemple du « comité de pilotage » de l'inventaire *participatif*, où il apporte sa compétence en termes d'actions participatives, ou dans la commande de contributions textuelles pour une exposition sur la crêpe en Bretagne. Nos nombreux échanges avec l'Écomusée ont révélé qu'il ne se conçoit pas comme un acteur légitime pour la mise en fiche, pour deux raisons : la « collecte fait déjà partie de [ses] missions »⁶⁹ et ne saurait se muer en fiche d'inventaire qui contraint à un cadre administratif d'une certaine technicité⁷⁰ ; cette « collecte » ne peut en aucun cas, pour l'Écomusée, être assimilée à de la participation, laquelle est centrale dans le rôle que la structure se donne et qui lui est donné :

« Et moi ça me gêne de dire que la collecte c'est de la participativité. Parce que là c'est nous qui sollicitons, ou même si ce sont des bénévoles qui sollicitent des témoins, c'est pareil, on est là dans une idée de pérenniser des savoir-faire, des connaissances, des approches, pour moi non c'est pas de la participativité, on n'est pas là pour construire quelque chose de commun, on est là pour constituer une base de connaissance. [...] C'est la collecte de savoirs. »⁷¹

Anne-Laure, responsable de l'Écomusée des Monts d'Arrée, 2020

Cette conception est partagée par l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel en Normandie ; si celui-ci s'est associé à l'EPCC-LFPN dans le cadre, également, de l'inventaire participatif, c'était aussi pour son expérience en termes de participation et sa connaissance des habitants et du territoire. Toutefois, son responsable n'aborde jamais son travail d'« enquête » et de « collecte » sous la notion de PCI de l'Unesco ou même de

⁶⁸ En Bretagne, le Parc Naturel Régional d'Armorique est à l'origine d'une fiche, « les usages médicaux et vétérinaires du lin et du chanvre en Bretagne » (2019) : cette initiative pourrait-elle être le précurseur d'une mise en fiche par d'autres structures du même type ?

⁶⁹ Cf. : entretien réalisé avec Laurine, responsable de l'Écomusée.

⁷⁰ D'ailleurs, la présidente de l'association d'habitants reliée à la gestion de l'Écomusée fut stagiaire de BCD, l'objectif étant d'être formée à la mise en fiche (sur la crêpe bretonne). Le stage n'a finalement jamais conduit à une quelconque fiche.

⁷¹ Remarquons la diversité dont les acteurs abordent la participation. Nous analyserons cela dans le chapitre 8.

patrimoine. Pour Dominique, elles enferment la réalité des habitants dans des concepts intellectuels et des contraintes administratives :

« Peux-tu m'en dire plus sur ton positionnement vis-à-vis de la notion de PCI ? C'est vrai qu'elle peut être cloisonnante. Par exemple, on ne peut pas y mettre les pratiques mémorielles. Pourtant, c'est la demande de certaines communautés qui, alors, ne bénéficient d'aucune reconnaissance possible. Est-ce que c'est une des raisons pour lesquelles tu évites cette notion ?

- Oui mais moi, c'est un concept, donc le concept, comme tout concept, m'intéresse, parce qu'il peut de temps en temps expliquer. Et puis ce qui est bien, dans un concept, c'est de pouvoir en sortir, donc ça permet aussi de voir ses limites. Et moi, j'avoue que c'est quelque chose, ben je t'en ai parlé dès le début, ce concept il est amusant, c'est un concept anglo-saxon, il est intellectuellement intéressant. Toi, tu dis qu'il est cloisonnant, oui moi je trouve je le trouve aussi, j'avais aussi un autre terme je sais plus, mais cloisonnant me va aussi, c'est-à-dire qu'à un moment on s'aperçoit que ici ça va pas fonctionner dans tel ou telle partie du territoire, ou ça va pas fonctionner sur tel moment. »

Dominique, responsable de l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, 2018

En outre, toujours en Normandie, l'association La Loure - Musiques traditionnelles et orales de Normandie, pourtant active dans les projets et événements traitant de la notion de PCI, ne souhaite pas non plus participer à l'inventaire national, considérant que les fiches sont déconnectées des besoins et des réalités des pratiques et des praticiens, alors même que l'association est très active dans la valorisation et la transmission du chant traditionnel, par exemple :

« Sincèrement, je vais te répondre très franchement : au départ, l'idée de mettre en fiche, c'était pas un truc que je trouvais absolument passionnant, parce que je trouvais que c'était peut-être un peu réducteur... enfin [...] ça pouvait donner l'impression d'une logique de collection, tu vois, de collectionneur, qui va juxtaposer des éléments de PCI les uns à côté des autres, et parfois ces éléments interagissent entre eux donc la question c'est... Moi j'ai le sentiment que ça manquait de dynamique, dans cette lecture par fiche, et que justement l'épaisseur et la complexité parfois des rapports entre différentes expressions, ne pouvaient pas être rendues dans le cadre de ces fiches, bon. Quelque part, la façon dont les uns et les autres ont pu en faire me montre que si c'est bien fait, ça peut marcher. Donc voilà. Mais pour autant, après ça veut dire aussi prendre le temps de se poser pour les constituer ces fiches, nous tu vois on a toujours un travail d'enquête de terrain, de productions aussi éditoriales, de bouquins, nos livres, CD, etc., nos expositions, qui d'une certaine manière à différents endroits pourraient être autant de fiches... Mais quelque part, nous, on a notre logique de production si bien que comme on est une petite équipe, que on est toujours en quête un peu de moyens bon... je n'ai pas creusé le montage économique qui pourrait y avoir autour des ressources qui peuvent être allouées pour ces fiches PCI... »

Yann, violoniste traditionnel et directeur de l'association La Loure

Paradoxalement, ces structures, qui travaillent en lien étroit avec les habitants locaux et qui ont développé une compétence dans la *participation des communautés*, ne se sentent pas légitimes à mettre en fiche les pratiques qu'ils valorisent et qu'ils contribuent à sauvegarder.

Pour conclure, la plasticité de la mise en fiche et son impossible standardisation se confirment lorsque l'on regarde de plus près les acteurs et les objectifs qui sont à l'origine des fiches. Cette analyse nous permet ainsi d'esquisser une typologie des pratiques de mise en fiche, expliquant la disparité des fiches que nous avons constatée précédemment (1.1.) : le recensement élémentaire, se traduisant par une description liminaire et technique de l'élément ; l'approche de type ethnographique d'universitaires qui s'appuient sur la description du réel et l'analyse objectivante ; la logique patrimoniale avec la volonté première d'alerter sur les dangers de disparition. Enfin, notre analyse vient de montrer l'absence dissimulée de plusieurs types d'acteurs qui s'écartent de l'inventaire national par choix et laissent le soin aux organismes-PCI régionaux de se charger de la mise en fiche.

Identifier le PCI deviendrait-il une affaire de spécialistes ? La fiche nécessite-t-elle une certaine distance, une objectivité, garanties par l'enquête de type *ethnographique*, que seuls certains acteurs sont en capacité de réaliser ? En effet, les deux organismes-PCI régionaux s'imposent progressivement comme référents en la matière depuis 2013.

1.3. Des formes hybrides de mise en fiche : les organismes-PCI régionaux

Ayant appréhendé la diversité des mises en fiche opérées par les acteurs collectifs et individuels bretons et normands, il est maintenant temps de mieux comprendre comment les deux organismes-PCI établissent des pratiques de mise en fiche qui leur sont propres. Elles sont, tout d'abord, hybrides, dans la mesure où elles rassemblent trois spécificités de la typologie énoncée précédemment : logique patrimoniale, logique participative et logique d'inspiration ethnographique⁷².

⁷² Nous utilisons ici le terme « ethnographique » en empruntant le lexique académique et non le lexique indigène. Dans ce sens, nous considérons que la méthode des fiches semble ethnographique parce qu'elle donne voir une description raisonnée et détaillée.

1.3.1. Patrimoniales⁷³, participatives et d'inspiration ethnographique : des logiques hybrides en Normandie...

Les fiches réalisées par l'EPCC-LFPN ont été conduites par différents agents. Chacun d'eux présente une approche hybride de la mise en fiche : prenons le cas du carnaval de Granville, puis celui des pêcheries fixes du littoral de la Manche.

En premier lieu, la fiche concernant le carnaval de Granville s'intègre à la fois dans une logique descriptive, patrimoniale⁷⁴ et participative. Il a été inscrit à l'Unesco en 2016 mais son origine remonte à 2009⁷⁵. En décembre 2009, une pétition en faveur de la candidature Unesco réunit trois mille signatures. Par la suite, des « commissions thématiques » ont eu régulièrement lieu entre juin 2011 et juin 2012 pour construire le dossier de candidature et mobiliser le conseil municipal, qui « a apporté son adhésion et son soutien au projet par une délibération de décembre 2011 »⁷⁶, et la fiche fut incluse à l'inventaire national en mars 2013.

Dans la fiche, la description de l'élément rend compte de la dimension purement organisationnelle du carnaval, ainsi que de la dimension sociologique de « l'esprit de carnaval ». Le format rédactionnel de la fiche convoque à la fois références bibliographiques et témoignages des praticiens. Elle combine description du réel (en s'inspirant d'une approche ethnographique) et analyses savantes :

« Le carnaval, par essence lieu de dialogue et d'échange d'idées, est le terreau d'un engagement citoyen qui donne à chacun la possibilité de s'exprimer. Le costume pose tout le monde sur un pied d'égalité ; chacun est l'égal de son voisin, de son patron, des personnalités publiques. Miroir social à un instant précis, toutes les questions sont abordées lors du carnaval, sans retenue, avec simplicité et esprit satirique. »⁷⁷

La fiche propose également huit mesures de sauvegarde, qui veillent à la fois au maintien de son équilibre financier, à la conservation de ses supports de valorisation (« développer,

⁷³ Ici, nous reprenons à notre compte l'expression utilisée par Dastum (cf. 1.2.3.). Selon nous, s'inscrire dans une logique patrimoniale exprime l'idée de concevoir la fiche d'inventaire comme un outil pour la préservation du PCI, c'est-à-dire la sauvegarde : au-delà d'être un simple recensement d'un existant, la fiche permet de formuler et de planifier des actions concrètes de valorisation et de sauvegarde, ainsi que de mobiliser la communauté concernée dans ces actions.

⁷⁴ À partir de 2014, l'inscription à l'Unesco fut moins aisée en raison du succès de la convention, instaurant ainsi une certaine « concurrence » entre les « dossiers » portés à l'Unesco par un même État et conduisant de fait les agents-PCI à faire montre de rigueur et d'exemplarité dans la mise en fiche.

⁷⁵ La suite de ce paragraphe s'appuie sur les informations que nous délivre la fiche elle-même ainsi que des discussions plus informelles que j'ai eues avec David Letort (Président du Comité d'organisation du carnaval de Granville).

⁷⁶ Cf. : CRÉCET, « Le carnaval de Granville », dossier d'inscription à l'Unesco, 2015. <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-carnaval-de-granville-01077>

⁷⁷ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/43>

en lien avec les musées et la médiathèque, la collecte d'éléments constitutifs d'une mémoire historique et contemporaine du carnaval. [...] Les trois musées municipaux entretiennent, par vocation ou origine, un lien étroit avec le carnaval [...]. ») ainsi qu'à la réalisation et la diffusion de documentaires et d'outils numériques visant à accroître la visibilité du carnaval : en cela, elle s'inscrit également dans une logique patrimoniale.

Répondant à une logique à la fois patrimoniale et ethnographique, cette fiche montre aussi une volonté certaine de faire participer la *communauté*. En effet, elle a associé plusieurs enquêteurs et rédacteurs – dont des membres de la *communauté* – : une « chargée de mission ethnologue » du CRÉCET, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) qui a réalisé une « étude ethnographique » sur le sujet, et « trois carnavaliers auteurs de l'ouvrage "Granville, Mémoires de Carnaval" »⁷⁸. En outre, la rédaction fut supervisée par le comité d'organisation, le maire de la Ville de Granville, ainsi que par le directeur du CRÉCET.

En second lieu, la fiche sur les pêcheries fixes du littoral de la Manche⁷⁹ constitue un autre exemple de mise en fiche hybride. Réalisée en 2013 par une deuxième « chargée de mission ethnologue »⁸⁰ du CRÉCET, cette fiche est le résultat d'une enquête menée au long cours sur les années 2012 et 2013, à partir d'entretiens et de phases d'observations sur cinq lieux différents⁸¹ et mobilisa douze exploitants de pêcheries, ainsi que le partenariat de onze acteurs institutionnels (DRAC, Police des eaux littorales, écomusée local, Maire de Jullouville, etc.).

Cette fiche propose une étude descriptive et analytique des pratiques dont la forme semble empruntée à une approche de type ethnographique. En effet, d'une part, la description des pêcheries recense pour chacune (en bois et en pierre) les matériaux, les outils et les « produits réalisés » : elle s'efforce de s'appuyer sur la réalité observée et sur les témoignages. D'autre part, la fiche présente, dans un langage savant et spécialisé, une analyse de la transmission, dans un souci d'objectivation et de théorisation :

« La transmission s'opère au sein d'une même famille par imprégnation. [...] Exploiter une pêcherie en bois exige la maîtrise d'un savoir-faire, mais aussi et surtout relève d'un mode de vie, d'une passion, d'un besoin qui s'apparente au plaisir du jeu : "la loterie de la mer". Entretenir une pêcherie c'est vivre et dormir

⁷⁸ Cf. : *ibid.*

⁷⁹ Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

⁸⁰ Fonction telle que formulée dans la fiche d'inventaire.

⁸¹ Jullouville, Granville, Agon-Coutainville, Saint-Pair-sur-Mer et Hauteville-sur-Mer.

selon les horaires de marées, se lever la nuit, visiter quotidiennement la pêcherie lorsque la marée le permet. »⁸²

Enfin, la fiche décrit également, dans une sous-rubrique, la nature de la *communauté* concernée selon trois catégories : « les exploitants directs des pêcheries », « les collectivités locales », ainsi que les « chercheurs régionaux et acteurs impliqués dans le processus de patrimonialisation ».

La *participation* des membres de la *communauté* et la description raisonnée et analytique s'accompagnent d'une logique résolument patrimoniale, dans la mesure où la fiche montre avoir enclenché une véritable démarche de sauvegarde. En effet, une rubrique « IV. Projet » fait état, sur une longueur de douze pages, des problématiques rencontrées menaçant les pêcheries de fermeture et interpelle le lecteur en formulant des préconisations :

« Avant même d'envisager la transmission définitive de leurs pêcheries, les exploitants de pêcheries en pierre recherchent en vain des personnes passionnées, disponibles, relativement jeunes - suffisamment pour porter des pierres - et habitant à proximité de leurs pêcheries afin de pouvoir les soulager ponctuellement dans leurs tâches de surveillance et d'entretien. Dans la mesure où l'aspect technique de cette pêche ne s'avère pas très complexe, il semblerait intéressant par exemple de pouvoir mettre en relation de jeunes retraités passionnés de pêcheries et des propriétaires souhaitant parfois s'accorder quelques moments de vacances. Ainsi, on peut imaginer des échanges très ponctuels de bons soins aux pêcheries contre le droit de pêcher. »⁸³

L'enquête menée a donné lieu à deux types d'actions : l'une, ordinaire, c'est-à-dire la rédaction de la fiche d'inventaire ; l'autre, extraordinaire, dans la mesure où cette enquête aurait permis - ou du moins, aurait eu l'ambition - de mettre en dialogue des acteurs en conflit :

« Dans le cadre de cette enquête, le CRÉCET, après avoir été observateur a participé activement à la recréation d'un lien entre ces exploitants de pêcheries et l'État en rencontrant les uns puis les autres et en impulsant des axes de réflexion aussi bien du côté des pêcheurs que de celui de l'État. Cette action a été menée comme un préalable indispensable à une démarche patrimoniale s'inscrivant dans la durée. »⁸⁴

Ces approches hybrides de mise en fiche se retrouvent également en Bretagne, depuis 2019.

⁸² Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

⁸³ Cf. : *ibid.*

⁸⁴ Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

1.3.2. ...et en Bretagne

L'association Bretagne Culture Diversité est à l'origine de trois fiches : la gavotte de Basse-Bretagne⁸⁵ (inscrite en 2020 dans la catégorie des arts du spectacle) ; les pardons et troménies en Bretagne⁸⁶ (inscrite la même année au titre des rituels) ; ainsi que le savoir-faire de la broderie en Bretagne (en cours d'inscription dans la catégorie des savoirs et savoir-faire)⁸⁷. Ces fiches ont été réalisées dans le cadre de l'inventaire participatif mené en Pays Centre-Ouest Bretagne (COB) et suite à l'identification de ces éléments comme patrimoines culturels immatériels par la Phase 1 de l'expérimentation (*cf.* chapitre 9).

Premièrement, la fiche concernant les pardons et troménies, réalisée par la responsable de l'inventaire du PCI et de la diversité culturelle de BCD, donne à voir la stricte structure de la fiche-type de 2019. Elle met en avant, d'abord, l'identification de la *communauté* concernée. Longue de trente-et-une pages, elle nous fournit une étude descriptive de la réalité des pardons et des troménies, s'appuyant sur l'« observation » de « plusieurs dizaines de pardons et troménies » et se fondant sur des témoignages⁸⁸.

En effet, la description fine s'attache aux éléments ordinaires et quotidiens qui encadrent la cérémonie et relate la scène observée :

« Quelques jours avant le pardon, les bénévoles se réunissent pour nettoyer et préparer la chapelle. Beaucoup d'entre elles n'étant quasiment pas ouvertes le reste de l'année, un grand ménage s'impose : les bénévoles aèrent, balaient et dépoussièrent les lieux. [...] La première étape est d'installer chapiteaux et barnums [ill. 3] pour la buvette, les cuisines, le repas... ainsi que les toilettes. [...] Le jour du pardon, "chacun sait ce qu'il a à faire !". Les bénévoles sont à pied d'œuvre et la répartition des tâches participe au bon fonctionnement du pardon. »⁸⁹

La fiche se montre clairement relever d'une approche de type ethnographique. Elle a été réalisée dans le cadre d'une « enquête ethnographique s'appuyant sur une trentaine d'entretiens menés auprès de bénévoles, hommes d'Église et élus municipaux » :

« Pour les pardons qui bénéficient d'un nombre suffisant de bénévoles, un repas est organisé, certains avec plusieurs centaines de couverts. Le temps de la célébration religieuse permet aux bénévoles de le préparer. La buvette est approvisionnée et les boissons mises au frais. En cuisine, les bénévoles cuisent

⁸⁵ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/403>

⁸⁶ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/396>

⁸⁷ Son aboutissement et son inscription ont été bouleversés par la situation de crise sanitaire en 2020-2021.

⁸⁸ Cf. : Bretagne Culture Diversité, « Les pardons et troménies en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2019, p.5. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-pardons-et-tromenies-en-Bretagne.pdf>

⁸⁹ Cf. : *ibid.*

viandes et légumes, coupent le pain, dressent les tables... En 2019, le prix des repas varie entre 10 et 15 euros [ill. 10] et le service a lieu la plupart du temps à table. »⁹⁰

De plus, la fiche fait montre d'une certaine rigueur académique : elle s'appuie sur une riche bibliographie qui recense de nombreux « travaux universitaires » et « ouvrages » généraux sur les pratiques.

Il est à noter, par ailleurs, qu'elle a visiblement fait l'objet d'une rédaction collective, avec six autres acteurs : cette pratique sera explicitée dans le chapitre 6 de cette recherche. Avant cela, l'on peut en déduire la volonté de s'inscrire dans une logique participative. On peut aussi remarquer la volonté de collaborer avec d'autres types d'organismes et de se nourrir mutuellement d'autres entreprises d'inventaires : l'« Inventaire régional des pardons et pèlerinages bretons (depuis 2017) » ; l'« Inventaire des pardons du Finistère par le diocèse de Quimper et Léon (2017-2018) » ; et l'« Inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages chrétiens en France ». En outre, les quatorze lettres de soutien de membres de la *communauté* montrent clairement le consentement de celle-ci à la mise en fiche.

La fiche sur les pardons et troménies en Bretagne suit donc une logique à la fois patrimoniale et participative. Elle présente aussi une description analytique des « menaces et risques » qui « pèsent sur la viabilité de la pratique » et s'intègre également dans une logique patrimoniale.

En deuxième lieu, la fiche concernant la gavotte de Basse-Bretagne⁹¹ suit le même modèle hybride. Elle propose une analyse fine des « modes d'apprentissage et de transmission », selon un vocabulaire spécialisé :

« L'apprentissage informel par imprégnation

La forme principale et quasi unique de transmission d'une génération à l'autre était fondée sur le mimétisme dans la société rurale. Les plus jeunes observaient les plus âgés et s'imprégnaient ainsi des pas. Il n'y avait pas de cours de danses à proprement parler, même si une transmission plus directe de maître à élève pouvait exister. Cette forme d'apprentissage par imitation demeure encore très présente en *Fest-noz*.

L'apprentissage structuré

Depuis le développement des *Fest-noz* actuels, une forme structurée d'apprentissage s'est mise en place ; sous la forme de cours, d'ateliers ou de stages de danses. Dans beaucoup de communes, des associations prennent en charge des cours de danses, généralement hebdomadaires. Les enseignants se

⁹⁰ Cf. : Bretagne Culture Diversité, « Les pardons et troménies en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2019, p.11. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-pardons-et-tromenies-en-Bretagne.pdf>

⁹¹ Cf. : Bretagne Culture Diversité, « La gavotte de Basse-Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2020. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/La-gavotte-de-Basse-Bretagne.pdf>

sont, pour la plupart, formés dans des ateliers d'apprentissage spécifiques souvent mis en place par les cercles celtiques. »⁹²

La description de l'élément s'appuie sur le réel et est étayée par des références ethnologiques :

« Selon l'ethnologue Jean-Michel Guilcher, pour différentes que soient les multiples formes de gavottes, elles ont été "reliées entre elles par toutes sortes d'intermédiaires et procèdent vraisemblablement d'une forme initiale unique qui paraît avoir été la ronde" ; ses travaux tentent à démontrer que "les pas caractéristiques des différents terroirs sont issus d'une souche commune et qu'il s'agit bien partout d'une seule et même danse à l'origine" [Guilcher, 1963, p.181]. »⁹³

La fiche s'inscrit également dans une logique patrimoniale, en ce qu'elle alerte sur les menaces qui pèsent sur la transmission (par une « standardisation des pas » qui peut conduire à une essentialisation de la pratique), la « diminution des occasions de danser », ainsi qu'une prononciation du breton s'éloignant de l'origine.

Ces fiches normandes et bretonnes sont hybrides en ce qu'elles donnent à voir une triple approche : elles s'appuient sur une description du réel et une objectivation analytique de l'élément (logique de type ethnographique), mettent en exergue les dangers qui le menacent de disparition (logique patrimoniale), et mobilisent un nombre important de praticiens (logique participative). Il existe toutefois une singularité normande, qui privilégie une approche savante.

1.3.3. Une singularité normande : la fiche pour la connaissance savante

Penchons-nous à présent sur le travail réalisé par l'agent responsable de l'axe « PCI et territoires » de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN. Il montre avoir construit un modèle de mise en fiche bien spécifique, qui détonne par rapport aux autres fiches normandes et bretonnes. Il s'agit de l'agent ayant réalisé le plus grand nombre de fiches, étant explicitement missionné par la direction de l'organisme pour être chargé de la mise en fiche et plus globalement du PCI au sein de l'Ethnopôle : il applique, en binôme avec le directeur, la doctrine menée en matière de PCI par l'organisme et la Région Normandie. D'où l'importance d'intégrer sa mise en fiche dans notre analyse, en ce qu'elle nous donne une lecture de cette doctrine en matière de pratiques professionnelles.

⁹² Cf. : Bretagne Culture Diversité, « La gavotte de Basse-Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2020, p.15. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/La-gavotte-de-Basse-Bretagne.pdf>

⁹³ Cf. : *ibid.* : p.17.

En premier lieu, Vincent a réalisé dix fiches concernant les représentations du végétal en Normandie, incluses à la catégorie des rituels. Chacune correspond à un « site » enquêté parmi les dix. Il est surprenant de constater l’atypisme du format de ces fiches, qui ne présentent que trois des cinq rubriques constitutives de la fiche-type ; elles omettent en particulier d’apporter des données sur l’« apprentissage et [la] transmission », sur les actions de valorisation, et les mesures de sauvegarde. Ces rubriques sont dites « à compléter ultérieurement » ; mais cela ne peut que signifier que les fiches sont inachevées, puisqu’elles ont été validées et incluses à l’inventaire national.

On remarque, par ailleurs, l’ajout de rubriques qui ne relèvent pas de la fiche-type d’inventaire. C’est le cas – notamment – de trois fiches : l’if millénaire de Saint-Ursin⁹⁴ (A), le chêne millénaire d’Allouville⁹⁵ (B), et les arbres et jardins à Bayeux⁹⁶ (C). Le tableau suivant schématise l’architecture de chacune de ces fiches :

Tableau 3 - L'inventaire du patrimoine végétal : rubriques des fiches

A	B	C
Nature, description des lieux et des installations	Nature, description des lieux et des installations	Nature, description des lieux et des installations
Autres éléments constitutifs du site	Autres éléments constitutifs du site	/
Description du patrimoine culturel immatériel	Description du patrimoine culturel immatériel	Description
Le culte civil à l’if millénaire de Saint-Ursin	Le chêne d’Allouville, ou la localité comme patrimoine	Le végétal comme expression d’une territorialité Bayeusaine
Le rituel de guérison	/	/
Données techniques	Données techniques	Données techniques

On voit ainsi que les fiches suivent la fiche-type en ce qui concerne seulement trois rubriques : la description des lieux, les éléments constitutifs du site et les données techniques. L’historique des pratiques ainsi que la description de la *communauté* concernée sont quelquefois abordés, en filigrane, tout au long de la fiche, mais sans faire office d’une rubrique dédiée, y compris pour des fiches inscrites à partir de 2019.

⁹⁴ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/109>

⁹⁵ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/77>

⁹⁶ Cf. : <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/73>

Par rapport aux fiches analysées précédemment, le format rédactionnel est peu conventionnel. En effet, si les fiches présentent des descriptions détaillées, qui s'appuient sur des témoignages recueillis dans le cadre d'un « travail de terrain »⁹⁷, elles ne retranscrivent pas la réalité observée. En effet, la description a pour objectif d'approfondir les « significations », « symboliques » et « représentations » des rituels liés aux arbres remarquables. Par conséquent, ces fiches ont ceci d'inédit qu'elles proposent des analyses conceptuelles, où le PCI est l'objet d'une étude conduite sous l'angle théorique de la géographie :

« L'étroitesse du rapport entre l'arbre/le végétal et la territorialité est parfaitement soulignée à Bayeux par la valeur centrale que portent transversalement les principaux parcs et arbres de la ville : de fait, "La Liberté" et la "Libération" qu'ils célèbrent ne sauraient se réduire au renvoi à des épisodes historiques d'envergure nationale et/ou internationale (la Révolution française, la bataille de Normandie...), ni même seulement à l'enjeu contemporain visant à la liberté de l'information. Elle est aussi ce par quoi se définit fondamentalement toute territorialité ; à savoir qu'il s'agit d'un ensemble de pratiques par lesquelles un collectif cherche à accéder à la plus grande autonomie possible. Jamais aboutie, cette quête s'exprime dans l'espace Bayeusain à travers la plantation régulière d'arbres/l'aménagement de parcs. »⁹⁸

Chaque fiche compte environ vingt à trente pages et cette description, déployée chaque fois en thématiques, semble bien dépasser le cadre ordinaire de la fiche-type et construire un discours savant de nature à interpréter les pratiques plutôt qu'à décrire leur réalité. Notons que la fiche ne s'appuie toutefois jamais sur des références universitaires, ni même sur une bibliographie générale.

En deuxième lieu, la fiche concernant le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires⁹⁹ a été inscrite en 2012. Cette dernière a pour enjeu de proposer une analyse de divers services et pratiques des hospitaliers.

Concernant la structure de la fiche, on constate que celle-ci s'appuie sur une présentation des sites comprenant une « Approche symbolique de l'espace hospitalo-universitaire ». Elle est étayée par quatre figures schématisant l'analyse du lieu étudié, au croisement de l'histoire et de la géographie :

« D'après ces premières observations, il semble que la spatialité des hôpitaux étudiés puisse être abordée à partir de deux grands axes symboliques

⁹⁷ CRÉCET, Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal, Caen, 2010, p.10.

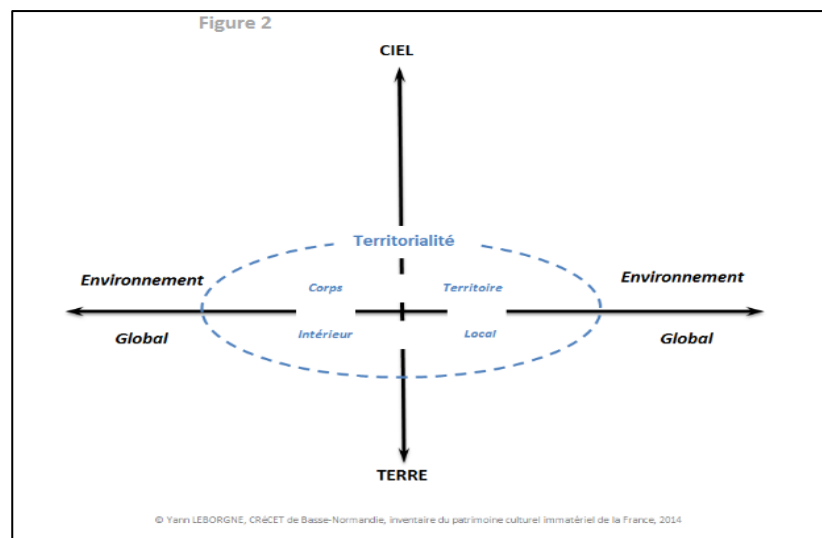
⁹⁸ Cf. : CRÉCET, « Le végétal en Normandie : arbres et jardins à Bayeux », fiche d'inventaire du PCI, 2010. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/73>

⁹⁹ Cf. : <https://www.urlr.me/wJFm5>

fondamentaux. Un axe vertical reliant la terre au ciel traduit d'abord la territorialité (liée au pouvoir des Hommes à guérir) en vue d'une libération (des corps). On retrouve ici la notion d'intercession, mais également l'idée d'une tension entre le pouvoir terrestre (celui des Hommes) et la dimension divine (qui leur échappe mais qu'ils cherchent à capter). Quant au second axe, horizontal, il renvoie à un gradient allant depuis le cœur, c'est-à-dire l'intériorité, vers la périphérie et les extériorités corporelles et territoriales. Ainsi, les hôpitaux universitaires s'assimileraient à des portes qui, dans une finalité libératrice et régénératrice de vie, relieraient les Hommes et leurs communautés à des univers radicalement différents. »

La suite de la fiche ne présente qu'une rubrique, celle de la « description de l'élément », développée en quatre parties¹⁰⁰.

Figure 3 - Rapport sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel : schéma



Enfin, il en est de même pour la fiche sur les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel¹⁰¹. Elle a été inscrite en 2019 dans le cadre, non de l'appel à projets, mais du dispositif de « recherche libre » du DPRPS. L'enquête s'est déroulée de janvier à décembre 2017. L'agent-PCI a réalisé vingt-sept entretiens avec des habitants du Mont. Si la fiche rejoint le modèle des fiches explicité précédemment, elle suit tout de même de façon plus stricte la structure de la fiche-type et aborde ses autres

¹⁰⁰ De même, la transmission et les mesures de sauvegarde ne sont aucunement abordées.

¹⁰¹ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel », fiche d'inventaire du PCI, 2019. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/402>

rubriques – très succinctement toutefois, comparée à la rubrique concernant la « description de l'élément » – :

« Vitalité

La vitalité des pratiques d'itinérance et de pérégrination vers le Mont-Saint-Michel varie en fonction de l'attraction exercée par ce lieu.

Menaces et risques

Une menace pour ces pratiques réside dans la banalisation touristique. La lutte contre cette banalisation passe par l'étude du sens des pratiques du Mont-Saint-Michel, le sens de l'itinérance, et leur valorisation auprès du public. »¹⁰²

Cette fiche suit plus explicitement une logique patrimoniale que les deux précédemment étudiées, dans le sens où elle énumère et propose des mesures de sauvegarde :

« Modes de sauvegarde et de valorisation

- Sauvegarde et valorisation des chemins du Mont-Saint-Michel par l'Association des Chemins du Mont-Saint-Michel (recherches historiques, publications, colloques, organisation de marches).

- Recherche et valorisation du patrimoine culturel immatériel du Mont-Saint-Michel réalisé par l'ethnopôle La Fabrique de patrimoines en Normandie.

Mesures de sauvegarde envisagées

L'opération de recherche sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel du Mont-Saint-Michel se poursuivra après la remise de la fiche d'inventaire au ministère de la Culture. »¹⁰³

Remarquons que la présente fiche, décrite comme une « opération de recherche » visant à la « valorisation » du PCI, est intégrée comme une finalité de sauvegarde. Ainsi, on comprend l'importance qui est portée à la connaissance savante produite par la fiche.

Pour terminer notre analyse, ajoutons que la participation semble reposer essentiellement sur les lettres de soutien, sur l'enquête et les entretiens : les membres de la communauté n'apparaissent pas en tant que co-rédacteurs ou partenaires, mais uniquement en tant qu'enquêtés. La démarche reste donc classique. Somme toute, les fiches réalisées par cet agent s'inscrivent dans la même catégorie des rituels et suivent le même modèle : réflexivité accrue, analyses théoriques, absence d'éléments sur la transmission et les mesures de sauvegarde, et absence de références académiques.

Rappelons qu'il ne s'agit pas, ici, de porter un jugement de valeur sur les fiches qui ont été réalisées par Vincent, mais plutôt de mettre en évidence une pratique de mise en fiche tout à fait singulière. Elle montre d'autant plus la réelle plasticité de la normalisation recherchée par le principe de fiche-type d'inventaire. Ainsi, cela nous conduit à penser que

¹⁰² Cf. : *ibid.* : p.21.

¹⁰³ Cf. : *ibid.* : p.22.

l'approche savante gouverne la pratique de mise en fiche en Normandie. Celle-ci procède de la spécialité individuelle de l'agent qui met en fiche. Nous ne pourrions répondre d'emblée à ces hypothèses, lesquelles nous suivront tout au long de la présente recherche.

Les trois logiques sont chacune poursuivies, dans un premier temps, par un acteur collectif différent qui agit selon un objectif qui lui est propre (jusqu'à 2013-2014). L'hybridation des logiques qui survient ensuite progressivement par les organismes-PCI régionaux nous permet d'identifier la gestation d'une potentielle volonté de construire une compétence professionnelle autour de la mise en fiche ; elle s'appuie ainsi sur une approche qui se voudrait globale et exhaustive (compétente à la fois dans une logique patrimoniale, participative et ethnographique), et sur l'importance du savoir savant généré par la fiche (constituant, de fait, une approche d'autant plus spécialisée de la mise en fiche). De plus, cet état-des-lieux nous permet déjà de deviner que les agents des deux organismes déploient une méthode d'enquête qui nourrit une professionnalité.

En conclusion de ce tour d'horizon des formes de fiches et des pratiques de mise en fiche, nous pouvons esquisser plusieurs analyses.

Premièrement, c'est en Bretagne que les associations de praticiens sont les plus représentées parmi les auteurs des fiches : en Normandie, c'est avant tout l'organisme régional - l'ancien CRÉCET, l'actuel EPCC - qui est à l'origine de la majorité des fiches depuis une décennie. Il développe plusieurs approches, à la fois hybrides (description du réel, logiques patrimoniale et participative) et savante (priorisant la connaissance approfondie des « significations » du réel). Cette observation illustre tout à fait l'idée développée dans le chapitre 3, selon laquelle l'organisme se positionne comme un expert régional pour les projets traitant du PCI : les *communautés* et ses représentants demandent son assistance et lui délèguent la mise en fiche.

En Bretagne, cependant, ce sont les *communautés* et leurs associations qui se sont emparées les premières de l'inventaire du PCI. Bretagne Culture Diversité ne se positionne en tant qu'organisme référent pour la mise en fiche que très progressivement et depuis peu. L'association semble toutefois proposer une méthodologie différenciée de l'enquête ethnographique classique, en associant divers rédacteurs ainsi que de multiples partenaires : on y voit ainsi l'application de sa mission de « mise en réseau » et d'« animation » des acteurs sur le territoire régional (cf. chapitre 3).

Deuxièmement, une montée en compétence dans la mise en fiche est visible de 2008 à 2020 : s'il est certain que cela est à relier au fait que l'inventaire national et son emblème ont récemment pris de l'importance (cf. chapitre 2), gardons à l'esprit que les fiches sont de plus en plus longues (allant jusqu'à une trentaine de pages), détaillées et complètes (à l'exception de fiches normandes qui omettent certaines rubriques). Si les *communautés* sont

progressivement plus centrales dans les fiches-type, la fiche semble devenir, plutôt, une affaire de spécialistes. Les agents des organismes-PCI régionaux s'attachent particulièrement à la description et à l'analyse objectivante et à la construction d'un savoir savant. Cette approche est en réalité sous-tendue par un fonctionnement en tension entre impératif participatif et principe électif inhérent à la fiche d'inventaire.

2. L'impératif participatif à l'épreuve de la mise en fiche : ambivalences

Rappelons que les agents-PCI sont censés se conformer à un impératif participatif, d'autant plus important que, par définition, les éléments qui composent le PCI ne sont patrimoniaux que parce qu'ils sont identifiés comme tels par les « communautés, groupes et individus » qui le portent et le transmettent (Unesco, 2003 : art.2). On convient donc que le dispositif qu'est la mise en fiche et son inscription à l'inventaire national ne peuvent se faire indépendamment des praticiens.

Mais comme évoqué dans le chapitre 1, l'impératif participatif présente une certaine équivocité : si l'on suit à la lettre l'article 2 de la convention, toute mise en inventaire (*i.e.* patrimonialisation institutionnelle) devrait s'appuyer sur une patrimonialisation sociale, c'est-à-dire un processus qui serait déjà émergent chez les praticiens. L'inventaire national, pourtant, opère une sélection des éléments qui y figureront ; mettre en fiche un élément demande d'ailleurs de répondre à un certain nombre de rubriques, de paramètres, de critères. L'impératif participatif appliqué à la mise en fiche apparaît ainsi comme une entreprise peu évidente et ambivalente pour les agents.

Comment les agents s'accommodent-ils de cette équivocité ? Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en fiche fait l'objet d'une plasticité certaine, car elle diffère selon l'agent qui enquête, le contexte (ou les objectifs) et le sujet (*i.e.* l'élément). Toutefois, on a vu poindre une montée en compétence et une spécialisation de la pratique chez les agents des organismes-PCI régionaux (*cf.* 1.3.). Dans quelle mesure les agents-PCI tendent-ils à normaliser leurs pratiques et selon quels principes ?

Nous identifierons, tout d'abord, comment les critères officiels se manifestent pour permettre aux agents-PCI d'identifier¹⁰⁴ le PCI avec la *participation des communautés* (2.1.). Ensuite, nous verrons de quelle façon l'ambivalence de l'impératif participatif appliqué à la mise en fiche conditionne le raisonnement et les pratiques des agents (2.2.). Enfin, nous analyserons comment les agents répondent à la fois aux critères officiels et intègrent la perception de leurs enquêtés, les *communautés* (2.3.).

¹⁰⁴ Il s'agira, pour la suite de ce chapitre, de considérer uniquement les agents des deux organismes régionaux breton et normand.

2.1. Des référentiels étatiques aux critères officiels qui « guident le regard »¹⁰⁵

Rappelons que les agents-PCI ne disposent pas d'un cadrage officiel et rigide de la part de l'Unesco et du DPRPS pour la mise en fiche – à la différence de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Heinich, 2009). Le DPRPS offre un unique document intitulé « Critères pour l'inclusion à l'inventaire national »¹⁰⁶. Outre la convention de l'Unesco et la fiche-type d'inventaire, les agents disposent toutefois de principes auxquels se référer pour mettre en fiches le PCI.

Dans le document du DPRPS, le terme de « critère » employé recouvre, à notre avis, deux éléments distincts : des règles à respecter pour inscrire une fiche à l'inventaire (que nous appellerons « normes d'inclusion ») et des principes qui guident l'agent dans la mise en fiche (que nous nommerons « critères d'identification »).

Les normes se différencient des critères en ce qu'elles encadrent l'inscription à l'inventaire. Ce sont des règles et des conditions méthodologiques et injonctives. À la lecture du document « Critères pour l'inclusion à l'inventaire national », nous identifions trois principales normes :

- s'appuyer strictement sur la définition du PCI de l'Unesco (article 2 de la convention) ;
- soumettre la mise en fiche « au consentement et à la participation avérée la plus large possible de la *communauté* » ;
- mettre l'inscription de la fiche au service d'un objectif de sauvegarde.

Les critères d'identification, quant à eux, sont exprimés de deux façons – toujours dans ce même document – : d'une part, ils découlent de façon implicite des normes d'inclusion citées plus haut et, d'autre part, ils sont énoncés à travers ce que le PCI n'est pas.

2.1.1. Critères d'identification implicites

Selon la première norme d'inclusion présente dans le document du DPRPS, c'est la définition du PCI de l'Unesco seule qui doit être prise en compte. On comprend ainsi que les critères d'identification qui en procèdent sont, en premier lieu, ce que l'on pourrait appeler des critères d'identification « définitionnels » : ils sont tirés de la définition même du PCI de l'Unesco.

Reprenons cette définition (Unesco, 2003 : art. 2) :

¹⁰⁵ Nous reprenons l'expression utilisée par N. Heinich dans son étude sur la mise en fiche au sein de l'Inventaire général du patrimoine culturel (2009).

¹⁰⁶ Cf. : annexe n°20.

« On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. »

Les mots-clés soulignés dans cet extrait traduisent des critères d'identification que nous nommerons comme suit :

1. Reconnu par la *communauté* (« reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel »)
2. Vivant : l'élément doit être effectivement pratiqué dans le présent et donc faire l'objet d'une transmission
3. Évolutif : l'élément peut être traditionnel ou ancien, mais il doit avoir évolué pour s'être adapté à la société
4. Ancré ou enraciné au sein de la communauté concernée : l'élément doit procurer un « sentiment d'identité et de continuité » (« c'est la communauté elle-même qui doit décider quelles pratiques sont suffisamment enracinées pour lui procurer un sentiment d'identité et de continuité »¹⁰⁷).

Notons que ces critères guident les agents avant et pendant la mise en fiche : un élément qui n'est plus vivant ne peut être mis en fiche et proposé à l'inventaire national car il ne respecte pas l'une des normes d'inclusion.

Les deuxième et troisième critères apparaissent relativement simples à identifier : un élément est pratiqué ou ne l'est pas (critère 2) et, par voie de conséquence, il a évolué ou est resté figé (critère 3)¹⁰⁸. Le premier critère, en revanche, rappelle l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif évoquée dans le chapitre 1 : le critère du reconnu peut conditionner la mise en fiche à une prise d'initiative des praticiens (par une auto-saisine), tout autant qu'une contribution plus secondaire (par le simple consentement). Finalement la question qui se pose est : pour être conforme à l'esprit Unesco, à qui revient l'initiative de mettre en inventaire ? Nous verrons par la suite dans quelles mesures les pratiques des agents répondent à cette interrogation.

¹⁰⁷ Cf. : critères d'inclusion recommandés par l'Unesco dans sa « note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel » (p.19) : <https://ich.unesco.org/doc/src/50279-FR.pdf>

¹⁰⁸ S'il est resté figé, il perd sa fonction et son utilité et devient plutôt un symbole qu'un PCI (devenu ainsi un élément de folklore, dans le sens péjoratif du terme, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre).

Elle pose également une série d'interrogations auxquelles se soumettent, à juste titre, les agents : par quels moyens faire énoncer le patrimonial par les praticiens ? Comment examiner, comprendre, traduire, voire objectiver ce statut distinctif que confère la *communauté* à l'élément ? Est-il toujours revendiqué explicitement par les *communautés* ? Nous verrons dans le chapitre 6 et les chapitres 9 et 10 que ce premier critère est étayé par les moyens de l'enquête *ethnographique* et des inventaires *participatifs*.

Somme toute, il se traduit naturellement par les rapports étroits qu'il entretient avec les trois critères suivants : lorsqu'un élément est pratiqué au présent, il fait l'objet d'une transmission (critère 2), laquelle lui a permis de s'adapter et d'évoluer au fil du temps (critère 3), ce qui signifie qu'il revêt une importance (utilitaire, émotionnelle, historique, etc.) pour ses porteurs (critère 4), qui le considèrent naturellement comme faisant partie de leur patrimoine (critère 1).

L'idée de « sentiment » propre au quatrième critère (ancré ou enraciné, révélant le « sentiment d'identité et de continuité ») pose également plusieurs problèmes : comment mesurer le sentiment ? Comment examiner la dimension émotionnelle du rapport qu'entretiennent les *communautés* à leurs pratiques ? Nous verrons, par la suite, que c'est le principe de l'« attachement » qui est le plus souvent retenu par les agents pour caractériser le critère 4.

Ainsi, les « Critères pour l'inclusion » du DPRPS proposent des normes d'inclusion dont découlent implicitement quatre critères d'identification (identifié, vivant, évolutif, ancré) ; par ailleurs, ils énoncent explicitement des critères d'identification auxquels les agents doivent conformer leur mise en fiche.

2.1.2. Critères d'identification proscrits et prescrits

Une série de critères proscrits – qui évacuent, de fait, l'élément comme potentiel PCI – renforcent et confirment les quatre critères formulés ci-avant :

- disparu (confirme le critère 2) : la mémoire d'un événement ou d'une période historique ne relève pas du PCI ;
- tangible (confirme le critère 2 et le critère 3) : des objets ou archives ne peuvent être considérés comme PCI, mais ils peuvent y être associés, en tant que supports du PCI ;
- communautaire¹⁰⁹ : un individu, une *communauté* ou un groupe religieux, ethnique, national, politique, etc., ne peut être désigné en tant qu'élément du PCI.

¹⁰⁹ À noter que les agents-PCI que nous étudions n'ont jamais eu à faire face à ce type de situation. Ce critère proscrit ne joue donc aucun rôle – du moins, pour le moment – dans la mise en fiche que nous allons objectiver, en Normandie et en Bretagne.

À la suite de ces critères proscrits, des critères prescrits renforcent ou précisent certains des quatre critères d'identification formulés (cf. 2.1.1.) :

- précisant le critère 4 (ancré) : l'élément doit être pratiqué depuis au moins deux générations ;

- renforçant le critère 1 (reconnu) : il doit être reconnu comme faisant partie du PCI par la *communauté* elle-même et « la proposition d'inclure l'élément à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel est soumise au consentement ainsi qu'à la participation avérée la plus large possible de la communauté ou du groupe concernés ». Cela nourrit l'idée qu'il s'agit de consulter les praticiens plutôt que de les faire contribuer à la définition du PCI ;

- renforçant le critère 3 (évolutif) : il doit être recréé en permanence.

Précisons, d'ailleurs, que les agents enquêtés n'ont pas connaissance des documents de l'Unesco et du DPRPS cadrant la mise en fiche : ni les normes d'inclusion, ni les critères d'identification qui en découlent. Ils les déterminent d'eux-mêmes, ce qui peut ainsi expliquer le fait que certaines fiches ne suivent pas *stricto-sensu* la structure de la fiche-type (cf. partie 1 de ce chapitre). D'abord, ils se fondent sur la fiche-type et le Vademecum qui l'accompagnent (cf. chapitre 2 et annexe n°13 et 16). Ensuite, ils se fient à la convention et à la définition unescienne (les critères définitionnels). Enfin, de façon empirique, ils s'appuient sur leur propre expérience et sur leur observation de celle des uns et des autres agents, de sorte à former, plus ou moins consciemment, une mémoire collective des pratiques de mise en fiche¹¹⁰.

2.1.3. Critères fondamentaux et secondaires

Comme nous l'observons dans l'annexe n°13, la fiche-type catégorise l'élément PCI étudié, à travers, principalement, la transmission de l'élément, son historique, son évolution, son état vital et le consentement des praticiens à la mise en fiche. Ces rubriques, même si elles ont évolué depuis 2012, renvoient également à des critères d'identification. Ainsi, la fiche-type applique les cinq critères énoncés ci-avant et en propose de nouveaux (cf. annexe n°21). Pour les organiser, nous nous appuierons sur le vocabulaire proposé par Nathalie Heinich dans son étude des enquêtes réalisées par les agents du Service de l'Inventaire général (2009).

Nous distinguons ainsi deux types de critères.

¹¹⁰ Le colloque-PCI nourrit ainsi la construction de cette mémoire collective (cf. chapitre 11).

(a) Des critères fondamentaux : « vivant », « porté par une communauté identifiable », « ancré » ou « enraciné », « actualisé », et « reconnu »¹¹¹. Ils sont univoques, « c'est-à-dire non susceptibles de changer de sens selon les contextes » (Heinich, 2009 : p.169), ambivalents ou latents. En effet, une pratique non-vivante n'est pas concernée par le dispositif-PCI et ne fera donc pas l'objet d'une fiche ; en revanche, une pratique traditionnelle peut avoir évolué mais éprouver des difficultés à s'adapter au monde moderne (et c'est sa fragilité qui conduit à la mettre en fiche) ; un élément peut être considéré comme important pour des praticiens sans qu'il soit revendiqué comme patrimoine par ces derniers.

(b) Des critères secondaires, qui relèvent des critères fondamentaux : « pratiqué selon des modes d'organisation et de transmission » et « menacé de disparition de façon avérée ou latente ». Il s'agit de critères qui ne sont ni univoques, ni ambivalents, mais contextuels : ils sont soumis au contexte, au sujet (l'agent) et à la nature de la pratique, sans pour autant valider ou invalider la patrimonialité. Une pratique peut être transmise de façon non-structurée – informelle, en famille – et, si cela peut fragiliser sa pérennité, ce mode de transmission ne l'empêche pas d'être un PCI.

Pour reconstituer le schéma mental qui guide les agents dans la mise en fiche, nous nous appuyerons sur la « grammaire axiologique » proposée par N. Heinich (2018). Il s'agit d'identifier, tout d'abord, les « prises », c'est-à-dire les « caractéristiques de l'objet offrant aux sens un point d'appui, une saillance perceptive » (*ibid.* : p. 226). Ces prises permettent de remonter aux « critères », qui s'apparentent à nos critères d'identification précédemment définis : le vivant, l'évolutif, l'enraciné, etc. Il s'agit de « caractéristiques constantes permettant d'apprécier et de sélectionner » : par exemple, concernant l'architecture, N. Heinich distingue comme critères la monumentalité, l'équilibre ou la symétrie, quand les prises sont plutôt les matériaux de l'édifice ou la « forme de la colonnade » (Heinich, 2018 : p.228).

Les prises « relèvent d'une perception muette » et les critères sont, en revanche, « accessibles grâce à l'explicitation verbale ». Toutefois, N. Heinich propose une méthode permettant de les expliciter :

« À la question "pourquoi ?" ("pourquoi pensez-vous qu'il faille la protéger ?"), l'enquêteur de l'Inventaire répond par un critère ("Parce qu'elle est du XVI^e siècle"), alors qu'à la question "comment" ("Comment voyez-vous qu'elle est de

¹¹¹ Pour améliorer la lisibilité de ces critères par la suite, nous n'utiliserons pas de guillemets ; ces derniers étant employés, dans la présente recherche, pour citer nos enquêtés.

cette époque ?"), il lui faut faire l'effort de remonter verbalement à la prise ("Euh... à cause des volumes, de la polychromie, de la taille des pierres..."). »¹¹²

Ainsi, il semble plus approprié, pour analyser la mise en fiche réalisée par les agents, d'intégrer un procédé inverse : partir des prises (les caractéristiques que les agents observent), pour remonter aux critères (les principes qui dictent le regard de l'agent pour sélectionner ce qui est en conformité avec le PCI et appréhender sa viabilité).

Dès lors, définir des critères qui guident les agents avant la mise en fiche, puis en situation d'enquête, est une entreprise ardue, pour deux raisons. D'une part, les critères d'identification ne correspondent pas à une liste figée et définie par chaque agent-PCI qui juxtaposerait des paramètres de façon à cocher des cases. C'est pourquoi les décrire et les analyser ne pourra pas nous permettre d'établir un modèle immuable de mise en fiche, mais nous autorisera à proposer, toutefois, une grille de lecture de celle-ci selon des principes communs aux agents-PCI bretons et normands issus des deux organismes régionaux.

D'autre part, la nature des critères d'identification est peu explicitée par les agents, que ce soit dans leur discours (lors d'entretiens ou de situations du quotidien) ou dans leur rhétorique professionnelle (jamais le mot « critère » n'est employé). Cela s'explique, à la fois, par l'intériorisation de ces critères en raison de leur connaissance pointue de la définition et de la convention de l'Unesco, et par la volonté de ne pas plaquer des contraintes extérieures et immuables qui dévoieraient l'auto-saisine ou la conscience patrimoniale émergente des praticiens et rendrait la participation caduque. Dans ce cadre, selon les agents-PCI, la critérisation du patrimoine est réservée au PCM et la critérisation du PCI est un oxymore.

2.2. Ce que la participation fait aux paradigmes

Rappelons que les termes et le flou de la convention complexifient l'interprétation que les agents-PCI peuvent faire du principe participatif (*cf.* sous-partie 2.2.2. du chapitre 1). En théorie, c'est l'auto-saisine des praticiens qui détermine la mise en fiche mais, en pratique, se pose la question de « qui est à l'initiative de la mise en fiche ? » ou du moins « comment la mise en fiche est-elle le reflet de l'auto-saisine des praticiens ? ». Ainsi, on verra que les agents, dans la théorie, souhaitent se conformer à la première idée, celle de considérer la mise en fiche comme la simple représentation d'une conscience patrimoniale des praticiens. Comme évoqué dans le chapitre 1, cela suppose de bouleverser les paradigmes ancrés et historiques de la chaîne patrimoniale qui traduisent jusqu'alors une logique plutôt descendante. Toutefois, nous verrons comment l'origine des mises en fiche montre que la théorie ne se plie qu'en partie à la pratique, avec pour conséquence de créer

¹¹² Heinich, 2018 : p.229.

un nouveau paradigme de la patrimonialisation où la mise en fiche agit elle-même comme déclencheur de l'auto-saisine.

1.2.1. Le renversement de la chaîne patrimoniale

En conformité avec la définition du PCI de la convention de l'Unesco, tous les agents-PCI normands et bretons que nous avons enquêtés s'accordent sur une même définition de la patrimonialisation ou mise en patrimoine, qui rompt avec la définition traditionnelle issue du patrimoine culturel matériel¹¹³ (cf. chapitre 1). Rappelons que, appelée aussi « chaîne patrimoniale » par les acteurs professionnels, celle-ci désigne, à l'origine, la démarche selon laquelle un objet *a priori* ordinaire obtient le statut de patrimoine. Ainsi, elle passe traditionnellement par des experts qui identifient les éléments techniques qui font de lui un objet de valeur¹¹⁴, et l'inscrivent dans un inventaire (l'Inventaire général, puis la Liste des Monuments historiques, et enfin, reconnaissance suprême : l'Unesco) :

« Terminé le monopole historien basé sur un savoir érudit qui est restitué sous forme pédagogique au peuple, on assiste à une stratification d'expertises qui dialoguent entre elles, chacune avec ses propres visées. »¹¹⁵

Mais rappelons qu'en matière de PCI, il est clairement indiqué par l'Unesco que le PCI en est un parce qu'il est défini comme tel par ses porteurs. Dès lors, le PCI conduit à penser la patrimonialisation autrement et à distinguer deux types de patrimonialisation.

(a) D'une part, la patrimonialisation ordinaire – nommée comme telle par des agents bretons¹¹⁶ –, qui est le premier degré de mise en patrimoine : elle est opérée par les porteurs de l'élément eux-mêmes, est souvent placée par les agents-PCI en amont de toute reconnaissance institutionnelle et n'en dépend pas nécessairement ; elle est en revanche directement perceptible lors de l'enquête, par l'identification de moyens de sauvegarde mis en œuvre par la *communauté* ou l'organisation formelle de sa transmission, par exemple.

¹¹³ Cette assertion s'appuie sur un ensemble d'échanges informels « entre collègues » qui constituaient une conception partagée inconsciemment entre agents-PCI.

¹¹⁴ Retenons, en outre, que la question de la valeur est indissociable de la patrimonialité. Nous verrons cela au cours de chapitre, ainsi que dans le chapitre 12.

¹¹⁵ Cf. : Bortolotto, 2012 : p.2.

¹¹⁶ Elle est appelée « sociale » par les universitaires qui étudient la façon dont les ethnologues de la MPE ont travaillé à sa reconnaissance (cf. chapitre 1) ; concernant la présente recherche, nous reprendrons à notre compte le terme d'« ordinaire » pour qualifier la mise en patrimoine symbolique réalisée par les praticiens.

(b) D'autre part, la patrimonialisation institutionnelle : la mise en fiche et en inventaire est considérée comme un deuxième niveau, qui confère une reconnaissance institutionnelle à la patrimonialisation ordinaire ; elle interviendrait, selon les agents-PCI, lorsque la patrimonialisation ordinaire n'est plus suffisante pour garantir la pérennisation de l'élément.

Cette double définition nourrit l'idée que le critère du reconnu est compris par les agents selon une logique d'auto-saisine. Ainsi, les agents considèrent que la mise en fiche (support de la patrimonialisation institutionnelle) a pour dessein de s'appuyer sur ce qui fait patrimoine pour les praticiens eux-mêmes. Ils se conçoivent ainsi comme ayant un rôle de « révélateur » ou d'« éclaireur » - pour reprendre les termes que certains emploient - ils occupent une position d'arrière-plan. C'est en effet la lecture que les agents font de la convention de l'Unesco.

Ce nouveau paradigme patrimonial entraîne un renversement de la chaîne patrimoniale traditionnelle et des pratiques des acteurs professionnels qui en relevaient jusqu'alors (*cf.* chapitre 1 & *cf.* Davallon, 2014 ; Heinich, 2009). Habituellement, elle commence par l'identification de l'élément (la mise en fiche) par des experts, se poursuit par sa validation institutionnelle (l'inscription ou le classement dans des inventaires) et se termine par une restitution (ce que les acteurs professionnels nomment la « valorisation » lorsque cela se fait sous forme d'exposition). Cette troisième étape est celle où l'agent restitue les connaissances produites dans une visée éducative - que l'on nommera « information-formation » - de la société civile à la patrimonialité (par des expositions, notamment). Ici, ce sont des experts qui définissent ce qui fait patrimoine et transmettent cette définition aux habitants. Dans le cadre de la patrimonialisation « sociale » (Davallon, 2014 ; Rautenberg, 2003) et sa reconnaissance récente par l'approche ethnologique de l'ancienne MPE, l'ethnologue « incarnait » la « réflexivité » du groupe social qui avait déjà, de lui-même procédé à des choix des éléments à patrimonialiser (Davallon, 2014 : p.7).

En matière de PCI, considérant la primauté de la patrimonialisation ordinaire sur la patrimonialisation institutionnelle (selon la logique d'auto-saisine), la chaîne patrimoniale est bouleversée. La troisième étape, celle de la restitution, qu'elle soit une restitution orale (sous forme de conférence) ou une exposition (appelée « valorisation » par les agents patrimoniaux), n'a aucunement pour dessein, selon les agents-PCI, d'informer-former les *communautés* à la patrimonialité de ce qu'ils pratiquent. Pour rester en conformité avec la dimension ascendante prônée par les agents, il s'agit plutôt de s'assurer de la validation par les praticiens du travail effectué par l'agent, de les remercier pour leur participation et de leur attribuer officiellement la reconnaissance institutionnelle attendue.

La restitution est désormais une simple étape de clôture du processus de mise en patrimoine institutionnelle - voire de mise en valeur du patrimoine dans l'espace public - ou disparaît (nous le verrons dans le chapitre 7 en ce qui concerne les agents bretons) :

« Le fait que l'Inventaire général soit dressé par des spécialistes qui se rendent sur le terrain pour en "prendre" le patrimoine justifie le fait que l'on parle de "restitution" lorsqu'on se réfère aux modalités de partage et de mise en valeur de la documentation produite. Dans le cas du PCI, en revanche, les acteurs de l'identification sont censés être les porteurs même de ces objets déjà patrimonialisés. Plutôt que de restitution il s'agirait donc d'une reconnaissance qui se ferait au sein même du groupe concerné. »¹¹⁷

De fait, l'information-formation devient une étape à part entière : elle se détache de la restitution et se place non en bout de chaîne, mais au début de celle-ci. Elle s'emploie pour susciter la participation des praticiens : il s'agit désormais d'informer la société civile sur la notion de PCI pour que ces derniers se saisissent du dispositif-PCI et que commence la première étape de la chaîne (identification par la mise en fiche). L'information-formation vise donc – théoriquement – la présentation et l'explicitation des termes de l'Unesco et non la présentation d'éléments particuliers de PCI (cela conduirait sinon à dire le PCI à la place des praticiens) ; nous étudierons la façon dont la théorie se met en pratique dans la troisième partie de cette recherche. L'information-formation peut prendre la forme de supports visuels et textuels, de discours (*cf.* chapitre 7) ou d'expositions-PCI, qui sont des expositions générales à visée didactique (*cf.* chapitre 8). Il s'agit, à la lumière de patrimoines culturels immatériels déjà mis en fiche, d'informer la société civile sur l'existence de la notion de PCI et l'inventaire national, ainsi que de former les acteurs professionnels des collectivités et des organismes culturels à la notion afin que celle-ci fasse l'objet de politiques publiques. Ainsi, les traditionnels outils de la restitution (expositions, supports graphiques, discours) servent tout autant à obtenir l'adhésion qu'à susciter la participation pour favoriser une patrimonialisation.

1.2.2. En pratique : à l'initiative de la mise en fiche

Dans l'idéal de l'auto-saisine, la mise en fiche résulte d'une demande des praticiens eux-mêmes. Mais la réalité est toute autre : la fiche-pêcheries est un cas patent qui permet d'illustrer la façon dont est initiée et réalisée une mise en fiche du PCI. Le musée de Granville, témoin des difficultés que rencontrent les pêcheurs dans le maintien de leur activité, a mené des recherches archéologiques sur le sujet afin de montrer son importance historique (certaines dateraient du Néolithique). Il s'est ensuite tourné vers le CRÉCET pour ce qui concerne l'aspect contemporain des pêcheries et leur dimension anthropologique. À l'époque, le directeur du CRÉCET y a vu un potentiel PCI à mettre en fiche. Cette pratique répondait également à plusieurs critères : la *communauté* détentrice d'une pêcherie fixe existe et est identifiable (critère fondamental) ; la pratique est vivante et ancrée dans l'histoire locale ; les pêcheurs tiennent particulièrement à transmettre la pratique à leur descendance et luttent contre les menaces réglementaires qui pèsent sur

¹¹⁷ Cf. : Bortolotto, 2008 : p.22.

elle (critères secondaires). L'enquête-PCI menée ensuite dans le cadre de la mise en fiche a permis de confirmer ce potentiel alors latent : il s'agit d'un savoir-faire relevant d'une activité professionnelle, banalisé par l'habitude, les conditions difficiles d'exercice, et donc peu affiché comme patrimonial verbalement. L'enquête, semble s'être appuyée sur une approche résolument ethnographique, se fondant sur les témoignages et le vécu des praticiens. Ainsi, la reconnaissance institutionnelle de sa patrimonialité nourrit un argumentaire plaidant en faveur de sa sauvegarde auprès des autorités et face aux réglementations qui en entravent le bon exercice. Presque dix ans plus tard, les pêcheurs eux-mêmes sollicitent à nouveau l'EPCC-LFPN pour donner une suite à l'inscription de 2012, ce qui peut constituer le signe d'une mise en patrimoine ordinaire auparavant latente, devenue affirmée – et sans doute suscitée par la mise en fiche. Ainsi, le cas de la fiche-pêcherie témoigne de la diversité des situations qui sous-tendent la mise en fiche et qui amènent les agents-PCI à jouer, en pratique, un rôle plus actif qu'en théorie.

Il est en effet bien trop rare que la *communauté* s'adonne à une demande aussi explicite que : « Nous pratiquons du PCI, pouvez-vous nous aider à obtenir une reconnaissance officielle ? ». En réalité, ce cas de figure a existé en Bretagne et a plutôt conduit à des fiches réalisées par les encadrants de ces praticiens eux-mêmes (les associations) (*cf.* ;partie 1 de ce chapitre). En Normandie, le cas du savoir-faire du camembert est le seul où les représentants des praticiens ont sollicité l'EPCC-LFPN en faisant une demande explicite de PCI : on peut en effet penser que ce type de demande explicite provient de praticiens déjà très structurés, ayant la connaissance des rouages institutionnels.

Au mieux, en Normandie, les praticiens sollicitent l'organisme régional pour les aider à répondre à une problématique. Celle-ci est ensuite traduite en « démarche PCI » par les agents et la plasticité de la notion de PCI et de la fiche permettent d'intégrer dans la notion des pratiques qui n'en relèveraient pas spontanément. C'est le cas de la fiche-CHU (*cf.* chapitre 6). On peut voir aussi la possibilité d'adapter l'élément à la fiche-PCI alors même qu'il ne répond pas à tous les critères fondamentaux¹¹⁸ : c'est le cas de la fiche-arbre, par exemple, ou de toute fiche normande où des catégories entières de la fiche ne sont pas complétées (notamment sur la transmission, les mesures de sauvegarde). Ainsi, les agents accordent une importance capitale à ce qu'ils appellent l'« adhésion de la communauté » : accepter d'être enquêté, se livrer à des entretiens, ou encore rédiger des « lettres de consentement » sont autant de signes qui, pour les agents-PCI, permettent de transformer l'idée initiale d'une potentialité à un réel « projet PCI » (pour reprendre les termes indigènes).

En Bretagne toutefois, les demandes sont moins courantes qu'en Normandie, parce que l'organisme est encore peu connu et construit en même temps son positionnement dans le

¹¹⁸ Nous en approfondirons les ressorts dans le chapitre 13.

paysage institutionnel breton (cf. chapitre 4). Les fiches émanent donc d'un processus décisionnel qui se veut démocratique : dans le cas de l'inventaire *participatif* réalisé en Pays Centre-Ouest-Bretagne, nous verrons dans le chapitre 9 que les éléments issus cette élection collective sont toutefois soumis aux choix opérés par l'organisme-PCI lui-même – sûrement en réponse à une politique culturelle régionale qu'il est engagé à mettre en application. En tout cas, les éléments sélectionnés collectivement furent l'objet, par la suite, d'une enquête au niveau régional où il s'est agi, pour Margot, de trouver confirmation du bien fondé de cette sélection :

« Les pardons, c'est comme ça que j'ai commencé. Je n'avais jamais été à un pardon, je n'aurais... si j'avais dû choisir, moi toute seule, je ne suis pas sûre que j'aurais travaillé... j'aurais été motivée à travailler sur les pardons. Mais là, c'était à force d'entendre les gens, alors, tout le temps, te dire "ah ben y'a les pardons, quand même, chez nous !", "ah ben y'a les pardons", "y'a les pardons", et là tu te dis y'a quelque chose, tu vois, donc y'a un peu l'effet de répétition, entre guillemets, et puis le fait que les gens, peu importe leur représentation, qu'elle soit authentique, "ah ben les pardons quand même, on a ça depuis toujours", "c'est vachement authentique, c'est de chez nous", peu importe qu'ils emploient ces qualificatifs-là, mais le fait qu'ils soient plusieurs à toujours le mettre en valeur quand on leur demande "Qu'est-ce qui pour vous fait patrimoine ?", et que ça ressort tout le temps... Après, ça c'est un petit peu le point de départ de me dire "Tiens, là, y'a peut-être quelque chose à faire, ça a l'air de souvent revenir". »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

L'idée peut également venir d'acteurs professionnels spécialistes du domaine concerné, ou des agents-PCI eux-mêmes. C'est surtout le cas en Normandie : les praticiens n'ont pas encore conscience d'appartenir à une *communauté* où l'élément est banalisé par ses porteurs qui n'imaginent pas être en possession d'un patrimoine ; il revient à l'agent-PCI, donc, de repérer la conscience patrimoniale latente et inexprimée, par l'enquête. Ainsi, la mise en fiche peut survenir suite à l'observation empirique, à une « intuition » des agents-PCI « sur le terrain », comme pour la fiche-Mont-Saint-Michel¹¹⁹ :

« Centré initialement sur une étude des pèlerinages, ce sujet avait été imaginé à la suite d'un déplacement dans la baie du Mont-Saint-Michel lors duquel avaient pu être observées des traversées entre Genêts et le Mont-Saint-Michel. La longue enfilade des marcheurs sur les grèves rappelait une pratique qui, bien que désormais à caractère "touristique", ne pouvait être réduite à cette seule dimension. Ces traversées étaient remarquables car on pouvait vraisemblablement y déceler, au moins en partie, une actualisation des pèlerinages qui furent durant un millénaire au cœur de l'identité du Mont-Saint-Michel. La proposition de recherche invitait donc à redécouvrir le Mont sur la base de la perpétuation d'une "immatérialité patrimoniale" pèlerine. »¹²⁰

¹¹⁹ Nous l'appellerons « fiche-MSM » par la suite.

¹²⁰ Cf. : rapport de recherche sur les Leborne, rapport final, février 2018 : p. 8)

En Bretagne, en revanche, depuis 2019, les fiches sont issues des éléments identifiés lors de l'inventaire *participatif* mené de 2015 à 2020 (cf. chapitre 9). Pour autant, on peut voir que les fiches réalisées par l'association Dastum n'ont souvent pas bénéficié d'une enquête approfondie et s'appuyaient sur divers interlocuteurs : les critères d'identification guident les agents-PCI bien avant la mise en fiche, de façon complètement intériorisée et tacite.

Les critères que nous avons énoncés précédemment guident les agents pendant l'enquête mais également bien en amont de celle-ci, dans la décision de mettre ou non en fiche un ou des éléments. D'abord, les agents ont à rédiger une réponse à l'appel à projets annuel du DPRPS, où ils présentent l'élément concerné : on suppose donc que, pour candidater à l'appel à projets, il faut déjà avoir une idée de la patrimonialité de cet élément. De plus, pour des cas comme la campagne réalisée par le CRBC sur les savoir-faire naturalistes bretons, on imagine, en effet, que les éléments qui ont fait l'objet d'une fiche ont été préalablement examinés pour être sélectionnés comme éléments légitimes à être mis en fiche. En effet, à l'origine de la mise en fiche, une enquête peut couvrir un territoire pour concerner une série d'éléments susceptibles de répondre aux critères d'identification qui seront triés pour être mis en fiche ; chaque élément fait alors l'objet d'une fiche. Cette enquête peut également faire l'objet d'une seule fiche : prenons le cas de la fiche-Mont-Saint-Michel ou de la fiche-CHU, où les éléments inventoriés sont multiples et contenus dans un ensemble plus large. Dans ce cadre, on retrouve le paradigme originel de la chaîne patrimoniale : la mise en fiche conduit à informer-former les praticiens sur la patrimonialité de leur pratique.

Il s'agit alors, pour les agents-PCI, non pas de minorer *l'expertise scientifique*, c'est-à-dire la production de connaissances savantes sur les éléments : celle-ci possède un rôle majeur à jouer en tant qu'« argumentaire destiné à justifier la demande et à expliciter la valeur de ce qui fait patrimoine » (Davallon, 2014 : p.13). Cette donnée corrobore ce qui fut avancé dans le chapitre 1 (cf. 2.2.1.), à savoir que *l'expertise scientifique* ne disparaît pas mais change de rôle dans la fabrique patrimoniale. Ici, on comprend qu'elle se trouve même accentuée et au cœur du processus parce qu'elle doit remplir un enjeu central :

« Ce n'est pas une enquête ethno' comme ça dans un coin qui va faire participer, c'est comment, quelle place cet ethnologue-là va donner à la parole entendue, voilà. Sachant que la parole entendue, elle est construite, même si elle est enregistrée, elle est quand même construite. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

Nous verrons en effet dans la partie 3 de ce chapitre comment les agents-PCI adaptent le système de fiche et de critères à la parole et à la perception – parfois complexes – des praticiens, pour plier *l'expertise scientifique* au principe participatif.

1.2.3. La chaîne patrimoniale circulaire

L'application de l'impératif participatif à la mise en fiche met les agents en prise avec une situation pour le moins paradoxale : s'appuyer sur la mise en patrimoine ordinaire (l'auto-saisine) alors qu'elle est peu innée, officielle, revendiquée, ou explicite ; faire s'exprimer les praticiens sur leur patrimoine vivant alors même que le terme fait originellement appel à un sens commun qui le définit comme matériel et mémoriel. Ainsi, il appartient aux agents, par la mise en fiche, de deviner, repérer et de révéler une patrimonialité ordinaire latente ou peu affirmée :

« Non, mais y'a une dimension... quand on dit "Il faut que la communauté reconnaisse comme faisant partie de son patrimoine immatériel". Un côté adhésion. Pour moi, cette adhésion, elle n'est pas forcément consciente, à la base. Si tu parles du Gois, pour revenir à cet exemple-là, y'a personne qui va venir te dire d'emblée "Le Gois est un patrimoine immatériel".

- Ça peut arriver...

- Oui, ça peut arriver, mais c'est quelque chose, dont, à la limite, la communauté, en l'occurrence, la population, pourrait prendre conscience si le Gois était menacé de destruction, quoi. Si y'avait des défenseurs de la nature, qui disaient "Rendons cette baie... vierge de toute circulation", à ce moment-là y'aurait peut-être, et même probablement, une levée de boucliers pour dire "Mais comment ça ? Vous n'imaginez même pas ! C'est quand même le Gois !". Mais en dehors de ce danger-là... Je pense que ce ne serait pas conscient. Ce n'est même pas conscient. Donc en fait, c'est là que joue le rôle du chercheur, c'est de révéler, justement, une richesse qui n'apparaît pas au premier abord, que lui, par son expérience, perçoit. Et donc, en ce sens-là, c'est parce qu'il a ce regard qu'il se permet de proposer ce sujet à la collectivité. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc) & ancien responsable de l'axe « PCI et territoires » (EPCC-LFPN), 2020

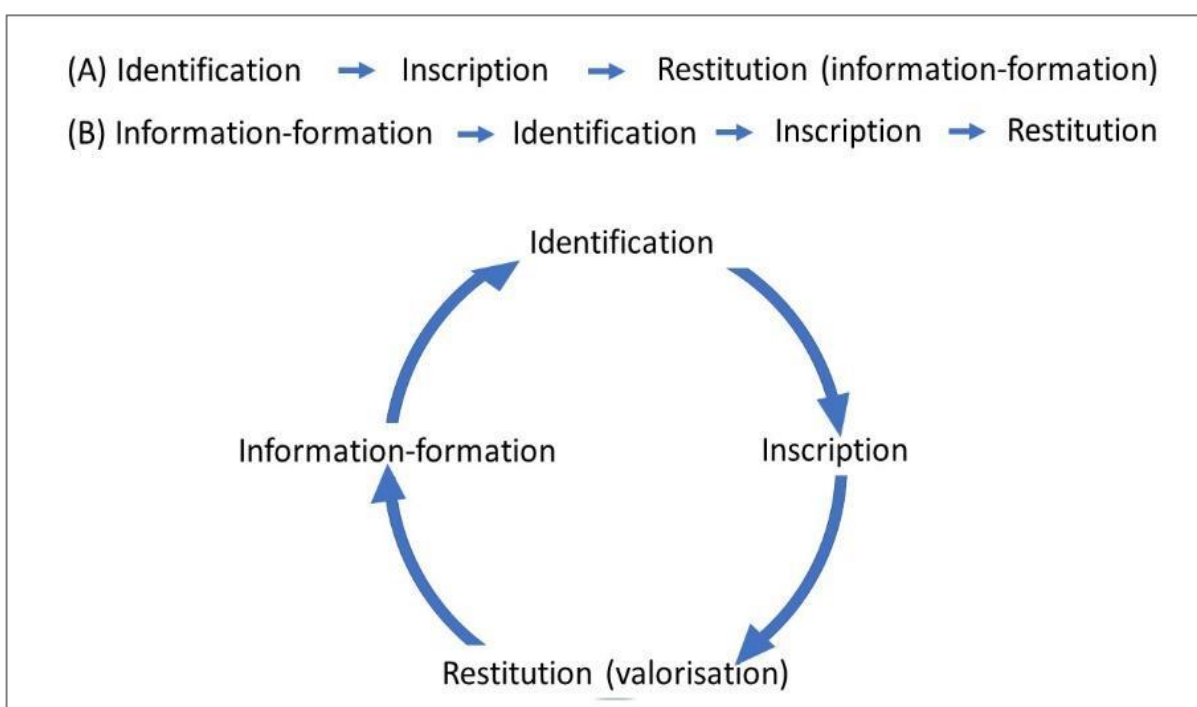
En effet, face à la rare connaissance de ce qu'est le PCI, ainsi qu'à la banalisation de pratiques vivantes parce qu'elles sont quotidiennes et sont intégrées dans un mode de vie, la mise en fiche est elle-même un moyen d'information-formation. Les agents n'attendent pas que les praticiens se responsabilisent et entendent participer à la logique Unesco de sauvegarde en initiant d'eux-mêmes le processus patrimonial. De ce fait, l'inscription puis la restitution conduisent naturellement à l'information-formation des praticiens dont la conscience patrimoniale est moindre, ayant le potentiel de générer, ensuite, une mise en patrimoine institutionnelle. Cette patrimonialisation ordinaire suscitée se réalise tout au long de la mise en fiche, et pas seulement après l'inscription : nous verrons, dans le chapitre 6, comment les agents « sensibilisent » – pour reprendre leurs termes – les *communautés* enquêtées au PCI par leur méthode d'enquête.

Ainsi, l'impératif participatif agit à deux niveaux sur la patrimonialisation : d'une part, sur un temps long, où l'information-formation est mise en œuvre pour accélérer la patrimonialisation ordinaire et générer, plus tard, une patrimonialisation institutionnelle ;

d'autre part, à plus court terme, où la mise en fiche contribue elle-même à la patrimonialisation ordinaire.

On arrive, finalement, à un double renversement de la chaîne patrimoniale : la visée d'information-formation, alors placée au début de la chaîne, comme déclencheur, se place également à la fin, en tant que finalité de la mise en fiche. On obtient, plutôt qu'une chaîne linéaire, une chaîne circulaire : l'information-formation permet de susciter la patrimonialisation institutionnelle, en même temps qu'elle en procède, pour participer à ou déclencher une patrimonialisation ordinaire. Dans ce cadre, la restitution n'est pas qu'une simple reconnaissance ou mise en valeur : elle devient, nous le verrons dans le cas normand, une étape de validation du travail de l'agent-PCI par les praticiens (cf. chapitre 6). La figure ci-dessous représente : (A) la chaîne traditionnelle ; (B) le renversement de la chaîne avec le PCI (logique théorique) ; (C) le double renversement de la chaîne dans la réalité.

Figure 4 - Le double renversement de la chaîne patrimoniale



Ce sont les missions d'inventaire pour la sauvegarde et de *participation* à susciter qui conduisent les agents-PCI à agir avant l'auto-saisine : un dispositif existe et il appartient à l'État et à ses agents intermédiaires de le faire vivre. Ainsi, ce double renversement de la chaîne patrimoniale induit que la patrimonialisation institutionnelle a, comme dans le cadre du PCM, une visée éducative, alors qu'en matière de PCI, il s'agit pourtant de considérer le savoir des praticiens en priorité à un savoir expert. Les agents sont dans un constant dilemme, entre engagement et désengagement, entre proximité et distance : informer les praticiens et susciter la patrimonialisation ordinaire sans les diriger ou les gouverner ; comprendre la patrimonialité ordinaire tout en la faisant correspondre à un

cadre institutionnel de fiche ; répondre à des critères, menant naturellement à une dimension de tri et de sélection, sans compromettre la possible auto-saisine des praticiens. Ainsi, dans tous les cas, le dispositif-PCI conduit les agents à jouer les équilibristes entre un rôle plutôt passif d'observateur, conforme à la logique de *bottom up* ; et un rôle actif de déclencheur, conforme à une visée d'information-formation des praticiens et de leurs représentants.

Dans ce cadre de tension, entre sélection (qui induit une dimension descendante et une supériorité du savoir savant sur le profane) et participation (dans une dimension ascendante mais qui minore l'action de l'inventaire national et ralentit le processus de sauvegarde), les agents-PCI mettent un point d'honneur à respecter une neutralité axiologique. Ils semblent d'ailleurs construire leur compétence professionnelle sur ce principe.

2.3. Le devoir d'objectivité face à l'évaluation et à l'expertise patrimoniales

Le terme de « critère » ne fait pas partie du vocabulaire des agents-PCI, car il induit une sélection. Et pour rester conforme à l'impératif participatif, on ne saurait dire ce qui fait PCI à la place des praticiens eux-mêmes :

« Alors... faire dire aux gens que c'est du patrimoine, c'est justement ça que le chercheur ne peut pas dire à la place des gens, c'est-à-dire que c'est aux groupes, communautés et individus de dire "ça, ça fait partie de mon patrimoine pour moi". »

Xavier, directeur (BCD), 2017

En entretien, les agents se montrent surpris et marquent de longs temps de réflexion lorsque je les interroge sur les « critères » qui les guident pour la mise en fiche ; certains reprennent le mot en me citant pour montrer qu'il ne fait pas partie de leur vocabulaire :

« Euh... [réfléchit] Après, euh, en termes de... de critères, c'était assez... euh, sur les critères du... du PCI, entre guillemets quoi, c'est-à-dire : "est-ce que c'est toujours pratiqué ?" [...] ces grands traits-là, je pense effectivement que c'est des bons... des bons outils.

- Je vois.

- Ou des bons critères comme tu dis, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

La critérisation signifierait une emprise de l'institution sur la définition du PCI. Contre cette potentielle dérive, les agents se donnent pour règle de répondre à un devoir d'objectivité. Celui-ci est censé garantir leur impartialité vis-à-vis, d'une part, d'intérêts personnels ou bureaucratiques ; d'autre part, d'intérêts politiques, religieux ou économiques portés par les praticiens enquêtés ou leurs représentants. En effet, ils se donnent pour devoir moral de ne pas plaquer des représentations sur l'élément, de ne pas

l'essentialiser pour correspondre à une catégorie institutionnelle, et de ne pas céder à un jugement de valeur personnel.

Ainsi, les agents luttent contre toute idée de subjectivité, qui viendrait de l'institution ou des praticiens, et encore davantage de l'agent lui-même, qui émettrait un avis expert ou un jugement de valeur sur ce qu'il observe. La mise en fiche doit faire l'objet d'une « absence de toute prise de position à l'égard tant des objets évalués par les acteurs que des jugements de valeur proférés par eux » (Heinich, 2018 : p.17). Les agents-PCI doivent répondre à un « impératif d'objectivité, tendant vers l'établissement des faits » et donc rendent plutôt un « jugement de faits », proposant de retranscrire l'« information factuelle ». N. Heinich identifie plusieurs catégories d'acteurs professionnels « incités au silence sur leur opinion personnelle », comme les journalistes, à qui « leur déontologie leur impose un souci d'objectivité qui est à l'opposé de l'opinion, foncièrement subjective » (*ibid.* : p.55) ; les fonctionnaires, qui, « astreints au devoir de "réserve" [...] doivent exécuter les décisions, mais pas les juger » (*ibid.* : p.56) ; et enfin, les conservateurs, qui « cumule[nt] deux obligations de réserve : celle du fonctionnaire et du scientifique » :

« Or ce dernier [le scientifique] appartient à la troisième catégorie de professionnels incités au silence sur leur opinion personnelle. Celle-ci, en effet, apparaît, du point de vue des valeurs scientifiques, comme entachée de subjectivité, et de ce fait incompatible avec l'idéal de vérité objective qui guide l'activité des chercheurs. »¹²¹

Les agents-PCI doivent également répondre à ce double impératif d'objectivité : s'ils ne sont pas titulaires de la fonction publique, en Normandie, ils sont contractuels et répondent à une mission de service public, et en Bretagne, ils sont chargés de mission d'une association créée et gérée par la Région. Ils répondent donc à un contrat moral et tacite d'appliquer les politiques de l'État à travers les Régions. De plus, appelés « chercheurs » et leurs enquêtes « recherches » ou « enquêtes ethnographiques [ou anthropologiques] » (*cf.* chapitre 1), les agents-PCI s'adosent à une déontologie *scientifique* qui s'appuie sur des « pratiques soumises à des contraintes, au premier rang desquelles la visée d'objectivité. D'où l'opposition bien connue, dans la culture occidentale, entre science et opinion » (Heinich, 2018 : p.58). Les agents peuvent se trouver dans la situation inconfortable que décrit parfaitement Laurent-Sébastien Fournier (2017 : p.8) :

« Parallèlement, l'anthropologue qui étudie l'ensemble du processus peut difficilement rester neutre lui-même car les acteurs et les communautés lui assignent toujours une place particulière : il est donc amené à participer au processus qu'il observe. Cette posture participative n'est pas dénuée d'ambiguïté car elle suppose de se positionner à la fois en tant que porte-parole de l'institution et en tant que relais des revendications patrimoniales des acteurs rencontrés sur le terrain. Dans cette ambiguïté, l'ethnologue peut éprouver un certain malaise.

¹²¹ *Cf.* : Heinich, 2018 : p.56.

Il doit assumer tour à tour ou tout à la fois la posture neutre de l'expert institutionnel, relais des politiques patrimoniales de l'État sur le terrain, et la posture compréhensive de la personne capable de rapporter vers l'institution les positions, parfois les récriminations ou le mécontentement des acteurs du terrain. »

Pourtant, N. Heinich a montré combien le patrimoine – en l'occurrence, celui qui est mis en fiche par l'Inventaire général – a à voir avec une forme d'évaluation (2009). Il s'agit, par la mise en fiche puis par l'inscription (ou le classement) d'attribuer une valeur patrimoniale à un objet ordinaire, auquel son nouveau statut permet de faire lui-même l'objet de mesures assurant sa pérennité. En matière de PCI, la question de la valeur est aussi présente : ordinaire ou institutionnelle, la mise en patrimoine est la démarche qui confère à une pratique culturelle une valeur lui permettant d'accéder au statut de patrimoine. Les agents-PCM, pour lutter contre cette idée, suivent des normes techniques et scientifiques qui sont censées garantir l'objectivité contre le jugement de goût. Du côté des agents-PCI, on retrouve à nouveau une ambivalence : les critères officiels permettent en effet d'objectiver l'élément, mais en parallèle, pour rester conformes à l'« esprit Unesco » et aux normes d'inclusion, ils appuient leur observation sur la subjectivité des praticiens (sur ce qui fait patrimoine pour eux). Ainsi, ils garantissent leur objectivité vis-à-vis également de l'institution en s'appuyant sur la perception sensible des praticiens :

« [...] après, je me suis rendu compte, de plus en plus, que je pars du... du discours des personnes. C'est-à-dire euh, est-ce qu'eux-mêmes ont un discours... est-ce qu'ils emploient le terme de "patrimoine" ? Est-ce qu'ils inscrivent ça dans... euh... tu vois, est-ce que ça participe à les construire ? À raconter leur histoire à eux ? En fait, je pars plus de cette dimension de ce qui fait patrimoine pour les gens. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

De plus, pour les agents-PCI, le terme d'« évaluation », résonne plutôt comme une pratique appartenant au domaine d'activité des bureaux d'étude ou cabinets de conseil. Comme une forme de mesure (une récompense). Elle induit, pour les agents-PCI, d'apposer un jugement sur les pratiques qu'ils étudient, ce qui serait complètement contraire à l'« esprit Unesco » : c'est uniquement la subjectivité qu'entretiennent les praticiens détenteurs de potentiels PCI qui doit être prise en compte, et non la subjectivité de l'agent – comme prolongement de l'institution – qui met en fiche. Rappelons d'ailleurs que l'inventaire du PCI en tant qu'institution s'est construit en rupture avec l'héritage de pratiques de l'Inventaire général et des Monuments historiques autour de la mise en fiche et de la patrimonialisation (cf. chapitre 2). Même si ce n'est pas explicite chez les agents, ils considèrent donc communément, parce que le PCI bouleverse la façon de traiter le

patrimoine, que la appartiennent au champ du patrimoine culturel matériel¹²² et ne sont pas adaptées à la dimension vivante du PCI. Les agents de l'Inventaire général réalisent une évaluation patrimoniale, dissimulée derrière une normativité et une rigidité accrues du dispositif de mise en fiche.

Les agents-PCI entendent remplir le devoir de développer un raisonnement et une rhétorique en adéquation avec l'esprit de la convention. Mais, une nouvelle fois, la théorie se plie difficilement à l'épreuve de la pratique. Cette rhétorique est présente dans les entretiens, mais échappe à certains contextes plus informels. Notre observation des situations de travail et de réunion entre agents-PCI montre bien que les agents-PCI s'appuient sur des critères et émettent un avis sur ce qui fait PCI : « Si ce n'est pas vivant, ça ne rentre pas dans le PCI », « Les marchés, on peut considérer ça comme du PCI : c'est vivant, c'est transmis, porté par des communautés », « Les reconstitutions grandeur nature, je pense que ça pourrait être intéressant dans le cadre du PCI, il y a quand même une importante communauté, et les gens y trouvent du sens à jouer aux soldats ! [rires] ».

Ainsi, pour reprendre le lexique proposé par N. Heinich, les agents-PCI entendraient produire un « jugement d'observateur » (2009 : p.149) plutôt qu'un « jugement d'évaluateur » (*ibid.*) ; ce dernier reviendrait uniquement aux institutions qui lui sont supérieures - l'État et l'Unesco. Les agents-PCI considèrent n'être qu'un maillon de l'évaluation patrimoniale et se donnent la règle de garantir leur distance vis-à-vis de la décision, qui serait plutôt réservée aux « experts » du DPRPS et de l'Unesco. Nombreux sont ainsi les agents-PCI à employer les termes d'« identification » et de « regard »¹²³ :

« [...] l'approche que je propose, certes c'est basé sur la parole des gens, est une analyse à laquelle ils souscrivent, mais ce n'est pas le seul regard qu'on peut poser dessus, tu vois. [...] Tu vas essayer dans tout cet ensemble de témoignages, de *regarder* quelles sont les transversalités entre tous et ensuite de proposer une clé de lecture, une clé d'interprétation de ce lieu-là [...]. Et ensuite tu vas proposer cet angle d'analyse là, que tu as construit par rapport à leur regard [...]. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Les agents-PCI considèrent ainsi que la mise en fiche conjugue les subjectivités des deux parties et ne sont pas ceux qui émettent le jugement et la décision. Ils conservent un statut intermédiaire entre praticiens et institution. La décision prise ensuite par les institutions, pour inscrire ou ne pas inscrire à l'Inventaire général, n'est plus de leur fait ; c'est pourquoi, d'ailleurs, les seuls agents habilités à être nommés « experts » par les acteurs

¹²² En effet, les agents-PCI normands et bretons s'accordent sur l'idée que l'Inventaire général procède légitimement à une évaluation patrimoniale dans le sens où il s'agit, par une expertise, d'attribuer une valeur patrimoniale à un objet ordinaire – alors même que les agents-PCM rejettent toute potentielle emprise de la valeur sur leur mise en fiche (Heinich, 2009).

¹²³ Nous verrons comment la mise en fiche pour l'inscription à l'inventaire national participe à former un « regard collectif », pour reprendre l'expression de N. Heinich concernant les agents-PCM.

que nous étudions sont les « experts de l'Unesco » ou les « experts du ministère ». Ce sont ceux qui définissent, choisissent, sélectionnent.

L'expertise patrimoniale subit le même sort que l'évaluation : N. Heinich l'identifie comme une « forme » de l'évaluation, « quand le jugement a un effet sur autrui, parce qu'il entraîne un choix, une décision » (Heinich, 2018 : p.77). Mais l'expertise est comprise par les agents-PCI comme un savoir savant qui jouerait de sa supériorité pour émettre un avis extérieur – et potentiellement déconnecté des réalités sociales – afin d'orienter une décision engendrant une action transformatrice de la pratique culturelle. De cette façon, les agents-PCI se distinguent de la notion de patrimoine ethnologique qui traduit, elle, cette notion d'expertise :

« Pour toi c'est l'expression patrimoine ethnologique ou PCI qui parle le plus chez les communautés ?

- Bah déjà, je pense que patrimoine culturel immatériel, finalement je trouve que ça marche bien. Voilà. Ce qui est agaçant c'est que toujours on parle d'ethnologue parce que c'est le mot qui revient, mais bon à la limite tu le laisses de côté. Après tu peux expliquer, tu vois, le patrimoine matériel, donc d'après toi le patrimoine immatériel, qu'est-ce que c'est, et tout de suite, ils voient. Le patrimoine ethnologique, ça fait un peu tout de suite, discipline. Je trouve que ça a un côté déjà où tu rentres dans une expertise.

- Alors que le PCI tu ne rentres pas tout de suite dans une expertise, c'est ça ?

- Je trouve que non. C'est patrimoine, culturel, immatériel, c'est une décomposition d'un terme qui peut être compris par tout le monde. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En dehors de la mise en fiche, toutefois, comme nous l'avons vu dans les chapitres 3 et 4, la notion d'*expertise* en tant que compétence professionnelle dans la méthodologie des « projets PCI », acquise par l'expérience et la connaissance du territoire, des institutions et des populations est plus acceptée et en voie de développement par les agents-PCI.

Ainsi, au quotidien, les agents-PCI régionaux ne s'auto-qualifient jamais d'« experts ». Il est devenu traditionnel de nommer les agents de l'Inventaire général et des Monuments historiques les « experts du patrimoine », en ce qu'ils mènent eux-mêmes la patrimonialisation à partir d'une évaluation de ce qui est patrimonial selon leur expertise, pratique justement en opposition avec l'impératif participatif du PCI ¹²⁴. Ils souhaitent ainsi se positionner en tant qu'intermédiaires plutôt qu'en tant qu'experts (ayant un savoir savant qui dépasserait celui des communautés). Ainsi, l'impartialité visée par les agents-PCI vis-à-vis, d'une part, de l'institution, et d'autre part, des praticiens, repose sur deux mouvements : la prise en compte des valeurs qui sous-tendent l'évaluation ordinaire, et

¹²⁴ Notons d'ailleurs qu'ils nomment « experts » les agents du service de l'Inventaire général alors que ces derniers ne se conçoivent pas comme tels mais attribuent ce statut aux agents des Monuments historiques pour les mêmes raisons que les agents-PCI.

l'objectivation de l'évaluation ordinaire par les critères d'identification ; la mise en fiche en revêt la subtile combinaison et pour lutter contre les paradoxes qui entourent la mise en fiche, le devoir d'objectivité devient d'autant plus un enjeu central pour les agents. Cette déontologie participe ainsi à normaliser leurs pratiques et à construire leur professionnalité.

L'ambivalence constitutive de l'impératif participatif a plusieurs effets sur les pratiques de mise en fiche des agents.

Premièrement, des critères d'identification officiels guident les agents sans que ces derniers revendiquent clairement leur existence. En effet, les documents de cadrage proposés par le DPRPS, ainsi que la fiche elle-même, édictent des principes selon lesquels un élément peut être inscrit à l'inventaire national. Toutefois, sa patrimonialité doit être « reconnue » par les praticiens eux-mêmes, qui doivent être partie prenante de la mise en fiche. Ainsi, la difficulté, pour les agents-PCI, est de combiner critères officiels et perception sensible des *communautés*.

Deuxièmement, la participation conduit à bouleverser les paradigmes de la patrimonialisation. Les agents-PCI considèrent, en conformité avec la définition de l'Unesco, que la mise en patrimoine institutionnelle (la mise en fiche) n'est qu'une reconnaissance de la mise en patrimoine ordinaire (opérée par les praticiens) et doit donc en procéder. Mais leur théorie est difficile à mettre en pratique : la notion de PCI est peu connue de la société civile et les pratiques vivantes sont souvent banalisées, donc leur patrimonialité est rarement explicitée et revendiquée. On voit, ainsi, que l'origine d'une mise en fiche est plutôt dévolue aux agents, qui, par celle-ci, vont informer les praticiens de la patrimonialité de leurs pratiques, lesquels opéreront ainsi, plus tard, une reconnaissance de celle-ci. Dès lors, la mise en fiche devient en elle-même un support d'information des praticiens : si elle est le résultat d'une mise en patrimoine ordinaire, elle devient également le déclencheur de celle-ci. La chaîne patrimoniale s'en trouve bouleversée et trouble d'autant plus le rôle dévolu aux agents-PCI.

Troisièmement, du fait de ces ambiguïtés et ambivalences, les agents mettent un point d'honneur à respecter un devoir d'objectivité dans leurs mises en fiche. Les agents entretiennent un rapport paradoxal à la valeur : ils rejettent l'idée d'évaluation alors même qu'ils considèrent s'appuyer sur la valeur attribuée par les praticiens pour mettre en fiche. Dans ce cadre d'instabilité et d'équivocité, la quête d'une impartialité, d'un équilibre, d'un positionnement intermédiaire apparaît d'autant plus comme un enjeu majeur qu'elle évacue de fait la question d'une évaluation ou d'une expertise. Il participe à construire leur compétence professionnelle face à la labilité des normes qui encadrent la mise en fiche, à former une stabilité en réaction à l'instabilité.

Cette quête d'objectivité se réalise à travers diverses stratégies, comme la scientificité de la méthode (cf. chapitre 6), mais également leur émancipation des critères officiels pour une adaptation à ce qu'ils analysent comme étant la définition patrimoniale des praticiens. Ainsi, la tentative de normalisation amorcée par le principe d'objectivité semble trouver une continuité dans leur appropriation des critères officiels.

3. Des critères à la patrimonialité ordinaire : tentatives de normalisation de la mise en fiche

Comme nous l'avons vu, la normalisation des pratiques de mise en fiche se trouve en prise avec des contradictions qui rendent essentiel le devoir d'impartialité. Dans quelle mesure est-il garanti par la critérisation du PCI ?

Pour répondre à cette question, nous n'avons que peu d'éléments sur lesquels nous appuyer : en effet, l'expérience de l'enquête du PCI – ou du « terrain » pour employer le terme indigène – est individualisée, intériorisée, presque personnelle ; et donc inaccessible au sociologue. Si accompagner les agents en enquête fut inenvisageable pour eux, obtenir l'accès à leurs retranscriptions d'entretiens ou leurs guides d'entretien – des matériaux qui auraient pu, par exemple, nous être très utiles pour cette recherche – me fut également refusé. Ainsi, notre analyse s'appuie uniquement sur l'expérience que les agents-PCI ont bien voulu partager en entretien ainsi qu'en contexte plus informel, et sur les fiches effectivement rédigées.

Nous verrons d'abord comment les agents tentent d'objectiver les éléments qu'ils observent à travers les critères officiels, fondamentaux et secondaires (3.1.). Nous verrons ensuite comment les agents s'approprient certains critères officiels pour les plier à ce qu'ils observent de la patrimonialité ordinaire (3.2.). Enfin, nous verrons dans quelle mesure, finalement, les agents s'émancipent des critères officiels pour les ajuster à la patrimonialité ordinaire (3.3.).

3.1. Les critères officiels : fondamentaux univoques et secondaires

Partons tout d'abord des critères univoques ; ils correspondent aux critères officiels qui valident ou invalident la possibilité d'une reconnaissance institutionnelle : un élément ne peut être mis en fiche s'il a disparu, ou l'impossible identification d'une *communauté* porteuse ne peut pas non plus permettre une mise en fiche. Ce sont des critères qui guident également avant la mise en fiche sur la potentialité patrimoniale. Enfin, ces critères fondamentaux univoques sont complétés par des critères secondaires, qui ne sont pas binaires mais appréciatifs, c'est-à-dire qu'ils s'attachent plus à un degré permettant aux agents d'appréhender plus en détail les modes de transmission et de sauvegarde.

3.1.1. Le vivant

Dans la fiche-type, le vivant n'est explicité comme critère qu'à partir de 2016, se muant en une rubrique spécifique. Toutefois, dans les fiches, les paramètres de cette vitalité sont disséminés çà et là dans tout le corps de la fiche. Selon les critères du DPRPS (critère 5, cf. annexe n°20), elle induit la transmission d'un apprentissage. L'« élément doit être régulièrement pratiqué et appris au sein de la *communauté* ou du groupe, d'une génération à l'autre », ce qui conduit naturellement à exclure la mémoire :

« 5) Des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques ou des représentations qui n'ont plus cours aujourd'hui ne sont pas reconnus comme étant éléments du patrimoine culturel immatériel. [...]

7) La mémoire d'un événement ou d'une période historiques ne relève pas du PCI. »¹²⁵

Le vivant est justement ce qui fait la spécificité immatérielle de la pratique (être « vivant » est antinomique d'être « figé » comme l'objectal, le monumental). Ce critère peut intervenir avant la mise en fiche et guider le choix de réaliser une fiche ou non. Des pratiques explicitement disparues furent en effet automatiquement écartées de la « sélection » des « sites » à enquêter pour les fiches-arbres en Normandie :

« Il a pu effectivement arriver que plusieurs de nos sélections perdent de leur intérêt à la suite d'une conversation téléphonique de ce type ; où bien parce que le site s'annonçait dénué ou très pauvre de toute manifestation sociale pouvant entrer dans le cadre du patrimoine culturel (Exemple de l'If d'Estry - Calvados) [...]. »¹²⁶

Les prises qui permettent de répondre au critère du vivant diffèrent en fonction du contexte. D'une part, avant la mise en fiche, ces prises sont des indices qui guident les agents sur la potentialité patrimoniale des éléments. Prenons le cas de la fiche sur les pèlerinages et pérégrinations sur le Mont-Saint-Michel :

« Ce week-end, je suis passé en voiture près de la côte, vers Genêts. Et là, j'ai vu cette longue file de marcheurs qui traversaient les grèves, tous en direction du Mont-Saint-Michel. Et là, j'ai pensé : "Mais oui, mais c'est bien sûr ! C'est un patrimoine immatériel !". Pourquoi est-ce que je n'y ai pas pensé plus tôt ? Les pèlerinages sur la baie du Mont-Saint-Michel, c'est tout à fait pertinent que ça entre dans le cadre du PCI !

[Philippe] - Et c'est une idée géniale.

¹²⁵ Cf. : annexe n°20.

¹²⁶ Cf. : CRÉCET, *Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal*, Caen, 2010.

[Vincent] - Je vais donc préparer une réponse à l'appel à projets de cette année. Et on pourrait imaginer que ton Cifre te permette de participer à cette démarche-là... »¹²⁷

On l'aura compris, la prise est ici l'observation de marcheurs sur les grèves, qui atteste du fait que des pèlerinages qui ont lieu sur la baie sont bien vivants et actuels. Cette prise va, ainsi, motiver l'agent à enclencher une mise en fiche.

Toujours avant la mise en fiche, en Bretagne, l'existence et le dynamisme d'associations locales sont souvent considérés comme une prise qui atteste le vivant, puisqu'une grande partie de la culture bretonne est encadrée et structurée par la vie associative (cf. chapitre 4). On verra, en effet, que l'inventaire *participatif* réalisé entre 2015 et 2021 s'appuie essentiellement sur les acteurs de ces associations (cf. chapitre 10).

En outre, les prises qui guident l'agent en contexte de mise en fiche, c'est-à-dire durant l'enquête, vont plutôt permettre de mesurer le degré du critère du vivant, et permettront ainsi de répondre au critère secondaire qui s'attache aux menaces réelles ou supposées, en cours ou en gestation ; ce peut être en analysant le nombre d'événements, par an, en Bretagne, qui ont pour but d'organiser un *Fest-noz* ou sous la forme déclarative : « Il y a de moins en moins de bénévoles ! ». Ainsi, une pratique en phase de disparition n'est pas du tout à exclure : il s'agit, par la fiche, d'identifier ce qui la fragilise pour connaître les leviers à activer pour sa sauvegarde. Mais il existe un paradoxe : le vivant est le critère qui motive la mise en fiche, alors même que la mise en fiche est censée prendre en compte ce qui disparaît pour le sauvegarder. Remarquons, en effet, que les éléments inventoriés par les organismes-PCI régionaux présentent en majorité une bonne santé, ou du moins une vitalité certaine.

Somme toute, de ce critère du vivant découle toute la mise en fiche. Il s'agit du premier critère indiqué par les agents comme allant de soi :

« Pour toi, quels sont les critères à respecter pour identifier un PCI et réaliser une fiche ?

- Ah, ben, le fait que ce soit une pratique contemporaine, déjà. Y'a peut-être même que ça... »

Marie, chargée de missions (BCD), 2020

Le terme « contemporaine » est régulièrement utilisé comme synonyme de vivant, dans le sens de « pratiqué aujourd'hui » et non « récente ». En effet, le critère du vivant n'entraîne pas de critères secondaires liés à l'ancien ou au récent : ce n'est pas parce que l'élément doit être vivant qu'il ne peut pas être ancien et doit être impérativement récent. De plus, on observe que les agents ne s'interrogent pas particulièrement sur ce critère

¹²⁷ Échange avec Vincent et Philippe lors d'une réunion de préparation de la Cifre (2015). Transcription du carnet de terrain.

ancien/récent. Enfin, on peut constater qu'en Bretagne, les agents privilégient les éléments traditionnels, en continuité avec la culture bretonne comme définition du PCI.

3.1.2. Porté par une « communauté » identifiable

Ce critère fondamental est doublement particulier : d'une part, il apparaît comme un critère « latent » (Heinich, 2009 : p.207) (dans la mesure où les fiches proposent rarement une description et une définition des *communautés* concernées) ; et d'autre part, il renvoie à la méthodologie d'enquête employée (l'enquête et les entretiens supposent d'entrer en contact avec la *communauté* et donc d'en identifier ses membres), que nous décrirons dans le chapitre suivant.

Étudier l'existence d'une *communauté* de praticiens peut mener à quelques difficultés, lorsque, par exemple, des individus qui s'érigent en représentants de la *communauté*, sans être praticiens, se présentent comme informateurs sur la pratique, dans une optique touristique ou mercantile¹²⁸ :

« Il existe d'abord une certaine ambiguïté concernant la qualité des interlocuteurs à solliciter pour compléter les fiches d'inventaire. Ainsi, on peut douter dans certains cas de la compétence et de la légitimité de certains contacts pour remplir les fiches. [...] La situation professionnelle de certains contacts laisse supposer qu'ils ne sont pas des interlocuteurs directs, c'est-à-dire des membres de "la communauté des pratiquants" au sens de l'UNESCO. Les communicants touristiques peuvent savoir qu'une pratique a cours sur leur territoire sans jamais l'avoir observée d'eux-mêmes. »¹²⁹

Autre exemple : en Normandie, le grand maître de la Confrérie du véritable camembert de Normandie avait sollicité l'EPCC en 2015 dans l'objectif de « faire classer le véritable savoir-faire du camembert à l'Unesco » dans le cadre de leur AOP. Les agents-PCI avaient reçu la demande, précisant – avec l'appui de la chargée de mission du DPRPS, Sylvie Grenet, qui avait fait une visite à l'une des réunions – que l'inscription à l'inventaire national importait en priorité et que l'enquête devait d'abord valider l'existence de praticiens du « véritable savoir-faire » en réalisant une enquête auprès, directement, des producteurs laitiers normands.

Considérant qu'une fiche ne peut porter sur un individu lui-même – il s'agit là d'un critère proscrit par le DPRPS (critère 2, cf. annexe n°20) –, le PCI, lorsqu'il s'appuie sur un seul individu, peut-il être mis en fiche ? Les agents enquêtés s'interrogent régulièrement sur

¹²⁸ Cela fait écho au critère du DPRPS (cf. chapitre 2) selon lequel l'élément doit être « reconnu par l'ensemble de la communauté sans être nécessairement pratiqué par tous ». Toutefois, les agents-PCI n'évoquent jamais ces critères et ne semblent pas chercher à y répondre, sinon à privilégier des informateurs qui soient effectivement praticiens.

¹²⁹ Cf. : Fournier, 2012 : p.25.

les fiches qui ont été menées sur des savoir-faire pratiqués par un unique individu. Dans les conversations informelles avec mes collègues, cela était souvent critiqué et vu comme incompatible avec la démarche-PCI. Il n'existe pas de directives et de normes formulées par le DPRPS pour clarifier la définition de « communauté ». Les agents-PCI la définissent donc par déduction, à partir de la fiche-type, du Vademecum et de rumeurs qui circulent dans le « monde du PCI » : par exemple, un « dossier sur le lac de Grand-Lieu » porté à l'inventaire national aurait été refusé « car les membres de la *communauté* ne sont pas assez nombreux, la *communauté* n'est pas assez vivante » (cf. échange informel lors d'une réunion de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN).

Ainsi, pour identifier la *communauté*, encore faut-il pouvoir s'appuyer sur une définition universelle du terme. Il existe des définitions multiples dans la littérature universitaire. Toutefois, les agents-PCI ne montrent pas le souhait de s'y reporter, ni même de s'attarder à en construire une, qui se voudrait officielle ou spécifique au PCI. Ils préfèrent ne pas plaquer de définition toute faite sur la *communauté* concernée et la laisser s'identifier elle-même de cette façon si elle le souhaite :

« S'ils s'identifient comme communauté comme les dentellières ou les hospitaliers, je veux bien considérer que ce mot, qu'ils qualifient comme l'ensemble dans lequel ils sont, soit une communauté. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pourtant, pour la majorité des agents, la notion de *communauté* fait partie de ce qu'ils appellent le « jargon PCI » : souvent, on emploie le terme « communauté » pour parler des praticiens de façon générique, sans distinguer des individus ou des groupes. En effet, sur un entretien d'une heure et trente minutes réalisé avec un agent, nous notons quarante-trois occurrences du terme « communauté », avant qu'il avoue :

« J'ai du mal à employer le mot communauté. En général. [...] Quand je peux je l'évite, sauf quand c'est la communauté monastique, sauf quand c'est la communauté des dentellières, elle est identifiable, et ses représentants se disent faire partie d'une communauté. Ou la communauté hospitalière d'ailleurs !

- Pourquoi ? À cause de la connotation péjorative qu'on en a en France ?

- Non, non... [réflexion] C'est difficile comme mot hein, communauté... faire comme un, parce que c'est ça, hein ! »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Si les agents préféreraient employer ou emploient effectivement le terme avec prudence, ils se montrent aussi très vagues lorsqu'il s'agit de le définir :

« Comment définis-tu la notion de communauté ?

- Alors, ça pose plein de questions. C'est-à-dire, qui ? Est-ce qu'on personnifie la communauté ? C'est pas évident. Qui définit la communauté ? Est-ce que c'est le chercheur, est-ce que c'est la communauté elle-même ? qui parle au nom de la communauté ? »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Somme toute, notre observation participante et nos échanges réguliers avec les agents-PCI ont montré que, pour la mise en fiche, la *communauté* correspond à un ensemble d'individus qui ont un sentiment d'appartenance à un groupe et sont rassemblés par des pratiques communes. Elle n'est pas nécessairement attachée à un territoire donné, elle n'est pas forcément officielle ou explicite, ni consciente :

« Quelle est ta définition de la notion de communauté ?

- Je dirais que c'est ça un peu le paradoxe : c'est que... la communauté pardons, entre guillemets, c'est un peu une communauté imaginée au sens d'Anderson en fait. Y'en n'a jamais aucun qui m'a dit "J'appartiens à la communauté pardons". Donc euh, le critère de communauté, il n'est pas toujours vécu, et c'est finalement un peu nous parfois qui le créons. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2018

Ainsi, c'est de façon empirique que les agents donnent une réelle substance à la notion de « communauté » : l'enquête et la présence sur le *terrain* leur permettent d'identifier réellement la *communauté* concernée, en éprouvant la diversité de ses membres et les conflits qui lui sont inhérents.

Toutefois, on déduit qu'en Bretagne les *communautés*, qui se revendiquent elles-mêmes comme appartenant à un groupe, à une identité culturelle, et souvent structurées en associations, sont plus aisément identifiables qu'en Normandie. En effet, les prises permettant de voir qu'une pratique est bien portée par une *communauté* existante sont la structuration visible de groupes organisés et dont le périmètre est identifiable (dans le cas des pardons, on retrouve dans plusieurs communes un « comité de chapelle » qui organise le pardon ; dans le cas des brodeurs, la broderie se rapporte à une catégorie d'acteurs professionnels ; dans le cas de la fiche-CHU, il s'agit des soignants des CHU) ; ou le déclaratif (« Nous sommes des chanteurs de gavotte, et nous chantons ensemble tous les vendredis soirs » ; l'auto désignation des habitants du Mont-Saint-Michel « les Montois »¹³⁰).

3.1.3. Critères secondaires : transmission et sauvegarde

Les critères secondaires sont à la fois des critères qui sont issus de la fiche-type d'inventaire et qui guident explicitement les agents-PCI dans leur enquête. Si les critères fondamentaux guident en amont de la mise en fiche et permettent de formuler l'idée de faire entrer l'élément à l'inventaire national, les critères secondaires permettent quant à eux de la mettre en application en l'approfondissant. Rappelons que les critères

¹³⁰ Cf. : retranscriptions d'entretiens réalisées par Vincent. Document interne à l'EPCC-LFPN.

secondaires ne sont pas plus ambivalents que les fondamentaux, mais traduisent différents degrés plutôt qu'une appréhension binaire.

Souvenons-nous que les fiches réalisées par les agents normands ne font quasiment jamais mention de la transmission ; il en est de même pour l'organisation de pratique. Les agents bretons, quant à eux, se portent communément en priorité sur les modes d'organisation de pratique et de transmission de l'élément. En revanche, les agents-PCI ne s'appuient pas une nomenclature de termes techniques ou spécialisés dans l'étude de l'organisation des pratiques. Plutôt, ils constatent et décrivent les modes d'organisation qu'ils peuvent appeler « structurés » ou « informels », « de loisirs » ou « professionnels ». Le cas de la fiche-broderie illustre concrètement ce vocabulaire :

« La pratique de la broderie et de la dentelle en Bretagne est aujourd'hui protéiforme, et va des ateliers hebdomadaires de passionné-e-s dans des salles communales aux défilés de mode lors de grands événements comme le Festival de Cornouaille de Quimper (Finistère) ou le Festival Interceltique de Lorient (Morbihan). On peut distinguer deux types de pratique : d'une part, une pratique de loisir, qui concerne à la fois les personnes en cours d'apprentissage et les brodeur-se-s et dentellier-e-s expérimenté-e-s qui ne vivent pas de leur art ; d'autre part, une pratique professionnelle permettant de dégager un revenu. »¹³¹

Toutefois, la plupart du temps, ce sont des termes qu'ils utilisent davantage en dehors de leurs sessions d'enquête pour informer leurs pairs et synthétiser leur idée. Ainsi, quand la pratique du pardon est régie par un comité de chapelle et a lieu selon un calendrier précis et une préparation presque ritualisée, les jeux traditionnels bretons sont plutôt qualifiés de « peu structurés » ou d'« informels » dans la mesure où ils se pratiquent parfois en dehors d'associations et dans un cadre plus confidentiel, comme le contexte familial.

Les agents relèvent également la fréquence de pratique, afin d'examiner le taux de vitalité de la pratique :

« Quels sont les critères de patrimonialisation qui guident ton regard quand tu réalises une fiche ? [...]

- [...] c'est : est-ce que c'est toujours pratiqué ? Parce que, après, voilà, pas forcément. Et après, c'est : quel dynamisme ça a ? Est-ce que c'est toujours pratiqué, mais au quotidien ? »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Cette fréquence peut également dépendre de différents contextes de pratique. L'élément peut être pratiqué dans certains lieux, à certaines dates ou lors de certains événements, à une fréquence régulière. Prenons le cas de la gavotte en Basse-Bretagne :

¹³¹ Cf. : Bretagne Culture Diversité, « Le savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2021 (en cours d'inscription à l'inventaire du PCI de la France), p.2.

« Communautés, groupes associés

[...] les cercles celtiques, qui intègrent des gavottes dans leurs prestations chorégraphiées, prennent en charge l'organisation de concours de gavottes et animent des ateliers et stages d'apprentissage de gavottes. »¹³²

Ensuite, s'assurer que la pratique est vivante conduit à s'intéresser à sa transmission et aux modalités de celle-ci. La « transmission de génération en génération » fait partie de la définition même du PCI de l'Unesco et est appuyée par les normes d'inclusion du DPRPS comme critère¹³³. La transmission comme critère secondaire est appelée « formelle » ou « informelle » :

« Et... le fait que ce soit toujours transmis, les modes de transmission... ?

- Ah ben, oui, oui, bien sûr, oui, oui ! Y'a cette question effectivement de la transmission, qu'elle soit formelle ou informelle, là-dessus, je n'ai pas de... enfin voilà... Alors le pardon, en l'occurrence, c'est complètement, euh, informel. Voilà, t'apprends sur le tas, et autre. Inversement, la broderie, y'a des stages, donc y'a des espaces de transmission, d'apprentissage, qui sont beaucoup plus formalisés. Pour autant, je ne fais pas de distinction, ce n'est pas un critère, quoi, de distinguer formel/informel. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Margot nous rappelle ainsi que les critères secondaires, s'ils sont ambivalents, ne conduisent pas à évacuer l'élément de la mise en fiche : qu'il soit transmis de façon informelle ou de façon formelle, cette analyse informe plutôt sur ce qui fragilise sa pérennité. La transmission peut également être appelée « par imprégnation » ou « par imitation » : la pratique est transmise au sein d'un comité d'individus restreint et confidentiel, entre membres de la famille ou entre camarades du village par exemple, en répétant les gestes des adultes depuis l'enfance. Si ce langage est largement repris dans les diverses fiches bretonnes en particulier, la fiche sur le carnaval de Granville l'utilise également :

« Les connaissances et les savoir-faire sont avant tout transmis de manière informelle.

Dès le plus jeune âge, les enfants vivent le carnaval et c'est le cercle familial qui est le premier lieu d'initiation : imaginer un char, choisir un thème, comment se déguiser, comment intriguer, comprendre l'histoire du carnaval. Le contact avec les adultes expérimentés permet de s'initier progressivement aux arts et techniques nécessaires à l'élaboration d'un char, des plus simples comme la peinture aux plus compliquées comme la mécanique ou l'électricité. »¹³⁴

¹³² Cf. : Bretagne Culture Diversité, « La gavotte de Basse-Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2020, p.2. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/La-gavotte-de-Basse-Bretagne.pdf>

¹³³ Selon cette norme, l'élément doit être transmis depuis au moins deux générations.

¹³⁴ Cf. : CRÉCET, « Le carnaval de Granville », dossier d'inscription à l'Unesco, 2015, p.7. <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-carnaval-de-granville-01077>

En Normandie, ainsi, le critère secondaire lié à la transmission est considéré comme facultatif car il devrait faire l'objet, pour Vincent, d'une enquête à part entière :

« J'ai remarqué que dans certaines fiches, tu n'as pas renseigné la rubrique transmission. Pourquoi ? Concernant le Mont-Saint-Michel par exemple.

- Alors le Mont-Saint-Michel, ben c'est tout simplement que je n'arrive pas à identifier quels canaux de transmission... enfin ce n'est pas évident du tout, quoi... le... les pèlerinages... euh...

- Ça demanderait une enquête spécifique, en fait.

- Oui, complètement ! Et puis la perpétuation de... la symbolique du lieu du Mont-Saint-Michel, elle passe par tellement de canaux différents ! C'est un sujet en soi. Je ne l'ai pas résolu, quoi. On peut juste constater ce qui se passe, ce qui se joue là, mais comment ça se transmet, ce n'est pas évident. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Les critères fondamentaux univoques guident ainsi les agents sur les éléments qui peuvent être mis en fiche : parce qu'ils sont toujours pratiqués aujourd'hui, parce que leurs détenteurs sont identifiables. Ces critères sont approfondis par des critères secondaires qui permettent d'appréhender plus en détail les fondamentaux : un élément est toujours vivant (critère fondamental) car il est pratiqué et transmis selon un mode structuré ou informel permettant de limiter les menaces de disparition (critères secondaires). En revanche, certains paramètres sont mis de côté par les agents, concernant des éléments pratiqués depuis récemment ou réellement menacés de disparition. Cette omerta est sans doute à relier à des choix qui sont guidés par des critères fondamentaux plurivoques.

3.2. Les critères fondamentaux plurivoques

Les critères fondamentaux plurivoques sont contextuels et latents. Ils sont reliés aux critères officiels mais dépendent des contextes, des sujets et sont transformés par les agents en fonction de ce qu'ils observent sur le terrain. Ce sont des critères peu évidents à traiter dans la mesure où ils peuvent faire l'objet d'oppositions, comme c'est le cas pour le critère de l'actualisé (3.2.1.) ; ils sont implicites, comme le « menacé » (3.2.2.) ; et revêtent une dimension quelque peu abstraite tel que l'ancré et le reconnu (3.2.3.).

3.2.1. L'évolution, l'adaptation ou l'actualisation de l'élément : un critère contextuel

L'évolution, l'adaptation, ou l'actualisation constituent un seul et même critère, qui ne possède sa propre rubrique dans la fiche-type qu'à partir de 2016. Ainsi, avant cela, ce critère est « latent » puisqu'il est traité, de façon facultative, à travers d'autres rubriques qui ne lui sont pas spécialement dédiées, ou à travers d'autres notions, comme celle de « résilience » qu'un agent-PCI emploie régulièrement en Normandie. Il est un critère également issu de la définition du PCI de l'Unesco, qui intègre l'idée d'une recreation

perpétuelle¹³⁵. Ce critère est fondamental pour les agents-PCI, lesquels en soulignent souvent, dans leurs productions, l'importance capitale :

« Ces exemples indiquent qu'on ne saurait envisager comme figées les pratiques et relations qui fondent la remarquabilité des arbres et des ensembles végétaux car, en réalité, elles sont évolutives. Ce point nous paraît fondamental à souligner dans le cadre d'une démarche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel qui doit nécessairement éviter de sculpter le vivant dans le marbre, le décréter immuable à partir d'un instant T, au risque sinon de le scléroser et le conduire à sa destruction. »¹³⁶

Premièrement et très concrètement, avant que ce critère ne fasse l'objet d'une rubrique dédiée, comment démontrer, dans la fiche, cette évolution ? Concernant les savoir-faire, le critère d'évolution peut se reporter au sein de la rubrique concernant « les éléments matériels constitutifs de la pratique contemporaine » :

« Les savoir-faire, bien qu'ayant évidemment toujours évolué, ont intégré ces dernières décennies des matériaux et outils nouveaux, dont les descriptions qui suivent tiennent compte. [...] Depuis les années 2000 sur le littoral du Cotentin, les pieux en bois exotiques ont remplacé les pieux en chêne. [...] Le benâtre est désormais en plastique tressé. Il s'agit d'un "détournement" d'usage des rouleaux de grillages formant habituellement les poches à huîtres. »¹³⁷

Pour les arts du spectacle bretons, l'évolution des pratiques est présentée comme faisant partie intégrante de la rubrique sur la « description de l'élément » :

« Dans le courant du XX^e siècle, avec le passage rapide d'une société rurale traditionnelle à une société moderne et industrielle, ces occasions d'expression se sont trouvées peu à peu menacées, et avec elles les répertoires de danses, de chants et de musique instrumentale qui y étaient liés. Dès la première moitié du XX^e siècle, un puissant mouvement est né en Bretagne, organisé autour de très nombreux Cercles Celtiques, pour sauvegarder toutes ces richesses culturelles. Au milieu du XX^e siècle, dans le Centre Bretagne, des militants de la culture bretonne ont proposé une nouvelle forme de rassemblement, inspirée du concept moderne du bal, alors en plein développement. Ils reprirent l'ancienne désignation locale, "Fest-noz", terme qui allait désormais être utilisé dans toute la Bretagne pour désigner des soirées festives, non plus privées mais publiques, organisées le plus souvent par des associations, dans des salles des fêtes

¹³⁵ « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire [...] » (Unesco, 2003 : art. 2).

¹³⁶ Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

¹³⁷ Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013, p.2-4. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

communales, sonorisées, avec entrée payante et affiche de plusieurs sonneurs, chanteurs ou groupes programmés. »¹³⁸

L'évolution peut également se démontrer par la rubrique consacrée à l'« historique » de l'élément. Ainsi, l'histoire de la pratique semble revêtir une grande importance pour les agents, alors même que le PCI n'est pas prédisposé à être ancien. Mais cette dimension permet d'assurer à l'agent-PCI la claire évolution de la pratique :

« Est-ce que tu as des critères de patrimonialisation, c'est-à-dire des critères qui te permettent de mettre en fiche la pratique au titre du PCI ?

- À ce moment-là, par exemple si je prends un autre exemple... Le Gois. Les passages du Gois, ce sont des pratiques qui se perpétuent depuis euh... alors elles ont évolué au fil des siècles, bien entendu, mais c'est quelque chose, qui, en gros, dans sa forme actuelle, existe depuis... le début du XXe siècle. [...] Ben oui, c'est-à-dire qu'effectivement il faut qu'il y ait une perpétuation de quelque chose. D'une pratique, en l'occurrence. Pour le Gois, c'est évident. Enfin, c'est évident... c'est quelque chose qui... se perpétue, je dirais, génération après génération, et qui se poursuit aujourd'hui. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Au croisement des entretiens réalisés sur « le terrain », l'histoire de la pratique permet également de répondre au critère fondamental de l'ancrage (nous verrons cela dans la prochaine sous-partie). Ainsi, en matière de PCI, ancien et vivant ne sont pas antinomiques. L'ancienneté fait partie de la pratique contemporaine au titre de son histoire ; cette mémoire ne peut en revanche pas constituer un PCI en elle-même.

Deuxièmement, comment observer cette évolution sur le terrain ? Quelles sont les prises qui guident l'agent pour répondre à ce critère ? Dans le cas de la fiche concernant les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel, l'évolution de l'élément est logique, puisqu'elle est constitutive de ce qu'il est aujourd'hui – et donc de ce qui est observé par l'agent –, c'est-à-dire une pratique d'origine religieuse s'étant adaptée à des pratiques d'ordre plus laïc :

« Le rapport au Mont a été marqué au cours du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui par une diversification de son système de pratiques et de représentations, conjuguée à un dépassement du cadre religieux chrétien historique, bien que ce dernier demeure encore vivant. Malgré une évolution des pratiques vers des

¹³⁸ Cf. : Dastum, « Le Fest-Noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2012, p.2. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-Fest-Noz>

itinérances touristiques patrimoniales et culturelles, le sens du lieu s'est perpétué en s'adaptant au monde contemporain. »¹³⁹

Les prises ne sont pas toujours aisées à distinguer et certaines pratiques s'y prêtent plus que d'autres. Le cas des pardons et troménies est patent – sans doute parce qu'en tant que pratique traditionnelle, il est facile de repérer ce qui est manifestement adapté à la société contemporaine – :

« La date d'un pardon peut, par exemple, être changée pour répondre à des logiques calendaires d'événements "concurrents" organisés localement sur la même date ou encore parce qu'en changeant de date, les organisateurs espèrent attirer plus de monde. Sur les temps forts mêmes du pardon, la procession peut être adaptée : parcours raccourci, détourné... afin de répondre à des différentes contraintes (parcours trop long, manque de bénévoles pour assurer l'entretien du chemin...). [...] Les pardons se recréent ainsi en permanence. À ce titre, on peut évoquer le pardon des motards à Porcaro (Morbihan) qui fêtait ses 40 ans en 2019 ou encore le pardon de Notre-Dame de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère), rebaptisé depuis 2012 le pardon des surfeurs, redynamisant ainsi l'événement en attirant de nouveaux participants. Il y a également le pardon des camping-caristes [ill. 20], dont la première édition a eu lieu en 2017 à Malestroit (Morbihan) et qui, en 2019, a vu plus de 300 camping-cars défiler durant la procession. »¹⁴⁰

Troisièmement, le critère évolutif fait l'objet d'une attention particulière chez les agents notamment avant toute mise en fiche. D'une part, cela concerne les éléments considérés comme du folklore. Il s'agit d'éléments qui ne sont plus pratiqués que pour être mis en spectacle et érigés en symbole (donc non évolutifs mais figés), dans une visée mercantile ou touristique¹⁴¹. Les agents-PCI normands et bretons prennent souvent position :

« [...] enfin, ce que je n'aime pas, moi, c'est le patrimoine je dirais folklorique, entre guillemets, c'est-à-dire en gros, des pratiques... des pratiques qui sont déjà désignées comme relevant du patrimoine d'une région, et puis c'est gravé dans le marbre. La pratique, on la connaît déjà, en gros, y'a plus qu'à décrire, on connaît déjà tout, enfin je ne sais pas, moi... le folklore, quoi. Vraiment. [...] Les grands... emblèmes. Les trucs qui sont emblématiques. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

¹³⁹ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel », fiche d'inventaire du PCI, 2019, p.21. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/402>

¹⁴⁰ Cf. : Bretagne Culture Diversité, « Les pardons et troménies en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2019, p.23. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-pardons-et-tromenies-en-Bretagne.pdf>

¹⁴¹ Prenons l'exemple – quelque peu trivial – du Puy du Fou.

« [...] par exemple, tu prends actuellement à Pont-l'Abbé, ils ont un projet d'inscrire la coiffe bigoudène. Pour moi, c'est vraiment dommage de faire ça que sur une coiffe, notamment une coiffe qui est érigée en symbole, enfin voilà. J'arrêterai là, bref. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Remarquons à travers ces témoignages combien le registre émotionnel entre en jeu (nous approfondirons cette question dans le chapitre 13). Margot nous donne l'exemple d'une fiche pour laquelle Bretagne Culture Diversité s'est refusée à être partie prenante, avec une certaine vivacité qu'elle tue partiellement en entretien pour rester formelle. Un autre organisme dédié au PCI s'est, lui, chargé de mettre en œuvre cette fiche : il y a, quelquefois, matière à débat concernant ce qui est du folklore ou ce qui ne l'est pas¹⁴².

D'autre part, les éléments considérés comme « revitalisés », sont proches du folklore, mais posent un problème supplémentaire : autrefois disparus, ils ont été réintroduits dans la société contemporaine par le militantisme, en en figeant certains aspects et en en modifiant d'autres. Cela fut le cas pour de nombreux éléments de la culture bretonne au XX^e siècle : les sports athlétiques bretons, qui se pratiquaient à la ferme, aujourd'hui, occupent de nombreux compétiteurs selon des règles parfois différentes de l'origine et dans un contexte tout autre. Le cas de la fiche-broderie montre que la frontière entre reconstitution et pratique contemporaine est ténue :

« Sur le sujet que je traite, euh... la frontière qu'on... On marche en fait toujours un peu sur une frontière sur ce sujet-là, parce que les gens qui sont dans la broderie à l'heure actuelle, c'est des gens qui, aux trois quarts, ont démarré par le milieu... des cercles celtiques, et donc par une démarche de reconstitution. Mais tu vois, là où je te dis qu'on est sur la frontière, c'est qu'un brodeur actuel, il est dans la vie actuelle, ça peut être son métier, et une partie de ses revenus ça va être de faire de la reconstitution de costumes. Donc en fait on est toujours un peu sur la limite. Et d'ailleurs la plupart des brodeurs mélangent un peu... de la reconstitution de costumes, avec de la création contemporaine. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

¹⁴² En effet, dans le cas de la coiffe bretonne, elle n'est nulle part portée au quotidien, sauf en dehors des cercles celtiques qui célèbrent la culture bretonne lors d'occasions spécifiques. De plus, il existait autrefois une diversité importante de coiffes, qui ne sont aujourd'hui pas retenues pour représenter la Bretagne ; ce sont des sélections dont nous ignorons les ressorts. Je tiens à remercier Maëlle, bretonne d'origine et amie doctorante, pour m'avoir apporté son regard à ce sujet.

Si l'Unesco ne met aucun *veto* contre la revitalisation pour l'inclusion à l'inventaire¹⁴³, certains agents voient dans le dispositif-PCI le moyen pour certains de revitaliser d'autres pratiques et envisagent cela comme peu éthique – notons, d'ailleurs, la propension d'agents à controverser le dispositif dans lequel ils sont, parfois malgré eux, intégrés (nous approfondirons cela dans les chapitres 11 et 13).

3.2.2. Le menacé : un critère latent

Les modes de transmission sont liés aux menaces qui pèsent sur la santé de l'élément. L'existence de menaces supposées ou avérées est un critère secondaire pour les agents, en ce qu'elle permet d'appréhender l'état de l'élément et donc son degré de vitalité, et de préparer les mesures à mettre en œuvre pour assurer sa pérennisation. La rubrique « viabilité de l'élément » est intégrée à la fiche-type d'inventaire depuis 2016 et fournit un état des lieux de la pratique ; elle met en exergue ce qui les rend vulnérables, soit en faisant état de problématiques actuelles et avérées, soit en émettant l'hypothèse de potentiels risques à venir.

Mais on observe une prise en compte du critère plutôt hétérogène selon les agents : l'explicitation des menaces de disparition se fait rare dans les fiches normandes. D'ailleurs, les éléments mis en fiche semblent rarement menacés de disparition ; cela interroge ainsi l'objectif des organismes-PCI dans la mise en fiche : s'agit-il réellement de sauvegarder ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces fiches ont plutôt pour dessein de *valoriser la communauté* – pour nous exprimer comme les agents normands. En revanche, en Bretagne, l'organisme-PCI rejoint la tradition associative d'alerter contre les dangers qui menacent les éléments de la culture bretonne.

Les prises de ces menaces passent notamment par le déclaratif lors des entretiens :

« Quels sont les freins à la transmission du gouren¹⁴⁴, selon vous ?

- Un manque d'enseignement des jeunes dans les écoles, personne ne connaît ni la culture, ni l'histoire, ni la langue. Après, on traîne avec nous l'image ringarde de vieux sport breton. On peut considérer que c'est *has been*, que c'est passéiste. Et enfin, on intéresse moyennement les médias, vu notre taille on n'est pas médiatisé, on n'a pas de reconnaissance au niveau national, donc pas d'aides financières au niveau national... »

Guy, président de la Fédération de gouren, 2018

¹⁴³ « Puisque c'est la communauté elle-même qui doit décider quelles pratiques sont suffisamment enracinées pour lui procurer un sentiment d'identité et de continuité, imposer de l'extérieur une limite temporelle semble aller à l'encontre de la convention. Les communautés ou les parties prenantes ne doivent pas hésiter à soumettre à l'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel qui ont été revitalisés avec succès après avoir connu une interruption dans la chaîne de la pratique et de la transmission. » : https://ich.unesco.org/doc/src/Guidance_note_on_inventorying_FR.pdf

¹⁴⁴ Lutte traditionnelle bretonne.

« Les freins à la transmission », cette formule que j'utilisais pour l'enquête sur les jeux et sports traditionnels bretons, je l'avais empruntée à Margot (responsable de l'inventaire du PCI à BCD), qui l'employait pour son enquête sur les pardons et troménies. Il s'agit d'une façon de faire s'exprimer les praticiens sur ces menaces de disparition qui pèsent sur l'élément : en effet, si la transmission est fragile, l'élément est menacé de disparition. Ainsi, la fragilité de la transmission est une des prises de ce critères, tout comme peuvent l'être la fréquentation des événements sur lesquels reposent l'élément et au sein des structures qui l'organisent.

En outre, une des prises les plus notables, est la prise de position de la *communauté* pour sauvegarder sa pratique. Les agents-PCI bretons nous ont en effet régulièrement parlé de leurs observations en la matière : la mise en patrimoine ordinaire se mettrait en route à partir du moment où la pratique est menacée de disparition, car le danger conduit à une prise de conscience et, ainsi, à la prise de responsabilité. Par conséquent, la structuration dite « formelle » de la transmission correspond à une prise de ce critère secondaire, en ce qu'elle montre que la *communauté* s'est organisée pour agir sur la transmission de la pratique.

Enfin, ces menaces, il faut également pouvoir les comprendre et les expliquer. Dans le cas de la fiche-pardons, Margot nous explique comment elle est passée de l'analyse du déclaratif à une interprétation générale des enjeux de la pérennité de la pratique :

« Regarde, quand tu as des pardons, un des gros problèmes, tout le monde me dit "ah, on manque de bénévoles". Alors, tu vois, là, il y a un truc type sur le bénévolat. Et en fait, avec les pardons, tu te rends compte que les bénévoles actuels, ce sont des gens qui ont un rapport au territoire. C'est-à-dire qu'ils sont nés là, donc ils ont une relation au territoire, ils ont une relation à la chapelle qui est inscrite dans leur histoire familiale, dans leur histoire personnelle, dans leur quotidien. La chapelle fait partie de leur quotidien. Ils habitent là depuis des décennies, leur famille est originaire de tel village... Donc ça s'inscrit dans leur histoire personnelle. Donc, il y a cette relation-là que tu mets en exergue. Et quand tu creuses cette question du bénévolat, tu te rends compte que, parfois, là où les pardons ne fonctionnent plus, parce que ces gens-là sont morts, et qu'il y a un exode rural, comme par exemple en Centre-Bretagne, à certains endroits, ben y'a plus personne... enfin, y'a de moins en moins d'habitants, donc forcément y'a de moins en moins de bénévoles, donc le pardon tombe à l'eau.

- Oui.

- Et inversement, quand y'a toujours des habitants, mais que le pardon n'arrive pas, et qu'on te dit "ben nous on a du mal aussi avec le bénévolat à trouver des nouveaux bénévoles"... Je vais carica... je vais prendre la figure du néo-rural.

- Oui.

- Ce sont des gens qui viennent habiter à la campagne, pour des raisons [...] parce que c'est moins cher, parce que... Mais du coup, leur histoire personnelle et familiale ne s'inscrit pas du tout en lien avec le territoire. Et donc ils n'ont pas la même relation. Et donc en comprenant cette relation-là, tu comprends par

exemple, tu vas discuter avec eux et tu comprends que ben, eux, [...] la chapelle, bon ben comme ça représente pour eux un bâti. Parce que c'est quand même différent quand t'es gamin et que t'as joué dans la cour de la chapelle, indépendamment de sa dimension religieuse, et que tu deviens adulte, et que tu t'y es attaché, et que tu veux t'en occuper... Inversement, quand t'as grandi je ne sais où, que t'arrives là et que la chapelle, oui, c'est mignon, ça fait partie du paysage, mais t'as pas de relation particulière à l'édifice, euh, ben en fait, tu t'investis pas dans le pardon. [...] Et donc... tu vois, forcément quand tu pars de ce rapport à la relation, et à quelle relation les gens ont avec cette pratique, tu arrives à mieux comprendre et les menaces actuelles aux problèmes de bénévolat, et les menaces qui, à terme, vont arriver aussi bientôt, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

3.2.3. Le reconnu et l'ancré : des critères contextuels et latents

La reconnaissance de l'élément comme patrimonial par les praticiens est un paramètre central dans les critères définitionnels de l'Unesco. Permettant de s'assurer de la patrimonialité ordinaire, ce critère peut être exploré de plusieurs façons. C'est la méthode d'enquête et les actions qui l'accompagnent (inscription, restitution) qui permettent de s'assurer de ce que les agents appellent « l'adhésion de la communauté » à la mise en fiche. Cela fera l'objet du chapitre 6 de cette recherche.

Avant cela, en tant que critère d'identification, il s'agit plutôt de comprendre comment les praticiens expriment que l'élément est du patrimoine pour eux. Il est rare que les praticiens disent d'eux-mêmes qu'ils pratiquent du patrimoine – et quand bien même, il s'agirait pour l'agent d'interroger son enquêté sur sa définition de « patrimoine », lequel répondrait ainsi par des prises explicites (ou se trouverait mis en difficulté par la question, à cause du caractère abstrait et souvent intériorisé de la valeur patrimoniale). Ce critère est ambivalent dans la mesure où, comme on l'a déjà évoqué, la patrimonialité ordinaire peut être plus ou moins explicite et revendiquée, mais surtout, elle peut être latente et déclenchée par la mise en fiche (cf. sous-partie 2.2.2. de ce chapitre).

Dans ce cadre, il s'agit donc, pour les agents, de repérer les indices qui montrent que l'élément est patrimonial pour les praticiens, sans nécessairement leur demander s'il fait patrimoine. Des prises visibles permettent de voir si la mise en patrimoine ordinaire a déjà, *a priori*, été bien avancée. Une candidature qui aura été portée par les praticiens auprès des organismes-PCI régionaux répond à ce critère du reconnu. D'autres prises le permettent, comme la publication d'ouvrages rédigés par les membres de la *communauté* (comme trace de l'ancrage, mais également comme symbole distinctif de la pratique alors considérée comme patrimoniale), ou l'engagement de certains membres dans sa pérennité et l'encadrement et la structuration de sa transmission, ou même dans le développement de sa « valorisation », c'est-à-dire son rayonnement dans la société civile. Mais ce type d'indices évacue de fait la possibilité, pour des éléments en cours de disparition (et

pourtant éligibles à l'inventaire), d'être mis en fiche : il n'y a pas de mesures de sauvegarde patentes et pourtant la patrimonialité semble bien exister.

Sinon ou en complément, il existe une autre prise, peu explicite, qui permet de répondre à ce critère : l'identification de la *communauté* à l'élément ou, en d'autres termes, la façon dont l'élément participe à construire l'identité culturelle des praticiens. Prenons le cas de la fiche réalisée sur les ifs millénaires de La Haye-de-Routot :

« Dans la mesure où ils sont systématiquement cités au cours des discussions où l'on demande aux habitants ce par quoi ils définissent leur village, les Ifs sont l'élément principal de l'identité de La Haye-de-Routot. Précisons qu'ils n'expliquent pas seulement cette importance par la morphologie de ces arbres, ni par leur aménagement si particulier en chapelle et oratoire. Pour eux, les ifs sont avant tout un support d'identification parce qu'ils sont le vecteur de la reconnaissance de la commune à l'extérieur ; parce qu'ils les ont toujours connu ici ; parce que les arbres ont pu être les témoins privilégiés des grandes étapes de leur existence ; mais aussi parce qu'ils sont présents, vivants et qu'ils portent la mémoire des changements qu'a connu le territoire au fil des âges. Au cours des entretiens qu'on engage avec les habitants de la commune, l'évocation des ifs millénaires est souvent prétexte à dépeindre l'évolution de cette localité autrefois dominée par les agriculteurs et les bûcherons qui exploitaient la forêt toute proche ; un village aujourd'hui habité par une population travaillant pour l'essentiel en ville, souhaitant résider à la campagne, auxquels se joignent des retraités venus se mettre au vert. »¹⁴⁵

Cet extrait montre que l'identification de la *communauté* à sa pratique passe notamment par ce qui fait patrimoine local, ce qui est spécifique au territoire d'implantation. En outre, pour Vincent, la pratique peut être identifiable à un territoire ou à un monument dont l'identité est déjà revendiquée clairement par la *communauté* :

« Dans la définition Unesco, le PCI doit procurer identité et continuité à la communauté. Est-ce que c'est une question que tu te poses et qui te guide dans l'enquête et la mise en fiche ?

- Alors oui, je me pose cette question-là. Alors pour le Gois, ça ne fait pas de doute, parce que le département de Vendée communique sur le Gois, et les communes alentour, donc on sent que ça fait partie de toute façon de l'identité...
- Donc parfois ça va de soi, en fait.
- La communauté de communes s'appelle Challans Gois, donc tu vois, ça ne pose pas de problème.
- Y'a pas besoin d'investiguer sur cette dimension-là.
- Non, non. Sur le Mont-Saint-Michel, c'est un monument, c'est un élément important de l'identité nationale, c'est reconnu à l'Unesco, donc y'a une identité de l'humanité en général, y'a cette dualité identitaire Bretagne/Normandie, donc

¹⁴⁵ Cf. : CRÉCET, Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal, Caen, 2010, p.115.

voilà, y'a un enjeu identitaire fort sur cet élément-là, donc effectivement, ça ne me pose pas trop de questions non plus. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Ainsi, ayant trait à l'identité, cette prise renvoie également au critère de l'ancré ou enraciné (le « sentiment d'identité et de continuité »). L'ancré et le reconnu sont donc indéniablement liés : les prises de l'un permettent de répondre à l'autre, et inversement. En effet, l'élément est patrimonial pour ses porteurs (reconnu) parce qu'il fait partie de l'identité du territoire, l'identité du groupe ou l'héritage, la filiation entre les générations (ancré). Une autre prise nourrit l'idée avancée ci-avant. Il s'agit de questionner les praticiens sur la transmission de l'élément, sans prononcer le terme de « patrimoine » :

« Est-ce que vous transmettez le gouren à vos enfants ?

- Ma fille pourra faire une deuxième activité mais elle sera obligée de faire du gouren. Par contre, certainement pas du foot ! Dans ma famille, ma mère luttait avec nous pour être avec ses enfants, puisque mon père s'est barré. Ma fille, je ne vais pas lui dire "Va faire du karaté parce que tu as des parents français !". Il ne faut pas dénigrer son patrimoine. Avant, tu naissais en Bretagne, tu vivais en Bretagne. À Carhaix aujourd'hui, ce sont des « wesh-wesh », ce ne sont pas des gens de Carhaix, ils n'ont pas la mentalité bretonne. Avant, le gouren, c'était le sport des ploucs. Faut dire aussi que les écrans dirigent notre vie. Et qu'est-ce qu'on voit à la télé ? Du foot ! »

Roger, président du club de gouren de Rostrenen, 2018

Dans cet extrait, on comprend l'importance, pour le lutteur, de la localité et de la typicité du gouren, qualités qui donnent à cette lutte une potentialité patrimoniale. On voit également tout l'affect qui est en jeu.

Toutefois, on conviendra que les agents ont à faire, ici, à une sorte de « mission impossible » – pour parler en des termes familiers – : il s'agit de deviner le patrimonial pour les praticiens par des indices, sans même connaître leur propre définition du patrimonial et sans l'avoir confrontée à chacun des membres de la *communauté* ; laquelle est, comme on l'a vue, difficilement définissable de façon stable. Ainsi, dans l'objectif d'adapter les critères officiels à la patrimonialité ordinaire et de garantir leur impartialité, les agents ont édifié deux nouveaux critères à partir de leurs expériences de mise en fiche : un premier lié à l'« attachement » et un deuxième qui en découle, lié au « sens social ».

3.3. Ajustements à la perception ordinaire : les critères officieux de l'affectif et du significatif

« Nous serions ainsi passés d'un régime patrimonial soucieux de l'authenticité, de la conservation de la culture matérielle et de la contemplation esthétique de l'objet dans sa matérialité à un régime qui valorise la transformation des pratiques culturelles, la performance de la personne et l'expérience sensible de la

culture. Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise. »

Laurier Turgeon (2010) résume parfaitement ce que les agents-PCI s'emploient à réaliser : s'appuyer sur la perception des praticiens eux-mêmes sur ce qui fait patrimoine pour eux.

Une pratique qui s'est transmise en évoluant et en s'adaptant à la société est à la fois la raison et le signe de son ancrage (ou enracinement) dans la *communauté* et dans son histoire. Par voie de conséquence, cet héritage, elle le reconnaît comme faisant partie de son patrimoine. Il s'agit donc pour les agents-PCI d'observer et de repérer le rapport qu'entretiennent les *communautés* à leurs pratiques. Ainsi, ce que les agents appellent « l'attachement » et le « sens social » constituent, à notre sens, deux prises importantes ; si importantes que les agents-PCI les érigent en critères à part entière. En effet, dans leur argumentaire, n'est jamais employé le terme d'« identité », ou de « continuité », et encore moins d'« ancrage ». Les agents n'ont pas cherché à répondre au critère de l'ancré, mais ce sont aperçu, au fur et à mesure de leurs entretiens avec les praticiens, cherchant à leur faire dire ce qui fait patrimoine pour eux, que la patrimonialité est liée au domaine de l'émotion, de l'affect ; lequel, parfois, s'exprime peu explicitement ou s'explique difficilement avec des mots.

Ainsi, le critère de l'affectif (appelé « attachement » par les agents) est très atypique, en ce qu'il peut englober en partie certains critères officiels : une *communauté* peut se sentir attachée à une pratique parce que ses ancêtres lui ont transmis (critère secondaire) depuis plusieurs générations, elle devient donc le symbole de son identité culturelle (critère de l'ancré). Ce critère de l'affectif fait également écho à l'idée de « sentiment d'identité et de continuité » présente dans la définition de l'Unesco. Enfin, ce critère exprime de façon globale, finalement, la patrimonialité ordinaire : l'attachement émotionnel qu'éprouvent les praticiens à l'élément est – qu'il soit argumenté ou non – le signe clair de l'importance que revêt l'élément pour ses porteurs, et révèle la valeur qu'il possède pour ces derniers, sa valeur patrimoniale.

La relation d'« attachement » qu'entretiennent les *communautés* à leurs pratiques désigne, pour les agents, le lien émotionnel qui les motivent à attribuer à ces dernières une patrimonialité :

« Je cherche toujours à trouver quelle est cette relation. Alors, je dirais, c'est la relation entre les hommes entre eux (enfin les êtres humains), à travers un certain nombre de pratiques, qui ont une place, je dirais, exceptionnelle dans leur quotidien ou dans leur existence. Effectivement, ce sont des pratiques qui les mettent en relation, entre eux, et entre eux et le milieu. Leur environnement. Et même la terre, en fin de compte. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Pour Vincent, il s'agit non pas d'identifier le lien que chaque membre de la *communauté* entretient avec la pratique mais plutôt le lien qui contribue à les rassembler, à former un groupe et à générer de l'appartenance :

« Le patrimoine immatériel pratiqué procure des effets à chacun. C'est un effet qui n'est pas seulement social, mais qui est psychologique. Le sentiment d'identité, de continuité, c'est un sentiment que tout un chacun, dans son fort intérieur, consciemment ou non, ressent. Donc ça rappelle en fait le continuum entre ce qui est notre intériorité propre, et l'intériorité de ce qui fait notre humanité, en collectivité, ou au-delà, à l'échelle du monde, quoi. C'est en ce sens-là, d'ailleurs, ce continuum, en fait, il est parfaitement bien traduit dans, par exemple, la légende de Saint Michel, quand l'archange va voir l'évêque d'Avranches, Aubert, et qu'il lui met le doigt sur le crâne pour aller lui intimer l'ordre d'aller construire un sanctuaire. Tout part d'un rêve, le rêve de Saint Aubert, et le rêve de Saint Aubert se transforme en Mont-Saint-Michel. Donc tu vois, t'as bien ce rêve, cette construction de la psyché, qui devient un Mont-Saint-Michel. Qui donc accueille le monde dans son entièreté, sur un rocher qui est un sanctuaire. Tu vois, y'a quand même ce lien-là, qui est vachement important. Donc c'est pas pour faire du psychologisme, c'est fait pour essayer de voir quel est le continuum entre la psyché et des pratiques du patrimoine immatériel. Ces représentations qui prennent une dimension sociale, une dimension collective, qui mettent en relation les gens entre eux. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Ainsi, l'« attachement » est une prise sur laquelle s'appuient les critères de l'ancré et du reconnu. En effet, le rapport affectif qu'entretiennent les *communautés* à leurs pratiques montre que ces dernières sont ancrées dans leur mode de vie, leurs racines, leur héritage ou leur territoire et leur procure ce « sentiment d'identité et de continuité ». Ce rapport affectif est peu signifié de façon explicite par les *communautés*, si ce n'est par le déclaratif : « Je ne veux pas que ça disparaisse, je pratique depuis tout petit et c'est mon grand-père qui m'a transmis le gouren et les valeurs du gouren, j'y suis attaché » (cf. entretien avec un lutteur breton)..

Pour autant, du point de vue des *communautés*, l'attachement constitue, en réalité, une valeur : il est à lui-même à sa propre fin, c'est-à-dire qu'entretenir un lien affectif avec une pratique est la raison même de sa patrimonialité. La valeur d'attachement est la valeur subjective la plus spontanément repérable par les agents-PCI ; à tel point qu'ils ont érigé l'« attachement » en critère d'identification.

En effet, l'« attachement » est devenu un terme commun aux agents bretons et normands sans qu'ils aient eu l'intention consciente de l'ajouter à une nomenclature. Dans le cadre de l'inventaire participatif mené en Bretagne, l'une des questions fondamentales posées aux *communautés* lors des réunions publiques, parmi les thématiques recouvrant l'état de santé de la pratique et son mode de transmission, était formulée ainsi : « Vous sentez-vous

attaché à cette pratique ? ». Cette question fut reprise par chacun des agents bretons dans leurs enquêtes respectives.

Ainsi, en tant que critère d'identification, l'« attachement » s'appuie sur différentes prises qui ne sont pas immédiatement perceptibles pour les agents et d'autant plus difficiles à mettre en mots sur une fiche d'inventaire. Étudier un sentiment, ce qui relève de l'émotionnel et de l'intime, et donc d'une intériorité peu explicitée, est une tâche ardue. D'abord, les agents repèrent le déclaratif lors des entretiens menés avec les membres de la *communauté* ou de sessions d'observation :

« Moi j'ai vu une grand-mère qui adorait cette danse-là et qui m'a dit un jour une jolie phrase "Oh moi quand j'entends une gavotte chantée, mes pieds avancent tout seuls !" [rires]. [...] Le collègue chez qui je suis a fait plusieurs petites fêtes, et puis comme je suis chanteur, y'avait d'autres chanteurs, on a dansé la gavotte, en fait. Et on ne s'était pas dit "Oh, on va programmer !", et ça venait naturellement, quoi : "Tiens, Laurent, chante quelque chose, non ?", un autre chanteur était là, et puis on se met à chanter une gavotte ! Et le fait que, dans un événement, qui n'a rien à voir, un concert de musique électronique, je ne sais pas quoi là, au moment de la bouffe, au moment où on boit des coups, y'a quelqu'un qui dit "Tu ne veux pas chanter là, Christian ? Ah ben si, chante en breton ! » et les autres "Ah ben ouais moi je veux bien voir ça !". Ça montre que ça existe quelque part dans l'air, puisque le questionnement arrive que dans une soirée qui n'est pas du tout consacrée spécifiquement comme un *Fest-noz*, eh bien ça arrive. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Les prises de l'« attachement » sont décrites par Laurent, dans le cas de la fiche sur la gavotte en Basse-Bretagne :

« L'attachement de la communauté, je l'ai montré en décrivant qu'il y avait des stages, en décrivant qu'elle était présente dans l'espace social, à travers les *Fest-noz*, à travers les cours de danse, à travers les cercles celtiques, etc. Et en fait, en m'appuyant sur des exemples, je considérais que les exemples prouvaient que la communauté sociale considérait cette chose, la gavotte, comme importante pour elle. Puisqu'ils s'attachaient à la transmettre, par des stages ou des cours, ils s'attachaient à ce qu'elle soit présente lors d'événements où on fait de la danse traditionnelle, lors d'événements privés, etc. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Enfin, l'« attachement » peut se lire à travers un lien affectif entretenu à des supports de la pratique. Dans le cas des pardons, il s'agit du territoire local, de la chapelle et de la vie villageoise :

« Quand on a commencé à interroger les gens sur ce qui pour eux faisait patrimoine, les pardons ressortaient toujours. Ils représentent un attachement au territoire local, autour de la chapelle. On parle même de quartier de la chapelle.

Certaines personnes s'occupent de leur pardon depuis des années. Cet attachement peut dépasser la dimension religieuse. On s'est aperçu que, souvent, les gens participent par exemple plus au repas qu'à la messe pendant les pardons. Surtout, dans certains villages, le pardon est l'une des rares occasions de faire la fête avec les voisins. »¹⁴⁶

Prenons le cas de la fiche-Mont-Saint-Michel, qui pose la question de la façon de le retranscrire dans la fiche ; repérer les formules de type « ce que j'aime dans... ». L'attachement est ainsi lié à l'idée de filiation (et donc du critère de l'ancré) :

« 10) Le chemin d'une filiation ininterrompue : « Ce lieu est chargé de toute la mémoire de ceux qui sont venus y prier avant moi. C'est aussi cela que j'aime dans les lieux de pèlerinage, c'est que cela rattache ce que nous vivons à ce qui a été vécu depuis des siècles, par des gens de diverses époques et de diverses cultures. » [témoignage de M. D., anonyme, 14 mai 2017] »¹⁴⁷

L'attachement érigé en critère permet également aux agents de vérifier que la mise en fiche n'est pas le vecteur de la revitalisation de pratiques disparues, et que la demande de mise en fiche – lorsqu'elle est formulée par les représentants de la *communauté* – n'est pas portée par des intérêts purement politiques ou mercantiles.

Ainsi, du critère de l'affectif découle un deuxième critère : le significatif, c'est-à-dire le « sens social » de l'élément pour les *communautés* (pour reprendre les termes des agents). L'« attachement » n'est pas directement perceptible dans les fiches et peu mis en mots, contrairement au « sens social » qui est parfois l'essence même des fiches. Ce nouveau critère englobe également, de façon complètement logique, l'entière des critères officiels. Pour les agents tant normands que bretons, il apparaît évident que si un élément est toujours vivant et considéré comme patrimonial par ses porteurs, c'est qu'il revêt des significations, que la mise en fiche a pour mission de comprendre et de révéler :

« Je dirais que si on considère le patrimoine culturel immatériel que en tant que pratiques, on se situe dans le descriptif de quelque chose qui est pas, je dirais, qui n'est pas immatériel, la pratique est un champ matériel, palpable, observable, et on risque, si on se situe dans le champ uniquement de la pratique, d'être dans l'objet, et donc on rend, je dirais, le patrimoine immatériel, on le réduit plutôt à un objet, qui est une pratique sans aller au-delà de cette pratique, c'est-à-dire ce qu'elle signifie. C'est ce que j'avais essayé de faire pour tout, en fin de compte, pour toutes les pratiques que j'ai abordées, y compris pour le savoir-faire de la dentelle d'Alençon. Et ce qui me paraît être le plus juste, en termes de PCI, c'est que la dentelle d'Alençon, par exemple, tu ne vas pas l'apprendre, il faut sept-huit ans, ce qui va intéresser, je pense, celui qui se penche sur cette pratique, qu'il

¹⁴⁶ Cf. : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/tromenies-pardons-bretagne-inscrits-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel-1827524.html>

¹⁴⁷ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel*, introduction au patrimoine culturel immatériel, Caen, février 2018, p.24.

ne pourra jamais l'apprendre, c'est tout ce qu'il y a autour de cette pratique, la vie de la communauté dentelière mais aussi, cette pratique, pourquoi elle se perpétue. C'est bien sa valeur, et donc le sens, de cette pratique, qui fait qu'elle se perpétue. C'est un peu ce que j'ai voulu montrer pour la dentelle, mais qui est valable aussi pour les itinérances au Mont-Saint-Michel, enfin voilà. Les arbres, le CHU également. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

La significativité du PCI apparaît ainsi comme la clé de l'attribution de la valeur patrimoniale : du point de vue des praticiens, mais également du point de vue de la mise en fiche. Pour les agents-PCI, identifier et objectiver ces significations permet d'identifier la communauté et de répondre au critère fondamental y correspondant (cf. 3.1.2.), ainsi que de mettre à distance les éventuelles dérives, conduites par la volonté opportuniste d'obtenir un label, de mettre en spectacle la pratique à des fins lucratives, ou encore d'être le reflet d'un certain entre-soi – et ainsi de s'assurer que la fiche est conforme à l'éthique de l'Unesco. Vincent nous illustre cela par les pratiques qu'il inventorie autour du « passage du Gois »¹⁴⁸ au moment où nous nous entretenons :

« [...] ce sont des pratiques à forte dimension symbolique. C'est-à-dire qu'elles signifient quelque chose. [...] C'est-à-dire qu'elles ont un sens. Une signification sociale.

- D'accord. Parce qu'en fait si elles n'en avaient pas, elles ne seraient plus pratiquées, en fait.

- Ben non. Ou alors ce serait uniquement utilitaire. C'est-à-dire que le passage du Gois, ce serait simplement parce qu'il faut aller d'un point A à un point B. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Dans le cas des pardons et troménies en Bretagne, leur signification a largement évolué : la pratique portait un sens religieux adapté à une société traditionnelle et, aujourd'hui, un « sens social », adapté à notre société contemporaine – et même l'existence depuis peu, de « pardons des camping-caristes » ou de « pardons des motards » : les pardons sont souvent, d'après Margot, le dernier événement vecteur de sociabilité et de solidarités locales. Et c'est en cela que la pratique est bien vivante :

« [...] en fait, on se rend compte que beaucoup de pardons constituent, pour pas mal de petites communes, la dernière fête du village. Avec, certes, une dimension religieuse, mais avec une dimension sociale et festive des fois beaucoup plus fortes, et donc ça rentre là sur des considérations un peu plus générales : c'est quoi le rôle du patrimoine immatériel ? Ben ça a un rôle aussi au niveau social,

¹⁴⁸ Il s'agit d'un passage qui relie l'île de Noirmoutier au continent, qui se recouvre à marée haute et n'est praticable qu'à marée basse.

au niveau festivité, convivialité, dynamisme sur le territoire, enfin voilà, après on élargit les choses. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, le « sens social » est, au même titre l'« attachement », érigé en critère par les agents – et nous verrons même, dans la partie 4 de cette recherche, que les inventaires participatifs s'appuient justement sur cette dimension sociale. Ainsi, les prises de ce critère – que l'on pourrait nommer « significatif » – sont essentiellement l'observation d'événements qui permettent de pratiquer l'élément en *communauté*, et du déclaratif, lors d'entretiens. Prenons le cas de la lutte bretonne :

« La pratique du gouren implique-t-elle un engagement particulier, pour vous ?
- [...] Certains ont fait du gouren leur oxygène. Moi si je gère l'association, c'est par nostalgie.

- Pourquoi cette nostalgie ?

- Pour moi, le gouren, c'est un apport au niveau de l'éducation. Quand j'étais ado', je me suis faite taper parce que j'étais grosse. Je suis allée voir Philippe et je lui ai demandé de m'apprendre à taper. Il m'a répondu "Non, si c'est ça, tu vas faire de la boxe !" La lutte, tu en fais pour le sport, pas pour la bagarre. Et il y a le serment du gouren. Au début du combat, à l'entre-acte ou après la chute on refait le geste pour remémorer le serment. Par exemple, sur sept minutes de tournoi, on peut le faire jusqu'à cinq ou six fois ! Ça devient automatique. C'est pour ne pas déverser sa haine sur l'adversaire. »

Nolwenn, présidente du club de gouren de Carhaix-Plouguer, 2018

Sinon, en Normandie, les agents se donnent pour mission d'interpréter ces significations et donnent à voir la mise en rédaction d'un savoir savant (*cf.* partie 1 de ce chapitre).

En somme, nous verrons dans la partie 4 de cette recherche combien ces deux critères (l'affectif et le significatif) sont utiles dans le cadre des inventaires *participatifs*. Ils permettent ainsi de questionner les habitants sur leur PCI sans évoquer la notion de patrimoine, en tant que paramètres majeurs sous-tendant la patrimonialité ordinaire. Ils nous donnent aussi des indices sur la façon dont les agents-PCI s'approprient la notion de PCI : considérer le PCI en terme de socialité, fait écho à la doctrine de l'EPCC-LFPN qui conçoit le PCI comme un outil pour le développement social ; nous verrons, dans le chapitre 9, que cela se traduit également en Bretagne à travers les conclusions de l'inventaire *participatif*. On voit finalement que les agents-PCI, à travers la critérisation, intègrent la dimension ordinaire de la patrimonialité et, de cette façon, tendent à mettre en cohérence un dispositif pourtant fondé sur des ambiguïtés et ambivalences constitutives.

Conclusion du chapitre 5

Trois idées principales sont à retenir dans ce chapitre.

(a) Notre première approche des fiches d'inventaire réalisées depuis 2008 sur des éléments bretons et normands a révélé la plasticité indéniable du dispositif. Si, à première vue, le principe de fiche-type et le processus institutionnel d'inscription conduisent à penser que le système est cadré, normé et fixe, on observe pourtant une diversité certaine des pratiques de mise en fiche : la majorité des éléments ne sont pas spécialement menacés de disparition ; la méthode d'enquête est peu explicite et l'enquête elle-même souvent inexistante, tout comme la participation des praticiens, qui semble s'appuyer uniquement sur les lettres de soutien et les entretiens. Les organismes-PCI régionaux se sont saisis progressivement du dispositif, donnant à voir des façons standardisées de procéder à la mise en fiche en hybridant les approches jusqu'alors menées par une grande diversité d'acteurs à l'origine des fiches : développer une analyse et un langage savants et s'inspirer de méthodes ethnographiques et plus généralement de pratiques relevant d'une rigueur érudite (approche académique), diversifier les contributeurs de la fiche (approche participative) et, enfin, s'engager dans la formulation de mesures de sauvegarde (approche patrimoniale). On peut ainsi supposer que les agents des organismes régionaux font de la pratique de mise en fiche une compétence, en tant que savoir-faire technique et spécialisé.

(b) Nous avons vu, ensuite, que le contexte réel de mise en fiche est plus complexe que l'idéal type de l'Unesco : l'impératif participatif appliqué à la mise en fiche se heurte à la critérisation institutionnelle. Les agents sont ainsi en prise avec une constante ambivalence, entre injonction de l'Unesco à s'appuyer sur la patrimonialité ordinaire, et contribution au dispositif institutionnel de critérisation pour lequel ils travaillent. Ainsi, les agents entendent respecter ce double enjeu en adaptant les paradigmes habituels : la patrimonialisation institutionnelle est conçue comme une reconnaissance de la patrimonialité ordinaire ; dans ce cadre, la troisième étape de la chaîne patrimoniale (restitution), traditionnellement consacrée à l'information-formation des praticiens, a désormais pour unique objectif d'obtenir l'adhésion de ces derniers, afin accomplir l'impératif participatif. Bien que le DPRPS soit peu injonctif en ce qui concerne la mise en fiche, à part concernant ce qui constitue la définition de l'Unesco, les agents ont une fiche avec des rubriques précises à compléter. Ainsi, dans la pratique, on voit que la critérisation survient bien avant la mise en fiche et guide les agents dans un principe de sélection d'éléments relevant potentiellement du PCI : la mise en fiche est bien souvent elle-même un dispositif d'information-formation permettant de susciter la patrimonialisation ordinaire. Dans ce contexte d'autant plus ambivalent, les agents poursuivent avec rigueur le devoir d'objectivité qui leur incombe déjà. Ils cherchent ainsi l'équilibre entre institution et praticiens. Cette quête d'objectivité est d'autant plus un enjeu que celle-ci est le moyen

de trouver une cohérence dans la constitution d'une compétence professionnelle permettant de lutter contre un paradoxe qui les anime sans qu'ils s'en montrent explicitement conscients : la critérisation et la sélection impliquent l'évaluation par les agents-PCI, laquelle ne serait pas conforme à l'impératif participatif. Dans ce contexte, comment les agents conjuguent-ils effectivement sélection et participation dans leur méthode d'enquête ?

(c) Même si nous avons pu montrer que des façons de faire normandes et bretonnes se dessinent (l'inclusion des praticiens à la rédaction en Bretagne, l'analyse interprétative des « symboliques » en Normandie), les agents mettent tous un point d'honneur à répondre aux critères fondamentaux qui permettent d'identifier ce qui est vivant et porté par une *communauté* identifiable, ainsi qu'aux critères secondaires qui les complètent (les modes de pratique et de transmission) – même si l'attention est moins portée sur la transmission en Normandie qu'en Bretagne. Ils s'accordent sur la nécessité, pour s'appuyer sur la patrimonialité des praticiens, d'ajuster leur approche, qui ne saurait rester dans une rigueur austère de critérisation ; ils érigent ainsi deux critères inédits de ce qu'ils observent sur le terrain : l'affectif et le significatif. Ces critères permettent finalement d'englober plusieurs critères et d'accéder à la patrimonialité ordinaire par de nouvelles entrées.

(d) Pour terminer, l'on constate que les agents-PCI normands et bretons tendent à stabiliser leurs pratiques de mise en fiche et à la normaliser. Il n'existe pas d'approches opposées dans la façon dont ils appréhendent chacun la mise en fiche : peut-on ainsi conclure à la formation d'un « regard collectif » (Heinich, 2009), à la façon des agents de l'Inventaire général ? Étudier les méthodes d'enquête, dans le chapitre suivant, nous permettra de répondre à cette question.

Chapitre 6

Identifier le PCI par l'enquête et pour la « participation »

Comme nous l'avons vu précédemment (*cf.* chapitre 5), les agents-PCI développent des stratégies permettant de lutter contre le paradoxe de la critérisation du PCI – naturellement induite par le système de fiche et pourtant peu conforme à l'« esprit Unesco » – : ils adaptent ainsi les critères en s'adaptant à leurs expériences d'enquête, révélant de fait la prépondérance de la dimension affective du PCI pour les praticiens. Dans une logique peu consciente et non concertée, on a observé leur appropriation commune de la mise en fiche, signe de pratiques en cours de normalisation et de la construction d'une compétence de la mise en fiche appliquée à la *participation* et au PCI.

Mais la difficulté de cohérence est entretenue par l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif (*cf.* chapitre 1). On a vu, en effet, qu'elle a pour effet de transformer la chaîne patrimoniale en chaîne circulaire : la mise en fiche est elle-même un moyen d'information-formation des praticiens et de leurs représentants, minorant de fait leur initiative de patrimonialisation institutionnelle. Dans les faits, on voit en effet que ce sont les agents qui sont les initiateurs de la démarche-PCI. Comment les agents compensent-ils ces paradoxes et ambivalences par l'enquête ? Quels effets observe-t-on sur la méthode d'enquête et le rôle que se donnent les agents ?

Le matériau que nous avons recueilli pour répondre à ces questions ne prétend pas à l'exhaustivité. En effet, la méthode d'enquête fut une thématique peu aisée à aborder avec les agents, comme si elle avait quelque chose à voir avec les ingrédients secrets d'une recette, ou parce qu'elle est évidente :

« Mais sinon, ma manière de travailler, c'est un peu toujours la même, en fait. Je ne sais pas, c'est par entretiens, assez classiques. »
Marie, chargé de mission PCI (BCD), 2020

L'enquête-PCI se prête en effet moins à un examen minutieux de deux savants sur le terrain : on ne saurait mettre les praticiens en position de rats de laboratoire à l'inverse d'objets dénués d'affect. Sans doute aussi que la crainte d'être jugé par une paire générerait une certaine méfiance : mes questions passaient moins pour celles d'une débutante en apprentissage que pour celles d'une collègue qui procède à l'inspection du leur propre

travail, en raison de mon statut de doctorante – et donc ma connaissance de la méthode d'enquête. Par conséquent, je n'ai pas pu accompagner les agents sur leurs *terrains* ni être le témoin de leurs méthodes en situation de mise en œuvre. Nous nous appuyerons essentiellement sur les productions écrites dans le cadre des *rapports de recherche* de nos enquêtés et sur nos entretiens menés avec les agents, qui nous permettent toutefois d'accéder à la réflexivité qu'ils produisent, en aval de leurs expériences d'enquête¹. Notons toutefois que, même en entretien, les agents ne développent pas tous une rhétorique sur leur méthode d'enquête – les entretiens menés à ce sujet furent les seuls où il fallut les relancer fréquemment – et nous conviendrons que cela a aussi trait à l'humilité nécessaire dans un cadre d'enquête ethnologique – dont ils se réclament relever.

L'enquête-PCI comprend trois phases : elles ne sont pas aussi clairement délimitées dans la pratique, mais ce découpage nous permettra d'appréhender avec méthode le déroulement de cette dernière, en Normandie et en Bretagne. Nous verrons, dans un premier temps, comment les agents passent de l'idée de mise en inventaire à l'enquête elle-même, en passant par une phase préparatoire pour s'assurer du consentement des praticiens (1). Nous étudierons, dans un second temps, la phase dite de *terrain* – pour reprendre les termes indigènes – qui comprend la réalisation des entretiens, les phases d'observation et plus globalement la construction de la méthode d'enquête (2). Dans un troisième et dernier temps, nous décrirons les étapes finales de la mise en fiche en analysant des spécificités normandes et bretonnes (3).

1. Préparer l'enquête : du consentement à la mobilisation des praticiens

Le terme de *terrain* est très fréquemment utilisé par les agents des deux régions. Il revêt deux significations : d'une part, « aller sur le terrain » signifie « se rendre sur le territoire de la communauté » (par conséquent, les agents distinguent « faire du terrain » de leurs activités de bureau) ; d'autre part, ils empruntent cette notion au domaine universitaire, notamment ethnologique² (le *terrain* est l'objet d'étude, c'est-à-dire le groupe social enquêté). Ainsi, l'expression, très courante chez les agents-PCI, de « faire du terrain » correspond à ces deux dimensions : sortir des tâches administratives et documentaires, et rencontrer, interroger, enquêter les praticiens³.

¹ Il n'en reste pas moins que les agents ont dû souvent faire appel à leur mémoire, et qu'ils nous délivrent ainsi ce qu'ils souhaitent nous délivrer. C'est pourquoi les *rapports de recherche* rédigés par Vincent sont très éclairants sur sa pratique et permettent de nous décentrer quelquefois des données collectées en entretien.

² Cf. : Copans, 1998.

³ Nous verrons toutefois comment les agents font du terrain à partir de leurs bureaux, étant contraints à s'adapter au cadre administratif de leur fonction, dans la deuxième partie de ce chapitre.

Les agents préparent tous le *terrain* par une première phase d'enquête, de moindre ampleur. Lorsqu'elle est nommée, les agents parlent de « pré-enquête » ou d'« enquête préliminaire » en Normandie, et d'« enquête exploratoire » ou « préparatoire » en Bretagne. Il s'agit d'un court moment, où sont réalisés des « entretiens exploratoires » qui consistent en la rencontre avec les représentants de la *communauté* et permettent de jauger la potentielle patrimonialité de l'élément concerné.

Plus concrètement, elle est destinée à s'assurer du consentement des praticiens (1.1.), à créer et à mobiliser un réseau d'informateurs (praticiens et autres acteurs savants) et à informer sur la démarche-PCI (1.2.). Enfin, elle transitionne progressivement vers la phase de *terrain* pour mobiliser les praticiens pour les faire participer à l'enquête (1.3.).

1.1. Obtenir le consentement : réorienter l'objet d'enquête ou « faire adhérer »

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 5, l'initiative de la mise en fiche part, le plus souvent, des agents-PCI. Mais ces derniers, pour rester en conformité avec l'impératif participatif et répondant – de façon plus ou moins consciente – à son ambivalence constitutive, se donnent un rôle qui oscille entre engagement et désengagement. Ainsi, la mise en fiche et l'enquête font l'objet d'un processus décisionnel qui implique tout autant l'agent (et l'organisme régional) que les praticiens. Il s'agit en effet, par une première approche de la *communauté* et de ses représentants, d'obtenir leur consentement à la démarche qui va être engagée. Trois approches permettent de formuler le projet de la fiche : réorienter l'idée de l'agent, « faire adhérer » les praticiens à la démarche-PCI ou, de façon plus neutre, les « sensibiliser »⁴.

1.1.1. Réorienter l'objet d'enquête

La réalisation de cette phase préparatoire de l'enquête, en Normandie, se fait le plus souvent en binôme : l'agent échange régulièrement avec le directeur de l'organisme, ce dernier lui permettant d'obtenir un regard distant et de l'aiguiller dans la formulation du projet d'enquête qui suit. Le directeur de l'EPCC-LFPN, même s'il n'accompagne pas Vincent et Cécile sur le *terrain*, aborde cette phase comme une démarche commune et la présente ainsi :

« Quand on a un sujet, qu'on ne sait pas trop comment l'aborder, y'a une démarche, un ou deux mois d'enquête préliminaire pour voir ce que ça donne... ça permettait aussi de définir l'objet scientifique quand on ne sait pas trop où on mettait les pieds... Vaut mieux savoir si on s'aventure sur un sujet sur lequel on sait pas trop quelle pouvait être la réception par les gens concernés, donc au lieu de se lancer sur un gros programme au départ, on fait une petite enquête pour

⁴ Ce sont les termes de nos enquêtés.

voir. On se donne un mois pour aller voir les gens et essayer de jauger leur investissement futur... de savoir si on tombe complètement à côté de la plaque, tout ça quoi. Ça, ça se fait régulièrement. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Dans le cas de la fiche-Mont-Saint-Michel, cette première phase d'enquête s'est déployée de janvier à mars 2017. Elle nécessite la présence de l'agent-PCI sur le *terrain*, mais elle est souvent réalisée de façon discontinue et sur une durée aléatoire (en fonction du sujet et de l'agenda de l'agent-PCI) :

« Et donc une pré-enquête, en général, tu y passes combien de temps ?

- Ouuh là là. Euh... ça dépend du sujet, puis en plus c'est très difficile parce que parfois c'est discontinu ! Enfin c'est même souvent discontinu. Donc... quand tu prends le Mont-Saint-Michel, enfin c'était un peu plus continu. Le Mont, on va dire que la pré-enquête, c'était janvier-février. [...] Pas continu, parce que, en fait, j'y allais sur le Mont, en janvier, j'y allais une fois par semaine, et en février, pareil. Donc ça a duré 8 jours, en tout. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Pour Vincent, cette phase peut s'intégrer dans un « protocole d'enquête global, qui est la démarche de formulation de la problématique »⁵ et qui rassemble :

« [...] la manière d'entrer en contact avec le témoin, la manière d'aller sur le terrain, de nouer des contacts avec les uns et les autres. Et puis t'as les questions que tu poses, lorsque tu abordes ces personnes, les conditions dans lesquelles tu les poses, comment ensuite tu les fais adhérer à la démarche. Mais là déjà, quand elles ont adhéré au protocole d'enquête, je veux dire, elles adhèrent. Mais comment tu leur restitues ces réflexions, comment tu peux arriver aussi à moduler tes propres hypothèses à leurs réactions, et comment ces réactions-là visent à transformer aussi ta manière de voir et puis ta manière d'écrire les résultats aussi. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Ce « protocole » correspond à un schéma général qui encadre l'enquête et qui s'adapte à chaque *terrain*. Il se construit avant la « pré-enquête » et celle-ci permet de l'affiner. Ainsi, la phase préparatoire de l'enquête permet aux agents de vérifier que l'idée d'un PCI – qu'elle ait été formulée, en amont, par la *communauté* elle-même, ses représentants ou des acteurs professionnels – est pertinente :

« Oui, ben typiquement c'est... là, par exemple, je suis sur un sujet qui est le passage du Gois de Noirmoutiers et du continent, bon on va dire que la recherche part d'une intuition, le passage du Gois peut tout à fait relever d'un patrimoine culturel immatériel, enfin en tout cas, ça c'est l'hypothèse de départ. Après, reste

⁵ Remarquons ainsi qu'en Normandie, l'agent-PCI emploie des termes issus des normes académiques : « hypothèses » et « problématique » pour traiter du PCI.

maintenant à voir si dans quelle mesure je suis sur une bonne piste, dans quelle mesure je dois corriger un peu mes hypothèses de départ, et en plus il faut faire adhérer un certain nombre de personnes à cette démarche. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

La présence sur place s'alterne avec une activité plus « documentaire », pour parler en des termes indigènes. D'une part, il s'agit d'établir une sélection des lieux à investiguer lorsqu'il s'agit d'une enquête étendue sur un vaste territoire, comme dans le cas de la fiche-arbres :

« Les terrains d'enquête ont été sélectionnés à partir d'un corpus initial très étendu⁶ qui fut établi à partir des publications de sociétés savantes, d'écrivains et d'érudits locaux s'étant penchés depuis la fin du XIX^e siècle sur les légendes et le folklore des arbres et forêts en Normandie. C'est ainsi que nous avons choisis 10 sites, selon des critères géographiques (équité numérique entre les deux régions normandes), en respectant une diversité spatiale (arbres seuls ou faisant partie d'un ensemble paysager, en milieux ruraux ou urbains), tout en ayant soin de prendre en compte une diversité d'essences végétales et différents registres de pratiques susceptibles d'être inventoriés. »⁶

D'autre part, il s'agit de réaliser un état de l'art sur la pratique enquêtée, permettant à l'agent de mieux appréhender l'élément, mais également le savoir qui a été produit sur lui. Dans le cas de la fiche-pardons, l'enquête documentaire a renforcé la nécessité de mettre en fiche l'élément, comme support complémentaire de ce savoir, participant ainsi à sa sauvegarde :

« Je n'ai pas eu une période spécialement lecture, je mélange toujours les deux. C'est toujours un va et vient entre les lectures qu'il y a à faire et puis les enquêtes de terrain, et puis on nourrit l'un et l'autre au fur et à mesure quoi. La revue de littérature, sur les pardons en tant que tels, il y avait beaucoup de choses sur l'histoire, tout ça, et rien sur sociologie, ethnologie. C'était vraiment un terrain à défricher pour le coup. Donc là-dessus, mes lectures ont forcément été limitées puisqu'il n'y en avait pas. Et puis, par contre, je suis allée dans la catégorie fêtes religieuses où là, la sociologie ne manque pas de ressources quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Confronter l'enquête documentaire à la « pré-enquête » peut aussi donner lieu à une réorientation de l'objet d'étude. Ce fut le cas pour la fiche-Mont-Saint-Michel. Cette phase préparatoire a mis Vincent face à plusieurs écueils : d'une part, « toutes les marches vers le Mont ne sont pas en effet accomplies dans l'optique d'un pèlerinage. Leurs thématiques

⁶ Cf. : CRÉCET, *Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal*, Caen, 2010, p.4.

sont larges » et « comporte[nt] souvent une facette touristique ou sportive »⁷. L'objet de l'« étude » fut redéfini afin de ne s'intéresser désormais qu'aux pèlerinages, mais « dépasser les catégories préconstruites en s'intéressant aux pratiques du public autour et sur le Mont, sans exclusive »⁸. D'autre part, l'agent exprime la nécessité de recentrer l'enquête sur les « Montois » pour ne pas focaliser l'enquête uniquement sur ses visiteurs et couvrir plusieurs dimensions que revêt « l'immatérialité patrimoniale du Mont ». C'est ce que précise Vincent dans la partie « orientations méthodologiques » de son rapport de recherche :

« Un nouveau problème s'est cependant posé. Si on interroge la relation des Hommes au Mont-Saint-Michel, on ne saurait en effet s'intéresser qu'à ses visiteurs. Il importe de tenir compte aussi de ses autres "pratiquants", ceux qui y vivent (peu nombreux), qui y ont vécu, qui y travaillent et y officient. Ceci comprend tous ceux qui participent à l'accueil (au sens large) du public, qu'ils soient des visiteurs itinérants, pèlerins ou retraitants. Il s'agit des moines et des moniales de l'abbaye, des prêtres du sanctuaire, mais également du personnel des Monuments Nationaux, sans oublier les hôteliers, les restaurateurs et les marchands de souvenirs. [...] Méconnus des visiteurs, ils sont pourtant la part d'humanité entretenant avec le Mont une proximité [...]. Ils sont détenteurs d'une mémoire vivante de l'îlot [...]. »⁹

Ce fut également le cas de Laurent, chargé de mission pour BCD et Dastum, et chanteur traditionnel. Il a réalisé la fiche concernant la gavotte en Basse-Bretagne ; le sujet fut choisi suite aux difficultés qu'il rencontra sur le premier sujet initialement sélectionné, le Printemps de Châteauneuf-du-Faou :

« Là, ça a été hyper compliqué, alors là franchement ça a été un truc euh... hyper compliqué parce que j'ai eu beaucoup, beaucoup de difficultés à contacter les gens. Fallait bien que je contacte au moins les présidents actuels, mais ils étaient quasiment injoignables. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Margot, qui a suivi et aidé Laurent dans sa mission de mise en fiche, a ainsi décidé de ne pas donner suite à ce sujet. Ces difficultés furent donc comprises comme un refus implicite de la *communauté* de participer à l'inventaire.

« Dans le cadre de l'appel à projets du ministère, on s'était engagés à faire la fiche sur les pardons, sur la broderie, sur la gavotte. Donc ça, c'est bon, on a rempli notre contrat. Et on avait mis aussi une fiche sur un événement festif,

⁷ Cf. EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018.

⁸ Cf. : *ibid.*

⁹ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.8-9.

le Printemps de Châteauneuf, et ça aussi c'est Christian qui a travaillé dessus. Et en fait, très vite, il s'est confronté à une communauté, pour reprendre ce terme, en tout cas des membres de l'association qui gèrent ce festival, ils ne répondaient pas en fait, tout simplement, à ses sollicitations. Ils disaient "oui, oui" parce qu'ils se connaissent, par ailleurs, en tant que chanteurs et autres, mais ils, je pense, ne voyaient pas l'intérêt de cette fiche. [...] Toujours est-il que nous, on a arrêté de forcer les choses, en se disant "Ben tant pis, on va arrêter ce projet-là". Moi j'en avais discuté avec Thomas¹⁰ en disant "Ben écoute, voilà, dans les faits on se rend compte que ça ne suit pas, donc on ne va pas forcer les choses" et puis toujours dans cette logique de ne pas vouloir écrire la fiche sans les acteurs concernés. Là, on a décidé d'arrêter. Et donc on a proposé au ministère en remplacement de garder la logique de travailler sur un événement festif, donc toujours en Centre-Ouest Bretagne, puisque c'est en cohérence avec notre projet d'inventaire et c'est ce qu'on avait proposé au ministère à l'époque. Et donc on va faire sur le festival Fisel à Rostrenen. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, pour rester conforme à l'impératif participatif, BCD a pris en considération le refus formulé implicitement par les praticiens et s'est tourné vers un autre élément.

1.1.2. En Normandie : « faire adhérer » à la démarche du PCI

La réalisation de cette phase préparatoire renvoie à la question de la décision de mettre la pratique en fiche, dont nous avons abordé les enjeux dans le chapitre 5 (cf. 2.2.2.). Comme nous l'avons déjà évoqué, très rares sont les situations où les praticiens ou leurs représentants sollicitent les organismes en explicitant qu'ils pratiquent du PCI et qu'ils souhaitent le faire reconnaître à l'inventaire national. Le plus souvent, si l'organisme est contacté, la demande formulée ne contient pas les termes de PCI ni même de patrimoine, et encore moins d'inventaire ou de fiche. Il revient, ainsi, aux agents-PCI eux-mêmes d'aiguiller les auteurs de la demande vers une démarche-PCI. Ce cas de figure est bien plus fréquent en Normandie qu'en Bretagne – rappelons que les fiches réalisées par l'organisme breton relèvent d'un inventaire *participatif*.

Dans le cas de la fiche-CHU, l'agent s'est donné pour mission de « traduire » le discours des acteurs à l'origine de la demande pour faire émerger une finalité commune, allant dans le sens d'une enquête-PCI :

« Initialement, cette démarche PCI s'est construite autour d'une rencontre entre plusieurs acteurs : entre d'une part, les responsables de la délégation culturelle du CHU de Rouen, et d'autre part un conseiller à l'ethnologie et un chercheur-chargé de mission respectivement affiliés à la DRAC de Haute-Normandie et à l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel. Par la suite, le

¹⁰ Thomas Mouzard est chargé de mission au DPRPS en charge de la coordination de l'inventaire national du PCI depuis 2019.

CRÉCET de Basse-Normandie devint responsable de la recherche dans le cadre de l'inventaire ministériel.

Il importe d'abord de préciser que la formulation initiale de la demande de la délégation culturelle du CHU de Rouen ne portait pas sur le PCI mais sur une étude de la mémoire des métiers hospitalo-universitaires.

Le premier travail du chercheur fut d'entendre la demande telle qu'elle leur fut formulée par la délégation culturelle, pour finalement comprendre que l'accompagnement sollicité ne visait pas véritablement la quête d'une mémoire portée par les plus anciens de la communauté hospitalière. [...] La mise en perspective devait permettre de rendre mieux lisible l'hôpital universitaire d'aujourd'hui. C'est à ce titre qu'une démarche "PCI" fut suggérée à la *communauté* hospitalière qui adhéra. »¹¹

Les allers-retours que les agents opèrent, lors de la phase préparatoire, entre *terrain* et documentation, permet de formuler ce qu'ils appellent en Normandie un « projet de recherche ». Sur ces courtes phases de *terrain*, les agents commencent à rencontrer les praticiens et les informent de la démarche pour leur demander leur consentement :

« Donc ça, l'adhésion au processus d'enquête, au processus de recherche, elle fait partie à mon avis de la pré-enquête, et la pré-enquête implique de se rendre un certain nombre de fois déjà sur le terrain pour, après qu'il y ait eu cette première hypothèse, de voir dans quelle mesure on peut l'appliquer, la transformer, au contact je dirais du terrain, et de la communauté. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

La phase préparatoire de l'enquête est notamment dédiée à installer cette « adhésion ». Ainsi, les agents organisent leurs premières rencontres pour approcher la *communauté*. Ce sont des rencontres parfois fortuites, d'une première session d'observation sur les lieux concernés par la pratique, avec des acteurs facilement accessibles au premier abord :

« [...] l'ancrage de cette recherche sur le Mont a nécessité une longue phase d'arpentage du lieu et de sensibilisation à la démarche. Ce fut l'objet de la pré-enquête entre les mois de janvier et mars 2017. »¹²

Le but est, dans l'optique de poursuivre l'impératif participatif, de réaliser ce que les agents normands nomment une « co-construction ». Toutefois, selon eux, cette adhésion n'est pas nécessairement explicite. Il revient donc aux agents d'en trouver les indices. Vincent précise que, dans un cas qui l'occupe au moment de l'entretien que nous avons

¹¹ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.10.

¹² Cf. : EPCC-LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.10.

(sa mise en fiche « du Gois »), cette validation n'est « pas une condition primordiale, parce qu'ils n'en ont pas forcément conscience » :

« Alors, par exemple, quand j'ai imaginé le sujet du Gois, je ne me suis pas posé la question de l'adhésion, en premier. Je me suis dit voilà, y'a un lieu, y'a une pratique, qui se perpétue, ça dure de génération en génération, y'a une dimension symbolique très forte sur le fait de traverser... Bon, après, c'est pratiqué par des gens, forcément. Bon, après, est-ce qu'ils adhèrent ou pas ? Est-ce qu'ils reconnaissent... ? [...] Si tu le révèles, ça va peut-être faire tilt dans leur esprit, et à ce moment-là, ils vont se dire "Ah ben oui, c'est vrai, c'est un patrimoine". À ce moment-là, tu joues ce rôle de déclencheur. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Remarquons, d'ailleurs, que cet extrait d'entretien renvoie et confirme l'idée d'une patrimonialisation circulaire, où la mise en fiche permettrait de déclencher une prise de conscience chez les praticiens (cf. chapitre 5). Dans tous les cas, pour les agents normands, l'accueil que leur réserve la *communauté* sur le *terrain* est tout à fait significatif de cette « adhésion » :

« [...] imaginons euh... Tu vas sur le terrain, t'es chercheur, pour toi y'a un sujet, tu souhaites le faire reconnaître en tant que patrimoine immatériel. Si tout le monde te dit "non"... ? [...] Alors, évidemment, si tu mènes ton enquête et que personne ne te répond, [rires] ou veut te rencontrer, alors c'est sûr qu'à ce moment-là... ton enquête... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Pour Philippe, le simple fait que les praticiens acceptent d'être enquêtés répond pleinement à l'impératif participatif :

« La participation, c'est l'acceptation d'être enquêté. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

On comprend ainsi la conception qu'ont les agents normands de la participation : selon eux, elle passe prioritairement par l'enquête et ses outils (entretiens et observation). En Bretagne, l'approche est différente.

1.1.3. En Bretagne : « sensibiliser » à la démarche

Comme on le sait, les agents-PCI bretons mettent en fiche des éléments qui ont été élus par l'inventaire « participatif » réalisé dans le Pays Centre Ouest Bretagne. Par conséquent, on pourrait penser qu'il n'est pas nécessaire de « préparer » le terrain, les praticiens étant déjà au fait de la démarche. Pourtant, deux paramètres sont à prendre en compte : d'une part, les éléments ont été démocratiquement sélectionnés par un échantillon de praticiens et non l'entière *communauté* ; d'autre part, les éléments font l'objet d'une enquête réalisée sur le territoire régional et non uniquement sur le territoire du Pays

Centre Ouest Bretagne (en d'autres termes, les fiches sont réalisées sur des éléments qui n'ont pas mobilisé des praticiens sur toute la Bretagne). De ce fait, l'agent a pour enjeu d'informer les praticiens qui n'ont pas contribué à cet inventaire et de jauger la potentialité de l'élément sur l'étendue de la région bretonne.

La décision de mettre en fiche les éléments qui avaient émergés de ce procédé « participatif » est étayée et validée par la phase préparatoire. Dans le cas de la fiche-pardons, elle s'est déroulée sur « l'été 2017 ». Margot a ainsi rencontré des praticiens et des acteurs ayant une connaissance sur la pratique, en dehors des individus ayant participé à l'inventaire mené en Pays Centre Ouest Bretagne, permettant de les familiariser à la démarche et de commencer à impliquer un petit groupe d'individus :

« Oui, parce que cela a émergé de là. Cela permettait et de nourrir l'inventaire territorial et de commencer à se faire une idée des pardons, parce que pour ma part je n'avais jamais assisté à un pardon avant cet été-là. J'ai fait effectivement une enquête exploratoire, je suis allée observer des pardons, je suis allée faire des entretiens ; aussi bien avec des bénévoles que des universitaires, notamment Georges Provost qui est l'historien qui avait fait sa thèse là-dessus, et puis des hommes d'église, évidemment, pour voir un peu de quoi il en retournait et puis c'est à partir de là que je me suis dit qu'il y avait quand même quelque chose de très intéressant. Si tu veux, le fait qu'à chaque réunion publique, les pardons étaient cités, puisque, effectivement, il y avait un grand dynamisme autour cette pratique-là, il y en a plus d'un millier, on est à bientôt 1500 d'inventoriés. Donc voilà, on s'est dit qu'effectivement, il y avait vraiment quelque chose d'intéressant à faire mais que ça devait dépasser le simple inventaire du Centre Ouest Bretagne, puisqu'il y a des pardons qui s'organisent partout en Bretagne. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), juillet 2020

Dans le cas de la fiche-broderie, Marie a également procédé à une étude documentaire de l'élément et à la « sensibilisation » de brodeurs et brodeuses pour constituer, plus tard, ledit « groupe de travail » qui sera à l'origine de la fiche (cf. 3.1.).

En conclusion, on voit que le consentement des praticiens est un enjeu pour les agents normands pendant la « pré-enquête » ; les agents bretons bénéficient déjà de la légitimité que leur procure l'inventaire *participatif*. Si, en Normandie, l'initiateur de la mise en fiche est l'agent, celui-ci met des stratégies en œuvre pour garantir le partage de la décision et s'assurer de l'adéquation de son idée avec les réalités des praticiens, quitte à la réorienter. Cet enjeu du consentement se traduit également par la volonté de « faire adhérer » les praticiens au projet, voire même d'identifier les ressorts d'une adhésion non-exprimée : pour les agents normands, être accepté par les praticiens sur leur territoire, par la prise de rendez-vous pour des rencontres puis des entretiens, c'est une situation qui est en elle-même *participative*. Cette vision interroge l'effectivité de l'approche ascendante pourtant recherchée pour la participation. Ainsi, on comprend que les agents normands

s'affairent, pour mettre en œuvre l'impératif participatif, à s'appuyer sur l'enquête classique plutôt qu'à créer de nouvelles approches pour renforcer la participation.

1.2. Créer et mobiliser un réseau puis « sensibiliser à la démarche »

En Bretagne comme en Normandie, la phase préparatoire de l'enquête est un temps qui permet aux agents d'identifier de potentielles « personnes-ressources » – comme disent les agents –, en contactant des élus et des responsables associatifs par mail, par téléphone, puis en les rencontrant en se rendant sur le *terrain*. Ce sont des acteurs qui semblent incontournables et font figure de référence par rapport à la pratique, d'un point de vue politique, administratif, ou érudit : le maire de la commune, l'habitant qui a publié des ouvrages historiques, le président de l'association qui encadre la pratique, par exemple. Prenons le cas de la fiche-arbres qui nous propose un exemple patent :

« Le premier contact avec la population locale, ceci même avant tout départ sur le terrain, s'opérait systématiquement à partir d'une conversation téléphonique avec le maire de la commune concernée, parfois également – suivant les circonstances – avec le propriétaire de la parcelle où se situait l'arbre remarquable. Cette conversation visait à présenter les finalités de notre travail, le cadre institutionnel dans lequel celui-ci s'inscrivait, mais il s'agissait aussi de se forger un premier aperçu de la richesse du site sur lequel se portait notre attention. Il a pu effectivement arriver que plusieurs de nos sélections perdent de leur intérêt à la suite d'une conversation téléphonique de ce type ; où bien parce que le site s'annonçait dénué ou très pauvre de toute manifestation sociale pouvant entrer dans le cadre du patrimoine culturel (Exemple de l'If d'Estry - Calvados) ; ou bien parce que les propriétaires du site prenaient peur à l'idée d'une potentielle inscription sur une liste de protection du patrimoine (Exemple du site de Fatouville² - Eure). Il a donc fallu se montrer particulièrement prudent sur la manière que nous avons de présenter cette recherche sur les arbres remarquables ; d'autant que c'est aussi en fonction de ce premier contact que le Maire, un de ses adjoints, ou un responsable de service, nous orientaient vers un certain nombre (variable suivant les lieux) de personnes ressources. Il s'agissait donc de savoir susciter leur intérêt pour notre démarche. »¹³

Ainsi, on comprend combien cette première approche peut conditionner l'accès, ensuite, aux praticiens. Ces personnes sont « ressources » en ce qu'elles ont un statut de responsabilité vis-à-vis de l'organisation et de l'administration de la pratique ou de la *communauté* concernée ; mais aussi à travers leur vécu et leurs connaissances du territoire ou plus précisément de la pratique et, à ce titre, elles peuvent partager certains conseils pour approcher la *communauté* et les lieux de pratique ; ou enfin, grâce à leur statut qui

¹³ Cf. : CRÉCET, *Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal*, Caen, 2010, p.6-7.

leur confère un certain pouvoir d'autorité dans la *communauté* et un « carnet d'adresses » permettant d'asseoir la légitimité du « chercheur » à investiguer et à être présent sur le territoire. Ces « personnes-ressources » ne sont pas nécessairement des praticiens à proprement parler et ont parfois un seul pied dans la *communauté* concernée ; ainsi, il arrive qu'elles fassent office de « ressources » le temps de la « pré-enquête » afin de déclencher la démarche mais qu'elles perdent leur rôle au fur et à mesure de l'enquête, ou bien qu'elles soient les prémices d'une « relation » qui sera approfondie tout au long de l'enquête (voir sous-partie ci-après) – d'où la nécessité ici de préciser qu'il s'agit de *potentielles* « personnes-ressources ». Pour cette raison, on peut dire que rencontrer les potentielles « personnes-ressources » c'est à la fois informer sur le PCI de l'Unesco et l'inventaire national ; c'est aussi s'assurer que les représentants des praticiens apportent leur consentement à l'enquête. Mais parfois, l'accès au terrain, qui procède de l'acceptation des praticiens d'être enquêtés, ne va pas de soi pour les agents normands et bretons :

« Tu vois, quand je suis allé au Mont-Saint-Michel et que j'ai commencé à faire ma pré-enquête, justement, y'a quelques-uns à l'intérieur du Mont-Saint-Michel qui au départ se sont méfiés. "C'est qui celui-là, sorti de nulle part, qui cherche à nous soutirer des informations ?", des choses comme ça. Y'a même une fois, une personne qui, sans doute voulant se protéger, en prenant peur, a cru devoir laisser dire que j'étais un usurpateur ! [rires] Que je n'étais pas vraiment chargé de recherche, etc. Enfin bon, un truc de dingue ! Mais si tu veux, mais bon après elle a laissé tomber, n'empêche que c'est typiquement le genre de chose qui peut ralentir une enquête, ou même la compromettre, de faire passer un tel message. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

Dans les cas normands et bretons, l'accès au terrain se prépare à travers la constitution d'un réseau ou la mobilisation d'un réseau de connaissances. Ce réseau peut être celui d'une première « personne-ressource » : par exemple, lorsque j'ai entrepris de réaliser l'enquête sur les jeux et sports traditionnels en Pays Centre Ouest Bretagne, j'éprouvais de grandes difficultés à établir des contacts avec les clubs de jeux de boules et de palets, qui ne répondaient pas à mes messages vocaux¹⁴. Laurent, alors nouvellement chargé de mission pour BCD en Pays Centre Ouest Bretagne, ainsi que chanteur traditionnel breton et bénévole de Dastum, s'est proposé de me faire bénéficier de son carnet d'adresses. J'ai ainsi pu contacter les présidents des clubs en son nom, ce qui m'a permis de les rencontrer rapidement et facilement.

En Normandie, l'agent bénéficie du réseau du directeur sur le territoire qui concerne la pratique. D'ailleurs, ce sont ces acteurs qui peuvent devenir des « partenaires de la

¹⁴ Et les événements organisés commençaient au printemps mais les intempéries de l'époque avaient empêché les concours et tournois de se réaliser au début du printemps, je ne disposais donc pas de moyens de les rencontrer autrement qu'en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail.

recherche » et ainsi être réunis dans les « réunions de cadrage », voire faire partie des « comités de pilotage » ou « scientifiques » par la suite. Pour Philippe, le directeur de l'EPCC-LFPN, il faut « mettre certains acteurs dans la boucle » pour que le projet soit ancré dans le territoire et puisse être aussi porté par ses acteurs :

« Ça fait longtemps que je ne suis pas allé sur le terrain ! Moi, le but c'est surtout de trouver les sous pour faire la pré-enquête [rires] et de convaincre les autorités pour la pertinence des sujets sur lesquels on va.

- Et votre rôle vis-à-vis des élus ?

- Bah c'est un rôle d'animation, moi sur la plupart des choix des sujets qu'on a fait, j'ai un rôle prépondérant. Le fait de choisir et de s'investir sur tel ou tel sujet, j'ai quand même beaucoup contribué. Mais après pour faire tout ça, fallait que je justifie sans arrêt et sans arrêt que je trouve des moyens, éventuellement de négocier des moyens supplémentaires pour pouvoir faire tel ou tel projet.

- Donc ça se faisait comment concrètement ? Vous passiez des coups de fil ?

- Oh ben y'a pas de modèle, ça peut être des rendez-vous... y'a pas de modèle là-dessus ! On peut pas normaliser, en fonction des projets on adopte des stratégies, et puis à la fin c'est aussi parce que on connaît mieux Untel ou Untel... ou on appelle Untel en disant "Ben voilà, on a cette idée-là, est-ce que ça vous paraît intéressant ? Est-ce que vous pourriez nous aider ? ", après c'est l'aspect réseau, c'est la connaissance des partenaires potentiels qui fait qu'on arrive ou pas à monter un dossier. Mais des fois on se plante aussi, hein ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Ainsi, le directeur de l'EPCC-LFPN apparaît comme une sorte de facilitateur dans la plupart des cas : cette façon de faire est intégrée à une routine de toute démarche-PCI normande. En Bretagne, Marie, chargée de mission à BCD et à l'origine de la fiche-broderie, use également de son réseau sur le territoire régional, qui lui facilite ainsi ses enquêtes :

« Moi j'approche de la quarantaine, et j'ai quand même dix-sept ans d'enquêtes en Bretagne derrière moi. Donc, ce sont les réseaux, après, qui aident. C'est toujours mieux d'avoir un peu plus de réseau. Bon après, comme de toute façon c'était un milieu nouveau pour moi, la broderie... Mais c'est quand même toujours sympa quand tu fais les entretiens, que tu as des connaissances, ou qu'on te parle d'Untel, et oui, tu vois qui c'est, ou tu le connais... »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

Mais cela participe d'une volonté des agents-PCI bretons de se constituer eux-mêmes un réseau de contacts pour identifier de potentielles « personnes-ressources ». Cela peut notamment s'expliquer par le fait que BCD n'a pas encore le réseau qu'a capitalisé l'EPCC-LFPN sur plus trente ans de pratique.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, en Bretagne, la rencontre des représentants des *communautés* (notamment des élus) est prépondérante dans toutes les démarches d'enquête, mais reste une entreprise délicate pour les agents. Il s'agit alors de leur présenter la démarche et parfois de les convaincre de son utilité. Le directeur de l'organisme régional est d'ailleurs mobilisé pour organiser ces rencontres avec les autres agents. Dans le cadre d'enquêtes dites « diagnostiques », réalisées non sur un élément de PCI en particulier mais sur une aire géographique, elles permettent, comme la phase préparatoire, de préparer l'enquête pour la mise en fiche. La tâche n'est pas aisée, car il s'agit de trouver de potentiels informateurs :

« Comment démarres-tu ton enquête ?

- Je cherche des gens. En fait, ça n'a quand même rien à voir de bosser sur le breton ou de bosser sur une commune. Si je bosse sur le breton, je commence par identifier les endroits où on défend le breton, et je les appelle, et je vais les voir. Et là, ça n'a rien à voir. Parce que pour le breton, on se parle entre connaisseurs. Je vais interviewer des praticiens. [...] Et aller bosser auprès de gens qui ne sont pas des praticiens, [...] là tu vas discuter avec des gens qui potentiellement en ont rien à foutre, qui ne savent pas de quoi tu viens leur parler, donc... tu les abordes pas de la même manière, quoi. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

Pour Laurent, ce fut même une expérience difficile et qui pose la question de comment se présenter vis-à-vis de ses interlocuteurs :

« Moi, j'étais en conflit avec personne, mais c'est vrai que quand tu appelles les gens, tu les relances par mail, tu les rappelles, à la fin moi, ça me bloquait, parce que t'es dans la position du con qui emmerde les gens pour la dixième fois sur un truc dont ils n'en ont vraiment rien à foutre. Parce que y'a le côté, "Ouais mais c'est quoi, là votre fiche, c'est quoi, en gros c'est du travail de bureaucrate, de fonctionnaire... et ça va apporter quoi ?" Enfin, à chaque fois, on voit que t'es obligé d'être le petit intellectuel de service, "Oui alors je recueille... je vous réexplique dans quel cadre...", et tu sens que les gens que "ouais, ouais", les gens sont sympas mais qu'au fond ils n'en ont rien à foutre. "Bonjour, je me présente, Laurent, de BCD", "BC quoi ? C'est quoi, une marque de voiture ?", enfin tu vois y'avait tout ça. Ça a été une dimension psychologique qui n'a pas été simple, pour moi. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Ainsi, aucun agent-PCI n'aborde la notion de PCI dans son approche de ces acteurs, chacun a sa propre astuce et l'adapte en fonction de ses interlocuteurs et au gré de l'évolution de l'enquête. Le directeur de BCD, par exemple, s'il avait commencé en 2015 à tenter de vulgariser la notion de PCI de l'Unesco auprès des élus qu'il rencontrait, il avait finalement développé, au fur et à mesure des échanges, un discours s'appuyant, plutôt, sur la notion d'identité, pour remplacer « PCI », car « l'identité, ça parle beaucoup plus aux élus » : « Et là, quand je parle d'identité, tout de suite, tu vois que les élus, ils

m'écoutent et s'intéressent ! »¹⁵ Un agent-PCI nous raconte ainsi son expérience dans le cadre de sa première enquête :

« Euh, oui... Alors pour te faire le chronologique vite fait... Ma première enquête a été sur la communauté de communes des Monts d'Arrée. Donc là, ben tu vas retrouver des trucs que Margot t'a dit, donc, y'avait 2 aspects : aller voir tous les maires, et aller voir toutes les associations en rapport avec la culture bretonne. [...] C'était à la fois, si tu veux, prendre la température, voir comment ils réagissent quand on leur parle de PCI, ou même des fois je leur parlais... enfin, PCI, je ne suis même pas sûre que j'ai employé vraiment le terme, ou je l'ai employé vite fait, mais...

- Tu dis quoi à la place ?

- Je dis culture bretonne, en fait. Ou alors patrimoine vivant, à la rigueur. Mais PCI ça ne parle pas aux gens, donc en général ça marche pas. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

Du côté normand, de rares mises en fiche ont fait l'objet d'une « pré-enquête » réalisée à distance de tout pilotage du directeur. C'est le cas par exemple la fiche-Mont-Saint-Michel, où l'agent-PCI s'est constitué son propre réseau de « personnes-ressources » sur le temps de l'enquête et non de la pré-enquête, qui n'était qu'une phase de « repérage » et de lectures (cf. rapport de recherche). Toutefois, afin d'intéresser de nombreux interlocuteurs publics et politiques, l'agent-PCI nous explique avoir pu bénéficier du statut « institutionnel » que lui procurait son organisme employeur :

« [...] je me présentais en tant que chercheur de La Fabrique de patrimoines, un établissement public régional, labellisé par le ministère de la Culture, donc y'avait une dimension institutionnelle, pour le chercheur, qui se présente au nom du patrimoine, qui facilite les choses.

- Ça ne fait pas peur, quand même, parfois ?

- Ben non, ça bordait le sujet. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires, 2020

En Normandie, la *recherche* est implicitement présentée par l'agent-PCI comme une entreprise exceptionnelle dont l'intérêt est de répondre à des « enjeux majeurs » qui concernent directement la *communauté* potentiellement intéressée – notons d'ailleurs que la compréhension de ces enjeux vient du travail de « pré-enquête » et permet ainsi d'aborder les potentielles « personnes-ressources » avec des arguments adéquats – :

« Nous avons d'abord entrepris de rencontrer des personnes "clefs", sans lesquelles rien ne saurait être possible : l'administrateur de l'abbaye pour le Centre des monuments Nationaux, le recteur du sanctuaire (accueillant les pèlerins dans la "maison du Pèlerin" et l'église Saint-Pierre) et les prieurs de la communauté monastique des Fraternités de Jérusalem). Chacun s'est montré

¹⁵ Cf. : une discussion informelle en 2017 lors d'une « pause-café ».

sensible au regard que pourrait porter sur le Mont une recherche de son patrimoine culturel immatériel. L'enjeu est majeur. De l'extérieur, le Mont se voit tantôt assimilé à un musée d'architecture médiévale, à un "parc d'attraction" historique, à un lieu de culte dévoré par le tourisme, à un pittoresque village français surmonté d'une abbaye (voire, de son château)⁸. En d'autres termes, alors qu'on s'est longtemps inquiété de la disparition de son caractère maritime, le Mont-Saint-Michel apparaît aussi victime de l'ignorance de ce qu'il est et de ce qui s'y joue. Cet aspect est notamment difficilement vécu par des commerçants dont l'activité est dénigrée alors qu'il peut s'agir d'établissements perpétuant la présence sur le rocher d'anciennes familles Montoises et des pratiques marchandes héritées de la présence des pèlerinages. »¹⁶

La « pré-enquête » permet ainsi de formuler des hypothèses sur la nature de la *communauté*, et de préparer des outils permettant ensuite de l'appréhender dans son ensemble pendant la phase de *terrain*. Pour cela, les agents-PCI réalisent des « grilles d'entretien », constituées à partir des premières données collectées grâce à leur recherche documentaire, leurs prises de contact sur le *terrain* et leurs « entretiens exploratoires ». Ces « grilles d'entretien » évolueront par la suite au fur et à mesure des entretiens et des acteurs rencontrés : nous verrons dans la sous-partie 2 de ce chapitre, comment les agents réalisent leurs entretiens.

À ce stade, la phase préparatoire commence à se muer en véritable enquête. Aux prémices de la phase intensive de celle-ci se jouent deux approches bien différentes : la normande, qui œuvre pour un protocole précis, de type administratif, de « réunions de cadrage » à la sélection, par les représentants des praticiens, des informateurs pour les entretiens ; la bretonne, qui suit une logique spécifiquement ethnologique.

1.3. Les prémices du « terrain » : mobiliser les praticiens pour les faire participer à l'enquête

Les agents normands et bretons œuvrent, à mi-chemin entre la phase préparatoire et la phase intensive d'enquête, pour mobiliser les praticiens et leurs représentants dans la réalisation future d'entretiens. Cette étape organisationnelle est appréhendée de façon très différente selon la Normandie et la Bretagne.

1.3.1. Une spécificité normande : les « réunions de cadrage » et la « demande de subvention de recherche »

En Normandie spécifiquement, la pré-enquête est aussi encadrée par le directeur de l'organisme : rencontrer les praticiens et leurs représentants se fait sur le *terrain* en

¹⁶ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.10.

même temps qu'au titre de « réunions de cadrage »¹⁷. Ces réunions permettent à la fois de « sensibiliser » à la démarche-PCI, de faire participer le directeur de l'organisme régional représentant la « légitimité politique » de la démarche (cf. entretien n°1 avec Vincent), ainsi que divers représentants de la *communauté* concernée. Ces représentants de la *communauté* peuvent être des élus et parfois même de potentiels financeurs. Les chargés de mission du DPRPS peuvent aussi être présents.

Prenons le cas de la fiche-camembert : en 2017, Vincent a pris en charge la demande de la Confrérie du Camembert de réaliser une fiche d'inventaire sur « le savoir-faire du véritable camembert de Normandie », en réalisant des réunions mensuelles afin de « définir le sujet » et en vue de rédiger la réponse à l'AAP du DPRPS et la demande de subvention. La figure ci-dessous est un extrait d'un mail envoyé par l'agent à Sylvie Grenet (chargée de mission DPRPS), détaillant l'objet des réunions réalisées :

Figure 5 - Extrait d'un mail détaillant l'objet des réunions à propos de la future fiche-camembert

La réunion du 10 avril aura lieu à Caen, dans les locaux de l'EPCC, 19 rue de la Masse.

Concernant le déroulé de ces réunions de ces réunions, il s'agira d'échanges, d'écoute, et d'actes posés.

- 1. La précédente réunion en février a acté le fait que la confrérie souhaite s'engager dans une recherche du patrimoine culturel immatériel concernant "le véritable camembert de Normandie" (le mot "véritable" a ici toute son importance. L'EPCC a dit "entendu, on vous accompagne dans votre aventure". La confrérie souhaite que cette reconnaissance s'inscrive dans le cadre de l'inventaire ministériel. Nous allons donc les accompagner dans le montage du dossier de demande de subvention de recherche : il s'agit de construire le sujet, bâtir une problématique, une méthodologie, un échéancier, un montage financier.*
- 2. Lors de la réunion du 13 mars nous allons en premier lieu corriger le tir concernant une éventuelle demande Unesco (la confrérie est apparue sur F3 Normandie il y a 3 semaines pour annoncer qu'elle se donnait pour but "l'inscription du véritable camembert de Normandie au patrimoine mondial" par l'Unesco (ce contre quoi nous les avons mis en garde). Puis, nous allons commencer à poser les termes du contexte et des enjeux de la démarche. Nous allons enfin introduire le sujet : que peut bien recouvrir la notion de PCI concernant le camembert ?*
- 3. Lors de la réunion du 10 avril, nous devrions approfondir l'échange autour de la définition du sujet et de ce que peut recouvrir la notion de patrimoine culturel immatériel s'agissant du camembert (doit-on étudier un continuum entre un territoire, des paysages et un/des savoir-faire ? L'existence de pratiques sociales autour de la réalisation et la dégustation du fromage ? Des croyances, des légendes, rituels autour du fromage et de sa fabrication ? etc...*
- 4. Réunion de mai...à suivre en fonction des deux précédentes rencontres...*

L'idée est de sortir de chacune de ces réunions en ayant avancé sur la réflexion et la formalisation du dossier de demande de subvention de recherche.

J'informe Pierre de ta présence le 10 avril.

Ces réunions se font à la demande du directeur et en accord avec l'agent qui enquête, lequel possède la « légitimité recherche » (cf. entretien avec Vincent.). Il s'agit donc pour l'agent de mettre en lien les différents acteurs partenaires et, pour le directeur, de s'assurer de l'adéquation du projet avec les « enjeux territoriaux » (cf. *ibid.*). Les acteurs qui se

¹⁷ Cf. échanges et documents internes à l'EPCC-LFPN, notamment les « rapports d'activité » de l'« Axe PCI et territoires » de 2016 à 2019 dans le « Volet recherche ».

réunissent peuvent, plus tard, devenir les membres d'un « comité de pilotage » ou « comité scientifique ».

Ces réunions ont pour objet de déterminer un calendrier commun, pour rentrer dans les cadres à la fois du DPRPS et à la fois des obligations des structures représentant les praticiens. Elles sont aussi l'occasion de rappeler que l'enjeu se situe moins dans une inscription à l'Unesco – la liste d'attente des candidatures françaises à l'Unesco étant, en 2015, complète jusqu'à 2021 (cf. chapitre 2) – que dans l'inclusion à l'inventaire national ; certains projets-PCI cachent en effet, dès l'origine, une volonté importante de reconnaissance honorifique. En 2017, alors que l'EPCC-LFPN prépare une candidature à l'appel à projets 2017 pour réaliser une fiche sur le savoir-faire du véritable camembert de Normandie, je – en tant qu'agent-PCI – découvrais sur les réseaux sociaux que la Confrérie du camembert avait été sur le plateau de France 3 Normandie pour parler de l'inscription du savoir-faire à l'Unesco. Illico, j'alertai Vincent, en charge du projet :

« C'est ce qui s'appelle être pris de court !... En effet, la confrérie va très vite ! Nous avons pourtant pris soin de ne pas orienter Monsieur C. vers l'idée d'un "classement Unesco". Il va sans doute y avoir un effort de pédagogie à déployer et un rattrapage à réaliser, tout en douceur... pour éviter tout malentendu... y compris à l'échelle de la Région où cela génère peut-être chez certains une attente. Nous devrions sans doute nous en saisir comme d'une chance pour ré-exprimer en public ce qu'est l'esprit d'une démarche patrimoniale autour de l'immatériel. »¹⁸

Parfois, ces réunions peuvent mettre à jour d'autres difficultés de communication entre des partenaires qui ne situent pas leurs attentes au même niveau de priorité, notamment en termes de délais et de temps de la *recherche*. Il s'agit d'une difficulté classique, très fréquemment rencontrée par les agents-PCI normands et bretons. La première réunion à laquelle j'avais assistée en tant que salariée, réunissait l'ARS (Agence Régionale pour la Santé), l'EPCC-LFPN et la délégation culturelle du CHU de Rouen, le 13 juillet 2016, pour préparer l'enquête prévue sur le territoire rouennais. Elle s'était terminée par d'importantes incompréhensions entre les parties et avait provoqué la colère de l'agent ARS. Je n'avais pas pris le soin d'enregistrer cette réunion¹⁹, mais ces notes prises sur mon carnet de bord traduisent bien la teneur des échanges :

« Problème de compréhension sur l'organisation et les financements. Différents niveaux d'appréhension du projet. Différentes temporalités : le CHU souhaite des actions et des résultats dans un délai défini, alors que c'est plus « dilué » pour

¹⁸ Cf. : mail de Vincent, le 14 février 2017.

¹⁹ Il s'agissait de la première réunion à laquelle j'assistais en tant que salariée ; à cette époque j'ignorais l'importance d'une telle réunion pour ma recherche, que je voyais plutôt comme une réunion de routine.

la recherche. Il y a un "manque de médiation entre deux mondes" d'après Vincent. L'ARS a "piqué sa crise". »²⁰

Ces réunions successives contribuent elles aussi à réaliser ce que les agents normands appellent une « co-construction » de la *recherche*, permettant ainsi à « chacun d'être acteur de la recherche », pour reprendre les termes de Vincent. Ces réunions de cadrage permettent, en réalité, de préparer et de rédiger la réponse à l'appel à projets du DPRPS et de lui demander une « subvention de recherche ».

Regardons de plus près comment cela se concrétise, en prenant le cas de la demande à l'origine de la fiche-Mont-Saint-Michel²¹. Elle y présente un « responsable du projet », qui est le directeur de l'EPCC-LFPN, et deux « responsables scientifiques », qui sont l'agent-PCI « en partenariat » avec un historien et chef de projets de l'association Les Chemins de Saint-Michel²². Le coût total du « programme » est estimé à 61 444,45€ (il s'agit ainsi du salariat de l'agent-PCI, de ses déplacements et de son éventuel hébergement sur le *terrain*). Le montant de la participation demandée par l'organisme au DPRPS est de 12 500€ (qui fut acceptée et versée). La demande de subvention présente sur 8 pages la « description et [le] résumé de la recherche », c'est-à-dire les données issues de la phase préparatoire de l'enquête (bibliographie et rencontre de l'association Les Chemins de Saint-Michel). Le PCI repéré n'est qu'au stade d'« hypothèses » ; les quelques potentielles « personnes-ressources » sont identifiées (les guides qui organisent des traversées sur la baie du Mont ainsi que l'association citée précédemment) ; l'objectif décrit est de révéler un site monumental support de pratiques touristiques comme un lieu de PCI. Prenons un extrait de ce résumé, qui permet de saisir l'enjeu de l'enquête :

« Ces quelques remarques succinctement énoncées nous mènent à formuler l'hypothèse selon laquelle les fonds légendaires et de croyances attachés au Mont-Saint-Michel comme à l'archange (ou, tout au moins, à sa chaîne signifiante) seraient encore de nos jours opérants en ces lieux. Ils s'y exprimeraient sous des formes actualisées, en phase avec la société contemporaine, et ne seraient plus uniquement traduits par des pèlerinages liés à la seule foi chrétienne. [...] Ce projet d'exploration du patrimoine culturel immatériel resitue les Hommes, à travers leurs itinérances, leurs pérégrinations, mais aussi leurs aspirations, croyances, les mythes et les récits légendaires qui y sont liés, au cœur du caractère monumental du Mont-Saint-Michel. En ce sens, ce projet d'inventaire devrait contribuer à la réflexion concernant l'articulation de

²⁰ Notons que les guillemets concernent les propos employés par mon collègue agent-PCI. Ajoutons d'ailleurs que le directeur de l'EPCC-LFPN n'avait pas pu se libérer pour cette réunion ; il m'avait, à la suite de ce conflit, convoquée pour m'interroger sur « ce qu'il s'est vraiment passé », comptant ainsi sur ma neutralité de nouvelle salariée pour lui rapporter les faits, et comptait « rectifier le tir » lors de la prochaine réunion.

²¹ Demande de subvention de recherche libre au DPRPS. Document interne à l'EPCC-LFPN.

²² Notons que le statut de « responsable scientifique » est attribué et à l'agent-PCI, et au partenaire associatif.

l'immatérialité et de la matérialité du patrimoine. Il pourrait également permettre d'appréhender sous un jour différent des pratiques qualifiées de "touristiques", là où cette appellation habille des manifestations dotées de caractères symboliques puissants, et où s'actualisent des phénomènes profondément ancrés dans l'Histoire. Ces "touristes" seraient alors aussi des interprètes ; la sève vitale d'un Mont à la sacralité renouvelée. [...] il est envisagé dans un premier temps de centrer la recherche sur l'activité des nombreux guides œuvrant autour du Mont-Saint-Michel. [...] Par ailleurs, rappelons que ces traversées peuvent aussi parfois débiter très en amont du littoral. [...] Il s'agit notamment ici de l'œuvre de l'association "Les Chemins de Saint-Michel" ; laquelle déploie ses efforts depuis plus de 10 ans à reconstituer et baliser sur des bases scientifiques les itinéraires qui depuis le Moyen Âge ont guidé les *miquelots*²³. [204 LE JEUNE Thérèse, 2010, *La renaissance des chemins montais*, in *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'Archange*, éd. Pèlerin/Desclée de Brouwer, coll. Chemins de pèlerinage, pp. 135-171] »²⁴

Ces réunions de cadrage et la réponse à l'AAP participent à former le cadre de ce que Vincent appelle le « protocole d'enquête ». Dans le cadre de celui-ci, d'ailleurs, certaines fiches font l'objet d'une approche visant à garantir la participation des praticiens à la méthode même de l'enquête.

1.3.2. Planifier les entretiens en Normandie : une approche « participative » ?

Ces techniques sont loin d'être partagées par tous les agents-PCI. En effet, si elles permettent pour les agents-PCI de démontrer la « participation » de la *communauté*, elles ne permettent toutefois pas d'appréhender la *communauté* dans son ensemble.

Prenons le cas de la fiche-CHU : la diffusion d'un « appel à témoignages » a favorisé, selon l'agent-PCI, une « participation volontaire » des praticiens pour garantir le consentement de la *communauté* et permettre à celle-ci de s'approprier la démarche. En effet, l'agent ne saurait être partial ou arriviste sur un *terrain* qu'il ne connaît pas :

« Cet inventaire du patrimoine culturel immatériel hospitalo-universitaire est fondé sur une approche participative impliquant étroitement les membres de la communauté hospitalière. On ne saurait donc à proprement parler de « construire un panel » puisque, compte tenu de l'esprit de la démarche, cette action ne saurait être maîtrisée par le chercheur qui prend en charge l'étude. En réalité, afin d'éviter l'exclusion de quiconque sur des critères de choix qui pourraient être liés à des arbitrages extérieurs au souhait des participants, ce panel s'est donc *formé* et non construit. C'est-à-dire qu'il s'est structuré au gré des volontaires qui se sont déclarés intéressés pour apporter leur contribution. Ils avaient été préalablement informés et invités à le faire par un appel à

²³ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018.

²⁴ Cf. : Dossier de demande de subvention de recherche libre au DPRPS, Document interne à l'EPCC-LFPN.

témoignages largement diffusé dans les services via différents moyens (intranet, affichage, flyers, contact direct). Il s'agissait en effet de pénétrer en profondeur les hôpitaux afin de rencontrer, dans les limites du temps accordable à l'enquête, une plus grande diversité possible de métiers hospitaliers. »²⁵

Pour Vincent, il s'agit de ne pas imposer une sélection arbitraire de ses informateurs, dans l'objectif de rester en conformité avec l'impératif participatif.

D'autres techniques contribuant à réaliser la *participation des communautés* sont développées en Normandie. Concernant, une nouvelle fois, la fiche-CHU, l'emploi du temps de l'agent et l'organisation des entretiens furent pris en charge par le secrétariat de la délégation culturelle :

« Cette appropriation du chercheur par les communautés hospitalières des CHU de Rouen et Angers est notamment passée par une gestion complète de l'emploi du temps de celui-ci par les délégations culturelles et leurs secrétariats. C'est-à-dire que, suite à l'appel à témoins diffusé dans les services par les délégations culturelles, celles-ci se sont occupées de prendre les rendez-vous avec les volontaires durant les sessions de présence dédiés à l'enquête de terrain. En fin de compte, le chercheur n'était donc plus maître de son temps, ni du choix des personnes qu'il allait rencontrer. Cette approche apparaît en adéquation avec l'esprit de la démarche PCI où le scientifique ne saurait construire un "échantillon" selon un mouvement descendant, indifférent au désir participatif qui s'exprime ; il se doit au contraire de s'ouvrir pleinement à la communauté qui l'accueille, qui se fie à sa compétence, et dont il prend en charge la reconnaissance du patrimoine qu'elle porte. »²⁶

Ces techniques *participatives* ont été reproduites par Pauline, chargée de mission qui a pris la suite du poste de Vincent, parti de l'EPCC-LFPN en 2019. Appliquées dans le cadre de la fiche-camembert, elles nourrissent plutôt une entrave à la *participation* pleine et entière des praticiens :

« Tu vois, avec le recul, j'aurais fait différemment. Parce que j'ai fait pratiquement que des entretiens, en fait. Je n'ai pas fait d'observation, et en fait c'est sûr que dans les entretiens, ben ça ne fait pas tout, ça ne te montre pas tout, et ça t'empêche de prendre conscience aussi de ce qui n'est pas ou de ce qui est peu verbalisé. Et en général, j'étais guidée par ou la direction, ou des personnes à des postes importants. Et après, pour aller voir des petites mains, ou discuter avec elles, tu vois, c'est quand même très encadré. [...] Dans la fromagerie... le directeur m'a organisé les entretiens, avec des personnes qu'il avait choisies lui. Et j'ai fait une journée d'entretiens comme ça, une heure d'entretien par personne, à la chaîne. Et avec des personnes très diverses ! [...] J'ai eu des personnes variées, mais à la fois, c'était le filtre du directeur qui a choisi pour moi les personnes. Je n'ai même pas visité la fromagerie... Et après coup je me suis

²⁵ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.11.

²⁶ Cf. : *ibid.* : p.10.

dit : "Mais pourquoi je n'ai pas dit... ?" Mais des fois ce n'était pas évident, tu vois. Parce que y'a des contraintes sanitaires, aussi. Et je pense qu'ils ont peur aussi de... tu vois j'ai été à Isigny, là j'ai visité, mais je n'ai pas eu le droit d'enregistrer, de prendre de photos... j'avais un chef [rires] qui était avec moi tout le long. Donc tu vois, moi j'avais ma petite charlotte rouge, pour dire que j'étais étrangère. Et tu voyais tous ces gens qui travaillent dans le chaud, dans l'humidité, et j'aurais bien voulu aller leur parler, quoi. Alors je pense qu'ils voyaient l'intérêt du travail, mais voilà, pour eux, c'était une opération de comm' ! »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

On comprend ainsi que pour Pauline, ce fonctionnement, s'appuyant pourtant sur une « personne-ressource » et laissant à la *communauté* la libre initiative de s'investir dans l'enquête, exacerbe un potentiel dévoiement de l'enquête elle-même, alors que cette dernière se veut justement compenser la critérisation et la sélection induites par la mise en fiche. Cette expérience, dans le cas de la fiche-camembert, est à relier à la mainmise des représentants de cette *communauté*, la Confrérie du véritable camembert de Normandie, d'où partait la demande initiale d'inscription à l'inventaire national.

Somme toute, ces techniques *participatives* sont exclusivement normandes ; en Bretagne, la *participation* est mise en œuvre par la mise en fiche en groupes de travail : nous verrons cela par la suite (cf. 3.1.).

1.3.3. Le cas des pardons et troménies en Bretagne : une approche de type ethnographique

En Bretagne, l'approche du *terrain* diffère de la normande : les agents normands sont introduits par l'intermédiaire des « réunions de cadrage », par le directeur de l'établissement et, sur le *terrain*, par les représentants des praticiens. Les agents bretons, sont, quant à eux, introduits, pour planifier les entretiens, par les personnes ayant participé à cet inventaire :

« [...] t'étais venue à la réunion publique à Loqueffret. Je crois que c'était Christine son prénom... ou Christiane, bref, qui était correspondante *Télégramme*, et qui était venue à la réunion pour faire un article sur la réunion. Au final, en discutant avec elle, pour l'article, je me suis rendue compte, je lui ai dit : "Vous pouvez rester, vous êtes sur le territoire, et tout ça" et je suis me suis rendu compte que c'était elle qui était une des chevilles ouvrières du pardon de La Feuillée. Donc, elle, j'avais pris son contact, et donc on s'est revues pour le pardon. On avait fait un entretien ensemble, j'avais fait le pardon, et puis de fil en aiguille j'avais eu les contacts comme ça des gens... alors ils ne vont pas forcément à tous les pardons du coin, mais ils connaissent en général ceux qui s'occupent du pardon d'à côté. Donc y'avait une espèce de réseau comme ça qui avait commencé. Comme les personnes avaient fait la démarche de venir à la réunion publique, elles étaient aussi dans la démarche de réaliser un entretien, de prendre le temps de me faire visiter la chapelle. Donc ça a été assez fluide en

fait. [...] Ou en tout cas, la personne qui m'avait donné leur contact, quand tu dis "Je vous appelle de la part de madame Machin", "Ah oui, elle m'a prévenue, pas de problèmes", etc. On le sait bien, ça facilite complètement l'échange et ça facilite aussi le fait d'avoir des entretiens, les gens prennent le temps, font des visites de la chapelle tout ça, ça c'était super. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Toutefois, lorsque l'enquête sur les pardons et troménies en Bretagne fut lancée au niveau régional pour leur mise en fiche, Margot eut à investiguer des territoires où elle n'avait pas de « personnes-ressources » :

« [...] en Centre-Ouest Bretagne, [...] les réunions publiques avaient permis d'avoir, un peu, un répertoire de contacts avec des personnes qui faisaient le lien. Mais sinon, après quand j'ai commencé à élargir l'enquête au niveau régional, là effectivement, je suis retournée dans un truc classique de "Bonjour, je vous appelle, je fais une enquête sur les pardons...", voilà, tout ça. Et j'ai eu très, très peu de refus ! [...] J'arrivais en leur expliquant que je travaillais pour une association qui, la plupart du temps, ne leur parlait absolument pas, donc je disais toujours "en partenariat avec le Pays du Centre-Ouest Bretagne", pour localiser un peu un acteur qu'ils pouvaient éventuellement connaître. [...] Et je leur dis "Voilà, il y a tout un travail qui est en train de se faire au niveau régional sur les pardons" et que "avec le projet d'inscrire ça à l'inventaire national du patrimoine immatériel", et donc les gens étaient très curieux, en fait, de ça. Et donc après ils disaient "Ah bon, mais alors c'est quoi, cet inventaire ?", donc je leur présentais. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Margot ne présentait ni la plaquette de BCD, ni une brochure la présentant. Elle ne présentait pas non plus l'inventaire national ni le dispositif-PCI. Afin d'intéresser les personnes (des organisateurs de pardons et membres de comités de chapelle) et de montrer le sérieux de la démarche, elle présentait plutôt des extraits de journaux abordant l'inventaire « participatif » :

« Ce que je faisais aussi, quand on a commencé à avoir des articles de presse, sur justement l'inventaire au niveau régional, je venais avec des articles de presse, qui étaient donc *Ouest-France*, *Le Télégramme*, essentiellement, et je leur laissais une copie. Voilà, comme ça ils avaient les informations, ils voyaient que tout ça était cohérent, que tout ça était repris dans la presse et autres. Et puis en général, les gens étaient plutôt curieux, mais pas du PCI ! Du fait qu'il y avait un travail sur les pardons. Là ça les intéressait, ils avaient plein de questions, plein de "Mais vous avez repéré ce pardon-là ? Ah, moi j'adore ce pardon-là !", et finalement ça permettait très facilement de, très vite, de lancer l'entretien sans que les gens s'en rendent compte. Donc si tu veux, pour finir là-dessus, je ne rentrais pas dans le... je ne leur ai jamais montré la fiche d'inventaire, je rentrais pas du tout dans l'outil de la fiche d'inventaire, mais plus dans la démarche régionale, qui avait entre autres pour objectif une inscription au niveau national, avec le ministère de la Culture, qui parlait plus aux gens, oui. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, dans le but de mieux cerner la pratique et de réaliser de nouveaux entretiens, Margot s'est rendue dans des pardons, en tant qu'anonyme, pour observer leur déroulement :

« [...] pendant les pardons, c'était de la discussion, je ne me mettais pas en situation officielle d'entretien, je discutais avec les gens, dans les différents espaces, donc buvette, jeux, repas et autres, et après j'allais prendre mes notes des différents éléments qui m'avaient marquée, de ce qui venait d'être dit, mais plus en mode échange informel. Pour pas casser la dynamique. Déjà que les gens me voyaient prendre des notes, ils me voyaient prendre beaucoup de photos, y'en a qui me demandaient si j'étais la localière, la journaliste du coin ou autres. Donc voilà, moi je disais qu'effectivement je travaille pour une association qui faisait un reportage sur les pardons, et autres, pour que les gens gardent un aspect assez naturel, finalement. [...] Et puis c'est eux, à force de me prendre pour une journaliste, ben je suis rentrée finalement dans ce rôle-là, entre guillemets, qui était très commode pour moi finalement. Plutôt que d'arriver avec justement le fait de dire "Ben voilà, on travaille sur un inventaire, une inscription au ministère de la Culture..." Tu vois quand t'es le dimanche en famille, ça pouvait mettre une barrière des fois, je l'avais déjà testé, et je sentais que ça mettait un peu une barrière. Que là, on discute avec la journaliste, c'est sympa, on témoigne, "Tiens, on passera peut-être dans le journal..." Y'avait quelque chose de plus simple, finalement. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

À la manière d'une ethnologue en situation d'observation, Margot se fonde dans le pardon, sans prendre part aux préparatifs, mais en participant au jour J en tant que spectatrice, à la buvette :

« [...] je n'ai jamais fait comme si je faisais partie du pardon, ni des bénévoles ou de l'équipe. En général, les organisateurs étaient au courant que j'allais venir, puisque je les ai rencontrés en entretien et du coup j'allais voir leur pardon en action, le jour J. Soit ils n'étaient pas au courant, mais parce que c'était des gros pardons, et donc j'étais noyée dans la foule des participants, donc non je me suis jamais fait passer pour... et puis ben finalement, tu sais c'est dans un espace public, tu discutes avec les gens, tu te présentes pas toujours en disant ce que tu fais, tu vois quand t'es à la buvette : il y a une conversation, tu rebondis, y'a un truc, tu te retrouves à discuter avec tes voisins de table. Donc vraiment des choses que tu peux être amenée à faire quand tu pars en festival ou dans un événement festif, quoi. Je n'arrivais pas avec ma casquette... après, quand je voyais que la personne était intéressée, était réactive, et était un peu sur le sujet, et donc là j'en disais un peu plus et on rentrait un peu plus dans le détail, c'était intéressant. Mais sinon après, voilà, je pouvais discuter avec les gens de manière très légère, juste comme une participante parmi d'autres, quoi. En fait tu t'adaptes, c'est toujours ça, tu t'adaptes à ton interlocuteur. Y'a des personnes âgées, elles avaient plus envie de me parler de comment c'était avant, parce que j'en profitais pour parler un peu de l'historique, je n'allais pas rentrer dans l'explication de la fiche d'inventaire et autre, non pas que je présume que les personnes âgées ne peuvent pas comprendre, mais parce que ce n'était pas adapté à l'échange qu'on avait. Là, elles étaient "À l'époque, c'était comme ça...", donc moi je parlais dans des

questions sur leurs souvenirs, dans la présentation de comment c'était avant, y'avait pas d'intérêt de formaliser ou d'institutionnaliser l'échange, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

L'approche bretonne, pour obtenir des entretiens, s'apparente ainsi davantage à la méthode ethnographique.

On comprend ainsi qu'en Bretagne, l'approche consiste d'abord en enquête ethnographique. Elle ne consiste pas en l'intégration des praticiens et de leurs représentants dans un dispositif institutionnel. L'inventaire *participatif* donne déjà la légitimité aux agents de mettre en fiche les éléments sélectionnés, alors qu'en Normandie, il se situe un enjeu dans le fait d'obtenir l'« adhésion de la communauté » au projet-PCI. Les agents normands s'appuient sur un « protocole » cadré, institutionnalisé, qui permet aux différents acteurs de s'accorder sur les objectifs communs. Mais c'est de cette façon qu'ils considèrent déjà esquisser une *participation*. Question *participation*, les agents bretons séparent le processus d'identification – qu'ils tentent de rendre *participatif* – de l'enquête – qui est menée de façon tout à fait classique. Pour approfondir notre analyse, étudions à présent les stratégies développées par les agents, sur la phase intensive de l'enquête (qu'ils appellent « phase de terrain »).

2. Enquêter avec la participation des praticiens

Durant la phase intensive de l'enquête, sur le *terrain*, les agents bretons et normands adaptent « les outils classiques d'une enquête ethnographique » (*cf.* entretien avec Margot, 2020) pour réaliser l'impératif participatif. Une approche commune consiste à prendre en considération la diversité et la complexité de celle-ci selon les types d'informateurs qu'ils identifient (2.1.). Ils réalisent des entretiens selon différentes méthodes pour faire dire aux praticiens ce qui fait PCI pour eux (2.2.). Enfin, nous verrons comment ils s'accommodent de la méthode d'enquête pour alimenter encore davantage l'impératif participatif (2.3.).

2.1. De toute la complexité de la notion de « communauté » : comment la définir, selon des normes plus ou moins partagées

Identifier l'ensemble de la *communauté* ne va pas de soi, pour plusieurs raisons, qui apparaissent souvent comme évidentes pour les agents que nous avons questionnés. D'une part, la *communauté* est une notion, dans le sens commun, à connotation péjorative, administrative ou religieuse. En outre, les membres d'une *communauté* n'ont souvent pas conscience d'en faire partie :

« [...] le fait que les communautés n'aient pas conscience de leur propre culture dans certains aspects, c'est vrai. Quand elles sont véritablement

vécues, au présent, et quand on fait partie de la communauté, effectivement, on n'a pas toujours conscience de ce qui fait la différence avec d'autres, et comment tout cela est construit. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Ainsi, utiliser la notion pour questionner, en entretien, les praticiens, afin de valider l'existence d'une *communauté*, ne donne pas de résultats exploitables, mais confirme plutôt le sens commun appliqué à la notion. Souhaitant tester ce qui n'était pour moi qu'une simple hypothèse, j'en ai directement fait l'expérience, dans le cadre de l'enquête que j'ai réalisée sur la « Vitalité sociale des jeux et sports traditionnels en Pays Centre-Ouest Bretagne » (2018). Alors même qu'il me semblait patent que le gouren (lutte bretonne) est une pratique qui réunit les praticiens sous forme de ce qui m'apparaît être manifestement une *communauté*, la réponse de mes enquêtés à la question « Est-ce que la pratique du gouren vous procure le sentiment d'appartenir à une même *communauté* ? De partager les mêmes valeurs ? » – qui se voulait tout à fait naïve, à l'époque de mes débuts « sur le terrain » – a montré combien cette notion n'est pas viable pour eux :

« Je n'aime pas la *communauté*. C'est un sport ! Ce n'est pas négatif. Mais bon quand on parle de communauté, ça peut être beaucoup d'autres choses.

- La communauté religieuse par exemple ?

- Voilà, c'est d'autres choses que le sport ! »

Léon, lutteur (club de gouren de Rostrenen)

« Dans quel sens, une secte ? [rires] Vu de l'extérieur on peut être considérés comme une communauté refermée sur elle-même, et c'est pas le cas car on travaille pour ouvrir à l'étranger justement, on organise des compétitions internationales ! On est ouverts à tout, y'a pas de soucis. »

Antoine, lutteur (club de gouren de Le Faouët)

« Nous on ne parle pas de communauté, mais on parle de gens qui ont des sensibilités identiques, et au cœur, la langue, la culture, et le sport breton ! Et pas que breton d'ailleurs. On est proche de notre culture, on veut qu'elle perdure et dans ce sens on a des valeurs identiques. Je dirais plutôt assemblée des lutteurs. »

Pascal, président (Fédération de gouren), 2018

« Ouais non, le mot communauté, communautarisme, c'est trop sectaire comme terme... ou c'est utilisé de façon trop sectaire ! On parle de communauté juive, maghrébine ! Je peux bien être breton sans être dans la communauté bretonne. Ça enferme trop. Je peux faire partie de la communauté du gouren sans adhérer à tout ce qui se fait et se dit ! »

Simon, lutteur et formateur en gouren (club de Spézet)

« Quand les mots sont exacerbés, les gens ont peur de les utiliser ! Il y a la communauté ludique du gouren. Tous les gens qui font partie des clubs, et qui connaissent, qui sont parents, amis, voisins, du village font partie d'une communauté. [...] C'est les gestes, l'élocution particulière, les histoires, les chansons, etc., toutes ces choses-là. »

Francis, lutteur et auteur d'ouvrages sur les jeux traditionnels, 2018

De plus, dans certains contextes, pour les agents, il est impossible d'appréhender la communauté dans son entièreté et d'en donner une définition stable :

« La fiche qu'a pu faire Cécile sur les pêcheries, y'a un nombre limité, tu vois, tu peux presque tous les rencontrer. Pour le camembert, là, c'est faire une fiche sur une industrie ! [rires] Parce que c'est une industrie, et que les producteurs y'en a... de plus en plus, ça revient, si tu veux c'est pas la norme. Mais tu vois, si on prend la communauté liée au camembert, mais je ne sais pas combien y'a de personnes... enfin tu ne peux pas ! »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2020

Dans ces conditions, comment les agents-PCI appréhendent-ils la *communauté* qu'ils sont censés enquêter pour mettre en fiche ? Ils développent plusieurs stratégies et identifient plusieurs catégories d'informateurs.

2.1.1. Diversifier les informateurs

L'analyse croisée des fiches normandes et bretonnes (*cf.* chapitre 5) nous a démontré l'attention que portent les agents-PCI à la diversité de leurs informateurs, proposant ainsi jusqu'à quatre-vingt entretiens, avec plusieurs types d'acteurs. Les agents que nous étudions ici prennent soin, en effet, de croiser les regards des différents membres de la *communauté* enquêtée. Il s'agit d'une exigence qui est plutôt vue par eux comme un truisme, la norme banale de toute *recherche* qui se veut être *scientifique* – pour employer leurs propres expressions.

En effet, tout *chercheur* ne saurait se contenter seulement de la rencontre du maire de la commune, du président de l'association et de la commerçante locale. Diversifier ses informateurs est un paramètre que nous avons très peu détaillé en entretien, puisqu'il allait de soi pour mes collègues enquêtés et moi-même en tant qu'agent-PCI. Si nous l'avons évoqué lors de conversations plus informelles, ce fut dans le cadre d'échanges qui avaient pour but de questionner et de critiquer les fiches qui montraient ne s'appuyer que sur quelques praticiens. Les agents renvoient cette norme à ce qu'ils appellent la méthode « classique » de l'enquête « de terrain », mais aussi à l'injonction d'inclusivité de l'Unesco en matière de PCI :

« Au départ, j'étais avec Jean-Marc, j'ai fait la tournée de quelques fromageries, et tu vois c'était un peu mon... je ne sais plus comment ils appellent ça en enquête ethno, mon passeur, un peu ! Voilà il connaît tout le monde. C'était la personne-ressource. Mais à la fois, qui va aussi te barrer d'autres chemins. Tu vois, qui va te dire : "Ça c'est la bonne voie, mais va pas trop voir vers là..." Et parfois il faut aller là où il dit de ne pas aller voir ! [rires] »

Pauline, chargée de mission PCI (EPCC-LFPN) 2021

Ainsi, pour les agents-PCI, identifier un ensemble, le plus hétérogène possible, des membres qui constituent la *communauté* concernée par la pratique est une norme implicite parce qu'évidente, univoque et surtout partagée par tous²⁷ :

« [...] ça pose plein de questions. C'est-à-dire, qui ? Est-ce qu'on personnifie la communauté ? Ce n'est pas évident. Qui définit la communauté ? Est-ce que c'est le chercheur, est-ce que c'est la communauté elle-même ? Qui parle au nom de la communauté ? Alors que justement, si on veut faire à mon avis un travail intéressant, c'est qu'on va pas se baser que sur ceux qui ont le pouvoir, en l'occurrence ceux qui ont le pouvoir de parole au sein d'une communauté. On doit essayer d'aller chercher les autres, qui ont aussi quelque chose à dire, qui peuvent être en marge de ladite communauté, ou ils peuvent très bien ne pas se reconnaître dans cette communauté. Donc la question de la communauté c'est compliqué, parce qu'il faut faire attention à ne pas naturaliser la communauté et faire que le patrimoine, en fait, consacre l'existence de cette communauté et qu'en fait, oui, dans le temps on la naturalise, on la rend comme si c'était un élément naturel. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Enfin, on observe que les agents-PCI prennent le soin de démontrer la variété de leurs informateurs. Prenons le cas de la fiche-Mont-Saint-Michel :

« Au-delà des difficultés rencontrées, compréhensibles au regard des caractéristiques du lieu, le tableau ci-dessus témoigne que la population qui exerce et officie sur le Mont s'est finalement ouverte à une recherche du patrimoine culturel immatériel. Cela concerne un panel tout de même diversifié, entre l'administration du monument (Centre des Monuments Nationaux), le maire, les religieux de la communauté monastique et du sanctuaire, des lieux culturels (galerie de photographe et Petite École), et de nombreux commerçants du village. Cet ensemble couvre donc la quasi-totalité de la géographie du Mont-Saint-Michel depuis l'abbaye, la Grande Rue et les remparts, et concerne une importante diversité d'activités. Nous ajoutons à cela les collaborations de pèlerins et de retraitants qui ont ouvert cette étude au monde des visiteurs culturels. »²⁸

Ce qui permet la diversification des informateurs est de pouvoir s'appuyer sur des « personnes-ressources » qui joueront le rôle de porte-parole pour l'enquête auprès de la *communauté* :

« Est-ce que tu peux me définir ce que tu entends par personne-ressource ?

²⁷ D'ailleurs, les agents-PCI s'encouragent toujours à aller à la rencontre des praticiens qui se montrent les plus modestes : « Les acteurs qui pensent et disent n'avoir rien à dire sont souvent les plus intéressants », avait-on l'habitude de se dire entre collègues.

²⁸ EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.13.

- Alors les personnes ressources vont être celles qui vont te servir... je vais employer un mot, je veux dire, t'es pas de cette génération-là, mais t'en as déjà entendu parler, c'est le "Huggy les bons tuyaux".

- Ah, d'accord, je ne connais pas.

- Bon, eh ben tu regarderas sur Internet. En fait Huggy les bons tuyaux, c'est dans une série américaine, *Starsky et Hutch*, les deux flics, ils avaient besoin d'un indic. Bon, comme tous les flics. Et puis c'est ce fameux Huggy, un petit peu excentrique et tout, que tu voyais toujours entre deux portes, qui leur disait ce qui se passait dans le quartier, et leur donnait des tuyaux, quoi. Donc, en gros, les personnes ressources, c'est un peu ça. Ce sont celles qui d'un coup vont se sentir une connivence avec toi, et qui vont te mettre sur des bons coups. Au Mont-Saint-Michel, par exemple, c'était une des commerçantes, qui avait bien pigé la démarche, que je n'ai jamais pu interroger elle-même, mais par contre, elle me disait "Tu devrais aller voir Untel, je l'ai croisé ce matin, je lui ai parlé deux trois fois, je lui en ai parlé un petit peu, la personne est ouverte." Ou alors "Ah, j'ai reçu des cartons pour madame Untel, je pense qu'elle serait contente que tu les lui ramènes, et puis du coup ça permettrait...", enfin tu vois ? »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Pour la fiche-arbres, dont la difficulté était l'éparpillement des sites d'enquête, disposer d'une « personne-ressource » permettait d'accéder à une tranche de la *communauté* à laquelle l'agent n'aurait sûrement pas eu accès ou du moins, sur un temps bien plus long :

« C'était pour l'if millénaire de Saint-Ursin, c'est à côté de Granville, où là c'était le maire du village, où y'a pas grand monde, c'est un village de quarante habitants, et du coup lui il m'emmenait chez les gens, il les recevait même chez lui, il organisait des veillées à la maison, enfin bon c'était très très... c'était lui qui était l'intermédiaire auprès de tous les habitants du village. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Notons d'ailleurs que cette technique contribue, pour l'agent normand, à mettre en œuvre l'impératif participatif.

En Bretagne, les agents-PCI identifient deux types de « personne-ressource ». D'une part, les « experts » de la pratique, de par leur formation universitaire par exemple, ou leur statut institutionnel ; d'autre part, des praticiens qui sont de « très bons informateurs » et font bénéficier l'agent de son réseau :

« En fait y'a deux niveaux dans ce que j'appelle "personne-ressource". T'as les personnes-ressources, par exemple, l'universitaire historien, bon, moi, c'est une personne-ressource sur le volet histoire. Donc c'est forcément quelqu'un que je vais rencontrer, je vais lire ses travaux, je vais discuter avec lui, donc euh... Y'a... un peu... un peu si tu veux les... j'aime pas ce terme, mais ça va donner une idée, des experts, des professionnels. Qui sont des

personnes-ressources sur les aspects études, historiques, comme les conservateurs du patrimoine, tout ça. Ce sont des personnes-ressources sur le domaine, parce qu'elles ont des connaissances, des compétences, sur la partie bâti, la chapelle, et les objets mobiliers, et elles ont une expérience de terrain aussi, puisqu'elles sont amenées elles aussi dans le cadre de leur travail à rencontrer des comités de chapelle et autres. Donc elles sont ressources, un peu comme ça, institutionnelles, professionnelles. Et après, les personnes-ressources sur le terrain, donc là c'est des personnes... donc c'est des bénévoles, mais des bénévoles avec qui y'a une relation particulière qui s'est tissée, et qui du coup deviennent déjà des très bons informateurs, parce qu'ils connaissent aussi très bien le sujet, et sur le terrain, en tant que bénévole, tout ça, et tout, et puis pour leur réseau aussi. Souvent ce sont des personnes qui me permettent... "Ah ben attends, je vais te présenter à lui, t'inquiète pas, il va te parler de ça, machin...", et donc voilà, je distingue vraiment ces deux niveaux-là en termes de personne-ressource. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

L'approche de type ethnographique des agents bretons permet de diversifier les informateurs en exploitant à la fois le réseau des « personnes-ressources » mais également la partie plus silencieuse de la *communauté*.

2.1.2. Comprendre les « conflits »

Les agents-PCI tant bretons que normands ne se contentent pas uniquement des informateurs de ce réseau. S'ils suivent les recommandations et orientations de leur « personne-ressource », ils cherchent également à approfondir avec des informateurs qui se font plus discrets ou qui peuvent se trouver marginalisés par celle-ci, ce qu'ils considèrent comme le signe d'un point d'intérêt à creuser et l'éviction de reproduire un certain « entre-soi » que peuvent cultiver certaines « personnes-ressources » de par leur position sociale :

« J'utilise, entre guillemets, toujours, le réseau des personnes avec qui, voilà, j'ai une relation facile, ou privilégiée. En même temps, je laisse toujours aussi une part où c'est moi qui décide qui je vais aller voir. Donc je fais les deux, en fait si tu veux, donc euh... Évidemment, quand on me dit "Oh, lui, ce n'est pas la peine d'aller le voir", je vais aller le voir... en même temps, je laisse toujours aussi une part où c'est moi qui décide qui je vais aller voir. Je fais les deux, en fait, donc, si tu veux... Euh, et puis, par exemple, je me dis "Tiens, je vais aller rencontrer le président de comité de tel pardon", parce que, de ce que j'ai lu dans la presse, ou de ce qui est fait pendant le pardon, y'a des choses qui m'intéressent. Ce n'est pas parce qu'on me l'a recommandé en fait. [...] Là, ce qu'il faut faire attention c'est quand t'es au sein même d'une commune. Puisque là, les gens se connaissent, et c'est là où ils vont te dire "Allez voir Untel plutôt qu'Untel." Ben j'irai voir les deux. Et après j'essaierai de comprendre pourquoi on ne m'a pas envoyée voir l'autre, mais Untel. Mais c'est plus euh... là c'est très localisé pour le coup. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

« Précisons que nos personnes ressources ont pu se manifester, être connues ou se faire connaître au cours de l'investigation du terrain. Dans ces cas-là, des commerçants de la commune et, parmi eux, le patron ou la patronne du café ont parfois joué un rôle non négligeable en aidant, au cours de conversations, à l'identification et au contact d'individus susceptibles d'être utiles à l'avancement de l'enquête. On retrouvait de fait un des traits de la ruralité où les commerces du bourg tiennent encore aujourd'hui une place de choix dans les sociabilités quotidiennes. Plus globalement il s'agissait d'éviter autant que possible de se faire diriger vers, et par, un cercle d'interrelations trop étroit qui aurait limité notre horizon d'enquête, orienté notre champ d'investigation en fonction d'intérêts que nous ne percevions pas immédiatement. »²⁹

Comprendre les conflits³⁰ pour comprendre la pratique est un principe développé autant par les bretons que par les normands, notamment parce que, selon les agents, ils sont particulièrement révélateurs et d'un grand intérêt pour la compréhension des enjeux qui sous-tendent la pratique :

« Ce fut parfois une tâche délicate car les petites localités ne sont pas exemptes de conflits internes (latents ou manifestes) qui – précisément dans le cadre de notre enquête – ont pu tourner autour des arbres remarquables. [...] De fait, le chercheur se doit de repérer ces types de conflits, pour mieux les intégrer dans sa démarche de terrain, afin qu'ils ne compromettent pas la réalisation de l'investigation mais qu'au contraire ils l'enrichissent : cela permettait en l'occurrence ici de reconnaître que des conflits territoriaux pouvaient se révéler, ou se cristalliser, autour d'un rapport particulier aux arbres et aux ensembles végétaux. »³¹

La prise en compte des conflits n'empêche toutefois pas les agents de répondre à l'exercice de synthèse que représente la mise en fiche :

« Donc ça, moi je considère que c'est un matériau premier, comme... les conflits, tu vois ? Quand je sens que, euh, les gens, il y a eu un conflit, ou même entre bénévoles ou autre, j'essaie toujours d'aller creuser, parce que ben, on sait que le conflit est révélateur. Et après, si tu veux, y'a pas une somme... t'as pas une liste à la Prévert, c'est-à-dire que tu retombes sur des grandes logiques, qui peuvent être nuancées ou autre, mais par exemple pour les bénévoles, le profil des bénévoles, tu retombes assez vite sur des

²⁹ Cf. : CRÉCET, Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal, Caen, 2010, p.6.

³⁰ Les agents font face à divers types de conflits. D'après nos observations, ces conflits semblent sous-tendus par quelques facteurs généraux : les « anciens » reprochent aux « néo-ruraux » une certaine indifférence vis-à-vis des coutumes locales et de ne pas faire l'effort de s'intégrer (facteurs sociaux) ; les associations ou fédérations qui encadrent la pratique n'ont pas la même idée de la pratique (en terme de règlement par exemple dans le cas des jeux et sports traditionnels), et mettent leur légitimité respective en concurrence (facteurs politiques) ; enfin, la pratique ne respecte pas les réglementations en vigueur comme dans le cas des pêcheries (facteurs juridiques).

³¹ Cf. : *ibid.*

critères partagés. Et au contraire des fois sur des oppositions fortes qui permettent encore d'affiner. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ces conflits font partie intégrante de la « relation » qu'entretient la *communauté* vis-à-vis de sa pratique (et permet ainsi de constituer les critères de l'affectif et du significatif, cf. chapitre 5). Chercher à comprendre cette « relation », par des questions permettant d'approfondir des sujets qui relèvent du conflit, permet ainsi de produire une analyse plus fine de la viabilité de la pratique et des risques qui la rendent vulnérable (cf. chapitre 5).

2.1.3. Repérer les « érudits locaux » et les « militants »

Les agents ne s'accordent pas sur la place à donner, dans l'enquête, à une autre catégorie d'informateurs qui se place au niveau de l'encadrement des pratiques : les « militants » et les « érudits locaux », dont font par exemple partie les gérants d'associations. En Normandie, on identifie plusieurs tendances. D'une part, le militant est tenu éloigné de la *communauté* considérée en ce qu'il tient une posture d'« érudit local ». En effet, ce savoir « érudit » (qui n'est donc pas *scientifique*) le place en marge de la *communauté* : il tient un discours construit sur la pratique et la *communauté*, qui peut être orienté, exhaustif, voire le produit d'une interprétation qui reste la sienne, et donc bien éloignée de l'objectivité recherchée par l'agent (cf. chapitre 5). Il faut potentiellement s'en méfier, du moins ne pas s'y appuyer, l'expérience de l'agent lui-même et son observation réelle des faits étant garantes de cette nécessaire « objectivité » :

« Quand même ça m'interpelle, ce que fait l'OPCI avec Fécamp, quand on recrée une fête, quand on invente, mais ça vient pas de la *communauté*, ça vient de l'OPCI, c'est eux qui vont recréer, alors ils sont tous fiers, parce qu'effectivement les gens sont fiers et participent, sur les photos, tu vois quoi, tu vois... tu vois je sais plus son prénom, mais voilà c'est des militants, ou alors ils savent pas se situer quoi ! S'ils savent pas se situer, m'enfin pour une partie de l'OPCI, c'est quand même une intervention excessive, enfin de mon point de vue hein... je comprends pas. Moi, y'a des limites à poser. »³²

D'autre part, le militant peut ne pas être l'objet d'une distinction particulière et simplement compter parmi les potentielles « personnes-ressources ». Son savoir érudit peut être valorisé au titre d'« ethnographique » ou même de « scientifique » – à la manière par exemple de l'« historien-chargé de projets » de l'association Les Chemins de saint-Michel (cf. 3.2.) – et considéré comme un membre à part entière de la *communauté*, donc un important « facilitateur » (pour reprendre le terme indigène). Un exemple patent est la comparaison que nous propose Vincent, nouvellement salarié de l'OPCI-Ethnodoc, association régionale fondée par des « ethnographes » :

³² Nous conserverons l'anonymat total de cet agent pour respecter sa confidentialité.

« Donc toi, ta "personne-ressource", c'était Jean-Pierre Bertrand ?

- Oui, c'était Jean-Pierre Bertrand. Il a roulé sa bille pendant 50 ans ici en Vendée. Comme du coup il était l'ethnographe du coin, il a tous ses réseaux, etc. Donc là, c'est typiquement quelqu'un qui fait partie de la communauté, qui joue le rôle de facilitateur.

- Mais du coup, comme il est ethnographe, il ne fait pas vraiment partie de la communauté, parce qu'il est pas praticien ?

- Ben si, et en fait c'est ça qui est intéressant, c'est vraiment assez intéressant par rapport au PCI : l'ethnographe Jean-Pierre Bertrand qui est du pays, qui a grandi... qui est Vendéen, qui est assez fervent de l'identité vendéenne, et de la singularité de la culture et de l'identité vendéennes, il fait partie de la communauté tout en étant, je dirais, l'ethnographe. Mais... mais en même temps, ça a ses limites. Il est tout à fait conscient de cette limite. C'est quelqu'un de la communauté qui a pris en charge cette chose-là. Ce qui est intéressant d'ailleurs avec le PCI, et qui existait moins avec La Fabrique, c'est l'implication du monde associatif dans le fonctionnement même de la structure. C'est-à-dire que du coup t'as les associations locales, vendéennes, qui sont très présentes, y compris dans la marche de la structure. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc) et ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

À BCD, l'approche est plus pragmatique : les « érudits locaux » sont considérés comme des référents incontournables pour leur savoir sur la pratique ; toutefois, ils sont à appréhender de manière différenciée des autres « personnes-ressources », en ce qu'ils peuvent influencer l'enquête. Cette approche résulte sûrement de la naturalisation du militantisme et du « revivalisme » qui sont propres à la Bretagne et surtout à l'origine du maintien de la culture populaire, qui est aujourd'hui appréhendée par la notion de PCI. Ainsi, les agents-PCI bretons repèrent astucieusement ces militants-érudits en tant que partenaires évidents de la démarche, tout en s'en émancipant subtilement. Toutefois, dans un domaine qui n'est pas relié à la culture bretonne, Margot nous relate l'expérience qu'elle a vécue vis-à-vis d'un « érudit local » :

« Quand on a travaillé avec les Services de l'inventaire sur les Journées du patrimoine de l'année dernière, on a travaillé sur la commune de Guern. Et donc on travaillait sur 4 chapelles et donc 4 pardons. On est tombés sur un érudit local qui était aussi depuis des années la guide d'une des chapelles. Et qui connaissait aussi très bien les autres. Sur l'aspect histoire de la chapelle, histoire de l'art et autre. Évidemment, on nous a dit "Cette dame-là, elle est incontournable, il faut que vous travailliez avec elle." On l'a rencontrée, on a travaillé avec elle, et on s'est rendu compte en discutant avec elle qu'il y avait des choses qu'elle nous disait qui nous interpellaient un peu. Donc des choses qu'on a apprises, et d'autres qui nous paraissaient un peu... voilà y'avait une interrogation dessus, en tout cas. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a confronté ses propos avec Garance qui travaille à l'inventaire en région, et elle a confronté certains de ses propos avec les archives et les données de l'inventaire. Où elle s'est rendue compte que y'avait effectivement des décalages, des mauvaises informations, ou des informations qui étaient... oui, qui étaient fausses. Donc y'a eu un peu un travail comme ça de rééquilibrage par rapport à ce discours qu'elle transmettait depuis

des années et qui dans les grandes lignes était juste hein... faut pas non plus... mais sur certains aspects, et notamment certains aspects, assez centraux, qui nécessitaient un peu d'être revus. Donc là tu fais preuve d'une grande diplomatie et puis tu ramènes les archives, tu confrontes, et elle au contraire, elle était plutôt contente de dire "Ah ben tiens, je ne connaissais pas ces archives, c'est super, ah ben oui, effectivement, voilà." Donc ça s'est effectivement plutôt bien passé. [...] Maintenant, on les écoute, on les prend comme matériaux, mais on les confronte toujours à d'autres sources et on les vérifie en fait. Puisque là on n'est pas juste sur la manière dont les gens vivent le pardon, où là y'a pas besoin de confronter, chacun a sa relation avec le pardon, et elle n'est pas vraie ou fausse, elle est ce qu'elle est pour la personne, mais quand on rentre sur des aspects plus pratiques, ou sur des aspects historiques, financiers, architecturaux ou autres, par exemple les travaux, ou autres, on confronte toujours avec d'autres. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Les agents bretons montrent ainsi leur souci de se distinguer des « érudits locaux » et d'intégrer leur savoir à leur enquête tout en conservant une analyse distante de leurs travaux ; on peut interpréter cela comme une volonté de faire montre de professionnalité (cf. chapitre 4).

Les agents des deux organismes régionaux s'accordent sur des principes communs : diversifier leurs informateurs afin d'atteindre le plus grand ensemble de la *communauté* ; comprendre les conflits inhérents aux *communautés* pour comprendre des enjeux non-exprimés ; identifier les acteurs savants habitant sur le territoire concerné par la pratique et s'en émanciper en proposant un savoir plus rigoureux, plus construit ou plus professionnel. On comprend ainsi que les agents normands et bretons, à partir de ces normes partagées de façon plus ou moins consciente, nourrissent leur rôle d'acteur d'intermédiaire (cf. chapitre 1) : ils mettent en commun différents savoirs issus d'acteurs divers (les praticiens, leurs représentants, les savants locaux), qu'ils confrontent à leur propre savoir et leurs observations et contribuent à l'application de l'impératif participatif à la mise en fiche.

2.2. Mener des entretiens par une approche compréhensive

Comme on l'a vu dans le chapitre 5, les agents se donnent pour mission de « partir du discours » des praticiens – pour reprendre les mots de Margot – afin de conforter la mise en fiche dans une logique participative. Il apparaît clairement que les agents s'inscrivent dans une perspective que l'on appellera compréhensive, même s'ils ne s'en réclament pas explicitement. Nous référons notre affirmation à l'analyse proposée par M. Charmillot et C. Dayer, dans leur article « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques » (2007). S'appuyant sur la définition de Schrumans (2003) de la compréhension, elles précisent (*ibid.* : p. 7) :

« Cette posture dégage la logique des conduites individuelles et collectives en ce qu'elle se centre sur la mise au jour des significations que chacun d'entre nous

attribue à son action (que veut l'acteur, quels buts veut-il atteindre, quelles sont ses conceptions des attentes des autres... quelles sont les attentes des autres ?); ainsi que sur la mise au jour de la logique collective qu'est l'activité sociale (quelle trame les actions et réactions forment-elles, quel est le réseau de significations qui apparaît sur la base du faisceau croisé des actions singulières ?). »

Or, il s'agit bien pour les agents-PCI, par la conduite d'entretiens, d'identifier les ressorts (c'est-à-dire les significations) de la patrimonialité ordinaire qui mènent à une action ainsi qu'à des logiques collectives (de transmission et de sauvegarde notamment). Les agents se donnent pour mission de définir l'élément en fonction de ce qui fait patrimoine pour les praticiens eux-mêmes et de s'émanciper de la critérisation inhérente à la fiche d'inventaire. Les agents développent plusieurs types d'entretiens : en Normandie, l'entretien dit « libre »; en Bretagne, l'entretien dit « semi-directif » dont le questionnement a pour objectif de faire parler du PCI sans le nommer comme tel. Nous verrons, enfin, que les entretiens favorisent le développement d'une relation entre les agents et leurs enquêtés, permettant de poursuivre l'enquête à distance.

2.2.1. En Normandie : « faire jaillir la parole »

« Identifier les significations [des] pratiques à partir des témoignages »³³ est un des principes majeurs qui fondent, selon les agents-PCI, leurs méthodes d'enquête propres à l'étude du PCI. Pour Vincent, l'entretien lui-même est une dimension de la *participation* :

« Où est-ce que tu mets en œuvre une participation dans ton enquête ?
- Là, à travers l'entretien, à travers le fait qu'ils te reçoivent, leur accueil en fait. Ça fait partie de la participation ! Il y a un degré... ils te confient quelque chose pour que tu en fasses quelque chose. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour ce faire, ils doivent se montrer compréhensifs de leurs informateurs : comprendre le « sentiment d'identité et de continuité » que la pratique procure à la *communauté* et par là même laisser celle-ci exprimer ce qui fait PCI pour elle. Cette approche compréhensive se traduit en de multiples stratégies, majoritairement en Normandie, visant à construire une relation de confiance avec les enquêtés.

En effet, tout d'abord, les entretiens menés auprès des membres des *communautés* peuvent s'apparenter davantage à des conversations et échanges peu contraints qu'à des entretiens semi-directifs :

« [...] mais y'a aussi de l'autre côté des entretiens non-directifs, j'insiste ! C'est-à-dire que quand je mène un entretien, je ne crée pas de grilles au préalable. Alors après t'en construis une, de manière plus ou moins consciente au fil de tes

³³ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.17.

entretiens. Parce que t'as des redondances de sujet entre les personnes et les autres et de temps en temps tu te dis "Bon allez, je vais rompre un peu le rythme de l'entretien et je vais caler ma question-là, je veux savoir ce qu'elle en dit car tous les autres ont parlé de ça", donc au bout d'un moment t'as quand même un canevas. [...] alors en même temps je le jalonne quand même de questions. Mais j'essaie de pas imposer de catégories. C'est-à-dire que l'entretien, je réutilise autant que possible les propres mots de la personne pour l'amener à rebondir dessus. En fait, tu jalones et tu chemines avec la personne, et au final tu te rends compte que l'entretien, il a une vraie cohérence ! »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Cette méthode d'entretien est acquise par l'agent de façon empirique :

« Comment tu fais quand même pour peut-être recadrer parfois pendant les entretiens pour éviter que ça dévie ? Est-ce que tu as des exemples concrets de questions ou de formulations type dont tu peux te servir ?

- Alors non, pas vraiment. Par contre, ce que je faisais et que je fais toujours, c'est avant l'entretien lui-même, on parle, pendant un temps x. Je parle avec la personne, elle me parle, et au bout d'un certain temps, je situe son champ d'intérêt par rapport au sujet qu'on va aborder. Et ça sert d'accroche à l'entretien. Et ensuite, au cours de l'entretien, les questions rebondissent sur les propres mots de cette personne. Et en général, on se rend compte que, au bout d'un certain temps, on a fini une boucle [...].

- D'accord. Et cette méthode-là, est-ce qu'elle te vient d'un ouvrage en particulier, d'une formation en particulier, ou c'est toi qui... ?

- Ben d'un ouvrage en particulier non, mais j'ai donné des cours de technique d'enquête au Havre pendant deux ans. Du coup effectivement ces cours que j'ai donnés... comme toujours, pour donner des cours, on les prépare. Les préparer demande de se plonger dans des ouvrages, qui sont des études de cas, qui sont sur des erreurs à ne pas commettre, etc., et tout ça, ça enrichit ta pratique. [...] C'est assez difficile à décrire au niveau méthodologique, parce que pour le coup, c'est un savoir-faire que tu te forges au fil du temps. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Malgré ces techniques peu contraignantes, l'objectif est toutefois bien celui de « faire émerger la parole » – comme dit régulièrement Vincent – afin de mieux appréhender le sens que donne la *communauté* à sa pratique. Pour cela, l'agent prend une posture « bienveillante » et « d'écoute » (cf. entretien avec Vincent), qui fait partie intégrante de cette relation que l'entretien instaure entre l'agent et l'informateur :

« Et je te dirais que moins tu intervies, mieux c'est. C'est-à-dire qu'il faut être une oreille. C'est-à-dire savoir se taire, et de temps en temps, montrer à l'autre (non pas parce que tu as envie de lui montrer particulièrement), mais montrer que tu es avec lui pendant que tu l'écoutes, quoi. Pendant que la personne parle, tu as une écoute extrêmement attentive, une écoute active, tu as plein de schémas qui se construisent dans ta tête, ou qui se déconstruisent. Y'en a qui se recomposent, etc. Et puis en même temps tu suis l'autre dans son cheminement de pensée, et puis de temps en temps, tu

poses une question, et avec cette question-là, l'autre va voir que t'es avec. C'est-à-dire que tu ne penses pas à ton week-end, quoi. Euh... donc je pense que ça ce sont des choses de l'ordre du relationnel pendant l'entretien, qui sont... pour le coup c'est complètement immatériel, quoi. Tu ne peux pas avoir de solution toute prête dans des bouquins. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« [...] sans à proprement parler faire partie du corps hospitalier, il [le chercheur] doit se retrouver dans une situation où il devient en mesure d'assurer une médiation et transition avec le dehors ; une posture qu'il prend également au cours de chaque entretien lorsqu'il s'agit de faire jaillir et recueillir une parole de la part d'une personne vis-à-vis de laquelle il est un étranger. »³⁴

Ainsi, c'est sans jamais introduire ni aborder la notion de PCI – ni même employer un quelconque synonyme – que l'agent-PCI cherche à recueillir la parole de la *communauté* concernée. Dans la volonté de décrypter ce qui relève de l'implicite, du cognitif et de l'affectif dans la patrimonialité ordinaire, l'agent avait même émis l'idée, plus atypique, lors de discussions informelles, de réaliser des entretiens à la manière d'un thérapeute, en installant son informateur allongé et dos au « chercheur » (idée qui ne fut pas appliquée).

2.2.2. ...ou « susciter le PCI » par le questionnement semi-directif en Bretagne

Du côté breton, si la notion de PCI n'est pas non plus évoquée dans la conduite des entretiens, les agents-PCI s'appuient plutôt sur des « grilles d'entretien » pour susciter, d'une autre façon, des paroles sur des éléments potentiels de PCI.

Chaque agent utilise une méthode d'approche différente mais tous se rejoignent sur la nécessité de ne pas introduire les questions en employant la notion de PCI :

« Honnêtement, parfois je n'amène même pas la question du PCI. L'entrée de base, enfin le principe c'est d'avoir une question introductive commune à tout le monde. Par exemple, "Vous vous souvenez la première fois que vous êtes venus à un pardon ?" Après, ça dépend des gens. En fait je vais parler de PCI au sens institutionnel quand je vais voir des élus, des maires, des acteurs associatifs. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Ainsi, les agents expérimentent différentes expressions ou des mots-clé permettant de susciter la parole sur le PCI par les praticiens :

« Une fois que j'avais ratissé très large, j'essayais de resserrer en essayant par exemple "culture bretonne", ou qu'est-ce que j'ai essayé d'autre ? Euh... "culture locale"... Enfin, j'ai essayé plein de périphrases, des fois j'en faisais plusieurs d'un coup, pour voir laquelle fonctionnait. Et puis après j'essayais de voir quels

³⁴ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.10.

éléments sortaient en premier, quand on parlait sur ce thème-là. Est-ce que c'était le *Fest-noz* qui sortait en premier, ou autre chose... Après, quand ils m'en avaient dit que un ou deux, qu'ils avaient pas beaucoup plus d'idées, là je passais à une autre phase, où je leur demandais leur ressenti sur des pratiques que moi je voulais enquêter précisément. Comme le *Fest-noz*, comme la langue, comme les pardons. Mais là on y arrivait peut-être au bout d'une demi-heure de discussion... y'a pas de règle, mais une fois que j'avais fait mon gros brassage large, après j'enquêtai sur chaque pratique. Donc si je prends par exemple le *Fest-noz* : "Bon alors, si je vous parle du *Fest-noz*, qu'est-ce que ça vous inspire ?", "Est-ce que c'est le genre d'endroit où vous allez ou pas du tout ?", "Qu'est-ce que vous en pensez ?", "Est-ce que ça vous paraît important ?", "Est-ce que vous aimeriez voir perdurer ça à l'avenir ou est-ce que ça ne vous ferait ni chaud ni froid ?" Donc après, pratique par pratique, quoi. Et après je leur demandais d'essayer d'avoir aussi un regard sur l'avenir, plutôt diagnostic. Donc en gros les mettre eux en position d'enquêteurs, et leur dire voilà, "Est-ce que ces pratiques-là... lesquelles vous paraissent bien engagées on va dire, et lesquelles vous paraissent plus fragiles ?" [...] Donc vraiment, là, c'est pareil, un peu rentrer dans le ressenti de la personne. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

Les agents-PCI nous l'ont souvent raconté, mais je l'ai aussi éprouvé par ma propre expérience en tant qu'agent-PCI : réorienter l'entretien vers la dimension contemporaine de la pratique est régulièrement nécessaire ; la mémoire et l'ancrage historique étant souvent évoqués en premier lieu par les informateurs en réponse à ce qui leur paraît faire partie du « patrimoine local », par exemple. Pour ce qui concerne la question des actions de sauvegarde menées par les praticiens, Margot nous relate sa technique permettant de susciter cette parole sans utiliser le terme savant :

« Et est-ce que tu parles de mesures de sauvegarde ?

- Alors, oui. Oui, parce qu'avec eux j'aborde en fait... alors leur poser la question de manière générale, ça peut déstabiliser. Mais quand je leur demande ce qui selon eux serait important de mettre en place pour assurer la transmission, de leur pardon ? En fait je localisais la problématique à leur pardon. Là ils avaient des idées, ou au contraire, des fois ils étaient désemparés en disant "Ben non, on vieillit tous, y'a pas de jeunes qui prennent la relève, et donc c'est une vraie inquiétude", et autres. Donc en fait je l'aborde, forcément j'abordais cette question, mais à travers leur pardon. Des fois, ça m'arrivait aussi de parler... je disais par exemple "Je ne sais pas, vous, vous avez repéré quoi comme type d'actions... ?" et puis "Ben là, eux, ils ont pu être amenés à faire ça, à mettre telle chose en place", et autre, donc c'était des éléments qui étaient abordés. Après, l'aspect... là en t'écoutant, je réfléchis... l'aspect développement durable, n'est pas forcément quelque chose que moi j'abordais directement et qui ressortait dans mes entretiens. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Du côté de Laurent, chargé de mission et en charge de la mise en fiche de la gavotte en Basse-Bretagne, puisqu'il s'appuyait sur son réseau de connaissances et connaissait la pratique, la préparation des entretiens fut moindre ; les entretiens se transformaient plutôt

en conversations moins formelles, ce qui permettait à Laurent d'en focaliser certains sur un aspect spécifique des critères :

« Comment as-tu construit ta grille d'entretien ?

- Non, je n'ai pas fait de grilles d'entretien. Je préparais mes entretiens, mais je n'ai pas fait une grille type.

- Tu les préparais comment concrètement ?

- Quand j'ai rencontré Alan Pierre, pour la danse fisel, je le connais bien, hein, ça fait longtemps que je le connais, donc j'avais étudié la danse, que je connais aussi, mais j'avais préparé les questions pour lesquelles j'avais besoin de réponses. Mais j'avais préparé des questions sur son parcours à lui et en compulsant, avec le doc de la Fédération Kendal'h sur la danse fisel que j'avais lu, donc j'ai préparé des questions en lui demandant "Est-ce que t'es d'accord avec cette affirmation ?" J'ai préparé mes entretiens après avoir lu une série de documents, le bouquin de Kilcher sur la danse, voilà. J'avais lu tout ça. [...] Par exemple pour Yung Amisse, responsable de Kendal'h 29 et qui est aussi chanteur, on était plus sur la description de la danse, sur : "Est-ce qu'on est sûr que c'est traditionnel ?", "Quel est le terroir ?", "Est-ce que telle commune est toujours dans le terroir de cette danse ?", etc. Pour Alan Pierre c'était plus sur la transmission de la gavotte, donc comment il fait, quels sont les points de vigilance, tout ça. Ensuite j'ai rencontré aussi Vincent Le Boulanger, qui est, je suis désolé, un copain aussi... [rires]. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Si le questionnement semi-directif contraint toutefois l'échange, les agents s'appuient sur leurs sessions d'observation, qui permettent de s'appuyer sur la perception des praticiens sans qu'elle soit guidée par les agents. Prenons le cas de Margot :

« Moi je sais ce que je vais chercher. Parce que voilà, j'ai ma grille d'entretien, j'ai mes thèmes et autres, mais je m'intéresse toujours au regard et au discours de la personne qui est avec moi. Sur cette question du regard, j'essaie toujours de tenir compte... quand je fais une visite de chapelle avec un bénévole, je vais m'intéresser à ce que lui me montre. Donc en fait je m'adapte beaucoup là-dessus, et après, moi, le fait d'en rencontrer plusieurs, et de rencontrer différents acteurs, ça me permet après, moi, d'avoir un peu cette psychologie-là. Et moi, finalement, le regard que j'essaie d'avoir, c'est un peu un regard de synthèse, de tous ces acteurs autour de ce patrimoine. »

- Pour tes entretiens, tu donnais rendez-vous à la chapelle, c'est ça ? Et eux ensuite étaient libres de te proposer de continuer l'entretien chez eux ?

- Oui, oui. [...] Ça m'intéressait aussi d'avoir une vue du terrain sur lequel avait lieu le pardon, comme ça ils m'expliquaient comment ils organisaient spatialement le pardon et comment ils s'appropriaient cet espace-là. C'est un espace public, donc y'avait pas de craintes et autres, et après la majorité m'ont invité ensuite à finir l'entretien chez eux. Y'en a qui préféraient l'inverse et qui me disaient "Ben non, on cause d'abord et on ira voir la chapelle après", auquel cas je m'adaptais, on commençait chez eux. Y'en a très peu pour lesquels on est resté dans la chapelle. Y'en a même, je me suis retrouvée à manger en famille avec eux, parce que : "Oh, ben il est une heure, vous avez de la route, vous n'allez

pas repartir le ventre vide !" Enfin, les choses classiques que tu peux retrouver après en entretien, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Somme toute, les entretiens menés par les agents-PCI bretons s'inscrivent résolument dans l'approche classique de l'ethnologie développée depuis le milieu du XX^e siècle en France. Toutefois, les agents bretons comme normands s'appuient sur leurs entretiens pour développer une relation spécifique avec leurs informateurs, leur permettant de poursuivre l'ouvrage sans intervenir.

2.2.3. Tisser une relation d'enquête

Pour les agents-PCI bretons et normands, les entretiens sont le lieu privilégié d'une relation que l'agent travaille avec ses enquêtés. Elle se traduit de plusieurs façons. Tout d'abord, elle permet à l'agent de pouvoir s'appuyer sur des enquêtés qui se chargeront d'eux-mêmes de transmettre de nouvelles informations à l'agent-PCI afin de faire avancer l'enquête en dehors des « phases de terrain » :

« En fait, ça dépend, j'ai envie de dire ça dépend de la relation qui va s'être tissée pendant l'entretien. Y'a des gens, tu sens qu'ils ne deviendront pas des informateurs privilégiés, entre guillemets, et inversement, y'en a d'autres, enfin y'a des personnes avec lesquelles je suis en relation depuis deux, trois, quatre ans, et puis du coup y'a une espèce de correspondance qui s'est instaurée, donc ils me tiennent au courant... Ça dépend vraiment de la relation que tu tisses. Après, on a une base de données avec tous les contacts des personnes que je rencontre, et quand on a des informations un peu publiques, générales, à envoyer, on se sert de cette base de données-là. Mais après on retombe toujours un peu sur les mêmes logiques, c'est vraiment selon la relation, et la manière dont la personne se sent concernée par le projet. Voilà, y'en a qui sont curieux de suivre le projet, y'en a d'autres bon, l'entretien était très sympa mais ce n'est pas pour autant qu'ils vont s'investir dans une démarche plus générale, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Elle se traduit, ensuite, par la confiance que les praticiens accordent aux agents et ainsi, leur permet d'intégrer encore davantage la *communauté* qu'ils enquêtent et de répondre à l'impératif participatif :

« Tu vois, par exemple, au Mont-Saint-Michel, tu vois le jeune commerçant montois qui lui décide, qui dit "Ce serait pas mal de faire une photo des Montois, etc." et donc il s'investit dans le truc, il contacte les autres... c'est plein de choses comme ça, c'est un autre qui va te dire "Ah ! Ben oui, finalement je me marie" et tu lui dis "Ah ! Ben tiens, est-ce que je peux venir prendre des photos, parce qu'il me faut des photos de la vie paroissiale"... "Pas de problème, tu peux venir", enfin, tu vois, voilà. Des trucs comme ça où, en fait, finalement, il y a un libre investissement et même des propositions qui émanent de ceux, qui, voilà... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

La relation d'enquête se concrétise aussi par l'envoi de lettres de remerciement :

« Tiens d'ailleurs, en termes de participation, j'ai retrouvé tout à l'heure, je sais même plus qui me l'a envoyé, tu vois qui dit : "... un peu de retard, le temps passe différemment dans le quotidien, mais nous avons pris le temps chacun de lire... Merci à vous de retransmettre fidèlement mes témoignages et d'en avoir trouvé de l'intérêt." Tu vois là, t'as un autre truc : "... enchanté d'avoir fait votre connaissance, ... et mes petits-enfants aimeraient posséder notre entretien." Tu vois ? Ça montre concrètement quelque chose. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Pour Vincent, ces lettres sont le signe que cette relation, par conséquent, a permis d'infuser la notion de PCI et de conduire à une prise de conscience d'une patrimonialité :

« [...] les travaux qui sont faits, ça a un effet, parce que finalement les groupes en question ne se disent pas que "finalement, ça meurt ou ça reste, ça n'a aucune incidence", non. Ça nous lie aussi aux autres, en fait on est responsable, devant les autres, de la sauvegarde de ce savoir-faire. Et ça, plus d'une fois, j'ai entendu ce sentiment de responsabilité, en fait, qui implique le fait que la pratique en question soit reconnue comme patrimoine. Voilà c'est le principe de responsabilité. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

La relation d'enquête se matérialise également par l'envoi de lettres de soutien, qui permettent à l'agent de prouver le consentement des praticiens à la mise en inventaire.

Pour Margot aussi, cette relation construite suite aux entretiens permet d'amorcer une « conscientisation » de « ce qui fait patrimoine » chez les praticiens. En d'autres termes, l'entretien favorise la prise de conscience, chez les enquêtés, de leur attachement pour l'élément et développe une patrimonialité : après les entretiens, « ils commencent à en parler autour d'eux », explique Margot, lors d'un échange plus informel. On comprend donc que, pour les agents, l'entretien peut jouer un rôle de déclencheur de la patrimonialisation ordinaire et « cela se joue dans la relation » (*cf.* entretien avec Margot, 2017). En cela, l'enquête de type ethnographique est en elle-même, pour les agents bretons, une démarche *participative*.

Les agents bretons comme normands semblent s'appuyer sur la méthode classique de l'enquête *ethnographique* puisqu'elle permet de répondre à l'enjeu de la participation. Les agents normands l'adaptent davantage pour accentuer la dimension participative. Cette adaptation a lieu de façon plus explicite dans les conditions et la méthode globale que les agents élaborent.

2.3. Méthode d'enquête : les effets des conditions du « terrain »

Les principes de neutralité, d'objectivité et de distance sont régulièrement présents dans la réflexivité dont font preuve les agents lorsqu'ils expliquent leur méthode

d'enquête. En effet, on a vu dans le chapitre 5 combien les agents recherchent l'impartialité pour mener leur mise en fiche. Mais la mise en œuvre effective de ce positionnement, dans le cadre de l'enquête, nourrit l'ambiguïté suivante : l'enquête-PCI se réclame relever de la tradition ethnologique, laquelle demande, au contraire, à intégrer la *communauté* étudiée pour mieux la comprendre.

Prenons le cas de J. Favret-Saada (1990), considérée comme une référence dans le champ de l'ethnologie-anthropologie. Étudiant les pratiques de sorcellerie dans le bocage, par lesquelles elle s'est retrouvée « affectée », la réflexion épistémologique qui lui a ainsi permis de s'objectiver, exprime combien cette forte acculturation à la *communauté* étudiée lui a permis d'accéder à un savoir qu'elle n'aurait jamais obtenu par la distance³⁵. Ainsi, les agents-PCI s'adonnent quelques fois à l'exercice épistémologique, permettant de mettre leur engagement à distance (cf. chapitre 12).

En réalité, l'enquête, sur le *terrain*, permet aux agents de compenser l'évidente mainmise institutionnelle sur leurs pratiques, liée à la critérisation du PCI. Ensuite, ils trouvent dans plusieurs stratégies méthodologiques le moyen d'osciller sans cesse entre proximité (dans une perspective compréhensive et une logique participative) et distance (pour objectiver la perception ordinaire). Nous aborderons, en effet, ce que les agents normands nomment « observation participante » comme méthode appliquée à ces enjeux. Nous verrons ensuite dans quelle mesure les agents sont contraints d'adapter le terrain à leurs conditions de travail et quels effets cela produit sur leur méthode d'enquête ; ce qui met ainsi en tension les agents entre un argumentaire et la pratique, et crée des conflits permanents entre eux en Normandie.

2.3.1. L'« observation participante » : une spécificité normande ?

La phase intensive de l'enquête correspond au temps où l'agent réalise ses entretiens et entre en immersion dans la *communauté*. En Normandie, l'agent-PCI au sein de l'axe « PCI et territoires » réalise ce qu'il appelle de l'« observation participante » : l'agent cherche à devenir un membre de ladite *communauté*, pour mieux comprendre la patrimonialité ordinaire et accéder au sens profond que l'élément revêt pour les praticiens ; somme toute, l'agent se place à nouveau dans une perspective compréhensive et dans une logique participative.

La relation de confiance entre l'agent et les praticiens est essentielle pour l'avancée de l'enquête, notamment pour l'intégration de l'agent au sein de celle-ci. Ainsi, Vincent, lorsqu'il se rend sur le *terrain*, se fait héberger par la *communauté* elle-même et se laisse « approprier », comme il le dit lors de notre entretien, par celle-ci :

³⁵ Cf. : Favret-Saada, 1990 : p.4.

« Quand j'ai commencé à bosser là-bas, dans le sanctuaire, j'étais logé dans une petite chambre rikiki, sans fenêtre, et on m'a dit "Vous savez, moi je n'accueille pas n'importe qui comme ça"... et une fois que j'avais donné mon rapport intermédiaire, j'étais accueilli avec le sourire, il m'avait donné une chambre plus grande, et puis voilà maintenant les choses sont... tu vois ? »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Dans le cas de la fiche-CHU, Vincent avait logé dans une chambre du CHU, où les conditions étaient rudimentaires, voire proches de l'insalubrité (matelas troué, tapisserie déchirée, mauvaise isolation). Cette idée « d'appropriation du chercheur » – pour reprendre l'expression exacte de Vincent – fut également développée dans la gestion de l'emploi du temps de celui-ci par la *communauté* elle-même afin de « laisser les communautés être actrices de la recherche » (cf. 1.3.1.).

Pour la fiche-Mont-Saint-Michel, l'agent a découpé son observation en deux phases. Tout d'abord, l'« observation flottante » où « il s'est agi de parcourir l'ensemble du site en quête de rencontres et d'échanges autour du rapport que chacun entretient avec le Mont », permettant ainsi d'être :

« [...] la principale source d'informations dans les premiers temps de notre recherche car, si on excepte l'administration de l'abbaye, il apparaît naturellement difficile de prendre rendez-vous avec qui que ce soit au Mont-Saint-Michel. Tous sont en effet occupés à l'accueil des visiteurs, à suivre les fluctuations d'un flux ininterrompu en journée. Bien des entretiens ont donc été menés en profitant de courts répit. Parfois le chercheur se trouva placé derrière la caisse enregistreuse, en plein feu de l'action, pour collecter un témoignage. »³⁶

L'observation est devenue « participante » dans une deuxième phase. Il s'agit d'« expériences d'observation » qui furent favorisées notamment par l'accueil du « chercheur » au sein de « la *communauté* monastique des Fraternités de Jérusalem » et son hébergement dans le logis Saint-Abraham. Ainsi, il put s'« immerger dans le quotidien d'un retraitant », qui « vit au rythme de trois offices dans l'église abbatiale (les laudes, la messe et les vêpres), prend ses repas avec les frères et contribue à leurs côtés à quelques tâches domestiques telles que la vaisselle ou le balayage de l'église. » ; ainsi, « éprouver cet exercice et ses effets » où « le chercheur dut se laisser traverser sans quoi il serait passé à côté du propos »³⁷.

En Bretagne, la stratégie est différente. Les agents ne parlent pas d'« observation participante ». Ils s'assurent toutefois de pouvoir réaliser les entretiens « sur le terrain ».

³⁶ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.13.

³⁷ *Ibid.* : p.14.

On aura compris que, dans le cas de la fiche-pardons, Margot s'est rendue sur les lieux des chapelles où les comités s'affairent pour préparer les pardons :

« Souvent quand tu fais un entretien, ils vont te faire visiter la chapelle, voilà parce que c'est la chapelle qui matérialise tous leurs efforts, en fait, indirectement, mais leur faire parler du pardon et leur montrer que le pardon est tout autant un élément du patrimoine, c'est là où y'a plus à discuter avec eux. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Les entretiens peuvent également avoir lieu au domicile des informateurs eux-mêmes. Mais pour les agents bretons, cela ne constitue pas réellement une « observation participante » comme cela est défini en Normandie. Margot entend plutôt mener des « observations de terrain et des entretiens » (*cf.* entretiens).

2.3.2. Adapter le terrain aux conditions de travail des agents

L'enquête *ethnographique* se compose, comme on l'a vu tout au long du présent chapitre, de plusieurs étapes, dont, d'abord, la « pré-enquête » (permettant de créer les premiers contacts et de baliser le sujet), et ensuite, la phase de *terrain*, au sein de laquelle l'agent réalise ses entretiens et ses observations.

Dans le cadre d'une mise en fiche subventionnée par le DPRPS, le « protocole d'enquête » ou du moins la préparation de celle-ci se formule en amont de la « pré-enquête », laquelle permet d'affiner un calendrier pour l'ensemble de la démarche, devant être conforme avec celui du DPRPS. Dans le cas de la fiche-Mont-Saint-Michel, la demande de « subvention de recherche » comprend ainsi un « échéancier » présentant quatre étapes : « travail bibliographique, contacts et pré-enquête » sur deux mois, « recherche de terrain » sur quatre mois où est précisé que « la démarche immersive nécessite une longue présence sur le terrain » ; que l'« analyse des résultats et archivage des données » est prévue sur deux mois ; enfin, que la « réalisation de la fiche d'inventaire » se fasse sur quatre mois. En Bretagne, cependant, l'organisation du *terrain* n'est pas aussi clairement segmentée : l'enquête pour la mise en fiche s'inscrit dans une enquête dite « thématique » plus étendue que les 18 mois imposés par le DPRPS (*cf.* chapitre 11).

Plus généralement, les périodes de *terrain* en Normandie et en Bretagne sont peu continues. Il s'agit donc d'aller-retours constants : l'agent se déplace régulièrement sur le terrain sur des temps courts, mais aussi, depuis son bureau, il passe des appels, prend des rendez-vous, retranscrit ses premiers entretiens et « élabore un schéma mental ». Ainsi, « faire du terrain » signifie aussi, pour des agents, « prendre rendez-vous » avec des informateurs par mail et par téléphone ; c'est d'ailleurs souvent de cette façon que les premiers contacts sont lancés pour réaliser la « pré-enquête ». Conduire l'enquête en même temps que les autres projets reste une contrainte qui peut parfois l'amener à

travailler pendant les week-ends, les congés et même la nuit pour avancer sur sa *recherche*. En Normandie, une bonne planification est ainsi nécessaire :

« C'est une question de faire en sorte de ne pas être sur la même phase sur deux sujets à la fois. Il faut être sur une phase différente à chacun des sujets, comme ça tu sais que tu te dédies à *une* recherche, tu te dédies à *une* valorisation, tu te dédies à *un* montage de projet, pour faire en sorte qu'à chaque fois il n'y ait pas deux phases... enfin, tu peux être sur deux projets de valorisation différents, mais tu ne peux être sur deux phases d'immersion, donc je fais en sorte que ça ne se chevauche pas. Personne ne pourrait mener de façon honnête deux projets de recherche en même temps. [...] c'est à éviter, parce que... tu sais plus où t'habites, quoi. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

En Bretagne, l'enquête se fait plus au long cours et en parallèle des autres projets. Dans cette démarche, on peut objecter que, si les agents prennent le soin de s'adapter au *terrain*, ils adaptent toutefois le *terrain* à leurs contraintes administratives :

« Comme je ne fais pas que ça, c'est sûr que forcément si j'avais six mois consacrés à ça, en six mois c'était réglé ! Comme y'a aussi les autres projets, et actuellement y'en a une vingtaine en cours, forcément les temps s'allongent toujours un peu. Et puis après, y'a les temps de réunion donc tu ne comptes pas le temps comme tu veux, voilà, y'a aussi les logiques de calendrier, les disponibilités de chacun, donc t'as vite fait de te prendre un mois, deux mois, tout ça, donc... c'est pour ça qu'on est sur un temps long, entre guillemets, comme tu dis, parce qu'il faut faire avancer les autres projets en même temps, et ça c'est un projet parmi d'autres. Donc pour revenir à ta logique de temps de travail, je n'ai pas non plus de temps défini sur un projet. Alors, j'ai toujours une échéance. Mais je n'ai pas : "pendant six mois, je ne fais que ça, et pendant trois mois, je fais tel autre projet", quoi. Tous les jours, il faut avancer tous les projets. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Laurent, chargé de mission à BCD et rédacteur de la fiche-gavotte, nous expose en entretien combien cette mise en fiche fut fastidieuse du point de vue de son emploi du temps. Ainsi, connaître déjà la pratique et disposer d'un réseau de connaissances lui a permis d'être efficient :

« [...] On a, entre guillemets, globalement sous-estimé le boulot que ça représentait. Comme moi j'y travaillais un jour par semaine, 7 heures, eh ben ça passe très, très vite en fait. Donc pour avancer, fallait bien que je bouffe mon temps ailleurs. Genre, c'est compliqué de se dire "Allez, j'y consacre 7 heures sur une semaine, une heure et demie par-ci, deux heures par-là. Pour une raison de formalisme, faut bien y consacrer une journée, et c'était le lundi. [...] Avec la difficulté à appréhender intellectuellement la chose, appliqué en plus à une gestion du temps qui n'a pas été simple... parce que réunion de 2 heures au Pays Centre Ouest Bretagne mardi soir, [...] et si c'est ce jour-là que t'as décidé de contacter Untel et que les gens, les gens ils ne sont pas forcément disponibles au téléphone entre 9h et 13h et entre 14h et 17h30, donc ça a compliqué vachement

la chose. [...] Et après ça a été dans le contact avec les gens. C'est-à-dire que ce n'est pas facile de chopper les gens. C'est encore moins facile de pouvoir aller les voir. Parce que : "Ah bah oui, je peux te rencontrer, mais je suis libre jeudi à 18h !", "Ah ben ça tombe mal, t'es pas libre le lundi entre 9h et 13h et entre 14h et 17h30 ?" [...] Je ne pouvais pas passer... si je passe quatre jours à chercher des bouquins, à lire des sites Internet... 4 jours c'est un mois de travail, hein ! [...] La gavotte c'était pareil, quand je cherchais un truc, je tirais un bout et puis : "Bah oui, mais je ne peux pas mettre ça, si j'ai pas le reste" et puis bon mon après-midi est foutue. Et à 17h j'ai une réunion, enfin bon.

- Heureusement que tu connaissais déjà un peu, ça permettait d'aller un peu plus vite, quoi.

- Ouais. Après c'était aussi pour ça qu'on m'avait demandé de le faire. Mais euh ben oui, oui, sinon ce n'était pas possible.

- [...] À côté des entretiens, est-ce que tu as pu aller faire des observations ?

- Je n'en avais pas besoin parce que je connaissais déjà. Et donc je savais, je pouvais m'économiser ce temps-là. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Dans cette configuration (en Bretagne), si la mise en fiche est légitimée par l'identification *participative* de l'élément, l'enquête, quant à elle, nous semble moins *participative*, dans la mesure où elle doit s'adapter aux contraintes administratives de l'agent.

La relation d'enquête que les agents bretons et normands ont tissée avec leurs informateurs permet donc de les tenir informés des évolutions du *terrain* en dehors des périodes d'observation. Mais pour Vincent, la distance géographique qui le sépare de son objet d'étude est appréciable pour garantir son objectivité et ainsi repérer des « phénomènes singuliers » qui sembleraient banals s'ils faisaient partie de son quotidien :

« La majorité des sites étant atteints après quelques heures de trajets ponctuées de changements de modes de transport, la distance-temps a dilaté dans notre imaginaire la distance réelle parcourue, si bien que les lieux visés par l'investigation (géographiquement proches selon nos critères contemporains car situés dans rayon de 150km) ont acquis un côté exotique qui a ravivé notre attention sur les phénomènes singuliers que nous pouvions y observer. En d'autres termes, il semblait que nos facultés d'observation et de questionnement étaient accrues du fait du dépaysement induit par le voyage qu'il fallait effectuer pour accéder sur les lieux de l'enquête. »³⁸

En Bretagne, les agents mettent rarement en place un calendrier précis, notamment parce que la mise en fiche s'inscrit dans des projets plus vastes. Ainsi, Margot nous explique :

« Moi, je n'ai pas eu une période spécialement lecture, je mélange toujours les deux. C'est toujours un va et vient entre les lectures qu'il y a à faire et puis les

³⁸ Cf. : CRÉCET, Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal, Caen, 2010, p.9.

enquêtes de terrain et puis on nourrit l'un et l'autre au fur et à mesure quoi. La revue de littérature, sur les pardons en tant que tels, il y avait beaucoup de choses sur l'histoire, tout ça, et rien sur sociologie, ethnologie. [...] Il n'y a pas de périodes dédiées genre une semaine je fais ça, telle semaine je fais ci, parce que en fait c'est toujours... En général j'y passais une journée par semaine et donc ça pouvait être aussi bien de la lecture, que des entretiens, de l'analyse d'entretien, que là, de la coordination du groupe de travail qu'il fallait d'abord constituer, donc solliciter les gens, les rencontrer, pour qu'ils participent à la fiche d'inventaire et à la coordination régionale. Donc ça, si tu veux, je l'avançais un peu en même temps. Je travaille rarement avec des plages vraiment arrêtées, entre guillemets. Tout ça se nourrit toujours. [...] Après c'est sûr que y'a des semaines, je pouvais être amenée à faire trois jours de terrain, parce que t'as besoin de rester un petit peu dans l'ambiance, et puis parce que les rendez-vous s'enchaînaient bien, et puis après j'étais amenée à ne plus en faire pendant un mois. Donc c'est toujours en fonction de mes contraintes, des autres projets que j'ai à faire avancer, des dates butoir, et puis des dates aussi des personnes que je souhaite rencontrer. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

On comprend que les techniques, précédemment décrites, visant à développer la participation des praticiens (l'entretien compréhensif, la relation d'enquête, l'appel à témoignages, la diversité des informateurs, etc.), permettent de compenser les limites que les contraintes calendaires imposent à la période de *terrain*. Cela est souvent dit à demi-mot par les agents-PCI, pour lesquels l'« immersion » est une expérience importante de l'enquête « ethno ». Mais pour certains agents, l'entretien de type « compréhensif » permet justement de pallier cette présence discontinue sur le *terrain* :

« Ben ça dépend dans quelles conditions tu les fais ! Par exemple, quand j'ai travaillé sur l'hôpital, j'y suis resté, sur le terrain, deux mois, [...] n'empêche que j'étais à l'hôpital et je faisais quelque chose, avec quoi ? Avec la parole ! J'avais un angle d'attaque ! C'est-à-dire que je n'avais pas prétention à couvrir la totalité de la vie hospitalière. Quand tu vas sur un terrain, si tu ne veux pas t'y noyer, t'y vas avec un angle d'attaque. Après, tu l'étoffes, tu le développes, etc. Mais je veux dire, c'est ça la recherche aussi, tu ne deviens pas résident du terrain ! [...] C'est pas parce que tu es marin, que tu deviens la mer. Même si tu adores la mer. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ajoutons à cela, d'ailleurs, que la démonstration systématique du nombre d'informateurs, de leur diversité et du nombre d'heures d'entretiens effectuées (dans les *rapports de recherche* normands), peut participer de la même façon à prévenir des controverses potentiellement formulées à l'égard d'enquêtes limitées dans le temps et qui pourtant se réclament d'une « éthique » dite « ethnographique ». Cela fait d'ailleurs l'objet de vifs débats entre les agents en Normandie.

2.3.3. De quelques points de tension sur la méthode d'enquête

Si nous avons pu montrer que les agents bretons et normands se rejoignent sur des approches similaires et semblent ainsi construire ensemble la normalisation de leur compétence, l'adaptation de l'enquête aux conditions de travail donne lieu, néanmoins, à des tensions entre agents sur la méthode d'enquête. En Normandie, l'axe « PCI et territoire » et l'axe « Identités professionnelles » au sein de l'Ethnopôle ne la conçoivent pas de la même façon. Bien qu'ils se rejoignent sur la nécessité de réaliser des entretiens et de l'immersion dans la *communauté*, c'est la nature de cette immersion qui cristallise leurs oppositions.

En effet, Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », qualifie d'« immersion » toute présence auprès de la *communauté*, qu'elle soit courte (quelques heures) ou plus longue (plusieurs semaines) : la réalisation d'entretiens accompagnée de « sessions d'observation » ; l'immersion peut être plus intense, ce que Vincent nomme « l'intégration du chercheur » dans la *communauté*. Ainsi, il est hébergé par celle-ci et ses sessions d'observations peuvent être ponctuées de quelques missions lui permettant de participer à la pratique enquêtée. Prenons le cas de l'enquête³⁹ réalisée sur le carnaval de Granville :

« La démarche a été immersive et participative. Le comité d'organisation du carnaval a intégré le chercheur. Nous étions d'ailleurs logés durant l'enquête chez des membres du comité d'organisation qui nous ont offert le gîte et le couvert. Plus globalement, l'investigation a reposé sur des sessions d'observation dans deux principaux hangars où sont confectionnés les chars : ceux de la Parfonterie et du Val des Fleurs (dont une partie des locaux servent de quartier général aux réunions du comité). Ces sessions étaient parfois participantes puisque, ayant été conviés à faire partie d'un char - le char « Doron » du nom de son fondateur et responsable)⁵ - nous avons pu contribuer à certaines tâches de préparation du char (peinture). Ceci a constitué une chance d'expérimenter la préparation du carnaval "de l'intérieur". »⁴⁰

Cette présence sur le *terrain* n'excède jamais deux mois, lesquels sont souvent entrecoupés d'aller-retours sur place ; ladite immersion ne correspond donc en rien à l'immersion conçue dans le champ académique, qui représente des mois voire des années. Mais pour Vincent, la nature de cette « immersion » correspond à un principe important pour être en accord avec l'esprit de la convention de l'Unesco. En effet, la capacité du « chercheur » à pouvoir passer d'une enquête à l'autre – l'immersion étant donc de courte durée – permet justement de garantir son objectivité sur le patrimoine enquêté, voire même, de ne pas en devenir un « expert » – pour reprendre ses mots – statut qui ne serait pas conforme à

³⁹ Cet exemple est issu d'une enquête réalisée en dehors de la mise en fiche, puisque opérée à la suite d'une inscription à l'inventaire national. Ces enquêtes donnent lieu, non à des fiches, mais à des *rapports de recherche*. Nous approfondirons cela dans le chapitre 11.

⁴⁰ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.4.

l'impératif participatif. Ainsi, avoir la capacité « d'être parachuté sur différents terrains », comme il nous l'exprime, ne remet pas en cause la qualité de ladite immersion :

« Il y a immersion et immersion... les enquêtes qu'on fait à La Fabrique, ce sont des enquêtes courtes, on appelle ça de l'immersion, alors que l'immersion en ethnologie c'est des années... non ?

- Oui mais dans ces cas-là, c'est une course sans fin !

- Pourtant c'est une vraie condition pour les travaux réalisés par les ethnologues...

- Oui, mais y'a aussi plein d'autres travaux, qui sont tout aussi valables, qui ont d'autres apports, parce que justement tu es capable de passer... par exemple, ça fait depuis le début que j'ai commencé mes travaux, que je travaille sur la résilience et le patrimoine immatériel. C'est une immersion dans le sujet de la résilience du patrimoine mémoriel et immatériel. [...] Donc, je change de terrain, mais toujours... mais avec cette logique-là. Si je veux être par exemple en immersion sur le Mont-Saint-Michel évidemment j'y reste, j'ouvre un cabinet ! Comme les ethnologues qui étaient à l'hôpital, ils restaient des années et des années, ils ne produisaient plus rien d'ailleurs, ils étaient tellement en immersion dans leur truc que y'avait plus aucune distance, ils ne produisaient plus rien. En plus, ils étaient dans l'institution, tranquilles... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

C'est, selon lui, une approche propre au PCI. Elle se distingue de l'approche du patrimoine ethnologique développée jusqu'alors et dont l'objectif était uniquement celui de la connaissance : en ce qui concerne le PCI, l'enjeu pour l'agent se situe également dans un *accompagnement des communautés* (cf. chapitre 12).

Les agents-PCI qui s'opposent à cette vision de la méthode d'enquête s'appuient sur l'ethnographie telle que pratiquée dans un cadre universitaire : ainsi, la notion d'« enquête ethnographique » du DPRPS, ne correspond qu'en partie à l'ethnographie universitaire : la courte immersion ne permet pas à l'agent de vivre l'expérience ethnographique et biaise son enquête. Pour ces agents, s'appuyer sur des « personnes-ressources » et réaliser de brèves sessions d'observation ne permet pas d'appréhender réellement l'objet d'étude :

« Par contre, tout ce qu'il a fait à l'hôpital, mais j'exècre tout ce qu'il a fait à l'hôpital. [...] Où il recevait dans un bureau, ça c'était ridicule, et de dire que c'est ça de l'ethnographie, ah non, non, non, ça, je ne supporte pas. Moi, je préfère des gens tu vois, même dans le recrutement, je préfère des gens qui ont une formation disciplinaire autre, et qui la reconnaissent, et qui reconnaissent les complémentarités, plutôt que le truc moyen... on prend un peu de ci, un peu de ça... non, non ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Pour Cécile, ce type d'immersion conduit à produire des interprétations rapides, et à simplifier artificiellement l'objet d'étude ; somme toute, à l'essentialiser :

« Je reste convaincue que plus on en sait, plus on se pose de questions, moins on a de certitudes, plus on cherche à aller approfondir, alors que quand tu ne fais qu'effleurer les choses, tout phénomène peut trouver une explication limpide qui lie tout... donc si tu restes un peu à distance, c'est quand même toujours beaucoup plus simple que quand tu regardes dans le détail. Où ça se contredit, où effectivement tu as du mal à généraliser parce que tu as rencontré des gens d'une grande complexité, qui ont des avis contraires... »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Si les agents-PCI opposés sur cette question se rejoignent sur la crainte que la *recherche* disparaisse au profit de l'*expertise*, pour Cécile, c'est justement cette utilisation de l'enquête *ethnographique* qui y contribue :

« Ça c'est quelque chose qui me hérisse, que je n'arrive pas à comprendre, qu'on présente ça comme un élément nouveau, et se préserver des ethnologues parce que maintenant ça viendrait de la communauté ! Mais c'est même pire que ça, parce que quand on parle de participation, entre l'intention et la réalité, la réalité c'est que c'est des directeurs d'association, c'est des gens qui ont déjà un poste ou en tout cas un rôle dans la vie politique, ce sont des gens qui ont déjà l'habitude de prendre en main des dossiers, de les monter, de les présenter d'un point de vue administratif, qui savent quels enjeux il y a derrière d'un point de vue administratif en fait. Et ce sont eux, donc ce n'est pas le terrain. Alors que l'ethnologue avait un contact avec l'ensemble de la communauté. Il avait une vision beaucoup plus complexe et moins homogène, et vraiment cette homogénéité me gêne, et beaucoup plus... avec beaucoup plus de détails et de contradictions internes ! Je trouve qu'au contraire on en a même perdu quoi. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

L'enquête-PCI est considérée par Cécile comme une méconnaissance de ce qu'est et a pu réaliser l'ethnologie, voire le dévoiement de la véritable enquête *ethnographique*. Elle invite à modifier le discours : parler d'une « enquête de type ethnographique » serait ainsi plus proche de ce qui est en effet réalisé en matière de PCI.

Les positions les plus pragmatiques – si l'on se permet l'expression – et à distance du débat, sont bretonnes. Pour Marie, l'enquête-PCI et l'ethnographie sont toutes deux des « recherches », utilisant la même méthode. C'est plutôt l'exploitation des données qui les différencie l'une de l'autre :

« Pour moi c'est carrément un faux débat ! [...] Après, c'est vrai que dans le rendu, comme là, actuellement, je bosse pour une association, on n'a pas les mêmes exigences, en termes d'exploitation des données. C'est plutôt ça après qui va faire la différence. [...] Après pour moi, ça ne change pas le terrain, ça change ce qu'on va faire des données, en fait. Très clairement. Parce que moi, là, je considère que je fais de l'ethnographie. Je ne fais plus mon métier d'anthropologue, parce qu'après on n'a pas une analyse. Si, on va faire des rapports, mais des rapports plus "grand public" que ce qu'on pourrait écrire si on s'adressait à un public universitaire. Parce que de toute façon, d'une certaine

manière, ça ne sert un peu à rien d'avoir une visée universitaire. [...] Mais parce qu'on est une asso, et qu'un truc de quatre cents pages ne servirait pas forcément, parce que le but c'est que des élus le lisent. Et voilà, c'est le but qu'on vise dans une association. Parce qu'on n'est pas un labo. Donc en fait, c'est plutôt après comment on essaie d'adapter la forme du rendu au cadre dans lequel on bosse, qui est une association et non un labo. Alors très clairement, je fais plus d'anthropologie, ça c'est clair. Par contre, je fais mon terrain exactement comme je ferais mon terrain pour faire de l'anthropologie. Donc là, sur toute la première partie, c'est pareil. C'est à partir du moment où on arrive sur le traitement des données que là... On n'a pas... On n'attend pas de moi que je fasse de l'anthro. On n'est pas sur une analyse... enfin, tu vois bien... Je ne fais pas, par exemple, vingt pages d'analyse sur... la terminologie, les débats actuels sur tel ou tel terme... C'est pas du tout ça, quoi. »

Marie, chargée de mission à BCD, août 2020

Margot, responsable de l'inventaire du PCI à BCD, préfère l'expression de « faire des entretiens » et s'emploie à réaliser des sessions d'« observation » sans toutefois qualifier celle-ci de « participante ».

Ces conceptions divergentes mettent en exergue le fait que les agents-PCI n'attribuent pas le même sens aux mots qu'ils utilisent pourtant communément. C'est ainsi le problème que pose ladite enquête *ethnographique* et ladite *recherche* - des vocables diffusés par le DPRPS - qui sont des termes et des pratiques eux-mêmes issus du champ académique. Nous verrons ce qu'entendent les agents-PCI par « recherche » dans le chapitre 11.

Les agents entendent communément mener une enquête *ethnographique* selon des approches qui accordent finalement peu de place à l'immersion au sein de la *communauté* des praticiens, du fait de leurs conditions de travail. Ils proposent toutefois plusieurs arguments pour compenser ce fait, sur lesquels ils s'opposent parfois : la courte immersion garantit à la fois la perspective compréhensive et l'objectivité nécessaire au traitement du PCI ; l'absence de phases d'observations est compensée par la connaissance qu'a l'agent concerné, étant lui-même praticien ; la diversification des informateurs favorise l'appréhension de la *communauté* dans son ensemble ; les « personnes-ressources » et la relation d'enquête permettent de poursuivre l'enquête à distance. Somme toute, les agents n'ont d'autres choix que de s'en accommoder, se trouvant en tension entre administration, science et *communautés*. Cela donne à voir un type hybride de méthode d'enquête, sur laquelle les agents bretons et normands fondent le développement de leur compétence de mise en fiche.

3. Rédiger, restituer et analyser les effets de la fiche

Une fois l'enquête réalisée, les agents disposent de données dont ils doivent extraire une description et une analyse, lesquelles sont ensuite restituées aux praticiens. On voit ainsi

- 405 -

se dessiner des pratiques spécifiquement normandes et spécifiquement bretonnes. En effet, l'approche bretonne se veut davantage collective, et s'appuie sur des « groupes de travail » pour rédiger les fiches d'inventaire (3.1.). Nous verrons ensuite comment les agents des deux régions conçoivent l'analyse et la rédaction, entre description du réel et analyse interprétative, avant la restitution aux praticiens (3.2.). Enfin, nous montrerons que, pour les agents, la fiche et son inclusion à l'inventaire ne sont pas une fin en soi mais participent à des objectifs plus larges selon les agents (3.3.).

3.1. En Bretagne : une approche collective de la mise en fiche

Bretagne Culture Diversité ne possède pas une expérience éprouvée de mise en fiche ; toutefois, l'organisme propose une approche atypique du point de vue de la Normandie : la mise en fiche par des « groupes de travail ». Ils sont constitués d'acteurs issus de la « communauté » concernée par l'élément et d'acteurs savants autres qu'agents-PCI. L'organisme a expérimenté cette pratique en ce qui concerne les deux premières fiches : la fiche-pardons et la fiche-broderie.

L'enquête concernant les pardons et troménies a débuté en 2017, et a permis de réunir de nombreux acteurs pour constituer, à partir de 2018, un « groupe de travail » :

« Donc on a sollicité très large, et puis donc y'a une trentaine de personnes qui... à peu près... qui ont répondu présent pour suivre ce projet-là. Et donc ben l'idée, c'est de coordonner ce groupe où on essaie de mélanger le plus d'acteurs possibles concernés par l'élément. C'est pour ça que je disais qu'il y avait aussi bien des bénévoles, que des élus, des prêtres, que des maires de communes, euh... voilà, parce que... des universitaires, des conservateurs du patrimoine, parce que, à un moment ou à un autre, ils sont tous amenés à être concernés, donc on voulait avoir une vision la plus large possible [...]. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Le groupe de travail s'est réuni trois fois sur une année. En parallèle, Margot entretenait « un échange plus régulier, par mail ou par téléphone avec les rédacteurs », permettant de « partager une information ou une idée supplémentaire » (cf. entretien avec Margot). Lors des réunions, permettant de « se poser ensemble et d'échanger », les participants se sont réparti les différentes rubriques de la fiche :

« C'est-à-dire qu'on a découpé la fiche d'inventaire et qu'on a... enfin y'a des auteurs qui ont été... qui se sont proposés pour rédiger la partie qui les concernait, par rapport à leurs compétences. Par exemple, forcément, notre universitaire historien, on lui a confié la partie historique de la fiche d'inventaire. Moi j'ai pris la partie ethno, le conservateur du patrimoine il a pris tout ce qui concernait le mobilier, euh y'en a un autre qui a pris toutes les bannières parce qu'il avait fait un gros travail sur les bannières... donc en fait on s'est réparti... à chaque fois on répartit la rédaction de la fiche, ce qui fait qu'on est... là, on était six auteurs sur la fiche, et il y a eu 30 relecteurs. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Mais l'objectif n'est pas de confier des enquêtes aux participants. Ces derniers ont déjà le savoir nécessaire :

« Les autres rédacteurs de la fiche, est-ce qu'ils ont fait aussi des enquêtes, de leur côté ?

- Non. Non, parce que si je prends l'exemple donc des pardons, l'historien, et bien c'est quelque chose sur lequel il avait déjà travaillé dans le cadre de ses travaux de recherche et de sa thèse, donc y'avait pas d'actualisation particulière, donc lui en fait, il s'est adapté au format de la fiche pour faire un résumé historique de l'histoire des pardons, dans le nombre de signes impartis, donc c'est plus un travail de rédaction, qu'il a fait à partir des matériaux qu'il avait déjà. Pareil pour le conservateur du patrimoine, qui avait déjà les informations, qui avait déjà écrit là-dessus et autres, pareil. Donc voilà, tous les aspects historiques, tout ce qui concernait le matériel, les bannières, les chapelles, les objets processionnels et autres, tout ça en fait, ce sont des gens qui avaient déjà travaillé dessus, qui avaient déjà écrit des choses dessus et qui avaient accepté de nouveau d'écrire dessus en s'adaptant aux normes de la fiche d'inventaire. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ces acteurs ont travaillé en collaboration : pour reprendre les termes utilisés par Margot, les premiers envoyaient aux autres « la fiche d'inventaire en chantier », et la réunion permettait aux « relecteurs » de « relever les choses qui les gênaient ou qui manquaient selon eux » et ainsi de « retravailler ensemble » la fiche :

« [...] ça va du titre à des fois une petite formulation, et puis des fois sur des sujets un peu plus... par exemple, on avait "Vous n'avez pas parlé de ça", ou "Vous avez oublié tel aspect", ou "N'oubliez pas machin... ", tout ça. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ces participants à la fiche ont également permis de collecter un nombre important de lettres de consentement :

« Et après pour témoigner de l'adhésion de la *communauté*, là au sens un peu plus large, on a demandé à leurs réseaux respectifs des lettres de soutien, et ce qui était assez intéressant, c'est qu'on a eu beaucoup de lettres de soutien du monde religieux, même associatif religieux, et finalement moins de lettres de soutien des bénévoles, qui au quotidien organisent les pardons, donc on sentait bien qu'ils n'étaient pas dans une logique, comme ça, institutionnelle, entre guillemets, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, le rôle de la responsable de l'inventaire permanent de l'organisme régional est défini par celle-ci comme celui de la « coordination ». Il s'est traduit par « pas mal d'aller-retours » entre les rédacteurs et les relecteurs, mais aussi entre « ceux qui étaient là à la réunion, [...] et ceux qui n'avaient pas pu venir ». L'agent-PCI a aussi pris en charge la rédaction de la partie concernant la description de la pratique, ainsi que son actualisation, en s'appuyant sur l'enquête débutée en 2017. Pour l'agent, cette « coordination » n'était pas toujours évidente, mais elle semble prometteuse en termes de méthode :

- 407 -

« Je pense que la fiche n'aurait pas été riche si on n'avait pas fait ce travail-là. Alors forcément, c'est plus long, c'est moins facile, parce que ben t'es face à un collectif, et t'es pas tout seul à rédiger la fiche, mais je pense que ça nourrit et ça a permis aussi l'adhésion au projet. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

C'est d'ailleurs pourquoi cette même méthode a été appliquée à une seconde fiche, celle concernant le savoir-faire de la broderie en Bretagne. Elle a débuté en 2018 et s'est réunie trois fois en un an. Marie fut en effet missionnée par la responsable de l'inventaire et le directeur pour « coordonner la fiche » :

« Xavier m'a demandé de bosser là-dessus. [...] En fait, je coordonne tout le projet, quoi. Tout, quoi, c'est-à-dire l'enquête, trouver les gens, inviter les gens au groupe de travail, coordonner la relecture de textes, tout ça en fait. [...] Donc voilà, du coup, je suis partie euh... comment j'ai fait ? Ben j'ai commencé à regarder ce qu'il y avait un petit peu comme euh... comme ouvrages sur la thématique, de toute façon, comme y'en n'avait pas énormément, ça a été assez vite fait. Et puis j'ai commencé par me faire une petite liste de noms récurrents, qui ressortaient pas mal... J'ai commencé à aller voir les gens tout ça, mais j'ai fait ça en parallèle de mes 4 autres trucs. Donc c'était un peu en sourdine, si tu veux, quoi... c'était un petit peu en sourdine. Et j'ai réuni un groupe de travail régional en février. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

L'exigence d'avoir un large panel de participants est la même :

« Là-dedans, y'avait des gens avec qui j'avais fait des entretiens. Y'avait aussi des représentants de certains musées. Y'avait aussi des curieux. Enfin, des brodeurs de loisir, quoi, qui venaient... pas forcément des gens à qui j'avais fait des interviews. Et on a mis tout ce petit monde, et puis y'en a certains qui ont pris certaines parties de la fiche d'inventaire, parce que moi y'a des choses, je ne suis pas compétente. Enfin d'ailleurs, je ne suis pas compétente en broderie, faut bien le dire ! Enfin, je commence à l'être, à force, mais... Donc par exemple, sur la partie historique, on a mis une doctorante. Sur la partie description du matériel, j'ai foutu les gens dont c'est le métier. J'allais pas me substituer à eux, ce serait ridicule. Après j'avais des jeunes créateurs dans l'assistance : je leur ai demandé si y'en avait un qui avait envie de s'y coller, de faire un premier jet sur la partie plutôt création, tu vois. Tout ça, c'est tout des trucs qu'on est en train de remodeler collectivement, mais... »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

La « relecture » se fait toutefois entre brodeurs et brodeuses professionnels, dans l'objectif de leur donner une certaine reconnaissance du travail fourni :

« Ben en fait, là, on est dans la phase de rédaction. Enfin, les gens ont commencé la phase de rédaction. Et... et mon groupe de relecteurs, ça va d'abord être les contributeurs, parce que c'est tous des professionnels. C'est tous des brodeurs. Je vais d'abord leur demander de se relire les uns les autres pour vérifier qu'il n'y ait pas de gros manques, au niveau des thèmes qu'on a traités. Et après, on la soumettra de manière plus élargie. Mais je veux d'abord qu'on ait les textes, et je

veux d'abord, eux, les mettre à l'honneur... Enfin, si tu veux, c'est eux qui se sont montrés volontaires, c'est eux qui donnent du temps, donc je trouve ça normal et juste qu'ils aient d'abord le premier regard, et ça fait un premier moulinage. On va déjà voir si on a balayé à peu près l'essentiel des thèmes. Et après on la soumettra de manière plus large, à l'ensemble des gens qui viennent au groupe de travail. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

On retrouve plusieurs points communs dans la réalisation de ces deux fiches : d'une part, la sollicitation d'« érudits locaux » et de savants pour la rédaction (universitaire, conservateur, doctorante) ; d'autre part, l'écart qui peut exister entre les participants et les agents-PCI dans l'appréhension du PCI. En effet, pour la fiche-pardons, l'agent-PCI nous rapporte l'étonnement voire la déception des participants, bénévoles et impliqués dans des pardons, de voir une telle importance donnée la description des préparatifs des pardons, comme si celle-ci désacralisait le pardon en tant que cérémonie exceptionnelle :

« Après, tout ça a été relu, et alors c'était assez intéressant de voir que certaines personnes, mais bon, ça on retrouve toujours dans cette logique-là, n'aimaient pas trop parfois que je parle de certains aspects. En fait, ils n'étaient pas très à l'aise avec le fait que je mette en avant les préparatifs, l'organisation, le montage des stands, parce que pour eux, ça cassait un peu l'image authentique du pardon, qui pour eux n'est que le jour J. Alors que moi, je voulais vraiment donner à voir ce qui se passe avant, ce qui se passe après, et même pendant, en termes de préparatifs, indépendamment de l'aspect cérémonie et autres. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Du côté de la fiche-broderie, la chargée de mission nous relate les difficultés pour le groupe de travail d'appréhender la dimension contemporaine de la pratique :

« La plupart des brodeurs mélangent un peu de la reconstitution de costumes avec de la création contemporaine. Mais ça c'est la réalité du terrain en Bretagne, c'est que les gens qui sont arrivés à la broderie, ils sont arrivés à la broderie, pour les trois quarts, par le biais du costume. Et en même temps, le costume, il est porté pour des spectacles, donc ça fait partie des axes du PCI, ce côté arts de la scène. Voilà. Moi, ça ne me gêne pas au niveau... théorique. Par contre, c'est vrai que ça crée des ambiguïtés au niveau du groupe de travail. Au début, j'ai dû bien expliquer, parce qu'au début, ce n'était pas très, très clair pour les gens, parce que quand on a expliqué "inventaire de la broderie", en fait, au départ, ils pensaient que c'était un inventaire du patrimoine textile. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Cette réception différenciée de la notion de PCI suppose en effet la nécessité d'informer la société civile, ce que nous étudierons dans le prochain chapitre (*cf.* chapitre 6).

La mise en œuvre de « groupes de travail » cherche ainsi à appliquer l'impératif participatif à la mise en fiche, dans sa phase de rédaction. Elle permet en effet de faire contribuer les praticiens et d'autres acteurs que des acteurs spécialistes du PCI, lesquels

se donnent plutôt un rôle de mise en réseau, de mise en commun et de « coordination », pour reprendre leur terme exact :

« Dans la logique de ces groupes de travail, c'est un positionnement qu'a BCD, depuis le début et qu'on tend à essayer de garder, c'est de mettre à même niveau les paroles dites expertes et universitaires des praticiennes et praticiens, et des gens qui vivent l'élément patrimonial concerné. On essaie toujours, voilà, de les considérer à même niveau, quoi, sans hiérarchiser forcément, mais en les utilisant, entre guillemets, dans le cadre de la fiche ou de la réflexion, selon les étapes qui paraissent intéressantes. Évidemment, tous les aspects logistiques, vie du pardon, organisation, là il va y avoir une dominante sur la parole des bénévoles qui va être confrontée au travail d'enquête. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ce positionnement dont il est question répond à une position qui se veut intermédiaire, nourrissant une compétence qui se construit de façon empirique et qui renvoie à la doctrine développée par BCD (*cf.* chapitre 4). En effet, on comprend, à travers l'extrait d'entretien suivant, combien l'expérience de ces « groupes de travail » permet à l'agent d'en tirer un raisonnement qui nourrit la construction de cette compétence :

« L'exemple sur la coordination du groupe de la broderie a été très instructif. [...] Alors : très dur à gérer, notamment pour Anne en réunion, c'est pour ça qu'à un moment, je suis venue en renfort avec elle aux réunions, pour essayer de dépassionner les choses. Parce qu'on est tombé dans un conflit entre la parole scientifique et la parole des bénévoles et des praticiens. Donc ça a vraiment été violent au sens symbolique du terme. Personne ne s'est battu, mais en tout cas, à coup de mots et d'idées, si. Y'avait un positionnement des universitaires qui remettait constamment en cause le travail qui avait été fait. Si tu veux, les historiens qui étaient présents, ils étaient sur la période Moderne, et les bénévoles, qui avaient travaillé sur la partie historique, étaient sur le XIX^e-XX^e siècle. Malgré le fait qu'ils n'étaient pas sur les mêmes périodes historiques, y'a eu une vraie confrontation, avec le reproche des uns de ne pas connaître ce dont ils parlaient, ça c'était les praticiens qui avaient plaisir à reprendre l'historienne quand elle se trompait sur un terme technique ou autre. Et inversement, l'historienne qui avait plaisir à reprendre les praticiennes - c'était majoritairement des femmes - sur des éléments historiques de l'époque Moderne, par exemple. [...] Ça, c'est quelque chose qui, par exemple, n'a pas du tout eu lieu avec les pardons. L'analyse rapide que je fais là-dessus, c'est que l'histoire des pardons avait déjà été écrite. Et l'universitaire qui a travaillé dessus est reconnu aussi bien dans le monde universitaire, que professionnel, que bénévole, lui-même organise un pardon, donc tout ça était très apaisé, c'était fait, on avait eu ces débats sur l'histoire des pardons, et voilà. Et malgré l'aspect religieux, en Bretagne, on aurait pensé que ça aurait pu créer des points de frictions : pas du tout, y'avait une espèce de consensus, c'était fait. Or, là, l'histoire de la broderie est en train d'être écrite ! Que ça soit au niveau universitaire, ou militant culturel, c'est en train d'être fait. Et donc on est tombé en plein dans une histoire en train d'être écrite, en même temps qu'une histoire en train de se faire, puisque y'a cette patrimonialisation d'un coup, qui arrive, sur ce savoir-faire, et alors là, on est tombés en plein dans les crispations habituelles qu'il peut y avoir quand on est

en plein dans l'écriture de l'histoire. Et donc tu vois, [...] dès la deuxième réunion, Anne m'a appelée pour que je vienne en renfort, c'était de rappeler que l'aspect historique n'était qu'une toute petite partie de la fiche, et que ce n'était vraiment pas l'intérêt central, quand on parlait de patrimoine immatériel. Non pas qu'il fallait mettre hors sol les éléments et nier le fait qu'ils avaient une histoire, [...]. En fait, ça a pris des proportions énormes, et ça a complètement déstabilisé les réunions, à tel point que voilà, encore heureux qu'il y avait tout le travail d'enquêtes de terrain qu'avait fait Anne, parce que pour les aspects contemporains ça aurait été très, très compliqué. Donc, tu vois, ça ce n'est pas quelque chose qu'on aurait pu anticiper, quoique maintenant, je serai plus vigilante sur ça. Donc, je ne sais pas si ça répond vraiment à ta question. Mais c'est très contextuel par rapport à l'élément, par rapport aux acteurs qu'on a qui sont concernés par la fiche d'inventaire. Donc je ne sais pas si on peut avoir une... enfin je pense qu'on doit être dans une méthode qui doit sans cesse s'adapter ! À l'élément, à la *communauté*, et aux acteurs qui vont être concernés par ce travail-là.

- C'est très intéressant.

- Ah ! C'était vraiment, c'était vraiment intéressant. Alors, quand tu es dedans, notamment Marie, elle, elle était prise entre les deux puisqu'elle servait de lien entre les deux, donc pour elle ça a été plus éprouvant. Mais moi qui avais un regard plus extérieur, c'était vraiment très intéressant sur cette écriture de l'histoire, et sur comment on se raconte pour légitimer cet aspect patrimonial, cet aspect militant, cet aspect culturel, enfin là c'était vraiment en train de se faire, et c'était vraiment... très, très intéressant. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

La longueur de cet extrait est à la mesure de son importance ; relevons, en effet, deux aspects majeurs pour la présente recherche :

(a) D'une part, la mise en fiche peut survenir en plein processus de patrimonialisation ordinaire : l'écriture de l'histoire de la pratique, qui apparaît comme une de ses étapes, est l'objet de la fiche qui en devient le support. Par conséquent, la mise en fiche participe à la mise en patrimoine ordinaire et rompt avec une vision linéaire de la patrimonialisation telle qu'abordée dans le chapitre 5. En outre, on voit que l'histoire de l'élément revêt une importance capitale pour les praticiens en ce qu'elle est le témoin de l'ancrage de la pratique pour la *communauté* (un critère d'identification abordé dans le chapitre 5).

(b) D'autre part, l'agent-PCI nourrit clairement son rôle d'intermédiaire qui lui est implicitement assigné par l'Unesco et le DPRPS (*cf.* chapitre 1) : il ne se place ni en savant, ni en praticien, mais intervient comme médiateur du conflit. Cette impartialité se manifeste également par l'analyse distanciée qu'il tente de produire sur la situation (par les entretiens et les *rappports de recherche*). Celle-ci nourrit le raisonnement que développent les agents sur la construction de leur compétence et renvoie à un regard distant qu'ils cultivent en tant que *chercheurs* (*cf.* chapitre 11).

La mise en fiche collective est spécifiquement bretonne et apporte une dimension participative aux outils classiques de l'enquête. En Normandie, on aura compris que l'approche est différente : la fiche fait l'objet d'un travail bien plus solitaire, s'apparentant au cadre universitaire, mais remodelant certains de ses paramètres pour se conformer à l'impératif participatif. Cette distinction inter-régionale donne à voir deux logiques d'analyse et de rédaction des fiches bien différentes, que nous avons déjà esquissées dans le chapitre 5 (cf. partie 1 de ce chapitre).

3.2. Rendre compte de l'enquête : analyse des données, rédaction et « restitution »

Une fois la phase intensive de l'enquête terminée, les agents-PCI passent à la phase de rédaction de la fiche : sur quelle méthode s'appuient-ils pour analyser ces données et les objectiver par l'écriture, dans le cadre normatif qu'est la fiche d'inventaire ? Il n'est pas aisé de produire, en la matière, une comparaison interrégionale, car la rédaction de la fiche est une activité appréhendée de façon singulière par chaque agent-PCI. On voit, cependant et encore une fois, une spécificité normande, portée par l'agent chargé de l'axe PCI et territoires et par le directeur de l'EPCC-LFPN. En revanche, nous verrons qu'en Bretagne, la norme est à la description réelle.

3.2.1. Les ressorts de la théorisation du PCI : une approche singulière en Normandie

Alors que, selon les normes de l'Unesco et du DPRPS (cf. chapitre 5), l'approche qui est indiquée doit être strictement descriptive, en Normandie, la description n'est aucunement revendiquée comme preuve de la qualité de la fiche :

« Je dirais que si on considère le patrimoine culturel immatériel que en tant que pratiques, on se situe dans le descriptif de quelque chose qui est pas, je dirais, qui n'est pas immatériel. La pratique est un champ matériel, palpable, observable, et on risque, si on se situe dans le champ uniquement de la pratique, d'être dans l'objet, et donc on rend, je dirais, le patrimoine immatériel, on le réduit plutôt à un objet, qui est une pratique, sans aller au-delà de cette pratique, c'est-à-dire ce qu'elle signifie. C'est ce que j'avais essayé de faire pour tout, en fin de compte, pour toutes les pratiques que j'ai abordées, y compris pour le savoir-faire de la dentelle d'Alençon. Et ce qui me paraît être le plus juste, en termes de PCI, c'est que la dentelle d'Alençon, par exemple, tu ne vas pas l'apprendre, il faut sept-huit ans, ce qui va intéresser, je pense, celui qui se penche sur cette pratique, qu'il ne pourra jamais apprendre, c'est tout ce qu'il y a autour de cette pratique, la vie de la *communauté* dentelière mais aussi, cette pratique, pourquoi elle se perpétue. C'est bien sa valeur, et donc le sens de cette pratique, qui fait qu'elle se perpétue. C'est un peu ce que j'ai voulu montrer pour la dentelle, mais qui est valable aussi pour les itinérances au Mont-Saint-Michel, enfin voilà. Les arbres, le CHU également. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Ce sont donc la conceptualisation, la théorisation et l'interprétation des significations des éléments pour les praticiens, à la lumière d'un raisonnement issu de la géographie sociale, qui sont garantes, pour les agents, de ce qu'ils appellent « une bonne fiche », c'est-à-dire une fiche qui permet de donner à comprendre le PCI.

Ainsi, les *rapports de recherche* rédigés par Vincent en parallèle des fiches, insistent continuellement, dans la partie méthodologique, sur l'inadéquation d'une logique descriptive pour traiter du PCI : un « récit trop simplifié ferait perdre les significations extraordinaires qui s'attachent à l'intérêt patrimonial » (p.16) ; la « fiche d'inventaire ne doit pas être appréhendée comme production figée et terminée » (p. 16) ; ou encore :

« On devine que l'étude du patrimoine culturel immatériel hospitalier ne peut accorder une importance excessive à des descriptions de pratiques car celles-ci se transforment toujours. Il s'agit donc avant tout d'identifier des schémas permanents, des systèmes symboliques stables, qui pourraient ne pas varier malgré l'évolutivité des métiers ; mais surtout, qui participeraient de la vitalité des *communautés* hospitalières dans la mesure où leurs pratiques se transformeraient aussi pour exprimer et transmettre des principes majeurs présidant à leurs activités de soins. »⁴¹

Pour l'agent, la mise en fiche demande d'aller au-delà de la description brute de la pratique, dans l'objectif, fondamental, de rendre compte de la vivacité et de l'évolutivité de la pratique :

« C'est effectivement en identifiant ces significations que l'on accède à l'immatérialité patrimoniale ; non en s'arrêtant à une description exclusive des pratiques. Cela apparaît d'autant plus judicieux en milieu hospitalier où les systèmes de pratiques sont en évolution permanente. »⁴²

En effet, une « approche de la symbolique contemporaine du Mont-Saint-Michel » permet d'appréhender le Mont-Saint-Michel, pourtant haut lieu du patrimoine culturel matériel, comme une « spiritualité » qui serait « toujours présente aujourd'hui », somme toute comme « un rocher toujours sacré » (*cf.* rapport de recherche Mont-Saint-Michel).

L'agent-PCI définit même le PCI comme des significations, des « symboliques », des « représentations » : les éléments inventoriés en Normandie relèvent quasiment tous de la catégorie des « rituels ». La connaissance produite par ces enquêtes et fiches ne se définit comme étant exhaustive, bien au contraire, mais comme « connaissance minimum » ; pour

⁴¹ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.6.

⁴² Cf. : *ibid.*

l'agent-PCI, il s'agit d'étudier le PCI « sous un angle » spécifique, qui est géographique. C'est d'ailleurs pour cela que des rubriques sont laissées vides :

« Quand tu lis certaines fiches, t'as l'impression que c'est définitif. La pratique, la voici, voilà ce qu'elle signifie... d'ailleurs, souvent, la signification est assez peu abordée, c'est souvent des choses très descriptives, avec un historique... bon mais même quand la fiche est faite avec toutes les rubriques qui s'articulent bien les unes avec les autres, t'as l'impression que... ben ça y est, c'est définitif. Et qu'il n'y a plus rien d'autre à chercher. Et d'abord, c'est ce que peuvent faire comme reproche un certain nombre de chercheurs, sur les fiches d'inventaire : "Bon ben d'accord, mais le savoir, là, il n'est pas définitif, il peut être enrichi... voire même peut-être qu'il peut être contredit." Et comment est-ce qu'on articule dans ce cadre-là la fiche d'inventaire, qui le... le niveau de connaissance minimal sur la pratique, comment on peut l'articuler avec le rapport de recherche ? Comment on articule la recherche avec l'inventaire ? Ce n'est pas évident. Enfin, pour la fiche Mont-Saint-Michel, y'a tellement de choses qui pourraient être explorées par ailleurs, développées, peut-être précisées... bon, enfin, voilà, c'est un cas de figure... c'est vrai que quand tu mets "champ à compléter par des travaux ultérieurs", c'est pour rappeler aussi que ce n'est pas un travail achevé, définitif. »
Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Pour Vincent, faire montre de non-exhaustivité est, de plus, propre à une éthique *scientifique* : le savoir est infini et il n'appartient pas à l'agent qui l'a produit, lequel invite d'autres à s'en saisir, à partir de disciplines et cadres théoriques différents.

Ainsi, cette connaissance, produite sous l'angle géographique, conduit l'agent à conceptualiser ce qu'il observe, selon des « métaphores » et des « registres ». Il construit une rhétorique, propre à lui-même, qui devient une théorie du PCI inventorié. Mais les *rapports de recherche* produits dans le cadre de ces fiches rapportent la méthodologie d'analyse de façon ambiguë. Tantôt, le propos s'appuie résolument sur les témoignages collectés, tantôt il semble que ce soient les témoignages qui permettent au « chercheur » d'appuyer ses propres théories :

« Le travail du chercheur qui identifie les significations de ces pratiques à partir des témoignages. »⁴³

« Il va être désormais intéressant de mesurer combien les entretiens réalisés dans différents services des CHU de Rouen et Angers vérifient les schémas qui viennent d'être esquissés. »⁴⁴

Dans ce cadre, on peut s'interroger sur la continuité, pendant l'analyse et la rédaction, de la perspective compréhensive développée lors de l'enquête. En effet, à la lecture des fiches

⁴³ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.16.

⁴⁴ Cf. : *ibid.* : p.31.

d'inventaire concernées, on peut avoir le sentiment que l'objectif recherché n'est pas seulement d'inventorier ce qui fait partie du PCI, mais aussi de rallier ce qui est observé à une idée préconçue du PCI – hypothèse que nous éclaircirons par la suite, dans le chapitre 13 de cette recherche. Cette approche nourrit d'ailleurs un statut, en quête d'accession de la part de Vincent, de *chercheur* : nous approfondirons cela dans le chapitre 11.

Cela étant, cette remarque fait écho à la doctrine d'établissement de l'EPCC-LFPN, selon laquelle le PCI est un outil qui permet de mobiliser des financements ou dont il faut parfois se détacher pour obtenir des subventions qui ne seraient pas « étiquetées PCI » mais qui pourraient toutefois profiter à l'étude de celui-ci. On y retrouve également la nécessité, pour l'établissement, de s'ériger en tant qu'expert et qu'établissement scientifique au niveau régional, quand, en Bretagne, les enjeux se trouvent plutôt au niveau de la distinction entre professionnels et militants.

3.2.2. Les ressorts de la description exclusive en Bretagne

En Bretagne, l'analyse et la rédaction suivent une logique descriptive. Celle-ci a pour but de traduire la perspective compréhensive de l'agent : il se donne pour objectif de s'appuyer uniquement sur la perception des praticiens et non de les interpréter à la lumière d'analyses théoriques. Ce principe répond à une volonté des agents de faire montre de leur impartialité, enjeu si central dans la mise en fiche (cf. chapitre 5) :

« [...] il fallait quand même rester sur quelque chose de vraiment très descriptif. Ouais, très descriptif, s'abstraire d'une analyse personnelle, s'abstraire d'un sentiment. C'était Laurent qui tient le stylo, mais on ne lui demande pas, on s'en fout du sentiment de Laurent. [...] Et du coup, à partir du moment où tu ne dois pas faire dans le sentiment, mais dans le descriptif, ce n'est pas évident. Le but, en gros, qu'on m'avait expliqué, c'est quelqu'un qui ne sait pas du tout ce que c'est, cette gavotte, "une gavotte, c'est quoi ?", il va ouvrir ça et il va dire "ah oui, je vois, je vois ce que c'est maintenant." Et déjà tu vois, parler du nom déjà. Ça déjà ce n'est pas évident. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

La description donne à voir la dimension tout à fait concrète de l'élément et la façon dont la *communauté* l'organise et la pratique (à partir de ses éléments matériels, le quotidien des membres de la *communauté*). Cette norme bretonne s'appuie sur la volonté de « penser la fiche de manière ethnographique », pour reprendre les termes des agents :

« Donc euh... effectivement, de description d'éléments, et moins d'interprétation, et ça, pour le coup, l'enquête de terrain et le recensement avec l'enquête plus quantitative et autres apporteront ces éléments-là. Mais comme on voyait la fiche d'inventaire comme un point de départ, on ne pouvait pas déjà anticiper, même si on commençait à expliciter quelques petits trucs. [...] Comme elle était un point de départ, euh... d'une enquête qu'on savait durer sur plusieurs années, euh... on a eu cette volonté d'être plus, oui, ethnographique que sur l'analyse théorique. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

La logique descriptive est devenue une règle partagée au sein de l'organisme BCD et transmise comme un principe dogmatique aux chargés de mission nouvellement arrivés. En effet, Laurent, arrivé en 2018 et en parallèle lui-même praticien en chant traditionnel, nous relate sa difficile expérience de rédaction :

« [...] je n'ai pas forcément toujours bien tilté sur, comment dire, sur le formalisme en fait, quelque part, tu vois ? [...] Faut bien décrire, que je dise pourquoi je parle de gavotte bigoudène et que je la distingue de la gavotte du Pays de Quimper. Et c'est compliqué, quoi ! Dans les fiches techniques, on te dit "alors le rythme de la gavotte de... 165 à la..."... Et je n'avais pas le temps de me noyer là-dedans, je me posais la question de savoir "Est-ce qu'il est utile de se noyer là-dedans ?" et la réponse est "non". Et je me disais, on perd vachement de temps en conneries. Et ce n'est pas évident, parce que l'exercice même veut ça, en fait. L'exercice en soi est intéressant, et le formalisme appliqué à cette rédaction de fiche d'inventaire peut parfois être pesant. [...] Donc ça, ça n'a pas été évident. De faire la part de la réalité concrète descriptive et la part de l'esprit. Et comment dire... et moi, ma nature était de ne pas essayer de rentrer trop dans la technicité, mais à un moment donné, tu es bien obligé d'y passer. Et à partir de ce moment-là, où, là aussi, on met le curseur ? Et dans un premier temps, dans un premier jet, j'ai été beaucoup trop précis, en fait. Mais ça, Margot me disait "Non, non, il faut que tu allèges beaucoup, etc." Donc moi mon objectif, à moi personnellement, c'était de donner une vision de ce qu'est la danse, mais pas donner une fiche technique "cercles celtiques", et en même temps, t'es obligé d'y passer, parce que c'est quelque part l'objectif même d'une fiche, c'est-à-dire de décrire. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

L'art de mettre en fiche oscille entre description extensive et synthétique - répondant, ainsi, à ce que Laurent appelle le « formalisme » de la fiche d'inventaire, qui n'est pas une monographie mais un support plutôt d'ordre administratif - et description technique pointue - qui répond à une ambition professionnelle de rigueur et de précision rompant avec les pratiques de mises en fiche des acteurs associatifs.

En effet, on remarque - comme en Normandie - que les fiches répondent à des objectifs sous-jacents, rarement énoncés explicitement par les agents-PCI, qui témoignent d'orientations propres à l'organisme régional. En Bretagne, les agents montrent une forte volonté de perfectionner la mise en fiche en s'appuyant sur les premières fiches rédigées par des acteurs associatifs. Ils essaient d'en compenser les lacunes, notamment en termes de précision des données, sur l'organisation de la pratique, ou sur ce qu'ils appellent « les dimensions sociales » :

« Ah oui ! C'est ce que je te disais tout à l'heure, sur le fait que, même si parfois t'as à gérer certaines personnes, mais le fait de rendre compte du avant, pendant, après... de pas juste prendre l'événement au moment "public", entre guillemets,

tu vois... c'était finalement ça qui manquait un peu dans la fiche *Fest-noz*, c'était le "avant", l'organisation : on parlait des organisateurs, mais pas de l'organisation pratique. Effectivement, si on peut être précis là-dessus, je pense que ce sont aussi des éléments intéressants, ou en tout cas qui... qui donnent une vue d'ensemble un peu plus large. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

En effet, pour Margot, son rôle est de développer une vision extensive de l'élément mis en fiche, principe qui sous-tend, selon nous, la professionnalité de l'agent. Les agents bretons montrent la volonté d'être proches de l'exhaustivité et de la synthèse :

« dans l'organisation, on a essayé au maximum de rendre compte de tout ce qu'on peut trouver dans les pardons. [...] En fait, avec la fiche d'inventaire, c'est un peu comme si on avait créé un pardon qui est la somme de tous les pardons... »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

La logique descriptive est également justifiée par la nécessité de rester intelligible pour garantir le bon fonctionnement des « groupes de travail » et l'intégration d'une frange moins savante de la *communauté* dans la mise en fiche :

« Nous, on est en coordination d'un groupe, avec des praticiens, des prêtres, des porteurs de bannières, enfin, quand tu commences à partir dans des analyses théoriques, ou psychologiques, euh... tu les perds, entre guillemets, sans aucune... aucun jugement ou prétention de ma part, tu vois, mais... pour moi, c'est plus compliqué d'emmener les gens. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

L'ambition d'objectivité que les agents bretons cherchent à atteindre se lie à la nécessité de conserver un langage accessible au profane, et ainsi de remplir une mission d'information-formation de la société civile⁴⁵ :

« Ce n'est pas évident de savoir où on met le curseur, quoi. Est-ce que je vais plus dans les détails ? Ça a l'air d'être intéressant, mais ça s'adresse quand même plus à un grand public qui n'y connaît rien. Donc ça ce n'était pas évident. Et ça, c'était plus vraiment dans l'appréhension de ce qu'est une fiche d'inventaire. Tout bêtement, par exemple, pour moi quand on parlait de gavotte, je pensais à la gavotte montagne, mais c'était la gavotte... en général ! Et là, il fallait bien décrire toutes les gavottes. Mais en même temps, qui décide que telle ou telle forme de gavotte est particulière ou que c'est juste un détail ? Voilà ! »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Laurent finit par la question de la légitimité de l'agent dans la production de connaissances dont la fiche est le support ; un questionnement dont nous n'avons pas la réponse, mais qui est partagé et plus ou moins explicité par l'ensemble des agents normands et bretons ;

⁴⁵ Une mission que nous détaillerons dans le chapitre 6.

il met ainsi en doute l'objectivité recherchée et met l'agent en prise avec un nouveau paradoxe : si l'élément a été sélectionné de façon participative en amont de la mise en fiche, en aval, toutefois, où l'agent trouve-t-il la légitimité de prendre certains partis dans sa rédaction, si ce n'est par son expérience et son savoir savant, voire *expert* ? Nous répondrons à cette interrogation dans le chapitre 12 et verrons comment les agents participent à redéfinir l'expertise patrimoniale.

Avant cela, concluons que la principale différence qui existe entre les approches respectives des deux organismes régionaux est la place accordée à la science : les agents normands voient en la fiche un travail de *recherche* qui se doit d'être théorique ; les bretons la considèrent comme la reconnaissance institutionnelle issue d'un processus participatif. Ainsi, la phase finale de la mise en fiche (la relecture et la restitution) traduit cette différence : les agents normands compensent l'approche théorique par le développement, ensuite, de pratiques garantissant la participation des praticiens et leur adhésion à la fiche, alors que les agents bretons s'affairent déjà à la suite de la reconnaissance.

3.2.3. La relecture et la restitution

Une grande attention est portée à ce que les informateurs donnent leur consentement pour que leurs témoignages soient utilisés dans la fiche. En Normandie, un système est donc développé et fait partie du « protocole d'enquête » : au moment de la retranscription des entretiens, l'agent procède à une « indexation » des entretiens selon des thématiques dominantes, et envoie celles-ci à chaque informateur, accompagné d'un formulaire de consentement. Pour l'agent, il s'agit d'appliquer une « dimension participative » où « chacun est acteur de la recherche, [...] de manière à ce que chacun soit chercheur pour lui-même, entre guillemets » :

« Déjà moi, ce que j'essaie de faire, c'est que, une fois que l'entretien est fait, je vais pas leur faire signer un formulaire de consentement ! Ça fait un peu "ah ça y est, t'as témoigné"... J'envoie, une fois que j'ai indexé le témoignage, j'envoie l'indexation, les thèmes qu'ils ont, et avec cette indexation j'envoie un formulaire de consentement qu'ils peuvent remplir. Ils le rendent, ils le rendent pas... Parfois, ils y pensent pas. Je vais pas courir après. L'important c'est qu'ils aient lu l'indexation, le formulaire, au moins, ils ont un exemplaire.

- Tu retranscris tout ?

- Non, alors justement, ça m'évite de retranscrire tout. Après, les passages dont j'ai besoin, je saurai que je vais les retrouver à tel endroit et donc en transcrire la partie correspondante, et éventuellement cette partie, lorsque je l'utiliserai, je recontacterai la personne pour lui dire "Est-ce que vous êtes d'accord que j'utilise ça dans ce contexte-là ?" Je dirais, c'est le cadre d'échange que ce protocole instaure, qui n'existerait pas si j'étais uniquement dans "allez, signe là, hop, ton témoignage, on l'archive". Je trouve que procéder comme ça est un peu plus éthique que... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

D'ailleurs, pour aller au bout de la démarche, les informateurs sont invités à « valider » ou à émettre des propositions de modifications suite à leur relecture :

« Parfois, tu vois, dans des formulations, "ah ben non cette phrase-là, je la trouve compliquée", ou "je voudrais pas que ça semble péjoratif", tu vois, donc bon... "ah oui, et tu verrais ça comment alors ?" Donc bon c'est comme ça que ça se fait. »
Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ce « protocole » répond à l'impératif participatif :

« La question souvent c'est : "Qu'est-ce que vous allez en faire ?" Toi tu vas leur proposer une grille d'analyse, et je pense qu'un autre enjeu, après, de la participation, c'est de leur proposer, voilà qu'est-ce que tu en as fait. Et de soumettre à leur discussion, à leur approbation, à leurs remarques, à leur consentement, bien entendu. »
Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Il participe d'une co-construction qui, selon le directeur de l'EPCC-LFPN, est constitutive de toute démarche de mise en fiche, notamment lorsque celle-ci peut s'intégrer dans des « enjeux territoriaux ». Ainsi, il approuve la démarche, la valorise et attend de l'agent que cette pratique soit systématisée autant que faire se peut :

« Ce qu'il fait au Mont-Saint-Michel, y'a une vraie co-construction. [...] Y'a deux choses : ce qu'on écrit dans une thèse c'est différent de ce qu'on écrit dans une fiche d'inventaire. Il vaut mieux qu'elle soit validée par la *communauté* avant. On fait une recherche mais c'est nécessairement co-construit avec les populations. [...] On sait que le Mont-Saint-Michel, c'est un truc tellement compliqué. Mais comme on a choisi de faire une fiche d'inventaire, et que les gens ont adhéré à la démarche... on peut pas mettre en ligne sur le site du ministère quelque chose qui ne soit pas validé par... après, au Mont-Saint-Michel c'est complexe, on apporte une pierre au plan de gestion... »
Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Il s'agit d'un juste retour de la participation des praticiens à l'enquête, permettant à la fois de commencer à leur faire accéder à la reconnaissance attendue par l'inscription, et à la fois d'ancrer davantage la logique participative de l'enquête :

« Ils acceptent de te rencontrer, ils te parlent, tu les enregistres, ou pas, parfois même ils veulent participer sans être enregistrés. En général, ils en attendent un retour, ce retour... tu ne vas pas attendre la restitution... dès que j'ai commencé à réfléchir sur des éléments, etc., en général je revois les gens, à l'hôpital c'était difficile, mais au Mont-Saint-Michel, je les revois, je leur parle, je teste un peu les trucs qui fonctionnent ou qui ne fonctionnent pas. Après, une fois qu'ai écrit quelque chose qui les concerne sur leur témoignage, avant toute finition, je donne à lire. Et pour savoir ce qu'ils en pensent, est-ce qu'ils voient des choses à ajouter ou à modifier, pour qu'ils adhèrent en fait, pour qu'ils comprennent et qu'ils adhèrent, en toute connaissance de cause, et que je ne dise pas quoi que ce soit se basant sur leur propos, qui serait à côté de la plaque. Alors pour moi, c'est un élément fondamental, on est au cœur de la notion de participation.

- Ça t'est arrivé d'avoir eu des retours négatifs ? Est-ce qu'ils comprennent bien tous les passages les plus théoriques de la fiche ?

- Ben écoute, quand je fais relire, j'ai des retours. Donc c'est qu'ils lisent. Alors après, ils ne lisent pas tout, la partie problématique par exemple, ils la lisent pas, ou la partie méthodo, ils lisent leur partie, ce qui les concerne. Moi je sais que ça a été lu. Je sais que à l'hôpital ça a été lu, chaque module de fiche d'inventaire, je sais qu'à Évreux, ça a été lu, que d'ailleurs justement pendant cette phase de relecture, justement y'avait une dame qui avait des incompréhensions sur certains passages... que j'ai dû réécrire plusieurs fois, mais en même temps, elle avait raison, parce que ma première formulation, elle était pas assez juste en fait, donc travailler avec elle ça m'a permis de retravailler ce passage, bon c'était un petit peu chiant sur le coup, mais ça en valait la peine ! Mais sinon, non, ils ont relu. Mais je sais que sur la fiche de l'hôpital, la partie préliminaire, bon, qui est un peu... tu vois ? Faut rentrer dedans quoi. Mais ça, tu vois, je sais que ce n'est pas grave, ça, parce qu'en fait ce sont des propos généraux. Ce qui est important, ce sont les passages qui concernent leur témoignage et ce que j'en fais. Qu'ils aient relu, qu'ils aient pu faire des remarques. Et je dirais la plus grande satisfaction, c'est qu'ils disent : "Ah ben ouais, c'est intéressant", c'est la plus... pour moi c'est ça, la participation. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

On comprend, ainsi, que ce qui importe, pour Vincent, est, plus qu'une validation des praticiens, mais leur « adhésion », comme il le dit, au travail d'interprétation du PCI qu'il propose. J'ai participé, en tant qu'agent-PCI en 2018, à la restitution orale (réalisée sous forme de conférence) de Vincent sur la fiche-Mont-Saint-Michel auprès des praticiens. Il y proposait une lecture du travail qu'il avait produit, étayée par des photographies. Le vocabulaire très soutenu de sa rhétorique savante semblait laisser l'assistance pantoise : « C'est très intéressant ! », s'exclamaient les praticiens, sans jamais argumenter davantage. Admiratifs, ils montraient concéder à Vincent un statut de savant, intellectuellement supérieur à eux, conférant ainsi une totale confiance au discours produit, qu'ils ne voyaient donc pas la nécessité de comprendre en totalité. À l'issue de cette restitution, la fiche était de fait considérée comme validée par la *communauté*, sans avoir mis à l'épreuve la théorie à leur véritable consentement éclairé. Ainsi, considérant le caractère savant et pointu des fiches réalisées par Vincent, ne peut-on pas émettre l'hypothèse que la fiche est le résultat d'une évaluation individuelle, propre à l'agent, qui se pose en expert de l'élément, sous le paravent d'une participation partielle, plus théorique qu'effective, malgré la validation procurée par le directeur de l'organisme puis par l'inclusion de la fiche à l'inventaire national ? Nous répondrons à cette question dans le chapitre 13.

En Normandie, on identifie une sorte de tradition de la restitution. En effet, après chaque mise en fiche, l'agent propose à la *communauté* un temps de conférence. Il s'agit ainsi de proposer une synthèse de l'enquête et de présenter la fiche d'inventaire. Cette restitution agit à la fois comme un « contre-don », le remerciement des participants à l'enquête, qui ont donné de leur temps et de leur confiance à la réalisation de celle-ci. La restitution se fait aussi sous un format d'exposition, qui a pour objectif de promouvoir l'élément mis en

fiche dans l'espace public. Elle agit également comme support de la mission d'information-formation de la mise en patrimoine institutionnelle.

En Bretagne, les agents considèrent déjà que la mise en fiche est validée par l'inventaire participatif, puis les groupes de travail et les lettres de soutien produites par les praticiens : ils ne poursuivent donc aucune ambition de les faire adhérer à la fiche. Selon Laurent, il existe un autre paramètre : les éléments mis en fiche sont « déjà connus » des Bretons, puisqu'ils font majoritairement partie des éléments de la culture bretonne.

Ainsi, pour les agents bretons, la fiche « n'est pas une fin en soi », pour reprendre les termes de Margot : elle donne un cadre pour des actions qui la dépassent. C'est ce que nous verrons dans la prochaine sous-partie.

3.3. Les effets de l'inscription à l'inventaire national : une reconnaissance comme « prétexte »⁴⁶

La réception de la mise en fiche par les *communautés* est à appréhender à travers deux paramètres : les écrits des médias et les réactions des *communautés* envers les agents. Premièrement, une fois la fiche d'inventaire et la restitution réalisées, on peut voir que les médias s'emparent rapidement de l'événement. Les quelques articles de presse rédigés sur le sujet donnent quelques indices pour comprendre la réception par la société civile. On remarque par ailleurs une couverture médiatique bien plus importante en Bretagne qu'en Normandie⁴⁷. Finalement, les médias rempliraient la mission de restitution et cela illustre ce qu'apporte l'inscription aux praticiens :

« Je vais prendre l'exemple des pardons. Par exemple, la fiche gavotte, elle a été faite sans groupe de travail et autres, il n'y a pas eu un retentissement particulier, il n'y a quasiment pas eu d'articles de presse, les gens ne s'en sont pas emparés, c'est quasiment passé un peu à la trappe, l'info en fait. Inversement, les pardons, tous ceux qui étaient dans le groupe de travail se sont emparés de la nouvelle et l'ont diffusée. Donc, eux, ils en faisaient partie, ils étaient convaincus ou séduits par le projet, ça faudrait leur demander comment ils qualifient ça, en tout cas ils trouvaient ça bien, ils avaient bien compris comment ça fonctionnait, ils avaient bien compris à quoi ça servait, que c'était une reconnaissance, une documentation, mais qu'en rien il n'y allait avoir des sous. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

⁴⁶ Nous empruntons cette expression à Margot ; mais nous verrons, dans les chapitres 9 et 11, qu'elle est utilisée par d'autres acteurs.

⁴⁷ En effet, en Bretagne l'attention est portée sur les correspondants locaux et un chargé de communication organise des conférences de presse ; ce qui n'est pas le cas en Normandie.

Ainsi, les articles expriment régulièrement que l'inscription à l'inventaire national leur confère une « reconnaissance institutionnelle » :

« Nous vous invitons à faire circuler l'information dans vos réseaux et votre entourage pour que les personnes qui font vivre les pardons au quotidien soient au courant de cette reconnaissance institutionnelle. »

Si certains parlent de « classement », ils peuvent également mentionner le « travail scientifique » que la fiche d'inventaire produit :

« Mais ce classement des pardons et des troménies de Bretagne à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel par les services de la Direction des patrimoines du ministère de la Culture ne constitue pas une fin en soi et n'est que le début d'un travail scientifique. »⁴⁸

Les médias traduisent également très bien l'objectif de sauvegarde porté par la mise en fiche :

« L'identité et le patrimoine culturel breton sont à un tournant de leur existence face aux différentes menaces et mutations qui se dressent à l'horizon. Une heure de vérité à laquelle n'échapperont pas nos pardons et troménies s'ils ne veulent pas devenir de vagues souvenirs sur cartes postales... »⁴⁹

Remarquons combien le langage propre aux agents-PCI que nous avons restitué dans cette recherche peut être repris par les médias : « une fin en soi », « les pardons sont sans cesse en évolution », « travail scientifique », « menaces » - ce qui d'ailleurs peut être soit le signe de l'appropriation d'un langage qui apparaît savant, soit le simple copier-coller du vocabulaire d'un communiqué de presse qu'il est difficile de paraphraser. Inversement, les médias traduisent le PCI comme un élément de la culture bretonne et de l'identité régionale : les pardons et troménies y sont décrits comme le « pan majeur de l'identité bretonne »⁵⁰ et le « folklore local »⁵¹.

Deuxièmement, la réception de la fiche par les praticiens est à appréhender selon le regard des agents. Les réactions des praticiens concernés sont diverses et parfois peu perceptibles spontanément par les agents :

« C'est très compliqué de généraliser parce qu'on a vraiment tous les cas de figure : on a le classique "à quoi ça sert ?", on a le tout autre classique "ah c'est super bien, je suis super fier, ça fait partie de notre histoire, c'est super

⁴⁸ Cf. : <https://www.breizh-info.com/2020/05/24/144227/pardons-bretons-tromenie-patrimoine/>

⁴⁹ Cf. : <https://www.breizh-info.com/2020/05/24/144227/pardons-bretons-tromenie-patrimoine/>

⁵⁰ Cf. : <https://www.argedour.bzh/info-ar-gedour-les-pardons-et-tromenies-de-bretagne-viennent-detre-inscrits-a-linventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel/>

⁵¹ Cf. : <https://saintbrieuc-treguier.catholique.fr/pardons-tromenies-bretagne-inscrits-patrimoine-culturel-immateriel/>

important qu'on reconnaisse ça", enfin tu vois le discours un peu habituel tout ça. Il y en a, ça ne leur fait ni chaud ni froid, y'en a qui trouvent ça super, y'en qui sont émus, donc après tu trouves différents registres d'émotions patrimoniales, on va dire ça comme ça. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Concernant la fiche-pardons, certains participants se sont faits les relais de la démarche auprès des médias :

« La grosse différence, c'est ceux qui vraiment s'investissent dans le projet, et eux ils deviennent tout d'un coup les relais, ils diffusent la nouvelle, ils sont super contents, ils font les interviews avec les journalistes. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Pour l'agent-PCI, ce cas de figure est significatif d'une « bonne appropriation du projet », dans un sens d'adhésion à la démarche de fiche d'inventaire et à la notion de PCI, ce que l'enquête collective et son approche « participative » ont sans doute favorisé :

« Donc en fait si tu veux, quand la fiche... non, mais c'est ... je pense que la fiche n'aurait pas été riche si on n'avait pas fait ce travail-là. Alors forcément, c'est plus long, c'est moins facile, parce que, ben, t'es face à un collectif, et t'es pas tout seul à rédiger la fiche, mais je pense que ça nourrit et ça a permis aussi l'adhésion au projet. C'est-à-dire que quand, ce qui était assez génial, quand je leur ai annoncé que ça y est, c'était officiellement inscrit à l'inventaire du machin, ils ont... ils se sont emparés de l'info, ils se la sont appropriée, et ça a pas mal circulé, on a eu pas mal d'articles de presse, et du coup voilà. Donc y'avait une... ça a permis aussi une bonne appropriation du projet. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Du côté normand, on observe des réactions qui traduisent davantage l'affect, avec des lettres de remerciement. Vincent a également identifié une tendance à l'exagération ou à la survalorisation de l'inscription nationale :

« Il avait un article Wikipédia l'autre jour, qui disait que y'avait une reconnaissance patrimoine de l'Unesco, au titre du patrimoine immatériel, qui était en cours... Enfin une démarche, ou je ne sais pas quoi... [rires] »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Toutefois, remarquons que les agents ne cherchent pas fondamentalement à connaître la réception de la fiche par l'ensemble de la *communauté* et par la société civile, ni même à garder contact avec ces praticiens par la suite, car ils sont mobilisés par de nouveaux projets de mise en fiche, ou poursuivent leur travail sur l'élément avec d'autres acteurs partenaires, souvent institutionnels : prenons le cas de l'enquête réalisée sur la « communauté hospitalo-universitaire », qui a d'abord eu lieu à Rouen, puis à Angers, et qui prévoit de se déployer également à Caen, par l'intermédiaire des Agences régionales

de la santé (ARS). En Normandie, le directeur œuvre toutefois pour créer une continuité entre l'inscription officielle de l'élément et la sauvegarde de l'élément lorsqu'il s'agit d'une inscription Unesco, à travers la réalisation de *recherches* (cf. chapitre 11). Cet entretien se traduit ainsi, trois ans après l'inscription, par l'enthousiasme exprimé par le maire de Granville, dans le cas de la fiche-carnaval :

« C'est un événement évidemment exceptionnel, de voir que cette tradition maintenant est inscrite de façon universelle, au patrimoine de l'Unesco. Et puis, je vais dire un deuxième élément, c'était Didier, tu me disais : "qu'est-ce que ça apporte ?" Et bien moi je te dis qu'est-ce que ça apporte. Ce que ça apporte, c'est que Granville est connue maintenant de façon universelle, on avait sur le territoire, à proximité, le Mont-Saint-Michel, connu mondialement parce qu'il est patrimoine mondial de l'Unesco. Granville, avec le carnaval, devient le patrimoine mondial de l'Unesco, ça fera effectivement briller le nom de Granville, partout, encore mieux et encore plus. [...] Notre fête locale, [est] devenue grâce aux travaux de quelques fêlés brillants, une fête reconnue internationalement par l'Unesco. [...] Le carnaval continue d'évoluer, ce n'est pas un folklore figé, au contraire, une tradition est faite de personnes... c'est pour ça qu'on a fait cette candidature, on l'a proposée, on l'a fait pour nos parents, arrière-grands-parents... des proches, des grands carnavaliers qui nous ont quittés. Cette inscription, c'est une confirmation de notre engagement envers le carnaval... cette cohésion sociale, le carnaval c'est l'exemple même de ce qu'est une cohésion sociale. Cette tradition, va falloir qu'on la transmette, c'est la base de cette inscription ! »⁵²

Cet extrait tiré du discours d'ouverture du carnaval de Granville de 2018 montre combien le représentant de la *communauté* a saisi les tenants et aboutissants de la mise en fiche et de l'inscription : il s'agit, sans doute, d'un cas exemplaire⁵³. Il fait également état des effets positifs qu'elle peut procurer aux praticiens. Ces effets positifs sont eux-mêmes conçus par des agents qui se trouvent persuadés du bienfait de la reconnaissance :

« Les religieux y ont vu leur compte, parce que ça montrait que on ne mettait pas que la pierre en valeur, et la question de la vie c'est important pour eux... Le village s'est senti enfin reconnu, parce qu'on considère que la vie du Mont-Saint-Michel c'est aussi le village... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

On peut voir, dans des cas concrets, que l'inscription à l'Unesco a permis au savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon de développer des actions de sauvegarde visant à ouvrir la formation aux BEP et CAP. Au niveau de la fiche-pêcheries, la reconnaissance officielle a permis de montrer aux organismes qui gèrent les réglementations qui contraignent

⁵² Cf. : captation sonore du discours prononcé par le Maire de Granville le jour du lancement du carnaval de l'année 2017, archive de l'EPCC-LFPN.

⁵³ Il serait intéressant de mener une enquête approfondie sur les effets de la fiche sur les praticiens, ainsi que leur appropriation de l'inscription.

l'exercice des pêcheurs la valeur – donc, patrimoniale – que revêt en réalité cette pratique et de les encourager à soutenir les pêcheurs. En outre, pour compenser la précarité économique de ces derniers, un propriétaire de pêcheries a « créé un gîte et qui organise des visites de sa pêcherie » afin de vivre également du tourisme et s'appuie sur la reconnaissance officielle que procure l'inscription à l'inventaire du PCI⁵⁴.

Outre ces effets identifiables concrètement, une partie des agents-PCI bretons et normands se montre explicitement convaincue de l'effet positif que l'inscription nationale peut procurer aux *communautés* :

« Je pense que le PCI, par sa flexibilité, finalement sa définition relativement souple et l'étendue des champs qu'il peut embrasser, et qu'il touche une société civile, peut être un vecteur de cohésion sociale et de cohésion territoriale. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

« Quand il y a un projet autour du patrimoine culturel immatériel qui naît, en général, c'est parce que ça répond à des enjeux, pour un territoire, ou pas que, pour des gens, et le fait qu'ils répondent, qu'ils soient volontaires pour partager quelque chose, c'est qu'ils en attendent un retour. D'abord un bénéfice, pour eux-mêmes, qui n'est pas quantifiable, pas objectivable, mais qu'eux, ils ressentent. Donc, tu ne peux, à partir de ce moment-là, absolument pas te mettre dans l'idée que tu vas extirper quelque chose à des gens pour en faire de ton côté ton objet, qui ensuite, peut-être, dans une revue, tout ce que tu veux... [...] Ton interlocuteur, ceux qui participent, qu'ils s'y retrouvent, [il faut] que ça leur apporte quelque chose, en fait. Parce que ce n'est pas leur renvoyer un miroir d'eux-mêmes, il faut que ça leur apporte quelque chose de particulier dans le sens d'un éclairage, qui les réinscrive dans un phénomène dans lequel ils n'avaient pas conscience d'être inscrits en fin de compte. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

On comprend à travers le témoignage de Vincent, l'importance d'apporter une interprétation analytique de l'élément enquêté, conformément à une logique de don-contre-don.

Plus concrètement, la mise en fiche présente comme autre vertu, selon les agents, d'apaiser les conflits :

« T'es pas là pour créer la zizanie, ou pour mettre le feu à l'étincelle. Donc tu te dis, mais en même temps, ça fait partie de la singularité du lieu, de ce qu'il se passe, donc je ne peux pas ne pas le dire. Moi jusqu'alors, ça a marché, je pars du principe que tout peut être audible, à partir du moment où c'est dit

⁵⁴ Cet impact de l'inscription sur le tourisme est toutefois jugé peu éthique par certains agents-PCI : nous verrons cela dans le chapitre 11.

d'abord avec bienveillance, avec suffisamment de recul analytique pour, y compris, je dirais, apaiser finalement, ce qui... parce que quand y'a de l'agressivité, etc., c'est qu'en fait y'a des choses qui sont pas réglées, et toi ton rôle en tant que chercheur du patrimoine c'est justement d'accompagner une communauté dans la découverte d'elle-même. D'une nouvelle connaissance d'elle-même qui puisse être apaisante. Même si tu ne vas pas résoudre les conflits, l'éclairage que tu vas apporter sur ce groupe, sur la place de chacun dans ce groupe-là, je pense aura un effet qui te diront ou pas, mais apaisant au moins, mais en tout cas qui ne provoquera pas de guerre supplémentaire. Moi j'avais eu très peur pour le Mont-Saint-Michel, très, très peur, surtout quand tu vois la portée du lieu, et tout, et les contrastes qu'il y a entre d'un côté les religieux, de l'autre côté l'État, d'un côté de l'argent, de l'autre côté complètement de l'immatériel, t'as des contrastes tellement puissants, qui se traduisent en effet par des choses qui peuvent faire sauter une poudrière... tout le temps que je me suis dit "ok, je m'attendais pas à trouver ça, comment est-ce que je peux le mettre en évidence ?", et puis ben finalement... et ça je me rends compte par la manière dont on m'accueille maintenant. Je sais que ça ne les changera pas, que le voisin d'en face il sera toujours... [rires] mais, en fait, j'ai beau avoir écrit ce que j'ai écrit, y'a rien qui soit violent, mais j'ai quand même dit des choses, et ben ils m'en redisent par-dessus !

- Donc ça veut dire qu'ils te font toujours, voire plus, confiance !

- Exactement. Et ils savent qu'en fait je ne vais pas l'utiliser contre l'un ou contre l'autre. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

L'agent-PCI nous relate régulièrement, lors de conversations informelles, l'agréable étonnement dont les *communautés* font preuve lorsqu'elles sont enquêtées ; pour l'agent-PCI, elles se sentent « valorisées ». Ainsi, en Normandie, l'agent-PCI analyse de façon empirique que le « chercheur » tient un rôle de « soin » de la *communauté*, qui s'appuie justement sur la « participation » de celle-ci.

L'importance du rôle de l'agent est conçue de façon plus nuancée en Bretagne. Pour les agents bretons, la fiche est un moyen de participer à la « conscience patrimoniale » des praticiens, pour reprendre leurs termes, en informant sur la notion de PCI et en érigeant au rang de patrimoine des pratiques qui peuvent être banalisées :

« Mais en fait, tu sais, souvent c'est euh... de... d'aider les gens à se mettre en récit, et à montrer que leur pardon est important parce qu'il participe en partie à financer la restauration d'un patrimoine. Alors il y a des comités de chapelle qui l'ont très bien compris et qui font ça depuis des années sans nous, et y'en a d'autres, voilà, qu'il faut un peu plus... euh... accompagner, entre guillemets, pour leur dire "mais si, c'est intéressant ce que vous faites, ça mérite... ça mérite d'être valorisé." [...] Souvent, quand tu fais un entretien, ils vont te faire visiter la chapelle, voilà parce que c'est la chapelle qui matérialise tous leurs efforts, en fait, indirectement, mais leur faire parler du pardon et leur montrer que le pardon est tout autant un élément du patrimoine, c'est là où y'a plus à discuter avec eux. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

On retrouve dans cette vision la doctrine de l'organisme, qui entend œuvrer pour la démocratie culturelle et ainsi, « l'égalité des cultures » (cf. chapitre 4).

Si chaque organisme-PCI régional a sa propre recette de l'enquête et de la mise en fiche, la majorité des agents s'accorde sur un point : la fiche en elle-même est un « outil » et non « une fin en soi » (cf. entretiens). Ils ne voient pas cela comme une action décisive de sauvegarde, mais seulement un « point de départ » en Bretagne, ou comme « le niveau de connaissance minimum » en Normandie. Toutefois, cet objectif commun se traduit par deux approches différentes : en Normandie, c'est la connaissance qui est une fin en soi (la fiche apporte donc une première pierre à l'édifice et les *rapports de recherche* résultant d'enquêtes successives approfondissent cette visée, comme nous le verrons dans le chapitre 12) ; en Bretagne, la fiche est explicitement appréhendée comme une action « prétexte » pour des actions de plus grande envergure :

« Alors là, pour le moment, on en est... déjà l'idée de... l'étape à laquelle on... Donc la fiche d'inventaire, si tu veux, c'est un peu euh... une première étape, et un prétexte, entre guillemets, pour déclencher déjà une vraie étude sur l'état des pardons. [...] Nous, c'est un peu la manière dont on a abordé les choses, c'est de se dire : cette fiche d'inventaire elle permettra d'avoir un petit coup de projecteur, un peu un truc... officiel et institutionnel. Mais en fait, c'est juste le point de départ d'un travail qu'on veut au niveau régional et local. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ces actions qui suivent la mise en fiche participent à construire un *accompagnement des communautés* : une fonction que les agents bretons se donnent depuis récemment (cf. chapitre 12).

C'est surtout au travers de l'approche rédactionnelle que l'on voit se dessiner deux logiques régionales : en Bretagne, il s'agit, conformément à la mission de mise en réseau de l'organisme, de mobiliser d'autres acteurs pour rédiger la fiche – toutefois, notons qu'il s'agit toujours d'acteurs savants – ; en Normandie, la rédaction se fait selon un processus plus solitaire et semble servir des enjeux de monstration scientifique, lesquels sont poursuivis également dans le cadre de la « restitution » à la *communauté*. Il est d'ailleurs facile de relier ces façons spécifiques de faire aux deux logiques qui occupent les agents dans la finalité de la fiche : les Bretons s'affairent plutôt à développer un *accompagnement* (ce que nous étudierons dans le chapitre 12) et les Normands semblent travailler à nourrir la connaissance savante. Nous verrons toutefois comment en Normandie les agents se divisent le travail entre production de connaissances et intervention sur la pratique pour sa sauvegarde (cf. chapitre 12).

Conclusion du chapitre 6

Les agents développent des pratiques et des méthodes d'enquête qui se trouvent en continuité avec l'analyse comparée esquissée dans la partie 1 de cette recherche ; à savoir : une approche institutionnelle centrée sur la production savante en Normandie et une logique d'affirmation d'une compétence professionnelle vis-à-vis d'autres acteurs savants en Bretagne.

(a) L'approche institutionnelle semble se confirmer, en Normandie, avec la mise en œuvre d'un « protocole » – pour reprendre le terme indigène – cadré et normé où la phase préparatoire de l'enquête répond toutefois à une ambition participative : il s'agit de co-construire l'objet de la mise en fiche avec les représentants des praticiens. Dans une perspective nourrissant plutôt une approche *scientifique*, les agents normands entendent ensuite mener une enquête ethnographique classique et en renforcent, par divers moyens, la perspective *participative* (entretiens libres, appels à témoignages, observation participante, relecture et restitution). Ainsi, les agents formulent un projet-PCI puis cherchent à obtenir l'« adhésion » des praticiens tout au long de la démarche ; ou répondent à une demande qu'ils réorientent pour coller au cadre du PCI : cela démontre bien que le processus ne prend pas appui sur une auto-saisine explicite, les agents considérant, ainsi, qu'il revient à l'enquête de révéler cette auto-saisine latente ou inexprimée. Parfois, il s'agit aussi de la susciter.

(b) En Bretagne, les agents développent l'enquête-PCI comme une enquête de type ethnographique, à la façon d'universitaires. Ils la dissocient d'une autre approche, bien plus *participative*, sur laquelle ils semblent construire leur spécificité : la « coordination » de « groupes de travail », où l'idée selon laquelle la mise en fiche permet de lancer une patrimonialisation ordinaire se confirme. La fiche apparaît alors comme un support du savoir construisant la patrimonialité de l'élément.

Les agents développent donc des méthodes divergentes, mais ils se rejoignent sur plusieurs principes, qui contribuent à former des normes partagées sans qu'elles soient conscientes ou exprimées entre eux comme telles.

(c) Ils considèrent tous que l'enquête en elle-même permet la *participation*, à travers une perspective compréhensive. Les entretiens (dits « libres » en Normandie, ou « semi-directifs » en Bretagne) permettent justement, pour les agents, de s'émanciper de la critérisation (cf. chapitre 5) et de fonder leur analyse sur la parole des praticiens.

(d) En outre, ils s'accordent aussi sur la nécessité de diversifier les informateurs et de mettre à distance ce qu'ils appellent les « érudits locaux », permettant ainsi de se conformer à l'ambition d'objectivité (cf. chapitre 5). Celle-ci est garantie, en Bretagne, par

la production d'une analyse distante des acteurs mis en commun et de leurs logiques d'action ; en Normandie, par l'interprétation des significations de l'élément pour les praticiens fondée sur une approche savante en géographie sociale : on y retrouve ainsi la logique bretonne qui s'attache à affirmer une professionnalité à distance des acteurs associatifs, et la logique normande qui s'attache plutôt à la scientificité comme compétence (cf. conclusion de la partie 1 de cette recherche).

(e) Cet impératif d'objectivité est toutefois ébranlé par une mise en tension constante des agents entre enjeu administratif (conditions de travail), enjeu lié aux praticiens (approche compréhensive) et enjeu scientifique qui est régulièrement convoqué par les agents pour lutter contre cette tension mais sur lequel ils peinent à s'accorder (la description exclusive, l'immersion).

(f) Enfin, pour les agents bretons et normands, la mise en fiche n'est pas une finalité mais un moyen, procurant des effets aux praticiens et renforçant ainsi la patrimonialité ordinaire, par ses propriétés d'information-formation. Pour les premiers, elle sert un objectif de connaissance ; pour les seconds, un objectif d'*accompagnement* : nous verrons dans quelle mesure, progressivement, les deux organismes poursuivent ces chemins lorsqu'il s'agira d'intervenir sur les pratiques mises en fiche pour la sauvegarde (cf. chapitre 12).

Conclusion de la partie II

Les chapitres 5 et 6 se sont attachés à étudier la façon dont les agents-PCI normands et bretons s'emparent du système de fiche d'inventaire pour le conformer à l'impératif participatif. On aura ainsi compris que s'approprier les normes et critères de la mise en fiche présente un enjeu majeur pour les pratiques professionnelles des agents : adapter le système de critérisation institutionnelle à la compréhension de la perception des praticiens eux-mêmes, ainsi que s'appuyer sur l'enquête *ethnographique* tout en lui adjoignant des innovations participatives. Au terme de ces analyses, maintenons notre attention sur les points suivants.

(a) Si l'on était tenté, dans le chapitre 1, de penser d'emblée que la fabrique du PCI bouleverse la chaîne patrimoniale traditionnelle, on voit qu'en pratique, la finalité reste la même qu'auparavant : l'information-formation tient toujours un rôle majeur et la fiche elle-même en est le support principal. Ce fait nourrit d'autant plus l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif (cf. chapitre 1) : pour faire participer à l'identification patrimoniale, il faut informer sur une catégorie préexistante (le patrimonial), laquelle passe nécessairement par une définition minimum – qui est donc celle des agents-PCI – pour être communicable. On comprend, ainsi, qu'il existe un vrai nœud de paradoxes dans le fait d'ériger l'étape de l'identification comme participative.

(b) Cela légitime ainsi les agents-PCI à se positionner comme déclencheurs de la patrimonialité ordinaire (sans conditionner la mise en fiche à l'auto-saisine des praticiens) et les place donc au premier plan de la fabrique patrimoniale, contrairement à ce que voudrait le principe participatif. Le malentendu de la pratique vis-à-vis de la théorie est d'autant plus impactant qu'il conduit ainsi les agents à se placer à la façon d'*experts*, dans le sens où ils exercent résolument un pouvoir sur la désignation patrimoniale. Cette situation conduit les agents à faire en sorte que la mise en fiche soit le résultat d'une co-identification patrimoniale, par diverses stratégies (rechercher les indices d'une auto-saisine latente et non-exprimée, mettre en œuvre des groupes de travail). Il s'agit aussi de le montrer par une sur-argumentation en faveur de sa neutralité, de son immersion, ou de la participation, et, en Normandie, par une rhétorique sur l'innovation apportée aux méthodes classiques de l'enquête.

(c) Ainsi, pour faire montre de cohérence et donc de compétence, les agents travaillent à la normalisation de leurs stratégies, notamment par la critérisation (en l'adaptant à la perception ordinaire) et par la méthode d'enquête (avec une approche de type compréhensif) ; mais également par le développement de leur position d'intermédiaire (comme postulée dans le chapitre 1) et leur capacité à développer des pratiques hybrides.

Celles-ci sont significatives d'une recherche constante d'équilibre entre institution et *communauté*, entre engagement et neutralité. Ainsi, l'« approche intimiste de type ethnologique » pour reprendre les termes du directeur de l'EPCC-LFPN est justement ce qui permet aux agents-PCI de faire s'appuyer la mise en fiche sur la réalité des praticiens. De ce fait, la notion d'expertise patrimoniale (conçue par les agents comme un savoir pour le pouvoir) appliquée à la mise en fiche est d'autant plus rejetée qu'elle induirait une évaluation (*i.e.* ce qui attribue la valeur patrimoniale aux éléments) par ces derniers. Ainsi, les agents ne considèrent pas la mise en fiche du PCI comme une *expertise scientifique* (sinon elle désignerait le patrimoine), et ils emploient plutôt les outils de la science (l'enquête et sa méthode *ethnographique*) au service de la participation. Les agents n'ambitionnent donc pas d'être eux-mêmes des spécialistes des éléments de PCI, mais de développer un savoir sur la méthode. On voit toutefois que la dimension scientifique de l'enquête est mise à contribution pour se démarquer des autres acteurs savants et pour faire montre de neutralité : dans quelle mesure la science sous-tend-elle tout de même leur compétence professionnelle ? Nous verrons dans le chapitre 11 son rôle dans la fabrique du PCI.

(d) Pour terminer, notons que se dessine en Bretagne une façon collective de procéder à la mise en fiche alors qu'en Normandie, les agents se divisent sur la méthode d'enquête. Mais les agents des deux régions appréhendent de façon similaire – et sans s'être concertés – le PCI comme le support d'une socialité, ce qui nourrit les deux doctrines d'établissement (*cf.* partie 1 de cette recherche). Cela est-il le signe de la maturation professionnelle d'un collectif ? Nous verrons, dans la partie suivante, comment les agents travaillent à la standardisation des techniques d'information-formation pour susciter la *participation des communautés*.

PARTIE III -

Susciter la « participation des
communautés, groupes et
individus »

Introduction de la partie III

« La notion de PCI, elle parle sans parler, c'est comme monsieur Jourdain, dans "Le Bourgeois gentilhomme", qui fait de la prose sans s'en rendre compte ! Il a son professeur qui lui dit : "Mais là, tu fais de la prose !" Et il dit : "Ah bon, je fais de la prose ?" Il fait de la prose, parce qu'il parle. Donc là, c'est pareil, les gens qui font, qui transmettent... ils le font sans savoir que ça s'appelle "patrimoine culturel immatériel". Ou, disons que dans un cadre administratif, ou dans un cadre formel, on appelle ça "patrimoine culturel immatériel". »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Si le PCI fait appel à des réalités concrètes pour des groupes sociaux, il est toutefois une catégorie institutionnelle dont le nom et le sigle, peu communs et abstraits pour caractériser des pratiques populaires, tendent à complexifier l'appropriation par les non-initiés.

Mon immersion dans le monde du PCI depuis 2012, en Bretagne puis en Normandie, m'a régulièrement confrontée au constat que ce qui est appelé « PCI » ne correspond pas toujours au sens unescoien de la notion : il m'est régulièrement arrivé d'entendre l'expression « patrimoine immatériel culturel ». Entre agents-PCI, nous nous en amusons, tout en réalisant avec inquiétude combien l'articulation des trois vocables ne semblait pas aller de soi dans l'espace public.

Le séminaire annuel DPRPS de 2016, autour des campagnes d'inventaire du PCI, fut organisé à l'EPCC-LFPN en décembre de la même année¹. Alors que la journée entière est consacrée à parler de « patrimoine culturel immatériel », une des participantes, chargée de mission dans une collectivité contribuant à un projet-PCI, évoque le « patrimoine culturel identitaire ». Cette nouvelle expression avait provoqué un échange de regards interloqués entre mes collègues-enquêtés et moi. Cette deuxième anecdote traduit combien le « PCI », par son niveau d'abstraction, peut être séparé de son sens concret.

S'ajoute à ces anecdotes une nouvelle observation de l'appropriation de la notion de PCI, à laquelle mes deux mémoires de master² m'avaient menée : celle-ci peut être employée

¹ Intitulé « Contribuer aujourd'hui à l'inventaire du PCI en France », il avait réuni des acteurs contribuant à l'inventaire national du PCI sur la campagne 2015-2016, issus de diverses régions, ainsi que des acteurs normands en cours d'interrogation sur la notion ou de construction d'un potentiel projet-PCI (par exemple, la Confrérie du camembert et une doctorante étudiant le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon étaient présents).

² Cf. : annexe n°1.

pour signifier des éléments qui n'entrent pas en conformité avec la définition de l'Unesco. En 2014, je fais la connaissance du chef du service Culture et Patrimoine du conseil régional des Pays de la Loire³, qui avait organisé un colloque régional, la même année, en partenariat avec l'Office pour le patrimoine culturel immatériel⁴ (OPCI-Ethnodoc). Intitulé « Mémoires entrelacées », il était pourtant consacré au PCI (rappelons que la mémoire ne fait pas partie du PCI selon la définition de l'Unesco, cf. chapitre 2). Un extrait du programme⁵ illustre le fait que le PCI est considéré comme mémoriel :

« La mémoire collective : un patrimoine culturel d'avenir »

Mercredi 22 octobre

Les Pays de la Loire, terre d'expériences pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Jeudi 23 octobre

Construire et développer des projets autour du « PCI » : retour sur des expériences menées en France »

Entre deux interventions, je rencontre ce conservateur, qui, en effet, s'emploie à développer une « politique du patrimoine immatériel » sans se référer à la convention de l'Unesco et en y intégrant les pratiques traditionnelles disparues : « Moi, je m'en fiche de l'Unesco ! Ce n'est pas ça qui nous intéresse ici. Le patrimoine immatériel, ça nous a toujours concerné, que ce soit l'Unesco ou pas ! », s'était-il exclamé.

Cette expérience fait écho à ce que j'avais découvert plus tôt, en 2013 : une délégation « Patrimoine culturel immatériel » existait à la Ville de Rennes depuis 2008. Elle fut créée par une conseillère municipale au sein de la Direction générale de la Culture :

« À partir de mon appartenance politique, je trouvais que la dénomination de "culture bretonne", ça ne couvrait qu'un champ restreint. Il m'a donc fallu trouver un concept, un mot qui veuille dire quelque chose de plus large. La Délégation patrimoine était déjà prise par quelqu'un d'autre. Pendant mes recherches, je suis tombée sur la convention du PCI. Ce qui m'a plu, c'est l'introduction : la philosophie globale du texte, pas du tout dans le côté pratico-pratique, mais le côté de garantir la paix... ce sont plein de notions qui me parlaient. En fait, il se passe des choses qui ont trait au PCI sans qu'on y mette le titre de "PCI". Les gens n'en ont rien à faire si on leur dit "PCI", mais si on leur parle d'histoire, de transmission de génération en génération, ils vont comprendre. Par exemple, à Maurepas, tous les ans, les communautés se réunissent pour goûter aux soupes

³ Celui-ci devint, d'ailleurs, le conservateur de l'Écomusée du Pays de Rennes dans les années suivantes ; je le croisai à nouveau cinq ans plus tard lors de la journée d'étude « L'héritage de Georges-Henri Rivière, réinterroger le concept d'écomusée au XIX^e siècle », à l'Écomusée des Monts d'Arrée en Centre-Bretagne, évoquée dans l'introduction de la première partie de la thèse.

⁴ Association qui inventorie le PCI dans les Pays de la Loire, organisme analogue à BCD et à l'EPCC-LFPN.

⁵ La totalité du programme est disponible ici : <https://abp.bzh/a-nantes-le-colloque-memoires-entrelacees-du21-au-25-octobre-2014-35320>

de chacune, il y a un réel partage. Ce sont des actions qui vont dans le sens philosophique de la convention. Aller leur mettre le label de PCI ou pas, ce n'est pas ce qui compte ! Ce qui compte, c'est l'intergénérationnel, le partage, etc. »

Cette conseillère municipale avait en effet trouvé en la notion de PCI – avant même que la Région Bretagne ne s'empare de la convention et crée BCD – une façon de nommer ce qui est de l'ordre de la culture populaire, sans s'insérer dans le dispositif-PCI, voire même en souhaitant s'en écarter ; car, en réalité, cette utilisation alternative de la notion de PCI masquait une interprétation biaisée de la convention de 2003 et sans doute influencée par une conception honorifique du patrimoine : « L'Unesco, c'est fait pour classer des monuments. Là, classer des chansons traditionnelles, sur tels ou tels critères, ça revient à classer des gens ! Ça n'a aucun sens ! », avait-elle conclu à la fin de notre entretien.

Les constats restitués ici sont fréquemment vécus par les agents-PCI. Pour reprendre les mots de Philippe, directeur de l'EPCC-LFPN, « l'appropriation du PCI demande à être cultivée en permanence » : c'est la mission que se donnent les agents-PCI bretons et normands.

Comme nous l'avons étudié dans la partie précédente de cette recherche, la mise en fiche constitue une part importante de l'activité des agents-PCI. Mais elle s'accompagne, à la fois quotidiennement et au titre d'opérations ponctuelles, d'une mission que les agents appellent « vulgarisation » : il s'agit, d'une part, de présenter la notion de PCI et les termes de la convention Unesco et de la populariser (*i.e.* la diffuser au plus grand nombre selon un langage intelligible) auprès de la société civile (dont des praticiens peuvent faire partie) ; et d'autre part, de transmettre les ressorts du dispositif du PCI et des méthodes de la fabrique patrimoniale aux acteurs de type professionnels, qui bien souvent ont un rôle d'encadrement ou de pilotage de projets liés au PCI (les pairs patrimoniaux du matériel et des musées, ou les structures associatives ou des collectivités territoriales qui sont plutôt les représentants des praticiens).

Les agents-PCI développent ces actions que nous nommerons « information-formation » : cette expression nous permet d'englober à la fois la visée de diffusion à un large public (information) et la visée de transmission plus ciblée des savoirs (formation), sans reprendre les termes indigènes de « vulgarisation » (vocabulaire professionnel), de « transmission » (critère de mise en fiche) ou de « restitution » (vocabulaire professionnel comme étape de la chaîne patrimoniale). Nous emploierons le terme de « formation » non pour nous inscrire dans une science de l'éducation, mais selon une acception simple et commune : donner les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité.

L'information-formation est une mission que les agents se donnent et qui ne leur est pas explicitement assignée par le DPRPS. De plus, à part les quelques pages consacrées à la convention sur le site Internet du ministère, ainsi que sur le site de l'Unesco, il n'existe pas de guides explicites à destination des agents-PCI pour les soutenir dans cette entreprise,

alors même que les notions de la convention sont parfois imprécises (*cf.* chapitres 1 et 2). L'entreprise apparaît complexe autant qu'elle semble nécessaire : il s'agit de susciter la *participation des communautés* au dispositif-PCI, en provoquant des prises de conscience, en incitant les acteurs professionnels à s'emparer de la catégorie, pour eux-mêmes la diffuser auprès des praticiens avec lesquels ils sont en contact, en explicitant le fonctionnement de l'inventaire pour rendre les opérations des agents concrètes et intelligibles.

En application de l'impératif participatif face à l'ambivalence qui en relève (*cf.* chapitre 1), rappelons que l'enjeu majeur pour les agents-PCI réside dans la capacité à informer sans dire le patrimoine.

En Bretagne, ces actions ont été développées bien avant que les agents-PCI mettent des éléments de PCI en fiche et ce, dès les premières années d'existence de l'organisme breton. Son projet associatif avait déjà pour mission de « vulgariser la matière culturelle de Bretagne » et son discours vise la société civile, notamment les jeunes (*cf.* chapitre 4) ; tandis que l'EPCC-LFPN se dirige plutôt vers les acteurs professionnels autant dans sa doctrine que dans ses missions (*cf.* chapitre 3). Ainsi, dans cette troisième partie, nous étudierons les différents moyens et stratégies que développent les agents-PCI, en partant de l'idée que se dessinent des spécificités normande et bretonne dans l'application de la mission d'information-formation.

Chapitre 7

Présenter et transmettre le dispositif et la méthode : nommer pour normer

Différentes actions sont réalisées par les agents-PCI pour informer graphiquement et textuellement sur la notion de PCI. Elles sont développées, d'une part, en opérations ponctuelles et identifiables (créer des supports visuels de communication tels que des brochures et des sites Internet, ou encadrer un agent-PCI dans la mise en fiche) ; d'autre part, elles se traduisent de façon informelle et continue, accompagnant ainsi les activités habituelles de l'agent, lequel est régulièrement conduit à expliquer le dispositif de l'Inventaire national par différentes stratégies (trouver des synonymes de « PCI » plus significatifs qu'un sigle pour les membres de la société civile, ou partager une enquête avec un agent-PCM pour le « familiariser » au PCI).

Ainsi, nous analyserons les opérations qui visent à expliquer le PCI et son dispositif à la société civile¹ à travers le visuel et le discours (1). Nous étudierons ensuite la transmission que les agents-PCI conduisent auprès de leurs pairs patrimoniaux² et comment elle nourrit de façon empirique leurs propres connaissances (2). Enfin, nous verrons dans quelle mesure ces opérations contribuent à développer une nomenclature du PCI.

1. Présenter le PCI à la société civile : une entreprise incertaine

Selon l'organisme breton, l'inscription du *Fest-noz* a favorisé la connaissance de la notion de PCI auprès des élus et des institutionnels :

¹ Nos enquêtés parlent, eux, de « grand public » ; cette expression, ils l'empruntent au monde des institutions culturelles. « Grand public » signifie la population générale. Des praticiens de PCI peuvent s'y trouver.

² Nous entendons par « pairs patrimoniaux » les acteurs professionnels d'autres organismes et institutions du monde patrimonial.

« Tout ce qui est institutionnel, élus, partenaires : aujourd’hui, le terme assez compris, employé. Mais après, pour nous, l’objectif aussi est que le public comprenne ce qu’est le patrimoine culturel immatériel. »

Raphaël, responsable de la communication et de l’information à BCD, 2019

En revanche, la difficulté qui demeure est celle d’atteindre la société civile, pour susciter la mise en inventaire. Elle fait l’objet d’une longue réflexion au sein de l’organisme breton depuis sa création. Aucun outil aujourd’hui ne permet de jauger la réception de la notion de PCI par la société civile et, de plus, le PCI revêt des pratiques que des *communautés* ou des individus portent, sans les nommer « patrimoines culturels immatériels ». Il revient donc aux agents-PCI de populariser la notion, ce qui signifie, concrètement, d’œuvrer à son intelligibilité. Elle se mue en projets spécifiques et d’ampleur en Bretagne, l’organisme répondant à sa mission spécifique de transmission (*cf.* chapitre 4), alors que l’organisme normand, lui, en conformité avec sa doctrine d’établissement, oriente ses actions vers les acteurs professionnels et développe un mode d’information plus ciblé et ponctuel. Néanmoins, tous deux développent au quotidien des stratégies pour rendre la notion de PCI intelligible selon les interlocuteurs et les contextes.

Nous analyserons ces opérations d’information selon trois approches³ : la première concerne la façon dont le PCI est illustré et présenté à la société civile par des supports visuels (1.1.) ; la deuxième montre comment les agents abordent la notion de PCI selon différentes entrées qui leur permettent de la rendre intelligible sans employer les termes « patrimoine » ou « immatériel » (1.2.) ; enfin, la troisième permettra d’appréhender le discours que les agents-PCI construisent pour expliciter le fonctionnement du dispositif d’inventaire (1.3.).

1.1. Les supports visuels du PCI

Les supports visuels d’information sont plus développés en Bretagne qu’en Normandie. Ainsi, l’organisme breton s’est doté, depuis sa fondation, d’un « chargé de l’information et de la communication » qui crée tous les supports (brochures, sites Internet, catalogues de ressources et de projets) en cohérence les uns avec les autres et selon une charte graphique dédiée. Les seuls canaux de communication de l’EPCC-LFPN concernant le PCI sont les réseaux sociaux, le site Internet et les expositions (qui sont plutôt des

³ L’ambition ici ne sera pas de proposer une analyse sémiotique des supports de communication, mais de simplement donner à voir les différentes façons dont les agents-PCI sensibilisent au PCI et ce qu’elles nous disent sur leurs pratiques professionnelles. Nous proposerons ici des éléments d’introduction à une analyse des outils de communication pour le PCI, qui pourrait faire l’objet d’une recherche à part entière, en élargissant à d’autres régions et en croisant, par exemple, avec une étude quantitative (analyse de la fréquentation des sites Internet et impacts sur le « grand public »).

opérations de restitution d'enquêtes, donc destinées en premier lieu aux participants de celles-ci).

1.1.1. La plaquette du Collectif PCI Bretagne

Cette brochure est le premier support de d'information pour la société civile que l'organisme breton ait réalisé. Elle a été conçue en 2014 et en étroite collaboration avec le Collectif PCI Bretagne. Il s'agit aussi de la première action menée par Bretagne Culture Diversité en matière de PCI, ainsi que la première mission réalisée par la responsable de l'inventaire du PCI. Elle eut lieu à la suite de l'inscription du *Fest-noz* à l'Unesco :

« Et là, Dastum redevient simplement Dastum. C'est à partir de là que le Collectif a dit : "Nous, on aimerait bien des supports pour parler de la notion." Donc c'est là que, en fait, ma première mission, elle est venue du Collectif, qui avait déjà un peu son histoire. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), janvier 2019

Cette brochure est même inédite dans le monde du PCI en France ; elle reçut, selon le chargé de l'information et de la communication, un franc succès :

« Au tout début, on a fait cette plaquette, plaquette qui marchait très bien d'ailleurs, car aucun document de vulgarisation du PCI n'existait, à l'époque. Elle a été présentée par Margot dans les séminaires et, à chaque fois, elle a été très, très bien accueillie. »

Raphaël, responsable de la communication et de l'information à BCD, 2019

Analysons ce dépliant (*cf.* annexe n°18). La diversité culturelle, notion centrale de la doctrine bretonne, est représentée par un arbre, ayant pour racine le PCI et pour terreau le territoire de la Bretagne, pour montrer l'ancrage régional et local du PCI :

« La plaquette autour du patrimoine immatériel, c'était faire des schémas en fait, pour expliquer que voilà, c'est un tout. Pour que l'élément ou pour qu'une pratique soit reconnue comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco, il fallait que ça réponde à plusieurs critères, et donc c'est pour ça qu'on est partis d'un arbre, ça a été notre logo, en fait, notre schéma qu'on a décliné, donc un arbre et après on a mis les différentes branches qui faisaient cet arbre-là et qui du coup avait pour racine le patrimoine immatériel. »

Raphaël, responsable de l'information et de la communication à BCD, 2019

Chaque branche mène à une pratique distincte, qui, selon BCD, est constitutive du PCI en Bretagne. Il s'agit d'éléments de la culture populaire bretonne : la vannerie, les danses et les musiques traditionnelles, les jeux et sports traditionnels, la broderie, etc. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de fiches d'inventaire ; ils ont été choisis par les agents-PCI selon leur propre connaissance de ceux-ci et n'ont pas fait l'objet d'enquêtes. L'objectif est d'aider le visiteur dans une compréhension concrète de ce qu'est la notion de PCI, en prenant appui,

très tôt dans le texte, sur des exemples, suscitant ainsi un rapide intérêt et une curiosité d'en savoir davantage.

L'arbre est reproduit au verso du dépliant. Ses branches permettent de distinguer les cinq catégories du PCI⁴. Afin de représenter la notion de diversité culturelle, chacune des catégories est illustrée par un visuel signifiant, entouré de blanc et de noir – rappelant le *Gwenn ha Du*, le drapeau breton –, lequel est accompagné d'une image représentant une seconde pratique issue de la même catégorie (par exemple, le chant traditionnel breton est mis en correspondance avec le *Cantu in Paghjella* corse).

Au-dessus de l'arbre, on trouve un schéma expliquant la notion de PCI, à travers cinq caractéristiques, issues de la définition de l'Unesco, voire même identiques à celle-ci : par exemple, « un patrimoine vivant » est une expression qui traduit d'emblée la vitalité propre à la notion de PCI, alors que « transmis de génération en génération », « recréé en permanence », « reconnu par une communauté », et « procurant un sentiment d'identité et de continuité » sont des éléments du texte unescien repris tels quels et non reformulés.

Ce constat renvoie à la difficulté – que j'ai personnellement observée et éprouvée durant mon observation participante – qu'éprouvent les agents-PCI à expliquer une notion à propos de laquelle leur réflexion n'est pas fixée. Si l'on devine, en étudiant la mise en fiche du PCI (cf. chapitres 5 et 6), que le PCI est un objet complexe à enquêter, la définition de l'Unesco est aussi complexe à saisir en général pour les agents : ses fondements ne font pas appel à des connaissances déjà constituées. Afin de la maîtriser et de l'assimiler, ils retournent régulièrement, de façon individuelle, à la lecture attentive et didactique de la convention. Ensemble, ils déconstruisent les notions une à une :

« Pour nous, ce qui a été important pour que les gens s'approprient cette notion, donc il a fallu déjà détricoter les concepts de l'Unesco, parce quand on parle des textes de l'Unesco, faut un peu simplifier les choses, parce que tout le monde n'est pas habitué à un langage aussi technique. Donc on essaie de détricoter tout ça et de rendre les choses un peu plus simples. Pour que les gens y participent ou pour qu'ils s'identifient, faut déjà un grand travail de vulgarisation, du coup de simplification des notions. »

Raphaël, responsable de l'information et de la communication à BCD, mai 2019

En effet, traduire une notion dans un langage simplifié suppose, évidemment, de l'avoir suffisamment assimilée soi-même. Par exemple, procurer « un sentiment d'identité et de continuité » (Unesco, 2003 : article 2) ne renvoie pas d'emblée à une réalité concrète. Le dépliant apparaît ainsi comme la représentation du schéma mental produit par la

⁴ En 2014, l'Inventaire national est organisé selon ces cinq catégories : arts du spectacle, pratiques sociales, rituels et événements festifs, traditions et expressions orales, savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, et les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.

dissection, qu'ils ont opérée, de la définition de l'Unesco. Pour Raphaël, le dépliant est bien le reflet d'un « cheminement » :

« On avait schématisé un peu ce que c'était, le PCI, et donc le cheminement était peut-être plus compréhensible pour les gens. Mais après, même maintenant ce document-là, quand je le regarde, je me dis qu'aujourd'hui on est peut-être arrivés à une compréhension différente nous ici en interne, qui nous permet aujourd'hui d'expliquer peut-être de façon très simple, par exemple, cette notion de patrimoine vivant, c'est un patrimoine qui est porté par des gens, donc qui est toujours là en fait, vivant, donc toujours pratiqué, donc automatiquement après, les notions sont beaucoup plus compréhensibles. »

Raphaël, responsable de l'information et de la communication à BCD, mai 2019

Le texte, qui débute au verso et se termine au recto, est dense ; il propose un volet sur la définition du PCI, un autre sur « les dates clés », et un dernier sur le Collectif PCI Bretagne. Pour approfondir la définition du PCI, ce texte reprend lui aussi, mot pour mot, certains éléments de la convention Unesco (soulignés dans l'extrait ci-dessous) :

« Face à la mondialisation et à l'uniformisation des pratiques culturelles, il est nécessaire de reconnaître et de sauvegarder ce patrimoine immatériel, véritable creuset de la diversité culturelle, qui participe à créer un sentiment d'identité et de continuité. »

Notons que le « sentiment d'identité et de continuité » est à nouveau transcrit sans reformulation et ne s'appuie pas non plus sur un exemple concret, alors que le texte appelle implicitement le lecteur à se mobiliser pour la sauvegarde du PCI. Toutefois, c'est la notion de PCI qui fait l'objet d'une traduction, puisque le texte renvoie le lecteur à d'autres expressions et vocables autrefois utilisés pour désigner les mêmes éléments :

« Le patrimoine immatériel, dont la signification se substitue à celle de cultures traditionnelle et populaire, ou encore à celle de patrimoine oral [...] ».

L'emploi de « patrimoine immatériel » comme contraction, au lieu de « PCI » ou de « patrimoine culturel immatériel » est également à souligner : il s'agit d'une habitude de l'organisme breton, que nous retrouverons par la suite dans l'exposition itinérante réalisée par celui-ci (cf. chapitre 8).

Le dépliant s'attache également à détailler la dimension institutionnelle du PCI, expliquant l'existence d'un Inventaire national, ainsi que le rôle de l'organisme breton (et remarquons, en aparté, la diplomatique mention de l'antériorité d'autres acteurs en matière de PCI) :

« Déclinaison régionale de cette exigence [pour les États signataires, dresser un ou des inventaires], l'association Bretagne Culture Diversité / *Sevenadurioù* a pour mission la réalisation d'un inventaire permanent du PCI en Bretagne. Cette mission s'inscrit dans une dynamique régionale d'inventaire portée par un

ensemble d'acteurs culturels qui ont parfois commencé leurs travaux depuis de longues années. »

Le langage employé semble adapté à un public plus initié que profane. Toutefois, l'approche se veut résolument didactique, en ce qu'elle détaille avec transparence le dispositif du PCI. Comme ce dépliant est le premier support de présentation du PCI réalisé par l'organisme breton, il est aussi une première étape dans le cheminement des agents-PCI : nous verrons ainsi comment, l'exposition itinérante que BCD réalisera l'année suivante, donne à voir un discours plus construit et plus stable sur le PCI. En Normandie, ce type d'outil n'a jamais été réalisé, et c'est l'exposition itinérante produite d'abord qui accompagnera, plus tard, le raisonnement des agents-PCI (cf. chapitre 8).

1.1.2. Les sites Internet

Voyons à présent comment la notion de PCI se traduit sur les supports Internet. Il est surprenant de constater que les sites Internet des organismes breton et normand ne mettent pas spécialement le PCI en valeur – et cela corrobore la remarque faite dans la première partie de cette recherche, à savoir que le PCI n'est pas le fondement des deux doctrines régionales, mais un moyen permettant de répondre à des enjeux plus grands (cf. chapitres 3 et 4). En Bretagne, il est évoqué, sans être nommé, à travers les différentes plateformes de ressources proposées par l'organisme :

- *Bécédia* – qui, pour rappel, est un « site de ressources sur la Bretagne et ses habitant.e.s » – propose des vidéos et des « dossiers thématiques » sur des éléments de PCI, mais sans les nommer « PCI » : un webdocumentaire sur le « *Fest-noz*, de la cour de ferme à l'Unesco », un dossier sur les « Traditions instrumentales en Bretagne », ou encore une série de vidéos sur les « Clichés bretons » où l'on parle des coiffes bretonnes et du gouren ;

- *Bretania* (une base de données qui rassemble les archives d'associations et d'institutions) propose notamment : un extrait de l'INA sur une *interview*, en 2008, de la conseillère municipale rennaise chargée du PCI ; une captation sonore d'une intervention réalisée lors de la troisième édition des Rencontres Internationales du PCI en Bretagne ; un « tuto danses bretonnes » réalisé en 2019 par trois associations bretonnes (Tamm-Kreiz, Kendalc'h, et War'l Leur).

Depuis 2016, BCD a conçu un site Internet dédié au PCI en Bretagne. Il ne donne pas de définition de la notion de PCI, mais propose un simple paragraphe d'introduction sur sa page d'accueil :

« En Bretagne, le patrimoine est vivant, il se vit au quotidien. Jeux, contes, festoù-noz, patrimoine maritime, savoir-faire, pardons, chants... irriguent la vie

culturelle bretonne grâce à la mobilisation d'une multitude d'acteurs. Retrouvons ici la richesse de ces expressions contemporaines. »⁵

Remarquons que la dimension « vivante » du PCI est soulignée comme une composante essentielle de celui-ci (comme sur le dépliant étudié ci-avant). Le site fournit un recensement de divers éléments de PCI, qui n'ont pas tous faits l'objet de fiches d'inventaire.

Du côté normand, le site Internet est la copie de la plaquette de l'organisme. Outre le slogan « Notre patrimoine est vivant », qui renvoie implicitement au PCI plus qu'aux patrimoines pourtant pris en charge par les rôles du Réseau des musées et du LABO (cf. chapitre 3), celui-ci n'est pas mis en avant. Il est timidement évoqué dans le volet qui concerne l'Ethnopôle, autour de l'axe « PCI et territoires », ou dans le paragraphe introductif qui résume les actions menées par quatre notions clés :

« CONTRIBUER avec les acteurs du territoire à la connaissance du patrimoine ethnologique ;

PARTICIPER avec les groupes et communautés concernés à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel et accompagner ceux engagés dans une démarche auprès de l'Unesco ;

FAVORISER la mise en valeur et la diffusion des patrimoines pour faciliter leur appropriation par les populations concernées et assurer leur transmission ;

IDENTIFIER, conserver, analyser et valoriser les éléments audiovisuels constitutifs de la mémoire régionale contemporaine. »⁶

On peut ainsi noter que la production de connaissance est réservée au patrimoine ethnologique, et que le PCI est rattaché aux démarches visant une finalité unescienne, ou du moins, institutionnelle. La notion de *participation* est explicite en ce qui concerne le PCI et cela amplifie la nécessité, pour l'EPCC-LFPN, de construire un outil de présentation du PCI, mais cela ne fait pas partie des priorités de l'organisme : la présentation du PCI se fait le plus souvent à l'occasion de la préparation d'une enquête (cf. chapitre 6).

1.1.3. Le PCI à travers les réseaux sociaux

Pour communiquer ponctuellement et attirer l'attention sur les actions liées au PCI, l'EPCC-LFPN utilise de temps à autre sa page Facebook. Elle ne recense cependant que 18 publications liées au PCI, dont chacune génère dix à quarante interactions. La page Facebook est le seul outil de l'organisme qui permet de donner les actualités et d'avoir un bref échange avec le « grand public ».

⁵ Cf. : ancien site Internet de BCD (le site sur l'inventaire du PCI breton a été entièrement restructuré en 2022).

⁶ Cf. : <https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/>

Le colloque organisé à Granville les 2 et 3 février 2018 par l'organisme a fait l'objet d'un événement Facebook, ainsi que d'autres actualités : le lancement de l'appel à participation des photos de carnavaliers, le 17 février 2017, dans le cadre de l'exposition itinérante, la programmation de l'itinérance de celle-ci, le lancement de l'inventaire participatif, l'annonce du vernissage de l'exposition de restitution de la fiche-CHU « Contre Orcus », la diffusion d'un questionnaire sur « Les pratiques sociales du Camembert » dans le cadre de sa mise en fiche, etc.

Pour terminer, signalons que les agents-PCI évoquent leurs supports de présentation visuels avec humilité et discrétion : en effet, il s'agit pour eux d'une première approche dans la construction d'un discours adapté à un public profane, et non du résultat d'un savoir déjà fixé et maîtrisé. De plus, la pertinence de ces supports et la réception de ce discours par la société civile ne peut s'évaluer autrement que de façon empirique, en s'appuyant sur des impressions et des réactions, et rend l'entreprise incertaine. Il se dotent toutefois d'autres stratégies : analysons à présent la façon dont ces derniers abordent le PCI sans le nommer explicitement.

1.2. Aborder le PCI par différentes entrées...

Notre immersion dans le monde du PCI depuis les années 2012-2013 en Bretagne (cf. chapitre 1) nous permet d'analyser rétrospectivement la façon dont les agents-PCI ont abordé verbalement la notion pour se faire comprendre dans l'espace public. À cette époque, il est à noter que les agents employaient facilement l'acronyme « PCI » sans prendre le soin de préciser sa signification, et comme si la convention Unesco de 2003 bénéficiait d'une aura au moins aussi importante que celle de 1972.

En effet, en 2013, une partie du colloque annuel organisé par La Maison des Cultures du Monde-CFPCI eut lieu au sein de l'Université de Rennes 2 et les étudiants y étaient conviés⁷. J'y assiste, en tant qu'étudiante en Master Médiation du patrimoine en Europe, en compagnie d'étudiants d'autres Masters, notamment d'Histoire. Au bout de plusieurs dizaines de minutes, ma voisine de table m'interroge, discrètement : « Mais PCI... c'est quoi le PCI ? Parti Communiste International ? ». Cette anecdote n'est pas isolée et apparaît comme le symptôme d'une utilisation accrue d'un acronyme dont la définition est elle-même complexe. Elle révélait surtout la nécessité pour les agents de ne pas considérer la notion comme innée.

⁷ Intitulé « Enseigner le patrimoine culturel immatériel ? Le "PCI" dans les formations universitaires » ; les actes sont consultables en ligne :

https://www.maisondesculturesdumonde.org/media/mcm/188444-cahier_cfpci_n2.pdf

Ainsi, progressivement et en même temps que les agents-PCI se familiarisaient eux-mêmes avec la notion, ils ont affiné leur langage pour aborder le PCI dans l'espace public, en usant de différentes stratégies, de façon parfois instinctive. L'utilisation courante de l'acronyme provenait certainement d'une volonté de « simplifier, d'aller plus vite » (cf. entretien avec Raphaël, responsable de la communication et de l'information à BCD), pour la montrer accessible et éviter d'intimider ou de démotiver l'interlocuteur par la succession de trois mots dont l'articulation n'est pas évidente à saisir. Les agents-PCI se trouvent face à un constant dilemme :

« On n'ose pas trop dire "patrimoine culturel immatériel" en entier car on a l'impression d'être trop conceptuel. Et, en même temps, "PCI", ça fait technocrate ! »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Mais l'utilisation de « patrimoine immatériel », comme raccourci, n'était pas non plus préconisée à l'époque. Les agents craignaient un amalgame avec ce qui ne concernait pas le domaine culturel : le patrimoine immatériel de l'entreprise, par exemple, rassemble les bases de données, les réseaux ou encore les brevets. Les agents-PCI sont ainsi revenus à l'explicitation constante de la notion en la nommant dans son entièreté (« patrimoine culturel immatériel ») et en conservant l'acronyme pour une utilisation entre agents-PCI.

Ainsi, pour présenter le PCI de façon intelligible, les agents ont d'abord choisi de l'aborder à partir du patrimoine culturel matériel, qu'ils supposent être des connaissances déjà acquises par les membres de la société civile, leur permettant d'introduire facilement la notion :

« Au départ on est parti : "Le patrimoine c'est du bâti, ça c'est un patrimoine qui est là, qui est figé. À côté de ça, y'a plein de patrimoines qui ne sont pas forcément connus sous ce nom." C'était renommer en fait les choses, c'était replacer les choses. »

Raphaël, responsable de la communication et de l'information (BCD), 2019

Le bâti est une entrée utilisée par les agents-PCI bretons et normands dans le cadre de leurs expositions itinérantes (cf. chapitre 8). Par ailleurs, dans le cas de l'enquête menée pour la fiche-Mont-Saint-Michel, afin de familiariser la *communauté* à la notion de PCI mais également d'appréhender la relation qu'entretiennent les Montois au Mont, l'agent lança un appel à participation auprès des habitants pour réaliser une « collecte d'objets » :

« [...] en fait, ce qui paraissait intéressant, c'était de montrer aussi l'articulation entre le matériel et l'immatériel. Donc pas seulement les lieux, mais aussi les objets, sachant que voilà, le monde de l'objet, c'est important sur le Mont-Saint-Michel. [...] Le thème c'était vraiment : "Quels sont les objets qui, selon vous, reflètent le rapport que vous entretenez avec le Mont-Saint-Michel ?"

- Donc les habitants ont prêté leurs objets ?

- Non, en fait ils n'ont pas prêté, il y a des photos qui étaient prises par Gabriel et qui ensuite décrivait sommairement les objets, et le rapport que les habitants entretiennent avec le Mont, et puis leur attribuait un numéro [...]. C'était une manière d'impliquer les Montois dans la démarche autour du PCI. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ajoutons d'ailleurs que cette collecte avait été menée par un stagiaire, alors étudiant en Master Patrimoine à l'Université de Caen ; il avait été choisi stratégiquement puisqu'il était fils de commerçant montois.

En Bretagne, prenons le cas de l'enquête-*diagnostique* menée dans les Monts d'Arrée (cf. chapitre 11), à l'occasion de laquelle l'agent abordait le PCI à travers les éléments matériels caractéristiques du territoire :

« Je pense que c'est plus un réflexe de mentionner le bâti, c'est un réflexe, mais c'est aussi une réalité du terrain, ils ont autour d'eux telle chapelle, tel calvaire, tel menhir... Donc c'est forcé qu'on en parle, ce serait même inquiétant qu'on n'en parle pas, en fait... »

Marie, chargée de mission PCI (BCD), 2020

D'autres cas montrent une pluralité d'entrées pour aborder le PCI de façon simplifiée : lors des enquêtes pour la mise en fiche du PCI, nous avons montré que les agents-PCI emploient rarement l'expression « patrimoine culturel immatériel » ou l'acronyme « PCI » lorsqu'ils s'adressent aux *communautés* enquêtées (cf. 3.1.3. du chapitre 5). De la même façon, l'exposition de restitution de la fiche-Mont-Saint-Michel fut nommée « Le Mont, patrimoine vivant » :

« J'ai remarqué que tu emploies "patrimoine vivant" au lieu de "patrimoine culturel immatériel" dans le titre de l'exposition. Pourquoi ?

- Pour éviter d'être trop conceptuel. Parce que le commun des mortels perçoit beaucoup plus facilement la différence entre ce qui est vivant et ce qui n'est pas vivant, et quand on parle d'immatériel, du coup, on perçoit que, assez souvent, c'est... soit on tilte tout de suite, soit ça paraît complètement abstrait. Et parler d'immatériel en parlant du Mont-Saint-Michel, du coup, je dirais que le côté un peu disruptif aurait été trop fort. Mais considérer que le Mont est vivant, bon, ça a plu à tout le monde. Les religieux y ont vu leur compte, parce que ça montrait qu'on ne mettait pas que la pierre en valeur, et la question de la vie c'est important pour eux. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ainsi, « patrimoine vivant » est un synonyme du PCI régulièrement employé par les agents-PCI dans la sphère publique. Il permet de mettre l'accent sur la vitalité, caractéristique non seulement essentielle de la définition mais parfois minorée par certains acteurs (les agents-PCM et les musées, ce que nous verrons par la suite) :

« Si j'essaie de me souvenir de l'ordre du jour de la première réunion du groupe de travail, on revient sur la notion de patrimoine immatériel, alors sans faire un

cours sur la convention Unesco, tout ça, mais l'idée c'est de bien acter la différence avec patrimoine vivant et patrimoine mémoriel. Déjà, qu'ils comprennent qu'on ne va s'intéresser qu'aux pardons encore en fonction. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Enfin, parler de « patrimoine vivant » permet raccrocher rapidement le discours – notamment Bretagne – à des exemples concrets :

« Je le mentionne, je fais une définition concise, en parlant plutôt du patrimoine vivant, en faisant une version simplifiée. Puis, généralement, je donne l'idée de l'ancien qui joue aux boules le dimanche. Sinon, je ne suis pas certaine d'avoir déjà explicité "patrimoine culturel immatériel". Et puis comme ça, les gens, ça leur fait plaisir de voir qu'ils connaissent. »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

En effet, le PCI est souvent présenté à partir de ce qu'il n'est pas : il n'est pas du bâti, il n'est pas disparu ou mémoriel. Les agents-PCI peuvent également le renvoyer aux différentes expressions qu'on employait autrefois pour désigner les éléments de PCI :

« Avant, en Bretagne, au niveau communication, on parlait plutôt de "patrimoine vivant" ou de "culture orale". »

Raphaël, responsable de la communication et de l'information (BCD), 2019

À ce sujet, notons un fait surprenant : en Bretagne, les agents ne nomment jamais officiellement le PCI « culture bretonne », alors qu'ils identifient eux-mêmes le PCI à la culture bretonne dans leur doctrine d'établissement (*cf.* chapitre 4) : on peut comprendre que le PCI est une façon de renouveler une grammaire issue d'un milieu associatif duquel BCD cherche à se distinguer. En Normandie, le PCI correspond plutôt à ce qui était autrefois nommé « patrimoine ethnologique » ou « culture scientifique et technique ». Les agents normands estiment toutefois que la notion de PCI est bien plus signifiante et appropriée par le public profane. Pour autant, l'organisme normand emploie l'expression « patrimoines immatériel et ethnologique » afin de prendre en compte les projets-PCI, ainsi que les autres enquêtes qui ne s'inscrivent pas dans l'Inventaire national.

Enfin, aujourd'hui, auprès du « grand public » ou des médias, l'utilisation de « patrimoine culturel immatériel » est de mise, car « il faut bien parler » (*ibid.*) pour le « sensibiliser » :

« Aussi, j'emploie toujours le terme de patrimoine culturel immatériel, je n'ai pas fait par exemple comme la Suisse, qui parle de traditions vivantes : je garde le terme parce que c'est aussi une mission qui est la mienne, de sensibiliser à la notion. Donc je pense que, des fois, pour sensibiliser à une notion, même si elle est très lourde, elle est très... voilà, eh bien on y va et puis après on défriche ensemble ce qu'il y a derrière. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Cette tendance est développée très récemment par l'organisme breton.

1.3. ...et expliquer le dispositif-PCI : un discours en voie de construction

Expliquer le système du dispositif du PCI, c'est expliquer la convention Unesco et le fonctionnement de l'Inventaire national. Les agents-PCI font ainsi face à un nouveau dilemme : d'un côté, il semble nécessaire d'explicitier en quoi la notion de PCI est inédite et participe à valoriser la diversité culturelle (surtout dans un objectif de sensibilisation à la notion pour une auto-saisine des praticiens et pour une bonne appropriation par de potentiels porteurs de projets-PCI) ; de l'autre côté, entrer dans le détail de la convention s'apparente souvent à la formulation d'une rhétorique érudite qui peut rebuter un public profane. Pour Laurent, chargé de mission à BCD, cette explicitation est même souvent reçue comme étant déconnectée des réalités de ses interlocuteurs :

« Enfin, à chaque fois, on voit que t'es obligé d'être le petit intellectuel de service : "Oui alors... l'inventaire du patrimoine culturel immatériel", et tu sens que les gens, ils sont là : "Ouais, ouais..." Ils sont sympas, mais au fond ils n'en ont rien à foutre. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

En Normandie, la dimension institutionnelle du dispositif-PCI est bien plus mise en avant qu'en Bretagne. La raison tient au fait que l'EPCC-LFPN est bien plus en contact avec des acteurs professionnels, donc potentiellement déjà initiés ou, du moins, intéressés par le dispositif. L'organisme breton, au titre de sa mission de « vulgarisation », développe plus progressivement une compétence en la matière :

« Alors, on a fait un brainstorming, il y a deux ans déjà, sur ça, sur comment se présenter. Un DLA, c'est un dispositif d'accompagnement des associations. Et du coup, est né de ça : "des cultures à partager". Et puis un petit texte qui nous présente, et qui, aujourd'hui, sans le réciter, est notre manière de se présenter : "On produit des ressources sur la matière culturelle de Bretagne, on mène un inventaire du patrimoine culturel immatériel, on va à la rencontre des personnes." Voilà, c'est comme ça qu'on se présente. Suivant les interlocuteurs, ça va être un peu différent, évidemment. Et puis là justement, on avait construit ce catalogue des projets qui était quand même très bien, sûrement, mais imbuvable quand t'es pas du milieu. Donc là, on a construit un catalogue de nos ressources, que tu ne dois pas connaître, qui est sorti récemment, qui est quelque chose de plus abordable, j'oserais dire, qu'on s'attend à trouver plus facilement, quoi, c'est : "Qu'est-ce qu'on a en magasin ?" »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Mais, plus globalement, présenter le dispositif-PCI est une entreprise pensée individuellement et en fonction des interlocuteurs. Comme nous le verrons dans le cas de l'inventaire *participatif* breton (cf. chapitre 7), les agents évoluent dans cette technique en même temps qu'ils l'expérimentent :

« C'est assez marrant, je me suis rendue compte de ça au fur et à mesure... c'est que, au début, j'essayais de partir dans des grandes présentations. Maintenant, je présente par projet. Ce qui est beaucoup plus efficace quand tu as une conversation, je ne sais pas, dans le cadre d'un repas entre amis ou que tu rencontres des gens et que tu présentes l'asso, quand je donne des cours à la fac ou quoi. En gros, voilà, je présente plus sur une logique de projet. [...] Je prends l'exemple, évidemment, de l'inventaire en Centre-Ouest Bretagne, en essayant toujours de donner l'exemple de pratiques. Parce que des fois, on part dans des grands discours, du genre : "On va faire un inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel" [rires], les gens te regardent, parce qu'ils disent : "hum, hum". Concrètement, je vais très vite prendre des exemples concrets de choses qu'on a fait, selon mes interlocuteurs. Je ne sais pas si c'est en fonction du contexte, ou si la valorisation est plus adaptée... je vais parler par exemple du rallye. Si c'est dans un contexte avec des jeunes, je vais parler du concours. Et en fait, j'adapte les projets à mon interlocuteur en face, de façon à ce que ça lui parle de manière assez concrète. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En effet, à la naissance de BCD et au commencement de son action, Margot développait en détail le dispositif-PCI ; aujourd'hui, elle prend la liberté de simplifier et de synthétiser. Le discours sur le PCI se construit de façon résolument empirique.

Parfois, les agents-PCI préfèrent remplacer les termes d'« enquête » ou d'« inventaire », en parlant de « reportage », ou d'« état des lieux » :

« Les gens me voyaient prendre des notes, ils me voyaient prendre beaucoup de photos, y'en a qui me demandaient si j'étais la localière, la journaliste du coin ou autre. Donc voilà, moi je disais qu'effectivement je travaille pour une association qui faisait un reportage sur les pardons, et autres, pour que les gens gardent un aspect assez naturel, finalement.

- Ah oui ?

- Et puis c'est eux, à force de me prendre pour une journaliste, ben je suis rentrée finalement dans ce rôle-là, entre guillemets, qui était très commode pour moi, finalement. Plutôt que d'arriver avec justement le fait de dire : "Ben voilà, on travaille sur un inventaire, une inscription au ministère de la Culture..." Tu vois, ça pouvait mettre une barrière des fois, je l'avais déjà testé, et je sentais que ça mettait un peu une barrière. Que là, on discute avec la journaliste, c'est sympa, on témoigne, "Tiens, on passera peut-être dans le journal..." Y'avait quelque chose de plus simple, finalement. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

« Au début, j'ai dû bien expliquer, parce qu'au début, ce n'était pas très, très clair pour les gens. Quand on a expliqué "inventaire de la broderie", en fait, au départ, ils pensaient que c'était un inventaire du patrimoine textile. Parce qu'il y a un énorme fonds qui est d'une richesse phénoménale en Bretagne, et dont les gens sont très fiers en plus, donc... j'ai dû bien expliquer, réexpliquer que non, non, c'est plutôt une sorte d'état des lieux du métier, de la pratique. Donc, du coup, quand je dis "état des lieux", les gens comprennent mieux, déjà. Ça va mieux, quoi. Mais y'a eu toute cette ambiguïté-là, au début, parce que la pratique

actuelle, elle est très méconnue, et que le réflexe des gens c'est tout de suite de penser aux pièces anciennes, en fait. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Enfin, pour retenir rapidement l'attention de ses interlocuteurs, évoquer l'Unesco pour présenter la démarche est plutôt réservé aux interlocuteurs politiques et institutionnels. En effet, le prestige lié à l'organisation internationale peut biaiser l'objectif du projet :

« J'étais toujours repérée comme "la personne de l'Unesco". On est obligés de répéter que c'est pour l'inscription nationale, et tout ça. »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

Cette nécessité de répéter l'importance représentative plutôt qu'honorifique de l'inventaire du PCI est très fréquente et montre que cette appréhension biaisée de la convention n'existe pas qu'à l'échelle nationale (cf. chapitres 1 et 2) mais aussi à l'échelle locale.

Somme toute, expliquer le dispositif du PCI est une entreprise de transmission en cours de construction : elle évolue au gré de l'expérience des agents, au contact d'interlocuteurs variés. L'information auprès du public profane se développe à tâtons et suit le cheminement réflexif des agents eux-mêmes. Cela fait des opérations d'information sur le PCI des entreprises parfois peu certaines, où il s'agit d'être davantage dans le test que dans l'application. Pour autant, elles s'accompagnent d'un effort constant – et quant à lui plus assuré – de transmettre la notion de PCI aux pairs patrimoniaux.

2. Transmettre le PCI aux pairs : une compétence empirique

Les agents-PCI se sentent minoritaires dans le monde patrimonial et font quotidiennement le constat d'une appropriation différenciée et d'une compréhension erronée de la notion de PCI par leurs pairs du patrimoine culturel matériel. Ainsi, les agents-PCI se donnent pour mission – plus ou moins explicitée – de sensibiliser leurs pairs patrimoniaux, dans leur diversité⁸, à la notion de PCI, puisqu'ils peuvent, eux aussi, contribuer à des projets-PCI ou proposer des fiches-PCI. Mais il n'existe pas de manuel ou de guide pour apprendre à devenir un pédagogue du PCI : c'est en fait aux agents-PCI de dessiner les contours de cette notion.

⁸ Il s'agira d'autres agents-PCI peu initiés, les chargés de missions associatives, ou encore des agents du patrimoine culturel matériel des Services régionaux de l'Inventaire général.

Cette transmission des connaissances n'est pas structurée et cadrée en projets spécifiques ou en « formations » officielles. Elle se réalise fortuitement, à l'occasion de collaborations, mais constitue un volet important et suivi pour les agents-PCI. Ainsi, ces derniers font preuve de discrétion à ce sujet dans les entretiens que nous avons réalisés : on peut considérer qu'il s'agit d'une certaine humilité vis-à-vis d'une méthodologie et d'une connaissance de la convention qui sont toujours en voie de construction.

Pour autant, auprès de leurs pairs, ils affirment leurs connaissances en un savoir constitué et se placent résolument du côté des sachants. Nous considérerons une distinction, en effet, entre connaissance et savoir : la « connaissance est ce qui réalise l'équilibre entre le sujet et le milieu, ce que le sujet met en jeu quand il investit une situation », alors que le savoir « est une construction sociale et culturelle, qui vit dans une institution » ; le savoir est « dépersonnalisé, décontextualisé, détemporalisé », « formulé, formalisé, validé et mémorisé » (Margolinas, 2014 : p.15). Ainsi, dans le cas des agents-PCI, la connaissance qu'ils acquièrent de la notion de PCI est d'abord fonction d'une situation (leurs pratiques et leurs projets-PCI). Leur appropriation et intériorisation progressives de la notion conduisent leurs connaissances à s'institutionnaliser en savoir lorsqu'ils les transmettent de façon formalisée à leurs pairs, à la façon d'une formation.

Nous verrons, ainsi, que collaborer avec des agents-PCM permet de les sensibiliser au PCI et à la méthode d'enquête (2.1.). D'autres destinataires de cette transmission savante sont les associatifs, comme dans le cas de la fiche-gavotte (2.2.). Pour autant, ce savoir transmis fait l'objet d'un savoir plus empirique que constitué (2.3.).

2.1. Au-delà de la rivalité : « familiariser » les agents-PCM au PCI

Les relations interprofessionnelles entre l'EPCC-LFPN et le Service régional de l'Inventaire général de Basse-Normandie⁹ semblent plus sereines qu'en Bretagne, malgré les difficultés qui existaient, au niveau du ministère, entre les services de la Mission Ethnologie et de l'Inventaire général (*cf.* chapitre 2). L'organisme normand bénéficie de l'antériorité du CRÉCET, dont les actions menées depuis trente ans, au titre de l'ethnologie – pour reprendre les mots de son directeur – n'entraient jamais en collision avec les activités du Service bas-normand de l'Inventaire général. Pour autant, ils n'ont jamais mené de projets en étroit partenariat et l'entente est simplement cordiale : les directeurs des deux entités se saluent et échangent sur leurs activités respectives chaque fois qu'ils se croisent.

⁹ Les deux Services bas-normand et haut-normand existaient avant la fusion des deux régions normandes en 2015 et continuent aujourd'hui de fonctionner ainsi. Il s'agit donc de deux services bien distincts.

Récemment, deux transformations ont fait évoluer leur relation : premièrement, la fusion-absorption qui a érigé le CRÉCET en organisme régional, officiellement rattaché à la Région Normandie, modifie certainement le regard que le Service de l'Inventaire portait sur lui (il le voit désormais comme un partenaire incontournable et légitime en matière de patrimoine) ; deuxièmement, l'Inventaire général a intégré le PCI dans ses champs d'intervention depuis une décennie (cf. chapitre 2).

Dès lors, même si les Services régionaux de l'Inventaire général sont plus explicitement invités à travailler sur le PCI depuis quelques années, le Service bas-normand ne s'est pas emparé aussi rapidement que le Service breton de la notion de PCI (cf. chapitre 2). Dans le cas bas-normand, si l'appétence pour le PCI est réelle, c'est l'EPCC-LFPN qui est considéré comme le dépositaire privilégié de la compétence permettant de traiter celui-ci¹⁰.

2.1.1. En Normandie : donner l'exemple du principe participatif

Céline est, depuis 2013, « chercheure, chargé d'enquêtes topographiques¹¹ » au Service de l'Inventaire de Basse-Normandie. Elle travaille sur des « territoires donnés, ou des sites » (cf. entretien) : sa première enquête concernait par exemple l'Abbaye aux Dames de Caen. À l'origine, son activité professionnelle la conduit à ne s'intéresser qu'au patrimoine culturel matériel. Mais elle dit avoir toujours été sensible aux dimensions autres que matérielles du patrimoine. Elle souhaite appréhender celui-ci dans son entièreté, ce qui se traduit notamment par un intérêt prononcé pour le paysage :

« Moi, j'ai toujours eu le souci d'aborder le patrimoine bâti dans son environnement paysager, naturel, et donc j'ai essayé de tisser des liens avec des CAUE¹². D'avoir toujours une vision un peu plus large que d'étudier strictement le fait architectural... qui me semble trop restrictif, qui ne permet pas, après, de rendre compte de la richesse d'un territoire. Voilà. Et puis ce n'est pas uniquement un bâtiment, ou que quelques bâtiments, c'est vraiment, enfin mon ambition en tout cas, c'est : un territoire dans sa globalité. En prenant en compte toutes ses composantes : matérielles, historiques, naturelles, et culturelles ! D'avoir une vision plus large, pour donner du sens, justement, à sa matérialité, ou aux traces matérielles laissées par l'Homme. »

Céline, chercheure (service de l'IG en Normandie), 2019

Notons que l'attention particulière donnée à la notion de territoire, laquelle est centrale dans sa mission topographique, favorise sans doute une appréhension plus large du

¹⁰ Rappelons qu'en Bretagne, le Service régional de l'Inventaire général se montre rival de Bretagne Culture Diversité, étant donné que la compétence d'inventaire est à l'origine donnée à l'Inventaire général (cf. chapitre 3).

¹¹ Enquêtes qui se fondent, par la cartographie, sur un recensement exhaustif des données d'intérêt patrimonial permettant d'identifier des édifices sur une aire géographique.

¹² Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

patrimoine. La conception de Céline se rapproche ainsi de celle développée par le responsable de l'axe « PCI et territoires » de l'EPCC-LFPN, avec lequel elle collabore justement pour la première fois en 2019, sur le Mont-Saint-Michel.

Avant ce projet, Céline avait déjà cherché à travailler en partenariat avec l'EPCC-LFPN. Début 2017, nous – le directeur de l'organisme normand et moi-même, en tant qu'agent-PCI – avons lancé l'idée d'un inventaire participatif du PCI ; nous étions à la recherche des moyens de le mettre en œuvre (des partenaires opérationnels et financiers) et avons commencé à définir le territoire accueillant l'opération (la baie littorale du Mont-Saint-Michel, de Cancale à Granville). Au même moment, le Service de l'Inventaire était désireux de mener une étude sur le patrimoine paysager, dans une démarche impliquant davantage les habitants que les enquêtes classiques menées par l'Inventaire général¹³.

Ainsi, les directeurs des deux organismes ont souhaité, pour la première fois, étudier la possibilité de mettre en commun ces deux projets afin de construire une méthodologie participative commune. Dans ce cadre, plusieurs réunions eurent lieu, dans les locaux de l'un et de l'autre, pour échanger sur nos points d'accroche : la *participation* des habitants, le territoire de la baie, et l'approche non exclusivement matérielle (les savoir-faire liés aux pratiques d'élevage et de pêche sur l'estran semblaient tout à fait se relier à une démarche incluant à la fois le PCI et le patrimoine naturel). Une réunion tripartite se tint en janvier 2017 au sein des locaux du Service de l'Inventaire de Bretagne, à Rennes, dans l'idée d'intégrer la partie bretonne de la baie dans la démarche ; d'ailleurs, lors de cette rencontre, mentionner Bretagne Culture Diversité comme co-financeur de ma thèse et donc du projet, eut un écho très peu favorable du côté des chercheurs de l'Inventaire général breton (*cf.* chapitre 4).

Cette potentielle collaboration n'aboutit pas, en raison d'une incompatibilité calendaire : le Service de l'Inventaire bas-normand projetait d'initier la démarche en 2018 et d'en restituer les résultats pour 2022-2023 ; alors que, du côté de l'EPCC-LFPN, l'inventaire participatif devait débiter dès que possible car il entrait dans le cadre de la thèse Cifre qui s'achevait en juin 2019. Ainsi, Céline et moi-même avons conclu d'échanger régulièrement sur nos avancées respectives concernant la méthode participative ; nous – le directeur et moi-même – avons, pour ce faire, intégré Céline dans le « comité de pilotage » du projet d'inventaire participatif « Raconte ton territoire ! » à partir de novembre 2017 (*cf.* chapitre 7). Cela eut un impact certain sur sa façon d'appréhender sa propre méthode, dans un projet de plus petite ampleur.

¹³ Cette synchronisation non-anticipée des deux organismes dans le développement d'une dimension participative peut être interprétée comme le signe d'un mouvement plus général qui concerne le monde culturel et patrimonial en faveur de la participation (*cf.* chapitre 13).

En effet, Céline lance une étude, en 2019, du village intra-muros du Mont-Saint-Michel, au moment même où Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », réalise son enquête sur le Mont. Ce projet est, en fait, une version plus restreinte que celui formulé en 2017 :

« Le premier volet de notre étude, c'est uniquement le village, mais après on compte poursuivre sur le continent et aborder la zone estuarienne du Couesnon, ça me semble intéressant. Moi idéalement, je souhaiterais associer évidemment mes collègues bretons. On en avait déjà parlé, dans un projet beaucoup plus vaste qui concernait le littoral de la baie, mais bon, c'était énorme. Donc là, ça a été resserré, donc voilà, vaut mieux faire des études plus resserrées au niveau territorial et voilà, c'est pour une durée de trois ans. »

Céline, chercheure (service de l'IG en Normandie), 2019

Ainsi, l'objectif participatif est toujours présent. Il est appréhendé notamment à travers l'expérience de « Raconte ton territoire ! » (l'inventaire *participatif* mené dans le Sud-Manche en 2018, cf. chapitre 10), que Céline a pu lointainement suivre en participant au « comité de pilotage ». L'expérimentation avait souligné l'importance de donner une information simple sur un support visuel attractif (cf. chapitre 10). L'objectif de ce support était de rendre la démarche tangible et d'en laisser une trace à chaque rencontre d'habitants. Céline prit ainsi exemple sur « Raconte ton territoire ! » pour mener son projet :

« Moi, j'avais l'idée justement d'impliquer étroitement la population, d'ailleurs c'est obligé, parce que sinon, ça ne marchera pas, j'ai été prévenue ! Et donc mon idée, c'était d'associer la population le plus tôt possible. Alors là, justement, comme y'a ce projet d'exposition qui va permettre d'annoncer cette étude, il y a le projet de prendre une photo collective des habitants : mon idée, c'était de profiter de cette opportunité pour créer et distribuer un flyer expliquant ce projet d'étude. Mais pas d'une manière, j'allais dire, institutionnelle, méthodologique, pas du tout ! Et justement, je voulais intituler cette petite initiative "Raconte-moi ton patrimoine !" [rires] »

Céline, chercheure (service de l'IG en Normandie), 2019

Dans ce témoignage, Céline fait mention d'une photographie collective des habitants : il s'agit du point de départ de sa collaboration avec Vincent sur le Mont-Saint-Michel.

2.1.2. ...et transmettre la méthode d'enquête

Vincent avait déjà l'ambition de mêler les dimensions immatérielles et matérielles dans sa démarche sur le Mont, ayant pour projet de réaliser une exposition de photographies afin de restituer la démarche-PCI :

« [...] c'est une démarche globale finalement, autant au niveau des Montois, dans leur rapport au rocher, que des pèlerinages, de leur rapport au Mont-Saint-Michel. Comment restituer cette approche, tout en ayant le souci d'articuler le PCI avec le lieu Mont-Saint-Michel, mais aussi son environnement, la baie. Donc, articuler le matériel et l'immatériel, le paysager et le local. C'est une exposition

sur l'esplanade de Jérusalem qui m'est apparue le plus intéressant de réaliser, sachant que c'est un lieu qui est assez charnière, entre l'abbaye, le village, le sanctuaire et qui est en plus un lieu ouvert à tout le monde, c'est pas un lieu clos, y'a pas besoin de payer pour entrer, enfin, voilà, c'est en plein air. [...] J'en avais parlé à [Carole], puisque du coup, le fait que l'inventaire participe à ce projet-là, ça pourrait permettre à l'inventaire aussi d'introduire son approche autour du patrimoine matériel du village. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ainsi, l'agent-PCI se donne un rôle d'intermédiaire entre le Service de l'Inventaire et les habitants ; autrement dit, entre l'agent-PCM, nouvel arrivant sur le *terrain*, et ses enquêtés, qu'il a côtoyés durant quelques mois, et parmi lesquels il a été accueilli. De ce fait, par ce projet de collaboration, l'agent-PCI transmet sa connaissance sur la *communauté* enquêtée et sensibilise l'agent-PCM à la pratique de l'enquête « ethno' » : « c'est nouveau pour eux, hein », précise Vincent lors de notre entretien. En effet, Céline confirme son inexpérience en la matière :

« Quel est votre travail principal au Service de l'Inventaire ?

- C'est de mener des enquêtes d'inventaire du patrimoine matériel, donc c'est du travail de terrain, de repérage. Mais aussi beaucoup de recherche documentaire, dans différentes institutions, parce que l'objectif c'est de confronter les observations de terrain aux sources, sources manuscrites, sources imprimées, sources iconographiques...

- Pour revenir à vos pratiques, on disait que vous n'étiez pas formée aux enquêtes ethno...

- Non. Pas du tout. Enfin, moi, j'essaie de m'ouvrir en suivant parfois des stages, j'en ai déjà suivi un petit peu, mais je n'ai pas été formée, en tout cas, dans le cadre de mes études.

- Et en ce qui concerne la participation des habitants ?

- Alors, c'est vrai que ça n'est pas facile d'impliquer les habitants. En fait, on n'organise pas forcément une réunion en amont pour informer les habitants, on va voir surtout les élus. Donc finalement, on ne parle pas aux habitants. Que quand on faisait notre repérage, qui est la première phase de l'étude, ou au cas par cas, au porte à porte, on essaie, quand la personne est là, d'échanger, mais c'est pas systématique. [...] Ma nouvelle étude, elle aura un caractère plus organisé et plus systématique et il me semble important et intéressant d'associer plus étroitement la communauté du site que l'on va étudier. Ce que l'inventaire n'a pas fait suffisamment, mais je pense que ça se développe. »

Céline, chercheuse (service de l'IG en Normandie), 2019

Pour Céline, la méthodologie de l'enquête « ethno' », qui diffère de l'enquête topographique, est appréhendée comme une approche participative en elle-même, dans la mesure où elle permet de tisser une relation avec les habitants. En effet, alors que, de façon déconnectée des enjeux d'enquête, je la questionne sur sa méthodologie pour faire participer les habitants, Céline aborde d'elle-même la « méthodologie de l'ethnologue » :

« Le but, c'est vraiment de les rendre acteurs, qu'ils s'approprient le projet, et presque qu'ils définissent effectivement eux-mêmes leur patrimoine. Donc moi, quand je vais venir sur le terrain, voilà, qu'ils sachent qu'ils vont raconter tout un tas de choses, qu'il va y avoir un échange. Effectivement, pour moi c'est assez nouveau, car je n'ai pas trop la méthodologie de l'ethnologue, je ne sais pas... est-ce que je vais prendre aussi quelque chose pour enregistrer, parce que je ne vais pas à la fois écrire, écouter et poser des questions, ça va être un peu compliqué, non ? [rires] Donc je pense que voilà, je vais faire une sorte de travail un peu ethnologique, entre guillemets, voilà. »

Céline, chercheuse (service de l'IG en Normandie), 2019

Profiter de la photographie réunissant les Montois – événement prévu comme symbole de l'achèvement de l'enquête-PCI –, pour introduire l'agent-PCM sur le *terrain* est une idée de Vincent ; celle-ci est réalisée par le photographe de l'Inventaire, travaillant en binôme avec Céline :

« C'est un moyen pour l'Inventaire de nouer un contact étroit avec les montois, de manière à ce qu'eux aussi s'impliquent dans la démarche de l'Inventaire. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Céline a préparé des flyers à distribuer aux Montois ce jour-là. Dans ce cadre, l'agent-PCI transmet à l'agent-PCM sa connaissance de la *communauté* enquêtée et il établit des normes de bonnes pratiques :

« Par exemple, Céline a failli faire une petite erreur l'autre jour, c'est-à-dire qu'elle a préparé des flyers pour présenter sa démarche, et au départ son intention, c'était de distribuer ce flyer le jour de la photo. Et je lui ai dit, surtout, de ne pas le faire le jour de la photo ! Parce que ça fait "deal", tu vois ? On vous prend en photo et en échange on rentre chez vous. Et ce n'est pas très bienvenu, ça risquerait de fausser la relation. Je lui ai dit : "Plutôt que le jour de la photo, le jour de l'inauguration de l'expo", parce que l'expo, elle fait seuil entre les démarches et du coup l'expo ce sera un bon moyen d'introduire leur propos. La photo, ça aurait été trop tôt. Ils se seraient dit : "Ah ben d'accord, ils nous prennent en photo, mais en fait y'a un contrat derrière." »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Se positionnant en pédagogue, Vincent voit l'enquête-PCI comme une façon pour l'Inventaire général de transformer leur approche des habitants et d'entrer dans une pluridisciplinarité :

« Ben pour le PCI, ça me paraît incontournable, pour le patrimoine en général, pas forcément, je pense que dans l'Inventaire ils se sont posé des questions aussi. Enfin, le fait qu'on collabore, ils voient qu'on ne peut pas considérer les gens comme des objets. À partir de ce moment-là, ils ont décidé par exemple d'investir le village. Et il faut que ceux qui vont les accueillir chez eux, pour justement pouvoir étudier cette architecture et ces objets, il faut qu'ils en tirent un bénéfice. [...] En tout cas, ça leur donne un nouvel élan d'action sur le territoire. Ils ne sont pas obligés de faire tout le temps comme ça ! Mais ça leur donne un nouvel

éventail d'actions qui, pour le coup, passent par une collaboration avec des chercheurs, qui ne sont pas des chercheurs de l'Inventaire, et qui ont d'autres méthodes à proposer, en appui à ce qu'ils font. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Cette collaboration entre agents eut le bénéfice de sensibiliser à la notion de PCI, voire d'infuser une idée spécifique du PCI chez l'agent-PCM. En effet, remarquons que la définition que Céline nous fournit du PCI après cette expérience est résolument empreinte du vocabulaire employé dans le cadre de l'axe « PCI et territoires » :

« L'étude du PCI, c'est aussi l'étude des représentations que se fait la population de son territoire, c'est les représentations, c'est tout l'imaginaire, c'est convoquer tout l'imaginaire, finalement, d'un groupe d'individus, voilà, d'une communauté donnée. Le PCI permet aussi d'interroger les liens, les rapports entre individus, et leur rapport au territoire. Comment les communautés l'ont organisé, comment elles se l'approprient, comment elles circulent à l'intérieur de ce territoire. Voilà, c'est vraiment prendre en compte la dimension de l'espace en tant qu'espace vécu. Et moi, je trouve que c'est important aussi d'avoir cette approche pour nos études, voilà, je pense que c'est fondamental. »

Céline, chercheuse (service de l'IG en Normandie), 2019

Notons notamment la mention de « représentations » et d'« imaginaire collectif », propres à la fiche-arbres et à la fiche-CHU (nous reviendrons sur la notion d'imaginaire utilisée par Vincent dans le chapitre 13).

1.3.1. En Bretagne : enquêter ensemble

Dans ce même objectif de transmission, en Bretagne, la collaboration avec un agent-PCM (conservateur du patrimoine attaché au service Patrimoine du conseil départemental des Côtes-d'Armor), sur l'enquête concernant les pardons et troménies (cf. chapitre 11), a permis de le « familiariser » – pour reprendre le terme employé par Margot – avec la notion de PCI. Cette collaboration avait pour objectif de créer un lien plus évident entre les organisateurs de pardons et le conservateur : d'une part, les chapelles des pardons sont des lieux qui intéressent le conservateur dans son inventaire ; d'autre part, les bénévoles ignorent souvent qu'ils peuvent bénéficier d'une aide de celui-ci dans la constitution de dossiers pour préserver le patrimoine matériel des chapelles :

« L'exemple des pardons fonctionne très bien, puisque les pardons participent pour beaucoup à subventionner les chapelles, et donc, forcément, les conservateurs du patrimoine ne peuvent être que intéressés par les bonnes volontés de restauration. Et les maires, et les élus, étant propriétaires de la majorité des chapelles, sont aussi intéressés. Donc c'est pareil, hein, un travail de sensibilisation aussi au niveau des élus. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, l'agent-PCI breton s'est associée à l'agent-PCM pour des sessions de *terrain*, visitant ensemble des chapelles et rencontrant les organisateurs de pardons à deux. Ce fut ainsi l'occasion de montrer au conservateur un autre regard patrimonial – selon les mots de l'agent-PCI :

« Quand tu as travaillé avec ce conservateur du patrimoine, comment ça s'est passé ? Est-ce que tu as eu à faire à cette forme de concurrence qui peut exister entre patrimoine matériel et immatériel, dont a déjà parlé, par exemple pour l'Inventaire général ?

- Ce n'est pas tant en ces termes-là que ça se pose, c'est plus que... alors moi, le conservateur avec qui j'ai pas mal bossé, en fait, je l'ai familiarisé à la notion de PCI. Et il voit plus l'aspect complémentaire que... concurrentiel. Après, souvent, tu peux avoir des résistances professionnelles, où ils considèrent que ce n'est quand même pas « le Patrimoine », avec un grand « P ». Donc, c'est plus un travail... d'explication, de présentation du truc, et de montrer que tout ça est complémentaire, et que à aucun moment je n'ai expertise comme eux sur tel objet à restaurer ou pas. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Remarquons que l'agent-PCI se garde de revendiquer une quelconque autorité intellectuelle sur l'agent-PCM et rappelons que l'*expertise* de la valeur patrimoniale est communément attribuée aux agents-PCM (cf. chapitre 5).

Ces collaborations n'ont pas pour finalité explicite de former les agents-PCM au PCI ; elles présentent plutôt leurs collaborations comme l'occasion de les sensibiliser à la notion. Émettons ainsi l'hypothèse que, le savoir des agents-PCI étant en constante construction, ces expériences participent à le faire reconnaître comme un savoir constitué, digne d'une compétence à transmettre et à professer. Le cas de la fiche-gavotte donne en effet à voir dans quelle mesure l'« encadrement » – comme l'exprime Margot – de la mise en fiche peut s'apparenter à une démonstration savante de ce savoir.

2.2. « Encadrer » la mise en fiche en Bretagne : le cas de la fiche-gavotte

En Normandie, chaque fiche-PCI montre que les méthodes diffèrent selon les contextes (nous l'avons analysé dans les chapitres 5 et 6). Pourtant, l'organisme breton développe, depuis sa première fiche réalisée en 2019, un savoir-faire qu'elle tente d'appliquer auprès de chaque agent qu'elle « encadre ». Preuve de sa reconnaissance, même par les pairs, elle fut sollicitée par une chargée de missions de l'EPCC-LFPN – ancienne stagiaire de BCD – pour valider la qualité de la fiche-camembert : « Je ne savais pas du tout si c'était bien ce que je faisais, si c'était pertinent », explique Pauline. En Bretagne, la rédaction de la fiche-gavotte est un cas intéressant en la matière, puisque l'agent concerné est un acteur associatif ainsi qu'un praticien.

2.2.1. La description du réel

Laurent est en effet, entre 2018 et 2020, chargé de missions à BCD, un jour par semaine, en parallèle de son activité en tant que conservateur-animateur au sein de l'association Dastum. Si les enquêtes collectives, sous forme de groupes de travail, tendent à se généraliser au sein de BCD, la fiche-gavotte, quant à elle, respecte un format plus classique, correspondant davantage à l'approche que Dastum mit en œuvre dans ses fiches entre 2010 et 2014 : l'agent-PCI, lui-même praticien, s'appuie sur son réseau de connaissance pour réaliser quelques entretiens sur des thématiques précises, mais considère ses connaissances suffisantes pour ne pas réaliser d'enquête.

« Dastum a tendance à ne pas du tout travailler comme ça et, en général, c'est [Stéphane] qui rédige les fiches d'inventaire, parce qu'il connaît le sujet, donc il ne fait pas d'entretiens, il ne fait pas d'enquête de terrain, ou alors il va demander des points de précision et autres. Et donc Christian a plus adopté la technique Dastum, [...] que la méthode, entre guillemets, BCD, de coordonner un groupe de travail, de s'entourer de personnes sur le sujet. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

« J'ai mené trois ou quatre entretiens peut-être. Donc pour tout le reste, j'ai pu quand même m'appuyer sur des documents. Parce que pour certains passages de la fiche, très concrètement, je n'ai pas eu besoin de rencontrer des gens pour écrire tels passages. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Il s'agit en effet de sa première fiche d'inventaire. Mais Laurent est né et a grandi en Bretagne, dans un milieu bretonnant, et connaît bien la gavotte :

« Est-ce que les fiches d'inventaire, à l'origine, tu en avais déjà lues ? Par exemple le travail de Stéphane¹⁴ ?

- Non. Non, non. Je n'avais jamais rien vu de tout ça. J'avais été regardé sur le site, quoi. Mais il n'y avait pas grand-chose sur les danses, enfin de trucs comparables, quoi.

- Comment as-tu appréhendé la fiche, au départ ?

- Je me suis dit : "Ah, la gavotte, c'est bon, je maîtrise, ça va être facile !" [...] J'étais serein, en me disant : "Bon, ça va le faire, la gavotte c'est simple." Et puis ça s'est fait de façon naturelle, en fait. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

En effet, étant lui-même praticien de la gavotte, sa mise en fiche apparaissait facilitée. Ses acquis devaient compenser le peu de temps qu'il avait à disposition pour réaliser

¹⁴ Stéphane est un animateur-conservateur de Dastum qui a réalisé les mises en fiche de l'association entre 2010 et 2014.

l'exercice, c'est-à-dire un jour par semaine. Dans ces conditions et comme pour les compenser, la rédaction de la fiche doit suivre une rigueur que l'agent-PCI s'est employée à transmettre :

« Donc ben Laurent, [...] c'était l'initier, entre guillemets, à la fiche d'inventaire, donc pareil, conseil méthodo et autres. [...] Donc euh... Alors pour des raisons qui, là aussi, sont... c'était sa première, donc... [...] Et puis pour des raisons aussi très pratiques de temps, puisqu'il ne pouvait y consacrer qu'une journée par semaine, et qu'il n'avait pas que ça à faire. Et donc, du coup, c'est vrai qu'on a eu un gros travail de réécriture à faire sur la fiche d'inventaire. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Mais c'est, en réalité, cette connaissance intime de la pratique, qui s'est révélée être une difficulté : comment la mettre en mots, et donc la mettre à distance, l'objectiver, dans un langage propre à la fiche d'inventaire ? Laurent nous relate cette tension qu'il a ressentie, tiraillé entre le lien « irrationnel » qu'il entretient avec la pratique, et l'objectivité exigée par la rédaction de la fiche – rappelons-nous cette difficulté à décrire l'attachement de la *communauté* à la gavotte (cf. chapitre 5) :

« J'ai un rapport pas du tout institutionnalisé, ni intellectualisé, c'est... tu vois ? J'ai un lien irrationnel. Pour moi, là, par exemple, la langue bretonne, c'est la langue de l'intimité la plus absolue, ce qui est compliqué quand ça devient un objet d'étude ou un objet de travail. Donc, je vais ressentir la puissance des mots, mais, grammaticalement, sans doute que d'autres parlent mieux que moi, mais je me dis : "Mais non, mais sans doute qu'ils pensent en français !" Je ne dis pas que je pense en breton tout le temps, mais je sais ce que c'est, le fait que telle ou telle chose, ce n'est pas comme ça qu'on va l'aborder... je ne parle même pas de formuler une phrase. Enfin voilà, c'est quelque chose qui plane en fait un petit peu sur tout ça. Donc, par rapport à la fiche gavotte, par exemple, c'était quelque chose qui planait aussi, c'est : "Je connais ! Ben oui, je connais." Et en même temps, tu dois appliquer à ce que tu connais un filtre méthode de travail, méthode d'écriture aussi, donc ce n'est pas évident en fait. Et du coup, ça a un avantage, le côté "Je connais ça de l'intérieur", voilà, et ça a un défaut dans la rédaction, en fait. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Pour Laurent, qui revient aujourd'hui sur son expérience, la fiche est un « exercice intellectuel », qui aurait nécessité davantage de temps consacré à la réflexion autour de la méthode. Ce temps aurait pu favoriser, selon lui, la prise de distance nécessaire à l'objectivation de son objet d'étude :

« Ça n'a pas été simple d'accoucher de ça. Pour plusieurs facteurs, en fait. D'abord, c'était la première fois que je faisais ce type d'exercice, donc ça n'a pas été simple dans l'appréhension intellectuelle de la chose. Et puis aussi dans la méthodologie. Je pense que ça a été compliqué parce que j'ai peut-être voulu brûler les étapes, je ne sais pas, j'aurais... j'aurais dû prendre plus de temps pour poser et puis pour analyser déjà la fiche. Du genre, tu vois, presque pour réfléchir

- 468 -

à la méthodologie. Mais le temps que tu passes à faire ça, c'est autant de temps que tu passes à ne pas travailler sur le fond, quoi. Mais en fait je n'ai pas eu assez de temps, je pense. [...] Donc j'ai appris en faisant. Et du coup, tu commets des erreurs de méthodologie, ou des erreurs d'appréhension même du truc, tu vois ? »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Ainsi, l'« encadrement » réalisé par Margot a débuté dès la première version de la rédaction. Il a consisté notamment à aider Laurent dans sa prise de distance avec l'objet d'étude et à répondre à un certain nombre de normes de rédaction d'une fiche-PCI, développées par BCD. D'abord, cet encadrement concerne la description. Cette importante connaissance de la pratique conduisait ainsi l'agent-praticien à développer avec générosité la technicité des différents pas de la gavotte, ce qui pouvait rendre le texte difficilement intelligible pour un lecteur non-initié :

« Tu vas rédiger un truc et tu te dis : "Putain, c'est vachement bien !" Et elle te dit "Ben ouais, mais tel passage, là, moi je ne comprends pas... Toi, tu dois comprendre [Laurent], mais quelqu'un qui n'a pas telle ou telle notion dans la tête... Donc, tu réécris d'une façon différente." Et ça c'est bien, parce que ça te fait progresser. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

La description exclusive, que BCD prend garde à appliquer assidûment (*cf.* chapitre 6), fut une première étape dans la transmission de la méthode. Ainsi, la description doit présenter une synthèse :

« Et en fait, c'est très compliqué parce que t'es bien obligé, parce que c'est l'objet même d'une fiche, t'es bien obligé de faire des trucs très descriptifs, en fait. Mais, par exemple, la première version que j'avais faite, les danses, donc j'avais tout qualifié, y'a pas une gavotte mais y'a des gavottes, etc. Après je m'étais enferré dans des trucs de folie, où je décrivais les surrections sur le temps 4, sur le temps 5, etc., donc ça faisait des trucs très compliqués, et c'est là où Margot me disait "Mais non, ça c'est beaucoup trop long, je n'y comprends rien." Donc ce n'était pas évident de se mettre dans la tête du lecteur et dans la tête de ce qu'on attendait. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Elle doit également s'appuyer sur des faits réels. Ainsi, Margot prit soin d'aider Laurent à faire la part entre sa vision de praticien et son observation du réel :

« Je n'ai pas forcément toujours bien tilté sur, comment dire, sur le formalisme, en fait, quelque part, tu vois ? Et donc, il fallait quand même rester sur quelque chose de vraiment très descriptif. Ouais, très descriptif, et puis s'abstraire d'une analyse personnelle, s'abstraire d'un sentiment. C'était [Laurent] qui tient le stylo, mais on ne lui demande pas, on s'en fout du sentiment de [Laurent]. Ça,

donc, dans l'appréhension globale et intellectuelle de la chose, ça a été compliqué. [...] Moi mon objectif, c'était de présenter, d'être fidèle à la réalité, on va dire, sociologique. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Ensuite, cette description doit uniquement concerner le présent. Laurent avait eu pour réflexe d'intégrer l'historique dans la description, puisque c'est le contexte de sa naissance qui fait de la pratique ce qu'elle est aujourd'hui :

« Et en même temps, comme précisait Margot, c'est une fiche de ce qui est maintenant, quoi. Pas de ce qui était. Donc déjà, par exemple, est-ce que j'emploie l'imparfait ou est-ce que j'emploie le présent ? [...] Et par exemple, dans quelles circonstances est pratiquée la gavotte, y'avait ça, moi j'ai dit que la gavotte était pratiquée dans un cercle familial, etc., et elle m'a dit : "Mais ça c'est dans l'historique !" Et elle a raison. Sauf que moi, je trouvais que c'était important d'en parler pour dire que, du coup, le fait que ce soit dans un cadre plus formel, *Fest-noz*, etc., etc., ça a changé la nature même de l'objet, de ce que c'est socialement, de l'importance, et de la façon dont les gens la perçoivent. [...] Du coup j'ai passé du temps sur l'historique, et après elle m'a dit : "Ben non, tel truc, c'est pas dans l'historique, tu vas le mettre dans la partie description." Donc ça déstabilise ton truc. Et tu te dis : "bah merde, mais je vais mettre quoi, alors, dans l'histoire ? Parce que j'ai rien d'autre à dire...", et tu creuses... voilà. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

« Après, y'avait des choses un peu plus euh... techniques, liées à la fiche d'inventaire en tant que telle, où il avait tendance à euh... à mettre la partie historique, "comment c'était avant", dans la description de la pratique. La description de la pratique, elle est contemporaine, et tout ce qui était avant va dans la partie historique. Donc on a eu un gros travail aussi comme ça de toujours renvoyer à la partie historique des choses qu'il avait mis dans la pratique... dans la partie description, qui pour moi est la partie description contemporaine. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

2.2.2. La rigueur rédactionnelle

Cet « encadrement » a consisté, ensuite, à l'acquisition d'une certaine rigueur rédactionnelle. Il s'agit de vérifier et de référencer les sources utilisées, mais aussi de distinguer les informations venant d'une appréciation personnelle de la pratique, de celles provenant d'écrits :

« Qu'est-ce qui péchait ?

- [Réfléchit] Des éléments qui là, pour le coup, n'étaient pas toujours vérifiés, mais qui relevaient plus d'une impression ou d'un avis. Des choses qui, forcément, sont atténuées quand tu fais plusieurs entretiens avec des personnes différentes, ou quand tu vas sur le terrain. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

« C'est là que, tu vois, la maîtrise, vraiment, de la technique de [Margot], qui a été précieuse. Parce que si je faisais une citation, alors il fallait évidemment la note de bas de page avec la citation complète, etc. Et elle m'a repris beaucoup dessus, en me disant : "Mais tu mets ça, mais c'est toi qui le dis par rapport à ton analyse, ou c'est quelque chose que tu as lu ?", et : "C'est quelque chose que j'ai lu !", puis : "ah bon... Mais où, quand ? Quelle page, quel auteur ?" [...] J'ai appris des choses, en termes de méthode et de rigueur. Par exemple, [Margot] me dit : "Il faut que tu sources toutes les photos, t'as l'autorisation ?" Ben non, j'ai pris sur Internet ! Y'a beaucoup de vidéos qui ont été faites par Christian Gloaguen, directeur de War'l Leur, qui est un ami à moi, je savais qu'il n'y avait aucun problème. Mais faut quand même faire la démarche, donc il faut le joindre, il n'est pas là, tu laisses un message, il faut le rappeler, et tu vois, plein de petites choses comme ça ».

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Cette transmission de la rigueur rédactionnelle de la mise en fiche consiste finalement, pour Margot, à favoriser une meilleure compréhension de la notion de PCI par Laurent :

« [...] Je me souviens d'une fois où il a dit : "ah ben c'était formateur", et il a vraiment découvert l'outil. [...] Donc lui, pour le coup, il a vraiment euh... découvert ça, et ça l'a vraiment... alors c'était aussi formateur pour lui, parce que je pense que ça l'a aidé à mieux appréhender la notion même de PCI. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

En d'autres termes, l'importance de l'historique du patrimoine étudié s'attache davantage à une habitude de considérer le patrimoine comme matériel et mémoriel. Ainsi, s'efforcer à décrire le réel force à porter son attention sur le présent, et à comprendre combien la vitalité et la contemporanéité sont des paramètres spécifiquement associés à la notion de PCI.

2.2.3. « Faire pro' »

Mais, si la mise en fiche permet de sensibiliser à la notion de PCI, pour Laurent, elle apporte plutôt une sorte de gratification, voire de compétence professionnelle, dont il se sert au sein de l'association Dastum :

« Moi, j'ai beaucoup apprécié avec Margot quand elle reprenait mes passages écrits. En disant : "Ça c'est un peu lourdingue, ce n'est pas forcément utile", etc. Donc entre ce que tu penses savoir et qui est corrigé, ce que tu sais et qui est corrigé et d'aboutir à quelque chose où tu dis : "voilà, ça a de la gueule", j'ai trouvé ça très gratifiant. Excitant intellectuellement. Tu vois ? [...] Et après, ça me sert dans mon travail pour Dastum ! Par exemple, maintenant, j'adore les notes de bas de page ! [rires] Je trouve ça hyper pro ! Donc un article pour la musique bretonne, je mets une note de bas de page, ça fait étudiant en thèse, non, non, je dis ça pour plaisanter, mais voilà, j'ai le réflexe maintenant. Et je vais alors lire, pareil, telle phrase et me dire : "Ah ouais, mais là, c'est pas lui ou c'est pas elle

qui écrit ça, c'est un auteur qui a écrit ça, pourquoi y'a pas la note de bas de page, expliquant que c'est l'extrait de tel truc ?" »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Il me confiait en effet, lors de notre entretien, avoir désormais la capacité à jauger l'investissement et les conditions nécessaires pour de nouvelles mises en fiche proposées par Dastum. « Ressorti mitigé de cette expérience », parce qu'elle lui fut coûteuse d'un point de vue « psychologique », il ne se sent toutefois pas en capacité de réitérer l'expérience de son propre chef, ayant « sur-estimé [ses] capacités intellectuelles » ; que Margot, elle, possède, du fait de son expérience en la matière :

« La rigueur de la méthodologie, ça c'est vraiment Margot qui m'a appris sur certains points, et c'est vrai que c'était très intéressant. Parce que du coup, t'as quand même la satisfaction de dire : "Ouais, mon boulot, ça a de la gueule, et ça a de la gueule parce que ça fait pro !" Mais ça fait pro, aussi, parce que j'ai eu la chance d'être encadré par Margot. C'est la différence entre un travail un peu bien et puis, je ne sais pas moi, une fiche qui a été faite par un élève de troisième ! [...] Mais à un moment donné, tu deviens paranoïaque quoi, enfin moi en tout cas, parce que moi je me dis : "Bon, ben je suis bête et nul, en fait, et incompetent ! J'ai rien compris !" [...] Et du coup, parfois, je me suis senti inférieur. Non pas qu'elle m'a inférieur volontairement, évidemment. Et je me dis, est-ce que c'est par incompetence, est-ce que c'est par manque de temps, est-ce que c'est les deux... C'est quelque chose que je n'avais pas parce que je n'ai jamais eu à faire ce type de travail. Et comme elle avait la connaissance technique, ça, ça a été très précieux, très précieux. Mais sans Margot, je ne sais pas comment ça aurait pu aboutir. C'est le couteau suisse en or massif de BCD !

- Oui.

- Ce que je trouvais agréable, c'était, une fois qu'elle m'avait corrigé, de me dire : "Ah ouais, elle a raison, c'est évident, mais pourquoi je n'ai pas compris tout seul avant ?" Et ça, c'est la maîtrise de l'objet fiche d'inventaire. Elle en avait faites, elle en avait lues, moi j'en avais lues aussi, mais pas sur le fond. Mais elle, elle savait, enfin heureusement, elle est payée pour ça, mais elle avait la maîtrise de l'objet, ce que c'est une fiche d'inventaire. C'est sûr que si je devais faire une fiche maintenant, je n'aborderais pas les choses de façon...

- Tu pourrais former quelqu'un maintenant !

- Oh, quand même pas ! Et ensuite, c'est vrai que je n'avais pas forcément... elle, elle avait l'habitude, j'allais dire, du côté administratif, un peu fonctionnarisé de la rédaction d'une fiche, que moi je n'avais pas. »

Laurent, chargé de missions (BCD), conservateur-animateur (Dastum) et chanteur traditionnel, 2021

Remarquons deux éléments : d'une part, dans le discours de Laurent, « ça fait pro » (*i.e.* « ça fait professionnel ») nous renvoie à la distinction entre les statuts « professionnel » et « amateur » pour laquelle les agents-PCI bretons œuvrent afin de se distinguer du monde bénévole et associatif de la culture bretonne (*cf.* chapitre 4). Par conséquent, savoir mettre

en fiche le PCI est une compétence qui acquiert ici un statut professionnel, légitimé par une expérience éprouvée.

Toutefois et d'autre part, il s'agit là d'un malentendu : l'expérience de Margot dans la mise en fiche se limite, en 2019, à une première fiche-PCI seulement. Il n'est pas question ici d'apporter un quelconque jugement de valeur sur la qualité du savoir transmis par l'agent-PCI, d'autant que, bien au contraire, cet « encadrement » apparaît comme la démonstration d'un savoir maîtrisé. Nous pouvons donc nous interroger sur la nature de ce savoir empirique : la simple connaissance de la notion de PCI est-elle une aptitude suffisante pour comprendre la méthodologie de la mise en fiche ? Ce malentendu sur le savoir et l'expérience des agents-PCI n'intervient pas que dans le cas breton. Dans les deux régions, les agents-PCI transmettent une méthodologie à laquelle ils sont eux-mêmes en train de s'acculturer individuellement.

2.3. Se former au PCI et à la mise en fiche : « apprendre en faisant »

La mise en fiche du PCI est en elle-même un exercice récent pour les agents-PCI bretons et normands. Comme nous l'avons précédemment vu (*cf.* chapitre 5), au sein de l'organisme breton, en dehors de la fiche-gavotte, deux fiches ont été réalisées en 2019 et 2020, dont une seule par la responsable de l'inventaire du PCI. En outre, du côté normand, l'expérience immersive de l'agent responsable de l'axe « PCI et territoires » n'a débuté qu'en 2019, par la fiche-Mont-Saint-Michel. Ajoutons d'ailleurs qu'en tant que cheffe de projet de l'inventaire *participatif* du PCI « Raconte ton territoire ! », j'en étais aussi à ma première expérimentation de ce type. Enfin, précisons que l'adoption de la convention Unesco en 2003 et le premier lancement de l'appel à projets du DPRPS en 2012 sont intervenus à des époques où la majorité des agents-PCI étaient déjà diplômés et exerçaient une activité professionnelle dans le domaine patrimonial (nous expliciterons les statuts, formations et parcours des agents-PCI dans le chapitre 13), ce qui les a conduits à adapter progressivement leurs pratiques au PCI.

L'étude des actions de transmission des agents-PCI a révélé que leur appréhension de la notion de PCI est en constante construction. Ainsi, la reconnaissance de leurs apprenants valide un savoir qui est en train de se faire et nourrit progressivement et par allers-retours leur propre formation. Ils transmettent ainsi un savoir non totalement maîtrisé théoriquement mais développé empiriquement.

2.3.1. S'auto-former

En effet, apprendre ce qu'est le PCI et comment l'enquêter et le mettre en fiche ne fait l'objet d'aucun manuel ou guide méthodologique : maîtriser la notion de PCI, c'est relire des dizaines de fois le texte de l'Unesco et le décortiquer, puis confronter sa lecture à celle de ses collègues et observer ces derniers :

« Donc, en fait, pour rédiger la fiche, tu t'es un formée seule ?

- Oui. Après, quand j'étais à BCD, j'avais assisté à certaines réunions, quand y'avait eu la rédaction de la fiche sur les pardons, donc tu vois, j'avais suivi leur méthodologie, enfin j'avais observé tout ça. Mais après, c'était différent en fait, parce que là, les pardons, on va dire que chaque personne compétente sur un sujet était... c'était une rédaction à plusieurs. Mais oui, du coup, j'ai quand même connu un peu ce syndrome de l'imposteur au moment de faire la fiche ! [rires] »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

Du point de vue de la méthodologie, le travail solitaire de l'enquête conduit ainsi à une formation solitaire : il s'agit d'une expérience que l'on fait seul et qui est ensuite objectivée au moyen des *rapports de recherche* ou de la contribution à des *séminaires* et *colloques* (cf. chapitre 11). La première approche des agents-PCI, pour la rédaction d'une fiche-PCI, est de lire les fiches réalisées dans d'autres régions, dans le même domaine de classification :

« [...] en tant que professionnelle, les éléments sur lesquels je vais plus m'attarder sont les aspects menaces, mise en place de mesures de sauvegarde, et autres, pour m'inspirer, pour voir comment ça se passe ailleurs, pour voir, voilà, est-ce qu'il y a des liens entre ces menaces et, finalement, est-ce qu'on peut en retirer des aspects plus généraux - et c'est souvent le cas - et puis, de voir aussi les initiatives et les choses qui ont été mises en place pour assurer la sauvegarde, voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

C'est aussi apprendre en s'auto-évaluant : les agents-chercheurs font preuve d'une importante réflexivité sur leurs propres pratiques et font régulièrement le bilan, pour eux-mêmes, de leurs expériences de terrain, afin d'améliorer leur approche pour de futurs projets-PCI. Prenons le cas de la fiche-camembert, pour laquelle l'agent met en question sa méthode, fortement contrainte et cadrée par les acteurs enquêtés :

« Et donc là, j'appelais ou j'envoyais des mails. Et tu vois, avec le recul, j'aurais fait différemment. Parce que j'ai fait pratiquement que des entretiens, en fait. Je n'ai pas fait d'observation, et en fait c'est sûr que les entretiens, ben ça fait pas tout, ça te montre pas tout. [...] Je n'ai même pas visité la fromagerie... et après coup je me suis dit : "Mais pourquoi j'ai pas dit... ?" Je ne sais même plus ce que j'ai demandé, en fait, tu vois ? Je me suis dit : "Oh là là ! Mais... j'aurais pu..." [rires]. Mais des fois, c'était pas évident, tu vois. »

Pauline, chargée de mission PCI (EPCC-LFPN), 2021

2.3.2. Se former mutuellement

C'est également un apprentissage qui se fait au contact de ses propres collègues agents-PCI, et cette assertion se confirme à travers plusieurs cas d'observation, notamment en Normandie. Quelques mois après mon arrivée à l'EPCC-LFPN, à l'occasion d'un déplacement pour assister au colloque « Le moment du patrimoine ethnologique » organisé à Dijon en décembre 2017, j'ai longuement échangé avec ma collègue, responsable

de l'axe « Identités professionnelles », sur les dangers du PCI en tant que dispositif. Alors que j'étais totalement convaincue des bienfaits de celui-ci, Cécile m'expliquait en quoi il pouvait encourager le « revivalisme », qu'elle condamnait, tout autant que son expérience de fiche-PCI (concernant « les pêcheries fixes du littoral de la Manche »). Elle souhaitait ainsi se tenir éloignée du monde du PCI. Un paragraphe de mes notes écrites entre deux trains sur mon carnet de bord résume cet échange :

« Le revivalisme, c'est recréer une pratique qui avait disparu ou qui est en train de disparaître, pour des raisons naturelles : la communauté n'y voit plus d'intérêt, la pratique ne porte plus de sens pour celle-ci. Intervenir et recréer cette pratique en fait une version artificielle. Les fiches et l'inscription à l'Unesco, qui donnent un "label", encouragent ainsi à recréer des pratiques pour des intérêts *marketing* ou touristiques. »

Je me souviens avoir été marquée par cette discussion, qui avait modifié mon regard sur le PCI et m'avait montré que le dispositif était critiquable. Mais, surtout, il m'avait prouvé en quoi il peut être l'objet de malentendus. Ce fut, en effet, l'occasion de sensibiliser davantage ma collègue à l'« esprit de la convention » : une logique de « labels », ou « marketing », lui est totalement contraire, tout autant que la recréation de pratiques disparues pour leur folklorisation, puisque le PCI concerne uniquement des pratiques qui ont cours aujourd'hui. Expliquant ces paramètres, ainsi, nous sommes tombées d'accord sur deux points essentiels : l'instrumentalisation du dispositif reste possible, et il revient aux agents-PCI de l'éviter, en travaillant notamment sur le contemporain. Depuis, nos échanges réguliers la confortèrent progressivement dans la possibilité de s'inscrire dans une démarche-PCI sans nécessairement se dévoyer :

« J'ai espoir [...] de pouvoir être une partie du PCI. C'est-à-dire que je crois que tel que j'ai pu échanger, y compris avec les gens de l'Inventaire qui sont à des années-lumière de l'ethnologie, mais qui ont tenté, donc qui comprennent aussi, dans la mesure où ils ont essayé, ils ont échoué, ils savent aussi ce que ça représente, comme investissement, d'y aller, voilà. Et je crois vraiment que l'ethno a toute sa place dans le cadre du PCI, et j'espère, voilà, retrouver des échanges constructifs. [...] Je pense que j'y ai ma place et sans entrer dans le conflit, sans questions de territoire, etc., sans s'encombrer de tout ça. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

De formation ethnologique, Cécile fut régulièrement sollicitée par ses collègues à propos de la méthode d'enquête. Sans la questionner explicitement sur l'enquête ethnologique, son expérience du terrain, en immersion, invitait de façon intuitive les autres agents-PCI à s'inspirer de sa méthode et de son expérience : moi-même j'avais souhaité comprendre l'apport d'une expérience immersive dans l'appréhension, complexe, du *terrain*. Ce fut également le cas du responsable de l'axe « PCI et territoires » :

« L'autre jour, [Vincent] vient me voir et me raconte l'expérience qu'il a vécue au Mont-Saint-Michel, comme si c'était... Il s'est retrouvé à aider des commerçants et à faire de la manutention. En fait, il s'est fondu dans la communauté qu'il étudie. C'est ça l'immersion, c'est ça ! Et en fait, il ne sait pas ce que c'est. Il le découvre maintenant ! Et je suis ravie qu'il en fasse enfin l'expérience, car ce qu'il a fait au CHU, c'était tout sauf de l'immersion. [...] Il a évolué sur son terrain Mont-Saint-Michel. Il a changé d'approche, il a vraiment vécu une immersion, il a vu tout ce que ça apportait. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

D'ailleurs, après son expérience au Mont-Saint-Michel, cet agent-PCI parlait de ses expériences passées d'« observation participante » avec davantage de nuance.

Ainsi, chaque agent-PCI devient tour à tour apprenant ou sachant. D'un côté, lorsque je m'étais donné pour mission de réaliser un paysage sonore du CHU pour valoriser la fiche-PCI correspondante – dans le cadre de l'exposition itinérante « Humanité Ingénieuse » (cf. partie 2 de ce chapitre) – accompagnée de Vincent, j'ai appris comment « entrer dans l'hôpital », puisqu'il en avait eu l'expérience : confier l'organisation de ma visite à la Délégation culturelle du CHU de Rouen et enfiler la blouse blanche étaient des conditions à respecter pour se faire accepter des soignants que j'allais rencontrer. D'un autre côté, mon appétence pour la notion de *participation* eut le bénéfice de familiariser davantage Vincent à celle-ci :

« Est-ce que pour toi, cette participation, en tant que chercheur du patrimoine, on est obligés de la réaliser ?

- En fait, c'est un cheminement. Avant, je n'étais pas attentif à tout ce que tu dis. C'est un cheminement, pour mieux faire. Je progresse pour mieux faire participer. Parce que y'a un enjeu, enfin, là, je l'ai développé dans ma thèse, un enjeu de soin à travers le patrimoine, et que tu ne soignes pas les gens sans eux. Et donc là, voilà, si t'es pas là-dedans... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En outre, certaines discussions informelles pouvaient se transformer en de véritables débats dans le bureau que j'occupais avec ce collègue. Prenons l'exemple d'un échange que nous avons eu pendant la préparation et la programmation d'un colloque, en novembre 2017 :

« En fait... je me posais la question... Enfin, c'est difficile à formuler. Tu sais, tu as une façon à toi de faire des fiches, enfin, tes fiches ne sont pas comme des fiches classiques. Par exemple, tu approfondis beaucoup la question du lieu de la pratique à travers l'analyse du territoire... et tes fiches font plusieurs dizaines de pages.

- Oui, c'est sûr que certaines fiches sont presque vides, hein, c'est étonnant d'ailleurs, cet écart...

- Mais du coup, je me demandais, enfin tu sais, la convention Unesco, c'est les communautés qui doivent définir ce qui fait patrimoine. Et là je me disais qu'en fait, vu la complexité de tes fiches, je me demandais comment, enfin dans quelle mesure la communauté se reconnaît dans ton... dans ton analyse ? Tu vois ce que je veux dire ?

- Oui, je vois. Enfin, non... Enfin, mon analyse, elle se fonde sur les témoignages, donc c'est bien la communauté.

- Oui d'accord, c'est sûr, mais comment après la communauté se réapproprie ce travail auquel elle a participé, très concrètement ? C'est difficile parce que même moi, certains passages sont... obscurs pour moi ! [rires]

- Mais en fait, le patrimoine, il n'appartient pas à la communauté. Il n'appartient pas non plus au chercheur. Ça, c'est le principe de propriété, et ça rejoint la question de l'auteur. C'est intéressant, et d'ailleurs je pense que je le développerai dans ma communication pour le colloque. Il y a bien un auteur, et en l'occurrence c'est moi, enfin c'est le chercheur. Mais ce n'est qu'un regard, d'un géographe social, et il peut y en avoir plein d'autres !

- Ah oui, mais je ne suis pas d'accord. Pour moi, si on dépossède la communauté de son patrimoine, ce n'est pas l'accompagner dans l'identification de son patrimoine. Ça aurait des effets contraires à ce qui est recherché : la communauté ne se sentira pas investie de la mission de sauvegarder son patrimoine. La convention Unesco, ce n'est pas ça. Enfin, pour moi. C'est, au contraire, l'amener à se réapproprier son patrimoine pour justement... en prendre conscience et le sauvegarder !

- Ah ! Je ne suis pas non plus d'accord avec toi sur ce point [rires]. Le chercheur, justement, il dépossède la communauté de son patrimoine, pour en donner une lecture au monde. Et ce processus de dépossession est important dans une démarche-PCI. C'est bien le patrimoine de l'humanité, hein, l'Unesco, c'est le patrimoine de l'humanité... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ainsi, les entretiens que j'ai menés avec les agents-PCI dans le cadre de la présente recherche doctorale étaient souvent l'occasion de revenir sur des débats antérieurs et informels, ou de faire mûrir une réflexion personnelle. Remarquons l'évolution de la conception de Vincent de 2017 (ci-avant), celle d'avril 2019 – plus affirmée – puis celle d'août 2020 – plus nuancée :

« Je pense que le patrimoine, justement, c'est l'ouverture et le partage. C'est toute l'ambiguïté. On pourrait dire que c'est une spoliation des communautés, de leur patrimoine, parce que y'a une forme de désappropriation, de dépossession. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on considère qu'un élément devient patrimoine, c'est dire qu'il n'appartient plus seulement à la communauté, mais qu'il appartient aussi à des ensembles plus globaux. Donc on peut considérer que c'est une sorte d'appropriation, alors qu'en fin de compte c'est un développement, c'est un partage de ce dont chacun est porteur et qui le réinscrit dans une filiation, je dirais, plus globale, plus générale, qui l'inscrit dans un ensemble... dans l'humanité. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« [...] Y'aura toujours une tension entre ces deux polarités, mais il faut quand même toujours laisser la place à la création, et à l'auteur. Donc soit on laisse la place à l'auteur, soit on laisse la place à, comme tu disais tout à l'heure, la marque de fabrique. Ce n'est pas évident. Je n'ai pas la réponse. Je pense qu'il sera toujours du jeu du territorial de dire que le patrimoine appartient au territoire, et donc à la communauté, et donc na-na-na. Il sera toujours du rôle du chercheur et de tous ceux qui sont impliqués dans la révélation d'éléments de patrimoine de dire qu'ils apportent une connaissance, et que cette connaissance, elle passe par eux... Donc il y a toujours cette tension... Et tu dois trouver une voie médiane pour que tout le monde arrive à s'entendre. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Ce type d'échange m'avait aussi permis, de mon côté, de me forger ma propre idée de cette question de propriété du patrimoine en tant qu'agent-PCI ; on peut y voir en effet les débuts de la réflexion portant sur la construction de l'inventaire *participatif* qui aura lieu huit mois plus tard (cf. chapitre 10).

Ce type de débats d'idées n'est pas propre à la Normandie. En Bretagne, les agents-PCI font régulièrement mention de longs et réguliers temps d'échanges entre eux, pour décortiquer les notions sur lesquelles ils travaillent et, ainsi, mieux les restituer dans un langage profane. C'est notamment une initiative du directeur de l'organisme breton :

« Moi, ce que j'essaie, c'est de nourrir la réflexion, nourrir, nourrir, nourrir, sur des points où je ne suis pas plus savant que les autres, mais simplement je suis dans cette démarche de curiosité, je ne suis jamais satisfait [rires].

- Margot me disait que c'est précieux, ces temps d'échanges que vous avez à BCD.

- Ah, ça ! C'est important. Et je trouve qu'on ne le fait pas encore assez, je vois bien qu'ils décrochent [rires]. Mais pour moi, oui, c'est très, très intéressant, il ne s'agit pas de voyager tout seul quoi, ça c'est impossible. [...] Quand je leur ai dit : "On va parler de la diversité culturelle dans le monde, au niveau de notre région et en nous-mêmes..." Ils m'ont dit : "Hein ? Mais on ne va jamais y arriver !" Ben si ! C'est ça qu'il faut faire. Et on a discuté. Et vaut mieux aborder la complexité de la chose, tu vois, et après c'est simple. [...] Je crois que là, on construit aussi un discours, comme je le disais tout à l'heure, que ce discours est toujours en train de se construire et qu'on a beaucoup travaillé, par exemple, sur le patrimoine immatériel ; aujourd'hui, sur la diversité culturelle, sur les droits culturels ; et que c'est une culture commune qui commence à germer dans chaque cerveau. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

« [Xavier], il aime bien se triturer les méninges aussi, un peu, au niveau théorique. [...] On est dans une logique de "J'écoute ton point de vue, tu écoutes mon point de vue", et comment les deux s'articulent. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

« Parfois, je ne te cache pas qu'il y a des fois où je me dis : "Punaise, ce serait bien si on avait un peu plus de temps pour juste se réunir entre nous, et échanger un

peu plus sur le fond." On le fait déjà beaucoup, hein, mais je pense que si on était moins débordés, on pourrait le faire un peu plus. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Revenons sur l'utilisation de l'expression « culture commune » : en effet, du côté breton, les échanges nourrissent une rhétorique commune en ce qui concerne le PCI ; alors qu'en Normandie, chaque agent-PCI nourrit sa propre idée du PCI. Nous approfondirons ce constat dans les chapitres 12 et 13.

2.3.3. L'importance des savoir-faire

Si les agents-PCI transmettent un savoir méthodologique lui-même en cours de construction, c'est également parce que, selon eux, il s'appuie davantage sur des savoir-être que sur des compétences :

« Comme il s'agit d'enquêtes ethno', est-ce que pour toi, pour faire une fiche, c'est plus simple, ou mieux, d'être ethnologue ?

- Euh... [réfléchis] pas forcément. Je n'ai pas l'impression. En fait, je découvre l'ethnologie, et du coup, j'apprends des choses, mais après, je pense, c'est beaucoup de pratique, tu sais, de capacité d'écoute, et d'analyse, enfin voilà... Mais quand t'es ethnologue, sociologue, géographe, ton meilleur outil c'est toi, en fait. Tu sais, c'est un peu ta manière d'être aux gens. Alors après, tout ce qui est plus de connaissances théoriques ou voilà... mais en fait, je ne me dis pas : "Oh zut, je ne suis pas capable de rédiger une fiche parce que je n'ai pas fait de formation d'ethnologue." [...] Mais moi, personnellement, j'ai vraiment un autre regard que des personnes qui auraient fait de l'ethno ou de la socio. Je ne me retrouve pas démunie, en tout cas ! Après, je ne sais pas, ce n'est pas forcément bien ce que je fais... [rires] »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

En effet, ajoutons que dans les processus de recrutement de chargés de missions pour le PCI, les savoirs empiriques priment sur les savoirs théoriques. Les réponses des agents-PCI qui l'organisent et que je questionne sur les profils de candidats qu'ils sélectionnent sont significatives de cette précédente assertion :

« Là, on a reçu à peu près vingt-huit candidatures. C'est vrai que je me rends compte que, dans la présélection que je suis en train de faire, ceux qui n'ont pas l'expérience d'entretiens, de recherches un peu documentaires et autres, sont des profils que j'ai tendance à ne pas retenir. [...] L'aspect, ça va quand même être tout ce travail d'entretiens, de collecte de matériau, et autres. Ça, c'est un critère qui me paraît nécessaire pour la réalisation d'une fiche d'inventaire. Au-delà des qualités habituelles, de capacités rédactionnelles, dynamisme et autres qui sont un peu le B.A.-BA. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

« Je ne peux pas te dire grand-chose, mais on a un candidat, que j'espère de tout cœur, et qui n'est pas quelqu'un qui fait de la recherche pure, voilà, c'est au contraire quelqu'un qui est dans l'action culturelle, mais qui sait ce qu'est un terrain. Qui a déjà cette expérience de terrain. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

L'expérience et la formation issues du domaine de la recherche universitaire ne sont pas non plus indispensables. En Bretagne, on recherche plutôt un candidat qui sait mener une « recherche documentaire », et en Normandie, un candidat qui a un parcours issu de l'animation culturelle. En effet, afin de garantir une capacité à étudier une grande variété de pratiques et à savoir les présenter, il est plus indiqué de recruter des candidats qui n'ont pas une formation spécifiquement « PCI ». Ainsi, en Bretagne, l'accent est mis sur la nécessité d'une pluridisciplinarité et d'une approche plurielle, permettant une compréhension globale de l'élément inventorié :

« Pour toi, qu'est-ce qu'une bonne fiche d'inventaire ?

- [...] C'est un document synthétique et en même temps, qui aborde l'élément concerné sous différents aspects. [...] J'ai lu pas mal de fiches d'inventaire d'éléments sur lesquels je n'avais absolument pas travaillé. [...] Celles que j'ai le plus appréciées, c'est celles qui me donnaient une vue générale, mais en même temps suffisamment précise pour me faire une idée, qui abordaient donc les différents aspects historiques, contemporains, très pratiques, mais en même temps, les relations que les porteurs pouvaient avoir à l'élément concerné, qui me donnent également des éléments pour aller plus loin si vraiment le sujet m'intéresse. Et donc voilà, des éléments de biographie, ou même des éléments visuels, de liens vers des vidéos et autres. Donc, pour moi, la fiche d'inventaire, c'est sur un élément, à un moment donné, à un endroit donné, elle te donne les informations sur la pratique, des informations qui ont été vérifiées et auxquelles tu peux te fier, qui te donne cette vue d'ensemble. Mais en même temps, qui te donne aussi à vivre, un peu à travers la description, l'élément concerné, qui te permet d'aller plus loin ou pas si ça t'intéresse ou pas, et puis qui te permet aussi de réfléchir – là c'est plus l'aspect professionnel – mais sur les questions d'avenir, les problèmes rencontrés, les menaces. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

En conclusion, le savoir nécessaire au traitement du PCI est en voie de construction chez les agents-PCI, en ce qu'il fait l'objet d'un cheminement intellectuel. Pourtant, il reçoit déjà une reconnaissance certaine de la part de ses pairs patrimoniaux. Cette reconnaissance permet à ce savoir de se montrer constitué. En effet, rappelons qu'en Bretagne, des formations officielles dédiées au PCI sont proposées depuis 2021 par l'organisme. Postulons, d'ailleurs, que l'exercice d'explication de la notion au public profane et de la transmission des connaissances empiriques aux pairs contribuent à la construction même

de ce savoir. L'existence d'une rhétorique propre au PCI étaye cette hypothèse : si l'explication au grand public est en gestation, les agents développent, toutefois, un lexique qui leur est propre pour parler du PCI et de leurs pratiques professionnelles.

3. La nomenclature du PCI : une tentative de normalisation ?

Les agents-PCI ont développé ce qu'ils nomment eux-mêmes un « jargon PCI » : si l'expression « patrimoine culturel immatériel » est aujourd'hui de mise auprès du grand public, l'acronyme « PCI » est communément réservé à la catégorie institutionnelle. À partir de cet usage se développe un langage propre aux agents-PCI, à la fois bretons et normands, qui semble nous indiquer une tentative de normalisation de leurs pratiques professionnelles.

3.1. Immersion dans le quotidien des agents-PCI : le « jargon PCI »

3.1.1. Le patrimoine culturel immatériel

Dans les conversations formelles et informelles entre agents-PCI, on distingue « patrimoine culturel immatériel », « patrimoine immatériel » et « PCI ». Conformément au discours de transmission à destination de la société civile, l'expression « patrimoine culturel immatériel » renvoie aux pratiques elles-mêmes, ce qu'exprime justement Claudie Voisenat comme un fait devenu une norme au niveau national¹⁵ :

« On parlerait alors de patrimoine culturel immatériel, comme on parlait autrefois de patrimoine ethnologique, et encore avant de folklore ou de traditions populaires, et il y a bien plus longtemps encore, d'antiquités nationales. Le réel serait donc plein de patrimoine culturel immatériel qui n'attendrait que d'être nommé, et qui consisterait par essence, l'empreinte, non pas digitale, mais culturelle, d'un groupe susceptible de figurer sur sa carte d'identité. »

Le patrimoine culturel immatériel recouvre donc des pratiques culturelles vivantes, dans leur dimension fondamentale, et qui ne sont pas nécessairement entrées dans un processus de reconnaissance institutionnelle ; c'est ce que montre l'extrait d'un entretien réalisé avec Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » de l'EPCC-LFPN :

« Qu'est-ce que tu entends par "représentations" ?

- Ben en fait, c'est le pendant de la pratique, c'est-à-dire y'a la pratique et le sens de la pratique, je dirais, pour résumer. Donc pratiques et représentations, c'est

¹⁵ À l'occasion du *colloque* international organisé à Granville les 1^{er} et 2 février 2018 par l'EPCC-LFPN, que nous aborderons plus en détail dans le chapitre 11.

plutôt un mot extrêmement global qui englobe l'imaginaire, le symbolique, tout ce qui en fait relève d'une puissance de la pratique, fondamentale, c'est-à-dire le patrimoine culturel immatériel. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Entre agents-PCI, l'expression est parfois raccourcie : on emploie, alors, « patrimoine immatériel » comme diminutif. Mais celui-ci permet également de marquer la distinction avec d'autres qualificatifs, comme « mémoriel », « oral », « bâti », ou « ethnologique ». Voici quelques exemples, qu'il s'agit d'apprécier selon la formulation du propos plutôt que selon sa signification :

« Ces deux éléments, là, en fait, ils rapprochent le patrimoine culturel immatériel de ce qu'on appelle la résilience. Et, donc, j'essaie de montrer en quoi le patrimoine immatériel intervient dans la résilience des territoires, des territorialités, des lieux et des hommes finalement qui les habitent. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

« Ben déjà, en fait, la première, si j'essaie de me souvenir de l'ordre du jour de la première réunion du groupe de travail, on revient sur la notion de patrimoine immatériel, alors sans faire un cours sur la convention Unesco tout ça, mais l'idée c'est de bien acter la différence avec patrimoine vivant et patrimoine mémoriel. Déjà, qu'ils comprennent qu'on ne va s'intéresser qu'aux pardons encore en fonction. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

« Et Dastum a mis dans ses statuts que, finalement, qu'il ne s'occuperait plus seulement de patrimoine oral, de chansons, etc., mais de patrimoine immatériel, pour être dans l'actualité, qu'on avait nous-mêmes contribué à faire naître. »

Xavier, directeur (BCD), janvier 2020

« Aujourd'hui, c'est beaucoup plus facile de parler de patrimoine immatériel que de patrimoine ethnologique. »

Philippe, directeur de (EPCC-LFPN), 2019

Notons, en outre, que les directeurs respectifs des deux organismes ont tendance à parler de PCI de façon plus générique, certainement pour l'inclure dans un tout plus général, étant donné que le PCI est plus généralement inclus dans la notion de diversité culturelle ou, en ce qui concerne la Normandie, de patrimoine contemporain :

« Je dirais, à la limite, je suis un spécialiste du patrimoine contemporain, pour faire court, qui n'est pas architectural, c'est tout. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Le patrimoine culturel immatériel peut être également exprimé par les agents-PCI par des synonymes : « éléments » ou « pratiques », voire « représentations » spécifiquement en Normandie, dans l'objectif d'être en conformité avec la convention Unesco, c'est-à-dire de

ne pas désigner d'eux-mêmes ce qui fait patrimoine culturel immatériel pour les *communautés*.

3.1.2. Le PCI comme dispositif

L'expression de « PCI » correspond au dispositif Unesco et étatique, soit au processus de patrimonialisation institutionnelle ; c'est ce que signifie Claudie Voisenat :

« Ou bien, quand on parle de PCI, parle-t-on d'une catégorie administrative, créée par l'Unesco en 2003, adoptée par la France en 2006, dans un cadre réglementaire précis, circonscrit par des inventaires et des procédures particulières, auxquelles les biens culturels qui souhaitent rentrer dans cette catégorie doivent se plier ? Dans ce cadre, le PCI n'existe pas par essence, mais résulte d'un processus de construction et d'élection. »

Les agents-PCI bretons et normands adhèrent communément et officieusement à cette distinction entre « patrimoine culturel immatériel » et « PCI » :

« Parce que sur les pardons, y'avait des envies de faire quelque chose, et nous on est arrivés avec notre boîte à outils PCI, en disant : "Ben si ça vous dit, on a peut-être des trucs qui peuvent vous aider à formaliser de manière un peu plus institutionnelle votre envie de faire quelque chose pour ce patrimoine-là." »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

« Alors c'est pareil, moi je fais une distinction entre l'acronyme, par exemple, et le mot "patrimoine culturel immatériel". Par exemple, j'emploie "PCI" quand je parle du dispositif patrimonial, et j'emploie "patrimoine culturel immatériel" quand je désigne le phénomène lui-même, tu vois ? »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

L'utilisation de l'acronyme accompagne aussi d'autres termes afin de caractériser différentes dimensions de l'action des agents-PCI dans un cadre institutionnel : « démarche PCI », « projet PCI », « fiche PCI ». On parle également de « fiches pardons », de « fiche arbres », etc., comme nous avons pu l'observer à travers des extraits d'entretiens dans la présente recherche. En outre, enclencher une « démarche PCI » est une expression propre à la Normandie ; elle consiste à démarrer un processus d'inscription à l'Inventaire national : répondre à l'appel à projets du DPRPS, réaliser une enquête et rédiger une fiche. Elle débute, par exemple, dès qu'une demande d'inscription est exprimée par les représentants d'une *communauté* et se termine à l'inscription de la fiche et à sa restitution aux praticiens. Elle peut continuer de se dérouler après l'inscription, dans cadre d'un *accompagnement* (cf. chapitre 12). Prenons l'exemple de deux extraits d'entretiens :

« Ce que j'ai pu avoir avec Isabelle Chave, quand notamment elle m'a invitée à intervenir sur les dockers dans le cadre du PCI, où j'ai pu exprimer le regret, enfin

la qualité, entre guillemets, de ce qu'apportait un regard ethnographique, y compris dans une démarche PCI [...]. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

« C'est vrai que la démarche PCI a permis de booster et de la remettre sur le devant de la scène, et puis d'avoir un vrai travail d'interrogation avec le mobilier national. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

De façon plus générale, la « démarche PCI » rassemble des « projets PCI » : l'opération de restitution qu'est l'exposition, la mise en œuvre d'un « comité de pilotage » pour réfléchir à préserver une pratique, ou encore l'« enquête ethno ». Aussi, le « projet » se substitue parfois au « dossier », marquant ainsi la dimension institutionnelle de la démarche :

« Si on travaille la question du camembert, c'est qu'il y a, je sais plus, mais 2000 producteurs laitiers derrière ! Et que ça a des implications écologiques, économiques, etc. ! Vous ne vous présentez pas en disant : "Ah, ben je vais faire du PCI..." ! Tant mieux si on aboutit à un dossier PCI et que ça permet... mais la finalité elle n'est pas que là ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

« Et évidemment je viens aussi des tsiganes, jamais ils ne vont déposer un dossier PCI, alors que, ben, leur culture, elle est extrêmement vivante [...]. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Notons que ce dernier extrait d'entretien pointe implicitement la signification bureaucratique que certains agents-PCI peuvent donner à l'acronyme « PCI » ; ainsi, ils l'utilisent pour montrer que s'ils participent au dispositif-PCI, c'est davantage pour la sauvegarde des pratiques que pour le dispositif en lui-même, auquel ils ne souhaitent pas participer :

« Je ne sais pas si je suis la personne la mieux placée pour répondre à tes questions, mais je viens pas du tout du milieu PCI. Parce que moi, voilà, ça fait depuis 2005 que je suis ethnologue, je n'ai jamais été trop dans ces trucs de jargon et d'institution. Donc je ne suis pas forcément compétente pour te répondre sur... enfin, je n'ai pas forcément de vision sur le PCI.. Moi je fais mon boulot d'ethnologue, en fait, je le ferais, que dessus on mette une étiquette PCI ou pas. Ça ne change pas grand-chose pour moi en fait. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2021

Ces mêmes agents ne vont d'ailleurs pas qualifier leurs projets de « projets PCI », mêmes s'ils concernent des pratiques culturelles vivantes, puisqu'il s'agit pour eux d'une catégorie artificielle ou « marketing ».

De la même façon, l'expression « participation des communautés » est employée à la façon d'un dispositif, pour signifier la « participation des communautés, groupes et individus » dont fait mention le texte unescoien : « communautés » est utilisé comme le diminutif de l'expression « communautés, groupes et individus ».

3.2. Selon le degré de professionnalité ou de scientificité : « collecte », « enquête », ou « inventaire »...

« Inventaire », « enquête », « collecte », « terrain », « entretiens », « ethnographie », « recherche » sont autant de termes employés par les agents-PCI pour parler de leurs pratiques professionnelles. Entre « collecte », « enquête » et « inventaire », ils s'accordent sur un lexique commun sans toujours attribuer le même sens aux mêmes termes.

Tout d'abord, le terme de « collecte » est régulièrement utilisé par les agents-PCI pour signifier une grande diversité de pratiques. Il renvoie à la fois à la collecte de musiciens praticiens du monde associatif breton, et à l'action de « collecter des données » lors d'une enquête-PCI. Mais ils différencient communément « collecte » et « enquête », ce que Xavier, directeur de BCD et ancien collecteur de Dastum, nous explique :

« J'ai fait de la collecte, beaucoup plus que des enquêtes sociologiques. Et quand je suis passé directeur de BCD et qu'on a commencé à parler d'inventaire, ce n'est surtout pas de la collecte, ça ne suffit pas. Mais je ne dénigre pas la collecte, j'en ai fait toute ma vie. On collecte pour sauvegarder et on enquête pour sauvegarder, mais le média, l'outil n'est pas le même. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Les « collecteurs », dans le cas de Dastum, vont à la rencontre des « anciens » pour que ces derniers leurs transmettent la pratique du chant traditionnel. Se réalisant dans un cadre associatif, voire « personnel », elle diffère ainsi de l'enquête :

« Oh ben, elle est très nette, elle est très nette : la collecte c'est une démarche, en tout cas pour moi, qui était personnelle. [...] C'est que, pour moi, c'est une action de rencontre. Et puis j'y allais aussi avec un intérêt personnel, constituer un corpus de chansons et rencontrer des personnes que je considérais comme des professeurs, je ne sais pas comment dire ça, des transmetteurs en tout cas. Mais je me différenciais quand même de la démarche d'enquête, où c'était plus formalisé. Et puis, ce n'est pas la même relation que je vais avoir avec la personne tout à fait. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

La différence se situe d'abord, selon lui, dans la « relation » qui s'établit entre le collecteur et le praticien, similaire à celle d'un élève avec son professeur. Alors que, dans le cadre d'une enquête, le « chercheur » conçoit le praticien comme un informateur. En cela, la collecte est une pratique plus ascendante que l'enquête :

« On peut faire de la collecte de tellement de façons. Il ne s'agit pas en tout cas de simplement frapper à la porte des gens. C'est comment on dialogue avec ces personnes-là et à quelle place on les met à eux et à leur parole. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Si la finalité commune est de sauvegarder, pour Xavier, la collecte se différencie de l'enquête aussi par la méthode employée, et il convient de « les différencier, même fortement ». En effet, la collecte, « c'est sauvegarder un matériau pour le transmettre » ; l'enquête, quant à elle, est réalisée par un « chercheur » qui doit « répondre à une problématique ». En d'autres termes, le « chercheur » pose la question « Qu'est-ce qui fait patrimoine pour vous ? », quand le collecteur demande, lui, « Qu'est-ce que vous chantez ? » (cf. Xavier, janvier 2020). On comprend ainsi, que l'enquête répond à enjeu de savoir intellectuel, peut-être même de « recherche ».

Autre distinction : la collecte se réalise uniquement « sur le terrain », quand l'enquête a plutôt à avoir avec des « analyses globales ». Ainsi, la collecte participe à nourrir l'enquête :

« [...] enfin si, un chercheur peut dire qu'il fait de la collecte, aussi, des fois. Mais en tout cas, on [le collecteur] part avec une idée : chercher des chansons, chercher des contes, chercher des pratiques de sorcellerie. Là, il s'agissait pas du tout de faire ça : la démarche d'inventaire, ce n'est pas une démarche de collecte. Il ne s'agit pas d'aller chez quelqu'un et de l'enregistrer sur son savoir, il s'agit au contraire d'identifier des pratiques. Du coup, y'a bien un terrain commun, hein, la chanson par exemple. Mais là, y'a des chanteurs : on ne va pas aller enregistrer leur répertoire, on va aller les interviewer sur leurs pratiques, et avec des questions sur la vitalité de cette dernière, la transmission, etc., etc., donc c'était pas du tout la même chose ! Vraiment pas. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

D'ailleurs, les agents-PCI distinguent « collecter » et « inventorier ». « Collecter » revient à construire des bases de données de pratiques dont le support d'enregistrement fait l'objet d'un recensement et d'une conservation. « Inventorier » signifie mener une étude générale sur l'état de la pratique :

« Si tu veux, quand je collectais des chansons, mon but c'était de trouver la chanson que je n'avais jamais entendue, donc d'enrichir le matériau, trouver la chanson que personne ne connaît, trouver un bon chanteur, parce que du coup il peut être capable de porter le truc. Si je fais un inventaire de la chanson en pays Centre-Ouest-Bretagne, je ne cherche pas la chanson, je cherche à donner un état des lieux de la santé de la pratique du chant. C'est radicalement différent, quoi. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Si les agents-PCI bretons et normands rejoignent la conception de Xavier ici délivrée, leurs avis divergent sur deux points. Premièrement, pour Xavier, il ne s'agit pas de faire une différence entre « amateur » et « professionnel » ; toutefois, un agent-PCI breton distingue

la collecte comme « pratique personnelle » et l'enquête comme « outil de travail » : on y retrouve ainsi cette volonté, abordée précédemment, de se distinguer de l'amateur (cf. chapitre 4). Deuxièmement, en Normandie, cette conception va plus loin ; l'inventaire serait une pratique plus dynamique et « créatrice » que la collecte, dont le but est l'« archivage » des supports de celle-ci :

« Il me semble que "collecte" est un peu réducteur au classement, au recueil, au classement de ce que tu recueilles et à sa mise en archives, entre guillemets. [...] Je trouve que l'inventaire a une dimension dynamique, contrairement à ce qu'on pourrait entendre, parce que derrière "inventaire", il y a la racine d'inventer, créer, il y a la dimension créatrice, donc avec toute la dimension dynamique, alors que la collecte est beaucoup plus passive. Et du coup, moi, je ne considère pas mon rôle comme le rôle d'un collecteur. C'est à dire que les témoignages, le fonds de témoignages, qui est important, que j'ai, eh bien si les gens souhaitent qu'il soit archivé, ils seront archivés, mais je ne serai pas acteur de cet archivage. Je trouve que mon rôle s'arrête là.

- C'est étonnant parce que, justement, pour « Raconte ton territoire ! », on a fait l'inverse. On a évité de parler d'"inventaire", qui peut faire un peu trop savant. Par contre, les gens connaissent, grâce aux associations comme le Labomylette ou La Loure, qui font de la collecte depuis des années, et ça donne au terme un côté un peu moins institutionnel.

- Oui, ça fait un peu "chasseur-cueilleur", quoi. Mais c'est vrai que dans "collecte", on entend "collectif"... tandis qu'"inventaire", ça fait plus "on crée une liste", tout de suite on pense à l'inventaire du magasin... y'a ça, y'a ça... oui, oui, alors qu'en fait si on se met dans le vrai sens du mot "inventaire", à mon avis, c'est beaucoup plus proche de ce qu'on fait, de quelque chose de dynamique et de créatif... donc moi je défends quand même le mot "inventaire". "Collecte", non, je trouve que c'est le stade d'avant. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En effet, au sein de l'EPCC-LFPN, la « collecte » est plutôt réservée à la « collecte de mémoire » : il s'agit du recueil d'archives sonores et audiovisuelles qui permettent d'enrichir des bases de données sur l'histoire du territoire, géré par les agents du service Numérisation des archives sonores et audiovisuelles (cf. chapitre 3).

Le vocable « inventaire » reste l'objet, toutefois, d'une certaine ambiguïté. En Bretagne, dans le cas de la fiche-pardons, l'« inventaire des pardons » contient à la fois un volet qualitatif – mener une enquête *ethnographique* sur la vitalité et l'organisation des pardons, sous forme d'état des lieux – et un volet quantitatif – depuis 2019, l'organisme breton s'associe au service breton de l'Inventaire général pour inventorier de façon exhaustive tous les pardons qui ont lieu aujourd'hui en Bretagne. Alors qu'en Normandie, faire « l'inventaire du PCI » correspond uniquement au cadre de l'Inventaire national, et donc à réaliser une fiche-PCI. La Bretagne semble ainsi donner au terme « inventaire » un statut plus important que la Normandie, en ce qu'il englobe des actions et des projets qui dépassent la simple fiche-PCI. Postulons que cela participe d'une volonté d'affirmer

l'inventaire comme une compétence professionnelle. D'ailleurs, cette distinction de lexique est la seule qui oppose les deux régions. Les agents-PCI se divisent les uns les autres, qu'ils soient bretons ou normands, dans l'utilisation de vocables qui met à nouveau, sur le devant de la scène, le statut à accorder à la *recherche* et à l'ethnologie : c'est ce point qui nous intéresse à présent.

3.3. ...et « recherche », « enquête de terrain », ou « enquête ethnographique » ?

Nommer l'enquête-PCI est une entreprise spécifiquement sujette à débats entre agents-PCI – qu'ils soient bretons ou normands. Ils rejoignent les oppositions abordées concernant ladite *observation participante* dans la méthode de mise en fiche (cf. chapitre 6, sous-partie 2.3.1.).

Tout d'abord, en Bretagne, pour la responsable de l'inventaire permanent, il existe une différence entre la mise en fiche et l'enquête : « Pour parler de la fiche, je dirais plus que je fais des entretiens, plutôt qu'enquête », explique-t-elle. Le terme d'« enquête », Margot le réserve aux entreprises de plus grande ampleur, par exemple aux « inventaires thématiques », comme l'enquête qu'elle mène sur les pardons depuis 2017. En Normandie, les agents-PCI distinguent plutôt « enquête » et « recherche » : la première se fait sur un temps plus court que la deuxième, et elle est aussi considérée comme une entreprise moins valorisante pour le travail mené par l'agent. En effet, quand le directeur parle d'« enquête » pour distinguer cette pratique de la recherche fondamentale – et universitaire –, les autres agents préfèrent employer le terme de « recherche », afin de signifier la qualité de la méthode et des résultats :

« Il est un peu dans la vision : il y a [...] les recherches de terrain, qu'il appelle "enquêtes" d'ailleurs, et pas "recherches", ça c'est intéressant. Car c'est difficile de lui faire admettre, en fait il a peur de la recherche, c'est lui, quoi. Donc il appelle ça "enquête". »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019Notons, en effet, une distinction typiquement normande : lorsque l'expression « recherche de terrain » est employée par les agents, elle correspond à une recherche aussi appelée « appliquée » (correspondant aux enquêtes-PCI) ; tandis que la « recherche » concerne plus globalement l'ensemble des actions réalisées dans un cadre intellectuel et réflexif, en marge ou en lien avec l'Université. En Bretagne, la « recherche » correspond aux activités académiques des agents, lesquels réaliseraient plutôt une « recherche-action ». Nous reviendrons sur ces définitions dans la partie 3 de ce chapitre.

Ensuite, l'enquête peut être appelée, par les agents normands et bretons, « enquête de terrain ». Cela permet de signifier qu'il s'agit d'une approche qualitative :

« Alors, au niveau de la méthode, il y a deux aspects. On a une base de données factuelle, qui nous sert pour une analyse quantitative. L'autre volet, c'est l'enquête de terrain, où là je réalise des entretiens avec des bénévoles, des hommes d'Église, des élus. Et parfois ce sont des entretiens avec différentes problématiques qui dépassent des pardons. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ajoutons que, dans le cadre de notre observation participante, l'« enquête de terrain » semble aussi souligner la dimension appliquée de l'enquête, qui se différencie de la recherche universitaire, plutôt considérée comme fondamentale : le « terrain » traduit une approche dynamique de l'enquête, qui s'appuie davantage sur des témoignages que sur la littérature ou la théorie. D'ailleurs, il existe deux acceptions au terme « terrain » pour les agents-PCI : d'une part, ils empruntent la notion à celle des sciences humaines et sociales, qui désigne l'objet d'étude :

« Oui, mais ça parle surtout de notre méconnaissance, hein, du terrain. [...] On part enrichit de tout ça après sur un autre terrain. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Aussi, l'« enquête de terrain » peut signifier la phase d'entretiens et d'observation, dont l'analyse qui sera ensuite produite est appelée « recherche » :

« Cette recherche repose sur une enquête de terrain qui a été menée entre la fin janvier et le début mars 2019. Cette période nous a permis d'investiguer les dernières semaines de confection des chars, de préparation du carnaval et les cinq jours de la manifestation elle-même. »¹⁶

D'autre part, « aller sur le terrain » signifie « se rendre sur le territoire de la *communauté* enquêtée » dans une enquête-PCI. En outre, « faire du terrain » ou « faire du travail de terrain » sont des expressions qui visent à distinguer le déplacement de l'agent-PCI sur le territoire de la *communauté* enquêtée (pour réaliser des entretiens ou de simples premiers contacts) de leurs activités de bureau¹⁷ :

« Ça fait longtemps que je ne suis pas allé sur le terrain ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

« Tant que je peux faire du terrain, ça va. Si un jour je ne peux pas faire de terrain, je ne pense pas que je continuerai. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

¹⁶ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019.

¹⁷ C'est d'ailleurs aussi en ce sens que « collecte » se différencie d'« enquête », la collecte étant davantage de terrain que l'enquête qui suppose un temps d'analyse dans un bureau.

L'« enquête de terrain » peut aussi être appelée « enquête ethno' », sans que l'on sache s'il s'agit du diminutif d'« ethnographique » (ou d'« ethnologique ») : nous émettons l'hypothèse que, de cette façon, les agents-PCI se préservent de controverses objectant que ce type d'enquête n'est pas conforme à la méthode ethnographique. Mais « ethno' » fait résolument référence à une étiquette disciplinaire appartenant à un cadre universitaire. Ainsi, comme pour esquiver le débat, en Normandie, on parle même d'« enquête para-ethno' » :

« L'enquête para-ethno, ça veut dire qu'elle peut être faite par des gens qui n'ont pas forcément une formation d'ethnologue. Mais ce n'est pas pour autant qu'elle est mauvaise, comme recherche, mais voilà... parce que, y'a beaucoup de gens qui se disent ethnologues, mais en fait ils ne sont pas vraiment ethnologues. [rires] Et y'a des gens qui ne se revendiquent pas du tout comme ethnologues, et qui font du travail super ! [rires] Donc ce n'est pas... tout journalisme n'est pas de l'ethnologie mais parfois du journalisme en est, quoi ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Les agents-PCI sont, en effet, embarrassés par le nom disciplinaire à donner à l'entreprise d'inventaire et d'enquête. Ils peuvent se montrer indécis, entre « ethnologie » et « sociologie », employés comme des synonymes :

« L'inventaire tire plus du côté sociologie, ethnologie, méthodologie, etc., qui du coup, est souvent dans les mains, des outils de professionnels. Enfin, on peut faire de la collecte, c'est vrai, sans être professionnel de la sociologie. Bien sûr. Parce que... Mais est-ce que je réduis l'inventaire à la sociologie ? Là, je ne me suis jamais posé la question. Pour moi l'inventaire... y'a besoin véritablement de la methodo et des enquêtes de terrain. Mais c'est plutôt la différence entre enquête sociologique ou ethnologique et collecte. C'est là que se passe la différence. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Pourtant, « chercheur » et « ethnologue » sont les termes qu'utilisent indifféremment les agents-PCI pour s'auto-désigner ou désigner leurs pairs :

« Vous me parlez de l'ethnologue, est-ce que c'est une manière générale de parler du chercheur qui va faire du terrain ?

- Oui, oui.

- Pour vous, le PCI peut être étudié par plein de chercheurs de plein de disciplines... ?

- Oui, oui, je parle de l'ethnologue, parce que, je ne sais pas si c'est moi ou toi, ou... mais oui. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Ce témoignage est représentatif d'échanges plus informels qui ont lieu en Normandie. En effet, lors de mes premiers mois au sein de l'EPCC-LFPN, mon collègue Vincent et moi-même employions le vocable « ethnologue » pour parler de l'agent-PCI, entre nous, mais également dans l'espace public.

L'« ethnographie » fait également l'objet de définitions spécifiques de la part de nos enquêtés. Pour certains, l'ethnographie désigne la collecte, mais également la « recherche non-scientifique », dite aussi la « recherche amateur ». Vincent, nouvellement salarié de l'OFPCI-Ethnodoc depuis novembre 2019, explicite cette conception avec clarté, puisqu'elle fait l'objet d'une doctrine développée au sein de l'association depuis des décennies :

« [...] il y a plusieurs échelons. Y'a l'échelon collecte, et ce que t'en fais. Y'a l'échelon enquête. Et puis y'a l'échelon recherche. Sous-entendu que la recherche [est] forcément scientifique. Parce qu'on se situe dans cette perspective-là. Donc maintenant, on distingue un peu ces différents champs d'intervention, tout en ayant soin de considérer qu'une collecte vise, au bout d'un moment, à alimenter une recherche. Et que la collecte ne se conçoit que dans une perspective, à terme, plus ou moins proche, de recherche. Dans le cadre d'une enquête. En fin de compte, la collecte, ce n'est que... [...] une démarche de recueil d'un matériau. [...] Et en plus c'est intéressant, parce que nous, du coup, avec l'OPCI, c'est exactement ce schéma-là, ce suivi. C'est-à-dire que dans le cadre de cette Maison régionale des patrimoines vivants, souvent on part d'un héritage ethnographique... amateur. Enfin, amateur... je dirais professionnel, mais autodidacte. Et il est demandé de développer ça dans un sens qui va plutôt vers l'anthropologie et non plus vers l'ethnographie. [...]

- Du coup, à travers la future labellisation Ethnopôle.

- À travers toute l'étape qui va conduire à ce que on parte de l'OPCI, au stade où on est aujourd'hui, vers une autre forme d'organisation, qui réponde aux critères de ce que doit être un établissement scientifique, patrimonial et culturel. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe « PCI et territoires » (EPCC-LFPN), 2020

On comprend d'ailleurs, à travers ce témoignage, que l'anthropologie est conçue par l'agent comme la discipline qui se rapproche le plus de la science, contrairement à l'ethnographie, qui, pouvant être pratiquée en amateur, en est le point de départ. Ainsi, les enquêtes-PCI sont les entreprises qui permettent de réaliser cette anthropologie.

Cette vision n'est pas celle de tous les agents. D'autres, qui qualifient les enquêtes-PCI comme une ethnographie se fondent, en effet, sur la définition de Claude Lévi-Strauss et identifient l'ethnographie comme une « étape », celle du « terrain », menant à une théorisation, qui est l'« ethnologie », puis à une comparaison qui est l'anthropologie. La mise en fiche du PCI et l'enquête sont donc, pour eux, une entreprise qui s'appuie sur une « démarche de type ethnographique ». Pour ces agents-PCI, appeler l'enquête-PCI une « ethnographie », c'est essentialiser l'ethnographie. Les désaccords prennent ainsi appui sur une définition des termes strictement académique et, à l'opposé, une définition issue d'un domaine de *recherche* alternative, qui se réalise en marge de l'Université (cf. chapitre 11).

Si, pour différencier « collecte » et « enquête », Xavier nomme les « chercheurs » ceux qui réalisent une « enquête » (cf. ci-avant), l'enquête n'est pas nécessairement considérée comme une « recherche » en Bretagne : en effet, est appelée « recherche » une enquête réalisée sur un temps plus long (plusieurs années) que l'enquête-PCI (quelques mois), en partenariat avec des universitaires, et visant une analyse comparative, systémique et plus approfondie que la fiche-PCI. En revanche, en Normandie, la doctrine développée par l'organisme nomme « recherche » toute enquête réalisée sur le PCI, que ce soit dans un cadre de mise en fiche, ou pour la réalisation d'un rapport de *recherche* (cf. chapitre 11). Toutefois, ajoutons qu'en Normandie, qualifier une enquête-PCI d'« enquête » est interprété comme une dévalorisation de la dimension scientifique du travail accompli.

Ce lexique commun du PCI n'a pas fait l'objet d'une concertation collective, mais s'est construit par les interactions entre agents du PCI et à partir des traditions régionales de gestion du patrimoine. Ainsi, les agents emploient parfois les mêmes termes sans se fonder sur une définition strictement identique, ce qui peut conduire à des tensions. La diversité de ces définitions relève de conceptions de la méthode d'enquête qui sont différentes, comme on l'a vu dans le chapitre 6.

Conclusion du chapitre 7

Retenons les deux principales idées qui suivent :

(a) L'organisme breton est plus expérimenté que l'organisme normand pour représenter le PCI auprès de la société civile, du fait de sa mission explicite de transmission aux jeunes générations. Les supports visuels et textuels de l'EPCC-LFPN sont plutôt adaptés à des acteurs professionnels. Dans ce cadre, les agents bretons paraissent bien plus aguerris que les normands pour présenter le PCI et en développent une compétence à part entière. Cela nourrit l'idée que BCD est plus encline à développer l'impératif participatif à tous les moments de son action.

(b) Les agents bretons et normands tentent constamment de se positionner à l'équilibre entre expliquer le PCI de façon magistrale (pour susciter des demandes de mise en inventaire qui seront adéquates aux conditions du dispositif existant) et laisser la population s'appropriier la notion (en application de l'impératif participatif et pour susciter une auto-saisine des praticiens). La complexité de l'entreprise réside dans le fait que les agents ignorent le degré de conscience patrimoniale des interlocuteurs et les déterminants de leur réception de la notion de PCI, qui varient en fonction des contextes et de leurs interlocuteurs auxquels ils s'efforcent toutefois de s'ajuster.

(c) Pour autant, les agents-PCI éprouvent une difficulté certaine à rendre intelligibles les termes de la convention Unesco et leur propre savoir sur ceux-ci est en processus de stabilisation. Ils développent trois types de savoirs : le premier concerne les principes Unesco qui ne font pas toujours écho à une réalité concrète (i) ; le deuxième concerne la méthode d'adaptation des données théoriques et abstraites (des principes Unesco et du dispositif du PCI), par des supports visuels et textuels et par le vocabulaire, à leurs interlocuteurs (la société civile, leurs enquêtés, les acteurs collectifs tels que les associations ou les collectivités) (ii) ; le troisième concerne les modes de transmission des méthodes *participatives* et d'enquête à leurs pairs (iii). Ces trois types de savoirs cheminent ensemble, se nourrissent l'un et l'autre : simplifier les principes Unesco pour les rendre intelligibles (ii) fait travailler sur sa propre compréhension de ces derniers (i) ; progresser ainsi dans le savoir sur la convention (i) donne à l'expérience des enquêtes davantage d'appui pour pouvoir en transmettre la méthode à des pairs patrimoniaux (iii) ; lesquels attribuent, ainsi, une reconnaissance symbolique et intellectuelle à la compétence des agents-PCI.

Ces trois types de savoirs nourrissent un lexique collectif propre aux agents-PCI, qui participe ainsi – sans que cela ne soit complètement conscient aux agents – à renforcer la potentielle existence professionnelle du collectif. Intéressons-nous à présent à deux études

de cas où les agents développent et appliquent plus formellement leur compétence et dont le prochain chapitre est l'objet : les expositions dites « itinérantes ».

Chapitre 8

Populariser le PCI : les expositions itinérantes

L'exposition est un instrument essentiel et « emblématique » du musée (Gob & Drouguet, 2014 : p.122). Elle se décline en plusieurs formats : dite « permanente », elle donne à voir une synthèse de « la thématique centrale du musée » sur la longue durée (*ibid.* : p.124) ; tandis que l'exposition « temporaire » présente une thématique en particulier sur un temps plus court. En outre, émancipée de l'institution muséale, elle est aussi employée comme outil dit de « valorisation » – pour reprendre le terme indigène –, présentant des objets ou, plus souvent, des photographies, pour restituer une action ou une enquête sur un sujet spécifique ; rappelons, en effet, que les agents-PCI normands utilisent l'exposition comme restitution de leurs enquêtes (*cf.* chapitre 6).

Outre la restitution, l'exposition-PCI peut prendre une seconde forme, laquelle nous intéresse ici : l'exposition dite « itinérante ». De manière générale, l'exposition itinérante est une exposition temporaire, qui est conçue par un musée, mais montée et louée par un autre musée ou acteur culturel. Son itinérance, à penser dès la conception, permet d'augmenter « le public potentiel », car « sa modularité et son adaptabilité permettent de la disposer dans des espaces variés » (Gob & Grouguet, 2014 : p.124).

Les expositions-PCI itinérantes se composent de panneaux de textes et d'iconographies, de dispositifs interactifs et multimédias, ainsi que, pour la part bretonne, de quelques objets représentant les savoir-faire. Une évidence pour les agents-PCI est qu'en matière d'immatériel le propos y est ainsi bien plus central que l'objet (l'exposition-PCI ne s'appuie pas non plus sur des témoignages, à l'instar d'expositions de musées d'ethnographie). La connaissance se trouve donc au cœur de l'entreprise de mise en exposition du PCI : cette finalité guide les agents-PCI dans la méthodologie de conception de l'exposition. Cette méthode de conception respecte ainsi une approche cognitive (une approche qui est intrinsèque à la notion de PCI), qui conduit à proposer un raisonnement par l'écrit et une approche scénographique qui conduit à rendre celui-ci attractif par l'agencement des panneaux et leur qualité graphique.

Jean Davallon et Emilie Flon distinguent deux types d'expositions (2013 : p.25) : la « simple réunion d'objets » qui prend appui sur une connaissance préalable des visiteurs et où « la

production de signification est entièrement renvoyée du côté [de celui-ci] » (il donne l'exemple des expositions d'art contemporain) ; ou, l'exposition qui répond à « un propos, un objectif, une intention, etc., bref, à une cohérence », faisant de l'articulation du texte, des objets et de leur mise en espace un ensemble signifiant. Celle-ci correspond à la conception proposée par André Gob et Noémie Drouguet (2014 : p.122-123), pour qui l'exposition « constitue un discours, elle est porteuse de sens », dans la mesure où elle présente « des objets, des documents, ou des choses réelles » de façon organisée et non « seulement juxtaposé[e] » ; aussi, elle a l'ambition de donner « au visiteur des clés de lecture » et non de « seulement [le] laisser voir » ; par conséquent, « transmettre un message est l'essence même de l'exposition ».

Les divers auteurs cités définissent ainsi l'exposition comme un « moyen de communication » puisqu'elle « produit une signification » (Davallon & Flon, 2013 : p.20). L'exposition-PCI pourrait représenter un cas patent pour une analyse, à la manière de nombreux travaux menés depuis les années 2000, de l'exposition comme dispositif communicationnel, considérant qu'elle met en relation les visiteurs avec les objets et produit du sens. Mais, entrer dans une telle analyse de l'exposition-PCI ferait dévier la présente recherche, laquelle pourra servir de fondement à des études ultérieures en la matière.

Nathalie Heinich propose d'analyser l'exposition, de son côté, selon « quatre grand types de fonctions assumées par les expositions » à partir de la valeur que possèdent les objets exposés :

« Le terme "exposition", en effet, implique à la fois rassemblement et présentation d'un certain nombre d'objets : ce qui sous-entend que ceux-ci possèdent une valeur, et qu'ils intéressent un public. »¹

Elle distingue une première fonction, « symbolique », « liée à la valeur ostentatoire » d'objets religieux ou politiques ; ensuite, une « fonction commerciale, liée à la valeur marchande » ; une « fonction esthétique, liée à la valeur artistique des œuvres » ; enfin, une fonction « documentaire, liée à la valeur informative ou scientifique » des objets, mis en exposition par une diversité certaine d'« organismes de diffusion des connaissances », autres que des musées. Si l'on considère que les expositions-PCI énoncent un discours sur des « objets » immatériels, elles possèdent, à l'évidence, une fonction documentaire.

Les deux organismes breton et normand ne sont pas des lieux de visite publique comme le sont les musées. L'itinérance de l'exposition confère à celle-ci une fonction d'information, à la fois sur la notion de PCI de l'Unesco, sur les éléments du PCI de chacune des régions, sur la vulnérabilité de ceux-ci et la nécessité de les sauvegarder, et

¹ Cf. : Heinich, N. Exposition. *Encyclopædia Universalis*.
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/exposition/>

ainsi, sur les actions des deux organismes. Pour les agents-PCI, l'exposition itinérante a ceci de particulier qu'elle n'est pas uniquement conçue comme un outil mettant en valeur les éléments de PCI, mais plutôt un outil dit de « communication » (au sens de promotion, au même titre qu'une brochure ou qu'un site Internet), visant à populariser la notion de PCI. Dans la chaîne patrimoniale, elle n'est donc pas un outil de restitution (comme dans la chaîne traditionnelle), mais un outil d'information-formation, conçu pour susciter la participation et la mise en inventaire (cf. chapitre 5 à propos de la chaîne patrimoniale circulaire). C'est d'ailleurs en cela que les agents distinguent leurs pratiques d'exposition de celles de leurs collègues de l'Inventaire général ou même de toute exposition d'objets matériels dont l'objectif est de donner à voir des œuvres ou des éléments matériels pour leur exceptionnalité.

En somme, l'exposition itinérante est un moyen pour les agents de populariser – *i.e.* diffuser au plus grand nombre, par un discours intelligible – les termes Unesco en dehors des organismes-PCI régionaux, dans l'espace public.

Aux contraintes liées à l'itinérance (le choix des matériaux, la forme réduite, l'adaptation à tous types de publics), s'adjoint l'enjeu paradoxal, qui est central pour les agents-PCI, d'« exposer l'immatériel » – pour reprendre l'expression indigène –, un patrimoine que l'on ne peut toucher, ni même parfois voir – du moins dans l'espace public –, et ce, sans trop s'appesantir sur les objets qui le représentent et éviter ainsi de biaiser le message véhiculé. Nous verrons ainsi que sa fonction de connaissance lui fait porter un projet éducatif (1), attribuant aux contenus textuels et aux dispositifs interactifs et multimédias un rôle primordial (2). Enfin, nous étudierons les effets que procurent les expositions (3). Pour ce faire, nous nous appuierons sur un corpus majoritairement documentaire en ce qui concerne l'exposition bretonne, et empirique, pour l'exposition normande.

1. Concevoir l'exposition-PCI : conditions, fonctions, méthodes

Les expositions-PCI sont le fruit d'un long processus de conception, prenant en compte les contraintes liées au format itinérant (1.1.), leur intégration dans des catégories de fonctions précisant leurs objectifs et leurs spécificités (1.2.), et des approches méthodologiques construisant le synopsis général de chacune d'elle (1.3.).

1.1. Contextes et contraintes : des expositions itinérantes et multimédia

Les expositions-PCI furent conçues dans des conditions différentes en Bretagne et Normandie et selon des approches spécifiques.

1.1.1. En Bretagne : « À la découverte du PCI »

L'exposition itinérante « À la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » fut conçue à partir de juin 2014, sur sept mois, et inaugurée à la Maison internationale de Rennes (MIR) le 18 février 2015. Elle est le fruit de l'étroite collaboration entre le directeur de Bretagne Culture Diversité, sa responsable de l'inventaire du PCI, une scénographe indépendante et les membres du Collectif PCI Bretagne, alors composé notamment des agents du Pays Centre-Ouest Bretagne (COB) et de la Confédération des jeux et sports traditionnels bretons (Falsab). En continuité avec la mission de vulgarisation et de diffusion de la matière culturelle de Bretagne, l'exposition se destine à « tous les publics », en particulier le « public non spécialiste, non conquis d'avance » ainsi que les plus jeunes (*ibid.*). Pour ce faire, l'exposition est itinérante et son exploitation est dès le début prévue « sur un temps long » (environ quatre ans). Elle est conçue dans un format mobile, transportable et stockable lui permettant de se déplacer dans divers lieux en Bretagne. L'association s'appuie notamment sur « le réseau des médiathèques, des bibliothèques municipales, des associations [qui] est très riche et constitue un maillage qui quadrille efficacement le territoire » (*ibid.*). En outre, l'exposition s'étend sur 25m² et multiplie les « supports »² : composée de sept panneaux et de trois meubles en carton, elle est présentée comme « multimédia » (*ibid.*) et « multisensorielle »³ (*cf.* encadré n°1, page ci-après).

Par ailleurs, l'exposition a été adaptée au format virtuel⁴ : chaque panneau correspond à une page (*cf.* figure n°5, page ci-après). Sur chaque page, on retrouve le texte et l'iconographie de la même façon que l'exposition physique, ainsi qu'une photographie du dispositif interactif et une légende expliquant son intérêt :

« Pas toujours facile de transmettre un savoir-faire derrière un écran ! Notre exposition sur le PCI en Bretagne propose un tableau de nœuds marins sur lequel les visiteurs peuvent s'exercer à reproduire les nœuds "fixes" présentés dans la partie supérieure. »

² Cf. la fiche technique de l'exposition : <http://www.bcd.bzh/wp-content/uploads/2019/10/Fiche-technique-expo-PCI-2019.pdf>

³ Cf. la plaquette de présentation des expositions itinérantes de BCD : <https://fr.calameo.com/read/0027532418571a65def0b>

⁴ Elle est disponible ici : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/>

Encadré 1 - Synthèse de la fiche technique de l'exposition

7 panneaux recto-verso, format 100x180cm, en carton (non-plierable, très léger)
3 meubles, dont 2 au format 1x0,75x0,35cm et 1 au format 1x0,45x0,40cm en carton (plierable, très léger, transportable à plat)
1 paysage sonore (durée : 13'44min / format MP3)
2 DVD de 6 vidéos

Meuble 1

- 1 odorama composé de 7 fioles
- 12 échantillons de tissus
- 1 boîte de fiches de recettes de cuisine

Meuble 3

- 4 morceaux de bois (buis, bois de rose, ébène et palissandre)
- 1 morceau de corne
- 3 coupes transversales de pavillon (bombarde)
- 1 coupe transversale du corps (bombarde)
- 2 bombardes + 1 anche
- 1 biniou
- 1 jeu de la grenouille avec règles du jeu + 1 carte régionale des jeux et sports traditionnels
- 1 tableau pédagogique de nœuds marins
- 1 panneau directionnel (toponymie)

Photographie 1 - Exposition itinérante "A la découverte du PCI"



Figure 6 - Page 1 de l'exposition virtuelle "PCI en Bretagne"

À la découverte du

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN BRETAGNE

Une exposition trilingue consacrée aux aspects du patrimoine culturel immatériel (PCI) tels que la musique, la danse, les contes, les jeux et sports traditionnels, les usages populaires des plantes ou encore le fest-noz...


COMMENCER LA VISITE

Le collectif PCI en Bretagne et l'association Bretagne Culture Diversité ont réalisé une exposition itinérante trilingue consacrée aux aspects du patrimoine culturel immatériel (PCI) tels que la musique, la danse, les contes, les jeux et sports traditionnels, les usages populaires des plantes ou encore le fest-noz...

Vous trouverez ici la version virtuelle de cette exposition, qui vous permettra de comprendre comment les différents éléments du PCI breton, bien vivants et en perpétuel renouvellement, constituent la richesse et la diversité culturelles de la Bretagne. Cliquez sur ce lien pour en savoir plus sur la version "physique" de cette exposition.


Enfin, cette exposition offre avant tout l'occasion d'aborder la Bretagne et son patrimoine à travers une réflexion sur les pratiques culturelles qui y sont présentes : leur vitalité, leur ancrage dans le quotidien, leur transmission et leur adaptation à la société contemporaine.

**Ober anaoudegezh
gant ar glad
sevenadurel
dizanvezel
e Breizh** **A la decouvèrtt
de l'eritaj
qhultural
inmaterial
en Bertègn**




**Un patrimoine...
Ur glad...
Un eritaj...**

LIRE






**... des patrimoines
... meur a c'hlad
... dez eritaj**

LIRE



**Des patrimoines vivants (1)
Gladon bev
Dez eritaj vioc'h**

LIRE

1.1.2. En Normandie : « Humanité ingénieuse »

L'exposition « Humanité ingénieuse. Patrimoines culturels immatériels en Normandie » a été réalisée de septembre 2016 à mai 2017. Se déployant sur 18m², elle rassemble deux paravents en accordéon, de chacun 6 panneaux, ainsi que des dispositifs multimédias, notamment des tablettes (cf. encadré n°2). L'objectif premier est de favoriser « l'interactivité avec les visiteurs », plutôt que d'avoir plus traditionnellement recours à une « valorisation des objets qui sont les supports du PCI et non le geste » (cf. *ibid.*, p. 5).

Encadré 2 - Synthèse de la fiche technique de l'exposition « Humanité ingénieuse »

2 paravents de 4 panneaux chacun (1 panneau : 200 x 100 cm)

2 totems La Fabrique de patrimoines en Normandie (1 totem : 200 x 60 cm)

1 écran LED Samsung 32 pouces (70,80 x 39,80 cm)

Bornes tactiles :

4 Tablettes SAMSUNG TAB, 10 pouces (22,10 x 12,50 cm)

4 Pieds KIMEX, télescopiques (hauteur 1 mètre)

Lunettes VR SAMSUNG (20,78 x 12,25 x 9,86 cm)

1 tabouret tournant Bureau vallée (86 x 107 cm)

1 arbre en carton avec rubans, morceaux de papier et feutres

Photographie 2 - Exposition itinérante "Humanité Ingénieuse" installée à Brouains (50)



Le premier lieu qui l'accueillait fut un partenaire important de la démarche *participative* engagée sur les trois années suivantes (cf. chapitre 10) ; l'exposition fut visible à l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel du 5 juillet au 30 septembre 2017 :

« Elle s'inscrit dans un projet d'inventaire "participatif" expérimental des patrimoines immatériels dans le Sud de la Manche qui sera conduit prochainement en association avec la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie et avec le concours de la Direction des sites et musées du Conseil départemental de la Manche »⁵.

À l'instar de l'exposition bretonne, elle a été conçue pour itinérer dans divers lieux du Sud-Manche, en particulier des lieux insolites, ou de sociabilité entre habitants, comme des halls d'accueil de mairie ou des bureaux de poste.

L'exposition a aussi été réalisée par plusieurs acteurs, mais non extérieurs à l'organisme. Sur neuf mois, j'ai – en tant qu'agent-PCI – été chargée du projet en collaborant avec, en premier lieu, mon collègue de l'Atelier de productions Médias culturels de l'EPCC-LFPN, qui a conçu les supports matériels et multimédias ainsi que l'identité visuelle et le graphisme⁶ ; le Réseau des Musées, en deuxième lieu, pour m'assurer de l'adéquation entre les textes et dispositifs multimédias et les normes scénographiques ; en troisième lieu, les chargés de mission des axes « PCI et territoires » et « Identités professionnelles » de l'Ethnopôle, pour la mise en texte de leurs fiches d'inventaire. Ces derniers, ainsi que le directeur de l'EPCC-LFPN ont activement participé à la réflexion générale sur les objectifs et le synopsis de l'exposition sur toute la durée de conception de l'exposition.

1.1.3. Éléments de comparaison : synopsis et contraintes de conception

Une différence importante est à noter entre les deux expositions : le synopsis. L'exposition bretonne a fait le choix de se fonder d'abord sur des exemples de ce que les agents identifient eux-mêmes comme étant conforme à la définition du PCI de l'Unesco :

« La première voie explorée pour "exposer l'immatériel" consistait à illustrer par des exemples bretons et internationaux les cinq domaines définis par la convention :

- les traditions et expressions orales ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'Univers ;

⁵ Cf. Le cahier des charges de l'exposition :

<https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/index.php?post/EXPOSITION-ITIN%C3%89RANTE-Humanit%C3%A9-ing%C3%A9nieuse.-Patrimoines-culturels-immat%C3%A9riels-en-Normandie>

⁶ En partenariat avec un prestataire ayant fabriqué et imprimé les panneaux (il s'agit du seul acteur extérieur).

- et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. »⁷

Mais l'exposition ne présente pas, à chaque panneau, un élément ; plutôt, elle suit les « notions » et « thèmes » – pour reprendre les termes indigènes de la fiche technique – de la convention Unesco en abordant la vitalité ou la transmission, par exemple, et les illustre à travers des éléments présumés de PCI. Tandis qu'en Normandie, la volonté est de s'appuyer sur des éléments déjà inscrits à l'inventaire national, pour ainsi rester en conformité avec le consentement des *communautés* à la désignation des éléments de leur PCI. L'exposition normande se fonde donc sur les fiches d'inventaire déjà déposées à l'inventaire national, et abordent les notions de la convention Unesco de façon diffuse, à travers ceux-ci.

Ainsi, ces expositions respectivement bretonne et normande rejoignent un même schéma, se composant de panneaux et de dispositifs dits interactifs. En outre, elles répondent toutes deux à certaines conditions et contraintes. Tout d'abord, la nécessité de rédiger des textes concis, malgré l'importance que prend le texte dans une exposition qui traite de l'immatériel : en Bretagne, l'équipe de travail a fait le choix du trilinguisme (chaque titre et chaque texte est écrit en français, puis traduit en breton, puis en gallo), ce qui a exigé des textes qu'ils soient nécessairement courts et synthétiques ; en Normandie, un maximum de 1 000 caractères (espaces non-comprises) était une règle scénographique proposée par le Réseau des Musées et à laquelle il fut souhaitable de se soumettre pour rendre intelligibles des fiches d'inventaires parfois très denses.

Par ailleurs, au-delà des contraintes matérielles auxquelles l'itinérance soumet à égalité les deux expositions, les conditions financières et humaines les ont contraintes de manières différenciées. En Bretagne, l'exposition itinérante a été conçue comme la deuxième action de communication sur la notion de PCI (après la réalisation d'une brochure de présentation, cf. chapitre 7). Par conséquent, la conception de cette exposition a mobilisé les agents comme pour tout projet d'ampleur, a demandé un budget financier en adéquation avec un tel projet (avoisinant les 10 000€ et intégrant une scénographe), et les partenaires du Collectif PCI Bretagne s'y sont impliqués d'eux-mêmes, avec engouement, dans la continuité de l'inscription du *Fest-noz* à l'Unesco, qui venait d'avoir lieu.

En Normandie, l'exposition itinérante fut plutôt conçue comme un projet dit *expérimental* : il ne répond pas à une quelconque mission de transmission dont se prévaut l'EPCC-LFPN, qui avait, jusqu'alors, utilisé l'exposition davantage comme moyen de restitution ; même si mon intégration, en tant que doctorante Cifre, avait pour objectif – sans avoir toutefois anticipé un budget particulier alloué à cet effet – d'insuffler une approche innovante dans la façon de traiter le PCI. Pour moi (en tant qu'agent-PCI), l'enjeu était donc triple : exposer l'immatériel sans s'appuyer sur ses supports matériels, présenter de façon attractive des

⁷ Cf : Quimbert, 2017 : p.2.

fiches d'inventaire, ainsi que confronter des approches professionnelles différentes dans la conception même de l'exposition (en l'occurrence : la muséographie, l'ethnologie, la géographie sociale, et la technique multimédia).

L'exposition normande s'est donc appuyée sur des ressources limitées : le financement de l'exposition était strictement plafonné à 5 000€ et ne devait faire appel qu'à des compétences en interne. Si ces conditions étaient justement l'occasion de rassembler ces différents univers, l'implication des agents n'était jamais entière : ils jouaient plutôt le rôle de consultants (je posais mes questions à propos de la scénographie entre deux portes), d'exécutants (les agents me fournissaient leurs textes au fur et à mesure) ou de cautions (pour la validation du synopsis et la correction). L'exposition a ainsi fait l'objet de peu de réunions de concertation sur son contenu et son synopsis et je rédigeais des « notes d'étape » tous les deux mois qui n'étaient sans doute pas lues. Les agents étaient en effet déjà bien affairés à leurs propres projets, à un quotidien de travail très dense, avec un agenda anticipé parfois six mois à l'avance. Aussi, nouvelle arrivante, je comptais sur la direction pour mobiliser les agents et créer une équipe ; j'étais en train de comprendre la situation d'instabilité et le climat de tension qui régnait au sein de l'organisme. L'exposition itinérante normande est donc le résultat de l'association de compétences techniques plutôt qu'une coproduction des savoirs entre agents-PCI.

Du côté breton, en revanche, l'exposition itinérante fut l'objet, pendant sa conception, de débats et d'échanges entre les agents-PCI pour choisir le langage à adopter et l'approche générale du discours :

« On a beaucoup remanié de trucs, on a vraiment débattu sur les termes à employer ou pas employer ».

Xavier, directeur (BCD), 2017

1.2. Les fonctions de l'exposition-PCI : transmettre, mobiliser, collaborer

Les expositions qui nous occupent ici remplissent, certes, leur objectif premier, qui est celui, par définition, de mettre en valeur les éléments qui en sont les sujets pour les rendre accessibles à la population. Mais pour celles-ci en particulier, valoriser le patrimoine ne constitue pas une fin en soi, et elles ambitionnent, à travers différentes fonctions, de répondre à trois principales missions. L'exposition itinérante, à la façon dont Hugues de Varine l'analyse lui-même en 1979, en tant qu'« ancien directeur du Conseil International des Musées (ICOM) », est un « moyen de communication, d'information et d'éducation » (de Varine, 1979 : p.3). Nous préférons toutefois le terme de « promotion » à « communication », qui pourrait induire que nous intégrons cette recherche dans une analyse communicationnelle de l'exposition (*cf.* introduction de ce chapitre).

Ainsi, premièrement, l'exposition-PCI est un moyen de promotion en ce qu'elle met en avant la convention Unesco, en lui procurant une visibilité dans des espaces de vie sociale et d'activité culturelle. De fait, l'exposition itinérante est conçue comme un moyen de promotion consacré, d'abord, à la population, dans l'objectif de « lui faire prendre conscience de son patrimoine et de son environnement » (de Varine, 1979 : p.3). Les publics sont visés dans leur diversité, mais en Bretagne, l'exposition ambitionne d'atteindre sa frange la plus profane, c'est-à-dire celle qui se trouve en dehors du mouvement militant.

Deuxièmement, l'exposition-PCI est un moyen d'information dont l'objectif est de sensibiliser à la notion de PCI. En effet, si l'exposition normande se montre centrée sur les éléments de PCI qu'elle décrit un par un, ces derniers ne constituent que des prétextes pour populariser la définition du PCI de l'Unesco. Ainsi, de la même façon que, pour Hugues de Varine, « l'exposition a voulu faire prendre conscience de l'importance du respect du patrimoine, du travail des archéologues, de la réglementation sur les fouilles, des responsabilités des ruraux et des élus locaux, du rôle des musées », l'exposition-PCI démontre l'importance de la sauvegarde du PCI, de l'inventaire national comme un dispositif de celle-ci, et du rôle des institutions.

Troisièmement, l'exposition-PCI comme « moyen d'éducation » se traduit de façon particulière et implicite, par la volonté de présenter la notion de PCI aux acteurs professionnels du patrimoine. En effet, le cahier des charges de l'exposition normande exprime que « la notion de patrimoine culturel immatériel est [...] peu reconnue par les professionnels de la culture » ; elle entend provoquer des « débats et échanges [...] entre les professionnels du patrimoine sur les enjeux du PCI »⁸ et, ainsi, invite ces derniers à s'en emparer dans leurs propres pratiques. En Bretagne, les agents-PCI font de l'exposition un nouvel instrument pour les « professionnels demandeurs d'outils d'animation » (Quimbert, 2017 : p.4). En intégrant l'exposition dans les programmations culturelles, BCD fait du PCI un sujet d'attention nouveau pour des acteurs professionnels dont la formation est initialement étrangère à cette notion :

« On a l'exposition par exemple, qui fournit aussi, comme ça, un support, un peu... sur le sujet du patrimoine immatériel, où nous, en fait, on conçoit les outils et après on les donne aux autres structures qui s'occupent de les faire vivre, entre guillemets, les médiathèques tout ça, celles qui reçoivent les enfants et qui mettent en place des actions de médiation, de visites entre autres. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

⁸ Cf. : Cahier des charges de l'exposition « Humanité ingénieuse. Patrimoines culturels immatériels en Normandie », 2017.

De cette façon, les deux organismes jouent pleinement leur rôle de service public et nourrissent leur posture magistrale vis-à-vis des acteurs collectifs professionnels et associatifs sur leur territoire respectif (cf. chapitres 3 et 4).

L'exposition-PCI présente une quatrième fonction. Il s'agit aussi de mobiliser la *population*, lui faire prendre conscience qu'elle est porteuse de PCI, la conduire à se mobiliser en faveur de sa sauvegarde et, ainsi, l'inclure « dans la reconnaissance de ce qui fait patrimoine » (Quimbert, 2017 : p.6). Du côté de l'organisme breton, le choix de réaliser l'exposition prend appui sur les conclusions formulées dans le cadre de son sondage réalisé en décembre 2013 auprès de 1 000 personnes en Bretagne :

« [...] "la culture bretonne est reconnue par plus de 83 % de ces habitants". Seules 8 % des personnes interrogées pensent qu'il n'y a pas de culture bretonne mais du folklore. Les autres pensent, à 55 %, que la culture bretonne est "un mélange de tradition et de création", à 30 % que c'est "le maintien de traditions du passé" et à 3 % que c'est "une création permanente". De plus, seuls 11 % des habitants de la Bretagne sont indifférents à l'avenir de la culture bretonne. La culture bretonne est donc reconnue et estimée par la population de la péninsule mais elle est méconnue. La culture bretonne, au sens anthropologique du terme, bénéficie d'une forte empathie sans que les Bretons ne se mobilisent pour autant pour mieux la connaître. Il nous revient donc de créer les outils qui favoriseront cette rencontre. »⁹

En Normandie, l'exposition a été conçue en préparation de l'inventaire *participatif* prévu l'année suivante sur le territoire du Sud-Manche ; elle a même ambitionné d'accompagner la démarche *participative* pour communiquer sur celle-ci auprès des habitants. Nous verrons ensuite comment, par la narration et la scénographie, les deux expositions normande et bretonne invitent les visiteurs à se mobiliser et la façon dont les dispositifs multimédias ont pour dessein de susciter leur *participation*.

Enfin, cinquième fonction : l'exposition itinérante permet également de répondre à une logique collective – pour ne pas dire *participative* – dès sa conception. En effet, l'association bretonne poursuit sa mission de « coordination » des acteurs du territoire en réalisant l'exposition avec le concours de collectivités et structures locales :

« [...] c'est accompagner des acteurs dans la mise en forme de leurs écrits, tout ce qui concerne le PCI : on a fait une plaquette, on a fait une expo. Donc ça, tu vois, c'est un peu parti comme ça, parce que il y avait une demande : "C'est bien, on a inscrit le *Fest-noz*, mais nous, on aimerait bien revenir sur le PCI en général ».

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Cette dimension collective a un double effet : celui d'aider ces collectivités et structures à l'appréhension du PCI en construisant des outils adéquats, ce qui participe, d'ailleurs

⁹ Cf. : Quimbert, 2017 : p.7.

aussi, à leur formation ; et celui de faire de l'exposition le fruit d'une participation de divers acteurs professionnels à la formulation d'une vision collective du PCI :

« Nous souhaitons reproduire la démarche participative mise en œuvre pour la réalisation d'autres projets (*Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne, dossiers de candidatures Unesco*). »¹⁰

En Normandie, la dimension collective s'est exprimée différemment, comme décrit précédemment : elle a moins permis de croiser les regards sur le contenu, que d'associer les compétences pour la forme. Toutefois, elle a fait l'objet de conceptions divergentes dans la façon de narrer le PCI, ce que nous verrons par la suite.

1.3. Conception et méthodologies

Avant d'entrer le détail des méthodologies respectivement normande et bretonne, il est nécessaire de souligner le fait suivant : s'il existe quelques ouvrages universitaires et des guides méthodologiques sur la conception d'une exposition (Benaiteau & al., 2016 ; Schirman, 2015 ; Girardet & Merleau-Ponty, 1994), peu se consacrent à l'exposition dans sa forme itinérante, et ce, d'autant moins à destination d'autres acteurs et d'autres objets que ceux de l'institution muséale¹¹.

D'une part, les ressources existantes à ce sujet sont bien plus nombreuses à partir de 2017 – année de la conception de l'exposition normande. Il semble donc que l'exposition itinérante soit un sujet d'étude récent. En effet, la mission Musées du XXI^e siècle, conduite en 2016-2017, a mis à jour des conclusions encourageant les musées à, notamment, « s'ouvrir aux jeunes générations », à diversifier les publics, à « les rendre plus participatifs »¹². Ces axes d'évolution du musée ont, entre autres, conduit à la création, en 2017, du label « Le musée sort de ses murs », « destiné à valoriser les actions menées par les musées dans des lieux publics distincts de l'espace muséal : gare, mairie, maison de quartier, foyer rural, entreprise, grand magasin, maison de retraite, hôpitaux, maison d'arrêt, etc. »¹³. Sans doute cela a-t-il accru un mouvement en cours de gestation en faveur d'une forme itinérante de l'exposition. Notons qu'une formation a été organisée par

¹⁰ Cf. : Quimbert, 2017 : p.5.

¹¹ Sans parler du fait que les ouvrages se consacrent le plus souvent à l'exposition artistique.

¹² Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-la-mission-Musees-du-XXIe-siecle2>

¹³ Le premier appel à projets fut lancé en 2018. Cf: <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-politiques-des-musees-de-France/Musees-du-21eme-siecle>

l'OCIM¹⁴ en 2018, intitulée « Concevoir une exposition itinérante », à destination des acteurs professionnels du monde muséal.

D'autre part, notons que les ouvrages existants sur l'exposition et sa conception présentent, soit l'exposition artistique ou historique comme référence, soit une importante diversité de formes d'exposition, parmi lesquelles il est difficile de se retrouver. L'exposition-PCI, comme dit précédemment, si elle tient une fonction « documentaire », pour se référer à N. Heinich¹⁵, porte un projet résolument éducatif. Ainsi, en prenant comme cadre l'étude d'André Gob et Noémie Drouguet (2014 : p.122-187), elle s'inscrit dans plusieurs « approches » mais jamais totalement dans l'une d'entre elles :

- l'approche cognitive, où les sujets de l'exposition sont présentés comme des objets d'étude ;
- l'approche situationnelle, où ces expositions « sont ancrées dans des références à un réel relativement familier » et mettent les visiteurs « en "terrain connu" » ;
- enfin, l'approche communicationnelle, dans la mesure où ces expositions se présentent comme thématiques, elles-mêmes divisées en unités thématiques plus petites et articulées entre elles, qui peuvent être disposées dans l'espace sous forme d'« îlots » et qui n'impliquent pas forcément un cheminement séquentiel » ; mais aussi « interactives » où les visiteurs sont appréhendés « en tant qu'acteur[s] de sa découverte, souvent sur le mode ludique » (*ibid.*).

Pour conclure sur ces constats, ajoutons que mon observation participante en la matière m'a montré combien, pour les acteurs professionnels non-issus du monde muséal, trouver les ressources et références sur la méthode d'exposition est peu aisé : il existe un cloisonnement certain du monde muséal d'un côté et du monde du PCI de l'autre, malgré le fait que les agents-PCI et les acteurs professionnels muséaux travaillent sur un même objet : le patrimoine. Mais cela n'a pas empêché les agents normands de mettre en œuvre de nombreuses expositions en tant que restitutions de *recherches*. Ainsi, bien souvent, les agents qui ont une expérience empirique de l'exposition ne cherchent pas nécessairement à se former à cet exercice, mais simplement à s'entourer de compétences en la matière. Ce fut mon propre cas, en tant qu'agent-PCI : ayant déjà une expérience de l'exposition, je ne me suis pas préalablement formée à l'exposition avant de me lancer dans sa conception.

¹⁴ L'OCIM est « un centre national d'idéation, de savoirs partagés et de référence pour les professionnels et chercheurs des musées, du patrimoine et des cultures scientifiques et techniques » ; cf. : <https://ocim.fr/>

¹⁵ Heinich, N. Exposition. *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/exposition/>

1.3.1. Les enjeux d'un titre

En Normandie, un des premiers objets de cette méthodologie est le choix du titre de l'exposition : dans l'objectif de nous montrer conformes à la définition du PCI de l'Unesco, nous – moi-même, ainsi que le responsable de l'axe « PCI et territoires » avec qui je travaillais en binôme pour la plupart des projets que je menais – souhaitions trouver un titre à la fois clair et concis. L'objectif était de souligner, en particulier, les dimensions vivantes, contemporaines et humaines du PCI, c'est-à-dire de démystifier l'exceptionnalité patrimoniale, que l'on rapporte souvent à l'esthétique monumentale, en montrant que chacun peut en être porteur et le pratiquer de façon ordinaire et quotidienne.

Pour ce faire, nous avons pris exemple sur l'exposition « Extraordinaire quotidien. Patrimoine culturel immatériel en Aquitaine », réalisée par le Musée d'ethnographie de l'université de Bordeaux en 2014¹⁶. Par association d'idées, lors de réunions informelles, nous avons trouvé le titre « Humanité ingénieuse », qui a pour dessein de rester en conformité avec l'« esprit de la convention ». « Humanité » renvoie à l'idée que tout un chacun est concerné, sans hiérarchie sociale : le PCI n'est pas l'affaire d'une culture savante, mais populaire (le PCI est « inclusif » pour reprendre le terme de l'Unesco). « Ingénieuse » rappelle la définition Unesco selon laquelle le PCI « est le creuset de la diversité culturelle et de la créativité humaine » (Unesco, 2003 : article 2). L'ajout de « Patrimoines culturels immatériels en Normandie », en sous-titre, est à l'image du synopsis de l'exposition, qui s'appuie sur des éléments inscrits à l'inventaire national : le pluriel traduit la diversité des éléments¹⁷, et l'absence d'une préposition « les » renforce la non-exhaustivité (les éléments sont présentés comme des exemples, invitant le visiteur à réfléchir à d'autres PCI dont il serait porteur et qui n'ont pas été inventoriés). Enfin, l'identité visuelle de l'exposition, à commencer par le logo, a été conçue pour représenter le « mariage de l'exceptionnel et de l'ordinaire, du commun et de l'extraordinaire »¹⁸ : la police de caractère représente une écriture faite à la main, et un ruban rappelle celui d'un diplôme. Enfin, employer « patrimoine culturel immatériel » au lieu de « PCI » répond à la volonté de sensibiliser à cette notion de façon intelligible et en référence claire à la convention Unesco.

1.3.2. Le synopsis breton : une approche par notions Unesco

Le synopsis de chacune des deux expositions relève également d'une méthodologie précise et relative à chacun des organismes. Du côté breton, il s'agit, comme évoqué

¹⁶ L'exposition est aussi virtuelle : <https://www.patrimoine-immateriel-aquitaine.org>.

¹⁷ L'idée de diversité est renforcée par le choix de « en » au lieu de « de », lequel souligne la nécessité de ne pas identifier le PCI à une identité régionale de façon exclusive.

¹⁸ Cf. : archives personnelles : la note d'étape du projet d'exposition, datée du 2 février 2017.

précédemment, de présenter différentes caractéristiques qui traversent chacun des éléments de PCI :

« Enfin, cette exposition offre avant tout l’occasion d’aborder la Bretagne et son patrimoine à travers une réflexion sur les pratiques culturelles qui y sont présentes : leur vitalité, leur ancrage dans le quotidien, leur transmission et leur adaptation à la société contemporaine. »¹⁹

Des éléments qui fondent la culture bretonne sont présentés comme éléments de PCI – ils sont ainsi désignés par les agents-PCI eux-mêmes car ils n’ont pas fait l’objet de fiches, d’enquêtes ou de projets *participatifs* – afin d’appuyer le propos sur des exemples concrets et significatifs : le *Fest-noz*, la gastronomie bretonne (les recettes de la godinette, du far breton, de la pâte à crêpes, etc.), les « événements qui célèbrent ce patrimoine tout au long de l’année » (Le printemps de Châteauneuf, La Gallésie en fête, le Festival Interceltique, etc.), les savoir-faire vanniers (la fabrication du panier de Mayun à couvercle et de la bosselle en châtaignier à deux manches), le savoir-faire de la charpente marine, le savoir-faire de la lutherie (la fabrication d’une bombarde), les langues bretonne et gallo, les musiques et les danses.

L’idée première fut de « retracer la chaîne patrimoniale allant de la description de l’élément concerné aux mesures de sauvegarde envisagées aujourd’hui » (Quimbert, 2017 : p.6). Mais les agents se sont heurtés à la difficulté d’« illustrer chaque domaine de cette manière » et redoutaient « une présentation un peu "scolaire", qui ne donnait peut-être pas la juste place aux acteurs de ce patrimoine » (*ibid.*). Ainsi, le parcours de l’exposition suit un « argumentaire » qui se fonde sur la définition du PCI de l’Unesco. Le tableau ci-dessous a été réalisé par un des agents lui-même (*ibid.*) et représente le parcours de l’exposition, selon le titre de chaque panneau et les supports visuels et multimédias proposés ; on y trouve également le cheminement de l’« argumentaire » s’appuyant sur la définition Unesco :

Tableau 4 - Représentation du synopsis de l’exposition itinérante bretonne²⁰

Définition du PCI convention Unesco / argumentaire	Titre des panneaux	Supports
	Panneau d’ouverture « À la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne »	
Représentation dominante du patrimoine	Panneau 1 (P1) recto « Un patrimoine... »	Photographies
D’autres formes de patrimoines : le PCI	P1 verso « ...des patrimoines »	Odorama (7 fioles), 12 échantillons de tissus,

¹⁹ Cf. : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/>

²⁰ Cf. : Quimbert, 2017 : p.8-9.

		1 paysage sonore (13'44), 1 carte (patrimoine alimentaire)
...est un patrimoine vivant...	P2 recto et verso « Des patrimoines vivants »	Chiffres-clés et calendrier des fêtes, festivals autour des différents domaines du PCI en Bretagne
...qui se transmet de génération en génération...	P3 recto et verso « De toi à moi »	Photographies illustrant des stages, des contextes formels ou informels de transmission Objets issus de la vannerie (panier de Mayun et bosselle des marais (piège à anguilles))
...qui est recréé en permanence...	P4 recto « Chacun à sa façon »	Photographies apprentissage charpente ; présentation de la chaîne de fabrication d'instruments de musique (du bois brut à l'objet fini)
... et procure un sentiment d'identité et de continuité.	P4 verso « Des patrimoines partagés »	Photographies et témoignages
Langue comme vecteur du PCI	P5 recto « Les langues »	Carte, textes (chant, conte), témoignages et panneau de toponymie
Le PCI comme creuset de la diversité culturelle	P5 verso « Patrimoine et diversité culturelle »	Illustrations : à un domaine breton correspond un domaine étranger
Les enjeux	P6 recto « PCI et mondialisation »	Référence à d'autres textes de l'Unesco (DUDC), aux droits culturels...
	P6 verso Crédits et remerciements	

On voit que chaque titre de panneau traduit une des caractéristiques de la définition du PCI de l'Unesco : la vitalité, la transmission, la recréation permanente, et le « sentiment d'identité et de continuité ». Par exemple, le titre « De toi à moi » (panneau 3) exprime, par un langage familier, l'idée de transmission du PCI de génération en génération. En addition, trois panneaux se consacrent à d'autres thématiques qui sont inhérentes à la notion de PCI et qui sont la marque spécifique de l'organisme : la langue d'une part, la diversité culturelle d'autre part, et les enjeux du PCI face à la mondialisation. En outre, dans la logique de mobiliser le visiteur pour la sauvegarde et la reconnaissance du PCI, l'exposition présente un dernier panneau, qui ne figure pas dans ce tableau :

« Dès l'origine, nous souhaitons que les visiteurs, avec le lieu d'accueil, puissent exposer à leur tour ce qu'ils pensent être leur propre patrimoine culturel immatériel. Nous proposons pour cela un panneau vierge intitulé "Et chez vous ?" que nous mettrons en page et imprimerons avec les données que le lieu d'accueil aura récoltées (fig. 8) : une façon de renvoyer chacun à sa propre responsabilité dans la désignation, la reconnaissance de ce qui fait patrimoine. »²¹

²¹ Cf. : Quimbert, 2017 : p.7.

Ainsi, par exemple, pour le festival Interceltique de Lorient, ce panneau décrit l'événement comme :

« Un lieu de valorisation et de transmission des éléments du patrimoine immatériel breton : au travers d'expositions et d'animations, sont présents les jeux et sports traditionnels de Bretagne (gouren, boules bretonnes...), la lutherie, les coiffes de Bretagne ou encore la gastronomie avec la cotriade, plat traditionnel des retours de pêche, service en musique. »²²

Toutefois, s'il vise à interroger le visiteur sur ce qui fait patrimoine pour lui (*ibid.*), il en limite le champ de réflexion, puisque ce dernier panneau formule déjà une proposition, conçue par les agents de l'organisme breton et ceux du lieu qui l'accueille.

1.3.3. Le synopsis normand : une approche par éléments de PCI

Du côté normand, le parcours de l'exposition est le fruit d'une méthodologie conçue à l'inverse de ce qui a été décrit précédemment. Il se fonde sur chaque élément de PCI inscrit à l'inventaire, et tente de populariser le contenu de chacune des fiches : les éléments de PCI constituent donc la base du propos, sur laquelle s'appuient, de façons variées, les caractéristiques définitionnelles du PCI de l'Unesco (la vitalité, la transmission, etc.). Chaque panneau étant consacré à un élément, indépendamment des autres, le parcours peut être visité dans le sens que souhaite le visiteur. Les éléments de PCI inventoriés et qui ont fait l'objet d'un panneau sont : la tradition du tracé dans la charpente française, les pêcheries fixes du littoral de la Manche, le carnaval de Granville, le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon, le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires, les usages et les représentations du patrimoine végétal en Normandie. Le tableau ci-dessous a été réalisé en février 2017²³ et donne à voir, pour chaque panneau, les notions et idées-clés abordées :

Tableau 5 - Représentation du synopsis de l'exposition itinérante normande

Panneau	Notions et idées-clés	Supports multimédias
Panneau introductif	Le carnaval de Granville vient d'être inscrit à l'Unesco : découvrez d'autres PCI !	
Le patrimoine culturel immatériel de l'Unesco	Entre traditionnel et contemporain : un patrimoine bien vivant	
Le patrimoine culturel immatériel en France	- L'inventaire national - la participation des praticiens - les organismes normands comme « références » dans la connaissance du PCI	Diffusion sur tablette d'une interview de Sylvie Grenet (chargée de mission pour la convention au ministère)

²² Cf. : *ibid.*

²³ Cf. Archives personnelles : « deuxième note d'étape du projet d'exposition ».

Tradition du tracé dans la charpente française	- Au-delà du savoir-faire : une vision du monde fondée sur l'éthique - ce qui fait patrimoine est l'ensemble matériel et immatériel	Diffusion sur tablette d'un film « La tradition du tracé dans la charpente française (France) » (© 2008 - F. Calame)
Pêcheries fixes du littoral de la Manche	La vulnérabilité de l'élément	Jeu interactif reproduisant le fonctionnement de la pêcherie
Carnaval de Granville	- Traditionnel mais se renouvelle chaque année au gré des actualités - n'est pas qu'une fête, mais aussi la célébration de l'égalité sociale	Écran de diffusion de photos prises par des carnavaliers
Savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon	- Savoir-faire ancien mais qui continue d'évoluer (création contemporaine) - au-delà d'un savoir-faire : un rituel	Lunettes de réalité virtuelle pour une immersion dans l'atelier des dentellières
Patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires	Des pratiques aux fortes dimensions symboliques	Diffusion d'un paysage sonore de l'hôpital
Autour d'arbres vénérables : rites et croyances	Les arbres comme supports de rituels anciens et contemporains	Arbre en carton à décorer de vœux
« Faire patrimoine » : une construction collective	- Le Mont-Saint-Michel n'est pas qu'un monument ? - Inventaire participatif : entre recherche et action	Diffusion sur tablette d'un reportage sur l'inventaire participatif en cours
Ours et remerciements		

Le renouvellement constant de pratiques anciennes et traditionnelles, la vitalité, les significations sociales et symboliques de l'élément, ou encore le matériel comme support de l'immatériel, sont autant de notions et idées-clés qui rappellent l'esprit de la convention - de façon plus diffuse que l'exposition bretonne. Leur explicitation se trouve plutôt dans trois panneaux qui sont dédiés à l'Unesco, à l'inventaire national et à l'inventaire participatif : « Le patrimoine culturel immatériel de l'Unesco », « Le patrimoine culturel immatériel en France » et « "Faire patrimoine" : une construction collective » (nous détaillerons leurs contenus dans la prochaine sous-partie). Notons également que la mobilisation du visiteur à la désignation patrimoniale s'effectue uniquement à travers les supports de médiation indirecte : le panneau « "Faire patrimoine" : une construction collective » décrit seulement le projet d'inventaire participatif.

Pour conclure, les approches respectivement bretonne et normande diffèrent dans leur référence à l'Unesco. L'exposition bretonne s'émancipe légèrement de la définition Unesco du PCI, intégrant la gastronomie et les langues comme PCI, et désignant d'emblée des

éléments de la culture bretonne comme patrimoniaux ; elle s'appuie ainsi sur un environnement connu par le visiteur, pour servir une logique d'animation. L'exposition normande, quant à elle, montre une approche plus institutionnelle, dans la mesure où elle s'appuie complètement sur les dispositifs existants et agit comme un outil de promotion des démarches de l'EPCC-LFPN. Voyons à présent dans quelles mesures les textes et les supports multimédias nourrissent cette première analyse.

2. Support textuels et multimédias : présenter et impliquer

Les expositions-PCI normande et bretonne s'emploient à populariser la notion de PCI et son dispositif en employant trois moyens : le support matériel et visuel pour rendre la visite attractive et le propos concret (2.1.), la narration textuelle pour rendre intelligible les termes de l'Unesco (2.1.) et les dispositifs multimédias pour impliquer les visiteurs dans leur propre initiation au PCI (2.3.).

2.1. En Normandie : représenter le PCI

Le format itinérant de l'exposition implique certains choix concernant la scénographie, et notamment celui de matériaux adaptés. L'exposition doit pouvoir se stocker facilement, dans des espaces exigus (par exemple, en Normandie, dans une pièce d'environ 5 m² où sont contenus d'autres outils et machines), se transporter (nous utilisons un camion de 4m³), être montable et démontable rapidement et, enfin, être modulable en fonction des lieux d'accueil et de l'espace disponible. Ses matériaux doivent aussi être solides afin de résister aux montages, démontages et transport successifs, mais rester légers pour faciliter la manutention. Ces paramètres sont à prendre en compte dès la conception de l'exposition.

Nous avons ainsi opté pour deux grandes cimaises de quatre panneaux imprimés recto-verso sur une bâche (0,80x2m). Ils sont accrochés les uns aux autres au moyen de charnières et sont donc démontables un à un et stockables en pile. Les panneaux sont reliés entre eux et forment des ensembles autoportants. Sur les lieux d'accueil, les cimaises se placent en accordéon et leur disposition est adaptable : parallèles, perpendiculaires, ou en arcs de cercle, par exemple. La longueur respective des deux cimaises peut également être modulée en fonction de la place disponible en étirant plus ou moins le système accordéon. Notre choix s'est porté sur un matériau à la fois suffisamment léger pour être transporté un à un par une seule personne (environ 8 kg par panneau) et à la fois suffisamment lourd pour ne pas être emporté par un coup de vent : l'exposition a pour ambition d'être installée dans des halls d'accueil qui sont des lieux de passages et de courants d'air.

Photographie 3 - Tableau 6 - Exposition itinérante normande installée à Sourdeval (50)



Une fois ces choix techniques effectués, l'identité visuelle et l'iconographie participent aussi de la méthodologie adoptée par les agents-PCI. L'iconographie accompagne les textes sur les panneaux des deux expositions. Les photographies prennent environ deux tiers de l'espace total, afin de compenser la longueur des textes et de rendre les panneaux plus attractifs. Pour chacun des panneaux, l'exposition a eu l'opportunité de s'appuyer sur des photographies issues des agents-PCI eux-mêmes (prises lors de leurs enquêtes) ou

de photographes professionnels ayant participé à des démarches d'inventaire (c'est le cas des panneaux-CHU, du panneau-carnaval ou encore du panneau-dentelle).

L'identité visuelle de l'exposition normande fut également l'objet de nombreux échanges avec l'Atelier de production de l'EPCC-LFPN. Toujours dans l'idée de « partir des connaissances supposées du visiteur »²⁴, l'identité visuelle repose essentiellement sur une photo du carnaval de Granville qui représente trois carnavaliers sous des confettis. Le mouvement représenté par cette photo traduit l'inclusivité, la créativité, la diversité et la vitalité, des caractéristiques de l'« esprit » Unesco. Les confettis ont ainsi été repris et déclinés en triangles, permettant d'attirer l'œil sur les sous-titres. À l'image de la profusion de couleurs présente dans cette image, nous avons attribué à chaque panneau une couleur dominante. En outre, autour du texte, des pastilles permettent de mettre en exergue de courtes informations, comme des citations, des données chiffrées ou l'inscription à l'Unesco (cf. figure n°6, page ci-après).

²⁴ Cf. Le cahier des charges, p.

Figure 7 - Panneau sur le carnaval de Granville (« Humanité ingénieuse »)





Le carnaval de Granville

Depuis le XIXe siècle, le carnaval de Granville est célébré chaque année durant les quatre jours qui précèdent le Mardi gras. Héritage qui se renouvelle chaque année au présent, le carnaval de Granville est bien un patrimoine vivant, mouvant, unique.

Entre tradition et renouvellement

Les origines du carnaval remontent sans doute à l'époque où les Granvillais filaient le départ des marins en Atlantique pour pêcher la morue au large de Terre-Neuve. Si la Grande Pêche n'existe plus aujourd'hui, le carnaval continue ! Dans un esprit d'impertinence et d'humour, les carnavaliers portent un regard satirique sur des personnages politiques et des célébrités. La fête se renouvelle au gré de l'actualité : c'est ainsi que le carnaval de Granville se perpétue par-delà les époques.

Au-delà de la fête...

Un véritable savoir-faire

Le carnaval témoigne de la rencontre entre création esthétique, savoir-faire technique et logistique. Acquis par l'expérience, ces pratiques ne sont pas professionnelles mais sont le simple produit d'une mise en commun des compétences de chacun, transmises entre les générations dans le cercle familial.

“ Le carnaval, par essence lieu de dialogue et d'échange d'idées, est le terrain d'un engagement citoyen qui donne à chacun la possibilité de s'exprimer. ”

Source : Sébastien Goussier, directeur de la Culture et de la Communication

Témoignez de votre attachement pour ce patrimoine !
Transmettez-nous vos clichés des coulisses ou du défilé du carnaval à expo.pci@lafabriquedepatrioine.fr



Le carnaval de Granville. Photo de Sébastien Goussier. La fabrique de patrimoine et d'histoire.

Le carnaval de Granville a été inscrit en 2016 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Est ainsi garanti le maintien de ses caractéristiques, des conditions propices à son organisation et la transmission de sa signification aux générations futures.









Côté breton, les matériaux ainsi que l'identité visuelle se montrent plus sobres : les panneaux, également autoportants, sont conçus en carton, de même que les meubles (qui constituent les dispositifs interactifs). Les textes et les iconographies sont également plus modestes (cf. figure ci-après). L'avantage d'un tel format est de permettre une meilleure adaptabilité aux lieux d'accueil ; en outre, l'information est représentée plus clairement que dans l'exposition normande, laquelle intègre le texte dans une profusion d'images et de motifs (on reconnaît là, sans doute, l'apport de la scénographie).

Photographie 4 - Panneau sur les langues (« À la découverte du PCI en Bretagne »)



2.2. Populariser les termes de la convention : la narration textuelle

Côté breton, chaque panneau propose un texte, de 500 caractères (espaces non-comprimes) maximum, traduit en breton et en gallo. Le texte est illustré par des exemples concrets et des iconographies. Prenons l'exemple du panneau « Des patrimoines partagés », qui évoque le « sentiment d'identité et de continuité » (cf. figure suivante) ; le texte est accompagné de citations²⁵ et d'un atlas « Musiques et danses » :

²⁵ « Ce qui me plaît avant tout dans le *Fest-noz*, c'est de retrouver des gens. [...] C'est le plaisir d'être ensemble, de partager quelque chose. » (Céline) ; « Les enfants suivaient, on allait donner la main, on ramassait des pommes... C'est comme ça que j'ai appris beaucoup de chansons. On restait à écouter les anciens dans les veillées, dans les noces, les concours. » (André) ; « Même si on ne la parle pas, on sait que la langue est là. On sait qu'elle participe d'une singularité, d'une couleur, d'un paysage. Et on sait que cette langue a eu une influence parce qu'elle va nourrir nos propres noms et nos propres prénoms. » (Michel).

Figure 8 - Panneau « des patrimoines partagés »



DES PATRIMOINES PARTAGÉS CLADOU RANNET DES ERITAJ PAR LAJÉE

Nous héritons de ce patrimoine par imprégnation auprès de nos parents et de notre entourage. Il compose une part essentielle de notre histoire individuelle et collective.

Digant hor c'herent ha mignoned e vezomp intret gant hon hêrezh glad. Dont a ra da vezañ ul lodenn guer eus hon istor hinienneel hag eus istor a-stroll.

L'eritaj-la nouz vienn parr un embibment a côté de nôz parent e du monde perchèn de nouz. Sa form un part consequent de noll istouèrr individual e social.

Une danse, une pratique instrumentale, un savoir-faire... sont souvent perçus par les habitants comme emblématique d'une commune, d'un terroir, d'un pays : Rennes le pays de la plâchette sautoise, Poulleaux de la gavotte, Bazouges-la-Pérouse de l'avant-deux, etc.

Un dafis, doukiz sonit, gicizit... a vez sonjet ermen eus ar muziquen eus ar gaman, ar pastel-veit, pe hini ar veit : Kramponnec-dreiz e hris-Rozhann, ar gavolenn e Poulleux pe e'hozh Bazouge ar Veitig hag an avant-deux...

Une danse, un pratij instrumental, un savantij termij... bien dez fue s'it pieru parr les dmeurant com lez xinbol d'un emmen, d'un terroir, d'un pays : Renn le pays de la plâchette sautoise, Poulleaux de la gavotte, Bazouge la Pérouse de l'avant-deux, e nen e se it.

« Ce qui me plaît avant tout dans le fest-noz, c'est de retrouver des gens. [...] C'est le plaisir d'être ensemble, de partager quelque chose. »

(Céline)

« Les enfants suivaient, on allait donner la main, on ramassait des pommes... C'est comme ça que j'ai appris beaucoup de chansons. On restait à écouter les anciens dans les veillées, dans les noces, les concours. »

(André)

« Même si on ne la parle pas, on sait que la langue est là. On sait qu'elle participe d'une singularité, d'une couleur, d'un paysage. Et on sait que cette langue a eu une influence parce qu'elle va nourrir nos propres noms et nos propres prénoms. »

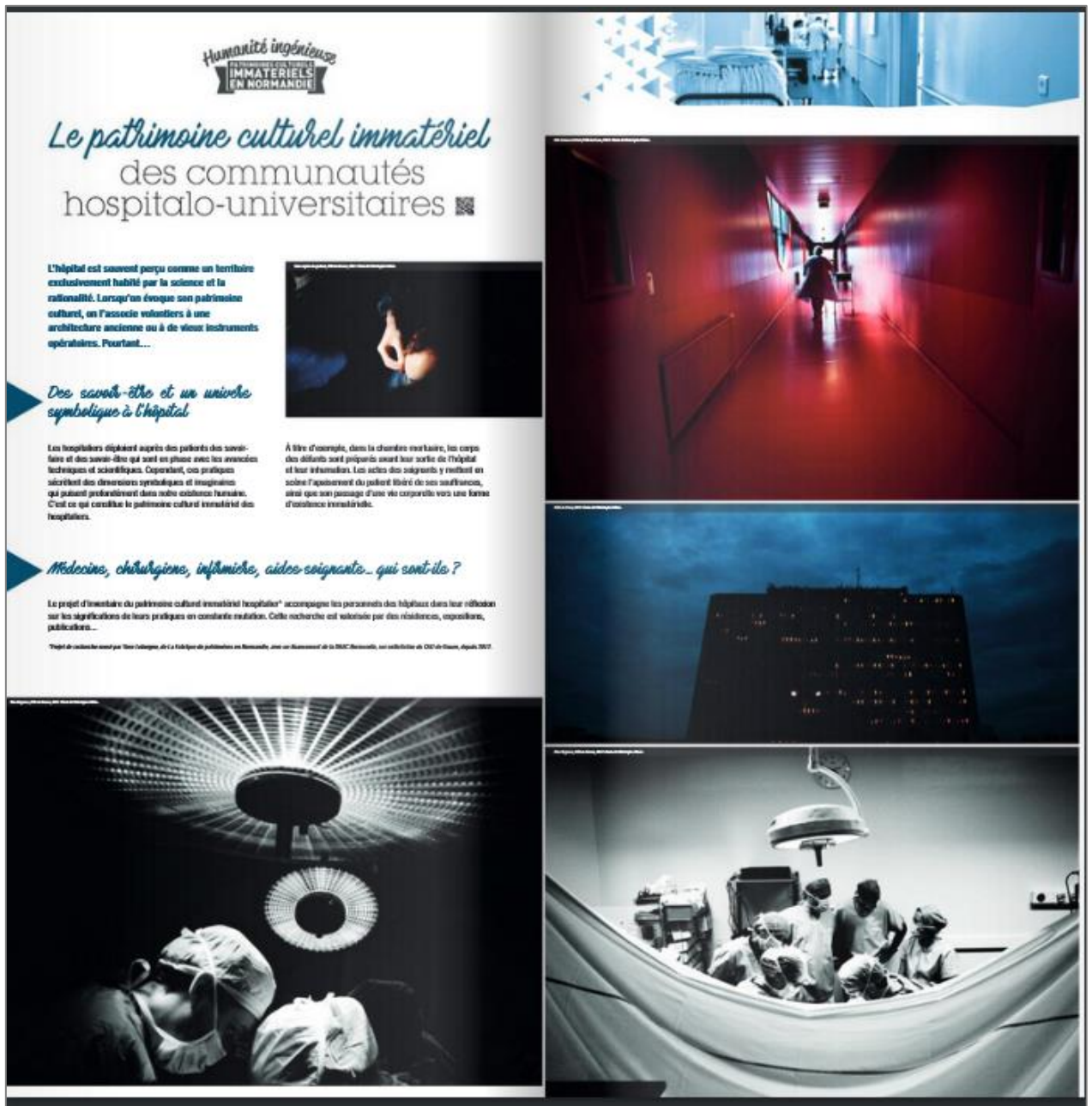
(Michel)



"Muziquen e Breiz", er Breizh-Prezeger M. B. Kerroul D., *Atlas de Bretagne / Atlas Breizh, Coop Breizh, 2001, p.64*

En Normandie, chaque panneau présente un maximum de 1 500 caractères (espaces non-comprisés), structuré en deux ou trois paragraphes et sous-titres. Le texte est généreusement illustré par des photographies (ci-dessous, d'un photographe professionnel) ; prenons l'exemple du double panneau sur « le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires :

Figure 9 - Panneau sur le PCI des communautés hospitalo-universitaires



Pour simplifier la notion de PCI, un « patrimoine à vivre plutôt qu'à toucher »²⁶, la narration des expositions joue un rôle central pour rendre intelligible des particularités (vitalité, contemporanéité, représentativité) qui échappent aux dimensions qui fondent la conception collective du patrimoine (mémoriel, ancien, exceptionnel). Pour décrire et analyser la façon dont les agents-PCI construisent cette narration, nous allons nous intéresser à la manière dont, d'abord, ils introduisent le PCI, puis, dont ils le rendent concret, dont ils le nomment, et enfin, dont ils rendent intelligibles les caractéristiques définitionnelles de la convention Unesco. Nous verrons, enfin, que chacune des deux expositions formule un message de fond bien particulier.

2.2.1. Introduire le PCI

Pour aborder le PCI, les deux expositions débutent leur propos, en premier lieu, en se référant à la conception patrimoniale présumée commune, c'est-à-dire sur le patrimoine monumental (Quimbert, 2017 : p.6) :

« Nous avons fait le choix de partir de la conception matérielle pour convier le visiteur à conforter sa définition implicite du patrimoine, supposée celle du patrimoine monumental, pour lui faire constater qu'il porte en lui d'autres héritages, notamment sensoriels : des odeurs, des goûts, des paysages, des sons, des petits objets. »

En effet, pour la Bretagne, le premier panneau commence de cette façon, tout à fait explicitement (*ibid.*) :

« La Bretagne est la deuxième région patrimoniale française, après l'Île-de-France, avec quelques 2 900 monuments protégés. La richesse du patrimoine naturel est elle aussi reconnue, notamment par l'existence de deux parcs naturels régionaux et un parc naturel marin. »

Pour la Normandie, il s'agit de rappeler l'existence, supposée connue, de la convention de 1972 :

« En 2003, le PCI accède pour la première fois à une reconnaissance officielle et internationale, grâce à l'Unesco [...]. Cette dernière complète celle de 1972 pour la protection du patrimoine culturel et naturel, qui ne concernait que les monuments historiques et les sites naturels. »²⁷

L'objectif est, ainsi, de faire d'emblée appel à ce que le visiteur connaît pour le capter.

²⁶ Cf. Archives personnelles : « deuxième note d'étape du projet d'exposition ».

²⁷ Cf. : Panneau concernant la convention Unesco, exposition itinérante « Humanité ingénieuse » : <https://fr.calameo.com/read/0046569745b6e435d7a08>

2.2.2. Rendre le PCI concret

Ensuite, afin de rendre la notion plus concrète pour le visiteur, de façon plus diffuse dans l'ensemble des panneaux, la stratégie normande est d'interpeller le visiteur en soulignant ce qui pourrait être ambigu ou contradictoire d'un point de vue profane :

« En 2016, le carnaval de Granville a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. D'autres pratiques contemporaines et traditionnelles, singulières et populaires, transmises de génération en génération, caractérisent la diversité culturelle de la Normandie : rituels, savoir-faire, festivités, traditions, pratiques sociales... »

« Qu'est-ce qui est patrimonial : la charpente ou le savoir-faire de ceux qui la créent ? Le matériel ou l'immatériel ? Les deux, l'un ne va pas sans l'autre. »

« Entre traditionnel et contemporain... »

« De l'immatériel dans les arbres ? »²⁸

L'exposition bretonne, elle, fait appel à un environnement connu par le visiteur et ce, en particulier, à travers le *Fest-noz*, qui était de plus récemment inscrit à l'Unesco (cf. le deuxième panneau de la visite, représenté ci-dessous) :

²⁸ Cf. : panneau concernant le carnaval de Granville, exposition itinérante « Humanité ingénieuse » : <https://fr.calameo.com/read/0046569745b6e435d7a08>

Figure 10 - Panneau « Des patrimoines vivants »



DES PATRIMOINES VIVANTS (1)

GLADOÙ BEV DEZ ERITAÑ VIOCH

Les pratiques contemporaines issues des cultures traditionnelles et populaires forment l'essentiel du patrimoine immatériel.

Boazioù a-vremañ, ganet a-ziv-ar sevenadurioù hengounel ha poblek, a ya d'ober darn vrasañ ar glad dizanvezel.

Lez pratiq d'astourr qñi son orinée dez qhultur tradicional e populérr i formen le pu consequent de l'eritajj imaterial.

40 stagiaires par an formés aux savoir-faire de la charpente navale, de la voilerie et de la sellerie.

stajad ar bloaz bet stummet ouzh teknikoù ar c'halvezerezh bagoù, ar ouelierezh, an dibrevezh.

stajérr parr an de formé ez savanteq tecniq de la charpente de bateau, de la voilerie e de la sellerie.

6% de la population déclarent parler très bien ou assez bien le breton.

de la peuplée declaren q'i caezen vrae bñ ou assè bñ le berzonèq.

5% de la population déclarent parler très bien ou assez bien le gallo.

de la peuplée declaren q'i caezen vrae bñ ou assè bñ le galo.

2 200 hectares de blé noir ont été cultivés en 2014.

hektar gwintzh-du bet gounezet e 2014. eclair de bilé nser qñi jum afé en 2014.

15 000 personnes sont licenciées à la FALSAB.

den emezeler er FALSAB.
bonn jens de licenciee a la FALSAB.

1 474 fest-noz ont été organisés en 2014.

fest-noz bet aozet e 2014.
rigdao d'organizé en 2014.

19 000 personnes adhèrent aux deux fédérations de cercles celtiques.

den emezeler en daou gevredad kelt'hioù. keltiek.
jens qñi son menbr dez deuz agerouée de cercle celtiq.

Fest-Noz

Le saviez-vous ?

Le fest-noz (du breton « fête de nuit ») a été reconnu le 5 décembre 2012 par l'Unesco, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a choisi

Le fest-noz, reconnaissant fest-noz sur la proposition de la France

sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

le 5 décembre 2012

2.2.3. Nommer le PCI

Pour parler du PCI, l'exposition bretonne évoque la notion de PCI sans jamais utiliser l'acronyme ; elle préfère utiliser la locution de « patrimoine culturel immatériel » ou de « patrimoine immatériel » comme unique forme contractée :

« Le patrimoine immatériel se transmet au quotidien, oralement ou par imitation d'un geste, sans que l'on en ait toujours conscience. »²⁹

L'exposition normande, quant à elle, intègre l'acronyme « PCI » dans les panneaux introductifs concernant la convention Unesco et l'inventaire national. Cela ne correspond pas à la logique d'une exposition qui n'a pas de sens de parcours, dans la mesure où le visiteur peut être étonné de lire « PCI » s'il n'est pas d'abord passé par un panneau introductif : toutefois, sur aucun des panneaux suivants ne figure « PCI » ni même « patrimoine culturel immatériel », et les deux panneaux introductifs sont doublés et disposés autour des panneaux thématiques. L'objectif, pour les agents-PCI normands, est de ne pas perdre le visiteur dans la multiplication de vocables synonymes plus ou moins connus et de s'appuyer sur les éléments exposés comme exemples concrets où la notion de PCI se définit d'elle-même à travers la lecture des textes décrivant les éléments.

En Bretagne, l'exposition cherche à traduire la notion de PCI en employant d'autres termes et expressions peut-être plus accessibles aux profanes : « héritage culturel », « patrimoines vivants », « pratiques contemporaines issues des cultures traditionnelles et populaires ».

2.2.4. Expliquer les termes Unesco

Afin de rendre intelligibles les caractéristiques définitionnelles de la convention Unesco, en Bretagne, l'accent est essentiellement mis sur la dimension vivante du PCI : « pratiques contemporaines », « se transmet au quotidien », « se recrée sans cesse ». En outre, le « sentiment d'identité et de continuité » (Unesco, 2003 : art. 2) est traduit par l'ancrage de la pratique en tant qu'« héritage » constitutif de l'histoire et « emblématique » du territoire :

« Nous héritons de ce patrimoine par imprégnation auprès de nos parents et de notre entourage. Il compose une part essentielle de notre histoire individuelle et collective.

Une danse, une pratique instrumentale, un savoir-faire... sont souvent perçus par les habitants comme emblématiques d'une commune, d'un terroir, d'un pays :

²⁹ Cf. : panneau « de toi à moi... », exposition itinérante « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/pci-5.php>

Rennes le pays de la galette saucisse, Poullaouen de la gavotte, Bazouges-la-Pérouse de l'avant-deux, etc. »³⁰

En Normandie, encore une fois, l'adaptation des termes Unesco dans la narration de l'exposition se fait de façon moins directe et plus diffuse. L'exposition souligne particulièrement l'utilité sociale et symbolique des pratiques, montrant ainsi qu'il s'agit « de bien plus qu'un savoir-faire » (cf. panneau-charpente), « la célébration de l'égalité sociale » (cf. panneau-carnaval), ou encore qu'elles « suscitent autour d'elles [les pêcheries] un important réseau de sociabilité » (cf. panneau-pêcheries)³¹. En fait, chaque élément de PCI présenté propose une lecture partielle de la convention, et leur assemblage est censé permettre une compréhension globale de ce qu'est le PCI. En effet, la description du carnaval de Granville aborde la transmission et la constante recreation du PCI :

« Dans un esprit d'impertinence et d'humour, les carnavaliers portent un regard satirique sur des personnages politiques et des célébrités. La fête se renouvelle au gré de l'actualité : c'est ainsi que le carnaval de Granville se perpétue par-delà les époques. [...] Le carnaval témoigne de la rencontre entre création esthétique, savoir-faire technique et logistique. Acquisées par l'expérience, ces pratiques ne sont pas professionnelles mais sont le simple produit d'une mise en commun des compétences de chacun, transmises entre les générations dans le cercle familial. »

Le panneau-pêcheries aborde la fragilité du PCI et le risque de disparition :

« Les pêcheries en bois constituent un patrimoine particulièrement vulnérable. Elles font l'objet de soins quotidiens et complexes de la part de leurs exploitants [...]. Si leurs exploitants cessent de pêcher – pour des motifs administratifs, juridiques, matériels ou humains – très rapidement les savoir-faire et la vie liée à l'exploitation d'une pêcherie vont disparaître, tout comme le fragile témoin de ces pratiques. »³²

Le panneau-CHU montre l'intérêt d'une fiche d'inventaire :

« Médecins, chirurgiens, infirmiers, aides-soignants... qui sont-ils ?
Le projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel hospitalier accompagne les personnels des hôpitaux dans leur réflexion sur les significations de leurs pratiques en constante mutation. Cette recherche est valorisée par des résidences, expositions, publications... »³³

³⁰ Cf. : panneau « Des patrimoines partagés », exposition itinérante « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/pci-8.php>

³¹ Rappelons que les panneaux sont visibles ici : <https://fr.calameo.com/books/0046569745b6e435d7a08>

³² Cf. : *ibid.*

³³ Cf. : *ibid.*

Le panneau-arbres permet d'approcher le « sentiment d'identité et de continuité » (Unesco, 2003 : art. 2) par l'ancrage du PCI dans l'histoire et dans le territoire local :

« Songeons qu'il y a plus de 2000 ans les celtes se groupaient autour d'arbres sacrés qui incarnaient la mémoire des ancêtres et une divinité ; l'esprit de la tribu, de la communauté qui occupait le territoire. [...] De nos jours, on peut encore observer en Normandie des manifestations autour de gros chênes, d'ifs majestueux ou d'aubépines. Elles procèdent tantôt de rituels à caractère païen, de processions religieuses traditionnelles ou de festivités villageoises. Elles mettent en scène des singularités locales pouvant traverser des millénaires. »³⁴

Les panneaux consacrés à des éléments inscrits à l'Unesco permettent d'évoquer les mesures de sauvegarde :

« La transmission du savoir-faire de génération en génération est un moyen de le pérenniser. L'inscription à l'Unesco garantit le maintien de son enseignement par l'Éducation nationale et exprime une reconnaissance de la communauté des professionnels du bâtiment, jusqu'alors peu valorisée en France. »³⁵

« Les pouvoirs publics sont ainsi encouragés à maintenir l'effectif des dentellières, ainsi qu'à créer un pôle de formation s'adressant à un public venu de milieux professionnels voisins. »³⁶

Enfin, la vitalité et la contemporanéité du PCI sont plus explicitement abordées dans le panneau introductif « Le patrimoine culturel immatériel de l'Unesco » :

« L'ensemble de nos notions de folklore, de cultures populaires, de patrimoine oral ou ethnologique construisent aujourd'hui ce qui est appelé le "PCI". Ces traditions et pratiques visibles rythment notre quotidien et son l'expression de la diversité culturelle et de la créativité humaine. »³⁷

2.2.5. Infuser un message

Pour terminer, chacune des expositions s'emploie à infuser un message plus ou moins explicite, dans l'objectif de générer un effet sur le visiteur : une prise de conscience de sa responsabilité dans la sauvegarde du PCI. En effet, en Bretagne, un panneau est entièrement consacré à la vulnérabilité du PCI, et exprime clairement la nécessité d'agir pour sa transmission :

« Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en place une transmission plus organisée, un "enseignement" formel pour que ces pratiques demeurent. »³⁸

³⁴ Cf. : *ibid.*

³⁵ Cf. : *ibid.*

³⁶ Cf. : *ibid.*

³⁷ Cf. : *ibid.*

³⁸ Cf. : panneau « de toi à moi... », exposition itinérante « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/pci-5.php>

En outre, l'exposition réserve un autre panneau aux langues bretonnes :

« La Bretagne est plurilingue. Elle possède, en plus du français, deux langues spécifiques : le breton, traditionnellement parlé à l'Ouest, et le gallo, souvent encore dénommé "patois", à l'Est. Ces deux langues portent des cultures singulières, qui constituent le patrimoine culturel immatériel breton. »

« C'est dramatique, une langue qui se perd, c'est dramatique. Parce que derrière, c'est toute une appartenance, tout un héritage, un mode de pensée qui s'en va. (citation de Nicole) »³⁹

Ce texte et cette citation sont accompagnés de paroles de chansons et d'un atlas des « Aires linguistiques du breton et du gallo ».

Par ailleurs, la diversité culturelle fait l'objet d'un panneau qui lui est dédié : il cite la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001) et met en miroir des éléments bretons avec des éléments internationaux (cf. figure ci-après).

Figure 11 - Eléments bretons et internationaux (exposition itinérante bretonne)



Enfin, un panneau est consacré à la nécessité de sauvegarder le PCI face aux effets négatifs de la mondialisation :

³⁹ Cf. : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/pci-7.php>

« Face à la mondialisation et à l'uniformisation des pratiques sociales et culturelles, il est nécessaire de reconnaître et de sauvegarder ce patrimoine immatériel, qui contribue à créer un sentiment d'identité et de continuité. Le reconnaître, c'est affirmer comme principe fort l'égalité des cultures. »⁴⁰

Les langues et la diversité culturelle sont des volets importants de la doctrine d'établissement de BCD. Ainsi, l'exposition bretonne cherche à infuser un message engagé en faveur du PCI et, en creux, sur la culture bretonne.

« Humanité ingénieuse » s'inscrit dans une approche tout aussi engagée mais elle concerne davantage la *participation des communautés*. Elle met ainsi en valeur et décrit les institutions du dispositif PCI et son impératif participatif :

« En France, depuis 2008, le ministère de la Culture et de la Communication coordonne l'inventaire national du PCI. Faisant suite aux enquêtes ethnologiques menées depuis une trentaine d'années, il répertorie les éléments qui sont identifiés au titre du PCI par des organismes culturels et de recherche. [...]

Identifier ce qui « fait patrimoine »

Menant des enquêtes auprès des communautés concernées, ces organismes culturels et de recherche contribuent à identifier ce qui "fait patrimoine". L'Unesco encourage dans ce cas une "démocratie participative" ; c'est-à-dire, la participation active des communautés dans la reconnaissance du PCI. Une exigence innovante pour les institutions françaises !

Le PCI et la Normandie

Bien avant l'adoption de la convention, dès les années 1980, l'État et les deux régions normandes ont financé des institutions pour conduire des recherches sur les expressions immatérielles du patrimoine normand. Ces organismes sont devenus des références dans la connaissance du PCI. »⁴¹

L'approche est plus didactique et on pourrait trouver qu'elle s'apparente à l'esprit d'un manuel de formation. L'exposition implique même le visiteur dans les réflexions qui animent les agents-PCI eux-mêmes :

« Inventaire participatif : entre recherche et action

À partir des pèlerinages, le projet prend une dimension plus large : inventorier le PCI dans le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel selon une méthode "participative". La théorie s'allie à la pratique : la réflexion engagée autour du sens réel de cette notion de "participation" est confrontée à des actions favorisant la valorisation et l'échange avec la population locale. »⁴²

⁴⁰ Cf. : panneau « PCI et mondialisation », exposition itinérante « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » : <http://www.bcd.bzh/expo-pci/pci-10.php>

⁴¹ Cf. : panneau « Le PCI de l'Unesco », exposition itinérante « Humanité ingénieuse » : <https://fr.calameo.com/books/0046569745b6e435d7a08>

⁴² Cf. : panneau « Faire patrimoine », exposition itinérante « Humanité ingénieuse » : <https://fr.calameo.com/books/0046569745b6e435d7a08>

En Bretagne, il s'agit de traduire les notions en revenant à un registre simple, familier, quotidien :

« Donc moi, j'ai plus travaillé sur la forme que le fond, mais quand même sur la compréhension de certains mots. L'objectif c'était de rendre matériel quelque chose d'immatériel, donc pour le coup c'était un exercice assez inédit. Ça va plus être peut-être dans les titres, ou dans les concepts : essayer de simplifier les concepts, d'aller au plus pur possible. »

Raphaël, responsable de l'information et de la communication (BCD), 2019

Alors qu'en Normandie, les agents se donnent pour objectif d'amener le visiteur à faire progresser sa connaissance du dispositif-PCI pour qu'il se l'approprie et s'en empare de lui-même : il s'agit donc de lui donner les clés de compréhension de ce qu'est l'inventaire national, la « démocratie participative » et la « recherche », avec ces mêmes-mots. Notons toutefois que ces derniers ne sont pas définis par l'exposition : je – en tant qu'agent-PCI – les employais en pensant que le sens commun était l'unique sens possible de ces mots.

2.3. Impliquer les visiteurs son initiation au PCI : les dispositifs interactifs

Dans les deux expositions, les dispositifs interactifs ne servent pas qu'à accompagner les panneaux. Ils tiennent un rôle majeur : celui de permettre au visiteur d'adopter une posture plus active, favorisant une acquisition de connaissances ludique, et ainsi compenser la lourdeur didactique du texte. En effet, à défaut de pouvoir admirer des objets patrimoniaux ou de pouvoir expérimenter soi-même le PCI – ce que toutefois nous aurions vivement souhaité réaliser, grâce à des dispositifs multimédias de haut niveau, qui n'étaient pas adaptés au format itinérant – les deux expositions proposent des moyens de pouvoir découvrir le PCI en touchant, en écoutant, en regardant. En Normandie, nous – moi-même comme agent-PCI et mon collègue-enquêté de l'Atelier de production – nous sommes régulièrement heurtés à de nombreuses limites : la sécurité des visiteurs, nos compétences multimédia, et le financement des supports.

Dans l'exposition normande, chaque panneau renvoie à un dispositif interactif. Un écran (32 pouces), fixé à la cimaise du panneau « carnaval », diffuse des photographies des carnavaliers de Granville. Pour ce faire, nous avons lancé un appel à participation sur les réseaux sociaux. Intitulé « Témoignez de votre attachement⁴³ pour ce patrimoine culturel immatériel ! », il proposait aux « photographes en herbe ou passionnés, carnavaliers novices ou expérimentés » de participer « à la mise en valeur et à la promotion de [leur] patrimoine » en transmettant des « photos anciennes, de cette année, du défilé ou des

⁴³ Notons la mention du terme « attachement », qui fait écho au critère de la mise en fiche (cf. chapitre 5).

coulisses » à l'EPCC-LFPN entre le 15 février et le 15 avril 2017. Une centaine de photographies ont été collectées et ont pu défiler sur l'écran pendant l'exposition.

Figure 12 - Appel à participation (gauche) et diffusion sur écran (droite)

LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE
15 FÉVRIER
à la recherche de VOS IMAGES
15 AVRIL
du carnaval de Granville

Photographes en herbe ou passionnés, carnavaliers novices ou expérimentés...

Témoignez de votre attachement pour ce patrimoine culturel immatériel !

Le carnaval de Granville vient d'être reconnu par l'Unesco. Cette manifestation sera à l'honneur dans une prochaine exposition itinérante consacrée au patrimoine culturel immatériel en Normandie.

Participez à la mise en valeur et à la promotion de votre patrimoine. Nous souhaitons projeter vos clichés insolites et mémorables du carnaval.

Pas de règles :
 photos anciennes, de cette année, du défilé ou des coulisses...

faites-nous découvrir votre vision du carnaval !

Nous avons besoin de votre participation

ENVOYEZ-NOUS vos photos

à expo.pci@lafabriquedepatrimones.fr
 ou en flashant le QR Code avec votre smartphone
 indiquez votre prénom et la date de vos clichés

L'exposition itinérante est conçue par La Fabrique de patrimoines en Normandie. Sa réalisation marque l'ouverture d'un inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel de la Grande Basse du Mont-Saint-Michel.

FLASHEZ ET ENVOYEZ

Vos photos seront projetées durant toute l'itinérance de l'exposition à partir de juin 2017. Nous vous avertirons par mail des lieux et dates de son parcours.

ATTENTION : en nous envoyant vos photos, vous accepterez automatiquement leur diffusion. Nous nous réservons la possibilité de sélectionner et de ne pas diffuser certaines photos.

LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE
02.31.53.15.45
 19 rue de la masse 14000 Caen

Humanité Immatérielle
Le carnaval de Granville

Depuis le XIIIe siècle, le carnaval de Granville est célébré chaque année durant ses quinze jours qui précèdent le Mardi gras. Héritage d'un événement chargé d'histoire au présent, le carnaval de Granville est bien un patrimoine vivant, mouvant, évolutif.

Entre tradition et renouvellement

Les progrès du carnaval granvillais sont dus à l'impulsion de la Grande Basse du Mont-Saint-Michel. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville.

Les défilés de la fête

Le carnaval granvillais est une fête qui se déroule sur quinze jours. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville.

Témoignez de votre attachement pour ce patrimoine !
 Témoignez de votre attachement pour ce patrimoine !
 Témoignez de votre attachement pour ce patrimoine !

Le carnaval de Granville est une fête qui se déroule sur quinze jours. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville. C'est à Granville qu'est né le carnaval de Granville.

En outre, des lunettes de réalité virtuelle⁴⁴ permettent au visiteur, assis sur un tabouret rotatif, de s’immerger dans l’atelier des dentellières d’Alençon, habituellement interdit au public. La captation a été réalisée en mars 2017 à l’aide d’une caméra 360° au sein de l’atelier, avec le consentement et la participation des partenaires de l’inscription Unesco (le Mobilier national, le Musée des Beaux-arts d’Alençon) et des dentellières elles-mêmes, qui ont été enthousiasmées par la démarche⁴⁵.

Pour le panneau « Autour d’arbres vénérables : rites et croyances », un arbre en carton invite les visiteurs (et notamment le plus jeunes) à inscrire des vœux sur des petits morceaux de papier et à les accrocher aux branches. Ce dispositif fut le plus utilisé par les responsables de chaque lieu d’installation en tant qu’animation. Au fur et à mesure de l’itinérance de l’exposition, on collectait des dizaines de vœux : « Je veux que Loue reste l’année prochaine », « Je voudré un poney et manger du gâteau tous les jours », « Je ne veux pas être dans la même classe que Keyra l’an prochaine ».

Photographie 5 - Arbre à nœuds ludique (exposition normande)



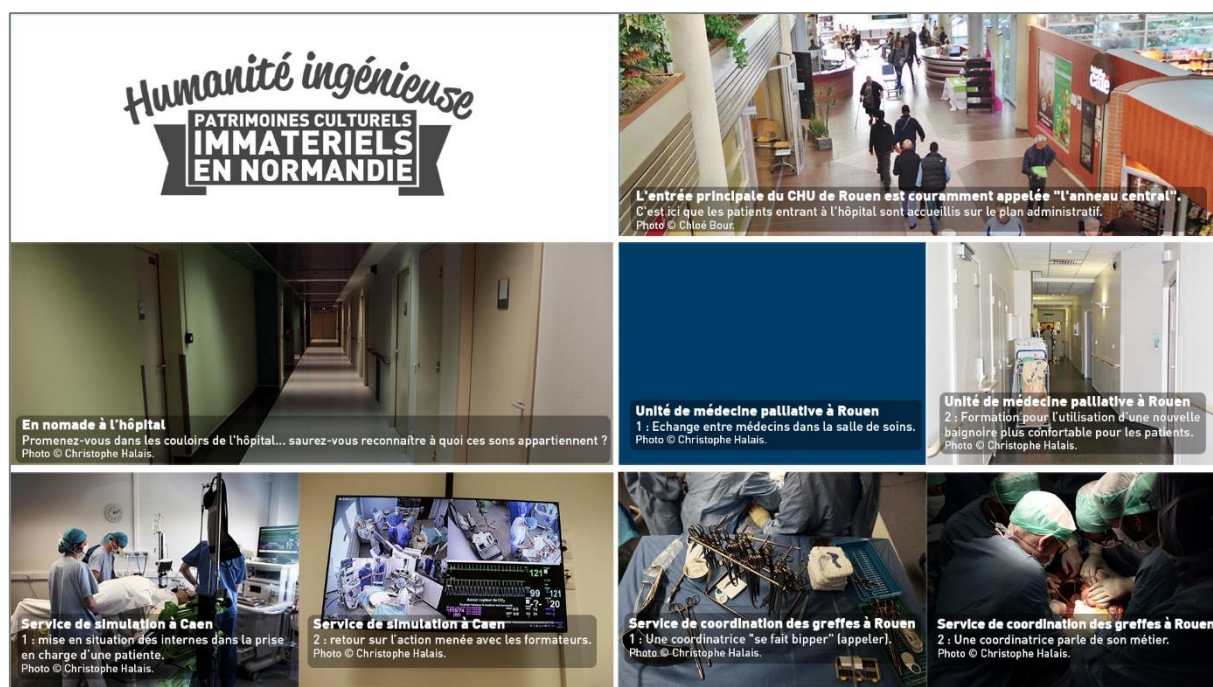
⁴⁴ Ou « casque VR » : il englobe tout le champ de vision de son utilisateur en diffusant une image pour chaque œil. Le cerveau va alors rassembler ces deux images pour les transformer en une vision 3D.

⁴⁵ La captation vidéo est visible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=oBn5eoDkYGI&list=PL3j4sYS0ijp18C4DifrbwRO1-9IbxQWS>

Les dispositifs multimédias restants font davantage appel à l'attention visuelle et auditive du visiteur, dans une dimension bien moins interactive que les précédents. Il s'agit de quatre tablettes dites « bornes tactiles » (10 pouces), installées sur pied (1 mètre de hauteur) et disposées autour des panneaux. L'une reproduit sous forme d'animation le fonctionnement d'une pêcherie fixe : le visiteur peut cliquer sur « marée haute » ou « marée basse » et voit le mouvement de la marée qui permet de piéger les poissons. Concernant le PCI des communautés hospitalo-universitaires, une borne propose au visiteur d'écouter trois paysages sonores : ce sont des captations réalisées au CHU de Rouen, puis au CHU de Caen, que j'ai pu réaliser moi-même, soutenue par les partenaires de la fiche d'inventaire (le service Culture du CHU de Rouen ainsi que l'artiste-photographe ayant travaillé sur l'exposition de restitution « Contre Orcus », cf. annexe n°22). Ainsi, le hall, l'ascenseur, la salle d'attente, le service formation en réanimation, le service cardiologie ou encore les secrétariats furent les lieux de cette captation.

Figure 13 - Interface de la borne tactile (paysages sonores du CHU)



Enfin, trois bornes tactiles diffusent des mini-films : la première propose « La tradition du tracé dans la charpente française (France) » (© 2008 - F. Calame) ; la deuxième, un

reportage sur l'inventaire participatif en cours⁴⁶ (qui fut l'occasion de valoriser les partenaires de la démarche et d'enclencher le dynamisme du partenariat) :

« L'inventaire participatif qui est engagé a pour but d'amener les habitants à définir eux-mêmes ce qui fait patrimoine pour eux, ça va permettre à la fois un travail introspectif, et à la fois de pouvoir partager toutes ces connaissances. Donc c'est une véritable opportunité de révéler l'ADN du territoire, l'ADN de ce pays de la baie, et de mettre en relief l'attachement que les habitants accordent à ce territoire, mais dont ils, en fait, ne revendiquent pas toujours la fierté d'appartenance. [...] »

Une dernière borne présente une interview de Sylvie Grenet⁴⁷. Cette dernière présente ainsi l'inventaire national :

« L'inventaire du patrimoine en France, a été pendant très longtemps, essentiellement un inventaire du patrimoine monumental. Et, donc, la première différence, est que ça concernait l'objet, et pas les pratiques. Et ensuite, c'est un inventaire qui a été réalisé essentiellement par des spécialistes. Là on renverse la donne, avec la convention du patrimoine culturel immatériel : c'est la personne, c'est le groupe, qui dit ce qu'est le patrimoine culturel immatériel, et l'anthropologue, le spécialiste ne fait que l'accompagner. Donc ça renverse complètement la relation. [...] »

Côté breton, l'exposition propose aussi du contenu audiovisuel, avec six vidéos (sur le *Fest-noz*, les chants et complaintes, les jeux et sports traditionnels, les savoirs botaniques en Centre-Ouest Bretagne, ainsi que la broderie⁴⁸) et un paysage sonore. Les autres dispositifs bretons se présentent plus inventifs et interactifs que les normands – on y devine ainsi les compétences de la scénographe – : un « odorama », composé de sept fioles aux odeurs de la Bretagne (la crêpe, la mer, etc.) ; des échantillons de tissus à toucher, représentatifs de pratiques bretonnes (du tulle des coiffes bretonnes, du cuir de chèvre utilisé dans les poches de biniou, ou encore de l'acrylique utilisé dans la voilerie, etc.) ; des fiches de recettes trilingues à lire ; des objets issus de savoir-faire comme un panier de Mayun à couvercle, des morceaux de bois, des bombardes, à regarder et à toucher ; ainsi que deux jeux à réaliser (un « jeu de la grenouille » et un tableau de nœuds marins à faire soi-même).

⁴⁶ La vidéo est visible ici :

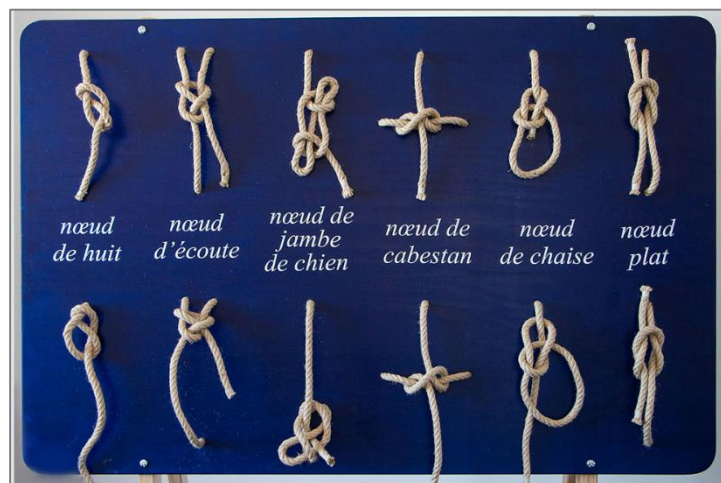
<https://www.youtube.com/watch?v=4y-xxIfzZTw&list=PL3j4sYS0ijp18C4DifrbwRO1-9IbxQWS&index=4&t=26s>

et <https://www.youtube.com/watch?v=To5P-ILdUOk&list=PL3j4sYS0ijp18C4DifrbwRO1-9IbxQWS&index=5&t=90s>

⁴⁷ La vidéo est visible ici : https://www.youtube.com/watch?v=uaCiCz_59Lk&list=PL3j4sYS0ijp18C4DifrbwRO1-9IbxQWS&index=3

⁴⁸ Notons que la collecte de ces mini-films s'est faite à partir du Collectif PCI Breton : Dastum, la Falsab.

Photographie 6 - Nœuds bretons (exposition bretonne)



Les agents-PCI développent des stratégies pour s'émanciper du caractère didactique des textes par une approche permettant de susciter la curiosité et l'intérêt des visiteurs et par des supports ludiques. Si les techniques des agents bretons et des agents normands diffèrent parfois, la logique générale reste la même : simplifier les termes Unesco et rendre le discours attractif. Ces éléments descriptifs posés, passons à présent à l'analyse des effets de la conception méthodologique de ces expositions.

3. Réception immédiate et effets latents

La description et l'analyse du contenu à la fois textuel et multimédia des deux expositions itinérantes parlent d'elles-mêmes : « l'apparente contradiction » (Quimbert, 2017 : p.13) d'exposer l'immatériel, sans uniquement s'appuyer sur ses supports matériels, a été dépassée par les agents-PCI. C'est d'ailleurs la conclusion même du directeur de l'organisme breton :

« La réalisation d'une exposition sur le patrimoine immatériel donne l'occasion de réinterroger cette notion [...]. Le thème abordé, contrairement à une première impression due à l'opposition des vocables "exposer l'immatériel", n'a pas été source de difficultés particulières. L'immatérialité n'empêche pas la présence. La chanson s'écoute, le jeu se pratique et on peut en saisir l'existence sur un support mémoriel, artificiel (photographie, vidéo, etc.) ou non (nos canaux sensoriels). [...] Toutefois, il est certainement plus difficile de se porter garant d'une

démarche qui mette le sujet, et non l'objet exposé, au cœur du principe même de ce patrimoine. »⁴⁹

L'enjeu s'est plutôt porté sur l'accomplissement du projet éducatif qui sous-tend l'exposition-PCI, et se traduit, comme nous l'avons vu, dans les contraintes liées au format itinérant de l'exposition tout d'abord ; ensuite, dans la formulation d'une narration ayant pour sujet la complexe notion de PCI ; enfin, dans la conception de dispositifs suffisamment ludiques et attractifs pour faire participer le visiteur à l'acquisition du savoir délivré. L'objectif pédagogique est-il atteint ? Comment évaluer la réussite ou la non-réussite de l'exposition ? Quelles leçons en tirer ? Intéressons-nous, en premier lieu, aux résultats immédiats et visibles de l'exposition.

3.1. Évaluation et auto-évaluation

Traditionnellement, les musées évaluent la réception d'une exposition en fonction de sa fréquentation, pour « améliorer le fonctionnement » de celle-ci (Gob & Drouguet, 2014 : p.165).

Mais l'évaluation de la réception des expositions-PCI fait face à plusieurs limites. En effet, les visiteurs qui s'y rendent ne le font pas spécifiquement pour l'exposition-PCI, dans la mesure où elle fut chaque fois placée dans des endroits de passage, comme dans le hall d'accueil d'un écomusée que le visiteur est obligé de traverser pour aller jusqu'à la billetterie acheter son ticket d'entrée. Ainsi, il fut difficile pour les agents des lieux d'accueil de nous donner des chiffres exacts et fiables : l'exposition normande aurait rencontré environ 1 000 visiteurs à l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, et 4 000 visiteurs au Musée de Villedieu. Les informations collectées auprès des lieux d'accueil sont plutôt le résultat de leurs propres observations :

« Les premiers échos permettent de souligner qu'elle rencontre bien un public varié. »⁵⁰

« Les gens ne lisent pas... tout de suite, ils voient le Mont-Saint-Michel et ils pensent que c'est une expo' sur le monument ! »⁵¹

« L'arbre aux vœux, ça a vraiment bien marché, à chaque fois que j'avais une classe, je leur faisais écrire des vœux, ça c'était vraiment chouette. »⁵²

« Je n'ai pas vu grand monde sur les tablettes. Je ne sais même pas si elles étaient toujours allumées !⁵³ [rires] »

⁴⁹ Cf. : Quimbert, 2017 : p.12.

⁵⁰ Cf. : *ibid.* : p.10.

⁵¹ Agent d'accueil de la médiathèque de Sourdeval (50).

⁵² Responsable de l'Écomusée du Moulin de la Sée à Brouains (50).

⁵³ Agent d'accueil du Musée des Beaux-arts d'Alençon (61).

En Normandie, j'ai – en tant qu'agent-PCI – souhaité connaître par moi-même l'avis des visiteurs : à l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, avec l'accord du directeur, je me suis installée sur un bout de bureau dans le hall d'accueil, munie d'un questionnaire. Seulement 13 questionnaires ont été remplis et 9 de façon complète⁵⁴. L'opération n'a donc pas été un succès : répondre au questionnaire pouvait représenter une certaine contrainte, et sans doute les visiteurs pouvaient craindre un jugement de leur capacité à comprendre le sujet de l'exposition. Questionner les visiteurs au sein de l'exposition, sous forme de micro-trottoir, aurait sûrement été plus efficace pour recueillir des avis authentiques.

Malgré cela, côté Normandie, nous avons été peu insistants auprès des agents qui gardaient l'exposition et étaient déjà bien occupés par leurs tâches habituelles. Ils s'occupaient de l'allumage et de la gestion du matériel multimédia, qui s'est avéré plus complexe qu'on ne l'avait souhaité : les bornes tactiles étaient à recharger chaque nuit, l'écran à allumer grâce à une télécommande qui fut parfois égarée, et le dispositif de réalité virtuelle avait valu plusieurs déplacements au responsable de l'Atelier de production pour la réparation de pannes dues à une surchauffe. Dans certains lieux, des agents avaient même semblé découragés et sur les derniers jours, ils ne nous avertissaient plus en cas de problème technique. Cette observation nourrit l'idée suivante : en Normandie, les agents des lieux d'accueil ne se sont pas appropriés l'exposition et ne l'ont pas intégrée à leurs animations, faisant de l'exposition un amas de matériaux et de dispositifs déconnectés des lieux et, sans doute, des populations locales. Placer un « livre d'or » à l'issue de la visite aurait pu, toutefois, permettre de recueillir les impressions des visiteurs, et la création d'un livret d'exposition proposant des jeux simples aurait sans doute permis aux agents qui ont accueilli l'exposition de l'intégrer plus facilement dans les activités qu'ils proposent aux visiteurs. Notons qu'il nous a été impossible de recueillir des données d'évaluation du côté de la Bretagne⁵⁵ : nous considérerons ainsi que les agents-PCI bretons ont peut-être éprouvé les mêmes difficultés que les normands en la matière.

Toutefois, si une donnée peut délivrer un semblant d'évaluation de la réception, ce sont les sollicitations que les organismes bretons et normands ont reçues pour le prêt des expositions-PCI. L'exposition bretonne a été installée dans divers lieux comme le Musée de Bretagne à Rennes et « lors de différents événements culturels (Festival interceltique de Lorient, La Gallésie en fête à Monterfil...) » (Quimbert, 2017 : p.10), à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation en Bretagne (Saint-Brieuc, 22) ou encore à la médiathèque de Penvénan (22). L'exposition normande a, quant à elle, itinéré tout d'abord dans le Sud-Manche de septembre 2017 à avril 2019 (Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, Médiathèque de Sourdeval, Écomusée du Moulin de la Sée, Musée de Villedieu,

⁵⁴ Les résultats ne sont pas exploitables pour la présente recherche.

⁵⁵ L'agent en charge de l'itinérance de l'exposition ne collectait pas de données sur la réception de l'exposition et n'a pas souhaité entrer dans les détails.

Casino de Granville) puis a commencé une tournée plus étendue (Musée de la dentelle à Argentan en mai 2019), qui fut interrompue par la fin du contrat Cifre en 2019. Depuis, l'exposition a servi comme outil de communication permettant de représenter les projets PCI réalisés par l'organisme, lors du « Festival de l'excellence normande, Fêno » en 2019 et 2020. L'installation de l'exposition, en Normandie, s'accompagnait souvent d'un enthousiasme non-dissimulé des agents qui l'accueillaient : aussitôt arrivés sur les lieux, les agents se mobilisaient à plusieurs pour nous aider dans le montage de l'exposition, en dehors même de leurs horaires habituels de travail ; ils s'efforçaient de réaliser une communication la plus large et attractive possible pour annoncer l'arrivée de l'exposition ; ils avaient la curiosité d'essayer, dès la fin du montage, chaque dispositif multimédia – les lunettes de réalité virtuelle connurent au moins un réel succès auprès des agents – et de bien comprendre leur fonctionnement.

Pourtant, s'est installée, en Normandie, de fin 2017 à 2019, une certaine asthénie en ce qui concerne la gestion de l'itinérance de l'exposition et la communication avec les lieux d'accueil, des tâches qui apparaissaient peu prioritaires pour les agents-PCI – je m'y inclue en tant qu'agent à cette époque. On peut identifier deux raisons : la difficulté d'évaluation de la réception de l'exposition-PCI donnait peu de sens à l'entreprise et ne permettait pas une amélioration continue de l'exposition et une auto-évaluation des agents ; de plus, le contenu textuel de l'exposition se trouvait de moins en moins en phase avec l'évolution de leur raisonnement sur la convention et du cheminement de leur savoir sur le PCI, qui révélaient plutôt la nécessité de sortir de la lourdeur didactique. En effet, émettons l'hypothèse que, une fois l'adaptation des termes Unesco conçue, elle avait déjà rempli sa véritable mission : servir à la construction des savoirs et compétences des agents eux-mêmes.

3.2. De la difficulté d'adapter un lexique érudit

Adapter et transmettre des termes érudits dans un langage populaire : tel est l'enjeu principal affiché par les agents-PCI à l'origine de la conception des expositions. Il s'est montré d'une grande complexité, à plusieurs égards.

3.2.1. Un exercice de style

Cette entreprise d'adaptation est complexe dans l'exercice de style qu'elle impose. L'enjeu est d'utiliser des sous-titres à la fois courts et signifiants (« Comment le végétal serait porteur d'immatérialité ? » est devenu « De l'immatériel dans les arbres ? »). Il s'agit aussi de trouver des synonymes aux différentes caractéristiques définitionnelles de l'Unesco sans perdre le visiteur ni l'induire en erreur (c'est ce pour quoi nous avons choisi, en Normandie, de parler uniquement de PCI) ; mais les termes et expressions de type « traditionnel et contemporain », « au-delà du savoir-faire », « bien plus qu'un savoir-faire », « du bâti à l'immatériel » se répètent et peuvent nous faire tomber dans le

- 539 -

stéréotype. Enfin, il ne fallait éviter le travers de la célébration de l'exceptionnalité, même s'il s'agit de mettre en valeur les *communautés* porteuses des éléments choisis.

3.2.2. Simplifier les fiches d'inventaire

Adapter le contenu d'une fiche d'inventaire, souvent érudit, sous la forme de textes courts et synthétiques fut un exercice complexe. Nous étions trois agents à réaliser cette tâche : le responsable de l'axe PCI et territoires pour les panneau-CHU, panneau-dentelle, et panneau-arbres (puisqu'il avait lui-même réalisé les fiches d'inventaire correspondantes) ; la responsable de l'axe Identités professionnelles pour le panneau-pêcheries dont elle avait également rédigé la fiche ; moi-même - en tant qu'agent-PCI - pour le panneau-carnaval et le panneau-charpente (les auteurs des fiches n'avaient pas souhaité contribuer au projet, cf. 3.2.3.).

Avec l'aide de la responsable du Réseau des musées, scénographe de formation, nous nous étions fixés des règles pour adapter le contenu des fiches en textes d'exposition. Mais, du fait d'un raisonnement et d'une réflexivité importante des agents-PCI, les fiches d'inventaire sont très denses, certaines sont semblables à de véritables monographies, et proposent une description très détaillée et une analyse interprétative à la lumière de concepts qui ne sont ni connus du grand public, ni des autres agents. Il s'agissait donc de traduire le discours savant en discours intelligible par tous. Ainsi, environ trois versions existent pour chaque texte : je lisais et adaptais le texte rédigé par mes collègues-enquêtés dans sa première version, puis il était lui-même corrigé et souvent synthétisé par la responsable du Réseau des musées. Par exemple, le texte de gauche (1^e version) est devenu celui de droite (3^e version) :

Figure 15 - Extrait du texte du panneau-CHU

<p>Médecins, chirurgiens, infirmiers, aides-soignants... qui sont-ils ?</p> <p>Le projet de recherche ayant inventorié le patrimoine culturel immatériel hospitalier a été initié en 2012 avec la DRAC de Normandie à la suite d'une sollicitation du CHU de Rouen. Il accompagne les hospitaliers dans leur réflexion sur les significations de leurs pratiques. Il contribue à répondre à leur quête de sens dans le contexte actuel où leurs professions connaissent d'importantes mutations. Des actions de valorisation de leurs pratiques ont été déployées à Rouen mais également à Caen ; les photos accolées sont ainsi le résultat de la résidence de Christophe Allais, artiste photographe, au sein des CHU.</p>	<p>Médecins, chirurgiens, infirmiers, aides-soignants... qui sont-ils ?</p> <p>Le projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel hospitalier accompagne les personnels des hôpitaux dans leur réflexion sur les significations de leurs pratiques en constante mutation. Cette recherche est valorisée par des résidences, expositions, publications...</p>
---	---

Figure 14 - Extrait du texte du panneau-dentelle

<p>Au-delà du savoir-faire professionnel... tout un art !</p> <p>A la discipline technique, se mêle une discipline morale et symbolique, propre au système de valeurs du compagnonnage. Les charpentiers sont initiés au savoir-faire à travers des rites de passage successifs à caractère confidentiel. Par la vie en communauté et le voyage, les apprentis cultivent ainsi une réelle vision du monde fondée sur l'éthique, comme le souci du travail bien fait, la transmission, le respect mutuel.</p>	<p>Bien plus qu'un savoir-faire</p> <p>Le compagnonnage initie les apprentis au savoir-faire à travers des rites de passage successifs à caractère confidentiel. Par la vie en communauté et le voyage, ils cultivent une réelle vision du monde fondée sur l'éthique, comme le souci du travail bien fait, la transmission, le respect mutuel.</p>
---	--

Raccourcir les raisonnements des agents-PCI fut un exercice très complexe à réaliser. Moi-même, opérais une première relecture des textes de mes collègues pour les synthétiser davantage, alors que mes propres écrits, sur des éléments que je n'avais même pas investigués (la charpente et le carnaval), m'avaient été difficiles à alléger. Cet extrait d'une réunion entre ma collègue Laure, responsable du Réseau des musées, et mon collègue Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », en témoigne :

« [Laure] - C'est beaucoup trop long, si tu veux que les gens lisent...

[Vincent] - Mais ça, on ne peut pas ne pas le mettre !

[Laure] - Oui, mais il faut bien supprimer des infos.

[Vincent] - C'est difficile de choisir. On voudrait tout mettre ! C'est quand même un travail de recherche. Il faut que ça ait du sens... »

Simplifier les éléments-clés de la convention Unesco n'était pas non plus chose facile, et conduisit à « réinterroger cette notion et [nous] oblige[a], notamment du fait des contraintes linguistiques, à formuler de façon concise notre propre conception » (Quimbert, 2017 : p.11). C'est ce qu'exprime un des agents-PCI bretons :

« [...] tu vois, on a pas mal réfléchi sur la manière de dire les choses. Pour essayer de ne pas trop, trop jargonner, mais en même temps avoir quand même un peu de contenu... C'est compliqué comme exercice. Ça me fait violence, en fait ! [rires] Mais c'est bien de sortir un peu de sa zone de confort. Donc c'était bien. »

Marie, chargée de mission à BCD, juillet 2020

En effet, pour l'exposition normande, afin de rédiger les panneaux concernant la convention Unesco et l'inventaire national, l'aide de la responsable du Réseau des musées fut très précieuse pour traduire mon raisonnement avec des mots simples. Lors d'une réunion, Laure lit le texte que j'avais écrit dans sa première version :

« Les éléments que recouvre le patrimoine culturel immatériel existaient déjà avant la convention Unesco de 2003 ! En effet, il nous est tous possible, de manière instinctive, de relier la définition du PCI à d'autres notions qui nous paraissent désigner des patrimoines vivants et intouchables : le folklore, le patrimoine ethnologique, les cultures populaires, le patrimoine mémoriel, l'identité... ».

Puis, s'exprime :

« [Laure] Alors, il faut simplifier.

[Moi] - C'est déjà simplifié...

[Laure] - Ce n'est pas clair. En fait, qu'est-ce que tu veux dire ? Dis-le-moi là comme ça, à l'oral, avec tes mots.

[Moi] - Que le PCI, ça existait déjà avant, mais c'est la première fois qu'il bénéficie d'une reconnaissance internationale et juridique.

[Laure] - Eh bien voilà, c'est ce qu'il faut dire ! »

Ainsi, l'extrait de texte devint :

« La France a ratifié la convention en 2006. L'ensemble de nos notions de folklore, de cultures populaires, de patrimoine oral ou ethnologique construisent aujourd'hui ce qui est appelé le "PCI". »

Mais, une fois les panneaux imprimés, les agents-PCI considéraient cette simplification des fiches encore insuffisante : les textes sont jugés « trop longs », les phrases « trop compliquées » et les exemples concrets manquent⁵⁶. Par exemple, à travers le panneau-CHU et le panneau-arbres, on peine à comprendre quelles sont exactement les pratiques concernées. De quelles « dimensions symboliques et imaginaires » s'agit-il précisément dans la préparation des « corps des défunts » ? De quelles manifestations et pratiques rituelles s'agit-il, autour des arbres ? (cf. figures ci-dessous).

Figure 16 - Texte du panneau-CHU

Les hospitaliers déploient auprès des patients des savoir-faire et des savoir-être qui sont en phase avec les avancées techniques et scientifiques. Cependant, ces pratiques secrètent des dimensions symboliques et imaginaires qui puisent profondément dans notre existence humaine. C'est ce qui constitue le patrimoine culturel immatériel des hospitaliers.

À titre d'exemple, dans la chambre mortuaire, les corps des défunts sont préparés avant leur sortie de l'hôpital et leur inhumation. Les actes des soignants y mettent en scène l'apaisement du patient libéré de ses souffrances, ainsi que son passage d'une vie corporelle vers une forme d'existence immatérielle.

Figure 17 - Texte du panneau-arbres

Le patrimoine culturel immatériel comprend ici des légendes et des pratiques rituelles qui se transmettent de génération en génération, parfois depuis des siècles. Songeons qu'il y a plus de 2000 ans les celtes se groupaient autour d'arbres sacrés qui incarnaient la mémoire des ancêtres et une divinité ; l'esprit de la tribu, de la communauté qui occupait le territoire.

De nos jours, on peut encore observer en Normandie des manifestations autour de gros chênes, d'ifs majestueux ou d'aubépines. Elles procèdent tantôt de rituels à caractère païen, de processions religieuses traditionnelles ou de festivités villageoises. Elles mettent en scène des singularités locales pouvant traverser des millénaires.

En outre, les notions de « démocratie participative », de « recherche » et de « représentativité » peuvent être complexes à appréhender. Elles ne sont aucunement définies et sont abordées de façon quelque peu triviale, comme si elles étaient évidentes :

« Selon l'Unesco, ne fait patrimoine que ce qui est désigné comme tel par les communautés qui le portent. Pour les institutions patrimoniales, l'enjeu est de faire participer les populations locales à la désignation de ce qui fait patrimoine. [...]

⁵⁶ Cf. : échanges informels.

Inventaire participatif : entre recherche et action

À partir des témoignages, le projet une dimension plus large : inventorier le PCI dans le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel selon une méthode "participative". La théorie s'allie à la pratique : la réflexion engagée autour du sens réel de cette notion de participation est confrontée à des actions favorisant la valorisation et l'échange avec la population locale. »⁵⁷

On reconnaît là le caractère récent du cheminement réflexif des agents normands pour qui l'exposition-PCI fut une première mise en abyme dans l'exercice de transmission et de diffusion de la notion de PCI (cf. chapitre 7).

3.2.3. La propriété érudite des fiches

La difficulté de l'adaptation des fiches-PCI à l'exposition s'est aussi exprimée dans la façon dont la démarche d'exposition elle-même a été comprise par les agents-PCI que j'avais sollicités. Elle fut présentée comme l'occasion de « mettre en valeur et de vulgariser des fiches d'inventaire pour sensibiliser les populations locales à la notion de PCI et au futur inventaire participatif »⁵⁸. L'objectif était donc d'adapter les enquêtes-PCI déjà menées au format de l'exposition, et non de valoriser de nouvelles enquêtes.

Dans cette perspective et dans l'idée de former une équipe pluridisciplinaire, j'ai contacté – avec l'accord de la direction de l'organisme normand – le conseiller à l'ethnologie de la DRAC Normandie (anciennement Haute-Normandie), afin de lui proposer d'y contribuer, puisqu'il était l'auteur de la fiche sur la tradition du tracé dans la charpente française (inscrite à l'Unesco en 2009). Celui-ci m'avait aussitôt envoyé par mail son refus catégorique, arguant que mon propre travail ne pouvait se « servir de la production des autres ». Cette réaction mettait à jour une notion de propriété, non pas de l'élément de PCI, mais de la fiche et du *terrain*.

Elle fut présente également chez le responsable de l'axe « PCI et territoires », qui acceptait difficilement les corrections que l'on pouvait proposer sur son texte (dans sa première version) et avait demandé à ce que l'on respecte un « protocole » : proposer des corrections à la marge et non directement dans le texte, les réaliser en sa présence et lui demander validation. Nous avons dû, tous deux, longuement débattre sur la forme à donner au texte, car il était important d'harmoniser les styles d'écriture des différents textes. Ce à quoi Vincent avait rétorqué :

« Il faudrait que nous puissions y ajouter nos noms, sur chaque panneau. Je n'ai pas envie que l'on croit que j'ai écrit les autres panneaux. Il y a tout de même des auteurs.

⁵⁷ Cf. : panneau « Faire patrimoine », exposition itinérante « Humanité ingénieuse » : <https://fr.calameo.com/read/0046569745b6e435d7a08>

⁵⁸ Cf. : échanges de mails en novembre 2016.

- C'est là où nous ne sommes pas d'accord... Pour moi, non, il n'y a pas d'auteurs dans une exposition, car ce qui importe, c'est la réception du message par le visiteur, pas... la valorisation de ses concepteurs. Ce n'est pas comme pour un ouvrage collectif, par exemple ! »⁵⁹

Ce type d'échange est représentatif de discussions fréquentes pendant la réalisation de l'exposition. Il renvoie également à notre hypothèse formulée en conclusion de la sous-partie précédente : la visée fondamentale de l'exercice d'adaptation et de simplification des fiches et des termes Unesco pour un public profane serait de nourrir le cheminement réflexif des agents-PCI. Ainsi, la dimension éducative de l'exposition viserait l'auto-formation de ses propres concepteurs : pour traduire son raisonnement en mots simples, il faut d'abord clarifier sa propre compréhension des catégories savantes. Cette auto-formation des agents-PCI par la conception de l'exposition n'est toutefois pas directement consciente chez les agents.

En témoigne, d'ailleurs, l'évolution du discours, en Bretagne, entre les premiers supports d'information (*cf.* chapitre 7) et l'exposition-PCI : la rhétorique employée fut, d'abord, très didactique, comme si elle suivait le cheminement cognitif des agents-PCI dans la compréhension de la définition Unesco du PCI (*ibid.*) ; ensuite, dans le cadre de l'exposition, cette didactique est simplifiée, s'appuyant sur des synonymes du PCI et des textes concis. Alors qu'en Normandie, l'exposition-PCI représente le premier exercice d'adaptation du discours érudit des agents, et on y retrouve une didactique complexe et une difficulté certaine à synthétiser. On peut, ainsi, s'interroger sur la façon dont cette progression concernera, plus tard, les inventaires participatifs : la Bretagne sera-t-elle passée maître dans l'adaptation et la transmission ? Nous répondrons à cette question dans le chapitre 9.

3.3. L'exposition comme première pratique de participation

La conception des expositions fut l'occasion pour les agents d'expérimenter des approches *participatives* avant de lancer les inventaires *participatifs*, à trois échelles : interpeller les visiteurs dans la scénographie et le discours, se former mutuellement à la façon de présenter le PCI, et mutualiser les savoirs dans leur diversité pour construire une méthode innovante et hybride.

3.3.1. Susciter une prise de conscience

Chacune des deux expositions s'est investie dans la création de dispositifs interactifs, impliquant les visiteurs dans une réflexion sur son propre PCI. De plus elles ont toutes les deux développé des façons d'investir les visiteurs dans leur conception (en

⁵⁹ Cf. : échanges informels dans le bureau que Vincent et moi partageons début 2017.

Normandie, avec l'appel à participation pour collecter des photos de carnavaliers et en Bretagne, avec le panneau « Et chez vous ? », dont le contenu était réalisé en collaboration avec chaque lieu d'accueil). Cette tentative pour susciter la *participation* ne fut pas une entreprise facile, d'autant que l'évaluation des expositions-PCI ne nous permet pas d'en connaître sa réception par les visiteurs :

« Toutefois, il est certainement plus difficile de se porter garant d'une démarche qui mette le sujet, et non l'objet exposé, au cœur du principe même de ce patrimoine. »⁶⁰

Ajoutons que, plus globalement, l'exercice de réécriture et de simplification mené dans le cadre d'une exposition-PCI permet aux agents-PCI de se préparer aux inventaires participatifs. C'est le rôle que joue la dimension cognitive de l'exposition : les textes ont pour objectif de provoquer, chez le visiteur, une prise de conscience et un engagement pour la sauvegarde de son propre PCI, et donc, de susciter sa participation au dispositif-PCI. Nous verrons en quoi, justement, les inventaires *participatifs* prennent appui sur les expériences des agents-PCI pour adapter le discours aux populations locales : en effet, l'ambition normande de donner aux visiteurs les connaissances nécessaires pour se faire *l'expert* de son PCI et intégrer le dispositif a montré aux agents-PCI que le discours demeurerait trop savant pour favoriser cette appropriation (*cf.* chapitre 10).

Enfin, cette autoformation participe à la construction d'une compétence professionnelle dans la mesure où les agents-PCI bretons ont, grâce à cette expérience, pu valoriser leurs savoirs par l'entremise d'une publication, d'un *accompagnement* d'un écomusée pour son exposition (*cf.* chapitre 11) et, enfin, de la coordination d'un groupe d'acteurs-PCI qui donnera lieu, quelques années plus tard, à l'inventaire *participatif*.

3.3.2. Une formation mutuelle

Cette première expérience de la mise en œuvre d'une *participation* a aussi favorisé une formation mutuelle des agents au PCI. En effet, réaliser l'exposition a été, en Bretagne comme en Normandie, l'occasion de temps d'échanges collectifs servant à décortiquer chacune des notions, et à confronter les regards pour reformuler de façon intelligible la convention Unesco. Ainsi, de nombreuses discussions avec la responsable du Réseau des musées à propos de la définition du PCI m'ont amenée à réinterroger ma propre compréhension de la notion – en tant qu'agent et en tant que doctorante. Par exemple, elle avait soulevé une ambiguïté à laquelle je n'avais jamais songé :

« Un objet devient du patrimoine à partir du moment où il est jugé digne d'être conservé. C'est la définition du patrimoine. Alors, je ne comprends pas la définition du PCI et la question de la représentativité, puisqu'en fait, à partir du

⁶⁰ Cf. : Quimbert, 2017 : p.12.

moment où une pratique est patrimonialisée, sur quoi on se base ? Sur sa possible disparition ? Ça signifie donc que le PCI est déjà menacé quand il devient PCI. »

Laure, coordinatrice du Réseau des musées (EPCC-LFPN), 2017

Par ailleurs, son aide pour formuler la narration de l'exposition avait eu comme bénéfice d'apporter une donnée à laquelle je n'avais pas encore eu accès pour la présente recherche :

« [Laure] - En fait, d'après ce que je comprends, le PCI c'est vraiment vivant, et ça ne comprend pas les archives sonores et audiovisuelles ?

[Moi] - Non, ça, ce sont plutôt des supports du PCI. Mais ce n'est pas du PCI... en tant que tel.

[Laure] - Ok, parce qu'en fait, je crois qu'il y a un malentendu autour de l'immatériel. J'ai entendu plusieurs musées dire qu'ils faisaient du PCI, alors qu'en fait, ils valorisent leurs archives sonores et audiovisuelles. Mais pour eux, c'est du patrimoine immatériel, parce que ce n'est pas un objet. »

Cet échange, au début de l'année 2017, a conduit à organiser, sept mois plus tard, une journée de formation autour du PCI, intitulée « Mémoires, oralités et patrimoines culturels immatériels », permettant justement, d'aborder le PCI au musée (*cf.* annexe n°23).

Enfin, les nombreux aller-retours avec le camion de l'EPCC-LFPN en compagnie de mon collègue-enquêté, responsable de l'Atelier de production Médias culturels, pour monter puis démonter l'exposition dans les divers lieux d'accueil, furent l'occasion d'échanger longuement à propos du PCI et de comprendre combien, finalement, la narration de l'exposition (même dans une version adaptée) pouvait demeurer insaisissable pour un public non-éclairé :

« Si tu veux que je sois totalement honnête... enfin, moi je n'y connais rien, hein, à la base. Mais moi, je trouve que le PCI, c'est un machin... c'est très compliqué. Bon, on a essayé de rendre ça plus facile à comprendre, avec les bornes et les images, et tout, mais ça reste, quand même... Je ne sais pas si le Français moyen, il va vraiment capter le truc. Y'a quand même un côté... élite... savant, tu vois ? »

Mathieu, responsable de l'Atelier de production Médias culturels (EPCC-LFPN), 2018

Ce fut également l'occasion pour Mathieu, nouvellement responsable de l'Atelier de production suite à la récente fusion-absorption des trois associations en 2015 (*cf.* chapitre 3), de mieux connaître une thématique (le PCI) qui concerne nombre des actions de l'organisme et sur laquelle il allait ensuite travailler plus régulièrement. Surtout, l'exposition lui a offert l'opportunité de développer ses compétences en matière de numérique : alors novice dans la conception de bornes tactiles et de lunettes de réalité virtuelle, il put réutiliser ces nouveaux savoirs dans la réalisation d'expositions ultérieures (autour du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon notamment). D'ailleurs, il me confiait souvent que cette expérience lui avait permis d'acquérir une meilleure

reconnaissance et de se sentir valorisé dans ses compétences, alors qu'il avait vécu la fusion-absorption comme un déclassement.

3.3.3. Une entreprise collective

Concevoir l'exposition-PCI a favorisé la familiarisation des agents-PCI au travail collectif, c'est-à-dire mené en collaboration avec divers acteurs concernés par le PCI, en préparation des inventaires *participatifs*. D'ailleurs, selon les agents-PCI bretons, concevoir l'exposition avec le Collectif PCI Bretagne relève d'une démarche *participative*, de la même manière que fut inscrit le *Fest-noz* (Quimbert, 2017). Notons toutefois l'ambiguïté suivante : il ne s'agit pas tout à fait du même type de participants. En effet, cette démarche *participative* est menée, dans le cadre de l'exposition, avec des encadrants des praticiens (collectivités et musées) et non les praticiens eux-mêmes, alors que ce sont ces derniers qui avaient pris part les premiers au pilotage de la candidature du *Fest-noz*. De notre point de vue, ces encadrants des praticiens (bien que n'ayant pas rédigé de fiches d'inventaire, à l'instar des agents-PCI), parce qu'ils contribuent à concevoir des outils et supports d'information et de transmission comme l'exposition, développent une approche et un regard qui se veulent presque aussi distancés et réflexifs que ceux des agents-PCI.

Pourtant, les agents-PCI placent ces acteurs professionnels dans la catégorie de la *communauté* et ne les considèrent pas comme leurs semblables (on y retrouve cette complexité de catégorisation des statuts et des rôles abordée dans les chapitres 1 et 2). Les agents-PCI s'en différencient clairement : l'organisme breton, comme on l'a vu, se positionne dans le monde institutionnel régional en tant qu'organisme professionnel et spécialiste en matière de PCI.

Toutefois, arguons que – et c'est la leçon qu'en tirent les agents-PCI à la fois bretons et normands – une démarche qui se veut participative conduit nécessairement à construire le projet de façon collective, permettant ainsi de croiser et de mutualiser les regards, les savoirs et les compétences.

Les expositions-PCI normande et bretonne ont résolument une fonction éducative, pour les visiteurs, mais également pour les agents à l'origine de leur conception. Elles présentent à la fois le moyen de soutenir et de promouvoir la fabrique du PCI et favorisent la maturation du savoir empirique des agents : à partir de 2021, les deux expositions ne circulent plus et les agents travaillent à leur refonte, selon des approches renouvelées qui sont le résultat de savoirs et de compétences plus affirmés.

Conclusion du chapitre 8

L'exposition-PCI est un outil de promotion et de transmission qui vise la société civile et les acteurs professionnels de la culture et du patrimoine. Cette étude de cas nous permet de souligner les trois points suivants :

(a) La fonction documentaire de l'exposition-PCI, même si elle est étayée par des dispositifs interactifs et multimédias, conduit le contenu textuel à conserver un rôle majeur et la difficulté est à la mesure de cet enjeu : être concret sans dire le patrimoine est presque de l'ordre de l'impossible (comme on l'a vu en Bretagne) ; rester neutre fait tomber dans le piège d'un discours érudit qui favorise un entre-soi (en Normandie). L'organisme breton prend finalement le parti de libérer le PCI de sa catégorie institutionnelle et nous verrons comment la Normandie suit ce même chemin dans le cadre de son inventaire *participatif* (cf. chapitre 10).

(b) L'objectif, résolument éducatif, est de présenter et d'adapter la notion de PCI en des termes accessibles pour que ces derniers puissent se l'approprier et participer au dispositif-PCI. Mais notre analyse a montré que la finalité de l'entreprise revient à l'auto-formation des agents-PCI qui conçoivent l'exposition. En effet, simplifier les termes Unesco permet de réinterroger leur propre raisonnement et de la faire progresser, d'expérimenter le travail en collectif avec de multiples acteurs.

(c) Concernant la comparaison inter-régionale : existe-t-il une « façon de faire à la bretonne » et une « façon de faire à la normande » ? En effet, l'approche de chacun des deux organismes renvoie à sa doctrine et à ses missions : en Bretagne, la priorité est mise sur la transmission et la diffusion, l'exposition s'appuyant sur les éléments connus de la culture bretonne, dans un langage simple – quitte à s'émanciper de la définition Unesco – et mettant l'accent sur la diversité culturelle, et se destine aux publics les plus profanes ; en Normandie, l'approche didactique est plus stricte, elle s'inscrit totalement dans la définition Unesco, promeut les actions réalisées par les institutions concernées et l'organisme régional, et propose un discours plus érudit et adapté aux acteurs professionnels auquel il destine son action (cf. chapitre 3).

Conclusion de la partie III

Le chapitre 8 s'est consacré à l'étude des opérations d'information-formation et à leur contribution à la normalisation d'un lexique professionnel de la fabrique patrimoniale. Le chapitre 9 a permis d'appuyer ces analyses sur deux cas concrets : les expositions itinérantes réalisées en Normandie et en Bretagne. Ainsi, cinq idées-clés nous permettent d'approfondir notre analyse générale.

(a) Étudier les actions d'information-formation révèle que le savoir qui est diffusé par les agents-PCI n'est pas fixé : il est lui-même en voie de stabilisation et se construit par des ajustements constants entre théorie Unesco et réalités pratiques. Ainsi, elles servent autant à l'information du public qu'à l'auto-formation des agents. Les expositions sont un cas significatif de ce phénomène : en étudiant l'évolution des actions réalisées par les agents sur plusieurs années, on voit en Bretagne que l'exposition représente la forme aboutie d'un cheminement réflexif des agents, qui a mûri.

(b) Par cela, ces derniers norment leurs pratiques de fabrique patrimoniale : expliquer et transmettre les termes Unesco les conduit nécessairement à standardiser un lexique professionnel et une méthode d'explication du PCI qui participent, selon nous, à institutionnaliser leurs connaissances en savoirs, à constituer l'empirique en théorie, à renforcer et à confirmer leur compétence. Celle-ci a une spécificité vis-à-vis des autres secteurs patrimoniaux car elle cherche, par une position nécessairement magistrale de des agents-PCI, à ne pas dire le patrimoine à la place des *communautés*. Les agents recherchent continuellement l'équilibre dans le registre de l'information-formation, tout comme dans le registre de la mise en fiche (cf. partie 1 de cette recherche). Les agents donnent à voir le développement d'un art de ne pas dire le patrimoine tout en en diffusant la notion, non sans difficultés. Nous verrons dans le chapitre 12 que cette quête se traduit également dans le registre de *l'accompagnement des communautés* qu'ils développent.

(c) La propension des agents-PCI à transmettre leurs savoirs aux pairs patrimoniaux – ce à quoi même les expositions-PCI ont pour objectif de contribuer (cf. chapitre 8) – favorise l'affirmation de leur compétence selon deux perspectives : transmettre permet de structurer des savoirs en cours de construction ; transmettre apprend à développer une méthode de transmission, capacité que les agents-PCI améliorent aussi à travers leurs activités de *recherche* (cf. chapitre 11). De plus, la transmission donne corps au positionnement que les deux organismes adoptent dans le paysage institutionnel régional (cf. partie 1 de cette recherche), cherchant à encadrer les autres acteurs professionnels et à affirmer leur spécialité sur le marché du PCI. On peut ainsi penser que le développement de leur compétence dans l'information-formation remplit une fonction de renforcement

de leur existence professionnelle en tant que collectif : transmettre ou former, c'est montrer sa compétence, diffuser une nouvelle vision du patrimoine, c'est l'institutionnaliser. L'information-formation nourrit-elle une entreprise – non totalement consciente - d'auto-légitimation d'un savoir en construction ?

(d) Les agents-PCI bretons semblent plus aguerris que les normands pour réaliser cette mission, notamment parce que cela fait partie des fonctions mêmes de BCD. Prendre appui sur plusieurs supports et types de production sur plusieurs années, nous permet d'observer l'évolution de la compétence des agents. En Bretagne, ils commencent par un discours très didactique, paraphrasant le texte unescien sans l'adapter complètement à un langage profane (cf. chapitre 7), puis passent à une narration claire et simplifiée, émancipée des termes Unesco (cf. chapitre 8). On y trouve une spécialité bretonne, celle de considérer les langues comme PCI et d'intégrer le PCI dans un discours plus large, engagé en faveur de la diversité culturelle. L'organisme breton semble avoir développé un savoir-faire dans la présentation et la transmission du PCI : l'inventaire *participatif* suit-il cette voie ? Pour autant, rappelons que les agents-PCI sont fréquemment conduits à donner des exemples de PCI à partir de leurs propres connaissances du territoire : en quoi cela présage-t-il toutefois du développement d'une expertise savante, peu conforme à l'impératif participatif ? Les agents-PCI normands, sont, quant à eux, novices en la matière et semblent prendre le même chemin que les bretons, débutant avec un discours institutionnel : nous verrons dans le chapitre 11 comment leurs capacités d'information et de transmission évoluent dans le cadre de leur inventaire *participatif*.

(e) Pour terminer, notons que l'information-formation est déjà une pratique de *participation*. En effet, rappelons que, selon l'échelle de S. Arnstein, l'information est le troisième palier qui conduit à la « coopération symbolique » (1969). De plus, concevoir les expositions itinérantes permet aux agents de se préparer à la méthodologie qu'ils vont développer dans leurs inventaires *participatifs* : s'ajuster constamment aux impacts de l'application de la théorie à la réalité, s'auto-évaluer pour faire progresser le dispositif, mutualiser les réflexivités des acteurs professionnels impliqués dans le projet pour agir avec compétence. Mais cette troisième partie nous a montré que les agents bretons, qui travaillent en collectif, emploient leur compétence comme ciment de celui-ci ; tandis que les agents normands, en raison de la diversité de leurs points de vue, éprouvent davantage de difficultés à renforcer le collectif.

Thèse de doctorat de l'Université Rennes 2

Ecole doctorale n°604
« Sociétés, Temps, Territoires »
Spécialité : Sociologie

Par Chloé Bour

**S'appropriier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco :
enjeux professionnels et pratiques de participation.**

Étude en Normandie et Bretagne.

Volume II

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 09 septembre 2022

Unité de recherche : ESO (Espaces & Sociétés) UMR-CNRS 6590

Composition du jury

Catherine Bertho-Lavenir, Professeure d'histoire culturelle, Université Sorbonne
Nouvelle (*rapporteur*)

Michel Rautenberg, Professeur de sociologie, Université Jean Monnet de Saint-Etienne
(*rapporteur*)

Nathalie Heinich, sociologue, Directrice de recherche au CNRS, EHESS (*examineur*)

Philip Milburn, Professeur de sociologie, Université Rennes 2 (*directeur de thèse*)

Laurent-Sébastien Fournier, Professeur d'anthropologie, Université Côte d'Azur (*co-
directeur de thèse*)

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
Sommaire	11
INTRODUCTION GENERALE	19
Chapitre 1 Questions et méthode de recherche	25
1. Mise en contexte	25
2. S'approprier l'Unesco : axes et questions de recherche	37
3. Terrains et méthode	50
Conclusion du chapitre 1	77
Chapitre 2 L'inventaire et le PCI : processus d'émergence en France	79
1. Une gestion du patrimoine savante et régaliennne en héritage	80
2. La consolidation de l'appareil patrimonial jusque dans les années 2000	96
3. L'inventaire du PCI : entre continuités et ruptures	118
Conclusion du chapitre 2	141
PARTIE I - Effet miroir et embellissement : le PCI dans des doctrines régionales	145
Introduction de la partie I	147
Chapitre 3 En Basse-Normandie : le PCI au service du développement territorial	151
1. Le CRÉCET (1984-2015) : un organisme parapublic pour le patrimoine ethnologique	152
2. La création de La Fabrique de patrimoines en Normandie : une reconnaissance de sa compétence	163
3. Une doctrine patrimoniale et un positionnement institutionnel en cours de légitimation	184
Conclusion du chapitre 3	205
Chapitre 4 En Bretagne : le PCI au nom de la diversité culturelle	209
1. Le mouvement culturel breton : un héritage favorable au PCI à l'impératif participatif	210
2. Bretagne Culture Diversité : un « outil professionnel »	228
3. L'affirmation d'un positionnement sur le territoire breton	248
Conclusion du chapitre 4	261
Conclusion de la partie I	263
PARTIE II - La mise en fiche du PCI au prisme de l'impératif participatif	269
Introduction de la partie II	271
Chapitre 5 Les fiches d'inventaire : normes et critères	275
1. Analyse croisée des fiches déposées par la Bretagne et par la Normandie	276
2. L'impératif participatif à l'épreuve de la mise en fiche : ambivalences	306
3. Des critères à la patrimonialité ordinaire : tentatives de normalisation de la mise en fiche	327
Conclusion du chapitre 5	351
	- 561 -

Chapitre 6 Identifier le PCI par l'enquête et pour la « participation »	355
1. Préparer l'enquête : du consentement à la mobilisation des praticiens	356
2. Enquêter avec la participation des praticiens	379
3. Rédiger, restituer et analyser les effets de la fiche	405
Conclusion du chapitre 6	429
Conclusion de la partie II	433
PARTIE III - Susciter la « participation des communautés, groupes et individus »	437
Introduction de la partie III	439
Chapitre 7 Présenter et transmettre le dispositif et la méthode : nommer pour normer	445
1. Présenter le PCI à la société civile : une entreprise incertaine	445
2. Transmettre le PCI aux pairs : une compétence empirique	458
3. La nomenclature du PCI : une tentative de normalisation ?	481
Conclusion du chapitre 7	493
Chapitre 8 Populariser le PCI : les expositions itinérantes	497
1. Concevoir l'exposition-PCI : conditions, fonctions, méthodes	499
2. Support textuels et multimédias : présenter et impliquer	516
3. Réception immédiate et effets latents	536
Conclusion du chapitre 8	549
Conclusion de la partie III	551
LIVRE II	561
PARTIE IV - Identifier le PCI : pratiques de participation	566
Introduction de la partie IV	568
Chapitre 9 L'inventaire « participatif » en Bretagne : de la culture bretonne aux solidarités locales	574
1. Contexte et formulation de la méthode	574
2. Les actions mises en œuvre pour impliquer la population	585
3. Difficultés, « diagnostics » et « préconisations »	613
Conclusion du chapitre 9	636
Chapitre 10 Co-produire le savoir : faire participer et participer. Des enjeux croisés	640
1. Des objectifs communs au prototypage de la méthode : inventer un modèle de « participation » dans le Sud-Manche	641
2. Des actions aux résultats : la participation, un engouement chimérique ?	660
3. Les inventaires « participatifs » : du malentendu à la compétence professionnelle	686
Conclusion du chapitre 10	720
Conclusion de la partie IV	724
PARTIE V - L'expertise du PCI : enjeux de mises en valeur	728
Introduction de la partie V	730
Chapitre 11 La recherche patrimoniale	734
1. Les actions de « recherche » au sein des organismes régionaux	735

2. Se vivre « chercheur » pour « déconstruire » et se « distancier »	759
3. Restituer la recherche patrimoniale « au seuil des sciences sociales »	775
Conclusion du chapitre 11	800
Chapitre 12 L'« accompagnement des communautés » : de l'intervention à l'expertise patrimoniales	804
1. La maïeutique de l'intermédiaire : se positionner dans l'« accompagnement »	806
2. L'émancipation par la compétence d'intervention : de la fiche à l'« ingénierie culturelle »	826
3. Un nouveau registre d'« expertise » pour exister professionnellement	855
Conclusion du chapitre 12	876
Chapitre 13 Fabriquer du PCI : un enjeu de légitimation professionnelle	880
1. La mise en fiche : de l'évaluation patrimoniale à l'expertise	880
2. Des valeurs privées au service de l'expertise	900
3. Conquérir une légitimité professionnelle	917
Conclusion du chapitre 13	958
Conclusion de la partie V	962
CONCLUSION GENERALE	955
ANNEXES	966
AUTRES SOURCES	1073
SIGLES ET ACRONYMES	1081
TABLE DES ILLUSTRATIONS	1085
TABLE DES MATIERES	1087

PARTIE IV -
Identifier le PCI :
pratiques de participation

Introduction de la partie IV

En conformité avec l'impératif participatif de la convention Unesco, BCD lance, en novembre 2015 un inventaire *participatif* du PCI sur le territoire administratif du Centre Ouest-Bretagne (COB)¹. Pour ce faire, l'organisme breton s'associe avec le Pays COB², membre actif au sein du Collectif PCI Bretagne à l'origine de l'inscription du *Fest-noz* sur la Liste représentative du PCI de l'Unesco. Cet inventaire *participatif* se déroule sur trois moments : « identification » (de novembre 2015 à juin 2017), « diagnostic » (de juin 2017 à décembre 2018), et « préconisations » (de décembre 2018 à juin 2021)³.

C'est à partir de cette idée que l'EPCC-LFPN lance, lui aussi, son inventaire *participatif* en 2017. L'objectif est de bénéficier de l'expérience bretonne en la matière et d'investir un territoire (le Sud-Manche) où des écomusées locaux – créés à l'initiative notamment de l'ancien CRÉCET – cherchent à renouveler le lien qu'ils entretiennent avec les habitants. Cette décision s'est faite avec le plein accord de l'association BCD : son directeur, Xavier, y voit, en retour, le moyen d'obtenir une analyse distanciée de l'expérimentation qu'il développe en Bretagne : « Comme ça, vous pourrez mettre en place ce qui a marché pour nous et bénéficier de nos conclusions sur ce qui ne marche pas ! » (*cf.* échanges informels avec Xavier). Ainsi, le projet normand s'inspire de l'expérimentation bretonne tout en s'évertuant à éviter ses écueils, observés quelques mois plus tôt.

Les deux projets présentent plusieurs points communs : ils se sont tous deux réalisés en partenariat avec une collectivité territoriale qui entreprend de s'appuyer, d'une part, sur une meilleure connaissance des éléments du PCI pour les ériger en vecteurs d'une meilleure attractivité du territoire ; d'autre part, sur la participation pour renforcer l'appartenance à une identité culturelle et faire contribuer les habitants à la redéfinition du projet culturel du territoire. Les deux territoires d'expérimentation sont touchés par l'exode rural et vivent dans l'ombre des sites touristiques qui les entourent (la côte bretonne et le Mont-Saint-Michel).

Du côté des organismes-PCI, les deux inventaires *participatifs* ont pour finalité commune de tester et de créer une méthode *participative*. Chacun de ces projets est dit « expérimental », dans le sens où ils sont tous deux fabriqués à titre d'expérience pour en

¹ Cf. : carte du COB en annexe n°23.

² Le Pays COB est un Groupement d'intérêt public de développement local (GIP), qui rassemble 81 communes de trois départements bretons : Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan.

³ À l'origine, chaque phase devait durer dix-huit mois ; la troisième phase fut prolongée en raison de la crise sanitaire survenue en mars 2019.

éprouver les qualités et en tirer un modèle à appliquer sur d'autres territoires. Les agents-PCI bretons et normands ne s'appuient ni sur une formation, ni sur un savoir-faire éprouvé en la matière. Les inventaires *participatifs* ne répondent pas à une définition officielle et acquise ; au contraire, ils sont ce qu'ils deviennent par la pratique. L'auto-évaluation des agents est donc fondamentale pour repérer ce qui fonctionne et trouver les causes de ce qui ne fonctionne pas.

C'est d'abord le processus d'identification de ce qui fait PCI qui est concerné par la participation : l'idée est de rendre la désignation patrimoniale participative, permettant de recenser des éléments à investiguer, pouvant faire l'objet de fiches et d'actions de sauvegarde. Si l'inventaire breton se focalise d'abord sur les associations culturelles et patrimoniales locales, comme représentantes des praticiens, l'inventaire normand a plutôt cherché à toucher l'ensemble de la population locale. Cela est à mettre en lien avec les doctrines développées par les deux organismes-PCI et leur directeur respectif. Pour le breton, il s'agit de « donner du pouvoir d'agir »⁴ : l'approche est résolument politique et rappelle que l'intérêt pour le PCI relève dès l'origine d'associations culturelles qui portent un projet identitaire pour la culture bretonne et les investit dans la mobilisation des pouvoirs publics. Pour l'organisme normand, « le PCI est partout » et la « plasticité de la convention » en fait un « levier pour amener une réflexion, une dynamique »⁵ : cette approche est quant à elle en accord avec l'idée de développement territorial travaillée par l'EPCC-LFPN.

Cette quatrième partie a donc pour objectif de décrire les méthodes *participatives* mises en œuvre par les agents pour l'identification de ce qui fait PCI. Gardons en mémoire, pour la suite de notre développement, deux interrogations qui font écho aux conclusions tirées des précédents chapitres. D'une part, l'organisme breton travaille à sa démarcation de genre vis-à-vis des associatifs et entretient des rapports historiquement conflictuels avec ces derniers tout en ayant pour mission de les encadrer : comment se positionne-t-il dans le cadre de la participation ? D'autre part, nous avons vu dans la partie 3 de cette recherche que l'identification de ce qui fait patrimoine et le principe participatif conduisent de fait les agents à contribuer à la désignation patrimoniale alors même qu'ils se défendent sévèrement de toute autorité intellectuelle sur les *communautés* dans leurs argumentaires. Par quelles stratégies, dans le cadre des inventaires *participatifs*, les agents font-ils *participer* sans dire le patrimoine ?

Notre rédaction, dans la présente partie, subira deux modifications : les agents issus des collectivités partenaires seront appelés « agents territoriaux » et les agents issus des

⁴ Expression de Xavier, directeur de BCD, lors d'échanges informels en 2017 dans les locaux de l'association.

⁵ Propos de Philippe, directeur de l'EPCC-LFPN, lors de notre entretien exploratoire en 2017.

organismes-PCI « agents-BCD » ou « agents-FPN » (en effet, les agents territoriaux pourraient être qualifiés d'agents-PCI au titre même du fait qu'ils sont opérateurs des inventaires *participatifs* comme les agents des organismes).

Chapitre 9

L'inventaire « participatif » en Bretagne : de la culture bretonne aux solidarités locales

L'inventaire *participatif* breton a été mis en œuvre sur un temps long, plus précisément de décembre 2015 à juin 2021. Pour cette raison, un chronogramme placé en annexe n°25 de cette recherche permet de visualiser, dans l'ensemble, les actions entreprises par les agents. En jaune, il s'agit des actions liées à la Phase 1, appelée par les agents « identification » (réunion publiques), en bleu, celles liées à la Phase 2, « diagnostic » (les enquêtes et les fiches), en magenta, celles correspondant à la Phase 3, « préconisations » (questionnaire, forum) ; en gris, les actions de gouvernance des agents (réunions des différents comités) et enfin, en vert, les actions dites d'« animation », qui ont un double objectif (identifier des éléments de PCI et faire rayonner le projet et la notion de PCI auprès des habitants). Ces dernières ont lieu tout au long de l'inventaire *participatif*, sans se rapporter à une phase particulière. Observons, de plus, que chaque action a nécessité un temps de préparation et a été appliquée en pointillés sur un temps long.

Nous verrons donc tout d'abord comment la méthode fut formulée par les agents (1), puis décrirons les actions mises en œuvre pour identifier les éléments de PCI (2), et enfin, étudierons les résultats de l'inventaire *participatif* que les agents-BCD proposent par des enquêtes-*diagnostiques* et des *préconisations* pour le Pays Centre-Ouest Bretagne (3).

1. Contexte et formulation de la méthode

Bretagne Culture Diversité et le Pays Centre-Ouest Bretagne (Pays COB) ont signé une convention partenariale en 2017. Celui-ci formalise la simple continuité d'une collaboration plus ancienne, qui rendait ce partenariat évident pour les agents. Ils ont ainsi mis en commun leurs intérêts (1.1.), formulé ensemble la démarche participative (1.2.) et ont travaillé à définir la gouvernance et le financement du projet (1.3.).

1.1. Pratiquer la participation : un intérêt commun

Le Pays COB¹ comprend cinq communautés de communes² et rassemble un total de 81 communes, issues des 3 départements bretons (les Côtes-d'Armor, le Finistère, le Morbihan). Avec quatre-vingt-dix-mille habitants, « sa densité est la plus faible des pays bretons avec 32 habitants au km² »³. Son territoire correspond à ce qu'on appelle communément le « Centre Bretagne », même si cette zone ne coïncide ni avec une aire géographique, ni avec une aire culturelle délimitée ou identifiée par ses habitants. Le Pays COB ne comprend aucun littoral et, pour cette raison, est souvent identifié comme la partie la moins attractive de la Bretagne.

En effet, le Centre Bretagne a été une zone particulièrement touchée par l'urbanisation des populations et l'exode rural depuis le XX^e siècle. Si la population a récemment évolué de façon positive (+ 0,5% entre 1999 et 2009), le solde « naturel » (naissances-décès) est « fortement déficitaire », avec un taux de variation annuel moyen de - 0,61% (alors que le taux régional est de + 0,2%)⁴. Cette légère hausse de la population est expliquée par le solde migratoire⁵, qui compense le solde naturel et fait du Pays COB une « terre d'immigration »⁶. Par ailleurs, il s'agit aussi d'une zone qui retient ou attire peu les jeunes actifs. On note également près de 40% de retraités contre seulement 30% dans toute la Bretagne. Dans la Région, les taux de pauvreté les plus élevés concernent 93% des communes du COB. En outre, en 2009⁷, la part des agriculteurs exploitants est près de trois fois supérieure à celle de la Région (4,8 contre 1,7%). La même année, le premier secteur économique n'est plus l'agriculture (cela était le cas dans les années 1990), mais ce sont les ouvriers qui représentent un tiers de la population du COB depuis 2009⁸.

Les touristes sont ainsi bien plus attirés par la côte littorale bretonne : on voit que le Centre Bretagne ne possède que 2 à 4% des parts de marché des destinations sur l'ensemble de la

¹ Une carte du Pays COB est visible en annexe n°24.

² La Haute Cornouaille (Châteauneuf-du-Faou) : département du Finistère. Poher communauté (Carhaix/Motreff) : départements du Finistère et des Côtes-d'Armor. Le Kreiz Breizh (Rostrenen) : département des Côtes-d'Armor. Le Roi Morvan (Gourin) : département du Morbihan.

³ Cf. : Candidature à l'inventaire du PCI : « définition et résumé de la recherche ». Document interne, Bretagne Culture Diversité.

⁴ Cf. : Documents statistiques internes au Pays COB.

⁵ Il s'agit notamment de l'installation des anglais à partir des années 1980-1990. Ce solde est aujourd'hui menacé par le Brexit, qui risque de rendre leur immigration moins aisée.

⁶ Voir : http://www.centre-ouest-bretagne.org/territoire/une_evolution_demographique_positive

⁷ Les chiffres présentés ici ont été calculés sur l'année 2009. Ils proviennent d'un document interne au Pays COB.

⁸ Cf. : *Ibid.*

Bretagne en 2018⁹. Pourtant, il existe autour de Carhaix un fort dynamisme associatif et de nombreux potentiels patrimoniaux :

« En matière culturelle, le Centre-Ouest Bretagne, considéré comme le berceau du *Fest-noz*, est un territoire de référence en matière de répertoires et d'expressions principalement musicales, chantées, dansées et contées. Il fut au centre du renouveau de la culture bretonne dès les années 1960. *Festoù-noz* mythiques, fêtes populaires, pardons très présents, danses spécifiques (*dañs fisel*), *instrumentarium* spécifique (comme la *treujenn gaol* ou clarinette bretonne) sont des éléments du patrimoine bien repérés pour lesquels une importante documentation existe déjà. Il y a cependant peu de données sur la manière dont ce patrimoine est vécu, transmis ou rejeté, aujourd'hui. »¹⁰

Le Pays COB a participé aux réunions pilotées par Dastum dès 2012 puis au Collectif PCI Bretagne repris par BCD. Catherine, coordinatrice Culture au Pays COB, avait aussi suivi de près la création de BCD par intérêt à la fois professionnel et personnel :

« Moi, si j'y étais, c'est parce que le sujet m'intéressait, que j'étais en formation, et qu'en plus, ça s'est orienté vers le *Fest-noz* dont le berceau revival est chez nous, en COB. Donc c'est venu comme ça, donc quand ils ont créé le poste de Margot, c'était pour faire les inventaires, et voilà, ils se sont dit : "On commence et on va voir si le COB le fait", et le COB a dit "oui". Parce que c'était dans la logique de la présence du COB. »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

Pour Catherine, participer au dispositif-PCI est stratégique voire nécessaire pour le Pays. Ainsi, convaincre les élus du territoire de l'intérêt de la démarche pour l'attractivité territoriale est une bataille quotidienne :

« Moi, les élus savaient que j'allais dans ce truc-là, je leur ai fait quand même les gros yeux en leur disant : "Mais attendez, vous savez qu'on est en train d'inscrire le *Fest-noz* à l'Unesco ? On est quand même le seul pays sur le morceau, c'est quelque chose qu'il faut qu'on mette en avant pour le territoire !" Tu vois ? Ne serait-ce que d'un point de vue marketing territorial, mais tu vois, au moins... de dire que ça, on a. Quand on va dans les réunions, t'entends à chaque fois : "Ben oui, mais nous on n'a pas la mer !" Une espèce de fatalisme, tu vois, et c'est tout, quoi. On est tétanisés de l'imagination, donc, du coup, moi je travaille aussi sur cette histoire de patrimoine et d'atouts pour le territoire. [...] Moi, pour pouvoir écrire notre projet culturel de territoire aussi, et depuis des années que je suis là, petit à petit, on travaillait sur : "Voilà, on n'a pas la mer, mais qu'est-ce qu'on a ici ?" Moi qui venais de l'extérieur, j'ai découvert un pays vachement riche, dans lequel j'ai vachement de plaisir à habiter, et du coup il faut... qu'est-ce qui fait que, ce Pays-là, ce n'est pas le

⁹ Cf. : <https://fr.calameo.com/read/0000013154431f0c98a2e>

¹⁰ Cf. : Candidature à l'inventaire du PCI : « définition et résumé de la recherche ». Document interne, Bretagne Culture Diversité.

même que d'autres... y'a des différences en COB et faut travailler dessus, faut les mettre en valeur. »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

De plus, la démarche autour du PCI fait écho à ce qui avait déjà été initié avant l'institution de la notion de PCI. Celle-ci donne donc un sens plus formel et validait des pratiques anciennes :

« On avait travaillé justement dessus, avec Soizic, qui était présidente de la Commission Culture sur les patrimoines spécifiques du Centre-Ouest Bretagne, et donc, avant 2008, on parlait déjà du patrimoine culturel immatériel, mais pas forcément avec la définition Unesco, mais c'était sur l'immatériel dans le sens où qu'est-ce qui est immatériel, ben c'est les territoires, les contes, les chants, les danses, etc., dont le *Fest-noz*, la langue bretonne. Et comme, en parallèle, on travaillait sur la gastronomie aussi, si tu veux, on faisait déjà du PCI sans trop savoir qu'on en faisait, mais par contre ça convergait complètement avec... en fait, la convention cristallisait un petit peu tout ce qu'on faisait sans lui donner de nom, enfin si, on lui donnait un nom quand même, mais... [...] Et c'est vrai qu'en 2008, quand on a commencé à bosser là-dessus, ben c'est vrai que là, pour le coup, Xavier, il a eu un coup de génie par rapport à ça, de se mobiliser. L'impression que ça a fait à tout le monde, c'est : "Ça y est, on met un nom et une reconnaissance, et une justification à tout ce qu'on fait." Parce que quand tu vas voir des élus en disant : "Ben oui, le petit vieux, là, qui chante, c'est important", là du coup ils font un peu moins les cons [rires], "Ah, ce n'est pas que des conneries", donc ça a vachement aidé, tu vois. Donc y'a eu une convergence, si on veut. »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

Ainsi, le partenariat pour l'inventaire *participatif* allait de soi : il ne s'agissait pas d'une demande spécifique du Pays COB, ni de BCD ; mais plutôt du croisement d'intérêts particuliers. Du côté du Pays, le PCI pouvait être le support d'un nouveau projet culturel de territoire, et du côté de BCD, expérimenter une méthode participative se trouvait ainsi en conformité avec l'« esprit » Unesco, à une période, de plus, où la notion de participation intéressait beaucoup le DPRPS et les acteurs de l'inventaire national. En outre, BCD cherchait à débiter sa mission d'inventaire à une échelle territoriale moins étendue que la Région. Ainsi, cette « convergence » (*cf.* entretien avec Catherine) d'intérêts ouvrait, à l'époque, la voie à un riche travail de coopération entre agents issus de domaines variés, sachant que les agents partenaires sont novices en matière d'inventaire et de participation.

1.2. La coordination technique de la démarche

La conférence de presse organisée par BCD à Carhaix le 9 novembre 2016 lance officiellement l'inventaire *participatif*. C'est à partir de janvier 2016 que les réunions du « comité technique » - appelé comme tel par les agents et rassemblant les agents de BCD et les agents du Pays COB, dont nous détaillerons les statuts par la suite) - eurent lieu,

environ tous les deux mois. Ces réunions, plutôt que de construire la méthode *participative*, servaient à rendre compte de l'avancée des actions mises en œuvre. Mais si on reprend le chronogramme (cf. annexe n°25), on remarque que la régularité des réunions s'est étiolée avec le temps¹¹.

Ce comité se compose de :

- Xavier, directeur de BCD
- Margot, responsable de l'inventaire du PCI et de la diversité culturelle à BCD
- Catherine, coordinatrice Culture au Pays COB
- Soizic, présidente de la Commission Culture du Pays COB
- Martine, « référente PCI » au sein de la Commission Culture du Pays COB
- ainsi que d'autres membres ponctuels : Raphaël (responsable de l'information et de la communication à BCD), Pauline (stagiaire), Charles (responsable de diffusion), Marie (chargée de mission PCI) et Laurent (chargé de mission PCI).

Catherine est l'interlocutrice principale du Pays COB et de ses élus auprès des agents-BCD. Soizic et Martine ont participé à ses côtés à l'inscription du *Fest-noz* et au Collectif PCI Bretagne. Cette équipe est donc composée d'agents qui se connaissent et ont déjà collaboré plus ou moins directement.

Toutefois, il est surprenant de constater que la répartition des rôles au sein de ce comité est trouble et peu explicite pour les agents eux-mêmes. Encore une fois, le manque de définition donne une impression d'évidence. Cela participe sans doute d'une habitude des agents à travailler ensemble, autant que d'une crainte de confronter des conceptions divergentes (ce que nous verrons par la suite, cf. 1.1.3). D'ailleurs, la signature de la convention partenariale entre BCD et le Pays COB se fait tardivement, à l'été 2017, ce qui peut témoigner de cette difficulté latente. Rappelons que le projet ne résulte pas d'une demande de la part du Pays. On y trouve pourtant une définition du rôle de BCD, qui se place et se désigne comme l'« opérateur » du projet :

« L'association Bretagne Culture Diversité se situe donc dans un rôle d'opérateur garant de la mise en place du projet. BCD assure :

- La mise en œuvre générale du projet tel qu'il sera validé en comité de pilotage au regard des préconisations et avis du comité scientifique ;
- La formalisation de propositions concrètes : calendrier, actions à mener, rencontres officielles... ;

¹¹ Cinq ont eu lieu en 2016, sept en 2017, puis trois en 2018 et trois en 2019. En 2020 et 2021, on ignore le nombre de réunions et on imagine que celles-ci furent remplacées par des échanges mailiques et téléphoniques. Nous verrons toutefois dans la troisième sous-partie que les agents-BCD furent désormais les uniques opérateurs du projet pour la phase 3 « préconisations ».

- La rédaction des comptes-rendus des différentes actions menées au titre de l'inventaire ;
- La rédaction des rapports finaux et intermédiaires (au minimum un rapport à chacune des étapes préalablement définies, et pour chacune des actions réalisées) ;
- La rédaction d'un état des lieux général assorti de propositions et / ou de préconisations ;
- Chacun de ces rapports, de ces propositions, devra être validé par le comité de pilotage ;
- La mise en place d'un organe consultatif d'aide à la décision : le comité scientifique consultable *a minima* une fois par an pour avis. »¹²

Ainsi, on comprend que c'est aux agents-BCD de mettre en œuvre le volet opérationnel du projet et qu'ils soumettent leurs propositions à la validation du « comité de pilotage » et à l'avis du « comité scientifique » (nous explicitons le contenu de ces deux comités ci-après). En réalité, nos observations ont montré que les agents territoriaux fournissent la ressource matérielle et le réseau (les locaux, les fournitures, les contacts d'acteurs du territoire) et que les agents-BCD fournissent le savoir savant (sur la convention Unesco) et sa méthodologie (le savoir-faire de la *recherche*).

Cette division du travail est toutefois loin d'être claire au moment où les agents contractualisent et démarrent le projet : les agents territoriaux se montrent souvent désireux de s'inscrire également dans ce savoir savant et de co-piloter le projet. Ainsi, ce que les agents-BCD et territoriaux appellent la « gouvernance du projet » (*cf.* dans tous les documents de cadrage du projet) fut le sujet – en creux – de plusieurs réunions tout au long de la démarche.

En janvier 2016, sont lancés trois « comités » :

« Comité de pilotage (CP) : veiller au bon déroulement, assurer le suivi, valider les propositions émises par le comité technique. Source de propositions. CP : Daniel Caillarec, Yann Le Boulanger, Beneviève Le Meur, MHC, Philippe Ramel, CQ, JL.

Comité technique (CT) : MHC (coordination), LG, CB, CQ (rencontre élus, réunions publiques), JL (entretiens, secrétariat).

Comité scientifique (CS) : LG, Séverine Cachat, Morgane Dallic, SBJ, CQ, JL. Rédiger texte sur le rôle consultatif, et ne pourront être membres du CS ceux qui interviennent dans les actions. Élargir le CS : Daniel Giraudon, CH ou SG... »¹³

¹² Cf. : convention partenariale entre le Pays COB et BCD. Document interne au Pays COB.

¹³ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2016. Document interne à BCD.

Le « comité scientifique » s'est réuni deux fois et le « comité de pilotage », une seule fois. En juillet 2017, les agents souhaitaient « retravailler à sa constitution et les [les membres du comité] réunir avant la fin 2017 »¹⁴. L'idée ne fut toutefois pas appliquée et le comité fut abandonné. En revanche, dès la fin de la Phase 1, le « comité technique » fusionna avec le « comité de pilotage » pour devenir le « comité de pilotage élargi ». Il rassemble divers acteurs de la culture du Pays COB¹⁵ ainsi que les membres de l'initial « comité technique ». L'objectif est double : aider au « lien à construire avec les acteurs du terrain », les « intégrer pour qu'ils s'emparent du projet et qu'ils le fassent vivre »¹⁶. On peut ajouter que ce rassemblement permet un brassage favorisant la diversification des idées pour la méthode participative :

« Oh, il a eu plein de noms, au début c'était un comité de suivi, puis après on a dit : "Ben non", parce que nous, au COB, le comité de suivi, je ne sais pas à quoi ça correspond pour eux, donc on est parti sur comité de pilotage, mais "pilotage" ça veut dire que y'avait des élus et là y'a pas d'élus, donc comité de pilotage élargi, voilà, c'est un peu le nom final et je pense qu'on va finir avec celui-là.

- Et là du coup, est-ce que vous êtes, satisfaits, est-ce que pour vous ça fonctionne bien ? Moi j'ai assisté à une seule réunion (...), est-ce que c'est toujours intéressant, pertinent ?

- Oui, parce que ce sont des personnes qui sont sur le territoire, qui travaillent sur des structures qui ont un périmètre d'action sur le COB, alors même si parfois ça dépasse le COB, mais voilà, ils connaissent quand même très bien le territoire, donc ça a été des super relais d'information, de comprendre certaines logiques, de connaissance aussi du territoire, des acteurs du territoire. Quand on leur présentait une liste en leur disant : "Ben voilà toutes les personnes auxquelles on a pensé", ben eux ils nous disaient : "Ah, mais faut aussi penser à tel, penser à Untel...", donc voilà, ils avaient aussi une mémoire des projets qui avaient déjà eu lieu sur le territoire, ceux qui avaient marché, ceux qui n'avaient pas marché, tu vois, des ambiances un peu locales qu'ils connaissaient bien, ce qui permettait un peu de nous aiguiller, et puis nous ça nous permettait aussi d'avoir un retour d'acteurs du terrain sur les choses qu'on proposait et qu'on souhaitait mettre en place. Donc oui, c'était très bien ce comité, d'autant plus qu'au début on n'était qu'avec Catherine, Soizic et Martine, et y'avait un besoin d'élargir quoi, parce que voilà, on n'avait que le prisme du Pays, et on sentait bien que y'avait d'autres discours, d'autres choses, et donc ce que le comité de pilotage a permis effectivement d'amener. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

¹⁴ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2017. Document interne à BCD.

¹⁵ Dañs Tro / EPCC Chemin du patrimoine en Finistère, Trévarez, Printemps de Châteauneuf, Dastum, l'Écomusée des Monts d'Arrée, etc.

¹⁶ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2017. Document interne à BCD.

Notons, enfin, qu'en mai 2018, les partenaires ont obtenu un financement LEADER, leur permettant d'agrandir l'équipe opérationnelle : Laurent, alors chargé de mission à temps partiel pour Dastum et praticien de chants traditionnels bretons, est embauché par BCD un jour par mois afin de réaliser la fiche-gavotte ; Marie est également embauchée, en 2019, grâce à ce financement, pour réaliser une enquête sur la langue bretonne dans le Pays COB, puis réaliser la fiche-broderie. La candidature à ce financement fut à nouveau l'occasion de questionner « qui porte le projet entre le Pays et BCD »¹⁷ et la possible « co-maitrise de l'ouvrage envisagée »¹⁸, mais il n'en fut rien dans les faits qui suivirent la constitution du dossier

1.3. Construction de la méthode participative

BCD a répondu à l'appel à projets du MCC en 2015 pour proposer un inventaire *participatif* : les éléments désignés par la population, lors d'une première phase, feraient alors l'objet de fiches dans une deuxième phase, puis de ce qu'ils appellent des « préconisations ». Le projet est dit « expérimental » et s'inscrit « dans la continuité de la perspective participative proposée par l'Unesco » : il « propose de s'intéresser plus particulièrement à la question de la *participation des communautés* et au processus de désignation de ce qui fait patrimoine »¹⁹. C'est donc en priorité la phase d'identification qui est visée par la démarche participative.

Ainsi, les objectifs du Pays COB que ce dernier formule dans ce projet entrent parfaitement en correspondance avec ceux poursuivis par l'inventaire *participatif*. Il concerne trois principaux volets²⁰ :

- Acquérir une meilleure connaissance du patrimoine du Pays COB dans sa diversité ;
- travailler sur l'attractivité du territoire pour les habitants et à l'extérieur : « renforcer le sentiment d'appartenance et une identité positive », « enrichir l'identité culturelle du territoire », « renforcer la présence des patrimoines du territoire dans l'inventaire national », « renforcer le réseau des échanges et connaissances avec les autres territoires d'inventaires » dans la Région Bretagne ;
- « apporter une dimension scientifique et expérimentale en complément des actions patrimoniales menées en Centre-Ouest Bretagne ».

¹⁷ Cf. : *Ibid.*

¹⁸ Cf. : Dossier de candidature au financement LEADER. Document interne à BCD.

¹⁹ Cf. : Candidature à l'inventaire du PCI : « définition et résumé de la recherche ». Document interne, Bretagne Culture Diversité.

²⁰ Cf. : Convention partenariale entre le Pays COB et Bretagne Culture Diversité. Document interne à BCD.

Notons que nous ignorons si ce dernier objectif a été formulé communément par les agents partenaires : est-ce que ce sont les agents-BCD qui proposent une approche *scientifique* ou cela reflète-t-il l'attente du Pays COB ? De plus, quelle est le rôle et la place de cette « dimension scientifique » dans la méthode participative ? La suite de ce chapitre permettra d'obtenir quelques éléments de réponse à ces questions.

La convention partenariale fait également état d'« enjeux » auxquels l'inventaire *participatif* est censé répondre : informer et transmettre la notion de PCI à la population (« sensibiliser la population [...] à son héritage culturel ») afin qu'elle puisse se le réapproprier pour le renouvellement de son « identité culturelle » ; intégrer le PCI dans le projet culturel du territoire et en articulation avec les autres projets autour du tourisme ou de l'environnement ; développer une méthode participative qui soit reproductible sur d'autres territoires. Remarquons l'importance de la dimension politique et territoriale de la démarche pour les agents.

Les intérêts convergent, mais la méthodologie participative n'a pas fait l'objet de la formalisation d'une définition commune aux agents ou d'une planification avant le lancement, en décembre 2015, de l'inventaire *participatif*. Cependant, on observe que la méthodologie qui se dessine au fil des premiers mois du projet prend deux orientations : la dimension *expérimentale* et la diversification des « publics cibles ».

La dimension *expérimentale* se traduit d'abord par le fait, partagé par les agents, de ne pas avoir une connaissance pointue de la *participation* et de ses méthodes. La notion fut mise à l'ordre du jour et réellement discutée entre les partenaires à la réunion du 24 novembre 2016 seulement. Ayant confronté leurs visions respectives de la *participation*, ils érigèrent les éléments communs comme les lignes consensuelles et directrices de leur approche méthodologique :

« Échange sur la question d'exhaustivité (d'accord pour dire que c'est un leurre !). Ni exhaustif sur le territoire, ni exhaustif sur le fait de toucher "tout le monde". Choisir des "publics cibles" ? Travailler en lien avec des professionnels d'autres secteurs que ceux de la culture et du patrimoine ? »²¹

Les agents partenaires concluent, ainsi, qu'atteindre tous les types de « publics » est impossible et que poursuivre un objectif d'exhaustivité ne saurait satisfaire le projet. Les agents ont toutefois créé et mis en œuvre des actions d'*animation* ayant pour objectif de diversifier les cibles de l'inventaire *participatif* et ce, notamment, par le biais des jeunes :

« Actuellement, [...] deux catégories de personnes sont visées : les "jeunes" (localement et au niveau du territoire) et les acteurs associatifs des domaines de la culture et du patrimoine (voire de l'environnement) en fonction

²¹ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016. Document interne à BCD.

idéalement des communautés de communes, mais dans les faits de la commune où a lieu la réunion (et quelque peu les communes alentours). »²²

La dimension *expérimentale* se traduit également dans l'approche progressive que prend la méthodologie participative. Si les réunions sont l'occasion de débats et d'une auto-évaluation des actions menées, les conclusions sont le plus souvent des questions et de suggestions auxquelles les réunions suivantes ne trouvent pas de réponse concrète. On remarque également, à la lecture des comptes-rendus de réunions, que plusieurs actions sont proposées ou envisagées puis abandonnées sans qu'elles ne fassent peut-être l'objet d'une véritable concertation : c'est le cas de la communication, pour laquelle une newsletter et un visuel étaient prévus dès la réunion du 27 janvier 2016, dont l'idée fut rapidement mise de côté sans concertation explicite.

Fin 2016, le projet en est encore à ses débuts et les agents concluent à la « nécessité d'un accompagnement tout au long du projet » et d'une « formation » sur les méthodes participatives²³. Ainsi, une journée de « formation » à la *participation* fut organisée avec l'intervention d'un spécialiste identifié à l'initiative des agents territoriaux. L'objectif premier était de développer « de manière collaborative avec des acteurs du territoire repérés » dans une « dynamique de co-construction » une méthodologie pour la deuxième phase de l'inventaire (la phase « diagnostic »)²⁴. Elle devait être l'« occasion de travailler le participatif d'une autre manière », et de permettre de « déclencher, de trouver d'autres pistes de réflexion ». Mais surtout, elle avait pour finalité d'« arriver à un consensus sur les objectifs de la Phase 2 » et d'« aider à la formalisation des positions » des agents. Le compte-rendu d'une réunion du 8 mars 2017 fait, en effet, état de la difficulté des agents à traiter la notion de participation :

« Jusqu'à maintenant inventaire contributif, collaboratif mais pas participatif. Impression d'être "coincé" avec cette question du participatif. »²⁵

Cette formation ne s'opère finalement pas avec des acteurs du territoire. Cet « atelier réflexif »²⁶ permit ainsi de faire l'état des lieux des « points forts » du projet et de ses « faiblesses ». Si les agents se félicitaient de la synergie obtenue grâce aux réunions publiques, à la première édition du Concours Sell'ta, et aux Ateliers Ethno'²⁷ réalisés avec des lycéens, les points faibles identifiés se cristallisent principalement sur :

²² Cf. : *ibid.*

²³ Cf. : *ibid.*

²⁴ Cf. : *ibid.*

²⁵ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 8 mars 2017. Document interne à BCD.

²⁶ Cf. : *ibid.*

²⁷ Il s'agit de deux animations que nous détaillerons par la suite.

- le « manque d'accord sur les notions de co-construction, de participation », c'est-à-dire des différences d'approche des agents dans l'appréhension de la notion de participation : quand les agents-BCD prônent la mobilisation privilégiée des associations de praticiens, les agents territoriaux souhaitent élargir plus systématiquement les actions à l'entièreté de la population en se rendant dans les marchés et les divers événements populaires organisés sur le territoire ; ainsi, les agents s'accordent sur le fait qu'il n'existe « pas de consensus sur la notion de participation » notamment parce qu'il « n'y a pas eu de réflexion en amont à ce sujet » ;

- « les difficultés de pilotage et les moyens affectés », c'est-à-dire « les temporalités différentes des partenaires », l'éviction de « la définition des rôles de chacun » à la fois dans la convention partenariale et dans le « comité de pilotage », ainsi que le manque de « moyens humains et matériels pour bien faire ».

Bien qu'il permît d'explicitier des dysfonctionnements, cet « atelier réflexif » ne conduisit pas à faire émerger, ensemble, la modélisation d'une méthode *participative*. Les agents poursuivirent leurs actions tout en creusant les disparités de conceptions, la distance géographique entre les agents permettant d'ailleurs l'évitement des confrontations : c'est ce que nous verrons dans la mise en œuvre des actions dans les sous-parties 1.2 et 1.3. L'absence de transparence constatée dans l'analyse des comptes-rendus de réunions fut également observée lors de nos entretiens avec les agents tout au long du projet et de notre participation à quelques rencontres : la méthode participative fut l'objet d'une sorte d'omerta, à partir de l'été 2017, permettant de ne pas soulever à nouveau de profonds désaccords. Ces derniers se sont finalement exprimés explicitement en 2018 lors des réunions et par un progressif désengagement des agents.

Le projet d'inventaire *participatif* s'est construit en partenariat entre Bretagne Culture Diversité et le Pays Centre-Ouest Bretagne. Il a permis de formaliser une collaboration déjà ancienne et informelle qui existait entre les deux acteurs, qui s'associaient avec allant et confiance. En effet, ils y trouvaient chacun leur propre intérêt : pour le Pays COB, approfondir la connaissance de ce qui fait PCI pour les habitants pour l'attractivité du territoire et une meilleure appartenance à une identité culturelle ; pour BCD, expérimenter et construire une méthode participative transposable sur d'autres territoires. Les deux acteurs s'étaient même initiés au PCI ensemble, à travers la candidature du *Fest-noz* à l'Unesco dans la fin des années 2000. Cette connivence a, paradoxalement, favorisé les désaccords des agents concernant la méthodologie participative et la répartition des rôles de chacun dans la mise en œuvre des actions.

2. Les actions mises en œuvre pour impliquer la population

Les agents ont mis en place, de 2016 à 2019, diverses actions visant à mobiliser les habitants : tout d'abord, dans sa Phase 1 « identification », avec des réunions publiques (2.1.) ; puis, en lançant des actions d'« animation » pour les plus jeunes, telles qu'un concours et des Ateliers Ethno' en milieu scolaire (2.2.) ; enfin, en cherchant à aller à la rencontre de la société civile grâce à un rallye, à une exposition, ainsi qu'à des entretiens avec des « personnes-ressources » (2.3.).

2.1. Identification des éléments de PCI : les réunions publiques

Pour la première phase de l'inventaire, de janvier 2016 à juillet 2017, les partenaires ont organisé, en lien avec chacune des cinq communautés de communes, des réunions publiques (cf. figure ci-dessous).

Tableau 7 - Calendrier des réunions publiques²⁸

CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES 2016/2017	
04/07/2016	Loqueffret (29)
16/11/2016	Priziac (56)
02/02/2017	Lanrivain (22)
04/04/2017	Motreff (29)
24/04/2017	Huelgoat (29)
15/05/2017	Châteauneuf-du-Faou (29)

Le modèle de la réunion publique permet ainsi de réunir, dans un format à la fois magistral et collectif, divers acteurs que les partenaires sollicitaient.

2.1.1. Préparation et mise en œuvre

Pour les organiser, Xavier et Catherine vont présenter le projet aux communautés de communes. Cette première étape n'est pas toujours aisée, notamment pour obtenir un rendez-vous. C'est pourquoi les réunions publiques sont organisées dans les locaux de chaque siège au fur et à mesure de ces présentations :

« [...] on s'est dit aussi, travailler avec les élus, pour que tous les élus, aussi bien dans le pays COB, que les locaux, soient au courant. Ça c'est déjà un point important, parce que sans doute que, dans cet inventaire, il va y avoir des préconisations de faites. Pas strictement par nous, mais émanant des réunions de travail qu'on va mettre en place. Et il faut absolument que les élus soient au courant de cette démarche-là, car sinon le réflexe sera de dire "on n'était pas au courant". Là, par contre, c'est très difficile déjà d'avoir un rendez-vous, je vais avec Marie-Hélène présenter à la communauté de communes le projet.

²⁸ Cf. : Compte-rendu de la restitution publique de la Phase 1, 17 juin 2017. Document interne à BCD.

Mais bon, ça se fait. Donc voilà, quand tu me demandes par exemple quelle est la date de la prochaine réunion publique, eh bien je ne la connais pas (rires), je dépends d'administrations lourdes ».

Xavier, directeur (BCD), 2017

Ainsi, les partenaires envoient une invitation à la liste des associations culturelles et patrimoniales de chaque communauté de communes. Un appel à participation est diffusé sur les réseaux sociaux et dans la presse locale.

Chaque réunion publique est organisée dans un format convivial, le soir en semaine, autour d'un apéritif de produits locaux. Sur deux heures, les trente premières minutes sont réservées à la présentation de la convention Unesco et de l'inventaire national par Xavier. L'objectif était de traduire les termes difficiles par un vocabulaire accessible :

« Le PCI, c'est la culture locale d'ici. C'est ce sur quoi tout va se baser par la suite. [...] C'est se poser la question : "Qu'est-ce qui fait que je suis si différent des autres ?", c'est les choses qu'on vit au quotidien. Les catégories du ministère se basent sur des critères qui sont subjectifs ; il n'y a pas de hiérarchie entre éléments inscrits et non-inscrits : ce sont juste des exemples pour montrer la diversité ! [...] Les critères c'est : un patrimoine qui doit être toujours vivant, qui est transmis, et qui procure un sentiment d'identité et de continuité à ses détenteurs c'est-à-dire que ce sont des patrimoines partagés. [...] Ce qui est intéressant, avec ce patrimoine immatériel, c'est que ça remet en cause qui a le savoir et l'expertise. »

Xavier, directeur (BCD), 2016

« Le PCI, oui, c'est du patrimoine, mais c'est bien vivant ! »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2016

On remarque que le PCI est dit « patrimoine immatériel », et que l'accent est mis sur la vitalité des pratiques, ainsi que sur la dimension ordinaire, pour éviter de creuser un écart intellectuel déjà perceptible entre les agents et les bénévoles associatifs (profanes en matière de PCI comme catégorie institutionnelle). En effet, aux réunions publiques, on pouvait régulièrement entendre les participants exprimer leur surprise d'avoir été sollicités à ce sujet et ils se confiaient à moi : « Je ne sais pas ce que je fais là ! », « Mais, qu'est-ce qu'on va nous demander ? Je n'y comprends rien », « Moi, je ne suis pas préparée du tout à l'immatériel, je vous préviens... on ne sera pas notés ? ».

Après ce temps de présentation magistrale, les participants sont divisés en quatre ou cinq groupes. Chacun des groupes doit remplir, en quarante-cinq minutes, un questionnaire sur un *paperboard*. Les questions sont relatives à : ce qui est « spécifique au territoire du COB », le recensement de pratiques « toujours vivantes », les « modes de transmission » de ces pratiques, l'attachement que les participants éprouvent vis-à-vis de celles-ci.

Enfin, la réunion se termine par une session de restitution des groupes ; chacun d'eux désigne un « rapporteur » qui présente le *paperboard* à l'assemblée. Se développent alors

des débats entre participants, autour de ce qui existe toujours ou ce qui n'existe plus, autour de ce qui est typique du territoire ou non.

2.1.2. Résultats de l'identification

L'ensemble des éléments identifiés en réunions publiques ont permis à Margot de créer deux listes. La première répertorie les éléments organisés par fréquence de citation (*cf.* encadré n°3, ci-après) et elle n'a pas été diffusée officiellement. La deuxième a été éditée et diffusée lors de la première restitution publique de la Phase 1 (juin 2017) et (*cf.* encadré n°4, en suivant). Les éléments les plus cités ont fait, ensuite, dans le cadre de la Phase 2, l'objet d'enquêtes-*diagnostiques* : les pardons et troménies, le chant traditionnel, les *Fest-noz* et *Fest-deiz*, les jeux et sport traditionnels, les pratiques culinaires et la langue bretonne.

Encadré 3 - Éléments identifiés en réunion publique, organisés par fréquence de citation

Éléments cités dans toutes les réunions

Les pardons / troménie

Le chant traditionnel

Fest-noz et *fest-deiz*

Les jeux (gouren, palets, boultenn...)

Les pratiques culinaires (*yod kec'h*, far, crêpes, beurre, patates au lard...)

La langue bretonne (parlers locaux toponymie et microtoponymie, bretonnisme, rimodelloù)

Autres éléments cités

Contes et légendes 5/6

Pratiques liées aux plantes 5/6

Coiffe et costume (broderie, perlage, repassage) 5/6

La musique 4/6

Les danses 4/6

Les cercles celtiques 3/6

Chemin creux 3/6

Vannerie 3/6

Bagadoù 2/6

Fête du beurre 2/6

Feux de la Saint-Jean 2/6

Rebouteux 2/6

Lutherie 1/6

Bocage 1/6

Carnaval 1/6

Passeurs de feu 1/6

Sourciers 1/6

Festival Fisel 1/6

Des termes génériques à spécifier dans leur lien au patrimoine culturel immatériel

La pêche 5/6

La chasse 3/6

Apiculture 2/6

Agriculture 1/6

Elevage des animaux chevaux (3/6), épagneuls bretons (1/6)

Le jardinage et des techniques potagères 2/6

La pratique du vélo et courses à vélo 2/6

La pratique du tricot 1/6

Des savoir-faire liés à des anciens métiers

Savoir-faire des ardoisiers 4/6

Savoir-faire des sabotiers 3/6

Savoir-faire relatifs à l'extraction de la tourbe 2/6

Savoir-faire des carriers 1/6

Des modes de vie

Le goûter 1/6

« Boire » un coup 1/6

Encadré 4 - Éléments identifiés en réunion publique, organisés par thématiques

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS RELEVANTS DU PCI

- Traditions et expressions orales, y compris la langue

Toponymie et microtoponymie

Proverbes, dictons et expressions orales

Contes et légendes

Chants traditionnels : *kan ha diskan*, *gwerz*, chant à écouter, chant à danser

La langue bretonne : avec des exemples de parlers locaux (parler Pourlet...)

La musique traditionnelle : avec la mise en avant de certains instruments (*treujenn gaol*...)

- **Arts du spectacle**

Bagadoù

Cercles celtiques

Danses : gavotte, fisel...

- Pratiques sociales, rituels et événements festifs

Festoù-noz, festoù-deiz

Fêtes locales : fête du beurre, festival Fisel...

Pardons (et autres processions) : pardon de Saint-Jean, pardon de Notre-Dame du Crann, troménie de Landeleau...

Veillées

Jeux : galoche, jeu de quilles, palets (sur route, sur terre, sur planche), boule bretonne...

- **Pratiques culinaires** : crêpes, far, cidre (pomme, lambic...), chouchen, beurre salé (et sa culture), la bouillie d'avoine, l'andouille, les pâtés (Hénaff, de cochonne...), le gâteau breton, les patates au lard...

- **Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers**

Pratiques liées aux plantes (soins, herboristerie...)

Pratiques liées au paysage : prairies irriguées, chemins creux, le bocage et son entretien...

Pratiques sociales : la branche de hêtre du 1er mai...

- **Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel**

Savoir-faire liés aux costumes et aux coiffes : broderie, perlage, repassage de coiffe, amidonnage...

Vannerie

Lutherie

DES PRATIQUES RELEVANT DU PCI PRÉSENTES EN BRETAGNE, EN FRANCE ET AILLEURS

- Pratiques sociales, rituels et événements festifs

Les feux de la Saint-Jean

Les carnivals

- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

Les passeurs de feu

Les rebouteux

Les sourciers

AUTRES PRATIQUES IDENTIFIÉES

L'agriculture

L'apiculture

L'élevage des animaux : chevaux, épagneuls bretons...

La pêche

La chasse

Le jardinage et les techniques potagères

Les savoir-faire des sabotiers

Les savoir-faire relatifs à l'extraction de la tourbe

Les savoir-faire des ardoisiers

La pratique du vélo

La pratique du tricot

La manière de « boire un coup »

Le goûter

Notons que les réponses aux questions concernant la transmission et l'attachement n'ont fait l'objet d'aucune analyse de la part des agents pour dresser ces listes : la sélection des pratiques à enquêter aurait pu prendre en compte le degré d'attachement – aussi difficile à évaluer soit-il, il aurait toutefois été intéressant de croiser la fréquence de citation avec les réponses vis-à-vis de l'attachement – ou de se référer aux modes de transmission en fragilité.

En outre, ces listes recensent également d'« autres pratiques » (telles que la pêche, la chasse, les savoir-faire des sabotiers, la pratique du vélo, etc.), qui pourraient elles aussi relever du PCI au titre de la définition Unesco. Toutefois, les agents ont préféré les écarter des catégories du PCI. D'ailleurs, les éléments les plus cités correspondent, pour leur majorité, aux éléments qui constituent la culture bretonne. Cet arbitrage, s'il apparaît en partie cautionné par le processus participatif mis en œuvre, serait à mettre en regard avec le statut des participants : les éléments les plus fréquemment cités correspondent-ils à une sur-représentation des associations gérant ces pratiques aux réunions publiques ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre : les agents bretons ont préféré ne pas nous transmettre l'identité des participants, et n'ont pas non plus, semble-t-il, procédé à une telle analyse.

Les réunions publiques ont rassemblé un total de cent-trente participants – c'est-à-dire une moyenne de vingt-six participants par réunion –, issus principalement d'associations locales, de la presse locale et des élus. La venue de ces derniers est d'ailleurs vue comme une réussite :

« Ils viennent régulièrement aux réunions publiques ?

- Oui, à chaque fois. Là, c'est notre troisième et oui, à chaque fois ils sont venus.

- Avez-vous eu des retours de leur part ?

- Non, pour l'instant non. Mais tout le monde est un petit peu dans l'expectative. Ils voient bien qu'il y a quelque chose qui se met en place. Nous aussi d'ailleurs, et voilà... vers où on va, tout ça est à définir. »

Xavier, directeur (BCD), 2018

2.1.3. Auto-évaluation : méthodologie participative

Les partenaires ont organisé, dans le cadre de la première réunion du nouveau « comité de pilotage élargi », qui réunit des acteurs ayant participé aux réunions publiques depuis l'été 2017, un deuxième « atelier réflexif » pour évaluer collectivement la méthode mise en œuvre²⁹. Pour ce faire, il s'agit d'écrire sur un post-it vert chaque point positif, et

²⁹ J'ai personnellement été conviée et ai participé à cette réunion.

sur un post-it rose chaque point négatif. Xavier les découvre et ensuite les organise en deux colonnes (cf. figure n°XXX ci-après). Revenons sur plusieurs de ces éléments.

Tableau 8 - Points positifs et négatifs de l'inventaire « participatif » identifiés par le « comité de pilotage » (2018)

Positif	Négatif
(a) La définition du PCI et la vulgarisation de la convention Unesco étaient claires	(f) Les éléments de PCI identifiés ne sont pas inattendus : « on a l'impression d'inventer l'eau chaude »
(b) Il y a eu une prise de conscience que l'immatériel est un élément du patrimoine	(g) Les réunions publiques peuvent générer des réflexions ultérieures, « on peut créer des frustrations si on ne donne pas de suite »
(c) La diversité des participants, « même si on est loin d'être satisfaits »	(h) Les élus ne sont pas suffisamment impliqués
(d) Les participants « savent déjà de quoi on parle » : le PCI leur parle	(i) La finalité de l'inventaire et le rôle des participants ne sont pas clairs
(e) Le relais de la presse	(j) Le choix des publics visés

La diversité des participants (c) est identifiée comme un point positif par le comité, dans la mesure où ils représentaient un nombre important et diversifié d'associations ; toutefois, ils se disent « loin d'être satisfaits » : « on n'a pas touché tout le monde, mais on s'en doutait, vu la manière dont les invités ont été ciblés », s'exclame un des membres. Cette remarque fait le lien avec le choix des participants (j) : les « porteurs de pratiques », eux, étaient « absents » puisqu'en effet les bénévoles associatifs sont plutôt des représentants qui structurent la pratique. Le comité s'interroge ainsi sur la nécessité de « toucher des gens lambda », mais il existe un profond désaccord entre les agents territoriaux (qui prônent cette approche) et les agents-BCD. Un des nouveaux membres du comité, professeur de français en collège-lycée, prend ainsi le parti des agents territoriaux :

« Je parlais de l'expérience que j'avais eue à Priziac, là où y'avait des gens qui étaient là et qui se demandaient ce qu'ils foutaient là, une association littéraire... et des gens qui n'avaient pas compris ce qu'ils faisaient là, n'ont pas compris, à la fin de la réunion, ce qu'ils avaient fait non plus ! Pour moi, dans le choix des publics visés, pour être plus clair, c'est que dès qu'on parle de patrimoine, y'avait deux types de personnes à la réunion de Priziac : y'avait des gens, moi j'en fais partie, qui sont déjà bien investis là-dedans, ils savent de quoi ils parlent, quand tu leur dis "patrimoine immatériel", ils ont la notion. Et y'a des gens, ils ne savent pas de quoi ça parle, ils sont perdus dans le truc, quoi. Moi je sais que, à la table où j'étais, je me suis retrouvé avec des gens qui parlaient de la chasse [...]. C'est des gens qui ne voyaient pas du tout le... enfin ils n'avaient pas perçu la notion, parce que la notion leur échappait totalement. De par leur histoire personnelle. Et je me disais qu'il devait y avoir des gens qui n'étaient pas forcément inscrits dans des associations. Mais vraiment, la personne lambda, aurait eu sûrement des

choses beaucoup plus intéressantes à dire que ces gens-là. Mais le fait est que je pense que vous vous êtes appuyés sur le tissu associatif, mais en partie, je pense, ça a fait que les gens qui venaient c'était effectivement des gens qui avaient déjà une démarche personnelle, et je pense que y'avait des gens qui, dans leur pratique, auraient été plus intéressants à inviter... plus pertinentes. »

Catherine, coordinatrice Culture du Pays COB, ajoute, pour abonder dans le sens de cette intervention : « Mais pour faire ça, il aurait fallu faire un travail de fourmis, c'est-à-dire aller voir les gens sur place ! ». Les agents-BCD ne se prononcent pas sur ce désaccord, qui reste un sujet de discord malheureusement non-résolu tout au long du projet. On peut, en effet, interroger le fait d'inviter – et donc de sélectionner – les participants aux tables rondes dans un projet se réclamant comme « participatif ».

Ensuite, le relais de la presse (e) est également vu comme un point positif : en effet, chaque réunion publique était annoncée par les correspondants locaux, et certains se rendaient aux réunions, voire, parfois, participaient, malgré leur difficulté de compréhension des enjeux poursuivis par l'inventaire *participatif*, comme en témoigne une interview à laquelle j'avais assistée :

« [Journaliste de Ouest-France] - Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur cet inventaire historique ? Entre nous... on n'y comprend rien, vous y comprenez quelque chose vous ? [rires] En gros, c'est pour faire quoi ? Un ouvrage, une publication ?

[Soizic] - Non, c'est du patrimoine vivant, pas bâti...

[Journaliste] - Ah, d'accord... »

Toutefois, les éléments de PCI identifiés ne sont pas, pour le comité, « inattendus » (f) : les membres montrent en effet avoir conscience, par leur sélection des éléments les plus cités, de donner à voir les mêmes éléments qui constituent la culture bretonne. À ce sujet également, les agents se montrent en désaccord dans les échanges informels : si les agents territoriaux se montrent déçus, les agents-BCD cautionnent pleinement ces choix car ils permettent justement, selon eux, de valider la forte présence du *Fest-noz* en Pays COB, par exemple, argument que les élus du COB pourraient justement apprécier. Mais, une nouvelle fois, aucune solution n'est trouvée à ce désaccord, qui n'est discuté qu'en termes de constat.

En outre, « la finalité de l'inventaire et le rôle des participants ne sont pas clairs » (i), est une remarque faite régulièrement dans les réunions. Un débat sur le sujet se fit jour entre participants du nouveau comité :

« [membre 1] - Je pense que y'a beaucoup de gens qui se sont posé la question : "À quoi ça va servir tout ça ? Qu'est-ce qu'on fait là ?"

[membre 2] - Parmi les participants ? Aux réunions publiques par exemple ?

[membre 1] - Oui. La finalité était mal... enfin n'était pas claire. Mais est-ce qu'il en faudrait une d'ailleurs, la question se... posait. Et se pose toujours peut-être. Pourquoi on fait ça ? Ça peut être motivant je pense ! Après je me rappelle de certaines personnes qui, oui, du coup, se demandaient ce qu'elles faisaient là. Y'en a d'autres pour qui c'était peut-être pas encore clair... en arrivant en tout cas, "qu'est-ce que le patrimoine immatériel ?", même si y'avait cette présentation en introduction, ces définitions... très généralistes...

[membre 2] - Oui, il faut le temps de la digérer. Mais est-ce que par exemple d'avoir travaillé en atelier, ça permettait de se frotter au concret ?

[membre 1] - Ouais, enfin... y'avait peut-être une phase de prise de conscience, quoi, de certaines personnes. Moi j'étais à la réunion à... Loqueffret, y'avait eu... dans le groupe où j'étais, y'avait eu plein d'idées générales, comme la messe, "Ah oui, ça c'est du patrimoine, la messe"... y'avait ça et puis, je pense, dans la prise de conscience, y'avait le fait que les gens connaissaient des choses, mais ne savaient pas que ça s'appelait patrimoine. C'est comme monsieur Jourdain... qui fait de la prose sans le savoir. Après, effectivement, comme dit Yann, je pense que les gens avaient conscience que c'était une phase d'échanges, on commence par donner des idées, mais qu'évidemment la question de la finalité, bah, elle ne va pas sortir tout de suite, quoi. Là, les gens savaient qu'ils étaient là pour dire ce qu'il y avait autour d'eux... dans les Monts d'Arrée, etc. Après, les gens qui s'y intéressent, c'est sûr que c'est forcément des gens qui sont déjà, de nature, déjà engagés dans des associations, intéressés à ça... donc ils vont forcément se poser la question de savoir : "Ça a abouti à quoi ?" Mais à nous de définir, aussi. Après, dans les échanges, pour ce que moi j'ai vu sur Loqueffret, c'est vrai que y'a des idées très générales, et des idées effectivement plus spécifiques au COB, les pardons, c'est assez spécifique au COB mais y'en a partout en Bretagne. Mais du coup, j'étais un peu déçu, quoi. Enfin, c'est presque décourageant, tu te dis : "Mais ces gens-là n'ont absolument rien compris au schmilblick", et en plus ils étaient repartis en dénigrant la chose, quoi tu vois... "C'est encore une usine à gaz", machin tout ça.

[membre 3] - Enfin, la finalité, ça n'a jamais été dit ! Enfin si, tout à l'heure, moi c'est la première fois que je l'ai entendue !

[membre 2] - Ah oui, mais les gens comprennent pas, c'est trop théorique...

[membre 3] - Mais si les gens ne comprennent pas, c'est que ça a mal été dit, à un moment, quoi !

[membre 2] - Ah, mais sûrement. Oui, oui... mais on ne voulait pas en dire trop pour pas bloquer, tu vois...

[membre 3] - Oui, mais quand même !

[membre 2] - Ah, mais ça manquait, oui, oui.

[membre 4] - Moi, je pense que, la deuxième phase, faudra dire vers quoi on veut aller !

[membre 5] - Dans le tableau, on demandait si les gens se sentaient attachés ou pas. Donc quelque part, ça voulait dire : "Est-ce que c'est à sauver ?", etc.

[membre 6] - Moi, la finalité, c'est pas quelque chose qui m'a turlupiné, mais sans doute par déformation professionnelle, parce que, pour moi, l'inventaire, c'est déjà une fin en soi...

[Xavier] - La question de la finalité, c'est comment ça se concrétise au niveau matériel. En fait je pense que ce n'est pas assez concret. Qu'est-ce qu'on allait faire concrètement. Bon, il est certain qu'on n'était pas forcément très bons, et si on devait recommencer on ne ferait sûrement pas pareil, ne serait-ce que pour la présentation, mais bon, on testait, on tâtonnait... C'est certain, on doit le prendre en compte. Peut-être qu'on manque d'une action qui donne une visibilité, qui donne lisibilité à la démarche. »

Notons la volonté, affichée par Xavier, de réfléchir à rendre l'approche plus concrète, et à la mise en œuvre d'une action qui permettrait de rendre plus intelligible l'inventaire *participatif*.

Enfin, les agents identifient la nécessité de « donner une suite, garder le lien » (g) avec les participants aux réunions publiques. La question du « comment mobiliser sur le long terme » se pose à chaque réunion également, sans pour autant que celle-ci soit solutionnée : un « compte-rendu à envoyer aux participants » ou un « questionnaire auprès des participants » furent proposés par les agents territoriaux afin de « poursuivre la réflexion ». En revanche, le comité a rapidement proposé des actions d'« animation », justement pour mobiliser, de façon régulière, différentes couches de la population.

2.2. Actions d'« animation » pour les jeunes : identifier le PCI et informer

L'objectif est de diversifier les cibles de l'inventaire *participatif*, à la fois dans une démarche d'identification d'éléments de PCI, et dans la nécessaire information de la population sur la notion de PCI. Ces actions sont donc déconnectées des phases de l'inventaire, et permettent de faire le lien, sur le temps long, avec la population.

2.2.1. Le concours « Sell'ta³⁰ : à la recherche du patrimoine immatériel en COB »

Le concours a été lancé en trois éditions : la première eu lieu du 15 novembre 2016 au 15 avril 2017 et reçut « une vingtaine de contributions ». La deuxième, du 16 septembre 2017 au 1^{er} juin 2018, reçut six contributions. La troisième fut lancée de février à mai 2019. Chacune de ces éditions bénéficiait d'un nouveau visuel : l'objectif est de réfléchir, chaque fois, à la façon dont on peut atteindre le jeune public.

³⁰ « Regarde ! » en français.

Figure 19 – Visuel de la première édition du Concours Sell'ta!



Figure 18 - Visuel de la seconde édition du Concours Sell'ta !



Le concours est réservé aux jeunes bretons âgés de six à vingt ans³¹. Ils peuvent y participer seuls, « avec des amis », ou en classe. L'objectif est d'illustrer, par le dessin, la photo, la vidéo ou l'enregistrement sonore « son patrimoine immatériel ». Six thématiques sont proposées (les cinq correspondants à l'inventaire national ainsi que la langue bretonne) :

« les traditions et expressions orales : proverbes, énigmes, contes, comptines, légendes, chants... ;

les arts du spectacle : musique vocale ou instrumentale, danse, théâtre, poésie chantée... ;

les pratiques sociales, rituels et événements festifs : événements liés aux étapes de la vie, événements festifs, jeux et sports traditionnels, modes d'habitat, traditions culinaires, cérémonies en rapport avec les saisons... ;

les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers : savoirs relatifs à l'environnement, à la flore et la faune locales, aux médecines traditionnelles... ;

les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel : les connaissances et les savoir-faire qui permettent de réaliser des objets comme les outils, les vêtements, les bijoux, les costumes, les récipients, les objets utilisés pour le stockage, le transport et la protection, les arts décoratifs et les objets rituels, les instruments

³¹ De 6 à 11 ans, de 12 à 15 ans et de 16 à 20 ans.

de musique et les ustensiles de ménage, les jouets destinés aussi bien au divertissement qu'à l'éducation... ; la langue bretonne. »³²

Les agents ont ainsi composé un « jury de professionnels³³ de chaque thématique par tranche d'âge et par mode de participation », qui désignent les lauréats, lesquels reçoivent des lots (*cf.* entretien avec Margot).

L'objectif du concours, dans le cadre de l'inventaire *participatif*, est « d'interroger les jeunes du Centre-Ouest Bretagne sur leur perception du patrimoine culturel immatériel (PCI) et d'initier un inventaire de ce qui "fait" patrimoine dans l'environnement quotidien des 6-20 ans en Centre-Ouest Bretagne »³⁴. Les agents se sont inspirés du concours « Flash ton patrimoine » développé par les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France³⁵.

Si la première édition connu un succès certain³⁶, c'est notamment parce que les agents bretons organisaient des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec des écoles, et qu'une classe a travaillé sur le projet. Ensuite, les TAP ont été arrêtés :

« Cette forte baisse (20 inscriptions en 2016/2017 dont une dizaine de classes d'une vingtaine d'élèves) est principalement due à l'arrêt des temps d'activités périscolaires (TAP) qui l'année précédente représentaient plus de 2/3 des contributions. »³⁷

Les membres du « comité de pilotage » s'interrogeaient, en 2017, de la nécessité d'adopter « une stratégie plus fine », en rencontrant les animateurs jeunesse du territoire et en les impliquant davantage. À l'issue de la deuxième édition, la question de poursuivre le concours se pose :

« Les débats se sont poursuivis : c'est le seul projet à destination des jeunes. Pour améliorer la participation : cibler directement structures ; focale sur certaines communes ; cibler la comm' par tranche d'âge. »³⁸

³² *Cf.* : *Ibid.*

³³ Le photographe Éric Legret, le directeur de Radio Kreiz Breizh (RKB) Christian Rivoalen, l'artiste-plasticien Serge Gicquel, une ethnologue et les salariés de BCD.

³⁴ *Cf.* : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 1)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

³⁵ <http://www.flash-ton-patrimoine.fr/fr>

³⁶ 13 dans la catégorie 6-11 ans ; 5 dans la catégorie 12-15 ans et aucune dans la catégorie 16-20 ans.

³⁷ *Cf.* : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

³⁸ *Cf.* : Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2018. Document interne à BCD.

Concernant les lauréats de la première édition, « beaucoup de contributions n'ont pas été retenues par le jury dans la mesure où elles illustraient la Bretagne "en général" et ne s'ancraient pas au sein même du territoire concerné par le concours » : là également, les agents cherchent à identifier des éléments spécifiques au territoire, en sélectionnant ceux désignés par les habitants, ce qui biaise le processus participatif.

Encadré 5 - Les lauréat.e.s 2016/2017 du Concours Sell'ta!

« Les élèves de l'école bilingue de Saint-Yves à Glomel ont réalisé un travail de dessin sur le thème de la boule bretonne, accompagné du poème *Roulé-boulé de boules*.

Prix : un jeu de la famille *Pikett*.

Le groupe d'adolescentes du cercle celtique de Carhaix a réalisé une vidéo qui montre que la culture bretonne au sein de ce cercle celtique est moderne tout en respectant la tradition, indispensable pour évoluer. Prix : une demi-journée en master-class sur le thème de leur choix (en lien avec le PCI et le territoire).

Soïg et Gwendal, un jeune couple de sonneurs Bombarde/Biniou Braz, présentent les inspirations traditionnelles qui les ont amenées à découvrir leur instrument.

Prix : une demi-journée en master-class sur le thème de leur choix (en lien avec le PCI et le territoire). »

2.2.2. Ateliers Ethno' avec des lycéens

Les agents-BCD se sont associés à Alexandra pour la réalisation d'« ateliers Ethno' » avec une classe de première de dix-neuf élèves du lycée Paul-Sérusier de Carhaix³⁹. Ces ateliers se sont déroulés sur trois sessions : six séances de deux heures en novembre et décembre 2016, quatre séances de deux heures en janvier 2017, cinq séances d'une heure en février et mars. Alexandra est ethnologue de formation, et se présente comme « chercheuse-médiatrice »⁴⁰. L'agent-BCD Margot collabora donc avec Alexandra, ainsi qu'avec le professeur de Sciences économiques et sociales, Christophe.

³⁹ Dans le cadre du dispositif des heures d'aide personnalisée (AP).

⁴⁰ Elle est membre d'une Scop (Société coopérative et participative) quimpéroise et chercheuse associée au Centre de recherches bretonnes et celtiques (CRBC) et au Centre de recherches sur l'éducation, les apprentissages et la didactique (CREAD, UBO).

Les « ateliers Ethno' », réalisés en milieu scolaire, se développent en France depuis le début des années 2000 et depuis 2011 particulièrement en Bretagne, grâce à Alexandra. Il s'agit d'initier les élèves « à la démarche de recherche "inductive" et aux outils d'enquête de terrain », pour réaliser une ethnographie de la vie quotidienne. Ainsi, les élèves sont accompagnés d'un(e) ethnologue, pour réaliser une collecte sur une thématique en particulier, et chaque élève expérimente la figure de l'ethnologue à sa façon, en se familiarisant aux différentes techniques : observation, description, comparaison, prise de notes dans un carnet de bord, réalisation d'entretiens semi-directifs, photographie, captation sonore, captation vidéo, etc. Différentes modalités d'intervention sont proposées, souvent en partenariat avec des institutions culturelles. Les ateliers invitent « chaque élève à prendre acte de la diversité culturelle dans un esprit d'ouverture et de dialogue, sans jugement ni *a priori*, "à prendre conscience de ses propres représentations, à dépasser les stéréotypes culturels et à aller à la rencontre des autres"⁴¹. Elle permet de se décentrer pour éviter les préjugés inhérents à la différence culturelle et, ce faisant, de lutter contre l'ethnocentrisme ».

Ainsi, les « ateliers Ethno' » sont perçus par les agents-BCD comme « un excellent outil pour tenter de répondre à cet enjeu qu'est la *participation des communautés* au processus de désignation patrimoniale » à travers l'implication des jeunes :

« En s'appropriant les techniques de l'enquête ethnographique, les élèves sont invité.e.s, à partir de leurs propres questionnements et représentations, à recueillir et réfléchir ensemble sur leur environnement commun et ses spécificités culturelles. L'occasion de travailler avec eux et selon eux sur ce qui fait PCI. »⁴²

Les séances se déroulent selon un processus méthodique. Les premières séances sont destinées à faire émerger la réflexion des élèves par le questionnement, en prenant appui sur « les outils de l'ethnologue », c'est-à-dire la « surprise », les « représentations ». L'objectif est de les amener progressivement à aborder ce que recouvre le PCI (soit « la matière culturelle »), plutôt que de les former à la notion de PCI de prime abord. Plus globalement, les ateliers s'organisent de la manière suivante : « élaboration d'une problématique ; préparation des outils d'enquête adaptés à la problématique ; sorties sur le terrain (entretiens, observations) ; retranscription des données de l'enquête ; analyse et mise en commun ; élaboration d'une forme de restitution de l'enquête »⁴³.

⁴¹ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 1)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

⁴² Cf. : *Ibid.*

⁴³ Cf. : *Ibid.*

Cet *accompagnement* avait pour objectif de guider les élèves dans le choix de six grandes thématiques d'enquête : les pratiques culinaires et la gastronomie ; les fêtes ; l'immigration-émigration ; le sport ; les paysages et les « objets-symboles » de la Bretagne. près un travail de lecture, ils se sont rendu « sur le terrain » avec les agents pour mener des entretiens avec des personnes préalablement contactées par Alexandra.

Après un travail de lecture, ils se sont rendu « sur le terrain » avec les agents pour mener des entretiens avec des personnes préalablement contactées par Alexandra.

Encadré 6 - Squelette des séances des Ateliers Ethno'

Séance 1 : introduction à la démarche

Questions : « qu'est ce qui, pour toi, est source d'attachement à ton territoire de vie ? », puis « qu'est-ce qui, pour toi, fait/est la spécificité ou les spécificités de ton territoire de vie ? Pour moi ? Pour les autres »

Réalisation d'une carte des attachements au territoire de vie : la famille, la maison, les amis, la convivialité, les souvenirs, la nourriture, la musique / chant / danse, les paysages, la Bretagne : histoire, identité, spécificité, langue, culture, patrimoine historique

Séance 2 : objectif de « faire surgir la matière culturelle »

L'outil de l'ethnologue : la surprise. Questionner ses représentations sur les spécificités de son territoire de vie : pour soi & pour les autres. « qu'est-ce qui me surprend ? » « qu'est ce qui me paraît normal ? »

Pour soi : la Bretagne, paysages, langue, nourriture, musique, convivialité ;

Pour les autres : météo, caractère, langue, culture, alcoolisme, nourriture

Séance 3 : formulation d'une problématique par objet de recherche

Travailler sur les clichés bretons : « sortir du prêt-à-penser »

La liste des « spécificités de mon territoire de vie pour moi » est organisée en différents groupes qui sont des « objets de recherche » : fête/convivialité ; figures d'identifications et d'appartenance ; le football ; paysages bretons ; immigration et émigration ; la gastronomie bretonne.

Identification de différentes problématiques qui guideront les élèves dans leurs enquêtes :

Le "caractère", la convivialité, la festivité sont-ils des éléments culturels propres à la Bretagne et à ses habitants ?

Quelles sont les objets, les formes, les pratiques d'identification et d'appartenance à la Bretagne ?

Quelle est la place du football en Bretagne, hier et aujourd'hui ? Quelles sont, pour les bretons, leurs pratiques et représentations du football ?

Quelles sont les paysages « types », préférés et emblématiques des habitants de Bretagne ?

Comment l'accueil de migrants dans des communes bretonnes est-il perçu par leurs habitants ?

Quand et où les bretons ont-ils émigré, par le passé ?

Quelles sont les spécificités de l'alimentation « bretonne » / en Bretagne » ?

Séance 4 : présentation des outils de l'enquête (sources, entretiens, notes d'observation, photos)

Séance 5 : présentation de l'inventaire participatif, et création d'un poster, par groupe de la problématique reliée à l'objet de recherche

Séance 6 : atelier sur la bibliographie

Séances 7 & 8 : les élèves vont sur le terrain, accompagnés des animateurs

Séance 9 : présentation de chaque groupe de son enquête aux autres élèves

Séance 10 : présentation et réflexion des formats de restitution : journal du lycée, site web de BCD, présentation des règles de rédaction d'un article *scientifique*

Séances 11 à 15 : *accompagnement* des élèves dans la rédaction des articles

L'encadré ci-dessus détaille, de façon synthétique, le contenu des séances. On y retrouve la notion d'attachement et la notion de spécificité locale (séance 1) pour conduire les lycéens à aborder le PCI, sans dire « PCI ». En effet, les agents ont choisi de faire venir la question du PCI par des questions détournées. Remarquons également que les éléments identifiés par les lycéens, c'est-à-dire leurs « objets de recherche » (séance 3) ne se rapportent pas tous aux éléments traditionnels du PCI breton, ni même à la culture bretonne : le football, les paysages, l'immigration et l'émigration.

Deux séances (7 et 8) sont consacrées à la sortie sur le terrain : les « animateurs » (Margot, Alexandra et Christophe) accompagnent chacun un à deux groupes. En amont, Alexandra s'est chargée de contacter des collectivités et associations locales, qui ont notamment participé aux réunions publiques et correspondant aux éléments identifiés par les lycéens pour préparer les deux séances de sorties.

De retour en classe, les séances suivantes sont consacrées à l'analyse des données et à la réalisation du format de restitution : la rédaction d'articles à paraître dans le journal du lycée.

2.2.3. Le bilan empirique des agents⁴⁴

En conformité avec la dimension *expérimentale* de l'inventaire *participatif*, les agents produisent régulièrement une évaluation des résultats de leurs actions. Toutefois, celle-ci ne fait pas l'objet de réunions spécifiques et ne se fait pas toujours collectivement. Cette

⁴⁴ Pas de matériau assez conséquent pour proposer une analyse ; notre analyse se placera à une échelle plus large (cf. partie 3 de ce chapitre).

évaluation se produit ainsi dans le cadre des journées de restitution et du rapport transmis au DPRPS. Lorsque nous questionnons les agents sur les résultats du concours *Sell'ta !* et des « ateliers Ethno' », les agents-BCD ne font pas montre d'autant de réflexivité que dans le cadre de leurs enquêtes-PCI.

Concernant le concours *Sell'ta !*, les agents concluent ainsi :

« Si une évaluation quantitative du concours *Sell'ta !* met en exergue une faible participation en termes d'inscriptions, une évaluation qualitative souligne l'intérêt d'un tel projet. Ludique et stimulant, lorsque les contributions étaient réalisées dans un contexte scolaire ou périscolaire (comme lors de la première édition avec le dispositif des Temps d'activités périscolaires (TAP)), le principe du concours offre un cadre de travail pertinent pour aborder les éléments du PCI présents dans les représentations et l'entourage des jeunes. Toutefois, afin d'obtenir une meilleure participation, la gestion du concours devrait être reprise par une structure qui, dans ses missions, est en contact avec les équipes enseignantes, animateurs jeunesse, etc. »⁴⁵

Si les agents notent un échec certain des éditions suivantes, au niveau du nombre de contributions, ils voient davantage cette expérience comme le test d'un « outil », qu'ils destinent désormais plutôt à d'autres structures. Dans une contribution apportée aux Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne de 2016, Margot ajoute, dans son analyse :

« Elles n'en représentent pas moins un certain intérêt quant aux représentations des symboles de la Bretagne (que l'on pourrait parfois qualifier de "clichés") de la part des jeunes participants (aussi bien que de leurs encadrants !). Certaines des contributions reçues invitent également à poursuivre le travail de sensibilisation au PCI. »⁴⁶

Notons que ce « bilan » est identique à celui qui est livré dans le rapport à destination du DPRPS. Les agents évaluent cette expérience comme un indicateur pour la mise en œuvre de leur compétence d'information et de transmission de la notion de PCI. Ils semblent toutefois ne pas en tirer d'autres conclusions significatives pour la suite de leur inventaire *participatif* et ne se montrent pas persévérants, contrairement aux agents-PCOB, qui montrent une volonté d'approfondir la dimension « animation » et ne trouvent, chez les agents-PCI, aucun écho dans leurs propositions.

Concernant les Ateliers Ethno', l'objectif était double : cognitif, c'est-à-dire conduire les lycéens à intégrer le PCI dans leur réflexion sur ce qui les lie à leur territoire et à leur culture ; opérationnel, dans le sens où les éléments identifiés devaient servir à

⁴⁵ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

⁴⁶ Cf. : *ibid.*

compléter les listes issues des réunions publiques. Mais le bilan qu'en fait Margot dans son article est similaire à celui qu'elle délivre dans le cadre du rapport de restitution :

« Les ateliers Ethno' sont un outil pertinent pour sensibiliser les jeunes et réfléchir avec eux aux représentations qu'ils peuvent avoir sur leur culture, ses pratiques et manifestations. Travailler sur cet aspect-là mais aussi sur ce qu'ils pensent être le regard de l'autre sur leur culture a été un moment particulièrement riche. Il était surprenant de constater à quel point ils avaient intégré les clichés qu'on peut être amené à entendre quand on parle des Bretons, de leurs pratiques culturelles ou, même, plus largement de la Bretagne. Et tout le travail de déconstruction de ces représentations "prêtes à penser" s'est révélé plus que nécessaire et a engendré de nombreux débats entre eux.

Les séances consacrées aux sorties "sur le terrain" et aux entretiens restent la partie des ateliers que les élèves ont préféré. Au-delà d'une occasion de sortir de l'enceinte du lycée, la rencontre avec quelqu'un qu'ils ne connaissaient pas et qui leur raconte son parcours de vie, ses passions et combats... les a sincèrement et agréablement surpris. Tout comme leur enseignant qui s'est, sans s'en rendre compte, pris au jeu de l'"apprenti ethnologue". »⁴⁷

En effet, à l'issue de la Phase 1 de l'inventaire *participatif*, les agents ne semblent pas pouvoir obtenir d'éléments de PCI à ajouter à leurs listes dans l'identification du PCI. Pour Margot, la finalité première, qui était la contribution à l'inventaire, n'est pas remplie :

« Si l'ethnologue et l'enseignant ont vu leurs objectifs atteints, le bilan est plus nuancé quant aux objectifs fixés dans le cadre même de l'inventaire. Après réflexion, pour les prochains ateliers que nous mènerons, il nous paraît pertinent, sur le fond, d'introduire d'emblée la notion de PCI et, sur la forme, d'"alléger" l'organisation des différentes séances. Toujours est-il qu'il s'agissait de notre première expérimentation, que nous sommes convaincus - si tant est qu'il fallait nous convaincre ! - de la pertinence d'un tel dispositif et que nous souhaitons réitérer l'expérience avec d'autres élèves. »⁴⁸

Les ateliers ont d'abord permis, comme le concours *Sell'ta !*, de confirmer l'importance d'un travail d'information des populations locales. Concernant le contenu qui a émané de ces ateliers, lorsque j'avais questionné Xavier, lors de la réunion du « comité de pilotage » élargi du 18 octobre 2017, il avait répondu que « rien » n'en était sorti, « des stéréotypes » comme l'alcoolisme, ou des éléments qui ne pouvaient être traités au titre du PCI : le football ou le cyclisme. Il poursuivit dans le cadre de notre entretien :

« Concernant les ateliers d'enquête ethno, est-ce que vous avez gardé un lien avec ça, vous souhaitez les recommencer ? Je me souviens que vous étiez un peu déçus...

⁴⁷ Pour conserver la confidentialité de l'agent, nous ne communiquerons pas ici la référence de son article.

⁴⁸

- Y'avait deux choses en fait, c'était comme tu dis, qu'on n'a pas pris la main sur ça mais travaillé en collaboration avec une ethnologue, et elle avait pris un truc très large, qui était plus sur l'identité, tout ça... moi je pense que c'est un super outil de toute façon. Mais là, ce n'est pas forcément à BCD de le faire. Je trouve que sur des lycées en Pays COB, avec une problématique telle que le pays, eh bien ce devrait systématiquement ce genre de chose, d'avoir une réflexion sur son identité, sur l'ancrage au pays, les clichés qui se véhiculent, et pouvoir en parler, quoi. Ça devrait être obligatoire !

- Donc vous n'allez pas garder ce qu'il en est ressorti, ça n'a pas forcément aidé à l'inventaire.

- Si, oh ben si, mais c'est plutôt un outil, on l'a testé, on a testé le rallye, je crois qu'on peut dire que c'est un outil de prise de conscience et de mise en débat de ces questions-là, et qui est absolument fondamental, parce qu'autrement, les jeunes ados se construisent en véhiculant des clichés. Et qui sont préjudiciables à l'image du pays. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Xavier analyse à nouveau cette expérience comme le test d'un « outil » à destination d'autres organismes. On a l'impression que l'ambition de BCD se place finalement davantage dans la confirmation de leur positionnement en surplomb (*cf.* chapitre 4) que dans l'identification formelle de ce qui fait PCI selon les habitants. On peut en effet s'interroger sur la validité de la sélection que les agents font des éléments identifiés dans un cadre participatif.

Cela fut d'ailleurs l'objet de désaccords entre Alexandra et Margot, ce qui eut pour conséquences le désengagement progressif de l'une et de l'autre dans le projet : pour preuve, un « pot de restitution » devait avoir lieu à l'issue des ateliers, en mai 2017, mais celui-ci fut annulé et jamais reconduit. En effet, Alexandra nous rapporte, dans une conversation téléphonique informelle, qu'elle regrettait le manque d'implication de Margot. De son côté, Margot semblait déçue de ne pouvoir orienter les lycéens plus directement sur le PCI et semblait s'interroger sur la pertinence des ateliers pour l'inventaire *participatif*. C'est d'ailleurs ce que le « journal de bord partagé », conçu entre les trois partenaires, nous montre. Margot rapporte, après chaque séance, ses interrogations grandissantes quant à la cohérence des ateliers vis-à-vis du projet (*cf.* encadré n°5 ci-après).

À partir de la séance 8, Margot ne correspond plus avec Alexandra et Christophe ; Alexandra a, de son côté, été prévenue par Xavier de l'inadéquation des objets de recherche avec le PCI :

« Quand y'a Xavier qui m'invite au café, c'était d'une violence : "Mais Alexandra ce n'est quand même pas difficile de travailler sur le *Fest-noz* ?" Et y'avait Margot qui était là, elle n'a pas pipé mot, et je lui dis : "Xavier, je suis ethnologue ! Tu sais ce que c'est qu'être ethnologue ? Mon travail, c'est justement de ne pas plaquer des catégories sur les gens mais de comprendre

justement ce qui a du sens pour eux !" Et j'ai vu qu'il ne comprenait pas, que c'était la première fois qu'il entendait ça ! Et alors là... je me tourne vers Margot... et là, rien !

- Quels étaient tes liens avec BCD pour les dernières séances ?

- Je n'avais plus de lien, parce qu'elle n'envoyait plus de compte-rendu, je sais que Raphaël a fait une interview de certains élèves... à un moment c'était en ligne. Margot les a aidés à faire leur article pour que ce soit bien mis sur le site Internet. Y'avait des restitutions sur le site de BCD, j'ai trouvé ça bien, par contre j'étais super déçue parce que moi je voulais qu'il y ait une restitution à la fin, je crois que je t'en avais déjà parlé... l'idée c'était de faire une fête. »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2019

Les désaccords et les incompréhensions entre les agents se sont progressivement accrus et la collaboration entre eux, beaucoup altérée, au point où les cinq dernières séances se réalisèrent avec Margot et Raphaël (responsable de l'information et de la communication au sein de BCD) seulement, sans qu'il ne s'opère plus aucune coordination avec Alexandra (cf. encadré ci-après). Si le rapport de restitution destiné au DPRPS montrait une volonté de réitérer les expériences des ateliers pour la Phase 2, cela ne fut concrètement pas le cas.

Encadré 7 - Extraits du carnet de bord partagé entre les agents pour les Ateliers Ethno'

« **Séance 2.** J'ai trouvé très intéressant les retours qu'ils ont eu sur les représentations qu'ils pensent que les autres ont concernant la Bretagne. Je ne pensais pas que certains éléments (comme "paysans" et "alcoolisme" notamment) étaient encore "vécus" par cette génération. De manière générale, on commence à avoir plein de matière. Même si je ne suis pas sur qu'ils voient encore vraiment où on veut en venir !

Séance 3. Après ces séances, je regrette maintenant de ne pas avoir choisi l'autre option, qui aurait consisté, dès le début, à présenter la démarche PCI et à leur demander explicitement de s'y inscrire, ce qui aurait peut-être facilité les choses...

Séance 4. Les thèmes qui ressortent ne sont pas tous liés au PCI, mais cela était prévisible dans la mesure où nous avons choisi de ne pas présenter le PCI et de laisser les élèves "libres". [...] De manière générale, cela me pose quand même la question quant à "l'outil atelier ethno" dans le cadre d'un projet d'inventaire participatif du PCI. L'atelier permet très bien de répondre à cet objectif méthodologique de "participation réflexive". Mais les logiques de fonctionnement de l'atelier (de partir des envies des élèves) -principe que je trouve super et ne remet pas en cause- ne sont peut-être pas l'option la plus adaptée. [...] pour être honnête, et si je mets ma casquette BCD, je ne vous cache pas que j'ai un léger regret de n'avoir "que" deux groupes (voir peut-être 3 avec le groupe qui travaille sur les Vieilles Charrues, et encore) dans lesquels on peut raccorder le thème avec l'inventaire.

Sinon, de manière générale, je suis un peu frustrée de ne pouvoir accorder plus de temps à cet atelier. Entre la sortie du site PCI la semaine dernière et l'organisation du colloque de la semaine prochaine, je n'ai pas le temps de faire correctement (et tout de suite après!) mes comptes-rendus, ni de réfléchir aux tenants et aboutissants de l'atelier de manière plus précise. J'espère que cela va s'arranger en janvier.

Séance 7. [...] Donc, au risque de me répéter, je conclurai sur une note quelque peu rabat-joie et je m'en excuse mais, même si je trouve super le principe de réaliser des ateliers ethno' en milieu scolaire, vraiment, mon impression que nous nous éloignons clairement de la commande initiale à savoir de travailler sur le PCI (et je sais bien pourtant les paradoxes de ce concept discutables) se confirme de plus en plus. Attention, cela ne va dire que je n'apprécie pas de participer à ces ateliers, bien au contraire ! Mais du point de vue de BCD, je m'interroge...

2.3. Autres actions : faire rayonner l'inventaire participatif sur le territoire

Au bout d'un an d'enquêtes-*diagnostiques*, pendant la deuxième phase, les agents cherchent et tentent de maintenir le lien qu'ils ont initié avec les associations et collectivités locales lors de la Phase 1.

2.3.1. Le rallye « Deus'ta ! »⁴⁹

Le « rallye » avait déjà été testé, quelques années auparavant, par le Pays COB, en partenariat avec une société spécialiste de l'organisation de rallyes touristiques. Organisé en septembre 2018 dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, il fut gratuitement proposé à la population du Centre-Ouest Bretagne, les agents ont donc réitéré l'expérience en s'appuyant, cette fois, sur leurs propres ressources. Le rallye est ainsi conçu comme un « outil de médiation "hors-les-murs" qui permet d'aborder de manière conviviale et ludique les thèmes liés au patrimoine »⁵⁰. En effet, selon trois itinéraires de quatre-vingts kilomètres chacun, les participants découvraient des éléments de PCI identifiés dans la Phase 1, à plusieurs étapes, auxquelles ils étaient invités à répondre à des quiz et à passer des « épreuves ludiques » :

« Ces étapes valorisaient les différents patrimoines culturels repérés lors de la première phase de l'inventaire : le chant, la danse, les jeux et sports traditionnels, la gastronomie, les pardons... Il s'agissait, à chaque arrêt, d'inclure celles et ceux qui font vivre ces patrimoines sur le territoire et d'en faire des "ambassadeurs" auprès du grand public, en partageant leurs connaissances. Les participants étaient également pleinement acteurs du rallye et ont eux aussi fait vivre de manière sensible le patrimoine qui leur a été présenté. Les participants ont, par exemple, directement été amenés à jouer au palet breton, à chanter ou à danser afin d'obtenir des points, dans un esprit ludique et convivial. Ces épreuves étaient complétées par des quiz, portant à la fois sur la matière culturelle locale et sur des thématiques liées à la diversité culturelle. »⁵¹

Pour les agents-BCD, le rallye est, par excellence, une action participative, impliquant à la fois des habitants, des praticiens, des techniciens culturels et des élus :

« Le rôle social du patrimoine rayonnait de manière particulière au sein de l'activité proposée. Les citoyens ont été impliqués de diverses manières, le rallye souhaitait toucher les habitants du territoire, d'une part, en impliquant les associations dans la mise en œuvre du projet et, d'autre part, en y faisant participer les personnes porteuses de ces pratiques et savoir-faire. Souhaitant

⁴⁹ « Viens donc ! » en breton.

⁵⁰ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

⁵¹ Cf. : *ibid.*

mener un véritable travail concerté en réseau, les collectivités locales ont également été partie prenante du projet : le rallye était organisé en partenariat avec le Pays du Centre-Ouest Bretagne et avec l'ensemble des communes traversées par les différents parcours. »⁵²

Le projet a en effet permis d'impliquer différents acteurs du territoire et de les mettre en valeur ainsi que leurs pratiques. Les acteurs sollicités provenaient pour leur majorité du réseau de Laurent, alors chargé de mission à BCD, animateur-conservateur à Dastum et chanteur.

Ainsi, onze habitants y ont participé, dix-huit associations de praticiens, et dix-neuf communes⁵³. Les agents-BCD fournissent le « bilan » suivant :

« Bilan général

Malgré une faible participation, le rallye du PCI a bénéficié de retours très positifs de la part des participants et des personnes en charge des animations, chacun soulignant l'ambiance conviviale et l'originalité des épreuves. Plusieurs structures (dont certains offices de tourisme du territoire) s'interrogeaient même sur la tenue d'un nouveau rallye en 2019.

À repenser sur certains aspects, cette animation n'en reste pas moins une préconisation d'action pour le rapport final (Phase 3). »⁵⁴

Les agents expliquent ce faible taux de participation en fonction de la « concurrence » existant le même jour au titre des Journées Européennes du patrimoine. Ils voient également que les participants correspondent à un public déjà initié au patrimoine et à la vie culturelle : « mais, on s'en doutait », concluent-ils en réunion de « comité de pilotage ». Ils n'ont pas souhaité recommencer l'expérience pour la Phase 3 : encore une fois, on admettra que les agents se placent davantage dans le test d'actions permettant de faire participer que dans l'implémentation réelle d'une démocratie participative.

2.3.2. L'exposition « Diskouez Din ! »⁵⁵

À la fin de l'année 2018, les agents partenaires ont également lancé l'idée de réaliser une exposition de photographies grandeur nature, en collaboration avec cinq communes du Pays Centre-Ouest Bretagne :

« 12 juin 2018 – Comité de pilotage élargi

⁵² Cf. : *Ibid.*

⁵³ Cf. : *Ibid.*

⁵⁴ Cf. : *Ibid.*

⁵⁵ En Breton : « montre-moi ! ».

EXPO : expo physique ne faisait pas l'unanimité donc idée de faire une expo grand format validée. Proposer aux 19 communes du parcours du rallye. Elargissement aux autres catégories de l'inventaire : nature, savoir-faire... »⁵⁶

Cette action poursuit un triple objectif : mettre en valeur les éléments identifiés dans la Phase 1, faire rayonner l'inventaire *participatif* sur le territoire du COB, impliquer les collectivités. Un marché a ainsi été lancé en septembre 2018 :

« Durant l'été 2018, un "marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'une exposition photographique, sous forme d'affichage, concernant le PCI du Pays du Centre-Ouest Bretagne" a été lancé. Suite à l'unique candidature reçue, l'exposition sera réalisée avec le photographe Éric Legret. »⁵⁷

Les photos ont été sélectionnées par le « comité de pilotage » en mars 2019 :

« Le comité a acté que les domaines définis ne seront peut-être pas tous représentés, ce dernier préférant garder une certaine unité et assumer un éventuel "manque" plutôt que d'exposer des photos "décalées" ou "mises en scène". »⁵⁸

À partir de l'été 2018, chacune des cinq communes a exposé six photos : Rostrenen, Gourin, Châteauneuf, Carhaix⁵⁹, Huelgoat. D'après Xavier, l'exposition a pleinement rempli ses objectifs :

« Est-ce que l'exposition a permis de faire ce lien ?

- Alors ça oui, vraiment, oui je crois qu'on n'a pas eu de retours négatifs, on a plutôt eu un engouement autour de ça, ça a vraiment permis de diffuser... enfin l'inventaire je ne sais pas, mais en tout cas ici y'a quelque chose, c'est un très bon outil de valorisation et de diffusion. Et accompagnée de petits livrets, on avait fait des petits livrets, tout ça, c'est important. [...] toutes les communes ont joué le jeu, Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat, Carhaix, Rostrenen, Gourin. Et là on sait que d'autres communes sont intéressées. Je pense que pour celle de Châteauneuf va aller à Spézet, celle de Gourin doit aller à Langonnet...

- Donc en fait chaque commune portait une exposition, et après l'idée c'est qu'elle soit itinérante ?

- Ben, on n'y avait pas pensé, mais en fait comme d'autres communes nous ont dit : "Et nous, pourquoi c'est à Châteauneuf ?" [rires], donc on s'est dit qu'on allait faire ça. Oui, y'a vraiment une émulation autour de cette expo'. Tu vois, c'est pas du tout quelque chose de... tu vois ? Autant le rallye, là, c'était intéressant aussi parce qu'on avait drainé pas mal de partenaires, mais

⁵⁶ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2018. Document interne à BCD.

⁵⁷ Cf. : Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2018.

⁵⁸ Cf. : *ibid.*

⁵⁹ Cf. : <https://www.letelegramme.fr/finistere/carhaix/patrimoine-immateriel-les-photos-d-eric-legret-au-chateau-rouge-16-08-2019-12361842.php>

bon, sur le truc concret... Là on sait que, ça reste, en plus ça permet des discussions, et puis y'a aussi quelque chose qui nous échappe... »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Toutefois, nous ignorons si cette exposition a pu effectivement itinérer sur le territoire : les agents interrogés ainsi que les rapports de restitution restent muets à ce sujet. Ayant également fait l'objet de désaccords entre agents-BCD et agents territoriaux (cf. 1.3.2.), on peut penser que le projet ne vit jamais le jour et qu'il fut suspendu ou abandonné.

2.3.3. Impliquer les élus

Comme dit précédemment, les agents ont rencontré les élus dès le début de l'inventaire *participatif* afin d'impliquer les collectivités dans l'organisation des réunions publiques. Ainsi, ils tentent de suivre cette logique tout au long de l'inventaire, qu'ils voient comme une nécessité pour la santé du projet :

« Je ne pensais pas qu'il fallait à ce point l'appui des élus... Moi je pensais qu'on pouvait mobiliser les communautés sans dépendre des élus.

- On peut, hein ! C'est une stratégie plus qu'une obligation. L'aspect participatif va se mettre en place petit à petit, les élus vont être là ou pas être là, ils sont des citoyens comme les autres. Je souhaitais vraiment, d'un point de vue stratégique, qu'ils soient concernés dès le départ. Après, comme ça, ils peuvent dire qu'ils sont aussi participants, qu'ils ont participé à la mise en place de ce truc-là. Et c'est quand même les représentants des citoyens, qu'on conteste ou pas ! Et à ce titre-là, il faut absolument qu'ils soient dans le circuit. Après que ce ne soit pas eux qui participent le plus, ce n'est pas grave. »

Xavier, directeur (BCD), 2017

« Je les connais, c'est les élus qui décident, sinon ça ne peut pas se passer, c'est pas les associations qui décident, parce qu'on sait très bien qu'à un moment où à un autre, si on veut mettre des actions en place, on va leur demander des sous. Donc c'est normal aussi. Mais ils se méfient beaucoup, notamment mon président, surtout que c'est un ancien comptable... donc quand tu lui présentes un projet, il commence à crier en disant : "Si c'est pour embaucher quelqu'un, de toute façon on n'a pas les sous, on ne fera pas !" [...] C'est pour ça qu'on a fait le tour des com'com', et que Xavier, lui, il était très : "On va envoyer ça direct aux assos", et moi je lui disais : "Non, non, faut passer par les élus, il faut vraiment les impliquer !" »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2019

Mais, si les élus se sont rendus aux diverses réunions publiques, à l'issue de la Phase 1, les agents font communément le même constat : « il y a un lien qui n'a pas forcément été maintenu » tout au long de l'inventaire. Par ailleurs, le Pays COB changea de président en 2017. Alors que l'ancien président avait beaucoup soutenu le projet et avait suivi l'émulation créée autour de l'inscription du *Fest-noz*, le nouveau de président se montra moins convaincu par l'inventaire *participatif*. Pour des raisons de confidentialité, nous ne

décrivons pas la situation en détails, mais précisons simplement que les agents, notamment les agents territoriaux, eurent à redoubler d'efforts pour justifier l'intérêt du projet auprès des élus. Un entretien avec le nouveau président nous permet ainsi de prendre la mesure du positionnement politique vis-à-vis du projet :

« Honnêtement, j'étais sceptique, car je me suis dit : "Voilà, encore une association qui arrive au Pays COB pour trouver des aides et avoir un soutien de personnes et nous, on a autre chose à faire que de venir en appui de chaque structure !" Et puis, au fil du temps, c'est vrai qu'on a découvert... On est moins sceptiques... On découvre des choses, et "oui, je n'avais pas pensé à ça, c'est pas si bête, ça peut amener des choses sur le tourisme, l'économie...", ça a évolué.

- Avez-vous assisté à une réunion publique ?

- J'ai assisté à deux réunions, car on ne peut pas aller partout, chacun son rôle. Là encore, je vais être honnête, j'ai trouvé que y'avait pas beaucoup de monde, on trouve quand même une assistance qui est déjà branchée là-dessus. Je me suis demandé : "Est-ce que c'est vraiment représentatif ?" Ce sont forcément des gens intéressés... Si je faisais un référendum des participants, les gens se seraient demandé : "À quoi sert ?" [...] C'est bien joli, mais si après ça reste dans un tiroir... pour moi c'est de l'argent et du temps perdu ! Donc, si c'est pour se faire plaisir et faire vivre une structure, je dis "non" ! Si c'est dans l'intérêt général, il faut y aller à fond. [...] Le tout est de savoir ce que l'on veut en faire... Si c'est simplement avoir un inventaire, ça ne sert pas à grand-chose. Les traditions se perpétuent d'une manière naturelle quand elles sont vraiment ancrées dans la vie, je pense à la crêpe... il faut en faire autre chose qu'un inventaire !

- Vous avez des exemples concrets ?

- Des actions qui rendraient visibles, faire redécouvrir, on parlait par exemple de la boule, le palet... Dans certains coins, c'est la galoche et ce sont ceux qui risquent de tomber dans l'oubli, et de faire des manifestations spécifiques. Ça peut être plusieurs choses. Plus axer sur des choses qui risquent de tomber dans l'oubli... la crêpe, ça ne va pas disparaître !

- Est-ce que vous avez eu des retours des habitants sur le projet ?

- Non, je n'ai pas eu de retours et je ne pense pas que ça leur ait apporté... Ceux qui ont participé, ils sont contents mais ils sont déjà intéressés par ! Mais les habitants lambda... ils vont dire : "C'est bien", sans plus. Je pense qu'il faut montrer la finalité. Mais un inventaire pour un inventaire, ça n'intéresse pas grand monde. »

Patrick, président (Pays COB), 2019

Le nouveau président montre en effet la difficulté qu'il éprouve à identifier la finalité de l'inventaire *participatif*. C'est peut-être, d'ailleurs, la raison pour laquelle les élus impliqués à l'origine dans le projet – et invités au « comité de pilotage » – se sont progressivement désinvestis :

« Que pensez-vous de l'inventaire participatif du PCI mené par BCD actuellement ?

- Honnêtement, oui, j'ai dit : "Ça c'est super !" J'ai trouvé ça très bien, c'est une réalité locale qui n'avait pas vraiment été mise en valeur jusque-là ou pas de manière structurée, et le fait d'avoir BCD dans un programme où la participation était de mise tant au niveau de la population que des élus, avec un organisme qui assurerait un travail de coordination, de pédagogie, j'ai trouvé ça super bien.

- Vous avez participé aux réunions publiques ?

- Aujourd'hui, on a tellement de choses à faire, donc ça n'a pas été ma priorité. Il y a une question de temps mais je sais que ça doit avancer. L'idée était, je crois, d'avoir un référent local sur le suivi et le développement. Ça devait être moi, mais je n'ai pas répondu, et après y'a eu ce monsieur, un conseiller municipal de Poullaouen... et il était plus à même que moi par ses intérêts portés à la culture bretonne. Est-ce qu'il est toujours élu local ?

- Je l'ignore totalement ! Moi, Catherine m'a conseillé de vous contacter vous à ce sujet.

- Mais j'ai trouvé ça hyper intéressant. Mais on n'en pas entendu parler malgré tout non plus ! Les élus, ça leur paraît abstrait, flou... Au niveau du PETR⁶⁰, on aurait pu en parler ! Mais je n'en ai aucun souvenir. Je peux me tromper... [...] Mais pour être honnête, je ne crois pas en avoir entendu parler une seule fois en commission depuis plusieurs mois. Donc je pensais que le projet... Appelez l'animatrice de la commission culture tourisme de ma part [...] et demandez-lui si depuis 1 an elle a entendu parler du PCI ! »

Si les agents-BCD disaient se sentir quelque peu découragés, car le projet n'obtenait pas « de soutien politique », ce constat est également fait par Catherine :

« Y'a zéro soutien, moi je suis entre le marteau et l'enclume. C'est-à-dire qu'entre un secteur culturel qui a ses ragnagna on va dire, qui plane, et puis avec le centre Pompidou, ils sont quand même assez... ils sont pas très sympas [...]. Du coup aucun soutien, et puis je ne te cache pas qu'au-dessus, ma directrice, en tant que directrice de la culture elle fait : "Ah, ben c'est compliqué, hein". [...] Ils sont complètement lobotomisés par l'idée qu'il faut s'occuper de l'économie, de l'économie, de l'économie... alors que le secteur culturel, c'est aussi de l'économie ! Et puis, je pense que certains ont un énorme complexe par rapport à la culture, ils ont un *a priori*, quoi. [...] En fait, ils n'écoutent même pas, ils sont terrifiés, à partir du moment où t'arrives avec une pancarte culture, ils sont terrifiés.

- Parce qu'ils voient ça comme quelque chose d'élitiste ? De savant ?

- Oui c'est ça, ils ont un *a priori* comme quoi on va parler un langage qu'ils ne comprennent pas. [...] Y'a des mots clés qu'il faut utiliser, pour être bien vu,

⁶⁰ Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) : un établissement public regroupant plusieurs établissements publics, c'est-à-dire un outil de coopération, notamment en zone rurale.

parce que tu sais, c'est un peu Versailles, hein. [...] J'en ai marre, moi j'en peux plus, c'est pour ça que je fais ma demande de retraite. »

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2019

Face à cette problématique, les agents décident, dès le début de la deuxième phase, de réfléchir à une façon de ré-impliquer les élus :

« Bon, là, pour la deuxième phase, la volonté c'est d'impliquer les élus, mais la solution pour le faire c'est... pas facile [rires]. »⁶¹

Ce n'est que début 2019 qu'ils décident de retourner à leur rencontre, identifiant un « besoin de présence accrue sur le terrain »⁶² :

« Dans le cadre des deux premières phases de l'inventaire, nous avons été amenés à rencontrer de nombreux acteurs associatifs du territoire. Mais une catégorie d'acteurs échappait encore à la démarche : les maires des communes du territoire. C'est ainsi que nous avons décidé d'aller à la rencontre des élus locaux des 79 communes qui composent le territoire. Les objectifs restaient les mêmes :

- continuer d'informer sur la démarche d'inventaire ;
- échanger sur la vitalité des différents éléments du PCI ;
- et, enfin, recueillir auprès de ces acteurs, avec qui il nous paraissait indispensable d'échanger, des premières préconisations.

Une synthèse est actuellement en cours de rédaction qui viendra nourrir le rapport final. »⁶³

Xavier ajoutait, lors d'une réunion du « comité de pilotage » élargi :

« On est allés voir les élus au début pour dire implicitement : "Ne nous dites pas que vous n'avez jamais entendu parler du projet, car dans trois, quatre ans, ce sont les préconisations, et donc des demandes qui vont venir vers vous !" ».

À l'issue de ces rencontres, nous n'avons pas pu avoir accès la « synthèse » prévue, mais il est probable qu'elle n'ait pas été éditée, notamment parce que, encore une fois, la démarche fut l'objet de conflits entre agents : les agents-BCD se sont partagés la rencontre des élus des soixante-dix-neuf communes sans l'organiser en concertation avec les agents territoriaux, qui n'ont d'ailleurs pas été conviés à y participer. Néanmoins, Margot nous livre, lors de notre entretien, un début d'analyse :

⁶¹ Cf. : réunion du « comité de pilotage élargi » en octobre 2017.

⁶² Cf. : Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2019. Document interne à BCD.

⁶³ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

« Les maires, [...] ils avaient ce discours de : "C'est important, il faut transmettre", tu vois ? Cette nécessité de la transmission. Mais sans prise de responsabilité, ou sans traduire ça par des actes concrets en tant qu'élus.

- Ça, c'est vraiment étonnant... Catherine m'avait dit que les élus ont peur de la culture et du patrimoine, qu'ils ont l'impression qu'on va leur parler de choses qu'ils ne comprennent pas... que ça leur fait peur.

- Alors, y'a ça, et puis on constate aussi que y'a une image passéiste de ces éléments de la culture, en fait. Et les élus, ils veulent, surtout en Centre Bretagne, ils veulent au maximum dynamiser leur territoire, enfin voilà, ils perdent quand même un petit peu de monde chaque année. Alors y'a des nouveaux habitants qui arrivent, mais du coup ça modifie complètement les besoins et autres, parce que si tu veux, c'est un peu, entre guillemets, des néoruraux qui arrivent avec des attentes d'urbains... c'est-à-dire des services de proximité, des choses numériques, des choses accessibles indépendamment de leur horaire de travail, et c'est pas la logique de la campagne et du monde rural, tu vois. Et donc on constate ça, et ben ils répondent forcément à ces besoins, à ces demandes, parce que la Région Bretagne a entamé toute une réflexion sur la désertification des centres-bourgs. Et en fait, finalement, on n'est pas très loin de ces logiques-là, où du coup, les maires, dans les budgets, vont prioriser des choses comme ça. Beaucoup, tu vois, quand on les a rencontrés, nous parlaient de : "Ah, ben nous, on va avoir un centre médical avec un médecin, une infirmière, etc.", "On va avoir un boulanger qui s'installe", "On a réussi à retrouver une pharmacie", ou "un médecin", etc. Et donc, forcément, la culture n'apparaît pas prioritaire, et peut-être encore moins la culture bretonne, qui a une image passéiste, folkloriste, alors qu'en fait ça reste quand même quelque chose de très vivant, dans le quotidien de pas mal de personnes. [...] Donc ça, tu vois, c'est un peu les conclusions de nos rencontres avec les maires, là, qu'on est en train de formaliser dans les rapports dont je te parlais. Et, à terme, tout l'enjeu va être de traduire ça par des préconisations qui tiennent compte de ces conclusions, et là, si y'a pas de prise politique des choses, si y'a pas un engagement politique, ben ça sera lettre morte. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En effet, le propos de Margot montre que les agents préparaient déjà le positionnement qu'ils allaient adopter pour la Phase 3 « préconisations » : mettre les élus devant leurs responsabilités pour être moteurs dans la prise en charge du PCI. À ce stade de l'inventaire *participatif*, nous avons la sensation qu'en effet, le projet doit nécessairement se tourner davantage vers les élus pour se trouver légitimé.

3. Difficultés, « diagnostics » et « préconisations »

À la suite de la Phase 1 et en parallèle des diverses actions d'« animation » citées plus haut, les agents-BCD ont réalisé des enquêtes-*diagnostiques* sur les plus cités lors des cinq réunions publiques. Additionnées à une enquête co-pilotée par le LiRIS sur « les représentations du patrimoine par les habitants du Pays COB », elles ont ensuite permis

de formuler des *préconisations* à destination du Pays. Toutefois, la dynamique de l'inventaire *participatif* au sein du « comité de pilotage » s'est trouvée fortement perturbée par la crise sanitaire intervenue à partir de mars 2019, ainsi que par les désaccords entre agents-BCD et agents territoriaux, qui n'ont fait que grandir.

3.1. La méthode *participative* à l'origine d'un désengagement progressif des agents

Lors de mon entretien avec Margot en 2019, j'aborde la question de la méthode participative par le biais de l'atelier-réflexif qui avait eu lieu en mai 2017 et avait permis de mettre à jour les divergences de conceptions entre les agents-BCD et les agents territoriaux :

« La réunion ou formation que vous aviez eue avec le spécialiste en mai 2017, qu'est-ce que ça a changé au niveau de votre méthode ?

- Attends, je me remets ça sous les yeux, parce que ça date un peu... et, en plus, on avait été moyennement convaincus de l'efficacité ! Donc... ça n'avait pas été dans mes priorités ! [...] C'est un truc qui n'avait vraiment pas marché parce que je vois que, dans le compte-rendu, il n'y avait que deux personnes...

- Ah oui ? En effet...

- Ah ! Ben tu vois, c'est intéressant, parce que, y'a donc un tableau, tu vois quelles actions, et qui porte. Et je vois "rallye", et là, je vois "Pays COB".

- Ah oui ?

- Donc eux non plus, ils n'ont pas fait leurs devoirs ! [rires] »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Cet extrait traduit deux idées principales qui sont le sujet des nombreuses discordes entre les agents : ladite « gouvernance » – c'est-à-dire le pilotage du projet et la répartition des rôles – n'a pas été clarifiée depuis. Ce flou, accompagné d'un désengagement du nouveau président du COB dès 2017, a conduit à un désinvestissement progressif des agents territoriaux, ce qui a favorisé, chez les agents-BCD, un entre-soi et une plus grande difficulté à coopérer et à travailler en concertation avec le « comité de pilotage » – ce que la distance géographique n'améliorait certainement pas d'ailleurs. Si s'accorder sur une même définition de la participation fut déjà peu évidente dès le début du projet, l'écart entre agents-BCD et agents territoriaux s'est davantage creusé et les agents ont fini par se radicaliser dans leurs conceptions.

En effet, les agents territoriaux reprochent aux agents-BCD d'avancer en autonomie sur le projet et de ne pas prendre en compte les avis du « comité de pilotage » :

« Si tu veux moi je suis invitée au comité de suivi, donc moi j'assiste à leur spectacle...

- Leur spectacle ?

- Ben oui, ils arrivent, ils ont des idées, puis ils nous disent qu'ils vont faire ça, et puis ils nous demandent notre avis mais de toute façon ils n'en tiennent pas compte, ils sont complètement déconnectés, quoi. Et le comité de suivi, y'a très peu de présence, moi j'y vais parce que c'est mon boulot, voilà, ils nous imposent des dates, et quand les gens ne peuvent pas venir, non, rien à foutre, la date est quand même fixée. [...] Mais on a vraiment l'impression, le sentiment qu'ils veulent se débarrasser du machin, le plus vite possible, et que confinement ou pas confinement, message passé ou pas message passé, ils n'en ont rien à foutre, "on a payé le poste de Laurent à mi-temps pendant 3 ans, après...", rien à foutre quoi. Normalement il devait y avoir... si je reprends la chronologie, ils ont fait un travail avec un labo' de socio', ils avaient l'air très contents d'eux, ils ont vu plein de gens, qu'est-ce qu'ils ont fait exactement, on n'en sait rien. [...] L'avant-veille du rallye, je reçois un mail de Xavier me demandant si je peux faire du bénévolat ! Alors qu'on a été associés à rien, mais à rien de rien, ils ont fait leur truc. Et au dernier moment : "Ah ouais, au fait, est-ce que tu pouvais venir dimanche prochain ?" Ben non !

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

« [...] mais ils ne se sont pas posé la question des moyens, ils ont fait avec les moyens du bord, donc ça a fait flop ! Oui, mais parce qu'à chaque fois, ils ne se sont pas donné les moyens, ils ont pas pris le temps, ils ont pas voulu non plus prendre en compte les remarques des uns et des autres. Pour vous donner un autre exemple sur cette question-là : y'a eu une expo' de grandes photos qui a été créée pour le Pays COB, à partir des thématiques inventaire ; une expo' avec une dizaine de photos, c'était présenté en extérieur, ça a été présenté à Rostrenen, à Carhaix, etc. Je me souviens que cette expo-là, elle a été décidée alors que, dans la réunion précédente, quand on parlait des moyens à mettre en place pour diffuser un peu les résultats de l'inventaire et ce que c'était que le PCI, on était plusieurs, [...] à s'interroger en se disant : "Bah voilà, les expos, ce n'est peut-être pas forcément le médium le meilleur, y'a déjà eu plein d'expos et puis faut les animer, etc." Et donc on était une majorité à ne pas être pour l'expo'. N'empêche que ce qu'on nous a revendu à la réunion suivante, c'était une expo', quoi. Ça a été un peu comme ça tout du long du projet... »

Soizic, présidente de la Commission culture (Pays COB), 2020

Selon Margot, l'autonomisation des agents-BCD répondait au manque de soutien de la part des agents territoriaux et des élus :

« C'est-à-dire que, au début, nous, dès qu'il fallait envoyer un truc, tout ça, on était toujours dans la validation du Pays parce que c'était notre partenaire, donc voilà, et au bout d'un moment, quand t'as pas de retour, t'as pas de dynamisme derrière, quand tu demandes des retours pour avis, t'as pas forcément de choses... T'as un changement de présidence qui est arrivé très vite, c'est arrivé à peine un an et demi, et on venait de démarrer le projet, tu vois, un projet sur cinq ans, au bout d'un an et demi, on n'est qu'au début. Donc là, on a perdu complètement le relais des élus, ou en tout cas de la présidence, donc au bout d'un moment, il se peut effectivement qu'on se soit dit : "Ben si on veut que ce soit fait, il faut que ce soit nous qui portions..." et là où y'a eu une convention de passée, où les rôles ont été redistribués et où il

a été décidé que BCD était porteur du projet ! Et donc à partir de là, forcément, nous on a continué d'informer et tout, mais y'a des choses où on attendait plus forcément un aval, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, concernant la méthode participative, si Margot reconnaît qu'il aurait été plus simple de se concerter sur celle-ci avant de lancer le projet, les agents-BCD ont cru incarner leur rôle en prenant les devants :

« Mais oui, oui, mais de tout façon, c'est pour ça que là aussi ce sera riche d'enseignement, et ça rejoint les réflexions dans le cadre des assises du Tiers Secteur de la Recherche, c'est que, effectivement, il faut prendre vraiment le temps, et encore je dis ça, mais on a commencé en décembre 2015 et je crois qu'on a fait 3 ou 4 réunions avant pour discuter du projet... Donc au bout d'un moment, on est partis nous sur une ligne qui nous semblait partagée, et au fur et à mesure on s'est rendus compte effectivement que non. Donc tu vois, y'a énormément de choses entre les critères politiques, des formations différentes, des attentes différentes, des perceptions différentes, les malentendus, les conflits de personnes, tout ça mis bout à bout, effectivement, ça crée ce décalage que tu évoques, dont on a pleinement conscience, mais au bout d'un moment, il fallait faire le projet, donc bah, tu passes un peu au-dessus de certaines choses. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Pour Margot et Xavier, en effet, la participation de « tous les habitants » n'est pas possible, ou du moins, utopique :

« Alors, dans le sens où je n'avais pas forcément déjà réfléchi avant, [rires] on partait d'une page blanche, un petit peu... mais pas si blanche que ça non plus. En fait, le participatif répond à un besoin de plus de démocratie qui se fait sentir aujourd'hui, et répond aussi à l'exigence ou en tout cas à la définition ou à la contrainte mise dans la définition du patrimoine culturel immatériel par l'Unesco, c'est "reconnu par les communautés, groupes individus", donc, si c'est reconnu par les communautés, tu peux... Ça oui, j'avais réfléchi à cette dimension-là. Pour moi, c'est une évidence que ce soit eux qui disent ce qui fait patrimoine pour eux et pas quelqu'un de l'extérieur. [...] Si y'avait un deuil à faire, c'est de la participation idéale de tout le monde. Je dirais même qu'en interne, on s'est battu avec ça, t'es au courant, hein. Entre la vision du Pays COB ou du moins des personnes présentes au comité de pilotage, et la vision que nous on en avait, on n'avait pas la même définition de la participation, ça c'est certain. Parce que ces personnes-là souhaitaient qu'idéalement tout le monde puisse participer, et pour moi c'est un idéal, c'est un idéal au sens infaisable, et puis par rapport au temps qu'on a, etc. En plus, il faut accepter que tout le monde n'ait pas envie de participer. Ça, c'est quand même un droit fondamental. Le droit de participer est un droit fondamental, mais aussi le droit de ne pas participer. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Cette conception renvoie, pour les agents territoriaux qui prônaient une participation bien plus large qu'avec les seules associations culturelles locales, à une motivation lacunaire et à un désengagement vis-à-vis de la dimension participative :

« Donc il a toujours freiné pour faire de la participation, pour lui, la participation, c'est de venir de temps en temps et puis il pense que quand il va convoquer les gens, ils vont venir alors qu'il ne donne pas de nouvelles entre temps. Ils n'ont même pas organisé de communication... [...] Sur la partie participatif, on n'était pas du tout raccord. Et je pense qu'eux n'avaient pas d'ambition de ce côté-là. Pour dire les choses clairement, je pense que ça ne les intéressait pas plus que ça en fait. [...] On les a forcés, le peu qu'ils ont fait c'est... on les a forcés, parce qu'ils ne voyaient pas l'intérêt, pour eux il suffisait d'aller mettre un article dans le journal et les gens allaient venir ! Et puis à la limite on leur aurait envoyé un questionnaire et c'était bon, quoi ! [...] Et puis après, soi-disant on avait assez fait, donc fallait pas s'emmerder et fallait faire des enquêtes. Alors que, pour moi, c'était une première approche et après on continuait ! [...] Et puis, comme je te disais, selon le format où on va dans les fêtes, discuter avec les gens. Sauf que, Xavier, ça le faisait chier de se dire qu'il allait devoir venir. [...] On ne pouvait pas faire un truc sans associer les associations non plus, évidemment, mais ça se fait pas en 48 heures, d'intéresser la population, y'a un travail de terrain à faire avant, qu'ils n'ont jamais voulu faire. [...] Mais ça, c'est un travail de fourmis, à la limite on n'aurait pas fait sur tout le COB, mais juste sur une com'com', par exemple, qui aurait été volontaire. Pour expérimenter. »

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2020

Comme on peut s'en douter à la lecture de ces témoignages, plusieurs entretiens ont été réorientés par nos enquêtés sur ces conflits. Des agents territoriaux cherchaient à obtenir mon soutien, en tant que participante à l'inventaire *participatif*. Du côté de Laurent, qui participait aux réunions du « comité de pilotage » depuis 2018, alors chargé de mission pour BCD un jour par semaine pour l'inventaire *participatif* (sa mission principale fut de réaliser la fiche-gavotte), l'ambiance au sein du comité se détériorait de plus en plus et décourageait les agents :

« Si tout le monde se raidit sur ses positions, c'est la guerre tout le temps. [...] Alors après, moi je pense que les élus, en premier, n'en ont rien à foutre. [...] Et puis y'avait des fois, y'avait des réunions en Pays COB, franchement j'avais l'impression... On fait une réunion, pour pouvoir préparer la réunion, pour caler la réunion de débrief', et lors de la réunion débrief', on va s'interroger sur quel est l'ordre du jour de la prochaine réunion, quoi. [...] Y'a des fois, franchement, j'ai eu l'impression de perdre mon temps en réunion. Donc y'a ce côté non concret qui a pu des fois me peser. [...] Mais je dis pas côté BCD hein, c'est le côté, je sais bien qu'il faut des réunions, je sais bien qu'il faut échanger, c'est important, mais voilà, quoi, tout n'était pas toujours concret, donc ça n'a pas été simple du côté du COB non plus. [...] Parce que ça engluie et ça pèse tout. [...] Et la motivation, des fois, elle s'étiolait, quoi. Alors quand en plus t'avait une espèce de petit climat où tu sentais que le Pays COB, y'avait des tensions avec Margot et Xavier, enfin moi je ne peux pas travailler sous

tension... T'avais envie de leur dire : "Mais attendez, [...] c'est pas si grave que ça, on joue pas notre vie là-dessus". »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Malgré ces difficultés entre agents, le projet ne fut pas abandonné, mais se poursuivit avec un nombre très restreint de membres du comité et une autonomisation grandissante des agents-BCD, qui trouvèrent en leurs enquêtes-*diagnostiques* et leur collaboration avec le LiRIS une sorte d'échappatoire à cette concertation devenue impossible. D'ailleurs, ils aboutiront, lors de la Phase 3, à des *préconisations* qui renverront le Pays COB à ses responsabilités.

3.2. Les enquêtes « -diagnostiques »

L'objectif est d'apporter au Pays COB un état des lieux de la vitalité des éléments de PCI identifiés dans la Phase 1.

3.2.1. De la difficulté de « rendre le diagnostic participatif »

Dans le cadre de la Phase 2, appelée « diagnostic », les éléments les plus cités dans les réunions publiques ont fait l'objet d'enquêtes :

« Dans cette deuxième phase d'inventaire, nous avons ainsi souhaité interroger de manière précise le dynamisme des éléments du PCI qui avaient émergé lors de la première phase d'inventaire. À quelle fréquence tel élément est-il encore pratiqué ? Qui sont les praticiens ? Comment est-il perçu parmi la population ? Y a-t-il un renouvellement des personnes qui font vivre ce patrimoine ? La transmission est-elle formelle, informelle ?

Autant de questions qui, de manière générale, interrogeaient également la place du PCI en Centre-Ouest Bretagne. Le patrimoine immatériel est-il un facteur d'attractivité du territoire ? Est-il mis en avant par les élus, les offices de tourisme ? Quel discours le pays peut-il mettre en avant pour donner aux personnes résidant sur le territoire comme aux touristes l'envie de (re)découvrir l'héritage culturel du territoire ? Le retrouve-t-on comme un élément participant de l'identité du territoire ?

L'objectif était de donner une image précise des représentations contemporaines qu'a la population centre-bretonne de son patrimoine immatériel en identifiant, nommant et diagnostiquant des pratiques en concertation avec les personnes habitant sur le territoire et obtenir ainsi une vision actuelle des pratiques préalablement identifiées. »⁶⁴

⁶⁴ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

En parallèle, les actions d'animation se sont poursuivies (le concours, le rallye, l'exposition), dans l'objectif de garder, sur un temps long, un lien initié avec les acteurs du territoire. Lors des dernières réunions du « comité de pilotage » de la Phase 1, il avait été question de réfléchir à la façon dont le « diagnostic » pourrait être rendu participatif ou de diversifier les actions visant au diagnostic :

« [Membre 1] - Il faudrait avoir une réflexion sur les acteurs qui permettent à ce patrimoine d'être encore vivant, d'essayer de comprendre justement pourquoi certaines associations continuent à faire perdurer tel ou tel patrimoine, pourquoi face à d'autres éléments, ça marche moins bien... ça pourrait être un élément de travail intéressant à mon sens, justement pour avoir peut être des idées de préconisations sur comment faire, ensuite, pour avoir une réflexion plus globale sur le patrimoine immatériel.

[Membre 2] - Les gens ne vont pas forcément aller se déplacer, par contre la question c'est peut-être d'aller voir les gens...

[Membre 3] - On a eu une première phase très généraliste... on a entendu plein de choses, il a des thématiques qui ressortent. Je me demande si maintenant il ne faudrait pas travailler sur certaines thématiques, avec des acteurs plus ciblés...

[Xavier] - Il faudrait affiner l'inventaire par réunions publiques thématiques : par exemple faire une réunion sur la gastronomie bretonne... »

Lors des réunions du « comité de pilotage », l'idée avait été évoquée de « former » ses membres à la réalisation d'enquêtes-PCI. Finalement, la sélection des sujets des enquêtes s'est faite du côté des agents-BCD, sans concertation avec les agents territoriaux. Les incompréhensions entre les partenaires grandissent lors de la Phase 2 : en effet, les agents-BCD développent leurs enquêtes de leur côté sans concertation avec les agents-PCOB. Ils présentent simplement, à chaque réunion trimestrielle, l'avancée de leurs enquêtes. Ainsi, les agents territoriaux ne comprennent pas pourquoi le sujet des pardons et troménies de Bretagne a pu prendre une telle ampleur.

Les agents-BCD s'éloignent progressivement du « comité de pilotage » et trouvent dans le comité avec le LiRIS, au contraire, une continuité à leur approche.

Les enquêtes-*diagnostiques* ont été lancées pour, soit réaliser de nouvelles fiches, soit compléter des fiches actuelles. La dimension « participative » s'est principalement traduite dans la mise en place de « groupes de travail » pour la réalisation des fiches sur les pardons et troménies, ainsi que sur la dentelle (*cf.* chapitre 7). Somme toute, la Phase 2 s'est faite en quasi-autonomie vis-à-vis du Pays COB.

3.2.2. Le « diagnostic » des éléments de PCI identifiés

Les résultats des enquêtes furent présentés lors de la réunion de restitution de la Phase 2. La méthodologie adoptée, celle des enquêtes-*diagnostiques*, sera détaillée dans le chapitre 11, car ce sont leurs résultats qui nous intéressent ici.

Concernant les pardons et troménies, après une enquête « exploratoire » menée à l'été 2017 à l'issue des réunions publiques, Margot a mis en place, par questionnaire, un recensement « exhaustif » des pardons sur le Pays COB : cent quatre-vingt-douze pardons ont été répertoriés fin 2017. Début 2018, Margot réalise l'enquête en vue de la rédaction de la fiche-PCI. Margot ne nous livre pas de rapport comme il est coutume de le faire pour les autres éléments enquêtés, mais nous donne à voir quelques analyses lors de la réunion de restitution de la Phase 2, en décembre 2018⁶⁵ : le pardon est un « événement estival » ; il n'est pas qu'un moment pieux, il constitue également un « espace de sociabilité » et de « convivialité », en tant qu'il est souvent « la dernière fête du village » (il est l'occasion d'ouvrir une buvette, de boire le « verre de l'amitié », d'organiser des *Fest-noz*, d'installer des manèges, etc.) En outre, les principales difficultés rencontrées par les organisateurs de pardons sont liées à la baisse importante du nombre de bénévoles et du nombre de prêtres, et donc de pardons ; cette évolution a une incidence sur la situation du patrimoine culturel matériel :

« La diminution des pardons (et notamment des festivités organisées) entraîne une diminution des recettes, donc un manque à gagner pour l'entretien des chapelles et du mobilier que beaucoup de communes (propriétaires) ne pourraient assurer sans cet apport financier et sans l'entretien quotidien assuré par les bénévoles. »⁶⁶

La fiche-pardons fut inscrite en 2019.

J'ai personnellement été missionnée pour enquêter la « vitalité sociale des jeux et sports traditionnels bretons » sur le Pays COB :

« En 2012, l'anthropologue Laurent-Sébastien Fournier coordonne la réalisation d'un inventaire sur les jeux et sports traditionnels en France afin d'examiner les logiques formelles de ces pratiques. Le travail d'inventaire mené en Bretagne par la Fédération régionale des jeux et sports traditionnels, la FALSAB, a donné lieu à la réalisation de nombreuses fiches toutes organisées par type de jeux (jeux de force ; jeux de quilles ; jeux de boules ; jeux de palet ; jeux de café et de kermesse ; jeux disparus ; jeux divers ; jeux nautiques).

⁶⁵ Les citations suivantes sont tirées de la présentation orale de Margot sur l'enquête qu'elle a réalisée sur les pardons et troménies en Bretagne.

⁶⁶ Cf. : Compte-rendu de la journée de restitution de la phase 2. Document interne à BCD.

Toutefois, comme le précise Laurent-Sébastien Fournier dans son rapport de synthèse, l'intérêt n'a pas été porté aux contextes sociaux et culturels qui produisent et accueillent ces pratiques, ni au profil sociologique des praticiens, et ne relève pas d'une analyse sur les réseaux de sociabilité qui sous-tendent les activités ludiques et sportives.

Or, il paraissait indispensable d'avoir ces données dans le cadre de l'inventaire mené en Centre-Ouest Bretagne. C'est ainsi qu'une enquête a été lancée par Chloé Bour de novembre 2017 à juin 2018 sur les associations et les personnes qui pratiquent et font vivre ses jeux et sports traditionnels. »⁶⁷

Le gouren (lutte bretonne) reste la pratique la plus structurée et encadrée, et sans doute la plus pratiquée. En effet, elle est gérée par cinq clubs locaux dans le Pays COB (un par communauté de communes), qui se rassemblent au sein d'une Fédération régionale. Il n'existe toutefois pas de réseau spécifiquement sur le COB, bien que certains lutteurs issus du territoire soient populaires dans toute la Bretagne et qu'il existe un important réseau informel entre lutteurs de différents clubs : « C'est une grande famille ». Enfin, la transmission du gouren n'est pas le résultat d'une filiation, mais plutôt d'« une histoire de copains ou de quartier ». Les difficultés principales recensées par l'enquête sont : les difficultés financières, le manque de reconnaissance institutionnelle de la pratique au niveau national, le recul du bénévolat dans les clubs, et le faible intérêt des nouvelles générations.

L'enquête a principalement concerné les jeux d'adresse suivants : le palet sur terre et sur route, la boule bretonne et les quilles. Il n'existe pas de réseau entre clubs au niveau du Centre-Ouest Bretagne. Chaque club compte environ vingt à trente adhérents, dont la majorité est retraitée. Si le nombre de bénévoles baisse, la pratique reste liée à la fois au loisir et à la convivialité de village, et à la compétition (concours, notamment organisés lors de fêtes locales). Les clubs reposent entièrement sur le bénévolat, ce qui fragilise la pratique. Selon les joueurs, les jeux souffriraient d'une image passéiste. La diminution du nombre de fêtes locales entraîne également une diminution des occasions de pratiquer en public.

Les jeux de force (tir de bâton, tir à la corde, lever d'essieu, etc.) sont issus des travaux agricoles exercés manuellement. Il n'existe plus de clubs dans le COB ; la pratique ne persiste qu'à travers les démonstrations publiques réalisées auprès des touristes sur la côte littorale, et les initiations proposées lors de fêtes locales et de festivals. Elles sont assurées par des bénévoles passionnés qui tentent de faire revivre la pratique. On peut ainsi

⁶⁷ Synthèse proposée par les agents-BCD pour le DPRPS. Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

interroger la légitimité de fiches-PCI inscrites et conclure la nécessité d'un plan de sauvegarde.

Si toutes ces pratiques font déjà l'objet de fiches-PCI, à l'issue de l'enquête, il ne fut pas question de compléter ou de modifier ces fiches. En effet, la Fédération qui s'occupe de gérer l'ensemble des jeux et sports traditionnels en Bretagne et qui fut à l'origine de l'inventaire régional mené en 2012, membre également du « comité de pilotage » de l'inventaire *participatif*, n'était pas favorable à l'amendement des fiches dont elle était l'origine⁶⁸.

Une enquête sur les chants traditionnels bretons a également été réalisée par Pauline, alors étudiante en alternance au sein de BCD :

« Au début des années 2010, l'association Dastum rédige des fiches d'inventaire sur le *kan ha diskan* (chant à répondre) et les *gwerzioù* (complaintes). Très complètes sur les aspects historiques et descriptifs, ces fiches proposent une réflexion quant aux menaces qui pèsent sur ces pratiques et aux éventuelles mesures de sauvegarde à mettre en place qu'il paraissait utile d'actualiser dans une perspective tenant compte de la participation des communautés.

C'est dans ce contexte qu'une enquête a été menée par Pauline de juillet 2017 à avril 2018 auprès des chanteurs du Centre-Ouest Bretagne. Dix-sept entretiens individuels ont été réalisés auprès de chanteurs amateurs et professionnels (âgés de 16 à 77 ans) ayant tous une pratique publique afin d'échanger avec eux sur leurs pratiques, leurs occasions de pratiquer, leurs ressentis, les menaces qui pèsent sur la pratique, etc.

À partir de ces différents échanges, un premier travail de synthèse a été réalisé et a donné lieu à l'organisation d'un atelier en juin 2018 avec les chanteurs afin d'échanger avec eux sur les premières conclusions de ce travail. »⁶⁹

L'enquête permet ainsi d'obtenir un relevé des lieux et occasions de pratique – qui se raréfient (concours, stages, repas chantés, concerts) ; des modes de transmission – qui s'organise de façon formelle lors de stages – et de la viabilité de l'élément : la diminution du nombre de locuteurs bretons fragilise la pratique et la transmission du chant, et le répertoire se renouvelle avec difficulté.

⁶⁸ Nous ne détaillerons pas davantage pour des questions de confidentialité.

⁶⁹ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

Enfin, BCD a commandité auprès de ses chargés de mission et stagiaires trois « enquêtes supplémentaires » qui se sont poursuivies pendant la Phase 3 de l'inventaire *participatif* : sur le *Fest-noz*, sur les pratiques culinaires et sur la langue.

D'une part, sur le Pays COB, considéré comme le « berceau revivaliste du *Fest-noz* » (cf. entretien avec Margot), les associations culturelles qui le gèrent font toutes le constat d'une baisse de la fréquentation depuis 2010. Un « inventaire précis des *Fest-noz* et *Fest-deiz* » est ainsi prévu dans les mois à venir pour recenser les associations organisatrices, les occasions de pratiques, et les évolutions de l'élément ; pour ce faire, des « entretiens ethnographiques »⁷⁰ et un questionnaire diffusé aux organisateurs sont prévus. Nous n'avons toutefois pas pu accéder au rapport final de cette enquête et ignorons s'il existe.

D'autre part, l'enquête sur la crêpe bretonne qui fut initiée par une stagiaire ne fut jamais achevée⁷¹. Elle fut toutefois complétée par Margot, qui put valoriser ses résultats dans le cadre d'une exposition réalisée par l'Écomusée des Monts d'Arrée en 2020. Nous n'avons pas non plus la possibilité d'en connaître davantage sur cette enquête.

Enfin, en juin 2020, s'acheva l'enquête sur « la langue bretonne en Pays COB » :

« En dépit d'un fort pourcentage de locuteurs dans la population, le breton est dans une situation critique dans le Centre-Ouest Bretagne. Il pâtit à la fois du rapport complexe qu'entretient une partie des habitants avec la langue de leurs aïeux et du déficit de mesures concrètes en sa faveur. Sa pratique est aujourd'hui minoritaire et perdure dans des contextes sociaux précis et limités. Un réseau associatif se mobilise pour le préserver et assurer sa transmission aux générations futures mais se heurte à de nombreuses difficultés, en raison du peu d'intérêt manifesté par la population et les élus, ainsi que du manque de moyens financiers alloués à la langue. »⁷²

Ainsi, il n'existe pas de synthèse réunissant ces différentes analyses sur les éléments de PCI identifiés sur le Pays COB, bien que les agents-BCD concluent tout de même à des difficultés économiques, ainsi qu'à un recul général du bénévolat et du nombre de praticiens.

3.2.3. Vers des « préconisations » : un « diagnostic » de la notion de patrimoine

L'organisme breton se rapproche du LiRIS en 2018 pour décortiquer les notions de patrimoine et de patrimonialisation (cf. chapitre 11), en autonomie vis-à-vis des agents territoriaux et de façon à y trouver un espace d'échanges, lequel fonctionne avec de

⁷⁰ Nous discuterons l'usage de ce type d'expression dans le chapitre 11.

⁷¹ Si les conflits entre agents contribuent à nouveau à l'abandon de certaines actions, nous ne pourrions être plus explicites, pour des raisons, à nouveau, de confidentialité.

⁷² Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur la langue bretonne dans le Centre-Ouest Bretagne*, Lorient, juin 2020.

grandes difficultés au sein du « comité de pilotage ». Ainsi, une enquête a été menée sur quatre communes (La Feuillée, Langonnet, Plounévez-Quintin, Poullaouen) :

« À travers ces enquêtes, nous recherchions quelles représentations, connaissances ont les personnes du patrimoine culturel immatériel local ? Quel attachement y portent-elles ? Quelles sont leurs pratiques culturelles ? Leurs réseaux sociaux ? »⁷³

Trente-deux entretiens sont menés « auprès d'une trentaine d'habitants du COB qui ne sont *a priori* pas repérés, investis, engagés dans le tissu associatif relatif au patrimoine, au PCI ». L'enquête permet d'esquisser trois premières analyses ; pour des raisons de confidentialité de données encore non-publiées, nous ne pourrions donner ici qu'une esquisse générale de ces analyses. Premièrement, l'enquête montre que le patrimoine n'est pas donné, il est une « construction sociale », et n'existe pas *a priori*. Ce qui fait patrimoine pour les enquêtés se rattache souvent à ce qui fait la spécificité d'une commune par rapport à une autre :

« Ainsi, la commune de La Feuillée n'est pas celle Poullaouen parce qu'elle est située dans les Monts d'Arrée caractérisés par sa lande, ses forêts, ses légendes et ses contes.

Langonnet n'est pas Plounévez-Quintin parce qu'Alan Stivell y a élu résidence durant de nombreuses années, parce que s'y tient à nouveau la fête de la langue bretonne, s'y trouve la meilleure boucherie de la région et que la commune a connu une vague d'émigration vers le Canada et les États-Unis dans les années 1950-1960. »⁷⁴

Le patrimoine est défini, deuxièmement, comme le fruit d'une « filiation, c'est-à-dire une façon de se relier dans le temps, de s'inscrire dans une lignée, ayant pour conséquence de générer de l'appartenance ». Troisièmement, les entretiens montrent que le patrimoine est le résultat d'une sélection parmi des objets et des pratiques culturelles :

« Chez les interviewés, cette sélection ne s'effectue pas au hasard, mais répond à ce que nous pouvons nommer un "sentiment" de dette à l'égard de ceux qui "peuplent" leur lignée, au sentiment de se sentir redevable à l'égard de ceux-là. Ils retiennent donc ce dont ils se sentent redevables dans le temps. »⁷⁵

Même si les enquêtés n'ont pas tous connu les étapes fondatrices de la culture bretonne telle qu'on la connaît aujourd'hui (son discrédit au milieu du siècle dernier puis sa revitalisation), ils se montrent tous marqués par celles-ci et en retiennent des objets et des pratiques. L'enquête montre ainsi que les objets et pratiques de la culture bretonne se

⁷³ Cf. : Compte-rendu de la réunion publique de restitution de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne, Mercredi 30 juin 2021 à Carhaix. Document interne à BCD.

⁷⁴ Cf. : *ibid.*

⁷⁵ Cf. : *ibid.*

rapportent à des « valeurs indexées à la société rurale paysanne » disparue, et « où se déployaient les solidarités sociales ». Elle propose de donner au patrimoine, et notamment au patrimoine immatériel, le rôle de revitaliser ce lien social qui se perd :

« C'est sans doute un des enjeux contemporains du PCI en Bretagne : la reconstruction de nouvelles solidarités locales qu'il s'agirait d'articuler à ce qui fait patrimoine pour les habitants. »

Considérer le patrimoine comme le vecteur ou le support de sociabilités renvoie ainsi à la définition-même du PCI selon l'Unesco et amène à considérer le patrimoine culturel immatériel comme un outil pour le développement social. De notre point de vue – mais cela n'est nullement abordé par les agents –, cette conclusion remet en question l'approche adoptée par l'organisme breton, se concentrant exclusivement sur l'identification d'éléments de la culture traditionnelle (musiques et danses traditionnelles, jeux et sports traditionnels, pratiques culinaires, etc.) et excluant des pratiques plus contemporaines mais pourtant bien adaptées à la vie sociale locale d'aujourd'hui (le cyclisme et le football bénéficient d'une aura particulière dans le Pays COB, par exemple). Cette conclusion montre peut-être aussi l'écart qui se crée entre la façon dont les habitants vivent et font évoluer le patrimoine aujourd'hui et la façon dont les institutions fabriquent le patrimoine pour des aspirations davantage territoriales, politiques ou identitaires.

C'est en partie la voix que le LiRIS porte lors de la restitution de l'enquête, en juin 2021. S'adressant directement aux élus du Pays COB, il leur suggère ainsi d'intégrer le PCI dans leur projet culturel de territoire, non pour la seule attractivité du territoire et au nom de l'identité culturelle, mais pour accompagner une revitalisation du lien social entre habitants en tant que détenteurs de formes de patrimoines culturels immatériels :

« Si on admet que le patrimoine traduit d'abord une façon de s'inscrire dans une filiation et une lignée, générateur d'appartenances, il ne peut être réduit à une seule question d'appartenance qui trouverait à se régler dans une politique publique exclusivement tournée vers une visée d'attractivité de son territoire. Dans ce cadre en effet, le patrimoine risque de se réduire à une marque, à un label à vendre dans le cadre d'une économie touristique comme levier de développement local. Or, le tourisme patrimonial inscrit le patrimoine dans une logique de marchandisation en exploitant sa seule dimension d'appartenance. Il présente à ce titre de nombreux écueils. Citons, pour exemple et sans être exhaustif, quelques-uns de ces risques de dévoiement :

- celui d'une réduction des objets et pratiques de la culture bretonne à de l'apparat désuet, figé, folklorisé parce que trop tributaire des attentes d'une économie de consommation de loisirs ;

- celui d'un découpage de la culture bretonne en "expériences à vivre" dans le cadre des loisirs, désormais caractérisés par une demande de sensationnel.

Il paraît donc maladroit de penser une politique patrimoniale exclusivement orientée vers cette préoccupation d'attractivité du territoire et organisée dans

le cadre d'une politique touristique. Elle est une orientation potentielle, mais nécessiterait d'être couplée à une politique patrimoniale "interne", c'est-à-dire tournée vers les habitants du COB, porteurs et producteurs d'histoires. Ce serait un des principaux enseignements de cette enquête : produire une politique patrimoniale pour le COB en partant de l'idée de filiation située, permettant de renouveler les appartenances à l'horizon des enjeux qui se posent aujourd'hui pour demain, plutôt que d'enfermer le patrimoine dans le registre de l'identité fondée sur une filiation mythique et figée, proche d'une assignation identitaire au risque d'entretenir des crispations identitaires. »⁷⁶

Cette conclusion prépare ainsi la voie à la restitution des *préconisations* proposées par les agents-BCD au Pays COB.

3.3. Le PCI comme support des solidarités locales

La restitution publique de la Phase 2 fut donnée le 8 mars 2019. Elle rassemblait trente-deux personnes, mais qui, pour les agents-PCOB, étaient une nouvelle fois les acteurs attendus, c'est-à-dire les associatifs et les « personnes convaincues », laissant absents les habitants et les jeunes⁷⁷.

La Phase 3 de l'inventaire *participatif* a débuté en janvier 2019. Elle a cependant été perturbée, à ses débuts, par la crise sanitaire mondiale. Toutefois, aucune méthode de travail n'avait été arrêtée entre les partenaires, qui n'avaient plus de liens réels sauf lors des réunions trimestrielles où les agents-BCD présentaient leurs avancées sur leurs enquêtes. Toutefois, un questionnaire puis un forum ont été mis en place pour permettre de discuter des *préconisations* à distance :

« Le questionnaire est né du confinement. Ce n'était pas du tout ce qui était prévu. À la base il était prévu de faire des journées sous forme d'atelier, à partir des éléments d'enquête que nous on avait rassemblés sur les différentes thématiques, de discuter donc sous forme d'ateliers thématiques avec des gens pour nourrir le cahier de préconisations. Donc, il devait y avoir notre première réunion en mars, bon bah là, y'a eu le confinement donc on a dû annuler, forcément, et la deuxième était prévue en mai, donc pareil, ça a sauté parce que pas le droit de se réunir... donc on a essayé de s'adapter au mieux au confinement et donc c'est là qu'on a mis en place le questionnaire en ligne, en se disant : "Voilà, on va essayer de solliciter les gens", alors c'est beaucoup moins... c'était vraiment une solution par défaut, contextuelle, parce que c'est beaucoup moins dynamique, y'a beaucoup moins d'échanges, d'interactions. Mais bon, pour le moment on a réussi, mais tu vois, on retombe toujours un peu sur les mêmes logiques, c'est-à-dire qu'on a récupéré à peu près une

⁷⁶ Cf. : Compte-rendu de la réunion publique de restitution de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne, Mercredi 30 juin 2021 à Carhaix. Document interne à BCD.

⁷⁷ Cf. : Compte-rendu de la réunion du « comité de pilotage élargi » le 18 mars 2019. Document interne à BCD.

soixantaine de questionnaires. Donc là, tu vois, je n'ai pas fini, on n'a pas fini, ce n'est pas encore en ligne, tu vois, on en a encore reçu un ce matin, donc là on va le finir. En fait, moi je vais partir en vacances début août, et je ferai l'analyse en septembre, mais la question qui concernait le PCI pour lequel les gens étaient engagés, là on a eu plein de réponses, et dès qu'on demandait des choses qui demandaient une vision, au niveau du territoire, sur l'ensemble des patrimoines, là on a beaucoup moins de réponses. Tu verras, y'a une partie en gros "votre PCI", "le PCI en général", "le PCI au niveau du territoire du Pays COB". »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, le rôle de BCD, là encore, a dû évoluer et s'est renforcé dans le pilotage de cette Phase 3 :

« Les préconisations auraient dû être élaborées collectivement lors d'ateliers et de réunions publiques, étape qui n'a pas pu avoir lieu à cause du contexte sanitaire. BCD s'est donc retrouvée dans un rôle d'auteurs de préconisations alors qu'on aurait dû être dans un rôle de compilateur d'idées. Malgré cela, rappelons quand même les relations que l'on a eu avec le Pays pour ce projet mais aussi avec le comité de pilotage du projet. Composé d'une dizaine de personnes, il nous a accompagnés dans les différentes phases de ce projet. »⁷⁸

Nous n'avons cependant pas eu accès au questionnaire, ni aux analyses que les agents-BCD ont pu en tirer. Toutefois, pour Margot, les résultats montraient que la structuration d'un réseau spécifique au Pays COB serait pertinente à proposer, pour chacun des éléments :

« [...] en fait, les réseaux par thématique se connaissent relativement bien, mais y'a pas de coordination des PCI, entre guillemets, au niveau territorial. C'est que chacun est dans sa bulle, c'est pas du tout une critique hein, mais chacun est dans son réseau, et y'a aucune structure à l'heure actuelle qui a une réflexion au niveau de l'ensemble du territoire et de l'ensemble des patrimoines... Et même tu vois, tu parles de pardons, y'a pas de structure, de services qui aient un peu une vision d'ensemble. Et nous, dans l'absolu, on aimerait bien que ce soit le Pays qui s'empare de ça. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En 2020, lors de mes entretiens avec Margot et Xavier, les agents-BCD sont en train de collecter les questionnaires et d'analyser les entretiens réalisés avec le LiRIS. À cette époque, soit un an avant la restitution finale prévue en juin 2021, les agents ont déjà commencé à formuler des *préconisations* impliquant directement les élus et les invitant à « s'emparer » du projet. En effet, pour Margot, le rôle de BCD n'est pas d'être moteur sur un temps long, mais de tester des « outils » et de formuler des propositions :

⁷⁸ Cf. : intervention de Xavier lors de la réunion de restitution de la Phase 3..

« Tu vois, là, pour le moment, on est plus dans l'accumulation des avis de chacun, de questionnaires, on est train de commencer à formaliser les rapports, les synthèses, tout ça, donc y'a plein des choses qui émergent. On a, nous, des idées, nous aussi, on ne s'interdit pas de mettre aussi dans les rapports les idées que nous on a eues quand on était sur le terrain, ou en réunion, tout ça. Mais après, au bout d'un moment, c'est ça aussi qu'il faut accepter, c'est que quand on remettra ce rapport, si les élus ne s'en emparent pas, nous on ne pourra plus rien faire. On a vocation régionale donc on n'habite pas, entre guillemets, sur le territoire. On n'a absolument pas vocation à déclencher une politique spécifique du COB au niveau du PCI, ce n'est pas notre rôle. Donc si les acteurs locaux, les élus, ne s'en emparent pas, ben malheureusement, le rapport restera lettre morte. Et avec le contexte politique compliqué, y'a des communautés de communes qui parlent de soit rejoindre un autre Pays, soit carrément éclater et les communes choisiront où elles vont. C'est le cas du roi Morvan, c'est le cas du Kreiz Breizh aussi, donc voilà, c'est des questions aussi politiques qui là, pour le coup... À côté de ça, t'as le maire de Carhaix, qui veut lui faire une communauté de communes unique, donc si y'a une communauté de communes unique, quel est l'intérêt de garder le Pays ? Voilà, donc y'a plein d'éléments politiques, qui, là, pour le coup, impactent directement l'avenir de ce travail, sur lesquels on n'a aucune marge de manœuvre ! »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, les agents-BCD s'appuient notamment sur ce que leur a enseigné l'enquête copilotée par le LiRIS : l'« hétérogénéité »⁷⁹ que la notion de patrimoine revêt pour les habitants. Partant de cela, Xavier fait émerger un principe fort qui sera le socle des *préconisations* formulées en 2021 :

« [...] alors que nous, on a un discours unique sur le patrimoine, tu vois, et on sent bien que, ce discours-là, il ne peut pas prendre auprès de tout le monde. C'est comme ça. Donc c'est plutôt un discours politique, c'est-à-dire qu'il faut absolument qu'il y ait une prise en compte par le politique de cette dimension-là. Sinon, aujourd'hui, ce n'est pas la simple dimension personnelle qui va suffire. Ou alors on va retrouver des personnes motivées qui vont créer une communauté de personnes motivées et puis finalement qui ne va pas être articulée au politique, dans le sens *polis*, au groupe social. Et ça, c'est au rôle du politique de faire cette articulation-là. C'est ça, moi, pour l'instant, le plus grand apport. Du coup, c'est aussi enfoncer une porte que de le dire, mais c'est pour ça qu'il faut à la fois une conscience politique, et à la fois des associations qui portent un projet. Et c'est que les deux qui vont fonctionner. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Les agents-BCD ont, à l'issue des enquêtes-*diagnostiques* réalisées, dressé le tableau suivant⁸⁰ :

⁷⁹ Cf. : Compte-rendu de la réunion de restitution de la phase 3. Document interne à BCD.

⁸⁰ Cf. : Compte-rendu de la réunion de restitution de la Phase 3. Document interne à BCD.

Tableau 9 - Constats et « préconisations » (tableau réalisé par BCD⁸¹), 2021

Domaine(s)	Constat(s)	Enjeu(x)	Préconisation(s)
Tous	<ul style="list-style-type: none"> - Image passéiste - Pratiques éclatées par secteur - Un bénévolat dynamique mais fragile - Diminution des publics et des occasions de pratiquer - Pas de projet global identifié à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser - Accepter et favoriser la transformation - Redonner un sens social - Pallier l'atomisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une politique culturelle et sociale dédiée au PCI - Mettre en place un outil dédié

Dans leur méthode pour conduire à formuler des *préconisations*, ils s'appuient, tout d'abord, sur l'analyse générale et comparée des différentes enquêtes-*diagnostiques*. Des constats globaux émergent de celle-ci : les éléments identifiés sont soutenus par un tissu associatif dynamique mais fragile, en raison du recul important du nombre de bénévoles et des occasions de pratiquer (souvent, les fêtes locales ou de la commune) ; ce recul est sans doute à mettre en lien avec l'« image passéiste » dont pâtiennent les éléments de la culture bretonne ; ces difficultés se couplent à l'absence de structuration, de fédération ou de mise en réseau des acteurs concernés à l'échelle du Pays COB, impliquant ainsi un effet « mosaïque »⁸² des pratiques. En revanche, pour les agents-BCD, le territoire porte un « héritage culturel et linguistique très riche », et il « se différencie des territoires voisins par ses singularités » sans être « homogène pour autant »⁸³. Ainsi, si la relation qu'ont les habitants à « ces héritages très divers », « s'étirole dans le temps », les agents observent un réel intérêt pour la question patrimoniale, qui « ne laisse personne indifférent »⁸⁴.

À l'issue de l'inventaire *participatif*, les agents-BCD identifient ainsi deux enjeux principaux : redonner une utilité sociale à la pratique tout en la faisant évoluer pour répondre aux modes de vie et aux besoins des habitants du territoire. Ils répondent à la définition-même de l'esprit Unesco : soutenir les pratiques dans leur recreation pour qu'elles se développent de façon durable. Pour ce faire, Xavier et Margot formulent deux *préconisations*.

⁸¹ Cf. : *ibid.*

⁸² Cf. : *ibid.*

⁸³ Cf. : *ibid.*

⁸⁴ Cf. : *ibid.*

Tout d'abord, ils proposent d'« élaborer une politique culturelle et sociale dédiée au PCI »⁸⁵ ; ou, en d'autres termes, « faire homogénéité sur le COB ». Xavier propose ainsi de ne pas s'enfermer dans la solution de la subvention :

« Ce positionnement correspond à ce qu'on peut appeler une politique du saupoudrage c'est-à-dire qu'on aide et on renforce finalement cet émiettement qui a été évoqué tout à l'heure. Or, là, on souhaite insister sur le fait que justement, à partir de cette mosaïque de pratiques, de positionnements (comme a pu l'évoquer Sophie Le Coq), l'enjeu est de faire homogénéité sur le COB, ou du moins, à l'échelle qui sera pertinente. Est-ce au niveau du Pays ? ou au niveau des communautés de communes ? La décision vous appartient. »⁸⁶

Mais ce n'est pas BCD qui se donne le rôle de créer cette politique : notons le renvoi presque systématique au pouvoir d'agir des élus. En effet, Xavier aborde la question du non-engagement grandissant des habitants pour la sauvegarde de la culture bretonne. Considérant ainsi que le patrimoine « n'est pas donné, qu'il n'existe pas en soi, mais bel et bien qu'on [l']instaure, qu'on [l']institue »⁸⁷, il est de la responsabilité des « acteurs politiques mais aussi associatifs » de « choisir de faire patrimoine ou pas ». Il ajoute :

« Si on ne fait rien, ça ne sera pas la fin du monde, mais ça participera à la continuité d'un certain entre-soi avec le monde du *Fest-noz*, le monde des bretonnants, le monde des boulistes, etc. et le monde de ceux qui ne s'engagent pas. »⁸⁸

Considérant les résultats de l'enquête pilotée par le LiRIS, qui révèle que le patrimoine est un potentiel « facteur de nouvelles solidarités » et « génère de l'appartenance », il apparaît indiqué, pour les agents-BCD, de construire un projet politique autour du PCI afin de pallier l'« effet mosaïque » des territoires qui composent le Pays COB. Xavier interpelle ainsi les élus et les associations dans la prise en charge urgente du PCI pour ne pas laisser l'héritage s'étioler encore davantage et la nécessité de « faire continuité » :

« [...] se pose également la question de la continuité. Plus on s'éloigne de cet héritage évoqué d'une société qui n'est plus, plus on est face à une culture choisie. Donc, si on ne s'empare pas politiquement et associativement de cette question et qu'on ne fait rien, il est certain que, petit à petit, ça va devenir une affaire du passé, "dans le temps" comme les vieux métiers par exemple. Et cette décision vous appartient. Est-ce que vous souhaitez qu'on muséifie ce qui pourrait être patrimonialisé ? Ou, au contraire, est-ce qu'on le "modernise" ? Est-ce qu'on accepte qu'il y ait transformation ? Le cas du *Fest-noz* est intéressant pour ça car le *Fest-noz* moderne n'est pas celui d'avant-

⁸⁵ Cf. : *ibid.*

⁸⁶ Cf. : *ibid.*

⁸⁷ Cf. : *ibid.*

⁸⁸ Cf. : *ibid.*

guerre. La société bretonne, et ici particulièrement, a accepté, bon gré mal gré, qu'il y ait transformation avec le passage d'un *Fest-noz* de la cour de ferme à la salle des fêtes. D'où le fait que ça soit la question de la transformation de ce qui fait patrimoine aujourd'hui qui est en jeu. Comment s'associe-t-on pour co-construire ensemble ce passage, cette transformation d'un héritage qui peut continuer à vivre aujourd'hui dans le cadre d'autres usages sociaux ? [...] la question que vous devez vous poser est de savoir si politiquement, vous vous saisissez de la question du patrimoine à travers l'élaboration d'une politique patrimoniale sur le Pays COB. »⁸⁹

Mais davantage, il s'agit, pour Xavier, d'appeler les élus et les associatifs à permettre une nouvelle transformation des éléments de la culture bretonne – et donc, du PCI – pour leur adaptation à la société moderne et donc, leur pérennisation. Ainsi, patrimoine et lien social sont indissociables et se nourrissent l'un l'autre.

Pour ce faire, BCD préconise la création d'un « outil dédié au PCI »⁹⁰, c'est-à-dire une structure qui serait « un espace mettant à disposition des compétences humaines et des ressources techniques et documentaires spécialisées en faveur du PCI et des éléments qui le composent », ainsi qu'un « lieu de veille et de réflexion » qui « abriterait plusieurs compétences ». Plus concrètement, elle proposerait : une « mise en réseau des acteurs du PCI », le « développement d'une offre de formations en matière de PCI » (pour les élus, les agents du tourisme, les associations), de « sensibiliser le grand public au PCI et aux enjeux de sa sauvegarde », et de créer « un dispositif d'éducation au PCI à destination des jeunes ». Ce dernier point concerne le volet important de la transmission : d'une part, en œuvrant à la « sensibilisation » dès la petite enfance pour favoriser à nouveau la formation d'un « bain culturel » ; d'autre part, le « renforcement des associations » en les fédérant de façon « cohérente ». De cette façon, BCD appelle à la formulation d'un véritable « projet politique » impliquant sa professionnalisation.

Si ces *préconisations* semblent tout à fait pertinentes et solides, la réception du Pays COB apparaît peu évidente. D'une part, le nouveau président du Pays répond à celle-ci en se défendant :

« Tout à l'heure, il a été dit : "Il faut que les politiques s'engagent, qu'ils portent ce message." Et une autre phrase qui m'a également interpellé à savoir "se sentir concernés". Et je sais qu'au Pays, on est quelques élus à se sentir concernés, notamment avec Éric Prigent à mes côtés, le vice-président à la culture et au tourisme. [...] C'est important et on a cette volonté-là de porter cette démarche. Et, comme Daniel Caillarec à l'époque qui se sentait concerné

⁸⁹ Cf. : *ibid.*

⁹⁰ Dans ce paragraphe, nous citons toujours uniquement le compte-rendu de la réunion de restitution de la phase 3 (document interne à BCD).

et a lancé l'affaire y a cinq ans, on se sent également concernés pour poursuivre et continuer à porter ça. »⁹¹

D'autre part, la nouvelle coordinatrice culturelle – qui remplace Catherine depuis 2020 –, quant à elle, y répond de façon nuancée :

« Les élus du territoire viennent de passer six mois à travailler sur leur projet de territoire qui va être la base de l'action qui va être développée aux différents échelons territoriaux dans les cinq ans qui viennent. Quant à la commission culture, on va également travailler, au sein du conseil de développement, pour décliner ce projet global de territoire en projet culturel de territoire. Donc, on espère pouvoir vous retrouver nombreux dès la rentrée pour co-élaborer et préciser l'ensemble de ces choses.

Donc merci pour cet apport et ce regard universitaire qui est très précieux qui va nous servir de point de repère et de référence. Mais comme tout ce qui concerne le patrimoine immatériel ou les droits culturels, ce qui va être compliqué, c'est de passer dans le réel et le concret et voir ce que l'on peut concrètement faire chacun à notre niveau pour faire avancer les choses de la manière la plus satisfaisante possible. Donc, on espère bien prendre date avec vous le plus tôt possible. »⁹²

Notons, en effet, que si ces *préconisations* devraient être intégrées dans le projet de territoire du Pays, on comprend, en creux, qu'elles sont reçues comme abstraites : la fonctionnaire territoriale rapporte ces conclusions à un « regard universitaire » comme pour signifier l'écart existant entre ces *préconisations* et le réel, et reste très évasive dans son implication en faveur d'un potentiel nouvel « outil ».

Eu égard à la situation difficile que connaît le Pays en 2020-2021, il apparaît en effet hâtif d'analyser dès aujourd'hui ce que le Pays COB fera réellement de ces *préconisations*.

Alors que la culture bretonne connut une période faste suite à sa revitalisation dans les années 1970, le *diagnostic* des éléments enquêtés révèle, en commun, un recul général des habitants à la participation des pratiques de la culture bretonne depuis plus d'une décennie : une baisse du nombre de bénévoles, de la fréquentation lors des événements, ainsi que des occasions de pratiquer (notamment à travers les fêtes de villages, qui disparaissent). Les agents-BCD mettent ces constats en lien avec la remarque que ces éléments s'appuient sur des valeurs attachées à l'ancienne société traditionnelle, aujourd'hui disparue, en même temps qu'à ses « solidarités locales ». Alors que ces éléments partagent des problématiques similaires, il n'existe aucun réseau, aucune structure, qui permette aux acteurs de ces différents éléments de la culture bretonne – et

⁹¹ Cf. : Compte-rendu de la réunion de restitution de la Phase 3. Document interne à BCD.

⁹² Cf. : *ibid.*

du PCI - de travailler ensemble. Ce dernier constat montre ainsi, pour les agents-BCD, la nécessité d'utiliser le PCI comme l'outil de reconstruction du lien social ; mais, pour ce faire, il faut accepter, selon les agents, l'évolution et la transformation, qui permettront l'adaptation aux besoins nouveaux de la société actuelle et, ainsi, la revitalisation de la culture bretonne. Mais surtout, les agents invitent les élus à mener une politique patrimoniale volontaire et affirmée, en coopération avec les associations locales et davantage tournée vers les habitants que vers des intérêts touristiques.

Conclusion du chapitre 9

Ce chapitre est résolument descriptif, parce que les données seront interprétées en comparaison avec l'expérience normande, dans le chapitre suivant. Toutefois, retenons quatre informations :

(a) Le travail sur la participation a abouti à une véritable rupture entre, d'un côté, les agents territoriaux qui prônent le développement d'une animation à l'échelle plus fine de chaque habitant ; de l'autre côté, les agents-BCD, qui, éloignés géographiquement du territoire, n'ont pas les moyens humains ni financiers d'assurer ce suivi. Quoi qu'il en soit, les agents se montrent dépassés par l'immensité du travail à accomplir et se heurte à des conceptions différentes des pratiques *participatives*.

(b) Les éléments listés grâce aux cinq réunions publiques font toutefois l'objet d'une sélection dont la méthode n'est pas explicite mais bien pilotée par les agents-BCD : seuls les pardons ne s'inscrivent pas dans les éléments stéréotypes de la culture bretonne. Ainsi, lors de la Phase 2 « diagnostic », les agents-BCD, accompagnés de chercheurs du laboratoire universitaire LiRIS, réalisent une enquête par élément identifié : la *recherche* conserve une place de choix dans le procédé participatif. Elle est même le support et la caution de la mobilisation des acteurs politiques.

(c) Les *préconisations* proposent une conception nouvelle du PCI pour les agents-BCD, qui rejoint celle de l'EPCC-LFPN (et celle, vraisemblablement, des agents territoriaux avec lesquels ils étaient en désaccord tout au long du projet). Le considérer comme le support des solidarités locales conduit BCD à élargir la focale initialement centrée sur la culture bretonne – on le voit d'ailleurs dans le choix des éléments identifiés par les participants et finalement retenus pour la phase « diagnostic ». Remarquons de plus que le discours est de plus en plus centré sur le patrimoine : si avant 2019-2020 il s'agissait plutôt de traduire la culture bretonne par « PCI » (cf. chapitres 7 et 8), dans l'argumentaire présenté à la fin de l'inventaire *participatif*, en 2021, il s'agit désormais de « patrimoine » : cela semble signer l'avènement de la naturalisation du PCI pour ce qu'il est de patrimonial (et non pour ce qu'il permet de valoriser), la maturation d'une appropriation de la notion par les agents-PCI bretons et du même coup, la légitimation par les agents eux-mêmes du PCI comme catégorie affirmée et établie. Peut-on y voir le signe, par conséquent, de la constitution d'un savoir-faire qui se spécialise et se constitue en compétence professionnelle ?

(d) Mais concernant l'opérationnalité de la méthode participative, le bilan est mitigé. La méthode est-elle réellement transposable sur un autre territoire, dans un autre contexte ? Quelles analyses les agents font-ils de celle-ci pour identifier ce qui fait PCI selon les habitants, ou, entre d'autres termes, l'inventaire *participatif* a-t-il réellement permis aux habitants de désigner eux-mêmes leurs patrimoines ? Des arbitrages ont été réalisés par

les agents, et élargir les réunions publiques à la frange réellement profane de la population ne fut pas aisé, voire peu expérimenté. Dans quelle mesure ce pilotage n'est pas une forme, finalement, d'*expertise*¹ ?

Nous répondrons à ces questions dans le chapitre suivant.

¹ Le terme est utilisé dans le sens qu'ils lui donnent, c'est-à-dire un savoir savant pour le pouvoir.

Chapitre 10

Co-produire le savoir : faire participer et participer.

Des enjeux croisés

En 2017-2018, l'EPCC-LFPN et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie (CA MSMN ci-après) s'associent pour expérimenter un inventaire *participatif* afin d'identifier les éléments de PCI présents sur son territoire. C'est en s'appuyant sur les ressources et l'expérience de trois musées locaux et rattachés à la collectivité, que nous¹ avons construit collectivement une méthodologie sans suivre *stricto sensu* des modèles *participatifs* déjà connus².

L'expérience *participative* de BCD (*cf.* chapitre 9) et sa première auto-évaluation de la méthode construite lors de la Phase 1 (la rencontre des élus, les réunions publiques, le concours « Sell'ta ! », les « ateliers Ethno' ») permettent au projet normand de bénéficier de bases de réflexion sur ce qui semble ou non fonctionner, sur la base du partenariat existant dans le cadre de la Cifre (*cf.* chapitre 1). De plus, mon observation participante à leurs réunions me permet de faire un premier bilan de leurs actions.

En juillet 2017, une convention partenariale est signée entre l'EPCC-LFPN et la CA MSMN. Le 30 août a lieu la première réunion du « comité de pilotage », composé notamment de mes collègues-enquêtés de l'Ethnopôle et du Réseau des musées (Vincent, Cécile et Laure), de Sylvie Grenet (ancienne chargée de mission au DPRPS) et de Céline (chercheuse au service de l'Inventaire général). Le projet est officiellement lancé début janvier 2018 et s'achève à l'automne de la même année : une restitution publique est donnée en juin, et la dynamique trouve une continuité dans une exposition *participative* organisée par un écomusée, laquelle s'essouffle pourtant quelques mois plus tard.

¹ J'étais moi-même chargée du projet, aux côtés des agents territoriaux de la CA MSMN. Nous nommerons « agents territoriaux » les agents travaillant au service de la collectivité. L'ensemble de ces deux types d'agent sera aussi nommé par une expression synonyme, comme pour le chapitre 9 : les « agents partenaires ».

² Réunions publiques, jurys de citoyens, conférences de consensus, etc. Pour approfondir sur le sujet, voir Duvieusart (2006).

L'inventaire *participatif* normand ne s'étend pas sur plusieurs années et le temps court est un choix stratégique, se différenciant de l'expérience bretonne, où le temps long, s'il apparaissait nécessaire pour l'acculturation des acteurs du territoire au projet, semble nécessiter une animation accrue et continue des acteurs pour maintenir la dynamique initiée. Mais il ne s'agit pas de la seule différence : les agents partenaires normands prennent le parti de ne pas s'appuyer sur un dispositif *participatif* déjà connu, et d'impliquer la population dans son ensemble.

Nous étudierons, tout d'abord, le contexte dans lequel se construit ce projet : nous verrons qu'à l'instar des partenaires bretons, l'EPCC-LFPN et la CA MSMN se sont trouvés des objectifs communs ; toutefois, ils procèdent à un prototypage de la méthode *participative* dès le lancement de l'opération (1). Puis, nous décrirons les actions mises en œuvre, le recensement d'éléments de PCI auquel elles donnent lieu (2). Dans deux premières parties, le propos sera rédigé à la première personne du singulier (pour m'exprimer en tant qu'agent-PCI) et du pluriel (lorsque les actions sont conduites collectivement, avec les agents de l'EPCC-LFPN et de la CA MSMN). En effet, l'inventaire *participatif* est un des projets majeurs réalisés dans le cadre de la Cifre, avec pour objectif de proposer et de tester des innovations *participatives* et d'en produire une évaluation distanciée. Il ne s'agira, non pas de quitter la posture de sociologue, mais d'offrir une ethnographie de l'expérience vécue³, servant de base à l'analyse en miroir des deux inventaires respectivement breton et normand, qui sera produite dans la troisième partie de ce chapitre⁴.

1. Des objectifs communs au prototypage de la méthode : inventer un modèle de « participation » dans le Sud-Manche

Nous étudierons ici le contexte dans lequel s'inscrit l'inventaire *participatif*, à travers la mise en place d'un contrat partenarial entre l'EPCC-LFPN et la CA MSMN, le choix du territoire du Sud-Manche comme *terrain d'expérimentation*, puis les enjeux et le prototypage de la méthode de *participation*.

1.1. Une rencontre avec la CA MSMN autour d'enjeux communs

Le partenariat entre l'EPCC-LFPN et la CA MSMN naît de ma rencontre avec le président de la CA MSM, en janvier 2017, dans le cadre d'un entretien pour ma recherche

³ Ainsi, elle s'appuiera sur le rapport que j'ai rédigé, en tant qu'agent-PCI et doctorante Cifre, pour l'employeur Cifre en 2019. Certains passages de ce rapport seront cités en tant que matériau de notre recherche et me permettront de mettre à distance les pratiques adoptées.

⁴ Celui-ci suivra en effet l'évolution de ma posture opérée tout au long de cette recherche : une posture impliquée en tant qu'agent-PCI (parties 1 et sous-parties 2.1. et 2.2. de ce chapitre), puis une posture de doctorante-salariée qui évalue les méthodes mises en place (sous-partie 2.3.), puis une posture de doctorante (partie 3).

doctorale : lors de notre échange, j'évoque fortuitement le projet de réaliser un inventaire *participatif* sur la baie du Mont-Saint-Michel et notre recherche de financements. Revenons sur le contexte qui a favorisé cette collaboration.

1.1.1. Faux départ : à la recherche de financements

À l'été 2017, Vincent obtient l'accord du DPRPS pour réaliser une « recherche libre » sur le Mont-Saint-Michel. Cela est donc l'occasion de mettre en œuvre cette idée d'inventaire *participatif* sur le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel. Le directeur, Philippe, ne souhaite pas engager l'EPCC-LFPN seule dans cette aventure.

Tout d'abord, en septembre 2017, Philippe répond à un appel à projets lancé par l'Espagne et le Portugal à un programme de coopération territoriale européenne « INTERREG ». L'EPCC-LFPN est retenue pour participer à l'« INTERREG Espacio Atlántico 2014-2020, "ROOTS" Immaterial Heritage as a base for Economical Development ». Un projet commun doit être formulé et des échanges se réalisent entre Philippe et les partenaires espagnols et portugais. Ceux-ci se font d'ailleurs sans que ma *participation* y soit particulièrement requise.

Au fil des réunions, j'observe, dans les documents qui nous sont livrés, que les finalités ne correspondent pas réellement à l'esprit Unesco. En effet, le projet proposé par Philippe, dans lequel il inclut l'inventaire *participatif*, mais également les musées du territoire et les « acteurs de l'artisanat » – sans que ceux-ci ne soient non plus impliqués dans les réunions⁵ –, s'intitule : « Le patrimoine immatériel comme outil de développement touristique ». L'objectif premier est de « développer le tourisme dans les territoires intérieurs de Normandie en s'appuyant sur le potentiel du patrimoine culturel immatériel et ethnologique local »⁶.

Ensuite, pour être fidèle au projet proposé par les Espagnols et Portugais, le territoire d'application du projet quitte progressivement le littoral et devient l'arrière-pays de la baie du Mont-Saint-Michel. En outre, la modélisation de la méthode est proposée par Philippe, sans concertation préalable avec les agents concernés :

« Il s'agirait de financer l'inventaire *participatif* de 2017 à 2019 :

- Phase 1 (janvier-octobre 2017) : sensibilisation des populations autour du PCI, première mise en pratique d'un protocole *participatif* d'inventaire sur la Baie du Mont-Saint-Michel

⁵ Laure, coordinatrice du Réseau des musées de l'EPCC-LFPN, apprend en effet tardivement qu'il est question de musées membres du Réseau et des tensions se font jour. Pour des raisons de confidentialité, nous ne retranscrivons pas ses propos ici.

⁶ Cf. : documents internes à l'EPCC-LFPN.

- Phase 2 (novembre 2017-mars 2018) : réitération d'un inventaire *participatif* sur un territoire élargi à l'arrière-pays de la Baie, associant les écomusées en refonte récente/actuelle/future en supposant que l'inventaire permettra d'impulser une dynamique au sein des écomusées du Sud-Manche générant emplois, amélioration de l'attractivité touristique, etc.
- Phase 3 (mars-septembre 2018) : valorisation de cette recherche-action à travers la réalisation de fiches d'inventaire et de projets muséographiques (exposition itinérante sur le PCI dans le pays de la Baie, etc.). »⁷

Philippe demande trente mille euros pour réaliser le projet et propose même l'embauche d'un nouveau salarié. L'échange avec lui autour de la méthode est d'emblée fermé :

« On fera quelques réunions publiques pour dire que les gens ont participé, et basta ! Vous savez, moi, je ne crois pas que les populations vont désigner des éléments qui ne sont pas désignés, identifiés comme patrimoniaux. [...] La *participation*, c'est sur le papier, mais en pratique, ce n'est pas très important. Vous croyez... ne croyez pas que l'PCI ça va révolutionner... hein ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2017

Notamment pour ces raisons, mes collègues Vincent et Cécile choisissent de ne pas participer au projet, dont la dimension trop « politique » (*cf.* entretiens) n'est pas en adéquation avec la posture qu'ils adoptent (*cf.* chapitre 12).

Dans le même temps, je commence à rencontrer les acteurs culturels de la baie. Tout d'abord, le service bas-normand de l'Inventaire général, qui lance un inventaire *participatif* du patrimoine paysager sur la baie (*cf.* nous avons évoqué le projet dans le chapitre 7), ainsi que le service breton, afin d'envisager une action conjointe sur la baie normande et la baie bretonne. L'idée n'aboutit pas, notamment à cause de la distance géographique qui allait compliquer la logistique.

Ensuite, je rencontre l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel situé à Vains, ainsi que le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel, collectivité principale gérant les activités culturelles sur le territoire à l'époque. Un partenariat se dessine rapidement avec ces derniers, mais le Pays est dans une situation difficile et se prépare à disparaître, alors que sa coordinatrice culture est très investie dans la gestation de l'inventaire *participatif* et déjà expérimentée dans les démarches *participatives*. L'inventaire *participatif* ne peut donc bénéficier de son expérience et de son réseau ; et encore moins des financements du Pays. C'est la direction des affaires culturelles de la nouvelle CA MSMN créée en 2017 qui récupère toute la programmation culturelle du territoire.

Enfin, en janvier 2017, Philippe et Vincent viennent à la rencontre du président de la CA MSMN pour aborder la « recherche libre » liée au PCI sur le Mont-Saint-Michel et

⁷ Cf. : archive personnelle.

notamment le projet d'inventaire *participatif*. Le président se montre peu réceptif. Je choisis ainsi de le rencontrer moi-même et obtiens un entretien « pour ma thèse » en mai 2017. Lorsque j'évoque le projet d'inventaire *participatif*, il propose de lui-même que la collectivité soit partenaire pour intégrer celui-ci dans leur propre projet de labellisation Pays d'art et d'histoire (PAH), où la dimension *participative* est développée et la diversité des patrimoines est prise en compte. Il me présente, le mois suivant, à la nouvelle direction des Affaires culturelles (DAC), pour construire ensemble le projet.

1.1.2. La Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie : quelques généralités

La CA MSMN est née le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe⁸. Elle réunit de manière inédite six intercommunalités du Sud-Manche (Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Avranches - Mont-Saint-Michel, Val de Sée et Mortainais), et constitue un nouveau territoire administratif de 1540 km², 88 500 habitants et 91 communes. Cela en fait le deuxième EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de la Manche.

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) est gérée par Isabelle, en charge d'appliquer une nouvelle politique culturelle sur cette collectivité. Les élus à la culture de ce territoire politique se sont donné comme défi de « réinventer un projet culturel pour le territoire »⁹ selon trois orientations :

- fédérer une appartenance à une identité culturelle du territoire ;
- définir la nouvelle politique culturelle à partir des citoyens, dans une approche ascendante, inspirée du Design de Service public¹⁰ ;
- défendre des valeurs communes et créer une équité pour les citoyens dans l'accès à la culture sur tout le territoire.

Parmi ce qu'Isabelle appelle les « projets phares » de cette politique culturelle, une demande de labellisation Pays d'art et d'histoire (PAH) a été lancée début 2017, à partir d'une étude de faisabilité mise en œuvre par le chargé de mission PAH, Alexandre. Les objectifs suivants sont formulés dans le rapport de cette étude¹¹ :

⁸ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/>

⁹ Cf. : Présentation du projet culturel de la nouvelle collectivité par Isabelle à la réunion du « comité de pilotage » du 30 août 2017.

¹⁰ Nous reviendrons sur cette méthode dans la suite de notre développement.

¹¹ Il s'agit d'un document interne à la CA MSMN.

- structurer et harmoniser l'offre culturelle sur le territoire en prenant en compte « les éléments déjà existants et ceux à venir » ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à une identité culturelle commune auprès des habitants de cette nouvelle intercommunalité, par la réappropriation d'un patrimoine commun ;
- initier le jeune public au patrimoine, à travers les arts et les sciences humaines et sociales ;
- développer de nouvelles offres touristiques en lien avec la culture et le patrimoine avec une « meilleure répartition des flux touristiques entre la façade maritime et l'arrière-pays » ;
- renforcer l'attractivité pour « des entreprises ou des particuliers à la recherche d'une installation », par une offre culturelle « dynamique et de qualité » ;
- « répondre aux besoins des acteurs locaux » (communes, associations et particuliers), par un « accompagnement dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine », et établir un lien de proximité avec les habitants.

Ainsi, notons deux points importants : d'une part, la notion de patrimoine est déjà entendue « dans son acception la plus large » (bâti, mobilier, naturel, industriel, maritime, mémoriel et « vivant »)¹² ; d'autre part, la problématique principale concerne, à la façon du Pays COB en Bretagne, l'amélioration de l'attractivité du territoire et la prise en compte des habitants dans la refonte du projet culturel de territoire.

1.1.3. Inventorier le PCI en mobilisant les habitants : une réponse à un projet politique

Les enjeux de la démarche PAH entrent en résonance avec les objectifs portés par le projet d'inventaire *participatif*, « d'un point de vue scientifique (améliorer la connaissance sur la dimension immatérielle du patrimoine) et méthodologique (comment "faire participer", à la fois en mutualisant les compétences des agents et forces vives locales autour d'un projet collectif, et à la fois en mobilisant les habitants autour d'une thématique – l'immatériel – peu valorisée) »¹³.

En 2017, la DAC de la CA MSMN lance une étude de faisabilité et construit la « préfiguration de ce que serait un Pays d'Art et d'Histoire »¹⁴. Le projet d'inventaire

¹² Cf. : *ibid.*

¹³ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.2.

¹⁴ Cf. : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, *Projet de labellisation PAH. Etude de faisabilité*, 2017.

participatif du PCI, visant à tester et à développer un modèle méthodologique, devient d'emblée un des projets centraux de cette préfiguration.

La DAC n'est pas inexpérimentée en matière de *participation* et cherche justement à donner une continuité à ces acquis. Le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel, avait créé, en 2003, un label national appelé « Village Patrimoine » :

« Destiné aux petites communes rurales, cet outil de développement local doit permettre aux communautés villageoises de monter des projets fédérateurs autour de la connaissance, la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine matériel et immatériel. Les communes labellisées portent en particulier attention à tout projet architectural, urbain ou paysager dans le but de conforter l'authenticité et la qualité de leur cadre de vie. »¹⁵

Modèle repris dans les Hauts-de-France, il semble avoir particulièrement bien fonctionné : les habitants pouvaient devenir des « guides villageois », c'est-à-dire des bénévoles formés pour jouer eux-mêmes les guides dans leur propre village. Alexandre, anciennement chargé de mission au Pays et actuel chargé de mission PAH, est chargé de développer le label à travers la nouvelle CA MSMN.

Par ailleurs, la dimension de test qui sous-tend le projet d'inventaire *participatif* du PCI entre en adéquation avec une démarche plus globale que la collectivité tente d'étendre à tous ses services, une « démarche centrée sur l'utilisateur », pour reprendre les termes de Serge, directeur général des services de la CA MSMN :

« Quand on a envisagé le contrat de territoire, ou comme nous le faisons maintenant pour la médiathèque d'Avranches, on a effectivement désigné un cabinet spécialiste dans ce qu'on appelle le Design de services, dans la conception des projets. [...] C'est le résultat d'un travail d'un an et demi avec les assos, avec les acteurs sociaux, s'inspirant des méthodes de co-conception et qui ont permis d'aboutir très concrètement au projet du forum du Mortainais, qui est en fait un centre social. Mais un centre social qui a une particularité, c'est qu'il est codirigé par une association qui s'appelle La chaîne de solidarité et par la Communauté d'agglomération, donc c'est un copilotage. Il a été inauguré le 8 décembre 2017. »

Serge, directeur général des Services (CA MSMN), 2019

L'Écomusée du Moulin de la Sée, situé à Brouains (sur le territoire de la communauté d'agglomération), est un des organismes locaux et rattaché à celle-ci qui cherchent justement à rétablir un lien de proximité avec les habitants de sa commune :

« C'est vrai qu'avec Cyrielle on en parlait, on se demandait comment on peut raccrocher les habitants du secteur, qui avait quand même un lien avec le moulin, ce lien s'étant distendu, voir comment on peut reprendre les choses

¹⁵ Cf. : Statuts de l'association nationale Village Patrimoine, 2018. Document interne à la CA MSMN.

pour qu'ils se sentent à nouveau concernés par un élément du paysage qui leur était familier jusqu'alors et qu'ils ont un peu mis de côté. De savoir pourquoi et voir comment on peut les réembarquer, en quelque sorte, dans le musée et dans toutes les actions et animations qui peuvent être mises en place dans ce cadre. »

Serge, directeur général des Services (CA MSMN), 2019

Cette démarche inédite répond également à une volonté de la DAC de renouveler les pratiques professionnelles des agents territoriaux. En effet, les transformations administratives qui se sont succédé dans les dernières années ont eu des impacts négatifs sur les agents et leur faculté à travailler collectivement :

« Le 6 juin, on a un séminaire justement, un peu sur le fait que beaucoup d'agents de la Communauté d'agglomération pour l'instant vivent cette évolution parfois assez difficilement car ça a quand même été une transition très, très importante pour beaucoup d'entre eux. Passer d'une communauté de communes de moins de 10 000 habitants comme c'était le cas sur le Val de Sée, à une Communauté d'agglomération de près de 90 000 habitants, sur un territoire immense, la marche est quand même un peu haute. Il y a des agents qui se sentent un peu abandonnés, un peu relégués pour certains, qui le vivent assez mal. D'autres ont continué leurs missions comme avant, sans avoir vraiment intégré le fait que, oui, ils ont changé d'employeur mais ça va pas plus loin, ils avaient une Communauté de communes avant et ont une Communauté d'agglomération aujourd'hui. Mais ils ne savent pas exactement ce qu'est la Communauté d'agglomération et l'esprit communautaire qu'on essaie de diffuser sur le territoire communautaire, il est aussi important de le diffuser en interne. Donc c'est un peu le parti pris, le chantier RH, entre guillemets, de l'année. »

Serge, directeur général des Services (CA MSMN), 2019

Par conséquent, le projet allait permettre de renouveler les pratiques professionnelles des agents de la CA MSMN.

De plus, la CA MSMN ambitionne d'améliorer sa connaissance de ce qui peut constituer des éléments de culture locale, permettant de fédérer les habitants et de renouveler le lien qu'ils entretiennent avec les écomusées locaux. L'inventaire *participatif* est vu par les partenaires comme « un laboratoire d'actions visant à révéler des indices sur ce qui constitue l'ADN du territoire du Sud-Manche »¹⁶.

L'EPCC-LFPN cherche également, à cette époque, à comprendre comment un territoire comme celui-ci s'en saisit, afin de proposer un modèle *participatif* sur d'autres territoires encore inexplorés. En effet, du fait des réformes en cours en France, si de profonds changements dans l'organisation politique et administrative du territoire de la CA MSMN

¹⁶ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.3.

peuvent « modifier substantiellement les rapports des habitants avec leur territoire et les représentations culturelles qu'ils en ont », la *participation* peut aussi « contribuer à renforcer le lien entre les habitants et les nouveaux territoires créés »¹⁷.

1.2. Le choix du territoire : le Sud-Manche

L'inventaire *participatif* se déploie sur le strict territoire administratif de la Communauté d'agglomération, qui englobe quasiment la totalité du Sud-Manche. Plusieurs éléments font de ce territoire un terrain d'expérimentation idéal pour un inventaire *participatif* du PCI (cf. annexe n°27).

En effet, la baie du Mont-Saint-Michel présente deux zones aux caractéristiques que l'on croirait communes, car elles sont reliées par l'existence du Mont-Saint-Michel. Pourtant, on distingue d'une part la zone maritime ou l'« Avranchin », entre le Mont et Ducey, marquée par un flux touristique important et des pratiques culturelles liées à la pêche à pied et l'élevage de moutons de prés-salés. D'autre part, dans l'arrière-pays, on distingue le « cœur de bocage » ou le « Mortainais » qui va de Ducey à Mortain, et qui est marqué par un fort exode rural, l'existence d'anciens moulins à papier, et des pratiques liées à la pêche au saumon de rivière. L'arrière-pays se déploie sur les franges du Massif armoricain entre deux batholites de granit et deux principales rivières – la Sée et la Sélune – qui l'irriguent de part en part.

La Communauté d'agglomération correspond à ce qu'on appelle communément le « Sud-Manche », en distinction notamment avec le Cotentin¹⁸ : ces deux zones forment ensemble le département de la Manche. Au sein du Sud-Manche, on identifie la traditionnelle « dichotomie administrative » entre Avranchin et Mortainais dès le XI^e siècle : le comté d'Avranches et le comté de Mortain perdurent jusqu'en 1926. Mais au-delà de cette circonscription, « l'unification des populations de cet espace [le Sud-Manche] sous une seule entité correspond à une réalité historique ancienne »¹⁹. En effet, dès l'époque gallo-romaine, l'équivalent de la Manche est divisé en deux *pagi* (pays) : celui des Unelles avec la ville de Cosedia (Coutances) pour le Cotentin et celui des Abrincates avec la ville d'Abrinca (Avranches) comme capitale et dont les limites coïncident avec le Sud-Manche ». Cette répartition perdure jusqu'en 1801 et la notion de « Sud-Manche » émerge ensuite au XX^e siècle²⁰.

¹⁷ Cf. : Note d'intention sur le projet d'inventaire *participatif*, co-rédigé par Philippe et moi-même. Document interne à l'EPCC-LFPN.

¹⁸ Cf. : « Projet de labellisation PAH. Etude de faisabilité », 2017. Document interne à la CA MSMN.

¹⁹ Cf. : *ibid.*

²⁰ Cf. : *ibid.*

Dans sa globalité, le territoire du Sud-Manche est un territoire qui a la nécessité, pour son élue à la culture Sonia, de « construire une programmation culturelle qui a du sens, et de travailler sur la médiation : on n'est pas sur un territoire où on peut se contenter de balancer un spectacle comme ça, on a un rôle éducatif avant tout », exprime-t-elle lors d'un entretien. Il s'agit d'un « territoire qui fut isolé du monde jusqu'à la construction de l'A84, et dans un vrai complexe d'infériorité par rapport au Mont-Saint-Michel » : en effet, fortement marqué par la monumentalité et l'aura touristique du Mont, la première directrice des Affaires culturelles (DAC), Isabelle, nous explique « qu'il y a des trains qui n'ont pas été pris, notamment les projets passant par la scène internationale, et tout ce qui a pu être qualifiant sur ce territoire n'a pas émergé. Le territoire n'a pas travaillé à développer les marqueurs de développement dans une logique de marketing de territoire. Ce qui fait que ce territoire est une belle endormie », lors de la réunion du « comité de pilotage » du projet.

Si, à l'Ouest, plusieurs millions de visiteurs sont attirés par le Mont-Saint-Michel, la partie orientale bénéficie d'une plus faible fréquentation touristique, en dépit de potentiels non négligeables, mais peu reconnus par la population elle-même. Une large partie Est du territoire fait partie du Bocage normand. D'une grande qualité paysagère et patrimoniale, cet espace subit depuis plusieurs décennies un exode rural prononcé et une déprise démographique peu favorables au développement d'activité. Par ailleurs, c'est une zone de la Manche où la population est particulièrement vieillissante (+2,2% par an de plus de soixante ans, avec un taux de natalité qui baisse significativement).

À l'inverse, du côté de la façade maritime, la zone est la première destination de la Manche, grâce notamment à sa proximité avec le Mont-Saint-Michel, classé patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979. Si plusieurs études et mises en valeur des pratiques liées à l'estran et au phénomène des marées ont été conduites (notamment par l'Écomusée de la baie, qui joue un rôle non négligeable en la matière), l'attention du grand public se concentre sur la magnificence du « bâti » du territoire. Certains professionnels du tourisme et du patrimoine rapportent cette banalisation par les habitants eux-mêmes de leurs pratiques vivantes :

« La baie du Mont-Saint-Michel est un espace qui se caractérise par une alliance entre nature et culture, c'est un vaste paysage culturel. Il a été investi par les hommes depuis très longtemps puisque, déjà à la Préhistoire, au Néolithique, des hommes habitaient déjà le territoire. Et cette cohabitation harmonieuse entre l'homme et son milieu a si bien façonné le paysage, que les activités humaines en sont devenues identitaires. On a la chance d'avoir le Mont-Saint-Michel, mais c'est aussi un patrimoine dont l'évidence met dans l'ombre ce patrimoine plus rural, peut-être, qui est en lien avec ce Mont, mais qui n'a pas le même prestige et passe un peu inaperçu... parce que ces habitants qui sont proches de ce patrimoine rural n'y accordent pas grande importance, dans la mesure où il fait partie de leur quotidien, de leur

environnement familial, donc ils ne le valorisent pas en tant que tel, en tant que patrimoine. »

Frédérique, chargée de mission Patrimoine, culture, tourisme (Pays de la baie du Mont-Saint-Michel), 2017

Le territoire recèle pourtant de potentiels et nombreux patrimoines immatériels : des moulins à papier qui alimentaient toute la région au XVIII^e siècle, le savoir-faire des éleveurs de chevaux, l'élevage du mouton avranchin, la pêche à pied, les pratiques liées à la pomme et la poire, ou encore le savoir-faire des granitiers...

On y note également la présence d'acteurs associatifs qui valorisent et collectent les éléments du patrimoine local à travers, notamment, des animations artistiques :

- La Loure : association qui recueille et valorise les chansons, musiques et danses traditionnelles de Normandie ;

- Le Labomylette : collectif de photographes, dessinateurs et écrivains qui, par l'immersion et l'intervention auprès des habitants, réalisent un « récit du territoire avec les habitants » en produisant « des expositions locales récurrentes, accessibles à tous, sur le mode de l'affichage public » ;

- Les Ailes de Caius : association qui « développe des projets d'intérêt général à caractère culturel dans le champ de la création contemporaine », notamment à travers un projet de résidence photographique, réalisée sur la baie du Mont-Saint-Michel en 2017.

Ces organisations apparaissent alors comme de « potentiels soutiens scientifiques ou techniques »²¹ nécessaires aux actions envisagées, tout autant que les musées locaux. En effet, ce qui nous est apparu significatif de ce territoire est la présence d'écomusées et de musées thématiques en relation avec l'exploitation des ressources paysagères, agricoles ou artisanales du territoire. Plusieurs de ces établissements sont en cours de restructuration et le patrimoine culturel immatériel peut devenir un potentiel à exploiter pour les redynamiser dans leurs missions culturelles et touristiques, ainsi qu'un élément de cohésion entre eux afin d'améliorer leur lisibilité touristique. Parmi eux, on distingue :

- L'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, situé à Vains, qui dispose « d'outils permettant à ses visiteurs d'appréhender la Baie dans son intégralité (activités des hommes, paysages et nature) » ;

- L'Écomusée du Moulin de la Sée, situé dans un ancien moulin à papier à Brouains, qui propose à ses visiteurs de découvrir les richesses naturelles, techniques et industrielles de la rivière de la Sée ;

²¹ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.4.

- Le Parc-Musée du Granit propose de partager l'histoire du dernier centre d'extraction d'un granit connu sous l'appellation de « Bleu de Vire ».

Enfin, pour Philippe, s'intéresser à ce territoire permet de créer une continuité avec ce qui avait été initié quelques décennies plus tôt. En effet, les « pêcheries fixes du littoral de la Manche » ont fait l'objet d'une fiche-type inscrite à l'inventaire national du PCI en 2012. À cela s'ajoute l'inscription, en 2016, du carnaval de Granville à l'Unesco, que La Fabrique de patrimoines a *accompagnée*. Notons aussi sa forte et ancienne implication dans le soutien à la création de l'Écomusée du Moulin de la Sée (Brouains) et la création de l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel (Vains) dans les années 1990.

1.3. La conception de la méthodologie

Les agents partenaires se réunissent une à deux fois par mois, de février à mai 2017, pour construire la méthodologie *participative*.

1.3.1. Hétérogénéité des acteurs pilotes : l'« équipe technique »

La convergence d'objectifs décrite plus haut conduit à la création d'une équipe transversale aux deux partenaires. Restreinte dans un premier temps, elle s'élargira au fur et à mesure de la construction du projet. Cette équipe se constitue donc, dès juin 2017, de la directrice des Affaires culturelles, Isabelle, du chargé de mission PAH, Alexandre, et de moi-même, alors chargée de recherche et de valorisation du PCI à l'EPCC-LFPN.

Forte de mes observations dans le cadre de l'expérience bretonne, à une époque où l'on commence à discerner les désaccords entre agents sur des objectifs et des conceptions distinctes, je – en tant qu'agent-PCI – donne beaucoup d'importance au fait d'échanger, avec les agents territoriaux, afin de définir des orientations communes. Dès la deuxième réunion, vient en effet l'occasion d'explicitier nos objectifs individuels. On peut identifier trois positionnements distincts.

(a) D'abord, le positionnement d'Isabelle. Elle porte plusieurs enjeux majeurs, du fait de son arrivée récente au poste de directrice d'une toute nouvelle DAC, et de la construction, en train de se faire, d'un projet culturel du territoire. Il s'agit, pour elle, d'axer les projets sur la *participation* des habitants pour mieux adapter les services de la collectivité aux attentes sociales ; de faire le lien entre les élus (qui conçoivent cette politique) et les agents de la collectivité (qui l'appliquent) pour améliorer la cohérence entre volontés politiques et capacités opérationnelles ; de transformer la méthode de travail d'agents lassés par les recompositions territoriales et administratives successives, en rénovant un système administratif qui contraint à des objectifs d'efficacité et de résultat. Isabelle joue le rôle d'intermédiaire entre les élus et le projet. Elle a également contribué, dans son ancien

poste, à des « résidences de chercheurs »²² – pour reprendre son expression – et met à disposition du projet des connaissances et méthodes qu’elle a déjà observées et éprouvées sur un autre territoire.

(b) Ensuite, le positionnement d’Alexandre. Il a pour objectif d’intégrer un projet *participatif* à la démarche de labellisation PAH, afin de mieux connaître les éléments de patrimoine immatériel présents sur le territoire. Nouvel agent de la communauté d’agglomération, Alexandre bénéficie de sa « première expérience en collectivité » – selon ses termes –, après avoir soutenu sa thèse sur l’histoire de la culture du sarrasin dans le Sud-Manche. Il met ainsi à disposition du projet son réseau et sa connaissance aiguisée du territoire.

(c) Enfin, ma propre posture. Ayant initié la démarche, mon objectif est de laisser la collectivité s’approprier la proposition d’inventaire *participatif* pour l’observer. Je suis donc tantôt considérée comme la spécialiste du PCI (pour Isabelle et Alexandre, j’ai la connaissance de la définition du PCI selon l’Unesco), une apprenante de la *participation* (je n’ai pas d’expérience ni de connaissances dans les dispositifs *participatifs* et me laisse guider par l’expérience d’Isabelle), et une doctorante concernant les pratiques professionnelles.

Cette équipe a pour objectif de définir la méthodologie *participative*. Elle est rejointe, à partir de novembre 2017, par les équipes de trois écomusées locaux.

(a) L’Écomusée du Moulin de la Sée, situé à Brouains, est géré par sa responsable de site, Anaëlle, et par Sylvie, chargée d’accueil. L’Écomusée voit dans la création de la CA MSMN et sa nouvelle tutelle une opportunité de bénéficier de directives et commandes politiques motivées par une ambition culturelle d’ampleur, et d’une hiérarchie sur laquelle s’appuyer. La fréquentation de l’Écomusée est affaiblie depuis la fermeture du lieu pendant trois ans, mais elle augmente chaque année (1 352 visiteurs en 2016). Cependant, le lien avec les habitants semble distendu et il l’est encore davantage avec les élus locaux, qui semblent mettre en doute l’intérêt réel de l’Écomusée.

(b) Le Parc-musée du Granit, situé à Saint-Michel-de-Montjoie, est géré par sa responsable de site, Léa, ponctuellement assistée en été par des contrats saisonniers. Le Parc-musée enregistre 1 846 visiteurs en 2016. Le lien avec les habitants est encore indéniablement présent et ce, notamment, avec les élus locaux. Il ne travaille en collaboration avec l’Écomusée de Brouains que depuis le début 2017 sur des projets communs.

²² Ce type d’opération a le vent en poupe depuis quelques années ; elle se calque sur le modèle de la résidence d’artiste : il s’agit pour un chercheur universitaire de vivre sur le *terrain* qu’il étudie pour en proposer des innovations.

(c) L'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, situé à Vains (sur la façade maritime de la baie, près d'Avranches), est géré par son responsable, Pierre. Il est sous la tutelle du conseil départemental de la Manche. Il œuvre, depuis une dizaine d'années, à recréer un lien de proximité avec les habitants. Pierre a l'expérience de méthodes *participatives* qu'il a éprouvées depuis plusieurs années : il est considéré comme un collaborateur aux ressources importantes pour le projet. Il collabore volontiers avec tout porteur de projet qui favoriserait la préservation du lien qu'il a construit avec les pêcheurs locaux dans le fonctionnement de son écomusée.

Cette équipe élargie aux musées permettra, une fois la méthodologie formulée, de la concrétiser, par des idées d'animations au sein même de leurs locaux.

1.3.2. Une méthodologie composite

Pour construire la méthodologie *participative*, plusieurs réunions de discussions et de débats sont nécessaires entre Alexandre, Isabelle et moi-même. Définir la *participation* est un processus qui s'étendra sur toute la durée du projet, fait qui est significatif de la démarche telle que nous la concevions : « apprendre en marchant » (pour reprendre les termes d'Isabelle). En outre, nous avons chacun une idée de la *participation* influencée par nos expériences respectives.

Toutefois, deux modalités fondent nos différentes conceptions de la *participation* :

« - la dimension "expérimentale" : l'inventaire *participatif* doit prendre la forme d'un "test", sur une période courte, nous permettant d'avancer par "essai-erreur", et d'adapter le "prévu au vécu" ;

- la dimension "innovante" : il s'agit d'inventer une nouvelle manière de faire participer en s'inspirant de divers modèles, et en se fondant sur l'intelligence collective des agents. »²³

Nous décidons en effet de prendre le contre-pied de standards suffisamment appliqués en France pour être renouvelés, comme les réunions publiques ou jurys citoyens, et de nous inspirer de différentes méthodes pour les adapter aux réalités et aux spécificités du territoire.

Cinq à six réunions de travail nous permettent de définir ce qu'un inventaire *participatif* du PCI allait signifier. Pour ce faire, nous partons des objectifs que l'on veut lui fixer :

« (i) expérimenter une méthode pour que les habitants définissent eux-mêmes ce qui fait patrimoine immatériel pour eux

(ii) l'inventaire est utilisé comme "prétexte" pour faire participer

²³ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.11.

(iii) "faire participer" signifie rendre les habitants "actifs"

(iv) "les habitants" dans le sens "tous, dans leur diversité" (y compris les élus, les travailleurs, le réseau d'employés publics, y compris les enfants et les anciens)

(v) qui dit "expérimentation" dit "accepter l'échec potentiel" : il n'y a pas d'ambition de résultat précis ("faire participer plus de 30 habitants") qui définirait le "succès" »²⁴

Ainsi, notons que l'inventaire en tant que tel, c'est-à-dire le recensement de pratiques, n'est pas la finalité ; il est un prétexte pour développer la *participation* dans l'identification d'éléments de PCI. Le projet n'a pas vocation à établir un inventaire à la façon de l'inventaire national du PCI ou d'une base de données. En outre, réaliser des fiches ne constitue pas non plus un enjeu du projet : il s'agit d'identifier ce qui fait patrimoine ; la mise en fiche des éléments identifiés est plutôt susceptible d'intervenir dans un second temps. Enfin, si la méthode vise à mobiliser un panel diversifié des habitants, elle ne fixe pas d'objectifs quantitatifs précis et se donne la possibilité d'évoluer selon les développements ultérieurs du projet.

Ensuite, la méthode est définie selon une « approche inclusive favorisant l'ancrage territorial »²⁵ :

« **(i)** cette approche doit tendre à être la plus horizontale possible, en évitant un rapport de "question-réponse" de type "c'est quoi votre PCI ?" : il s'agit d'amener à faire parler de PCI sans dire "PCI"

(ii) qui dit "*participatif*" dit "coopération" : il est important de s'appuyer sur le savoir-faire de chacun au sein d'une équipe élargie, ainsi, chacun a une posture de facilitateur à sa propre échelle

(iii) l'extériorité à l'origine de la démarche (portée par un organisme en dehors du territoire d'application), ne doit pas être "hors sol" : aider à l'appropriation du projet par les représentants des habitants (élus) et par les acteurs associatifs et culturels du territoire est essentiel

(iv) pour son appropriation, le projet se personnifie autour d'un interlocuteur principal à partir duquel la communication se fondera : cette méthode favorisera la confiance et la proximité avec les habitants

(v) il est aussi important de s'appuyer sur des relais identifiés par les habitants eux-mêmes, afin qu'ils participent aussi, en partie, à la mise en œuvre du projet

(vi) enfin, il est fondamental d'adapter le langage parfois soutenu lié au PCI aux réalités du territoire »²⁶

²⁴ Cf. : *ibid.*

²⁵ Cf. : *ibid.*

²⁶ Cf. : *ibid.*

Retenons deux éléments importants : ces préceptes se fondent sur l'horizontalité de l'approche, autant du côté de l'implication des habitants que des agents ; le projet doit s'appuyer sur des « relais » comme les élus et les acteurs culturels du territoire, mais également sur un interlocuteur principal représentant le projet et identifiable par la population locale.

Cela étant, la méthode définit également une « posture » – pour reprendre le mot que nous employons – à adopter vis-à-vis des habitants :

- « (i) instaurer une relation d'équivalence, être dans une approche de "don/contre-don"
- (ii) favoriser une approche simple à partir d'un langage intelligible et commun
- (iii) abandonner sa posture de "sachant", et se mettre dans une posture d'apprenant : considérer que c'est l'autre qui sait et lui faire confiance
- (iv) libérer la parole par le dialogue et savoir s'effacer »²⁷

La méthode ainsi définie engage les agents à l'incarner dans leur approche vis-à-vis des habitants : adapter le langage et susciter la parole sans l'induire.

À l'issue de quatre réunions supplémentaires entre agents partenaires, nous identifions les lignes directrices du volet opérationnel du projet. Afin de croiser les approches individuelles et collectives, nous choisissons de confronter des « pratiques relevant de la recherche » et des « pratiques issues de l'animation socioculturelle »²⁸. Cette hybridation allait nous permettre, selon nous, d'associer compréhension détaillée et compréhension globale, et de mobiliser les compétences et ressources de tous les agents. Nous optons ainsi pour une approche bidirectionnelle :

- « aller vers les habitants » : par une « enquête ethnographique », de l'« observation flottante » dans des lieux de sociabilité et des « entretiens semi-directifs » sur des thématiques en particulier. Un panier rouge et un tabouret rouge sont les signes distinctifs qui allaient nous permettre de communiquer sur le projet et d'être visibles ;
- « faire venir les habitants » : par des animations dans des lieux culturels qui seraient des supports et relais de l'inventaire *participatif*. Il s'agirait de faire émerger des éléments patrimoniaux à travers l'échange en collectif autour de rendez-vous simples et conviviaux.

²⁷ Cf. : *ibid.*

²⁸ Cf. : *ibid.* : p.25.

Les réunions de préparation successives nous permettent de construire un « arbre » permettant de visualiser, à la manière d'une carte mentale, les enjeux clés pour la mise en œuvre du projet, organisés en cinq phases (cf. annexe n°26).

1.3.3. Un cadre et des ressources

L'inventaire *participatif* s'organise sur un périmètre délimité par les agents, selon un calendrier précis, et il bénéficie de supports de diffusion permettant d'informer les habitants et du soutien d'un comité dont les membres émettent des avis qui guident la méthode adoptée.

Calendrier et périmètre d'action

Le partenariat ayant débuté en juin 2017, la mise en œuvre opérationnelle du projet a lieu de janvier à avril 2018 compris, soit six mois après la contractualisation du partenariat, afin de bénéficier :

- d'un temps important pour la préparation, la communication et la légitimation du projet par les élus locaux. Le démarrer au début de l'année permet ainsi de profiter des « vœux » des maires, permettant de lancer officiellement l'inventaire auprès des habitants ;
- d'une fin tangible : elle oblige l'inventaire *participatif* à remplir son rôle de « test », et permet aux partenaires de s'y retrouver dans leur programmation annuelle. Le projet ne risque pas non plus de pâtir de la « trêve de Noël » et devrait maintenir la dynamique de manière continue sur les quatre mois ;
- de la période hivernale, qui constitue à la fois un défi (les habitants sortent moins de chez eux) et une opportunité (la programmation culturelle sur le territoire est moins riche pendant l'hiver) pour le projet.

Nous prévoyons ma présence sur le territoire deux semaines par mois, à temps plein, en répartissant mes interventions sur six communes distinctes²⁹.

Le périmètre d'action choisi est le territoire administratif de la Communauté d'agglomération, correspondant au territoire historiquement appelé le « Sud-Manche »³⁰. Nous avons choisi des communes qui seraient les « points de chute » de notre intervention, en considérant la dichotomie façade maritime/arrière-pays. Six communes ont été retenues en fonction de divers paramètres :

- la présence d'élus actifs dans le domaine de la culture et du patrimoine, donc potentiellement réceptifs au projet et de bons relais auprès des habitants ;

²⁹ On peut toutefois s'interroger sur cette sélection arbitraire, qui biaise déjà l'approche *participative*.

³⁰ Cf. : carte en annexe n°27.

- la labellisation « Village Patrimoine », avec une ancienneté concernant la *participation* dans la gestion du patrimoine ;
- peu d'activités culturelles (donc éviter les capitales).

Ainsi, du côté Ouest, nous choisissons les communes de Vains (présence de l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel et de pêcheurs), de Genêts (permettant d'être un relais important de la démarche auprès des élus, puisque sa maire est la Vice-Présidente au tourisme à la CA MSN), le Mont-Saint-Michel (notre collègue Vincent a engagé une recherche avec les habitants du Mont autour de leurs PCI).

Du côté Est, nous retenons les communes de Brouains (présence de l'Écomusée du Moulin de la Sée), Saint-Michel-de-Montjoie (présence du Parc-musée du Granit et élus actifs dans le domaine du patrimoine), Le Neufbourg (un des « Village Patrimoine »).

Supports de diffusion du projet

Comme support de diffusion et d'information pour l'inventaire *participatif*, trois éléments sont programmés durant le projet :

- L'exposition itinérante « Humanité Ingénieuse : patrimoines culturels immatériels en Normandie », conçue par moi-même et l'Atelier de production au sein de La Fabrique de patrimoines en Normandie. L'exposition vulgarise la notion de PCI et les différents éléments de PCI investigués en Normandie. Elle fut programmée pendant la mise en oeuvre de l'inventaire à l'Écomusée de la baie (septembre-novembre 2017), à la Médiathèque de Sourdeval (décembre-février 2018) puis à l'Écomusée de Brouains (mars-mai 2018) ;

- La journée de rencontres « Café Muséo », organisée par le Pôle Réseau des musées de La Fabrique de patrimoines, sur la thématique « Mémoires, oralités et patrimoine immatériel ». Elle a fait se rencontrer les acteurs des musées du Sud-Manche autour de problématiques communes, le 26 septembre 2017 (*cf.* annexe 23) ;

- Le colloque national « À quoi sert le patrimoine culturel immatériel ? », organisé à Granville les 1^{er} et 2 février 2018, par La Fabrique de patrimoines et le ministère de la Culture. Les acteurs du Sud-Manche ont été invités à y participer et notamment les acteurs muséaux.

Outre le soutien des élus locaux, la presse locale permet de donner un maximum de visibilité au projet. Un article publié au *Publicateur Libre* (*cf.* annexe n°28) dès le mois de décembre a en effet été l'occasion de lancer le projet publiquement, et m'a permis d'être reconnue et parfois interpellée par les habitants dans la rue, ce qui a grandement facilité mon immersion.

Le « comité de pilotage scientifique et technique »

Ladite « équipe technique » se dote dès le démarrage du projet d'un « comité de pilotage scientifique et technique », permettant de mettre en discussion la méthodologie en cours de prototypage. Ce comité se réunit pour la première fois le 30 août 2017. Il est composé d'élus locaux à la culture, de professionnels de La Fabrique de patrimoines dans les domaines des musées et des enquêtes *ethnographiques*, d'« experts »³¹ extérieurs au territoire, issus du ministère de la Culture, et de quelques acteurs culturels et muséaux du territoire.

La première réunion permet « de tirer parti des expériences conduites sur les territoires et des connaissances de sa diversité sociale et culturelle », et d'« affiner la stratégie discursive à adopter et préciser les "publics cibles" à mobiliser »³². Pendant la période qui s'est écoulée entre l'invitation au comité et la tenue de la réunion, l'équipe de partenaires a mis en place un calendrier temporaire et a intégré les musées et écomusées, relais du projet, à leur réflexion autour de la méthodologie *participative*.

Le « comité de pilotage » met ainsi en lumière plusieurs points de vigilance. D'abord, le responsable de l'Écomusée de la baie se dit inquiet quant à la courte durée de l'expérimentation (quatre mois), qui comprend une enquête de type *ethnographique*, ne faisant pas de la démarche une enquête ethnologique classique. Ainsi, la temporalité de l'immersion sur le terrain pourrait devenir un frein plus qu'un avantage : comment entrer véritablement en contact avec les habitants afin de pouvoir en faire ressortir des données autres que superficielles, sur un temps si court ? Malgré tout, la finalité de ce projet est moins l'enquête que la démarche en elle-même : s'appuyer sur les acteurs muséaux et les réseaux en place, travailler sur la mise en relation entre musées et habitants, et « voir ce que ça produit et s'il y a une dynamique continue avec les acteurs locaux » (cf. propos d'Isabelle), sont les priorités données au projet. Il est souligné que l'extériorité que le projet peut apporter est sans doute une de ses forces : « On devrait être muté tous les cinq ans ! Parce qu'après, on n'a plus l'objectivité nécessaire, on s'enferme dans des réseaux et je pense aussi que [ce projet] peut permettre d'ouvrir de nouveaux champs », explique Pierre.

Ensuite, la question de « l'articulation du territoire politique avec le territoire culturel » est soulevée par les membres du comité, qui craignent de voir se construire un « projet avant tout politique pour la validation d'une collectivité en train d'être créée » (cf. propos de Sylvie Grenet). En effet, ce nouveau territoire administratif ne correspond pas nécessairement à un territoire culturel homogène : « Est-ce que les identifications des pratiques ne pourraient pas aboutir à une accumulation de pratiques à partir desquelles il

³¹ Terme employé par les agents et moi-même.

³² Cf. : Lettre d'invitation au « comité de pilotage », annexe n°29.

serait difficile de trouver une cohérence politique ? », interroge Sylvie Grenet. Mais cette inquiétude mène à renforcer l'enjeu central du projet : la démarche prime sur le résultat. Ainsi, en « travaillant sur la manière dont le territoire veut se définir », en se fondant « sur les éléments déjà existants qui pourraient définir une homogénéité du territoire », l'objectif est de « faire émerger une politique culturelle qui essaie de respecter au maximum les populations », afin que « le dispositif mis en œuvre [puisse permettre] de prendre en compte par la collectivité des éléments qu'elle ne voit pas encore aujourd'hui » (cf. propos d'Isabelle). Les attentes de la collectivité se situent bien au niveau de l'émergence d'une nouvelle dynamique *participative*, plutôt qu'au niveau de la formulation d'éléments détournés au service d'un projet politique de territoire. Mais il est convenu de maintenir cette vigilance tout au long du projet.

Les membres du comité soulèvent l'enjeu de s'appuyer sur les élus locaux pour que le projet soit approprié et soutenu par le territoire : « Lorsque ce n'est pas porté localement, ils ne viennent pas, ça ne leur appartient pas » (cf. propos de la responsable du Musée du Poiré³³).

Enfin, les membres attirent l'attention sur la possible « méfiance » qu'entretiennent les habitants vis-à-vis des institutions, et potentiellement des musées (cf. propos des responsables de musées présents). Pour cela, il est nécessaire d'« aller chercher les habitants », en parallèle des animations organisées : il s'agirait par exemple, de participer à un événement qui serait autre que culturel, ou de créer des animations sur des thématiques « prétextes », comme le propose Alexandre, pour intéresser les habitants à la démarche.

Malgré la richesse des échanges produits lors de la première réunion du comité de pilotage, celui-ci ne se réunira plus pendant le projet, faute de temps consacré à la réflexion autour de la méthode une fois les premières actions mises en œuvre. Les membres du comité seront invités à la restitution réalisée auprès des élus, en juin 2018, sans qu'on leur donne suffisamment la parole pour exprimer leur point de vue à propos de ce qui aura été réalisé.

Les agents partenaires normands se sont accordés sur une méthodologie *participative* commune, à la différence des agents partenaires bretons. On y trouve différences fondamentales : en Normandie, l'inventaire *participatif* cherche à atteindre l'ensemble de la population, en s'appuyant sur quelques « personnes ressources », alors qu'en Bretagne,

³³ Il s'agit d'un musée situé dans le Sud-Manche qui a une expérience dans la pratique de la *participation*. Il est dédié au savoir-faire de la fabrique du poiré, une boisson pétillante, similaire au cidre, à base de jus de poires, spécifique de Normandie.

le projet se focalisait davantage sur ces dernières ; en outre, les agents normands ne se donnent pas d'objectifs précis et la dimension *participative* se concentre sur l'identification du PCI plutôt que sur la réalisation de fiches-PCI (nous verrons d'ailleurs en quoi cela pourra finalement agir en la défaveur du projet). Toutefois, on observe, dans les deux cas, que les agents se livrent à une présélection des lieux et éléments pertinents pour le projet, ce qui interroge quant à l'effective *participation*.

2. Des actions aux résultats : la participation, un engouement chimérique ?

L'inventaire *participatif* débute par une première opération : « légitimer le projet », pour reprendre les mots d'Isabelle. Cette étape est importante, en ce qu'elle permet d'impliquer les élus des communes choisies pour le projet, de réaliser la communication de celui-ci et d'affiner la méthode (2.1.). Ensuite, se dérouleront, sur quatre mois, les animations et l'enquête, de manière croisée (2.2.). Enfin, le projet donnera lieu à un recensement d'éléments identifiés comme PCI par les habitants. Nous verrons que le bilan est toutefois nuancé : le projet s'essoufflera avant même qu'ait lieu une restitution publique de celui-ci, et les tentatives de redynamiser la démarche *participative* resteront vaines (3).

2.1. Ancrer le projet dans le territoire

Un des enjeux est d'œuvrer pour l'appropriation de la dynamique *participative* par les habitants et les élus politiques.

2.1.1. Populariser la démarche par le visuel et le discours

Le projet étant une *expérimentation*, le travail autour de la communication fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Notre langage se modèlera aussi au fur et à mesure de nos rencontres avec les habitants.

À partir de novembre 2017, les agents des trois musées rejoignent l'équipe d'origine, composée initialement d'Isabelle, d'Alexandre et de moi-même, afin de participer à la formulation narrative du projet. Le travail sur le support papier du projet ainsi que la rencontre des élus permettent de formaliser progressivement une « mise en récit » du projet. Concernant ce support (*cf.* annexe n°30), nous décidons de le concevoir en format « carte postale », sur un papier souple, pliable et transportable facilement dans un sac ou dans la poche. Ce support permet de poser des mots clés, de donner quelque chose en retour lors d'un entretien, de laisser un souvenir de mon passage, de donner les informations pratiques (dates, adresse électronique), mais aussi les moyens aux habitants d'identifier la personne représentant le projet par une photographie.

Le processus de conception du support s'étend de novembre 2017 à janvier 2018, car, indéfectiblement relié à la rencontre des élus, au travail avec le comité de pilotage et aux réunions successives des agents partenaires, notre raisonnement se structure au fur et à mesure que nous avançons dans le prototypage de la méthodologie. Ainsi, nous formulons de nouveaux préceptes pour guider la construction de la narration du projet³⁴.

(a) Tout d'abord, il s'agit de « ne pas céder à la tentation de croire que les habitants n'ont pas de conscience patrimoniale, ou qu'ils rejeteront toute démarche scientifique ». C'est pour ces raisons que nous préférons un langage qui s'appuie sur le sens commun et le concret. Ainsi, l'expression « patrimoine culturel immatériel » ou « PCI » n'apparaît pas adaptée.

(b) Ensuite, nous souhaitons appuyer, dans la narration du projet, sur les bénéfices potentiels pour les habitants : « le lien social, le partage de récits de vie, etc. » Cependant, aborder l'inscription à l'inventaire national du PCI ou l'Unesco semble « plus effrayer qu'intéresser ».

(c) Pour Isabelle, il est aussi important de personnifier le projet autour de la figure de la doctorante (*i.e.* moi-même) : il est ainsi compris comme un travail étudiant, de mémoire, et génère une curiosité positive chez les habitants.

(d) Enfin, le caractère « vivant » de la notion de PCI n'est pas forcément évident « pour nos interlocuteurs, qui y comprennent notamment la mémoire, ce qui a disparu, alors que collecter les patrimoines immatériels demande à travailler sur le présent et ce qui existe toujours ».

À partir de ces quatre principes, nous consacrons deux à trois réunions à trouver un nom au projet. Avec l'aide de Pierre et grâce à son expérience dans le domaine, nous choisissons de ne pas parler de « patrimoine », car cette notion exprime souvent, pour le sens commun, un héritage passé et ancien ; se fonder sur le vocable de « territoire », une notion qui semble intégrée dans les mœurs, en faisant consensus, d'autant qu'il s'agit bien là d'une démarche qui s'inscrit dans un projet de territoire. Nous intitulons donc le projet : « Raconte ton territoire ! »

La plaquette est conçue en collaboration avec une graphiste du service communication de la CA MSMN. Elle permet aussi de donner des exemples concrets de ce que constitue le PCI pour guider les habitants, sans trop les orienter : fêtes locales, gestes, recettes, savoirs botaniques, etc. (*cf.* annexe n°30) ; de souligner le caractère vivant du PCI et sa dimension sociale (visuellement, par le dessin naïf) ; enfin, de s'appuyer sur une « posture

³⁴ Les citations suivantes sont tirées de « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche*. Compte-rendu & analyses, Caen, janvier 2019. Document interne à l'EPCC-LFPN.

d'exploratrice », signifiant que « je ne connais pas le territoire, je demande donc aux habitants de me raconter ce que signifie, pour eux, être habitant du Sud-Manche. » (cf. *ibid.*)

La plaquette est imprimée en une centaine d'exemplaires, distribués dans les différentes communes et dans les commerces et lieux culturels, touristiques et les écoles, des communes du projet. Ensuite, à chaque animation, une affiche (cf. annexe n°30) est créée pour annoncer l'événement et est distribuée par les agents des musées partenaires sur les communes de Mortain, Sourdeval, Brécé et Juvigny.

2.1.2. Déterminer la posture à adopter

Les derniers échanges consacrés à préparer la phase de « terrain » entre agents permettent, en décembre 2017 et janvier 2018, de décider de l'adoption d'une « posture » spécifique : celle du « médiateur » (pour reprendre les termes utilisés par les agents). Pour nous, cette « médiation » ne se rapporte pas à un concept sociologique, mais à son étymologie. Issue du latin *mediare* (être au milieu de, s'interposer), la médiation signifie « l'action de servir d'intermédiaire », de « mettre en relation ». Cette « médiation » est donc le fait d'agir comme un intermédiaire entre deux sujets :

« Anaëlle, Léa et Sylvie, en tant qu'animatrices du patrimoine et de par leur connaissance du territoire, des pratiques populaires et des habitants, ont permis de vulgariser les vocables scientifiques que j'utilisais et parfois de traduire en reformulant auprès des habitants, lors des animations, dans un langage commun qui faisait sens pour les participants (exemple : "avez-vous des rituels propres au territoire ?" devient "est-ce que vous aussi, vous allez chez le rebouteux ?"). Leur médiation a aussi permis de sortir des grandes catégories patrimoniales qui peuvent essentialiser les pratiques (par exemple : "pratiques sociales", "traditions orales", etc.) »³⁵

Ces derniers échanges permettent également de définir le mode langagier que nous souhaitons adopter pour aborder les habitants et susciter leur identification du PCI. Tout d'abord, étant l'interlocutrice principale du projet, comment me présenter ? Plusieurs expressions possibles ont été formulées au fur et à mesure du projet, afin d'interpeller et d'intéresser les habitants : « Je collecte des informations sur les coutumes et savoir-faire locaux qui existent toujours » ; « J'ai quelques questions à vous poser pour mieux comprendre ce que c'est que d'être un habitant à [commune] / ce qui fait les particularités, aujourd'hui, de votre commune/ du Sud-Manche ».

³⁵ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.29.

Enfin, l'enjeu est de « faire raconter » le patrimoine aux habitants ; nous établissons collectivement une grille de questions qui servira de guide à nos échanges avec ces derniers :

« Vous êtes d'ici, de quelle commune ? Depuis combien de temps ?
Vous faites quel métier (ou avez fait) ?
Aimez-vous vivre ici, pourquoi ?
Vous avez des amis qui viennent de loin. Qu'est-ce que vous leur montrez et racontez en priorité ?
Quelles sont les grandes dates qui vous réunissent ?
Qu'est-ce qui rythme votre quotidien ? activités typiques d'ici ?
Pratiquez-vous des coutumes, des savoir-faire anciens, toujours aujourd'hui ?
Connaissez-vous de vieux métiers, vieilles fêtes, qui ont toujours lieu aujourd'hui ?
Quels sont les dictons que vous avez entendu de vos parents et grands-parents et que vous transmettez à vos enfants et petits-enfants ?
Vous allez au Mont-Saint-Michel ?
Question en lien avec l'autre extrémité du territoire
Pourquoi ces choses sont-elles importantes ?
Comment vous les a-t-on transmis ? Vous les transmettez à vos enfants et petits-enfants ? »³⁶

Deux défis se révèlent centraux : faire parler du PCI sans dire « PCI » et attirer l'attention des habitants sur la dimension vivante et contemporaine du patrimoine et non ancienne et mémorielle.

2.1.3. Rencontre des élus

Entre décembre 2017 et janvier 2018, je rencontre un à un chaque maire des communes que nous avons sélectionnées. Les échanges sont riches, car les élus se montrent très intéressés par la démarche. La présente recherche ne sera pas en capacité de livrer les propos échangés durant les entretiens avec les élus ; en raison de ma fonction d'agent-PCI (je me présente en effet comme « chargée de mission »), il est malvenu de les enregistrer.

À chaque rencontre, j'explique aux élus la démarche et la notion de PCI, leur demande s'ils acceptent qu'elle ait lieu sur leur commune et sollicite leurs conseils vis-à-vis d'événements, de lieux et d'habitants à rencontrer.

Chaque rencontre a permis de collecter un nombre important d'informations, et constitue un tremplin non négligeable pour le projet : je suis invitée à venir me présenter aux cérémonies des vœux du maire début janvier pour me présenter et présenter le projet aux habitants ; ce dernier est même annoncé dans le bulletin communal de Vains.

³⁶ Cf. : *ibid.*

2.2. Mise en œuvre : enquête et animations³⁷

L'inventaire *participatif* se déroule à travers une enquête, des animations « papotages » et des animations « hors-les-murs »³⁸.

2.2.1. L'enquête

« Notre enquête ne peut être définie comme une enquête scientifique », est-il inscrit dans le rapport de restitution du projet. En effet, elle s'inspire de la méthode ethnographique, en se fondant sur la collecte de données par la conduite d'entretiens et l'observation dite *flottante*. M'appelant « exploratrice du territoire » (*cf.* plaquette, annexe n°30), je mène cette enquête en parallèle des animations conduites de manière collective avec les agents des musées de janvier à avril compris. Je prends d'abord appui sur les contacts donnés par les écomusées et les maires, puis sur les contacts que je tisse sur des moments d'observation flottante dans des lieux de sociabilité repérés (la poste, le hall de la mairie, la place du village, le marché, le bureau de tabac). Je réalise également des entretiens avec les habitants rencontrés.

Ainsi, une totalité de vingt-huit entretiens individuels et huit en binôme sont réalisés. Lors des entretiens, je suis souvent invitée à entrer dans leur demeure, et chaleureusement accueillie, autour d'un café et de quelques biscuits. Les entretiens deviennent souvent des discussions presque « informelles ». Les personnes rencontrées en entretien sont ensuite invitées aux animations. Les habitants sont enthousiastes de me transmettre leurs savoirs sur leur territoire, en particulier sur ce qu'ils ont connu durant leur enfance.

L'observation *flottante* pâtit toutefois des intempéries de février et mars : à cause de la neige, je suis souvent bloquée à Avranches ou contrainte d'aller m'abriter. De plus, quelques habitants rapportent leurs difficultés à me retrouver sur les lieux où je devais être normalement présente (notamment sur les marchés, sans doute à cause de la foule). Le territoire est vaste et les allers-retours en véhicule m'accaparent beaucoup : ainsi, l'enquête se déroule principalement dans l'Avranchin, lieu où je suis hébergée. Ce déséquilibre est quelque peu compensé par la présence accrue d'animations dans le Mortainais (*cf.* 2.2.2.).

³⁷ Notons qu'étant moi-même dans l'action et aussi souvent affairée à la logistique qu'à la collecte, en tant qu'agent-PCI, je n'ai pas été en capacité d'enregistrer les échanges et de reporter sur mon carnet de bord l'entièreté des propos. Ainsi, la présente description des animations et de l'enquête pourra sembler lacunaire, ce qui n'est aucunement le reflet de la richesse des échanges au moment du projet.

³⁸ Il s'agit du vocabulaire employé par les agents territoriaux.

Encadré 8 - Les rencontres faites pendant l'enquête

Présence physique dans les lieux et événements suivants

Vœux du Maire à Vains

Sourdeval : médiathèque, marché, office de tourisme

Chasse aux œufs à Saint-Michel de Monjoie

Café patrimoine à la Mairie de Saint-Michel-de-Monjoie

Don du sang à Saint-Pois

Vains : Bar, Tabac-presse

Genêts : « Chez François », Snack bar, devant mairie, la poste

Contacts conseillés par les participants aux animations

Monsieur Provost (Chérancé)

Madame Hamon, Odile Baudoin, Nicole Plessis (contacts à la Mairie de Brouains)

Un commissaire-priseur (connaissances sur les outils anciens, vallée de Brouains)

Loic Desdoit (festival d'agriculture)

Monsieur Chaulieu

Sophie Laurent (Mairie de Sourdeval)

Famille Pigeon (pêcheurs dans vallée de Brouains)

Monsieur Dégué, Moulin Foulin

Serge Lainée (Moulin à Rancoudray)

Philippe Pringault (pépiniériste connu)

Le « père » Patin (agriculteur sur Mesnil Tove)

Monsieur Leprince, Chirtian Mulot, Hubert de Prat, Manon Delaune, curé (sur marché de Sourdeval)

Josseline (Snack bar à Genêts)

Louise Danet et Jean Danet (pêcheur de palourdes)

2.2.2. Les « papotages »

Durant les quatre mois, nous organisons des actions modestes et conviviales, bien loin d'être spectaculaires : l'objectif est d'appâter les habitants qui peuvent se montrer curieux et mais craintifs, ainsi que de faire raconter les patrimoines ordinaires. Chaque animation nécessite un budget maximum de cinquante euros (matériels divers, boissons, gâteaux...). L'investissement est surtout humain.

Les animations ne sont pas organisées en fonction de thématiques liées au PCI. Le fil conducteur de ces animations, au nombre de huit, est les « papotages ». L'idée vient d'Anaëlle (responsable de l'Écomusée de Brouains), qui avait déjà songé à organiser ce type d'atelier pendant les périodes de moindre fréquentation de l'Écomusée. Nous reprenons cette idée et la déclinons ainsi :

- « Apéro-papotages » : les élus ainsi que les personnes-ressources déjà connues des musées sont personnellement invitées à partager un apéritif autour de produits locaux pour découvrir le projet (sans parler de PCI) et parler des spécificités du territoire. Installés

au milieu de l'exposition permanente, les habitants découvrent ainsi le musée d'une nouvelle façon ;

- « Jeux, crêpes et papotages » : sur trois heures, un mercredi après-midi, cet atelier propose aux familles de venir goûter à des crêpes « faites maison » et à s'essayer à des jeux (prêtés par la ludothèque) installés un peu partout dans le musée, en même temps que de discuter sur les spécificités culturelles du territoire ;

- « Balade et papotages » : il est proposé aux habitants de marcher et d'échanger sur le circuit des Jacobins, avant de rejoindre un chocolat chaud à l'arrivée. Cette animation a été proposée une fois, et a dû être annulée, car la diffusion de l'information s'est faite trop tardivement (une semaine à l'avance) et il y avait trop peu d'inscrit (quatre) ;

- « Pain'potages » : un artisan local de pain biologique propose un atelier « fabrication de son pain », à l'issue duquel un potage « fait maison » allait être partagé entre tous les participants. Un minimum de dix inscrits était requis, or, nous n'avons eu que sept inscrits (nous avons pensé que la date, choisie un jour férié, n'avait pas joué en notre faveur). Nous avons réitéré l'animation fin avril, mais pendant les vacances scolaires, mais les seules quatre inscriptions n'ont pas non plus suffi, malheureusement ;

- « Pique-nique et papotages » : cette animation fut la seule proposée à l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, sur la partie littorale du Sud-Manche. Pierre (responsable de l'Écomusée) avait déjà eu l'idée d'organiser un pique-nique pour réunir les membres du réseau qu'anime l'Écomusée. Nous reprenons cette idée et la proposons en animation un vendredi soir en avril. Cependant, la communication a tardé, et la météo était plutôt favorable à un week-end à la plage. Nous n'avons donc eu aucun inscrit.

D'autres déclinaisons sont imaginées, mais le délai restant avant la fin du projet, trop court, ne nous permet pas de les tester : « Cueillette et papotages », « Randonnée et papotages », « Tissage et papotages », etc. Ces animations auraient pu permettre de mettre en valeur des savoir-faire d'habitants du territoire.

Pour faire venir les habitants, les équipes des écomusées assurent un important travail de prospection en distribuant des flyers et affiches deux semaines avant chaque « papotage » dans les commerces de la commune, et en transmettant l'information à leurs collègues employés de la CA MSMN afin qu'ils puissent se faire le relais de l'événement dans leur propre secteur d'activités.

Cette méthode d'animation s'inspire de celle des Focus Group, développée d'abord aux États-Unis pour la recherche qualitative en psychologie sociale au milieu du XX^e siècle, puis développée en France en sociologie par Alain Touraine. Il s'agit d'une méthode qualitative complémentaire aux méthodes traditionnelles, qui permet d'appréhender les attitudes et les opinions d'un groupe vis-à-vis d'une thématique qui regroupe une diversité de sujets (alors que l'entretien individuel permet d'aller en profondeur sur un ou

deux sujets). La méthode demande de maîtriser la technique d'entretien, mais d'une manière peu directive, qui puisse faire émerger les échanges et le débat entre les participants. Il s'agit simplement de recadrer quelquefois le propos. Nous sommes trois animatrices (Anaëlle, Léa et moi) et suivons notre grille de questions préparée en amont (cf. 2.1.2.). Au bout de quelques animations, nous les avons intégrées et nous n'avons plus besoin du guide pour rebondir avec des questions pertinentes sans utiliser l'expression.

Ainsi, jamais n'est abordée la notion de « PCI » ; en revanche, les questions guident les habitants sur le « contemporain », le « vivant », « ce qui existe encore aujourd'hui » (cf. expressions utilisées en animation). Mais faire comprendre nos attentes sans formuler le terme de « patrimoine » reste un réel défi : bien souvent, nous nous laissons tenter par la formulation d'exemples concrets pour lancer les discussions. Aborder les légendes, les traditions familiales ou les rituels ruraux rendent les habitants très loquaces. Sur le moment, je note sur un carnet tous les éléments qui sont cités ; le seul tri que j'effectue concerne les éléments qui sont, selon les habitants, disparus.

Les « papotages » ont principalement lieu dans le Mortainais, car les élus du Neufbourg, de Brouains et de Saint-Michel-de-Montjoie se montrent moteurs pour mobiliser les habitants autour des animations. L'engouement des premières animations (les « Apéro'papotages » et les « Jeux, crêpes et papotages ») ne se propage pas longtemps et les animations suivantes retiennent beaucoup moins l'attention des habitants. Les dates choisies (pendant les vacances scolaires, ou lors d'intempéries) jouent peut-être un rôle, mais les quatre mois de *terrain* passent vite et il ne nous est pas possible de tester de nouvelles animations à d'autres dates.

Encadré 9 - Les « papotages » : données quantitatives

44 habitants rencontrés
8 animations réalisées avec les musées

2 « Apéro'papotages »
2 « Jeux, crêpes et papotages »
1 « Balade et papotages »
2 « Pain'potages »
1 « Pique-nique et papotages »

2.2.3. Animations « hors-les-murs »

Nous avons aussi l'occasion, en parallèle de l'enquête et des animations, de réaliser de l'observation participante lors de divers événements, organisés dans un contexte très différent du projet. Cela permet de recueillir la parole des habitants autrement et de faire de nouvelles rencontres : les participants ne s'attendaient pas nécessairement à contribuer à la collecte.

Cette pratique s'organise systématiquement en amont avec les organisations de chaque événement. Toutefois, le calendrier ne nous permet pas de l'approfondir : à la fin du projet, des partenariats commencent tout juste à se dessiner et se révèlent être de potentiels futures collaborations permettant de pérenniser la démarche *participative*. Par exemple, il allait être possible de suivre un guide lors d'une traversée de la baie, ou un bar de Vains, qui rassemble régulièrement des habitants passionnés de la faune et de la flore de la baie, souhaitait organiser une soirée « papotages ». En outre, l'occasion nous était offerte d'accompagner le Labomylette sur le terrain avec un photographe professionnel, très populaire sur le territoire, ou encore de réaliser une animation « papotages » dans une maison de retraite, ou lors des collectes du Don du sang.

Malgré tout, durant le temps qui nous reste, je participe à la Fête aux œufs à Saint-Michel-de-Montjoie en avril, ainsi qu'à un « café-patrimoine » organisé à l'initiative de la mairie de la même commune le mois suivant. Ce « café-patrimoine » permet de réunir anciens et nouveaux résidents, et d'approfondir certaines thématiques (le Pèlerinage des Nouettes par exemple).

L'action majeure que nous menons auprès d'un « public » plus jeune concerne les « ateliers Ethno' » réalisés avec une classe de CM1 de l'école de Juvigny-le-Tertre. L'expérience bretonne était, selon moi, un succès. Comme nous ne pouvons pas intégrer ces ateliers dans le programme scolaire et que le calendrier est limité, nous décidons de proposer à cette école primaire le projet. Anaëlle et moi sommes reçues par la directrice ainsi qu'une institutrice ; le projet est accueilli avec enthousiasme. Nous intervenons ainsi sur trois séances. La première est consacrée à la présentation du PCI dans des mots simples et familiers, selon les grandes catégories de l'inventaire national. Ce sont les « contes et légendes », les « métiers artisanaux » et les « fêtes » qui sont les plus évidents à saisir pour les élèves. Ensuite, la deuxième séance a pour objet de présenter « les outils de l'apprenti ethnologue » : le carnet de bord (fabriqué par nos soins), le dictaphone (une chargée de mission des Archives départementales de la Manche vient ainsi en expliquer aux enfants le fonctionnement), et la photographie (nous leur distribuons des appareils photo jetables). C'est aussi l'occasion de travailler avec les élèves sur la formulation de questions ouvertes, et de leur expliquer la méthode. La troisième séance est celle de la restitution : chaque groupe vient au tableau parler de son expérience. Le projet est censé être restitué publiquement, et notamment aux parents, par une petite exposition, mais l'idée est

rapidement abandonnée : Anaëlle est occupée par des urgences qui concernent son écomusée, et la fin de l'inventaire *participatif* se précipite. Toutefois, un élément permet de mettre en valeur le travail réalisé par les élèves : un paysage sonore que j'ai pu réaliser à partir des enregistrements faits par dictaphone.

Les éléments identifiés par les élèves ont été ajoutés au recensement général. Toutefois, il est difficile de les intégrer comme éléments de PCI : les métiers liés à l'inox, le savoir-faire du potager, se rendre à l'église le dimanche, etc. À l'instar des agents bretons (cf. chapitre 9), nous en concluons que les Ateliers Ethno' sont des outils intéressants pour informer et diffuser la notion de PCI auprès des plus jeunes, plutôt que pour identifier des éléments.

Encadré 10 - Description des Ateliers Ethno' réalisés à Juvigny (50)

3 séances d'une heure chacune, toutes les deux semaines.

Séance 1 : présentation dynamique des ateliers et du patrimoine culturel immatériel

Séance 2 : formation de six groupes de 3 élèves (1 photographe, 1 preneur de son, 1 rédacteur), distribution du matériel (dictaphones, carnets de terrain et appareils photo jetables), distribution des thématiques aux groupes (métiers traditionnels, savoirs botaniques, fêtes traditionnelles, jeux traditionnels, savoir-faire culinaires, contes et légendes), travail sur la formulation de questions « ouvertes » pour les entretiens

Les vacances de février ont laissé le temps aux élèves de réaliser 1 à 2 entretiens par groupe auprès de leurs proches.

Séance 3 : restitution des groupes

Les enregistrements ont été montés en paysage sonore par Chloé.

Les carnets de bord et photographies servent au montage d'une petite exposition de valorisation du travail réalisé.

2.3. Résultats³⁹

À l'issue des quatre mois de *terrain*, en mai 2017, le projet donne lieu à une collecte d'éléments patrimoniaux désignés par les participants. Cette collecte a été recensée afin de fournir à la CA MSMN des éléments de connaissance et de proposer de l'approfondir par des enquêtes ultérieures.

³⁹ Dans cette sous-partie, je change de posture, pour adopter celle de la salariée-doctorante : je collecte et évalue les résultats de l'*expérimentation* pour identifier ce qui a fonctionné – ou non – dans le but de construire un modèle d'intervention applicable à d'autres territoires par l'EPCC-LFPN.

2.3.1. Le recensement des données : le patrimoine des habitants

Certains habitants s'exclamaient d'eux-mêmes : « Ça, pour moi, c'est le patrimoine d'ici ! », ou d'autres insistaient sur le mode de transmission de la pratique, ou encore l'importance de celle-ci en termes d'identité du territoire.

Les éléments recensés sont présentés de façon brute :

« Ces données ne sont pas filtrées par un regard scientifique, ni interprétées par un regard extérieur : elles proviennent directement de la parole des habitants. En effet, le but recherché n'est pas de vérifier ou d'apporter une caution scientifique. »⁴⁰

Les informations données n'ont en effet pas été vérifiées : certains éléments peuvent donc être disparus ou non-spécifiques au territoire. En outre, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une délibération avec les habitants, sur toute l'étendue du territoire. Il est donc difficile de considérer que ce recensement est représentatif pour l'ensemble de la population.

Le recensement complet est visible en annexe n°32. Les données ont été organisées selon cinq thématiques, en s'inspirant de celle de l'inventaire national géré par le DPRPS. Dans chaque thématique, les éléments sont énumérés, et certains sont étayés par des témoignages en citation.

Les thématiques⁴¹

1. Savoir-faire et métiers

Il s'agit principalement d'anciens métiers qui ne sont plus pratiqués professionnellement, et certains peuvent être détournés de leur objectif originel (par exemple : le granit peut se travailler pour l'art, ou bien pour fabriquer les portails des propriétés). Certains peuvent entrer dans la catégorie « pratiques sociales », car ils se pratiquent en groupe et sont vecteurs de lien social. La pêche reste la pratique ou le métier le plus cité par les habitants :

« La pêche, c'est convivial, tu manges entre copains. Pour 95%, les chasseurs sont pêcheurs et les pêcheurs sont chasseurs. Autrefois, on était une vraie bande de chasseurs et pêcheurs avec les enfants qui nous suivaient : onze enfants, garçons et filles confondus. Deux sont devenus guides. Les autres sont restés là, et sont toujours copains. Il y a une vraie entraide, oui, quand il y a un malheur dans la famille, hein, par exemple... »

⁴⁰ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses, Caen, janvier 2019, p.37.

⁴¹ Dans cette sous-partie, nous conserverons l'anonymat des participants.

« La pêche est une pratique qui n'est plus autant sociale. Y'a plus de poissons, et moins de crevettes depuis les travaux du Mont-Saint-Michel. »

D'ailleurs, les pêcheurs de la baie regrettent que les pêcheurs de l'arrière-pays pêchent « tous les saumons » et qu'il « n'en reste plus ». Au contraire, les pêcheurs du Mortainais nous rapportent que ce sont les pêcheurs de la baie qui pêchent trop de saumons.

À propos des métiers traditionnels, on retrouve ceux qui sont liés à l'élevage et à la construction typiquement normande (granitier et chaumier). Des métiers plus contemporains ont aussi été régulièrement cités comme faisant partie de l'identité culturelle du territoire, comme ceux liés à l'inox (« Ici, c'est la cité de l'inox ! »).

2. Croyances, rituels et légendes

Cette catégorie fut celle qui animait le mieux les « papotages » et rendait les habitants les plus loquaces et enthousiastes. Un rituel autour des calvaires situés dans la commune de Saint-Laurent-de-Cuves fut très souvent cité : emmener un enfant faire le tour d'un calvaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, pour qu'il marche, ou laisser une paire de chaussures au pied du calvaire. Nous nous étions rendues, Léa, Anaëlle et moi-même sur les lieux pour constater, en effet, les paires de chaussures déposées au pied du calvaire (*cf.* annexe n°33).

3. Savoir-faire et connaissances naturalistes

Les savoir-faire et connaissances naturalistes sont essentiellement liés aux phénomènes des grandes marées. Ce sont des éléments qui sont apparus autant dans le discours des habitants du bocage que des habitants de la façade maritime. En effet, si les habitants du bocage ont parfois un discours qui rejette le Mont-Saint-Michel et le littoral, ils restent préoccupés par les phénomènes naturels qui occupent la façade maritime.

Les recettes de cuisine ont ceci de particulier qu'elles apparaissent comme des « savoir-faire » spécifiquement locaux liés à des produits typiques du territoire.

Enfin, la façon de travailler son potager a été peu proposée par les participants, sauf lors du travail réalisé avec l'école de Juvigny.

4. Pratiques sociales

Certaines pratiques sociales apparaissent comme des rituels : le pèlerinage des Nouettes par exemple, ou même le marché de Sourdeval. Ce marché a été cité de nombreuses fois par nos interlocuteurs, très souvent comme premier élément représentatif d'habitudes locales.

On voit aussi que de nombreuses fêtes et de nombreuses cérémonies ont persisté aujourd'hui. Toutefois, les habitants nous rapportent souvent qu'elles disparaissent. La « fête de la baie » fut très souvent citée en premier par les habitants :

« Elle a été créée par mon père il y a environ trente ans. Au début, il y avait jusqu'à 1 200 personnes. On faisait des expo' de sculptures, des défilés de chevaux... Il y avait différents thèmes. C'était sur la grève, avant, mais aujourd'hui c'est interdit. C'est interdit alors que les manouches peuvent y rester trois semaines ! »

« C'est une fête qui crée un lien social dans la commune. Avant, c'était un pèlerinage qui partait du manoir. C'est un rituel religieux, comme la messe du dimanche. On voyait les vieilles familles. On recroise les gens, on prend le temps. Avant, la fête se passait sur les grèves. Là, c'est de l'écologie abusive. Quand c'était sur les grèves, les gens venaient de loin parfois. Ça paraissait extraordinaire. C'est plus pareil aujourd'hui. »

Par ailleurs, certains des participants ont défini la pêche au saumon, lorsqu'elle se pratique à plusieurs, comme une « activité sociale ».

Nous avons ajouté (en italique), les « pratiques langagières », c'est-à-dire le patois : même s'il n'est pas du PCI (au sens de l'Unesco), il en est le support. Les dictons ont également été une approche plutôt ludique pour faire s'exprimer les participants lors des animations.

5. Modes de vie

Cette catégorie est particulière, car elle regroupe des éléments qui sont difficiles à définir comme PCI si l'on reste conforme à la convention Unesco. Ils définissent toutefois une façon de vivre propre aux habitants de la baie du Mont-Saint-Michel.

D'une part, on peut observer que les liens qu'entretiennent les habitants au Mont-Saint-Michel sont contrastés. S'ils montrent, dans leur discours, un certain rejet du Mont et des éléments qui s'y attachent (la côte et les touristes) – soulignons le fait que plusieurs scolaires rencontrés à l'école primaire de Juvigny n'ont jamais vu le Mont-Saint-Michel alors qu'ils habitent à quelques kilomètres –, on remarque un attachement certain à celui-ci en tant que paysage :

« Nous, on a le côté merveilles et pas business. Le Mont-Saint-Michel : c'est les couchers de soleil, oui ! Les couleurs sont magnifiques. Sinon, oui j'aime l'architecture du Mont. À l'époque, on mangeait sur le Mont-Saint-Michel, quand le Mont-Saint-Michel faisait partie du territoire. »

« Le Mont-Saint-Michel, aujourd'hui c'est Disneyland. On passe à côté du Mont-Saint-Michel mais on n'y va pas. On va sur Tombelaine. »

Dans les témoignages, on retrouve également une dichotomie Est/Ouest, et paysans de la terre/paysans de la mer, qui était déjà analysée par les agents partenaires (cf. XXX).

D'autre part, des habitudes locales partagées sont perceptibles à travers le discours des habitants, notamment à l'égard de la typicité du territoire côté bocage (un territoire avec du relief) : aller marcher régulièrement, ou randonner, pour les plus sportifs. Des éléments sont également à relier à la ruralité de manière plus globale (éléments que l'on peut sans

doute retrouver dans d'autres campagnes françaises) : bien manger et manger local, l'authenticité de la vie à la campagne :

« Ici, on a une culture des valeurs authentiques, on aime la terre, les activités du jardin. »

Enfin, les solidarités locales ont aussi été régulièrement citées, c'est-à-dire « l'esprit de village » dans une même commune, sous-tendue parfois par le respect dévolu aux « anciens » : par exemple les anciens pêcheurs professionnels, qui ne peuvent plus aller pêcher, à qui l'on donne une partie de sa pêche.

Les habitants sont nombreux à parler d'une « culture de la baie » ; elle semble être partagée par les habitants du Sud-Manche, au-delà de la traditionnelle dichotomie Est/Ouest :

« On a beaucoup de gens passionnés par la chasse et la pêche. Et pour tout ce qui touche à la baie. Pour les gens, c'est leur baie. C'est un savoir, une richesse, une culture de la baie. La transmission par les anciens est présente, oui. Ici [bar de Vains], des jeunes qui s'y intéressent vers 25 ans : j'en vois au bar ! »

6. Structures citées

Il ne s'agit pas de patrimoines à proprement parler, mais plutôt de structures de valorisation ou de transmission qui ont été citées à plusieurs reprises par les participants, comme garantes de la transmission des savoir-faire locaux. Cela montre l'importance pour les habitants de s'organiser pour cette transmission et de soutenir les professionnels qui y œuvrent au quotidien, et naturellement, une importante conscience patrimoniale.

Interprétations et propositions pour la poursuite du projet

Ce recensement d'éléments cités par les habitants fait l'objet, pour la restitution organisée pour les élus et les partenaires en juin 2018, de propositions d'actions permettant de poursuivre le projet sur l'approfondissement d'éléments de PCI désormais connus. Ces propositions sont introduites par l'interprétation des résultats qui sont présentés.

Premièrement, notons que le projet n'a pas intégré d'animations permettant de rapprocher et de confronter les avis des habitants de l'Est et des habitants de l'Ouest. Ainsi, il apparaît judicieux de s'intéresser à des thématiques permettant de travailler sur un lien plus évident entre Est et Ouest. Deux pratiques ressortent largement : d'une part, la marche (ou la randonnée pour les plus sportifs) semble être pratiquée par autant d'habitants de la côte que d'habitants du bocage ; en outre, apprécier l'environnement bocager est largement partagé par les Avranchins et les Mortainais.

D'autre part, la pêche au saumon est pratiquée par les pêcheurs de la baie tout autant que les pêcheurs des rivières : même si elle est exercée de manière différente selon ces deux

zones, elle rassemble des habitants autour d'une pratique commune et d'un intérêt commun pour le saumon et la biodiversité. Ce lien pourrait permettre de travailler sur le rapport de force qui existe entre ces deux « groupes » de pêcheurs (« Il n'y a plus de poissons dans la baie parce que les pêcheurs de la Sée nous prennent tout ! »). La pêche apparaît comme un élément plus conforme à la définition Unesco - et plus cohérent pour faire l'objet d'une potentielle fiche-PCI - que la marche.

Deuxièmement, la référence persistante et systématique à l'ancien, le disparu, de la part des participants, fut remarquable. Par conséquent, il nous a importé de bien travailler le langage employé, au fur et à mesure du projet, afin d'induire le plus directement possible les habitants vers des sujets exclusivement actuels ou du moins, contemporains. Nous analysons cette persistance, non pas par désintérêt pour le présent, mais comme une habitude : les habitants nous ont souvent conté l'intérêt d'historiens (universitaires ou étudiants) pour la baie. Le travail, donc, inédit, sur le présent et le contemporain apparaît d'autant plus novateur et digne d'intérêt. Néanmoins, en termes d'histoire et de mémoire, quelques agents de la collectivité nous ont confié leur besoin d'informations et de ressources pour leurs activités liées à la valorisation du patrimoine local, et leur manque de temps pour cela (l'histoire marché de Sourdeval, l'origine du pèlerinage des Nouettes, le récit de vie des granitiers, par exemple)⁴². Réaliser une étude historique sur certains éléments toujours vivants aujourd'hui permettrait peut-être, à juste titre, d'enrichir les arguments permettant de les pérenniser.

Aussi, nous avons noté une certaine nostalgie des habitants liée aux pratiques et aux fêtes locales disparues, parfois même un certain pessimisme (« Il n'y a plus rien, et de toute façon les jeunes, ça ne les intéresse pas. »), souvent lié à la montée de l'individualisme, ou à la critique des réglementations plutôt sévères en matière de pêche. À l'instar de ce que révèle l'inventaire *participatif* breton, les habitants regrettent la diminution des lieux et occasions de solidarités locales et l'attribuent souvent à l'arrivée massive des néo-ruraux, qui se montrent plutôt introvertis. Approfondir le travail sur le PCI et la *participation* pourrait ainsi favoriser la rencontre entre ces deux mondes et renforcer l'importance des lieux et occasions de tisser du lien social.

Par ailleurs, si certains éléments évoqués par les habitants ne correspondent peut-être pas à la définition traditionnelle de la notion de patrimoine (par exemple : la Big Soupe party, où l'on fabrique des smoothies en faisant du vélo), ces éléments sont toujours évoqués comme faisant partie d'une programmation culturelle très spécifique à ce territoire. Lorsqu'ils l'évoquent, les habitants montrent un réel engouement, voire une fierté de

⁴² D'après l'office du tourisme de Sourdeval, qui appuie cette observation.

parler des événements ludiques et festifs organisés sur le territoire, comme éléments d'une vie culturelle typiquement locale.

Enfin, le projet nous permet de faire un important constat général : l'intérêt indéniable que portent les habitants à la démarche et au PCI. Certains des participants ont proposé leur aide (m'accompagner sur le terrain pour jouer le rôle d'intermédiaire auprès des autres habitants, par exemple), ainsi que des idées pour des collaborations futures (un bar de Vains a proposé d'organiser une soirée thématique). En témoignent également les « papotages », où il était parfois difficile de mettre fin aux échanges qui duraient jusqu'à vingt-trois heures (sans pour autant que les sujets se détournent des thématiques liées au PCI). Il est arrivé que nos interlocuteurs parlent de « patrimoine » ou de « patrimoine local » d'eux-mêmes, souvent en répondant à la question : « Pourquoi êtes-vous tant attaché à...? » ou « Pourquoi est-ce que cette pratique est importante pour vous ? » Ainsi, il ne nous fut quasiment jamais indispensable de parler de « patrimoine culturel immatériel », ni même de « patrimoine ». Lorsque nous évoquions la notion, d'ailleurs, la seule surprise concernait la dimension contemporaine qu'on lui attribuait ; sinon, la notion leur apparaissait logique. Ces observations agissent également en faveur de l'intérêt de ce type de démarche.

2.3.2. Les difficultés de pérennisation de la démarche : une dépendance à des facteurs indirects

La restitution du projet sous forme d'exposition documentaire était envisagée au démarrage de celui-ci. Elle avait pour but, non seulement de produire quelque chose de tangible en résultat de la démarche, mais surtout de rendre quelque chose aux participants, dans un principe de don/contre-don. L'exposition était pensée à l'origine comme un événement symbolique, marquant l'achèvement du projet et permettant ainsi de le faire rayonner sur le territoire.

Malheureusement, ce type de restitution n'a pas pu avoir lieu. Le projet se clôtura donc à la suite de la phase de *terrain* de quatre mois. La conjoncture de la collectivité n'a pas joué en la faveur du projet : la DAC fut retenue par des priorités, qui concernaient d'autres domaines que le patrimoine (notamment le réseau de lecture publique fragilisé par une situation d'instabilité et des arrêts maladie prolongés). Ébranlée par d'importantes difficultés en ressources humaines⁴³, la DAC a vu sa directrice quitter ses fonctions en novembre 2018, emportant avec elle, sans doute, le soutien jusqu'alors indéfectible de la collectivité et des élus à une approche du travail innovante et horizontale. En effet, le projet d'inventaire *participatif* dépendait surtout de l'implication d'Isabelle, qui opérait un travail

⁴³ Nous ne détaillerons pas, ici, les raisons de ces difficultés, pour préserver la confidentialité des agents.

continu d'acculturation des élus et des agents à l'intérêt d'une démarche *participative*, portant sur la dimension vivante du patrimoine.

Ainsi, une seule restitution a pu être réalisée à l'issue du projet, auprès des élus de la collectivité, à laquelle les agents territoriaux et les agents de l'EPCC-LFPN ont participé, le 17 juin 2018. Elle a permis d'échanger sur les bénéfices et les failles du projet, et d'identifier les potentielles évolutions à mettre en œuvre pour pérenniser la démarche *participative*. Ma proposition d'enquêtes approfondies (sur le marché de Sourdeval ou la pêche au saumon, par exemple) n'a pas été retenue par les élus⁴⁴. Toutefois, celle concernant la pêche au saumon a justement fait écho à un projet qui était en gestation entre l'Écomusée du Moulin de la Sée et l'Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel, et dont j'ignorais l'existence. Cette proposition renforçait ainsi la pertinence de ce partenariat nouveau pour les deux écomusées – qui s'étaient rapprochés grâce à nos réunions en 2017 – qui constituait une l'importante opportunité pour celui de Brouains de renouveler sa muséographie et de s'inspirer d'un Écomusée reconnu pour son savoir-faire et son expérience. Alexandre, chargé de mission PAH, seul représentant de la DAC après le départ de la directrice, restait toutefois très enthousiaste vis-à-vis du travail mené autour de la notion de PCI. À la suite de cette restitution, j'ai mené des entretiens auprès des agents et des élus concernés, afin de connaître leur avis sur le projet de manière plus individuelle.

Rappelons toutefois que le mode de restitution du projet n'était pas fixé au démarrage de celui-ci et ce, justement en conformité avec l'approche *expérimentale*. Toutefois, son format aurait peut-être gagné à être défini plus tôt afin d'anticiper les ressources à mobiliser (matériel, ou temps de travail pour sa réalisation), permettant ainsi de rendre l'action plus concrète et de préserver la dynamique insufflée.

Le projet a connu quelques suites, dont certaines furent malheureusement avortées. D'abord, le Parc-Musée du Granit a souhaité reprendre l'idée de créer des temps conviviaux de rencontre et d'échanges entre habitants autour d'activités qui ne valorisent pas spécifiquement la collection du musée, mais son environnement :

« Figure-toi que j'ai lancé un petit fil rouge : "tricoter les arbres", pour la saison. Ma première animation, vendredi début mai, j'ai une petite vingtaine de personnes : 1 enfant (garçon) sinon 5-6 enfants, des mamans et mamies. Ça a entraîné cette petite animation qui va devenir un rendez-vous mensuel. Chacun tricote pour assembler autour des arbres. Les enfants font des pompons. Ça fonctionne, je me suis dit pourquoi pas ! Le but est de redonner des couleurs au parc. On a fait un appel aux dons de pelotes de laine, et on s'est retrouvés avec 4 à 5 sacs de pelotes de laine ! J'étais étonnée que ça

⁴⁴ En effet, l'évocation de ces potentielles enquêtes n'a provoqué aucune réaction de la part des élus présents ; j'ai ainsi été seulement remerciée pour la réalisation du projet, sans qu'aucune réponse aux propositions n'ait été esquissée.

marche aussi bien. Les dames sont venues et avant même que je propose un autre rendez-vous, elles m'ont demandé quand était la prochaine fois. Elles se retrouvent, et elles papotent ! C'est un moment convivial.

- Rien à voir avec le granit, donc ?

- Non pas du tout. C'est dans la dynamique, thématique "parc", aussi dans le musée. Je trouve ça intéressant de faire des animations sur des thématiques autres que celles qui concernent le musée à l'origine. Après on fait des liens. »

Léa, responsable du Parc-Musée du Granit (Saint-Michel-de-Montjoie), 2018

Par ailleurs, l'Écomusée du Moulin de la Sée a engagé une réflexion globale autour de son exposition permanente et même de son projet muséographique : Anaëlle pense renouveler sa programmation grâce, par exemple, à des thématiques qui feraient vivre l'Écomusée comme lieu de rencontre et de partage, ou autour, notamment, de la notion de PCI, en se fondant sur les attentes et souhaits des habitants de la commune.

Suite à « Raconte ton territoire ! », la directrice des Affaires culturelles a pris l'initiative, à l'été 2018 – avant son départ – de pérenniser la démarche *participative* à travers une « exposition *participative* », dans le cadre également de la labellisation PAH. La réalisation de ce projet a été transférée à l'Écomusée de Brouains, en tant que futur centre d'interprétation PAH, et Anaëlle en est devenue la cheffe de projet. Ainsi, le partenariat entre l'EPCC-LFPN et l'Écomusée a perduré pendant une année de plus, jusqu'à l'été 2019 : j'ai accompagné⁴⁵ Anaëlle, à raison de trois jours environ par mois, dans la construction de l'exposition *participative*, dans le but d'approfondir la dimension *participative* et sa réflexion autour du concept originel d'Écomusée (un musée géré *par et pour* les habitants)⁴⁶.

L'exposition *participative*, nommée « Expose ton territoire ! » devait ainsi se fonder, de la même manière que « Raconte ton territoire ! », sur la parole des habitants, illustrée par des objets du quotidien. Ainsi, les habitants sont les commissaires d'exposition et un comité d'habitants allait être constitué au fur et à mesure du projet. Pour la collecte des objets et de la parole, la programmation allait évoluer au rythme de temps de réflexions et d'échanges sur l'écomusée avec les habitants (« Quel serait votre écomusée idéal ? »), de formations des agents à la collecte et aux entretiens, d'animations « papotages », ainsi que d'interventions hors-les-murs en partenariat avec des acteurs du territoire (notamment les lieux de collecte du Don du sang). Le concept de « collection écomuséale » (développé par

⁴⁵ Nous avons défini notre collaboration selon le terme d'« accompagnement » : je soutenais et aidais ponctuellement le projet.

⁴⁶ Après une enquête réalisée en Italie sur les écomusées et leur fonctionnement participatif, ainsi qu'un important état de l'art sur la participation en France, la découverte de l'Écomusée de Fresnes, et l'accompagnement de Hugues de Varine, j'ai pu acquérir une certaine connaissance du *participatif* que je valorisais en proposant un « accompagnement » (nous approfondirons cette notion dans le chapitre 12).

l'Écomusée du fier monde, à Montréal et l'Écomusée de Fresnes, en France) devait être repris pour encadrer le « prêt » des objets (chaque objet est prêté et non donné, il s'agit donc d'une collection éphémère).

L'exposition a été lancée officiellement le 26 avril 2019, à partir de premiers objets du quotidien collectés auprès des habitants (*cf.* annexe n°34). Par cette initiative, on voit combien la démarche *participative* a impulsé une nouvelle dynamique pour les agents. Pourtant, l'exposition *participative* est, en novembre 2019, soit sept mois après son lancement, « au point mort ». Diverses raisons expliquent ce sur-place.

L'absence de restitution publique et de mise en valeur comme résultat tangible de la démarche, n'a sans doute pas aidé à ce que la démarche soit ensuite réappropriée et portée par les élus pour qu'ils la soutiennent, et surtout qu'ils soutiennent l'exposition *participative*.

« Quand tu es arrivée avec ton projet, ça démontrait le soutien de La Fabrique de patrimoines qui pouvait peut-être impliquer les élus. Parallèlement à ça, le PAH s'est annoncé en même temps. Ça donnait caution au projet du PAH, ça s'imbriquait. On a espéré qu'enfin, ça y est, on est au centre de deux projets, et qu'on allait avoir un portage politique du projet. Mais la structuration du service n'y était pas... »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée), 2018

Avorter « Raconte ton territoire ! » avant même la restitution publique a provoqué une apathie chez les agents ainsi que les élus. Selon Sonia, le projet était trop abstrait. On comprend, à travers cet extrait d'entretien, que la finalité du projet n'est pas remplie pour Sonia :

« Si on veut que ça fonctionne, il faut que ce soit concret. C'est clair, on n'est pas sur un territoire qui est habitué, forcément. Du coup, pour "Raconte ton territoire !", c'était super intéressant, mais le sujet en lui-même n'était pas concret. Enfin, ce n'est pas que ce n'est pas concret, mais le patrimoine immatériel, déjà, ce n'est pas une chose concrète, voyez ce que je veux dire ! Ce n'est pas matériel, quoi. En fait on a multiplié, je pense, aussi... parce que collectage, *participatif*, et en plus du patrimoine immatériel, je pense il aurait fallu peut-être en amont communiquer plus sur ce qui est le patrimoine immatériel, sur l'annonce du collectage, peut-être, je ne sais pas, quelques mois ou semaines en avance, mettre en lumière un patrimoine immatériel du territoire, de manière un peu impromptue, peut-être sur la page de l'agglomération, ou dans la presse. Et du coup ça aurait plus parlé je pense.

- Notre stratégie c'était l'inverse, on ne voulait pas parler de patrimoine et encore moins d'immatériel, pour que ce soit les habitants qui parlent de leur patrimoine, et pour ne pas trop les orienter.

- Oui je comprends, m'enfin on a quand même manqué de monde.

- Vous trouvez qu'on a manqué de monde ? Aux « papotages » ?

- Oui.

- Pour vous, un atelier réussi aurait réuni combien de personnes ?
 - Je ne sais pas, au moins cinquante !
 - Ah oui, mais la méthode, c'était justement ne pas se donner d'objectif en termes de chiffres et on a trouvé que dix personnes, c'était déjà très bien ! À quels ateliers êtes-vous venue ?
 - Vous me demandez ce que j'en pense, voilà, je vous réponds ! »
- Sonia, adjointe élue à la culture (CA MSMN), 2018

On comprend également que Sonia, dont l'avis fut peu considéré par la DAC dans la conception de la méthodologie, condamne le projet, sans fondements tangibles. Les agents de la DAC interprétaient cela comme la rivalité qui existe entre les élus et ce qu'on appelle les « techniciens ».

Pour Sonia, donc, les élus ont besoin de se sentir impliqués pour pouvoir s'appropriier le projet et le soutenir. C'était justement ce sur quoi Isabelle insistait et la raison pour laquelle j'avais rencontré, un à un, les maires des communes concernées par le projet. Chacun avait ensuite été personnellement invité aux ateliers. Il est vrai qu'au fur et à mesure, ils étaient de moins en moins nombreux à se rendre aux « papotages ». Le lien s'est distendu tout au long de la mise en œuvre opérationnelle du projet :

- « Quel est votre opinion sur la méthodologie que nous avons construite ?
- Les lieux qu'avaient été choisis j'ai trouvé que, juste après une fusion, ce n'était pas ce qu'il fallait faire. On oppose déjà la côte et l'arrière-pays. J'ai trouvé que c'était des choix techniciens⁴⁷ et je pense que, ce genre de projet, ça ne doit pas être que des choix techniciens. [...] Je n'y ai pas participé du tout et j'ai pas du tout été à même de donner mon avis.
- En tant qu'élue vous auriez aimé être un peu plus impliquée dans le projet ?
- Oui voilà, j'ai trouvé que les élus n'étaient pas impliqués... le *participatif* ça vaut aussi pour les élus. Aujourd'hui ce n'est pas simple pour Anaëlle, mais ce n'est pas étonnant, voilà.
- C'est dommage, on n'a pas eu le temps, tout s'est fait vite. Après, au lancement de l'exposition, j'étais quand même étonnée, il y avait beaucoup d'élus, je m'attendais à ce qu'il y ait moins de monde.
- Ouais, ouais, mais les élus c'est toujours les mêmes. Y'avait pas les élus d'Avranches, de Sartilly, d'Isigny, de Saint-Hilaire... Et ce n'est pas les lieux forcément où on valorise le moins le patrimoine aujourd'hui !
- Avez-vous eu des retours des élus à propos du projet ?

⁴⁷ Les « choix techniciens » correspondent aux choix faits par les agents de la DAC. Dans le langage des collectivités territoriales, on distingue souvent les élus des « techniciens » qui sont les fonctionnaires territoriaux.

- Sur ce projet-là, je pense qu'ils ont apprécié, les élus des communes où ça a été fait. Par contre, je vous le dis franchement, ils sont assez sceptiques sur la suite qui est donnée. Je pense que c'est peut-être pas le moment de faire ça. »

Sonia, adjointe élue à la culture (CA MSMN), 2018

Ainsi, la DAC fonctionne sans directrice depuis presque un an. Les musées n'ont donc plus de relais qui puisse faire l'intermédiaire entre les volontés politiques et eux, ce qui complique les échanges et notamment le projet de transformation de l'Écomusée du Moulin de la Sée en centre d'interprétation PAH :

« On est au point mort, on l'a lancé et puis il ne s'est rien passé. »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée), 2018

Anaëlle, cheffe de projet de l'exposition *participative*, ne bénéficie pas de suffisamment de ressources humaines pour assurer la collecte en plus des tâches habituelles qui incombent au fonctionnement quotidien de l'écomusée. Elle est sollicitée pour des préoccupations qui paraissent bien plus urgentes (travaux pour la roue du moulin de l'écomusée, par exemple) ou des projets qui apparaissent plus « porteurs » politiquement ou institutionnellement (avec des partenaires et des financements conséquents). Par ailleurs, l'absence de commande politique, par cette nouvelle tutelle qu'est la Communauté d'agglomération depuis 2017, qui statuerait en faveur - ou non - de la démarche *participative*, décourage les initiatives expérimentales.

Ce désengagement des élus et des agents s'est propagé au-delà du Sud-Manche : même Philippe, le directeur de l'EPCC-LFPN, n'a pas souhaité assurer la continuité du travail engagé avec l'Écomusée à l'issue de mon contrat à durée déterminée de trois ans (en juin 2019)⁴⁸.

En somme, si « Raconte ton territoire ! » n'a pas suivi la même méthode que l'inventaire *participatif* breton, nous en arrivons toutefois aux mêmes constats : d'une part, le désengagement des élus, qui ne se sentent pas suffisamment impliqués et pour lesquels le nombre de participants est un paramètre important pour apprécier la réussite de l'inventaire *participatif*; d'autre part, un découragement et un désinvestissement progressifs des agents, qui n'ont pas les moyens et ressources pour achever le projet avec la même vigueur qu'à ses débuts. Le projet, s'il a révélé un réel intérêt de la part des habitants, qui se traduit davantage par leur engouement en entretien et pendant les animations qu'en nombre de participants, ne constitue finalement qu'une expérience ayant permis de tester une méthode - ou des « outils » pour reprendre le terme des agents

⁴⁸ Aucune raison n'a été explicitée, mais j'ai pu comprendre qu'il existait un certain désintérêt vis-à-vis du projet ne permettant pas d'apporter de partenariats financiers intéressants.

bretons – plutôt que l'avènement d'une réelle dynamique et d'une prise de conscience collective en faveur du PCI et de ses détenteurs.

Nous ignorons si la restitution faite aux élus, le rapport qui leur a été transmis accompagné du recensement des pratiques identifiées par les habitants et nos conclusions et propositions ont été intégrés dans la politique développée autour du label PAH. Il est grandement possible d'en douter : la nouvelle directrice des Affaires culturelles n'est arrivée qu'en 2020, après de nouvelles élections, et à un moment où la collectivité était en grande souffrance ; ce projet ne faisait évidemment pas partie des priorités. Concluons, ainsi, que cette dépendance accrue du projet à la volonté politique apparaît être une difficulté importante en Normandie comme en Bretagne.

2.3.3. Le bilan empirique des agents

On comprend, à la lecture des premières parties de ce chapitre, que la préparation de l'inventaire *participatif* a davantage mobilisé les agents que sa mise en œuvre et que sa restitution aux habitants. La dynamique semble s'être progressivement essoufflée. Pour autant, on a le sentiment que l'inventaire *participatif* joue plus un rôle de formation des agents que de réel projet de démocratie *participative*. En effet, les agents – dont moi-même – apprécions les résultats de l'inventaire *participatif* principalement à la lumière de ce qu'il a pu apporter à nos pratiques professionnelles.

Les réussites de la méthode

Les agents (Isabelle, Alexandre, Anaëlle, Léa et moi-même) ont observé un accueil très enthousiaste du projet de la part des habitants. Certains des participants ont proposé leur aide (m'accompagner sur le terrain pour jouer le rôle d'intermédiaire auprès des autres habitants, me proposer leur carnet d'adresses), ainsi que des idées pour des collaborations futures (un bar de Vains a proposé d'organiser une soirée thématique, une maison de retraite souhaitait nous faire intervenir pour collecter auprès de ses résidents).

L'idée des « papotages » fut résolument porteuse : les participants sont parfois restés au musée jusqu'à 23h et il était difficile de les arrêter de converser (et les sujets ne se détournaient que très rarement des thématiques spécifiques du projet). Certains habitants nous ont avoué être venus grâce au mot « papotages », qui les a rendus curieux : la démarche ne se présentait pas comme une opération de savants déconnectés des réalités du territoire, comme cela pouvait être le cas de *chercheurs* déjà intervenus (cf. données recueillies auprès des participants). Le choix de ce terme et le refus d'orienter le projet autour de la notion de patrimoine ou de PCI fut donc confirmé comme étant une idée féconde pour la suite.

Toutefois, le projet a pâti d'un manque de temps pour installer progressivement l'idée d'animations réunissant les habitants de l'Est et de l'Ouest.

Les difficultés liées au contexte

Toutes les animations n'ont pas fonctionné (4 sur 8 ont pu avoir effectivement lieu), et 28 entretiens ont été réalisés, car nous avons manqué de temps : lorsqu'une animation ne fonctionnait pas, nous n'avions pas le délai disponible nécessaire pour la tester dans un autre contexte (en changeant la date par exemple) afin de connaître la raison de cet échec (la thématique ou la date choisie). De plus, de nombreux contacts ont été proposés par nos interlocuteurs en entretien, que nous n'avons pas eu le temps d'aller rencontrer.

La courte période de terrain nous a souvent demandé de travailler dans la précipitation. Le choix du calendrier resserré apparaissait comme une contrainte cohérente pour tester sans s'étendre. Mais le délai entre les animations était trop bref, ce qui nous a parfois obligés à travailler dans l'urgence, sans utiliser au maximum le potentiel des relais et des supports de promotion du projet (les associations locales, par exemple). Ainsi, les échanges du premier comité de pilotage n'ont pas pu connaître de suite, puisque nous n'avons pas trouvé le temps de faire se réunir le comité à d'autres occasions pendant le projet :

« Le coup par coup, c'est épuisant, on est dépendant des délais du service comm' qu'on n'avait pas encore intégrés. On a eu les affiches tard à chaque fois, même si le service comm' est réactif... Tout était fait en dernière minute. »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée, Brouains), 2018

De plus, le périmètre d'action étant vaste, le projet s'est mis en œuvre de manière déséquilibrée entre littoral et arrière-pays. Il fut impossible de balayer l'ensemble du territoire et des six communes sélectionnées. Il faut dire aussi que les animations semblaient trouver un écho plus important dans la partie bocagère, notamment en raison du fait que nous y possédions d'importantes forces vives et que la programmation culturelle était bien moins chargée que sur la partie littorale.

Enfin, du fait que la nouvelle CA MSMN était une collectivité encore en construction, cela impliquait des procédures, calendriers, questions auxquelles les agents n'étaient pas encore habitués (notamment en ce qui concerne les délais du service Communication). Ainsi, la DAC, bien qu'elle ait été très présente pendant les six premiers mois, s'est retirée petit à petit du projet, en raison du fait que sa construction nécessitait un travail conséquent auprès d'autres agents et activités vues comme prioritaires. L'autonomisation progressive du projet n'a sans doute pas été profitable à l'aboutissement tangible de sa restitution et à son soutien politique.

La formation des agents territoriaux : le plus important des bénéfices

Une des difficultés principales fut la capacité à équilibrer réactivité, action, réflexion, exploration et préparation, ce qu'exige un travail de nature *expérimentale* et

itérative. L'on peut constater que parfois, il ne fut pas aisé d'être motivé face à un échec (e.g. peu de participants à une animation), parce que nous n'avions aucun repère auquel nous raccrocher : dix participants est-ce un bon début, ou au contraire, le signe que l'animation n'est pas suffisamment attractive ? Cela entraînait toutefois une réflexion collective, constructive et résiliente pour améliorer la méthode.

De plus, le projet a favorisé la collaboration entre les musées et renforcé l'idée de partenariats futurs. Pour Isabelle, l'objectif a été atteint :

« Ils ont acquis une maturité professionnelle. On était dans l'apprentissage, et c'est vraiment bien pour la suite. L'expérimental était *a priori* un peu fou : la période hivernale, les quatre mois de terrain... mais c'était un test. On n'est pas là pour évaluer les résultats mais la démarche ! »

Isabelle, directrice des affaires culturelles (CA MSMN), 2019

En effet, les agents eux-mêmes me rapportaient, lors de nos entretiens, combien « Raconte ton territoire ! » avait modifié leur vision du patrimoine et de leurs pratiques :

« "Raconte ton territoire !", ça a créé du lien, une dynamique entre l'agglo et les gens. Ça leur a montré que le lieu [l'Écomusée du Moulin de la Sée], il peut être vivant, ça a libéré la parole. En plus, on a mis en place des outils de rencontre et de transmission des connaissances, ce qui participe au maintien du patrimoine immatériel et permet de lutter contre sa disparition, de le faire vivre à travers de nouvelles activités, par la pratique et pas par la mémoire. Le PAH, c'est des actions concrètes, et nous on veut essayer de sortir des visites guidées, des conférences... là on a le moyen de mener des actions sur les pratiques locales. »

Alexandre, chargé de mission PAH (CA MSMN), 2018

« Ça nous apporté quelque chose, oui, une perspective de travail et de développement. Sur la methodo, j'ai vu sur l'enquête, c'était assez libre ta methodo, donc j'ai vu comment tu faisais. Jouer le rôle d'intermédiaire entre toi et les gens, c'était vraiment efficace, on était complémentaires. Oui, je me suis sentie utile et le binôme était dynamique. Avec les enfants, ça marchait bien. C'était vivant. Après sur les papotages, c'était bien d'avoir ce support pour compter sur l'autre pour relancer, reformuler. Ça m'a fait travailler le fait de ne plus couper la parole : ça m'a appris à écouter, à savoir quand parler. J'avais aussi l'habitude de travailler seule. Aujourd'hui on est en équipe, il faut s'écouter. Tout ça, ça fait partie d'un processus de formation à l'écoute. »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée, Brouains), 2018

Le projet a également permis aux agents des musées de bénéficier d'un nouvel angle d'approche pour leur muséographie. En s'appuyant sur la notion de PCI, ils peuvent ainsi « dépoussiérer », pour reprendre les termes d'Anaëlle, la notion de patrimoine :

« Et du coup, autant on peut être très théorique sur des notions dans une expo', alors que les expressions du PCI c'est finalement tout ce qui touche à l'identité. Cette notion-là peut faire que dans ton expo', c'est quelque chose

d'accessible. De moins intouchable. Les gens peuvent se dire que ça les concerne eux, que ça les touche, c'est quelque chose de personnel. On est tous concernés. Et ça fait appel à l'émotionnel. »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée, Brouains), 2018

Le caractère *expérimental* du projet et la courte période de terrain nous a sans aucun doute forcés à sortir d'un immobilisme qui aurait pu être généré par la crainte de mal s'y prendre, sur un territoire si vaste et aux enjeux nombreux. Travailler « sans cadre », apprendre à « se jeter à l'eau et ne pas avoir le temps de douter trop longtemps » comme l'exprime Isabelle, sont les piliers du développement de nouvelles pratiques professionnelles qui rompent avec un cadre rigide et traditionnel. J'ai aussi constaté une certaine prise de confiance par les agents en leurs propres capacités d'agir et de leurs savoirs, voyant « qu'on n'a pas besoin d'une expérience de vie pour innover » (cf. entretien avec Anaëlle, 2018).

En outre, la catégorie du PCI est définie comme une « nouvelle porte d'entrée » pour les agents (cf. entretien avec Alexandre, 2018). Cela les a conduits à changer de perspective dans la définition de leur musée :

« Ce qui est nouveau pour moi, c'est le côté tiers lieu, on va au musée comme on va à la ludothèque ou à la bibliothèque, c'est ouvert : ce n'est pas "que" un musée, on a un outil de rencontres, quoi. En fait, il ne faut pas se donner de limites. Et moi, du coup, j'ai envie de creuser le *participatif*, et le patrimoine immatériel. On peut travailler sur l'immatériel en lien avec plein d'autres expos. Ça donne un volet différent du panneau pur et dur avec un contenu scientifique. Et ça permet de travailler sur le présent. »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée, Brouains), 2018

Le projet a permis aux musées de travailler sur des nouvelles thématiques à développer pour leur projet muséographique respectif, ayant le potentiel de renouveler l'intérêt des habitants et touristes accoutumés du territoire. Aussi, les responsables de sites ont pu tester les idées qu'elles craignaient de mettre en œuvre auparavant.

« Je pense que notre méthodo' était pas vraiment compliquée. Au début, ça nous paraissait compliqué de pas utiliser la terminologie "PCI". Mais en fait, ça a marché. Alors, forcément, on orientait plus avec les questions. Mais ça a quand même débouché sur des choses auxquelles on n'avait pas pensé. Y'a des choses qui revenaient souvent, mais c'est justement l'intérêt, c'est ce qui fait le côté commun. Et y'avait aussi des choses que je ne connaissais pas forcément. On a même eu quelques surprises ! Comme les Nouettes, le truc des calvaires⁴⁹. Et puis le corso fleuri⁵⁰ : on l'avait même oublié ! »

Anaëlle, responsable (Écomusée du Moulin de la Sée, Brouains), 2018

⁴⁹ Cf. : photographie en annexe n°33.

⁵⁰ Un défilé de chars dans les rues.

Aussi, pour la démarche PAH, le projet a permis de se focaliser davantage sur le vivant, le populaire, le quotidien :

« Le fait que tu arrives avec ce projet, ça a ouvert les yeux, et au niveau des élus et des agents, les gens ont compris ce que c'est le PCI. Peut-être pas comme toi comme tu le définis, ils n'ont pas une vision complète comme toi, mais ils ressortent avec quelque chose. Et ça fait partie des choses patrimoniales ! Les gens sont fiers de dire que le patrimoine ce n'est pas que les bâtiments, et y'a aussi le patrimoine immatériel !

- Comment définissais-tu, avant le projet, le PCI ?

- Pour moi, c'était le volet de ce que j'ai pu écrire pour le PAH, c'est une vision d'historien. Pour toi, ce sont des pratiques et des traditions et des choses qui perdurent, pour moi c'est aussi celles qui se sont arrêtées. Je continuerai à mettre ça dans le PCI, mais en nuancant, car maintenant, je le sais, ce ne sont pas les pratiques disparues, mais les pratiques qui continuent. [...] Le patrimoine ce n'est pas forcément ce qui a disparu, les bocagères, le mouton avranchin, ça fait partie du patrimoine pour moi, ce n'est pas qu'histoire, mais si tu prends les bocagères, 95% des gens ne connaissent pas leur fonction première. Elles induisent sur les échanges entre humains, les habitats... »

Alexandre, chargé de mission PAH (CA MSMN), 2018

Enfin, le projet a permis aux agents d'engager une certaine réflexivité quant à la définition de la notion de *participation* :

« La communauté d'agglomération essaie de réaliser de la *participation* mais ce n'est pas toujours évident, car ça demande du temps et parfois tu dois avoir des résultats rapides... Par exemple, le livre qu'on va sortir sur le Sud-Manche on n'a pas eu le temps de faire ça et je pense que c'est une erreur ! Il y aurait dû y avoir un travail d'enquête sur le terrain, mais voilà, on n'a pas eu le temps. [...] À force d'y réfléchir, je pense que l'étape ultime du *participatif* c'est ça : les gens qui participent dès la conception ! [...] Parfois, j'aimerais le faire, mais je suis tout seul... C'est presque un poste d'animateur qu'il faut pour ça ! »

Alexandre, chargé de mission PAH (CA MSMN), 2019

Ainsi, l'inventaire *participatif*, avant même d'informer et de diffuser la notion de PCI auprès de la population, forme les agents territoriaux, parce qu'elle répond à un besoin de renouvellement des pratiques professionnelles. Nous pourrions même arguer que la dimension *expérimentale* adoptée par les agents renvoie à la conception du patrimoine : l'expérimentation s'oppose en rupture avec la planification traditionnelle, et renvoie à la notion-même de PCI, vivante et évolutive. Par conséquent, nous nous demanderons, dans la sous-partie suivante, dans quelle mesure ces inventaires sont réellement *participatifs* et ce qu'ils nous disent sur les pratiques et les conceptions des agents bretons et normands.

3. Les inventaires « participatifs » : du malentendu à la compétence professionnelle

Les dispositifs *participatifs* quels qu'ils soient s'intègrent dans un corpus et des théories qui permettent d'analyser la *participation* mise en place et d'en faire le bilan. Toutefois, les inventaires *participatifs* respectivement normand et breton ont ceci de similaire qu'ils donnent à voir des conceptions diversifiées de la *participation*, du PCI et de la *recherche*, une hétérogénéité qui complexifie le travail collectif.

3.1. Caractérisation des « participations »

Nous proposons ici une analyse des modèles de *participation* qui ont résulté des *expérimentations* normande et bretonne.

3.1.1. Participation, démocratie participative et participation citoyenne : généralités

« Participer » vient du latin *participare* (« prendre part à »). Le verbe est composé de *pars* (« partie ») et de *capere* (« prendre », « saisir »). Le Larousse définit la participation selon cinq modalités, dont économique, financière et politique. C'est cette dernière qui nous concerne : l'« association des citoyens au pouvoir ». En effet, il s'agit bien, par les inventaires *participatifs*, d'associer les habitants au pouvoir de désigner ce qui fait patrimoine. Notons qu'il n'existe pas de définition de la *participation* propre au monde patrimonial.

Censée « mettre en œuvre l'idéal démocratique » (Bresson, 2014), la *participation* publique ou démocratie *participative* est une notion à la fois ancienne et très actuelle, surtout étudiée par les sciences politiques. Elle se trouve constamment renouvelée à travers, d'une part, la littérature scientifique, et d'autre part, le développement en mosaïques de dispositifs visant à impliquer les citoyens dans la vie publique. Ainsi, entreprendre un travail de synthèse sur les généralités théoriques et pratiques de la démocratie *participative* peut être complexe, tant la notion peut sembler pléonastique, « peu définie et mal connue » (Gaudin, 2010 : p.24), « gigogne » (Blondiaux & Fourniau, 2011 : p.11), et tant elle revêt des applications variées selon les continents, les formats, les objectifs. Les auteurs participationnistes condamnent le faible nombre d'études empiriques sur le *design participatif*, l'« éclatement des références, des concepts et des buts visés. Tout se passe comme si les chercheurs sur la *participation* travaillaient dans des bibliothèques séparées, dont les catalogues ne se recouvriraient aucunement. Aucune source théorique commune ou figure tutélaire ne s'impose » (Blondiaux & Fourniau, 2011 : p.2)

La démocratie *participative* désigne « l'ensemble des dispositifs institutionnels, officiellement mis en œuvre par les autorités publiques, à toutes échelles, dans le but

d'associer tout ou partie d'un public à un échange de la meilleure qualité possible, afin d'en faire des parties prenantes du processus décisionnel dans un secteur déterminé d'action publique. » (Gourgues, 2013 : p.13) Toute tentative de définition se doit de rester large, permettant de tenir compte du caractère hétérogène de cet « ensemble de dispositifs ». Elle est convoquée aujourd'hui comme une solution pour revitaliser une démocratie représentative en « crise ».

Pour définir concrètement la démocratie *participative*, nous disposons de deux entrées : la première - celle dont il sera question dans cette sous-partie - passe par une typologie des dispositifs *participatifs* existants.

D'autre part, les dispositifs de *participation* publique se sont standardisés et internationalisés à l'orée du XXI^e siècle (Mazeaud & Nonjon, 2016). Devenus des « procédures exportables » (Gourgues, 2013 : p.53), les dispositifs participatifs correspondent aujourd'hui à une norme, un « impératif participatif » (Blondiaux, 2008), qui a progressivement donné naissance à une reconnaissance juridique et à un « marché » de la *participation*. Aujourd'hui, on peut identifier une quarantaine de dispositifs *participatifs* dans le monde (Smith, 2005 ; Creighton, 2005). Notons en particulier les dispositifs suivants : l'invention des jurys citoyens en Allemagne dans les années 1970 et testés aux États-Unis ; l'expérimentation brésilienne du budget *participatif* en 1989 qui devint un « emblème d'une alternative "de gauche" aux logiques descendantes de gouvernement et à l'exclusion sociale » (Gourgues, 2013 : p.55), ou de la Banque mondiale à partir des années 2000 ; les conférences de consensus menées au Danemark puis en France dans les années 1990. Les principales thématiques investies par ces dispositifs sont liées à des questions environnementales et urbanistiques. En outre, le développement d'Internet a fait émerger divers moyens de partage et de contribution, par le système d'édition collaborative wiki et l'open data (« donnée ouverte »). Le développement d'un monde connecté favorisant le partage des informations contribue, pour Henry Jenkins, à l'avènement d'une « culture participative » (2017).

L'institutionnalisation de la *participation* s'incarne également dans des mesures officielles, qui inscrivent la *participation* publique dans la législation, à l'échelle internationale et nationale. L'Agenda 21 par exemple, adopté en 1995, prévoit pour les collectivités territoriales des mesures pour le développement durable à partir d'un mécanisme de consultation de la population sur des sujets tels que la pauvreté, la santé, l'agriculture, la gestion des déchets, la gestion des ressources en eau et l'assainissement, etc.

En France, depuis les années 1980, plusieurs lois entérinent une implication plus évidente de la population : en 1983, la mise en œuvre des enquêtes publiques pour les opérations affectant l'environnement ; en 1995, la loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement ; mais aussi le processus du Grenelle de l'environnement à partir de 2007, à l'initiative du président de la République Nicolas Sarkozy. Mais il faut souligner

que cela représente en majorité des « expériences engagées [qui] restent cantonnées dans les marges du politique » (Sintomer, 2009 : p.81). La loi de 2002, relative à la démocratie de proximité, entérine de manière plus importante un système démocratique. Cependant, pour G. Gourgues, ces « indications juridiques [...] restent peu contraignantes, imposant les dispositifs tels que les conseils de quartier, sans en définir ni la composition, ni le fonctionnement, laissés au libre arbitre des autorités publiques concernées. » (Gourgues, 2013 : p.30)

Les façons de mettre en œuvre la *participation* sont variées, mais elles possèdent une caractéristique commune : elles sont majoritairement appliquées à l'échelle locale, voire micro-locale. En France, à partir des années 1990, les collectivités territoriales organisent des espaces de débats et des outils de concertation comme les réunions publiques, les conseils de quartier, le sondage délibératif, ainsi que l'application du modèle du budget participatif (Sintomer, 2009). Au niveau régional, on peut citer l'exemple récent des conférences de citoyens organisées par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais avec la collaboration d'un cabinet spécialisé mandaté (Gourgues, 2010). Le budget *participatif* est un modèle qui a été repris à partir des années 2000 par les municipalités européennes, en particulier en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne (Talpin, 2009).

Cependant, la France est loin d'être pionnière en la matière : des dispositifs variés sont appliqués ici et là sur le territoire, de sorte que « la démocratie *participative* à la française ressemble ainsi à un patchwork dont les différentes pièces résultent de séries causales partiellement indépendantes » (Blatrix, 2009 : p.1). Au tournant des années 2000, le concept de « démocratie délibérative » est apparu dans le monde anglo-saxon, lequel n'a pas encore été réellement approprié par les Français. S'il partage avec la démocratie *participative* « l'insatisfaction à l'égard d'une définition de la démocratie et de la citoyenneté limitée au principe majoritaire et au seul accomplissement du vote » (Blondiaux, 2008 : p.44), sa finalité est différente, puisqu'elle se concentre sur la manière dont la décision se produit plus que sur la « nature de l'autorité qui prend la décision » (*ibid.*).

Quoi qu'il en soit, la démocratie *participative* repose sur une prise de décision qui n'est plus seulement déléguée à des représentants élus, mais qui est construite avec les personnes représentées. En d'autres termes, elle contourne le fonctionnement habituel de démocratie représentative. Aussi éthique soit-elle, cette nouvelle logique nous semble sous-tendue par quatre ambiguïtés, qu'il convient d'identifier.

(a) La « *participation*, avant de prendre la forme d'une offre, a d'abord été [...] le nom d'un combat » (Gourgues, 2013 : p.42) contre les autorités publiques ; pourtant, elle semble répondre davantage à une nécessité institutionnelle qu'à une demande sociale. Suite aux mouvements sociaux et urbains des années 1960-1970, des expériences *participatives* ont été réalisées dans les années 1970, portées par le monde associatif et des municipalités de

gauche (dans une approche ascendante). À partir des années 1980-1990, ce sont les pouvoirs publics et les élus qui se sont emparés des dispositifs participatifs pour en devenir les moteurs (dans une approche plutôt descendante) (Blondiaux, 2008). Les dispositifs *participatifs*, devenus des instruments des politiques publiques, ont été absorbés par la représentation (Blatrix, 2009), sans la bouleverser, ni se substituer à elle, mais plutôt pour la compléter (Blondiaux, 2007 : p.3), voire même, peut-être, la légitimer. En effet, aujourd'hui, « aucune forme de démocratie *participative* [n']exerce une influence significative sur le gouvernement des affaires collectives » (Gourgues, 2013 : p.5).

(b) La recherche en sciences sociales semble nourrir cette forme publique de la *participation*, laissant de côté les dispositifs plus alternatifs et informels, « hors de toute discipline et toute institution » (Blondiaux & Fourniau, 2011 : p.8), qui auraient pour projet de modifier plus radicalement le système représentatif classique. La démocratie *participative* serait née, à partir des années 1960, d'« une entreprise politique essentiellement théorique » (Gourgues, 2013 : p.7), qui s'est construite en réaction aux conceptions libérales de la démocratie (Blatrix, 2000 : p.87), sans rejeter pour autant le système représentatif. Parallèlement, on note un fort engouement académique pour la *participation*, comme objet multidisciplinaire. Les chercheurs semblent même s'engager comme témoins des inégalités sociales, dans la mise en œuvre de certains dispositifs, « comme si, derrière chaque dispositif, se cachait un sociologue » (Blondiaux & Fourniau, 2011 : p.7).

(c) Malgré son institutionnalisation, la démocratie *participative* est dénuée « d'essence politique, d'idéologie claire ou de théorie unifiée » (Gourgues, 2013 : p.16). Dès les années 1990, « banquiers et altermondialistes en viennent à parler les mêmes mots » et aujourd'hui, la *participation* s'inscrit dans les pratiques de nombreux acteurs, elle en serait devenue « une réalité moins intellectuelle que pratique » (*ibid.* : p.16), voire même une mode (Sintomer, 2009). Concept-valise, on l'utilise pour caractériser toute action mobilisant les habitants, sans forcément distinguer les différents degrés de *participation* : les dispositifs semblent « garder un caractère strictement consultatif et visent à produire des avis dont rien n'oblige le commanditaire à tenir compte » (Blondiaux, 2008 : p.18).

(d) Comme par voie de conséquence, on identifie un « décalage entre le *design participatif* et le fonctionnement réel des dispositifs concrètement mis à l'œuvre » (Gourgues, 2013 : p.87). Les dispositifs ne seraient des standards qu'en apparence : ils n'ont en commun que le nom, mais leurs objectifs sont différents et il est difficile de s'y retrouver. D'autres critiques sont adressées à la démocratie *participative* : elle servirait au contraire à mieux contrôler la population ; la représentativité du panel de participants est une exigence quasi-impossible à atteindre et cela ne ferait que renforcer la *participation* des groupes dominants ; les espaces d'échanges et de débat n'influent pas toujours sur la décision. Pour conclure, « asymétries entre pouvoir et savoir entre les acteurs ne se réduisent pas sensiblement. Les attentes sont d'autant plus contrariées qu'elles correspondaient à un fort investissement normatif initial. » (Blondiaux & Fourniau, 2011 : p.9)

À ce titre, les auteurs participationnistes⁵¹ invitent à déplacer la focale, et à penser la *participation* en termes de levier d'opportunités (Blondiaux & Fourniau, 2011) : elle demeure un terreau particulièrement fertile pour plusieurs champs de recherche, afin d'appréhender l'évolution des cultures politiques, ainsi qu'une entrée originale pour comprendre des phénomènes sociaux plus larges et un potentiel important pour la construction d'innovations institutionnelles sur un temps plus long.

3.1.2. Le Design de Service public⁵²

Cette innovation méthodologique bouleverse aussi les conceptions classiques du fonctionnement des services publics. La *participation* publique renouvelle « un débat sur les limites du modèle wébérien d'administration publique » (Behrer, 2011 : p.5). Appellant à une modernisation des services, « la participation des citoyens-usagers répondrait ainsi à la dénonciation d'une administration trop distante du citoyen pour connaître ses besoins, trop bureaucratique pour être efficace et réactive, et trop opaque pour éviter les logiques de clientèles. » (Mazeaud, 2009 : p.2).

Aujourd'hui, en France, le fonctionnement des services publics s'inspire du Nouveau Management Public (NMP) ou Nouvelle Gestion Publique (NGP), qui a injecté dans l'administration des services et le management des agents un « esprit d'entreprise », des logiques d'efficacité et des « analyses en termes de "coûts-performances" des activités » (Pesqueux, 2006 : p.2). Même si le projet du NMP s'intéresse à l'expérience de l'utilisateur comme client, il ne suit pas une logique expérimentale et itérative au contraire de la *participation* publique.

Toutefois, le paradigme de l'impératif *participatif* va au-delà de la consultation, et la Nouvelle Gestion Publique n'apparaît pas comme le cadre le plus favorable à l'instauration d'un rapport de co-construction avec les citoyens dans toutes les étapes du processus décisionnel. La recherche académique sur le sujet identifie quelques corrélations de plus en plus évidentes entre NGP et épuisement professionnel. La recherche de performance, portée par le leitmotiv « faire plus ou mieux avec moins », sont de « nouvelles exigences qui pèsent sur les employés publics », ayant pour potentiels impacts « l'élévation du stress, l'insatisfaction au travail, une baisse de l'implication organisationnelle » (Abord de Chatillon & Desmarais, 2012 : p.12).

Face à une insistante bureaucratisation d'un côté, et à un management en crise de l'autre, l'administration publique s'intéresse aujourd'hui à d'autres types de méthodes. Ainsi, dans une autre logique d'innovation sociale, on voit émerger depuis quelques années un nouveau type d'organisation : le Design de Service public, inspiré du Design Thinking.

⁵¹*I.e.* les auteurs qui contribuent eux-mêmes à élaborer les dispositifs *participatifs*.

⁵² Il s'agit de la méthode proposée par la DAC dans laquelle « Raconte ton territoire ! » s'est inscrit.

Venant des États-Unis, il s'agit d'une méthode qui se développe dans les collectivités territoriales pour proposer une transformation démocratique de l'administration⁵³. La « pensée Design » apparaît alors comme une aubaine pour la *participation* publique, et c'est d'ailleurs en s'inspirant de cette méthode que notre projet d'inventaire *participatif* verra le jour.

Par ce modèle inédit, il s'agit de « favoriser l'innovation », considérant que « la culture traditionnelle de la progression linéaire ne favorise pas le processus exploratoire et itératif sur lequel repose l'activité de création » (Brown, 2019 : p.17). Il se construit autour de, notamment, deux principes fondamentaux : l'immersion et la notion d'empathie (recours à des démarches qualitatives de type ethnographique, en observation participante, qui peut être complétée par des entretiens plus ou moins directifs), et qui sont le « cœur de la méthode » ; et l'expérimentation (les idées sont confrontées au réel, « on améliore jusqu'à ce que ça fonctionne », par une « multitude d'essais et d'erreurs ») (*ibid.*). La priorité est donnée à la compréhension de l'utilisateur (Minvielle & Lauquin, 2015). Sa difficulté est ainsi d'entrer en rupture avec une culture de pratiques plus classique et peu acclimatée à la prise de risque ou à l'expérimentation sans planification.

Ainsi, dans un climat de crises multiples (expertise, système représentatif, management public...), face à des citoyens de plus en plus informés et qui demandent à être entendus, et dans une logique de décentralisation et de réorganisation des territoires, on peut se demander si ce n'est pas, finalement, le sens du service public qui est interrogé. Malgré tout, la recherche en la matière souligne que « la culture du service public est renouvelée par la solidarité et reste toujours un marqueur fort d'identité collective » pour les employés publics (Rouban, 2019 : p.60).

3.1.3. Selon l'échelle de S. Arnstein : consultation ou concertation ?

Si les dispositifs *participatifs* sont nombreux, la *participation* s'appréhende également à travers une « échelle de la *participation* ». Créée en 1969 par la consultante américaine Sherry R. Arnstein, elle apparaît comme la référence pour analyser la manière dont les pouvoirs publics informent les citoyens et leur permettent de participer aux prises de décision, mettant en évidence la « co-construction » comme idéal *participatif*. Michel Falise l'a adaptée pour la France (2003) et classe quatre niveaux de *participation*, du plus faible au plus élevé :

- information : donner les informations nécessaires à la compréhension d'une décision ;

⁵³ La 27e Région accompagne les collectivités dans l'application de cette méthode notamment, en tant que « laboratoire de transformation publique ».

Cf. : <http://www.la27eregion.fr/publications/design-des-politiques-publiques/>

- consultation : demande d'avis sur un dossier généralement bien avancé, jamais contraignante juridiquement ;
- concertation : associer à l'instruction de la décision, laquelle reste du ressort de l'élu ;
- *participation* au pouvoir ou co-construction : les acteurs et agents sont co-décisionnaires, les agents partageant leur pouvoir de décision.

La consultation suppose que l'on interroge les habitants sur des questions précises, sans que leur avis soit nécessairement intégré dans la décision finale. La concertation, elle, correspond à « un processus de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble, qui repose sur un dialogue coopératif entre plusieurs parties prenantes et vise à construire de nouvelles coordinations autour d'un ou plusieurs objets problématiques. » (Beuret, 2013 : p.1) Enfin, la co-construction est considérée comme la réelle *participation*, où les participants contribuent au processus décisionnel à même hauteur que les agents.

Les deux projets breton et normand trouvent une issue similaire – le désinvestissement des élus et le désengagement des agents – alors qu'ils ne se sont pas déroulés selon la même méthode. Nous tenterons ici d'appréhender leur degré de *participation* à la lumière de l'échelle d'Arnstein. Observons d'ailleurs qu'il existe un écart certain entre les objectifs poursuivis (a), les moyens mis en œuvre (b) et les résultats visibles (c).

(a) Les objectifs poursuivis par les Bretons et les Normands se placent résolument du côté de la co-construction. Ils ne furent pas formulés de cette façon, mais les deux projets visaient bien, à l'origine, une mise en relation des décideurs publiques avec les habitants, pour la redéfinition d'un projet culturel de territoire adapté aux besoins de ces derniers. Les élus et les agents territoriaux ne considéraient plus les habitants comme de simples usagers, mais comme des partenaires d'un projet commun. Ils souhaitaient « rapprocher différentes manières de voir la réalité, de façon à construire une vision commune, un langage commun, autant d'éléments qui permettront de construire des coordinations. » (Beuret, 2013) C'est l'argumentaire du directeur de BCD :

« Je crois qu'on est en recherche de démocratie et que le modèle actuel est questionné, et qu'on est donc en recherche de "comment on fabrique une décision", voilà. Et c'est ça qui est intéressant. Et que donc il va y avoir, suivant les gens sur un territoire, les lieux de pouvoir, il va y avoir des réponses différentes. Donc y'a pas forcément un modèle à appliquer, paf, paf, mais finit certainement par se dire : "Est-ce que cette décision vers laquelle on va, elle a été prise en entendant tout le monde ?", quoi. Alors, tout le monde, du moins, tous ceux, déjà, qui veulent participer. Donc la première des choses, c'est ça, c'est ouvrir la porte à tous ceux qui veulent participer. La deuxième, c'est de ne pas parler à leur place ! »

Xavier, directeur (BCD), 2016

Cette rhétorique annonçait l'idée d'une co-construction, laquelle fut plus complexe à appliquer de façon effective.

(b) Les moyens mis en œuvre visaient initialement, en Bretagne et en Normandie, une concertation. Dans le Sud-Manche, si les échanges se faisaient selon une approche de question/réponse, bien souvent, les entretiens se transformaient en discussions, et les animations, en partages conviviaux de points de vue entre les habitants, comme s'ils avaient oublié qu'ils répondaient à une question préalable. Les échanges allaient plus loin que le simple entretien puisqu'ils permettaient aussi de provoquer chez les habitants un changement de paradigme, tout autant que chez les agents territoriaux et les élus : la conception du patrimoine (qui n'est pas que la mémoire ou l'ancien), ou la prise en compte d'éléments de patrimoine nouveaux ou inattendus. Toutefois, en Normandie, l'intégration des habitants dans les instances de décision comme le comité de pilotage, se réalisa beaucoup plus tard qu'en Bretagne. En Pays COB, le comité de pilotage comptait, dès l'été 2017, des acteurs du territoire, permettant ainsi de réaliser une concertation. Cependant, dans les faits, le comité s'est progressivement délité et ses membres disaient se sentir peu investis dans le processus décisionnel. En revanche, les réunions publiques de restitution qui eurent lieu à l'issue de chaque phase furent l'occasion de ré-enclencher de réels débats entre les agents et les participants pour la prise de décision ; mais rappelons que celle-ci semblait revenir le plus souvent aux agents-BCD, et ajoutons que les questions soulevées par ces débats n'étaient pas reprises à l'issue de ces réunions. En outre, la réalisation de fiches-PCI en groupes de travail semble également participer d'une concertation – mais rappelons-nous que les participants sont majoritairement des acteurs savants (universitaires et acteurs professionnels) (cf. chapitre 5). Enfin, on observe une nouvelle fois un écart entre le discours (ce que les agents prévoient) et la mise en œuvre :

« C'est-à-dire que, à la fois, il faut absolument partir de cet inventaire en termes de recensement en fait, des éléments et de ce qui se dit, et puis après il faut... faut mettre tout ça en débat, ça va être la deuxième phase. [...] Là, j'espère bien qu'on va mettre en place, dans la seconde phase, des groupes de travail, un ou des, peut être par élément, je sais pas du tout là, est-ce qu'il faut croiser les éléments, est-ce qu'il faut que ce soit par élément, est-ce qu'il faut que ce soit tout l'ensemble du territoire ou par communauté de communes, là pour l'instant, j'ai aucune idée. »

Xavier, directeur (BCD), 2017

En effet, les éléments identifiés lors de la Phase 1 n'ont pas été « mis en débat » lors de la Phase 2.

(c) Les résultats tangibles des deux projets ne conduisent pas à une co-construction : c'est finalement aux élus que revient la décision finale. Les agents, s'ils se retrouvent ponctuellement en situation de concertation avec les habitants, ne sont que des intermédiaires entre les habitants et les élus, au profit de ces derniers. De plus, la parole

des habitants se trouve soumise à des sélections réalisées selon des critères extérieurs : rappelons-nous de la Bretagne, où ce sont les éléments les plus cités des réunions publiques – et non les plus en danger de disparition ou ceux auxquels les habitants sont le plus attachés⁵⁴ – qui ont fait l’objet de fiches-PCI. Du côté normand, on peut résolument conclure à une simple consultation des habitants : ces derniers ont permis de recenser des éléments de PCI mais ne sont pas intégrés à la décision d’initier une véritable action de reconnaissance de ces derniers comme patrimoine : une inscription à l’inventaire national ou, à l’échelle locale, une politique patrimoniale de mise en valeur et de sauvegarde de ces éléments. Toutefois, cette consultation a pu avoir pour bénéfice d’enclencher une prise de conscience, chez les habitants, de l’importance d’éléments quotidiens et banalisés, de leur attachement à ces formes de patrimoines, et de leur responsabilité dans leur transmission et leur pérennisation. Mais cette forme de patrimonialisation ordinaire n’est pas immédiatement visible. Nous pouvons néanmoins conclure que les inventaires *participatifs*, s’ils ne permettent pas d’impliquer concrètement les habitants dans la décision, sont des instruments d’information – premier degré de l’échelle d’Arnstein –, en ce qu’ils permettent de diffuser la notion de PCI et de l’expliquer aux habitants.

Un des enseignements à tirer de ces expériences est de concevoir que, si un projet *participatif* dépend des forces opérationnelles, il reste surtout tributaire des volontés politiques. Mais cela nous paraît tout à fait paradoxal. En effet, les dispositifs *participatifs* sont conçus pour impliquer les habitants dans la décision publique, lesquels se montrent enthousiastes, alors que leurs propres représentants s’en montrent peu intéressés. Nous pouvons faire le parallèle avec l’engouement provoqué par la convention Unesco chez les associations avant même que des politiques et des administrations soient engagées sur le PCI (*cf.* chapitre 2).

Pourtant, les dispositifs *participatifs* avaient ici pour dessein, non pas de lutter contre la démocratie représentative, mais de la compléter, voire de la renforcer : il s’agit d’apporter aux élus les moyens de se lier de nouveau ou davantage aux besoins des usagers ; pour les élus, ces dispositifs sont finalement de formidables outils d’évaluation et de pérennisation de leur position. Existe-t-il une défiance vis-à-vis de tout dispositif *participatif* car ils les conçoivent comme des moyens d’outrepasser le système représentatif sur lequel ils reposent, et d’interroger leur légitimité ? Se sentent-ils visés par une forme de dénonciation implicite de la défaillance du système actuel, voire menacés par une mainmise de la population ?

On peut comprendre le découragement des agents territoriaux et des organismes-PCI face à cette contradiction : quand la *participation* est mise en œuvre de façon cadrée et investit,

⁵⁴ Reprenons l’expression utilisée par les agents (qu’ils ont érigée en critère de mise en fiche, *cf.* partie 2 de la thèse).

à juste titre, les représentants des habitants, les élus eux-mêmes n'en tiennent finalement pas compte. L'issue des inventaires *participatifs* démontre ainsi la déficience du système représentatif et met d'autant plus en question la *participation* encadrée politiquement. Les agents-PCI sont toutefois amenés à participer – plus ou moins volontairement – à un système et à une idéologie auxquels ils ne s'opposent pas à l'origine mais qu'ils tentent de transformer. Les agents ont deux possibilités face à cet obstacle : le renforcement d'une idéologie en faveur de la notion de PCI et des valeurs qui lui sont liées – *i.e.* l'esprit de la convention Unesco – ; ou le renforcement d'une position d'apathie vis-à-vis de toute contribution à des formes *participatives* d'actions associant le PCI. La deuxième attitude fait écho à la position qu'adoptent deux agents de l'EPCC-LFPN vis-à-vis de l'inventaire *participatif*, que nous verrons dans le chapitre 12. Sinon, elle mène plus humblement à un désabusement (pour ma part, en tant qu'agent-PCI) ou à la confirmation de l'invalidité de la démarche *participative* (dans le cas de Philippe, directeur de l'EPCC-LFPN). Cette attitude se heurte toutefois au fait que les agents dépendent d'institutions dont ils se réclament pourtant.

En revanche, le cas breton nous montre que le renforcement de l'adhésion à l'esprit Unesco ne se traduit pas nécessairement par une persévérance dans l'action *participative*, mais plutôt par la consolidation d'une mission d'information par la mise en responsabilité des élus et des associatifs qui ont le pouvoir de décision sur la sauvegarde du PCI (*cf.* chapitre 9), par des prises de position divergentes alimentant des conceptions de la *participation*, du PCI et de la *recherche*, et par une auto-formation. Des éléments du cas normand nous éclaireront également sur ces observations.

3.2. Les malentendus des inventaires « participatifs » du PCI

Les inventaires *participatifs* menés sont une expérience sociale pour les agents qui construisent leur projet de manière collective. Elle les conduit ainsi à faire face à des contradictions et à des prises de position idéologiques. Elles se cristallisent autour de trois sujets principaux : la *participation* (concernant la méthode), le PCI (concernant la conception de la catégorie) et la *recherche* (concernant les pratiques professionnelles).

3.2.1. Autour de la méthode « participative »

On l'aura sans doute compris, la dimension *expérimentale* des inventaires *participatifs* et la volonté de ne pas s'appuyer sur des modèles déjà éprouvés peut dissimuler l'inexpérience et la non-connaissance des agents de la *participation* et de ses dispositifs existants : ne pas se fixer d'objectifs précis et apprendre en faisant permet ainsi de contourner l'exigence une connaissance aiguisée de la *participation* et d'en construire, plutôt, une connaissance empirique. Cette non-connaissance fut d'ailleurs, par les agents-BCD, tantôt assumée et affirmée comme telle (Xavier disait souvent que la force de cet inventaire était de pouvoir « partir d'une page blanche », *cf.* échanges informels) tantôt

- 695 -

camouflée par l'affirmation d'un savoir se réclamant comme établi vis-à-vis des agents territoriaux. En tout cas, ne se référer à aucun modèle de *participation* met en réalité au jour des conceptions divergentes des agents partenaires et un malentendu perpétuel vis-à-vis de la *participation*.

En Bretagne, au fur et à mesure qu'avance l'inventaire, les agents-BCD se montrent de plus en plus distants vis-à-vis de la notion de *participation*, pour la raison qu'il s'agit d'un terme polysémique. En 2017, Xavier souhaite éviter le terme de *participatif* :

« Je n'ai pas la prétention d'avoir un regard exhaustif sur les différentes expériences de *participation*... Ce que je note, c'est qu'effectivement c'est un terme très polysémique aujourd'hui, qui n'est pas défini... C'est un bon sentiment, ce n'est pas qu'un bon sentiment, ça part aussi d'un... Je crois qu'on est en recherche de démocratie et que le modèle actuel est questionné et qu'on est donc en recherche de "Comment on fabrique une décision", voilà. C'est-à-dire que, moi ce que je ressens beaucoup, c'est qu'on a fait collaboratif, on dit que c'est coopératif, de la co-construction, on a des mots anglais comme ça qui sont des mots passe-partout qu'il faut absolument... C'est jargon, il faut absolument se méfier de ça. Je cherche à ne pas les employer, même *participatif*. Donc ces mots clés-là, ce jargon-là. »

Xavier, directeur (BCD), 2017

En 2019, donc pendant la Phase 3, lors d'un nouvel entretien, Xavier ne souhaite pas poursuivre la réflexion sur la notion et conclut : « La *participation*, c'est un vague fourre-tout. » Cette conclusion confirme, pour Xavier, la nécessité de définir la *participation* par l'expérience et non par le débat :

« Parce que ça, c'est bien, d'avoir fractionné en trois phases, ça c'est très, très, très bien, parce que ça nous oblige à aussi à rendre des comptes, ce qui est absolument nécessaire, parce que sinon on peut rester dans le débat, même dans trois ans et demi, le débat : "Qu'est-ce que le *participatif* ?", de toute façon, on l'aura encore dans trois ans et demi. Mais il faut faire des choses pour tester, il faut avancer, quoi. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Mais, comme on l'a vu dans le chapitre 9, les agents-BCD et les agents territoriaux supportaient des conceptions bien différentes. En effet, d'une part, les agents du Pays COB souhaitaient étendre la *participation* à d'autres habitants que les associations culturelles, c'est-à-dire à d'autres types d'acteurs que ceux qui sont déjà engagés en faveur de la préservation du patrimoine :

« Dans le cadre d'un projet culturel, on va dire, pour moi, la *participation*, c'est d'avoir la possibilité pour chacun d'intégrer un projet et de pouvoir le faire évoluer, en fait, sans qu'on donne la priorité, par exemple, aux experts ou autres. Mais dans le cadre d'un inventaire *participatif*, avec la *participation*, c'est que tout un chacun, on va dire, chaque citoyen puisse s'approprier un projet et puis... et ait aussi un pouvoir sur le projet, pour le faire évoluer dans un

sens ou dans un autre, qu'ils ne soient pas juste des simples consommateurs de projets, dans lesquels ils peuvent accepter de s'engager sur tel ou tel point, c'est vraiment donner du pouvoir aux personnes, pour qu'ils intègrent les projets et qu'ils se les approprient. [...] Voilà, d'être sur le terrain, et puis d'essayer de trouver des formes d'action qui permettent de toucher d'autres personnes que les personnes dont on sait qu'on peut les toucher facilement. »

Soizic, présidente de la Commission culture (Pays COB), 2019

Pour les agents-BCD, faire participer l'ensemble de la population est impossible à réaliser, car ils comprennent cette revendication comme une volonté d'« exhaustivité », pour reprendre les mots de Margot :

« Le biais qu'y a eu, c'est que le Pays et notamment Isabelle entendaient la *participation* au sens d'exhaustif, ce qui est pour moi en fait un recensement démographique de la population. Elle pensait, je ne sais pas, qu'on allait se transformer en colporteurs et qu'on allait aller de porte en porte pour récolter l'avis des gens. Ce qui, je pense, n'est pas forcément pertinent, en plus d'être chronophage et complètement impossible à réaliser. Donc je pense qu'un des problèmes de fond en termes de décalage dans les représentations, c'est "qu'est-ce qu'on met derrière cette notion de *participation*" ! »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Or, interroger et impliquer l'ensemble des habitants ne saurait être une approche « garante de la qualité », pour Xavier. Les agents-BCD font état d'un certain fatalisme concernant l'apport d'une méthode permettant d'obtenir la parole d'autres habitants que les plus concernés :

« Je crois que ce qui est intéressant, c'est de savoir gérer des différences. Et qu'on est tous à des places différentes, c'est ça qui est intéressant. Que ce n'est pas qu'il y ait quelqu'un qui prenne toute la place, l'élu, l'expert, trucs comme ça, mais c'est savoir gérer les places des uns et des autres. Et reconnaître que chacun a quelque chose à dire, de sa place à lui. Et c'est ça qu'on va tenter d'organiser. Pour moi, c'est ça ma définition du *participatif*, si j'en avais une à proposer, le 10 février, quoi. Mais reconnaître des différences, aussi, pas une espèce de magma "café du commerce", ça j'ai en hantise ce truc-là, et je veux dire, ça ne sert à rien... Je prends un autre exemple : on sort du Pays COB, programmation d'une salle culturelle, on la donne au voisinage, alors je veux bien, mais on va avoir quoi ? Ce qui se voit à la télé, eh ben oui, forcément ! Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas écouter, mais c'est aussi peut-être un dialogue, c'est-à-dire que chacun de sa place peut dire : "Oui, j'ai envie de ça". »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Les agents partenaires ont étouffé au maximum les échanges pour construire une vision commune de la *participation* et le malentendu a progressé tout au long de l'inventaire.

En Normandie, ce malentendu de la *participation*, même si les agents avaient pris les mesures nécessaires pour l'éviter, était implicite. S'il n'a pas conduit à de multiples

conflits paralysant le projet (à l’instar du projet breton), il sous-tend quand même le désinvestissement progressif des agents territoriaux dans ses dernières semaines.

Isabelle et moi avons deux positionnements différents, qui traduisaient deux visions de la *participation*. Pour Isabelle, il était primordial de s’appuyer sur les « personnes-ressources », c’est-à-dire les habitants déjà concernés par les pratiques identifiées. Ainsi, selon elle, l’enquête allait permettre d’aller au contact des habitants afin de les inviter à participer aux animations : notre enjeu était d’« aller chercher » les habitants, qui ne viendraient pas d’eux-mêmes. De mon côté – en tant qu’agent-PCI –, au contraire, j’attendais beaucoup plus des animations que de l’enquête, laquelle serait menée auprès de ces « personnes-ressources ». J’imaginai les animations plutôt comme un moyen de faire venir des habitants que je n’aurais pas rencontrés en enquête, ou comme un prétexte convivial et attrayant pour faire venir les habitants moins enclins à participer à des entretiens. En outre, pour moi, s’appuyer sur lesdites « personnes-ressources » comme des relais pour le projet était un principe qui devait être vite dépassé : je considérais, en raison de mon bagage universitaire, qu’il fallait atteindre le classique « monsieur Tout-le-Monde » et ne surtout pas le négliger au profit du volontarisme de « personnes-ressources » bien plus disponibles et érudites, représentant une certaine élite locale, habituée à être sollicitée et consultée sur le patrimoine local. Pour Isabelle, s’appuyer sur les « personnes-ressources » était une stratégie pour « aller plus vite » et ainsi pouvoir réaliser le projet sur quatre mois de *terrain*.

Nous avons découvert ce malentendu au cours même de la phase de terrain, lors d’une conversation informelle ; la surprise pour l’une et pour l’autre était grande. Si cela ne nous a pas empêchées de mettre en œuvre les actions prévues, le dialogue entre nous en fut quelque peu ébranlé ; pour preuve, à ce moment-là, Isabelle se montrait moins motivée par le projet et ne se rendait plus aux « papotages », ce qui annonçait déjà l’avortement précoce de l’inventaire *participatif* (cf. sous-partie 2.3.).

3.2.2. À propos du PCI : le « tout PCI » et le « danger de l’essentialisme »

Les deux inventaires *participatifs* nous dévoilent que les agents n’ont pas tous la même définition du PCI. En Normandie, le projet s’est montré conforme à la doctrine de l’EPCC-LFPN : le PCI est considéré comme un outil pour le développement territorial plutôt qu’une fin en soi. Ainsi, la méthode de « Raconte ton territoire ! » s’est explicitement appuyée sur cette idée, faisant de l’inventaire un « prétexte », pour reprendre les mots des agents. Dans ce cadre, la définition qu’ont les agents et qu’ils transmettent aux agents territoriaux et à la population est très large. Surtout, confronter la notion de PCI à la société civile a montré la nécessité de susciter la parole sur le PCI par certaines thématiques telles que les légendes, les pratiques rituelles (et de superstition), les dictons, ou encore le patois ; des thématiques, somme toute, qui peuvent difficilement entrer dans l’acception qu’a le DPRPS du PCI. En outre, pour appuyer la dimension vivante du PCI, les habitants ont

parfois identifié des pratiques dont la conformité avec la définition du PCI reste discutable : les métiers autour de l'inox ou la « Big Soup Party », par exemple.

Ainsi, à l'issue du recensement, la difficulté fut de réorienter le projet sur ce qui fait PCI selon la définition Unesco, alors même que ces éléments avaient été légitimement désignés par la population. On observe tout de même que l'acception très large du PCI fait davantage écho au sein de la population que pour l'EPCC-LFPN, dont Philippe, le directeur, ne souhaitait pas donner suite au projet notamment pour cette raison : « On retombe sur des éléments qu'on connaissait déjà, ou sinon, des choses qui n'entrent pas dans le cadre du PCI ! Y'a pas de surprise. », s'était-il exclamé au détour d'une conversation informelle où je le questionnais sur son investissement pour la suite du projet. L'inventaire *participatif* a ainsi conduit à mener une réflexion sur la place de la mémoire – *i.e.* des pratiques disparues – dans la notion de PCI :

« "Raconte ton territoire !" a conduit également à réfléchir à la définition Unesco du PCI. Elle prescrit la mémoire comme un support de ce patrimoine, et non comme un patrimoine en lui-même. Pourtant, des éléments mémoriels peuvent être constitutifs d'une vie quotidienne spécifique. Par exemple, si aujourd'hui il n'existe plus de granitiers professionnels à Saint-Michel-de-Montjoie, le "pays du Granit" fonde son identité sur les savoir-faire liés au granit, en réinventant des supports (par exemple, faire fabriquer son portail en granit par son voisin, ancien granitier, parce que c'est la coutume locale). Les savoir-faire liés au granit appartiennent à un imaginaire collectif : "Au pays du Granit, on a la tête dure !", s'exclamait la mairesse de la commune. Par ailleurs, le patois et les expressions traditionnelles, spécifiques au territoire, dans quelle catégorie les inscrire ? Ils ne sont pas censés rentrer dans la case "PCI" et pourtant, le langage fait bien partie de la vie quotidienne des habitants. »⁵⁵

L'inventaire *participatif* a toutefois montré la pertinence du PCI comme un outil pour le développement social : s'intéresser aux pratiques vivantes et contemporaines permet ainsi de recréer le lien social qui sous-tend, lui-même, la pérennisation de ces dernières. Toutefois, il est facile de sortir du cadre du PCI de l'Unesco et plus difficile de s'y réinscrire pour bénéficier d'une reconnaissance officielle et d'un soutien financier ; le « tout PCI »⁵⁶ échappe ainsi à l'institution du PCI. Pour aller plus loin dans cette réflexion, on peut même penser que, si la notion de PCI permet aux professionnels de s'intéresser davantage aux éléments immatériels et de les élever au rang de patrimoine, la notion en tant que « catégorie » ne semble pas toujours faire sens pour les habitants. D'ailleurs, la possibilité d'inscrire des éléments à l'inventaire national géré par le ministère avait été évoquée auprès des élus et de la DAC, qui n'ont jamais retenu l'idée et n'y voyaient pas d'intérêt

⁵⁵ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Raconte ton territoire ! » *Collecte de patrimoines immatériels dans le Sud-Manche. Compte-rendu & analyses*, Caen, janvier 2019, p.42.

⁵⁶ Pour reprendre l'expression connue du « tout culturel » ou du « tout patrimonial » (cf. chapitre 1).

pour le territoire. Pour autant, rappelons que cette large acception permet de donner aux écomusées un nouvel élan, autant comme objet de muséographie que comme prétexte à la mobilisation (cf. 1.2.3.) ; en ce sens, le PCI doit-il servir d'abord les institutions et les acteurs professionnels ? L'approche du « tout PCI » sera questionnée dans le chapitre 12.

En Bretagne, le procédé fut inverse : comme on l'a vu dans le chapitre 9, les agents-BCD ont préféré sélectionner les éléments correspondant à la culture bretonne ; en d'autres termes, ils ont suivi une conception plus classique du PCI, alors considéré comme une fin plutôt qu'un moyen. Cette conception s'accompagne de la question de l'importance de la « typicité » de la pratique pour le territoire concerné :

« [...] C'est une question qu'on m'a posée à la table où j'étais, jeudi dernier. Les comices - ou les foires agricoles -, y'en a un peu partout. Y'a eu un débat... et tous les trois se sont retournés en me demandant : "Ça marche ou ça marche pas ?" [...] Justement, nous, on ne sera pas là pour dire : "Ça marche" ou "Ça marche pas". Si le Pays COB et les gens... par exemple autour du cheval, y'a vraiment quelque chose, je ne sais pas ce qu'on va en faire, mais quand t'entends que y'avait cent-soixante-dix chevaux à un concours de chevaux de trait je sais plus où, aujourd'hui, à l'ère du tracteur, où le cheval ne sert plus à rien ! Ça veut dire qu'ils ont gardé leurs chevaux, par nostalgie, quoi, par amour du cheval, et que le cheval est passé d'un statut de cheval-machine, enfin de travailleur de force, à cheval-loisir ou à cheval-symbole, et ben là, c'est une spécificité du Pays COB, ça c'est sûr, ça en est une. Et les comices agricoles, c'est des endroits qui existent sans doute sur toute la France, mais ceci dit, qu'est-ce qu'ils veulent en faire eux ? Et puis les comices agricoles, je ne sais pas si c'est du PCI, enfin faut voir jusqu'où... [rires] On débattrait de ça ! [...] Mais ceci dit, si ce n'est pas du PCI, nous, pour nous, on se retire ! Mais ça ne veut pas dire qu'eux, ils se retirent. Ils ne sont pas obligés d'avoir la même définition que nous. Ils ne sont pas obligés de dire "oui, convention Unesco, patrimoine immatériel, machin"... S'ils veulent que, par le biais de nos réunions, il sorte autre chose, ben c'est bienvenu ! »

Xavier, directeur (BCD), 2018

En effet, l'objectif était bien de faire émerger des actions de sauvegarde du PCI pour pérenniser l'identité culturelle du territoire concerné. C'est, en effet, à l'issue de la Phase 3 de l'inventaire *participatif*, que les agents-BCD préconisent aux élus du Pays COB de s'approprier le PCI comme le support d'un lien social renouvelé et retrouvé.

Mais, paradoxalement, les agents du Pays COB eux-mêmes se sont heurtés à cette conception traditionnelle du PCI et souhaitaient, en touchant un ensemble plus large de participants, intégrer des éléments de PCI inattendus :

« Mais moi, je plaçais en disant qu'il faut vérifier que ce qu'on a correspond bien, non pas aux catégories, mais à la définition du PCI. Et elle me disait : 3Et les catégories ?3, et je lui disais : "Non, les catégories, ce sont des exemples. On peut peut-être réfléchir à d'autres catégories, les catégories c'est des exemples !"... "Ah, non, non, pas du tout, les catégories, c'est les catégories !

Donc tu n'en sors pas !3, et moi je dis : "Non, non, non, y'a marqué dans la définition, y'a marqué "notamment" !" Elle soutenait que non, et je vois encore Xavier se lever silencieusement, prendre son machin et nous lire l'article 2 en entier. Et y'avait bien marqué "notamment". Encore aujourd'hui, elle te dit que c'est les catégories ! [...] J'ai beaucoup rigolé hier, parce que j'ai envoyé une lettre et y'a un dossier historique sur 3La Bretagne, fille aînée du cyclisme3. Xavier ne voulait pas. Mais on n'a pas à dire *a priori* ce que les gens doivent dire ou pas, et je vais te dire, surtout en Centre Bretagne ! Comme c'est montagneux, c'est une terre de cyclistes, les gens viennent s'entraîner en COB. Pendant longtemps, y'avait plein de courses cyclistes. Et pour lui, c'était hors de question qu'on mette le sport, enfin le sport pas breton, il voulait des *bagads*...

- Mais pourquoi, à ton avis ?

- Parce que c'est pratique ! Quand tu veux faire un site Internet, tu sais... »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

Notons qu'à nouveau, pour Catherine, cette opposition entre les agents partenaires est interprétée comme le signe de l'absence de motivation de la part des agents-BCD. Soizic, de son côté – et c'est cette interprétation, plus neutre, que nous rejoindrons ici – y voit la nécessité, pour les agents-BCD, de répondre à un engagement qu'ils avaient pris vis-à-vis du DPRPS et de la réalisation de fiches-PCI :

« Pour en avoir discuté aussi avec Alexandra, nous, on avait une vision beaucoup plus ouverte. Parce que, dans la convention, ce qui nous paraissait important, c'était justement cette idée que les habitants, enfin n'importe qui d'une communauté, puissent se saisir de cette notion-là, et dire : "Ben ça, pour moi c'est du PCI, c'est important pour moi." Et on s'est heurté, au niveau de BCD, à une lecture *stricto sensu* des différents domaines qui sont inscrits comme étant du PCI dans la convention. Et je sais qu'on a eu plusieurs fois des débats sur : "Est-ce que, par exemple, en Bretagne, le cyclisme c'est du PCI ou pas ?" Y'avait ça, et puis [...] le foot, ouais, y'avait aussi sur certains savoir-faire artisanaux ou industriels, je pensais aux savoir-faire des ardoisiers. Et même chose, ça a été vraiment un blocage, quoi ! Ils avaient pas du tout cette idée d'ouverture et du fait que les gens puissent finalement dire que, pour eux, oui, ça, c'est du PCI. [...] Puis, je pense que y'avait moyen de concilier les deux, quoi, vu tout ce qui ressortait des réunions, voilà, s'ils avaient envie de rester sur des domaines du PCI définis par l'Unesco pour les fiches d'inventaire données au Ministère, y'avait de quoi faire, et ensuite y'avait aussi possibilité sur le terrain, toujours, même chose c'était... nous on ne demandait pas à révolutionner les choses, mais le fait de tester avec les gens, en fait, ce qu'était leur définition ! Nous, le but, c'était vraiment d'expérimenter sur le terrain, pour pouvoir associer un maximum de personnes. Et puis, oui, tant pis, le foot je ne sais pas, si pour quelqu'un c'est du PCI, bah, on dit toujours que le PCI c'est censé être ce que les gens transmettent, les traditions, on dit toujours que c'est N+1 finalement et qu'au bout d'une génération... enfin, le foot, ça fait quand même plus d'une génération, en Bretagne, que ça contribue à la socialisation des gens ! Le vélo

pareil, moi oui, si les gens se l'approprient comme du PCI, ben pourquoi pas, quoi ! »

Soizic, présidente de la commission culture (Pays COB), 2020

En effet, Alexandra rejoint la conception des agents territoriaux et va plus loin. Pour elle, « le patrimoine c'est un instrument politique pour des institutions ou des communautés qui vont asseoir des particularités au nom d'un héritage » (cf. entretien réalisé en 2020). Partant de cette conception – qu'elle pensait d'ailleurs partager avec Margot en tant qu'elles sont toutes deux ethnologues et font nécessairement preuve de distance vis-à-vis des institutions –, Alexandra voyait dans les « ateliers Ethno' », le moyen implicite de faire bénéficier l'inventaire *participatif* d'une approche raisonnée :

« En fait, l'inventaire *participatif*, déjà j'avais un regard critique sur la question des inventaires avec mon expérience aux Glénans, dont je t'ai parlé l'autre fois. Et donc, oui, sur l'inventaire *participatif*, oui, j'avais un regard critique. Et je me suis dit que je trouvais ça super que les jeunes soient intégrés, et comme, moi, je savais que ma méthodologie était vraiment inductive, que j'allais pas forcer les élèves à travailler sur tel ou tel objet, et que vraiment le but c'était que ça allait faire émerger ce qui faisait héritage pour eux, je trouvais que c'était super, que ça allait sans doute donner du sens à l'inventaire ! »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2019

Pour Alexandra, l'attitude des agents-BCD correspond à « essentialiser la culture », ce qu'elle voit comme un « danger ». Elle dénonce ainsi, dans le carnet de bord partagé avec Margot et Christophe :

« Du coup quelles sont les problématiques issues du terrain qui seraient acceptées ou rejetées au nom du PCI ? L'objectif de l'association BCD est-il de travailler sur le PCI ou bien sur les cultures ? Peut-on travailler sur le PCI tel qu'il est compris et institutionnalisé par divers acteurs sans le détricoter et en faire quelque chose en lien avec ce qui a du sens pour les élèves et les personnes rencontrées sur le terrain ? Nous avons déjà échangé sur ce point et sur le vrai souci, aujourd'hui, de concilier une approche ethno-anthropologique qui conçoit le "patrimoine" comme une construction sociale et s'intéresse aux mises en patrimoine singulières, les patrimonialisations, avec celle des acteurs institutionnels du patrimoine qui distinguent des notions comme le patrimoine culturel, matériel, immatériel, patrimoine naturel, etc., comme des réalités en soi. [...] Quel est donc cet idéal PCI, cet horizon à atteindre ? »

Quant aux agents-BCD, ils ont en effet pris l'engagement, auprès du DPRPS, de rédiger des fiches d'inventaire. Pourtant, cette mesure semble être loin de faire l'objet d'une injonction de la part du ministère :

« On a répondu à l'appel à projets habituel en fait, sur les fiches d'inventaire, etc., sur la première année, et puis Christian Hottin était encore là, et moi je l'avais contacté en lui disant : "Ben voilà, nous on est intéressés pour travailler, mais euh... sur la démarche, donc acceptez-vous que ce soit expérimental ?" »

- 702 -

Il a répondu oui. Et puis après, on pensait faire quand même quelques fiches d'inventaire, pour rester dans le cadre, quoi. Mais c'est vrai que ces fiches d'inventaire-là, elles prennent un temps fou. [...] Moi je pensais qu'on allait pouvoir faire de nouvelles fiches, ce qui apparemment est compliqué [rires], mais ça, ce n'est pas de notre fait. Par exemple, jeux et sport là, on a envoyé le rapport, hein, mais je ne sais pas du tout ce que ça va... enfin tu vois, il va finir dans un tiroir ou je ne sais pas... je pense, mais ça n'empêche pas que c'était intéressant de le faire. [...] C'est juste une perception que je peux avoir, j'ai l'impression que, oui, ils sont toujours friands de nouvelles fiches, oui. Alors là c'est... c'est vraiment mon interprétation. On ferait mieux de dire peut-être que ce qui manque, c'est qu'on n'a pas de dialogue, vraiment. Mais ce n'est pas une question de personne, hein, c'est une question de temps, vraiment. Quand on a fait le dossier sur le *Fest-noz*, on voyait Christian Hottin tous les deux mois, au moins, et puis c'était le début de cette démarche-là, tu vois, on était au début, on a profité de l'élan, de l'enthousiasme, de la volonté des gens, c'était super. Aujourd'hui, on est un petit peu plus éloignés, ce n'est pas BCD qui est au comité de suivi et tout ça, c'est Dastum, toujours, bon ben moi, je n'y vais pas, du coup je ne peux pas trop dire quelle est la volonté du ministère aujourd'hui. Et même au DPRPS, je n'ai pas fait de rencontre avec eux, on a juste un suivi avec Isabelle, sur les fiches qu'on envoie.

- À l'origine quand on a répondu à l'appel à projets, y'avait pas vraiment d'attentes formulées par le ministère par rapport à cette expérimentation ?

- Si, mais formulées oralement. Après on nous a dit : "C'est super, y'en a pas beaucoup des expérimentations comme ça, c'est intéressant !" "

- Mais y'avait pas un cahier des charges... ?

- Non.

- Vous avez eu des retours ?

- Ben non, sur cette expérimentation-là, non. Mais, dans les six mois à venir, il faut qu'on rencontre Isabelle Chave, qu'on fasse un état des lieux de ça... qu'elle prenne la mesure de notre démarche. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Ainsi, nous ignorons si respecter le cadre strict des catégories du PCI répond à une demande politique spécifique de la Région Bretagne, en tant que premier financeur de BCD. Nous émettons toutefois l'hypothèse que l'absence d'expériences *participatives* et de savoir empirique sur les dispositifs, les tâtonnements dans l'idée d'actions originales, l'éloignement géographique, la vastitude du territoire concerné et le manque de temps ont découragé les agents-BCD qui se sont davantage épanouis dans la réalisation de fiches d'inventaire, dans la mesure où elle convoque des compétences dont ils se sentent déjà dépositaires. Ajoutons même que conduire une enquête-PCI et rédiger une fiche sont des actions qui se montrent plus concrètement valorisantes : en effet, elles leur ont permis d'élargir le périmètre de la fiche-pardons et de la fiche-broderie à l'ensemble du territoire régional, enrichissant et répondant ainsi à la mission de leur organisme d'inventaire thématique. Le cas de « Raconte ton territoire ! » montre, en effet, que l'absence de fiche ne permet pas d'inscrire véritablement le projet dans une démarche-PCI et de conforter

- 703 -

une compétence professionnelle dans le traitement du PCI. Toutefois, les inventaires *participatifs* ont invité les agents normands et les agents bretons à penser le PCI en dehors du cadre Unesco et nous conduit à interroger la pertinence véritable du dispositif-PCI pour les agents et les *communautés* (cf. chapitre 12).

3.2.3. Sur les pratiques professionnelles : la « recherche »

On observe des conceptions différentes de la *recherche* entre agents partenaires, des malentendus qui expliquent également les conflits qu'on observe en Bretagne. Remarquons, en parallèle, que tous les agents confondus emploient les mêmes termes sans nécessairement y mettre la même signification.

Prenons d'abord le cas de la Normandie. Pour Isabelle, l'inventaire *participatif* allait pouvoir s'inspirer du *Design* de Service public, où la démarche *ethnographique* est utilisée – de façon innovante, selon elle – comme moyen immersif pour mieux identifier les besoins sociaux. Un principe lui semblait être fondamental : celui de l'empathie, qui manquait selon elle à la *recherche*, et qu'il lui paraît important de développer dans un projet *participatif*. « Mais les scientifiques, ils sont froids, ils n'ont pas d'empathie, ils ne savent pas faire ! Alors que toi, en plus, tu as une approche plus sensible, je suis sûre que tu vas y arriver ! », s'était-elle exclamée lors de l'une de nos réunions de préparation du projet. Alors que, pour moi – en tant qu'agent-PCI –, l'empathie allait de soi dans une démarche de type ethnographique et n'allait rien apporter de nouveau.

On voit combien la *recherche* peut être conçue différemment selon les agents, avant même que les inventaires *participatifs* aient été lancés. De plus, pour mes collègues et en particulier le directeur de l'EPCC-LFPN, l'inventaire *participatif* revêtait finalement peu d'intérêt dans la mesure où « ce n'est pas de la recherche » (cf. entretien avec Vincent). Nous verrons dans le chapitre 11 comment ce projet fut l'objet d'un argumentaire le présentant comme une « recherche-action » afin de gagner la reconnaissance de mes collègues-enquêtés normands.

En Bretagne, les entretiens menés avec les agents partenaires montrent que les conflits sont régis, en creux, par un malentendu continu autour de la *recherche*. En effet, pour Soizic, la Phase 2 « diagnostic » devait servir à produire des rapports dits « publiables » et « scientifiques » :

« Alors ça, ils ont géré vraiment à leur façon, sur les enquêtes. [...] On a eu des bilans souvent très rapides, même chose pour certaines enquêtes, ben voilà, si c'était vraiment une recherche scientifique, y'a des choses qui me paraissent très légères en fait, en particulier le travail de Laurent... Je pense que ça ne me paraît pas... possiblement publiable après, vu ce que j'en sais. Après, peut-être que y'a eu beaucoup plus de choses de creusées, mais en réunion en tout cas, ce n'est pas l'impression qu'on avait.

[...] Le problème, c'est qu'on n'a jamais vu non plus ces rapports d'enquête, notamment sur les pardons, et je pense qu'on a dû demander un peu au début et puis vu, comment tout s'est passé, ben on a fini par laisser tomber. Mais moi je n'ai jamais vu un rapport d'enquête en fait. Je pense que je n'ai jamais vu les bilans d'action qu'ils doivent envoyer au ministère, par exemple. Et donc ben c'est clair que sans avoir accès à ce qu'elle a pu écrire, c'est dur de dire si ça paraît scientifique ou pas !

[...] Je pense que le fait d'avoir une structure de ce type-là faisait que, voilà, y'aurait une possibilité d'avoir des apports méthodologiques, soit par le biais de l'Université, mais aussi par l'appel à des chercheurs indépendants, enfin tout type en fait de ressources, et qu'il y aurait une vraie réflexion sur ces aspects-là, ouais. »

Soizic, présidente de la commission culture (Pays COB), 2020

Quant à Catherine, on lit sa déception devant les résultats des enquêtes, lesquelles auraient, selon elle, pu permettre d'obtenir des analyses qui permettraient de répondre à ses interrogations :

« Pour les enquêtes, plusieurs fois on leur a posé la question : "Au moins, dites-nous ce qui ressort de ces enquêtes."... "Ah, ben le seul truc que j'arrive à savoir, c'est que ça manque de coordination, qu'il faut une coordination." Ah, ben ça, c'est clair ! D'accord, tout ça pour ça... on n'avait pas besoin. Ils ne nous apprennent rien, quoi ! Pour la restitution, ben en fait, j'ai entendu ce que les gens disent déjà depuis 20 ans, et y'avait vraiment pas besoin de faire une enquête pour valider ce qu'on entend déjà depuis 20 ans ! »

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2020

L'apport de BCD résidait notamment, pour Catherine, dans l'implication d'universitaires :

« Y'avait plusieurs choses, d'abord pour moi, y'avait une sorte de comité scientifique, qu'ils ont neutralisé complètement [...]. Et moi, je pensais que justement, on allait pouvoir avoir des gens comme ça, des sociologues, des universitaires, des gens de terrain, qui nous auraient apporté justement une expertise sur, à la fois, la question de la *participation*, et sur la recherche tout simplement.

- Et pour toi, c'était à travers BCD que vous alliez pouvoir avoir ça, en fait.
- Ben oui, parce que BCD avait une capacité à les mobiliser. Je me disais que, quand même, un organisme régional...
- Qui a un lien avec l'Université ?
- Oui, ou au moins une facilité à mobiliser l'Université ! [...]

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2020

Ainsi, selon elle, les enquêtes-*diagnostiques*, qui sont souvent appelées par leur synonyme, c'est-à-dire « recherche », ne sont pas, pour elle, de la *recherche* :

« Quelle était la place que tenait la recherche dans tout ce projet-là ?

- Euh... Zéro ! À partir du moment où on n'a pas de comité scientifique actif, on n'a fait qu'organiser des événements ! [...] D'abord, moi, j'ai aucun rapport, donc c'est difficile d'en parler, et après, de ce que j'ai vu de chacun, vous avez fait un état des lieux, mais vous n'étiez pas là pour gloser sur un phénomène de je ne sais pas quoi... sur : "On constate que dans la population y'a tel phénomène", je sais pas, parce que je pense que quand tu fais de la recherche, tu relis des faits avec des concepts ! Enfin, ou alors j'ai rien compris. Parce que la recherche relie des faits avec des concepts. Tu cherches des clés. Les enquêtes font partie de la recherche, mais la recherche n'a pas abouti. Ou alors, c'est de la recherche appliquée. Je parle avec le langage du commun des mortels. Tu vois, si y'a un truc qui est particulier, "Ah tiens, ils ont telle opinion par rapport à telle chose. Comment ça se fait ?", "Ah, ben oui, ça vient de telle chose, ceci cela, donc oui ça peut historique, ça peut être sociologique³, bref, tu cherches des clés, et là après, peut-être que dans ton rapport, y'a des choses comme ça j'en sais rien, mais normalement par rapport à tes enquêtes, en fait tes enquêtes font partie de la recherche. Sinon ça veut dire que la recherche, elle n'a pas abouti ! »

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2020

On observe, d'ailleurs, que l'agent lui reconnaît plusieurs statuts :

« Ah, c'est de la recherche appliquée ?

- Ah ben oui, c'est de la recherche appliquée. Enfin oui, après, enfin, j'allais dire que moi, j'avais fait plutôt de la recherche *participative* quand j'avais fait mon mémoire, parce que j'étais à la fois observatrice et animatrice, donc toi tu étais plutôt enquêteuse et observatrice, donc, à partir de ton enquête, donc, tu as un corpus qui te permet de tirer des conclusions, etc. Bon, là, pour moi, c'est de la recherche appliquée. Bon, je connais mal les définitions hein ! Donc moi, j'ai le langage du commun des mortels. Pour moi, ça pourrait être de la recherche appliquée, à partir du moment où y'a une production derrière, et toi ta production, elle va servir à ça, mais si tu veux, par rapport à l'état où là, t'es sur une observation de ce qui se passe en Bretagne, t'es pas sur une analyse du PCI en Bretagne. Je ne me trompe pas ? Alors, c'est intéressant qu'il y ait de la recherche pour montrer comment ça se passe sur le territoire, d'un point de vue ethnologique ou sociologique, mais y'a aussi l'aspect je ne sais pas comment dire, patrimonial, quoi, c'est-à-dire "qu'est-ce qu'on fait de ces choses-là ?", c'est un sujet énorme, c'est un sujet de "recherche" avec un s, parce que ça ouvre plein, plein de tiroirs. »

Catherine, coordinatrice Culture (Pays COB), 2020

Pour Margot, le malentendu ne vient pas nécessairement d'un décalage de conceptions entre *recherche* et *recherche appliquée* (nous étudierons d'ailleurs ces différents statuts de la *recherche* dans le chapitre 11). Il vient principalement de l'écart existant entre des temporalités différentes :

« Là où je pense qu'elle mélange, et où je peux la rejoindre, c'est qu'effectivement elle n'a pas encore lu ce qu'on a produit. Et là, je suis entièrement d'accord avec elle. Pourquoi elle n'a pas encore lu ce qu'on a fait, non pas que c'est de la rétention d'informations, de notre part, c'est qu'on est

en pleine rédaction des rapports, tu vois là hier, j'ai mis en ligne un document de synthèse pour effectivement donner à lire des petites choses sur les grandes lignes de l'état des lieux qu'on a fait sur ces pratiques, donc j'ai fait ça hier, je dois lui envoyer, et donc là, elle aura une synthèse pour commencer un peu à voir. Mais là, ce qui se passe, pour sortir un peu des conflits un peu de personnes, et des positionnements de chacun, le problème c'est le temps long. C'est-à-dire qu'on a mis deux ans à faire ces enquêtes, et toi-même, tu l'as vu, tu avais moins de temps, et ça a été super speed, et ça a été frustrant. Donc voilà. [...] Donc y'avait ce problème du temps long entre, ben, une enquête ça prend du temps, on ne travaillait pas que sur ça, et elle, elle aurait aimé qu'au bout de 6 mois on lui donne un rapport, comme peuvent faire par exemple... et là, le décalage, on le retrouve au niveau des logiques de la recherche et du temps long, on n'est pas un cabinet d'expertise qui en 6 mois va te donner un document... On ne fait pas du marketing territorial. Tu vois ce que je veux dire ? Mais le problème qui se passe, donc, c'est ce temps long, et donc elle, elle doit rendre des comptes à des élus, qui ne sont pas du tout dans une logique de temps long et qui en plus, là, on était en année électorale. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, on voit que les agents utilisent les mêmes termes sans y mettre les mêmes significations. Moins problématiques mais existants, prenons les cas suivants, qui sont des mots relevant du monde de la recherche :

- le *terrain*, pour les agents territoriaux normands, correspond à l'étape concernant la mobilisation effective des habitants ; pour les agents territoriaux bretons, il s'agit plutôt d'aller à la rencontre des habitants sur un temps long et, à l'occasion, de marchés et autres événements locaux de sociabilités ; alors que pour les agents-BCD et moi-même, *faire du terrain* correspond aux entretiens réalisés dans le cadre des enquêtes ;

- le *diagnostic* fait appel à un langage spécialisé, expert, qui a probablement pu alimenter l'idée des agents territoriaux bretons que les enquêtes qui allaient être menées seraient nécessairement le résultat d'un travail érudit et conceptuel ; pour les agents-BCD, il s'agissait plutôt de procéder à un état des lieux élémentaire des acteurs, lieux et occasions qui structurent les pratiques et les difficultés rencontrées pour les pérenniser.

Ces malentendus ont été alimentés par une lutte constante – dont les agents ne semblent pas avoir conscience – autour du partage du savoir. En effet, le cadre *participatif* invite à ne pas hiérarchiser ou plutôt, à faire preuve d'horizontalité dans les relations interprofessionnelles : finalement, l'impératif *participatif* induit une *participation* à plusieurs niveaux. Mais l'absence de hiérarchie officielle des rôles et des savoirs semble ainsi conduire à une réaction chez les agents des deux organismes régionaux : se construire, justement, une compétence professionnelle en matière de *participation*.

3.2. Le partage du savoir comme fondement d'une compétence professionnelle

Les inventaires *participatifs* ont contribué à mobiliser différents savoirs, dont nous esquisserons une typologie. Elle montrera la difficulté des agents à établir une répartition des rôles dans le savoir sur la méthodologie participative et sur la définition même du PCI. Nous verrons, enfin, dans quelle mesure cette absence de hiérarchie alimente la construction d'une compétence professionnelle chez les agents des organismes bretons et normands.

3.2.1. Pour une typologie des savoirs mobilisés

S'il est tentant d'étudier la *participation* implémentée à partir du profil sociologique des participants et d'une analyse de la représentativité potentielle du panel de ces derniers par rapport à la population locale, il nous est en revanche impossible de proposer une sociologie des participants aux inventaires. De plus, les agents bretons et les agents normands ont rapidement conclu au caractère utopique d'une approche s'appuyant sur la représentativité des habitants : ce sont, naturellement, les habitants déjà actifs dans la vie culturelle, les plus disponibles et issus d'une classe sociale plutôt élevée, qui sont volontaires. Les inventaires *participatifs* reproduisent ainsi les asymétries de pouvoir inhérentes à la société, ce dont les agents ont conscience et contre quoi ils se sentent impuissants – ce qui a dû également contribuer, dans une certaine mesure, à leur désinvestissement évoqué précédemment.

Cependant, nous pouvons aisément, par l'observation, considérer que la tranche d'âge la plus nombreuse était celle des 35-65 ans ; ajoutons que nous avons parfois été surpris de rencontrer de nouveaux habitants qui souhaitaient s'impliquer dans les activités de leur commune pour mieux s'y intégrer : les « papotages » et les réunions publiques ont permis de rassembler des habitants passionnés par la typicité de leurs communes. D'ailleurs, si, en Normandie, nous avons pu constater qu'il y avait très peu de désaccords et que les échanges étaient toujours pacifiques et bienveillants, c'est sans doute parce qu'il s'agit de personnes appartenant à un même réseau informel de passionnés de l'histoire et de la culture locales. C'est aussi peut-être parce qu'en parlant du PCI, sur ce territoire, nous ne sommes pas sur des enjeux idéologiques et politiques aussi impactants que les éléments d'une forte identité culturelle régionale comme celle de la Bretagne, où nous avons observé davantage de désaccords : les cas de l'andouille⁵⁷ et du gouren (lutte traditionnelle bretonne) ont provoqué de vifs désaccords à la restitution publique de la Phase 2 en 2018⁵⁸.

⁵⁷ Un bénévole associatif s'est étonné de ne pas voir le savoir-faire de fabrication de l'andouille dans les éléments retenus pour des enquêtes-*diagnostiques*.

⁵⁸ Concernant le gouren, nous évoquerons le conflit dans le chapitre 13.

Au-delà de ces considérations, il est intéressant de procéder à l'esquisse d'une typologie des différents savoirs que les inventaires *participatifs* ont mobilisés. L'exercice a déjà été éprouvé par plusieurs sociologues, en particulier pour décrire les « savoirs citoyens », et par divers acteurs pour justifier la *participation* citoyenne à la décision (Sintomer, 2008). Dans notre cas, ayant montré en quoi les inventaires *participatifs* concernés par notre recherche s'emploient à réaliser une consultation plutôt qu'une effective *participation*, la volonté est plutôt de donner à voir la diversité des savoirs qui sont impliqués, par l'entremise de tous les acteurs des inventaires : les habitants ordinaires, les membres des « comités de pilotage » au titre de leur activité professionnelle respective, et les agents partenaires.

Yves Sintomer (2008) propose trois ensembles de savoirs mobilisables dans les démarches *participatives* : le savoir d'usage (qui se fonde sur une pratique du territoire par proximité et usage), l'expertise citoyenne (qui s'appuie sur des citoyens qui extériorisent leurs savoirs techniques liés à leur profession), et le savoir politique (qui érige les participants en citoyens). Héloïse Nez (2011) la reprend pour l'appliquer aux dispositifs *participatifs* de l'urbanisme et propose la typologie suivante : les savoirs d'usage, les savoirs professionnels (il s'agit « des individus qui réinvestissent dans les dispositifs *participatifs* des compétences techniques issues de leur pratique professionnelle »⁵⁹) et les savoirs militants (issus de savoir acquis par l'activité associative, politique ou au sein d'un collectif informel). Transposons cette typologie à l'analyse des inventaires *participatifs* concernés par notre recherche et distinguons :

(a) Des savoirs d'usage : il s'agit de « la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat et quotidien, en s'appuyant sur l'expérience et la proximité » (Nez, 2013 : p.393). Il s'agit des habitants ordinaires, rencontrés dans le cas des animations « papotages » en Normandie, ou, dans le cas des enquêtes bretonnes, d'habitants ayant croisé notre chemin et pratiquant des éléments de PCI sans pour autant avoir un rapport militant à leur pratique. Ce sont des individus qui habitent le territoire depuis quelques années et proposent des connaissances générales sur les pratiques qui ont existé ou existent, auxquelles il participe. Les participants nous ont parfois, de manière intuitive, partagé leur avis sur la méthodologie du projet, et donné des idées pour l'améliorer, à partir de leur connaissance aiguisée des habitants et de leurs habitudes.

(b) Des savoirs militants : on y distingue plusieurs catégories. D'une part, les savoirs mobilisés par la pratique associative : les acteurs d'association qui encadrent les pratiques, surtout en Bretagne, développent un réseau de connaissances, un savoir érudit sur la pratique, et partagent leur analyse aiguisée des difficultés de la pratique et de ses dimensions sociales. D'autre part, les savoirs mobilisés par les élus locaux : ils mobilisent

⁵⁹ Cf : Nez, 2001 : p.393.

également leur réseau et font montre de savoir-faire pour mobiliser la population, dont ils connaissent bien les habitudes et les lieux de sociabilités. Ce sont souvent eux-mêmes qui nous ont proposé leur aide pour formuler des questions auprès des habitants rencontrés lors des périodes d'observation flottante.

(c) Des savoirs professionnels : on y distingue également plusieurs catégories. Premièrement, des savoirs professionnels « diffus », pour reprendre l'expression de H. Nez : des habitants mettent à profit, en dehors de leur cadre de travail, les compétences techniques acquises dans leur activité professionnelle et, par extension, leur connaissance du territoire. Ils sont d'ailleurs sollicités par les agents au titre d'un statut hybride, entre acteur professionnel spécialisé dans le domaine culturel et patrimonial local et habitant du territoire. Il s'agit, globalement, de membres des « comités de pilotage » respectifs aux deux inventaires *participatifs* : des professeurs, des responsables de musées et d'écomusées, des journalistes, des chargés de missions ou fonctionnaires territoriaux.

Ensuite, il s'agit de savoirs professionnels que l'on nommera ici « externes » : ce sont des agents-PCI impliqués pour leur regard extérieur et leur connaissance du dispositif-PCI, de la *participation*, du secteur patrimonial plus généralement ou encore, de la *recherche*. Ces savoirs sont souvent empiriques et méthodologiques, liés au statut professionnel : en Normandie, on compte les membres de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN et la responsable du Réseau des musées, ainsi que l'ancienne chargée de mission du DPRPS ; en Bretagne, il s'agit des acteurs mobilisés dans le cadre du « comité scientifique » (la directrice du CFPCI-Maison des Cultures du Monde et des universitaires), ainsi que les chercheurs académiques du laboratoire LiRIS. Ces acteurs sont souvent perçus, voire désignés, comme « experts » par les agents partenaires, car ces derniers s'en remettent à eux pour décider de la légitimité technique et *scientifique* de leurs inventaires *participatifs*.

Troisièmement, on distingue des savoirs professionnels que l'on nommera « spécialisés » : cette catégorie est la plus équivoque. Elle rassemble les agents partenaires dans leur diversité : les agents-BCD (Xavier, Margot, Marie, Laurent), les agents territoriaux du Pays COB (Catherine, Soizic et Michelle), les agents territoriaux de la CA MSMN (Isabelle et Alexandre) et moi-même (en tant qu'agent de l'EPCC-LFPN). Il s'agit d'un savoir sur la méthodologie *participative*, alors en construction : il se nourrit progressivement en agrégeant les savoirs cités précédemment. Il s'appuie sur des spécialités qui sont propres à chaque groupe d'agents : la connaissance du territoire, des élus et des projets impliquants les habitants, la ressource matérielle et logistique, pour ce qui concerne les agents territoriaux bretons et normands (avec une spécialité plus accrue en termes de méthodologie *participative* pour les normands) ; la connaissance du dispositif-PCI, d'acteurs dits « experts », ou de l'enquête pour les agents des deux organismes. Toutefois, le savoir sur la *participation* – en train de se constituer – se disperse dans l'ensemble des agents partenariaux. On peut ainsi constater l'existence d'un enjeu, pour les agents des

organismes régionaux : celui de se démarquer pour asseoir leur spécificité, pour être reconnus comme compétents.

Dans ce cadre, la non-hiérarchie des savoirs professionnels spécialisés mène les agents partenaires à se disputer la compétence, entendue ici en tant que capacité reconnue et aptitude à l'autorité dans le savoir. Si, en Bretagne, les cas sont explicites, en Normandie, ils sont plus sous-entendus.

3.2.2. Jeux d'acteurs dans la « gouvernance »⁶⁰

Nous avons vu, à travers le chapitre 9, que l'expérience bretonne a pâti d'une difficulté à expliciter le mode de « gouvernance », pour reprendre les mots des agents, de l'inventaire *participatif*. Très concrètement, les conflits se cristallisaient autour de l'absence d'une répartition claire des rôles de chacun :

« Du coup, ils veulent faire la journée préconisations le 12 juin. Moi, je ne peux pas. En plus, je suis à peu près persuadée qu'il n'y aura personne. [...] Je vais passer une très, très, bonne journée, je ne ferai pas le café en tout cas ! Oui, parce que Margot voulait que je réserve aussi les salles, et tout hein, ah, ça, elle est bonne pour m'appeler. Moi, j'ai arrêté de faire du café et les petits gâteaux pour les réunions, parce qu'après moi je reste une demi-heure, et y'en n'a pas un qui m'aide à ramasser les trucs derrière, parce que d'un coup tout le monde est pressé ! Je fais mon petit ménage, je sors, et puis tout le monde était en train de papoter sur le parking, comme par hasard [...] ! »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2019

Les réunions du « comité de pilotage » n'ont jamais établi une organisation claire des tâches : implicitement, il revenait aux agents territoriaux de fournir les ressources matérielles (réserver les salles, s'occuper de la logistique) et aux agents-BCD de fournir la réflexion et les actions à mettre en œuvre. Pourtant, cette répartition implicite, les agents territoriaux avaient la sensation qu'elle leur avait été imposée, parce qu'ils souhaitaient participer à la réflexion et aux actions – ce qui n'avait sûrement pas été annoncé clairement de leur part dès le début du projet. Ainsi, les uns se retirant progressivement des réunions du comité, les autres ont pris les devants :

« [...] Quand on arrive en réunion, nous, on a toujours des choses à proposer, parce que si tu arrives en réunion sans rien, on l'a vu au début, tu passes trois heures à discuter... et au final, rien n'est décidé. Tu vois, c'est un peu ce genre de réunion... et on a remarqué de manière générale, mais ça, c'est des logiques de réunions, qu'on n'est pas les seuls à partager, c'est que quand tu arrives avec des choses à proposer, c'est beaucoup plus simple de lancer la réflexion,

⁶⁰ Selon le lexique indigène, la « gouvernance » désigne le pilotage démocratique d'un projet, où les acteurs individuels et/ou collectifs contribuent et coopèrent selon une logique horizontale (ils l'opposent à l'idée de « gouvernement » qui pour eux correspond à une approche verticale du pilotage).

et de se lancer sur : "Ben ça, ça me paraît bien", "Ça, je pense que ça ne va pas marcher", tu vois ? Effectivement, ce n'est pas qu'on décide, c'est qu'on arrive avec des choses, on a préparé la réunion, en se disant que, pour faire avancer tel truc, on se dit que ça pourrait être intéressant de faire ça ou ça. [...] Et les décisions générales sont prises en réunion. Mais on ne les prend jamais seuls. Après on apporte de la matière, parce que sinon... enfin j'imagine que tu sais très bien, aussi, que si nous on n'apporte rien, ben c'est laborieux, et tu ressors, tu ne sais toujours pas ce que tu dois faire, et quand t'apportes des choses... et des fois on a apporté des choses et on nous a dit : "Ah non, ça non", et on ne l'a pas fait ! »

Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI (BCD), 2020

Les agents-BCD désignent régulièrement des agents territoriaux comme « nos partenaires » : une formule qui a le mérite également de brouiller les pistes. Pour Catherine, le projet ne fait pas véritablement l'objet d'un partenariat :

« Alors moi ce qui me gêne beaucoup, c'est que oui, pour faire son lèche-botte, il dit toujours : "Oui, avec le Pays...", "Avec le Pays ceci", "Avec le Pays cela"... mais le Pays, rien du tout ! Moi quand je peux, je rectifie en disant qu'effectivement "BCD est en train de faire un inventaire sur le Pays Centre-Ouest Bretagne". »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2019

On remarque, d'ailleurs, que les débats tournent fréquemment autour du savoir et de sa légitimité :

« Pour le rallye, ils ont eu personne, ils ont eu quatorze personnes, alors que le nôtre, quand on avait fait le nôtre, on en avait eu trois-cents, sauf qu'on avait... au lieu de vouloir jouer à... ils avaient demandé un devis à la boîte qu'on avait embauchée : pour piquer la méthodo'. Du coup, les mecs du rallye, ils nous avait rappelé en nous disant : "Oui, vous allez faire un truc, voilà...", et on a dit : "Non, non, ce n'est pas nous, mais on a donné votre adresse." Et donc ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont repiqué la méthodo, sauf qu'ils ne savent pas faire ! »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

Les agents-BCD, quant à eux, semblent considérer les agents territoriaux comme des membres de la *communauté*, ou, du moins, les dépositaires du projet, plutôt que ses opérateurs : ils les nomment souvent en parlant d'« acteurs du territoire » (cf. échanges informels et réunions). Arguons, en effet, que le Pays COB avait formulé des attentes importantes concernant l'apport potentiel de BCD :

« Ça pouvait intéresser la commission culture du Pays, ça l'intéressait, mais le Pays ne peut pas porter de projet de ce type-là... et donc trouver une structure en interne qui soit assez solide, et donc les salariés puissent dégager assez de temps pour travailler sur un projet comme celui-là, c'était pas réalisable et à ce moment-là, du coup, BCD s'était présenté pour faire du COB un territoire test, finalement, sur ce type de projet, et l'idée nous paraissait vraiment bonne,

et voilà, avoir un partenariat avec une structure régionale, avec des gens spécialisés, et puis qui puissent apporter aussi leur regard extérieur sur le Pays, c'était vraiment intéressant. »

Soizic, présidente de la commission culture (Pays COB), 2019

Cette situation trouble a évolué en réelle défiance concernant les savoirs et les compétences des uns et des autres. D'une part, les agents-BCD ne reconnaissent pas la légitimité des agents territoriaux à apporter une réflexion féconde au projet, alors même que Catherine se réclame d'une expérience de *recherche* :

« Margot a soutenu sa thèse... elle m'a demandé mon plan... elle a repris le même sujet que moi. [...] Elle s'est beaucoup servi des gens pour pouvoir faire avancer son machin... Donc, je me disais, pour pouvoir obtenir son agrément pour pouvoir faire sa thèse, elle va s'appuyer sur mon travail, quoi. [...] Moi, j'avais fait plutôt de la recherche *participative* quand j'avais fait mon mémoire, parce que j'étais à la fois observatrice et animatrice, donc toi, tu étais plutôt enquêtrice et observatrice. »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2019

D'autre part, les agents territoriaux peinent à reconnaître une légitimité aux agents-BCD dans la réalisation des enquêtes :

« [...] je sais qu'elle a plein de regrets, de rancœur, de rancune, de choses qu'elle a pas digérées, et que, un élément aussi contextuel à prendre en compte, c'est qu'elle avait postulé à mon poste, et elle a pas été retenue non plus, donc est-ce que, indirectement, ça a créé aussi une rancune... par rapport à ça ? Et donc du coup, 'fin, tu vois, elle a du mal à nous accorder de la légitimité je pense. Tu vois, là, on a beau dire que Anne et moi, on a quand même une thèse avec des enquêtes ethno', donc je pense qu'on sait quand même à peu près de quoi on parle, on bosse avec des sociologues qui sont en poste à Rennes 2, y'a quand même un ancien prof', un prof', une maître de conf', donc voilà. En termes d'outils, on a tous déjà fait plusieurs enquêtes de terrain, toi c'est pareil, tu fais une thèse, t'as déjà fait des enquêtes de terrain. Mais elle n'arrive pas pour autant à accorder une légitimité à ça. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Cette légitimité – terme qui, d'ailleurs, est lui-même utilisé par nos enquêtés – se rapporte d'abord à la *recherche* en tant que compétence (*i.e.* aptitude à l'autorité savante dans un domaine spécifique). Nous approfondirons cette remarque dans les chapitres 11 et 13. Ces querelles peuvent rappeler ce que Chiara Bortolotto (2012 : p.141) décrit :

« C'est pour cette raison que lorsque chercheurs diplômés et chercheurs indigènes se rencontrent sur un même terrain, partagent le même sujet et un même but, la production d'un savoir sur celui-ci, leur relation n'est pas toujours facile, comme on le comprend à la lecture du texte de Sylvie Sagnes. Les chercheurs – et ici en l'occurrence les chercheuses – indigènes ne se reconnaissent pas dans le rôle de "personnes-ressources" que l'ethnologue leur attribue, et revendiquent leur égalité avec les professionnels de la

recherche, critiquant le travail des ethnologues lorsque, après leur avoir extrait des informations, ceux-ci les réorganisent dans une perspective que ces chercheuses indigènes ne partagent pas. L'"incompétence" de l'ethnologue, dont le travail est considéré comme "désagréable", se couple en somme au décalage qui existe entre priorités de recherche différentes. Cette impasse se fonde sur un obstacle irréductible : le manque d'engagement reproché par les historiennes locales du costume est revendiqué par la chercheuse universitaire comme condition de sa crédibilité professionnelle. »

En Normandie, les conflits furent moindres car les réunions de préparation de la méthodologie ont servi à répartir clairement les rôles. Pour autant, on peut noter une certaine volonté des agents territoriaux de s'attribuer une mainmise sur la *recherche* qui devait être produite : rappelons que, pour Isabelle, le *Design Thinking* allait pouvoir introduire l'empathie dans la méthode d'enquête ; ajoutons, alors même qu'il était rarement question de ma thèse dans nos échanges, que les agents me rétorquaient : « Tu verras, ta thèse, je te la fais, moi ! Ça va être vite fait, bien fait ! »

Ainsi, les agents partenariaux se disputent la compétence et l'on pourrait même dire qu'ils sont en lutte pour la reconnaissance de l'expertise – en tant que concept sociologique, *i.e.* un savoir savant et constitué sur la réalité et non selon l'acception indigène du terme – de leur savoir méthodologique et de leur position. En effet, cela ne conduit-il pas à se positionner en expert – en tant que posture d'autorité intellectuelle – pour être reconnu légitime dans sa compétence professionnelle ?

3.2.3. Une auto-formation pour la compétence professionnelle

Considérons, comme démontré ci-avant (notamment dans la partie 3 de la thèse), que les agents cherchent à définir la *participation* et à construire leur savoir de façon empirique : c'est par la mise en œuvre d'actions et leur évaluation que les agents construisent ainsi leur savoir sur la *participation*. Preuve en est : les agents se sont finalement rendu compte que leurs inventaires *participatifs* étaient plutôt consultatifs qu'au cours de ceux-ci. L'idée d'intégrer les habitants dans l'organisation du projet est intervenue à la fin de ce dernier, parce qu'ils n'avaient pas la connaissance théorique et littéraire de la *participation*. Deux entretiens avec Margot, le premier en janvier 2019 et le second en 2020, illustrent en effet cette notion d'évolution du savoir :

« Alors ça, vraiment, cette question de la *participation*, plus je me pose des questions, plus j'essaie de la mettre en pratique dans le cadre des projets qu'on mène, et moins j'ai de réponses, et plus j'ai questions. Parce que, tu vois, les réunions publiques qu'on a fait dans le cadre de l'inventaire, oui, c'est de la *participation*, mais c'est de la *participation* de personnes déjà sensibilisées. Est-ce que ce n'est pas de la consultation ? Tu vois, en fait, je n'ai pas suffisamment réfléchi sur cette question. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

« Déjà, qu'est-ce que t'entends par *participatif*, est-ce que ça veut dire consultatif ? Est-ce que ça veut dire actif ? Faut voir le degré d'implication. Où on met le curseur, si c'est au niveau de la consultation, de la prise de décision... Dans une dimension consultative, les enquêtes font partie d'une manière de faire participer. Si on parle d'une dimension décisionnelle, là, il faut une présence dans les instances, collectivement. Sinon, tu peux mélanger ces différents degrés d'implication à différents moments de l'inventaire. Après, chacun a un peu sa vision de la *participation*. Au service de l'inventaire par exemple, eux, ils font un inventaire qu'ils appellent *participatif*, où, avec une tablette, les gens font face à telle église et contribuent à la décrire et à l'identifier. En gros, c'est *participatif* dans le sens de "prendre part à", "je deviens moi-même collecteur". Après, moi, je n'ai pas envie de rentrer dans les débats liés à la *participation*, je pense qu'il y a plusieurs formes de *participation*. Le plus important pour moi, c'est de s'intéresser à qui porte ce patrimoine, qui "fait". Y'a pas une *participation*, y'a des degrés. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En Normandie, je n'ai – en tant qu'agent-PCI – commencé à me pencher sur la question de la *participation* qu'à la fin du projet, voyant qu'en réalité, la consultation est n'est qu'une première étape vers la réelle *participation*.

Deux conséquences notables sont observables. D'une part, toujours dans l'idée que les agents se disputent le savoir spécialisé, ces derniers se donnent pour mission – implicite et tacite – de se former les uns et les autres à la *participation*. Dans le cas normand, cette formation mutuelle fut fructueuse pour la construction de la méthodologie *participative*. Dans le cas breton, elle ne fit qu'alimenter les oppositions entre les agents partenaires :

« Du coup, ce qui s'est passé, c'est que, ok, on n'est pas forcément d'accord, mais eux aussi vont apprendre ce que c'est la *participation* et ça ne peut qu'être intéressant... Au final, pas la même approche et impossible de travailler ensemble... Oui, et puis en disant que notre président ne veut pas, etc., et effectivement... »

- Au début, vous aviez eu des réunions pour parler de la *participation* avec BCD ?

- Oui, oui, mais oui, on les a forcés, le peu qu'ils ont fait c'est... on les a forcés, parce qu'ils ne voyaient pas l'intérêt [...]. »

Catherine, coordinatrice culture (Pays COB), 2020

D'autre part, les agents tirent de leurs actions des enseignements pour la suite :

« Après, le côté positif, c'est que vous ça vous a donné une sorte d'expérience de type de projet et donc pour la suite... »

- Ah mais complètement ! De toute façon, c'est comme ça a avait été pensé, c'est-à-dire que c'est pour ça aussi qu'on a pris un temps très long de 5 ans, mais l'idée, c'était ça, et du coup on aura le rapport pour le COB, mais on aura aussi le rapport interne en terme de chronologie, de choses qu'on a testées, qu'est-ce qui a marché, pourquoi ça n'a pas marché, ou au contraire qu'est-ce

qui fonctionne, qu'est-ce qu'il faut absolument plus faire, comme par exemple travailler à l'échelle d'un Pays, et on voit que... parce que, comme on s'était répartis chacun les communautés de communes, la communauté de communes est une échelle beaucoup plus pertinente, beaucoup plus vécue par les habitants. Parce que c'est pareil, y'a plein d'habitants qui ne connaissaient pas le Pays, hein ! Donc voilà, nous aussi, ça va nous servir effectivement, voilà, on expérimentait, c'est ce qui avait été acté, ce qui a été fait, y'a des choses qui ont marché, y'a des choses qui n'ont pas marché, et donc à partir de là, nous, on va pouvoir asseoir de manière un peu plus concrète un protocole méthodologique, ou en tout cas des logiques de travail plus adaptées. Donc c'est bien, c'était très enrichissant de ce point de vue-là, hein, y'a aucun regret. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En effet, on comprend que si l'inventaire *participatif* n'est que consultatif, voire un échec pour les agents territoriaux, elle est vue comme un enrichissement pour les agents des organismes-PCI. Finalement, à l'instar de l'exposition-PCI, l'inventaire *participatif* permet une auto-formation des agents (cf. chapitre 8). Ils capitalisent ces connaissances qu'ils érigent ainsi en savoir en le confrontant et le partageant à d'autres agents :

« J'ai l'impression qu'il y avait beaucoup d'attentes sur la phase diagnostique, c'est-à-dire une vraie recherche...

- Absolument, sauf que ça n'a jamais été l'objectif du projet, et ça ne l'a jamais été. Mais en fait, ça rejoint finalement la réflexion qu'on a dans le cadre du séminaire des Assises du Tiers Secteur de la Recherche, cette réception des acteurs du terrain, au début, de ce que peut être une enquête hybride entre action culturelle et enquête de terrain type ethno', tu vois ? Et là, je pense qu'on est dans un exemple concret de, comme tu dis, de fantasme ou en tout cas de représentation. Et donc y'a un vrai travail, et c'est exactement ce qu'on est en train de faire avec les futures collectivités avec lesquelles on va être amenés à travailler, de bien repositionner ça. Parce que, effectivement, on s'est rendu compte, en prenant du recul, et c'est pour ça que moi j'ai beaucoup aimé ces réflexions dans le cadre des Assises, ça permet comme on le disait de prendre un peu ce recul et de voir que, finalement, alors on n'est pas les seuls, et que c'était pas qu'une question de personnes, mais c'est aussi une logique d'acteurs, selon ce que tu fais, selon tes missions et autres, les représentations que tu peux avoir, et donc concrètement après sur le terrain, ça crée plein de problèmes. Parce que, dès le début, on n'a pas réussi à bien se comprendre. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Mais cette auto-formation concernant la *participation* est loin d'être achevée : considérant que les inventaires *participatifs* se sont révélés être de formidables « outils » - pour reprendre le mot de Margot - d'information et de diffusion de la notion de PCI auprès des habitants et de leurs représentants élus, les agents poursuivent, finalement, leur auto-formation à la « vulgarisation » - i.e. à l'adaptation des termes savants en termes populaires - de la notion et de l'esprit Unesco. En effet, prenons le cas des animations réalisées : lors des réunions publiques, la consultation se fait surtout à travers la

transmission de la notion (par une présentation magistrale de la convention, puis par la réponse à des questions liées à la transmission, à la sauvegarde et à la vivacité du PCI) ; les animations « papotages » permettaient de faire émerger le PCI par des questions détournées qui reprenaient la définition du PCI (autour de la transmission, du sentiment d'appartenance, etc.) ; les agents eux-mêmes concluent que le concours « Sell'ta ! » ainsi que les « ateliers Ethno' » sont finalement plus adaptés pour informer les habitants que pour leur faire identifier des éléments de PCI. Enfin, prenons le cas normand : travailler avec les agents des musées lors des animations m'a permis d'adapter mon vocabulaire et de formuler plus simplement les questions qui allaient me guider dans les entretiens avec les habitants : « Quelles traditions orales pratiquez-vous ? » est par exemple devenu « Quelles sont les coutumes que vous transmettez à vos enfants et petits-enfants ? Quels sont les événements qui réunissent traditionnellement votre famille ? »

Enfin, on peut remarquer l'évolution de chacun des deux organismes suite à leurs expériences d'exposition itinérante : d'une part, les agents bretons adoptent un langage plus proche de celui de la convention pour présenter la notion de PCI, contrairement à l'exposition, où ils adoptaient un vocabulaire familier, pour s'appuyer sur des exemples, élargissant la notion de PCI (les recettes de cuisine, la langue, par exemple). D'autre part, en Normandie, l'approche est aussi inversée par rapport à l'exposition-PCI : pour cette dernière, le parti qui était pris était celui d'une définition fidèle à la convention et d'une approche très didactique, alors que l'inventaire *participatif* a plutôt permis d'expérimenter l'élargissement de la définition du PCI et d'adopter une posture bien moins magistrale.

On observe, chez les agents des organismes-PCI, l'affirmation plus franche d'un savoir-faire, par, notamment, la construction d'une rhétorique nouvelle. Xavier, directeur de BCD, développe un raisonnement nouveau sur les politiques. Tout d'abord, il montre l'évolution de celui-ci et l'enseignement qu'il en tire pour la suite :

« Si un politique fait ça tout seul dans son coin, on va le prendre pour un illuminé, et si une association fait ça toute seule, le danger, c'est la mosaïque, pas d'articulation entre elles, pas de conscience ! Je n'aurais jamais pu tenir un discours comme ça y'a quatre ans. J'en suis pleinement conscient maintenant, et du coup il faut transposer ça, notre travail, alors là je parle en tant que BCD, notre travail, c'est que on commence à être sollicités par d'autres petites communes. Alors y'a aussi, à quelle échelle on travaille ? Pays ou com'com'. Si c'est sur une com'com' ça paraît beaucoup plus simple. Enfin, c'est peut-être parce qu'on travaille sur le Pays et que ça nous paraît très grand... »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Ensuite, il en déduit une réflexion autour d'une mission de BCD d'insuffler une « conscience politique » de l'importance du PCI :

« Est-ce que c'est aussi le travail de BCD de développer cette conscience politique ? »

- Je trouve. Enfin, jusqu'à un certain point. Là, c'est l'objet de cette année, quoi. Après, on ne peut pas y passer, nous on a jusqu'à fin 2020 ensuite on arrêtera là. Et on a un autre boulot à faire finalement, c'est transposer ça aux autres communautés de communes, parce qu'on ne pourra pas faire ce travail sur le terrain sur toute la Bretagne. Bon, on a Margot, et on a quand même eu le soutien d'Anne Diaz, de toi, etc., mais tu vois des aides ponctuelles... et puis y'a je sais plus combien de com'com' sur la Bretagne, 70 ou quelque chose comme ça, donc on ne peut pas... si on veut pas finir notre travail en 2020, il faut qu'on trouve une autre façon de travailler, et là on réfléchit. Un protocole qu'on pourrait proposer, se situer un peu dans l'ingénierie, quoi, un accompagnement de démarche d'inventaire sur une communauté de communes par exemple, et en fait on a 2 ou 3 com'com' qui nous sollicitaient, elles sont assez intéressées en fait qu'on se situe à ce niveau-là, elles ne se sentent pas dépossédées de l'inventaire, elles veulent bien faire des choses, mais elles savent pas comment le mettre en place, du coup on doit sans doute se transformer plus, pour accompagner les collectivités. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Enfin, il théorise son raisonnement et conçoit des projets futurs :

« BCD a un rôle...

- Oui, de catalyseur. Ouais, ouais. C'est juste qu'il ne faut pas parler à la place des autres. Ce n'est pas parce qu'on écrit une fiche sur la broderie qu'on s'y connaît sur la broderie. Paradoxalement. La fiche, on l'écrit à plusieurs mains, y'a l'historien qui va écrire le côté historique, le côté ethnique c'est les passeurs, enfin tu vois, on ne peut pas se mettre à leur place quoi. Mais nous, on fait du lien, on fait de la cohésion. On va mettre du débat, on va mettre des échanges en place et c'est là que c'est *participatif* ! Par contre, on ne demande pas à l'ensemble de la population bretonne ce qu'ils pensent de la broderie. Parce que, d'une part, on va récupérer des clichés, tu vois, c'est là que, enfin moi je suis très clair, c'est pas en terme de démocratie, c'est plutôt en terme de faire parler ceux qui ont quelque chose à dire sur ce propos. Ah, ben ça, c'est bien, je le note ! [rires] »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Observons combien Xavier cherche à construire une nouvelle rhétorique sur laquelle asseoir une nouvelle compétence technique d'*accompagnement* : elle se nourrit à la fois du savoir constitué autour de la présentation du PCI (travailler sur ce que les agents bretons appellent « les clichés bretons »), du savoir constitué autour de la méthodologie *participative* (« il ne faut pas parler à la place des autres »), et enfin, du savoir constitué à partir de leur auto-évaluation (réduire le territoire d'application du projet). On peut même ajouter que la confrontation de son idéologie avec celle des agents territoriaux a renforcé son raisonnement et sa rhétorique, et cela de façon collective : en effet, Margot comme Xavier, nous content combien leur idéologie est incompatible avec le Pays COB. Ils en font la raison de leurs désaccords. Pourtant, mon observation au long cours m'a plutôt démontré qu'aucun des agents n'avait une idée aussi précise de la *participation* aux débuts du projet, et que cette idée s'est en fait forgée avec le temps et à travers la distance qui s'est

- 718 -

progressivement imposée entre les agents partenaires. Ainsi, une conception – une culture ?⁶¹ – commune s’est construite entre Margot et Xavier :

« Par contre, là où on a du mal, des fois, c’est notre vision d’équipe car on a du mal à partager du temps avec eux. Par exemple, sur le terrain du Pays COB, c’est pas toujours facile hein, t’as du voir, avec Marie-Hélène... »

Xavier, directeur (BCD), janvier 2019

« Donc voilà, et puis bon beh s’ajoute, alors, tu vois, j’essaie d’être la plus objective possible, s’ajoutent à ça d’autres éléments qui sont... ben, on va dire que y’a pas une fluidité professionnelle entre nous, donc ça voilà... »

Margot, responsable de l’inventaire du PCI (BCD), 2020

Du côté normand, le contexte diffère, dans la mesure où je fus le seul agent de l’EPCC-LFPN impliqué concrètement dans la mise en œuvre de l’inventaire *participatif*. Je n’ai pas construit mon savoir en opposition avec celui des agents partenaires, dont je me suis plutôt nourrie : ce fut, il me semble, la conséquence de l’opportunité d’avoir travaillé avec des agents expérimentés en la matière. Mon statut de doctorante me permettait d’être quelque peu autonome vis-à-vis de l’EPCC-LFPN, car l’enjeu était moindre, je n’avais pas à défendre une idéologie portée par mon établissement de rattachement. Toutefois, j’ai observé chez moi la même attitude que chez les agents bretons à l’issue du projet : la méthode et l’expérimentation d’outils primaient sur le résultat (c’est-à-dire la participation effective des habitants), car finalement, c’était la constitution de ma compétence professionnelle qui était en jeu – mais de façon complètement implicite et inconsciente à cette époque –, à la fois comme savoir-faire spécialisé et comme aptitude experte d’une autorité savante reconnue. En effet, dans le cadre de l’exposition participative lancée par l’Écomusée de Brouains, j’étais devenue et je m’étais érigée en spécialiste de la participation et du PCI auprès d’Anaëlle. Mon rôle était de l’« accompagner » dans la mise en œuvre de ce projet, à distance, par mon « expertise » – pour reprendre mes propres termes de l’époque – en matière de participation, d’écomusée et de PCI, en tant que salariée-doctorante : j’avais, en effet, beaucoup avancé dans mes recherches doctorales sur la notion de participation pour la rédaction du rapport-Cifre, ainsi que sur le concept d’écomusée, dans le cadre duquel j’avais effectué un voyage en Italie au sein d’un réseau d’écomusées et préparais une publication en collaboration avec Hugues de Varine⁶². À cette époque, je voyais cette nouvelle auto désignation comme une évolution importante de mes compétences, comme la reconnaissance d’une élévation de mon savoir et, finalement, comme la légitimation de ma professionnalité.

⁶¹ Nous approfondirons cela dans le chapitre 13.

⁶² Muséologue et philosophe français, ancien directeur de l’OCIM et père fondateur du concept d’écomusée, rencontré dans le cadre d’un entretien pour la présente recherche doctorale.

Conclusion du chapitre 10

Ce chapitre prend appui sur l'analyse en miroir de l'inventaire *participatif* mené en Normandie vis-à-vis de celui conduit en Bretagne (cf. chapitre 9). En complément de l'interprétation croisée à laquelle nous avons déjà procédé (cf. sous-partie 3 de chapitre), relevons simplement ces quatre données :

(a) L'inventaire *participatif* normand, s'il a été mis en œuvre selon une méthodologie différente de l'inventaire breton, trouve la même issue paradoxale : le désintérêt des élus, et le désinvestissement des agents. Les approches conduites s'apparentent davantage à une consultation, sur l'échelle de la *participation* de S. Arnstein, qu'à une concertation. Elles donnent finalement aux deux inventaires une fonction plus d'information et d'auto-formation, à la façon des expositions itinérantes (cf. chapitre 8). Elles peuvent nous conduire aussi à interroger la véritable pertinence du dispositif du PCI à l'échelle locale : on voit en effet que la mémoire collective des habitants, les langues et les parlers locaux, des catégories qui ne correspondent pas à la définition Unesco ni à l'inventaire national coordonné par le DPRPS, sont pourtant très vivants et significatifs pour les locaux. Cela peut ainsi conduire les agents-PCI à se trouver dans une situation inconfortable, car tiraillés entre le cadre normé du dispositif pour lequel il travaille et les réalités sociales locales. De plus, face au mirage de la *participation*, les agents-PCI se trouvent face à un dilemme supplémentaire : progresser dans leur compétence ou renoncer (cf. chapitre 12).

(b) La Normandie semblait suivre le même chemin que la Bretagne dans le développement des capacités d'information et de transmission des termes Unesco (cf. partie 3) et le chapitre 10 nous le confirme : le discours s'est émancipé de l'Unesco, il est moins didactique et la conception du PCI revendiquée est plus large que les catégories unesciennes. À l'inverse, on voit que les agents bretons ont modifié leur trajectoire pour rejoindre la voie anciennement empruntée par les agents normands : le discours est redevenu plus magistral et respecte scrupuleusement la définition Unesco ; il tend même, à la toute fin du projet, à considérer le PCI comme support de développement social et territorial (cf. chapitre 9).

(c) La *participation* ne se joue pas qu'au niveau de la société civile, mais également au niveau des agents partenaires : l'inventaire *participatif* suppose un partage des savoirs entre ces derniers, une coproduction des réflexivités visant à construire une compétence professionnelle (*i.e.* un savoir-faire spécialisé) de la *participation*. De cette façon, ils érigent des normes de pratique de *participation* et donnent matière à asseoir la fabrique du PCI comme secteur patrimonial vis-à-vis du champ du patrimoine culturel matériel.

(d) Le paradoxe suivant traduit l'enjeu auquel semblent se soumettre les agents : les agents-BCD rejoignent finalement – de façon tout à fait implicite – la conception initiale revendiquée par les agents-territoriaux dans les *préconisations* qu'ils ont formulées aux élus (cf. sous-partie 3.3. du chapitre 9) : concevoir le PCI comme le vecteur des solidarités locales et envisager ces dernières comme des leviers pour sa sauvegarde revient, en effet, à considérer l'approche *participative* dans l'identification du PCI selon la logique d'une *participation* la plus large de la population et du PCI comme outil de développement social et territorial. Ce changement de perspective nous interroge, ainsi, sur la potentielle volonté initiale des agents-BCD de se livrer à un jeu de concurrence dans la reconnaissance professionnelle dédiée au savoir sur le PCI et la méthode.

Conclusion de la partie IV

Cette quatrième partie a montré que les agents-PCI bretons et normands s'approprient l'impératif participatif de l'Unesco en tant que dispositif d'identification et de désignation patrimoniale par la consultation des praticiens : le terme de consultation est peut-être sévère, dans la mesure où il garantit, tout de même davantage que l'enquête, la prise en compte d'auto-saisines, où la patrimonialité ordinaire sert, cette fois-ci, de déclencheur de la mise en fiche. Il s'agit toutefois d'un processus résolument politique, puisque se joue l'exercice d'un pouvoir : celui de dire ce qui fait patrimoine. Il se veut démocratique à tout point de vue et ce, notamment, entre agents-PCI. Les quatre points suivants guideront l'analyse menée dans la cinquième et dernière partie de notre recherche.

(a) L'on voit que les agents-PCI poursuivent leur recherche d'équilibre évoqué dans les parties 2 et 3 de la thèse : ils développent des stratégies pour guider les praticiens sans les orienter. Mais ne pas dire le patrimoine alors que le PCI ne renvoie pas d'emblée à une réalité concrète est une tâche résolument complexe et dont l'issue n'est pas encore évidente pour les agents. Il n'en reste pas moins que la primauté de l'entreprise est donnée à leur auto-formation et à la normalisation de leurs pratiques plus qu'à l'effectivité démocratique du résultat. De ce fait, on voit que du côté breton, la *recherche* conserve une place de choix dans la validation de l'identification opérée par les praticiens : de ce fait, *l'expertise scientifique* est-elle finalement au cœur de la fabrique patrimoniale ? Nous verrons dans les chapitres 12 et 13 en quoi la *recherche* dans son acception indigène est considérée comme le garde-fou, au contraire, contre *l'expertise*.

(b) L'on s'interrogeait, dans la partie précédente, sur les effets de la logique ambivalente de l'information-formation appliquée au processus d'identification patrimoniale, sur les inventaires *participatifs* : elle est d'autant plus trouble lorsque l'on fait le constat que définir (pour informer) dans le but de susciter la participation à la définition engendre forcément un arbitrage de cette dernière. Au titre où, de plus, la recherche est caution de cette définition profane, les inventaires *participatifs* semblent agir comme des dispositifs de contrôle plutôt que d'émancipation, conduisant les agents à adopter, finalement et malgré eux, une position d'*expert* - sans que cela ne soit exprimé par ces derniers.

(c) La compétence des agents se construit sur la pratique empirique de la *participation* et, dans le cadre où le savoir est à la fois partagé et en voie de constitution, les agents se disputent la compétence experte. Mais rappelons que, selon les agents-PCI, il n'est nullement question d'*expertise* lorsqu'il s'agit de *participation*, parce qu'elle est considérée, dans son acception indigène, comme une compétence juridique, un savoir pour exercer un

pouvoir (*cf.* partie 1 de cette recherche). Dans les chapitres 12 et 13, nous verrons toutefois comment les agents s'accrochent à leur propre définition, laquelle limite l'affirmation de leur compétence. On postule que l'idée d'*expérimentation*, qui est omniprésente dans les méthodes *participatives* développées par les agents, est un prétexte pour se donner la capacité de développer sa compétence par le faire (qui aide à la désignation patrimoniale) et non par le savoir (qui serait une *expertise scientifique*).

(d) Les rapports de force que l'on analyse dans le partage du savoir entre agents partenaires semblent viser la quête d'une reconnaissance d'un statut, d'un genre, ou d'un collectif, d'ordre professionnel : les agents, par leur auto-formation à la *participation*, développent des compétences (en tant que savoir-faire spécialisés et techniques). On a vu, en effet, que ces expériences ont nourri le développement du savoir et du raisonnement des agents pour normer les méthodes *participatives*. Mais le collectif est hétérogène dans sa vision de la *participation* et l'on voit, en Bretagne, que cette fois-ci, il s'agit, non pas de se démarquer des acteurs associatifs, mais des agents territoriaux, dans la mesure où le partage des savoirs entérine le flou qui règne dans la catégorisation des statuts, déjà constatée et abordée dans le chapitre 1. Ces rivalités interrogent, en creux, sur qui est *expert*, et fragilisent la possibilité d'une pluriprofessionnalité¹, pourtant envisagée comme objectif initial par les agents-PCI. Finalement, les pratiques de participation serviraient-elles à créer un collectif professionnel ? Ces luttes sont sous-tendues par des appropriations différentes de la notion de PCI. Par quoi sont-elles motivées ?

Nous répondrons à ces questions dans les chapitres suivants.

¹ Des acteurs professionnels qui travaillent ensemble, de façon complémentaire, pour un même objectif.

PARTIE V -

L'expertise du PCI : enjeux de mises en valeur

Introduction de la partie V

« C'est gênant de devoir justifier la position du chercheur, on se croirait à la mission ethno' dans les années 80 ! »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2017

Mes premières interactions avec mes collègues-enquêtés durant mes trois ans d'immersion se soldent souvent, en effet, par l'argumentation de ma position en tant que *chercheuse*. Au sein de l'axe « PCI et territoires », on parle de « faire du PCI » sans connotation *marketing* aucune et de façon tout à fait naïve : l'on pense cela acquis et propre aux codes du monde patrimonial. Mais l'on ignore combien cette expression « réactive les débats sur le patrimoine » de la fin du XX^e siècle (*cf.* entretien avec Philippe, 2017). Mes collègues-enquêtés n'étaient pas présents à cette époque – ils étaient bien trop jeunes pour être déjà en poste –, mais ils réactivent, sûrement sans le vouloir, ce qui divisait déjà les ethnologues il y a quelques décennies.

« Les disciplines doivent être mises en commun » (*cf. ibid.*) : l'on considère en effet au sein de l'organisme normand le PCI comme une discipline scientifique au même titre que l'ethnologie ou l'histoire. Cette vision prend appui sur le constat du développement, depuis les années 2000-2010, de départements « patrimoine » dans les universités, de l'enseignement que l'on délivre de la fabrique du PCI aux masters spécialisés qui y appartiennent, de la reconnaissance *scientifique* que l'on reçoit de la part du DPRPS qui lui-même publie régulièrement dans des revues et des ouvrages. Ainsi, le PCI, considéré comme discipline, n'a nul besoin d'être argumenté et toute remise en cause de sa légitimité est perçue comme une volonté de prise de pouvoir.

À l'époque, n'étant pas ethnologue de formation et très éloignée de ces considérations, je dis faire « de l'ethnologie » lorsque je m'exprime sur la méthode d'enquête et de mise en fiche. Je considère en effet l'ethnologie comme une méthode légitimement mise au service de la fabrique du PCI. Mais je comprends au fur et à mesure que je n'ai, aux yeux des ethnologues, aucune légitimité, autant du point de vue de ma formation, que de mon expérience et de ma connaissance de la méthode, à me dire compétente en ethnologie : « faire du terrain » correspondait, pour moi, à réaliser des entretiens. « L'ethnologie, c'est une expérience, c'est vivre avec la communauté, c'est... ce que tu fais pour ta thèse, ça c'est de l'ethnologie ! Tu vis ce que tes enquêtés vivent ! », s'exclame un jour ma collègue-enquêtée à l'issue d'une discussion mouvementée sur le sujet. Je me sens, à ce moment, extrêmement valorisée.

En effet, si, à l'intérieur de l'organisme, les agents sont en lutte sur la définition de la bonne recherche, ethnologie, ou méthode, à l'extérieur, l'on se gargarise facilement d'une attache ethnologique alors que l'on n'en est pas spécialement issu : « ethnologue régional » pour le directeur qui est historien, « ethnogéographe » pour un géographe social, ou « ethnographe » pour une sociologue. On constate également que le statut d'ethnologue est connu dans la société civile et attire la sympathie de nos interlocuteurs.

Cela participe à l'ambition quotidienne de donner un ADN à un ensemble de pratiques d'ordre professionnel hétérogènes, issues de secteurs variés (académique, culturel, muséal). Le travail sur le PCI cherche en effet à agréger en même temps qu'à codifier, car s'y joue la monstration et la reconnaissance collective et individuelle de sa compétence.

Nous verrons, dans cette dernière partie, comment les agents-PCI normands et bretons s'emploient à la fabrique du PCI à travers les actions de *recherche* et d'intervention et étudierons les enjeux qui en relèvent.

Chapitre 11

La recherche patrimoniale

Nous avons vu, au fil de cette recherche, que l'inscription à l'inventaire national de fiches-PCI sert de base à plusieurs registres d'actions des agents. Ceux-ci se donnent la mission fondamentale, en parallèle, de susciter la *participation des communautés* par l'information et la transmission de savoirs empiriques (cf. chapitres 7 et 8) et de mettre en œuvre une participation-consultation dans l'identification de ce qui fait PCI (cf. chapitres 9 et 10). En outre, une part importante des activités des agents-PCI concerne les actions de *recherche*, qui englobent plusieurs types d'opérations : les enquêtes menant à une fiche, les « enquêtes élargies » (ou « recherches » en Normandie), le pilotage de *colloques* et de *séminaires*, ainsi que des productions académiques.

Cette recherche indigène, qui cherche à obtenir le partenariat avec l'Université, et parfois à s'en émanciper, est caractéristique du domaine patrimonial. Nous avons en effet vu, dans le chapitre 2, que le couple patrimoine et *recherche* possède un héritage de plusieurs siècles, à travers, d'une part, le développement d'une ethnologie de la France et, d'autre part, l'institution de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Qu'elle se réalise au sein de l'Université ou au sein des organismes régionaux, le terme de *recherche* est employé par les agents-PCI de façon indifférente pour désigner chacune de ces pratiques.

Pour extraire notre analyse des termes indigènes, nous emploierons, d'une part, l'expression « recherche-PCI », pour signifier ce que les agents-PCI désignent de façon générique et hybride *recherche* (qu'elle soit réalisée dans le monde-PCI, le monde universitaire ou à mi-chemin de ces derniers); d'autre part, nous parlerons plus généralement de « recherche patrimoniale » (correspondant à la *recherche* spécifiquement réalisée dans les institutions et organismes patrimoniaux mais que les agents appellent indifféremment *recherche*), en distinction avec la recherche universitaire et académique.

Nous étudierons, ainsi, la façon dont les agents-PCI définissent leur recherche-PCI, les différents statuts qu'ils leur appliquent et ainsi, la diversité de leurs productions, allant d'une enquête à un *rapport de recherche* (1). Ensuite, nous verrons dans quelle mesure ils considèrent la recherche patrimoniale comme une ressource et un moyen indispensables les conduisant à se vivre *chercheurs* et à se « distancier » de leurs pratiques en partenariat avec l'Université (2). Enfin, nous analyserons la façon dont les agents établissent leur

compétence à travers la construction d'un positionnement intermédiaire entre monde académique et monde patrimonial.

1. Les actions de « recherche » au sein des organismes régionaux

Les agents nomment la recherche-PCI par une multitude de termes. La *recherche* est dite « appliquée », « -action », « fondamentale ». Elle se restitue notamment à travers la mise en œuvre de ce qui est appelé « rapports de recherche » ou « rapports d'enquête ». L'utilisation de ces termes renvoie paradoxalement à une volonté de s'inscrire dans une nomenclature académique, tout en la redéfinissant. Pourtant, ils ne montrent pas s'appuyer sur des définitions et des auteurs : ils opèrent cette redéfinition par eux-mêmes et selon leur expérience empirique. Ce paradoxe est si présent que les agents-PCI ne font généralement aucune distinction entre une recherche qui serait « académique » et la recherche-PCI.

Nous étudierons ainsi comment les agents-PCI définissent ces nombreuses activités de *recherche*, en Normandie puis en Bretagne, et verrons dans quelle mesure ils se vivent comme *chercheurs* dans leurs projets et leur quotidien professionnel.

1.1. L'enjeu de la connaissance en Normandie : la « recherche appliquée » et son « rapport de recherche »

Comme vu précédemment (*cf.* chapitre 3), l'Ethnopôle est un label attribué par le ministère de la Culture à « une structure œuvrant à la fois sur le plan local et au niveau national dans les domaines de la recherche, du patrimoine et de l'action culturelle sur une thématique originale. [...] En tant que lieu d'excellence, l'Ethnopôle doit faire la démonstration d'une politique scientifique et culturelle originale, articulant des stratégies locales et régionales à une réflexion d'ordre général. »¹ Pour l'obtenir, l'organisme candidat doit « ébaucher un programme d'actions sur trois ou quatre ans dans le domaine de la recherche, de la recherche-action et de la transmission de la recherche, mettant en avant les enjeux partenariaux, les publics visés [...] »², qui constitue le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du futur Ethnopôle. L'organisme labellisé a donc pour mission de croiser *recherche* et « action culturelle » : étudions la façon dont l'EPCC-LFPN se l'approprie.

¹ Cf. : *Ethnopôle. Modalités d'attribution du label Ethnopôle du ministère de la Culture*. Document du ministère de la Culture et de la Communication.

² *Ibid.*

1.1.1. « Connaissance » vs. « action culturelle »

Les termes de *recherche* et d'*action culturelle* ne font pas l'objet de définitions officielles proposées par le ministère de la Culture, comme si ces deux notions allaient de soi. On peut pourtant se demander si, en matière de *recherche*, il s'agit de tisser des liens avec les Universités, ou d'intégrer des salariés issus du domaine académique, ou encore si l'inventaire national du PCI, dans la mesure où il conduit à réaliser des enquêtes *ethnographiques* constitue en lui-même une action de *recherche*.

L'action culturelle ne bénéficie pas non plus d'une définition officielle de son ministère, alors que c'est une notion régulièrement employée par les agents patrimoniaux. Les sciences humaines et sociales n'en proposent pas non plus une définition stable : « des chercheurs pourraient être mobilisés pour clarifier ce terme "action culturelle" et tenter d'apporter une ou des définitions. » (Collectif, 2016) La notion est issue des premières politiques culturelles en France des années 1960-1970, qui est associée aux établissements en charge de la mettre en œuvre, c'est-à-dire les maisons de la culture, les centres culturels et les foyers culturels. Plusieurs auteurs montrent que l'action culturelle est appréhendée différemment selon les secteurs et les acteurs ; mais globalement, elle vise à développer le rôle social de la culture : sensibiliser et diversifier les publics, favoriser l'accès à des publics spécifiques, rendre le public plus acteur que consommateur et créer du lien social grâce à la pratique culturelle. La DRAC de Normandie définit ainsi son service d'action culturelle :

« [...] le service action culturelle est chargé de porter les politiques de l'État relatives au développement des publics, à la transmission des savoirs et à la démocratisation des savoirs sur le territoire normand. »

De fait, au sein de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN, la définition n'est pas plus claire, mais les activités que l'expression recouvre nous permettent de mieux appréhender son périmètre :

« Je pense, en effet, que le festival [de cinéma ethnographique, Altérités], c'est de l'action culturelle, de la diffusion de connaissances ethnologiques – même si elles ne sont pas produites par l'Ethnopôle. Les publications, participation aux expositions, aussi. Mais le PCI, dans sa dimension "sauvegarde" peut aussi être considéré comme de l'action culturelle, non ? En ce moment, Pauline et moi travaillons sur les pêcheries en bois avec pour intention de trouver une solution juridique pour leur sauvegarde. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Pour les agents, la recherche correspond à la production de ce qu'ils appellent « la connaissance » et l'action culturelle correspond à tout ce qui a un lien avec les publics : la diffusion de ces connaissances et l'information sur la notion de PCI, par différents canaux ; toutefois, Cécile y identifie une ambiguïté : l'intervention patrimoniale, c'est-à-dire les actions qui ont eu lieu après la mise en fiche et qui ont pour objectif d'intervenir dans le processus de sauvegarde de l'élément auprès de la *communauté* est difficile à classer, dans

le sens où l'« action culturelle » serait comprise dans le sens anthropologique du terme de « culture » (cf. chapitre 12). Ainsi, l'instabilité de la définition des termes utilisés par les agents-PCI pour formuler leurs pratiques témoigne de l'inexistence d'une nomenclature établie et fiable dans le domaine culturel. Pour les agents-PCI, l'action culturelle se définit comme ce qui n'est pas de la *recherche*, opposant ainsi la production de « connaissances » (en tant qu'exercice cognitif) et la mise en œuvre d'« actions » (en tant qu'exercice opérationnel).

Somme toute, la description du label Ethnopôle nous fait comprendre qu'il existe trois enjeux principaux : la recherche-PCI est conçue comme le fondement du projet de l'Ethnopôle dans une visée d'excellence ; elle a pour objectif de s'articuler avec l'*action culturelle*, c'est-à-dire d'être transmise et accessible au public ; elle se doit d'être utilitaire, permettant de tisser des liens partenariaux avec les divers acteurs du territoire (société civile, associations, collectivités) pour répondre à des demandes et besoins. La recherche-PCI est donc centrale pour l'organisme Ethnopôle : elle est définie par les agents-PCI selon différents registres.

1.1.2. Les statuts de la recherche-PCI : « documentaire », « appliquée », « scientifique »

« L'Ethnopôle, c'est le cœur de La Fabrique », s'exclamait Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », lors d'une réunion de l'Ethnopôle en présence de ses collègues. Étant donné l'importance de la recherche dans la labellisation Ethnopôle, on devine le rôle essentiel que tient effectivement la recherche-PCI pour l'établissement. Pour les agents dont c'est la mission principale, l'« enquête » est le support de collecte qui permet de produire de la connaissance. Ce qui est appelé « enquête » est l'action de rencontrer les membres de la *communauté*, de recueillir des témoignages par des entretiens, de réaliser des sessions d'observation. En cela, pour les agents-PCI, l'enquête nourrit la recherche-PCI. Pourtant, ils utilisent parfois « enquête » et « recherche » comme synonymes, ce qui ne rend pas aisée notre compréhension de ce qu'ils entendent par « recherche ».

Ce sont les entretiens qui nous permettent de comprendre que les agents distinguent, en réalité, différents types de recherche, répondant, chacun, à un objectif spécifique. Tout d'abord, la *recherche* « documentaire » est le niveau un : la dimension descriptive de l'enquête permet de mettre en relation des acteurs et des éléments de connaissance primaires sur la pratique et sa viabilité, pour préparer une éventuelle intervention patrimoniale. Ensuite, la *recherche* dite « scientifique » est une analyse qui se fonde sur des concepts et permet d'esquisser des théories pour approfondir un sujet. Un extrait d'entretien réalisé avec Philippe, le directeur de l'EPCC-LFPN, nous permet de mieux saisir ces différences à partir d'exemples concrets :

« La recherche, elle n'est pas forcément scientifique, c'est-à-dire qu'on peut avoir une recherche d'esprit documentaire, qui peut être rigoureuse mais qui n'est pas forcément une recherche qui va manier des concepts scientifiques. C'est-à-dire que faudrait peut-être séparer... Dans l'enquête ethno', y'a souvent les deux : des fois y'a une partie descriptive, qui va être plutôt du genre documentaire ; après, l'analyse ethno' rigoureuse, c'est celle dans laquelle on va manier des concepts, et ça c'est une deuxième chose. [...] On va faire appel à la recherche documentaire, plus descriptive, pour rendre lisibles des éléments de patrimoine, dont on est conscient mais qu'on ne sait pas mettre en avant ou dont on ne tire pas forcément l'explication, par exemple les savoir-faire du camembert : on va faire un peu de recherche pour mettre du lien entre les différents éléments. Sur des sujets par contre où il faut vraiment explorer pour comprendre, on va faire un programme de recherche plus approfondie, ce qu'avait fait par exemple Vincent, sur les arbres. Parce que là, de toute façon, on ne sait pas la signification, donc effectivement, la recherche est un élément de compréhension de phénomènes qui sont constatés mais qu'on ne sait pas bien expliquer, à par dire : "Ce sont des vieilles croyances païennes." »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Quoi qu'il en soit, cette *recherche*, qu'elle soit dite scientifique ou documentaire, peut-être appelée « fondamentale » – celle-ci se fonde sur un état de l'art, la lecture d'ouvrages et très peu de *terrain*, à la façon des travaux universitaires, ou du moins, selon la vision que les agents ont des pratiques académiques – ; ou « appliquée », c'est-à-dire qu'elle est utilitaire et répond à des demandes sociales :

« C'est toujours le problème, pour le chercheur, c'est de faire une recherche active ou participative, parce qu'on parle de la participation des gens, mais le chercheur qui étudie le carnaval de Granville, au bout d'un moment, il faut qu'il participe au carnaval de Granville, ça fait partie du terrain, on peut pas rester en dehors du... ne serait-ce que pour percevoir l'esprit, les subtilités des comportements des gens ou des groupes. Il y a donc une recherche, qui est, à mon avis, comme on disait à la mission ethno' y'a longtemps, appliquée, c'est-à-dire qu'elle va servir à quelque chose. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Remarquons que, d'ailleurs, pour Philippe, cette recherche est dite « appliquée », aussi parce que l'agent participe à la pratique qu'il observe.

Toutefois, les agents-PCI, dans leur quotidien, parlent de *recherche* comme le diminutif de « recherche scientifique ». Pour Vincent, la recherche-PCI est implicitement « scientifique » car elle approfondit la simple description et vise une « analyse ». Son objet d'étude est varié et peut concerner à la fois les éléments de PCI (visant quelquefois une fiche-PCI) et la fabrique du PCI elle-même :

« Où se place la recherche dans la patrimonialisation ?

- La recherche... Je pense qu'elle peut se situer à tous les échelons. Que ce soit à l'échelon du terrain, auprès des pratiquants, dans une démarche qui, pour le

coup, là, est sur le terrain lui-même, t'étudies les pratiques, le phénomène, mais il se situe finalement dans l'analyse des pratiques, des acteurs, qui interviennent dans ce processus d'identification, il intervient dans ceux qui essaie d'avoir une vision encore un peu plus globalisante de ce phénomène, enfin, la recherche elle peut se situer à différents niveaux.

- Et donc le chercheur, où est sa place dans la patrimonialisation ?

- Elle est dans le fait de fournir, à chacun des niveaux considérés, une analyse du phénomène, que ce soit l'analyse du phénomène de patrimonialisation, l'analyse des pratiques, des groupes, elle est dans un champ d'analyse. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

La finalité, qu'il s'agisse d'éléments de PCI ou du processus de patrimonialisation, est de produire un savoir savant maniant des notions et des concepts. C'est pourquoi, tout naturellement, mon projet de thèse fut accepté pour réaliser une Cifre, en tant que salariée, à l'EPCC-LFPN :

« [...] il fallait un renfort de recherche dans La Fabrique. Parce que, tout simplement, Cécile avait un autre profil de poste. Il y avait un seul chercheur qui était en cours de formation doctorale, si on voulait développer la dimension PCI, il fallait convaincre Philippe de l'importance de la recherche. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Retenons, d'ailleurs, qu'affirmer « l'importance de la recherche » est un combat quotidien que les agents-PCI normands mènent, face à la demande croissante du directeur et des financeurs d'évoluer vers des « actions concrètes » (cf. chapitre 3).

Par conséquent, lorsque les agents parlent de *recherche* au quotidien, c'est pour signifier, de façon indifférenciée, une production de connaissances, qu'elle soit réalisée dans un cadre universitaire ou en-dehors. Ce sont nos entretiens qui ont permis d'affiner la distinction qu'expriment implicitement les agents entre leur *recherche* et la recherche universitaire : cette distinction ne se situe pas, en effet, dans la scientificité de l'entreprise, mais dans des éléments de méthode.

Comme nous l'avons compris dans les lignes précédentes, les agents distinguent tout d'abord leur *recherche* de celle des universitaires en termes de participation du *chercheur* à son propre objet d'étude. La deuxième différence réside dans la nécessité d'impliquer les enquêtés dans la validation de la recherche :

« Y'a deux choses : ce qu'on écrit dans une thèse, c'est différent de ce qu'on écrit dans une fiche d'inventaire. Il vaut mieux qu'elle soit validée par la communauté avant. On fait une recherche, mais c'est nécessairement co-construit avec les populations. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Par conséquent et troisièmement, la recherche patrimoniale diffère de la recherche académique, pour les agents, par le mode de restitution des données :

« Je pense que, en étant dans un établissement patrimonial comme celui-ci, t'es en prise directe avec un champ d'acteurs. L'universitaire peut se permettre d'aller sur le terrain et, je dirais, d'extraire de la matière pour en faire ensuite une recherche universitaire. Et en communiquer les résultats à ses pairs. En fait, il n'a pas de contraintes d'aller les divulguer à ceux qui... voilà. Et ensuite, c'est dans le degré d'abstraction... c'est-à-dire que tu as différents niveaux d'abstraction, l'universitaire va convertir directement les données du terrain en données qui vont être une théorisation, donc reliée à différents champs de recherche universitaire théorique. Tandis que, quand tu es dans une démarche, auprès des gens, qui est patrimoniale, tu dois faire un retour vers eux, et du coup ta recherche elle doit rendre un phénomène lisible et intelligible par la communauté qui participe au processus. Donc, après, tu dois faire un autre effort, si tu veux t'adresser à la communauté des chercheurs, qui est un autre exercice, qui là, relève de publications que tu peux faire dans un colloque, qui est nécessaire d'ailleurs pour relier les deux champs. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Notons, en effet, que les activités universitaires des agents-PCI sont conçues comme permettant d'établir une relation entre le monde académique et le monde-PCI (nous approfondirons cela dans la partie 2 de ce chapitre). Toutefois, retenons que ce qu'ils appellent « recherche » n'intègre pas nécessairement et uniquement leurs activités académiques et ne mène pas forcément à une intégration dans le monde universitaire.

La recherche patrimoniale diffère également de la recherche universitaire, car, selon les agents, elle est employée pour répondre à des demandes ; elle agit, en quelque sorte, comme un diagnostic ou un état des lieux d'éléments de PCI et de leur viabilité pour les acteurs concernés. Néanmoins, les agents-PCI n'utilisent jamais ces termes, qu'ils réservent aux « experts » du patrimoine et qu'ils considèrent contraires à l'« éthique » à laquelle ils souhaitent rester conformes : le « chercheur » produit un savoir qui ne saurait être instrumentalisé au service du « politique » (nous approfondirons cela dans la sous-partie 3 de ce chapitre).

Toutefois, rappelons que la méthode d'enquête employée pour la recherche patrimoniale ne diffère pas, selon les agents, de la méthode académique : il se réfèrent à celle-ci en tant qu'« éthique scientifique » (cf. chapitre 6). Pour eux, la recherche patrimoniale a tout autant à voir que l'Université avec la construction de la science. Bien souvent, ils emploient *recherche*, « connaissance » et « science » comme synonymes :

« La science est un enjeu de l'inventaire. Et on ne construit pas de science sans une approche scientifique. »

Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » (EPCC-LFPN), 2017

Enfin, ma situation de salariée-doctorante en Cifre à l'EPCC-LFPN peut être présentée comme un cas patent de cette identification de la recherche patrimoniale à la recherche académique. En effet, nous avons relaté dans la sous-partie concernant la méthodologie (cf. chapitre 1) le fossé entre la conception de mes enquêtés (qui étaient mes employeurs) et la mienne autour de la *recherche*, ce qui a mené à un malentendu général sur le projet Cifre en lui-même.

1.1.3. Le « rapport de recherche » sur le PCI

En Normandie, chaque enquête-PCI donne lieu à un « rapport de recherche » (que l'on nommera « *rapport de recherche* »), qui intègre la fiche-PCI et une analyse de la méthodologie adoptée. En outre, des fiches-PCI déjà réalisées peuvent faire l'objet d'une nouvelle enquête « ethno' » plus longue et plus immersive, proposant une *recherche* renouvelée et approfondie : c'est le cas de la fiche-dentelle (en 2015) et de la fiche-carnaval (en 2019). Ce type de *recherche* est une expérience individuelle et personnelle que je n'ai pas pu observer car ma présence y était vécue comme intrusive et jugeante par l'agent-PCI. Mais le *rapport de recherche* et les entretiens nous apportent des éléments sur la façon dont les agents restituent leurs enquêtes.

D'une part, l'objectif de la recherche-PCI est, pour l'agent-PCI, de « participer du processus d'identification et de sauvegarde de cet élément patrimonial, en prolongeant et en approfondissant la réflexion sur les significations de cette pratique »³. Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon ne doit pas être considérée, pour Vincent, comme un simple savoir-faire :

« Dans le même ordre d'idée, il ne saurait être question de n'interroger ce savoir-faire qu'à travers ses gestes, là où précisément l'activité des dentellières est abordée comme une expérience intérieure, spirituelle, et signifiante. Ici, ces femmes ne sont plus en effet seulement considérées comme les productrices de précieuses pièces de tissus destinées à d'autres. La démarche "PCI" conduit à les reconnaître en tant qu'*Êtres*, au cœur de l'intérêt patrimonial. Cette appréhension des dentellières en tant que sujets, et non pas comme des outils de production, nous a alors mené à privilégier leur expression verbale. »⁴

Les éléments de PCI investigués sont ainsi tous porteurs, pour Vincent, d'« imaginaires », de « symboliques », de « rituels » et de « spirituel », qu'il lui appartient, par la recherche-PCI, de disséquer. Les fiches-PCI sont en effet considérées par l'agent comme partielles. Dans le cas du carnaval de Granville, le *rapport de recherche* argumente son utilité en ce

³ Cf. EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport d'enquête sur la dentelle d'Alençon, un patrimoine culturel immatériel*, Mars 2014, p.7.

⁴ Cf. : *ibid.* : p.8.

sens. Il se réclame de proposer un regard complémentaire, permettant d'aller au-delà d'« expertises » qui auraient alimenté une image trompeuse du carnaval :

« Jusqu'ici, les travaux qui ont exploré la dimension patrimoniale du carnaval de Granville ont surtout mis en avant sa valeur anthropologique. Ces expertises menées dans le cadre de l'inventaire national du PCI, préalables à la candidature Unesco, ont pris en défaut l'image trompeuse de « fête à neuneu ». Toutefois, le carnaval de Granville est également chargé de valeurs géographiques. Il peut être appréhendé comme une relation ritualisée au milieu et au territoire. Mobilisant l'imaginaire individuel et collectif, cet espace carnavalesque est matriciel et participe de la capacité des hommes à faire face à l'adversité. »

Les fiches-PCI ici évoquées ont été réalisées par d'autres agents, actuels ou anciens collègues de Vincent, issus de l'ethnologie. On comprend ainsi la volonté de l'agent-PCI de défaire le PCI de toute autre emprise disciplinaire : cette attitude répond au climat de rivalités dont nous avons déjà fait état autour de l'étiquette disciplinaire et de la méthode. Ces tensions se sont progressivement intensifiées à partir de 2018. Le rapport-carnaval témoigne de cette évolution : il affirme pour la première fois formellement l'apport de la discipline géographique alors que le rapport-dentelle disait restituer une « enquête ethnologique ».

D'autre part, la partie méthodologie du *rapport de recherche* est l'occasion de détailler en quoi les recherches-PCI ont « respecté l'esprit de la convention Unesco de 2003 » par « le déploiement d'une dimension *participative* »⁵ :

« [...] cette étude sur le savoir-faire du Point d'Alençon se définit comme une "coproduction", et non en tant que "production", dans le sens où le chercheur a œuvré en étroite collaboration avec les dentellières de l'Atelier National. Le mode d'investigation qui fut employé au cours de l'enquête a suivi cette même éthique. En effet, il s'est agi d'accorder le plus harmonieusement la méthodologie avec l'orientation scientifique de l'étude. »

En effet, pour respecter cette « éthique », c'est-à-dire s'appuyer sur « la parole »⁶ et les porteurs vivants de ce PCI, l'agent-chercheur met en place diverses stratégies. Pour la recherche-dentelle, aucune photo ou vidéo n'a été prise car il ne s'agit pas de donner à voir le geste mais plutôt de comprendre comment il est « vécu » par les dentellières. En outre, les « entretiens semi-directifs » (au nombre de six, de 50 minutes à 1h42 chacun) sont réalisés avec des dentellières qui se sont portées volontaires, « sur leur temps de travail,

⁵ Cf. EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport d'enquête sur la dentelle d'Alençon, un patrimoine culturel immatériel*, Mars 2014, p.7.

⁶ Cf. *ibid.*

dans une pièce de l'Atelier servant aux réunions et aux déjeuners »⁷. Concernant la recherche-carnaval, l'accent est mis sur la dimension « immersive » de la méthode :

« La démarche a été immersive et participative. Le comité d'organisation du carnaval a intégré le chercheur. Nous étions d'ailleurs logés durant l'enquête chez des membres du comité d'organisation qui nous ont offert le gîte et le couvert. Plus globalement, l'investigation a reposé sur des sessions d'observation dans deux principaux hangars où sont confectionnés les chars : ceux de la Parfonterie et du Val des Fleurs (dont une partie des locaux servent de quartier général aux réunions du comité). Ces sessions étaient parfois participantes puisque, ayant été conviés à faire partie d'un char - le char "Doron" du nom de son fondateur et responsable) - nous avons pu contribuer à certaines tâches de préparation du char (peinture). Ceci a constitué une chance d'expérimenter la préparation du carnaval "de l'intérieur" ; et ce, d'autant que le chercheur était aussi convié à toutes les réunions du comité, y compris celles qui se déroulaient jusque tard le soir. Ceci nous a permis de nous familiariser avec le fonctionnement du collectif organisateur, mais également d'établir le contact avec plusieurs micro-communautés regroupées autour de leurs chars. C'est ainsi qu'ont pu être conduits des entretiens auprès de carnavaliers dont un certain nombre furent enregistrés et filmés (voir 2.2.). »⁸

Notons d'ailleurs l'importance, comme pour les fiches-PCI, de la *participation* : pour l'agent-PCI, elle est effective à partir du moment où elle l'invite à contribuer à la pratique enquêtée. Ainsi, la recherche-carnaval s'est déroulée sur un mois, permettant à l'agent d'expérimenter la préparation du festival ainsi que son déroulement. Remarquons toutefois que les indications de durée concernant cette « immersion » est absente du rapport-dentelle, sinon abordée de façon approximative dans le rapport-carnaval :

« Cette recherche repose sur une enquête de terrain qui a été menée entre la fin janvier et le début mars 2019. Cette période nous a permis d'investiguer les dernières semaines de confection des chars, de préparation du carnaval et les cinq jours de la manifestation elle-même. »⁹

Il nous est donc impossible d'appréhender davantage la méthodologie utilisée. Toutefois, remarquons combien l'agent-chercheur tente de se distancier et de s'objectiver, en s'appelant lui-même « le chercheur » pour expliciter sa propre méthode. De cette façon, il tente de s'inscrire dans une rédaction qui rappelle l'approche épistémologique d'une enquête ethnologique réalisée par des universitaires.

⁷ Cf. : *ibid.* : p.8.

⁸ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.4.

⁹ Cf. : *ibid.*

Ainsi, le *rapport de recherche* tend régulièrement à intégrer les normes de rédaction universitaire, dans sa structure notamment :

Encadré 11 - Structure du rapport de recherche réalisé sur le carnaval de Granville, 2019

Introduction
1. Contexte et enjeux de la recherche
2. Orientations méthodologiques
2.1. Une enquête de terrain
2.2. La matière collectée
3. Présentation des résultats
Une limite et son franchissement. La matrice carnavalesque
Un imaginaire géographique pour faire face à l'adversité
Un char pour devenir acteur du territoire Granvillais
La manifestation : une mise en mouvement du territoire granvillais
Un changement radical des repères spatiaux
Un territoire mouvant réorganisé autour des chars
Une traversée rituelle
Le terme du carnaval
Conclusion

Encadré 12 - Structure du rapport de recherche réalisé sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon, 2014

Résumé de la recherche
Cadrage de la recherche
Problématique
Orientations méthodologiques
Présentation des éléments patrimoniaux
Les résonances territoriales de l'activité dentellière
La dentelle d'Alençon : un Point de France dans le Monde...
Un Point de France dans le territoire Alençonnais...
Exercer la dentelle dans l'atelier conservatoire du Point d'Alençon
L'Atelier conservatoire national ; le lieu de la communauté des dentellières
Une territorialité du Point d'Alençon
Un Atelier comme lieu de culte
Le territoire de la filiation
Conclusion

Chaque rapport de recherche se compose d'une partie dédiée à la méthodologie et à la description du *terrain*, à une problématique, puis à une analyse de la « matière collectée ». En effet, le *rapport de recherche* tend à respecter les normes académiques en même temps qu'il tente de se montrer accessible pour le lecteur : des notes de bas de pages précisent le propos, les mots considérés comme importants sont en italiques, des approximations sont placées entre des guillemets. Prenons un extrait du rapport-dentelle :

« Point et réseau, voilà bien deux termes-clefs du savoir-faire dentellier qui secrètent une étonnante résonance géographique. Un point correspond en effet à un *lieu*, unique, identique à nulle autre. Tandis qu'un réseau renvoie au *territoire* qui relie, associe et organise. Or justement, l'expression "*Point d'Alençon*" ramène vers ces deux dimensions : sur une carte, *Alençon* est effectivement une ville unique, identique à nulle autre, c'est-à-dire un "point" : "l'ici". Mais ledit Point

"d'" Alençon relie ce lieu à une globalité qui lui est extérieure, autant qu'il implique l'appartenance du Point à un territoire intérieur. »¹⁰

Enfin, Vincent utilise une troisième stratégie pour répondre à son « éthique ». En effet, ne sont retranscrits seulement des passages des entretiens qui sont « indexés » selon des thématiques correspondantes à l'analyse. Il indique que son approche a évolué depuis son expérience doctorale :

« [...] Alors, oui, en général, c'est pour appuyer une idée... puisque les italiques, les uns avec les autres, si tu les regardes, expriment un certain nombre d'idées maîtresses. Après... j'en abuse un peu. À savoir que c'est un mauvais tic d'écriture, dont j'essaie de me débarrasser. [...] Il faut éviter l'italique, le gras, etc., et bon, depuis la thèse... enfin surtout depuis la correction de la thèse, [...] je le fais plus. [...] On ne met pas de points de suspension non plus... "et cætera", on évite, on ne le fait même pas. Les points de suspension... moi qui mettais des points de suspension à n'en plus finir... [...] Donc, c'est des trucs que j'ai corrigés... maintenant je n'en mets plus, quoi. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Quoi qu'il en soit, nous observons le paradoxe suivant : le discours se montre savant, mais il ne repose que très rarement sur des références académiques. Dans la continuité des fiches-PCI normandes analysées précédemment (cf. chapitre 5), les *rapports de recherche* utilisent des concepts sans les définir. Prenons l'exemple du « corps-territoire » dans le rapport-dentelle, puis des « valeurs » dans le rapport-carnaval :

« La dentelle d'Alençon, d'ailleurs déclarée "dentelle d'hiver" par Louis XV à la cour de Versailles, fut un élément signifiant de l'apparat du pouvoir à travers l'ornementation vestimentaire. Il est vrai qu'un territoire se conçoit comme une extension symbolique du corps du souverain. Dans ce contexte, on devine alors la fonction singulière qu'a pu occuper la dentelle : celle d'une borne qui exprime une autorité propre sur un corps-territoire, et qui assure une médiation et transition de l'intériorité vers l'extériorité à celui-ci : le pouvoir en soi-même, et sur soi-même, s'étend ainsi vers un pouvoir sur l'autre. »¹¹

« La satire sociale et politique, sur laquelle se fonde la plupart des créations de chars, mobilise un imaginaire par lequel cette communauté intègre une réalité s'imposant à elle. Elle en franchit un mur symbolique. Elle accomplit une traversée. C'est ainsi que le carnaval lui permet de se réparer, de se raccommoder chaque année suivant un cycle de renouvellement, avant un retour à une existence ordinaire. Il s'agit d'une résilience. Ces remarques éclairent ce que pourraient être les valeurs de la patrimonialisation du carnaval de Granville. »¹²

¹⁰ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon*, Caen, mars 2014, p.10.

¹¹ Cf. : *Ibid.* : p.11.

¹² Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.19.

Les concepts employés par l'agent-chercheur ne sont pas explicités dans les rapports, mais ils sont hérités de sa propre recherche doctorale en géographie sociale, consacrée à l'étude du PCI comme phénomène de résilience, où cette dernière est considérée dans son acception psychanalytique :

« Quand tu utilises des concepts, par exemple, le "corps territoire" : est-ce que c'est un concept hérité d'un théoricien, ou est-ce que c'est toi qui, à partir du matériau que tu as, fait émerger de nouveaux concepts ? Car je ne trouve pas les références...

- Alors, ça peut être l'un et l'autre. En fait, le "corps territoire", euh... c'est une notion qui est employée chez des psychologues, ce n'est pas quelque chose qui est une invention. [...] Dans les travaux que j'ai menés, je n'ai inventé aucun concept. J'ai pu, enfin, à travers la thèse, c'est ce qui m'a été dit, approfondir et avoir une vision un peu novatrice sur certains concepts, ou plutôt notions. J'en n'ai pas inventé, j'ai approfondi ou j'ai apporté un autre regard sur certaines notions. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Deuxième paradoxe : le rapport-carnaval, intitulé « Une territorialité matricielle », annonce dès sa première page que la connaissance produite ne se montre pas à la portée des profanes. Cela n'entre pas en conformité avec l'objectif que se donne l'agent-PCI, de rendre intelligible les significations de la pratique pour sa *communauté* dans une finalité de sauvegarde :

« Cette dernière [recherche] doit concourir à une meilleure connaissance de la manifestation, à son exposition publique et son partage, dans une perspective qui est d'abord celle de sa transmission. »

Cette ambiguïté nous porte à penser, désormais, que l'agent-PCI cherche, au-delà de la validation de la *communauté*, une reconnaissance qui viendrait, en l'occurrence, de l'Université. C'est ce que nous explorerons dans la partie 2 de ce chapitre. Avant cela, penchons-nous sur les définitions de la recherche-PCI en Bretagne.

1.2. En Bretagne : la « recherche-action », l'« enquête diagnostique » et le « rapport d'enquête » pour nourrir et conforter un rôle et des missions

Contrairement à l'EPCC-LFPN, la recherche-PCI à Bretagne Culture Diversité ne fait pas l'objet d'un pôle ou d'un service à part entière dans l'organisme. En 2020, son directeur nous apprenait que la labellisation de celui-ci en tant qu'Ethnopôle était en discussion entre les agents et le conseil d'administration et le projet, en cours de formulation. BCD réalise toutefois des actions dites, aussi, de « recherche », qui se développent progressivement depuis les années 2017-2018, notamment par les enquêtes « ethno' élargies » et les enquêtes-*diagnostiques*. Le terme de *recherche* est toutefois employé avec parcimonie par les agents-PCI bretons.

1.2.1. La recherche-PCI comme équivoque

En Bretagne, les agents-PCI font, d'avantage qu'en Normandie, la part entre leur *recherche* et la recherche universitaire. Ainsi, leur *recherche* est le résultat des données collectées par les enquêtes-PCI, permettant aux agents de produire une analyse générale et de la restituer dans le cadre de publications, en collaboration avec des universitaires (cf. 3.2.2.). Le terme de « recherche » est rarement employé par nos enquêtés bretons lors des entretiens réalisés avec eux. Ils rebondissent sur ce terme en le répétant, seulement lorsqu'il est déjà introduit par une question. Mais ils l'utilisent comme synonyme d'« enquête », ou, pour signifier « faire des recherches », en distinction ce qui est de l'ordre de l'opérationnel :

« Est-ce que tu arrives à évaluer à peu près le temps que tu passes sur la recherche sur ton temps de travail ?

- Alors, de manière précise, non je ne saurais pas te le dire. À vue de nez, je dirais un tiers de mon temps de travail, où je suis en mode... alors, quand j'entends recherches, j'entends : "les lectures que je peux faire, le temps passé sur le terrain, les analyses d'entretien". Ça, pour moi, c'est plus la partie recherches, enquêtes, études. Par exemple, les deux autres tiers, ça va être : on doit monter une expo', bon ben voilà, t'organises l'expo', enfin le côté plus action culturelle, entre guillemets. Là, ça prend tout de même, ouais... je dirais, un tiers, deux tiers, à vue de nez, à peu près, en tout cas c'est que j'essaie de garder. »

Margot, responsable de l'Inventaire du PCI (BCD), 2020

« Faire des recherches » diffère de « faire de la recherche » ; « faire de la recherche » correspond, pour les agents, au cadre académique. Pour autant, les agents-PCI bretons s'accordent rarement sur ce qu'ils entendent par « recherche », et des sessions d'immersion au sein de leurs locaux, permettant de partager leur quotidien, aurait pu favoriser une meilleure compréhension de cette ambiguïté. Considérons que celle-ci est le fait d'un projet Ethnopôle en tout début de gestation : la recherche patrimoniale n'est pas encore considérée et affichée comme un enjeu central de l'organisme. Notons que le directeur de BCD envisage cette labellisation uniquement à la suite de l'obtention d'un statut académique de l'agent-PCI responsable de l'Inventaire permanent du PCI et de la diversité culturelle :

« Je me demandais : BCD ne voudrait pas devenir un Ethnopôle ?

- C'est un projet, mais j'attendais que Margot ait sa thèse ! J'ai la convention dans l'ordinateur. Je le souhaite, parce qu'il n'y a pas d'ethno' à la DRAC. Donc, il faut vraiment une reconnaissance solide. Et je voudrais bien qu'il y ait un travail avec le ministère. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Observons, d'ailleurs, l'importance pour Xavier de bénéficier d'un soutien solide, venant à la fois de l'Université et de la labellisation du ministère, pour acquérir la légitimité dont

bénéficient la DRAC et son conseiller à l'ethnologie et, en quelque sorte, d'en prendre le rôle.

Ainsi, nos entretiens ont révélé trois usages du terme « recherche » par les agents bretons. Le premier est le plus partagé et le plus général : la *recherche* fait référence à la pratique réflexive et à la méthode. Le dernier témoignage de Margot illustre cette acception : il s'agit de lectures, de sessions de *terrain*, d'entretiens et de leur analyse. Ces actions relèvent, ainsi, du registre de la connaissance, où il s'agit d'identifier et de comprendre ce que sont les éléments de PCI en Bretagne. La méthode employée est jugée identique à celle utilisée dans un cadre universitaire :

« Pour moi, c'est carrément un faux débat ! Si tu travailles consciencieusement, tu fais une recherche, quoi ! Après, tu peux en produire un document de type universitaire ou pas, derrière, mais, pour moi, la méthodo' c'est la même. Pour moi, si tu fais ton travail bien, tu fais ton travail bien. Que ce soit pour la fac, ou que ce soit pour une asso... »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Le deuxième usage approfondit cette idée : la *recherche* apporte une « analyse », une « réflexion plus théorique » (cf. entretien avec Margot, juillet 2020) que l'enquête-PCI : il s'agit d'enquêtes-*diagnostiques*. Elles sont réalisées sur un élément de PCI pour mieux appréhender sa viabilité, ou sur une question spécifique, par exemple l'appropriation de la notion de patrimoine pour la population.

Le troisième usage du vocable *recherche* est spécifiquement adapté au fonctionnement hybride - entre recherche patrimoniale et « actions culturelles » - de l'organisme. En effet, pour Margot, la véritable *recherche* qui est menée à BCD est, en réalité, une « recherche-action » :

« [...] si tu veux, c'est ça qui est intéressant, c'est qu'on est vraiment dans une logique, en tout cas on essaye, d'être dans une logique de recherche-action. Donc on essaye, aussi bien, d'avoir, voilà, des choses sur le terrain - là par exemple les Journées du Patrimoine, on va faire des choses avec des comités de chapelles, donc voilà là on est dans le très concret, on est sur le terrain et on valorise l'élément - et inversement, on essaye aussi d'avancer au point de vue recherche, réflexion un peu plus théorique et commencer à formaliser les choses, donc c'est un début d'article qui, petit à petit, va être nourri et monté en généralités, quoi. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, cette « recherche-action » est le croisement du savoir empirique collecté grâce aux enquêtes, avec une production de connaissances à un niveau plus académique. Voilà une façon, comme pour l'EPCC-LFPN, de s'inscrire dans la recherche universitaire tout en s'en émancipant. On y retrouve la même utilisation de l'expression par le DPRPS qui s'appuie sur celle développée par l'Irepi (cf. chapitre 2).

1.2.2. Les enquêtes « -diagnostiques »

BCD entend réaliser plusieurs types d'enquêtes : l'enquête-PCI réalisée dans le cadre et pour une fiche-PCI (enquête de 18 mois) ; l'enquête « ethno' » dite « longue » ou « élargie », qui s'appuie d'abord sur les résultats de la fiche-PCI, puis permet de réaliser, sur un temps plus long, une analyse approfondie (c'est le cas de l'enquête-Pardons, démarrée en 2017) ; ainsi que l'« étude » ou l'enquête diagnostique », permet de produire des « états des lieux » des éléments de PCI restitués par des « rapports ».

L'*enquête diagnostique* n'est, pour les agents, ni une « recherche scientifique », ni une étude statistique. Les agents se gardent en effet de l'appeler « recherche » ; pourtant, ils nomment leurs restitutions « rapports de recherche ». Ladite « enquête diagnostique » vise une analyse approfondie, formée à partir d'une question, voire d'une problématique, et d'entretiens, mais ne vise pas une « mise en perspective avec les données des travaux de recherche qui existent déjà. » (cf. entretien avec Margot) En effet, pour un agent-PCI, il s'agit plutôt d'une « étude », dans la mesure où « elle répond à une commande » :

« J'avais répondu à un appel d'offres pour une action de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisirs. Donc, ce que j'ai fait, ce n'est pas un article scientifique, c'est le rapport d'étude. Ça n'a jamais été un rapport de recherche ! J'ai utilisé une problématique de recherche, oui, mais eux, ils s'en foutent de la recherche, ils veulent quelque chose de concret ! [...] L'étude, c'est quand tu réponds à une commande. »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2019

Elle n'est pas non plus considérée comme une étude de type évaluation par les agents, pour qui il est important de ne pas s'inscrire dans ce registre en ce qui concerne le PCI (cf. chapitre 5) et de se différencier des pratiques de cabinets de conseil :

« On n'est pas un cabinet d'expertise qui en 6 mois va te donner un document...
On ne fait pas du marketing territorial ! »

Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI (BCD), juillet 2020

L'*enquête diagnostique* peut prolonger un travail de recherche doctorale (prenons le cas de l'*enquête diagnostique* sur les langues bretonnes, dont nous allons détailler le rapport ci-après), peut constituer le point de départ d'une collaboration avec des universitaires, ou encore, peut s'inscrire dans une enquête « ethno' » longue, comme c'est le cas pour l'enquête-Pardons.

Dans ce deuxième cas, Bretagne Culture Diversité a passé une convention de recherche avec le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales (LiRIS, EA 7481, Université Rennes 2) en 2018. En partenariat avec ce dernier, BCD a réalisé une « enquête diagnostique » sur l'appropriation de la notion de patrimoine par la

population du Centre-Ouest Bretagne (l'enquête s'inscrit dans le cadre de l'inventaire *participatif* menée en Pays COB, cf. chapitre 9). Il est important de signaler que les agents-PCI n'ont pas souhaité me transmettre leur rapport, malgré mes sollicitations régulières, notamment parce que les analyses ne sont pas totalement achevées : à l'été 2020, ils commençaient le « dépouillement des enquêtes » et en 2021, l'enquête fait l'objet d'une analyse affinée :

« Donc je ne peux pas encore te donner de résultats puisque on a fait la réunion avant l'été pour organiser la grille d'analyse tout ça, là on se revoit en septembre pour formaliser les choses et tout. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

« On continue l'analyse des entretiens. Pour en sortir un travail plus général, vraiment, d'analyse du patrimoine immatériel en Centre-Ouest Bretagne, par les habitants. Mais là, c'est un travail qui sera plus long, car là on rentre vraiment dans un travail d'analyse, entretien par entretien. Et puis y'a même un projet pourquoi pas d'ouvrage, donc y'a des choses comme ça, donc ça sera un aspect plus long. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Toutefois, les agents nous ont livré, dans nos entretiens, leurs premières analyses. Elles leur permettent d'expliquer certaines ambivalences que les agents-PCI avaient eux-mêmes repérées sur le *terrain* sans pouvoir les expliquer avec distance. Revenons sur la méthode adoptée et les résultats.

L'idée de cette *enquête diagnostique* est venue d'un constat partagé entre agents-PCI :

« On s'est rendu compte – enfin, on le savait, mais ça s'est concrétisé – que dans les réunions, en général, on avait des gens qui travaillaient déjà dans le cadre du patrimoine, ou qui étaient déjà sensibilisés... et finalement, on n'avait pas la catégorie d'habitants qui ne s'investit pas forcément dans le patrimoine, quel que soit le degré ou le niveau d'investissement, mais qui, pour autant, doit bien avoir un avis dessus. Et donc le LiRIS, c'était ça, l'idée. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Les agents, avec un groupe d'universitaires du LiRIS, ont ainsi choisi quatre communes du Pays COB, selon une répartition géographique qui leur semblait pertinente, au regard des « aires culturelles différentes, sur des types de chants, de danses, de parlers breton » (cf. entretien avec Margot). Afin de réunir un « échantillon classique, donc représentatif par rapport à la population de chaque commune – donc hommes, femmes, âges, professions, etc. » -, les agents sont entrés en contact avec les maires pour bénéficier des « coordonnées de personnes qui correspondaient à ces exigences ». Connaissant « leurs habitants », les équipes municipales ont ainsi servi de « relais » pour les agents, et les ont guidés vers des profils correspondants (cf. *ibid.*).

Six agents – deux universitaires et quatre agents-PCI – se sont partagé la rencontre de dix habitants par commune, pour réaliser quarante « entretiens semi-directifs sur le patrimoine » :

« Alors, en commençant sur "Qu'est-ce qui pour eux fait patrimoine", sans parler proprement du PCI. C'est vraiment : qu'est-ce que, eux, ils mettent derrière cette notion de patrimoine, quelle relation ils ont avec ce patrimoine, est-ce que pour eux c'est important de le sauvegarder, est-ce qu'ils sont prêts à faire des choses ou pas, tout ça. Et donc voilà, avec toute une série d'entretiens. Avec évidemment tout le profil sociologique classique, donc profession, origine... donc là, on a creusé ces aspects qui étaient très quantitatifs, voilà, pour avoir un peu plus de détails sur leur parcours de vie. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Ainsi, les agents ont « essayé de multiplier les regards, entre un élu, un habitant non engagé culturellement et un militant culturel » (cf. *ibid.*). Ces entretiens, alors en cours d'analyse en juillet 2020, montraient déjà « des logiques assez partagées, mais pas forcément conscientisées » (cf. entretien avec Margot) :

« C'est très rare, ceux qui ont eu un discours direct, conscientisé là-dessus. Tu connais, hein. C'est à force de confronter les entretiens, les points de vue, les représentations et autres, que toi tu arrives à dégager des choses, pour une analyse un peu plus générale. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

En effet, Margot conclut de ses premières analyses qu'« il y a un attachement, mais aussi une forme de passivité, quand il s'agit de traduire ça en action, ou éventuellement de s'investir ». Ce rapport ambivalent au patrimoine est sous-tendu, selon elle, par un rapport ambivalent à l'héritage de la culture bretonne :

« [...] ça ressort, le cas de la langue, où on a hérité de quelque chose dont on ne sait pas quoi faire, entre guillemets. Y'avait ce discours de : "Le breton, ce n'était pas la modernité, c'était le français, la langue du progrès, de la modernité, etc." Mais en même temps, l'attachement est toujours là. Donc, y'a quelque chose de... bon, on rentre limite dans une espèce de psychologie sociale, sur laquelle je ne m'aventurerai pas trop, parce que je n'ai pas les compétences. Mais quand j'en discute avec Marie, de ce qu'elle avait pu elle-même constater dans le cadre de sa thèse, on retombe vraiment sur ces logiques-là : y'a le symbole, y'a un attachement, c'est un symbole, ça fait partie de leur culture ; pour autant, ce n'est pas toujours vécu au quotidien, ce n'est pas toujours pratiqué, et quand ça l'est c'est pas forcément dans le cadre d'un engagement un peu plus formel, associatif... »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Notons, en effet, que cette « enquête diagnostique » a permis aux agents-PCI bretons de confirmer des impressions et des observations, et de doter ces dernières de données sur

lesquelles s'appuyer pour mieux appréhender le territoire et leur rapport aux acteurs patrimoniaux. Somme toute, ils constituent, par cette enquête, une base de connaissances sur le territoire et plus largement, sur la notion de patrimoine pour la société civile ; données générales qui sont, d'ailleurs, inexistantes, dans le monde patrimonial. En 2021, les résultats sont encore en cours d'analyse ; nous pouvons donc nous interroger sur la façon dont cette compréhension sera mise à profit par les agents-PCI pour des actions ultérieures : peut-être une évolution de leurs outils d'information et de transmission ? Ces connaissances donnent toutefois une reconnaissance certaine à leur propre capacité réflexive et, porteuses de la légitimité académique, elles authentifient plus formellement leur savoir en cours de construction.

Déjà, ces premiers résultats entrent en écho avec ceux d'un sondage qui avait été commandité par BCD en décembre 2013 (dont les résultats ont été publiés en 2014) et réalisée par l'institut de sondage TMO sur « la connaissance que les Bretons ont de la matière culturelle de Bretagne et sur la façon dont ils appréhendent la diversité culturelle ». Les résultats avaient notamment révélé que « la culture bretonne est reconnue et estimée par la population de la péninsule » mais « méconnue » : « la culture bretonne est reconnue par plus de 83 % de ces habitants », mais « 66 % des habitants de Bretagne disent ne pas avoir le sentiment de bien [la] connaître »¹³. Ainsi, pour Margot, « c'est exactement ça, et en fait c'est confirmé : ça n'a pas changé, entre guillemets, dans la mesure où il y a cet attachement, mais qui ne se traduit pas en termes d'engagement. »

En parallèle de cette *enquête diagnostique*, se poursuivait également l'inventaire *participatif* dans sa Phase 3 « Préconisations » (cf. chapitre 9). À ce titre, les agents-PCI avaient rencontré les maires des soixante-dix-huit communes du Pays COB, afin d'informer sur la démarche et de susciter un investissement politique plus fort. Les premiers résultats de l'*enquête diagnostique* permettent également de confirmer des observations faites à l'issue de plusieurs enquêtes (notamment le recul du bénévolat) et de ces rencontres. Le flegme ressenti des élus à l'égard de la démarche participative, ainsi qu'à celui du patrimoine en général s'explique ainsi plus facilement :

« Après, finalement, est-ce que ça nous a appris grand-chose... Non, ça nous a plutôt permis de confirmer des choses qui avaient émergé, dans nos différentes enquêtes respectives, dans les contacts qu'on avait avec les maires, dans le positionnement des élus, tout ça.

[...] Pendant l'enquête, tu sais, on a aussi rencontré tous les maires des soixante-dix-huit communes du COB, et le constat un peu général, c'était que y'avait une forme de... alors la formulation est résumée, mais... y'avait un intérêt pour le

¹³ Des études empiriques montrent l'appropriation que font les acteurs d'organismes culturels et socio-culturels de l'expression et donnent à voir une très grande variété de significations dans les domaines de la musique (Collectif, 2016), de la danse, ou des bibliothèques. La synthèse des résultats est disponible ici : <https://www.bcd.bzh/fr/les-resultats-du-sondage-bcd-en-ligne/>

patrimoine, mais y'avait pas de traduction en actes. C'est-à-dire que beaucoup nous disaient : "c'est important", et en même temps, ils ne mettent rien en place, pour faire quelque chose avec. Et du coup, les habitants, on s'est rendu compte que c'était un peu pareil.

[...] En fait c'était vraiment ça, la nécessité d'une transmission, mais sans prise de responsabilité. Et ce qui rejoint, exactement, ce qu'on constate aussi au niveau du bénévolat, c'est-à-dire que le jour même les gens sont prêts à donner un coup de main, mais prendre les postes à responsabilité dans une asso', là y'a moins de monde. Et, en fait, quand les gens disent : "on manque de bénévoles", c'est pas forcément des bénévoles le jour même - il y a aussi ce cas de figure - mais c'est aussi des bénévoles en termes de responsabilité. Et les maires, c'était pareil, c'est-à-dire qu'ils avaient ce discours de : "C'est important, il faut transmettre", tu vois ? Cette nécessité de la transmission, mais sans prise de responsabilité, ou sans traduire ça par des actes, concrets, en tant qu'élus.

[...] Et puis on constate aussi qu'il y a une image passéiste des éléments de la culture, en fait. Et les élus, ils veulent, surtout en Centre Bretagne, ils veulent au maximum dynamiser leur territoire, enfin voilà, ils perdent quand même un petit peu de monde chaque année. Alors, il y a des nouveaux habitants qui arrivent, mais du coup ça modifie complètement les besoins, parce que si tu veux, c'est un peu, entre guillemets, des néo-ruraux qui arrivent avec des attentes d'urbains... C'est-à-dire des services de proximité, des choses numériques, des choses accessibles indépendamment de leur horaire de travail, et ce n'est pas la logique de la campagne et du monde rural, tu vois. Et donc, on constate ça : ils répondent forcément à ces besoins, à ces demandes. Et en fait, finalement, [...] les maires, dans les budgets, vont prioriser des choses comme ça. Beaucoup, tu vois, quand on les a rencontrés, nous parlaient de : "Ah ! Ben nous, on va avoir un centre médical avec un médecin, une infirmière, etc.", "On va avoir un boulanger qui s'installe", "On a réussi à retrouver une pharmacie", ou "un médecin", etc., dans des déserts médicaux, tu vois. Et donc, forcément, la culture n'apparaît pas prioritaire, et peut-être encore moins la culture bretonne qui a une image passéiste, folkloriste. Alors qu'en fait, ça reste quand même quelque chose de très vivant, dans le quotidien de pas mal de personnes. Alors, évidemment, comme on n'a pas fait une enquête à l'échelle du pays, et exhaustive, habitant par habitant, on n'a pas de chiffres à avancer là-dessus, mais en tout cas les tendances qu'on commence à déceler, quelle que soit la pratique qu'on étudie, quelle que soit la personne qu'on a en face de nous, qui est un habitant engagé dans une asso, un habitant pas du tout engagé, un maire ou autre, on retrouve... on retombe toujours un peu dans cette même logique. "C'est un symbole", "c'est important", "on connaît", mais en même temps y'a pas d'engagement, y'a pas de responsabilités de prises pour s'impliquer dans la transmission du truc. [...] À terme, tout l'enjeu va être de traduire ça par des préconisations qui tiennent compte de ces conclusions, et là, si y'a pas de prise politique des choses, si y'a pas un engagement politique, ben ça sera lettre morte. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Notons, dans cet extrait d'entretien, la forte volonté de l'agent-PCI de comprendre, dans une dimension d'auto-évaluation et d'auto-formation, ainsi qu'une nécessité de s'appuyer sur des connaissances validées par le monde académique pour construire sa compétence et légitimer son savoir auprès de ses partenaires. En effet, ces connaissances donnent du

poids aux *préconisations* qu'ils formuleront ensuite aux acteurs politiques qui sont leurs partenaires (cf. chapitre 9).

1.2.3. Les « rapports d'enquête »

Il existe plusieurs types de *rapports d'enquête*. Si, en Normandie, les enquêtes et leurs rapports sont réalisés selon un schéma unique, en Bretagne, leur format s'adapte aux besoins de connaissance des agents. Il y existe deux types de *rapports d'enquête* en Bretagne : celui qui s'inscrit dans le cadre d'une fiche-PCI et celui qui développe la méthodologie d'enquête employée ; et celui qui restitue les résultats d'une *enquête diagnostique*. Dans tous les cas, ces rapports sont menés par des chargés de mission, et commandités par la responsable de l'Inventaire permanent du PCI et de la diversité culturelle et par le directeur de l'organisme.

Prenons tout d'abord le cas du rapport d'enquête sur « Les savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne ». Il accompagne la fiche-PCI et explicite la méthode et le contexte de la mise en fiche. La fiche-broderie a été réalisée à partir d'une part, d'un groupe de travail, coordonné par Marie, chargée de mission à BCD, de février à décembre 2020 ; et d'autre part, par une enquête *ethnographique*¹⁴, réalisée par celle-ci sur 15 mois (août 2019 à octobre 2020). À la différence des rapports normands, celui-ci n'intègre pas la fiche-PCI comme des « résultats de la recherche » : plus succinct, il présente en onze pages, mais de façon détaillée, le « contexte et les enjeux de la recherche » ainsi que la « méthodologie de la recherche » (notons une nouvelle fois, d'ailleurs, l'emploi indifférencié de « enquête » et de recherche comme synonymes). Il ne propose pas non plus d'analyse de type épistémologique, mais se présente plutôt comme un bilan pragmatique de ce qui a été réalisé et constaté. Ce rapport recense, ainsi, les participants aux entretiens et les lieux des « observations », dont le détail est illustré de photographies (cf. figure n°14, page suivante). Il propose également une synthèse des « problèmes soulevés par l'enquête » : premièrement, la quasi-absence de travaux universitaires sur la broderie et la dentelle en Bretagne, « devenu[e] un écueil concernant les aspects historiques de la fiche d'inventaire » :

« En effet, il n'existe à ce jour aucun travail universitaire de synthèse historique. La thèse de Shantty Turck, doctorante à l'Université Rennes 2 sur la broderie aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles⁵, devrait normalement pallier en partie ce manque quand elle sera terminée, mais seulement pour ces siècles. L'histoire des XIX^e et XX^e siècles restera à écrire.

À ce stade, il reste de nombreuses zones d'ombre, qui n'ont pas manqué d'engendrer des débats au sein du groupe de travail. En l'absence de travaux de

¹⁴ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport d'enquête sur les savoir-faire de la dentelle et de la broderie en Bretagne*, Lorient, décembre 2020.

référence, des points de vue très divers, voire nettement opposés, co-existent. Nous avons tenté de tenir compte au mieux de ces perceptions divergentes. »¹⁵

Figure 20 - Extraits du rapport sur la broderie et la dentelle en Bretagne. Couverture & page 5



Deuxièmement, une « absence de dialogue » entre « les mondes universitaire et associatif », qui « ne favorise pas la production de savoirs », mais surtout qui souligne la difficulté des universitaires à prendre en considération la parole des praticiens :

« Or, tout travail universitaire sur la broderie ou la dentelle devrait tenir compte de leur pratique actuelle et des personnes qui les font vivre. La fiche d'inventaire pourrait être le point de départ d'une meilleure communication. »¹⁶

¹⁵ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport d'enquête sur les savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne*, Lorient, décembre 2020, p.8.

¹⁶ Cf. : *ibid.*

Notons le rôle renforcé, que se donne l'agent-PCI breton, d'intermédiaire, non plus seulement entre l'État et les *communautés*, mais entre le monde universitaire et le monde associatif. Ce rapport, bien qu'il se montre en faveur de la poursuite de la dynamique amorcée, n'a pas trouvé de suite. Ainsi, la seule utilité que l'on peut lui trouver est d'informer la responsable de l'Inventaire permanent du PCI sur ce qui a été mis en œuvre, contribuant, comme les enquêtes-*diagnostiques*, à nourrir le savoir de l'agent-PCI.

Ensuite, dans le cadre de l'inventaire *participatif* et de sa Phase 2 consacrée au *diagnostic*, plusieurs rapports ont été réalisés sur la vitalité d'éléments de PCI présents en Pays COB : les *Festoù-noz* et *Festoù-deiz*, le chant traditionnel, les pardons, les jeux et sports traditionnels, ainsi que la langue bretonne (souvenons-nous que l'organisme breton intègre la langue dans sa doctrine concernant le PCI). L'objectif est chaque fois le même : connaître la viabilité des pratiques, leur « vitalité sociale », c'est-à-dire avoir un état des lieux de la *communauté* praticienne, de son *attachement* à la pratique, de la fréquence et des lieux de pratique, et des « sociabilités » qui la sous-tendent, pour reprendre les mots de Margot. L'objectif est d'obtenir une « vision de l'état actuel des pratiques »¹⁷ identifiées comme PCI par les participants aux réunions publiques, afin d'identifier les facteurs de menace qui fragilisent les pratiques et de formuler des *préconisations* à destination des partenaires politiques.

Les enquêtes sont dites « ethnographiques », en ce qu'elles s'appuient principalement sur les témoignages, puis sur une recherche documentaire et des observations. En totalité, cent-trente-neuf entretiens ont été réalisés, et une « participation à une trentaine d'événements ». Les rapports correspondent bien plus, d'aspect, à des états des lieux factuels qu'aux *rapports de recherche* normands, où il s'agit de promouvoir un savoir savant et théorique. Toutefois, le format des rapports est multiple.

Le rapport que j'ai – en tant que doctorante Cifre – rédigé sur la vitalité sociale des jeux et sports traditionnels en Pays COB est celui dont la forme est la plus littéraire (*cf.* encadré n°13 ci-après) – j'étais, en effet, très imprégnée de la méthode pratiquée en Normandie et cherchais constamment à prouver ma *scientificité* (nous aborderons ce point dans la sous-partie suivante). Mais il présente de façon pragmatique, sur une totalité de cent-quarante-neuf pages, les paramètres suivants, et pour chacune des pratiques investiguées (la lutte bretonne, les jeux d'adresse, puis les sports athlétiques) : le profil sociologique des praticiens et les « catégories d'acteurs », l'organisation (les associations, les lieux, les événements), ainsi que les mesures de sauvegarde entreprises par les praticiens. Pour chaque pratique, une partie permet d'aborder l'« attachement » qu'éprouvent les

¹⁷ *Cf.* : support de présentation de la restitution de la Phase 3 de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne, Lorient, juin 2021. Document interne à BCD.

praticiens à son égard et la façon dont ils le définissent, ou non, comme un patrimoine (cf. encadré n°13 ci-après).

L'enquête avait permis de soulever deux problèmes, que je souligne dans le rapport : d'une part, les conflits existant entre la fédération régionale régissant la pratique et la santé financière des jeux d'adresse et des clubs locaux (ces derniers accusaient l'organisation, d'une même voix, de les abandonner dans leurs difficultés financières, contrairement à sa prérogative de fédération) ; d'autre part, le recul du nombre de bénévoles, la difficulté de renouvellement des praticiens par des jeunes et la grande vulnérabilité économique des clubs locaux. Enfin, le rapport montre que les sports athlétiques, alors qu'ils bénéficient de fiches-PCI inscrites à l'inventaire, ont complètement disparu dans le Centre-Ouest Bretagne ; quelques associations situées sur le littoral breton les pratiquent comme outils de promotion pour susciter l'intérêt des locaux et des touristes dans le but de les faire renaître.

Encadré 13 - Structure du rapport de recherche sur les jeux et sports traditionnels

Introduction

Définition de la mission
Territoire et contexte
Problématiques et axes d'enquête
Méthode et définition des objets d'étude

La lutte bretonne ou Gouren

Qui sont les lutteurs ?
Structure et relations dans l'organisation de la pratique
Le gouren : un patrimoine culturel immatériel

Jeux traditionnels d'adresse

Les joueurs
L'organisation par l'engagement associatif
Les jeux d'adresse : un patrimoine culturel immatériel

Jeux de force ou jeux athlétiques bretons

L'associatif comme support de la promotion des jeux
Les athlètes aujourd'hui : des « moines-soldats »
Les finalités de la sauvegarde des jeux de force : « pérenniser la culture »

Conclusion

Bibliographie
Webographie
Annexes

Le rapport rédigé par Marie, chargée de missions à BCD, sur la langue bretonne dans le Pays COB, remplit davantage des attentes techniques et opérationnelles (cf. encadré n°14). L'introduction y est succincte, et le rapport propose un état des lieux précis des structures de la pratique, ainsi que des « difficultés recensées auprès des témoins » et des « manques

et besoins recensés auprès des témoins ». Si le rapport se montre synthétique, il renvoie régulièrement à la nécessité d’approfondir le sujet :

« Il s’agit ici de broser un tableau général d’un très vaste sujet, qui mériterait de plus amples développements pour chacun des thèmes abordés. »¹⁸

« Les différentes remarques qui suivent sont le bilan de l’enquête menée auprès des acteurs de la langue bretonne dans le COB. Elles renvoient à une problématique bien plus vaste, impossible à traiter dans le cadre limité de ce rapport, la difficile revitalisation linguistique d’une langue quand celle-ci se trouve en situation de minorisation et, de ce fait, menacée de disparition. »¹⁹

Encadré 14 - Structure du rapport sur la langue bretonne dans le Pays COB

Sommaire

Introduction

1. Situation de la langue bretonne dans le Centre-Ouest Bretagne

2. Attitudes vis-à-vis de la langue bretonne

Attachement et nostalgie

Désintérêt, refoulement, déni

Hostilité

Le breton comme atout

3. Bilan de l’offre en langue bretonne dans le Centre-Ouest Bretagne

4. Focus sur quelques structures

5. Difficultés recensées auprès des témoins

Le bénévolat

Une lutte constante

Problématiques de l’enseignement aux adultes

Problématiques de l’enseignement aux scolaires

6. Manques et besoins recensés auprès des témoins

Moyens financiers

Réseau et mutualisation des ressources

Visibilité du breton

Conclusion et synthèse des besoins

Offre pour les enfants et adolescents

Offre pour les adultes

Transmission intergénérationnelle

Réseau

Visibilité et place dans la vie publique

Annexe - Liste des entretiens

Table des matières

Table des figures

¹⁸ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport d’enquête sur les savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne*, Lorient, décembre 2020, p.2.

¹⁹ Cf. *ibid.* : p.54.

Ces *rapports d'enquête* n'ont, à ce jour, pas connu de suites concrètes. Ils constituent aujourd'hui la capitalisation de connaissances pour préparer des actions dans l'avenir, dont la nature est tue par les agents-PCI, sans doute dans l'attente de l'implication du Pays COB avec lequel l'inventaire *participatif* a été réalisé en partenariat.

Les agents-PCI bretons et normands nomment « recherche » leurs productions réalisées complètement en dehors du cadre académique. Ils développent différents registres de *recherche* en essayant, toutefois, de se démarquer de la recherche académique, considérant que cette dernière est fondamentale voire déconnectée des réalités du *terrain* avec lequel ils sont plus directement en prise. On comprend ainsi que les agents-PCI voient leur familiarité avec leur objet d'étude comme une force qu'ils revendiquent comme faire-valoir de leurs compétences. Néanmoins, pour les agents, l'importance que revêt la recherche patrimoniale à divers niveaux montre leur volonté d'institutionnaliser leurs savoirs et d'obtenir une reconnaissance scientifique.

2. Se vivre « chercheur » pour « déconstruire » et se « distancier »

Les agents-PCI bretons et normands voient en la *recherche* davantage qu'une activité : il s'agit d'une « approche », pour reprendre leurs termes, qu'ils appliquent à l'entièreté de leur travail, qui devient même un mode de vie professionnelle (2.1.). Par voie de conséquence, ils consacrent une partie importante de leur activité professionnelle à des productions universitaires : en Bretagne, les agents collaborent avec des chercheurs académiques et publient dans le monde universitaire (2.2.) ; dans les deux régions, les agents réalisent des thèses de doctorat pour justifier leur position et démontrer leur neutralité (2.3.). Ces activités leur permettent ainsi de prendre de la distance vis-à-vis de leurs pratiques, de théoriser leurs savoirs empiriques et de progresser dans leur compétence.

2.1. La « recherche » comme une ressource pour la fabrique du PCI

Même si les agents-PCI bretons et normands ne définissent pas la recherche patrimoniale de la même façon, ils la considèrent communément comme une ressource pour leurs activités professionnelles dans leur diversité. Ainsi, elle ne se traduit pas qu'en termes d'« enquêtes » et d'« analyses », permettant de produire des écrits (fiches, publications, etc.). Elle est aussi utilisée comme méthode de travail. Elle s'incarne même dans une « approche » du quotidien professionnel, partagée par les agents-PCI de façon tacite, implicite, et non tout à fait consciente. En somme, pour les agents, la recherche patrimoniale se vit autant qu'elle se fait. C'est ce que mon observation participante, pendant trois ans, a quotidiennement révélé : agents-PCI, nous nous vivions comme des

chercheurs. Des observations et des discussions informelles mettent en lumière une multitude de cas. C'est en Normandie que nous trouverons les cas plus patents, puisque la recherche patrimoniale est un enjeu central pour l'EPCC-LFPN, et que mon immersion eut lieu dans cet organisme ; pour autant, les entretiens menés avec les agents bretons révèlent un rapport quotidien aussi fondamental à la *recherche*.

2.1.1. La recherche comme « approche »

Tout d'abord, les agents-PCI se réclament d'une « approche scientifique » (*cf.* entretien avec Vincent), où « scientifique » est entendu comme la garantie d'une production conforme aux exigences d'objectivité, de méthode, de précision, relevant de la science. Pour Margot, qualifier l'inventaire du PCI de « scientifique » n'est pas tout à fait exact, considérant tout de même que la recherche patrimoniale n'est pas neutre. Elle préfère parler de « rigueur scientifique » :

« Ce travail de mise en fiche, est-ce que on peut, pour toi, le qualifier de "scientifique" ?

- Euh... c'est forcément biaisé... mais en tout cas y'a une... on a essayé de garder... d'avoir une rigueur scientifique.

- Qu'est-ce que tu appelles "rigueur scientifique" ?

- Ben, en fait, c'est quand on avance un chiffre, quand on avance un élément, c'est qu'il a été vérifié, il a été confronté. Voilà. C'est-à-dire que... Quand je parle du bénévolat, de la baisse du catholicisme, ce n'est pas juste moi qui ai l'impression que les gens vont moins à la messe. Je m'appuie sur des études qui ont été réalisées sur des messalisants, sur le rapport à la religion. Donc voilà, pareil pour l'historien, il s'est appuyé dans le cadre de ses travaux, donc oui, y'a... y'a une dimension scientifique, dans la mesure où trois des six rédacteurs sont des universitaires, donc, forcément, y'a cette rigueur-là, scientifique : c'est l'objet de leurs propres recherches, de leurs propres enquêtes, comme moi. Euh... après, de là à dire : "Vous vous en tiendrez à ça, à cette rigueur scientifique..." Mais on n'est pas juste dans une mise en mots de nos représentations. Voilà, derrière, y'a quand même des enquêtes, du terrain, des observations, qui ont été faites. Donc oui, y'a une rigueur scientifique. Je préfère cette formulation-là. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En effet, rappelons que vérifier ses sources, s'assurer de l'objectivité de son analyse, s'appuyer sur des écrits universitaires, sont des éléments de définition de cette approche ou rigueur *scientifique* que les agents transmettent, d'ailleurs, à leurs apprenants, comme les stagiaires ou les chargés de mission (*cf.* chapitre 7).

La *recherche* est aussi envisagée, pour certains agents-PCI bretons, comme une « démarche » :

« Moi, ce que j'ai fait avec les "ateliers Ethno'", c'est transmettre une méthode scientifique dans une démarche d'apprenti chercheur. Ça ne débouche pas sur des articles scientifiques, mais, le but, c'est de leur apprendre une démarche de

recherche. J'appelle ça des "ateliers d'ethnographie". J'ai toujours dit : "Ce n'est pas "ethnologie", car l'ethnologie, c'est la science... C'est un autre univers, autre chose. Par contre, j'ai essayé de promouvoir une démarche de recherche, mais ce n'est pas une recherche scientifique, les partenaires de la recherche se sentent en démarche de recherche, pour trouver des solutions par rapport à des problématiques qu'ils rencontrent au quotidien. Donc le but c'est de réfléchir, d'avoir du recul, de mettre en perspective leurs pratiques dans une démarche réflexive, ça n'a rien à voir avec une production scientifique. »

Alexandra, ethnologue et partenaire de BCD, 2020

Dans le cadre d'« ateliers Ethno' » avec des collégiens et lycéens, réalisés dans le Pays Centre-Ouest Bretagne à l'occasion de l'inventaire *participatif* (cf. chapitre 9), la *recherche* est convoquée comme méthode favorisant l'esprit critique et d'analyse. Néanmoins, il nous apparaît évident que parler de « démarche de recherche », constitue une habile mais implicite stratégie pour bien distinguer « la recherche » qu'ils réalisent, en tant que production légitime de la science, de la recherche réalisée par des profanes ou amateurs.

2.1.2. Se montrer « chercheur » : en quête d'une reconnaissance

Les agents-PCI cherchent sans cesse à se montrer savants et à faire état de leurs activités académiques comme un prestige dont ils se considèrent les rares dépositaires dans le domaine patrimonial. Ce fut notamment le cas en Normandie, où je fus témoin puis partie prenante, en tant qu'agent-PCI, de la compétition qui existait entre agents. Il s'agissait de se montrer « chercheur » auprès du directeur de l'EPCC-LFPN, qui jugeait lui-même de nos productions, en tant qu'elles étaient *scientifiques* ou non :

« Ah ! Le rapport de recherche de Vincent sur le CHU... c'est tellement intelligent, que je n'y comprends rien ! »

Philippe s'était ainsi exclamé, alors que je passais dans son bureau et qu'il venait de terminer sa lecture du rapport. Je venais de comprendre combien être savant au point d'être inintelligible – aussi étonnant que cela puisse être – pouvait être valorisé au sein de l'organisme : se montrer savant revêt-il plus d'importance que de produire un écrit vulgarisé que les concernés (les porteurs de patrimoine) peuvent s'approprier ? Pour autant, souvenons-nous que les agents-PCI refusent de se présenter comme « experts ».

Cette compétition entre chercheurs-PCI se rappelait à moi à l'occasion d'autres moments de discussions informelles et j'avais retranscrit l'un d'eux sur mon carnet de terrain :

« J'ai l'impression que l'inventaire participatif ne vous a pas enthousiasmé plus que ça, et que vous n'avez pas soutenu le projet jusqu'au bout... »

- Oui, mais, votre inventaire participatif, là, c'est bien mais ce n'est pas de la recherche !

- C'est-à-dire ?

- Ben il n'y a rien de scientifique dans ce que vous avez fait ! Après, que vous en fassiez une problématique pour votre thèse, c'est une chose... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Cet échange avait eu lieu entre deux portes et je n'avais, sur le moment, pas saisi sa véritable signification : il n'avait jamais été question de réaliser un projet de recherche patrimoniale, mais bien d'expérimenter, de façon opérationnelle, une méthode participative. Cet épisode montre aussi que les agents-PCI peuvent avoir une idée personnelle de la *recherche* qui crée des attentes.

Souvenons-nous d'ailleurs que qualifier une enquête de *recherche* est, pour les agents-PCI normands, conçu comme plus valorisant qu'« enquête » (cf. chapitre 7). En effet, à la suite de l'inventaire *participatif*, des agents-PCI m'avait chacun prise à part pour me confier – sans que j'aie formulé une demande spécifique à propos de mon avenir professionnel – :

« Est-ce que tu as pour projet de demander la qualif', après ta soutenance ? Et de continuer, plutôt, à l'université ? »

- Peut-être pas dans l'immédiat, mais oui, c'est un objectif, pour mon évolution professionnelle. En revanche, tu vois, je pense que toi, tu vas plutôt devenir médiatrice culturelle. En fait, c'est ça, ta vocation. Plutôt que la recherche. Je te vois bien travailler dans une collectivité, tu vois, directrice des affaires culturelles, par exemple. Être plus dans l'opérationnel. »

Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » (EPCC-LFPN), 2019

Cette compétition entre « chercheurs » existait déjà avant que je n'arrive à l'EPCC-LFPN, entre le responsable de l'axe « PCI et territoires » et la responsable de l'axe « Identités professionnelles ». Elle s'était ensuite déplacée, au bout d'une année de Cifre, pour me mettre en rivalité avec Vincent, avec qui je travaillais pourtant en étroite collaboration. Comme s'il existait une vraie et une fausse *recherche*, une bonne et une mauvaise *recherche*, ou plutôt : une *recherche* légitime et une *recherche* non-légitime. De façon peu consciente mais engagée, je m'efforçais, avec de plus en plus d'intensité, au fil des mois, de prouver la scientificité de mon travail : mes rapports Cifre – que j'intitulais « rapports de recherche » – étaient des plus longs et des plus détaillés (jusqu'à quatre-vingt-dix pages, sans compter les annexes et retranscriptions d'entretiens) ; j'y prenais soin de m'appuyer sur une série d'auteurs et de justifier la dimension *recherche* du projet d'inventaire *participatif* en l'appelant « recherche-action » :

« [...] favoriser l'apprentissage mutuel, l'intelligence collective, la prise de confiance en ses compétences, tester l'hybridité des pratiques entre recherche et action. Ce projet est une véritable recherche-action dans la mesure où chacun des sujets a mené une réflexion sur ses propres pratiques pour les transformer. [...] Pour aller plus loin, nous pouvons caractériser "Raconte ton territoire !" de "recherche-action *collaborative*", un type de recherche partenariale qui est défini par Yves Bonny comme une "investigation conjointe, où les sujets sont

en recherche, afin de co-construire un savoir lié à la pratique, chacun depuis sa position et sur la base de son expertise spécifique." (2017) »²⁰

Mais, dans quelques cas, la recherche est une ressource dont il ne faut pas se réclamer : l'admiration que provoque la scientificité peut parfois se transformer en apathie. C'est notamment le cas pour les agents-PCI directeurs des organismes régionaux. En réalité, elle se tourne vers la recherche universitaire :

« Je lui avais donné mon manuscrit, une fois terminé, à Philippe, en lui disant : "Bon bah voilà, c'est terminé... si vous voulez voir ce que ça donne !" Bon, il avait lu, comme ça, en diagonale. Et puis il m'a dit : "Bon bah, de toute façon, je suis convaincu que le métier qu'on fait, on peut le faire sans thèse !" Donc tu vois, tu trimes pendant longtemps et de voir une telle... C'est de l'ignorance ! »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« En fait, j'ai vu qu'il avait aussi une certaine réticence par rapport aux chercheurs, parce que lui-même a une formation doctorale en psycho'. Et donc maintenant, les chercheurs... on se méfie des chercheurs, les chercheurs c'est des méchants ? Et puis du coup : "Nous, on est dans le terrain", et tout, ben non, nous on est dans le terrain et eux ils n'y sont pas ! Parce que moi je suis chercheur, et moi je mets les mains dans le cambouis, et moi j'agis sur le terrain ! »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2019

À la lecture de ces extraits d'entretiens, on pourrait penser que les agents-chercheurs se montrent bien plus sensibles que de raison à cause d'un besoin accru de reconnaissance. Pour autant, j'ai moi-même observé et expérimenté cette apathie :

« Une thèse, ça ne sert à rien, c'est pour votre épanouissement personnel ! Nous, on va vous former à faire des fiches. »

« Les universitaires, ils me font bien rigoler : ils sont dans leur tour d'ivoire, là, ils ne font pas de terrain, ils sont déconnectés des enjeux de territoire. Et après, ils viennent critiquer le boulot des autres ! [rires] »

« Oui, vous êtes propriétaire de votre recherche, on a bien compris ! C'est marrant, les chercheurs ils ont toujours peur qu'on leur pique leur recherche ! »

Tirées de mon carnet de bord en 2016, ces exclamations traduisent le climat qui régnait lorsque mon directeur de thèse principal venait rencontrer mon employeur Cifre pour des « réunions de cadrage ».

Cette apathie est interprétée par les agents-chercheurs comme une frustration de ne pas avoir fait de recherche, ou la peur d'une perte de « légitimité politique ». En effet, nous verrons en quoi l'un d'eux se réclame plutôt de l'*expertise* en tant que compétence

²⁰ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur la vitalité sociale des jeux et sports traditionnels dans le Pays Centre-Ouest Bretagne*, Rennes, octobre 2018, p.31.

technique en nuancant l'utilité de la recherche patrimoniale pour la fabrique du PCI (cf. chapitre 12).

2.1.3. Se vivre « chercheur »

La *recherche* est une ressource pour les agents-PCI dans leurs propres pratiques professionnelles : ils s'auto-évaluent quotidiennement et construisent une importante réflexivité sur eux-mêmes, leur rôle et leur posture, à partir de laquelle ils développent, comme on a pu le voir à travers différents extraits d'entretiens, des raisonnements empiriques sur ce qu'ils vivent et observent. Prenons l'exemple de Vincent, qui construit des théories sur le PCI :

« [...] le patrimoine culturel immatériel, il me semble que c'est un patrimoine on ne peut plus religieux ! Y'a une dimension religieuse au premier sens du terme, ce qui fait qu'à un moment donné on se pose la question de la communauté humaine dans son ensemble. L'Unesco, dans son ensemble, c'est bien, mais je dirais l'unité du genre humain ! Et donc l'unité du genre humain sur terre. Et donc y'a bien l'idée de l'unité de nous tous, sur un certain nombre... c'est bien ça en fait. Donc forcément, le vrai sens de la communauté, pour le coup c'est la communauté des hommes. Et j'aurais tendance à plus adhérer à cette idée de communauté des hommes sur terre, que les communautés, sauf quand ils s'identifient...

- Une dimension religieuse, c'est-à-dire ?

- Dans le sens qui nous relie, en fait, le patrimoine culturel immatériel pose d'abord la question de ce qui nous relie les uns aux autres, ce qui nous traverse. [...] En même temps, quand tu regardes la définition du patrimoine culturel immatériel, on est dans l'idée, donc quelque chose qui peut relever de l'esprit, et si tu regardes la définition, c'est "de sentiment d'identité et de continuité", bon. "Identité" par rapport à quoi ? Et "continuité" par rapport à quoi ? Donc là, on pose la question de ce qui est au-delà de nous. Donc on interroge la relation de l'homme au cosmos. Inévitablement. Et si tu interrogues la relation de l'homme au cosmos, tu rejoins sur des notions, qui sont des notions qui relèvent du religieux.

- Mais ça en fait, c'est une théorie ? C'est ta théorie ? C'est quelque chose que tu as développé dans ta thèse... ?

- Non, je ne l'ai pas trop développé. Ça mériterait un développement plus conséquent. Après, je le sous-entends de temps en temps, mais non. Ça s'est forgé à partir de mes missions et ce dans quoi j'ai été engagé. Mais ça mériterait plus de... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

D'ailleurs, les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche doctorale furent toujours conduits sur le temps de travail des agents-PCI : ils considèrent ce temps d'échange comme constitutif de leurs activités professionnelles. Malgré mes sollicitations régulières alors que leurs emplois du temps respectifs étaient déjà bien remplis, les agents se montraient souvent enthousiastes de répondre à mes questions : « C'est bien, ça me permet de clarifier mes idées », ou « C'est toujours intéressant, ça me fait prendre un

certain recul », s'exclamaient certains agents. C'est ce pourquoi, d'ailleurs, des entretiens ont pu durer jusqu'à trois heures consécutives (cf. chapitre 1).

Les agents font également preuve de réflexivité sur les pratiques de leurs collègues, ce qui leur permet d'appréhender les conflits dans lesquels ils sont plongés avec davantage de distance. Souvenons-nous qu'un agent-PCI breton mettait sur le compte d'une « analyse des pratiques professionnelles » la rivalité qui existe entre BCD et l'OPCI-Ethnodoc, afin d'expliquer en quoi l'un peut se passer de labels et l'autre ne le peut pas (cf. chapitre 4).

Prenons le cas, en outre, de Vincent, qui cherche à trouver une explication au climat de tension existant entre lui et le directeur de l'EPCC-LFPN :

« La recherche a toujours été compliquée, ici, à faire reconnaître. Quoi qu'on dise à un moment donné, y'a la question de la légitimité. T'as la légitimité politique d'un côté, et la légitimité scientifique de l'autre. Dans la conduite, dans le côté "je pilote", un moment donné, le politique, il voit le scientifique, et finalement il se dit : "C'est le pouvoir qui détient le savoir, ou c'est le savoir qui détient le pouvoir ?" Philippe a toujours eu la frousse qu'à La Fabrique, il se passe comme au ministère, une défiance des ethnologues, et que les uns qui prennent le dessus sur le politique. Il a toujours tenu qu'il y ait la primauté du politico-administratif sur le scientifique. Il a peur d'une émancipation, d'une recherche pour la recherche, d'une culture pour la culture [...]. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

L'empreinte de la *recherche* sur le quotidien des agents-PCI s'étend aussi à un certain mode de vie professionnelle. D'abord, elle s'incarne en savoir-être dans les relations interprofessionnelles. Pour Cécile, responsable de l'Ethnopôle et de l'axe « Identités professionnelles » à l'EPCC-LFPN, la méthode de la *recherche* l'accompagne dans la gestion de ses activités en général :

« Il y a deux choses différentes. Quand je dois travailler sur la dimension mémorielle, je trouve des ressources : c'est prendre le temps, aborder les questions en n'étant pas uniquement dans un sujet circonscrit depuis le début... j'utilise beaucoup cette approche. Par contre, dans la gestion RH, on va dire, ça me dessert, car je suis plutôt à l'écoute, je n'ai pas envie de prendre des décisions cinglantes, je n'ai pas envie d'être un chef, en fait. Donc ça me dessert dans cette mission-là. En fait, j'ai toujours voulu garder une grande humilité, mais ça devient un problème quand t'es censé être chef ! Tu ne peux pas douter, poser des questions, interroger, et être humble parce que tu penses que tu vas apprendre des autres. Non, on attend de toi une direction pour foncer dedans tête baissée, et je sens que je suis à côté de ce qu'on me demande. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour Vincent, la recherche se vit : « On doit avoir une vie monacale, pour faire ce que l'on fait ! », m'avait-il prévenu, dès mon deuxième jour d'arrivée au sein de l'EPCC-LFPN. « On ne peut pas faire de la recherche de 9h à 12h et de 13h à 17h. Avoir des horaires de

fonctionnaire, ce n'est pas possible », arguaient les agents-PCI, pour demander une plus grande souplesse des horaires au directeur de l'organisme normand :

« Mais en même temps, dans le poste, j'ai pas d'horaires, ça aussi ça a été une négociation, j'ai dit : "Comment on peut faire de la recherche si on a des horaires 9h-midi et 14h-18h ?"... Ce n'est pas possible. Donc bon, du coup, y'a une flexibilité nécessaire, ça aussi, qui a été négociée. Rien ne se fait tout seul. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

La *recherche* est un mode de vie professionnel, au sens, aussi, où dépasser ses horaires habituels de travail est un standard. En Bretagne, Margot nous confie travailler souvent les soirs et les week-ends pour mener à leur terme ses activités de *recherche*, même si celles-ci sont intégrées dans son temps de travail salarié : le temps de la recherche patrimoniale est long et demande une implication au long cours. D'ailleurs, un agent-PCI normand m'a souvent confié vivre avec difficulté le fait de ne pouvoir accorder un cadre plus favorable à sa *recherche* - et qui renvoie, par la même occasion, à l'exigence de rigueur dans la méthode :

« Depuis la réorganisation, où on m'a demandé du jour au lendemain d'avoir un poste d'encadrement, les choses ont véritablement changé. Et puis, j'ai aussi le festival Altérités, qui permet une ouverture sur les travaux des autres. Donc, ça, j'apprécie, mais ça ne me permet plus, moi, de véritablement faire de la recherche. Je ne veux pas renoncer : j'ai accepté une mission à Trouville... qui me rend malade ! J'y vais en pointillés ! Alors, certes, on peut en faire un beau dossier, on peut maquiller, si tu veux, mais ça ne me va pas du tout. Je sais bien que j'ai quelque chose de surface. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Ce mode de vie professionnelle encourage également à une certaine solitude des agents :

« L'information ne circule pas, on n'est pas impliqué dans les projets de Philippe.
- Mais, tu vois, ça montre que c'est un champ de métiers où les acteurs ont vite tendance à s'enfermer sur eux.

- Christian Hottin disait dans son article : "Une communauté de solitaires". C'est une expression qui est hyper juste ! Parce que ce sont des gens qui endossent beaucoup d'activités, qui ont une propension à la solitude, assez peu à la vie en groupe, et à gérer plein de trucs en même temps, et du coup, ce n'est pas facile. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En somme, les agents-PCI se vivent résolument comme des *chercheurs*, au même titre que des chercheurs académiques ; mais exerçant en marge de l'Université. Ainsi, ils donnent une importance certaine à leurs productions réalisées dans un cadre universitaire.

2.2. En Bretagne : théoriser le PCI dans le monde universitaire

Les agents-PCI bretons publient dans des revues académiques, à comité de lecture, en étroite collaboration avec des universitaires. Ces articles leur permettent de prouver plus formellement leur distance vis-à-vis du dispositif-PCI, ainsi que d'obtenir une légitimité dans la constitution de leur savoir sur le PCI.

Prenons d'abord le cas de Xavier, directeur de BCD, qui publie en 2019 un article sur la patrimonialisation du *Fest-noz* dans la revue *Tétralogiques*²¹, dont le responsable de la publication, professeur de sociologie, est le directeur du laboratoire LiRIS, à l'Université Rennes 2. On devine, à la lecture du titre, que l'article tend à formuler une analyse macrosociologique du *Fest-noz* permettant d'étayer une réflexion générale sur le patrimoine :

« L'histoire du *Fest-noz*, de l'élan revivaliste à sa patrimonialisation, servira de terrain d'enquête et donc de lieu de test, d'une conceptualisation du patrimoine qui s'originera dans les définitions classiquement admises dans les domaines juridique, sociologique ou ethnologique. »

Dans cet article, Xavier montre la volonté de s'inscrire dans la littérature universitaire et d'appuyer son propos sur un état de l'art précis :

« Tout transfert d'usage est-il une patrimonialisation ? Ne doit-il pas s'ensuivre, comme le préconise Jean Davallon, d'une obligation que nous aurions de le conserver pour "assurer ainsi la continuité de l'humanité entre le passé et le futur" ? D'où nous vient cette obligation ? À notre sens, elle ne se comprend pas comme la simple conséquence de l'ensemble des dispositions mises en place par suite de la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'objet mais elle constitue le but recherché en réponse à la disparition de l'objet, à la mort sociale de celui-ci (son non-usage) que l'on tente de nier.

Il s'ensuit que ce processus peut très bien être à l'œuvre même s'il n'y a pas reconnaissance officielle, même lorsqu'il n'y a pas patrimonialisation. C'est par exemple le cas lors de la naissance de multiples associations à vocation patrimoniale qui fleurissent dans les années soixante-dix [...]. C'est aussi le cas lors de la naissance de l'association Dastum en 1972 qui se crée autour de la reconnaissance, par une dizaine de chanteurs et sonneurs de musique traditionnelle de l'époque, de la valeur patrimoniale des fonds qu'ils constituaient par leur propre collecte. »

Dans cette même revue, Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI à BCD, publie un article sur son expérience d'enquête sur les pardons²². L'article diffère de celui de Xavier : il se présente comme un « essai ethnographique ». Il prend appui sur l'« enquête de terrain débutée en février 2018 » sur les pardons et troménies en Bretagne

²¹ Nous ne renseignerons pas la référence de cet article, afin de conserver l'anonymat de l'agent.

²² Nous ne renseignerons pas la référence de cet article, afin de conserver l'anonymat de l'agent.

- qui avait été réalisée en vue de la fiche-PCI - ainsi que sur des « observations ». Il « tend à rendre compte du "regard patrimonial" des différents acteurs du patrimoine par le truchement de la relation qu'ils entretiennent à ce dernier. » Margot croise trois approches : le regard de la *communauté* de praticiens, appelée « les natifs », le regard de l' élu, et les « regards "experts" des professionnels du patrimoine », c'est-à-dire du conservateur qui l'accompagne dans son enquête et d'elle-même.

Deux éléments attirent notre attention. D'une part, Margot se qualifie de « professionnel du patrimoine ». L'article ne précise pas si l'adoption de ce statut tient à un raisonnement sociologique. Toutefois, son emploi apparaît comme une façon ordinaire de distinguer des indigènes (l' élu et la *communauté*) et d'instituer la distance que Margot cherche à réaliser vis-à-vis de la dimension militante du projet patrimonial (cf. chapitre 4).

D'autre part, « experts » est écrit entre guillemets et rappelle ainsi l'hésitante affirmation de l'agent-PCI à l'égard de sa propre *expertise*²³. Le « regard expert » de l'agent-PCI peut donc être compris comme la volonté, encore une fois, de distinguer une logique institutionnelle d'une logique profane. D'ailleurs, le vocable n'est jamais réutilisé, dans l'article, pour qualifier le « regard » de l'agent-PCI. Il est largement dévolu, en revanche, à qualifier celui du conservateur du patrimoine :

« Au fur et à mesure de la visite, je me rends compte que, la plupart du temps, je ne vois pas ce que me montre le conservateur, au sens où je ne perçois pas les caractéristiques de l'objet que nous sommes en train de regarder. Comme le constatait elle-même Nathalie Heinich, "ce qui différencie radicalement le chercheur - observé - du sociologue - observateur -, c'est que le premier est à l'évidence un expert du regard à la différence du second qui, désespérément profane, ne voit rien la plupart du temps dans ce qu'observe le premier ». Formé à l'histoire et à l'histoire de l'art, le conservateur du patrimoine, en poste depuis plus de vingt ans, n'a pas seulement « une façon de regarder [mais une capacité à] porter son regard sur un objet, d'isoler celui-ci du contexte visuel ambiant pour en détailler les caractéristiques ». »

Le « regard expert » est, pour Margot, employé pour celui qui sait et qui décide sans concertation avec le profane. Cet article vise ainsi à montrer l'apport de l'agent-PCI qui ne saurait se confondre avec celui du conservateur, en conformité avec l'esprit Unesco. On y retrouve, d'ailleurs, la formulation d'une objectivation de soi : « l'ethnologue coordonne, pour sa part, un inventaire régional des pardons et pèlerinages bretons ». La prise de distance illustrée par cet article a permis à Margot de mieux saisir l'implicite de son *terrain* :

« Ouais, ben ouais, ben en fait, si tu veux, ça rejoint un peu notre conversation qu'on avait sur la question de la relation. Moi, ce que j'aime bien dans cet article, c'est que ça m'a permis d'approfondir la relation que les bénévoles ont à leur

²³ Elle est comprise comme un savoir mis au service du pouvoir de décision (et de la désignation patrimoniale), et donc non-conforme, selon les agents-PCI, à l'esprit Unesco (cf. chapitre 5).

chapelle, le positionnement des élus, et le positionnement des experts du patrimoine avec le conservateur du patrimoine. Parce que, comme j'arrivais dans un monde que je ne connaissais pas, comprendre qui sont les acteurs, c'est bien, mais comprendre comment ils se positionnent, pourquoi ils ont cette réaction et quelle relation, on en revient toujours à ce qu'ils entretiennent, ça a directement nourri au quotidien. Et ce qui manque dans cet article, une figure qui manque, c'est celle du prêtre. Où là aussi j'aurais beaucoup aimé... alors faute de temps parce qu'on avait une échéance pour une revue, mais ça c'est quelque chose qu'il faut que je poursuive, c'est comment les différents prêtres peuvent être amenés à se positionner en fonction de leur parcours, là où ils ont fait leur séminaire, enfin voilà, je commence à me rendre compte que il y a des positionnements aussi différents au sein de l'église. Donc ça, c'est la figure qui manquait dans mon article. Ça c'était le petit truc qui... mais bon ça fera l'objet d'un autre article. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

On comprend, ainsi, que l'activité académique de Margot lui permet de prendre de la hauteur par rapport à ses actions et de nourrir son savoir sur le PCI dans l'objectif de faire évoluer, voire d'améliorer l'intervention patrimoniale²⁴ (cf. chapitre 12) :

« En fait, si tu veux, moi, ça me permet de trouver un équilibre, tout ça, ça me nourrit, ça me permet de trouver un équilibre entre ma pratique professionnelle, de prendre de la distance avec ces pratiques professionnelles et de pas forcément être le nez dans le guidon tout le temps, et comme c'est un temps que je n'arrive pas à dégager sur mon temps de travail, c'est en ça que je le prends sur mon temps perso... mais en fait après, je ne suis pas dans une logique de frontières bien délimitées. Voilà, donc, mais ça après, c'est un positionnement personnel que j'ai par rapport à ça parce que je m'y retrouve en fait, parce que ça m'intéresse. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Les agents-PCI contribuent également à des ouvrages collectifs universitaires pour restituer leurs enquêtes menées en marge du monde-PCI. Il ne s'agit pas de parler de PCI ou de patrimoine culturel immatériel. L'objectif est bien différent des articles de revues académiques : il s'agit de proposer une contribution ethnologique sur les objets d'étude de ses enquêtes-PCI. Margot a contribué à un ouvrage collectif des Presses de l'Université du Québec intitulé « Les communautés patrimoniales »²⁵ avec un article sur la *communauté* à l'origine de la candidature du *Fest-noz*. Il s'agit pour Margot de valoriser son travail de thèse, qui est lié au PCI. En Normandie, Cécile a contribué quant à elle à un ouvrage publié aux Presses universitaires de Rouen : « Le port de commerce de Caen, territoires de mémoires » (2007). Dans le même objectif mais dans un cadre différent, Vincent a publié

²⁴ Nous appelons « intervention patrimoniale » les actions concrètes de sauvegarde sur les éléments de PCI qui conduisent à les modifier et à les adapter au contexte actuel pour assurer leur pérennité. Nous éclairerons cette notion dans le chapitre 12.

²⁵ Cf. : JOANNETTE M. & MACÉ J. (dir.), *Les communautés patrimoniales*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, pp. 115-140.

dans la revue coordonnée par le ministère de la Culture et de la Communication – et surtout implémentée par l’Inventaire général – un article mettant en perspective l’enquête-CHU avec ses recherches doctorales. La revue *In Situ* n’est pas une revue à comité de lecture : elle rassemble un « comité scientifique » composé à la fois de conservateurs, directeurs de musées, de maîtres de conférences et de directeurs de recherche CNRS. Vincent s’appuie sur son enquête-PCI pour répondre à l’hypothèse qui guide sa thèse : « une relation entre l’expression du PCI et des phénomènes de résilience ». Le PCI en tant que reconnaissance institutionnelle est « une démarche pour soigner une communauté en quête de sens » et un « soin intervenant dans un processus de résilience ».

Ainsi, les agents-PCI bretons s’inscrivent bien plus formellement dans la littérature académique que les agents normands. Cette observation surprend, dans la mesure où la Normandie se réclame davantage de la *recherche* que la Bretagne, par son Ethnopôle. Mais rappelons qu’en Normandie, la recherche patrimoniale est conçue comme identique à la recherche universitaire, et que l’organisme se réclame davantage d’une attache ministérielle (*cf.* chapitre 3). Ainsi, quand l’organisme breton tente de construire la légitimité de son futur Ethnopôle à partir de ses activités académiques, l’organisme normand, lui, fort de son héritage comme relais de la MPE, cherche plutôt à faire reconnaître sa recherche patrimoniale comme légitime pour elle-même. Toutefois, dans les deux organismes, il est nécessaire selon les agents-PCI de mener des thèses de doctorat, notamment pour démontrer sa neutralité vis-à-vis du dispositif du PCI.

2.3. Réaliser des thèses de doctorat : justifier son rôle et démontrer sa neutralité

Dans chacune des deux régions, des agents-PCI ont réalisé ou terminent une thèse de doctorat : en géographie sociale et en sociologie en Normandie²⁶, en sociologie et en ethnologie en Bretagne. Faire une thèse est une activité qui revêt une importance capitale pour ces agents et on peut y voir la volonté d’obtenir une reconnaissance de l’Université. Ainsi, ils prennent appui sur leurs pratiques professionnelles et leurs objets d’enquête-PCI pour réaliser leur recherche doctorale.

Vincent a mené la réalisation d’une thèse, de 2016 à 2019, sur le patrimoine culturel immatériel comme phénomène de résilience des populations, et s’appuie sur ses divers « terrains » pour le démontrer : la fiche-CHU, la fiche-arbres, la fiche-Mont-Saint-Michel. Il montre à la fois que le patrimoine culturel immatériel, vivant et évolutif, est par essence

²⁶ Un troisième agent a plusieurs fois émis le souhait de réaliser une thèse en ethnologie et un quatrième en histoire.

un élément de la résilience ; et que le dispositif-PCI participe lui-même à la résilience des communautés (cf. sous-partie suivante).

Dans sa thèse, Vincent fait état de la cohérence qu'il voit dans l'addition de tous ses *terrains* :

« Travaillant à la patrimonialisation avec les acteurs et les institutions concernées, j'ai participé à des territorialisations ; mais je fus également investi auprès d'individus et de collectifs avec lesquels, selon leur souhait, et en répondant le plus souvent à une demande sociale, j'ai contribué à l'expression de leurs "êtres au monde". Toutes ces démarches ont été conçues comme une clinique où le chargé de recherche, tout en agissant au nom d'instances territoriales, a pris en charge des inquiétudes ontologiques. [...]

Au fond, nous énonçons ici l'idée selon laquelle la territorialisation des lieux du patrimoine culturel immatériel procéderait d'une clinique patrimoniale... Cette idée de "clinique patrimoniale" se distingue de la "fabrique du patrimoine" dans le sens où cette dernière insiste d'abord sur le fait selon lequel le patrimoine est une construction. La clinique que nous suggérons met surtout en avant une relation du patrimoine culturel immatériel avec un soin révélant un "déjà là". Cette patrimonialisation, en tant que soin, procède d'une "responsabilité à l'égard de l'Autre" (Paquette, Nelson, 2017). Ce soin à la fois patrimonialisant et territorialisant vise à préserver et restaurer l'existence d'autrui quand elle se trouve perturbée. Il doit déboucher, non sur une domination, mais sur l'accession à une plus grande autonomie possible. »²⁷

Ainsi, cet extrait démontre combien il est important, pour Vincent, d'explicitier, voire de justifier son rôle dans la fabrique du PCI. Remarquons, dans ce nouvel extrait, que la « science » importe pour la reconnaissance des éléments de PCI investigués : l'agent-chercheur se placerait-il donc lui-même comme la caution de la reconnaissance institutionnelle du patrimoine par son attache universitaire ? En d'autres termes, la décision serait-elle considérée comme légitime lorsqu'elle est issue d'un *chercheur* ? Pourtant, rappelons-nous qu'il n'est pas question d'avoir un tel positionnement en matière de PCI.

Dans sa thèse, Vincent s'auto-attribue ce qu'il appelle « un pouvoir scientifique » ; il le distingue du « pouvoir politique », que les *communautés* peuvent souvent lui prêter :

« De fait, ici le chercheur n'est pas qu'un scientifique. Il atteste d'une appartenance du Mont à la Normandie. Il assure une présence du pouvoir régional – mais aussi celui de l'État à travers le ministère de la culture – au plus près de leur domaine et de ses habitants. Il est d'ailleurs déconcertant de réaliser à quel point les participants aux enquêtes entreprennent souvent, pendant des entretiens, de faire état de revendications qu'ils adressent au pouvoir politique et non au scientifique. Plus ou moins consciemment, ils considèrent que derrière le chercheur se trame un pouvoir qui observe et surveille son territoire. »

²⁷ Toujours pour conserver la confidentialité de l'agent, nous ne donnerons pas la référence de la thèse.

Alors que l'agent-PCI se dégage systématiquement de toute responsabilité du point de vue de la décision patrimoniale, ce type de pouvoir est conçu, par Vincent, comme légitime, dans la mesure où il lui vient de la « science ». Notons que la thèse est réalisée à destination d'universitaires, et non pour les pairs patrimoniaux : un tel discours d'auto-glorification serait sûrement controversé dans le monde-PCI.

La thèse est donc le lieu, pour l'agent-PCI, de confier un discours moins policé que dans le monde-PCI. Tout au long de l'introduction, on y découvre une antipathie certaine contre l'ethnologie et les anthropologues :

« Participant de la reprise de contrôle d'un territoire sur le motif de la lutte contre l'"ethnologie sauvage", la mission du patrimoine ethnologique a en effet vraisemblablement suscité une défiance chez une partie des chercheurs tant ses visées n'étaient pas uniquement scientifiques. Preuve en est le départ d'une partie d'entre eux vers le CNRS ou dans des laboratoires universitaires, notamment le LAHIC, pour sauvegarder une certaine hauteur critique sur les processus de patrimonialisation. Quant à ceux qui étaient demeurés liés à la mission, leurs programmes de recherche se sont éloignés de plus en plus du seul propos patrimonial pour privilégier des travaux plus spécifiquement anthropologiques (Hottin, 2017b). Autrement dit, au début des années 2000, la mission du patrimoine ethnologique était devenue une base de subvention des recherches en anthropologie. Désormais moins au service du patrimoine que de leurs propres intérêts disciplinaires, des anthropologues engagés prenaient un pouvoir sur l'institution culturelle au point où la mission du patrimoine ethnologique fut en 2003 renommée "*mission à l'ethnologie*", signifiant une appropriation disciplinaire mais aussi - soulignons-le - une émancipation certaine des perspectives patrimoniales initiales. [...] le patrimoine ethnologique a été confondu avec le patrimoine des anthropologues... »

Pourtant, entre collègues, nous valorisons l'ethnologie comme l'approche de l'enquête par excellence (cf. introduction de la partie 5 de cette recherche). Cette ambiguïté met au jour l'hypothèse suivante : l'ethnologie servirait-elle de faire-valoir pour l'enquête-PCI qui gagnerait en prestige et en légitimité auprès des partenaires dans le monde-PCI ? En effet, on voit que dans le monde universitaire, Vincent ne se réclame à aucun moment de l'ethnologie et de l'anthropologie, bien au contraire :

« Pour ma part, le "patrimoine culturel immatériel", poste pour lequel j'étais recruté et qui ne comprenait plus de référence à l'ethnologie, offrait une perspective libératrice me permettant d'assumer ma singularité disciplinaire. J'allais désormais pouvoir me présenter en tant que géographe "faisant de la géographie". [...] L'époque avait changé, le patrimoine culturel immatériel permettait l'ouverture interdisciplinaire. »

L'entièreté de la première partie (43 pages) à démontrer en quoi le PCI est un « objet géographique » au regard de l'héritage ethnologique. Assumer son appartenance disciplinaire ne fut pas, de notre point de vue, si évident que cela lorsque je partageais les locaux et son bureau. Nos discussions mettaient plutôt l'accent sur un géographe social

qui « fait de l'ethnologie » comme si nous parlions d'une méthode d'enquête. Ces différents paradoxes alimentent l'idée que la réalisation d'une thèse permet à l'agent-PCI de s'émanciper du monde-PCI, en en dénonçant, de façon plus libre et nécessairement protégée par l'institution universitaire, les dysfonctionnements et les faiblesses.

Cette approche de type épistémologique, à la manière des articles que les agents-PCI publient, permet ainsi de se distancier de ses pratiques, et de faire montre d'objectivité, laquelle est conçue par les agents comme une preuve de leur *scientificité*. Moi-même, en tant qu'agent-PCI en thèse Cifre, j'employais une très grande partie de mon temps, pendant la première année, à démontrer mon objectivité et ma neutralité, me réclamant à tout prix d'un regard *scientifique* plutôt que d'un regard militant, dans le cadre de développements épistémologiques.

On observe la même nécessité d'argumenter en faveur de sa propre neutralité dans la thèse réalisée par Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI en Bretagne. On y trouve, l'importance, au contraire, de se dire « ethnologue » pour se distancier de tout militantisme :

« Dans ta thèse, tu écris : "En tant qu'ethnologue, n'ayant ni vocation à fabriquer du patrimoine, ni vocation à modifier les pratiques, je tends à mettre en place une expertise culturelle afin de me situer dans l'accompagnement des praticiens." Je ne comprends pas, car pour moi tu fabriques du PCI, dans la mesure où faire des fiches c'est participer à la mise en patrimoine institutionnelle d'éléments ?

- Je vois ce que tu veux dire. En fait c'était plus... c'était pour marquer le fait que je ne suis pas une militante de la culture bretonne, tu vois, comme Xavier, ou autres : je n'ai pas vocation, moi, à le fabriquer. Et en fait, le terme le plus intéressant, c'est le terme "vocation", en ce que ça renvoie à cette logique de dire : "Je ne suis pas une militante de la culture", ou en tout cas, "Je ne me définis pas en tant que telle". Après, c'est sûr, et là je te rejoins, que mon travail m'invite à fabriquer du patrimoine. Parce que, tu le vois dans mes remerciements, j'ai bien mis clairement, "en remerciant toute l'équipe de BCD avec qui j'ai plaisir à fabriquer du patrimoine au quotidien". »²⁸

Si, en Normandie, la thèse permet d'obtenir un prestige et une assise pour une évolution professionnelle ainsi que pour l'intervention de l'agent-chercheur sur le *terrain* (cf. chapitre 6), pour Margot, l'essentiel se trouve davantage dans l'accès facilité à ses enquêtés et à son objet de recherche :

« Ça me donnait accès au terrain, ça me donnait accès aux coulisses, choses que tu n'as pas forcément quand tu enquêtes de l'extérieur, ça m'a permis de comprendre de l'intérieur comment les projets avaient été pensés, quelles étaient les contraintes, il y avait toujours ces va-et-vient où la thèse apportait un cadre plus général, plus théorique, plus historique, et inversement mes missions de

²⁸ Nous ne renseignerons pas la référence de cette thèse afin de conserver la confidentialité de cet agent.

travail apportaient beaucoup d'exemples concrets, voilà des coulisses, j'aime beaucoup cette notion de coulisses. »

À l'inverse, réaliser une thèse permettait à Margot de mieux comprendre son environnement de travail, de tisser des liens de confiance avec ses collaborateurs, mais également de mieux cerner le PCI, comme objet de son activité professionnelle et de s'en forger une idée plus concrète :

« Ça m'a apporté, j'allais dire, une meilleure compréhension du milieu professionnel dans lequel j'étais. Dans le cadre de ma thèse, j'ai dû faire toute une partie historique pour comprendre qui étaient les acteurs de ce mouvement de culture bretonne, pour le résumer comme ça, et donc, le fait d'avoir eu tout ce travail, au quotidien, je comprenais mieux les logiques de pourquoi telle asso' a du mal à travailler avec telle asso', pourquoi c'est compliqué avec le monde universitaire, quel est le positionnement politique de chacun des acteurs des asso' : "Ah ben lui, on sait qu'il est plus...", je sais pas, je vais dire... "régionaliste tendance nationaliste", tu vois, ça te permet de comprendre les positionnements, les évolutions et autres. Donc, d'avoir une meilleure connaissance, en fait, de mon environnement professionnel. Le fait de faire des entretiens avec des personnes, ben mine de rien, ça crée du lien, quand après tu dois les rappeler pour travailler ou quoi, il y a déjà quelque chose un peu qui s'est créé, donc ça m'a permis d'élargir mon réseau professionnel à travers les entretiens que je faisais avec ma thèse, ça m'a permis d'accéder à plus de conversations off : dans le cadre dans ma thèse, comme on était en situation d'entretien à deux, on me confiait plus facilement des choses qu'on ne m'aurait jamais dites en réunion de travail, devant tout le monde, tu vois. Donc ça, c'est vraiment un point essentiel. Le fait aussi de réfléchir à cette notion de patrimoine immatériel, de vraiment la décortiquer, l'analyser, de voir comment ça se passait ailleurs, ben ça, ça a été enrichissant aussi au quotidien, tu vois, moi, dans mes missions, de mieux me positionner sur... ben... "Qu'est-ce qu'on entend par PCI ?", "Qui pense comme ça ?", "Comment nous on se positionne ?", tu vois, ne serait-ce que... Alors je vais prendre un exemple très bateau, mais en Bretagne, la question de la langue, très vite, a été considérée comme un élément à part entière et pas comme un vecteur. Et donc, tu vois, de mieux comprendre les positionnements de chacun, ou de chaque structure, de mieux comprendre, ben, pourquoi eux ils ne se sont pas investis dans la notion PCI. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, se montrer distant de ses propres pratiques permet de montrer qu'on est capable d'auto-évaluation et d'analyse critique du dispositif-PCI. En creux, on comprend que cette neutralité revendiquée, si elle corrobore le devoir d'objectivité appliqué à la mise en fiche (cf. chapitre 5), semble permettre aussi de faire montre de professionnalité vis-à-vis des acteurs militants (associatifs, politiques), ainsi que de se prévaloir d'une valeur ajoutée permettant de se distinguer des acteurs professionnels du monde culturel (les agents territoriaux, par exemple, cf. chapitres 9 et 10) avec lesquels il pourrait exister une concurrence.

Les agents-PCI se montrent en quête d'une reconnaissance scientifique par l'importance, pour eux, de réaliser une activité académique, qu'elle soit de l'ordre de publications dans des revues ou par la réalisation d'une thèse, particulièrement valorisée dans le monde-PCI au niveau national : la recherche patrimoniale mène naturellement, pour les agents-PCI, à une recherche universitaire, non comme préliminaire, mais évolution professionnelle, conférant, de fait, une évolution institutionnelle à l'organisme régional. Cette quête de reconnaissance scientifique permet à l'agent-PCI, également, d'institutionnaliser ses connaissances en savoir (Margolinas, 2017). Mais cette reconnaissance du savoir n'est pas une fin en soi : elle est un moyen participant à la construction d'un positionnement spécifique.

En effet, rappelons que s'ils se distinguent de la recherche universitaire en qualifiant la leur de « recherche de terrain » (cf. chapitre 7), ils se réclament pourtant d'une « recherche scientifique » : on comprend que l'Université n'est pas conçue, pour les agents-PCI, comme le seul lieu de production de la science, et qu'ils s'en sentent aussi les dépositaires. Pourtant, on a pu voir dans le chapitre 6 que la recherche universitaire est convoquée comme une référence en ce qui concerne la méthode d'enquête. Par déduction, on peut considérer qu'ils cherchent à créer un nouveau cadre légitime de production du savoir savant sur le PCI, à travers leurs activités académiques, tout en s'émancipant d'une tutelle universitaire. C'est ce que nous allons voir dans la dernière partie de ce chapitre.

3. Restituer la recherche patrimoniale « au seuil des sciences sociales »²⁹

Dans le cas normand, l'enquête-PCI est restituée par des conférences et des expositions, à destination de la *communauté* concernée et de la société civile. Mais au sein des deux organismes, les agents-PCI restituent aussi leur *recherche* dans un cadre universitaire et en marge de celui-ci, à destination de leurs pairs et des universitaires. Premièrement, nous verrons que les agents restituent leur *recherche* dans le monde patrimonial par diverses publications. Nous étudierons, deuxièmement, comment les agents tentent de s'inscrire dans le monde universitaire tout en conservant une certaine extériorité. Enfin, nous étudierons comment cette ambivalence leur permet finalement de nourrir le rôle de passeurs qu'ils s'attribuent, entre l'Université et le monde-PCI, créant ainsi de nouveaux espaces d'échanges hybrides et participant à leur donner le sentiment d'appartenir à un collectif.

²⁹ L'expression est empruntée au titre d'une publication coordonnée par l'EPCC-LFPN et le DPRPS (Csgero & Hottin, 2020).

3.1. Restituer la recherche patrimoniale dans le monde-PCI³⁰

Ces publications sont multiples : elles sont le moyen de diffuser la recherche-PCI auprès du « grand public » (i) ; de se montrer contributeur d'une politique nationale en faveur du PCI (ii) ; et, surtout, d'inscrire dans le concret – du moins, sur le papier – leurs retours d'expérience et le raisonnement savant qui en découle (iii).

Parmi les deux organismes, le normand est le seul à publier ce qu'il appelle des « beaux livres », c'est-à-dire des manuels à l'usage du profane, enrichi de photos et d'illustrations facilitant la lecture, dans un langage se voulant accessible (i). Il s'agit, à la fois, de porter à la connaissance du « grand public » les objets des enquêtes menées et de mettre en valeur la pratique investiguée comme un juste retour pour les praticiens ayant participé à l'enquête. Le CRÉCET a publié une dizaine d'ouvrages dans sa collection « Carnets d'ici » qu'il a créée en partenariat avec l'Orep Éditions (dès les années 1980). Citons par exemple : « Confréries de charité en Normandie. Enquête en Pays d'Auge » en 1998, « Des arbres, des rites et des croyances. Un patrimoine culturel immatériel en Normandie » en 2012 (réalisé par Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires »), ou « Les Normands dans la Grande Guerre », en 2018 (par Pascal, directeur adjoint et responsable de l'axe « Mémoire »). Le premier ouvrage cité correspond en effet à la fiche-arbres réalisée en 2010. Très récemment, l'enquête-dentelle réalisée par Vincent a été publiée dans la même collection : « À l'écoute des dentellières » en 2021. Il ne nous est pas possible ici d'apporter des éléments permettant de jauger la réception de ces ouvrages par les profanes : cette information ne nous a pas été communiquée par nos enquêtés parce qu'elle leur est inconnue.

En outre, la revue du ministère Culture & Recherche sollicite régulièrement les acteurs professionnels pour contribuer à ses dossiers thématiques (ii). L'EPCC-LFPN y contribue de temps à autre. Prenons le cas du n°127 de la revue intitulée « Les nouveaux terrains de l'ethnologie » et publiée en 2012³¹ :

« Le Centre régional de culture ethnologique et technique (CRÉCET) a toujours conçu son action comme facteur de développement territorial et social, l'ethnologue étant un maillon dans la co-construction sociale de tout projet patrimonial. [...] Dès lors, la notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) définie par la convention de l'Unesco depuis 2003 présente-t-elle une véritable rupture ? L'affirmation de la place des groupes et communautés, qui apparaît comme l'un des points forts de la convention, était déjà largement prise en

³⁰ Dans cette sous-partie, nous ne donneront pas les références des publications des agents-PCI afin de préserver leur anonymat.

³¹ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/Culture-et-Recherche-n-127>

compte dans les processus patrimoniaux développés en Basse-Normandie, comme dans de nombreuses autres régions. [...] »

On comprend que l'enjeu est, pour Philippe, de montrer combien la notion de PCI ne requiert aucune adaptation des pratiques au sein de l'organisme puisqu'elle ne vient que les renommer. Si le discours apparaît principalement informatif, il restitue également le raisonnement de Philippe, lui permettant de donner un regard empirique sur le traitement du patrimoine ethnologique en Basse-Normandie et d'en fournir une analyse :

« Quelques mots suffisent à les qualifier : dynamique, relativité, appropriation. Toute action patrimoniale possède sa propre dynamique, c'est-à-dire que le fait patrimonial peut-être constamment réinterprété, relancé, voire un temps oublié ; l'absence de définition juridique participe d'ailleurs de cette dynamique. Parce que le patrimoine des uns n'est pas nécessairement celui des autres, il est relatif. Enfin, il doit pour exister être approprié par un groupe social ou un territoire. »

J'avais été personnellement sollicitée en 2018 pour le n°137, intitulé « Recherche Formation Innovation », pour présenter la recherche patrimoniale menée au sein de l'EPCC-LFPN dans le cadre de la Cifre. La commande était d'évoquer le dispositif de financement comme un important levier pour les politiques culturelles, encore trop peu exploité dans le champ patrimonial :

« Parmi les membres de l'ADCIFRE³², les thèses menées en sociologie (18 %) ou en géographie et en gestion (respectivement 12 %) prédominent. Les champs du patrimoine et de l'architecture sont encore peu représentés (5 %), corollaire du peu d'organismes publics accueillant des doctorants Cifre (4 %, toutes disciplines confondues). Pourtant, la recherche associée à l'action permet d'accompagner l'évolution des politiques publiques vers une approche de type bottom up, qui améliore l'adéquation entre les politiques et les attentes ou les intérêts des populations locales, et la coopération territoriale et multidisciplinaire.

Mon expérience de doctorante Cifre en sociologie, chargée de recherche et de valorisation au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) La Fabrique de patrimoines en Normandie, ethnopôle labellisé par le ministère de la Culture, illustre cet enjeu. Je coordonne un inventaire participatif des patrimoines immatériels dans la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (septembre 2017-juin 2018). »

Contribuer à la revue Culture & Recherche c'est, ainsi, démontrer que l'on participe à un réseau d'acteurs professionnels et institutionnels nationaux en charge du patrimoine. Cela s'exprime, voire s'affirme, à travers la publication des actes des colloques organisés par les organismes bretons et normands.

³² Association des doctorant.e.s et docteur.e.s Cifre en Sciences humaines et sociales, que j'ai présidée de 2016 à 2019.

Publier les actes des colloques organisés par les agents-PCI eux-mêmes revient, pour ces derniers, à proposer une contribution littéraire et tangible au savoir produit sur le PCI et à la valoriser publiquement (iii). Mais tous les colloques-PCI (nous approfondirons cette notion dans la sous-partie 3.2.3.) ne conduisent pas nécessairement à une publication.

Bretagne Culture Diversité a, de son côté, mis en œuvre une collection appelée « BRUG » en 2012, pour la publication de contenus sur les thèmes du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle. Actuellement, la collection n'a servi qu'à publier les actes des Rencontres Internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne de 2012 et de 2016. Philippe, directeur du CRÉCET en 2012, propose une introduction à une table ronde. Il y présente l'héritage dont bénéficie l'association pour s'emparer de la notion de PCI comme exemple d'une particularité bas-normande :

« Ainsi en Basse-Normandie, dès le début des années 1980 à la faveur du contrat de plan, l'État et la Région ont facilité la création d'un organisme - le CRÉCET - en charge des questions de patrimoine ethnologique. [...] La compréhension de la notion nouvelle de "patrimoine ethnologique" par les responsables publics et les acteurs concernés - que la loi ne définit pas, contrairement à l'archéologie ou au patrimoine monumental - s'est réalisée sur le long terme. [...] Depuis bientôt trente ans, nous menons un travail, non en vue d'une accumulation des données ethnographiques ou d'un approfondissement de la discipline ethnologie, mais pour participer au développement social, culturel ou économique du territoire, ou plutôt des territoires normands. [...] Ayant toujours intégré dans notre pratique les questions, d'une part, de l'appropriation par les détenteurs du patrimoine et, d'autre part, de la reconstruction permanente des faits patrimoniaux, nous étions tout à fait prêts à adopter le patrimoine culturel immatériel comme énoncé majeur de notre action. »

En outre, les agents-PCI qui pilotent ces colloques-PCI communiquent et, donc, publient dans leurs propres actes. Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI à BCD contribue à donner un retour d'expérience en publiant : « Les jeunes au cœur de l'inventaire participatif en Centre-Ouest Bretagne, l'exemple du concours "Sell'ta !" et des ateliers Ethno' » dans les Actes des Rencontres internationales du PCI en Bretagne. Il s'agit notamment, à travers cette publication, de proposer une description des actions menées, ainsi que l'évaluation de ses propres pratiques :

« Les ateliers Ethno' quant à eux sont un outil pertinent pour sensibiliser les jeunes et réfléchir avec eux aux représentations qu'ils peuvent avoir de leur culture, de ses pratiques et manifestations. Travailler sur cet aspect-là mais aussi sur ce qu'ils pensent être le regard de l'autre sur leur culture a été un moment particulièrement riche. [...] Mais, si l'ethnologue et l'enseignant ont vu leurs objectifs atteints, le bilan est plus nuancé quant à ceux fixés dans le cadre de l'inventaire lui-même, moins sur l'aspect participatif que sur les "résultats" obtenus. Après réflexion, pour les prochains ateliers que nous mènerons, il nous paraît pertinent, sur le fond, d'introduire d'emblée la notion de PCI et, sur la forme, d'"alléger" l'organisation des différentes séances. »

Ce type de retour d'expérience est aussi proposé dans la contribution aux actes du colloque annuel CFPCI, baptisés « Les Cahiers du CFPCI ». Ces Cahiers constituent de véritables manuels : ils traitent, chaque fois, une thématique spécifique en invitant des acteurs professionnels et institutionnels ainsi que des universitaires. Xavier, le directeur de BCD, a contribué aux Cahiers du CFPCI par un article qui retrace l'historique du processus d'inscription, depuis la découverte de la convention, la constitution d'un groupe de travail jusqu'aux effets de l'inscription. Ici, il n'est pas question de proposer une théorisation du *Fest-noz* ou du PCI, mais plutôt de proposer un témoignage empirique.

Ces contributions à caractère informatif ont pour objectif premier de partager un vécu et des bonnes pratiques avec leurs homologues, en tant qu'acteurs professionnels. Le second objectif, tout aussi important mais sous-jacent, est de pouvoir extérioriser les connaissances empiriques capitalisées par l'accumulation d'actions, d'observations et de réflexions, participant ainsi à nourrir le raisonnement de l'agent-PCI sur le PCI.

En Normandie, dans les Actes publiés en 2020 aux éditions de la Maison des sciences de l'homme et dans la collection Ethnologie de la France (Csergo, Hottin & Schmit), *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales*, les agents-PCI qui ont eux-mêmes organisé le colloque en partenariat avec le DPRPS y contribuent en restituant leurs enquêtes-PCI :

« Après plusieurs années marquées par la prédominance des recherches ethnologiques sur ce nouveau patrimoine, le Centre culturel international de Cerisy-la-Salle (Normandie) accueillait du 24 au 29 septembre 2012 un colloque international rassemblant des chercheurs de plusieurs disciplines (ethnologues, anthropologues, économistes, juristes, historiens, géographes), des responsables de l'Unesco, des fonctionnaires de l'administration culturelle et des acteurs de terrain associatifs. Les participants y confrontaient pour la première fois des lectures contrastées de l'histoire du PCI, de la valeur politique de ce patrimoine et du rôle qu'y tient la participation des "communautés". »

Cécile, responsable de l'Ethnopôle et de l'axe « Identités professionnelles » à l'EPCC-LFPN, publie dans les Cahiers du CFPCI ainsi que dans l'ouvrage collectif « Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales », un article restituant l'enquête sur les pêcheries fixes du littoral de la Manche, en objectivant sa propre enquête :

« Dans un premier temps la démarche d'inventaire a permis de poser un regard ethnologique, c'est-à-dire humain et contemporain sur les pêcheries. Outre les éléments immatériels que constituent les recettes de cuisine ou la connaissance intime du littoral par exemple, la fiche d'inventaire décrit les pêcheries telles qu'elles sont aujourd'hui, sans en gommer les innovations. Si les archéologues et conservateurs peuvent regretter que des matériaux plastiques aient fait leur apparition au sein des pêcheries qui pour autant sont majoritairement restées en matières naturelles, le regard ethnologique note simplement que cette intégration d'éléments de récupération s'inscrit dans une tradition bien ancrée chez les

exploitants de pêcheries et surtout que sans ces innovations qui ont simplifié la tâche des exploitants, ces pêcheries auraient certainement déjà disparu. »

Notons que les agents-PCI, s'ils participent au dispositif-PCI, montrent régulièrement la volonté de faire une analyse distanciée de celui-ci. La publication est l'occasion de montrer plus formellement cette distance. Prenons le cas de Cécile, qui, dans ce même article, met en question l'intérêt de la fiche-PCI :

« [...] quels sont les bénéfices d'une telle démarche pour la communauté la plus directement concernée, c'est-à-dire les exploitants, seuls susceptibles de continuer à faire vivre ce patrimoine tel que nous le souhaitons ? Ne fallait-il pas laisser les exploitants évoluer sous l'absence de regard volontaire de l'administration française et simplement, presque discrètement continuer à faire connaître son caractère exceptionnel ? Dans quelle mesure cette démarche vers le PCI conduit-elle à modifier le sujet même du projet d'inventaire ou de classement ? »

Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », propose, dans ces actes, une restitution de son enquête réalisée pour la fiche-arbres. Mais il la place dans une interprétation plus générale, à la faveur d'une « géographie des lieux » :

« Étudiées dans le cadre d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel, les pratiques et représentations liées au végétal n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucune démarche revendicatrice auprès de représentants institutionnels. Les populations concernées ignoraient l'existence de cette notion ; elles n'avaient jamais entendu parler d'une convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le passage du chercheur fut donc une surprise. Il accordait une valeur patrimoniale à des manifestations dont certaines avaient pu être longtemps déconsidérées par les autorités en étant réduites à des croyances populaires superstitieuses.

C'était oublier que ces manifestations portent des messages non dénués d'universalité. Ils procèdent de questionnements sur les hommes et leur différenciation avec les mondes qui les environnent. Ils secrètent une mythologie qui parle à tous et dont les origines puisent dans les profondeurs de la culture européenne préchrétienne. »

Ainsi, Vincent utilise son enquête-PCI comme matériau pour nourrir un raisonnement qu'il conduit dans le cadre de sa recherche doctorale (*cf.* sous-partie suivante). On voit, à travers l'extrait précédent, qu'il s'objective lui-même, en tant que « chercheur », ainsi que sa propre enquête. En effet, l'objectif de cette contribution est de montrer en quoi la démarche-PCI, qui permet le « déchiffrement du rituel » associé à l'arbre, mène à identifier des « revendications patrimoniales » qui étaient jusqu'alors inexistantes dans le réel parce que non-explicitées par eux.

Les agents-PCI s'emploient à restituer leurs pratiques, expériences et analyses auprès de leurs pairs, et entendent apporter leur contribution au savoir sur le PCI. Toutefois, ces apports écrits ne s'inscrivent pas nécessairement dans une littérature universitaire : les

articles ne citent pas d'auteurs ou ne mobilisent pas de concepts propres à la littérature académique. D'ailleurs, ces divers ouvrages et articles ne sont pas soumis à des comités de lecture ou à une validation par des pairs, contrairement au fonctionnement universitaire. En effet, la distinction entre recherche patrimoniale et recherche universitaire est moins présente en Normandie qu'en Bretagne : l'organisme normand se réclame davantage d'une attache ministérielle qu'universitaire, à l'inverse de l'organisme breton. Ainsi, les agents bretons développent, eux, des activités plus en lien avec le monde universitaire, comme nous l'avons vu précédemment.

Notons, cependant, que les agents, par leurs publications dans le monde patrimonial, semblent vouloir reproduire le même exercice que pour des publications académiques, en se montrant distants et critiques vis-à-vis du dispositif-PCI et de leurs propres pratiques. D'ailleurs, ils publient avec un statut hybride, où ils mettent en valeur leur attachement universitaire. On peut ainsi en déduire que les agents-PCI, s'ils cherchent une reconnaissance scientifique, ont pour but de construire la légitimité de la recherche patrimoniale. En effet, nous allons voir qu'ils cherchent le partenariat de l'Université tout en conservant leur extériorité.

3.2. Une intégration en demi-teinte à l'Université : les ressorts du soutien aux universitaires

Les agents-PCI bretons et normands soutiennent la recherche doctorale et interviennent fréquemment à l'Université. On peut donc penser qu'ils cherchent à l'intégrer, dans la logique de la progression de leur compétence.

3.2.1. Soutenir la recherche doctorale

Depuis 2015, BCD « sout[ient] des doctorants ou futurs doctorants dont les travaux portent sur les missions de l'association »³³, à hauteur de 7 500 € par an pendant trois ans. Les candidats répondent à un appel à projets, et un « conseil scientifique » n'en retient qu'un³⁴. La candidature doit contenir une lettre de motivation montrant la cohérence du projet avec les missions, une « présentation détaillée du projet, de la problématique, de la méthodologie et du plan de travail », ainsi qu'un CV.

³³ Cf. : <https://www.bcd.bzh/fr/project/bourse-doctorale/>

³⁴ En 2019, la thèse retenue est intitulée « Brodeurs et brodeuses dans la Bretagne moderne » ; en 2020, il s'agit d'une « Analyse de la mise en place d'une politique linguistique de promotion du gallo par la Région Bretagne ».

Là encore, la scientificité est attendue. Le « règlement d’attribution », document édité par l’organisme à destination des candidats potentiels, présente la « qualité scientifique » comme « critère discriminant » :

« De même, les dossiers de demande de financement dont la qualité scientifique serait jugée insuffisante ne seront pas retenus. [...] En second lieu, les dossiers seront classés selon leur niveau scientifique, leur rigueur méthodologique et leur ambition théorique et empirique. Seront ainsi pris en compte ici la qualité du parcours antérieur d’une part, et la clarté et la qualité des objectifs et du plan de travail pour la thèse d’autre part. »³⁵

Le « conseil scientifique », qui évalue les candidatures, est composé de onze membres : une moitié d’acteurs professionnels issus d’associations de culture bretonne, et une moitié d’universitaires. De cette façon, les agents-PCI encouragent et soutiennent la production de savoir académique sur le PCI. Peu d’organismes – *a fortiori* des associations loi 1901 – proposent des financements de thèse, sur trois ans, dans le domaine culturel et patrimonial, notamment pour des raisons économiques. À ce titre, nous pouvons émettre l’idée que BCD s’inscrit comme un pilote de la production universitaire au sujet du PCI en France.

Afin d’étayer cette assertion, le plus significatif concerne l’importance numérique d’agents-PCI qui réalisent ou ont réalisé une thèse, avant ou pendant leurs activités professionnelles, ainsi que le soutien qu’apportent les directeurs des deux organismes à leur réalisation. L’EPCC-LFPN a aménagé, de 2015 à 2019, un système permettant à Vincent de réaliser sa thèse en parallèle de son activité professionnelle :

« En fait, j’avais commencé une thèse avant d’arriver au CRÉCET. Et quand je suis arrivé au CRÉCET en 2013, Philippe, qu’est-ce qu’il m’a dit ? – mais en même temps je le comprends – "Je ne vous ai pas embauché pour que vous fassiez votre thèse !". Parce que c’est mobilisant, d’un côté, il savait bien que ça allait m’absorber un moment donné, et je venais d’arriver. Donc, ma formation doctorale n’était pas reconnue. Donc, en 2015, j’ai vu Philippe, je lui ai dit : "Écoutez, y’a deux choses, soit moi je me donne les moyens de progresser dans ma profession et d’aller jusqu’au bout de ma formation de chercheur, comme j’avais commencé à le faire avant d’arriver au CRÉCET, soit vous me le refusez." Donc il m’a dit : "Bon, je soutiens votre démarche doctorale, mais l’important c’est que ça n’handicape pas les projets de La Fabrique." Et je lui ai dit : "Ben écoutez, vous me le mettez dans mon plan de formation !", et il m’a dit "ok". Mais j’ai envie de te dire, moi j’étais fermement décidé à partir si ça m’avait été refusé, parce que je comprenais assez vite que si je voulais un jour progresser et quitter La Fabrique pour aller ailleurs, le doctorat était incontournable. [...] Toute la rédaction de ma thèse, elle s’est faite sur mes congés. Congés rédaction. Au départ, je faisais le soir, mais bon, le soir ça va un moment, parce que t’as besoin de continuité, et si tu fais autre chose dans la journée et que tu fais ta thèse le soir, t’as aucune

³⁵ Cf. : *ibid.*

continuité, et ça commençait à me faire peur un moment donné, parce que je me suis dit que je ne pourrai pas... et mes codirecteurs m'ont dit : "Y'a pas le choix. Soit vous allez jusqu'au bout et vous devez être en continuité complète pendant un laps de temps, soit c'est pas possible." Et j'ai dit : "Bon bah, la seule solution, c'est qu'on mette tous les congés." J'ai tout pris d'un coup : novembre, décembre, je n'étais pas là pratiquement, et après en janvier je n'étais pas mal pas là non plus [...]. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Ce témoignage illustre l'importance que revêt la thèse pour les agents-PCI qui souhaitent évoluer dans leur domaine professionnel. Notons d'ailleurs que cette évolution est envisagée comme universitaire seulement (nous reviendrons sur cette remarque dans le chapitre 13). Toutefois, cet extrait ne traduit pas ce que nous avons concrètement observé au quotidien : le travail de thèse n'était pas relégué qu'aux congés, soirées et week-ends, puisque les « terrains » que Vincent avait choisi pour réaliser des enquêtes et des fiches-PCI lui permettaient justement d'obtenir le matériau de sa thèse. Revenons brièvement sur la notion de « choix » : les PCI investigués par Vincent étaient issus soit de sa propre initiative (la fiche-Mont-Saint-Michel), soit d'une commande qu'il réorientait dans le champ du PCI. Ainsi, la thèse publiée aujourd'hui reprend en effet, quasi exactement, le contenu des *rapports de recherche*, voire des fiches-PCI, s'apparentant à une thèse sur articles comme il est de plus en plus commun d'en réaliser dans les sciences sociales.

Ajoutons, en outre, qu'en Normandie, l'activité professionnelle est conçue comme indispensable pour l'agent-doctorant comme *terrain*, afin d'éviter de réaliser une « recherche fondamentale », c'est-à-dire déconnectée des réalités sociales et concrètes (et ainsi ne pas reproduire ce que faisait la Mission Ethnologie).

En Bretagne, Margot a réalisé une thèse sur le processus d'inscription du *Fest-noz* au PCI de l'Unesco de 2011 à 2019 en ethnologie. Sa recherche doctorale est ainsi née de concert avec le développement de son poste salarié à BCD :

« Donc voilà, octobre 2010, je pars en projet de thèse. J'en profite d'être encore dans le cadre étudiant pour faire un stage à Dastum pour approcher encore un peu plus et être à l'intérieur de tout ça. Donc j'ai dû faire 6 mois de stage entre janvier et juin 2011 à Dastum. [...] Et, du coup, je me suis dit que c'était vachement bien. Et je suis partie en thèse et j'ai refait un contrat à Dastum en 2012, mais c'était un mois pour préparer les rencontres, donc c'est anecdotique. Et donc je rentre à BCD sur ce poste qui est créé en juin 2012 et qui devient opérationnel qu'en novembre 2012, il me semble, donc Sidonie et Raphaël ont débarqué avec Xavier en 2012 et moi j'arrive en février 2013 un truc comme ça. Le temps que les recrutements se fassent, quoi.

- Et donc du coup tu t'es retrouvée à devoir faire ta thèse en même temps que ton travail ?

- Tout à fait. Oui, j'étais à temps plein. Même si ma thèse et mon boulot se nourrissaient, j'avais pas comme un cifre tu peux avoir, par exemple, le temps dégagé pour la théorie, donc voilà c'était week-ends, vacances et soirées. »

Margot, responsable de l'Inventaire du PCI (BCD), 2019

Disons même que c'est sa thèse qui lui a permis d'être retenue pour le poste. Sa thèse est apparue comme une garantie de sa neutralité et de sa distance vis-à-vis du militantisme breton :

« Pourquoi le PCI, pourquoi la Bretagne ? Est-ce que tu étais particulièrement passionnée par la Bretagne, toi aussi ?

- Oui, non ! Ça... j'ai bien déconstruit mon rapport à la Bretagne, donc ça va !
[rires]

- C'est-à-dire ?

- Moi ce qui m'intéresse, c'est... les recherches sur lesquelles je travaillais avant, c'était sur les notions de tradition, avant de partir sur le PCI, c'est les formes de recours au passé. C'est un cours de licence que j'ai eu en 3^e année de licence sur la construction de la tradition, la construction du patrimoine, et ses formes de recours au passé. Ça, ça m'a vraiment beaucoup intéressée. Et, en fait, c'est à partir d'une histoire familiale avec la Bretagne et c'est dans le cadre de ce cours-là que je découvre une série de traditions qui étaient pour moi des représentations de la tradition bretonne, je découvre comment elles ont été construites et tout, et là, c'est vachement intéressant. [...] Ensuite j'ai été prise en stage à Dastum. C'était la cerise sur le gâteau, parce que j'étais extérieure, ils ne voulaient pas quelqu'un de Bretagne pour avoir un peu de distance, ou en tout cas, quelqu'un qui n'était pas militant. [...] Après, c'est un enchaînement de rencontres entre Xavier, le groupe de travail, le bon timing, le poste à BCD qui se crée, et je connais la démarche par cœur puisque j'ai l'ai étudiée. J'étais arrivée en demi-finale avec quelqu'un qui avait déjà sa thèse. [...] Ce qui a joué en ma faveur, c'est que j'avais une meilleure, entre guillemets, connaissance de toute la démarche de tous les acteurs. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

À l'instar de l'organisme normand, au sein de l'organisme breton, Margot n'a nul besoin de défendre la nécessité de réaliser une thèse : son attaché universitaire est valorisée par le directeur et lors des rencontres et événements organisés par BCD. Il arrive ainsi fréquemment que Margot intervienne et se présente à la fois au titre de salariée de BCD et de doctorante : lors des cours qu'elle dispense par exemple, ou lorsqu'elle « communique » dans des colloques. Si, lors de sa dernière année - celle de la rédaction - le directeur avait aménagé son poste pour lui permettre de se dégager un jour salarié par semaine pour avancer sa thèse, en réalité, les deux activités se mélangent et se croisent au quotidien.

3.2.2. Enseigner le PCI à l'Université

Quelques agents-PCI délivrent des cours de « technique d'enquête », de « techniques de l'oralité » ou d'« introduction à l'ethnologie », dans les Licences. Ici, il n'est pas question d'enseigner le PCI, le patrimoine ethnologique, ni même le patrimoine, bien que ces notions puissent être utilisées pour illustrer leur propos. Prenons le cas de Margot, qui propose un cours intitulé « Anthropologie du présent », à l'Université de Picardie Jules Vernes, dans la Licence 2 de sociologie :

« Cet enseignement, adossé à un cours magistral, vise à réfléchir sur la manière dont l'anthropologie s'est adaptée, dès lors qu'un certain nombre de terrains se fermaient, notamment avec les processus de décolonisation, et qu'en même temps émergeait la notion d'ethnologie d'urgence. Afin de rendre compte de la diversité des terrains de l'anthropologie, des travaux contemporains sont étudiés : le secteur du bâtiment (Nicolas Jounin), la jeunesse rurale (Nicolas Renahy), les finances au sein du couple (Agnès Martial), les objets d'affection (Véronique Dassié), le patrimoine culturel immatériel (Jean-Luc Poueyto et Laurent-Sébastien Fournier). »³⁶

Ainsi, le PCI est présenté aux étudiants comme un *terrain* de l'anthropologie. Les agents-PCI sont plus particulièrement sollicités par les universitaires pour contribuer à l'équipe pédagogique de Masters sur le patrimoine. Ils interviennent ainsi en qualité de contractuels, auprès d'étudiants.

En Bretagne, Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI, est la seule des agents à intervenir spécifiquement dans des formations consacrées au PCI. Depuis 2017, elle se présente comme « intervenante professionnelle » pour le Master 1 « Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels » à l'Université de Bretagne Occidentale, à hauteur de huit heures d'enseignement par an sur « Le patrimoine culturel immatériel »³⁷. Il s'agit d'y présenter :

« En octobre 2003, l'Unesco adopte la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) avec pour objectif de "promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine" (art.2). Ce cours propose une lecture critique de la convention de 2003 et de son application aux niveaux international (à partir d'exemples issus de différentes régions du monde) ; national (à partir du dispositif français mis en place) et régional (avec l'exemple de la Bretagne, l'inscription du *Fest-noz* sur la Liste représentative et les inventaires régionaux). »³⁸

³⁶ Cf. : Anonyme(c), Curriculum vitae, février 2020. Document interne à BCD.

³⁷ Cf. Ibid.

³⁸ Ibid.

Depuis 2018, Margot intervient également, douze heures par an, dans le Master 2 « Médiation du patrimoine et de l'histoire d'Europe », à l'Université Rennes 2, sur une « initiation à l'enquête ethnographique sur le patrimoine culturel immatériel ». Elle y présente la fiche-type d'inventaire et la méthode d'enquête. Elle dirige aussi chaque année des mémoires de Master et participe aux jurys de soutenance de mémoires. En outre, cette formation leur fournit une manne importante de stagiaires potentiels³⁹.

En Normandie, les agents interviennent dans diverses universités. Dès mon arrivée en tant que salariée Cifre, j'ai été invitée par mon collègue et encadrant Cifre, Vincent, à partager ses cours avec lui. À l'université de Tours, nous sommes intervenus deux années consécutives : chaque fois, nous venions pour présenter, sur deux heures, ce qu'est le PCI. Nous partagions la session en deux : Vincent présentait l'EPCC-LFPN ainsi que ses enquêtes sur les arbres et le CHU ; ensuite, je m'attellais à la dimension institutionnelle, en décrivant et présentant la convention Unesco de 2003, l'inventaire national du PCI et les actions menées par le DPRPS. La stratégie était de commencer par le plus concret (l'organisme et l'objet des enquêtes) pour aller vers le plus technique (qu'est-ce qu'une convention Unesco ?). Ces interventions étaient aussi l'occasion de revenir sur les bases fondamentales de l'institution culturelle en France. Toutefois, ces expériences m'avaient fait réaliser combien le PCI, par son approche inédite de la conception patrimoniale, pouvait générer une certaine apathie de la part des étudiants, notamment parce que notre discours ne se rattachait pas à leurs prérequis sur le patrimoine et ce à quoi ils se destinaient : en termes de droit (la propriété intellectuelle et l'authenticité) et de pratiques professionnelles (conserver le passé). Le PCI les encourageait à modifier leur regard alors qu'ils étaient tous déjà bien engagés dans la préparation de leur diplôme et de leur entrée sur le marché du travail de la conservation. Expliquer ce qu'est le PCI pouvait parfois être perçu par les étudiants comme une gymnastique de l'esprit sans intérêt ou décourageante.

Puis, les années 2018 et 2019 furent consacrées à une session, par semestre, de 24 heures de cours sur le PCI à l'Université de Rouen, pour le Master 1 Histoire parcours « Civilisation, Patrimoine, Valorisation du Patrimoine ». Avec Vincent, nous nous étions également partagé le programme en deux. Ainsi, j'intervenais comme contractuelle, deux heures par semaine pendant six semaines. Vincent présentait ses enquêtes et les éléments de PCI inventoriés en Normandie ; de mon côté, je commençais par l'histoire des institutions culturelles pour l'inventaire du patrimoine en France, des effets des conventions Unesco sur les politiques patrimoniales, puis j'en venais à décortiquer les différentes notions : *communauté*, patrimoine ethnologique, écomusées, *participation*, etc.

La tâche n'était pas sans difficultés - au-delà du fait que j'étais encore novice dans l'exercice d'enseignement. En tant qu'agents-PCI, nous entrions sur un terrain qui pouvait

³⁹ *Ibid.*

se montrer hostile : aux réunions de l'équipe pédagogique, nos collègues intervenants étaient tous issus du champ du patrimoine matériel et des musées, et nous avions la sensation de ne pas appartenir au même monde. Le PCI apparaissait comme un champ mineur de l'enseignement du Master (il comptait seulement pour 2 ECTS), au même titre que le patrimoine naturel.

En outre, à chaque nouvelle promotion d'étudiants, il s'agissait pour nous de démontrer la validité du PCI comme un champ de potentiels débouchés professionnels à ne pas négliger : en effet, les étudiants, pour la majorité issue d'une licence d'histoire, se destinaient quasiment tous à ce qu'ils appelaient « les métiers de la conservation », autrement dit, aux archives et aux musées. Aucun n'avait entendu parler du PCI avant, ni même de patrimoine ethnologique. Dès la première heure de cours, j'avais retrouvé l'apathie observée à Tours, la première année, chez les étudiants, lorsqu'il me fallut décortiquer la convention Unesco. Ainsi, j'avais reconstruit mon propos autrement, afin de présenter le PCI comme une « niche professionnelle » – qu'il soit appelé « PCI » ou non, c'est-à-dire le patrimoine vivant – pour les jeunes diplômés dans le patrimoine : les musées d'ethnographie, les écomusées, allant même jusqu'à parler des associations locales. L'objectif était, plutôt que de les plonger directement dans les aspects techniques de la convention Unesco, de les familiariser aux notions de sauvegarde, de développement durable, de contemporain patrimonial, et de leur faire découvrir l'existence de musées autres que d'histoire et des beaux-arts. De cette façon, au bout des douze heures de cours, j'avais convaincu mon auditoire de l'intérêt du PCI comme champ professionnel.

Ce type d'expérience traduit la nécessité, pour les agents-PCI, de défendre, voire presque de militer, pour la notion de PCI, vis-à-vis des autres champs patrimoniaux, tout en prenant le soin de conserver une certaine distance critique du dispositif-PCI. L'agent-PCI se sent ainsi investi de la mission de convaincre, à la fois les universitaires membres de l'équipe pédagogique et les étudiants. Si dispenser des cours à l'université traduit une recherche de reconnaissance académique, cela montre également la volonté des agents d'inscrire le PCI dans le monde universitaire. On voit les agents affirmer leur spécificité, sans se soumettre à une idée commune du patrimoine, en s'investissant d'une mission de conversion des acteurs du patrimoine culturel matériel à l'intérieur même de leurs formations, c'est-à-dire institutionnaliser le PCI au sein de l'Université.

3.2.3. S'intégrer dans la communauté universitaire ?

Les relations avec les universitaires et les autres doctorants ne sont pas toujours évidentes. En Normandie, Vincent me confiait régulièrement ne pas vouloir s'intégrer davantage dans le laboratoire auquel il était rattaché, ayant le sentiment d'être bien différent des autres géographes et exécrant « l'ambiance dans le monde académique » : la concurrence et le dédain des autres universitaires à l'égard de ceux qui « font du terrain » (cf. discussion informelle). De mon côté, il fut bien difficile de m'intégrer dans un

- 787 -

laboratoire où les doctorants étaient eux-mêmes des militants bretons et bretonnants⁴⁰ : j'étais vue comme corrompue par les institutions publiques et bien trop critique vis-à-vis de mon objet d'étude. Quant à Margot, qui est inscrite dans un laboratoire de l'université d'Amiens, ses rapports avec ses collègues universitaires sont mitigés :

« Non, je ne suis pas mal reçue. Après, en fait, officieusement, je ne sais pas. Officiellement non. Parce que justement, tu fais aussi des articles, peut-être plus empiriques. Eux, ils ont moins le temps de faire du terrain, et sont avides d'infos sur le terrain. Quand j'ai commencé à faire ma thèse, je sais que y'en a qui se sont dit : "Ça y est, elle est tombée du côté obscur, dans le militantisme breton", ce qui laisse sous-entendre ou qui donne à travaux une dimension de prise de parti. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Réaliser une thèse en tant qu'agent-PCI permet, en effet, selon l'organisme breton, d'apporter aux universitaires des données empiriques. C'est dans cette perspective qu'il s'est lié, depuis 2018, avec le LiRIS – et c'est ce qui lui a permis de publier, dans la revue *Tétralogique* (cf. 3.2.2.) – :

« En 2018, on a commencé notre séminaire sur le patrimoine parce qu'eux-mêmes avaient des terrains d'étude sur le patrimoine, qu'on se connaissait et qu'on s'est dit : "ça serait sympa de se prendre des temps, comme ça, tous les 2 mois à peu près, de séminaire, de réflexions !" Nous, l'avantage – quand je dis "nous", c'est avec Xavier – c'est qu'on apportait le terrain, en fait, si tu veux. Parce que, ben, ce sont des prof' de fac, qui ont des charges administratives, et tout, donc ils font moins de terrain que nous. Et donc, à partir de nos exemples de terrain, nous, on commençait à avoir cette réflexion sur le patrimoine, au regard de la théorie de la médiation. Eux, ce sont des élèves, entre guillemets, de Jean Gagnepain, et donc, de la théorie de la médiation, à laquelle Xavier a également été formé. Donc moi, je découvrais un peu ça. L'idée, c'est de questionner le patrimoine. C'était très enrichissant. Et puis eux, ils se sont décidés, du coup, de consacrer un numéro de leur revue, donc, qui s'appelle *Tétralogique*, au patrimoine. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Ainsi, les agents-PCI amènent le *terrain* aux universitaires, qui, eux, les accompagnent dans la formulation de leur raisonnement et la construction de leur savoir sur le PCI. Ce type de collaboration n'existe pas en Normandie et est inédite en Bretagne. En Normandie, les agents-PCI ne cherchent pas à construire ce type de partenariat avec l'Université ; en Bretagne, cette expérience diffère de l'historique rivalité qui existe entre associations culturelles et universitaires (cf. chapitre 4).

Toutefois, les agents-PCI normands et bretons ne cherchent pas nécessairement à intégrer complètement la communauté universitaire, mais plutôt, comme il était souvent dit à l'EPCC-LFPN : « avoir un pied dedans, un pied dehors ». L'attachement à l'Université

⁴⁰ De 2015 à 2019, j'étais doctorante au sein du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC, Université Rennes 2).

apparaît, d'abord comme la reconnaissance et l'institutionnalisation de leur compétence sur le patrimoine.

Notons, en effet, que les agents-PCI ayant terminé leur thèse respective, ont d'eux-mêmes fait évoluer l'intitulé de leur poste : Vincent se présente désormais, officiellement, comme « chercheur » au sein de l'OPCI-Ethnodoc – plutôt que « chargé de recherche » à l'EPCC-LFPN –, et Margot se présente comme « ethnologue, chargée de l'inventaire du PCI ».

Pour autant, ils ne se réclament pas, dans leurs relations publiques, d'être rattachés à un laboratoire universitaire. Et, s'ils interviennent au sein de l'Université, leurs quelques candidatures à des colloques universitaires sont refusées (nous ignorons la proportion de refus par rapport au nombre de demandes, mais nous en avons été témoins à deux reprises en Normandie). Il n'en reste pas moins que les agents-PCI participent à un nombre important de « colloques » qui ne sont pas universitaires. Pour Vincent, qui a participé à 19 « colloques » entre 2005 et 2018, il ne s'agit que de « colloques » organisés par des institutions culturelles ou patrimoniales et non des universités (ou même pas de partenariats avec universités)⁴¹. Sinon, lorsque les agents-PCI interviennent dans des colloques universitaires, c'est pour présenter leurs « terrains » d'enquête : par exemple Cécile, dans le domaine portuaire ou Margot, sur le *Fest-noz* ; mais leur participation reste mineure.

Ce paradoxe nous incite à poser que, en réalité, les agents-PCI cherchent à alimenter un statut hybride, sur lequel ils construisent leur professionnalité : en d'autres termes, d'utiliser leur légitimité universitaire pour construire leur propre légitimité en tant qu'acteurs professionnels du PCI. La conduite de colloques-PCI est significative de ce phénomène.

3.3. Le colloque-PCI : créer un pont entre l'Université et le monde-PCI

Une partie importante de l'activité professionnelle des agents-PCI est consacrée à la contribution, voire à l'organisation d'espaces d'échange et de réflexion entre eux et d'autres acteurs. L'importante réflexivité que nous avons évoquée précédemment se donne à voir aussi par des journées de rencontre, appelées des « séminaires » ou des « colloques », organisés en dehors de l'Université – que nous nommerons, ici, « colloques-PCI ». Le raisonnement des agents-PCI est ainsi valorisé sous forme de « communications » ou développé grâce à la confrontation de réflexions élaborées préalablement. En outre, certains agents couplent ces activités avec l'organisation et la programmation de leurs propres « colloques » et « séminaires » et participent ainsi à arbitrer le discours sur le PCI et les acteurs le réalisant.

⁴¹ Cf. Curriculum Vitae de Vincent, document interne à l'EPCC-LFPN.

3.3.1. Le colloque-PCI

La notion de colloque a été peu étudiée en sciences sociales, alors même qu'elle est un outil fondamental de l'activité académique. Nadia Molea Fejoz (2008), dans le cadre d'une enquête sur sa définition, ses fonctions, sa méthodologie et ses typologies, menée auprès des travailleurs sociaux genevois entre 2002 et 2003, se focalise sur le colloque du travailleur social : il est protéiforme mais bien spécifique à ce domaine d'activité en ce qu'il réunit uniquement ces acteurs professionnels et constitue une réunion obligatoire, réalisée sur le temps de travail et selon une certaine régularité (toutes les semaines ou tous les mois). Le colloque-PCI est, quant à lui, facultatif, et ne respecte pas nécessairement une régularité. En revanche, il est, comme pour les travailleurs sociaux, « la seule occasion de se retrouver », puisque les agents-PCI « ne se réunissent pas de manière spontanée et/ou informelle » entre organismes (Molea Fejoz, 2008 : p.19). Il ne rassemble pas, toutefois, une « équipe » d'une même institution, il est souvent régional, national, voire international.

Le format du colloque-PCI est hybride. D'une part, il se calque sur le format du colloque universitaire : il se réalise dans un format magistral, et permet de restituer des expériences et des savoirs en les confrontant à ceux des autres participants, qu'ils interviennent ou soient uniquement spectateurs. De cette façon, le colloque-PCI participe en quelque sorte, comme le colloque universitaire, à la circulation du savoir, mais revêt également une dimension éducative, en ce qu'il informe sur différents traitements et diverses appropriations du PCI. Il procure, en outre, une certaine reconnaissance à ses communicants : présenter une « communication » sur sa *recherche* menée dans le cadre d'une enquête-PCI représente, pour l'agent-chercheur, une façon de valoriser ses travaux et de gagner en prestige auprès de l'assemblée des agents-PCI. Certains agents-chercheurs font même reconnaître leurs « communications » réalisées aux colloques-PCI comme des contributions « scientifiques » pour la validation d'ECTS à l'Université.

Néanmoins, le colloque-PCI ne fonctionne pas selon un comité scientifique ni un appel à communications : il programme des acteurs préalablement choisis par les agents qui l'organisent, pour leurs domaines de recherche universitaire ou patrimoniale, ou leurs projets-PCI. Cela demande aux agents du comité d'organisation de connaître ce qui se fait autour du PCI en France, ce qui a pour effet de former une sorte de réseau⁴² d'acteurs PCI.

En effet et d'autre part, le colloque-PCI est un moment de réunion entre acteurs PCI – agents-PCI, universitaires, praticiens et techniciens culturels – pour présenter leurs travaux, partager leurs problématiques et interrogations. C'est un temps propice à l'enrichissement du raisonnement de l'agent sur le PCI et leurs propres pratiques. Il lui

⁴² Nous n'inscrivons pas notre réflexion dans une théorie des réseaux : le terme de « réseau » est utilisé ici comme un ensemble d'acteurs qui se connaissent, interagissent ensemble et se réunissent autour d'une activité qui est partagée (le PCI).

semble nécessaire, pour prendre de la distance et vérifier que ses interrogations sont partagées et que ses pratiques intègrent une certaine éthique ou norme. Ce temps permet de formaliser ce raisonnement : leurs expériences leur permettent de contribuer au savoir sur le PCI et de le théoriser. Le colloque-PCI est un moment de « pause » dans le quotidien très chargé des agents :

« Le temps des Rencontres c'est celui de la pause. Le temps pour nous arrêter, mettre un frein à cette course folle que nous nommons activité, prendre le temps de se saluer, d'échanger. [...] Ce temps de pause nous l'utilisons à retrouver ce qui fait sens dans les actions menées autour de ces notions de patrimoine culturel immatériel et de diversité culturelle. Qu'est-ce qui motive nos actions ? En quoi participons-nous à une redéfinition du terme de patrimoine ? En quoi ces actions favorisent-elles une meilleure reconnaissance de nos pratiques culturelles issues des milieux populaires traditionnels ? En quoi s'inscrivent-elles dans des projets plus globaux et contemporains qui questionnent la place du citoyen dans la prise de décision, la démocratie participative et les droits culturels, et qui tiennent compte de la fragilité de nos écosystèmes en réinventant des modèles de vie sur un territoire donné ? »⁴³

En effet, il permet ainsi d'inscrire le raisonnement des agents-PCI dans des conceptions plus générales : la notion de patrimoine ou de démocratie participative sont régulièrement convoquées comme les contenants des échanges et débats qui ont lieu. On trouve deux configurations majeures dans la tenue de colloque-PCI : la réunion des agents-PCI lors des colloques-PCI par les instances centrales (le DPRPS et le CFPCI), et le pilotage de colloques-PCI par les agents eux-mêmes.

3.3.2. Former un collectif et se former

Au niveau national, le DPRPS organise chaque année ce qu'il appelle un « séminaire » ou des « journées », réunissant les acteurs participant à la campagne en cours de l'inventaire du PCI. Il se fait en partenariat avec un organisme différent (en 2015, 2016 et 2017, ce fut avec l'IDEMEC et la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, en 2018, avec l'EPCC-LFPN, puis en 2019 avec l'OPCI-Ethnodoc, et en 2020 avec le CFPCI). Les « séminaires » sont plutôt réservés à des sessions courtes de rencontres, sur une journée, où les intervenants peuvent être tout à la fois : le public, les organisateurs, les communicants.

Ces rencontres annuelles réunissent ainsi les agents-PCI des différentes régions : des agents d'Ethnopôles, de collectivités, de DRAC, qui ont pour mission générale l'inventaire du PCI. Elles provoquent une certaine liesse de « se retrouver » entre agents-PCI des diverses régions. Elles permettent d'échanger sur des problématiques qui les lient. À cette

⁴³ Cf. : <http://www.bcd.bzh/pci/fr/les-rencontres-internationales-du-pci-en-bretagne/>

occasion, ils emploient le « nous » : on se reconnaît dans les réflexions de l'autre, et on y tisse des relations extraprofessionnelles, parce qu'on « se comprend ». On apprend des expériences des uns et des connaissances des autres.

Les « Journées 2016 sur les inventaires du patrimoine culturel immatériel de la France » ont eu lieu à Aix-en-Provence. Il s'agit d'un partenariat entre l'IDEMEC, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Inoc (l'Institut Occitan d'Aquitaine). Ces journées ont permis d'échanger sur l'interdisciplinarité, la nécessité de sortir de l'ethnologie comme unique discipline pour l'étude du PCI, et la « difficulté de collaborer avec d'autres corps de métiers » ; d'évoquer la définition de la notion de « communauté » qui est « présentée comme si elle était homogène par l'Unesco, alors qu'elle est par définition conflictuelle » et qu'ainsi, « le travail autour du PCI met en exergue les conflits existants au sein des communautés » ; ou encore de constater collectivement que « l'étape nationale d'inscription d'éléments PCI sur l'inventaire est souvent sous-estimée par les *communautés* au profit de l'inscription Unesco »⁴⁴. À l'issue de ces rencontres, l'ensemble des participants avait émis l'idée de « mettre en place un réseau PCI pour les acteurs qui travaillent sur l'inventaire, une sorte de plateforme pour mettre en réseau et mettre à jour les information » ; toutefois, une telle mesure, qui aurait pu renforcer ce sentiment d'appartenir à un groupe d'acteurs professionnels, n'a jamais vu le jour.

Pendant ces journées, il n'y a pas de public extérieur : les intervenants sont le public. Toutefois, c'est aussi l'occasion pour les agents-PCI de s'y rendre accompagnés des partenaires de l'enquête et de la fiche-PCI. En 2016, Vincent y avait invité la directrice du Service culturel du CHU de Rouen, qui était intervenue pour présenter le projet-PCI. Il s'agit d'inscrire plus formellement la volonté de l'agent-PCI de faire participer la *communauté* et d'éviter l'entre-soi (ce que les agents-PCI normands reprochent tant, justement, au monde universitaire). On peut aussi penser qu'inviter des acteurs extérieurs permet de se vivre et de se montrer davantage comme un collectif soudé : on les présente à ses homologues et on cherche à les faire s'y intégrer.

Tout au long de ces journées, les agents-PCI présentent à tour de rôle leur projet-PCI respectif qui a lieu sur l'année en cours : les journées de 2016 réunissaient ainsi les agents-PCI ayant répondu à l'appel à projets du DPRPS de 2015. C'est aussi l'opportunité de proposer une communication réflexive et de faire montre de sa « scientificité » auprès des autres agents-PCI.

De façon annuelle et régulière, le colloque-PCI organisé par le CFPCI, « autour des politiques et des usages du patrimoine culturel immatériel »⁴⁵, diffère quelque peu des

⁴⁴ Propos recueillis et inscrits dans le carnet de bord.

⁴⁵ Cf. : <https://www.maisondesculturesdumonde.org/colloque-international-du-cfpci>

journées du DPRPS. En tant que siège national, il propose une thématique spécifique et différente chaque année, et invite différents acteurs concernés par celle-ci, dans leur diversité :

« Ces rendez-vous réunissent des représentants d'institutions culturelles, universitaires, praticiens, originaires d'une dizaine de pays, permettant d'aborder dans une perspective critique et comparative les formes que revêt la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO (2003) dans les divers contextes nationaux et champs concernés. »

Ce colloque-PCI s'apparente donc davantage à ce que l'on connaît du colloque universitaire ; mais il ne diffuse pas d'appel à communications. Il n'invite pas que des universitaires ou des agents-PCI, et il est ouvert à un public qui vient y assister. Ainsi, pour les agents-PCI, il est à la fois l'opportunité de présenter une « communication », et de s'informer : en effet, chaque année, Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI à BCD et quelques membres de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN s'y rendent pour y assister plutôt que pour y intervenir. Il en va de même pour les agents-PCI d'autres régions : ce colloque-PCI participe, de la même façon que les rencontres du DPRPS, à créer un collectif le temps de deux à trois jours chaque année, en même temps qu'il leur permet, davantage qu'avec le DPRPS, d'approfondir leur savoir-PCI.

Le premier colloque eut lieu les 6 et 7 septembre 2012 et eut pour titre « L'administration du patrimoine culturel immatériel en Europe : organisation, réglementation, procédures »⁴⁶. Il a consisté à proposer un état des lieux de la mise en œuvre comparée de la convention en France, en Norvège, en Espagne, en Suisse, au Portugal et en Allemagne, grâce aux interventions d'universitaires internationaux et de directeurs culturels de ministères. Les Actes du colloque-PCI sont, chaque année, publiés dans la collection en ligne « Les Cahiers du CFPCI »⁴⁷ et deviennent des manuels de référence pour l'autoformation des agents-PCI.

Les 9 et 10 septembre 2018, le colloque s'intitulait « Le patrimoine culturel immatériel est-il naturel ou environnemental ? »⁴⁸. Il réunissait principalement des acteurs professionnels de la conservation du patrimoine naturel. À cette occasion, Cécile, responsable de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN et de l'axe « Identités professionnelles », était intervenue pour répondre à la question suivante : « Le dispositif PCI peut-il participer à la sauvegarde des pêcheries fixes ? ». Elle y présente dans quelle mesure le dispositif-PCI a permis de

⁴⁶ Cf. : <https://www.maisondesculturesdumonde.org/menu-secondaire/archives/administration-du-pci-en-europe>

⁴⁷ Cf. : <https://www.maisondesculturesdumonde.org/cahiers-du-cfpci>

⁴⁸ Cf. : <https://www.maisondesculturesdumonde.org/festival-de-limaginaire/programme/programme/le-patrimoine-culturel-immateriel-est-il-naturel-et-environnemental>

développer un *accompagnement* des pêcheurs professionnels dans la sauvegarde des pêcheries fixes, expérience sur laquelle nous reviendrons par la suite (cf. sous-partie 3.3.1.).

3.2.3. Arbitrer le savoir-PCI

Les agents-PCI normands et bretons organisent et programment eux-mêmes des « colloques », dits « nationaux » ou « internationaux ». Dans cette deuxième configuration, les agents qui les pilotent ne diffusent pas non plus d'appel à communications et ils programment eux-mêmes les interventions. Les intervenants sont sélectionnés au sein de leur propre réseau d'acteurs déjà impliqués dans le monde-PCI : on y invite, ainsi, les agents-PCI qui interviennent aux journées du DPRPS ou que l'on croise dans le public lors du « colloque » annuel du CFPCI. Ainsi, les agents qui pilotent eux-mêmes ces colloques-PCI reprennent, en quelque sorte, le rôle dévolu aux institutions centrales que sont le DPRPS et le CFPCI. Ils proposent une programmation semblable – du moins s'appuyant sur les mêmes acteurs-PCI –, en y ajoutant quelques acteurs locaux qu'ils connaissent personnellement. Le public du colloque-PCI est, en priorité, constitué par les partenaires les plus divers des organismes régionaux, les étudiants, les collectivités et associations locales pouvant s'intéresser au dispositif-PCI. Le colloque-PCI joue là un rôle d'information des profanes en même temps qu'un support de ce collectif en construction.

À l'instar des institutions centrales, les agents-PCI normands et bretons se donnent ainsi le rôle de construire le savoir-PCI en encadrant et en arbitrant son contenu. Les intervenants sont donc majoritairement des agents-PCI et, plus rarement, des universitaires, ainsi que des institutionnels, des acteurs professionnels de la culture et du patrimoine, ainsi que des *communautés* ou du moins, leurs représentants (associations, élus, collectivités locales). Pour les agents-PCI qui pilotent, il est fondamental que le colloque mêle une diversité certaine d'acteurs afin donner à voir la volonté de lutter contre l'entre-soi, et de susciter un intérêt pour le PCI dans l'optique d'une participation plus massive au dispositif-PCI.

Mais, surtout, ces colloques-PCI se veulent être des espaces d'échanges et de rencontres intermédiaires notamment entre les universitaires, les institutionnels et les praticiens, afin de créer un pont entre les différents mondes. Ils y interviennent eux-mêmes d'ailleurs à la fois en tant qu'agents-PCI et en tant que doctorants. Prenons deux cas d'étude.

Considérons tout d'abord le cas des premières Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel, qui furent co-organisées par BCD et Dastum en 2012, à Brest. Depuis, ces rencontres ont été réitérées tous les quatre ans. On peut considérer ce colloque-PCI avant-gardiste, puisqu'il s'agit certainement du premier rendez-vous annuel organisé par un organisme régional et non une instance centrale, pour faire dialoguer divers acteurs sur le PCI.

En 2012, sur les vingt-six intervenants : 27% sont issus de l'université⁴⁹, 38% du milieu de la culture et du patrimoine, PCM et PCI confondus (une est chargée d'études au service de l'Inventaire général du patrimoine culturel en Bretagne, une est cheffe de la section du patrimoine immatériel de l'Unesco (2008-2015), une autre est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21, etc.), 9% sont des représentants des *communautés* (praticiens et bénévoles associatifs), 9% sont des élus locaux, enfin, 17% sont des acteurs aux statuts hybrides, uniquement croisés entre l'université et le milieu professionnel du patrimoine (des docteurs qui ont évolué en dehors de l'université, comme un docteur en ethnomusicologie et conseiller artistique à la Maison des cultures du Monde, ou une docteure en anthropologie et directrice du CFPCI).

On y voit une majorité d'encadrants de la culture, qui ne sont pas tous issus du PCI. Montre la volonté importante d'intégrer les autres acteurs professionnels dans le monde-PCI. En 2016, la répartition est sensiblement la même. Toutefois, parmi les acteurs hybrides, on trouve une plus grande diversité de statuts : des praticiens qui sont aussi acteurs professionnels de la culture, ou des universitaires.

Ensuite, le colloque-PCI « À quoi sert le PCI ? » organisé à Granville par l'EPCC-LFPN les 1^{er}, 2 et 3 février 2018 (cf. annexe n°35). La question qui est posée permet aussi aux agents de montrer à nouveau la distance qu'ils cultivent vis-à-vis du dispositif-PCI. Elle entre aussi en conformité avec la doctrine de l'établissement : appréhender le PCI comme un outil de développement social plutôt qu'une seule fin en soi. C'est ce qu'explique l'introduction proposée sur le programme du colloque-PCI - que Vincent et moi-même avons co-écrite :

« Ce colloque prend place 10 ans après les premiers inventaires du patrimoine culturel immatériel en France, à un moment où le "PCI" en tant que champ d'action apparaît entrer dans une période de maturité. Disposant aujourd'hui d'une somme d'expériences et de retours d'expérimentations, on remarque à quel point le patrimoine culturel immatériel s'ancre dans le fonctionnement des territoires et des groupes sociaux. Il prend régulièrement une envergure médiatique non dénuée d'effets à mesure de l'inscription par l'Unesco de certaines de ses manifestations au patrimoine de l'humanité. À l'échelle nationale, les inventaires se sont développés et mobilisent des collectifs aux contours extrêmement variés. En termes de patrimonialisation, les lignes ont bougé, poussant vers la pluridisciplinarité, vers une redéfinition du rôle des chercheurs, mais aussi vers une participation active des groupes et des communautés à l'identification comme à la mise en valeur des manifestations significatives de leur être au monde. [...]

⁴⁹ Deux sont maîtres de conférences en anthropologie (Université de Pau et université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, un est professeur émérite de Science du langage à l'université de Rennes 2, un est un professeur de géographie à l'université de Narino (Colombie), et un est ingénieur CRNS au CERHIO.

Ces opérations de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont inséparables des dynamiques sociales, économiques, politiques et territoriales qui les soutiennent et qui s'en nourrissent. C'est pourquoi, à l'heure où ses manifestations apparaissent de plus en plus appréhendées comme des ressources, nous invitons à une réflexion pour mieux saisir à quoi sert le patrimoine culturel immatériel. Nous entrerons dans le sujet en considérant ses aspects géopolitiques, en s'intéressant à ses terrains d'expression et de valorisation, ainsi qu'en abordant les effets et les problématiques éthiques de cette patrimonialisation. Il s'agit de contribuer au nécessaire questionnement permanent du rôle des acteurs impliqués. L'action patrimoniale y puise son sens. »⁵⁰

En effet, il s'agit d'étudier le sens que le PCI donne à « l'action patrimoniale », et, en quelque sorte, le sens de l'activité des agents-PCI. Celui-ci est exploré à travers quatre thématiques, traitées en quatre sessions d'interventions. La première, « le patrimoine culturel immatériel, une ressource, un sujet géopolitique » propose justement de poser le PCI comme outil de développement territorial à travers des exemples localisés (le patrimoine « translocal porté par la migration » en Île-de-France, ou le PCI comme ressource pour le tourisme dans le Sud-Gard). La deuxième entend explorer « les terrains du patrimoine culturel immatériel » : le *terrain* d'une ethnologue, le *terrain* de l'expérimentation participative, ou encore celui des musées. La troisième session est consacrée aux « effets du patrimoine culturel immatériel », à travers l'analyse de l'impact de l'inscription des géants et dragons processionnels d'Europe occidentale, ou les conséquences de « la diffusion de la notion de patrimoine culturel immatériel » dans les associations et les politiques bretonnes. Enfin, la quatrième session interroge la façon dont les acteurs intègrent des « questionnements éthiques », relatifs à la notion de PCI – « ce qui fait ou ne fait pas PCI », la *participation des communautés*, ou des pratiques comme la corrida retirées de l'inventaire national –, étudiés à travers des contributions diverses : le PCI dans le droit, le risque de réification de pratiques vivantes dans la mise en patrimoine, ou encore le retour d'expérience de préservation du PCI des peuples indigènes.

Ce colloque-PCI a été conçu par trois agents-PCI : Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » au sein de l'EPCC-LFPN et moi-même avons co-écrit le programme, défini les quatre sessions, contacté les futurs intervenants et assuré la logistique ; Philippe, le directeur de l'organisme, a suivi et validé progressivement la formulation de ce projet, et parfois réorienté des parties du programme. Vincent et moi sommes également intervenus, selon un statut hybride de doctorant-salarié, dans les sessions dont nous nous sommes occupés⁵¹ : j'avais, en effet, des affinités avec la deuxième session (les « terrains »)

⁵⁰ Cf. : https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/public/actus/2018/programme_colloque_PCI-2018.pdf

⁵¹ Cf. : « Prendre soin du patrimoine, soigner les territoires. Quand le patrimoine culturel immatériel a trait à la résilience » (session 3) et « Quid de la "participation" : pour quoi, comment, pour qui ? » (session 2).

et la troisième (l'« éthique »), dont j'ai rédigé les introductions ; tandis que Vincent s'est occupé de la première (la « géopolitique ») et de la troisième (les « effets »). Enfin, en conformité avec l'idée de participation, chaque session se termine par une table ronde, invitant des acteurs plus ou moins extérieurs au monde-PCI, issus de divers champs mais, à nouveau, du répertoire des agents-organisateur, à échanger à partir d'interrogations préparées par le modérateur. Ces tables-rondes sont le symbole même de cette volonté de se bâtir un rôle d'intermédiaire.

Le colloque-PCI est ainsi conçu par les agents-organisateur comme le moyen de distribuer le savoir et le discours sur ce savoir, dans l'idée de la participation et de l'intelligibilité du propos. Les agents-organisateur se donnent la mission de limiter l'apport des universitaires pour éviter la dimension élitiste ou « abstraite » que leurs discours pourraient générer auprès du public, ainsi que de favoriser l'apport de *communautés* ou de leurs représentants pour susciter leur intérêt et leur participation au dispositif-PCI, ou encore de valoriser particulièrement des agents-PCI dans la mesure où ils connaissent le dispositif et prêcheront la bonne parole. Enfin, ils invitent d'autres acteurs professionnels non encore complètement intégrés au dispositif-PCI voire sceptiques, pour les convaincre de son utilité. Ainsi, les agents-organisateur se donnent un rôle d'intermédiaire et usent du colloque-PCI comme le moyen de créer un pont entre les différents acteurs concernés par le PCI.

Pour autant, à ce rôle d'intermédiaire s'associe une mission d'arbitrage de la parole et du savoir-PCI qui n'est pas anodine. D'une part, on voit que la thématique générale et les sessions sont résolument tournées vers ce qui intéresse les trois agents en particulier (contrairement aux colloques-PCI des instances centrales) : le PCI comme outil de développement (pour le directeur), le PCI comme enjeu de territoires (pour Vincent), le PCI comme enjeu de la *participation des communautés* (pour moi-même). D'autre part, notons, dans le programme du colloque-PCI, une certaine incohérence entre des interventions et le sujet de la session concernée. « Les engagements de l'ethnologue », intervention proposée par Michel Rautenberg (professeur de sociologie, Université Jean Monnet, Saint-Étienne), est placée dans la session « géopolitique » alors qu'elle pourrait plutôt concerner les « terrains » ou l'« éthique » :

« L'ethnologue - ou tout autre chercheur de sciences sociales - engagé dans une recherche sur le patrimoine culturel (nous ne distinguerons pas ici entre patrimoine culturel matériel et immatériel) ne peut pas envisager son travail sans prendre en considération les effets de sa présence sur le terrain. Que sa recherche s'inscrive dans un cadre académique, qu'il s'agisse d'une commande institutionnelle ou d'un choix d'engagement personnel, il ne peut pas s'abstraire

des conditions concrètes, politiques et sociales de son travail. Comment ces trois postures jouent-elles sur la connaissance du patrimoine ? »⁵²

« Le métier de conservateur à l'épreuve du patrimoine culturel immatériel », intervention réalisée par Christian Hottin, (conservateur en chef du patrimoine, institut national du patrimoine, ancien chargé de mission du DPRPS), n'a pas réellement à voir avec l'« éthique », mais bien plus avec les « effets » ou les « terrains » :

« Pour le conservateur du patrimoine, la confrontation avec le PCI, pour être passionnante, n'en est pas moins risquée. Ce domaine apparaît d'emblée en dehors de la cartographie des spécialités reconnues dans la profession. Une part importante du bagage intellectuel et professionnel du conservateur doit être repensé lorsqu'il a à se préoccuper de la sauvegarde du patrimoine vivant, en suivant, autant que possible les préconisations de l'UNESCO. On s'attachera à expliquer les modalités et les formes prises par cette adaptation à un nouveau cadre conceptuel et institutionnel, à partir d'exemples puisés dans dix années de pratique du métier de conservateur au service du patrimoine immatériel. »⁵³

Ce paradoxe – d'ailleurs soulevé par quelques intervenants concernés et interloqués – illustre le fait que les agents-PCI avaient déjà fortement orienté le contenu du colloque et ce qu'ils souhaitaient y être dit. En effet, le programme a été construit bien avant de contacter les futurs intervenants et que ces derniers fournissent le résumé de leur contribution. Le programme n'est nullement le produit d'une co-construction avec les intervenants. D'ailleurs, chaque session était pourvue d'un modérateur qui devait animer sa session et introduire les intervenants, mais l'introduction générale de chaque session avait été rédigée par les agents-organisateur. Autrement dit, les agents-PCI à l'origine du programme (dont je faisais partie) ont construit un synopsis, au sein duquel ils ont eux-mêmes placé les futurs intervenants (et ce qu'ils connaissent de leurs activités et productions), souhaitant les faire se plier et s'intégrer à leur propre idée du savoir-PCI. Les intervenants devaient donc s'en accommoder, et d'adapter à cet arbitrage ; pour autant, lorsque les résumés des interventions ne correspondaient pas totalement à l'intitulé de la session, ceux-ci ne se sentaient pas légitimes, paradoxalement, de demander aux intervenants de réorienter leur propos.

Cet arbitrage du discours et du savoir-PCI est aussi patent dans la sélection des intervenants : le savoir savant est valorisé par le placement, en début de chaque session, d'une intervention d'un universitaire. Néanmoins, programmer des universitaires, c'est aussi montrer qu'on se place à sa hauteur, c'est considérer que l'on donne à la recherche

⁵² Cf. Résumé de l'intervention, programme du colloque :

https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/public/actus/2018/programme_colloque_PCI-2018.pdf.

⁵³ *Ibid.*

universitaire un nouveau sujet d'étude, dont les universitaires sont les gracieux destinataires.

Nous pouvons ajouter, de façon tout à fait empirique, que ce processus est plus ou moins conscient chez les agents-organiseurs au moment même où les faits se produisent : en effet, cet arbitrage se fait au nom de l'intelligibilité du PCI et de la participation.

En somme, les agents structurent et organisent un espace dédié à la circulation du savoir-PCI. S'ils cherchent une reconnaissance universitaire, c'est pour renforcer leur existence en tant que collectif. Ce positionnement d'intermédiaire renvoie justement à ce qu'ils ont tenté de construire dans le cadre des inventaires *participatifs*, entre agents territoriaux (et élus) et habitants. Rappelons, d'ailleurs, que ces expérimentations avaient permis aux agents de faire émerger une nouvelle compétence en matière de *participation*. À ce titre, on peut également conclure que la reconnaissance scientifique des agents-PCI est une qualité qui leur permet de nourrir le positionnement institutionnel de leurs organismes respectifs (*cf.* partie 1 de cette recherche).

Conclusion du chapitre 11

Ce chapitre nous a éclairé sur les conceptions qu'ont les agents-PCI de ce qu'ils appellent « recherche ». Retenons quatre points importants.

(a) En Normandie, la recherche patrimoniale n'est distinguée de la recherche académique qu'en termes d'accès au *terrain* ; en Bretagne, les agents disent réaliser plutôt une « recherche-action », permettant de croiser enquêtes, réflexivité et actions opérationnelles. Ainsi, l'organisme normand construit une doctrine d'établissement qui repose essentiellement sur la recherche patrimoniale comme recherche unique ; l'organisme breton intègre la dimension académique comme une reconnaissance de la valeur scientifique du travail et le moyen de renforcer la professionnalité de ses entreprises.

(b) L'activité académique, par la publication dans des revues à comité de lecture et la réalisation de doctorats, est conçue comme indispensable pour « déconstruire » ses pratiques professionnelles, s'en « distancier » : en somme, si être impliqué dans le dispositif-PCI est considéré comme une plus-value pour une recherche qui ne serait pas déconnectée du *terrain* – en comparaison avec la recherche académique –, il faut se montrer capable d'analyse critique et de neutralité. On y retrouve une nouvelle fois la possible volonté – non explicite – de se démarquer d'autres acteurs par un travail de « monstration⁵⁴ » : il s'agirait de garantir sa professionnalité vis-à-vis des acteurs politiques, associatifs, acteurs professionnels des collectivités (notamment les agents territoriaux, cf. chapitre 10), mais également académiques. Ainsi, la recomposition d'un lexique académique selon des significations indigènes semble suivre un objectif d'argumentation. En effet, on peut également postuler qu'une production de connaissances qui se montrerait trop savante s'apparenterait à une *expertise scientifique*, et induirait une prise de pouvoir par le savoir, non conforme avec l'impératif *participatif*. Pourtant, la production de connaissances n'apparaît-elle pas, pour les agents, comme le garde-fou contre le pouvoir ? Nous étudierons ce paradoxe dans le chapitre suivant.

(c) Ces constats nous portent ainsi à croire que les agents-PCI cherchent à obtenir une reconnaissance scientifique pour institutionnaliser leurs savoirs et progresser dans leur compétence. Pourtant, la réalité est plus nuancée. En effet, on voit que les agents bretons et normands s'emploient à restituer la recherche patrimoniale principalement auprès de leurs pairs patrimoniaux dans le cadre de publications issues du monde-PCI, dont le format semble chercher à répondre à un enjeu hybride, entre académique (une réflexivité accrue) et pratique (des retours d'expérience). On voit que s'ils tentent de s'intégrer à l'Université, en soutenant financièrement et moralement la recherche doctorale à la façon

⁵⁴ Mazeaud & Nonjon, 2018.

d'un organisme scientifique, et en enseignant le PCI à de futurs acteurs professionnels du patrimoine, ils souhaitent former le monde universitaire au PCI autant qu'ils cherchent à obtenir une reconnaissance scientifique de leur travail. Finalement, cette intégration ambivalente de l'Université sert un enjeu majeur, autre que la reconnaissance scientifique : le renforcement de leur compétence professionnelle s'appuie sur le renforcement d'une position d'intermédiaire et non d'une *expertise scientifique*.

(d) Les colloques-PCI offrent un cadre de socialisation au renforcement du collectif en construction et ils sont le lieu d'une recomposition des statuts des acteurs et des normes de savoirs et de pratiques. En faisant intervenir à la fois des universitaires, des acteurs professionnels de la culture et du patrimoine, des représentants des *communautés* et des praticiens, ils conduisent les agents à être les arbitres de la construction du savoir-PCI.

On retrouve à nouveau l'idée d'une recherche d'équilibre : la constitution d'un savoir-faire hybride, entre connaissance et action, et d'une position distincte et intermédiaire. Nous verrons, dans le chapitre suivant, que cette position participe plus largement d'une fonction d'*accompagnement* qui met en jeu la combinaison de ces deux logiques.

Chapitre 12

L'« accompagnement des communautés » : de l'intervention à l'expertise patrimoniales

Comme nous l'avons vu depuis le début de cette recherche et notamment dans le chapitre 7, les agents-PCI construisent un lexique propre au domaine du PCI. Les termes de *recherche* ou de *recherche-action* connaissent ainsi une définition spécifiquement indigène qui diffère de la définition académique. En outre, dans un registre moins réflexif, le mot *accompagnement* est très régulièrement employé par les agents normands, et plus récemment, par les agents bretons. Son utilisation, plutôt timorée à mon arrivée sur le terrain en 2015-2016, s'est intensifiée au fur et à mesure que les agents se sont familiarisés avec le dispositif-PCI et ont développé leurs savoirs et leurs compétences.

Ils l'emploient sans le définir, comme si son sens allait de soi et reposait sur une définition universelle, qui est la leur. On retrouve cette logique en ce qui concerne des mots comme *recherche* (cf. chapitre 11) et *participation* (cf. chapitre 10), ce qui, nous l'avons évoqué, conduit parfois à des tensions parce que les termes ont différentes définitions selon les agents (cf. chapitres 6 et 10). Alors que le terme de *participation*, polysémique et conceptualise, est toutefois résolument popularisé, *l'accompagnement* quant à lui, renvoie plus expressément à des secteurs d'activité professionnelle particuliers, où il revêt « tant une fonction qu'une posture, renvoyant à une relation et à une démarche qui, pour être spécifiques, n'en sont pas moins vouées à devoir s'adapter à chaque contexte et chaque matrice relationnelle » (Paul, 2009 ; Paul, 2004). S'il prend des formes disparates selon les secteurs, la sociologie identifie un « soubassement commun » des conceptions et pratiques d'*accompagnement*, une forme de standard professionnel dans le domaine du social.

Dans le cadre du PCI, les agents ne revendiquent pas d'appartenance à cette notion, ni une forme spécifique de celle-ci dans le cadre du PCI. Notre hypothèse – à laquelle nous répondrons dans le chapitre 13 – est qu'ils rattachent leurs pratiques, quand ils le peuvent, à des référents qui apparaissent plus stables que leur champ d'exercice – parce que plus ancien, ou répandu –, afin de leur donner une assise professionnelle : c'est le cas, par

exemple, pour le domaine de la recherche-PCI ou de la *participation*¹. Quoi qu'il en soit, il semble que s'inscrire dans une dynamique d'*accompagnement* témoigne d'une ambition de faire relever sa compétence de la professionnalité.

Définir l'*accompagnement* dans le champ professionnel est une entreprise ardue et l'effet de mode cache l'imprécision du terme :

« L'*accompagnement* est un concept qui existait dans le champ des soins palliatifs dans les années 1960-1970 (Verspieren, 1984). Il va prendre son essor et envahir le champ professionnel dans les années 1990 (Paul, 2004), dans des domaines d'activité variés comme la santé, le social, l'éducation..., ce qui augmente la difficulté d'en cerner le sens et ne permet pas actuellement de le considérer comme stabilisé. »²

Nous ne prétendons pas ici proposer un état de l'art – ce que des auteurs ont déjà largement entrepris – pour conclure à l'hétérogénéité des définitions et des pratiques. Maela Paul tente de trouver des points communs au sein de quatre secteurs (le travail social, l'éducation et la formation, la santé, les ressources humaines³) pour mieux caractériser sociologiquement l'*accompagnement* (2008), et Anne-Marie Mottaz propose une liste d'« attributs » partagés (2012 : p.42). En somme, l'*accompagnement* est une « fonction » plutôt « qu'un métier, voire une activité » (Paul, 2012), qui « implique une relation à l'autre », apportant aide et soutien dans un « processus de transformation » et ayant pour finalité « l'autonomisation de la personne accompagnée » (Mottaz, 2012 : p.42) ; elle est contextuelle (Paul), c'est-à-dire qu'elle se fonde sur « une capacité à combiner des savoirs issus de pratiques diverses, lui permettant de s'adapter aux situations nouvelles et évolutives » (*ibid.*). Elle s'appuie sur un questionnement éthique (Paul) et « des valeurs humanistes » (*ibid.*).

Son usage dans le champ du PCI résonne avec ce qui est décrit précédemment. Les agents-PCI semblent définir l'*accompagnement des communautés* comme la forme concrète de leur appropriation de la convention, et ainsi, le cadre général, le mode, le fondement, de leurs actions, qui visent à réaliser l'impératif *participatif* dans une dimension plus large que les inventaires *participatifs* et l'autonomisation des praticiens. Autrement dit, l'*accompagnement* est le procédé par lequel les agents favorisent une mise en conformité entre patrimonialisation institutionnelle (s'appuyant sur la catégorie Unesco de PCI) et la patrimonialité ordinaire, laquelle est parfois silencieuse. L'*accompagnement* repose sur l'hypothèse que celle-ci nécessiterait d'être reconnue institutionnellement pour garantir sa pérennité. Il s'agit donc de guider et de soutenir les praticiens, dans une double

¹ D'autres éléments d'analyse nous permettront toutefois de nourrir cette hypothèse dans le chapitre 13.

² Mottaz, 2012 : p.43.

³ Par exemple, pour chacun des secteurs : l'activité des travailleurs sociaux, le compagnonnage et le tutorat (Roquet, 2009), l'*accompagnement* en fin de vie, l'*accompagnement* à la recherche d'emploi.

perspective : d'une part, dans le cadre strict de l'inscription nationale (comprendre et traduire la demande, répondre à l'appel à projets du DPRPS, la mise en fiche et gérer la rédaction collective des fiches) ; d'autre part, en dehors de ce cadre ou en prolongement, l'*accompagnement* se déploie par des actions diverses sur la pratique elle-même pour aider les praticiens à l'adaptation et à la pérennisation de leurs pratiques (des actions que nous nommerons ici « intervention patrimoniale »). L'*accompagnement* est soutenu par des moyens et supports de transmission de savoirs (cf. chapitres 7 et 8). Il se déploie plus clairement à travers les inventaires *participatifs* où il s'agit de faire identifier le PCI à inventorier par les habitants, qui constituent des compétences que les agents développent pour construire cette fonction (en tant que savoir-faire techniques et spécialisés). Somme toute, la fonction d'*accompagnement* prend l'enquête-PCI et la mise en fiche comme point d'ancrage des pratiques qui vont en procéder.

Quoi qu'il en soit, notons que l'*accompagnement des communautés* est la vocation de la fonction des agents bretons et normands ; elle est en voie de construction et est appelée à progresser car elle est une réponse aux attentes et demandes institutionnelles régionales : en Normandie, nous avons vu qu'il est explicitement demandé de prendre davantage ce chemin que celui de la seule production de connaissances (cf. chapitre 3) pour s'ancrer au niveau régional ; en Bretagne, nous avons évoqué le fait que l'organisme a pour mission d'encadrer les acteurs associatifs et qu'il développe depuis peu une compétence de conseil et de formation (cf. chapitres 4 et 7). Ainsi, on émet l'hypothèse que l'*accompagnement* est un domaine qui cristallise des enjeux de compétence (en tant qu'aptitude savante et reconnue attribuant une autorité dans un domaine spécifique) et de reconnaissance.

Bref, puisque ces éléments de définition minimale relèvent de nos observations et du partage d'une culture commune avec les agents-PCI, il convient donc, ici, de la compléter à l'aide d'une analyse de la théorie appliquée en pratique. Ainsi, nous verrons tout d'abord à travers l'enquête-PCI, comme point de départ de la fabrique patrimoniale, comment les agents conçoivent eux-mêmes leur position dans la relation d'*accompagnement* (1). Nous montrerons, ensuite, que, conformément ou non à leurs idéaux, la montée en compétence par l'intervention patrimoniale répond à une injonction d'exister professionnellement (2). Enfin, nous étudierons les réactions normandes et bretonnes à celle-ci, ce qui nous permettra de mieux saisir ce qu'ils font de l'*expertise patrimoniale* (3).

1. La maïeutique de l'intermédiaire : se positionner dans l'« accompagnement »

L'*accompagnement* est, selon les auteurs cités précédemment, indissociable de la question de la relation avec l'accompagné. Cette logique renvoie à l'attention que les agents donnent à la construction d'une relation d'enquête (cf. chapitre 6), ainsi qu'à la position d'intermédiaire qu'ils cultivent de façon plus générale, significative d'une intention

participative. Dans le champ du travail social, *l'accompagnement* a aussi à voir avec une forme de démocratie culturelle :

« Avec l'accompagnement, c'est aussi un changement de représentations des personnes accompagnées qui s'opère, et alors que la figure de *l'expert* monte en puissance dans toute la société, l'accompagnement désigne une posture où une forme d'*expertise* est reconnue à la personne accompagnée et où son mouvement est central. Fini le professionnel tout-puissant, les institutions toutes-puissantes, on crée même des projets d'accompagnement co-construits et contractualisés avec la personne concernée (ou son représentant légal). Une vraie posture humaniste, enfin ! »⁴

Dans des considérations plus théoriques, l'idée de relation fait écho au rôle de « médiateur » qui semble leur être attribué par les anthropologues (*cf.* chapitre 1 ; Bortolotto, 2007 ; 2008). L'accompagnateur est, pour Mottaz (2012 : p.42), dans le secteur de la santé, « à l'écoute, disponible » et « garde une juste distance » : cette description fait écho au devoir d'objectivité et aux logiques de distance et d'impartialité auxquels les agents-PCI cherchent à se plier. De plus, cette relation se met au service de la transformation de l'accompagné pour que ce dernier en soit lui-même partie prenante ; et l'on retrouve chez les agents-PCI l'idée de faire évoluer les praticiens dans l'entretien et la sauvegarde de leurs éléments :

« L'objectif est de faire progresser, et d'accompagner les acteurs dans la progression de leurs pratiques. C'est un accompagnement. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2017

Ainsi, on voit que la fonction d'*accompagnement* conduit nécessairement à penser sa place dans cette relation et à se positionner. En effet, les agents normands et bretons se conçoivent comme des intermédiaires dans la relation qu'ils tissent avec leurs enquêtés et en développent une véritable maïeutique (1.1.). En Normandie, cette position s'appuie sur des postures diverses qui tentent de réaliser une démocratie culturelle par l'enquête (1.2.). Elles se traduisent ainsi en pratiques, donnant à voir des positionnements divergents (1.3.).

1.1. L'agent-PCI comme « tiers » ou « coordinateur » : une visée commune vers la relation de coopération

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, l'enquête-PCI est une des étapes de *l'accompagnement des communautés*. Pour les agents, la fiche-PCI n'est pas nécessairement une fin en soi : elle est conçue comme un prétexte pour d'autres actions, favorisant le développement territorial et la cohésion sociale. Ainsi, la recherche-PCI est considérée par les agents comme une *action culturelle* (dite parfois « action socio-culturelle ») : au-delà de

⁴ Cf. : Caris, 2017 : p.117.

ce que peut procurer la fiche et son inscription (une reconnaissance symbolique), l'enquête-PCI n'est pas qu'une production de connaissances : elle présente, pour les agents, des effets cognitifs sur la *communauté* pour la sauvegarde du PCI et les positionne ainsi, selon eux, comme intermédiaires.

La position d'intermédiaire se détermine par des postures qui traduisent des conceptions de la fonction d'*accompagnement*. La position désigne la façon dont les agents se placent entre des sujets (acteurs et/ou objets), elle est le pendant visible et extérieur d'une posture, qui est une attitude qui « définit une vision du monde particulière » (Portal, 2018 : p.33) et qui est « un choix personnel relevant de l'éthique » (Paul, 2012). Dans le champ du travail social, la posture est un « type de relation entre le professionnel et la personne accompagnée » (Portal, 2018 : p.40). Elle est une façon de se situer vis-à-vis de l'autre ou d'une situation, elle est donc contextuelle et peut être plurielle :

« Quand j'étais assistante sociale et que je me trouvais dans un groupe avec des personnes, je disais que je n'avais pas la même posture qu'en face-à-face avec une personne dans mon bureau. [...] Cette façon de me situer par rapport à l'autre était déterminée par mon regard sur lui, favorisé par un contexte institutionnel spécifique dans un cadre collectif. Changer d'espace me permettait aussi de changer de posture. Ce changement était favorisé par le passage du bureau, impliquant un contexte d'entretien de face-à-face et de relation duelle, à l'atelier collectif, favorable à la pratique d'activités partagées. »⁵

Si les anthropologues caractérisent le rôle et la place dévolus aux agents-PCI comme ceux d'un « médiateur » (Bortolotto, 2007 ; 2008), en Normandie et en Bretagne, ces derniers n'utilisent jamais ce terme, mais plutôt celui de « tiers » ou de « coordinateur ». Pour autant, leurs conceptions des agents montrent qu'ils se voient comme intermédiaires entre les praticiens et l'inventaire national, mais également entre les praticiens et leurs propres pratiques.

Vincent, dans son habitude de s'auto-objectiver, parle du *chercheur* du PCI comme d'un « tiers » nécessaire à la production de connaissances et à la prise de conscience de la *communauté* :

« [...] enfin, on en revient à ce qu'on disait tout à l'heure, y'a un tiers dans la patrimonialisation. Le savoir par la communauté, pour la communauté... enfin quelque chose qui tourne en rond, j'ai envie de te dire, a ses limites. Et le chercheur est légitime dans la qualité de son accompagnement. La qualité de son accompagnement est condition d'une formation qu'il a reçue par ailleurs, par des scientifiques qui sont reconnus par leurs pairs, et qui ont été reconnus par leurs pairs après un parcours de chercheur. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

⁵ Cf. : Portal, 2018 : p.36.

Notons d'ailleurs que, selon lui, l'agent-chercheur tire sa « légitimité » – pour reprendre le mot qu'il utilise – d'intermédiaire par son attaché académique (rappelons que dans le chapitre 11, nous avons vu que la position d'intermédiaire naît en effet de l'hybridation de l'attaché académique et de l'attaché au monde patrimonial). Nous avons également vu, dans le chapitre 6, que l'agent-chercheur en Normandie se donne pour mission de révéler un PCI que la *communauté* n'a pas conscience de détenir : prenons le cas de l'enquête-dentelle, où il s'agit pour Vincent de « décrypter les témoignages » car les « significations » du PCI ne sont pas conscientes pour les dentellières. Cette logique rend ainsi légitime le fait qu'une démarche-PCI peut être initiée par l'agent-PCI et non par la *communauté*. Cette dernière est ensuite, par l'enquête, invitée à y « adhérer » ; en continuité avec cette idée de légitimation, pour Vincent, c'est même « la communauté [...] qui choisit le chercheur » (cf. entretien, 2017). Dans ce cadre, l'agent se considère comme un intermédiaire entre les praticiens et leurs pratiques, dont le potentiel patrimonial est rendu visible par lui. Reprenons l'extrait du témoignage de Vincent :

« Alors, par exemple, quand j'ai imaginé le sujet du Gois, je ne me suis pas posé la question de l'adhésion, en premier. Je me suis dit : "Voilà, y'a un lieu, y'a une pratique, qui se perpétue, ça dure de génération en génération, y'a une dimension symbolique très forte sur le fait de traverser... Bon, après, c'est pratiqué par des gens, forcément. Bon, après, est-ce qu'ils adhèrent ou pas ? Est-ce qu'ils reconnaissent... ?" Je dis que ce n'est pas une condition primordiale, parce qu'ils n'en ont pas forcément conscience. Si tu le révéles, ça va peut-être faire tilt dans leur esprit, et à ce moment-là, ils vont se dire : "Ah ben oui, c'est vrai, c'est un patrimoine." À ce moment-là, tu joues ce rôle de déclencheur. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

L'agent-chercheur aide ainsi à éclairer la *communauté* sur ce qu'est son patrimoine culturel immatériel, par la *scientificité* de la connaissance produite :

« Il tire sa légitimité de la scientificité de son action (reconnue par ses pairs, d'où l'importance d'une formation de chercheur menée jusqu'à son terme). Il produit une connaissance qu'il met à disposition du politique (qui a la légitimité démocratique). Par "politique", je n'entends pas seulement le décideur élu, mais aussi tous les citoyens qui soulèvent régulièrement des demandes de patrimoines et qui s'y impliquent. On retrouve ici l'enjeu de la *participation* à la recherche par les populations concernées. Le chercheur devient alors "un tuteur" dans la production de connaissance. »⁶

Mais ce discours porte une ambiguïté latente, étant donné qu'en matière de PCI, les agents s'accordent habituellement sur la nécessité de ne pas s'inscrire dans une approche descendante : ce n'est pas à l'agent de mener une mission civilisatrice auprès des *communautés* profanes sur leur propre patrimoine, sinon il serait désigné comme *expert*. On comprend ainsi l'importance fondamentale, pour Vincent, de mettre en œuvre une

⁶ Mail rédigé par Vincent, en octobre 2020.

série de stratégies dans sa méthode d'enquête pour garantir et justifier la réalisation d'une co-construction avec les *communautés* enquêtées (cf. chapitre 6).

D'ailleurs, dans sa thèse, Vincent développe l'idée du « soin » apporté aux praticiens par la fabrique du PCI. Il s'agit de démontrer la nécessité de la place de l'agent, pour le besoin non-explicite des *communautés* :

« [...] en répondant le plus souvent à une demande sociale, j'ai contribué à l'expression de leurs "êtres au monde". Toutes ces démarches ont été conçues comme une clinique où le chargé de recherche, tout en agissant au nom d'instances territoriales, a pris en charge des inquiétudes ontologiques. [...] il [l'agent-chercheur] est une éponge pour ceux auprès de qui il mène l'enquête ; lesquels attendent de ses investigations un résultat auréolé de la science. [...] Nous sommes intéressés par la façon dont notre pratique spirituelle peut être objectivée ». Par cette remarque, on prend la mesure de la force de la démarche phénoménologique. Il s'agit de prendre soin de l'immatérialité culturelle pour soigner les hommes. »⁷

On peut voir, dans cet extrait, une nouvelle correspondance entre l'*accompagnement* développé par les agents-PCI et l'*accompagnement* développé professionnellement dans le secteur de la santé, ce qui renforce ainsi l'assise du premier. Ce rôle d'importance est légitimé, justement, par la science mais l'agent cherche à ce qu'il respecte un partage du dialogue entre lui et les praticiens.

En Bretagne, la position intermédiaire de l'agent-chercheur fait également l'objet d'une réflexivité accrue ; toutefois, elle est moins théorisée que concrètement mise en œuvre. Pour Margot, en effet, être intermédiaire est le corollaire du rôle de « coordination » que se donne déjà l'organisme breton :

« Là, sur les pardons, ce qui est intéressant, c'est que on est dans une position de coordination et ça, c'est aussi une des manières de faire de BCD. C'est que même si, des fois, on va se retrouver maître d'ouvrage, pour reprendre des termes un peu qui parlent, dans la mesure du possible, même si finalement, on y arrive toujours d'embarquer plein de monde avec nous, et tu vois, là, l'inventaire sur les pardons, on a réussi à embarquer des universitaires, des conservateurs du patrimoine, l'église, des bénévoles, des politiques, et ça c'est vachement bien du coup. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Ce rôle de « coordination », Margot a commencé à l'expérimenter concrètement dans la gestion du groupe de travail pour la rédaction de la fiche-pardons, méthode qu'elle a ensuite appliqué à la fiche-broderie, et qu'elle souhaite réitérer pour chacune des fiches suivantes (cf. entretien avec Margot, 2020). Une multitude de termes et mots-valises sont employés par les agents-PCI bretons pour qualifier ce rôle. Ils n'hésitent pas à emprunter

⁷ Afin de respecter la confidentialité de cet agent, nous ne renseignerons pas la référence de sa thèse.

des vocables appartenant à d'autres domaines professionnels du monde culturel. Margot s'est définie, dans le dernier entretien que nous avons réalisé ensemble, comme « médiatrice » :

« Ce qui marche bien, sur cette question de la *participation*, c'est en fait Langoëlan qui est un petit village dans le Centre Bretagne, qui nous a demandé notre aide. Et là, je peux te dire que le bourg participe. Parce qu'ils ont un besoin, une attente, ils ont conscience qu'on apporte une *expertise*, entre guillemets. En tout cas, voilà, ils ont les pardons, ils ont les chapelles, ils ont les bénévoles, ils ont toutes les questions que ça soulève en fait. Donc tu deviens un peu, comme ça, une sorte de médiatrice. Enfin de médiatrice, entre tes compétences professionnelles, que tu as toi aussi, ce n'est absolument pas te mettre sur un piédestal... au niveau des savoirs et des compétences qu'ils ont aussi, et comment tu les articules. C'est pour ça que j'aime bien ce principe de coordination en fait. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Voilà une nouvelle façon de s'appuyer sur des référents aidant potentiellement à constituer la professionnalité des agents-PCI. Dans tous les cas, ils semblent appliquer avec force les principes qui guident la définition théorique de l'accompagnement proposée par Maela Paul (2012 : p.14) :

« Pour initier cette réflexion, on peut se référer à la définition commune du verbe "accompagner", définition qui s'exprime en trois éléments : "Se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui". Cette définition nous enseigne que la relation est première "se joindre à quelqu'un", que la démarche est de l'ordre d'un mouvement qui se règle à partir de l'autre "pour aller où "il" va" et que les deux avancent "de concert", c'est-à-dire "en même temps", "au même pas". Il en résulte une définition minimale, accompagner c'est "être avec" et "aller vers" et des principes au nombre de trois. Le premier est que de la mise en relation dépend la mise en chemin, le deuxième qu'il s'agit moins d'atteindre un résultat que de s'orienter "vers" c'est-à-dire de choisir une direction et le troisième que l'action (la marche, le pas, le cheminement) se règle sur autrui soit aller où "il" va et "en même temps" que lui ce qui suppose de s'accorder à celui que l'on accompagne. »

Ainsi, selon ces considérations, M. Paul indique qu'il s'agit moins de guider que de « s'accorder au mouvement » de l'accompagné ; ainsi, les moyens de son autonomie résident déjà dans ses propres ressources et qu'il revient à l'accompagnateur de les solliciter. Par conséquent, « l'accompagnement ne conçoit pas celui qu'on accompagne comme dépourvu ou insuffisant », il est donc moins une « assistance » qu'une « ressource ». Du cheminement commun signifié par le mot *accompagnement*, devrait résulter, pour M. Paul, une relation « coopérative » entre l'accompagnateur et l'accompagné : « la parole est partagée, les objectifs sont partagés, le questionnement est partagé... » (Paul, 2012 : p.15).

C'est ce que signifie Vincent, dans son article sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel hospitalier :

« Dans la mise en œuvre de cet inventaire, le travail de recherche scientifique occupe naturellement une place de premier ordre. Souvenons-nous qu'"inventaire" vient du latin *inventarium* (de *invenire*) qui signifie "trouver". Néanmoins le chercheur doit accepter de ne plus avoir le monopole de la science car, auprès de la communauté, il ne peut être *celui qui sait*. Il est d'abord un tiers révélateur. Ses techniques d'enquête diffusent l'investigation à l'intérieur d'un collectif qui, bien que s'interrogeant sur ce qu'il est, détient lui-même inconsciemment ce savoir. C'est à ce titre que les résultats de l'inventaire, bien qu'ils soient validés par un comité scientifique composé d'*experts*, ne peuvent exister sans l'aval et la relecture de ses contributeurs "*non-experts*". Ils sont le fruit d'une collaboration. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Cet extrait rappelle l'effort de « co-construction » que l'agent-PCI mène dans la validation de la fiche-PCI (cf. chapitre 6). Il souligne aussi la volonté de démontrer que la *communauté* n'a pas la capacité de formuler ce qui fait PCI et que cette mission revient naturellement à l'agent : non en tant qu'*expert* de la pratique, mais en tant que « tiers révélateur ». Rappelons que Vincent a théorisé ce rôle dans sa thèse (cf. chapitre 11) : toutes ses enquêtes-PCI participent, selon lui, à répondre à une logique de « soin des communautés », où le PCI agit comme une « clinique patrimoniale »⁸.

Le raisonnement des agents concernant leur position semble en phase avec ce que nous observons de la mise en fiche, où les agents s'évertuent à tordre la critérisation du PCI à ce qu'ils expérimentent de la patrimonialité ordinaire (cf. chapitre 5) et réalisent leur enquête dans une perspective compréhensive (cf. chapitre 6). En effet, l'enquête-PCI est le lieu privilégié de cette maïeutique de l'*accompagnement* à partir de laquelle se développent diverses postures.

1.2. L'enquête-PCI conçue comme un instrument de démocratie culturelle : du révélateur au thérapeute ?⁹

L'enquête-PCI est considérée par les agents comme une *action culturelle*, en ce qu'elle met en valeur la diversité des patrimoines et apporte déjà un début de reconnaissance aux praticiens :

« Souvent, quand tu fais un entretien, ils vont te faire visiter la chapelle, voilà, parce que c'est la chapelle qui matérialise tous leurs efforts, en fait, indirectement. Mais leur faire parler du pardon et leur montrer que le pardon est tout autant un élément du patrimoine, c'est là où y'a plus à discuter avec eux. »

Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI (BCD), 2020

⁸ Nous ne donnerons pas la référence de sa thèse pour conserver l'anonymat de cet agent.

⁹ Un terme indigène que nous reprenons à notre compte, tant il signifie avec justesse la posture recherchée.

Ainsi, l'expression « action culturelle » prend en compte la dimension anthropologique du mot « culture ». Les agents-PCI, par le biais de l'intérêt qu'ils montrent vis-à-vis des pratiques, valorisent des pratiques quotidiennes, banalisées, en tant que dignes de patrimonialité. L'enquête joue le rôle de « révélateur » pour Vincent¹⁰ ; mais l'intention des agents n'est pas de dire ce qui fait PCI à la place des praticiens : il s'agit plutôt de porter à leur connaissance l'existence de la notion de PCI pour leur transmettre l'idée que le patrimoine n'est pas que matériel ou mémoriel, et ainsi susciter chez eux une auto-saisine :

« Les habitants ont une image négative de leur territoire. Si le PCI peut permettre une vision positive de leur territoire et d'eux, voir qu'il y a des richesses, ça va les faire sauvegarder. »

Xavier, directeur (BCD), 2017

Si cet *accompagnement* a pour finalité l'autonomisation des praticiens, cette dernière a, dans ce cadre, une visée d'abord responsabilisante (ce que M. Paul nomme « l'autonomie juridique »).

L'enquête valorise aussi par sa restitution auprès des praticiens, parce qu'elle met sur le devant de la scène leurs témoignages et leurs récits, sans lesquels les agents ne pourraient procéder à de telles analyses. En cela, l'enquête-PCI, se fondant sur cette approche, apparaît comme un instrument de l'*accompagnement* des agents : ils contribuent, par la restitution et une posture de révélateur, à la transformation des praticiens et de leur regard sur leurs propres pratiques.

Ainsi, l'enquête comme support de l'*accompagnement* semble répondre à l'objectif de démocratie culturelle du texte Unesco (cf. chapitre 1). Soulignons toutefois qu'il ne s'agit que d'hypothèses de la part des agents-PCI, puisque ces effets ne se vérifient pas par des éléments visibles et immédiats. Quoi qu'il en soit, le fait même de réaliser une enquête sur leurs pratiques, valoriser ce qu'ils peuvent considérer comme banalement quotidien, les faire contribuer à la mise en fiche en vue d'une inscription nationale démontre aux praticiens qu'une prise en charge est requise et les met en responsabilité de sauvegarder leurs pratiques. Si, lors de l'enquête, les agents n'emploient que très peu le terme de « patrimoine », c'est en aval de celle-ci que se joue la révélation valorisante : les groupes de travail pour la rédaction de fiches en Bretagne, ou la relecture et la restitution en Normandie, conduisent à reformuler ces pratiques en « patrimoines culturels immatériels » et à valider – parce que l'agent fait figure d'autorité scientifique et institutionnelle vis-à-vis des praticiens – leur valeur patrimoniale.

L'enquête-PCI est également une *action culturelle* au sens où elle possède des propriétés cognitives, de transmission de connaissances, pour guider les praticiens dans leur

¹⁰ Cf. Lors d'une réunion autour de la fiche-camembert, le 2 février 2017.

patrimonialisation. Pour Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI à BCD, « l'enquête ethno' est une démarche *participative* », puisqu'elle infuse une mise en réflexion de ce qu'est le patrimoine au sein de la *communauté* :

« Elle permet l'appropriation, la conscientisation du patrimoine par les communautés. Quand je fais un entretien, je parle un peu de patrimoine, et je les fais réfléchir sur leur responsabilité dans la sauvegarde de leur patrimoine. En fait, tout ça se joue dans la relation qu'on a avec les enquêtés. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Pour Vincent, elle diffuse une démarche réflexive dans la *communauté* entière en les mettant également en posture de *chercheurs* :

« Être sur le terrain, c'est déjà faire une action culturelle. Quand tu vas à la rencontre des gens, quand tu les mets en relation dans des réunions publiques, quand tu... tu les impliques dans la recherche, clairement, t'es déjà dans l'accompagnement. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Selon Philippe, directeur de l'EPCC-LFPN, l'enquête permet d'« amener les *communautés* à une réflexion par elles-mêmes pour révéler des potentiels enfouis » (*cf.* entretien, 2017).

En Bretagne, Xavier rejoint cette conception :

« L'entretien ethno', c'est une approche pour que les personnes soient dans une démarche plus réflexive. C'est... inviter les gens à avoir une réflexion sur ce qu'ils n'ont pas conscientisé. En quelque sorte, on peut dire que l'inventaire est une action socio-culturelle. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Vincent, quant à lui, approfondit cette conception. Dans notre entretien exploratoire mené en 2017, il décrit l'enquête-PCI comme un « accompagnement des communautés dans la connaissance d'elles-mêmes », mettant l'agent dans un rôle de « thérapeute » (que nous appellerons plutôt « passeur »), où « tout ne repose pas dans les mains du *chercheur* et l'entretien a un rôle considérable ». Les autres agents-PCI n'emploient pas les mêmes termes pour décrire cet exercice, mais rapportent tous combien l'entretien les place dans une « posture d'écoute », analogue à ce que M. Paul observe de l'*accompagnement* professionnel. Cette écoute n'est pas passive, au contraire, elle est censée favoriser la capacité réflexive des accompagnés (Paul, 2012 : p.14) :

« Écouter, c'est être attentif certes, mais c'est surtout interagir, répondre, solliciter, dynamiser un questionnement permettant aux personnes de "se" questionner dans le rapport à la réalité dans laquelle elles sont. L'écoute désigne un processus de négociation des compréhensions, de délibération interactive, de conception partagée du sens.

C'est à la fois une posture et une technique, c'est elle qui soutient la démarche, qui nourrit le cheminement. Elle s'accomplit tant dans le silence réceptif qui acquiesce et valide la parole d'un autre que dans l'interpellation confrontante. »

C'est notamment en cela, d'ailleurs, que pour les agents ethnologues, l'enquête de type *ethnographique* est dite, par essence, « émancipatrice ». Dans ce cadre, l'autonomie visée est « éducative » (Paul, 2012 : p.15), et elle réalise la vocation théorique de *l'accompagnement* professionnel (développé dans le secteur social).

Dans cette perspective, les agents-PCI conçoivent la notion d'*action culturelle* dans une dimension cognitive : il s'agit de transmettre son savoir aux praticiens par le moyen de l'entretien. Somme toute, cet *accompagnement* n'est pas considéré comme un pilotage, contrôlé et directif, et c'est d'ailleurs par le truchement de méthodes scientifiques (comme l'entretien), que les agents laissent aux praticiens la liberté et l'espace pour se rendre acteurs de leur propre transformation, considérant la ressource déjà présente.

Si cette maïeutique trouve un écho certain dans nos observations liées à la mise en fiche (cf. chapitres 5 et 6), elle mériterait toutefois d'être confrontée à l'observation de situations d'enquête, ce que nous n'avons pas été en mesure de réaliser, du fait de la confidentialité que les agents entretiennent autour de cette pratique.

En effet, dans la pratique, *l'accompagnement* traduit l'existence potentielle d'une hiérarchie des savoirs (entre savant et profane) en mettant l'agent du côté du savoir légitime : pour Vincent, l'enquête a pour finalité de « faire émerger la connaissance », considérant que « la *communauté* ne sait pas ce qu'elle sait » (cf. entretien avec Vincent, 2019). La dérive pourrait se situer dans le glissement d'une posture de passeur à une posture de professeur, conduisant les praticiens à se trouver plus passifs qu'acteurs, et où l'enquête conduirait à un apprentissage sur ce que peut être ou ne peut pas être le PCI – ce que la posture de thérapeute tend à atténuer par une recherche d'horizontalité. L'enjeu est complexe : alors que *l'accompagnement* conduit à occuper une posture « labile, fluide, en constante redéfinition et ajustement » (Paul, 2012 : p.17), il s'agit de respecter un juste équilibre, dans des situations qui ne sont, de plus, pas le fait d'une expérience éprouvée, celle-ci étant en voie de construction chez les agents-PCI.

Devant la complexité de cette fonction d'*accompagnement*, les agents normands s'affrontent idéologiquement sur leurs postures et se livrent à des postures radicalisées qui leur permettent de sécuriser et de légitimer leur position et leurs choix.

1.3. Pour ou contre l'« expertise » ? Postures neutres radicalisées

Tout agent-PCI est « un professionnel de l'objectivation » (Heinich, 2009) qui en même temps se trouve à œuvrer au service de l'institution pour laquelle il travaille et des enjeux politiques qui occupent les commanditaires de son action (les politiques, la direction de l'institution, les représentants des praticiens) :

« L'expérience de la patrimonialisation des choses est, à un moment ou à une autre, partagée par des agents de la connaissance rationnelle, ce qui contribue à

produire un jeu constant de brouillage et de raffermissement des frontières entre connaissance par contact et connaissance sur, entre continuité et extériorité de l'expérience, voire entre politique et scientifique. Cette singularité est le cœur problématique de l'institution internationale du patrimoine culturel immatériel – au sens où la convention de 2003 interroge frontalement les moyens de la connaissance patrimoniale. »¹¹

N. Heinich parle de « dilemme des ethnologues », qu'elle identifie en filigrane de l'ouvrage « Le patrimoine culturel immatériel. Enjeu d'une nouvelle catégorie » (Bortolotto, 2011a) :

« L'invention du PCI place en effet les ethnologues dans une situation parfois intéressante – lorsqu'ils étudient les effets de la patrimonialisation – mais parfois aussi inconfortable, lorsqu'ils se trouvent en être les acteurs en tant que médiateurs entre les "communautés" concernées et l'administration de l'Unesco. La question de la place des chercheurs est posée dans le titre de la troisième partie du volume : "Observateurs, médiateurs ou acteurs ? Le rôle des anthropologues". L'on n'en constate pas moins le rôle actif joué dans le PCI par les ethnologues, amenés parfois à n'être plus seulement des observateurs et des analystes, mais des médiateurs, voire des propagandistes des "cultures" dont ils sont les spécialistes ; ce qui les pousse, remarque Chiara Bortolotto, à "renégocier leur rôle et la nature de leur *expertise*". »¹²

Ce dilemme est redoublé d'une nécessité de se positionner vis-à-vis de l'intervention patrimoniale cultivée par certains des agents-PCI. Ce que nous appelons ici « intervention patrimoniale » rassemble les actions concrètes visant à sauvegarder les éléments de PCI en la transformant parfois partiellement pour l'adapter. Elle est conçue par les agents comme une *expertise*, c'est-à-dire un savoir qui détient un pouvoir sur le PCI concerné. En Normandie, particulièrement, certains la considèrent comme une instrumentalisation de la fonction d'*accompagnement*, de laquelle ils ne veulent pas être partie prenante. Ainsi, les agents normands adoptent des postures radicales, s'appuyant sur le renforcement de l'éthique.

1.3.1. Agents-chercheurs contre l'« expertise » : postures « éthiques » et « réflexives » (Paul, 2012 : p.16)

La position d'intermédiaire est garantie par une posture de neutralité des agents dits « chercheurs » ; ils se réclament relever du champ de la connaissance et non du champ *politique*. Le *politique* correspond, pour l'agent-chercheur, au volet interventionniste de l'*accompagnement*, qu'ils nomment *expertise* (*i.e.* selon l'acception indigène, il s'agit d'un savoir pour le pouvoir). Il s'agit de l'intervention de l'agent-PCI pour la sauvegarde du PCI, par le conseil pour une prise de décision, voire par une action ayant pour objectif la

¹¹ Cf. : Tornatore, 2020 : p.8.

¹² Cf. : Heinich, 2012 : p. 7.

modification des modalités de pratique de l'élément de PCI : en d'autres termes, c'est exercer une forme de pouvoir sur l'élément patrimonial. L'intervention patrimoniale répond ainsi, pour l'agent-chercheur, à des enjeux politiques, territoriaux, identitaires, *marketings*, qui ne sont pas conformes à ce qu'ils considèrent comme « éthique » :

« Michel, lui, il travaille beaucoup sur les chants de marins. Entre autres. Bon du coup, y'a un angle qui fait dire : "Bon, les chants de marins, ce n'est pas un PCI, parce que... c'est plus chanté par les marins." "Y'a plus de marins qui chantent des chants de marins." Mais par contre, tu vois des gens qui ne sont pas marins, qui chantent des chants de marins dans les fêtes maritimes.

[...] Alors, est-ce que c'est un patrimoine immatériel, ou est-ce que c'est du folklore ? Alors, y'a longtemps, pendant un certain temps, je me disais : « C'est du folklore ».

[...] Ce qui me poserait un problème éthique, ce serait d'être, moi, peut-être, l'artisan de ce truc-là. Mais si ça vient de la communauté... qui d'un coup, je dirais, utilise les ressources qui ont été collectées y'a tant et tant d'années, que finalement, elle se réapproprie parce que ça correspond à son besoin du temps, pour justement assurer ce sentiment de continuité et d'identité, je n'en vois pas d'inconvénient. Mais ce n'est pas à moi de le faire. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

L'intervention prend une place de plus en plus importante dans l'activité d'*accompagnement* des agents-PCI et tend à en devenir l'essentiel, minorant ainsi l'apport de la recherche-PCI, ou, du moins, la plaçant au service de l'intervention. Les agents-chercheurs luttent ainsi contre cette mainmise *politique* :

« Je tiens à souligner la place de la recherche dans la patrimonialisation de l'immatérialité culturelle. Sans la recherche, la patrimonialisation - qui est un processus politique (au sens noble du terme) - perdrait son lien avec la production et la transmission de la connaissance. L'objet patrimonial en serait vidé de son sens. Car le territoire n'étant pas une fin en soi, il n'est qu'un cadre de transmission du patrimoine. C'est pourquoi il importe de bien articuler le politique et le scientifique (on retrouve d'ailleurs cet enjeu dans le nom même de la "DPRPS"). Le chercheur ne doit pas être placé (ou se placer) dans une position de soumission au politique. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

On peut ainsi voir leurs activités académiques (*cf.* chapitre 11) et le rappel à la méthodologie *ethnographique* (*cf.* chapitre 6) comme le moyen de s'émanciper de cette mutation et de lutter contre :

« Tu ne te considères pas comme *expert* ? Tu ne développes pas une *expertise* en dans l'identification de ce qui fait patrimoine, comme Philippe ?

- Ah non, jamais, ni *expert*, ni tout ce que tu me dis en fait, une personne capable d'identifier ce qui fait patrimoine, etc., je me place tellement au présent, et à l'écoute de ce que les gens, me semblent-il, vivent, que je n'aurais jamais la

prétention d'avoir identifié moi, en tant que personne, ce que peut être un patrimoine, de l'avoir même anticipé, ça, ça me paraît d'une aberration folle. »
Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

En effet, les agents-chercheurs, s'ils sont obligés de participer au *politique* d'une façon ou d'une autre, se sentent corrompus ou indignes de la *communauté* et de la *recherche*. Cécile, responsable de l'Ethnopôle, n'ose plus se dire « chercheuse », ni même « ethnologue », notamment parce qu'elle réalise de plus en plus d'interventions patrimoniales. En effet, elle tient un rôle indéfinissable pour son collègue Vincent :

« Cécile, sa position, ce n'est évidemment pas d'être un Philippe-bis, puisqu'elle ne peut pas... Elle n'a pas la légitimité politique. Et elle ne peut pas non plus être chercheuse. Sa place, c'est une coordination d'échanges, créer un espace d'échanges. Sauf que ce n'est pas évident, même ça, parce que y'a pas un chef d'orchestre au-dessus. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

L'absence de ce « chef d'orchestre » est celle du directeur, Philippe, qui lui, se montre *agent-expert* et considère la primauté de l'intervention sur la recherche patrimoniale. Depuis le début du CRÉCET, il est une doctrine forte pour l'organisme que de faire de la recherche patrimoniale un instrument de l'intervention. En effet, rappelons que la recherche-PCI vient, pour Philippe, apporter de la connaissance sur une problématique (cf. chapitre 11).

Pour les agents-PCI, il est en effet inconcevable de s'inscrire à la fois dans la recherche-PCI et dans l'intervention. Un de mes objectifs de projet Cifre, était, justement, de réaliser les deux de front, et de faire que l'une puisse se nourrir de l'autre et inversement. Pour les agents-chercheurs, je réalisais une instrumentalisation du savoir au profit du *politique* et pour l'*agent-expert*, le projet n'était pas valable puisqu'il n'était « pas de la recherche » (cf. entretien avec Philippe, 2019). Ainsi, l'agent-PCI ne peut être des deux côtés : il est soit agent-chercheur, soit *agent-expert* ; mais pour tous les agents, ces deux facettes doivent toutefois collaborer, pour l'intérêt commun de la sauvegarde du PCI.

C'est l'*agent-expert* qui est le seul dépositaire légitime de l'intervention :

« En fait, l'*expert*, je pense qu'il a un rôle proactif, dynamique, sur le processus de patrimonialisation, et le chercheur, il va être dans l'analyse et dans une certaine prise de distance, par rapport au sujet.

[...] Je pense que l'*expert*, il a peut-être un rôle d'agir sur. Que le chercheur, en fait, il ne cherche pas à agir sur l'objet lui-même. Alors, un exemple : dans le carnaval de Granville, j'observe, j'écoute, etc., et puis à un moment donné je me retrouve dans une réunion : "Voilà, on est emmerdés, l'année prochaine, on ne va peut-être pas pouvoir brûler le bonhomme carnaval, dans le bassin du port, parce que y'a un mec qui nous fait chier, parce que la berge n'est pas aux normes, etc.", donc bon... "Où est-ce qu'on pourrait le faire ?", etc. Et puis moi ça faisait

plusieurs fois que, tu passes en voiture et puis tu vois une petite plage à côté et tout, je sais plus comment elle s'appelle, et puis je lui dis : "Pourquoi pas cette plage-là, par exemple ?", "Ah ben ouais, on n'avait pas pensé à cette plage-là, c'est vrai qu'on peut la faire là, parce que c'est vrai que y'a un plan d'eau qui est toujours en eau parce que y'a une espèce de petite retenue, on peut mettre le bonhomme carnaval, etc." Bon bah là, c'est le niveau d'*expertise*, je veux dire le chercheur, il ne va pas chercher à intervenir. Ce n'est pas ma conception. Mais là, du coup j'étais là, bon bah on me demandait un peu mon avis, enfin même si on ne me le demandait pas, je l'ai donné. Puis voilà, après y'en a un qui m'a dit : "Ben voilà, jusqu'à quel point le chercheur peut influencer sur son objet de recherche", ben en fait je crois qu'il peut influencer à partir du moment où il prend sa place d'*expert*. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Mon cas est un exemple patent : je ne me situais ni tout à fait comme agent-chercheur, ni tout à fait comme agent-*expert*. Cet entre-deux a signé le désengagement des deux agents-PCI, Vincent et Philippe, vis-à-vis du projet Cifre, ayant peine à me situer dans l'un ou l'autre des champs rivaux :

« [...] t'es un peu à l'interface, c'est pas un profil évident. [rires] Non mais c'est vrai. Moi, je te vois comme... en fait, toi, tu accompagnes les *experts* du patrimoine, en gros. Enfin... c'est plus comme ça que je vois les choses.

- Pourtant, pour "Raconte ton territoire !", y'avait aucun *expert* du patrimoine...

- Oui, mais du coup, pour pouvoir être dans l'accompagnement, t'es obligée d'avoir aussi une certaine expérience, sur le terrain, pour voir comment les choses se passent ou comment elles ne se passent pas. Donc ça te permet de voir, je dirais, d'avoir expérimenté, mais c'est pas le cœur de ton travail. Et je crois qu'on ne peut pas tout faire. Honnêtement, tu ne peux pas. Tu peux évoluer, hein, au fil du temps, mais dans le temps présent, à un moment donné, tu ne peux pas être à la fois sur le terrain, étudier les phénomènes patrimoniaux eux-mêmes, en même temps étudier la patrimonialisation... et je pense que c'est compliqué.

- C'est ce que j'ai fait pendant trois ans, hein ! [rires]

- Voilà, et c'est compliqué. Tu ne peux pas le... je pense que pour t'initier à la chaîne de patrimonialisation, faut avoir l'expérience de la diversité, mais qu'en fait, c'est pas durablement possible. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Mais cette collaboration entre agents-chercheurs ne se fait pas sans heurts ; la posture de neutralité est discutée entre Vincent et Cécile, qui attribuent chacun à l'autre une posture d'*expert*.

1.3.2. Dualité et radicalisation des postures : qui est le plus « expert » ?

L'*expert* est, selon la définition indigène, l'usage d'un pouvoir. La recherche-PCI apportant une validation, par la réalisation puis l'inscription d'une fiche d'inventaire, on pourrait se demander en quoi, finalement, l'agent-chercheur ne serait-il pas un *expert* ? Cette contradiction est au cœur de ce que revendique Cécile. Pour elle, se réclamer de la

science, dans le cadre du dispositif-PCI, est une façon donner une caution à une posture d'*expert* :

« Moi, cette notion d'*expert*, elle n'a aucun sens, je ne me l'attribuerai jamais. Je pense que c'est plus une posture personnelle. Tu vois, quand Vincent me dit : "Si le fait que je participe au carnaval, ça apporte une dimension scientifique au carnaval", c'est parce qu'il est la science, et il est caution, et qu'à partir du moment où il est là, il est caution. Ils se vivent, Philippe comme Vincent, comme des *experts* parce que légitimés par le ministère de la culture, légitimés par leur parcours, dans le cas de Vincent je n'ose pas imaginer ce qu'il va devenir une fois thésard, ça va être... »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Selon Cécile, c'est la notion de PCI-même qui conduit à développer l'*expertise*, et alimente une éthique chimérique :

« Je pense que tout ce qui est... toute cette notion administrative de PCI, accentue beaucoup cette idée d'*expertise*, c'est-à-dire, que y'a peu d'élus, peu de personnes, d'ailleurs ce sont leurs termes je pense, par lesquelles ça doit passer, on contraint les communautés, qui pourraient être autonomes pour déposer un dossier, on les contraint à passer par La Fabrique et ensuite à s'approprier... »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour Cécile, les agents-PCI ne sont pas légitimes en tant qu'*experts*, car ils ne se consacrent pas à un seul sujet, mais « papillonnent » et n'approfondissent pas les *terrains*, qu'ils survolent. Toutefois, un *chercheur* qui a accumulé, sur la longueur d'une carrière, de la connaissance, serait plus légitime à proposer une *expertise*.

Mais le temps long sur un *terrain* spécifique, c'est justement ce contre quoi Vincent lutte, au nom du PCI. Dans sa thèse, il développe l'idée que le PCI est héritier d'une institution (la Mission Ethnologie) où les pratiques vivantes, auparavant nommées « patrimoine ethnologique », ont « été confondu[es] avec le patrimoine des anthropologues » (p. 34). En entretien, Vincent nous explique ce qui suit :

« Si ce qui constitue le patrimoine ethnologique, c'est le patrimoine d'une discipline, à ce moment-là, c'est un détournement. Si l'ethnologie c'est une démarche, si on la considère comme une démarche qui n'est pas exclusive à la discipline ethnologique, à ce moment-là, c'est autre chose, et à ce moment-là, on peut considérer que le patrimoine culturel immatériel est une forme actualisée du patrimoine ethnologique tel qu'il était auparavant. Mais je pense quand même que la manière dont on l'a défini, en France, c'était quand même à un moment donné, enfin tu connais l'histoire, y'a eu des initiatives de collectes, des études d'ethnologie qui disaient : "Non, on ne doit pas faire ça entre soi, on doit être épaulés par des *experts*", et donc ces *experts* ont été les ethnologues, et à ce moment-là, y'a eu une captation de cette matière par les ethnologues. Et ça a été assez difficile après, une fois que ces gens-là avaient capté la matière, de les

extirper, et le patrimoine culturel immatériel a retiré la mention disciplinaire et c'est ce qui les a traumatisés. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Pour Vincent, le PCI demanderait justement à ne pas se saisir des *terrains* d'enquête comme des sujets de plusieurs années (*cf.* chapitre 6). Ainsi, Vincent se dit avoir été embauché à l'EPCC-LFPN en « rivalité » avec Cécile :

« Quand j'ai été recruté, clairement, maintenant rétrospectivement, je vois un peu mieux comment les choses se sont faites et pourquoi ça a dégénéré ensuite en conflit, c'est que j'ai été recruté sur un poste PCI là où Cécile ne voulait pas le faire, et j'ai été recruté clairement en rivalité. C'est-à-dire qu'en gros, je vais prendre Vincent qui vient, je dirais, avec l'aval et la bénédiction de Marc, comme ça, face à Cécile, Cécile ne fera pas le... Et puis lui, il veut bien travailler sur le PCI, etc., etc. Et donc forcément, inévitablement, la position même que j'occupais, même si à la base, moi, Cécile, je la voyais... ça ne pouvait que mener au conflit. À la genèse même de mon arrivée, devait mener à une confrontation. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

On peut en effet émettre l'idée que ce recrutement se fit sur un malentendu : Vincent acceptait de travailler sur le PCI et répondait aux attentes de Philippe (*agent-expert*), qui menait une doctrine largement en faveur du PCI, à travers des actions de *recherche*. Toutefois, lorsque Vincent a souhaité s'engager dans la réalisation d'une thèse et a progressivement revendiqué la primauté de la recherche-PCI sur l'intervention patrimoniale, au nom de son statut de *chercheur*, Philippe a, de son côté, radicalisé sa posture et développé une certaine apathie vis-à-vis de la recherche patrimoniale. D'ailleurs, mon intégration à l'EPCC-LFPN permettait, à l'époque, d'affermir cette doctrine en tant que « renfort de recherche sur le PCI » et de répondre à la fois aux attentes de Vincent et à celles de Philippe. En réaction également, la posture de Cécile s'est radicalisée par le refus, autant que faire se peut, de réaliser des fiches-PCI.

1.3.3. La radicalisation réflexive confusante : contradictions

Si les agents prennent des postures tantôt similaires, tantôt distinctes, l'un de mes entretiens menés avec Vincent est d'autant plus significatif de cette instabilité. L'extrait d'entretien suivant souligne la diversité des points de vue entre agents sur les notions qu'ils utilisent de façon commune mais sans y avoir posé, pour chacune, une définition unique : en effet, l'incompréhension et le climat de tensions entre Vincent et moi tient au fait que nous employons le même terme d'*expertise* selon des significations différentes. Je questionnais Vincent en considérant que l'*expertise* est un savoir savant (*i.e.* ce qui est appelé *expertise scientifique* dans le monde patrimonial, *cf.* chapitres 1 et 2) et donc correspond à la recherche patrimoniale (*i.e.* à la mise en fiche et à l'enquête-PCI). Vincent, quant à lui, envisageait l'*expertise* selon une acception juridique, associant d'emblée le savoir au pouvoir : ainsi, selon lui, la recherche-PCI ne peut pas être désignée comme

expertise (ni une *expertise scientifique*) et c'est pour cette raison qu'il attribue l'*expertise* uniquement au conseil et à l'intervention.

« Pour toi, le chercheur, où est sa place dans la patrimonialisation¹³ ?

[Vincent] - Elle est dans le fait de fournir, à chacun des niveaux considérés, une analyse du phénomène, que ce soit l'analyse du phénomène de patrimonialisation, l'analyse des pratiques, des groupes, elle est dans un champ d'analyse.

[Chloé] - L'*expertise*, tu la situes où dans la patrimonialisation ?

[V] - La recherche fait partie de l'*expertise*, à mon sens¹⁴.

[C] - Et c'est quoi, pour toi, l'*expertise* du patrimoine ?

[V] - Je dirais que... par exemple, si on se met ici, concrètement, Philippe est un *expert* du patrimoine, il n'est pas chercheur, il est prescripteur, il peut être conseil, mais il ne va pas être dans la recherche, il va pas être dans... même dans les prescriptions qu'il va donner, il ne va pas être dans le recul par rapport à ses propres prescriptions. Enfin... entre guillemets. Mais, si tu veux, il ne va pas avoir une réflexion analytique de ses propres prescriptions pour ensuite essayer d'en avoir justement un certain recul qui lui permette aussi... [...]

[C] - Ok pour Philippe. Mais, donc, toi, tu es quoi comme *expert* ?

[V] - Moi je serais du côté recherche. Mais pas du côté de "comment on mène la patrimonialisation", donc qui serait de ton ressort, mais plutôt de la recherche à l'échelle des pratiques elles-mêmes.¹⁵

[C] - De la connaissance sur le patrimoine.

[V] - Oui, voilà. Du matériau patrimonial proprement dit.

[C] - Et, du coup, l'*expertise*, pour toi, elle arrive où dans la patrimonialisation ?

[V] - Elle arrive en amont [...]. Quand on t'appelle... tiens, par exemple jeudi, j'ai rendez-vous au Havre, tu sais, pour leur projet d'inventaire du patrimoine, et bon, ils me sollicitent par rapport à des travaux que j'ai déjà menés, et puis : "Qu'est-ce que vous pensez, comment on pourrait s'y prendre, pour engager un processus d'inventaire du patrimoine immatériel dans notre territoire ?" Dans la mesure où j'ai participé à des projets, voilà, je leur donne des exemples de ce que j'ai pu faire, eux ils me donnent des caractéristiques du territoire, enfin je les connais, les caractéristiques du territoire havrais, donc du coup on peut en discuter, des différentes modalités d'action dont ils peuvent disposer. Bon, ça, c'est un niveau d'*expertise*, t'es pas au niveau de la recherche, t'es au niveau du conseil, de l'écoute, tu fais part d'une expérience. *Expert*, expérience ! Tu as l'expérience, dont tu fais bénéficier.

[C] - L'*expertise*, ce n'est que ça ? Quand on parle de la recherche du patrimoine, c'est les chercheurs de l'inventaire. Les chercheurs de l'inventaire qu'est-ce qu'ils

¹³ Ici, j'entends par « patrimonialisation », le processus qui mène à l'inscription à l'inventaire national.

¹⁴ À ce moment-ci, je crois que Vincent rejoint ma vision, selon laquelle la recherche est une forme d'*expertise*, en tant que production de connaissances savantes donc *expertes*. En réalité, il considère que la recherche est seulement un outil pour l'*expertise*.

¹⁵ Alors que je m'attendais à ce que Vincent dise qu'il est un *expert* parce qu'il produit de la connaissance savante, il considère en réalité que *expertise* et *recherche* sont distinctes ; lui, se range donc du côté *recherche*. Mais le malentendu n'est pas explicite.

font ? Ils font des études pour savoir si des bâtiments sont du patrimoine ou pas selon tel ou tel critère. Ça veut dire qu'ils font une *expertise* du patrimoine à travers une recherche.

[V] - Bah oui, les chercheurs font partie de l'*expertise*, ça c'est évident. Après, ils ne sont pas toujours en situation... ils sont... On fait appel à leurs compétences, ouais en fait, ça dépend à quel échelon on se place, on fait appel à différents échelons d'*expertise*... En fait, l'*expert*, je pense qu'il a un rôle proactif, dynamique, sur le processus de patrimonialisation, et le chercheur il va être dans l'analyse et dans une certaine prise de distance, par rapport au sujet. [...]

[C] - Quand tu fais des enquêtes sur le contenu du PCI, tu ne considères pas que tu fais une *expertise* du PCI ? Parce que, finalement, c'est quand même toi, en tant que chercheur, qui propose ce qui fait patrimoine culturel immatériel, après c'est validé par la communauté... mais pour moi, c'est une *expertise* de ce patrimoine, que tu fais, dans tes enquêtes.

[V] - Alors... une forme d'*expertise*... une forme d'*expertise*, si, finalement... parce qu'en fait tu révéles un existant, c'est ça qui est particulier, tu ne crées pas, tu révéles ce qui existe déjà, et en même temps, y'a un processus de création dans la révélation de ce qui existe. Je veux dire, pourquoi est-ce qu'on considère que le chercheur, c'est un auteur ? Donc, d'une certaine manière, il invente, dans le premier sens du terme. Donc dans ce sens-là, il est un acteur. C'est parce qu'il est acteur qu'il est *expert*.

[C] - Mais, donc, pour toi, oui, analyser le patrimoine culturel immatériel, c'est une *expertise* ? Ou pas ?

[V] - Ah ouais, d'accord, t'attends une réponse ! [rires]

[C] - Oui, tout à fait ! [rires]

[V] - Dans une certaine mesure. [rires]

[C] - Pourquoi ?

[V] - Eh bien, dans une certaine mesure, si, en fait, par ton action de recherche, tu... si ça a de l'effet... On a commencé l'entretien tout à l'heure comme ça, c'est-à-dire qu'on conçoit que, la recherche, elle répond à des enjeux, c'est-à-dire qu'elle agit sur celui qui en est l'acteur, ou le participant. À ce moment-là, t'es non seulement dans la mise en évidence d'un phénomène, mais t'es aussi dans une certaine forme d'action.

[C] - Pour toi, l'*expertise*, c'est une action ?

[V] - Pour moi, l'*expertise*, c'est une action.

[C] - Donc ce n'est pas nécessairement de la recherche ?

[V] - Non.

[C] - D'accord.¹⁶ Pour toi, ce n'est pas antinomique, mais la recherche peut faire partie de l'*expertise*, mais ce n'est pas : "recherche égal *expertise*" et "*expertise* égal recherche".

[V] - Non. C'est la discussion qu'on a qui me fait y réfléchir. Mais je pense que voilà, à partir du moment où on sollicite chez toi, voilà, le degré d'*expertise* c'est : tu intervies, dans la possibilité d'aménager les choses, et d'induire une action, de la provoquer.

¹⁶ Ici, je prends la mesure du quiproquo initial.

[C] - Donc si j'ai bien compris, la recherche sur le patrimoine, c'est la connaissance de ce patrimoine, et la connaissance fait partie de l'*expertise*, mais pour que ce soit une totale *expertise*, elle doit être accompagnée par l'action.

[V] - Oui. Une intention d'être acteur d'un processus.

[C] - Et donc toi, tu te définis, comme *expert* du patrimoine ? Tu es sur la recherche et sur l'action...

[V] - Voilà, y'a de la recherche et y'a une partie d'*expertise*.

[C] - Mais du coup, quand tu dis ça, tu me fais comprendre que la recherche ne fait pas partie de l'*expertise* ! [rires]

[V] - Ben si, mais elle n'est pas tout le temps dans l'*expertise*.

[C] - Ah... c'est-à-dire ?

[V] - Et bien non, par exemple euh...

[C] - En fait, je pense que j'ai compris : la recherche ça peut être de l'*expertise*, mais l'*expertise*, ce n'est pas forcément de la recherche.

[V] - Oui, voilà, exactement.

[C] - D'accord. Mais ça veut dire, quand même, que quand tu fais tes enquêtes, ça fait partie de l'*expertise*.

[V] - Oui voilà, ça fait partie de l'*expertise*.

[C] - D'accord, je veux être sûre de bien comprendre.

[V] - Mais par contre, Philippe, du coup, lui, il ne se met pas dans l'*expertise* du chercheur.

[C] - D'accord... En fait, tu veux dire qu'il y a différentes formes d'*expertises* ?

[V] - Oui, y'a différentes formes d'*expertise*. Mais lui, il est uniquement dans l'*expertise*.

[C] - Oui, avec les projets...

[V] - Les projets, et puis saisir à un moment donné des potentialités par rapport à telle ou telle situation, voilà, ce qui est déjà... ce qui est lié au politique, à l'administratif, etc., au fonctionnement du pouvoir, et donc pouvoir proposer des solutions pour tel ou tel... »

Cet extrait témoigne de l'ambiguïté qui relève du divorce, cultivé par les agents-chercheurs, du couple *recherche* et *expertise* - où le premier désigne le savoir savant pour le savoir et le deuxième désigne le savoir savant pour le pouvoir de décision. On comprend que la *recherche* ne peut être une *expertise* de type *scientifique* : conformément à l'impératif participatif, la production de connaissances savantes ne peut être l'instrument d'un pouvoir. Ainsi, le savoir savant est automatiquement associé au pouvoir, car avoir un savoir sur le PCI c'est le désigner : ce point de vue résulte de l'acception traditionnelle de l'*expertise scientifique* employée dans l'appareil patrimonial qui semble y être ancrée (cf. chapitre 1 et 2).

Mais Vincent finit par se contredire, en évoquant « l'expertise du chercheur » et montre combien les catégories indigènes sont floues et instables. La confusion finale est telle que l'on comprend que Vincent, pour se rattraper, retrouve le moyen d'opérer la séparation

entre savoir et pouvoir, en proposant deux formes d'*expertise*, dont il cite pourtant, uniquement, la forme politique.

Ce sont les postures qui conduisent les agents-chercheurs à prendre position en faveur de la connaissance pour la connaissance (ce qu'ils appellent *recherche*) plutôt que de la connaissance pour le pouvoir (ce qu'ils appellent *expertise*). Ainsi, dans un double mouvement, leur position d'intermédiaire est l'argument de ces postures éthiques et réflexives en même temps qu'elle procède de ces dernières.

Si les agents-PCI bretons et normands s'accordent sur une maïeutique commune permettant de concevoir l'enquête-PCI comme un instrument de démocratie culturelle, la radicalisation des postures éthiques vis-à-vis des interventionnistes, ainsi que leur dualité interne, traduit l'instabilité identitaire des agents-PCI et fragilise, ainsi, le collectif. Le renforcement de la rhétorique éthique démontre d'autant plus la nécessité de se positionner pour compenser cette instabilité.

Jean-Louis Tornatore (2020) identifie plusieurs postures possibles dans son analyse de la réaction des « ethnologues » (*i.e.* agents-chercheurs) à ce dilemme entre savoir et pouvoir : en effet, il oppose une posture distanciée, qui prend les effets de la mise en patrimoine à laquelle il a contribué comme objet d'enquête, à une posture « impliquée ou concernée », par laquelle « l'anthropologue met ses compétences et les ressources de la connaissance anthropologique au service des communautés de manière à ce qu'elles prennent en main elles-mêmes la définition de ce qui leur importe de sauvegarder et de transmettre, quitte à ce que cela ait pour effet de subvertir la conception objective et objectale du patrimoine véhiculée par les institutions de la centralité ». On comprend, ainsi, que ce que les agents-chercheurs prônent n'est pas viable : d'une part, proposer une analyse distanciée apparaît comme une forme de savoir supérieur (et donc *expert*) et d'autre part, elle ne peut être aussi neutre dans le cadre d'une institution patrimoniale – au contraire de l'institution académique. D'ailleurs, les agents-chercheurs participent finalement à l'intervention patrimoniale ou entrent en rupture avec celle-ci (*cf.* partie 3 de ce chapitre).

Dans cette situation d'instabilité, J.-L. Tornatore prône la deuxième posture, qui est d'ailleurs la sienne. Il amène, avec pragmatisme, à considérer le patrimoine non comme « objet », mais comme « ressource » (2020 : p.10) :

« On voit bien que du scientifique au politique, il n'y a qu'un pas : le patrimoine peut être une ressource politique. Autrement dit, s'il désigne un instrument des sociétés de contrôle, le patrimoine culturel immatériel peut être en même temps et indissociablement, le vecteur d'une parole publique, le moyen de résistance à la domination et une arme critique, à la disposition de qui voudra s'en saisir.

Qu'implique pour le chercheur la reconnaissance de cette ambivalence ? [...] Le premier geste consiste à libérer le concept de l'exclusivité d'une emprise

scientifique aux effets de surplomb. En second lieu, et en conséquence, plongé dans l'arène et embarqué, le chercheur se voit interpellé en ses propres attachements par les actions patrimoniales dont il ne peut être l'observateur distancié. Dans cette perspective, il n'y a pas ou plutôt plus de neutralité ou d'extériorité radicale possible.

La prise en compte de l'ambivalence du patrimoine suppose une posture de discussion, de négociation, un engagement fondé sur le refus de l'imposition de vérités ou de règles à valeur universelle et sur le partage *a priori* des conceptions et des visions du monde. »

C'est, en effet, le parti pris par d'autres agents, dont nous allons détailler les postures en suivant, qui proposent des approches plus hybrides que radicales.

2. L'émancipation par la compétence¹⁷ d'intervention : de la fiche à l'« ingénierie culturelle »

L'*accompagnement des communautés* ne se réalise pas qu'à travers l'enquête : il trouve un prolongement, non négligemment cultivé par les agents, dans l'intervention patrimoniale. Il s'agit là de deux types d'*accompagnement* : le premier est appelé par M. Paul « constructif » (2012 : p.14) , qui, dans notre cas, serait produit par l'enquête-PCI, visant l'enrichissement des praticiens dans leur « projet d'autonomisation » (*i.e.* l'inscription nationale) ; le deuxième est dit « productif » et concerne, dans notre cas, l'intervention patrimoniale, en tant qu'« investissement [qui] s'apprécie comme résultat » (*ibid.*).

L'organisme normand bénéficie d'une ancienneté dans l'*accompagnement des communautés* : il met en œuvre, depuis l'institution du PCI, une intervention patrimoniale dans le cadre des fiches-PCI. Celle-ci nourrit le savoir-faire technique de conseil que Philippe développe depuis plusieurs décennies. Figure d'autorité car directeur, il demande aux agents-chercheurs normands d'emprunter le même chemin. Mais ces derniers s'affairent uniquement à la fiche-intervention et laissent l'agent-*expert* se charger du conseil. En Bretagne, le processus est inverse : les agents ont d'abord déployé une intervention patrimoniale dans le cadre de fiches ; et progressivement, ils se construisent une compétence nouvelle dans le conseil et la formation.

L'intervention se déploie à travers, d'une part, une variété de postures « impliquées » (Tornatore, 2011) où il s'agit d'associer recherche-PCI et intervention (2.1.) ; d'autre part, des postures interventionnistes, où la fiche devient un support pour la transformation des pratiques dans l'objectif d'une sauvegarde (2.2.). Nous verrons, ensuite, qu'elles conduisent à faire émerger une (nouvelle) compétence, celle du conseil et de la formation (2.3.).

¹⁷ En tant que savoir-faire technique et spécialisé.

2.1. Postures « impliquées » (Tornatore, 2020) : envisager l'hybridité des pratiques et la recherche-PCI comme « ressource »

La position d'intermédiaire s'incarne également à travers des postures impliquées, qui envisagent la recherche-PCI comme une ressource plutôt que comme un objet. La recherche d'équilibre à laquelle il se livre passe, ainsi, par l'hybridité de leurs pratiques, entre *recherche* et intervention. Nous observons ici trois types de postures : le formateur, qui œuvre pour la connaissance du dispositif-PCI par les praticiens pour qu'ils s'en saisissent, le « praticien » normand – pour reprendre son propre terme – qui cultive l'*expertise* comme un savoir-faire technique et spécialisé s'appuyant sur le savoir délivré par l'enquête et l'expérience, puis la posture interventionniste d'un agent breton qui agit directement sur la pratique au moyen de l'enquête.

2.1.1. Une demande d'expertise de la convention Unesco : intervenir pour « former »¹⁸

En tant qu'Ethnopôle et que candidat régulier aux appels à projets du DPRPS, l'EPCC-LFPN se présente souvent comme le « relais » de l'inventaire national du PCI. En cela, il est sollicité pour fournir des informations sur celui-ci et la procédure d'inscription au niveau national et à l'échelle Unesco, voire sur la notion de PCI elle-même. Les agents de l'organisme renseignent les collectifs et collectivités sur des questions précises, mais ne souhaitent pas participer à cette forme d'intervention, qui demande, précisément, une connaissance *experte* de la convention Unesco et des procédures. En effet, les agents-PCI y voient un engagement « politique » ou « militant », qui influencerait les *communautés* au-delà de ce qui serait conforme à l'esprit de la convention ; ou ils s'intéressent davantage à la réaliser une *recherche* ou à conseiller sur des « dossiers » déjà initiés, et pour lesquels un partenariat s'avérerait fructueux, plutôt que de promouvoir une approche institutionnelle du PCI. En effet, intervenir sur la convention Unesco et la notion de PCI n'engageait pas l'organisme à établir une collaboration quelconque avec l'acteur en demande et, bien souvent, celui-ci ne sollicitait l'EPCC-LFPN que pour son *expertise* en la matière. La visée était de susciter la mise en fiche et l'enquête.

En tant qu'agent-PCI, j'ai expérimenté cette forme d'intervention, auprès d'organismes et d'institutions patrimoniaux, notamment parce que mes deux mémoires de Master portaient sur l'appropriation politico-administrative de la convention par la France et la Bretagne, et que je n'avais aucune résistance à ce type d'exercice, qu'il m'était d'ailleurs intéressant d'expérimenter pour la présente recherche. Ainsi, mes collègues me

¹⁸ Dans cette posture, qui me concerne en tant qu'agent-PCI, j'utilisais moi-même le terme « former », sans l'avoir défini, mais parce qu'il correspondait au format magistral dans lequel je transmettais des connaissances aux praticiens, aux acteurs professionnels employés par leurs représentants, ainsi qu'aux agents-PCM qui préoyaient de travailler sur le PCI.

transféraient les sollicitations qu'ils recevaient de collectivités et d'organismes. Si mes collègues n'y prenaient pas une part active, ils participaient toutefois à formuler avec moi la réponse à la demande et le contenu de mon intervention. J'ai ainsi été progressivement considérée au sein de l'EPCC-LFPN comme la référente sur la question de la convention Unesco, et l'organisme développait sa compétence d'information (cf. chapitre 6) et de formation, laquelle était alors en gestation. La demande pouvait même parfois être explicitée comme un « besoin de formation ». Prenons trois cas différents.

D'abord, le cas d'une intervention dans le cadre des « Cafés Muséo » organisés par le Réseau des musées de Normandie, en septembre 2017 (cf. annexe n°23). Elle faisait suite à ma collaboration avec sa responsable, Laure, dans le cadre de l'exposition itinérante, où celle-ci avait pris conscience du biais qui existait dans la façon dont les musées et les archives se saisissaient du PCI, c'est-à-dire ce qu'ils appellent des « archives sonores » ou « audio-visuelles ». Ainsi, nous avons bâti le programme de la journée ensemble. L'objectif était de convertir les acteurs du monde de la conservation à l'intérêt du contemporain et du vivant. Afin de faire passer cette nouvelle idée du patrimoine, la stratégie était de la sous-entendre et ainsi, de l'insérer dans un programme plus vaste, consacré aux archives orales. Nous avons ainsi intitulé la journée « Mémoires, oralités et patrimoines culturels immatériels », et invité à intervenir des acteurs divers : par exemple, le centre de ressource des Archives orales et audiovisuelles de la Manche, ou notre collègue Cécile, sur sa collaboration avec la conservatrice d'un musée pour la mise en exposition d'une enquête ethnologique réalisée sur les femmes de marins. En ce qui me concerne, je m'étais attelée à présenter « L'application de la convention, de 2003 à 2017, de l'État aux Régions » : j'y expliquais l'héritage de l'inventaire général et de la mission ethnologie, ainsi que la scission entre anthropologues et patrimoine, puis l'institution du PCI, et y insérais progressivement la distinction entre PCI et mémoire. L'enjeu n'était pas de se montrer comme une formatrice à la mission civilisatrice. La notion de PCI avait retenu l'attention de l'auditoire, composé de trente-quatre acteurs professionnels des musées : « Mais en fait, on fait du PCI, nous ! », s'était exclamée une dentellière chargée de médiation du Musée de la dentelle de Villedieu.

Ensuite, en décembre 2017, Cécile fut contactée par le Service régional de l'Inventaire général de Rouen pour participer au séminaire interrégional « Le patrimoine des lycées ». L'agent-PCM qui l'organisait avait explicité sa demande comme suit : « former » ses collègues « qui croient connaître le PCI, alors qu'ils appliquent la notion aux archives audiovisuelles ». Elle m'avait confié, par téléphone, avoir déjà tenté de leur parler de cette confusion, en vain. Ainsi, l'intervention d'un agent « expert du PCI » et extérieur était une solution toute trouvée pour influencer sur leurs connaissances. J'étais donc intervenue, à la fin de la journée, selon l'intitulé suivant : « Le patrimoine culturel immatériel de l'Unesco : quelles potentialités pour les lycées ? ». Construite avec cet agent-PCM, l'intervention présentait la convention Unesco, puis des pistes de réflexions sur le PCI dans les lycées :

les rituels, pratiques sociales et savoir-faire qui rythment le quotidien des lycéens et des professeurs. L'objectif était d'infuser l'idée du PCI à travers le sujet du patrimoine des lycées. Mais cette contribution n'a pas l'effet escompté : tout au long de mon intervention, des agents riaient et discutaient entre eux, se désintéressant totalement du sujet ; à la fin, un agent-PCM de l'assemblée s'exclama : « Encore le PCI ? Mais nous, on n'a pas besoin de vous, on sait ce que c'est, la convention Unesco, tout ça, on en fait tous les jours ! »

Enfin, en décembre 2018, j'intervins dans le cadre de « Bouge ton patrimoine ! », une journée de rencontre entre associations œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine industriel dans le Calvados. À l'origine, la demande fut formulée par l'association « Mémoire & Patrimoine SMN »¹⁹, auprès de Cécile, afin de présenter « le patrimoine immatériel du port de Caen ». Cécile avait réalisé une enquête sur les dockers du port de Caen, mais en dehors de tout cadre PCI. Elle avait conduit à la publication de l'ouvrage *Carnets de bord. Caen-Ouistreham, un port de commerce* par le CRÉCET en juin 2005 et à la conception de l'exposition « Vivre un port », présentée au musée de Normandie à Caen de juin à décembre 2005. Elle se consacrait presque essentiellement à la mémoire des dockers. Ainsi, Cécile ne pouvait présenter son étude comme celle d'un PCI ; cette association avait d'ailleurs pour habitude de solliciter l'EPCC-LFPN sur la notion de PCI alors que le patrimoine qu'elle défendait ne pouvait entrer dans le cadre d'un dispositif-PCI. Cécile m'a ainsi sollicitée pour réaliser une intervention à deux voix : je commençais par détailler la convention Unesco et la notion de PCI, puis Cécile exposait son enquête. L'objectif était de montrer en quoi les éléments du port de Caen ne pouvaient être qualifiés de PCI ; et ainsi, d'infuser l'idée selon laquelle la mémoire n'est pas du PCI en tant que telle. Les retours suite à cette intervention n'avaient pas été très positifs : « C'était très théorique, hein, il y a un moment où on s'endort ! », m'avait rapporté le président de l'association. J'avais en effet axé particulièrement sur les détails de la convention afin de me montrer la plus claire possible, ce qui avait donné un discours très technique. Cette expérience mettait au jour la difficulté, plus générale, de s'adapter à un public et à un contexte toujours différents, pour présenter des données parfois difficiles à appréhender pour des profanes.

Ces expériences avaient mis en place des habitudes et même normalisé un format spécifique d'intervention, où je créais des présentations PowerPoint que je réutilisais les fois suivantes, où mon discours s'était standardisé – par exemple, procéder par la négative pour présenter ce qu'est le PCI en fonction de ce qu'il n'est pas.

¹⁹ L'association se donne pour projet « de préserver, valoriser et transmettre l'héritage industriel et ouvrier de la Société Métallurgique de Normandie ».

2.1.2. Posture de « patricien » en Normandie : la recherche ressource de l'action publique

Jusqu'à ce que le CRÉCET devienne l'EPCC-LFPN, l'association était considérée comme un substitut de la DRAC Basse-Normandie. Son directeur, Philippe, tenait le rôle d'ethnologue régional (*cf.* chapitres 2 et 3). Ainsi, il apportait son soutien à des projets autour du patrimoine ethnologique, du patrimoine industriel et de la mémoire, aiguillait leurs porteurs ou les orientait vers les interlocuteurs et financeurs adéquats. Aujourd'hui, bien que n'ayant plus ce statut mais étant directeur d'un établissement subventionné par la Région et la DRAC, il continue d'endosser ce rôle de conseil. Le PCI et le patrimoine ethnologique recouvrent, pour Philippe, les mêmes éléments ; de plus, le PCI encourage d'autant plus à développer, pour *l'accompagnement des communautés*, une compétence de conseil. Il met ainsi au service du PCI plusieurs décennies d'expérience :

« En fait, nous, on a une mission générale qui nous est donnée par l'État et la Région, enfin, même avant que ce soit un EPCC, quand on était une association c'était pareil, après vous êtes sollicité pas parce que vous avez une *expertise* sur le PCI ou ceci cela, vous êtes sollicité parce que ça fait "X" années vous travaillez sur des sujets, enfin c'est par le travail que votre légitimité a été construite petit à petit... Les dossiers sont extrêmement variés, ça va de collectes de mémoire, à des sujets qu'on a volontairement abordés comme le patrimoine industriel, des choses comme ça, parce que c'était dans l'air du temps. Mais dans la mesure où le domaine culturel qu'on avait, c'était un domaine qui n'était pas officiel... En fait, le PCI, c'est la première fois qu'il y a un cadre légal, entre guillemets, formel, pour le patrimoine ethnologique, qui est aujourd'hui le patrimoine immatériel. Avant, c'était complètement dans l'informel. Donc, si vous voulez, vous aviez, dans le champ du patrimoine, vous aviez des domaines régaliens qui s'appuient sur la loi ou l'archéologie, mais sur le patrimoine ethnologique, c'est que du bon vouloir, finalement, les gens ne savaient pas vraiment où s'adresser... Vous aviez des sujets qui tournaient autour de ces questions-là, sans savoir, d'ailleurs, pas toujours savoir ce que ça représentait ou ce que ça recouvrait, et donc finalement ils se tournaient vers un des seuls organismes en Région qui était sensibilisé et qui essayait de construire des choses autour de cette question-là. C'est comme ça, que ça marche, hein ! Ce n'est pas parce que vous vous auto-désignez *expert* en machin, quoi. Ça s'est construit petit à petit, je sais plus, au début on a beaucoup travaillé sur la mer, après on a travaillé sur le patrimoine industriel, etc. Et puis, c'est petit à petit que les choses que se sont construites... Y'a eu des appels d'offres de recherche nationale, y'a eu tout un tas de choses auxquelles on a répondu et sur lesquelles on a travaillé, comme on n'a jamais travaillé tout seul, petit à petit, y'a un réseau qui s'est fait, qui s'est mis en place, voilà, c'est comme ça que ça s'est fait. Je dirais, y'a pas eu de volonté d'être *expert* en quelque chose, ça s'est fait tout seul en fait. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Philippe s'est progressivement affirmé en tant qu'*expert*, s'auto-désignant lui-même, ou usant parfois de synonymes, de 2015 à 2019 :

« Je me considère plus un patricien culturel qu'un scientifique, quoi ! Bon, sur certains sujets, je suis un peu plus pointu que sur d'autres, mais... c'est difficile de se considérer...

- Ça arrive aussi qu'on vous appelle chercheur ou *expert* ?

- *Expert* oui ! Chercheur, j'essaie de ne jamais être appelé chercheur. [rires] Ben oui, parce que moi je fais plus de recherche depuis... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

L'*agent-expert* serait mal jugé s'il entreprenait de se muer en agent-chercheur. Il n'est pas *expert* sur les éléments du patrimoine, mais *expert* de ce qui pourrait faire patrimoine :

« Ben oui, on peut le considérer comme ça, de par mon expérience passée, effectivement, j'ai trouvé que c'était un beau dossier patrimonial. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

L'*expertise*, pour l'*agent-expert*, est la capacité à mettre son expérience au service de jeunes projets portés par des collectifs. C'est aussi un savoir spécialisé, qu'il est complexe de définir pour Philippe, tant les sujets sont divers :

« Vous êtes *expert* de quoi ?

- Ben justement, je n'en sais rien ! [rires] [...] Je sais pas de quoi je suis *expert*, parce que c'est tellement différent, les trucs qu'on va... Non, plutôt sur les approches territoriales du patrimoine, ou la façon de rapprocher des thématiques, de les mettre ensemble. C'est peut-être là où je suis le plus à l'aise. Encore que bon... c'est un peu... Je ne sais pas en quoi je suis *expert*. Honnêtement. [...] Je ne sais pas comment exprimer ça. Je dirais à la limite, je suis un spécialiste du patrimoine contemporain, pour faire court, qui n'est pas architectural, c'est tout [rires]. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Néanmoins, s'il est reconnu *expert* par les agents-chercheurs, c'est uniquement à travers les aspects administratifs :

« Un *expert* en PCI, pour moi, c'est trop vaste. Ou alors "*expert* de la façon de la construire un dossier", de l'accompagnement administratif²⁰, de la connaissance d'autres dossiers, de la mise en perspective avec d'autres dossiers", c'est un élément du PCI, mais sinon, t'es *expert* dans un univers plus réduit, tu peux pas être *expert*... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Quoi qu'il en soit, selon Philippe, cette *expertise* ne peut s'appuyer que sur la production de connaissances et donc sur la recherche-PCI :

²⁰ Ici, l'*agent-PCI* signifie qu'il existe, comme on l'a montré précédemment, un *accompagnement* par l'enquête, et un *accompagnement* par l'intervention patrimoniale.

« L'expertise du patrimoine, moi, ce n'est surtout pas l'accumulation de connaissances scientifiques. Ça y contribue, parce que connaître un milieu, etc. [...] Le patrimoine, c'est très peu de recherche finalement. La connaissance ne fait pas le patrimoine, je suis désolé. Exemples des usines classées dont la plupart sont en ruine aujourd'hui : ce n'est pas parce que on a une meilleure analyse historique ou ethnographique, en disant : "c'est ce bâtiment qu'il faut sauvegarder", etc.... S'il n'y a personne derrière pour le faire ou si personne ne s'approprie le truc, c'est comme pisser dans un violon. La connaissance c'est un élément essentiel pour identifier des choses mais cette identification ne fait pas le patrimoine. Les arbres à nœuds, pour moi, c'est un fait ethnographique, mais on ne peut pas le considérer comme patrimoine parce que personne n'avouera qui fait les nœuds, et personne n'ira le revendiquer. Bon, là, c'est un cas un peu extrême. Alors c'est peut-être un capital culturel... mais est-ce que c'est du patrimoine ? Y'a des choses qui sont tellement profondément incluses dans certaines parties de la société. Ma voisine, par exemple, quand j'ai eu des enfants il m'a dit : "faut les faire toucher du carreau !". Ben là c'est pareil, c'est de l'analyse ethno' mais ce n'est pas du patrimoine. Faut qu'il y ait appropriation, quelqu'un qui dise "c'est du patrimoine". Quand vous faites une enquête comme Jeanne Favret Saada : vous êtes dans la discussion mais vous n'êtes pas dans une démarche de mise en valeur culturelle. Ce n'est pas la même chose, hein ! Vous n'allez pas faire une expo' sur les arbres à nœuds. Vous allez juste évoquer la question, mais vous ne direz même pas où c'est... voilà ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

L'agent-expert minore ainsi la recherche-PCI au profit de l'intervention patrimoniale. Il peut d'ailleurs nourrir un discours d'antipathie envers les agents-chercheurs. C'est le cas notamment des directeurs des deux organismes régionaux. Ce sentiment se traduisait notamment par la méfiance de Philippe à partager les « dossiers » sur lesquels il travaillait (cf. chapitre 3).

2.1.3. Posture interventionniste : agir sur l'organisation sociale des pardons en Bretagne par l'enquête

Il s'agit là d'un cas d'accompagnement par l'enquête qui permet l'intervention directe, visant à transformer la pratique pour sa sauvegarde. Lors de l'enquête-pardons, Margot a apporté son aide à la *communauté* pour « mettre en récit » la pratique :

« Mais en fait, ce qui importe le plus pour les personnes que je rencontre, c'est si on peut leur apporter des solutions, des bons tuyaux, des idées... Ne serait-ce que, ben, parler d'eux, et valoriser tout le bénévolat qu'ils font. [...] En fait, tu sais, souvent c'est euh... de... d'aider les gens à se mettre en récit, et à montrer que leur pardon est important parce qu'il participe en partie à financer la restauration d'un patrimoine. Alors, il y a des comités de chapelle qui l'ont très bien compris et qui font ça depuis des années sans nous, et y'en a d'autres, voilà, qu'il faut un peu plus... euh... accompagner, entre guillemets, pour leur dire : "Mais si, c'est intéressant ce que vous faites, ça mérite... ça mérite d'être valorisé." »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

En outre, l'enquête lui permettant d'identifier les difficultés qu'éprouve la *communauté* dans le maintien de la pratique, Margot s'est attribuée la tâche de diffuser et de partager les pratiques et techniques des uns et des autres :

« Tu me disais, ils attendent plutôt que vous leur apportiez des solutions, des idées : c'est pour la valorisation, ou pour la pérennisation de la pratique... ?

- Même pas tant pour la valorisation, c'est pour l'organisation.

- D'accord.

- [...] Tu as, dans le Finistère, le diocèse de Quimper-et-Léon qui a une commission pardon. Et donc, au sein de cette commission pardon, les présidents et présidentes de comités de chapelle se réunissent, et échangent sur les problèmes qu'ils rencontrent, ou les bonnes astuces. Ça peut être des choses pour la communication : "Comment faire parler un peu plus de notre pardon". Ça peut être sur : "Comment créer des partenariats avec des entreprises locales pour...", je sais pas... avoir par exemple, les couverts offerts par tel truc, ou être sponsorisé par le Crédit Mutuel du coin, enfin voilà. Ça peut être plein de choses comme ça. Y'a aussi, alors là, c'est une partie qu'on laisse un peu plus au diocèse, mais... c'est : "Comment améliorer la cérémonie religieuse ?", "Comment faire face à la diminution du nombre de prêtres ?" Bon, ben, à la place de faire une cérémonie... une cérémonie... une messe eucharistique parce qu'on n'a pas de prêtre, on fait appel au diacre, et, du coup, on fait juste une célébration de la parole. Et ça permet de maintenir une célébration religieuse. Donc, après, voilà, nous, on essaie d'inciter les comités à mutualiser leurs matériaux. Enfin voilà, c'est des petites choses comme ça, un peu ponctuelles.

[...] Dans le cadre bien précis des pardons, ça ne serait pas cohérent de créer par exemple un réseau... enfin, pas cohérent... ça serait compliqué de créer un réseau régional. Par contre, d'avoir un espace d'échanges, de : "Tiens, j'ai un problème, par rapport à tel élément dans mon organisation du pardon en tant que tel", "Ah, ben, y'en a qui ont fait ça", "ah ouais, c'est pas mal".

[...] Après, de manière informelle, le fait de discuter avec énormément de comités de chapelle, on arrive toujours à discuter plus ou moins de manière informelle sur "Ah ben tiens, à tel endroit, ils ont fait comme ça", "Ah, ben nous, on a fait comme ça", "Ah, mais ça, vous connaissez ?", "Ah, ben oui, on a testé", enfin voilà. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Margot se donne également le rôle d'informer les *communautés* sur la dimension institutionnelle du patrimoine matériel, se faisant ainsi l'intermédiaire entre l'agent-PCM et ses enquêtés :

« Et puis aussi, le côté... une aide à comprendre comment fonctionnent les logiques institutionnelles pour les dossiers de subventions. Pour restaurer une bannière, pour restaurer la chapelle, tout ça. Alors la plupart du temps, ils maîtrisent plutôt bien le sujet, mais y'en a parfois qui peuvent être amenés à... En fait, si tu veux, voilà, il faut trouver l'équilibre, parce que, comme on bossait avec des professionnels du patrimoine, et notamment des conservateurs, tout ça, il faut trouver un équilibre entre l'investissement des bénévoles et en même temps des bonnes pratiques, entre guillemets, par rapport à la valeur patrimoniale que les *experts* du patrimoine accordent à l'objet, quoi.

[...] C'est bien que les bénévoles veuillent repeindre la statue, mais c'est une statue qui mériterait de passer dans un atelier de restauration parce qu'elle a sa petite valeur patrimoniale pour l'*expert* du patrimoine, quoi. »
Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

À nouveau, remarquons que l'agent-PCI se distingue de l'agent-PCM en le nommant « l'*expert* du patrimoine ». L'agent-PCI se conçoit, en effet, comme un acteur intermédiaire. Si l'intervention de l'agent-PCI permet déjà, par l'enquête, d'instiller le partage d'informations entre les comités de chapelle qui organisent des pardons, elle fait l'objet d'un projet de plus grande ampleur : pour Margot, il s'agit là d'une « première phase » dans la construction tangible de l'*accompagnement*.

Ainsi, on comprend qu'en Bretagne, le rapport à l'*accompagnement* n'est pas le même qu'en Normandie : dans la première région, il est positif, synonyme de compétence (au sens d'aptitude savante reconnue dans un domaine), et participe à construire la professionnalité ; dans la deuxième l'*accompagnement* par l'enquête tente de se dissocier de l'*accompagnement administratif*, par l'intervention.

Alors que les agents-chercheurs normands prônent la non-intervention, l'un d'eux se trouve dans l'obligation, finalement, d'y renoncer : l'intervention est vue, par le directeur, qui fait autorité, comme la finalité à poursuivre pour la reconnaissance institutionnelle de l'organisme (et la reconnaissance de la Région, cf. chapitre 3). Ainsi, l'intensification de l'intervention patrimoniale, à partir de 2017-2018, dans les deux Régions est le signe d'une montée en compétence des agents.

2.2. La fiche-intervention : cas normands et bretons

La fiche-PCI n'est pas une fin en soi, et tous les agents-PCI normands s'accordent sur cette idée. Ils se divisent néanmoins sur sa finalité : les agents-chercheurs souhaitent l'orienter vers la production de connaissances, et l'agent-*expert* vers le développement territorial. L'une et l'autre se nourrissent mutuellement. Dans certains cas, ces deux finalités s'associent dans le cadre de la mise en fiche du PCI.

2.2.1. Le cas du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon : une posture de technicien

Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon a été inscrit sur la Liste représentative de l'Unesco en 2010. Philippe a conduit la rédaction du dossier :

« [...] de par mon expérience passée, effectivement j'ai trouvé que c'était un beau dossier patrimonial, qu'on ne savait pas traiter avant, et que là, on a trouvé une solution pour le traiter, ça méritait un vrai investissement, bon après ça a été du boulot. [...] C'était le premier dossier qu'on traitait, donc on a appris en le faisant avec les collègues d'Alençon [rises], je ne vous le cache pas, on a fait un travail de réflexion collective, on était 3 ou 4 personnes, y'avait la cheffe d'atelier, la

conservatrice du musée, la directrice des affaires culturelles d'Alençon et moi, on a fait le dossier à 4. Après avoir convaincu les 7 dentellières, ou 8 je ne sais plus, de l'intérêt du dossier, etc., on a écrit à quatre, mais il a fallu convaincre, voilà, et on a finalisé le dossier. [...] Je ne sais pas combien d'heures on a passé à écrire ça... donc après j'ai fini par faire le secrétariat du dossier, là, on avait une bonne articulation entre un instant politique, un instant culturel, et un outil qui était à disposition. Au bout d'un moment, quand tous les feux sont verts, il ne faut pas rater le coche, quoi. On a bien fait, parce qu'aujourd'hui je sais pas si on arriverait à représenter le dossier ! Donc c'est un rôle qu'on pourrait qualifier de secrétariat, pas au sens d'agent de bureau, [rires] la présidente de l'académie, c'est la secrétaire perpétuelle, hein ! [rires] »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, un plan de sauvegarde a été établi. Le dossier fut réalisé sous le CRÉCET ; aujourd'hui, l'EPCC-LFPN « accompagne » l'Atelier des dentellières associé au Mobilier National pour préserver la transmission du savoir-faire. Ainsi, c'est Philippe, en sa qualité d'agent-expert, qui s'en charge. En effet, il n'existe pas de diplôme de dentellier, et Philippe propose d'ajouter une spécialité aux formations du CAP. La formation pour accéder au savoir-faire est actuellement le CAP broderie, alors qu'il ne s'agit pas de la même pratique - même s'il existe une partie broderie dans la dentelle :

« Mais c'est... le cas Alençon, là, c'est le premier dossier 2010, donc c'est 3 ou 4 ans après qu'on signe la convention... En fait, le dossier de la dentelle traîne au MCC depuis des années et des années, moi, quand je suis arrivé en 1984, on en parlait déjà. Parce que personne ne savait comment le traiter. [...] Bon, y'a eu une lutte d'influence avec des chargés de mission à la DRAC qui s'en étaient occupés, mais y'avait rien eu du tout, bon ça, vous ne l'écrivez pas, mais parce que y'a des gens qui s'occupent de valorisation de patrimoines, ils voulaient mettre la main sur le PCI, et en considérant que, de toute façon, la dentelle, comme elles sont toutes fonctionnaires, y'a pas besoin de les inscrire à l'Unesco, bon voilà. Donc c'est pour ça que je me suis activé, surtout que le statut n'a rien à voir [rires]... Donc voilà, donc j'ai repris la main sur le dossier, et donc a travaillé là-dessus, c'était un travail de conseil. Pour moi, ça fait partie du travail de conseil et d'accompagnement, pour moi c'est dans cette logique-là ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

En parallèle de cet *accompagnement* technique, une recherche-PCI a été réalisée par Vincent, pour approfondir sur les significations, ainsi qu'une exposition, pour valoriser l'enquête, en lien avec un photographe.

2.2.2. Le cas des pêcheries fixes du littoral de la Manche : une posture de sauveur

En dehors des sujets qui ont bénéficié d'une recherche-PCI, une seule autre fiche, en Normandie, a bénéficié d'un *accompagnement*, qui a débuté dès la réalisation de la fiche : la fiche-pêcheries. Cécile répond ainsi aux demandes, en conformité avec ce que souhaite Philippe pour l'évolution de l'EPCC-LFPN :

« Au niveau du PCI, au niveau des projets PCI, t'as été impliquée dans quels projets, etc. ? Y'avait les pêcheries fixes...

- Oui, du coup, c'est le seul. C'est le seul, et qui va revenir sur le devant de la scène, parce que y'a un des propriétaires de pêcheries qui a créé un gîte et qui organise des visites de sa pêcherie, donc en fait ça devient quelque chose de rentable au niveau touristique pour lui, et il a besoin, en gros, de l'appui, d'une reconnaissance officielle, et donc ce dossier servirait le projet touristique avant tout. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Les pêcheries fixes installées sur le littoral de la Manche, en bois ou en pierre, sont issues du Néolithique et leur activité n'a cessé de croître²¹ : au XVIII^e siècle, sur la côte Ouest, elles couvraient jusqu'à cinquante kilomètres de long et subvenaient à l'alimentation de la population littorale davantage que les pêches des navires. Toutefois, aujourd'hui, elles sont menacées par d'une part, « de nombreuses turpitudes liées à un statut juridique extrêmement complexe » et d'autre part, « à la raréfaction de la ressource halieutique », ne laissant qu'« une petite dizaine de pêcheries en activité » sur cette côte littorale. Elles font en effet l'objet, depuis les années 1990, de réglementations très sévères provenant de l'administration française :

« Accusées à la fois de menacer la ressource halieutique et d'occuper de façon illégitime un espace public, les pêcheries ont fait l'objet depuis le XVI^e siècle – avec la mise en place du domaine de la couronne – d'une volonté de fermeture de la part de l'État. Certains parlent de "guerre des pêcheries". Selon l'ordonnance royale du 15 mars 1584, seules pourront être maintenues les pêcheries pouvant justifier d'un titre de propriété antérieur à 1544. Cette réglementation est pour l'essentiel encore en place aujourd'hui. »²²

Les conflits qui se sont enchaînés entre l'État et les exploitants a conduit à rompre les liens et fait miroiter l'espoir que « ces pêcheries puissent disparaître "naturellement" sans que cela ne suscite d'émou au sein de l'opinion publique »²³. Ainsi, alors même qu'il s'agit d'un « prestigieux héritage familial » transmis de génération en génération, « faire vivre les pêcheries » tient aussi à la « motivation » d'une exploitation et d'un entretien qui se montre particulièrement exigeants et de la difficulté de renouvellement des exploitants due à la raréfaction de la ressource halieutique²⁴.

²¹ Cf. : CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>

²² Cf. : *ibid.*

²³ Cf. : *ibid.*

²⁴ Cf. : *ibid.*

Ainsi, le musée de Granville et la Région Normandie se sont associés pour conduire des enquêtes préhistoriques puis inviter le CRÉCET à réaliser une fiche-PCI :

« La personne à l'origine de la demande, c'était quelqu'un qui avait répondu à un concours du Chasse-Marée, tu sais, ils organisent des événements maritimes à Brest tous les quatre ans. Là, le projet visait la sauvegarde des pêcheries, et rien ne s'est passé, ils allaient perdre l'argent. Il y a eu quand même, je crois, la restauration d'une pêcherie en pierre à Granville. En fait, c'était une dynamique globale. Il y a eu un sursaut, un réveil, ils allaient perdre l'argent du Chasse-Marée, la DDTM formulait à nouveau ses menaces. À l'époque, Philippe était proche de Michel S. au musée de Granville et Cyril Billard avait fait les enquêtes archéo et maritimes et avait attesté l'existence des pêches depuis le Néolithique et donc avait donné une valeur qu'il n'avait pas avant.

- Comment ça s'est passé, concrètement, c'est le musée de Granville qui a contacté le CRÉCET ?

- Non, en fait Philippe était au courant, de par son réseau. C'était une idée de Philippe et c'était Christian Hottin, à l'époque, qui nous avait dit que le dossier avait de grandes chances de passer à l'Unesco. C'est moi qui avais freiné, sinon on allait mettre en péril les pêcheries, en le rendant trop publique. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

La fiche est donc réalisée, au moyen d'une enquête, par Cécile, en 2012 ; au même moment, le musée de Granville réalise une exposition permettant de mettre en valeur les travaux historiques produits. Est ensuite publié le catalogue de l'exposition, comme ouvrage, aux éditions Orep en partenariat avec le CRÉCET.

La pêcherie n'est pas qu'un patrimoine matériel, et le PCI qui l'entoure est tout aussi digne d'intérêt, c'est-à-dire le mode de vie des exploitants et les « sociabilités » dont la pêcherie est le support ; les innovations modernes, condamnées par les archéologues, sont étudiées comme les moyens permettant la perpétuation des pêcheries. Cécile entend réaliser son enquête selon une approche ethnologique, en ce qu'elle étudie l'élément de PCI selon sa dimension contemporaine, selon une présence accrue sur le *terrain* auprès des pêcheurs et à partir d'entretiens avec eux. L'enquête a ainsi permis de fournir un argument en faveur de la préservation des pêcheries auprès de l'État :

« Dans ce contexte, que pourrait apporter une démarche de reconnaissance par l'Unesco de ces pêcheries comme un élément du patrimoine culturel immatériel de la France ? La démarche engagée n'en est qu'aux prémices. Le CRÉCET (devenu La Fabrique de patrimoines en Normandie) a rédigé une fiche d'inventaire permettant d'intégrer cet élément à la longue liste d'éventuels candidats. Ce travail a d'ores et déjà permis de recueillir quelques éléments sur le terrain à propos de la situation concrète de ces pêcheries et d'amorcer une

démarche de projet afin de tenter de soulever des dynamiques collectives susceptibles de trouver des solutions pour sauvegarder ce patrimoine. »²⁵

On comprend, ainsi, que la fiche s'est transformée en « projet » (pour reprendre les termes employés) : cela illustre ce que nous nommons « fiche-intervention ». La rédaction de la fiche conduit les agents à développer d'autres actions, autres que la production de connaissances, pour poursuivre la sauvegarde de la pratique :

« La démarche entreprise par le CRÉCET a aussi eu pour objet de rencontrer différents protagonistes susceptibles de mettre en œuvre un projet de sauvegarde des pêcheries. [...] Mais aussi de façon beaucoup plus concrète et immédiate par exemple de permettre à des copropriétaires d'une même pêcherie de se rencontrer et de confronter ensemble leurs projets pour la pérennité de leur pêcherie. Bien qu'ils partagent ce patrimoine depuis de nombreuses années, ils ne se connaissaient pas. Exploitants, passionnés et élus ont ainsi pu entamer des réflexions communes sur l'avenir des pêcheries. »²⁶

Ainsi, le CRÉCET a organisé des réunions d'échange entre pêcheurs, propriétaires et élus. Il y a finalement associé la DDTM de la Manche, dans l'objectif de trouver, de façon concertée, un statut juridique au collectif des pêcheurs, afin de constituer un unique interlocuteur et de participer à l'apaisement des tensions. Ainsi, elle s'est montrée favorable à rétablir la communication avec les exploitants s'ils se constituaient en association, comme unique interlocuteur administratif. Mais « aucun règlement ni doctrine à ce jour n'ont été établis »²⁷. Par le biais de l'inscription de la fiche-PCI, le CRÉCET s'est donc donné le rôle d'intermédiaire entre les différentes parties :

« Le CRÉCET a souhaité ouvrir le dialogue avec la DDTM, en se proposant comme un interlocuteur possible pour tenter de redonner une existence légale aux pêcheries tout en respectant leur caractère de patrimoine culturel immatériel. Lors de la dernière réunion réunissant le CRÉCET, la DRAC, la DDTM et la Drire, l'argument patrimonial semblait pouvoir les aider eux aussi à trouver une issue. »²⁸

« Sensibilisée » à « l'intérêt archéologique et ethnologique de ces pêcheries », la DDTM s'est ainsi montrée ouverte à la discussion²⁹ :

« La DDTM a entamé une réflexion pour établir une doctrine, un code de bonnes pratiques. Elle semble notamment exiger le respect de la notion de domaine public maritime qui remet clairement en cause l'idée de pêcheries privées, mais accorderait des Autorisation temporaires d'occupation du territoire (AOT) pour

²⁵ Cf. : *ibid.*

²⁶ Cf. : *ibid.*

²⁷ Cf. : *ibid.*

²⁸ Cf. : *ibid.*

²⁹ Cf. *ibid.*

une durée de cinq ans renouvelables. Elle exigerait aussi, en collaboration avec l'Ifremer, que la ressource halieutique soit préservée. »³⁰

Néanmoins, la majorité des exploitants n'a pas compris la démarche du CRÉCET qu'il a vu comme « le porte-parole de la DDTM » et le projet n'a pas été poursuivi. Mais le projet fut relancé en 2020, suite à la demande d'un pêcheur pour la valorisation de sa pêcherie dans le cadre de son projet touristique :

« Aujourd'hui, on a été recontacté par deux jeunes pêcheurs. Il y avait cinq pêcheries en bois à l'époque de la fiche, il en reste deux. L'exploitant est décédé, des gens ont essayé de reprendre mais ne se sont pas investis suffisamment car c'est une activité très exigeante. Un des deux, c'est un jeune viticulteur, qui a un ami dans le monde du tourisme. Il se sont associés et se sont dit : "On va faire visiter les moules et les pêcheries en tracteur". C'est une idée pour pouvoir continuer à vivre de l'activité. Ils ont monté un dossier, ils ont obtenu un financement européen, ils ont obtenu l'autorisation de faire fonctionner le tracteur sur l'estran et font venir les touristes. Et ça a à nouveau mobilisé les médias. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Mais, en 2021, la réaction de la DDTM est plus virulente que les années précédentes :

« La DDTM n'a pas apprécié, et la posture est maintenant très agressive : puisque l'estran ne leur appartient pas, pourquoi on n'attribuerait pas la propriété à d'autres, puisqu'ils en tirent des bénéfices financiers. Donc les pêcheurs ont à nouveau fait appel à nous. Donc on a repris le terrain. Pour aussi apprendre à Pauline ce que c'est de faire du terrain, ce qui n'est pas la même chose que les entretiens. Ils disent toujours la même chose mais sur le terrain c'est extraordinaire ce qu'on apprend. Et il y a surtout une réflexion des exploitants de se dire : "Il y a dix ans, on était sur un *statu quo*, on ne voulait pas aller plus loin." Et là : "On vous fait confiance, maintenant. Et comment on fait ? Ça fait six mois qu'on essaie de les persuader de les créer en association et c'est très difficile pour eux. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Notons, d'ailleurs, que l'un des objectifs, *via* ce projet, est pour Cécile de former Pauline à l'enquête et notamment à l'importance de la présence sur le terrain comparée aux simples entretiens : cette idée fait écho à la pratique choisie par Vincent, que Pauline remplace³¹ (*cf.* chapitre 5). Si, à travers cette expérience, on peut voir l'amorce d'un tournant dans la conception de Cécile de l'intervention patrimoniale (qu'elle considère plus proche de

³⁰ Cf. : *ibid.*

³¹ Pauline n'a pas spécialement cherché à reprendre la méthode de Vincent ; cette similitude entre méthodes d'enquête est plutôt à raccrocher à la doctrine d'établissement de l'EPCC-LFPN pilotée par le directeur (Philippe), qui s'implique toujours dans la mise en fiche réalisée par les agents-PCI subalternes.

l'expertise, qu'elle condamne), elle ne souhaite pas développer cette compétence sur d'autres éléments de PCI et reste plutôt fidèle à sa vision :

« C'est vraiment le sujet qui fait que c'est comme ça, c'est pas une orientation volontaire. La recherche sera quand même présente : c'est aussi avoir un regard réflexif sur ce qu'on a fait, le fait d'être à deux. Et on a quand même une dimension de recherche car le terrain nous apprend énormément. Y'a quand même les deux. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Pour Cécile, en effet, cette intervention ne respecte pas ses principes de neutralité : elle a été amenée à intervenir pour la transformation de la pratique dans l'objectif de contribuer à sa sauvegarde. Pour des raisons de confidentialité, nous ne serons pas en mesure de divulguer précisément les actions qui ont été réalisées au sein de cette recherche. Retenons, cependant, que cette intervention est, pour Cécile, peu éthique :

« Mais c'est quelque chose d'assez vertigineux pour nous, car là, on influence véritablement une transmission, qu'on anticipe, et surtout les actions qu'on a eues, la première fiche, c'est... On transforme l'objet par notre intervention. Bon, après, il y a toujours une créativité humaine de la part des gens, ce n'est pas artificiel, ça fait partie pleinement de leur vie, donc on les aide juste à avoir les ressources pour continuer à faire vivre et évoluer leur pratique. Parce que si c'était figé... non ! »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Ainsi, Cécile se rassure, en envisageant cette transformation comme la réponse donnée à une demande émanant des praticiens et non de l'agent.

2.2.3. Le cas des pardons et troménies en Bretagne : une posture de professionnel

L'intervention patrimoniale en Bretagne se développe surtout autour de la fiche-pardons. Comme on l'a vu précédemment, l'enquête a permis à Margot de débiter des actions visant à améliorer l'organisation sociale des pardons (cf. 1.3.3.). L'accompagnement qu'elle propose découle, ensuite, de l'inscription de la fiche. BCD a engagé en 2019 un « inventaire exhaustif » des pardons avec le service régional de l'Inventaire général :

« Ouais, d'accord. Et donc en fait, cet accompagnement, vous êtes au tout début. L'idée, c'est que ça devienne, comme tu disais, là c'est peut-être plus des discussions un peu informelles, et petit à petit, l'idée, c'est de le développer davantage.

- Ben oui, oui, parce que [...] la grosse étape, qui est très chronophage, c'est le recensement exhaustif. [...] Donc nous en fait, commune par commune, on recense les pardons qui sont encore organisés, avec toute une série de questions qu'on pose dessus, ben, pour nourrir cette fameuse enquête. Elle aura un aspect

aussi bien quantitatif, avec la base de données qu'on est en train de nourrir, et un aspect plus qualitatif, avec tous les entretiens qui seront réalisés. Là, on retourne sur les missions classiques, donc avec tout le travail d'enquête, et un objectif de documentation. Ensuite, la base de données, à terme, elle deviendra publique.

[...] Et le travail avec le service de l'inventaire, [...] on est amenés à se rencontrer deux fois par an, pour échanger autour justement des différents projets que chacun mène, pour voir éventuellement les choses qu'on peut faire ensemble. Ça avait commencé avec Bretania, donc voilà, les services de l'inventaire sont un des contributeurs de Bretania. [...] De fil en aiguille, est venue l'idée de faire, donc, des inventaires croisés, donc on travaille sur les pardons, et eux sur les chapelles, et donc l'objectif, c'est que, en partant de la base de données des pardons, ça leur permet, eux, - comme à chaque fois il y a une chapelle, une église qui est rattachée au pardon -, ça leur permet, eux, de mettre à jour tous leurs dossiers.

[...] Et à terme, l'idée, c'est que nos bases de données respectives se répondent. En fait, tu cherches une information sur la chapelle, ben, tu as une information sur le pardon, et inversement.

[...] Ça permet d'avoir un projet qui est commun, qui est complémentaire, et qui est complètement cohérent du point de vue patrimoine, puisque parler pardon sans parler de chapelle, euh... c'est compliqué, quoi.

[...] Donc l'idée, c'est que les gens puissent l'alimenter, l'actualiser... et donc qu'il y ait un peu ce suivi sur le long terme de la dynamique des pardons, voir où on en sera d'ici cinq ans, d'ici dix ans, on est forcément sur des temps longs... Et puis... ben nous, ça rentre pleinement dans notre mission d'inventaire, aussi bien sur les aspects documentation, *participation*, et puis valorisation aussi du patrimoine, puisque certes, c'est rattaché au patrimoine religieux, qui est très prégnant en Bretagne, que ça soit matériel ou immatériel, avec les pardons. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Ainsi, la fiche-intervention permet à la fois de mener un projet commun avec le Service régional de l'inventaire, et à la fois de conserver un regard sur la viabilité de la pratique en suivant l'évolution des pardons sur les années à venir par la contribution des profanes. On remarque également une visée de type *participative* : les internautes pourront contribuer à l'inventaire.

Par ailleurs, BCD envisage de « valoriser » les pardons : en tant que « la dernière fête du village » pour « beaucoup de petites communes », ils revêtent, à côté de leur dimension religieuse, une « dimension sociale et festive » (*cf.* entretien avec Margot). Le projet est encore, en 2021, au stade de la réflexion, mais la finalité exprimée par Margot rejoint les conclusions que BCD a formulées à l'issue de leur inventaire *participatif* (*cf.* chapitre 9) : le travail sur le PCI est censé contribuer au « dynamisme sur le territoire » (*cf.* entretien avec Margot) ; on peut ainsi y voir l'ambition de rejoindre la doctrine portée par l'EPCC-LFPN, qui est de se servir du PCI pour le développement social et territorial.

L'agent breton prend, ainsi, une posture que l'on qualifie de professionnelle, en ce que l'intervention lui permet de s'associer, à égale légitimité, avec les agents-PCM, et de s'appuyer sur la diversité des compétences qu'il a acquises en amont, par la mise en fiche, le groupe de travail et la *participation*. Ce partenariat contribue à sa reconnaissance en tant

que professionnelle du PCI ainsi qu'à son savoir-faire technique en « ingénierie culturelle », progressivement construite et présentée comme la concrétisation de *l'accompagnement des communautés*.

2.3. L'autonomisation par la compétence : l'« ingénierie culturelle »

Pour *accompagner les communautés* dans leur autonomisation, les agents développent une compétence de conseil et de formation ; ils l'appellent « ingénierie culturelle ». Elle s'appuie sur le savoir cumulé de la mise en fiche et de l'expérience des projets-PCI et a pour finalité de proposer un avis objectif et étayé sur les projets patrimoniaux gérés par les praticiens et leurs représentants. Elle se trouve être la continuité de ce que l'*agent-expert* normand développe depuis déjà plusieurs décennies : le dispositif-PCI renforce l'importance de ce savoir-faire technique. En Bretagne, développée seulement récemment, *l'ingénierie culturelle* est le signe de la montée en compétence (*i.e.* aptitude reconnue d'autorité dans un domaine spécifique) des agents et semble être considérée par eux comme le niveau culminant de leur professionnalité. Nous questionnerons les effets de cette compétence constituée sur notre compréhension de *l'accompagnement* qui est mis en œuvre en matière de PCI.

2.3.1. Le conseil empirique et l'intuition patrimoniale en Normandie

En Normandie, l'activité de conseil est ancienne, mais exclusivement assurée par Philippe, le directeur de l'organisme. L'ayant développée pour des sujets très divers, qui pouvaient concerner à la fois des éléments de patrimoine ethnologique, de patrimoine industriel ou de mémoire, le PCI y était déjà intégré sans être appelé « patrimoine culturel immatériel ». Le cas des collaborations entre le CRÉCET et plusieurs écomusées du Sud-Manche (*cf.* chapitre 3) est significatif du fait que des éléments de PCI étaient déjà concernés par l'activité de conseil que menait Philippe. Pour ce dernier, c'est le juste rôle d'un établissement à la mission de service public :

« Je ne me contente pas que du champ du PCI, il peut être un élément déterminant, mais pas toujours. Je ne sais pas si je suis clair, mais on a été sollicités sur des tas de sujets, souvent parce que par défaut d'autres personnes à consulter... et puis par ailleurs, parce que, comme on a une mission service public, ben, on peut plus facilement qu'une boîte privée, passer du temps à consacrer à des gens qui font des choses... Voilà c'est ça, sinon au coût de journée d'un conseiller, c'est cher ! D'être une structure au service des autres, ben, vous pouvez quand même faire des choses que vous ne pourriez pas faire si vous étiez à votre compte. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Le conseil est mis en œuvre de façon plus ou moins formelle : Philippe peut être consulté par téléphone, par mail ou être convié à une réunion pour donner un avis. Cela se fait dans le cadre, notamment, de la *participation* à des *comités de pilotage* ou des *comités scientifiques*.

« Nombre de comités auxquels vous participez par an ?

- Oh ben, facile une bonne dizaine, facile, par an, facile, oui, oui.

- Intitulés des comités ?

- Oh ben, c'est *comité de pilotage, comités scientifiques, comités techniques*, enfin tout ce que vous voulez, l'inventivité n'a pas de limites ! Groupes de travail... ou je ne sais pas...

- Vous participez à des *comités scientifiques* alors que vous ne vous dites pas chercheur ?

- Oui, mais dans les *comités scientifiques* y'a pas toujours que des chercheurs ! Y'a aussi des praticiens culturels. Je ne pense pas que la légitimité tienne à ça, hein. Je suis souvent dans des comités scientifiques avec des chercheurs universitaires ou autres, et je ne me mets jamais à leur place, ce n'est pas mon rôle, mais ça m'empêche pas d'avoir des avis scientifiques sur des sujets que je connais.

- Quand vous dites « avis scientifique », vous voulez dire « avis pointu », « approfondi » ?

- Ben oui ! Mais en même temps, un *comité scientifique* ne parle pas que de science, il parle de pertinence par rapport à des contextes, par rapport à plein de choses, quoi.

- En fait le *comité scientifique*, c'est quelque part réunir comme... un comité d'*expert*, en fait ?

- Oui, mais je pense qu'on donne des noms à des comités pour rassembler des gens pour travailler sur un sujet... donc *comité scientifique* ou *comité de pilotage* ou technique... j'en sais rien en fait. On se gargarise, souvent le décideur, il aime bien avoir un *comité scientifique* pour appuyer la légitimité de sa décision mais en réalité, est-ce qu'il en a vraiment besoin [rires] ? Le patrimoine n'est pas un champ que scientifique ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Il est sollicité par des collectivités territoriales, des musées et des associations. Les sujets dépassent le strict champ du PCI ; toutefois, ils peuvent mettre en jeu un PCI sans l'appeler « patrimoine culturel immatériel ».

Somme toute, la compétence (en tant que savoir-faire technique) d'*expertise* que Philippe entend développer est complexe, selon lui, à qualifier. En effet, elle ne relève pas d'une profession reconnue, et elle se construit au fil des années, selon les expériences de Philippe. Le plus souvent, il l'appelle « ingénierie de projets culturels » :

« C'est à dire que les métiers qu'on fait, c'est des métiers qui n'existaient pas y'a vingt ou trente ans. Donc, comment se qualifier ? Est-ce que c'est de l'ingénierie culturelle, ou patrimoniale, ou est-ce que c'est contribuer à la réalisation d'imaginaires ? J'en sais rien, je suis incapable de définir quel est le métier que je fais. [...] Ce qui m'intéresse, c'est comment on fait pour que le public s'approprie, pour qu'il contribue à une identité territoriale, à une mise de l'espace, que ça puisse bénéficier à l'économie sociale. Mais dire en quoi je suis *expert*, j'en sais rien. C'est très difficile à dire.

- C'est un peu abstrait... ?

- Ben, c'est un peu abstrait parce qu'on n'est pas là dans un cabinet d'études qui va être *expert* en muséographie ! »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Cette *expertise* de l'*ingénierie* concerne un large spectre d'éléments : les outils de mise en valeur touristique, les subventions existantes, le montage de dossier pour une demande de label, la mise en relation avec des spécialistes ou d'autres potentiels partenaires, la faisabilité d'un calendrier pour la mise en œuvre d'un projet. Pour Philippe, il est impossible de donner une représentation précise de ce que concerne cette compétence, puisqu'elle s'étend à une grande diversité d'activités :

« C'est toutes sortes de projets, qui sont de la mise en valeur de patrimoines, qui sont des projets liés à l'*ingénierie* touristique, dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, de l'histoire... dans un espace disciplinaire plus ou moins bien défini. Mais on me sollicite aussi parce que je connais peut-être mieux que d'autres les arcanes : comment monter un projet, ou qui aller solliciter... parce que, vous savez, le conseil, l'*expertise*, c'est souvent de dire : "Ah, ben, vous feriez bien d'aller voir Untel", c'est plus ouvrir son réseau. [...] Ou dans des comités alors scientifiques, on nous demande d'avoir un avis... Ça peut être de l'histoire, ça peut être de la socio... C'est essayer d'être un peu constructif pour aller plutôt sur l'approfondissement du concept et la nourriture du projet. [...] Et puis, pour d'autres, c'est simplement des conseils de mise en forme, bon là, je suis pas forcément le meilleur *expert*, mais c'est de dire, je sais pas, dans la construction de la valorisation, de faire état des précautions, de ce qu'il vaudrait mieux éviter de faire, etc. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Somme toute, cette compétence technique d'*expertise* s'appuie sur une connaissance empirique de la méthodologie plutôt que sur un savoir savant. Mais au-delà des aspects techniques, cette *expertise* s'appuie sur ce que nous nommerons ici l'« intuition patrimoniale » :

« Mais c'est la capacité à imaginer les ressorts patrimoniaux qui sont derrière, finalement, est-ce que c'est seulement un marquage d'identité temporaire pour un microgroupe qui dit : "c'est mon identité", et de voir les dynamiques qui se créent et se recréent en permanence... parce que, ce qui fait patrimoine, c'est ce qui rebondit régulièrement tout en se transformant. Personne n'est devin, mais essayer de déterminer des traits caractéristiques. Aussi capacité à écouter les autres. »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

En effet, il s'agit de deviner et d'anticiper, à partir de son expérience et de son savoir empirique, le potentiel que possède le projet en cours de définition. Les partenariats possibles, les financements disponibles, la dynamique d'une animation du territoire, ou encore la nature et la structure du collectif, sont des éléments importants que Philippe s'aventure à imaginer et à combiner pour *accompagner* les opérateurs dans la réalisation de leur projet :

« Mais après, c'est aussi d'aider à donner une dimension... souvent à partir d'une idée patrimoniale, les gens ne poussent jusqu'où ils peuvent aller, ils n'imaginent pas tous les développements, qui peuvent être dans le domaine de la formation, dans le domaine économique, dans le domaine culturel, etc., mais ils ne poussent pas forcément jusqu'au bout les idées qu'ils peuvent exploiter. Ça, c'est un travail, moi je dirais que c'est autant de l'*ingénierie culturelle* que de la jugeotte et un peu de sciences politiques ! »

[...] ou carrément leur dire : "Vous savez, votre projet, j'y crois pas du tout, vous allez pas y arriver." Bon voilà, c'est un avis, mais à partir du moment où y'a un projet, où l'idée nous paraît intéressante et où on se dit : "Bah tiens, là y'a effectivement un potentiel intéressant", on essaie de trouver des solutions pour les aider, donc des solutions qui peuvent se traduire, effectivement par du simple suivi dans un comité, où on essaie, avec les autres collègues, de dire : "Bon, ben moi, je ferais comme ça, ou ça". »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Cette compétence d'*expertise* méthodologique peut orienter le projet vers le dispositif-PCI et la réalisation d'une fiche. Dans ce cas, Philippe intègre l'un des agents-chercheurs de l'Ethnopôle aux réunions pour définir les contours d'une future recherche-PCI. Il la met également au service des sollicitations que peuvent recevoir les agents-chercheurs et suit plusieurs sujets de front. Le conseil et le suivi ne s'arrêtent pas à l'inscription à l'inventaire national, qui n'est pas vue comme une finalité, mais comme une étape, dans la sauvegarde de l'élément de PCI concerné. Ainsi, après une inscription, les porteurs de projets peuvent solliciter de Philippe un suivi continu :

« Pour le PCI, on a plusieurs dossiers en cours, y'a rien qu'est... Le problème, c'est que ce n'est pas des dossiers qui se terminent ! Par exemple, on a toute la dynamique que Vincent a mis en place sur l'hôpital, c'est un truc qui va se poursuivre, mais qu'il va falloir redynamiser. On a des sujets comme les pêcheries, tout ça, qui ne sont pas des sujets terminés, en fait... Y'a plein de sujets de ce type-là. [...] Même si vous avez, par exemple, une procédure d'inscription, une fois l'inscription faite, vous restez dans le coup, car faut continuer à animer le processus ! C'est pour ça que là on est toujours sur la dentelle. En fait, on ne quitte jamais les dossiers, puisque de toute façon, hein, il faut aider les acteurs à poursuivre leur démarche, parce que s'ils ne la poursuivent pas, de toute façon, ils ne respectent pas leurs objectifs, par rapport à l'Unesco, et par ailleurs, ce sont des éléments... Vous classez un château, dans dix ans, vous pouvez très bien ne plus y faire du tout ! Il sera toujours là, il n'aura pas changé ! Là, en matière de patrimoine immatériel ou de patrimoine ethnologique, si vous ne restez pas en lien avec les communautés ou les gens, ben hein, vous perdez le fil... donc en fait ce sont des dossiers qui ne s'arrêtent jamais... »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2020

Philippe, en sa qualité d'*agent-expert*, est le seul agent-PCI légitime de l'EPCC-LFPN à mettre en œuvre cette compétence d'*expertise*. Elle s'est d'autant plus développée avec l'intégration de la notion de PCI, qui invite, par son dispositif national, à *accompagner* les porteurs de projet dans la connaissance des financements et de procédures

institutionnelles. L'agent-*expert* a donc pour enjeu de jauger ce que peut apporter une reconnaissance institutionnelle comme l'inscription à l'inventaire national, ainsi qu'une enquête-PCI, à la sauvegarde de la pratique et au développement social.

2.3.2. En Bretagne : de nouvelles compétences³² en conseil et formation

Si, en Normandie, les agents distinguent ce qui a trait à l'intervention et ce qui a trait à la production de connaissance, en Bretagne, les agents voient en l'intervention le point culminant de la constitution progressive de leur professionnalité, c'est-à-dire de leur compétence professionnelle en tant qu'aptitude savante à l'autorité dans un domaine spécifique. Elle leur permet, en effet, de développer une nouvelle compétence en conseil et formation. Ils l'appellent *accompagnement* ou *ingénierie culturelle*.

Nous l'avons vu dans le chapitre 9, l'expérience *participative* – ou plutôt consultative – a permis aux agents de développer un savoir empirique sur la méthodologie *participative*, ce qu'ils souhaitent transposer sur d'autres territoires. Grâce aux actions menées dans ce cadre, les agents-PCI bretons ont récemment élargi leur réseau de partenaires potentiels sur le territoire régional et sont de plus en plus identifiés comme spécialistes du PCI. Ainsi, en 2019, Margot est membre du conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, en tant que spécialiste sur le PCI. Le PNR a déposé une fiche en 2020. Margot a ainsi *accompagné* l'équipe du Parc dans la compréhension de la fiche-PCI, des conseils sur l'enquête-PCI³³ et une « relecture » de la fiche. Ce que Margot nomme « conseils méthodologiques » :

« Alors, pour le Golfe du Morbihan, en fait, on a une... moi je fais partie du conseil scientifique du Parc. Donc, je suis régulièrement les questions PCI. Donc je suis la seule au sein du conseil scientifique sur cet angle-là. Et donc, à chaque fois que le Parc travaille sur une fiche d'inventaire, on prend toujours le temps d'une réunion pour en discuter ensemble, pour voir comment ils peuvent aborder la chose, voir les choses à ne pas oublier, ou... Voilà, même si je ne suis pas la spécialiste du sujet sur... Tu vois, les savoir-faire chaumiers, j'ai aucune spécialité là-dessus, mais sur la fiche d'inventaire en tant que telle, sur le fait de penser à multiplier les acteurs à rencontrer, sur... voilà... Donc c'est plus un accompagnement, qui en gros se résume à un premier rendez-vous, donc faut jamais... c'est toujours eux qui choisissent sur quelle pratique ils veulent travailler. Donc moi, je n'interviens pas dans la sélection des thèmes.

- D'accord.

- Et en général, c'est plus un... comme ils confient ça soit à une personne en stage ou là, comme c'était le cas de Morgane, service civique, je rencontre toujours la personne au début, pour discuter de la fiche, et tout ça, voir un peu comment elle pense

³² i.e. savoir-faire techniques et spécialisés.

³³ Notamment focaliser l'enquête sur le vivant et multiplier les informateurs.

travailler... Quelques conseils sur... les enquêtes de terrain, les entretiens et autres, quand c'est pas leur formation.

- Oui.

- En général, ils m'envoient la fiche en relecture. Donc voilà. C'est plus un rôle de... conseil méthodologique, on va dire ça.

- Ouais. Ben en fait, euh, une sorte d'*expertise* ?

- Ouais, c'est ça. Conseil ou *expertise*, si tu veux remettre avec ce terme-là, mais c'est du conseil méthodologique, ouais, on peut le dire comme ça. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

On comprend deux choses : d'une part, la notion d'*expertise* est peu employée par Margot, qui confirme ma proposition de nommer sa compétence *expertise* mais qui lui préfère le terme de « conseil » : à l'instar des agents-chercheurs normands, l'*expertise* est conçue par Margot comme une compétence savante et juridique ; si elle l'accepte partiellement, c'est pour lui donner une acception méthodologique : en effet, un savoir savant sur le PCI désigne le PCI, alors qu'un savoir méthodologique aide à désigner le PCI. D'autre part, cet extrait nous fait comprendre que cette pratique d'*accompagnement* est en train de tendre à se généraliser : nous étudions un développement en train de se réaliser.

Margot a été sollicitée, ensuite, par l'Écomusée des Monts d'Arrée pour une exposition sur la crêpe bretonne, pour du « conseil à la réalisation du projet » et la « relecture » de leurs textes (*cf.* entretiens). Le conseil empirique, comme le réalise Philippe à l'EPCC-LFPN, est une nouvelle étape dans l'évolution du poste de Margot :

« Et quand tu dis qu'on te demande de faire du conseil, c'est... en fait, ce n'est pas la direction qui te le demande, c'est le terrain en fait ?

- Y'a les deux. En fait, y'a les deux, si tu veux. C'est que y'a l'idée, parce que moi, ça va faire neuf ans que je suis en poste, donc l'idée c'est de faire évoluer un peu le poste. Et de plus en plus, on est sollicités par le terrain, et effectivement pour du conseil, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent faire par eux-mêmes, mais qui souhaitent être accompagnées dans ça. Et puis aussi, une volonté de nos financeurs de pouvoir répondre à ces sollicitations effectivement. Après, moi, c'est quelque chose que j'entends et qui ne me dérange pas, puisque effectivement, je me rends compte, d'avoir de plus en plus ces sollicitations du terrain – alors sur des projets ponctuels, plus ou moins longs ou autres -, par des acteurs différents, après je pense qu'il faut quand même qu'on continue de maintenir, nous aussi, un travail d'enquête sur le terrain, pour ne pas être hors sol et déconnectés de ce qui se passe et de ce qui se fait, quoi. Donc voilà. Donc on est en train de trouver, en lien avec le bureau de l'asso', de réfléchir et de trouver un équilibre entre ces deux aspects là. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2020

Notons, à nouveau, deux choses : d'une part, se professionnaliser dans le conseil est une demande provenant de la tutelle institutionnelle et financière de l'organisme. D'autre part, la recherche-PCI, à travers les enquêtes, devient une façon d'accéder à une connaissance aiguisée du territoire et des acteurs concernés par l'intervention patrimoniale, et constitue

ainsi une partie importante du savoir mobilisé dans le cadre de la compétence d'*expertise* (en tant qu'aptitude savante à l'autorité dans un domaine spécifique). Somme toute, l'enquête est le moyen d'obtenir le savoir d'usage (cf. chapitre 10).

D'ailleurs, comme par voie de conséquence, Margot développe en 2021 une nouvelle compétence de formation sur le PCI. Il s'agit d'un « programme de formation à destination des élus », pour présenter la notion de PCI :

« Donc, un rapide historique et une présentation de la notion. Et puis une présentation de la notion sur des aspects aussi, j'entends, très législatifs, et autres. Comme ce sont des élus, c'est bien aussi qu'ils aient conscience de l'aspect législatif, et que ce n'est pas juste un terme sans fondement au niveau national. Et puis aussi, beaucoup, ce qui ressortait des discussions qu'on a pu avoir avec les élus pour préparer un peu ce qu'ils aimeraient voir dans ce genre de formation, c'est les aspects de projet très concrets autour du patrimoine immatériel, qui ont été menés à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes : qu'est-ce qui a été mis en place, comment, par qui, combien ça a coûté, combien de temps ça a duré. Donc voilà, on nous a demandé aussi d'avoir un aspect pratique, d'illustrer avec des projets, qui avaient été réalisés sur la thématique du PCI. Donc en gros, pour le moment, ça se découperait comme ça, c'est-à-dire : un peu une mise en contexte historique et sociologique de la notion, l'aspect législatif, et le contexte national, et puis après des exemples très concrets de projets.

- D'accord. Et cette idée de faire des formations à destination des élus, elle vient d'où ? Pourquoi les élus ?

- Parce que Nicolas est en poste depuis... en tout cas ça vient de Nicolas, et de la réflexion de l'équipe. Donc lui, il a commencé à faire des formations, comme il vient du monde de l'animation, pour les formateurs et les animateurs, donc il a fait ces formations-là. Et puis l'idée étant d'élargir notre programme de formation, ou en tout cas nos propositions de formation. Très vite, les élus sont devenus un public qui paraissait évident, d'autant plus que pour renforcer un peu ma réponse, on me demande de plus en plus de faire du conseil sur le PCI. D'être dans une position de conseil, d'information, d'accompagnement, comme ce que j'évoquais ce que j'ai pu faire avec l'Écomusée des Monts d'Arrée. Donc forcément, je suis amenée à rencontrer au quotidien des élus. Et je me rendais compte que beaucoup ne maîtrisent pas forcément la notion. Ce n'est pas une surprise et ce n'est pas qu'en Bretagne, puisque c'est aussi un des constats qui a été fait par les deux sénatrices qui ont fait un rapport sur le patrimoine immatériel. Bon, c'est quelque chose qu'on constate tous, peu importe l'endroit où on soit sur le territoire. Donc ça paraissait évident de leur proposer aussi des formations sur cette thématique-là. D'autant plus que y'a un mouvement de plus en plus, c'est assez marrant de voir que, ben, les élus commencent de plus en plus à s'emparer de cette notion. Et donc on est en train de réfléchir à comment on va travailler avec les Petites Cités de Caractère. Donc là, on va être confrontés directement aux élus. Et donc, tout ça est lié en fait ! C'est en fonction de ce qui remonte du terrain, et oui même dans le cadre de l'inventaire qu'on a réalisé en Centre-Ouest Bretagne, on voyait bien que la notion de PCI, les élus, oui ça leur parle, et en même temps, derrière y'a pas le cadre qui va avec. Ils entendent un

peu des fois ce qu'ils veulent aussi, donc y'a du mémoriel, y'a du dématérialisé qui vient en amalgame. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2021

Remarquons que cette compétence est le résultat de l'enquête *diagnostique* menée auprès des élus en 2019 et des observations qu'ont faites les agents lors de l'inventaire *participatif* : le besoin accru d'informer les élus sur la notion de PCI. En quelque sorte, l'injonction à développer un savoir savant et construit sur le PCI provient, cette fois, du *terrain* : la demande est empirique et est à la fois implicitement issue de la société civile.

À l'approche de 2022, l'intervention à travers le conseil et la formation est une compétence professionnelle de plus en plus assumée et affirmée par l'organisme breton, qui a recruté un nouveau chargé de missions « web médias » pour « refondre le site PCI qui est devenu obsolète » (*cf.* entretien avec Margot) : le site consacré au PCI en Bretagne, qui présente actuellement des « fiches » sur chacun des éléments de PCI identifiés par l'organisme sur le territoire breton, se tournera davantage vers la description du service d'« accompagnement, de conseil et de formation » que BCD commence à proposer (*cf.* entretien avec Margot).

Mais les modalités de l'intervention patrimoniale mise en œuvre en Bretagne demanderaient à être approfondies : si l'organisme en est seulement à ses débuts en la matière, il semble faire une sélection des sujets qui en bénéficieront et n'explicite pas sur quels paramètres celle-ci s'effectue. Alors que les « pardons et troménies de Bretagne » n'ont pas fait l'objet d'une demande sociale explicite auprès de l'organisme, d'autres sujets qui ont fait l'objet d'enquêtes-*diagnostiques* ont pourtant révélé le besoin d'un *accompagnement* : le savoir-faire de la broderie, ou les jeux et sports traditionnels. Arguons toutefois que l'organisme breton, ne bénéficiant pas de l'ancienneté de l'EPCC-LFPN et du CRÉCET, n'est pas encore identifié par les *communautés* comme un acteur référent dans le conseil et l'*expertise* : l'organisme identifie les opportunités d'intervention et propose, à son initiative, de mettre à dispositions ses « outils » (*cf.* entretien avec Margot, 2020).

Somme toute, si l'organisme breton développe des compétences techniques en tant que savoir-faire spécialisés, il le fait pour construire sa compétence professionnelle, en tant qu'aptitude savante à l'autorité dans un domaine spécifique.

2.3.3. Discussion : projet politique ou enjeu professionnel ?

On a pu voir à plusieurs reprises que les agents-PCI développent des savoirs et des compétences qui sont en voie de construction et qui ne bénéficient pas encore d'une assise professionnelle officielle : dans les domaines, en particulier, de l'information-formation (*cf.* chapitres 7 et 8), ainsi que dans la *participation* (*cf.* chapitres 9 et 10). Si ces domaines sont coutumiers des secteurs culturels et patrimoniaux et renvoient à des fonctions connues (comme la communication, l'exposition, ou les dispositifs de démocratie

participative), en ce qui concerne l'*accompagnement*, il est moins une activité professionnelle (dans le sens de métier) qu'une posture professionnelle dans les secteurs du social, de la santé ou de la formation :

« L'*accompagnement* aujourd'hui est donc un choix politique, une commande sociale, qui se traduit par une double injonction : à des professionnels à qui est confiée la fonction d'*accompagnement*, et à des publics cibles qui reçoivent l'injonction de devoir être accompagnés.

Mais qu'un professionnel se voie attribuer par son institution une fonction d'*accompagnement*, parce que ladite institution a reçu mission de mettre en œuvre une logique d'*accompagnement*, ne garantit rien sur la posture qu'il prendra ou pas. Or l'*accompagnement* n'est pas un métier. Il ne réfère pas à un cursus de formation identifié comme tel. La fonction d'*accompagnement* est confiée à des professionnels dont le métier est d'être soignant, enseignant, consultant... et à qui on demande de procéder à une autre manière d'être et de faire. La posture, en effet, désigne une manière d'être en relation à autrui dans un espace et à un moment donnés. C'est une attitude "de corps et d'esprit". Or, on demande à ces professionnels d'opter pour un changement de posture, autrement dit de remettre en question leur manière d'être. »³⁴

Or, nous voyons qu'en matière de PCI, les postures donnent lieu, progressivement, à des savoir-faire techniques, spécialisés, mais aussi savants et empiriques. En quelque sorte, l'*accompagnement* comme posture contribue à constituer l'*accompagnement* comme compétence (en tant qu'aptitude reconnue à l'autorité dans le domaine du PCI), dans un mouvement inverse aux acteurs des secteurs cités précédemment. L'intervention patrimoniale est un registre d'action permettant aux agents-PCI de progresser dans leur compétence en développant l'*accompagnement*. On le voit dans le simple fait que l'organisme breton, plus récent que l'EPCC-LFPN, emprunte le même chemin que ce dernier. En effet, la doctrine de l'organisme normand s'appuie sur son antériorité en tant que CRÉCET sur les dernières décennies, et l'organisme breton vient récemment de proposer une nouvelle compétence de conseil et de formation. Pour plusieurs agents, l'intervention est donc envisagée comme le vecteur d'une montée en compétence, et le conseil et la formation son point culminant.

Mais gardons à l'esprit que le développement professionnel des agents est peu stable : il s'appuie sur une fonction floue qu'est l'*accompagnement* et sur une compétence qui est en voie de construction. Il apparaît donc naturel que les agents-PCI cherchent à obtenir une reconnaissance de leur professionnalité (*i.e.* de leur compétence). Mais trois principaux problèmes renforcent cette quête en même temps qu'ils mettent la cohérence réflexive et pratique des agents à l'épreuve : la question de l'intervention embrasse en effet celle de l'équilibre que les agents cherchent à atteindre entre engagement et distance. Ces

³⁴ Cf. : Paul, 2012 : p.15.

problèmes donnent ainsi à voir les diverses stratégies mises en œuvre par les agents, non totalement consciemment, pour poursuivre leur objectif de reconnaissance.

Le premier problème concerne la situation paradoxale dans laquelle cette montée en compétence les plonge. De fait, le dispositif-PCI encouragerait les agents à occuper une place centrale dans *l'accompagnement*, alors même que l'enjeu théorique de *l'accompagnement* professionnel et de la convention Unesco est son effacement au profit de l'émancipation des praticiens. Alors que *l'accompagnement des communautés* semblait analogue à *l'accompagnement* tel qu'il est pratiqué et conçu chez les travailleurs sociaux, il s'en éloigne lorsqu'il est question d'intervention (Paul, 2012) :

« Mais les termes pour désigner cette démarche ont changé au cours des années : ainsi est-on passé de l'assistance (au XX^{es.}), à l'aide et la protection (entre 1904 et 1930), au suivi (entre 1930 et 1945), à la prise en charge (entre 1946 et 1970), puis à l'approche globale et à la notion d'intervention (entre 1970 et 1985) et finalement à l'accompagnement à partir de 1985, notion qui tente de se définir par son contraire : non interventionnisme.

Or les mots ne sont jamais neutres et tous ces termes traduisent un souci de positionner la distance à l'autre :

- « prise en charge » (gestion en extériorité des besoins de la personne conçue comme objet) ;
- « suivi » (maintien dans la subordination d'un lien contrôlant / émancipant, toujours en extériorité)
- *accompagnement* (impliqué dans la relation, l'accompagnant incite l'accompagné à passer d'une position de prise en charge à celle de sujet-acteur). »

En effet, la compétence interventionniste des agents-PCI rend la frontière entre guidage et compagnonnage poreuse : jusqu'où aller dans le degré d'interventionnisme pour la transformation de la pratique afin de garantir un certain équilibre de sa posture ? Est-ce là un dévoiement de *l'accompagnement* ou une recomposition de la fonction propre au domaine du PCI ? On y retrouve l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif, qui a le potentiel de mettre l'action d'information-formation en porte-à-faux par rapport à son objectif initial (cf. chapitre 10). Dès lors, comment se justifie la primauté de l'intervention ? L'enjeu est donc de prouver son équilibre, par plusieurs subterfuges : les agents-chercheurs se radicalisent d'autant plus à mesure qu'ils prennent conscience de cette ambivalence. Les autres agents choisissent, d'abord, une rhétorique qui leur garantit une extériorité : le conseil, par exemple, permet d'atténuer l'autorité interventionniste, car les agents ne se placent pas comme décideurs. Ainsi, ils choisissent de se situer du côté de la méthodologie de projets-PCI et non du côté du savoir savant : le premier dit comment accéder à une inscription à l'inventaire (une compétence technique), le deuxième dit ce qui peut ou ne peut pas accéder à une inscription (une compétence savante et juridique).

Ensuite, ils tentent de s'inscrire dans une vision lucide et pragmatique de cette ambivalence – sans toutefois l'identifier formellement. Margot, dans sa thèse, indique

rejoindre les préconisations faites par Jean-Louis Tornatore (2020 : p.11), qui invite à suivre une voie qui sous-entend une posture « impliquée », portée par des idéaux politiques :

« Lorsque je m'engage dans l'expérience d'un jury *participatif* sur le patrimoine immatériel³⁵, je fais le pari que du pluralisme et du tâtonnement, des approximations de proche en proche, des confrontations et des médiations, émergera en même temps que du patrimoine – c'est-à-dire la bonne résolution à ce problème-là –, une conscience politique : c'est-à-dire le sentiment partagé qu'on fait bouger les choses, qu'on bouscule l'ordre des choses. [...] Je ne renonce pas pour autant à une fonction singulière, celui d'accompagner et de mettre en relation, de l'extérieur ou en surface, des êtres, des gestes, des discours, et à une ambition commune, celle de contribuer en y participant à donner à ce monde qui advient sa forme, variable, temporaire, révisable, continue...

Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de pratiquer un *accompagnement* éveillé, ce qui implique proximité et engagement... tout au contraire des mots d'ordre de distance et de neutralité de la science objectiviste. »

Mais cette solution renvoie au deuxième problème que nous voulons pointer ici. Nous avons vu de nombreuses fois que les agents-PCI se donnent davantage pour mission de trouver un équilibre entre engagement et distance que d'agir au nom d'un projet politique comme celui de J.-L. Tornatore. On aura également compris que pour les agents, être professionnel est synonyme de rigueur et d'objectivité, en ce qu'ils construisent leur professionnalité sur les valeurs qui qualifient la science (cf. chapitre 11). Par conséquent, on avance que, pour les agents-PCI, l'*accompagnement* répond plutôt à un enjeu professionnel. Face à l'injonction à intervenir pour exister, sans transformer la relation d'*accompagnement* en compétence, les agents cultivent plus que jamais leur position d'intermédiaire par des stratégies de retournement :

« Puisqu'il n'est pas question de renoncer à l'accompagnement, il s'agit de s'en emparer comme d'un lieu possible de retournement : un retournement de l'accompagnement comme "aide" en "ressource", un retournement de l'accompagnement comme "commande" à exécuter en "levier" à saisir. »³⁶

Cherchant à faire leur place et à la rendre légitime, dans quelle mesure les agents ne seraient-ils pas conduits à construire leur propre nécessité et à se placer au premier plan de l'*accompagnement*? Il s'agit du troisième problème que nous identifions. L'*accompagnement*, dans le secteur social, est défini comme l'effacement de l'accompagnateur au profit de l'émancipation de l'accompagné :

« [...] Quitter les postures de sauveur ou d'*expert* et faire l'expérience de positions faites de lâcher-prise nous semble être une piste intéressante à explorer pour soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. De notre point de vue, cette piste donne une visée à l'agir et peut contribuer, au-delà

³⁵ Cf. : Barbe, Chauliac & Tornatore, 2012.

³⁶ Cf. : Jouffray, 2017 : p.189.

des seules intentions, à la mise en œuvre effective d'une *participation* qui n'est plus alors recherchée en tant qu'objectif en soi, mais en tant que moyen, coloré et enrichi par la modélisation en quatre axes de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. »³⁷

Dans cette perspective, en matière de PCI, l'*accompagnement* est le vecteur de la « déprofessionnalisation » des agents, pour reprendre le terme utilisé par Magali Nonjon à propos des « professionnels de la *participation* » : parce que la démocratie *participative* est censée minorer la place des *experts*, ceux-ci développent, pour sauvegarder leur position, une compétence dans la méthodologie *participative* et on voit émerger une nouvelle catégorie d'« *experts de la participation* ».

Cette situation paradoxale est analogue à celle que nous étudions ici : l'émancipation recherchée des praticiens suppose un effacement des agents-PCI, qui trouvent des moyens de sauvegarder leur place dans la fabrique du PCI. Ainsi, l'impératif participatif se nourrit des agents-PCI, lesquels sont légitimés par ce dernier. L'*accompagnement des communautés* induirait donc, non une émancipation des praticiens, qui suppose qu'ils s'affranchiraient des agents, mais une émancipation des agents-PCI vis-à-vis la mise en fiche et de l'enquête pour se constituer en groupe professionnel. Elle prendrait appui sur le recours au temps long et à leur nécessité d'existence. Dans ce cadre, l'*accompagnement* ne serait-il qu'une stratégie de sauvegarde des agents ? Nous émettons en effet l'hypothèse que c'est leur progression dans leur compétence qui nourrit l'injonction à l'*accompagnement* : on voit qu'en Bretagne, elle est formulée par la tutelle institutionnelle et financière à mesure que les agents-PCI identifient des besoins en conseil et en formation par leurs enquêtes.

M. Nonjon et A. Mazeaud montrent que « la démocratie *participative* est la solution aux problèmes de sa critique » (2018, p.246). Autrement dit, mettre en œuvre la *participation* citoyenne est une solution apportée pour corriger, de façon annexe, le système jugé trop technocratique et paternaliste de la démocratie représentative, au lieu de modifier les raisons du besoin de *participation* : la démocratie *participative* alimente finalement un modèle qu'elle condamne. Pour M. Paul, l'*accompagnement* porte le même symptôme :

« L'attention portée à un type de problème social et la réponse construite collectivement participent finalement à la définition et au maintien du problème. C'est pourquoi on trouve précisément l'*accompagnement* en marge de toutes les institutions centrales et pourquoi les professionnels sont inévitablement face à des situations paradoxales puisque du fait d'être dédiés à un type de problème censé être régulé par la fonction et des dispositifs d'*accompagnement*, ils participent eux-mêmes du problème, de sa définition et de son maintien (Nègre, 1999).

C'est ainsi que l'on voit, par exemple, le champ de l'éducatif avoir recours à l'*accompagnement* qui formule son "aide aux devoirs" en "accompagnement

³⁷ Cf. : *ibid.*

scolaire" puis en "accompagnement à la scolarité". Mais cet accompagnement est en fait confié, hors des murs de l'institution, à des associations composées de bénévoles. De la même façon, l'institution de la santé, tout en reconnaissant une faille dans son système quant à l'accompagnement de la personne, délègue le plus souvent ce service à des associations. Il en est de même de l'ANPE qui soustrait à des cabinets privés ses dispositifs d'accompagnement ou l'entreprise qui a recours à des coachs extérieurs au système. D'une part, l'accompagnement est censé participer du changement mais, assujéti dans les marges du centre, il contribue à la reproduction des schèmes : les professionnels, même satellisés, font partie du système. De l'autre, et selon les contextes, il peut soit participer du statu quo soit contribuer à de nouvelles voies de réponses, les réponses traditionnelles ayant été identifiées comme inappropriées. Cette position périphérique de l'accompagnement permet en fait une marge de manœuvre, un "autrement faire" qui est aussi source potentielle de créativité. Enfin, dans la plupart des situations, il n'aura échappé à personne que l'accompagnement signe en quelque sorte l'échec du collectif et, s'il est socialement valorisé, il n'est pas certain qu'il soit valorisant pour ceux qui l'exercent. »³⁸

En matière de PCI, il est donc tentant de comprendre que *l'accompagnement des communautés* alimente la problématique d'origine (la hiérarchie des cultures savante et populaire) plus qu'il ne cherche à la résoudre, d'autant qu'il s'agit moins, pour les agents-PCI, d'émanciper les praticiens que de s'émanciper eux-mêmes de *l'expertise* traditionnelle patrimoniale pour progresser dans la compétence : c'est ce que nous allons étudier dans la troisième et dernière partie de ce chapitre.

L'accompagnement en matière de PCI se construit à partir d'une position d'intermédiaire dont la vision commune se traduit pourtant par une variété de postures. Certaines se réclament neutres (cf. 1.3.), et les autres montrent s'appuyer sur une approche hybride où la *recherche* est envisagée comme ressource pour l'intervention patrimoniale, laquelle vise l'émancipation des praticiens. Mais la compétence interventionniste, dans le cadre de *l'accompagnement*, est traversée par une multitude de paradoxes, en raison du fait que ce dernier semble être l'ambition du développement professionnel progressif des agents et qu'il fait potentiellement l'objet d'une quête de reconnaissance de la part des agents. Face à cette situation inconfortable, les agents s'évertuent d'autant plus à démontrer leur professionnalité, soit sur la base d'une redéfinition de *l'expertise*, soit sur la base d'un retour vers la *recherche*. C'est ce que nous allons voir dans la troisième partie de ce chapitre.

³⁸ Cf. : Paul, 2009b : p.14.

3. Un nouveau registre d'« expertise » pour exister professionnellement

En réaction à l'injonction à intervenir pour exister professionnellement, les agents-PCI bretons et normands réagissent différemment. La réaction bretonne est de la prendre à leur avantage professionnel pour renouveler l'*expertise* comme une compétence méthodologique (3.1.).

Mais nous montrerons que ce nouveau registre d'*expertise* est un subterfuge permettant de tordre l'*expertise* patrimoniale pour l'adapter à l'enjeu de la professionnalité : nous verrons comment les agents-PCI ont pu utiliser des paravents permettant de ne pas se montrer *experts* alors même qu'ils alimentent ce positionnement et leur savoir savant (3.2.).

En Normandie, cette injonction signait, en 2019, l'avènement d'une minoration de la recherche patrimoniale. Mais la mutation structurelle a bouleversé la fonction d'*accompagnement*, et les agents, conscients des paradoxes dans lesquels ils sont pris, abandonnent l'intervention patrimoniale pour retrouver la *recherche* de type ethnologique, dont les valeurs de neutralité et d'objectivité étaient déjà cultivés comme garde-fous contre l'interventionnisme, ce qui leur permet de se positionner définitivement en opposition à ce dernier, en tant que professionnels du réseau Ethnopôle (3.3.).

3.1. En Bretagne : recomposition de l'expertise patrimoniale

L'hybridité entre recherche-PCI et intervention est plus assumée en Bretagne qu'en Normandie : elle est même cultivée pour s'ériger en nouvelle compétence d'*expertise*, mise au service de l'*accompagnement des communautés*.

3.1.1. Être intermédiaire et non « expert »

Ce n'est que récemment que l'organisme breton commence à revendiquer des savoir-faire spécialisés ; pour autant, il ne les nomme pas *expertise*. Plutôt, ils se raccrochent à l'existant dans le champ culturel, en parlant d'« ingénierie culturelle », d'*accompagnement* ou même de « médiation ». Ils refusent de se dire *experts*, statut qui désigne un savoir pour le pouvoir et qui n'est pas conforme à la logique *participative*. Pourtant, l'inventaire *participatif* a montré que les agents-PCI ne sont pas neutres dans le processus décisionnel (cf. chapitres 9 et 10).

Contrairement à l'organisme normand, aucun des agents bretons ne se dit *expert*, pas même le directeur de BCD. Toutefois, ils rejettent moins fortement l'idée que les agents-chercheurs normands : lors des entretiens, ils me concèdent que leurs expériences et savoirs empiriques peuvent constituer une forme d'*expertise*. Celle-ci n'est pas conçue par eux comme un savoir savant sur les éléments de PCI, qui est la seule *expertise* que les *communautés* elles-mêmes seraient légitimes de détenir – et dont les agents-PCM seraient,

sinon, les seuls dépositaires d'ordre professionnel. Il s'agit plutôt d'un savoir spécialisé dans la méthodologie de la rédaction de la fiche-PCI, dans la « coordination » de groupes de travail, ou plus généralement, dans les affres administratives du dispositif-PCI :

« Dans quelle mesure peut-on te définir comme un *expert* du PCI ?

- Je ne me définis pas comme *expert*. Parce que... alors, oui, je peux parler d'*expertise*, parce que c'est ce qui en ressort. Mais je ne suis pas *experte*. Ce n'est pas le terme que j'emploie. Oui, j'ai fait une thèse sur le *Fest-noz*. Mais là, je bosse sur les pardons. Y'a un vrai principe de coordonner avec des objectifs et des calendriers. C'est plutôt dans la formulation, je dirais plutôt que, à force, on apporte une forme d'*expertise* ou d'expérience avec des outils sur la question des inventaires. Après, moi, je n'irai jamais de but en blanc me présenter comme *expert* !

- Finalement, BCD a développé une forme d'*expertise* ?

- BCD, ouais, a une expérience de ces choses, oui, si on reprend le jargon, on peut parler d'une forme d'*expertise*, ou un champ de compétences. BCD peut se positionner sur ces questions-là. Sur les trucs qui ont fonctionné, ou pas. On fait partie de la chaîne patrimoniale, en termes de compétences professionnelles, ou d'acteurs... on est un des maillons. Mais si on reprend la logique de l'Inventaire général³⁹, c'est eux, les *experts*, qui décident ce qui fait patrimoine, selon leur formation, etc., c'est eux qui vont patrimonialiser la cheminée du XX^e siècle. Nous, sur le PCI, ce n'est pas nous qui disons ce qui fait patrimoine. Et je n'ai pas de pratiques culturelles ou patrimoniales à défendre, je ne suis pas militante, mais je pioche dans ma caisse à outils. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Notons deux choses : d'une part, se définir comme *expert* serait s'attribuer le premier rôle dans la chaîne patrimoniale ; il s'agit donc de se positionner comme un « maillon », c'est-à-dire comme intermédiaire, pour garantir l'impératif participatif. D'autre part, l'agent-PCI lui-même définit cette forme d'*expertise* comme un champ de « compétences professionnelles », *i.e.* une *expertise* comme compétence technique (savoir-faire spécialisés) et non comme compétence savante et juridique (aptitude reconnue à l'autorité dans un domaine).

Cette compétence technique d'*expertise*, en pleine gestation au moment-même où nous écrivons ces lignes, ne fait pas encore l'objet d'une définition stable de la part des agents. Néanmoins, ils ne se montrent pas en faveur d'une dichotomie entre recherche-PCI et *expertise*, contrairement à l'organisme normand. Cette compétence semble aller dans le sens d'une recherche d'« équilibre » – pour rendre le terme de Margot –, où la recherche-PCI est progressivement mise au service de la compétence d'*expertise*. Ainsi, l'inventaire *participatif* permet justement, selon Margot et Xavier, de réaliser une véritable *recherche-action*, et de cultiver l'hybridité de leur compétence technique.

³⁹ L'Inventaire général du patrimoine culturel, c'est-à-dire les agents-PCM.

3.1.2. L'« expertise culturelle » comme position méthodologique

Cette nouvelle compétence d'*expertise* s'appuie sur une rhétorique inédite. En effet, dans sa thèse, Margot développe la notion d'« expertise culturelle » pour définir ses pratiques professionnelles :

« En tant qu'ethnologue, n'ayant ni vocation à fabriquer du patrimoine, ni vocation à modifier les pratiques, je tends à mettre en place une expertise culturelle afin de me situer dans l'accompagnement des praticiens. Pour cela, une démarche d'inventaire dit *participatif* a été mise en place dans la continuité de la perspective *participative* proposée par l'Unesco. Dans ce contexte, je suis "moins un[e] spécialiste de contenu qu'un[e] accompagnat[rice], essentiellement un[e] praticien[ne] de l'enquête sociale, qui n'a donc pas d'objet (culturel) à défendre". »⁴⁰

Cet extrait est significatif à quatre points de vue. Premièrement, Margot se positionne en agent de neutralité et d'objectivité, ce qui définit sa position d'intermédiaire (ou d'*accompagnatrice*), en distinction des « spécialistes de contenu », lesquels sont à la fois les agents-PCM – qui défendent un objet⁴¹ –, et les associatifs militants – qui défendent un objet culturel⁴². Deuxièmement, cet *accompagnement* neutre s'appuie officiellement sur l'enquête ; laquelle évoque, à juste titre, pureté de l'entreprise et désintéressement, par son origine scientifique. En d'autres termes, l'enquête est la garante de ce positionnement distinctif. Troisièmement, se distinguer des autres conduit à former ce que Margot appelle une « une expertise culturelle », qui renvoie, pour elle, à l'hybridité de ce positionnement : *expertise* traduit le savoir-faire spécialisé, la compétence professionnelle, et « culturelle », la spécificité anthropologique et sociale du patrimoine au nom duquel elle exerce. En cela, le renouvellement de l'*expertise* patrimoniale proposé par Margot participe à la construction d'un positionnement professionnel, permettant de valoriser sa spécificité vis-à-vis des agents-PCM, et de justifier son existence vis-à-vis des praticiens, qui, militants, nécessiterait l'objectivation de leurs pratiques⁴³. Quatrièmement, la pertinence de cette nouvelle forme d'*expertise* patrimoniale est soutenue par ce que Jean-Louis Tornatore appelle à réaliser pour corriger l'approche descendante pratiquée par l'ancienne MPE :

« Le déplacement d'une *expertise* ethnologique à une *expertise* dite culturelle est fondamental, qui permet d'accomplir ce qui à mon sens, hélas, ne l'a jamais été au sein de la MPE et qui lui aurait permis précisément de trouver une voie originale de contournement de la perspective objectiviste tout en répondant aux objectifs d'action publique, soit l'abandon de l'*expertise* documentaires pour une *expertise participative*. L'opposition joue sur le degré d'assimilation et de limitation

⁴⁰ Afin de conserver l'anonymat de cet agent, nous ne donnerons pas la référence de ce passage.

⁴¹ Au sens de patrimoine bâti, objectal.

⁴² Au sens de pratique culturelle.

⁴³ Nous verrons, dans le chapitre suivant, que cette position est aussi le résultat de conceptions individuelles.

du savoir-*expert* à des compétences scientifiques. À suivre une distinction faite par Jean-Yves Trépos (1996), elle permet de distinguer entre une *expertise* comme profession, telle que connue dans le projet inaugural de la MPE, procédant de la volonté de professionnaliser les *experts* et relevant donc de la démocratie délégative, et une *expertise* comme position visant à donner libre cours à la confrontation des *expertises*, c'est-à-dire aux capacités plurielles à parler de quelque chose, et relevant alors de la démocratie *participative* ou dialogique. »

D'ailleurs, c'est ce passage-même que Margot cite dans sa thèse, pourtant en contradiction avec ce discours, l'on a vu, dans les chapitres 9 et 10, que les agents cherchent, à travers la *participation*, à se constituer une compétence professionnelle. Sur cette base d'observation, nous prenons le parti de penser que la dimension « culturelle » de cette *expertise*, tient à nouveau de la hiérarchie entre culture savante et culture populaire ; et ce serait justement l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif qui conduirait selon nous les agents à prendre une posture de professeurs.

Cet extrait d'entretien, mené avec Margot après la lecture de sa thèse, permet d'approfondir quelques dimensions de l'interprétation que nous proposons ci-avant :

« En fait si tu veux, moi j'ai vraiment été, j'allais dire séduite, entre guillemets, ou intéressée par... alors, c'est très compliqué à mettre en œuvre, cette question de la *participation* et de la désignation de la valeur patrimoniale, j'estime qu'elle ne me revient pas, parce que je ne suis pas militante, je ne suis pas praticienne des pardons ou autres. Mais, en même temps, j'ai aussi quelques savoir-faire de mon côté, indépendamment des praticiens avec qui j'ai été amenée à travailler. Et donc l'idée, c'est que, ben voilà, vous avez envie de faire quelque chose pour ce qui pour vous fait patrimoine, comment moi je peux vous aider, donc c'est pour ça que je place vraiment, je me distingue d'un expert qui dit : "C'est ça, le patrimoine". Tu vois, quand j'étais avec le conservateur du patrimoine, et les bénévoles, j'avais vraiment l'impression d'être dans cet entre-deux. C'est-à-dire que l'*expert* du patrimoine, lui, quand il arrive dans une chapelle, il sait que cette statue-là, elle a une valeur patrimoniale, et celle-là non. Tu discutes avec les bénévoles, ils vont te donner une autre version. Et moi, j'aime bien cet entre-deux, de comprendre les positionnements de chacun, et de voir comment on peut valoriser les deux perceptions, en fait. Donc forcément, l'*expert* du patrimoine, il n'a pas besoin de moi pour faire son boulot de restauration, etc., il est largement compétent, mais moi j'apporte une autre... alors, *expertise*, pour reprendre ce terme, mais j'apporte un entre-deux entre le terrain – enfin j'espère, c'est ce à quoi j'aspire hein, j'essaie, en tout cas – donc, entre le terrain et les structures institutionnelles. C'est pour ça que là, on est plutôt très contents de travailler avec les Services de l'Inventaire de la Région, qui, pour moi, sont des *experts* du patrimoine qui désignent ce qui fait patrimoine. Pendant les Journées européennes du Patrimoine, on va travailler aussi avec les comités de chapelle. Et donc, si tu veux, le PCI ça permet un peu de modifier cette logique descendante, sans pour autant renier le rôle de chacun. Et c'est un peu ce qui était l'objectif théorique de la convention, et en tout cas c'est quelque chose que moi j'essaie de mettre en pratique quand je peux. Donc, voilà, pourquoi cette notion d'expertise culturelle, parce que t'as le côté expertise qui montre quand même que j'ai un côté professionnel du patrimoine, et en même temps, l'aspect culturel,

alors aussi bien dans le sens d'action culturelle, que dans le sens anthropologique, avec le côté ethno'. »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2012

Margot exprime explicitement son positionnement : être dans un « entre-deux » (intermédiaire et hybride), se distinguer des acteurs professionnels du PCM et des acteurs bénévoles, se situer à l'intersection entre les praticiens (« le terrain ») et les institutions patrimoniales. Ce positionnement est le garant de la répartition, vue comme éthique, des rôles permettant de favoriser une démocratie *participative* ; il est *expert* en tant que professionnel, et « culturel » en tant qu'il s'appuie sur l'enquête de type ethnologique. Enfin, on comprend qu'il est en voie de construction, et qu'il prend notamment appui sur les aspirations personnelles de l'agent. Pour conclure cette analyse, se positionner comme intermédiaire permet de faire reconnaître sa professionnalité parmi les autres acteurs concernés ; l'*expertise* est un positionnement professionnel :

« Le terme positionnement vient de "position" : ensemble de circonstances dans lesquelles on se trouve, situation. [...] le "positionnement" étant alors l'opération de déterminer une position, la volonté de se situer, la façon de poser une question ou un principe.

La position désigne la manière dont une personne (ou une chose) est placée en relation avec un ensemble.

"Positionnement" est d'usage plus récent dans la terminologie professionnelle, et indique une notion de volonté et de choix. »⁴⁴

Notons toutefois, dans le discours de Margot, la pointe d'hésitation : « enfin j'espère [...], j'essaie, en tout cas » ; elle indique que cette construction n'est pas linéaire et potentiellement traversée par des tensions.

L'*expertise culturelle* traduit une redéfinition de l'*expertise* patrimoniale en tant que compétence technique : l'on passerait alors d'une *expertise scientifique* en ce qui concerne traditionnellement et historiquement le patrimoine culturel matériel et ethnologique (cf. chapitre 1 et 2) à une *expertise méthodologique*. Par la méthodologie, on garantit sa distance vis-à-vis du pouvoir potentiel de l'*expertise*. Xavier propose ainsi une nouvelle définition de l'*expertise* patrimoniale :

« L'*expertise*, moi, je la définirais du côté du savoir. Mais y'a un côté dans le mot *expert*, y'a une relation aussi de pouvoir, qui est : "Qui est-ce qui décide, au final ?" Et ça, c'est quelque chose avec lequel, enfin surtout pour une sociologue, on ne peut pas échapper à cette question d'interroger le pouvoir, enfin qui a le pouvoir, quoi. Et là, ce n'est quand même pas clair. Enfin, ce ne sont pas les personnes elles-mêmes, hein, mais il est certain qu'avec l'histoire d'une mission centralisée, que c'est l'État puis, ensuite l'Unesco, ce montage étatique implique qu'au dernier moment, c'est l'État, le ministère de la Culture, qui va trancher. Alors

⁴⁴ Cf. : de Robertis, Orsoni & Pascal, 2014.

l'expertise va toujours avoir derrière elle cette idée de qui décide. Voilà, et ce serait bien de séparer *l'expert* de la décision. Mais ça, ce n'est pas quelque chose de facile à faire comprendre, et aussi bien, et à tous les niveaux je pense. Même au niveau sensible des communautés, c'est difficile. Parce que *l'expert* va toujours apparaître comme quelqu'un d'extérieur à la communauté justement, et qui a un discours sur eux. Et qui donc peut avoir potentiellement aussi un pouvoir. C'est potentiellement. On est quelquefois dans le fantasme, et quelquefois on ne l'est pas. Et puis faut bien quand même savoir que, parfois, on a vu des *expertises* qui viennent servir un discours politique, qui viennent servir un... voilà, et ce n'est quand même pas simple de dire : "Non, non, moi je suis neutre." Non, on n'est jamais neutre. Donc ce débat-là n'est pas simple. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

La position d'intermédiaire se traduit par cette neutralité vis-à-vis de la décision, ce sur quoi se fonde le positionnement professionnel des agents bretons, et prend ainsi appui sur la logique *participative* qu'ils développent depuis 2015.

Le tableau ci-dessous récapitule la recomposition de *l'expertise* patrimoniale opérée par les agents-bretons et qui permet d'explicitier ce que l'on devine chez les agents-normands :

Figure 21 - *Expertise scientifique et expertise technique : acceptions indigènes*

Expertise scientifique	Expertise technique ou méthodologique
Compétence savante (aptitude savante à l'autorité dans un domaine spécifique)	Compétence technique (savoir-faire technique et spécialisé)
Acception indigène juridique de l'expertise	Acception indigène technique de l'expertise

On passe d'une acception juridique à une acception technique de *l'expertise* : le PCI est-il le lieu du renouvellement officiel de *l'expertise* patrimoniale ?

3.1.3. L'« expertise culturelle » comme compétence professionnelle

Si l'on fait référence à l'utilisation de *l'accompagnement* dans les secteurs habituels, on comprend le pragmatisme recherché par les agents :

« Cette notion doit aussi son succès au fait qu'elle vient interroger la posture largement répandue de *l'expert*. La relation d'*accompagnement* est une fonction sous-tendue par une posture qui est en tension entre le fait que l'accompagnant représente l'institution qui l'emploie et le fait qu'il intervienne également en tant que personne. C'est une pratique paradoxale, ainsi que l'a pointé Maëla Paul : "Il importe donc que les professionnels de *l'accompagnement* développent une certaine lucidité pour se positionner, non à la solde d'un système qu'ils contestent tout en l'entretenant, ni en contestataires stériles de la norme, ce qui invaliderait et leur travail et leur fonction, mais en producteurs d'un sens négocié, résultant d'un dialogue et d'une parole partagée." »⁴⁵

⁴⁵ Cf. : Jouffray, 2017 : p.183.

En effet, l'*expertise* comme compétence technique est une approche hybride entre implication et distance. D'ailleurs ce nouveau registre d'*expertise* prend appui sur les compétences développées suite à l'inventaire *participatif* (cf. chapitres 9 et 10) et permet de les incarner de façon générale dans l'action de l'organisme :

« Ce que vous avez développé dans le cadre de l'inventaire *participatif*, est-ce que ça correspond à un type d'*expertise* ?

- Alors là, il ne faut pas me faire dire ce que je ne sais pas. À partir du moment où on essaie de mener avec rigueur, avec méthode, et que ça devient une pratique, pas quotidienne, mais quasi, euh... ben, on devient, je ne sais pas qui nomme les *experts* moi, mais on devient professionnel de ça. Tu vois, c'est que derrière les *experts*, moi je ne sais pas ce qu'on met...

- Pour vous un *expert* c'est quoi ?

- [rires] Ben voilà, moi je ne sais pas. Je sais que y'a eu des débats sur ça et c'est pour ça que le mot est arrivé dans ma bouche, mais voilà, professionnel de l'inventaire, oui, et donc avec une méthodologie, etc. Et en même temps, l'*expertise* je ne sais pas comment elle se fait reconnaître. Ne m'emmène pas sur ce terrain-là ! [rires]

- D'accord.

- Par contre, ce que je veux bien dire dessus, c'est que nous, ce qu'on cherche à faire, c'est quelque chose qui soit modélisable. C'est-à-dire reproductible dans un autre contexte dans une autre situation. Tu vois, c'est là qu'il y a quelque chose qui commence à être de l'ordre du professionnel, et de l'ordre d'un savoir qui se construit. Donc l'*expertise* n'est pas loin. Après, avec cet enjeu, permanent, de savoir à quel endroit, comment se construit une demande sociale, comment chacun prend place dans ce dialogue social. La *participation* pour moi, c'est ça, c'est la mise en place d'un dialogue, mais qui dit dialogue, dit différence, on n'est pas tous à la même place, sinon on ne parle pas ! Ça c'est fondamental, c'est notre différence qui fait... c'est parce qu'on ne se comprend pas tous les deux, c'est notre différence qui fait que je t'explique et que toi, tu poses des questions. On n'est pas à la même place. Voilà, c'est socialement, construire ce social là et y'a pas simplement... ce n'est pas ascendant, ce n'est pas descendant, c'est horizontal je n'en sais rien, mais en tout cas c'est chacun à sa place. »

Xavier, directeur (BCD), 2020

Cet extrait d'entretien traduit trois idées majeures : d'abord, l'agent-PCI se montre mal à l'aise à l'égard d'une discussion sur l'*expertise*, parce que la notion d'*expertise culturelle* est instable et potentiellement traversée, elle aussi, par des paradoxes au sein desquels il craint de se trouver ; ensuite, l'*expertise* est synonyme de professionnalité ou, autrement dit, on comprend que l'*expertise* technique est finalement une forme de compétence professionnelle (en tant qu'aptitude reconnue conférant une autorité dans un domaine spécifique), donc confère potentiellement un pouvoir ; enfin, l'agent cherche à appliquer l'idéologie produite par son expérience *participative* à l'ensemble de sa professionnalité : cette dernière assertion favorise l'hypothèse selon laquelle la *participation* agit comme vecteur de légitimation d'une compétence savante, i.e. d'une *expertise* qui reste savante et décisionnaire. Les agents bretons se retrouvent à promulguer une compétence *experte* alors

même qu'ils la condamnent : il leur faut donc trouver des stratégies pour contourner ce problème.

Finalement, on comprend que concevoir l'*expertise* en tant que compétence méthodologique permet d'envisager une forme d'*expertise* qui soit acceptable du point de vue de la logique *participative*. Le fait de définir l'*expertise* comme une méthodologie (et non comme un savoir savant qui décide), permet, ainsi, de s'écarter de la définition qu'ils ont de l'*expertise* patrimoniale qui se fonde sur l'*expertise scientifique* telle qu'elle est historiquement pratiquée : constituer un savoir savant pour désigner ce qui fait patrimoine.

Pourtant, on se souvient que les agents se placent comme censeurs et décisionnaires dans le processus censé être démocratique (cf. chapitres 5, 9 et 10) ; il leur permet une montée en compétences, selon laquelle ils développent l'intervention patrimoniale : ainsi, les agents œuvrent à construire leur *expertise* comme « profession » plutôt que comme « position » (Tornatore, 2007 : p.24) et semblent donner une continuité – alors qu'ils cherchent à entrer en rupture – avec le projet de l'ancienne MPE.

Cette redéfinition de l'*expertise* n'est pas spécifiquement bretonne : moi-même, en tant qu'agent-PCI, j'ai suivi une trajectoire identique. En effet, suite à l'inventaire *participatif*, je m'étais auto-attribué le statut d'*expert* pour le projet d'exposition *participative* mené par l'écomusée concerné. Mon rôle était d'*accompagner* sa responsable dans la mise en œuvre d'une méthode *participative* permettant de refondre le projet muséographique de l'organisme : d'une part, s'appuyer davantage sur la notion de PCI pour caractériser les éléments investis dans les projets d'exposition ; d'autre part, repenser le lieu comme un réel écomusée et y impliquer les habitants. À ce titre, donc, tant que je ne me positionnais pas officiellement comme *expert* du contenu patrimonial, mais plutôt comme « expert de la méthodologie », ce statut honorifique se compensait par l'humilité nécessaire – mais de surface – pour rester conforme à l'impératif *participatif* et même le favoriser.

3.2. Des vertus d'être intermédiaire : les paravents de l'expertise

Les agents bretons et normands s'accordent sur un principe : l'*expertise* patrimoniale est un savoir savant qui désigne ce qui fait PCI. Sur la base de cette vision commune, ils se positionnent différemment : les agents normands voient en la recherche-PCI le moyen de ne pas être décideurs, alors que les agents bretons proposent un nouveau registre d'*expertise* qui leur permet, à leur façon, de garantir leur position d'intermédiaire, extérieure à la décision. Comme évoqué plus haut, cette redéfinition indigène de l'*expertise* entend entrer en rupture avec le pouvoir traditionnellement décisionnaire de l'*expertise* patrimoniale. Dans cette sous-partie, nous revenons sur la maïeutique de la position d'intermédiaire que les agents cultivent et qui est le fondement de l'*accompagnement des communautés*.

Dans quelle mesure la science servirait-elle de paravent vis-à-vis d'un savoir non dénué de biais axiologiques, mettant finalement l'agent-chercheur du côté du pouvoir ? Dans quelle mesure ne s'agirait-il pas d'une stratégie permettant aux agents de rendre simplement leur *expertise* plus acceptable ? En effet, nous verrons tout d'abord comment les agents se livrent à des prises de position et des sélections par-delà même leurs efforts de neutralité. Ainsi, la science apparaît comme une stratégie commode de détournement de l'expertise savante et juridique.

3.2.1. Prises de position et sélections : effets d'opportunité

La présente recherche a pu montrer, à maintes reprises, que les agents se mettent en position d'intermédiaire : au niveau institutionnel, pour le fonctionnement de leur organisme respectif (*cf.* partie 1, chapitres 3 et 4), à travers la mise en fiche et leur méthode d'enquête (*cf.* partie 2, chapitres 5 et 6), dans une visée d'information-formation de la société civile, des acteurs professionnels et des pairs patrimoniaux, notamment par le biais de l'exposition-PCI (*cf.* partie 3, chapitres 7 et 8), selon des dispositifs *participatifs* permettant d'identifier collectivement ce qui fait PCI (*cf.* partie 4, chapitres 9 et 10), et enfin, en tant que *chercheurs*, par leurs publications universitaires et l'organisation de colloques-PCI (*cf.* chapitre 11). Cette position est d'autant plus importante pour les agents qu'ils luttent constamment, rappelons-le, contre l'ambivalence constitutive de l'impératif participatif (*cf.* chapitres 1 et 5) au sein de laquelle ils recherchent toujours un équilibre : ainsi, être intermédiaire applique le devoir d'objectivité, le désintéressement et la rationalité. Cette position est donc un enjeu central leur permettant d'appliquer l'éthique de la convention Unesco.

Mais, comme annoncé dès le chapitre 5 à propos de la mise en fiche, on aura compris, au fil de cette recherche, que la réalité se plie difficilement à la théorie : les différents registres d'actions rassemblés dans la mise en patrimoine montrent que les agents-PCI, contrairement à ce qu'ils disent et visent, prennent position. On peut se douter, effectivement, que l'absolue neutralité est un cap difficile à garder dans un cadre où le social (et non l'objet, plus immuable) est autant mis à contribution.

Très concrètement, les agents procèdent eux-mêmes à des sélections. Pour rappel, en Normandie, les agents décident des éléments potentiellement patrimoniaux et des « bons dossiers » pour l'inscription à l'inventaire national, selon leurs connaissances des sujets avant de les avoir enquêtés. En outre, si les agents bretons garantissent un processus démocratique par l'inventaire *participatif*, ils décident tout de même les éléments qui feront ensuite l'objet d'une fiche. Ils s'appuient sur des groupes de travail pour la rédaction des fiches, mais en supervisent le contenu et la qualité scientifique (ont fait l'enquête de leur côté). Le cas le plus patent de ce rôle central que jouent en réalité les agents-PCI est celui de l'organisation de colloques-PCI, où, se faisant intermédiaires entre universitaires, associatifs et élus, ils arbitrent le discours et le savoir sur le PCI. Finalement, les agents-

PCI, qui ambitionnent de se positionner comme intermédiaires, agissent tels des spécialistes, s'appuient sur un savoir constitué et occupent une place importante dans le processus décisionnel.

Rappelons également qu'en Bretagne, l'idée d'intégrer le cyclisme et le football à l'inventaire *participatif*, alors qu'ils avaient été identifiés par plusieurs participants, avait été radicalement rejetée par les agents bretons : « Ils ont parlé du vélo ! Moi je ne pense pas que le vélo soit du PCI. Non, le vélo, ce n'est pas du PCI ! Si on fait une fiche sur ça, qu'est-ce que va nous dire le ministère ? [rires] » Les formules telles que « je pense (pas) que... soit du PCI » s'entendent régulièrement dans les échanges entre agents, à la fois en Bretagne et en Normandie.

De plus, proposons une nouvelle lecture de la dimension appelée « expérimentale » appliquée aux inventaires *participatifs* : jouant aussi le jeu de l'intermédiaire et du non-savoir, elle permet de cautionner l'inexpérience des agents en matière de *participation* et de confirmer leur non-implication dans le processus décisionnel. En effet, ils se tiennent écartés de toute décision : il revient aux praticiens, aux élus et aux agents des collectivités de s'emparer du projet s'ils le trouvent pertinent. Pourtant, les agents-PCI bretons réalisent ce qu'ils appellent des « diagnostics » et des « préconisations » - terme qui, soit dit en passant, appartient à un vocabulaire *expert* -, sur la base d'un savoir savant et constitué. Ils tirent d'ailleurs de leur expérience une spécialisation de leurs compétences professionnelles dans la méthodologie *participative*. La dimension *expérimentale* apparaît ainsi davantage comme une opportunité que comme une véritable méthodologie de travail modélisée et conceptualisée.

En parallèle, lorsque des contentieux s'imposent à l'organisme breton ou normand, la politique est de ne pas y répondre, non pas pour rester neutre - même si c'est l'illusion recherchée - mais parce qu'il ne serait pas dans l'intérêt de l'organisme de prendre position. Un entretien avec Xavier, directeur de BCD, démontre que la posture de non-savoir est employée comme garde-fou contre ce qu'ils nomment *expertise* :

« Qu'avez-vous fait du contentieux concernant les jeux et sports traditionnels et la fédération, qui ne reverse pas les subventions aux petits clubs ?

- Oui, on en parlé dix secondes, écoute, en plus, y'a pas que ça avec la [fédération]... La position de BCD, si y'en a une, c'est de dire : "On n'est pas expert, on n'est pas compétents pour trancher ce genre de ce conflit." Nous, on peut faire état et constat d'un conflit, mais après, BCD ne va pas s'immiscer dans ce conflit-là en disant aux uns et aux autres la démarche à suivre. Ils seraient tous contents de nous trouver, comme ça ils auraient un ennemi commun. Non, non, du coup, on est comme la Suisse, hein, on est neutre. Enfin... on n'est pas neutre. Mais par exemple, si je vois le monsieur dont tu me parlais, là, je me demande, moi, si y'a pas une mauvaise interprétation de ce que c'est la [Fédération]. Je ne défends pas la [Fédération], hein. Mais un organisme qui reçoit des subventions n'a pas le droit de redistribuer ces subventions-là ! »

Xavier, directeur (BCD), 2019

En réalité, les échanges informels ont montré que ce contentieux touchait à un sujet sensible pour l'organisme breton : la fédération dont il est question est adhérente à BCD et fait partie des acteurs fondateurs de la candidature du *Fest-noz* ; on peut donc en conclure qu'il s'agit, par cette posture, non seulement de diplomatie entre organismes exerçant une autorité historique sur des enjeux communs, mais également du maintien de la reconnaissance que la fédération confère à BCD dans la mesure où cette dernière a mis du temps à être reconnue comme pour sa compétence sur la culture bretonne (cf. chapitre 4).

3.2.2. L'alibi scientifique contre le savoir expert⁴⁶

En parallèle, parce que j'ai partagé le quotidien des agents normands, en tant qu'agent-PCI moi-même, j'ai été plongée dans des situations où une forme de savoir savant (et non méthodologique) au service d'un pouvoir décisionnel était pratiquée. Pour préserver la confidentialité et rester conforme à l'intégrité des agents, nous ne dévoilerons ici que l'une de ces situations, qui se présente toutefois comme un cas exemplaire de la façon dont les choses pouvaient se dérouler au sein de l'EPCC-LFPN, et qui, pour Cécile, « pose la question de la limite de l'intervention de l'expert PCI » (cf. échange de mails avec Cécile, 2018). En février 2019, j'ai – en tant qu'agent-PCI – été contactée par une brodeuse, dentellière et teinturière, qui a travaillé cinq ans au sein de l'Atelier National du Point d'Alençon, et a créé sa propre activité pour « préserver, valoriser et faire perdurer de nombreuses techniques d'Arts textiles et ancestrales ». Elle sollicitait l'EPCC-LFPN pour bénéficier de « [nos] conseils et de [notre] appui », concernant deux projets : l'un, à propos de la « mémoire de l'Homme autour des Arts textiles », vise l'organisation d'ateliers, rencontres, groupes de discussion et exposition, recueil, ainsi qu'un « outil information, libre d'accès qui permettrait de présenter » une carte des travaux textiles de Normandie ; l'autre, pour proposer des « kits de dentelle 100% normands ». Suite à cette sollicitation, onze mails furent échangés entre agents-PCI collègues pour débattre de la suite à lui donner. Vincent, s'était exprimé, en tant qu'agent ayant réalisé une enquête sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon :

« [Vincent, 05.02.19, 12 :52] C.P. est une des deux jeunes qui avaient été recrutés au sein de l'Atelier conservatoire national. Son départ [...] a été douloureusement vécu [...]. La sauvegarde du secret de confection de la dentelle d'Alençon au sein de l'atelier national conservatoire, à l'intérieur de la communauté des dentellières du Mobilier National, est une dimension importante de l'exercice en vue de

⁴⁶ Ici, « expert » est qualificatif à comprendre selon l'acception sociologique du concept d'expertise : il s'agit d'un savoir savant et constitué sur la réalité en vue d'une décision (Trépos, 1996) ; ainsi, ce qui est expert participe à la décision – voire la prend (dans ce cas, on rejoindrait l'acception indigène du statut *expert*).

protéger ce savoir-faire d'une diffusion-dilution qui lui ferait perdre son identité. Il est aussi craint une récupération de ce savoir-faire pour des usages commerciaux privés. [...] il m'apparaît imprudent d'engager une collaboration avec C.P.

[...]

[Chloé, 05.02.2019, 13 :02] Je me sens un peu gênée : La Fabrique n'est-elle pas censée être un établissement de service public, et donc répondre aux sollicitations, sans s'"impliquer" nécessairement dans les "conflits" entre personnes ?

[...]

[Cécile, 06.02.19, 09 :04] La *communauté* n'est pas soudée. De jeunes personnes peuvent transformer, transmettre, s'approprier une partie du savoir-faire acquis avec la *communauté*. J'imagine que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Vincent est le seul d'entre nous à avoir acquis une connaissance fine de ce milieu et je n'ose pas à ce titre aller à l'encontre de son veto, mais à propos de la démarche, il m'aurait semblé intéressant de rencontrer Mme P. tout de même et pourquoi pas d'en discuter avec l'Atelier national. »

En réalité, à l'EPCC-LFPN, chaque agent de l'Ethnopôle a ses spécialités et exprime son point de vue, voire prend position, pour les sujets qui le concernent. Ces situations convoquent ainsi la science comme dispositif de caution. En d'autres termes, le savoir savant qui permet aux agents de prendre position serait légitime au nom de la science. Reprenons également un extrait tiré de la thèse de Vincent :

« [...] en répondant le plus souvent à une demande sociale, j'ai contribué à l'expression de leurs "êtres au monde". Toutes ces démarches ont été conçues comme une clinique où le chargé de recherche, tout en agissant au nom d'instances territoriales, a pris en charge des inquiétudes ontologiques. [...] il [l'agent] est une éponge pour ceux auprès de qui il mène l'enquête ; lesquels attendent de ses investigations un résultat auréolé de la science. [...] "Nous sommes intéressés par la façon dont notre pratique spirituelle peut être objectivée." Par cette remarque, on prend la mesure de la force de la démarche phénoménologique. Il s'agit de prendre soin de l'immatérialité culturelle pour soigner les hommes. »⁴⁷

Mais l'extrémisme rapporté ici ne concerne pas tous les agents et toutes les situations ; il éclaire un phénomène plus général : user – non complètement consciemment – de stratégies pour contourner l'*expertise*, de « subterfuges rhétoriques pour temporiser » (Tornatore, 2011 : p. 225) un rôle de premier plan dans la fabrique patrimoniale ; parce que ces paravents n'annulent pas l'*expertise*, mais la renforcent, en tant que savoir savant permettant de prendre position⁴⁸. En fait, la réponse donnée à l'instabilité et au paradoxe est celle du renforcement des procédures d'objectivation et neutralisation, lesquelles

⁴⁷ Nous ne renseignerons par la référence de la thèse afin de respecter la confidentialité de cet agent.

⁴⁸ Induit une définition différente de l'*expertise*.

relèvent pourtant de l'*expertise* au sens de compétence savante (et juridique) plutôt que de compétence technique.

On peut en effet avoir le sentiment que, dans ce cas, s'auto-désigner « chercheur » permet de se montrer *expert* d'une façon qui serait acceptable. Nous avons déjà, dans le chapitre précédent (cf. sous-partie 2.3. du chapitre 11), émis l'hypothèse que l'agent-chercheur userait de la science comme caution de qualité, ou de vérité, des analyses interprétatives qu'il produit par ses mises en fiche. Lorsque Margot présente l'enquête comme l'instrument propre à l'*accompagnement*, on comprend qu'il s'agit de compenser une haute professionnalité avec la distance et l'humilité propres au *chercheur*. D'ailleurs, remarquons que l'emploi de l'expression « recherche-action » permet également de nuancer l'autorité intellectuelle de l'agent.

Mais de plus, être *chercheur*, c'est être intermédiaire. L'enquête de type ethnographique⁴⁹ elle-même permet l'évitement de toute décision ou intervention arbitraire de l'agent sur l'objet d'enquête. L'enquête, et l'entretien compréhensif, permettent de collecter la parole des *communautés* sans l'influencer (entretiens libres) et de garantir une neutralité aussi vis-à-vis des *communautés*. Cette double neutralité les empêche ainsi d'être le porte-parole de l'un ou de l'autre : la fiche-PCI est donc le résultat d'une addition de ces deux dimensions et l'agent se donne comme mission de les mettre en commun. En outre, le recours à la science permet aux agents de cautionner cette *expertise* non-dite : l'enquête, l'acceptation des praticiens de se faire enquêtés, et la restitution permettant de recueillir leur « adhésion », sont autant de subterfuges qui conduisent à faire croire que la demande « vient du terrain » – pour reprendre les termes indigènes. Pourtant, le paradoxe est bien là, dans la mesure où la *recherche* relève tout de même d'un savoir savant.

Par conséquent, l'ambivalence initiale se nourrit de ce positionnement intermédiaire, qui examine, arbitre, intercède, positionne ; et qui, finalement, constitue un savoir qui s'érige en savoir savant, spécialiste, expert, sur les éléments de PCI. Cette analyse met ainsi en question la position d'intermédiaire : malgré ses fondements présentés comme éthiques par les agents (cf. partie 1 de ce chapitre), elle apparaît comme un catalyseur⁵⁰, générant une forme d'*expertise* tacite. Ainsi, les pratiques et les notions (l'*expérimentation*, la *participation*, l'enquête, etc.) qui en découlent sont des paravents, des stratégies de contournement de ce que les agents-PCI nomment *expertise*, qui donnent l'illusion de leur

⁴⁹ Au sens académique du terme.

⁵⁰ Selon le dictionnaire Le Larousse, un catalyseur se définit, en chimie, comme une « substance qui augmente la vitesse d'une réaction chimique sans paraître participer à cette réaction » ; en d'autres termes, la position d'intermédiaire alimenterait – contrairement à la visée initiale – l'*expertise* des agents.

objectivité et de leur distance alors même qu'ils participent à nourrir leur *expertise* en tant que compétence pour répondre à un enjeu professionnel.

3.2.3. Impostures d'experts⁵¹ : le positionnement professionnel des agents-PCI

À ce stade, il est important de signaler que les agents n'usent aucunement d'une potentielle manipulation consciente, d'autant qu'ils n'ont pas le choix devant la nécessité de se professionnaliser, ou bien de démissionner. En effet, le choix de la première alternative fait l'objet d'une large omerta dans leur quotidien : tout se passe comme si elle n'existait pas. Jamais les agents n'expriment la lutte constante à laquelle ils se livrent. Ce silence se change en argumentation accrue en faveur d'une position d'intermédiaire et en justification systématique et exagérée de leur objectivité : voilà leur façon de réagir à cette ambivalence. Rappelons, en effet, que leur rhétorique se montre d'autant plus insistante sur la question de l'objectivité et leurs publications tendent à témoigner d'autant plus de leur distance (*cf.* chapitre 10).

L'analyse de N. Heinich sur l'Inventaire général du patrimoine culturel nous met aussi sur cette voie : la méthodologie de la description raisonnée chère aux agents-PCM semble réprimer une ambiguïté dont l'Inventaire général est lui-même l'objet, c'est-à-dire la dimension axiologique. N. Heinich observe que cette rationalité normalisée cache un « jugement esthétique », guidé par une « subjectivité du goût », alors même qu'il se veut « scientifique » (Heinich, 2009 : p.159) :

« Mais il relève malgré tout de la valeur et de l'activité propres au patrimoine : donc ne cesse de faire le grand écart entre axiologique et scientifique, poussé par valorisation de l'ancien, du beau, et de l'authentique, tiré par la disqualification scientifique du jugement de valeur, et obligé de trancher par sa mission administrative de catégorisation. »

La « scientificité » de la méthode et son approche strictement « descriptive » apparaissent comme la garante d'une éviction de la subjectivité et d'une légitimation de l'entreprise patrimoniale (Heinich, 2009). En effet, la dimension axiologique, inhérente au patrimoine, est « en tension avec permanente avec la dimension administrative » ; recourir à la science et à la normativité permet ainsi d'étouffer toute tentation de subjectivité qui ne serait pas compatible avec les règles administratives (*ibid.*).

Ce paradoxe est la traduction, pour N. Heinich, de trois logiques qui se tiennent en tension constante : la logique administrative (la mise en inventaire d'objets et d'édifices jugés dignes d'être patrimoniaux), scientifique (la mise en fiche selon une technique rigoureuse),

⁵¹ Le statut d'expert est entendu ici comme les acteurs dépositaires d'un savoir savant et constitué qui contribue à désigner le patrimoine.

et axiologique (la dimension esthétique du patrimoine qui conduit à porter un jugement de goût). Elle appelle ainsi l'Inventaire général une « chimère à trois têtes » (Heinich, 2009).

Elle est en partie analogue à la situation qui nous concerne ici. En ce qui concerne les agents-PCI, on comprend qu'ils négocient sans cesse, eux aussi, plusieurs logiques qui s'allient parfois difficilement : la logique institutionnelle (se faire les relais du DPRPS en Région et y appliquer la politique du PCI), la logique scientifique (objectiver par l'enquête), la logique éthique (porté par l'esprit Unesco et les intérêts des praticiens) et la logique de compétence (par l'*expertise* comme haut degré de professionnalité).

Ainsi, les agents adoptent un positionnement professionnel, tour à tour en faveur de l'une ou de l'autre de ces logiques. Le positionnement professionnel est défini, dans le secteur social, comme un cadre où les agents font des choix vis-à-vis de forces mises en tension :

« Par positionnement professionnel, nous entendons la manière dont le travailleur social se situe en tension à l'intérieur des pôles constitutifs de son intervention :

- le cadre législatif des politiques d'action sociale et les conventions internationales de protection des droits de l'homme (Déclaration universelle, convention de Genève...);
- l'institution employeur, ses missions et son mode de fonctionnement ;
- l'usager dans ses différentes dimensions (personne, groupe, collectif, communauté) ;
- les valeurs, la déontologie professionnelle et les méthodes d'intervention » (Pascal, 2002).

Ces quatre éléments, en tension constante, correspondent au cadre professionnel du travailleur social, à l'équilibre ou à la rupture qui se joue entre ces différentes forces, à la recherche permanente d'un choix parmi les possibles engendrés par la situation. Ce qui est à retenir dans cette définition est le mot « tension » : il s'agit bien de forces tantôt opposées tantôt convergentes, parmi lesquelles le professionnel aura à prendre place et à effectuer des choix. »⁵²

En cela, sans ambitionner à faire de la sociologie des professions, on peut dire que la fabrique du PCI apporte une nouvelle compréhension de cette notion de positionnement professionnel.

Dans ce cadre de tension, les agents prennent des postures différentes, et leur diversité montre toutes les façons d'aller d'un côté ou de l'autre de ces forces contradictoires. Cette interprétation nous permet également de trouver une raison à des situations paradoxales, où la posture adoptée et revendiquée ne s'accorde pas avec la pratique. Cet écart entre rhétorique et pratique est conceptualisé par Ardonio (2000) comme « imposture ». Sans faire de jeux de mots, cette notion d'imposture fait résolument écho à l'état de dissonance

⁵² Cf. : de Robertis, Orsoni, Pascal, 2014.

intellectuelle que peuvent ressentir certains agents sans forcément y trouver une raison et la formuler ; une imposture dans laquelle je me suis moi-même trouvée en tant qu'agent-PCI. Nous verrons, dans le chapitre suivant, que cela a pu conduire à des démissions.

L'imposture est d'autant plus inconfortable que l'adoption d'une posture, dans l'*accompagnement*, a à voir avec l'authenticité, vis-à-vis de soi et vis-à-vis de l'environnement, en ce qu'elle cherche à trouver un juste équilibre dans le jeu des pouvoirs. On peut ainsi identifier certaines des postures étudiées au début de ce chapitre comme des stratégies pour se positionner en tant que professionnels ; se livrer à un raisonnement réflexif et théorique sur sa propre posture peut-être également compris comme le moyen de la contre-justification d'une imposture latente ou perceptible par l'agent lui-même.

Prenons l'exemple significatif de Vincent, de se livrer à une analyse interprétative et conceptuelle des éléments de PCI qu'il l'enquête contredit la posture de thérapeute qu'il tente de mettre en pratique. Elle se heurte également à l'objectif d'intelligibilité du discours de la fiche-PCI. De concert, il produit une justification réflexive au cours de laquelle il s'auto-objective, conceptualise sa posture, montrant toutes les preuves de son immersion et de son objectivité. On peut, ainsi, y voir la tentation d'être reconnu pour sa compétence, de se positionner comme professionnel. Ajoutons, d'ailleurs, que la relation de coopération induite par l'*accompagnement* a quelque chose à voir avec la reconnaissance de sa compétence, selon M. Paul : pour ce faire, l'accompagnateur et l'accompagné « doivent se percevoir comme compétent[s] et percevoir l'autre de la relation comme compétent » (2012 : p.14). Toujours en Normandie, nous pouvons penser que l'« adhésion des communautés » ainsi que la restitution de l'enquête-PCI permettent également de chercher la validation d'une compétence professionnelle auprès des praticiens. Somme toute, l'*accompagnateur* se centre-t-il réellement sur l'*accompagné* ? C'est une question à laquelle nous ne sommes pas en capacité de répondre de façon univoque, et il serait judicieux de poursuivre cette réflexion dans le cadre de nouvelles recherches s'appuyant sur l'observation approfondie des agents en situation d'enquête.

Finalement, le dispositif-PCI encourage les agents normands et bretons à réaliser une forme de compétence experte, alors même que l'enjeu théorique de la convention Unesco est de minorer la place de l'expert vis-à-vis des praticiens. Dans ce cadre, nous concluons que ce n'est pas l'expertise patrimoniale qui se trouve minorée par la réalisation de l'impératif participatif (contrairement à ce que nous avons formulé dans le chapitre 1) mais plutôt la recherche patrimoniale, en ce qu'elle se voit mobilisée, comme moyen de la sauvegarde et non comme sauvegarde elle-même. La conscientisation progressive de cette ambivalence a conduit les agents-chercheurs normands à lutter en faveur de l'autonomisation de la recherche patrimoniale.

3.3. En Normandie : le retour vers la recherche ethnologique

En Normandie, les agents cherchent à autonomiser la recherche-PCI pour ne plus la mettre au service de la décision. L'intervention patrimoniale telle qu'entreprise par l'EPCC-LFPN, a pris de l'importance au sein de l'*accompagnement*, minorant, ainsi, la place de la *recherche* ; ce contre quoi Cécile a décidé de lutter, depuis le départ presque conjoint d'une partie des agents-PCI de l'organisme :

« Alors, y'a une partie *accompagnement*, mais surtout faut pas qu'on devienne que ça. L'Ethnopôle, ce n'est pas que ça. Faut qu'on maintienne la recherche. Je fonde beaucoup d'espoir sur la personne qui sera recrutée, quoi. Ce sera important. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Depuis le début de l'année 2020, l'EPCC-LFPN traverse une forte instabilité structurelle, qui trouve ses origines dans la fusion-absorption de 2015 (*cf.* chapitre 2). Philippe, le directeur, a quitté ses fonctions : nouvellement retraité, il a pris ses nouvelles fonctions de maire d'une commune située près de Caen, dans le Calvados. Depuis, il n'a pas été remplacé : le processus de recrutement a été lancé, sans succès. Pour des raisons de confidentialité, les raisons ne m'ont pas été communiquées par les agents. En revanche, ces derniers invoquent l'immobilisme de la Région – c'est elle-même qui pilote le recrutement – qui aurait d'autres priorités : cette information fait écho à l'inquiétude concernant l'avenir que réserve la Région à l'EPCC-LFPN (*cf.* chapitre 2).

Actuellement, c'est donc le directeur adjoint qui occupe le poste de directeur en intérim. Éric est responsable de l'axe « Mémoires » de l'Ethnopôle, mais également maire d'une petite commune du Calvados et huitième vice-président en charge de la culture d'une communauté urbaine du même département. Historien de formation, il est également auteur d'ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale et le patrimoine industriel. Il se présente comme « auteur grand public et jeunesse, spécialiste des musées, des sites patrimoniaux et de leur développement touristique, scientifique, pédagogique et culturel »⁵³. Il s'inscrit donc clairement dans la ligne culturelle développée autour de Caen dont la thématique est principalement liée à la mémoire : les destructions de la Seconde Guerre mondiale, Guillaume le Conquérant, les plages du débarquement, etc. Ce changement de direction fait ainsi craindre une disparition de la *recherche* en ethnologie et autour du PCI (*cf.* entretiens).

⁵³ Cette référence appartient à son profil LinkedIn. Il fut en effet impossible d'obtenir un entretien avec Éric : celui-ci ne répondait jamais à nos sollicitations. Souvent absent aux réunions de l'Ethnopôle, du fait de ses fonctions politiques, je n'ai qu'une connaissance rudimentaire de son expérience et de son regard sur le PCI, si ce n'est qu'en tant qu'historien ; elle est une notion à laquelle il semble donner peu de crédit (*cf.* entretiens réalisés avec les autres agents de l'organisme).

En 2021, des mesures de restructuration ont été prises, privant ainsi l'Ethnopôle de l'Atelier de production Médias culturels et du service de la documentation. En outre, l'organisme s'est définitivement mis « au service de la demande politique » (cf. entretiens) : si le « parler normand » ne pouvait faire l'objet d'une inscription au titre du PCI – refusée par Philippe jusqu'à son départ – la décision suivante fut celle d'engager un projet de « sauvegarde des parlers normands » ainsi qu'un dialectologue, chargé de missions au sein de l'EPCC-LFPN⁵⁴. On comprend ainsi que cette évolution n'agit pas en faveur de l'unité de la doctrine d'établissement, les uns souhaitant s'inscrire dans la politique régionale menée autour de la promotion d'une identité culturelle normande, les autres condamnant cette dernière comme la voie vers une instrumentalisation de leurs compétences au profit d'un intérêt politique et *marketing*.

En outre, le départ de Philippe dessaisit le pôle de sa compétence de conseil empirique et d'intuition patrimoniale, construite depuis plusieurs décennies sur le territoire. Cela limite ainsi la force de frappe des agents-chercheurs vis-à-vis de détracteurs qui souhaiteraient en faire un pôle dédié uniquement à l'intervention patrimoniale, minorant ainsi la *recherche*-PCI : ils sont invités, soit à s'emparer de ce savoir-faire, alors qu'ils l'exècrent ; soit à recentrer les activités de l'Ethnopôle sur des activités de *recherche*, voire de fiche-intervention. En réalité, Philippe, étant le seul agent-expert, a emporté avec lui les « dossiers » qu'il suivait et son réseau : en tant que maire, il continue ainsi de participer aux nombreux comités et il valorise son statut d'« ancien directeur » pour participer à des séminaires où il propose une rhétorique distanciée. En parallèle, le départ de Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires de l'Ethnopôle, fin 2019, met fin aux guerres de clochers entre agents-chercheurs et permet d'harmoniser l'offre de compétences (*i.e.* de savoir-faire spécialisés) au sein du pôle.

L'Ethnopôle ne fonctionne plus, désormais, sur cette compétence de conseil, dont Cécile et Pauline ne souhaitent reprendre la responsabilité ou pour laquelle elles ne se sentent pas légitimes. Si l'abandon de cette compétence peut fragiliser, selon nous, la crédibilité de l'Ethnopôle et de sa *recherche* pour Éric qui souhaite que le volet opérationnel du pôle prenne davantage de place (cf. chapitre 2), elle permet à Cécile, responsable du pôle, de recentrer celui-ci autour de ses activités de *recherche* et de l'ethnologie. Cette orientation s'incarne, actuellement à deux niveaux : d'une part les fiches-PCI, et d'autre part le projet de l'Ethnopôle.

D'une part, les fiches-PCI ne sont plus à l'ordre du jour. Pour Pauline, concernant la fiche-camembert, le positionnement à adopter est difficile à déterminer :

« Bah, c'était assez vague, enfin avec le nouveau bureau... alors d'abord, tu vois, là, c'est la confrérie, ce ne sont pas des éleveurs ou producteurs. Là maintenant,

⁵⁴ Cf. : <https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/index.php?post/78>

y'a plus de personnes... Les gens qui apprécient le camembert, ils ne sont pas issus de ce milieu-là, mais c'est eux qui portent le projet. Même si ils sont financés par l'ODG, c'est pas l'ODG... Et en fait, moi, c'est quand même assez éloigné de ce que je connais, et je ne sais pas non plus quel serait mon rôle là-dedans, très concret, en fait. Donc... sur les suites à donner à cette fiche, je peux faire des propositions, mais après... je ne me sentrais pas légitime non plus pour les porter... Et, tu vois, moi, mes réflexes de cultureux, entre guillemets, c'est... ah ouais, faire une expo, faire un dossier pédagogique de médiation sur le camembert, à destination de certaines personnes, etc. Bon après, comment le porter, comment le mettre en œuvre... et toujours cette peur, entre guillemets, de l'instrumentalisation ! Et là, c'est d'un point de vue très perso aussi, c'est quand même une grosse industrie, capitaliste... et [rires] et dans quelle mesure, bon, comment bien faire ça ? À la fois pour valoriser le travail des gens, qui travaillent là-dedans, mais sans que ça soit juste un nouvel outil marketing. C'est un équilibre qui est difficile à trouver, je trouve. Bon mais c'est instructif ! »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

Cécile tient tête à l'injonction à faire de l'*expertise*. L'intervention réalisée dans le cadre de la fiche-pêcheries est considérée comme une intervention exceptionnelle. Cécile ne vise en aucun cas l'obtention d'un nouveau savoir-faire technique et spécialisé :

« C'est vraiment le sujet qui fait que c'est comme ça, ce n'est pas une orientation volontaire. La recherche sera quand même présente : avoir un regard réflexif sur ce qu'on a fait, le fait d'être à deux. Et on a quand même une dimension de recherche car le terrain nous apprend énormément. Y'a quand même les deux. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Ainsi, Pauline apprend à mener des enquêtes de type ethnologique avec Cécile et s'y forme.

D'autre part, le départ de Vincent et de Philippe, qui se montraient largement en faveur du développement de la dimension PCI dans l'Ethnopôle, a conduit Cécile à recentrer le projet du pôle sur la recherche en ethnologie :

« Les champs d'action de l'Ethnopôle de Normandie
- la connaissance de l'univers portuaire, maritime et littoral
- la diffusion de l'actualité de la recherche anthropologique à travers le festival de cinéma et d'ethnographie *Altérités*.

Depuis ces deux axes principaux et fédérateurs (mais non exclusifs) découlent de nombreux projets proposant une approche anthropologique, historique et mémorielle des identités professionnelles, des empreintes des conflits contemporains, du patrimoine culturel immatériel, etc. »⁵⁵

⁵⁵ Cf. : le site internet de l'EPCC-LFPN,

<https://www.lafabriquedepatrimoines.fr/index.php?pages/Ethnop%C3%B4le>

Cécile envisage également de participer davantage au réseau Ethnopôle qui, lui-même, d'ailleurs, se recentre sur la *recherche* :

« Le label Ethnopôle est fixé, là, pour 12 Ethnopôles. Et parmi ses missions, il y a "faire cohabiter la recherche et les actions culturelles, à une échelle nationale, sur une thématique choisie". »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2021

Les 29 et 30 novembre 2021, pour célébrer les vingt-cinq ans du label Ethnopôle, le DPRPS a organisé, avec le Garae⁵⁶, des « rencontres nationales des Ethnopôles » avec « un atelier d'échanges professionnels sur le thème : actions territoriales, vocation nationale, *expertise internationale*, pour les membres du réseau et une journée thématique, dédiée à l'ethnologie des territoires, ouverte au public. » À travers le programme⁵⁷, on comprend que le réseau, peu actif jusqu'alors, réaffirme le rôle majeur de la discipline ethnologique dans la compréhension et la sauvegarde du PCI :

« Ils renouvellent tous à leur manière et sur une thématique singulière les liens entre l'ethnologie et les politiques culturelles. L'ethnologie, discipline en renouvellement constant, dispose d'un dispositif d'enquête propre lui permettant de saisir de l'intérieur des réalités sociales contemporaines et complexes. Elle se trouve à même de livrer une compréhension de la réalité sociale, à commencer par les notions même de "culture", "*communautés*", "patrimoine", "tradition", etc. [...]

La sauvegarde du patrimoine immatériel ouvre une voie à l'implication citoyenne, la collaboration entre *communautés* culturelles et professionnels de la culture, la connaissance active et la reconnaissance de ces *communautés* culturelles et de leurs pratiques dans l'espace public. Par la production de savoir et par l'action culturelle, recherche anthropologique et sauvegarde du PCI mettent en évidence le caractère construit des identités et des pratiques sociales, dans la durée et l'interactivité. L'articulation et la complémentarité entre recherche en sciences sociales et sauvegarde du PCI reste un enjeu pour les politiques publiques, de la culture et au-delà. »

Cette nouvelle teinte que prend – ou reprend – le label Ethnopôle permet ainsi à Cécile d'y intégrer sa vision des pratiques professionnelles. Lors d'un échange téléphonique en décembre 2021, Cécile aborde en effet les liens plus étroits qu'elle tisse depuis peu avec le DPRPS et Thomas Mouzard, nouveau chargé de mission pour l'inventaire national, qui est anthropologue social.

⁵⁶ Ethnopôle basé à Carcassonne, centre de documentation et d'exposition.

⁵⁷ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Ethnologie-de-la-France/Ressources-et-publications/Colloques-seminaires-et-journees-d-etude/Rencontres-nationales-des-ethnopolyes-29-et-30-novembre-2021>

Concluons, que, pour exister professionnellement, chacun des deux organismes prend donc un parti différent. En Bretagne, on assiste à une tentative de redéfinition de l'expertise patrimoniale, qui s'appuie sur le savoir méthodologique et non-décisionnaire. On observe une unité idéologique des agents bretons entre eux, qui prennent l'opportunité du besoin d'intervention patrimoniale pour se positionner en tant que professionnels. En Normandie, cependant, l'instabilité structurelle et idéologique conduit les agents-chercheurs à rejeter l'expertise et à retourner dans la *recherche* de type ethnologique. Les agents-normands réagissent à l'ambivalence contre laquelle ils luttent, au nom de la science pour l'objectivité et la neutralité.

Conclusion du chapitre 12

Les agents-PCI entendent réaliser un *accompagnement des communautés* pour sauvegarder le PCI et les autonomiser dans la prise en compte de leurs patrimoines. Le domaine de l'*accompagnement des communautés*, qui implique l'intervention patrimoniale, est le domaine-même de la construction de la compétence des agents et se trouve être le cœur de la vocation des agents-PCI. S'ils s'accordent sur la position d'intermédiaire comme principe méthodologique de l'*accompagnement*, ils se divisent toutefois en fonction de leur capacité à assumer les paradoxes qui traversent leurs entreprises d'intervention patrimoniale vis-à-vis de l'impératif participatif. La force des oppositions observées en Normandie sont à la mesure de l'enjeu : celui du développement de leur compétence professionnelle, sa stabilisation et sa reconnaissance dans le domaine patrimonial.

Nous identifions trois point idées-clés en conclusion de ce chapitre :

(a) Si l'accompagnement a pour projet l'autonomisation des praticiens dans la prise en compte de leurs patrimoines culturels immatériels, autrement dit, une démocratie culturelle, en pratique, il semble qu'il s'agisse plutôt (à l'instar des *inventaires participatifs*) de démocratisation culturelle : les agents-PCI prennent potentiellement une posture de professeurs qui leur paraît tout à fait légitime en ce qu'elle permet de transmettre le savoir sur l'existence du PCI et non de dire le PCI. Cependant, s'ils n'y prennent pas garde, cela pourrait revenir en pratique à définir par eux-mêmes la valeur patrimoniale. L'on a vu d'ailleurs que les agents peuvent, dans les faits, prendre une posture de décideur. Ainsi, l'impératif participatif ne minore aucunement l'expertise patrimoniale, mais la recherche patrimoniale, et c'est en cela que la notion de PCI se différencie de la notion de patrimoine ethnologique.

(b) La justification accrue de certains agents en faveur de l'éthique et de la neutralité de leur posture porte à comprendre qu'ils sont en prise avec des logiques incompatibles qui mettent au jour un paradoxe pour le moins inconfortable. La position d'intermédiaire et les postures qui en procèdent sont employées, non totalement consciemment, comme des mirages contre la construction de leur compétence savante. Ainsi, le recours très fréquent à la scientificité est un évitement de l'expertise qui conduit au maintien, voire au renforcement, de l'expertise. Cette rhétorique réflexive, parfois logorrhéique semble servir un processus d'auto-légitimation. Mais il ne se présente pas chez tous les agents. En effet, on peut penser que le partiel silence réflexif dont fait preuve Margot est justement le symptôme d'une émancipation vis-à-vis de la *recherche* pour l'expression d'une professionnalité ancrée dans le milieu patrimonial et non académique, d'une professionnalité pragmatique qui la conduit sur la même voie de développement que Philippe, qui se trouve en fin de carrière.

(c) L'*expertise* patrimoniale se définit par deux types de compétences : l'une est développée et affirmée en tant que savoir-faire spécialisé et technique et l'autre est tacitement recherchée, en tant qu'aptitude savante attribuant une autorité dans le traitement du PCI. Ainsi, les agents entreprennent la recombinaison de l'*expertise* patrimoniale en tant que compétence technique, qui cherche à rompre avec la traditionnelle *expertise scientifique*. On aura ainsi compris que, pour les agents-PCI, l'*expertise scientifique* fonde l'*expertise* patrimoniale. Ils considèrent d'emblée que l'*expertise* est un savoir savant qui a un pouvoir : constituer un savoir sur le PCI revient à désigner ce qui fait PCI . Ce savoir ne peut donc être autre que méthodologique, pour rester conforme à l'impératif participatif. Cette acception juridique de l'*expertise* patrimoniale montre, en creux, que le savoir savant est celui qui attribue la valeur patrimoniale : c'est pourquoi il ne peut non plus être question d'« évaluation » ou d'axiologie en matière de PCI comme c'est le cas, selon les agents-PCI, pour les agents-PCM.

Dans le prochain chapitre, nous mettrons ainsi à l'épreuve ces conceptions indigènes vis-à-vis des réalités observées et objectivées par la sociologie.

Chapitre 13

Fabriquer du PCI : un enjeu de légitimation professionnelle

L'accompagnement des communautés conduit à renforcer le statut *expert* des agents-PCI, malgré le fait qu'ils tentent une multitude de subterfuges pour rester en conformité avec l'impératif participatif (cf. chapitre 12). Cette aporie révèle que les agents se trouvent continuellement en tension entre quatre logiques, évoquées entre les lignes dans le chapitre précédent : la logique institutionnelle, la logique scientifique, la logique éthique et la logique de compétence. Chacune de ces logiques est plus ou moins mise en priorité par les agents dans la fabrique du PCI, selon certaines valeurs. Nous nous appuyerons sur le tableau des valeurs et registres de valeurs proposé par Nathalie Heinich (2018) et placé en annexe n°36 de cette thèse.

Ainsi, nous verrons dans ce dernier chapitre en quoi s'appropriier le PCI selon l'Unesco conduit à faire reconnaître le PCI comme catégorie légitime de mise en fiche (1), la compétence professionnelle comme *expertise* légitime dans la fabrique du PCI (2), ainsi que le collectif d'agents-PCI comme genre légitime de groupe professionnel (3).

1. La mise en fiche : de l'évaluation patrimoniale à l'expertise

Nathalie Heinich analyse l'Inventaire général du patrimoine culturel comme une « chimère à trois têtes », négociant « trois logiques difficilement compatibles entre elles » (2009, p.110) : administration (l'État fait autorité par le système normé de fiches), science (la rationalité fait autorité) et dimension axiologique (le patrimoine se soumet inévitablement au jugement de goût, à la valeur du beau).

D'après nos récentes analyses – montrant que l'agent et la mise en patrimoine institutionnelle ne sont pas si neutres – il est aisé de transposer ce schéma sur nos enquêtes. Ainsi, l'administration représente la fiche-type d'inventaire, la science représente le devoir d'objectivité ; la dimension axiologique est résolument présente à travers la nécessaire prise en compte de la patrimonialité ordinaire. C'est ce qu'un des agents-PCI évoque

implicitement au travers de son article publié dans la revue *Tétralogiques* (revue à comité de lecture dont les premières recherches furent initiées à l'Université Rennes 2) :

« Le conservateur du patrimoine "apparaît comme un expert de la chaîne patrimoniale mobilisant davantage des connaissances scientifiques et des critères objectivables, que des valeurs esthétiques et émotionnelles" [43]. Son regard professionnel rentre en conflit avec la gestion domestique qu'a le comité de la chapelle. [43] HEINICH N., *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p. 44. »¹

Cet agent met en miroir, dans un passage, les différents « regards » du « conservateur du patrimoine » (relatif à la science) et des praticiens (relatif à l'émotion) sur la chapelle. Selon lui, sa propre présence – il s'y qualifie d'« ethnologue » – apporte un nouveau regard qui s'appuie sur les deux précédents, avec une approche à la fois « technique » et sensible à « l'attachement [des praticiens] à la chapelle ». Notons d'ailleurs que l'agent s'appuie sur la notion de « valeur » sans toutefois la définir ou l'employer ailleurs, pour exprimer à demi-mot la dimension axiologique qui sous-tend le travail des agents-PCI.

Rappelons que, soumis à la fiche-type d'inventaire, ces derniers adaptent ses critères à ce qu'ils observent des praticiens sur le *terrain* (cf. chapitre 5). Pour ce faire, ils adoptent, dans leurs enquêtes, une approche compréhensive (cf. chapitre 6), leur permettant d'appréhender ce qui sous-tend la patrimonialité ordinaire et de se conformer à la conception patrimoniale des « natifs » – pour reprendre le terme employé par l'agent ci-dessus – et donc de l'impératif participatif. Toutefois, les agents refusent de concevoir la mise en fiche comme une attribution de la valeur patrimoniale, *i.e.* une évaluation patrimoniale (cf. chapitre 5).

Nous nous livrerons, ici, à une tentative de reconstitution du mécanisme sous-jacent à la fabrique du PCI : la mise en fiche s'appuie inévitablement sur une axiologie, manifestée par une évaluation, opérée grâce à la constitution d'un savoir savant sur le PCI. En premier lieu, nous définirons ce que nous entendons par évaluation patrimoniale (2.2.1.). En deuxième lieu, nous étudierons comment les agents mettent en commun critères officiels et patrimonialité ordinaire pour produire une valeur patrimoniale considérée comme objective pour une inscription nationale (2.2.2.). En troisième lieu, nous verrons que cette évaluation, légitimée par les valeurs ordinaires, procède en réalité d'un savoir *expert*, que les agents mettent en pratique lors de situations d'authentification (2.2.3.).

¹ Cf. : en respect de la confidentialité des agents-PCI, nous ne renseignerons pas la référence de cet article.

1.1. L'inéluctable évaluation patrimoniale

La patrimonialisation est la démarche par laquelle on attribue une valeur patrimoniale à un objet ordinaire, lui conférant un nouveau statut valorisant. Ainsi, ce qui sous-tend l'attribution de la valeur patrimoniale par les praticiens est ce sur quoi les agents s'appuient pour mettre en fiche ; en d'autres termes, comme Nathalie Heinich l'a montré (2018), la valeur patrimoniale s'appuie sur d'autres valeurs. En effet, elle identifie trois sens de ce terme polysémique (p. 133-136) :

- la valeur-grandeur ("*la* valeur") est une "appréciation" : il s'agit de la "grandeur intrinsèque d'une chose quelconque, motivant son appréciation positive" s'appuyant sur la qualité, l'importance, la quantité, le prix, etc. N. Heinich donne l'exemple suivant : "Quelle est la valeur de cette montre ?" induit la question : "Quel est le prix de cette montre ?" c'est-à-dire "Combien vaut cette montre ?" ;

- la valeur-objet ("*une* valeur", "*des* valeurs" ou "*les* valeurs"), est "un objet crédit d'une appréciation positive, c'est-à-dire un objet communément considéré comme doté de valeur au premier sens du terme". N. Heinich donne divers exemples : "l'art", "la famille", "le travail" sont "des entités auxquelles on accorde de l'importance, du prix". Le patrimoine, et en l'occurrence le PCI, est une valeur-objet ;

- la valeur-principe (également "*une* valeur", "*des* valeurs" ou "*les* valeurs"), est un "principe sous-tendant une évaluation : par exemple, dire "Ce film est très beau" implique que, pour le locuteur en question, dans le contexte d'énonciation en question et à propos de l'objet en question, la "beauté" est une valeur" et amène à un jugement.

La valeur-principe est donc à l'origine d'une évaluation, alors que la valeur-grandeur et la valeur-objet en sont les résultats : on peut considérer que la valeur du *Fest-noz* (valeur-objet) pour ses praticiens est sous-tendue par les valeurs de la solidarité, de la gaieté, de la convivialité, de la créativité (valeurs-principes), ce qui lui donne une importance, une patrimonialité (valeur-grandeur).

Comprendre et identifier ces trois types de valeurs permet de « reconstituer le processus par lequel "les" valeurs (troisième sens) s'effacent de la perception ordinaire pour produire des objets considérés comme étant "de valeur" (deuxième sens), donc dotés d'"une" valeur perçue comme objective (premier sens) » (Heinich, 2018 : p. 137). La valeur du *Fest-noz* en tant que valeur-objet, si elle n'est pas directement appelée « patrimoine », est presque spontanément visible ne serait-ce que par l'engagement et l'engouement existant autour de la demande d'inscription Unesco (cf. chapitre 4). Dans ce cas, les agents-PCI, par la mise en fiche, cherchent à comprendre ce qui résulte de cette attribution de valeur (valeur-objet), c'est-à-dire la valeur-grandeur ou la patrimonialité de l'élément, en s'appuyant sur les valeurs-principes des praticiens. Pour reprendre le vocabulaire proposé par N.

Heinich, la mise en fiche correspondrait donc à une « montée en objectivité » (2018 : p.137) :

« [...] la valeur apparaît alors aux acteurs comme constitutive de l'objet, donc objective, du fait que les opérations d'évaluation qui l'ont produite ont disparu dans la "boîte noire" de ces processus implicites, qui n'ont pas besoin d'être conscients pour être efficaces, et sont même d'autant plus efficaces qu'ils ne sont pas conscients. »

On comprend donc que l'enjeu pour les agents-PCI est double : il s'agit à la fois d'appréhender la façon dont les praticiens accordent de la valeur au *Fest-noz* (valeur-objet) ainsi que ce qui sous-tend l'attribution, plus généralement, d'une patrimonialité immatérielle (valeur-grandeur) aux éléments ; et cela, sans qu'ils soient explicitement appelés « patrimoines » par les praticiens : cette attribution de valeur est souvent intériorisée et varie selon « la nature de l'objet évalué, de la nature des sujets évaluateurs et de la nature du contexte d'évaluation » (*ibid.*).

Si l'idée d'évaluation est rejetée par les agents-PCI dans les entretiens que j'ai menés avec eux, on trouve pourtant dans leurs écrits le terme de « valeur ». Ils ne le définissent pas : cela témoigne sans doute du fait qu'ils soupçonnent l'existence d'un lien logique entre la valeur et le PCI, sans forcément l'identifier et le caractériser. Le simple fait de parler de « valorisation » comme d'une pratique professionnelle permettant de donner à voir l'importance de tel ou tel élément par le moyen de l'exposition ou de toute restitution, est significatif de cet imbroglio. Plus globalement, la « valorisation » est un vocabulaire usuel à la mise en fiche, puisque utilisé dans la catégorie consacrée aux mesures de sauvegarde déjà opérées :

« IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les nombreux ouvrages parus au sujet du patrimoine textile breton concourent à mettre en valeur la broderie et la dentelle même s'ils n'y sont pas spécifiquement consacrés. [...] Les peintres et les photographes ont participé et participent encore à la mise en valeur de la broderie et de la dentelle en Bretagne. »²

La valeur est utilisée de façon spontanée par les praticiens eux-mêmes qui qualifient la pratique concernée (*cf.* le premier extrait ci-dessous, issu de retranscriptions d'entretien), ainsi que par les agents dans l'objectif d'analyser ce qui est commun aux praticiens pour faire *communauté* (*cf.* extrait suivant, issu d'un entretien réalisé avec un lutteur) :

« Entretien individuel B. Lefebvre : les valeurs individuelles que développe la pratique dentellière

² *Cf.* : Bretagne Culture Diversité, « Le savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2021 (en cours d'inscription à l'inventaire du PCI de la France), p.40.

B.LEF : Pour moi, cette technique et ce cheminement dans la formation et l'apprentissage de cette dentelle développent des valeurs humaines comme le courage, la volonté, la persévérance. Ce sont des choses qui ne sont pas forcément innées, dès le départ, mais il y a une découverte de ces valeurs au fur et à mesure que nous progressons dans cette formation. »³

« Relation ritualisée au milieu, cette manifestation peut être appréhendée comme la mise en mouvement d'un territoire granvillais qui, de cette manière, exprime sa capacité à faire face aux adversités rencontrées. [...] Ces remarques éclairent ce que pourraient être les valeurs de la patrimonialisation du carnaval de Granville. »⁴

« Le gouren [...] permet de rassembler une communauté autour de mêmes valeurs morales : notions de solidarité, de cohésion sociale, du savoir-vivre en collectivité... »⁵

« Je n'avais jamais été à un pardon, je n'aurais... si j'avais dû choisir, moi toute seule, je ne suis pas sûre que j'aurais travaillé... j'aurais été motivée à travailler sur les pardons. [...] mais le fait qu'ils soient plusieurs à toujours le mettre en valeur quand on leur demande : "Qu'est-ce qui pour vous fait patrimoine ?", et que ça ressort tout le temps... Après, ça, c'est un petit peu le point de départ de me dire "Tiens, là, y'a peut-être quelque chose à faire, ça a l'air de souvent revenir." »

Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI (BCD), 2021

Par conséquent, l'appropriation, par les agents, des critères de mise en fiche, se comprend comme la volonté de faire correspondre les critères aux valeurs-principes observées pendant leurs enquêtes. Afin de les monter en généralité, on comprend donc que la valeur de l'attachement (critère de l'affectif) et la valeur de la significativité (critère du sens social) sous-tendent la patrimonialité immatérielle.

Les critères « forment des familles » qui sont des valeurs : « la famille des critères associés à la beauté, à la moralité, à l'authenticité », etc. (Heinich, 2018 : p. 231). Les valeurs se rassemblent elles-mêmes en « registres » (*ibid.* : p. 246) :

« En montant d'un cran supplémentaire dans le degré de généralité et d'abstraction des outils axiologiques, l'on peut mettre en évidence les ressemblances entre certaines valeurs, qui permettent de les regrouper en un plus petit nombre de catégories à l'intérieur desquelles ces valeurs partagent un certain "air de famille" [...].

³ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018, p.60.

⁴ Cf. : EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.18-19.

⁵ Cf. : Bretagne Culture Diversité, *Rapport de recherche sur la vitalité sociale des jeux et sports traditionnels*, Lorient, octobre 2018.

Ces registres permettent de mieux repérer les différents types d'évaluations propres à un domaine d'activité. [...] ils autorisent la mise en évidence des raisons axiologiques sous-jacentes à des controverses peu accessibles à la construction d'un accord, parce que motivées non seulement par des conflits de critères ou des conflits de valeur mais, plus profondément, par des conflits de registres de valeurs. »

Mais, « contrairement aux critères, les valeurs font rarement l'objet d'une explicitation par les acteurs : elles demeurent le plus souvent dans l'implicite des principes communs aux membres d'une même culture, qui n'ont besoin d'être rappelés que dans les situations de controverse axiologique » (p. 234) ; ainsi, la sociologie des valeurs « rend visible ce qui, pour les acteurs, tend à demeurer transparent, parce que évident – exactement comme les règles de grammaire explicitées par le grammairien » (*ibid.*).

N'ayant pas pu suivre et observer les agents-PCI en situation d'enquête et de mise en fiche, il nous sera difficile d'identifier l'ensemble des valeurs-principes qui sous-tendent la patrimonialité ordinaire, d'autant qu'elles sont peu visibles spontanément, car intériorisées, implicites, voire abstraites. Nous étudierons plutôt ce que nous sommes « en mesure de percevoir grâce à [une] appartenance à la même culture que les acteurs étudiés » (Heinich : p. 245), c'est-à-dire ce qui découle de leurs correspondances avec les critères d'identification : elles forment, ainsi, des valeurs-principes qui font office de normes pour la mise en fiche. Ces valeurs ne sont pas officielles ou explicitées par les agents parce que l'idée de l'évaluation est rejetée par ces derniers.

L'articulation entre critères, valeurs et registres de valeur est exceptionnellement visible dans un passage de la fiche-camembert, qui porte même à croire que l'agent-PCI s'est explicitement livré à la « montée en objectivité » présentée par N. Heinich :

« Au-delà des qualités techniques de la vache normande qui apportent une véritable valeur ajoutée au lait, c'est dans un registre émotionnel que les éleveurs parlent de leurs animaux. De caractère docile, parfois "trop calme" quand elles s'attardent nonchalamment en salle de traite, les éleveurs témoignent d'un réel attachement envers leurs animaux. Un attachement d'ordre esthétique également, quand il s'agit d'évoquer les fresques colorées qui se dessinent dans les prairies pâturées par "la normande". »⁶

On peut y voir une articulation tacite entre les notions de valeur, de registre (dit émotionnel et esthétique), de critère (celui de l'attachement), et la mise en commun de ce qui est observé sur le « terrain », avec les critères officiels, ainsi qu'une analyse distanciée, productrice d'une valeur patrimoniale objective.

⁶ Cf. : fiche sur le savoir-faire du camembert de Normandie, p. 6.

Pour que nous accédions aux valeurs-principes, N. Heinich propose de répondre à la question : « En quoi (ce critère) est une qualité ? » (2018 : p.231). Ainsi, « à la différence d'un critère factuel tel que, par exemple, le temps mis à réaliser un objet, sa patine, ou sa date, une valeur est à elle-même sa propre fin. Ainsi, la valeur de ce tableau réside dans le travail qu'il a exigé, et ce travail n'a pas à être valorisé par autre chose que lui-même. » (2018 : p.202). N. Heinich distingue différents types de valeurs (p.209-220), dont trois que nous retiendrons pour la présente recherche :

- les valeurs publiques sont « publiquement revendiquées comme valeurs de référence », et les valeurs privées sont perçues comme moins légitimes car peu conformes aux publiques (N. Heinich prend l'exemple de la beauté). En matière de PCI, et en particulier le cas des jeux et sports traditionnels – un sujet que j'ai moi-même enquêté –, on peut évoquer l'excellence comme valeur privée et la solidarité comme valeur publique ;

- les anti-valeurs concernent les valeurs qui peuvent être appréciées de façon ambivalente, positive ou négative : par exemple, toujours dans le cas des jeux et sports traditionnels bretons, le divertissement peut être vu à la fois comme un facteur de bien-être social et comme de la négligence, ou la performance soit comme de l'arrogance, soit comme le dépassement de soi ;

- lorsque les valeurs se transforment en anti-valeurs, elles sont appelées « contextuelles », et les valeurs qui sont univoques et stables sont « fondamentales » : l'excellence peut devenir une anti-valeur dans un contexte, par exemple, de pratique ludique et informelle, en famille, et est donc une valeur contextuelle ; alors que la solidarité apparaît plutôt comme univoque, donc fondamentale.

Ainsi, identifier les valeurs et leurs registres d'appartenance permet de proposer une analyse objectivante des logiques qui sous-tendent le raisonnement des agents-PCI dans la mise en fiche en sortant d'une dichotomie classique entre objectivité et subjectivité (*ibid.* : p.285) :

« L'un des intérêts d'une réflexion en termes de valeurs et, surtout, de registres de valeurs, c'est qu'elle permet d'éclairer ce qui n'est pas immédiatement perceptible aux acteurs ni, par conséquent, entièrement compréhensible par eux. Il leur faut parfois beaucoup de mots, plus ou moins clairs, pour donner une forme communicable à des expériences confuses, fortement ressenties mais faiblement clarifiables, et souvent d'autant moins clarifiables qu'elles sont plus fortement ressenties. »

Des valeurs peuvent ainsi s'associer à d'autres valeurs (par exemple, dans le domaine du PCI, l'attachement et l'émotion), tandis que d'autres « sont si hétérogènes qu'elles n'ont guère de chances de se trouver mises en équivalence » (Heinich, 2018 : p. 245) (par exemple, toujours dans le domaine du PCI, la vérité et l'émotion). C'est parce que des valeurs forment des registres, et qu'elles peuvent être issues de registres différents : la

vérité appartient au registre épistémique, et l'émotion au registre affectif. Étudier les correspondances et les oppositions entre registres, ainsi que la hiérarchisation des registres concernés, permet d'entrevoir la justification silencieuse des choix opérés par la mise en fiche et les agents dans leurs pratiques.

Pour ce faire, identifions les valeurs publiques et leurs registres qui fondent la situation d'évaluation du PCI et sous-tendent la patrimonialité d'un élément.

1.2. Des valeurs publiques aux registres produits par la mise en fiche

En tant que valeurs de référence d'une mise en patrimoine qui se réclame d'une objectivité normalisatrice, les valeurs publiques de la mise en fiche sont obtenues à partir des critères que nous avons identifiés dans le chapitre 5.

1.2.1. Critère officieux lié à l'« attachement » : l'affectif

Ce critère, obtenu à partir de l'« attachement » que les agents observent chez les praticiens, révèle, comme l'on s'en doute, les valeurs de l'attachement et de l'émotion, appartenant au registre de l'affectif. Si la dimension matérielle du patrimoine était en majorité prise en compte, on voit que la dimension immatérielle rejoint résolument cette interprétation.

En matière de PCI, en effet, l'attachement est une valeur en ce qu'il peut être à lui-même sa propre fin, et la raison d'une patrimonialisation. C'est ce qui explique que, parfois, des éléments n'ayant plus d'utilité sociale aujourd'hui brouillent les frontières théoriques de la définition du PCI car les réalités du *terrain* montrent la persistance d'un attachement à ces pratiques : prenons le cas d'éléments traditionnels bretons qui ne sont pratiqués que pour leur représentation, comme le savoir-faire de fabrication et l'utilisation de la coiffe bigoudène (projet qui ne fut pas retenu par l'organisme breton), ou les sports athlétiques bretons (ainsi inscrits à l'inventaire national par des acteurs associatifs). On peut aussi penser aux cas d'éléments qui sont constitutifs d'une mémoire collective, que les agents peuvent considérer comme PCI en marge du dispositif de l'inventaire national (*cf.* inventaire *participatif* normand). Les agents se trouvent ainsi en tension entre le registre de l'affectif (légitime en ce qu'il s'appuie sur la patrimonialité ordinaire) et le registre du juridique (la conformité aux principes Unesco).

1.2.2. Critère officieux du significatif : l'herméneutique

Le significatif renvoie tout aussi logiquement à la valeur de la significativité, observée par les agents comme valeur-principe qui fonde la patrimonialité ordinaire. Elle s'associe aux valeurs de sens, de la représentativité, ou de la conceptualisation (Heinich, 2018 : p. 237). Si l'élément revêt une valeur de significativité pour ses porteurs, la mise en fiche s'y appuie justement en donnant à comprendre ce sens par l'interprétation, parfois

savante et conceptuelle (pour ce qui concerne l'organisme normand) de celui-ci (*ibid.* : p.248) :

« La valeur de sens ou de significativité exige de mettre en œuvre l'activité interprétative, la notion de symbole, la mise en relation d'un objet présent avec une entité absente, qu'il s'agisse d'un mystère, d'un secret ou d'une catégorie abstraite à laquelle il appartiendrait : ce pourquoi le registre correspondant peut être nommé herméneutique. C'est lui qui gouverne les humanités, les études savantes, le talmudisme, aussi bien que la psychanalyse et l'art contemporain. »

Ainsi, on comprend mieux que Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires, s'évertue à comprendre ce sens à travers la psychanalyse et l'identification de ce qu'il appelle des « symboles » et des « représentations » (*cf.* chapitre 6). La significativité appartient au registre de l'herméneutique.

1.2.3. Critères du vivant et du menacé : viabilité et pérennité

On entend souvent les agents-PCI bretons affirmer explicitement la valeur de la vitalité : leurs enquêtes-*diagnostiques* réalisées dans le cadre de leur inventaire *participatif* se présentent, selon leurs termes, un « état des lieux » de la « vitalité » des jeux et sports traditionnels bretons, du *Fest-noz* ou encore des pardons (*cf.* chapitre 9).

En réalité, la vitalité telle qu'employée par la grammaire indigène n'est pas une valeur. Si elle est une qualité (en tant qu'intensité de l'énergie vitale), elle est utilisée par les agents, plutôt comme un ensemble de propriétés qui permettent de jauger l'état de santé de l'élément. En effet, selon le CNRTL⁷, la vitalité est à la fois : l'« ensemble des caractères, des propriétés par lesquels se manifeste la vie » ; une « qualité d'un être vivant ou d'une collectivité qui manifeste une importante énergie, un grand dynamisme » ; et une « aptitude à se développer, à se perpétuer, à produire des résultats (la vitalité d'une théorie). On comprend donc que les agents utilisent ce terme à travers la première définition.

Ainsi, la valeur associée au critère du vivant serait plutôt la viabilité ; il s'agit d'un terme déjà utilisé par l'Unesco et ce pour quoi la sauvegarde entend agir : il s'agit du « caractère de ce qui est apte à vivre, à se développer ».

Dans le cas d'un élément en danger ou en voie de disparition, la viabilité n'est pas une qualité qui conditionne et conduit à l'évaluation, elle n'a pas lieu d'être : c'est plutôt la fragilité de l'élément qui favorise sa mise en fiche. La valeur de fragilité relève du critère du menacé, lequel renvoie aussi à la valeur de responsabilité et à la valeur d'engagement,

⁷ Cf. : définition livrée par le CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/vitalit%C3%A9/substantif>

toutes deux issues du registre du civique : la communauté s'organise pour garantir la pérennité de leur pratique parce qu'elle la considère comme patrimoniale.

La viabilité et la fragilité sont des amplificateurs de valeurs : elles sont difficiles à raccrocher à des registres de valeurs. Elles font écho à la valeur de la pérennité, qui est une valeur transversale aux registres. Les « amplificateurs de valeur » comme la pérennité correspondent à des valeurs qui « ne suffisent pas à elles seules à créer de la valeur et donc viennent à l'appui d'une valeur préexistante à laquelle on les associe. » (*ibid.* : p. 259). Ainsi, la pérennité renforce la valeur d'ancienneté : un élément est d'autant plus valorisé comme patrimonial parce qu'il se transmet par-delà les siècles et les générations.

Mais de ce fait, ces deux valeurs donnent au passé une importance peut-être difficilement conforme à la notion de PCI, laquelle porte plutôt l'attention sur le futur. Pour N. Heinich, « le patrimoine continue d'être assis sur la valeur d'ancienneté, qui assure la pérennité par rapport au passé » (2018 : p. 261) ; et la pérennité par rapport à l'avenir (appelé le « développement durable » par l'Unesco) est assurée par la valeur d'évolutivité. Quand le « basculement du "vieux" à "l'ancien" par la positivation de la pérennité exige un travail spécifique, dont la patrimonialisation est la forme par excellence » en matière de PCM, le dispositif du PCI conduit plutôt au basculement de l'ancien à l'ancré, lequel donne des fondations à la pérennisation de l'élément dans le futur, par-delà les évolutions sociales.

1.2.4. Critère de l'évolutif : hétérogénéité et conflits de registre

Ce critère renvoie, ainsi, à plusieurs valeurs ; leur disparité pourrait expliquer les débats inhérents aux questions du folklore et du revivalisme (*cf.* chapitre 6). Du point de vue des valeurs qui sous-tendent la mise en fiche, les agents opposent, aux valeurs d'ancienneté, de traditionnalité, de beauté, de célébrité, de divertissement qui valorisent le folklore et le revivalisme, les valeurs suivantes :

- la valeur d'authenticité (registre du pur) : si elle marque « l'intégrité du lien avec l'origine » en matière de patrimoine culturel matériel (où l'on restaure un édifice pour le conserver dans son aspect initial), l'authenticité en matière de PCI se rapporte plutôt au fait que la pratique est immuable vis-à-vis de son utilité sociale, de sa signification ou de son usage, pour ses détenteurs, malgré des évolutions inhérentes au monde moderne ;
- la valeur de significativité (registre herméneutique) : l'élément est pratiqué aujourd'hui parce qu'il porte un sens pour sa *communauté* ;
- la valeur de vérité (registre épistémique) : l'élément est véritablement patrimonial pour ses porteurs et non un symbole d'une identité figée ou d'intérêts mercantiles ou politiques.

La notion de PCI rend la valeur d'authenticité contextuelle dans le domaine patrimonial⁸ : elle peut se transformer en anti-valeur, lorsque l'on s'attache à conserver, à réifier et à folkloriser l'immatériel. Mais lorsque se mettent en tension le registre affectif et le registre herméneutique, cela conduit à faire dévier la définition Unesco du PCI : l'élément se perpétue et s'adapte aux mutations car ses porteurs y sont attachés, pourtant, il ne porte plus de sens particulier (cf. 1.2.1.).

1.2.5. Critères du reconnu et de l'ancré : l'herméneutique et le domestique

Nous avons montré dans le chapitre 5 que le critère du reconnu favorise le critère de l'ancré, lequel conduit aux critères de l'affectif et du significatif ; il en est de même pour les valeurs qui sous-tendent ces critères :

- La valeur de représentativité : l'élément est reconnu comme patrimonial par les praticiens en ce qu'il représente son ancrage identitaire et culturel (et donne un sens à la pratique) ;
- La valeur de significativité : l'élément est reconnu et ancré parce qu'il signifie quelque chose pour ses porteurs ;
- La valeur d'appartenance : l'élément est reconnu et ancré parce qu'il est le support de sociabilités permettant de rassembler les membres de la *communauté*, et qu'il procure aux praticiens un sentiment d'identité ;
- La valeur du lien : l'élément est reconnu et ancré parce qu'il procure un sentiment de continuité.

Les valeurs de représentativité et de significativité appartiennent au registre herméneutique ; la valeur d'appartenance et la valeur du lien appartiennent au registre domestique. Ce dernier rassemble valeurs de la proximité, du lien, de l'entraide, et est attaché au « maintien des liens avec les aînés ou spatiaux avec les proches ». Il revêt une certaine importance pour notre compréhension : il renvoie à l'idée que le PCI est, pour les praticiens, le support de liens sociaux et de solidarités locales – conception qui fut développée dans les deux inventaires *participatifs* (cf. partie 4 de cette recherche).

Comme pour l'authenticité, la valeur d'ancienneté est une valeur contextuelle en matière de PCI : elle est une qualité valorisante pour ce qui est de l'ancrage, et une qualité dévalorisante lorsqu'elle nourrit un discours sur le folklore.

⁸ N. Heinich la définit comme valeur fondamentale en matière de patrimoine matériel.

1.2.6. Les ressorts de l'évaluation du PCI

En conclusion de l'identification de ces valeurs et registres de valeurs à laquelle nous avons précédemment procédé, retenons trois analyses importantes.

Tout d'abord, l'apparente hétérogénéité des valeurs qui sous-tendent les critères d'évaluation ne conduit pas toujours à un conflit de registres. Les registres herméneutique, pur, domestique et affectif sont loin d'être antinomiques ; au contraire, ils se relient les uns aux autres. L'affectif apparaît d'ailleurs comme le registre ayant le plus de connexions avec les autres registres : lorsque l'élément porte un sens pour ses praticiens (ce sens est la cause ou le résultat d'un lien émotionnel), sa pratique est authentique et pure, dénuée d'intérêts extérieurs (ce qui renforce ce lien émotionnel), nourrissant ainsi un lien de proximité entre praticiens qui ont le sentiment d'appartenir à un même groupe (et de partager le même rapport à l'élément). Ainsi, le registre affectif semble être le registre majeur de l'attribution de la valeur patrimoniale en matière d'immatériel et cela nourrit l'idée que les agents-PCI cherchent à s'appuyer, autant que faire se peut, sur la patrimonialité ordinaire. Cela expliquerait aussi qu'il puisse être si complexe pour les agents, en enquête, de comprendre ce qui fait patrimoine pour les praticiens : parfois, le registre affectif est présenté par ces derniers comme la raison même de la patrimonialité, et invite donc les agents à diversifier leurs questions et leur approche permettant d'approfondir leur analyse. Le PCI est résolument une catégorie sujette à la subjectivité, à la dimension axiologique : il ne repose pas sur une valeur de beauté, mais sur une valeur d'émotion. Dans ce cadre, on peut se demander comment les agents peuvent se trouver, malgré eux, sujets à la tentation d'évaluer les éléments selon leur propre sensibilité à telle ou telle pratique. En effet, nous verrons dans la sous-partie suivante que l'évaluation patrimoniale de l'immatériel se fonde aussi sur des valeurs privées.

Ensuite, l'impossible catégorisation des valeurs de viabilité, de vitalité, de fragilité et de pérennité sont le symptôme d'une difficulté que rencontrent les agents vis-à-vis de l'état de santé de la pratique pour être mise en fiche. La valeur de vitalité est surtout présente pour attester du critère vivant de la pratique, qui n'est donc pas de la mémoire. On connaît l'importance de ce critère, au vu de la compréhension parfois biaisée de la société civile concernant le PCI (*cf.* chapitres 7 et 8). Mais, paradoxalement, elle prend le dessus sur les valeurs de viabilité et de fragilité : la difficulté réside dans la caractérisation du degré de disparition latente qui menace l'élément. On voit que la majorité des éléments mis en fiche sont bels et bien vivants et que les agents s'attardent sur leurs menaces surtout pour proposer une analyse de leur viabilité. On comprend ainsi que la mise en fiche sert davantage une visée de recensement et de connaissance, plutôt qu'une visée de sauvegarde. Ce constat renforce donc l'idée que la fiche est considérée comme un moyen plutôt qu'une fin en soi.

Enfin, la présence accrue des registres herméneutique et épistémique montre la dimension savante, réflexive et analytique de l'entreprise d'inventaire. Les agents s'appuient ainsi sur le rapport sensible qu'entretiennent les praticiens à leurs pratiques (registre affectif) et se fondent sur les registres herméneutique et épistémique pour les objectiver. Selon les agents, qui se considèrent comme de simples intermédiaires, cette objectivation se fait par le biais ou au nom de la science – qui est plutôt, selon notre analyse, un paravent de leur posture d'*expert* (cf. chapitre 12). L'extrait d'entretien suivant montre qu'ils construisent toutefois un raisonnement savant qui, s'il prend en compte les normes officielles de l'Unesco et la perception ordinaire, propose une troisième approche qui développe un avis *expert* en la matière :

« Ben, je me suis rendu compte au fur et à mesure... bon déjà, on oublie tout ce qui est authenticité⁹, valeur d'exceptionnel, ou depuis le fameux "la nuit des temps", hein, bon là, ça, voilà, c'est vraiment des choses, au contraire, enfin là-dessus, je suis assez esprit de la convention, entre guillemets, quoi... Ce sont des valeurs, même si tu les retrouves sur le terrain pour les gens, parce que pour eux, ça reste des valeurs de référence, euh, moi personnellement, ce n'est pas là forcément où je vais mettre le curseur. »

Margot, responsable de l'Inventaire permanent du PCI (BCD), 2020

Margot fait allusion au fait que les praticiens ont pour référence commune, lorsque l'on évoque le terme de « patrimoine », les valeurs qui sous-tendent la patrimonialité matérielle (rappelons par exemple que l'inventaire *participatif* normand a montré combien les habitants identifient spontanément des éléments anciens). Dans ce cadre, il est d'autant plus indiqué pour les agents-PCI de donner une interprétation, qui soit la compilation de ces références avec les normes officielles du PCI, comme regard distant mais constitué ; un avis, finalement, d'*expert* ? C'est ce que nous allons voir dans la sous-partie suivante.

1.3. Authentifier le PCI : une épreuve de vérité s'appuyant sur l'expertise

L'évaluation consiste en une estimation, une qualification, une attribution de valeur. Elle procède de l'*expertise* : elle s'appuie sur un savoir savant. La sociologie de l'expertise définit cette dernière comme un savoir complexe, constitué et spécialisé, nécessitant une formation théorique. Sa « compétence se fonde avant tout sur un savoir-faire acquis à force d'expérience : l'*expertus* latin, tiré du verbe *experiri*, est celui "qui a fait ses preuves, qui a de l'expérience, qui est habile" » (Calafat, 2011 : p.95).

L'*expertise* mise en actes correspond à l'exercice d'une évaluation, d'un jugement légitime, dans un savoir énoncé. À la lumière de nos dernières analyses, on comprend donc que la mise en fiche est une évaluation qui résulte d'un savoir *expert*, lequel s'insère plus

⁹ Le terme est employé dans un sens appartenant au domaine du PCM : une authenticité passée qu'il faudrait conserver.

largement dans la constitution d'une *expertise* propre au PCI. Cette *expertise* sert, ainsi, la mise en fiche, mais également l'évaluation du PCI dans d'autres registres d'actions et contextes d'exercice. En outre, la sociologie n'attribue pas nécessairement le pouvoir décisionnaire à l'expert et à son expertise (Trépos, 1996) ; en revanche, ce dernier évalue des réalités sociales importantes qui impliquent des segments de la société ; il émet un avis, un jugement de savoir, qui va avoir des effets, un pouvoir d'action sur le réel, qui contribue à produire la décision. Ainsi, ce n'est pas forcément l'expert qui prend la décision, mais le politique, qui s'appuie sur les jugements des experts. Voilà une façon différente entre concept sociologique et acception indigène pour traiter de l'*expertise* patrimoniale.

Par conséquent, nous faisons face à une énième aporie : cette définition sociologique de l'*expertise* en tant que concept met à défaut la définition indigène. Celle-ci considère l'expert comme décisionnaire, et propose de concevoir l'*expertise* sous une forme inédite, technique. En réalité, si on lit la situation selon la définition sociologique, cette rhétorique ne serait qu'un subterfuge d'experts pour ne pas se dire « experts ». Cette expertise n'est pas cadrée, normée, ne fait pas l'objet de conventions officielles comme elle le serait dans le cadre comptable ou judiciaire. Elle est donc d'autant plus invisible et potentiellement facile à nier. Surtout, elle peut passer inaperçue dans la mesure où la rhétorique des agents s'oppose à cette conception et, se réclamant d'une dimension scientifique, fait figure d'autorité intellectuelle.

Plusieurs situations sont des cas patents de ce que nous avançons. Dans le cadre de l'inventaire *participatif* breton, les agents se gardent de toute prise de position politique ou institutionnelle, pour se conformer à l'idée d'une position intermédiaire. Ils préfèrent maintenir une posture de conseil, à travers les *préconisations* qu'ils formulent aux élus et à la collectivité. Celles-ci formulent effectivement un avis qui s'appuie sur un savoir savant (des enquêtes-*diagnostiques*). Par ailleurs, à partir de leurs savoirs empiriques et méthodologiques, les agents bretons et normands adaptent la mise en fiche selon ce qui leur paraît pertinent et judicieux, c'est-à-dire selon leur savoir constitué empiriquement et théoriquement. On voit donc combien la recherche-PCI et l'enquête « ethno' » sont les instruments de cette expertise, alors même que la *recherche* est le support de leur démonstration d'impartialité : c'est la *science* qui le dit, ce n'est pas eux. On voit, en outre, dans leurs grilles d'entretien, qu'elles sont le résultat d'un savoir empirique constitué sur la pratique ; les agents orientent les questions à partir de ce qu'ils apprennent sur la pratique concernée, pour approfondir leur enquête ; somme toute, on a le sentiment qu'ils anticipent les réponses des praticiens :

« 4) Questions sur les "collègues" chanteurs

- Avez-vous vu des "nouveaux arrivés" se mettre au chant ? Percevez-vous des différences entre les vieux et les jeunes chanteurs ? À quel niveau ? (style, répertoire, formation musicale, lieux d'expression, rapport à la langue...)

- Question sur "entre-soi", petit milieu ? (toujours les mêmes têtes ?)
- Selon vous, quel est l'état de la pratique chantée traditionnelle en COB ?

5) Questions sur la transmission

- Transmettez-vous ces chants ? Comment se fait la transmission (informelle, institutionnalisée ? Stage, cours, école de musique...)
- Quels seraient les freins à la transmission de ces chants ? (goût, habitudes, manque d'intérêt, disparition de la langue...). »¹⁰

Si ce n'est pas eux qui décident de l'inscription à l'inventaire national – mais ce qu'ils appellent les « experts » du CPEI qui examine les dossiers au sein du DPRPS – leur évaluation produit toutefois des effets sur la réalité et donnent à voir des prises de position franches qui peuvent prendre la forme de décisions, comme nous l'avons décrit précédemment (cf. chapitre 12).

En sociologie, l'expert juge ce qui est vrai, faux, pertinent, utile ou non utile :

« [...] l'expertise conduit d'ailleurs [...] à des pratiques bureaucratiques qui supposent une production importante de rapports, de certificats écrits, ou d'enquêtes qui s'inscrivent dans des systèmes d'authentification, de preuves visant l'établissement d'une vérité. »¹¹

Ce savoir est donc à la fois technique (il permet d'encadrer méthodologiquement) et savant (il devient analogue à un savoir d'usage). Prenons le cas des « érudits locaux », dont il faut se méfier et dont il faut identifier le vrai et le faux dans les informations qu'ils délivrent (cf. chapitre 5). Cela montre l'importance de la valeur de vérité dans la mise en fiche. Comme on l'a vu, elle appartient au registre épistémique, en ce qu'elle est le support de la quête de scientificité et de la production de connaissances inhérentes à l'entreprise de mise en fiche. Mais elle fait appel à un deuxième registre : le registre pur, dans lequel se trouve également l'authenticité. L'authenticité est définie par Le Robert comme la « qualité d'un écrit, d'une œuvre authentique » (cette définition rejoint le PCM), et comme la « qualité d'un fait conforme à la vérité » ; être « authentique » signifie, pour Le Larousse, ce « dont l'exactitude, la vérité ne peut être contestée » et « dont l'origine est indubitable ». On peut ainsi considérer que la valeur de vérité est transversale aux registres épistémique et pur : l'authenticité est une forme de vérité. Dans la mise en fiche, ces deux valeurs se répondent : il revient aux agents de dire le vrai de ce qu'ils observent (épistémique), et de mettre en fiche des éléments qui sont véritablement pratiqués parce qu'ils portent un sens social pour les praticiens et non artificialisés et instrumentalisés pour des intérêts politiques ou mercantiles (pur).

¹⁰ Grille d'entretien pour l'enquête-*diagnostique* sur le chant traditionnel breton, auprès des chanteurs et chanteuses.

¹¹ Cf. : Calafat, 2011 : p.100.

Ainsi, on peut considérer que la mise en fiche revient à une authentification du PCI : juger ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est subjectif et objectif. Prenons le cas de la fiche-camembert, qui témoigne aussi de la polysémie de l'authenticité. Si la demande initiale, provenant légitimement des représentants de la *communauté*, portait sur la célébration du caractère « authentique » du Camembert de Normandie – employé, déjà, comme argument marketing par celle-ci –, Pauline se donne la mission (répondant au registre épistémique) de donner à comprendre ce qui est véritablement authentique, à objectiver l'authenticité réelle pour les membres de la *communauté*, à l'authentifier :

« Tu vois, j'ai fait un entretien avec quelqu'un qui n'est pas sur le territoire de l'AOP... [rires] dans l'Eure, pourtant il est au lait cru, il est quand même en Normandie, avant, la ligne géographique de l'AOP, elle allait jusque-là, plus maintenant... en fait, comme ça change tout le temps, tu te dis à un moment, mais c'est quoi ? Parce que le véritable camembert, ça ne veut rien dire. Et c'est toujours ces termes-là : l'authentique, le véritable... c'est presque antinomique avec la notion de PCI, quoi ! Tu vois, le camembert Président, ouais, il n'est pas cher, il est fait avec du lait pasteurisé, il a de camembert... peut être que le nom, mais à la fois, c'est un camembert qui est vécu ! Tu vois ce que je veux dire ? Eux, ils vont appeler ça "camembert", ils vont le manger, et alors est-ce que ce type de camembert-là, est-ce qu'on l'inclut dans cette fiche ? Dans l'imaginaire camembert ? [rires] Donc tu vois y'a plus ou moins un consensus, donc c'est le lait cru. Ok, d'accord. Alors est-ce que c'est, ça, finalement, qui va le définir, le camembert, pour les gens ?

- En fait l'idée, c'était de décrire ce véritable camembert... mais la question est : "est-ce qu'il existe vraiment et comment est-ce qu'on le définit ?"

- Oui, voilà. Tu vois, pendant le premier confinement, j'avais fait un petit questionnaire, comme ça, sur les usages sociaux du camembert... c'est vrai que la notion de lait cru revenait souvent, quand même. Il semblerait que ce soit plutôt le lait cru qui soit associé à l'idée d'un vrai, entre guillemets, camembert. Et pareil, ça, ça change... Donc c'était... voilà, la question de la définition du camembert, qui était compliquée. [...] Tu vois, y'a un gros storytelling, dans la pub, on va mettre, voilà, un papi avec son petit fils qui déguste une part, et on va avoir cette idée que c'est : "Oui, il n'a pas bougé, il sent bon le terroir ! Et en fait, la réalité, aujourd'hui, c'est plus ça. Ou peut-être dans certains coins, mais... Mais du coup ça va un peu à l'encontre de toutes leurs démarches marketing ! »

Pauline, chargée de mission PCI (EPCC-LFPN), 2021

Ainsi, les agents-PCI se placent comme les garants de l'authenticité du PCI et la mise en fiche permet d'authentifier ce qu'ils observent, en se distanciant ; en d'autres termes, l'authentification est l'objectivation de la valeur d'attachement :

« Tu ne peux pas dire : "J'ai rencontré une vieille qui m'a dit un jour que c'était formidable", ou "Ma grand-mère me racontait que..." Donc c'est vraiment très intéressant parce que ça te pousse à : "Merde, comment je formule, comme je vais formaliser et je vais formuler une idée, formuler un concept. Je sais que c'est la vérité, je sais que c'est ça, et maintenant, sujet verbe complément. Comment on écrit ça ?" »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Cette authentification prend parfois racine dès la demande ou la commande initiale, formulant un besoin. En effet, l'expertise, en tant qu'« instance de validation, de vérification ou de conseil » (Calafat, 2011 : p.98), est aussi « entendue comme le recours à une analyse compétente dans des situations contentieuses ou incertaines » (*ibid.*) :

« Parce qu'elles supposent une "incertitude" voire une "inquiétude", les situations d'expertise font ressortir des disputes, des désaccords, des débats, et plus généralement une inadéquation entre ce qui est et ce qui devrait être, entre ce qui se passe et ce qui devrait se passer, ou encore entre ce qui se fait et ce qu'il faudrait faire. »¹²

Rappelons que les agents-PCI en Normandie utilisent le dispositif-PCI et l'enquête pour remédier à des incertitudes. Le cas de la fiche-CHU exprime très bien cette idée :

« Le premier travail des chercheurs fut d'entendre la demande telle qu'elle leur fut formulée par la délégation culturelle, pour finalement comprendre que l'accompagnement sollicité ne visait pas véritablement la quête d'une mémoire portée par les plus anciens de la communauté hospitalière. »¹³

L'authentification est présentée comme une procédure opérée par les commissaires-priseurs par Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (1995). Bien qu'elle concerne l'évaluation d'objets d'art, l'évaluation des éléments immatériels trouve des correspondances avec ce qu'ils décrivent. Leur étude a consisté en l'observation des « opérations par lesquelles un commissaire-priseur établit verbalement, dans le cadre d'une procédure d'évaluation gratuite, ouverte à tout public, la valeur des objets qui lui sont directement présentés » (Bessy & Chateauraynaud, 2010 : p.689). Ils proposent un « modèle de compétence de l'expertise », qui « décrit la capacité à trouver les bonnes médiations, à rassembler, par ou pour l'acte d'expertise, des matériaux, des modes de perception, des réseaux de personnes et d'objets, plus ou moins organisés sous forme d'institutions et de collectifs, et des conventions descriptives assurant la cohérence des désignations et des raisonnements. Ce travail de médiation fait émerger les prises par lesquelles s'effectue l'expertise. » (1995 : p. 289). En d'autres termes, la « prise » est « la rencontre entre un jeu de catégories et des propriétés matérielles, identifiables par les sens (supposés) communs ou par des instruments d'objectivation » (Bessy & Chateauraynaud, 2010 : p.1¹⁴) : elle permet de créer un continuum entre la perception sensible (par le toucher, peu exprimée verbalement, supposant un « corps à corps ») et les repères visibles

¹² Cf. : Calafat, 2011 : p.99.

¹³ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014, p.10.

¹⁴ Cf. : Bessy & Chateauraynaud, 2010.

par tous, notamment par le profane (signature, date, etc.). Une situation d'expertise est décrite par les auteurs comme potentiellement conflictuelle :

« La personne vient pour comprendre son objet, pour en saisir la nature et non pour le mettre en vente publique. C'est alors qu'émerge un différend sur la compositionnalité de l'objet, la dame soutenant l'homogénéité des deux pièces, le commissaire-priseur leur hétérogénéité, leur caractère composite. Ce dernier relève les bizarreries de l'assemblage proposé par son interlocutrice : "Le socle n'a pas d'emplacement suffisant"... "La base est trop importante pour l'objet"... "deux objets de style complètement différents". Le désaccord sur la façon de positionner la chimère débouche sur la question du degré d'achèvement de l'objet. À l'argument avancé par le commissaire-priseur : "On ne fabrique pas un objet en montrant l'intérieur", la dame oppose l'idée que la chimère n'a pas été finie ou qu'elle a été conçue pour mettre quelque chose dedans. »¹⁵

La propriétaire vient faire évaluer son objet d'art par l'expert, les prises exprimées peuvent se trouver rejetées par le propriétaire ; cette situation « exacerbe une tension entre deux régimes » : le régime d'emprise se caractérise par la propriétaire qui entretient un rapport d'attachement avec l'objet et « refuse le passage vers l'objectivation » ; le régime d'objectivation, « par lequel l'objet est soumis à une forme de questionnaire ». Une expertise aboutie est le résultat de la mise en commun des passages de l'un à l'autre régime par chaque protagoniste : c'est ce que Bessy et Chateauraynaud nomment le « régime de compréhension » (*ibid.* : p.675). En tant que ressorts de l'expertise, les prises communes sont les conditions qui permettent à l'objet d'être reconnu dans un « espace de circulation » (marché de l'art, la famille, etc.).

En matière de PCI, l'observation participante montre l'existence de concurrences entre évaluations expertes, plus qu'une tension entre profanes et experts. Toutefois, une situation dont j'ai été témoin illustre l'« asymétrie des compétences » (Bessy & Chateauraynaud, 1995) existant entre agents-PCI et associatifs :

« Je suis invitée à présenter mon travail, le vendredi 8 mars 2019 à 18h, sur les jeux et sports traditionnels bretons à la réunion de restitution de la Phase 2 de l'inventaire participatif de BCD. Margot me demande, quelques semaines avant, de préparer une présentation de dix minutes maximum, car "il faut être synthétique, on sera plusieurs à faire une présentation, il faudra que ça reste dynamique". À cette réunion, sont invités les participants aux réunions publiques réalisées en 2016 et 2017, donc principalement des acteurs associatifs, encadrants et praticiens. Inquiète de ma capacité à faire ressortir seulement quelques éléments saillants de mon analyse précédemment produite sur une soixantaine de pages, je peine aussi à définir la tonalité de mon propos : s'agit-il d'informer simplement sur "qui sont les praticiens ?", d'alerter sur les dangers qui menacent la pratique, de proposer un simple retour d'expérience d'enquête ou de faire montre de réflexivité générale sur la patrimonialité des jeux et sports

¹⁵ Cf. : *ibid.*

traditionnels ? Margot me transmet le squelette de la présentation *PowerPoint* de la réunion, où deux à trois diapositives sont réservées à mon propos, au sein desquelles des notes de résumé sont déjà esquissées par Margot : "difficultés financières : une économie de la débrouille" ; "une transmission formelle". Je comprends que la consigne est de forcer le résumé, quitte à ne pas tout dire ; je crains toutefois de faire des raccourcis peu heureux, mais me livre à l'exercice.

Après quatre heures de route, depuis Caen, j'arrive à Rostrenen en fin d'après-midi et découvre la salle : une quinzaine de chaises seulement sont occupées, dont une majorité par mes confrères et consœurs bretons. Je croise le regard de Jean-Pierre J., un des informateurs principaux de mon enquête ; paradoxalement, sa présence ne me rassure pas : il n'a pas lu mon rapport de recherche et le récit que je vais proposer simplifie grandement la complexité de la situation des jeux et sports traditionnels...

Une fois ma présentation terminée, les échanges sont intéressants car ils me permettent d'étayer les raccourcis réalisés. Toutefois, Jean-Pierre J. lève la main et s'exclame : "Excusez-moi, mais j'aimerais dire quelque chose : le gouren n'est pas une histoire de copains ou de quartier, c'est faux, je ne sais pas qui vous a dit ça, mais... c'est nier tout le travail que l'on réalise au club !"

J'avais en effet voulu résumer l'idée que la lutte bretonne n'est pas une pratique qui se transmet nécessairement dans la famille - contrairement à l'idée stéréotypée que l'on se fait des pratiques traditionnelles - : on ne voit pas de "familles de lutteurs" ; en revanche, on se met au gouren parce que la pratique fait partie des activités partagées entre voisins et amis présents sur le même territoire (la même commune, la même école). Il fallait ainsi comprendre - et c'est cette partie de l'analyse que je n'avais pas explicitée - que le gouren ne se pratique plus dans le même contexte qu'auparavant : la lutte est moins un héritage à transmettre, qu'une activité qui est soutenue par l'important travail de sauvegarde (ou, comme ils l'appellent, de « maintien ») de la pratique à travers les valeurs morales qu'elle véhicule et permet ainsi l'ouverture d'un potentiel entre-soi.

Pétrifiée par la situation - que j'avais devinée avant même qu'elle n'arrive - je me retrouve mutique. À ma place, Xavier me défend : "Bon, ça, ce sera à discuter plus tard, mais Chloé a réalisé une enquête, qu'elle retranscrit dans un rapport d'une grande qualité, de presque cent pages, il est très, très bien, je lui fais confiance, si elle l'a écrit c'est que c'est vrai, c'est ce qui est ressorti de l'enquête, on vous enverra le rapport !" ; dans les interstices de la réaction de Xavier, Jean-Pierre essayait de placer : "...il faut faire attention... certains disent parfois des bêtises... il ne faut pas croire tout le monde... par exemple, vous avez rencontré Erwan P. ? Parce que lui... il balance des trucs, comme ça... !" La réunion reprend son cours, je me rassieds, et n'ose pas recroiser le regard de Jean-Pierre. À la fin, je n'assume en rien l'événement et me précipite vers mon véhicule pour repartir en Normandie. Sur le parking, dans la pénombre, je vois Xavier et Jean-Pierre discuter de façon virulente mais je ne distingue pas ce qu'ils se disent exactement ; mon sentiment d'illégitimité s'en trouve d'autant plus renforcé.

Quelques jours plus tard, je contacte Xavier par téléphone, pour revenir, notamment, sur cet incident et connaître l'objet de leur altercation :

"Et avec Jean-Pierre J., y'a pas eu de suite... ?

- [rires] Je vais aller le voir, je n'ai pas eu le temps.

- Est-ce que vous vous souvenez quelles étaient les revendications ? Il disait que c'était caricatural ce que j'avais dit...

- Oui, oui, bon, je crois que y'avait pas de méchanceté, c'est sûr qu'ils sont, enfin pas à fleur de peau, mais c'est un milieu, les jeux et sports, pas simple, hein. [rires]. Y'a quand même des enjeux... Bon, le gouren, y'a des gens à forte personnalité, c'est plutôt ça, quoi, donc ils ont toujours peur qu'on ne les mette pas assez en avant. Mais à la limite, ils ont raison d'être attentifs aussi, sans doute qu'ils sur-valorisent un peu l'impact que peut avoir notre travail, mais ils ont raison de faire attention, hein !".

Ainsi, je comprends que Xavier ne souhaite pas divulguer davantage d'informations. J'ai toutefois le sentiment qu'il ne prend pas la remarque de Jean-Pierre au sérieux. Depuis, le rapport n'a jamais été transmis aux participants et l'affaire est restée en suspens. »¹⁶

Cette situation présente plusieurs éléments d'analyse. Les acteurs du monde associatif bretons sont habitués à être considérés comme les experts des pratiques qu'ils contribuent à encadrer et à sauvegarder ; ils expriment ainsi une contre-expertise, ainsi qu'une inadéquation des « prises » entre Jean-Pierre et les miennes. On comprend également que la question de la légitimation de réalités est omniprésente dans le travail d'expertise et qu'elle ne peut que partiellement aboutir dans ce cas : la légitimation de ces réalités qui provient des supérieurs institutionnels et politiques est plus importante que celle conférée par les représentants des praticiens. Ces derniers rejettent les prises identifiées par l'agent-PCI comme s'il n'était pas passé à un régime d'objectivation. La gêne dont fait preuve Xavier montre toutefois que cette légitimation est peu stable et repose surtout sur une démonstration de la scientificité comme gage d'autorité vis-à-vis d'acteurs considérés comme trop impliqués (dits « militants » par les agents) pour être en capacité d'objectivation. Malheureusement, ce type d'évaluation n'a pas réellement abouti, en ce qu'elle n'a pas répondu à l'ensemble des « cinq contraintes » ayant favorisé la « réduction de l'incertitude » (Bessy & Chateauraynaud, 2013 : p.705) :

« Lorsqu'elle engage un commissaire-priseur, la réduction de l'incertitude en matière d'évaluation des objets repose sur cinq contraintes majeures : 1) la distance entre l'appréhension spontanée de l'objet et les critères utilisés par l'expert est minimale ; 2) la contrainte d'authentification est satisfaite⁴ ; 3) les protagonistes ont trouvé les bonnes prises par lesquelles se qualifient simultanément les propriétés des objets et les compétences des personnes ; 4) les informations déposées dans l'objet peuvent être rapprochées de façon cohérente des informations détenues par les personnes, ce qui permet de passer sans tension de la clinique à l'herméneutique ; 5) il n'y a plus de tension entre l'exigence d'objectivation et les états émotionnels suscités par l'objet. »

Une étude ultérieure et approfondie sur la mise en fiche du PCI comme procédure d'authentification permettrait de faire émerger, ainsi, les « prises » qui contribuent à

¹⁶ Retranscription du carnet de terrain.

mettre les éléments en patrimoine. Elle pourrait appliquer le schéma que proposent Bessy et Chateauraynaud à l'enquête : la phase intensive d'enquête serait une sorte de « corps à corps » effectué avec l'objet (immatériel) de l'évaluation (*ibid.*) ; la mise en fiche est le résultat des « prises » effectuées par les agents-PCI qui plient la perception sensible aux normes officielles et vice-versa ; l'adhésion des praticiens à la fiche (par la restitution, les lettres de consentement) est le mode d'expression du régime de compréhension (une articulation réussie entre les prises des experts et les prises des profanes). L'objectif serait ainsi d'observer plus finement ce qui conduit de la perception sensible à la qualification patrimoniale, permettant le « grossissement des états et des processus intermédiaires qui font passer du niveau du corps à corps à celui des expressions généralisables qui alimentent le savoir commun » (Bessy & Chateauraynaud, 2010 : p.711).

Dans cette première partie de chapitre, l'expertise en tant que catégorie sociologique nous permet de donner une interprétation objectivante des pratiques de mise en fiche du PCI et de nous détacher du lexique et du raisonnement indigènes. Ainsi, parce que mettre en fiche c'est attribuer une valeur patrimoniale, c'est aussi procéder à son authentification et donc à son expertise. Voyons maintenant dans quelle mesure cette évaluation est guidée, dans d'autres cadres que la critérisation uniquement.

2. Des valeurs privées au service de l'expertise

La situation d'évaluation est soumise à des valeurs privées, c'est-à-dire des valeurs qui ne font pas office de références officielles : elles existent de façon implicite et sont peu assumées par les agents, car parfois en désaccord avec la critérisation officielle du PCI, voire avec l'esprit Unesco. Elles guident les agents avant, pendant et après la mise en fiche : l'évaluation ne se cantonne pas qu'à l'enquête, mais s'exécute aussi au moment du choix des éléments à inventorier, et par la suite, sous-tend les tensions inhérentes à la méthode d'enquête. Ainsi, les agents-PCI opèrent une hiérarchisation des valeurs officielles en fonction de leurs valeurs privées, ce qui explique les logiques différenciées de mise en fiche (*cf.* chapitres 5 et 6) ; en outre, l'hétérogénéité de registres de valeurs peu compatibles explique également les conflits de méthode que nous avons abordés précédemment (*cf. ibid.*).

2.1. Pendant l'enquête : un cas éclairant en Normandie

Même si les agents réclament s'appuyer sur la patrimonialité ordinaire et y faire correspondre la critérisation de la fiche, la mise en fiche est aussi fonction de valeurs attribuées par les agents eux-mêmes.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres 5 et 6, Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » au sein de l'Ethnopôle de l'EPCC-LFPN, adopte une approche singulière plutôt révélatrice des ressorts de la fabrique du PCI. Outre sa spécialité, issue de la géographie sociale, qui l'oriente vers une compréhension du PCI sous l'angle de cette discipline et du concept de résilience, rappelons sa propension à proposer une lecture des éléments par le registre du mystique, sur tous les sujets qu'il a été amené à étudier, au titre d'une fiche ou au titre d'une *recherche*. Dans le cas de la fiche-CHU, les analyses se fondent sur la dimension rituelle d'un savoir-faire pour l'interpréter comme une forme de « spiritualité » :

« Le souci extrême qu'ils accordent à l'aménagement d'une superficialité corporelle relève alors d'un rituel de passage manifestant un processus spirituel. [...] De façon surprenante, cette traversée s'accompagne d'une véritable restauration du patient décédé qui est la manifestation la plus visible des soins apportés au sein de la chambre mortuaire. »¹⁷

Dans le cas de la fiche-CHU, de la fiche-Mont-Saint-Michel et de l'enquête-dentelle, les analyses puisent, dans la connaissance historique, des arguments d'ordre religieux, qui servent ensuite de fondement à l'analyse d'une forme de « spiritualité » renouvelée par le légendaire, le « symbolique », ou encore, l'« imaginaire » :

« À ce propos, il est clair que l'on peut s'en référer à l'Histoire. En effet, tandis qu'au milieu du XVII^e siècle se produisait déjà à Alençon une imitation de la qualité du Point de Venise, le développement du savoir-faire dentellier dans la contrée découla du volontarisme colbertiste, et par là-même du fait royal de la part de Louis XIV, visant à s'approprier une confection dentellière Française⁷ qui devait concurrencer et supplanter l'excellence reconnue de la dentelle vénitienne. Ainsi, l'essor et le perfectionnement de cette activité à Alençon émanèrent de la territorialité d'un souverain soucieux d'abriter, en son royaume, la production de prestigieuses pièces d'étoffes. [...] Dans ce contexte, on devine alors la fonction singulière qu'a pu occuper la dentelle : celle d'une borne qui exprime une autorité propre sur un corps-territoire, et qui assure une médiation et transition de l'intériorité vers l'extériorité à celui-ci : le pouvoir en soi-même, et sur soi-même, s'étend ainsi vers un pouvoir sur l'autre.

Ces remarques mettent en lumière l'importance de la dimension géographique de la symbolique liée à la dentelle d'Alençon. On distingue en effet ici une transition du corps royal (privé) vers celui de son palais (Versailles, peuplé de courtisans), du royaume (peuplé de sujets), ainsi qu'une extériorisation du pouvoir du souverain en dehors des limites de son territoire (la volonté de domination). »¹⁸

¹⁷ CRÉCET, « Le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires », fiche d'inventaire du PCI, 2015, p.37. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-PCI-des-communautes-hospitalo-universitaires-dans-les-CHU-de-Rouen-et-d-Angers>

¹⁸ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon*, Caen, mars 2014, p.10-11.

Rappelons-nous d'ailleurs que l'historique est souvent longuement développé dans les fiches que Vincent rédige. On y comprend donc l'importance de la valeur d'ancienneté, que ce témoignage illustre :

« Est-ce que t'as des critères qui permettent d'attribuer une valeur patrimoniale ? Par exemple, je pense à la transmission, être sûr que la pratique est toujours transmise de génération en génération.

- À ce moment-là, par exemple... Le Gois. Les passages du Gois, ce sont des pratiques qui se perpétuent depuis euh... alors elles ont évolué au fil des siècles, bien entendu, mais c'est quelque chose, qui, en gros, dans sa forme actuelle, existe depuis... le début du XX^e siècle ! »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Cet extrait ne retranscrit pas assez explicitement l'enthousiasme dont faisait preuve Vincent lors de notre entretien. Alors que je le questionnais sur les critères de mise en fiche, sa première réponse se portait, non sur la vitalité ou sur la viabilité, ou encore sur la significativité, mais sur l'ancienneté. Souvenons-nous, en outre, que les fiches réalisées par Vincent abordent très peu les modes de transmission, ainsi que la viabilité et les menaces qui pèsent sur les éléments : on comprend, de fait, que Vincent donne la priorité à l'ancienneté par rapport à des valeurs de vitalité, de viabilité et de fragilité. Disons, en quelque sorte, que c'est sa façon de renforcer la valeur de pérennité – valeur inhérente au patrimoine – par la valeur d'ancienneté, et non par les valeurs qui seraient plus conformes à la notion de PCI et l'objectif de sauvegarde, laquelle est adossée au principe de développement durable : en matière d'immatériel, c'est la durabilité d'une pratique dans l'avenir qui est visée plutôt que sa restauration passée. Ce constat est à mettre en regard avec le fait, soulevé dans le chapitre précédent, que Vincent conçoit le PCI à travers la production de connaissance plutôt que des actions opérationnelles de sauvegarde ayant un impact direct sur l'élément, et révèle, par cela, l'importance du registre épistémique dans son évaluation.

La particularité de cette vision montre que, malgré l'enjeu d'objectivité, les agents évaluent le PCI selon des valeurs qui sous-tendent une idée individuelle, propre à chaque agent, du PCI. En effet, par cet extrait d'entretien réalisé avec Vincent, celui-ci nous confirme qu'il envisage le PCI comme un « patrimoine religieux » (registre mystique) :

« Enfin, le truc c'est que le patrimoine culturel immatériel, il me semble que c'est un patrimoine on ne peut plus religieux ! Y'a une dimension religieuse au premier sens du terme, ce qui fait qu'à un moment donné, on se pose la question de la *communauté* humaine dans son ensemble. L'Unesco dans son ensemble, c'est bien, je dirais, l'unité du genre humain ! Et donc l'unité du genre humain sur Terre. Et donc y'a bien l'idée de l'unité de nous tous, sur un certain nombre... c'est bien ça en fait. Donc forcément, le vrai sens de la *communauté*, pour le coup c'est la *communauté* des Hommes. Et j'aurais tendance à plus adhérer à cette idée

de *communauté* des Hommes sur Terre, que les *communautés*, sauf quand ils s'identifient... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2019

Cet extrait ne traduit pas non plus le réel engouement dont fait preuve Vincent vis-à-vis de cette dimension religieuse. Le registre mystique conduit naturellement l'agent à chercher et à donner à comprendre le sens et à apporter une nouvelle compréhension à l'élément, lorsqu'il est un savoir-faire dont on ne soupçonne rien de mystique. De cette façon, le registre mystique soutient le registre herméneutique, lui-même renforcé par le registre épistémique : les « symboliques » ont des significations, lesquelles sous-tendent le véritable de l'élément. Ainsi, on comprend mieux ce qui conduit Vincent à se montrer savant, à s'intéresser à des pratiques qu'il peut intégrer dans la catégorie des rituels, et on peut même émettre l'hypothèse que cela répond à une ambition de professionnalité.

Le registre mystique et la valeur d'ancienneté sont renforcés par la valeur d'exceptionnalité, que l'on retrouve régulièrement dans les écrits de Vincent. Là encore, le registre herméneutique en est d'autant plus consolidé : les savoir-faire qui pourraient se trouver banalisés par certains revêtent finalement des significations mystiques qui en font une pratique exceptionnelle. L'extrait du rapport de *recherche* sur le carnaval de Granville traduit cette assertion :

« L'imaginaire est un ressort puissant de la matrice carnavalesque. Il permet l'intégration et le dépassement par le territoire granvillais des éléments qui le perturbent. Il mobilise la capacité des granvillais à dépasser ces perturbations ; y compris certains événements – ou perspectives personnelles – les plus funestes. [...] Comme s'il s'était agi de dépasser sa mortalité naturelle en cultivant l'esprit du carnaval.

Les chars, eux-mêmes, paraissent immortels tant ils renaissent d'année en année. Ils sont édifiés dans un hangar, qu'on peut assimiler à un énorme ventre, dont les façades intérieures sont tapissées des matériaux de récupération qui serviront à créer de nouveaux chars. »¹⁹

Cette valeur d'exceptionnalité appartient au régime de singularité. Il diffère de l'esprit Unesco qui invite plutôt à mettre en fiche selon une valeur de représentativité. On peut y voir deux mouvements parallèles : la volonté de conférer à la *communauté* enquêtée, une reconnaissance et une mise en valeur certaines, avant même l'inscription à l'inventaire national, laquelle nourrit, en retour, la reconnaissance du travail réalisé par l'agent ; dans ce contexte, tous les praticiens sont implicitement invités à adhérer à la fiche et à conforter le rôle que se donne l'agent.

Si l'on est tenté d'analyser cette hiérarchie des valeurs et des registres, influençant ainsi la mise en fiche, comme une réponse à un enjeu individuel, en réalité, l'agent développe

¹⁹ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.10.

aussi sa propre définition du PCI selon l'expérience qu'il vit du *terrain*. En effet, les demandes formulées par les praticiens et leurs représentants ont souvent trait à la mémoire. Dans le cas de la fiche-CHU, elle pouvait être traduite en termes de PCI ; dans d'autres cas, l'élément n'est plus vivant et ne peut intégrer le dispositif-PCI. En revanche, Vincent le considère comme faisant partie du PCI, en ce qu'il est constitutif d'un « imaginaire collectif », qui est, lui, bien vivant.

En somme, ces valeurs privées guident Vincent pendant l'enquête, mais plus globalement, les valeurs privées attribuées par les agents conditionnent la mise en fiche dans le choix des éléments à mettre en fiche.

2.2. Des « querelles de savants » (Heinich, 2018 : p.288) : une conception hétérogène du PCI

Souvenons-nous que les agents entretiennent une tension sur la méthode d'enquête (cf. chapitre 5) et sur la notion de *participation* (cf. chapitres 8 et 9). Identifier la diversité des registres de valeurs qui sous-tendent les évaluations permet d'éclairer les ressorts de ces querelles :

« Le sociologue qui ne disposerait pas de cette problématique des valeurs et des registres des valeurs pourrait être tenté de voir dans cette scène, plus classiquement, un problème de normes, en tant que règles d'action [...]. L'un des intérêts d'une réflexion en termes de valeurs et, surtout, de registres de valeurs, c'est qu'elle permet d'éclairer ce qui n'est pas immédiatement perceptible aux acteurs ni, par conséquent, entièrement compréhensible par eux. Il leur faut parfois beaucoup de mots, plus ou moins clairs, pour donner une forme communicable à des expériences confuses, fortement ressenties mais faiblement clarifiables, et souvent d'autant moins clarifiables qu'elles sont plus fortement ressenties. »²⁰

En effet, nous allons montrer que ces désaccords explicites sont le symptôme d'une « dissonance axiologique » (Heinich, 2018 : p.276) : les valeurs et registres de valeurs sont « hétérogènes sinon contradictoires et coexistent dans une même situation d'évaluation » et révèlent des conceptions divergentes du PCI (*ibid.* : p.276).

Prenons le cas de Cécile, qui condamne fortement les méthodes d'enquête employées par Vincent. Cécile lui reproche de se réclamer de l'ethnologie, alors que, d'une part, il cantonne ses immersions à de courtes « phases de terrain » et aux entretiens, et que, d'autre part, il ne s'en tient pas à une description de faits, mais se livre à des interprétations conceptuelles. Pour Cécile, ces entreprises participent au dévoiement de l'ethnologie, ce à quoi la notion de PCI encourage. Elles nourriraient d'autant plus l'idée d'une expertise (un

²⁰ Cf. : Heinich, 2018 : p.280-285.

savoir savant qui décide ce qui fait patrimoine), qui est, pour Cécile, déjà inhérente à la fabrique patrimoniale :

« Avec les labellisations à tire-larigot... c'est-à-dire que le PCI, soi-disant, les *communautés* vont décider de ce qui fait sens, de ce qui fait patrimoine pour eux. En fait, ce qui sera défini comme du patrimoine, ce sera des gens qui ont un réseau qui leur permet d'identifier cela comme étant du PCI, qui connaissent des gens qui vont pouvoir les aider à monter un dossier administratif. Et pourquoi ils vont prendre conscience de ce patrimoine, parce qu'il est en train de disparaître, ou alors parce qu'il y a un enjeu économique derrière, un enjeu qui est souvent lié à une dimension touristique ou un enjeu identitaire qui souvent est bien dangereux. C'est que, malgré toute la bonne volonté, je pense que l'idée, enfin je n'ai rien à reprocher à la définition officielle du PCI, au contraire, elle prend toutes les précautions nécessaires, mais la façon dont l'homme s'en saisit... Ceux qui s'en saisissent sont ceux qui veulent l'instrumentaliser. Et, pour moi, le vrai patrimoine c'est celui qui n'a pas besoin d'être reconnu, identifié dans un dossier. C'est celui qui est vécu au quotidien et qui est presque même inconscient tellement il est fort, tellement il est vivant. Et évidemment, je viens aussi des Tsiganes, jamais ils ne vont déposer un dossier PCI, alors que, ben, leur culture elle est extrêmement vivante, extrêmement, pas moins qu'une autre. Pourquoi le carnaval de Granville et pourquoi pas un autre carnaval ? C'est juste qu'ils ont eu le réseau, ils ont eu le contact... »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

Sa vision du PCI s'appuie sur les registres réputationnel et technique : la catégorie de PCI est vue comme le support d'une bureaucratisation de pratiques vivantes et humaines, dans une double perspective, de notoriété (d'excellence) et de performance (de compétition). Ces valeurs sont ainsi conçues comme des anti-valeurs, puisqu'elles dévalorisent l'objet. C'est d'ailleurs ce que les agents normands ont pu observer au titre de la candidature Unesco du carnaval de Granville (mis en concurrence avec les parfums de Grasse) en 2015 ou avec l'affaire des « parlers normands » (cf. chapitre 3).

Du côté de Vincent, rappelons-nous que le registre herméneutique, renforcé par le registre mystique et la valeur d'ancienneté, sous-tend majoritairement son approche du PCI. Celle-ci justifie ainsi la dimension interprétative de ses fiches : elle demande un travail intellectuel, de conceptualisation, qui s'effectue en solitaire et à distance du *terrain*. Ainsi, selon Vincent, il est tout à fait légitime, pour l'agent-PCI, de se faire « parachuter » – pour reprendre son expression – sur des terrains différents et successifs, et de ne pas faire de l'immersion longue la condition *sine qua non* de la qualité d'une fiche.

Cette vision exacerbe d'autant plus le registre réputationnel qui sous-tend la conception de Cécile du patrimoine : elle voit, en l'approche mystique de Vincent, un moyen d'entretenir une supériorité intellectuelle sur les praticiens, trop profanes pour comprendre la signification de ses analyses, et de se positionner comme *expert* (celui qui

décide). Tandis que pour Vincent, est *expert* celui qui se spécialise sur un sujet et y consacre une immersion de plusieurs années, à la façon des ethnologues.

Toutefois, rappelons qu'ils poursuivent tous deux, paradoxalement, le même objectif : la sauvegarde par la connaissance (et non par l'intervention). Ils tendent, donc, à concevoir le PCI comme une catégorie qui doit servir au savoir. C'est, ainsi, le registre épistémique qui sous-tend cette conception du PCI. L'enjeu central des désaccords se cristallise, par conséquent, sur la méthode d'enquête et tend à qualifier les entreprises de l'un et de l'autre comme de la « vraie » ou de la « fausse recherche » :

« Mais au fond, de quelles valeurs s'agit-il ? Jusqu'ici, les travaux qui ont exploré la dimension patrimoniale du carnaval de Granville ont surtout mis en avant sa valeur anthropologique. Ces expertises menées dans le cadre de l'inventaire national du PCI, préalables à la candidature Unesco, ont pris en défaut l'image trompeuse de "fête à neuneu". Toutefois, le carnaval de Granville est également chargé de valeurs géographiques. »²¹

Chacun des deux agents fait appel à la logique éthique pour se positionner en tant qu'agent-chercheur : pour Vincent, celle de l'Unesco, et pour Cécile, celle de la discipline ethnologique.

En Bretagne, Laurent et Marie, quant à eux, proposent une vision plus pragmatique – si l'on peut l'exprimer ainsi – : ils conçoivent le PCI comme une catégorie institutionnelle permettant aux éléments de la culture bretonne d'y trouver refuge et leur permettant, à eux, d'obtenir une activité rémunératrice. On comprend qu'ils s'appuient sur des valeurs fondamentales au sein du registre technique :

« [...] je viens pas du tout du milieu PCI. Parce que, moi, voilà, ça fait depuis 2005 que je suis ethnologue, je n'ai jamais été trop dans ces trucs de jargon et d'institution. Donc je ne suis pas forcément compétente pour te répondre sur... enfin, je n'ai pas forcément de vision sur le PCI... Moi je fais mon boulot d'ethnologue, en fait, je le ferais, qu'on mette une étiquette dessus PCI ou pas. Ça ne change pas grand-chose pour moi, en fait. Je ne sais pas si j'aurai des trucs à te dire sur tes thèmes à toi, on va voir, je te dis, moi franchement, ce n'est pas un truc qui me tient éveillée la nuit, le concept de PCI. Je vais être honnête avec toi, moi, mon cheminement... j'allais dire mon combat, je ne sais pas si le terme est adapté, mais, en tout cas, la cause que je défends, c'est vraiment, moi, le terrain d'ici, la terre d'ici, les landes d'ici. Voilà, moi je fais ça parce qu'il y a une cause derrière, après on met l'étiquette ou on ne la met pas, moi vraiment, c'est le cadet de mes soucis, je vais être honnête ! Je me suis retrouvée à bosser sur le PCI parce que BCD m'a appelée pour que je bosse pour eux ! »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

« Que répondrais-tu si on te posait la question : " À quoi sert cet inventaire ?" ?

²¹ Cf. : CRÉCET, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019, p.3.

- Ben moi, on ne m'a pas beaucoup posé cette question-là, ou du moins on n'a pas beaucoup abordé cette notion-là, mais mon naturel facétieux aurait été de dire « à rien ». Ben ouais ! Parce que ça ne sert à rien ! Et en même temps, ça sert à ce que ça existe, en fait. Ou alors, si je sentais une interrogation sur ce point précis, ben j'esquivais... parce que si la personne se posait la question, en gros, je me dis : "Bon ben, ce n'est pas la peine que je rentre dans un bla-bla intellectuel, parce que ça va m'enfoncer encore plus." Et moi je suis assez *corporate* dans ma façon de faire, je ne sais pas, mais on me demande de le faire, je le fais. Je suis payé pour ! [rires] Si j'avais osé, j'aurais dit : "Ben, on s'en fout, répond à ma question !" [rires]. Non, mais c'est évident que c'est LA question qui plane au-dessus de BCD en entier : "À quoi ça sert ?" À quoi ça sert cette fiche : eh ben, le dispositif existe, ça a été initié, y'a des gens qui le font, on le fait ! Et ça ne va pas servir à grand-chose, mais ça servira toujours un peu plus que si ça n'existe pas. Ça sert à ce que ça soit un petit élément, peut-être c'est une pierre, peut-être c'est une poussière, peut-être c'est rien du tout, d'une vaste chose qui fait que c'est important que ça se transmette. »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

On peut également y lire, plus implicitement, des valeurs d'engagement, de responsabilité, liées au souci d'intérêt général, qui se rassemblent au sein du registre civique. Nous émettons l'hypothèse que la présence de ce registre est à relier au fait que Laurent et Marie sont eux-mêmes des praticiens d'éléments de PCI (chants et danses traditionnelles notamment).

Pour Xavier et Philippe, les directeurs des deux organismes régionaux, le PCI renvoie à leur doctrine d'établissement respective : en Normandie, le PCI est conçu comme un outil de développement territorial et social (on y voit ici les registres technique et civique) et, en Bretagne, le PCI est un outil pour la reconnaissance de la diversité culturelle et de l'identité bretonne (registres éthique, technique et civique). Dans les deux cas, les directeurs conçoivent le PCI comme une catégorie d'action publique : les valeurs de technicité, de performance, de compétence, sont fondamentales (registre technique). Elles ne sont pas partagées par l'ensemble des agents normands, contrairement aux agents bretons. Les deux directeurs valorisent également le PCI à travers le registre réputationnel :

« Le premier objectif qu'on avait en 2012, c'était d'inscrire BCD dans le paysage culturel breton, dans le paysage national, et de le légitimer. Légitimer sa présence, et la comprendre. Je pense que c'est quelque chose qui est, bon, plus ou moins bien, mais acquis. C'est-à-dire qu'aujourd'hui personne ne conteste l'existence, enfin je ne crois pas, en tout cas pas à mes oreilles, de BCD, personne ne met en cause non pas nos résultats mais la qualité de notre travail. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

« On essaie d'engager un travail sur le PCI là où on ne l'attendait pas. Et si je peux dire ça comme ça, de temps en temps, on a des beaux coups à monter ! [rires] »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2017²²

Cette vision du PCI nourrit la logique institutionnelle et tend à y plier la définition Unesco du PCI. Prenons un cas en particulier : si l'Unesco ne met aucun *veto* à la revitalisation d'élément pour leur inclusion à l'inventaire, Philippe voit dans le dispositif-PCI un moyen de poursuivre ce mouvement, avec d'autres pratiques, dans le cadre où cela favoriserait de nouveaux partenariats fructueux. Le directeur de l'EPCC-LFPN a pu régulièrement solliciter les chargés de missions sur des sujets tels que les savoir-faire industriels disparus mais portés par une association d'anciens ouvriers, ou sur les passionnés de reconstitutions historiques grandeur nature ; des sujets que des agents-chercheurs n'acceptaient pas de porter, car la démarche elle-même ne correspond pas aux valeurs d'éthique et de morale.

Margot, quant à elle, se montre la plus impartiale. Sa volonté de ne pas prendre position dans les débats participe sûrement d'une position d'intermédiaire qui se veut être la preuve de sa professionnalité. Son approche met en équivalence et imbrique deux registres qui conduisent résolument à construire une expertise : le registre technique (le PCI est une catégorie d'action publique) avec le registre épistémique (le PCI est un objet de connaissance). Le registre technique ne se heurte aucunement au registre éthique, dans la mesure où il s'agit d'aide et de conseil auprès des praticiens ; toutefois, certains agents bretons questionnent cette conformité de surface (*cf.* partie 3 de ce chapitre). Ainsi, on retrouve, à la lumière de ces conflits de registres, cette dichotomie entre savoir et pouvoir : le PCI est un objet de savoir (registre épistémique) et un objet d'action (registre technique). Une incompatibilité qui est plutôt mise en équivalence en Bretagne : harmonie qui est le signe d'une professionnalité en cours et affirmée, contrairement à la Normandie.

En outre, rappelons l'importance du registre domestique dans les choix d'éléments bretons ; même si ceux-ci sont légitimés par un processus qui se veut démocratique, les éléments sélectionnés dans la liste très longue des éléments cités se trouvent être ceux qui révèlent une valeur de traditionnalité, appartenant, selon nous, au registre domestique. En effet, les pardons, s'ils ne sont pas issus de la culture bretonne, sont toutefois de l'ordre du traditionnel. Le registre domestique a trait à l'identité, ce que justement l'organisme breton développe à travers ses actions pour le PCI : cela répond donc à un enjeu institutionnel.

Toujours en Bretagne, souvenons-nous que les querelles présentes entre les agents-PCI et les agents-territoriaux lors de l'inventaire *participatif* opposaient finalement deux conceptions du PCI. L'une, portée par Margot et Xavier, envisageant le PCI comme élément traditionnel de la culture bretonne, s'appuie sur le registre domestique, alors que

²² Lors d'une présentation de l'Ethnopôle le 31 mars 2017 auprès de la Délégation française pour l'Unesco.

l'autre, portée par Isabelle et Soizic, concerne des valeurs civiques. Chacune des deux parties s'appuie sur un enjeu institutionnel : le PCI comme culture bretonne répond à l'enjeu institutionnel de BCD (demande de sa tutelle régionale), et le PCI comme support du lien social répond à l'enjeu institutionnel de la collectivité territoriale. Ainsi, l'absence de la répartition explicite des rôles de chacun a pu mener, nous l'avons compris, à une compétition entre agents pour le monopole de la compétence en matière de PCI, réduisant l'enjeu institutionnel à l'enjeu professionnel.

Somme toute, cette disparité des conceptions du PCI explique l'éclatement des normes méthodologiques et fragilise la construction des agents-PCI en tant que collectif professionnel. Elle nous permet également de conclure que le PCI est un « objet-frontière », selon la définition que propose N. Heinich (2018, p. 301) :

« Pour peu qu'un objet d'évaluation se situe à l'intersection de deux ou plusieurs domaines à la couleur axiologique différente, il risquera fort de donner lieu à de sérieux conflits de registres.

Un objet-frontière est un objet qui, par sa nature même, se situe à l'intersection de domaines d'activité et de systèmes axiologiques hétérogènes – ce pourquoi de tels objets sont des observatoires privilégiés pour les conflits de registres de valeurs. »

N. Heinich propose plusieurs exemples, dont l'art contemporain (entre registre esthétique et le registre épistémique) et la corrida (un élément qui fut d'ailleurs inscrit à l'inventaire national puis désinscrit, sous la pression d'associations). La fabrique du PCI est l'objet de désaccords entre agents d'autant plus qu'elle convoque deux autres objets-frontière : la science et l'expertise. En tant que valeurs-objet, chacun est sous-tendu par des valeurs-principes, rassemblées en registres de valeur.

2.3. L'expertise et la science comme objets-frontière : l'enjeu professionnel

Le concept d'objet-frontière a été théorisé par Susan L. Star et James R. Griesemer (1989) qui conduit à repenser la théorie de l'acteur-réseau. Nous ne nous engagerons pas sur ce chemin – cela pourra toutefois faire l'objet de recherches ultérieures – mais nous reconnaitrons, en nous appuyant sur la théorie que propose N. Heinich (2018), selon laquelle les objets-frontières – *i.e.* des objets qui réunissent des acteurs aux points de vue différents (et potentiellement divergeants) autour d'objectifs communs – sont sous-tendus par des conflits de registres de valeur.

2.3.1. La science

Les agents-PCI donnent un important crédit à leurs actions de *recherche*. Au nom de quoi valorise-t-on la science dans la fabrique du PCI ? L'hétérogénéité des valeurs et des registres qui la qualifient fait d'elle un objet-frontière. Elle montre avec évidence

combien, appliquée au cadre du PCI, la science cristallise des enjeux divergents qui la dépassent :

Tableau 10 - Valeurs et registres appliqués à la science dans la fabrique du PCI

Valeurs fondamentales	Registres	Caractérisation
Vérité, connaissance	Épistémique	<i>Ses outils favorisent une meilleure compréhension du PCI.</i>
Significativité	Herméneutique	<i>Le savoir savant donne un sens et rend visible ce qui paraissait abstrait ou invisible.</i>
Engagement, souci d'intérêt général	Civique	<i>Les agents se sentent investis d'une mission en faveur du bien-être des praticiens.</i>
Moralité	Éthique	<i>La science est considérée comme le garde-fou contre une instrumentalisation du PCI.</i>
Pureté, intégrité	Pur	
Valeurs contextuelles	Registres	Caractérisation
Efficacité, performance, compétence	Technique	<i>Elle est la garantie d'une qualité, d'une rigueur, d'un savoir pointu, et sert à l'exercice d'une compétence professionnelle.</i>
Honneur, renom	Réputationnel	<i>Permet d'obtenir un statut et la reconnaissance d'une excellence.</i>

Ces registres s'accordent et se complètent ; toutefois, les valeurs contextuelles d'efficacité, de performance, d'honneur et de renom, peuvent se heurter aux valeurs fondamentales selon la vision qu'ont les agents-PCI de la science. En effet, dans le cadre de la fabrique patrimoniale, ces valeurs contextuelles sont d'autant plus présentes dans la hiérarchie des valeurs qui sous-tendent la science. Selon leur niveau d'importance, elles peuvent être conçues comme des anti-valeurs parce que mises en concurrence avec les valeurs fondamentales.

Bien que Vincent et Cécile soutiennent ensemble le registre épistémique (le PCI comme catégorie de connaissance) et le registre éthique (le PCI doit servir au bien être des praticiens et non aux politiques) ils sont en constant désaccord, parce qu'ils n'ont pas la même conception de la science. En effet, Vincent s'appuie sur les registres technique et réputationnel et rejoint la conception du directeur de l'EPCC-LFPN (ce qui explique également que les deux agents travaillaient en binôme). La recherche-PCI s'adapte aux contraintes administratives de l'agent, lui confère une reconnaissance, dont se réclame sa compétence professionnelle :

« Là, ma légitimité, aujourd'hui, d'intervention, elle réside dans mon grade de docteur. Je ne peux pas me prévaloir d'une légitimité d'intervention sur le terrain au nom de la Région, ou du Département, etc. C'est ma légitimité de chercheur qui est primordiale, aujourd'hui. Et qui s'inscrit, bien sûr, dans le contexte d'un établissement associatif. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Vincent s'exprimait ainsi à la suite de l'obtention de son doctorat et de son intégration à l'OPCI-Ethnodoc. Il a quitté l'EPCC-LFPN en 2019 parce qu'il ne se sentait pas reconnu en tant que *chercheur* (cf. chapitre 10) ; il est ainsi devenu « directeur scientifique » à l'OPCI-Ethnodoc. Notons que ses fiches ont permis à Vincent de réaliser sa thèse sur un format « thèse sur articles » et de valoriser celles-ci dans le cadre de contributions diverses (cf.

chapitre 10). On comprend, ainsi, que ce savoir savant désormais reconnu, et analogue à une expertise, s'appuie sur une valeur de compétence : elle lui permet d'obtenir une légitimité professionnelle, d'intervention sur le *terrain*, lorsque son attache institutionnelle ne le permet pas. L'analyse en termes de valeurs et de registres illustre l'idée que l'agent, en mobilisant la logique scientifique, poursuit un enjeu professionnel, dans une double perspective : le statut de docteur (comme reconnaissance et comme compétence experte) permet à la fois d'ouvrir des débouchés dans le monde académique (ce qui enthousiasmait Vincent), et d'asseoir son exercice en tant qu'agent-PCI. Un entretien avec Vincent nous éclaire sur cette analyse :

« Du coup, sur ton poste aujourd'hui, toi, ça ne t'intéresse pas d'être titulaire ?

- Tu sais, déjà, y'a le doctorat, c'est mobilisant, c'est la valorisation d'un parcours, faut faire ses preuves déjà.

- Le doctorat, c'est pour la recherche... là ce serait pour pérenniser ton poste.

- Non, non, non... en fait, non.

- Pour être reconnu, alors ?

- Reconnu non, c'est juste être titulaire et mettre des vis sur ta chaise et voilà se dire que "j'y suis et je reste". Ça ne m'intéresse pas. Je pense que dans mon activité, ce qui est important c'est d'avoir une reconnaissance de chercheur, qui permette ensuite de partir. Et d'ailleurs, je vais partir le 1^{er} novembre.

- Ah bon ? Tu as quoi après ?

- J'ai d'autres projets mais je ne peux pas encore le dire.

- C'est lié à la recherche ?

- Oui.

- La recherche universitaire ?

- Non, je pense qu'il faut faire le pont entre la recherche universitaire et les recherches sur le terrain, qui sont aussi importantes. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

Cet extrait traduit l'idée selon laquelle l'agent cherche à se construire une identité professionnelle de *chercheur* (nous verrons ce que cela signifie plus en détail dans la partie 3 de ce chapitre) et que, pour ce faire, il recherche à obtenir une reconnaissance scientifique. Mais, ne pouvant intégrer totalement l'Université - car il y a beaucoup de candidats et peu d'élus -, on comprend mieux pourquoi l'agent cherche à proposer de nouvelles normes des pratiques scientifiques (*cf.* chapitre 11) : ladite recherche « -action » ou recherche « appliquée » s'appuie sur le registre technique parce qu'elle valorise sa dimension de compétence technique ; la recherche « fondamentale » s'appuie sur le registre réputationnel parce qu'elle dévalorise l'agent qui est en recherche d'une simple reconnaissance sans l'objectif de faire bénéficier la collectivité de sa compétence. Malgré tout, ce qui est appelé « recherche scientifique » permet de valoriser la logique scientifique par le registre épistémique pour se positionner en tant que professionnel légitime dans la fabrique du PCI, c'est-à-dire obtenir le monopole des instruments d'objectivation.

Le cas de Vincent n'est pas unique. Comme évoqué dans le chapitre précédent, Margot a réalisé sa thèse de 2013 à 2019 en parallèle de son poste de responsable de l'inventaire du PCI à BCD. Depuis l'obtention de son doctorat, on remarque que cet agent fait apparaître plus fréquemment son attaché disciplinaire, à côté de l'intitulé de son poste. Dans ses articles académiques, dans des passages réflexifs, elle se nomme « l'ethnologue ». On peut donc penser que ce statut contribue aussi à sa légitimité professionnelle.

Dans l'exercice de la mise en fiche, Vincent, par le registre réputationnel, se met toutefois en défaut par rapport à son propre raisonnement et à sa maïeutique autour de sa position d'intermédiaire, qui demande plutôt à ne peut adopter une posture d'autorité intellectuelle.

Cécile, de son côté, se rattache principalement au registre pur, qui est peu compatible avec les registres technique et réputationnel. Pour elle, les valeurs de performance et de compétence sont des anti-valeurs alors qu'elles sont implicitement convoquées par Vincent pour justifier de sa bonne pratique scientifique, la science ne pouvant être synonyme d'efficacité sauf si elle se fait au service d'une *expertise*. Dès le départ de Vincent de l'organisme normand, Cécile a réorienté le projet de l'Ethnopôle sur la recherche en ethnologie (*cf.* chapitre 12).

2.3.2. L'expertise

Comme on l'a vu précédemment, la science est le fondement de l'expertise des agents-PCI : celle-ci subit ainsi le même traitement en tant que valeur-objet : elle est valorisante ou dévalorisante pour les agents, valorisée ou dévalorisée par eux. On se souvient du caractère sévèrement péjoratif que les agents normands assignent à l'expertise en lui attribuant une acception juridique (*cf.* chapitre 12). Dans ce cas, sa qualification prend appui sur les registres réputationnel et technique et les motifs sont identiques à ceux qui dévalorisent la science appliquée au PCI : les valeurs de performance et d'efficacité sont exacerbées en tant que valeurs contextuelles, dans la mesure où un expert est vu comme celui qui décide en fonction d'intérêts privés, politiques ou mercantiles, et se heurte aux registres épistémiques, éthiques et purs. Les agents convoquent ainsi les valeurs de la science : la mise en fiche doit être désintéressée sinon au service du savoir, au profit des *communautés* et dire le vrai des pratiques.

Ainsi, les agents bretons contournent cette qualification dévalorisante en proposant un nouveau régime d'expertise, qui n'est pas décisionnaire – alors même que, on l'a vu, l'expertise en sociologie n'est pas synonyme de décision. Il s'agit de proposer une expertise qui serait valorisante en matière de PCI, en tant que compétence ou savoir-faire technique et spécialisé.

Dans l'un de ses articles, à juste titre, un agent présente le « regard expert » comme celui des « professionnels du patrimoine », lesquels concernent, selon lui, le conservateur du patrimoine qui l'accompagne dans son enquête et elle-même en tant qu'agent-PCI :

« 3. Les regards « experts » des professionnels du patrimoine et leurs confrontations

[...] L'inscription de la date dans la dalle de ciment (figure 6 - à gauche) témoigne, quant à elle, des travaux réalisés par le comité dans les années 2000 avec la recette du pardon. Cette inscription "lapidaire" datée constitue pour les deux professionnels présents un outil de travail. Pour autant, nous ne nous en servons pas aux mêmes fins : pour le conservateur, elle lui permet de documenter l'histoire de la chapelle à travers les travaux réalisés "qui lui échappent" ; pour l'ethnologue, elle servira de "déclencheur" pour aborder, par la suite, en entretien avec les bénévoles du comité, la question des travaux réalisés [...]. Autant d'éléments qui permettront d'analyser le rôle et la relation entretenus par les bénévoles à l'objet patrimonial. Cette dimension "sociale" du patrimoine abordée en entretien échappe au conservateur du patrimoine. Sa relation à ce dernier est avec l'objet, tandis que la mienne est en lien avec les "gardiens" de l'objet. »²³

Remarquons que selon sa conception, c'est la professionnalité qui relève de l'expertise : ces acteurs sont « professionnels » parce qu'ils ont un « regard "expert" » sur les éléments. En d'autres termes, l'expertise conçue par l'agent-PCI est à comprendre selon une deuxième acception (la première étant celle d'un savoir-faire technique et spécialisé) : l'expertise est ce qui permet naturellement à l'agent de se concevoir comme « professionnel » en distinction des profanes (qu'elle nomme « les natifs »), elle attribue à l'agent une légitimation de sa compétence savante (*i.e.* aptitude reconnue d'une autorité dans un domaine spécifique), c'est-à-dire de son statut professionnel. Le tableau ci-dessous récapitule l'interprétation ainsi développée :

Tableau 11 - *Acceptions indigènes de l'expertise patrimoniale*

	Expertise indigène	Valorisations
Compétence technique	Un savoir-faire spécialisé dans le dispositif du PCI	Valorisant pour l'impératif participatif
Compétence savante	Un savoir savant qui désigne le patrimoine	Valorisant pour le statut professionnel

On comprend mieux dans quelle mesure, alors même que les agents se munissent de paravents contre l'expertise, ils la nourrissent d'autant plus : si l'expertise est une forme de haute professionnalité, les agents cherchent finalement à l'atteindre par des subterfuges qui donnent l'illusion d'un positionnement neutre. Mais la compétence savante de

²³ Nous n'indiquons pas la référence de cet article afin de préserver le plein anonymat de l'agent.

l'expertise est dévalorisante en ce qu'elle est conçue par les agents comme non-conforme à l'impératif participatif, car avoir un savoir sur le PCI, c'est avoir le pouvoir désigner ce qui fait PCI : c'est pourquoi l'expertise est considérée par les agents soit comme une compétence technique, soit comme une compétence savante de la méthodologie et non du PCI.

Peut-on penser que la position d'intermédiaire dans laquelle ils se placent est une stratégie de ceux-ci pour lutter contre la minoration de leur pouvoir dans la fabrique patrimoniale ? Cela ne se fait pas consciemment : ils répondent simplement à l'injonction de professionnalité venue des institutions tutélaires. Finalement, la fabrique du PCI apparaît comme le laboratoire de fabrication d'experts et de leur professionnalisation, c'est-à-dire de la reconnaissance et de la légitimation de la valeur de leur expertise en tant que compétence savante (une aptitude reconnue à l'autorité dans un domaine précis) s'appuyant sur un savoir scientifique et constitué sur le PCI et sur des compétences techniques sur le dispositif du PCI.

2.3.3. La compétence savante

Les agents sont donc pris entre différentes logiques, en fonction de ce que l'une ou l'autre participe d'une légitimation professionnelle. Concernant la logique institutionnelle, on comprend que tous les moyens sont bons pour alimenter et donner du crédit au dispositif-PCI, ce pour lequel ils travaillent et reçoivent un salaire, et parfois ce à partir de quoi ils ont bâti leur carrière professionnelle avant même d'être pris en tension entre ces différentes logiques.

Pour aller plus loin dans l'analyse, la professionnalisation des agents-PCI semble aussi pouvoir être analysée en tant qu'« objet-frontière ». Ils la conçoivent comme valorisante lorsqu'elle leur permet de s'établir comme acteurs légitimes de la fabrique du PCI alors même que l'impératif participatif pouvait délégitimer leur place initiale (*cf.* chapitre 1). Cette qualification positive s'appuie, ainsi, sur le registre réputationnel qui sert la logique institutionnelle (et permet la visibilité de relais régionaux de l'inventaire national) ; sur le registre éthique qui sert la logique éthique de l'impératif participatif (se faire l'intermédiaire de l'État auprès des habitants permet de leur donner du pouvoir d'agir dans la sauvegarde de leurs patrimoines de leur diversité) ; sur le registre épistémique (logique scientifique), où l'agent-PCI produit de la connaissance sur le PCI pour participer à sa sauvegarde ; sur le registre technique (logique professionnelle), où l'agent-PCI remplit sa mission de nourrir l'inventaire du PCI.

En parallèle, des agents démissionnaires, qui ont renoncé à cette professionnalisation, ou qui se positionnent en rupture vis-à-vis de ce mouvement, conçoivent leur professionnalisation comme dévalorisante lorsque les logiques institutionnelle et

professionnelle (registres réputationnel et technique) sont considérées comme prioritaires vis-à-vis de la logique éthique portée par le principe *participatif* (et l'auto-saisine).

Cette situation a donné lieu, en Bretagne, à des conflits entre agents, même s'ils sont moins explicites qu'en Normandie. En effet, Marie a quitté son poste de chargée de mission PCI à BCD ; si elle nous indique à plusieurs reprises qu'elle ne conserve aucune amertume vis-à-vis de ses anciens collègues et supérieurs, elle nous montre toutefois combien les agents se disputent la légitimité professionnelle :

« Je rentrais des archives sonores et vidéos sur le site Bazhvalan. Douze ans d'études pour rentrer des infos sur les sites Internet ! Je commençais à sombrer tranquillement dans la dépression. Tant qu'on me laissait aller sur le terrain, j'avais ces grandes respirations, au contact des gens... et quand tu m'enlèves ça, il reste que les dysfonctionnements. [...] Ils m'ont proposé de passer en CDI sur un mi-temps. J'étais la plus qualifiée en culture bretonne ! Eux n'étaient pas intégrés dans les réseaux culturels, et ils pouvaient faire des contresens. Xavier et Margot n'ont pas de légitimité sur ce terrain. Un gallo, qui a un réseau en Haute-Bretagne, et Margot, qui est renno-rennaise, ils ne parlent pas breton, eux ne pouvaient pas être plus éloignés de ce terrain. Mais ils y sont allés en ayant une énorme méconnaissance de la culture bretonne et de la culture associative. En fait, c'était un projet urbain, parachuté sur un territoire où le tissu est déjà très serré. On n'avait pas une méthodo' très claire : ils parlent de participation alors qu'en réalité, de la participation, y'en a quasiment pas eu. Le comité de pilotage, c'était déjà une énorme galère pour trouver une date, les gens n'étaient pas très présents et réactifs. [...]

J'avais l'impression d'être un peu une caution car je suis bretonnante, docteur, et, à chaque fois, mon réseau permettait d'aplanir un peu les choses. J'ai l'impression, voilà, de donner un saut de crédibilité à BCD.

- Oui, mais le fait d'être extérieurs et neutres vis-à-vis de la culture bretonne, était une stratégie dès la création de BCD, pour, justement, se distinguer des associations et proposer une approche moins militante mais plus neutre.

- Mais ils se tirent une balle dans le pied ! Ils voulaient des gens un peu neutres, mais tu peux avoir une posture scientifique, intelligente et objective et aussi avoir des idées. C'est absurde ! Je me suis retrouvée à défendre les langues dans une structure où la moitié des gens étaient contre. [...] Ça, ça permet de se justifier quand on ne connaît pas le terrain : j'ai une posture extérieure parce que je suis scientifique. La meilleure anthropologie, c'est quand on sait de quoi on parle. C'est juste un argument qui masque une posture d'outsider. Quand t'es militant tu ne deviens pas nœud-nœud ! »

Marie, anciennement chargée de mission PCI (BCD), 2021

Le passage souligné démontre la concurrence existant entre les agents, et l'enjeu existant autour d'une injonction au professionnalisme et de la légitimité de la compétence savante. On comprend ainsi que Marie ne conçoit pas la compétence savante dans la même acception juridique que Xavier et Margot, et appelle à la considérer comme légitime vis-à-vis des praticiens et de la reconnaissance que ces derniers pourraient attribuer à l'organisme breton. Selon Marie, le positionnement professionnel de neutralité jouerait,

ainsi, davantage en faveur des logiques institutionnelle et professionnelle qu'éthique (*i.e.* de l'impératif participatif). En effet, on peut rejoindre la conception de Marie en avançant que considérer la compétence savante comme celle qui détient le pouvoir, et donc la dévaloriser au profit de la logique éthique, conduit *de facto* les agents-PCI à rester dans la situation de dilemme dans laquelle ils sont pris (*cf.* chapitre 12) : travailler pour la fabrique patrimoniale n'est indéniablement pas neutre et prouver sa neutralité ne fait que dissimuler et renforcer sa position de décideur et ainsi fait croître la hiérarchie entre savants et praticiens.

L'importance que prennent ces querelles est d'autant plus exacerbée que l'enjeu est celui d'obtenir un monopole d'exercice professionnel dans la fabrique du PCI.

Notre analyse en termes de conflits de valeurs et de registres de valeurs a montré combien les agents, dans leurs pratiques professionnelles, sont influencés par leurs propres conceptions du PCI. L'irréductibilité du PCI en fait un « objet-frontière » ; son étroite association avec d'autres objets hétérogènes que sont la science et l'expertise en fait d'autant plus un objet de conflits et de jeux de pouvoir pour l'acquisition d'un monopole sur le marché de la fabrique du PCI, en vue d'une légitimité professionnelle. Autrement dit, il semble que la sauvegarde du PCI joue parfois un rôle mineur dans la fabrique du PCI face à la volonté de faire reconnaître leur professionnalité.

Mais celle-ci vise toutefois à favoriser la normalisation du PCI en tant que catégorie légitime dans l'appareil patrimonial : en effet, « la reconnaissance de la légitimité de l'expert est synonyme d'acceptation, par la *communauté* à laquelle il s'adresse, de critères qui fondent une norme qui dorénavant s'imposera à tous » (Bakouche, 2008 : p.24). Les divers subterfuges (*cf.* chapitre 12) et les ressorts axiologiques de la conquête d'une légitimation de leur place et de leur statut prouvent combien les agents-PCI sont soumis à l'instabilité de leur assise professionnelle à laquelle ils tentent de remédier.

Si l'hétérogénéité des conceptions et des valeurs des agents fait deviner la difficulté d'une normalisation de genre, on a vu tout au long de la présente recherche que les agents tendent à se constituer des espaces professionnels spécifiques au sein des organisations et de l'institution qui les emploient (*cf.* chapitres 2, 7, 9, 10 et 11). Il apparaît d'autant plus comme un « enjeu d'accéder à ce statut [expert], pour des acteurs multiples, aux formations et parcours contrastés, parfois en vue de pénétrer sur la scène du pouvoir » (*ibid.*) : en effet, les agents-PCI sont issus de trajectoires peu communes, ne se rattachant à aucune forme de profession stable et constituée. En quoi les agents-PCI œuvrent-ils en faveur de la constitution d'un nouveau genre professionnel ? C'est ce que nous allons étudier dans la dernière partie de ce chapitre.

3. Conquérir une légitimité professionnelle

Nous avons précédemment montré combien les agents-PCI se soumettent finalement au développement d'une expertise patrimoniale, par le truchement de la science, censée rendre plus pur, ou plus noble, ce savoir expert qu'ils cultivent mais n'assument que partiellement. Cette situation ambivalente relève d'une stratégie conduite au service d'un renforcement du pouvoir professionnel, d'une quête silencieuse de légitimité professionnelle à laquelle les agents-PCI se livrent. À partir de savoirs communs, ils tentent de se construire une identité et une culture partagées, alors même que le collectif que nous étudions est traversé par de nombreux paradoxes et tensions. Ils connaissent ainsi le même sort que les « experts de la participation » où il s'agit de « fonctionnaires [qui] doivent inventer leur métier, faiblement codifié, en investissant des missions fixées à partir d'objectifs flous. Les agents souffrent la plupart du temps d'un manque de reconnaissance et de définition de leur position au sein des administrations » (Mazeaud & Nonjon, 2018 : p.267).

Fondés sur des bases instables et peu définies, comment les agents-PCI renforcent-ils et affirment-ils leur professionnalité ? Qu'est-ce qui sert de ciment à la construction identitaire et culturelle de ce collectif ? Peut-on parler de groupe professionnel ?

Nous partirons d'abord de la description et de l'analyse des déterminants de gestation d'une identité collective (3.1.). Ensuite, nous verrons comment le rappel constant à la logique éthique rassemble et à la fois divise les agents (3.2.). Enfin, nous étudierons le contexte de mutations de paradigmes dans lesquels les professionnels du PCI s'inscrivent en faisant référence ou en se positionnant en concurrence avec des standards professionnels (3.3.).

3.1. La fabrique du PCI : une profession en voie de constitution ?

La sociologie des professions nous dote depuis 2015 d'une théorie de la profession plus stable que les décennies précédentes. Face au flou définitionnel qui entoure la notion en France, il est difficile de disposer d'un schéma-type qui permet de conclure à une professionnalisation ou à une profession dans le cadre du PCI. Dubar et Tripier (2018 : p.9) proposent de la « repérer » à travers quatre « univers de signification », c'est-à-dire quatre « types d'usage du terme » :

- Sens 1 : « une déclaration qui s'énonce publiquement et qui comme la vocation, est liée à des croyances idéologico-religieuses » ;
- Sens 2 : « le travail que l'on fait, l'emploi que l'on occupe, dès lors qu'il permet d'en vivre grâce à un revenu » ;
- Sens 3 : un « ensemble des personnes exerçant un même métier » ; *i.e.* le sens du terme profession est proche de celui de corporation ou de groupe professionnel désignant

l'ensemble de ceux qui ont le même « nom de métier » ou le même statut professionnel. [...] La profession (sens 3) est donc l'ensemble des personnes désignées (et se désignant) par le même nom de métier au sens large d'activité semblable » ;

- Sens 4 : « La profession [...] est une fonction, une compétence reconnue au sein d'une organisation [...] ».

On peut aisément répondre aux sens 1 et sens 4 : les agents-PCI bretons et normands se rejoignent autour de la vocation de leur activité (l'inventaire du PCI) ; de plus, cette dernière semble être une fonction reconnue au sein des organismes ou au niveau de l'inventaire national, mais peut-être un peu moins au niveau régional (cf. partie 1 de cette recherche). Les autres sens sont plus difficilement observables, mais on constate des tentatives successives d'y répondre, à travers les formations, les parcours et les statuts des agents, qui restent hétérogènes et ne représentent pas une profession reconnue. Comme on l'a vu dans le chapitre 1, les agents-PCI n'appuient pas leur activité sur un texte fondateur qui définirait leur *profession* alors qu'ils désignent leur activité comme une « profession ». Sur quoi s'appuie-t-elle ?

3.3.1. Trajectoires professionnelles d'agents-PCI

Si l'on regarde du côté des diplômés²⁴, il n'existe pas d'école dédiée au traitement du PCI : il existe aujourd'hui, en 2022, des formations universitaires autour du traitement du PCI, surtout en Master. Mais, à l'époque où nos enquêtés étaient en études, elles n'existaient pas. Toutefois, tous sont diplômés au moins d'un Master (Bac+5). Lors de ma présence en tant qu'agent-PCI (2015-2019), trois étaient déjà docteurs (Xavier, Marie et Alexandra) et trois autres étaient en cours de doctorat (Vincent et Margot ont soutenu en 2019). Tous les agents s'appuient donc sur une formation initiale théorique, marquée par la recherche universitaire, mais issue de diverses disciplines : géographie sociale, sociologie, ethnologie, psychologie. Deux autres agents auraient souhaité réaliser une thèse plus tôt, en histoire et en ethnologie ; ils ont tous deux exprimé plusieurs fois leur regret de n'avoir pu bénéficier d'un dispositif leur permettant d'avoir une activité rémunérée en faisant une thèse, mais ne poursuivent plus cet enjeu aujourd'hui.

Le poids de l'ethnologie comme discipline de référence est notable : quatre agents sur dix se réclament en être issus. Il l'est d'autant plus que deux des agents présents à des postes de « responsables » (responsable de l'inventaire du PCI à BCD, responsable de l'Ethnopôle à l'EPCC-LFPN), dits *ethnologues*²⁵, lorsqu'ils sont en position de recruteurs, préfèrent choisir des candidats non forcément issus des milieux de l'ethnologie ou de la recherche

²⁴ Les conservateurs-restaurateurs...

²⁵ La question de l'auto-désignation en tant qu'« ethnologue » (ou concernant toute autre discipline) se pose également lorsque les agents ne font pas de distinction entre les diplômés (niveau Master ou niveau doctorat).

ethnologique : l'ethnologie est considérée comme la discipline de référence, étant celle qui permet d'encadrer et de former les autres agents-PCI à la fiche-PCI et au *terrain*. Pour Margot, en effet, nul besoin de former Marie à la réalisation d'une fiche d'inventaire, puisqu'elle a « été formée à l'enquête ethno' », contrairement à Laurent, qui est praticien et chargé de mission (*cf.* entretien avec Margot, 2020). Ajoutons à cela qu'il ne s'agit pas d'avoir une formation théorique sur des éléments de PCI : les agents-PCI sont davantage recrutés pour leur formation méthodologique.

La formation n'apparaît donc pas comme un paramètre décisif de la constitution d'un collectif professionnel. Toutefois, on remarque que l'homogénéité se situe dans l'hétérogénéité, selon une double perspective. D'une part, le parcours universitaire de chacun des agents est composite – et mon propre cas en est un exemple (*cf.* introduction générale). Prenons les cas suivants, à titres d'exemples : Margot a fait une Licence de « sociologie parcours ethnologie », puis un Master professionnel « Culture et patrimoine », et un Master de recherche en sociologie-ethnologie, et enfin, un doctorat en ethnologie sur la candidature du *Fest-noz* à l'Unesco ; Vincent, après une licence de géographie, s'est dirigé vers un Master « Aménagement du territoire et transports », puis a réalisé une thèse en géographie sociale, sur le PCI comme résilience ; quant à Pauline, elle est diplômée d'un Master de l'IEP, a réalisé un Master d'histoire, puis un Master professionnel « Développement culturel et valorisation des patrimoines » en alternance avec BCD.

D'autre part, les agents-PCI se rejoignent sur un paramètre important : la spécificité de savoir croiser théorie et pratique. La formation initiale importe peu par rapport à l'expérience et à l'approche scientifique. Margot fut embauchée à BCD parce qu'elle réalisait sa thèse sur un sujet connexe et bénéficiait d'un stage à Dastum. De mon côté, je fus embauchée à l'EPCC-LFPN, non à partir de mon CV, mais à partir mon projet de recherche (*cf.* introduction générale) qui présentait l'opportunité d'un partenariat avec la Bretagne. Particulièrement en Normandie, c'est l'expérience du *terrain* et d'une *recherche* en dehors de l'Université qui se présentent comme une condition d'embauche. Pour Vincent, c'est ce qui lui a permis d'intégrer l'EPCC-LFPN après dix ans de missions pour la DRAC de Haute-Normandie en tant qu'indépendant, répondant à des appels d'offres sur des missions de « recherche » commanditées par des acteurs à la fois académiques et institutionnels :

« Et en 2009, quand il a fallu trouver quelqu'un pour les fiches d'inventaire pour les premières campagnes, Marc avait candidaté au sujet des arbres et s'était dit : "Voilà, y'a Vincent qui pourrait faire l'affaire sur ce sujet". Et Philippe, à ce moment-là, on s'est vraiment rencontrés en direct. [...] Les fiches sur les arbres, c'était en 2009. En 2010, c'était mon travail sur Gonfreville, sur une cité ouvrière. Après, j'étais sur l'hôpital psychiatrique d'Évreux. Après, j'ai été sur le paysage végétal sur la basse vallée de la Seine. Après, après j'ai été sur Trélazé, à côté d'Angers, sur la manufacture d'allumettes. Trélazé c'était avec l'OPCI, j'étais en contact avec l'OPCI depuis 2010, 2012.

[...] Donc Marc je l'ai rencontré en réunion de labo', il m'a dit : "J'ai bien aimé ce que vous faites", et il m'a recontacté dans la foulée, donc à partir de là je suis devenu parachutiste de l'ethno de la DRAC Haute-Normandie. Et ça, ça a duré dix ans, pratiquement. [...] Parce qu'en fait ce pb de ce Marc dans la DRAC c'est qu'il a un tout petit budget, qu'il est tout seul, qu'il est sur une dimension de couvrir tout le territoire, donc évidemment, il ne peut pas faire de terrain, donc il a aussi besoin d'une force de projection, et puis comme il a tout petit budget, il a aussi besoin que les projets soient multi-partenariaux pour ramener des sous à droite, à gauche, donc finalement il faut une force de projection sur le terrain. »

Vincent, directeur de recherche (OPCI-Ethnodoc), ancien responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

On comprend mieux la capacité de Vincent à pouvoir « changer de terrain », à faire montre de « pluridisciplinarité » et à être « tout-terrain » (cf. entretiens) : ce fut d'ailleurs une demande de l'EPCC-LFPN lors du recrutement en 2013, à la place d'une ethnologue qui ne souhaitait pas faire du PCI et aux côtés de Cécile qui se montrait sceptique. Cécile, de son côté, après avoir travaillé sur les tziganes pour son Master d'ethnologie, a enchaîné plusieurs « petits contrats de recherche » sur des missions du même ordre :

« [...] j'ai eu aussi une allocation de recherche, c'est comme ça que je suis arrivée au CRÉCET, j'ai eu un an d'allocation de recherche. C'était la mission ethno à l'époque, je crois qu'il n'y avait pas la notion de patrimoine. Et donc c'était le CRÉCET qui gérait ça, qui gérait ces financements. [...] j'ai atterri au CRÉCET, pour faire des choses très différentes, pour travailler sur les jardins aux pieds des immeubles, mon premier travail c'était ça.

- C'était des enquêtes ethnos ?

- Je les ai transformées comme telles ! Ce n'était pas ce qui était demandé, mais moi, j'arrivais avec mes outils. Il s'appelait « centre régional de culture ethnologique technique », donc dans la mesure où y'avait de l'ethnologie dedans, j'ai amené de l'ethnologie. [...] j'ai travaillé assez rapidement sur le port, qui est un projet qui est né sans moi, c'était la volonté du musée de Normandie, et du CRÉCET, avec un projet de restitution muséographique et publication, donc c'était un peu fléché. [...] Philippe m'a embauchée pour faire l'histoire... euh non : la mémoire du port de Caen ! [rires] Et c'est resté comme ça très longtemps, le titre sur les serveurs, que je n'osais pas changer mais qui m'horripilait, c'était "Mémoires de port" [rires]. J'en pouvais plus d'avoir "Mémoires de port", je disais à Philippe : "Jamais je ne ferai mémoire de port, je suis pas historienne, et regardez la richesse de ce qui se passe..." [...] Alors, j'ai eu du bol, y'avait la plus vieille DRAC de France, qui vivait ses derniers moments de travail, et donc voilà je lui ai dit : "Y'a une urgence à faire du terrain, alors laissez-moi faire du terrain, même si c'est la phase de pré-étude, on va faire du terrain". [...] Je suis rentrée au CRÉCET, mais ça m'a aussi permis de travailler au Havre, sur la mémoire des ateliers-chantiers du Havre. En même temps, y'avait des ateliers qui étaient encore bien vivants, donc j'ai fait une prolongation sur une entreprise qui était encore en activité. Et puis travailler sur la mémoire des femmes de Terre-Neuvas à Fécamp, et puis l'exposition au musée de Normandie. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2020

On retrouve, dans cet extrait d'entretien, l'idée que Philippe, dans ses premières décennies de direction, n'était pas complètement favorable à la recherche et à l'approche ethnologique. Ainsi, Vincent et Cécile ont eux-mêmes amené leur discipline issue de leur formation initiale au sein de l'organisme.

La conclusion que l'on tire de ces constats est la suivante : si le PCI n'est pas l'objet dès l'origine du parcours des agents, celui-ci les conduit à prendre le PCI comme le sujet d'une importante réflexivité, d'où naît leur ambition de neutralité. La présente recherche en est un exemple patent. En outre, le PCI est vu comme l'indice de phénomènes de résilience pour Vincent. Margot s'était intéressée à la notion de tradition et aux « formes de recours au passé », la « construction de la tradition » et du patrimoine dès la licence. Originnaire d'Amiens mais attachée à la Bretagne par son histoire familiale, elle avait pu « déconstruire son rapport à la Bretagne romantique » en étudiant la construction d'« une série de traditions qui étaient pour [elle] des représentations de la tradition bretonne » (cf. entretien). On comprend, ainsi, que le PCI est parfois moins une cause à défendre qu'un objet de réflexivité ; voire, car il est légitime de se questionner à ce sujet, une simple activité professionnelle, un débouché, ce qui fragiliserait ainsi l'idée que les agents constituent un groupe professionnel.

De ces constats, nous tirons plusieurs analyses. Premièrement, les déterminants traditionnels (diplôme, formation, expérience) d'une profession sont très hétérogènes dans le cas de la fabrique du PCI et c'est justement ce qui fait la spécificité du champ d'activité du PCI. C'est certainement, toutefois, ce qui fait sa fragilité et donne à voir des stratégies aléatoires de renforcement du statut professionnel. Deuxièmement, les agents reconnaissent et revendiquent leurs complémentarités : l'homogénéité à l'origine d'une construction identitaire se manifeste par l'hétérogénéité des trajectoires et des expériences ; c'est peut-être ce qui fait la spécificité de la construction collective d'une identité professionnelle de l'agent-PCI. Troisièmement, cette hétérogénéité des trajectoires traduit l'idée que, dès l'origine, d'une part, les agents n'ont pas porté leur carrière professionnelle respective sur un engagement explicitement en faveur des valeurs de la démocratie participative et de la démocratie culturelle ; d'autre part, il existe un rapport ambivalent au PCI, qui mènerait à considérer le PCI comme un objet de professionnalité plutôt que comme une cause à défendre (ce que nous approfondirons dans la sous-partie 3.2.). Quoi qu'il en soit, cette mosaïque de paramètres s'illustre également à travers la grande diversité des statuts et fonctions de cette *profession*.

3.3.2. Déclaration, emploi, métier : une diversité déconcertante

Les agents-PCI sont en majorité salariés, mais n'ont pas tous le même statut : les Normands sont dans un établissement public, alors que les Bretons ont l'autonomie associative. Ainsi, en Normandie, l'EPCC-LFPN étant un établissement public, il confère aux agents un statut analogue. Le CRÉCET, lors de son passage en établissement public, a

permis aux agents de devenir contractuels de la Fonction publique territoriale : devenir titulaires les aurait obligés à passer le concours et leur rémunération n'aurait ainsi pas pris en compte leurs années d'expériences passées.

Les agents sont donc contractuels, catégorie A, intitulé « Attaché territorial à la conservation du patrimoine ». Ce statut n'est pas en accord avec la notion de sauvegarde et plus généralement de PCI. On y retrouve, ainsi, la même problématique rencontrée par les ethnologues (cf. chapitre 2) : l'absence d'un statut dédié au PCI participe au flou de l'activité en tant que profession. En outre, le statut ne diffère pas en fonction de la position hiérarchique : tous les agents (même le directeur) ont le même statut, ce qui ne simplifie pas le partage des rôles et génère des tensions (cf. chapitre 3). L'intitulé de leur poste est « chargé de mission », sans spécification.

Dans le but, justement, de laisser les agents autonomes, les agents normands sont laissés libres de reformuler leur poste respectif et n'ont pas de fiches de poste. Cela donne à voir des intitulés de poste divers et variés, qui changent en fonction des interlocuteurs. Vincent, attaché territorial à la conservation du patrimoine, se dit « géographe social, chargé de recherche et de valorisation du PCI » dans la signature de ses emails. Au quotidien, il se dit également « chercheur » ou « ethnologue » ; il est aussi arrivé qu'il se dise « ethno-géographe » ; enfin, il se spécifie comme « responsable de l'axe "PCI et territoires" ». Cécile, de son côté, ne se présente pas comme « responsable de l'axe "Identités professionnelles" » mais comme « ethnologue » - malgré le fait qu'elle spécifiait souvent ne pas se sentir légitime à s'auto-désigner *ethnologue*, ne faisant plus de *terrain*. Alors responsable de l'Ethnopôle, elle ne se dit officiellement « responsable » ou « cheffe » que depuis récemment. Pauline, qui remplace Vincent depuis 2020, se présente, quant à elle, comme « chargée de mission patrimoines immatériel et ethnologique » : notons la résurgence de la mention « ethnologie » ; c'est justement sur ce titre que Vincent fut engagé en 2013, avant de modifier l'intitulé. Ainsi, la *profession* de la fabrique du PCI tend à se définir plus individuellement que collectivement. Ce flou participerait-il à la flexibilité nécessaire à la définition de sujets aussi divers que peuvent l'être des éléments de PCI ? La situation semble être analogue à celle décrite par A. Mazeaud et N. Monjon à propos des « professionnels de la participation » :

« En même temps, on peut se demander dans quelle mesure le manque de visibilité et de clarté de leurs missions n'est pas aussi une condition de leur existence et de leur capacité à pouvoir tordre la commande. »²⁶

En Bretagne, la situation est moins complexe : les agents n'ont pas de statuts liés à la conservation du patrimoine, puisqu'il s'agit d'une association. Chaque agent a un poste, ainsi qu'une fiche de poste qui définit clairement son rôle. Notons toutefois qu'il existe

²⁶ Cf. : Nonjon, 2003 : p.163.

une hiérarchie implicite entre la responsable de l'Inventaire permanent du PCI et de la diversité culturelle et les « chargés de mission sur le patrimoine culturel immatériel ». Les agents n'affichent pas leur statut d'« ethnologues » par écrit mais se présentent toutefois de la sorte, y compris lors de conférences.

Notons ainsi que les statuts ne suivent pas les spécialisations, ce que les agents présentent plutôt dans leur intitulé de poste. Malgré cette diversité, les postes relèvent généralement d'une gestion proche de l'Université. Les postes normands et bretons sont sujets à une relative autonomie : si la convention collective engage à respecter l'exercice de trente-neuf heures par semaine, les agents décident eux-mêmes de leurs horaires, du fait de leurs déplacements sur le terrain. Ils ne sont donc pas contraints à être présents chaque jour au bureau, d'autant qu'il est aussi une pratique commune de se rendre à la bibliothèque ou à l'Université pour réaliser ses travaux de *recherche*. Ces postes, s'ils ne sont pas identifiés officiellement comme tels, sont présentés par les agents comme « assimilés cadre » : l'autonomie vis-à-vis du temps de travail et des choix stratégiques est donc un des traits de ce niveau hiérarchique. Lorsque cette autonomie est contrainte, les agents décident alors de passer à un statut indépendant, comme ce fut le cas pour trois des agents de notre étude.

Pour conclure, la *profession* de la fabrique du PCI se traduit difficilement selon les deuxième et troisième sens proposés par Dubar et Tripier : la classification en tant qu'emploi pourrait être « chargé de mission » (sens 2) mais cela semble être une catégorie qui ne renvoie à aucune catégorie stable dans le monde professionnel et elle est parfois remplacée par l'intitulé de leur discipline de formation ; les agents se déclarent surtout à partir de leur fonction (sens 4) (« chargé de recherche et de valorisation », « responsable de l'Ethnopôle », etc.) qui peut recouvrir différentes réalités et parfois même est différemment décrite par un même agent en fonction de ses interlocuteurs. Mais la multiplicité des désignations montre la volonté implicite de rentrer dans l'une ou l'autre de ces catégories et prouve d'autant plus la recherche de légitimité professionnelle.

Par conséquent, peu d'éléments nous permettent de conclure à une homogénéité et à la stabilité d'une identité contribuant à la constitution d'un groupe professionnel ou d'une profession. Mais c'est peut-être à partir de la distinction d'avec les autres acteurs professionnels du patrimoine que les agents-PCI donnent à voir l'existence, tout de même, d'un collectif de genre professionnel.

3.1.3. Les agents-PCI et les autres

Les déterminants professionnels des agents-PCI les plus visibles se situent dans leurs rapports aux autres agents patrimoniaux : d'une part, ceux du DPRPS, vis-à-vis desquels ils tentent d'exprimer leur parenté et, d'autre part, ceux du patrimoine culturel matériel à l'égard desquels ils tentent de s'établir professionnellement.

Dans la sociologie des professions, souvent, l'État est étudié comme le déterminant majeur de la professionnalisation (Bajard, Crunel & al., 2018 ; Le Bianic & Vion, 2008). Mais les agents-PCI entretiennent, avec l'État, un rapport équivoque. En effet, d'une part, il ne s'agit pas d'une *profession* que l'État aurait créée et même, si l'on en croit la communication de l'appel à projets diffusé par le DPRPS, les praticiens sont eux-mêmes invités à réaliser des fiches : il en va de l'esprit Unesco de se montrer humble et de laisser le premier rôle aux *communautés*, ce sur quoi le DPRPS communique ; sinon, c'est la capacité de *recherche* qui est explicitement attendue en ce qui concerne les agents-PCI. Ainsi, on croirait à la pleine autonomie professionnelle pour les agents qui ne dépendent pas d'une « gouvernance extra-professionnelle » (Vezinat, 2016 : p.112) : les agents-PCI ne dépendent que de leur propre initiative et non d'une instance étatique, ils « s'auto-régulent et fixent eux-mêmes les conditions de leur activité » (*ibid.*).

D'autre part, pourtant, les agents étatiques du DPRPS, se rendent tout au long de l'année et dans toute la France, dans les divers organismes qui se mobilisent dans le dispositif-PCI, pour présenter l'inventaire national, ou parfois rencontrer les porteurs de projets et éclairer sur des enjeux ou appuyer l'initiative : ce fut le cas, plusieurs fois, en Normandie, dans le cadre de la fiche-camembert, puis à l'occasion des événements de l'EPCC-LFPN (séminaires, colloques). Chaque année, les agents sont invités à se rendre à tous les événements organisés ou co-organisés avec le DPRPS, et parfois même, ils sont logés et se restaurent à leurs propres frais, en compagnie privilégiée des agents étatiques qu'ils tutoient et appellent par leurs prénoms. Non pas que ces agents étatiques visent à opérer un contrôle sur l'activité des agents-PCI, mais plutôt à les aiguiller, même à les accompagner – pour reprendre pour nous le terme indigène – et à entretenir un esprit de réseau entre agents-PCI des différentes régions.

Ainsi, les agents y voient une reconnaissance de leur travail et de leur compétence professionnelle, pour laquelle ils ne fournissent pas davantage d'efforts, mais qui leur semble naturelle de leur point de vue : ils se disent, parfois, les « relais de l'inventaire national du PCI », se considèrent comme les porte-paroles du dispositif étatique en Région. En réalité, ce sont les agents régionaux qui cherchent à établir avec les agents du DPRPS une « co-production de standards » pour construire une unité (Mazeaud & Nonjon, 2018 : p.313). En effet, le DPRPS offre un cadre pour la socialisation intra-professionnelle des agents-PCI avec ses colloques annuels. Lors des colloques annuels du DPRPS, les agents participant à la campagne d'inventaire en cours y restituent leurs fiches, et « la diversité des expériences est à la fois savamment rappelée et unifiée dans les références à la difficulté » (*ibid.* : p.316) : l'hétérogénéité des approches permet de faire se croiser des problématiques éprouvées communément, où les agents du DPRPS apparaissent comme des guides. Prenons l'exemple de la définition de la *communauté*, vue dans le chapitre 10.

En Normandie particulièrement, ils valorisent dès qu'ils le peuvent ce lien privilégié : Vincent parle souvent du fait d'être « missionné par le DPRPS ». En effet, s'il n'existe aucune relation conventionnelle de subordination entre les agents le DPRPS (sauf dans le cas du réseau Ethnopôle, qui fut toutefois en sommeil depuis quelques années et se trouve à cheval entre PCI et patrimoine ethnologique), on se sent investi d'une mission d'ampleur nationale, d'importance capitale, visant à transformer les mentalités liées au patrimoine.

Pourtant, les agents-PCI se montrent quotidiennement en quête de légitimité institutionnelle (cf. chapitres 2 et 3) : à l'échelon de la Région, que ce soit en Bretagne ou en Normandie, la reconnaissance étatique semble peu importer aux tutelles financières. Ce sont les conseils régionaux qui exercent – ou tentent d'exercer – un contrôle sur l'exercice professionnel des agents-PCI. La montée en puissance de la mainmise régionale corrobore avec le renforcement de leur pouvoir d'autonomie et de leurs compétences depuis les dernières décennies, avec la décentralisation. Les attentes sont limpides : être professionnels comme synonyme de non-amateurs et neutres (en Bretagne), et comme synonyme d'opérationnalité et d'expertise plus technique que savante (en Normandie), ce qui ne va pas forcément dans le sens de la politique développée par le DPRPS, qui vise essentiellement la *recherche ethnologique*. Cela rend potentiellement leur légitimation vulnérable, dans la mesure où le seul lien qu'ils entretiennent avec le DPRPS n'est pas officiel, ni véritablement formalisé : finalement, ils n'existent pas grâce à l'État et leur pleine autonomie trouble leur assise professionnelle. Les agents-PCI sont donc conduits à faire des choix et à se positionner : à choisir, l'encadrement de leur profession se situe plutôt du côté de leurs tutelles régionales. Toutefois, du côté normand, on voit que les agents persèverent dans leur lien avec le DPRPS : maintenir son intégration dans le réseau Ethnopôles apparaît comme un « dispositif de certification des pratiques » de recherche patrimoniale (Mazeaud & Nonjon, 2018, p. 165), permettant de nourrir leur quête de différenciation vis-à-vis des agents-PCM intégrés, justement, au sein des services de la Région Normandie (cf. chapitre 3).

Dans ce contexte, on comprend mieux la nécessité, pour les agents-PCI, de développer leur expertise comme compétence professionnelle pour exister. Enfin, face à l'absence ou à l'instabilité du cadre institutionnel de la *profession*, on peut se demander dans quelle mesure la professionnalisation ne serait pas une forme d'organisation sociale, ce que Dubar et Tripier identifient comme l'un des enjeux des professions et de ce que Durkheim nomme les « corps intermédiaires ». En effet, les agents n'ont d'autre type d'organisation que leurs propres organismes de rattachement, eux-mêmes mis sur la sellette, car n'étant pas constitués en association.

La deuxième caractéristique de la constitution des agents-PCI en collectif professionnel est la thématique des conflits, laquelle, nous l'avons vu tout au long de cette recherche, est régulièrement présente. Pour reprendre un vocabulaire sociologique, nous les caractériserons plutôt de luttes intra-organisationnelles (parce qu'elles ont lieu au sein des

organismes, entre agents-PCI) et inter-organisationnelles (parce qu'elles sont dirigées par les agents-PCI contre d'autres catégories d'acteurs).

En effet, les agents qui quittent le dispositif-PCI, suite à des désaccords générés par des conflits de registres de valeurs, fragilisent le groupe professionnel en même temps qu'ils le livrent à des recompositions qui participent à le construire : prenons comme exemple, le cas normand, où, suite au départ successif de Vincent de l'EPCC-LFPN puis de l'OPCI-Ethnodoc, les autres agents, parfois aux conceptions opposées, se retrouvent pour donner une même direction à l'organisme : la recherche ethnologique. En outre, le départ de Marie de BCD permet de définir de nouveaux postes de « chargés de mission PCI » qui répondront plus favorablement à la ligne que proposent les agents situés aux postes de responsables. Enfin, les agents normands, à partir de 2020, reviennent à la valorisation de la recherche ethnologique pour traiter du patrimoine, comme une « stratégie de démarcation » (Nonjon, 2010) : les agents-chercheurs attendent de la présente recherche un moyen de révéler l'aliénation et les paradoxes éthiques que provoque la notion de PCI et se positionnent contre les agents qui développent leur expertise comme professionnalité. Ces agents appellent à se rassembler pour dénoncer ce dysfonctionnement :

« On réfléchit à un article sur l'instrumentalisation politique des collaborations de recherche. La vraie question, c'est la question du politique dans les collaborations de recherche ! [...] C'est vraiment intéressant, il faudra réfléchir à un moyen de valoriser ensemble ces réflexions... »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2019

En outre, les luttes inter-organisationnelles ne sont pas des conditions de la constitution du groupe professionnel, mais elles activent la dynamique. On a vu, dans le chapitre 8, consacré à l'inventaire *participatif* breton, que les agents-PCI et les agents de la collectivité territoriale avec lesquels ils ont collaboré se sont fortement opposés les uns aux autres sur les conceptions de la *participation*, ce qui a eu le bénéfice de renforcer l'esprit de groupe par l'alliance entre Xavier et Margot, et les valeurs qu'ils attribuent à la notion de *participation*, à partir de laquelle ils développent, ensuite, leur compétence professionnelle et proposent leurs services en *accompagnement*. Par ailleurs, être professionnel est un moyen de lutter collectivement contre l'emprise potentielle des associatifs, bénévoles et militants, sur le traitement du PCI.

Ces luttes interprofessionnelles entre catégories d'acteurs sont aussi suivies d'alliances, permettant de se livrer à un travail de « monstration » (Mazeaud & Nonjon, 2018 : p.292) d'une unité identitaire des agents-PCI vis-à-vis des agents-PCM. Prenons le cas de l'opposition initiale existant entre les agents-PCI et les agents-PCM, surtout en Bretagne, autour de la légitimité et du monopole de la mission d'inventaire (cf. chapitre 3). Si les agents-PCM prennent soin de s'en distinguer, selon un regard critique de leurs pratiques de participation et de leur appropriation de la notion de PCI, ils finissent par collaborer

- 926 -

avec eux. Léonie Hénaut observe une situation analogue entre conservateurs et restaurateurs (2011) et s'appuie, pour le démontrer, sur le concept de « dominance structurelle » développé par Eliot Freidson (1970) :

« [...] ce concept désigne un état de la relation entre professionnels - ou groupes professionnels - qui coopèrent pour l'accomplissement d'une tâche sociale tout en étant en concurrence pour le contrôle de cette tâche. Dans ce contexte, la position de dominance est celle du groupe qui détient un ascendant lui permettant de contrôler et d'orienter l'activité de ses partenaires et rivaux potentiels. La dominance des conservateurs est ici structurelle : elle s'exerce à travers le contrôle des structures de formation, de sélection et de définition de l'activité des restaurateurs et des régisseurs. »²⁷

La dominance qu'exercent les agents-PCI sur les agents-PCM est plutôt épistémique : la définition de la notion de PCI. On peut y voir une situation analogue dans le cadre de sa collaboration avec un associatif et praticien, Laurent, pour la mise en fiche, où la dominance est celle de la formation.

Ainsi, le recours à la science peut être envisagé comme un marqueur identitaire vis-à-vis de ces agents, mais surtout des autres acteurs professionnels du patrimoine et de la culture. L'organisation de « séminaires » et de « colloques », sur un format proche de celui de l'Université, où des acteurs très divers sont invités à contribuer (chercheurs universitaires de diverses disciplines, élus, acteurs professionnels, associatifs) nous apparaît comme un travail de « monstration » de l'identité des agents-PCI, permettant de valoriser leur unité et leur statut professionnel. Ainsi, leur quête de différenciation vis-à-vis d'autres acteurs professionnels ou concernés par le PCI, qui sont à même de participer à leur reconnaissance institutionnelle, scientifique et professionnelle, passe moins par des conflits que par des alliances.

Mais ces alliances se réalisent sur un fond de délégitimation des pratiques et normes historiquement installées, perçues comme le traitement d'une réalité patrimoniale partielle. On y reconnaît le même schéma qu'exposé par Alice Mazeaud et Magali Nonjon (2018) à propos des « professionnels de la participation », dont l'identité professionnelle se construit « contre l'administration classique » perçue « comme enferm[e]s dans leurs routines bureaucratiques » (*ibid.* : p.300). Les agents-PCI, quant à eux, considèrent les agents-PCM comme enfermés dans une vision étroite du patrimoine. De cette façon, il s'agit de « redéfinir les normes et les pratiques légitimes au sein des administrations territoriales » (Mazeaud, 2012 : p.50).

Mais cette dominance professionnelle est trouble, parce qu'elle repose pourtant sur des tentatives des agents-PCI d'imiter les conservateurs, un groupe professionnel bien plus

²⁷ Hénaut, 2011 : p.75.

constitué que les agents-PCI et c'est sur quoi se développe la professionnalisation des agents-PCI. C'est d'ailleurs le DPRPS lui-même qui le dit, prennent modèle sur agents-PCM : le système d'identification par des fiches, réalisées selon par experts, selon une méthode dite scientifique. Les agents-PCI les voient d'ailleurs comme leurs homologues du côté PCM. Léonie Hénaut étudie le travail d'imitation qu'opèrent les conservateurs de groupes professionnels existants (2011, p.82), « considérés comme plus organisés et plus prestigieux ».

Somme toute, les déterminants de la professionnalisation des agents-PCI sont nombreux mais équivoques : si des éléments donnent à voir une ambition identitaire, ils ne permettent pas de constituer une identité collective propre. La stratégie de « donner à voir son unité malgré la diversité (Mazeaud & Nonjon, 2018 : p.156) alimente une image plus qu'un fondement. Mais elle répond à deux des trois enjeux identifiés par Dubar et Tripier (2015) pour les professions : d'une part, l'enjeu politique, en constituant l'activité professionnelle du PCI comme une organisation sociale, à travers le déclaratif ; d'autre part, la tentative de structuration d'un marché fermé et assurant leur monopole. Si ces paramètres semblent être au stade de la gestation, penchons-nous, à présent, sur le troisième enjeu, qui concerne l'adhésion à une éthique à une culture commune, constitutive d'une professionnalité collective.

3.2. De la passion à la démission : l'affirmation de positionnements professionnels

Valoriser et renforcer son statut professionnel vis-à-vis des pairs patrimoniaux revient finalement à imposer le PCI comme catégorie légitime du patrimoine culturel. Cela donne à voir une convergence des objectifs et participe à construire une identité collective. Si la notion de PCI porte une dimension éthique d'importance, uniformément véhiculée par les agents-PCI comme marqueur d'une culture professionnelle et répondant au troisième enjeu des professions identifié par Dubar et Tripier (3.2.1.), nous verrons qu'ils se divisent sur la finalité du dispositif-PCI (3.2.2.) et que, face aux nombreux paradoxes qui le traversent, certains choisissent de défendre le PCI comme opportunité professionnelle plutôt que comme objet de valeurs éthiques (3.2.3.).

3.2.1. Les prémices d'une culture professionnelle ?

Souvent, l'activité que les agents exercent sont évoqués par eux comme une qualité :

« [...] six ans plus tard, je commençais un peu à me fatiguer, je me disais : "Ça va durer combien de temps ?" C'est vraiment 2010 2011 je me suis dit : "Bon, je persévère parce que j'aime ce travail et ça vaut le coup, mais faut pas que ça dure encore des années." »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires à l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

« Moi, ce que j'aime bien, c'est que ça m'a permis d'approfondir la relation que les bénévoles ont à leur chapelle, le positionnement des élus, et le positionnement des experts du patrimoine avec le conservateur du patrimoine. Parce que comme j'arrivais dans un monde que je ne connaissais pas, comprendre qui sont les acteurs, c'est bien, mais comprendre comment ils se positionnent, pourquoi ils ont cette réaction et quelle relation, on en revient toujours à ce qu'ils entretiennent, ça m'a directement nourrie au quotidien. Et ce qui manque dans cet article, une figure qui manque, c'est celle du prêtre. Ouh, là aussi, j'aurais beaucoup aimé, alors faute de temps parce qu'on avait une échéance pour une revue, mais ça, c'est quelque chose qu'il faut que je poursuive, c'est comment les différents prêtres peuvent être amenés à se positionner en fonction de leur parcours, là où ils ont fait leur séminaire. Enfin voilà, je commence à me rendre compte qu'il y a des positionnements aussi différents au sein de l'Eglise. Ça, c'était le petit truc qui... mais bon, ça fera l'objet d'un autre article ! »

Margot, responsable de l'inventaire du PCI (BCD), 2019

Les agents-PCI, même s'ils tendent à l'impartialité et à l'objectivité, se montrent impliqués pour l'élément qu'ils enquêtent et mettent en fiche. On comprend, à travers cet extrait, que les raisons de cet engouement se rangent plutôt du côté de développement professionnel, notamment individuel, que d'un enjeu moral ou politique. On peut d'autant plus appuyer dans ce sens que Margot s'intéresse aux pardons parce qu'il s'agit d'un élément qui n'est pas issu de la culture bretonne, de laquelle elle souhaite se tenir éloignée pour démontrer son impartialité et sa professionnalité, et dont elle maîtrise moins les enjeux.

On peut aussi voir que la valeur de la significativité est d'autant plus une qualité pour les agents dans le choix des éléments à mettre en fiche que cela les intéresse davantage : en Normandie, par exemple, la fiche-camembert fut passée d'agent en agent (dont je faisais partie), car chacun se trouvait peu motivé par le sujet, qui ne promettait aucune révélation possible :

« Moi, j'entendais des gens qui parlaient d'un jeu, en Vendée, je sais plus, avec une boule, ou je ne sais pas quoi, bon, je veux dire... y'a plus rien à identifier, là. Il est considéré comme une pratique traditionnelle, qui n'est plus pratiquée, d'ailleurs, par beaucoup de gens, mais qu'on considère comme emblématique d'une certaine partie de la Vendée, bon, voilà. Elle est déjà consacrée, entre guillemets. Ça ne m'intéresse pas trop, ce genre de pratiques. Ce que j'aime bien, c'est de montrer un peu le patrimoine immatériel là où on ne l'attend pas.

- Oui, je vois.

- Ben, à l'hôpital, le fait qu'il y ait un patrimoine immatériel, disons, on ne s'y attend pas. Euh... bon, quand on parle du Mont-Saint-Michel, alors y'a le pèlerinage, d'accord, mais on imagine un monument et puis c'est tout. Et du coup, ben c'est pareil, le patrimoine immatériel Mont-Saint-Michel, ça a l'air d'être un petit peu antinomique. On ne s'y attend pas. J'aime bien ça. Euh... bon, là, tu vois, les pratiques de plage, ben oui, ce qui est intéressant, c'est que... tu vas me dire : "Ben comment ça, c'est un patrimoine immatériel ?" Ben oui... »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2019

Ajoutons même que de développer les significations conduit d'autant plus à se montrer savant et à souligner la légitimité de son savoir professionnel / son utilité en tant que professionnel : seul un spécialiste est en capacité de mener ce travail d'interprétation, et non un profane. Prenons également le cas de Xavier, qui est lui aussi significatif :

« Vous allez sur le terrain, en tant que directeur, pourquoi ? C'est quelque chose qui vous passionne, ou parce que y'a besoin de renfort ?

- Y'a les deux, voire les trois. Un, ça me passionne, oui, sinon je ne serais sans doute pas là, deux, y'a besoin de monde sur le terrain, oui, et trois, j'ai besoin de comprendre, aussi. [...]

- Parmi les expériences que vous avez connues avant BCD, lesquelles influencent vos pratiques aujourd'hui ?

- Y'en a quand même plusieurs, c'est compliqué... Je vais en oublier certainement, y'en a vraiment plusieurs. Alors oui, y'a une influence sociale ou sociétale de mon milieu d'origine, d'avoir côtoyé un milieu très populaire, moi je suis fils de paysans, d'agriculteurs, je suis né en campagne, j'ai connu la fin de la civilisation rurale, tout ça. J'ai participé aux derniers travaux collectifs quand j'étais gamin, donc j'ai gardé de cette enfance-là, mélangée à l'influence... le renouveau de la musique bretonne avec Steven en 72, tout ça, moi j'avais 14 ans, c'est le croisement des deux qui a fait que le chanteur traditionnel est né, ça c'est sûr, et une passion en fait aussi pour la collecte, qui est une passion d'être à l'écoute des autres. C'est quelque chose que je retrouve dans mon boulot aujourd'hui, mais qui a toujours été un fil rouge, cette écoute des autres, finalement c'est aussi un petit peu professionnalisé avec le métier de psychologue, où là, finalement aussi, y'avait un petit peu plus de travail de terrain, je ne suis pas sociologue moi, mais sur le terrain j'avais vraiment l'impression de faire le même boulot ! [rires] Si j'ose dire, écouter les gens, leur redonner... enfin voilà. Et redonner de la dignité, ça c'est toujours quelque chose qui a été un fil conducteur aussi, c'est-à-dire redonner la parole à tout le monde quoi, si j'ose dire. Le respect de la parole de chacun et notamment de ceux qu'on n'entend pas, ceux qu'on traitait de "populaires", on parlait de "petites gens" à l'époque, etc. Toutes ces professions du milieu rural, où on ne les entendait pas, quoi. Et donc, en fait, la chanson, c'est un vecteur qui permet à chacun de s'exprimer, parce que certains ça leur permettait de retrouver leurs souvenirs, retrouver une place, une reconnaissance de leur personne et du coup de leur dignité. C'est exactement ce que j'ai retrouvé dans la lecture de la convention Unesco. C'est pour ça que ça m'a fait tilt quelque part, tout de suite, quoi. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Cet extrait d'entretien témoigne du fait que l'activité des agents-PCI est supportée par des valeurs éthiques. Comme on l'a précédemment vu, les agents attribuent des valeurs de pureté (registre pur) et de vérité (registres pur et épistémique) à leur activité professionnelle. Ces registres se relient au registre éthique : c'est justement un nouveau point commun sur lequel ils s'accordent. La convention Unesco elle-même véhicule un message éthique, et les agents s'y réfèrent régulièrement :

« Ton travail fait-il appel à des valeurs que tu souhaites défendre ?

- C'est intéressant. Je pense que oui, mais après... ben, le premier mot, c'est le mot humanisme je pense. C'est de l'humanisme avant tout.

- Est-ce que tu peux développer ?

- Comment je dirais... c'est une bienveillance pour l'être humain. »

Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires », 2019

« [...] le terme de reconnaissance, tu vois, moi, c'est comment on reconnaît ces personnes-là. Ce n'est pas tant les mouvements actuels, c'était vraiment reconnaître ce que j'appelle les porteurs de culture, ce n'est pas beau, trouve un autre mot, enfin les personnes qui... la culture de chaque personne. Et c'est exactement, même plus loin que le PCI, c'est exactement les droits culturels. Et ça, moi c'est ça, ce terme de reconnaissance, je me souviens de la secrétaire à l'Unesco, comment elle s'appelle... Cécile Duvelle, qui, lors des interventions, elle disait : "C'est étonnant, parce que de par le monde, ce qui nous revient le plus dans cette convention-là, c'est que lesdites communautés disent être reconnues." C'est le point central, c'est le point central. C'est-à-dire... je parle ce qu'on va appeler du patois, eh bien on vient me voir en me disant aujourd'hui "c'est une culture". Et ça c'est fabuleux, et c'est dans un texte de loi ! Enfin, un texte juridique, international ! Ça, ça change la donne. T'as plus à prouver "ça c'est bien", "ça ce n'est pas bien". Ça fait partie... ça existe, donc voilà c'est tout. »

Xavier, directeur (BCD), 2019

Les agents invoquent, donc, la bienveillance, la reconnaissance, et peut-être plus implicitement, le respect. Ces valeurs s'associent, ainsi, avec la valeur de l'engagement, que les agents partagent tous, notamment du point de vue de leurs activités de *recherche*. C'est, en effet, ce qu'ils attribuent, pour nombre d'entre eux, à la recherche ethnologique. Dans ce cadre, les agents cherchent à entretenir une cohérence et une continuité entre leur activité professionnelle et leur parcours. Prenons le cas, emblématique, de Cécile :

« [...] j'avais une situation familiale un peu complexe, et donc il fallait que je fasse des études courtes, donc j'ai fait un IUT Techniques de commercialisation, qui... j'imaginai que j'allais rencontrer des gens [rires]. [...] J'ai refusé de faire un stage dans une entreprise, ça n'avait aucun sens pour moi. Je suis partie en Éthiopie travailler dans un orphelinat, et là, premier choc culturel, premier vacillement des théories sur l'autre, où vraiment tu te prends dans la figure [...] j'ai passé deux mois à essayer de faire passer un dossier dans un ministère, le dossier n'est passé qu'une fois qu'il y a eu de l'argent glissé dans les feuilles ! Bon, tu vois cette notion de corruption, tu vois, ils disaient "non", puis ils disaient "oui, demain", tu vois, plein de choses comme ça où je me suis dit : "Ah oui, dis donc !", un vrai choc, et puis j'étais relativement jeune, une violence aussi, c'était au lendemain d'un coup d'état donc y'avait un couvre-feu, y'avait des corps, y'avait la mort, donc voilà un voyage initiatique en fait. Où tu te dis : "Ah non, je vais pas revenir en arrière."

[...] j'ai passé un concours pour intégrer une maîtrise de Sciences et techniques, intervention sociale et développement local. Donc plus axé sociologie, avec le souhait d'intervenir, sauver le monde, etc. Dans ce temps, j'habitais dans les quartiers difficiles de Caen, qui s'appelaient la Grâce de Dieu. Là, j'ai vécu 10 ans, la misère de l'Éthiopie, je l'ai vue aussi en France et je vivais le décalage entre ce

que j'apprenais en cours, et ce que mon expérience personnelle me montrait. Cette méconnaissance du terrain était pour moi effrayante et j'avais déjà comme projet d'aller à la rencontre des Tziganes avec le fantasme des Tziganes à cheval [rires], c'était mon moteur, mon rêve d'aller les rencontrer. Ils n'avaient pas de chevaux, et j'ai très vite compris qu'évidemment, l'outil sociologique qu'on nous proposait, donc l'échantillonnage, le questionnaire, n'avait aucun sens et aucune valeur au sein de la communauté tzigane, mais parmi les sociologues de l'université de Caen, y'avait Monsieur Bégnay, et qui, lui, avait travaillé avec Colette Pétonnet, il connaissait bien Colette Pétonnet et en échangeant, il était à l'écoute de mon expérience, de ce que je pouvais faire, aussi de mon expérience de vie, en fait, qui était aussi importante que la théorie, et il m'a dit : "En fait, mais c'est de l'ethnologie que tu dois faire." Donc il m'a aidée à prendre contact avec Patrick Williams, au CNRS, au laboratoire d'anthropologie urbaine, et c'est lui qui a suivi ma maîtrise à Caen, et qui m'a ensuite fait entrer à Nanterre. [...] Et j'ai fait tous mes travaux depuis la maîtrise sur les Tziganes, avec Patrick Williams. Moi je mets un "s" pour éviter la notion d'exotisme.

- Eux ils l'écrivent comment ?

- Ah, mais eux, ils ne sont pas Tsiganes ! Eux ils sont Manouches... Sinti, Yéniches, ils ne sont pas Tsiganes... c'est un exonyme. Et voilà, donc, mon école, elle est à la fois théorique et elle est aussi sur le terrain. Et les Tsiganes c'est vraiment eux qui m'ont emmenée à l'ethnologie et c'est eux qui m'ont appris aussi la patience, l'échange, le fait que tu ne glanes pas des informations comme ça, au passage, de temps en temps, c'était une vie totalement investie auprès d'eux. [...] Donc on m'a proposé, c'était l'ancienne communauté de communes, qui m'avait proposé de travailler avec eux sur la création d'un terrain, et je me suis dit : "Non, ce n'est pas possible que je bascule de l'autre côté, je ne peux pas faire ça." Je suis prise par une espèce de...

- De l'autre côté, tu veux dire d'un côté institutionnel ?

- Oui, ouais. Je ne l'avais pas été dès le départ, donc ce n'était pas honnête, ce que j'avais vécu avec eux, ils ne me l'auraient jamais partagé si j'avais pu penser que j'allais devenir une administrative qui allait gérer leurs affaires, donc utiliser ce que je savais pour mieux les gérer, mieux les contrôler...

[...] Tu vois, dans mon parcours j'ai choisi d'abord l'intervention sociale et si je suis partie dans l'ethnologie, c'est vraiment pour plus intervenir, pour pas jouer aux apprentis sorciers et au contraire, être à l'écoute, connaître, et déjà dire aux autres sociétés, communautés, qu'il existe des gens qui pensent différemment d'eux et qui ont autant de valeurs qu'eux et que si on pouvait vivre ensemble, continuer à échanger et que chacune de ces cultures peut évoluer. »

Cécile, responsable de l'axe Identités professionnelles et de l'Ethnopôle (EPCC-LFPN), 2019

On comprend mieux pourquoi, après ce type de parcours, lorsque l'activité professionnelle ne permet plus aux agents de poursuivre leurs valeurs personnelles, ils réagissent contre le PCI.

Des valeurs sont toutefois partagés par les ethnologues et les autres ; ils sont unis par le fait de croire au bien-être sociale par une approche du contemporain. Le rapport au PCI de chaque agent fait écho à une histoire personnelle :

« J'ai une famille assez fortunée entre guillemets. Tout étant relatif, mais quand même. Et très matérialiste. [rires] Alors c'est bien, il faut se construire, etc., mais je me suis dit : "Y'a quand même autre chose derrière le matériel... et donc y'a pas que le patrimoine matériel, y'a aussi l'immatériel !" [rires] Et donc ça, si tu veux, c'est très privé, mais si tu veux, dans ma trajectoire familiale, y'a le fait de passer un cap au-delà du matériel, enfin je le résume comme ça. Moi, ils sont dans le maritime, commerce maritime. »

Vincent, responsable de l'axe PCI et territoires (EPCC-LFPN), 2020

Par exemple, pour Vincent, il s'agit, par le travail sur le PCI, d'exprimer sa défiance vis-à-vis du matérialisme duquel il est issu. En tant qu'agent-PCI, nous portons des valeurs éthiques que nous défendons pour transformer la conception de la société, soumise à la mondialisation et au capitalisme. Mais cet engagement s'exprime chez nous dans une moindre mesure par rapport aux « professionnels de la participation », qui militent pour les valeurs de la démocratie participative et portent « l'enjeu de la prise en compte et de la reproduction des dispositifs participatifs » (Mazeaud, 2012 : p.455).

Au terme de cette sous-partie, on peut s'interroger sur la gestation d'un code déontologique, initié par l'esprit du texte Unesco et véhiculé par les agents-PCI. On comprend également dans quelle mesure se fonder sur la science participe d'une éthique, en tant que vérité et intégrité.

3.2.2. Un rapport ambivalent au PCI

Comme nous l'avons déjà évoqué tout au long de cette recherche, les agents-PCI font montre d'une réflexivité accrue en ce qui concerne la notion de PCI et son dispositif. Ainsi, ils s'expriment régulièrement sur les limites qu'ils leur trouvent et, parfois, s'engagent dans un discours critique, voire acerbe. Nous nous appuyerons sur quelques extraits d'entretiens qui illustrent leurs propos.

Réaliser l'impératif participatif peut être vu comme une tâche complexe, à laquelle l'enquête-PCI ne répond pas pleinement. Pour Vincent, qu'il soit imposé de faire une enquête pour réaliser la fiche contraint l'agent à respecter une méthode parfois trop classique :

« Moi j'aimerais que cette dimension *participative* où finalement où chacun est acteur de la recherche, soit plus développée, à travers cet accompagnement. Après, je me rends compte que c'est peut-être une utopie, puisque sur le terrain, c'est très difficile de le mettre en œuvre et d'innover. »

Vincent, responsable de l'axe « PCI et territoires » (EPPC-LFPN), 2019

Selon Philippe, la fiche n'a que peu d'impact. L'enquête elle-même n'est pas le gage d'un déclenchement patrimonial ; autrement dit, se reposer sur l'enquête seule n'aura que peu d'impact, et c'est à l'agent de mobiliser les praticiens et leurs représentants :

« Je ne suis pas convaincu que la méthode de faire forcément une enquête ethno', machin, truc, ça soit toujours pertinent. Enfin, la preuve, c'est que nous, les enquêtes, y'en a, celles qui ont été faites sur la dentelle, elles ont été faites après, même sur le carnaval, elle a été faite après. Ce n'est pas l'enquête qui... ce n'était pas parce qu'on a eu une enquête que ça détermine que ça soit patrimonial ! Là je pense que c'est l'engagement, enfin le plus important, c'est l'engagement des collectivités, le projet qui est porté par des collectivités, enfin par ses détenteurs. C'est ça qui fait patrimoine ! Ce n'est pas le fait qu'on ait une connaissance scientifique. Il faut séparer les choses, je pense que dans la construction du dossier effectivement, la partie enquête, elle peut être pertinente, elle permet de mieux comprendre les choses, elle permet peut-être mieux de retravailler le sujet par la suite mais, dans tous les cas, elle n'est pas pour moi la condition de l'existence patrimoniale. D'ailleurs je suis sûr, dans plein d'États ils ne font pas une enquête systématique d'ethno'. [...] Voilà, c'est un élément de plus, qui devient effectivement un élément de politique culturelle du MCC, mais ce n'est pas ça qui fait le patrimoine ! La preuve, c'est que y'a plein de choses qui ont été étudié par les ethnologues et qui ne font pas pour autant patrimoine. Voilà. [rires] »

Philippe, directeur (EPCC-LFPN), 2019

Du côté breton, peu d'agents affirment leurs idées de façon aussi tranchée que Marie sur la fiche d'inventaire ; ils ne contredisent pas sa vision mais préfèrent en effet cultiver les projets satellites. En effet, selon Marie, l'utilité de la fiche en elle-même reste contestable :

« Pourtant, ce qui est utile, c'est l'inscription, non ? Ça offre une certaine reconnaissance à la communauté ?

- Mais oui et non, parce que, regarde, si mes brodeurs, ça se casse la gueule, parce qu'ils n'ont pas les moyens de transmettre, ou je n'en sais rien, la fiche, ça nous fera une belle jambe de savoir que, en 2020, y'avait des gens qui brodaient... Si dans dix ans y'a plus personne qui peut vivre de son métier, enfin... Moi, là, je vais voir des gens, ils ont le couteau sous la gorge, ils ont des revenus hyper irréguliers, les gens ne veulent pas acheter des ouvrages brodés parce que c'est trop cher, mais c'est une œuvre d'art... enfin bref, c'est des artistes, quoi, qui vivent pas de leur métier, qui ont des pauvres salaire pourris, limite RSA, et c'est décalé de se dire : "Ah ben oui, votre pratique, elle va être inscrite au ministère !" Ouais, super... Franchement, tu vois par exemple, moi, je vais prendre un exemple très concret, moi je chante du *kan ha diskan*. Tu sais qu'y a eu une fiche de faite sur le *kan ha diskan*. Je n'en ai rien à branler qu'y ait une fiche sur le *kan ha diskan*. Sérieusement, ce n'est pas ça qui va faire qu'il va y avoir plus de jeunes à apprendre, ce n'est pas ça qui va faire que les jeunes vont travailler la qualité de leur breton pour avoir une prononciation plus adaptée au texte qu'on a à émettre, à dire, et ainsi de suite... Et je te dis ça alors que je suis employée par BCD, mais pour moi on a des trucs plus grands à réaliser. Et le fait d'inscrire la broderie, ça ne va pas... changer la vie de mes brodeurs. Eux, ils vont continuer à galérer pour en vivre, ils vont... Voilà, moi c'est la vie des gens qui m'importe. Les labels, euh... franchement, je vais te dire un truc, voilà, moi je suis danseuse de *Fest-noz*, l'inscription du *Fest-noz*, j'en n'ai rien à battre ! Je n'étais pas contre, hein, je sais qu'y avait des gens qui étaient contre, moi je n'étais ni pour ni contre, je veux dire, ça n'a pas fait de mal, ça n'a rien fait non plus, quoi... Et je l'ai déjà dit et redit à BCD, ils savent que je pense ça... Ça ne change pas la vie des gens.

- 934 -

Si ça ne change pas la vie des gens, qu'est-ce qu'on leur apporte ? Ce n'est pas parce qu'il va y avoir un article dans Ouest France et un article dans le Télégramme que ça va changer la face du monde ! »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Laurent rejoint, en effet, la prise de position de Marie :

« Quand j'ai travaillé sur les jeux et sports traditionnels, j'ai été prise à parti, par les praticiens, qui pensaient que j'étais la porte-parole de la Région et que j'allais pouvoir les aider à régler leurs problèmes... je me suis sentie assez mal à l'aise, je n'ai pas su comment réagir. Est-ce que tu avais aussi ce sentiment-là pour la gavotte ?

- Non, parce que la situation des deux n'est pas du tout pareil. T'as des dizaines de cercles celtiques, des dizaines de bagads, donc personne n'avait besoin de BCD pour travailler sur la gavotte. C'était donc absolument pas une aide en quoi que ce soit. Et puis, quand y'a des conflits, des choses comme ça, eh ben... t'es pas psychiatre, hein, tu fais ta fiche, t'es là pour faire ta fiche et c'est tout ! »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Si la fiche d'inventaire est considérée, par nombre d'agents, comme un moyen plutôt qu'une fin, la qualité même de sa scientificité est régulièrement mise en cause par les agents ethnologues :

« Les fiches d'inventaire, ce n'est quand même pas... de la grande science, non plus ! Il ne faut pas exagérer non plus.

- Pour certains, la fiche d'inventaire est importante !

- Ben dis donc, j'aimerais bien les rencontrer ces gens-là, parce que clairement, on n'est pas dans le même monde ! [rires] [...] Il faut être un peu déconnecté... Enfin moi, je vis dans la culture bretonne, je sais pertinemment qu'on pourra faire n'importe quelle fiche d'inventaire, ce n'est pas ce qui va changer ni les pratiques, ni le ressenti des gens. [...] Mais je pense qu'on peut se poser la question pour toutes les fiches, quelle que soit la région. Franchement, le fait d'inventorier, je ne suis pas sûre que ce soit un truc qui serve les gens, et quand je dis ça, je tourne la phrase un peu à l'envers : je suis quasiment sûre que ça ne sert à rien. Bon, par contre après, ça permet aux gens de se rencontrer, et moi je crois plus à ça en fait.

- Oui, je vois.

- Y'a quand même des trucs plus intelligents à imaginer, que ce système de fiches ! Enfin, quel est l'intérêt de faire une liste, quoi ? Sérieusement... »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

En outre, rappelons combien Cécile, agent-chercheur de l'EPCC-LFPN et ethnologue, adhère peu au dispositif-PCI, en raison du fait que celui-ci alimenterait la posture d'expert et la bureaucratisation du patrimoine - ce que nous avons d'ailleurs montré précédemment. Les agents bretons rejoignent cette idée, sans se radicaliser autant, mais interrogent l'éthique du dispositif-PCI :

« Les gens m'ont conseillé des ouvrages, par exemple, tu vois, sur la gavotte du pays de Kernevodez, et encore là, moi, connaissant un peu le truc, tu te dis : "Bon, est-ce qu'on est dans la réinterprétation, dans la réinvention ? Ou est-ce qu'on est précisément dans le PCI ? Est-ce qu'on n'a pas créé du PCI ? Est-ce qu'on n'a pas créé des terroirs ?" La réponse est "oui", dans les deux cas, évidemment. Après c'est : "Est-ce que j'ai le droit de le dire dans la fiche ?" Moi, ça me dérange ! Oui, y'a de la création, ou de la récréation. Ou alors, si y'a pas de récréation, y'a de la transmission, un peu... je ne trouve pas de mot pondéré, mais une transmission un peu pervertie. Par exemple, maintenant, on va parler de gavotte Dardoup... donc tous ceux qui prennent des cours, c'est la gavotte Dardoup. Parce qu'il faut bien convenir d'un mot pour désigner telle forme de pas, telle chorégraphie. Mais les vieux de là-bas disaient pas forcément "gavotte Dardoup". Ils disaient "gavotte", point. Parce qu'ils n'avaient pas besoin de la nommer, puisque pour eux, il n'en existait pas d'autres. Ou ils savaient qu'il en existait, mais ce n'est pas leur danse qu'ils nommaient, c'est une danse voisine, qu'ils auraient nommée. Bon, ben, à partir du moment où cette gavotte qui existe, qui est transmise, etc., mais à partir du moment où les gens la nomment "gavotte Dardoup", ou "gavotte du Cap", ou "gavotte de je ne sais pas quoi", ben déjà, l'Homme a pesé sur la transmission d'un PCI. Tu vois ? Et moi, je suis très attaché à ça, c'est pour ça, j'ai beaucoup de réticence vis-à-vis du breton, parce que ça m'hérissé vraiment quand l'Homme met son doigt... mais en même temps c'est normal, c'est la logique de l'Histoire. Parce qu'on ne peut pas dire : "Ah, ben non ! C'est gavotte." Et ben oui, faut bien nommer à un moment donné, tu vois. Mais ça, ça a pu être une interrogation intellectuelle de ma part. Est-ce que j'en parle, ou est-ce que je n'en parle pas ? Est-ce que je dois distinguer la soi-disant gavotte Kernevodez, qui ne veut rien dire, parce que *kernevod* en breton ça veut dire "cornouaillaise", or toutes les gavottes sont cornouaillaises. Donc pourquoi on nommerait celle-ci avec le nom d'un terroir ? Mais peu importe. Et elle se fait, elle se transmet maintenant, elle a existé puisqu'on a eu, là, des témoignages, et elle se transmet désormais dans la jeunesse sous ce nom-là, sous cet abord-là. Bon, bah, c'est pas à moi, Laurent, d'être le censeur en 2021 et de dire : "Je décris ce que je vois, ça existe, c'est transmis et c'est surtout perçu par la fameuse *communauté* sociale comme une danse traditionnelle." Alors, pour d'autres, c'est moins le cas, pour d'autres c'est quasiment une invention. Mais plein de choses, à un moment donné, ont été inventées ! Y'a bien, même si la gavotte se transmet de façon immémoriale depuis des siècles, y'a bien à un moment un gars qui, au lieu de faire "tac, tac, tac", a fait "tac, tac, tac, tac" ! Donc voilà, même si c'est parce que la voisine était bourrée, et que la voisine a fait la même chose ! Où commence la transmission ? »

Laurent, chargé de mission (BCD), conservateur-animateur (Dastum), chanteur traditionnel, 2021

Ainsi, on voit que le dispositif-PCI réactive des interrogations quant au bien fondé de la notion-même de patrimoine, à l'image de la Mission Ethnologie quelques décennies plus tôt (*cf.* chapitre 1). Pauline, dès son arrivée à l'EPCC-LFPN, a été missionnée sur la fiche-camembert, qui connaît plusieurs rebondissements du fait de l'instabilité structurelle de la Confrérie, mais qui, surtout, fait montre d'une approche résolument mercantile, contraire à l'éthique portée par l'agent, qui se réfère à l'esprit Unesco. Durant notre

entretien, je comprends qu'elle n'est pas à l'aise avec ces enjeux, à travers le ton de sa voix, davantage que les mots employés :

« Qu'est-ce qu'ils vont faire de la fiche, après ?

- Au niveau de l'ODG, je ne sais pas trop à vrai dire. Et, tu vois, j'ai pas eu beaucoup d'échanges directs sur cette fiche avec des éleveurs, des fromagers... donc, de ce que j'ai pu entendre, y'avait juste ce côté, bon bah, ils étaient heureux de voir le fruit de leur travail valorisé, mais après... la suite... Alors je sais que la réunion que j'avais faite à leur AG, ils m'avaient demandé, par exemple, est-ce que l'emblème PCI sur leur boîte de camembert, tu vois... et je leur ai parlé, je leur ai dit : "En fait, est-ce que... enfin moi, personnellement, je trouve que ça a un intérêt de mener ce travail-là, sur le PCI et le camembert, mais pour vous, pour vos désirs, est-ce que c'est finalement la catégorie ou l'élément le plus pertinent pour vous ?" Parce que je leur ai aussi parlé de l'Entreprise du Patrimoine Vivant, voilà, qui est autre chose, qui est un label, pour le coup. Et qui peut être utilisé à des fins commerciales, etc. Donc, je leur ai parlé de ça, aussi. Je leur ai dit : "En fait, non, non, le PCI, vous ne pouvez pas l'utiliser comme argument de vente !" Parce que vous n'allez pas y trouver votre compte. Enfin, dans l'absolu si, enfin moi je trouve ça super intéressant, mais voilà, en complément, peut-être. [...] Après, ils ont toujours l'horizon Unesco, même si je crois que la nouvelle présidente a bien compris que ce n'était pas tout de suite, et que voilà, fallait déjà se concentrer sur le niveau national, que c'est déjà très bien, et que, là, y'a déjà beaucoup de choses qui peuvent être faites. Non, voilà, je ne sais pas ce que ça va donner, cet après-fiche... »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2020

En effet, le cas de la fiche-camembert est un exemple peu représentatif mais qui a le mérite d'exister pour montrer qu'une démarche autour du PCI peut parfois frôler les frontières de l'éthique. Dans ce cadre, l'agent est en prise avec plusieurs forces contraires : répondre à la demande au nom de l'organisme pour lequel il travaille (l'employeur) ; défendre l'éthique Unesco qui récuse toute finalité mercantile du dispositif-PCI (le cadre législatif) ; répondre à la demande de la Confrérie (légitime en tant qu'utilisateur) ; suivre ses valeurs professionnelles. Somme toute, Pauline cherche son positionnement professionnel pour trouver un équilibre :

« En fait, moi, c'est quand même assez éloigné de ce que je connais, et je ne sais pas non plus quel serait mon rôle là-dedans, très concret en fait. Donc... sur les suites à donner à cette fiche, je peux faire des propositions, mais après... Je ne me sentirais pas légitime non plus pour les porter... et tu vois, moi, mes réflexes de cultureux, entre guillemets, c'est : "ah ouais, faire une expo', faire un dossier pédagogique de médiation sur le camembert, à destination de certaines personnes, etc." Bon, après, comment le porter, comment le mettre en œuvre... et toujours cette peur, entre guillemets, de l'instrumentalisation ! Et là, c'est d'un point de vue très perso' aussi, c'est quand même une grosse industrie, capitaliste... et [rires] dans quelle mesure, bon, comment bien faire ça ? À la fois pour valoriser le travail des gens, qui travaillent là-dedans, mais sans que ça soit juste un nouvel outil *marketing*. C'est un équilibre qui est difficile à trouver, je trouve. Bon mais c'est instructif ! [...] Y'a toujours la question de moi, mon

positionnement par rapport à ça, moi, mon rapport à l'objet, à la Confrérie, est-ce que... Dans quelle mesure je me fais moteur ou pas ? Après, s'ils me demandent de le faire, je le ferai. Mais je n'ai pas non plus envie d'imposer quelque chose qu'ils ne souhaitent pas faire, ou voilà, je ne sais pas. »

Pauline, chargée de mission (EPCC-LFPN), 2021

Ce type d'expérience alimente bien entendu l'idée que le PCI est une catégorie qui nourrit l'instrumentalisation des pratiques vivantes. De notre point de vue, s'engager dans cette analyse serait faire de quelques cas extrêmes une généralité. En revanche, ayant eu affaire avec les associations de jeux et sports traditionnels, nous avons pu constater une chose : leur inscription à l'inventaire national, n'a eu aucune retombée, qu'elle soit éthique ou non, au profit de ces associations et des praticiens. D'une part, ces derniers ne sont pas au courant de cette inscription :

« Savez-vous qu'il existe un inventaire national, qui répertorie les patrimoines immatériels en France ? Il a des fiches sur les aspects techniques du gouren, qui ont été faites sur la base de l'enquête de la FALSAB réalisée en 2011-12. Ça peut peut-être permettre d'être un levier pour vos démarches ?

- Ah, non, je n'étais même pas au courant. Il faut que vous m'envoyiez le lien Internet, je regarderais. Mais oui, ça aiderait sûrement pour pouvoir demander une meilleure reconnaissance. Et au niveau de BCD, nous, on est totalement ouvert à ce qu'on travaille ensemble. Je suis en train de demander l'accord du comité pour qu'on adhère. »

Christian, président et lutteur (Fédération bretonne de gouren), 2018

D'autre part, une fois la fiche réalisée, il n'est pas toujours évident pour les agents de trouver une suite à donner ; dans le présent cas, le dossier est resté en suspens et le restera peut-être longtemps.

Si les chargés de mission, en Bretagne, expriment plus facilement leur point de vue que les agents au rang de responsable ou de directeur, la question de l'utilité concrète face à des domaines sinistrés comme certains éléments de la culture bretonne plane quotidiennement ; ils tentent de s'en accommoder, dans la mesure où il s'agit, avant tout, d'une activité professionnelle.

3.2.3. Le PCI comme niche professionnelle

Lorsque l'activité des agents n'est plus en cohérence avec leur trajectoire respective ni conforme avec leurs valeurs personnelles, ceux-ci quittent le dispositif-PCI, ce qui fragilise, évidemment, le collectif professionnel. Vincent a quitté l'EPCC-LFPN en 2019, car il ne se sentait pas reconnu en tant que « chercheur », puis l'OPCI-Ethnodoc en 2020, pour des raisons qui nous sont inconnues ; il exerce toujours ses fonctions autour du PCI, mais maintenant en tant qu'indépendant. Cécile, de son côté, on l'a vu, ambitionne pour l'Ethnopôle de se défaire des fiches-PCI et de se focaliser davantage sur la recherche ethnologique. De mon côté, je quittais l'organisme en 2019, à l'issue de mon contrat Cifre :

- 938 -

l'argument officiel était le « manque de financements », alors que les deux parties s'accordaient pour conclure à l'inadéquation de l'approche que je proposais avec les ambitions de l'EPCC-LFPN.

Alors qu'en Bretagne, la situation donne à croire plutôt à une union, des agents ont également quitté le dispositif. Alexandra, qui était déjà indépendante, s'est même reconvertie dans la psychologie du travail ; elle dénonce l'inutilité dont elle se sentait l'ambassadrice :

« [...] pour l'Inventaire²⁸, j'ai vraiment souffert de l'inventaire de l'école des Glénans, mais j'ai essayé parce que Clémentine, une copine, elle est à fond sur le patrimoine, elle croit que je suis comme elle. Mais moi, le patrimoine, je m'en fous complètement, tu vois ! Ces fiches d'inventaire qui découpent le réel, ça n'a pas de sens. En plus, j'ai fait l'inventaire pour l'école de voile et ils m'ont dit clairement qu'ils n'en avaient rien à foutre de mettre en patrimoine leur héritage. Pourtant tu vois, ce sont justement les premières personnes concernées ! Pourquoi je m'autoriserais ce droit ? Enfin, du coup, j'ai inventé une méthode, je suis allée voir les vieux : "Pour vous, qu'est-ce qui fait patrimoine ?", et c'est à partir des entretiens où ça avait du sens que "tel bateau, etc.", et "tel bâtiment", donc j'ai recensé le truc. Du coup, Amandine avait à saisir tout ça, mais elle a saisi que les bateaux, ce qui l'intéressait. Et les gens me disaient que ce qui faisait héritage, c'était finalement, au-delà des bateaux, les bâtiments. Rien n'est mis sur le site de l'inventaire. Tu veux faire rentrer les gens dans les cases et y'a même pas de demande des gens ! Moi, j'appelle ça du *bullshit job* ! [...] Tu vois, c'est pour ça que j'ai arrêté mon activité entrepreneuriale, ça n'avait pas de sens ! Si je fais le bilan de tout ce que j'ai fait pendant dix ans où je n'ai pas l'impression que c'est pas du *bullshit*, il reste juste les ateliers Ethno' ! J'ai fait des missions super, aller faire du collectage, les Glénans, la pêche à pied, c'était chouette en soi, tu rencontres plein de gens, c'est sympa, tu te promènes à gauche, à droite, mais ça ne sert à rien ! À rien, à rien, à rien. »

Alexandra, ethnologue indépendante et partenaire de BCD, 2020

On voit, en effet, que ce sentiment d'inutilité radicalise même les valeurs des agents. Marie, de son côté, a quitté BCD en 2021 car elle ne trouvait plus de sens à sa pratique :

« Il y a un ensemble de choses qui ont motivé mon départ. À partir de janvier, mon contrat a évolué, mais pas dans le bon sens. Dès le départ, j'ai toujours eu un problème, on m'a glissée, en me passant dans les lignes leader du budget, qui était vraiment lié au COB, et ce projet prenait fin à la fin de l'année dernière. Donc il y avait plus cette ligne leader, et donc il ne restait plus que le petit budget qui était alloué aux langues de Bretagne. [...] Les tâches qui me restaient, c'était les moins intéressantes. Il me restait que les petites bricoles insignifiantes, en dix mois, j'ai pas fait une seule fois du terrain. [...] Donc voilà, y'avait vraiment une absence de sens dans mes tâches quotidiennes. Je ne suis pas animatrice socioculturelle, ce n'est pas mon métier ! Et sur le PCI, j'en garde un sentiment...

²⁸ Alexandra nous racontait son expérience pour le Service Régional de l'Inventaire général en Bretagne qui a inscrit des fiches à l'inventaire national du PCI.

un goût amer, amer, amer. Et je me demande si c'est moi le problème. Une année, j'avais quatre enquêtes différentes sur le feu [...]. Y'a certaines semaines, je faisais neuf-cents kilomètres par semaine. Mais le mal que je me suis donné pour les rapports qui ne seront pas lus ! Tout ça pour une fiche, mais c'est quoi l'intérêt ? Ça ne sert à rien. On se pose la question de l'utilité de notre travail pour les gens ! [...]

C'est pour ça que je suis sortie du circuit universitaire, car je trouvais qu'on ne faisait pas grand-chose aux gens. Une petite mémé qui est la dernière du pays Bigouden à connaître le point machin, et me regarde avec des grands yeux parce qu'elle pense que ma présence va sauvegarder son savoir-faire... Mais ce n'est pas vrai ! Moi, j'ai l'impression de mentir aux gens. Ils ont besoin de choses concrètes : d'agent, de moyens de les aider pour la transmission du savoir. Y'a des besoins concrets et on leur fait miroiter l'inscription nationale et que ça va faire super, mais en fait ce n'est pas vrai. Quand tu bosses dedans, t'es obligé de te raconter cette fable, parce que sinon tu démissionnes, ce n'est pas tenable. Quand j'étais dedans, j'essayais de me dire à moi-même que ça donnait une forme de reconnaissance, pour donner du sens. [...]

Le pire, là où j'ai vraiment eu mauvaise conscience, c'est quand j'ai reçu un océan de lettres de soutien, plus de cent ! Un truc de fou. Et je me suis sentie mal, parce que déjà, y'avait une ambiguïté sur la nature du projet, on avait beau répéter, les gens croyaient quand même que c'était une inscription à l'Unesco, parce que c'est ça que les gens connaissent dans les médias. Et aussi, au niveau des retombées et des conséquences, pour eux. Et je suis mal par rapport à ça. Là, c'est un problème qui dépasse BCD, c'est d'ordre éthique, "à quoi je sers, à quoi servent mes enquêtes, et est-ce que c'est ça dont les gens ont besoin ?" La réponse est un peu dans la question, en fait ! »

Marie, ancienne chargée de mission (BCD), 2021

Résumons le propos de Marie pour expliciter et structurer, dans une approche compréhensive, les points saillants qui nous intéressent ici. Premièrement, l'agent, qui est docteur en ethnologie, se sent déclassé et instrumentalisé, pour un « métier » qui n'est pas le sien ; qui, en l'occurrence, n'est pas de la *recherche* : on y retrouve l'importance de « faire du terrain », comme valeur de significativité de l'exercice professionnel, se ralliant à des valeurs personnelles du registre civique, ce que Marie avait d'ailleurs dit dans un entretien, un an plus tôt :

« Tant que je peux faire du terrain, ça va. Si un jour, je ne peux pas faire de terrain, je ne pense pas que je continuerai. »

Marie, chargée de mission (BCD), 2020

Deuxièmement, on y lit un sentiment d'imposture, vis-à-vis des praticiens qui voient l'inscription nationale comme une reconnaissance ultime, comme un label : contribuer au dispositif-PCI fait ainsi participer l'agent à cette demi-vérité (valeurs morales). Enfin, troisièmement, on comprend que lorsque le dispositif ne dépasse pas les frontières des valeurs personnelles, l'agent, pour conserver son activité professionnelle, tend à s'arranger de ces ambivalences et à y plier ses propres valeurs.

En effet, nous atteignons un point important de notre étude. Les agents qui restent en poste tentent de trouver – non forcément consciemment – quelques subterfuges pour s’accommoder de cette ambivalence constante qui pèse sur leur quotidien. C’est en cela qu’ils jouent sur l’équilibre de leur positionnement professionnel. Chacun de ces agents semble y trouver un intérêt : par la fiche-camembert, Cécile forme Pauline à « faire du terrain » ; Pauline, malgré la potentialité d’instrumentalisation de la fiche, y voit un moyen d’apprendre et de progresser dans son développement professionnel. Du côté breton, en revanche, il est très peu aisé de connaître le sentiment de Xavier et de Margot à cet égard, ce que les agents démissionnaires eux-mêmes font remarquer, en formulant des hypothèses :

« Margot est une énigme, pour moi. Comme si, des fois, elle était complètement déconnectée du monde. Elle ne se rend pas compte... »

« Margot est très verrouillée. C’est impossible d’en discuter avec elle. On a l’impression qu’elle ne se pose aucune question. Elle doit y trouver son intérêt, quelque part. Ça la valorise professionnellement. »²⁹

Cette recherche constante d’équilibre est en fait un moyen de survie pour les agents, dans un milieu – la culture et le patrimoine – où il y a déjà peu de postes et peu de finances. Pour autant, les opportunités de carrière dans un champ de compétences hybrides (entre actions culturelles et recherche patrimoniale) est si rare que le PCI apparaît comme une niche professionnelle, notamment pour les ethnologues qui ne souhaitent ou ne peuvent pas rejoindre l’Université. Durant les années 2000, c’est ce que Michel Rautenberg décrit dans son intervention au Congrès du CTHS d’avril 2006 (Rautenberg, 2006) à travers trois principaux points :

- la faible adéquation des programmes de recherche patrimoniale proposés par les DRAC avec le programme universitaire : « le partenariat scientifique était plus facile à trouver dans des disciplines moins frileuses face aux problématiques locales, ou plus habituées à se les coltiner, comme l’histoire, la géographie ou la sociologie », et donc une frange marginale de la *recherche* : les associations, les « chercheurs hors-statut » et les collectivités (*ibid.* : p.4) ;

- peu de Masters professionnels sont dédiés aux ethnologues, lesquels préfèrent plutôt la filière recherche, qui pourtant, ne donne pas plus de débouchés ;

- dans le monde des musées (alors historiquement lié à l’ethnologie de la France, comme on l’a vu dans le chapitre 1), les ethnologues sont très peu à réussir le concours de la Fonction publique territoriale, alors même qu’elle pourrait leur fournir un débouché professionnel stable ; M. Rautenberg avance, à partir de ses recherches, trois hypothèses : travailler dans les musées est dévalorisé par les enseignants qui poussent les meilleurs

²⁹ Nous ne renseignons pas les références afin de conserver l’entier anonymat des agents.

étudiants vers la thèse et sont « engagés à poursuivre en thèse, contribuant ainsi à gonfler les effectifs des futurs déçus ou aigris de la recherche » (*ibid.* : p.9) ; les enseignants ne connaissent pas le concours, et les connaissances délivrées par les formations sont trop abstraites et peu opérationnelles (*ibid.*).

M. Rautenberg prend même position à travers « une hypothèse toute personnelle pour expliquer cette situation : si les ethnologues s'intéressent si peu aux filières et aux domaines dans lesquels leurs étudiants pourraient trouver du travail, c'est qu'ils se cramponnent trop souvent à ce que j'appellerai une "pureté" épistémologique de mauvais aloi » (*ibid.* : p.10).

Ainsi, le dispositif-PCI, qui conduit les agents à croiser recherche patrimoniale, recherche universitaire et opérationnalité de projets – à l'image, d'ailleurs, de ce que M. Rautenberg décrit à propos du conseiller à l'ethnologie en DRAC (2003), ou même davantage –, apparaît alors comme une niche pour les ethnologues et anthropologues qui, vingt ans plus tard, ne trouvent pas plus de débouchés au sein de l'Université ou souhaitent s'en écarter, et sont aujourd'hui plus encouragés à rejoindre l'intervention patrimoniale. Plusieurs de nos échanges, informels et formels (dont nous taïrons les auteurs, par volonté de confidentialité), illustrent cette assertion :

« Pourquoi tu ne pars pas ?

- Parce que j'adore mon métier, et je ne pourrai pas l'exercer ailleurs, ça n'existe pas, un poste comme ça, où je fais mes terrains. Si tu veux, je me rends quand même compte de la chance que j'ai de pouvoir exercer en tant qu'ethnologue aujourd'hui. »

« Ethnologue, ce n'est pas un métier en dehors d'enseignant-chercheur. J'ai essayé d'en faire un métier, d'en faire autre chose. »

« En fait, moi, j'adore la recherche, enfin... j'en reviens toujours au fait que moi, j'ai grandi dans la recherche, c'est juste naturel dans ma famille et chez moi. Mais la recherche, quoi. Pas forcément dans un cadre... Enfin l'institution universitaire, elle m'a déprimée ! À la fin, je trouvais que ça étouffait toute ma créativité. [...] Donc j'ai eu un bras de fer toute ma vie avec mes enseignants, qui voulaient toujours que je fasse une carrière et moi qui voulais vivre des trucs plus au contact du réel, et plus en rapport avec l'art, plus créatif, plus bla-bla-bla-bla... [rires]. Donc de toute façon je ne me voyais pas... De toute façon, j'avais déjà arrêté en 2005. J'avais arrêté totalement après mon DEA, en me disant : "Non, moi je veux être au contact des gens et sur le terrain." [...] En fait, voilà, à un moment donné de ma vie, j'ai dû me dire : "Putain, j'ai appris un métier qui n'existe pas dans la société. Comment je vais faire ?" Parce que depuis 2005, je réfléchis à comment je peux faire pour vivre de l'anthropo'. Ça fait quand même un paquet d'années. Et je suis passée plusieurs fois par le constat que, en fait, mon métier n'existe pas dans la société, à moins de me plier au moule de la fac, et d'accepter d'être enseignante. C'est le seul endroit où je pourrais faire mon métier. Du coup, j'ai déjà fait tout ce travail en me disant : "Au fond, si ce métier-là il n'existe pas, faut que j'essaie de voir ce qui est essentiel pour moi dans ce métier-là." Et ce qui est essentiel pour moi, ce n'est pas forcément de produire de la science, même si

j'aime ça, mais c'est d'abord et avant tout essayer de comprendre les gens et d'être au contact d'eux. Et ça, en fait, je peux le faire, pour l'instant, dans ce que je fais pour l'instant, quoi. Du coup, ça va. Après parfois, je ne te cache pas qu'il y a des fois où je me dis : "Punaise, ce serait bien si on avait un peu plus de temps pour juste se réunir entre nous, et échanger un peu plus sur le fond." On le fait, hein, mais je pense que si on était moins débordés on pourrait le faire un peu plus. »³⁰

Toutefois, notons, depuis environ cinq ans, un resserrement des budgets alloués aux fiches d'inventaire, et une mutation dans les fonctions des agents-PCI ; Philippe déclarait d'ailleurs, lors d'une réunion autour de la programmation du colloque « À quoi sert le PCI ? », en février 2017 :

« On ne peut plus passer autant de temps qu'avant sur les enquêtes ethno' ! »

Ainsi, toujours à l'image de l'époque de la Mission Ethnologie, les déçus de l'intervention patrimoniale quittent l'institution pour se consacrer à une activité scientifique plus pure, plus académique. Rappelons justement que ce fut le cas pour les ethnologues de la Mission Ethnologie dans les années 2000, qui choisissaient entre rejoindre le patrimoine et les musées, et rejoindre l'Université, à travers notamment le LAHIC (*cf.* chapitre 1). Mais aujourd'hui, en 2022, la situation est moins simple car l'accessibilité à une carrière académique est encore plus rare et difficile, les effectifs ayant triplé ; éthique et précarité riment-elles face à l'intervention patrimoniale ? Nous laisserons cette question ouverte, car moi-même, en tant qu'agent, je me suis toujours interrogée (et le monde culturel associatif est devenu un débouché). Dans tous les cas, si les agents-PCI partagent des valeurs éthiques portées par la notion de PCI elle-même, leur rapport hétérogène à celle-ci fragilise la potentielle culture sur laquelle ils tentent de bâtir leur professionnalité : dans le contexte de difficultés économiques que connaît le monde culturel depuis les années 2000, le PCI est envisagé moins comme un objet de valeur à défendre que comme un objet de légitimité professionnelle.

3.3. La référence à des standards instables : des perspectives de rapprochements ?

La raison de la difficile professionnalisation des agents-PCI trouve aussi son origine ailleurs que dans le monde-PCI. Les bases instables et imprécises de cette professionnalisation conduisent les agents à rejoindre d'autres modèles pour se légitimer. Si l'on élargit la perspective, on se rend compte qu'il renvoie à des standards plus anciens que les agents eux-mêmes mais déjà éprouvés, dans le domaine culturel, dont ils ont plus

³⁰ Nous ne renseignerons pas les références de ces extraits d'entretien avec de conserver la confidentialité des agents.

ou moins connaissance. Lors d'échanges moins formels, entre des réunions et des entretiens, Margot disait régulièrement elle-même :

« On tourne en rond. On a l'impression de réinventer l'eau chaude. »³¹

En effet, dans l'objectif de se constituer en tant que groupe professionnel, les agents reproduisent des modèles familiaux sans en connaître les fondements et multiplient des compétences diverses issues de champs d'action variés pour asseoir une légitimité. Mais ce phénomène est autant une cause qu'une conséquence : l'instabilité professionnelle des agents se montre l'héritière d'un cloisonnement historique, encore difficile à dépasser, de logiques sectorielles qui aboutissent difficilement à une assise professionnelle.

Ce cloisonnement est intimement lié à l'histoire de l'administration de la culture et des ministères. Nous verrons qu'en effet, la référence à des standards est motivée, tout d'abord, par l'intégration dans un mouvement contemporain des acteurs professionnels de la culture qui réactualise une idéologie issue de l'éducation populaire (3.3.1.). Nous verrons qu'elle est ensuite motivée par la volonté de se placer comme les initiateurs de la restauration du concept d'Écomusée afin de se poser en pionniers de la normalisation de la méthodologie participative du XXI^e siècle (3.3.2.). Enfin, les agents-PCI rejoignent d'autres mouvements idéologiques qui ont le potentiel de réaliser le projet initial de démocratie culturelle du PCI et tentent de se les approprier (3.3.3.).

3.3.1. Politiques culturelles et participation

Comme nous l'avons étudié dans le chapitre 9, la participation citoyenne fut surtout appliquée dans les domaines de la biologie et plus globalement des politiques publiques urbanistiques. Le domaine culturel se trouve définitivement en reste sur la question de la *participation* et le PCI apparaît comme l'opportunité innovante de l'inclure. En effet, si l'on regarde l'histoire des politiques ministérielles, l'alliance entre *participation* et culture fut peu évidente et la *participation*, absente du discours politique sauf sous des formes suggestives et passives. Rappelons que le patrimoine, historiquement relié à une politique des Beaux-Arts, hérite de ce récit.

Dans la notion de *participation* appliquée à la culture, on peut voir deux dimensions : l'accès des citoyens dans leur diversité aux productions culturelles (sens 1, dimension artistique de la culture), ainsi que la prise en compte de la diversité des productions profanes ou populaires (sens 2, ce qui implique une dimension anthropologique de la culture). La question de l'expertise est évacuée car le seul expert est l'artiste et la médiation

³¹ Cf. : réunion du « comité de pilotage élargi » de l'inventaire *participatif* breton (février 2018).

visé justement à l'humilité et à la traduction... mais expert des publics et des projets. Une acception de la culture qui se limite à...

On a coutume de faire débiter l'histoire de la politique culturelle française à la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, en distinguant deux périodes majeures, où des bribes de *participation* ne sont identifiables qu'après recherche, car la notion est peu conforme avec les directions prises en la faveur exclusive d'une acculturation des citoyens à l'œuvre d'art. La première, qui est gouvernée par la « démocratisation culturelle », tend à multiplier l'offre d'une culture avec un grand « C », celle des œuvres nobles et de la capitale parisienne, et d'en donner l'accès au plus grand nombre. Dans ce contexte, l'« État esthétique » réduit la culture à l'excellence et aux Beaux-Arts, délaissant sa dimension anthropologique (Poirrier, 2000). Si la *participation* se borne à la simple accessibilité aux œuvres de la nation, le nouveau ministère de la Culture et de la Communication de Jack Lang, dès 1981, poursuit la même hiérarchie des cultures en modifiant sa direction. Il entend développer « une culture pour tous, au service de tous » et « par tous ». Le décret du 10 mai 1982 déclare que la politique culturelle entend « permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer » (Poirrier, 1998 : p. 83). On observe un changement de paradigme, considérant désormais que les artistes ne sont pas les seuls légitimes à produire de la culture (sens 2 de la participation). En outre, la déconcentration des services de l'État, qui fait bénéficier les acteurs locaux d'un budget culturel plus conséquent (Poirrier, 1998), permet de rapprocher la politique culturelle des populations locales.

Les deux notions sont réhabilitées dans les années 1990, dans un contexte de décentralisation des compétences étatiques, avec un renforcement notable en faveur de la démocratisation, dont le projet est « la formation et la sensibilisation de tous les publics à la culture » (Poirrier, 1998 : p. 112). L'enjeu est de taille, car la culture se trouve confrontée à l'accroissement des loisirs de masse en milieu urbain, qui la place « en situation de nette concurrence par rapport à d'autres pratiques sociales » (Poirrier, 1998 : p. 118). Nombre de publications rendent compte de l'« échec » de la démocratisation culturelle (Collectif, 2016a : p. 26), puisque que le public « ne s'est pas élargi socialement » (Liot, 2010 : p. 55), à cause notamment du trop faible développement de l'éducation culturelle par l'école et par les médias (Moulinier, 1999), et en raison d'une bureaucratisation excessive des institutions culturelles face à l'essoufflement des militants (Dijan, 2005). Enfin, depuis les années 2010, les politiques culturelles menées par la gauche ou par le centre sont marquées par l'amoindrissement du budget de l'État et la crise financière déclarée en 2008 réduit les ministères (et les collectivités, avec la décentralisation) à seulement maintenir les activités financées sans pouvoir vraiment déployer une politique culturelle d'ampleur.

Ces politiques culturelles successives ont donné lieu à la création d'une nouvelle catégorie d'acteurs professionnels, les médiateurs culturels. Nous ne prétendons pas, ici, discuter

la médiation comme concept, ou la médiation culturelle en tant que notion – ce qui ferait déborder le propos de notre cadre – mais plutôt en tant que pratique professionnelle. Ainsi, la médiation culturelle émerge en continuité, ou « en réaction aux limites de la démocratisation culturelle », à la fin des années 1990 (Caune, 2017 : p.57). Plus généralement, « la fonction du médiateur est liée à un conflit potentiel que ce dernier, par sa position de neutralité, est censé résoudre ». Ainsi,

« [...] la [...] médiation culturelle se fonde sur la séparation des mondes de la création artistique et des publics : le médiateur serait celui qui dispose de connaissances et d'outils pour créer les conditions de leur rencontre. »³²

Héritiers et ambassadeurs d'une acception de la culture qui se limite à l'esthétique, les médiateurs culturels se sont développés surtout dans les institutions culturelles telles que les musées d'art et d'histoire, les monuments historiques, les galeries d'art, les centres culturels ; des secteurs, de fait, souvent considérés comme patrimoniaux, dans une dimension matérielle. Ils poursuivent l'ambition de corriger des inégalités, en faisant venir des publics dans leur diversité au sein de ces institutions. On y retrouve le sens 1 de la *participation* appliquée à la culture, ainsi qu'une position d'intermédiaire, où la question de l'expertise est d'emblée évacuée : le seul légitime à être expert est l'artiste. Les médiateurs culturels se spécialisent par ailleurs selon les publics et les filières, où leur compétence est celle de la traduction de l'œuvre dans une acception populaire. Il s'agit d'une pédagogie où acquisition des connaissances, plutôt une participation passive : la médiation culturelle, dans son acception originelle, se « focalise ne fait que peu de cas des uniquement sur les institutions culturelles sans reconnaître de nombreuses pratiques privées et collectives comme culturelles » et, en cela, véhicule l'idée d'une culture légitime³³.

Si « l'État a contribué largement depuis plus de vingt ans à l'accroissement des actions de médiation [...] par des financements ou des dispositifs invitant au développement des actions éducatives » (notamment avec les emplois-jeunes dans le milieu des années 1990), aujourd'hui, il est difficile de dire qu'il s'agit d'une profession constituée :

« Visites guidées, ateliers, partenariats pédagogiques, rencontres et festivals artistiques, conférences... la médiation dans les lieux culturels est omniprésente et multiple. Scolaires, touristes, adultes en groupe ou individuels, seniors, abonnés en bénéficient. Pas un secteur, pas une institution, pas un lieu culturel, quelle que soit sa taille, ne semble aujourd'hui pouvoir l'ignorer. [...] Pour toutes ces raisons, la médiation culturelle fait figure de continent. Pourtant, un rapide examen des activités de médiation proposées par les lieux culturels la fait apparaître aussi comme une sorte de constellation, faite de pratiques hétérogènes, servant des intérêts divers et reposant sur des savoirs et des

³² Cf. : Dufrêne & Gellereau, 2004 : p.201.

³³ Cf. : *ibid.*

compétences variés. Dispersée, la médiation serait-elle davantage un archipel qu'un continent ? [...] elle appartient à une catégorie d'activités dans laquelle le travail n'est pas stabilisé et échappe le plus souvent aux cadres statutaires de la sphère publique. Du même coup, les contours professionnels de l'activité sont mal définis, les acteurs, à l'image professionnelle peu claire, ne bénéficient pas d'un statut stable et effectuent des allers-retours entre différentes activités (médiation, pratiques artistiques, formation...).

[...] Les médiateurs, après avoir été comme "convoqués" par les politiques culturelles, apparaissent ainsi abandonnés par le silence de l'appareil gestionnaire des institutions culturelles, qui omettent d'élaborer un véritable pilotage de cette activité : recrutement sans réflexion sur leur insertion dans l'organisation, absence d'identification des compétences requises, évolution de carrières sans construction de filières professionnelles ni mise en place de formations spécifiques ou de modalités de gestion des compétences, évolution de l'activité vers de nouvelles frontières sans leur affecter de véritables assises professionnelles. »³⁴

Aujourd'hui, le monde patrimonial accueille de nombreux médiateurs culturels ; ce qui, à notre avis, l'éloigne un peu davantage de la participation (sens 2). En 2018, lors d'un séminaire organisé par BCD à Nantes, Jean-Michel Le Boulanger déclarait : « La culture, et notamment le patrimoine, a raté le train de l'éducation populaire ! ».

En effet, l'éducation populaire propose une autre approche : elle promeut le progrès social, en dehors du système d'enseignement traditionnel, et « concourt à la prise de conscience de la puissance d'agir du peuple » (Collectif, 2016 : p.21). Il s'agit de développer une éducation « informelle » comme outil démocratique, favorisant l'émancipation de l'humain et le développement de son pouvoir d'agir. Le mouvement fait émerger dans les années 1970 un nouveau secteur d'activité professionnelle, l'animation sociale et culturelle, qui propose une pédagogie de formation à la démocratie. L'animateur socioculturel, né des militants d'éducation populaire, accompagne les groupes pour le développement social ²⁸. Bien que la pédagogie soit au centre, il s'agit toutefois de reconnaître la légitimité de l'action des profanes, et l'on voit donc émerger ici la notion de *participation* dans son sens 2. Beaux-arts et éducation populaire étaient toutefois réunis sous la tutelle du ministère de l'Instruction Publique avec le Front Populaire (1936-1938). Mais, en 1959, la création du ministère des Affaires culturelles fait s'émanciper la culture : il conserve la direction des Beaux-Arts, alors que l'éducation populaire est, quant à elle, transférée au ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette séparation historique instaure une relation de mépris entre « amateurs » et « élitistes », encore visible aujourd'hui (Wallach, 2012). Elle est entérinée durant les décennies suivantes et construit le système que nous connaissons aujourd'hui.

³⁴ Cf. : Aubouin, Kletz & al., 2010 : p.9.

On voit toutefois des tentatives de rapprochement, ces dernières années, entre les deux entités. Par ailleurs, l'éducation populaire vit toujours aujourd'hui à travers plusieurs fédérations, qui sont signataires de la première charte Culture-Éducation populaire (1998) qui « reconnaît institutionnellement le rôle privilégié des acteurs de l'Éducation populaire dans la diffusion du savoir et le développement des pratiques artistiques et culturelles »³⁵. Des conventions pluriannuelles entre ces fédérations et le ministère de la Culture se succèdent depuis et « permettent au ministère de les reconnaître définitivement comme des acteurs culturels professionnels et essentiels à la démocratisation culturelle »³⁶.

Mais une troisième voix s'élève avec le partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication : il prend ses origines dans le « protocole d'accord du 25 avril 1983 Ministère de l'Éducation nationale – ministère délégué à la Culture ». Elle devient ensuite un « parcours » obligatoire dans la formation générale des élèves au lycée, par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. L'EAC est définie comme une compétence du ministère de la Culture par le décret du 25 mai 2007³⁷ qui entérine une lente institutionnalisation de la notion :

« [il] contribue, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation. »

L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour ambition l'éducation à l'art par l'art. De ce fait, elle est présentée comme un « cheval de Troie » (Carasso, 2013 : p.81) qui a le bénéfice de réunir les différentes approches de la démocratisation et de la démocratie culturelle, de l'éducation populaire et de la culture. En effet, elle vise à la fois – et de façon non-exhaustive³⁸ – la diffusion et la rencontre des artistes et des œuvres, ainsi que l'accessibilité de tous à la culture ; le développement de la pratique artistique ; l'« acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales³⁹ et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales » ; ainsi que l'« émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique ». En ce sens, l'EAC apparaît comme le moyen de réconcilier éducation populaire et culture et, ainsi,

³⁵ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Education-populaire/Grandes-orientations-Culture-Education-populaire-et-Solidarite>

³⁶ Cf. : *ibid.*

³⁷ Cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000461196/>

³⁸ La charte de l'éducation artistique et culturelle présente dix objectifs : <https://www.education.gouv.fr/media/14525/download>

³⁹ Notons l'acception mémorielle du patrimoine que revêt cette utilisation du terme, pourtant véhiculée par l'État lui-même.

pour la lecture qui nous intéresse ici, d'intégrer de la *participation* (sens 2) à la culture et au patrimoine :

« [...] cinquante ans après le divorce intervenu entre le ministère des Affaires culturelles et les mouvements d'éducation populaire, alors que s'est imposé partout dans le pays, entre l'ensemble des collectivités publiques, un "gouvernement partagé de la culture", le grand chantier de l'éducation artistique et culturelle – précisément parce qu'il y est d'abord question d'éducation – pourrait constituer une occasion, pour le coup historique, de réconcilier, [...] les deux mondes. »⁴⁰

Cependant, elle ne concerne explicitement, encore une fois, que les domaines de l'art principalement ; plus tacitement et partiellement, elle touche le patrimoine objectal, ou des domaines du PCI comme des arts du spectacle ou l'artisanat traditionnels. Cette notion transversale amène ainsi une participation dans sa double acception dans le champ culturel et elle est significative d'un mouvement plus global depuis les années 2000 dans la façon dont les médiateurs culturels, historiquement attachés au domaine patrimonial, conçoivent leurs pratiques professionnelles. En effet, on observe un virage vers des préoccupations proches de l'animation socio-culturelle et de l'éducation populaire et de la *participation* au sens 2⁴¹ :

« Nous avons évoqué trois principes susceptibles de transformer la médiation dans les années à venir : le retour au phénomène *participatif*, via notamment les technologies numériques (2.0) ; la découverte de nouveaux types de relations culturelles, à travers les échanges interculturels, mais aussi le renouveau des actions d'animation culturelle, qui étaient quelque peu tombées en désuétude sinon dédaignées, au cours des années 1980-1990. »⁴²

« Elle devient un récit à plusieurs voix où les savoirs sont construits conjointement. Elle exige une relation plus complexe d'échange et de réciprocité des points de vue, qui tiendra compte du savoir, du sentiment et de l'expérience du [public]. En cela, la médiation constitue la première étape vers la démarche *participative*, qui est plus exigeante et radicale. »⁴³

Ce mouvement généralisé de la culture en faveur de la participation dans sa double acception est réactivé ou se retrouve dans les pratiques professionnelles liées au dispositif-PCI, selon une triple perspective :

- le PCI répond de façon croisée aux impératifs qui actualisent désormais les ambitions de démocratisation culturelle (diffusion et accessibilité) et de démocratie

⁴⁰ Cf. : Kneubühler, 2013 : p.33.

⁴¹ Charte de la médiation culturelle : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64255-charte-deontologique-de-la-mediation-culturelle.pdf>

⁴² Cf. : Chaumier & Mairesse, 2013 : p.151.

⁴³ Delarge, 2017 : p 128.

culturelle (dimension anthropologique) : les agents-PCI mettent en valeur et promeuvent par des moyens de diffusion les éléments du PCI auprès de la société civile, et ils cherchent à faire *participer* les praticiens et des profanes ;

- le PCI conduit les agents à l'envisager comme le support de la transformation de la conception de la société ; s'il s'agit de patrimoine, leur acception large, par la dimension sociale de la notion, amène à valoriser des pratiques banalisées et très diverses ; les agents-PCI se mobilisent finalement contre la hiérarchie des cultures savantes et populaires ;

- les agents-PCI ont de nombreux points communs avec les médiateurs culturels (par hérédité, imitation ou contagion, puisqu'ils s'intègrent avec eux dans le même domaine) : ils considèrent explicitement se relier à la médiation culturelle, en tant qu'intermédiaires entre « communauté » et « État », se faisant le liant entre connaissance et vulgarisation (l'un des agents a, en effet, développé le terme de « chercheur-médiateur ») ; ils sont issus de, ou contribuent à, des formations professionnelles de médiation culturelle ; ils se trouvent, objectivement, à la croisée de mondes tels que l'acquisition de connaissance/la formation, l'évaluation/la réflexivité, la mise en relation/la transmission, la participation/l'émancipation citoyenne ;

- enfin, ils partagent le même flou définitionnel concernant leur groupe professionnel, dont la constitution semble malgré tout plus avancée chez les médiateurs.

La position d'intermédiaire pour la *participation* est donc aussi due à ce mouvement général, où il n'est pas du tout question d'expertise et où celle-ci est même prohibée.

3.3.2. Restaurer le concept d'écomusée ? Une alliance possible mais concurrentielle

Dans le monde-PCI, les agents partagent l'idée que le concept d'écomusée, datant des années 1960-1970, qui mettait la participation des habitants au centre de la gestion du patrimoine – notamment vivant – a échoué dans ses principes et sa méthode. Seul modèle de participation citoyenne dans le domaine patrimonial, les agents-PCI s'appuient dessus en cherchant à innover.

Le concept d'écomusée a formellement introduit la *participation* (dans son sens 2) dans la muséologie et plus généralement dans la culture et le patrimoine (Delarge, 2017 : p.8) dans la deuxième moitié du XX^e siècle, mais il en reste peu aujourd'hui. Celui-ci a émergé dans les années 1970, au moment de la Nouvelle Muséologie, mouvement qui cherchait à transformer l'institution muséale pour lui donner une dimension sociale plus forte. Face aux efforts essouffés de la démocratisation culturelle, finalement restée l'apanage des élites, une nouvelle génération d'acteurs muséaux s'est levée en « alternative au modèle professionnel du conservateur chercheur, surtout historien de l'art » (Poulard, 2007 : p.557). Le concept d'écomusée a été inventé par

Hugues de Varine (2017), qui le définit comme un outil politique et un facteur de cohésion sociale. En introduisant le principe de développement local, il fonde sa définition sur « trois piliers » : territoire, *communauté* et patrimoine. Elle fut surtout développée à l'étranger (au Canada, au Brésil ou l'France par exemple) ; en effet, le concept a été expérimenté, en France, par Georges Henri Rivière, qui l'a plutôt défini comme un musée d'anthropologie (ou ce que l'on appelle vulgairement « musée de société »). Dans cette seconde configuration, la population n'y joue pas un rôle aussi central d'informateur privilégié : l'habitant enrichit les collections du musée par le don d'objets et de récits (p. 77). Cette seconde configuration est devenue une référence pour les écomusées en France.

Quoi qu'il en soit, pour Hugues de Varine, en France, l'écomusée est devenu « un néologisme commode », qui s'est fort éloigné du concept originel, parce qu'à la mode :

« la prolifération des écomusées et autres projets similaires est alors totalement spontanée, comme dans une épidémie, sans pilotage, sans doctrine claire. »⁴⁴

Le concept ne bénéficiait en effet d'aucun cadre législatif officiel :

« l'appellation d'écomusée n'a jamais été codifiée, voire contrôlée. Le préfixe éco portait à confusion et séduisait comme alternative "moins passéiste" que le mot musée. Il ne profitait donc pas non plus d'une reconnaissance institutionnelle ou d'une professionnalisation : "la volonté d'associer la population à la gestion du patrimoine ne correspond à aucune norme professionnelle. [...] On peut noter par exemple l'absence de formations et statuts relatifs à l'exercice écomuséal »⁴⁵

On peut aisément faire des parallèles entre les difficultés d'introduction du concept d'écomusée dans l'institution muséale et les « tâtonnements » (Hottin, 2011a) pour instituer la notion de PCI. De plus, écomusée et PCI traitent de la reconnaissance et de la valorisation des cultures populaires. Ils ont pour enjeu la *participation* et sont instrumentalisés à des fins de développement territorial et social. En effet, ils semblent tous deux bouleverser les normes professionnelles suivantes :

- la norme de la conservation du passé : le musée étant un « sanctuaire du passé » (Delarge, 2000) et la conception du patrimoine se rapportant traditionnellement au passé, il est difficile de déplacer la focale sur le contemporain ;
- la norme de la participation : elle n'est pas claire, oscillant entre passive et active selon les définitions de l'écomusée (Poulard, 2010), et selon ce que l'on interprète de la convention Unesco ;

⁴⁴ Cf. : de Varine, 2017 : p.12.

⁴⁵ Cf. : *ibid.*

- la norme de la *communauté* : la notion n'est pas reconnue en France, depuis la loi Le Chapelier de 1791 (ce qui fait de l'association loi 1901 le seul corps politique potentiel pour les citoyens) ;
- la norme de l'inventaire, ou « le malentendu de l'inventaire » (de Varine, 2017) : contrairement aux inventaires traditionnels (des monuments historiques, mais aussi des musées), pour le PCI et pour l'écomusée, il ne s'agit pas de conserver ou de « classer », mais de sauvegarder, de développer, de faire vivre ;
- la norme de l'expertise : elle est garante de « qualité » et d'objectivité, alors que les savoirs populaires ne sont pas déterminants dans l'identification et la connaissance du patrimoine (c'est d'ailleurs une norme structurante des musées).

Ainsi, le dispositif et la notion de PCI ne seraient-ils qu'une reproduction contemporaine du concept originel d'écomusée ? La question reste ouverte. Quoi qu'il en soit, on peut émettre l'hypothèse que les agents-PCI cherchent à se placer dans un nouveau tournant en faveur de la prise en compte de la *participation* dans le traitement du patrimoine qui est également investi par les musées d'art et d'histoire. Ils développent à leur manière des expériences *participatives*, notamment à travers le déploiement d'applications numériques, qui permettent aux visiteurs d'être dans une posture active, ou du web collaboratif. Dans un ouvrage intitulé « Le musée participatif » (un intitulé pour le moins innovant), Valérie Perlès envisage justement le musée comme un intermédiaire impartial (2018 : p. 77) :

« le musée est censé faciliter le jeu des acteurs, sans jamais prendre parti et en se situant au-dessus des potentiels conflits. Son expertise intervient alors dans la méthodologie, pour accompagner le pilotage et la structuration du projet (aider à l'organisation de la production d'un discours sur les pratiques notamment), pas nécessairement dans l'analyse des contenus, ni dans leur restitution. »

Le rôle social du musée pour la participation citoyenne est, malgré tout, régulièrement réaffirmé en France. Citons, en exemple, ce qu'en rapporte la mission Musées du XXI^e siècle⁴⁶. Remis en 2017 à Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, il s'agissait de « mener une réflexion commune à l'ensemble du réseau des musées de France », d'identifier les enjeux actuels et futurs des musées et de proposer des « axes directeurs d'une évolution de son modèle »⁴⁷. Le rapport, en termes de *participation*, met en exergue deux données qui montrent que le musée semble gagner l'esprit général du concept d'écomusée. D'une part, un des « axes directeurs » de la mission se focalise sur la citoyenneté :

⁴⁶ Cf. : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-la-mission-Musees-du-XXIe-siecle2>

⁴⁷ Cf. : *ibid.*

« Le rôle fondamental du musée public réside dans l'affirmation d'un engagement éthique et citoyen : un travail sur les valeurs qui lient ou qui divisent la société, la promotion d'une réflexion commune et d'une démarche inclusive plutôt qu'exclusive, tant pour ce qui concerne l'ensemble des publics que les valeurs qui les animent »⁴⁸

D'autre part, une recommandation propose la prise en compte de la notion de *communauté*, qui insuffle l'idée que le musée est un lieu de « reconnaissance et de légitimation » de plus, « l'idée d'un musée comme une maison commune, intégrée au territoire, et qui œuvrerait pour rattraper le déficit des inégalités, constitue une réelle attente » (Eidelman, 2017 : p.79).

Toutefois, cette inscription montre un potentiel retard des agents-PCI vis-à-vis de l'expérience et du savoir sur la *participation*. En effet, les agents des écomusées et musées d'ethnographie sont plus proches de l'éducation populaire, qui partage historiquement peu de liens avec le monde patrimonial. Le Musée de Bretagne, s'inscrivant dans l'héritage de la pensée de Georges Henri Rivière (le « musée de synthèse régional »), il s'affirme comme un « musée d'objets » et pluridisciplinaire, « de société et d'histoire » ; il valorise la « dimension humaine » de ses collections, et est particulièrement « attentif à son utilité sociale » (cf. entretien avec Céline Chanas), considérant le savoir des visiteurs comme complémentaire au discours scientifique. Étroitement lié à l'Écomusée du Pays de Rennes, qui fut créé à son initiative, et avec qui il partage ses collections, il ancre une dynamique *participative* dans les missions de ses agents : un service lui est spécifiquement dédié. Maxime, qui est responsable de ce service, a en effet développé depuis presque dix ans la *participation* des visiteurs et des habitants à travers divers projets ; on peut même dire qu'il en tire un savoir-faire, une expertise :

« La *participation*, pour moi, ce n'est qu'un terme, et hélas aujourd'hui on veut lui donner de multiples définitions. Et aujourd'hui, pour moi, faut toujours questionner les niveaux de *participation* : est-ce qu'on est dans la collaboration, dans la coopération, ou dans la simple *participation* ? Aujourd'hui, j'aurais tendance, à mon échelle, à dire je fais de la *participation* quand je mène un projet et que je dis aux gens : "Je vous demande de *participer* mais juste à cet endroit." Si je leur demande de la collaboration, je leur demande de nourrir une partie du projet. Si je demande de la coopération, je co-construis. Et je trouve qu'aujourd'hui, il est intéressant de sans cesse se requestionner sur le sens des mots.

- Donc pour toi, la coopération est un niveau supérieur à la *participation*...

En termes d'implication. [...]

- Et au-delà de la définition des termes, ça dépend des objectifs, finalement, qu'on fixe, et à quelle échelle on a besoin des gens. Le format réunion publique, le format consultation, ça dépend sur quoi ! Ça peut tout à fait suffire, et pour moi, ça peut être à son endroit une forme de *participation*, mais tout dépend de l'ampleur, de ce qu'on a choisi de faire, le choix du territoire, qui on veut

⁴⁸ Cf. : Eidelman, 2017 : p.76.

consulter, et c'est vrai que tous les inventaires, c'est... Parce que ça aussi c'est un autre piège, qui est une *participation* factice... L'effet consultation : c'est quand on transporte quelque chose, on vient à un moment, et on repart. Et c'est ça qui est le plus fort. Alors que si on est sur le territoire, qu'on prend le temps de se faire connaître et tout, les gens viennent à vous, hein ! »

Maxime, responsable de l'innovation de l'action publique (Musée de Bretagne), 2020

Ainsi, ce savoir acquis sur la *participation* est un savoir que les agents-PCI cherchent à se constituer parce qu'ils ne l'ont pas (cf. chapitres 7 et 8). Ils ne s'appuient pas non plus sur l'expérience d'acteurs qui l'ont déjà éprouvé, comme ce musée, ou, dans le cas breton, l'Écomusée des Monts d'Arrée, qui est pourtant un partenaire de BCD. Dans le cas normand, la plupart des écomusées sont toutefois des musées d'ethnographie ou attendent justement du PCI un renouvellement de la *participation* (cf. chapitre 8).

Si partager des enjeux communs avec d'autres groupes professionnels permet sans doute aux agents-PCI de valider leur trajectoire professionnelle, ces derniers ne semblent pas les considérer comme de potentielles ressources qui leur permettraient de progresser plus rapidement, mais plutôt comme des concurrents dans l'accession au monopole de l'expertise *participative*.

3.3.3. Déviations : le PCI, « une autre manière de parler culture ? »⁴⁹

On constate combien le patrimoine est mis à distance des autres champs de la culture. Pour autant, le PCI conduit justement les agents à intégrer des mondes dont ils partagent les enjeux mais qu'ils ne maîtrisent pas complètement. Si la notion de PCI apparaît tout à fait innovante pour le champ patrimonial, son intitulé se révèle long et abstrait pour tout profane ; en outre, nombre de situations montrent que la juxtaposition de « patrimoine » et d'« immatériel » est peu significative pour la population. Les inventaires *participatifs* ont montré que les habitants sont très attachés à ce qui a disparu, et que le vocable de « patrimoine » renvoie, encore et toujours, à tout ce qui n'est pas immatériel et contemporain. « Le PCI, en fait, c'est la culture en général ! Je sais pas moi, les marchés, par exemple, c'est du PCI ! », s'exclamait Philippe, lors d'un échange informel entre deux réunions ; en effet, considérer que le PCI est un moyen de développement social revient à considérer le PCI comme la « culture » dans le sens anthropologique du terme. En parallèle de la question de l'utilité des fiches d'inventaire, est insidieusement interrogé le sens véritable de la notion de « patrimoine culturel immatériel », son adéquation aux réels besoins des praticiens et des habitants, attachés au mémoriel ou en quête de moyens concrets, financiers et matériels, pour entretenir leurs pratiques.

⁴⁹ Il s'agit d'une partie du titre du mémoire de Master de recherche réalisé par Margot, en 2010. Pour garantir la confidentialité de nos enquêtés, nous ne révélerons pas sa référence complète.

En Bretagne, BCD s'est emparée depuis quelques années de la notion de « droits culturels » issue de la convention de Fribourg ; non qu'elle soit antinomique du PCI, mais elle porte et concrétise, dans une logique éthique qui, elle, n'est pas traversée par autant de contradictions que la notion de PCI, les valeurs éthiques de la démocratie culturelle. Les droits culturels « désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification » (Meyer-Bisch, 2008 : p.11). L'intégration des droits culturels à la loi NOTRe fut un marqueur fort dans l'orientation des politiques publiques nationale et locale vers une démocratie culturelle et impliqua encore davantage les acteurs de la culture.

Depuis 2018, BCD a organisé, à Nantes, Brest et Rennes, des « cycles de conférences » sur les droits culturels, en partenariat avec le LiRIS. Elle y a invité plusieurs personnalités issues de l'Unesco, de l'ONU, des politiques publiques, de l'art ou des associations culturelles. Jean-Michel Le Boulanger, alors Vice-Président chargé de la culture et fondateur de BCD, s'exprime ainsi :

« Le rêve qui est le nôtre, dans les politiques concrètes, à l'échelle de la Bretagne, c'est de renouer ce lien qui, depuis un siècle, s'est délité, entre les cultures dites savantes, et les cultures dites populaires, entre l'exigence artistique et l'exigence démocratique. La France a raté un rendez-vous, à la création du ministère de la Culture en janvier 1959, quand les politiques culturelles ont été dédiées à André Malraux au ministère de la Culture, et quand l'éducation populaire est partie à la Jeunesse et aux sports. Il y a, là, une espèce de schisme, qui en dit long sur les politiques culturelles, en France, qui en dit long sur notre pays, sur cet État-nation. [...] Ce que nous essayons de faire, à partir de l'expérience de terrain, eh bien c'est de réconcilier l'ensemble. Réenchanter l'espérance. Je crois que pour moi c'est, et je crois que vu l'état de la société, c'est en quoi tous, acteurs culturels, associatifs, collectivités, passionnés par ces questions, ce à quoi nous devons intimement, modestement, mais sans jamais rien lâcher, nous devons tous nous consacrer. »⁵⁰

La notion de droits culturels est donc pour BCD un prolongement de la diversité culturelle. C'est une vision du monde qui apparaît, pour Jean-Michel Le Boulanger, ancien Vice-Président à la culture de la Région Bretagne (et un des fondateurs de BCD), comme l'antidote à la crise sociétale du début du siècle et à l'homogénéisation culturelle causée par la mondialisation. Cette déclaration rapproche ainsi plus formellement les agents-PCI des enjeux partagés de démocratie culturelle avec, plus globalement, le monde de la culture. En cela, la notion de droits culturels semble réaliser le projet que tente d'incarner la notion de PCI.

⁵⁰ Séminaire organisé par Bretagne Culture Diversité le 22 novembre 2018 à Nantes, Salle de la Manufacture.

En outre, elle réussit là où le PCI échoue : elle est bien plus médiatisée et diffusée dans l'espace public que la notion de PCI, qui reste l'apanage du champ patrimonial. Mais elle met en œuvre ce que la notion de PCI avait commencé à initier : l'élargissement de la conception de la culture dans une dimension anthropologique et la correction des inégalités entre culture savante et culture populaire. Ces deux notions sont les symptômes d'un changement majeur dans la conception de la société :

« Alors que la diversité culturelle était considérée comme un frein au développement, un obstacle à la modernité et donc au progrès, à la science et à la démocratie, elle est aujourd'hui de plus en plus comprise comme une ressource pour chacun de ces domaines et pour la paix. »⁵¹

C'est, en réalité, la question des liens entre patrimoine et culture qui se pose. Le PCI ne souffre-t-il pas de la lourdeur historique et conceptuelle de la notion de patrimoine, alors même que le PCI se voudrait être un levier pour une reconnaissance, une valorisation ? Finalement, jusqu'où l'attribution de la valeur patrimoniale bénéficie-t-elle réellement aux praticiens ?

La culture est un domaine qui entretient, comme le patrimoine, des liens étroits avec une *recherche* réalisée en marge de l'Université et appelée « recherche culturelle ». Cette ressemblance est sans doute à relier au fait que, comme le patrimoine, les collectifs professionnels ont recours à une réflexivité importante pour renforcer leur légitimité. La revue *Culture et Recherche*, pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication, se consacre aux divers domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'industrie culturelle ou encore de la création artistique. Dans le cadre de son n°140 (2019-2020), on assiste à un rapprochement historique – du simple point de vue de la littérature, mais qui pourrait signer la gestation d'une institutionnalisation de ce nouveau partenariat – entre « recherche culturelle » et « sciences participatives⁵² ».

Au sein de ce numéro, l'on ne trouve quasiment aucun témoignage d'acteurs provenant du domaine patrimonial : seulement une contribution du Service breton de l'Inventaire général sur son approche *participative*, et un très court article de l'association Île du Monde qui œuvre pour la reconnaissance du PCI des diasporas d'Île-de-France à travers

⁵¹ Meyer-Bisch, 2008 : p.1.

⁵² Les sciences *participatives*, expérimentations *participatives* réalisées dans le domaine du patrimoine naturel, notamment grâce à des systèmes collaboratifs : plateformes « wiki », ou par exemple, bases de données en ligne ; « Les "sciences participatives" font des citoyens des collecteurs bénévoles de données d'observation, lesquelles sont ensuite mises à la disposition des chercheurs. C'est ce qu'on retrouve dans différentes disciplines comme la botanique, l'ornithologie ou l'astronomie. Le programme Vigie-Nature du Muséum national d'histoire naturelle, dans lequel s'inscrivent des actions d'observation de la biodiversité, en est un exemple. La différence principale avec la recherche *participative* est qu'on retrouve au cœur de la recherche *participative* le phénomène de "co-construction des savoirs" ». (Delarge, 2017 : p. 57)

l'inventaire national du DPRPS et selon une méthode dite *participative*. Ce numéro donne un nom à ce que les agents-PCI normands et bretons tendent à réaliser : il aurait donc été largement opportun pour eux d'y contribuer. Sans doute les responsables de publication de ce numéro n'ont pas pensé à les solliciter. Cette hypothèse puise sa justification dans une situation qu'Isabelle Chave, chargée de mission pour la mise en œuvre de l'inventaire national du DPRPS entre 2015 et 2020, avait régulièrement évoquée en contexte informel : faire reconnaître la notion et le dispositif du PCI par le ministère de la Culture et de la Communication lui-même est très peu aisé. « Ça y est, nous disposons, enfin, depuis le début d'année, d'un logo ! Ce fut long pour faire reconnaître au ministère la nécessité d'y travailler... », s'était-elle exclamée, avec une pointe d'ironie, à la fin d'une présentation qu'elle avait réalisée à Aix-en-Provence en janvier 2020. Elle fait écho à une courte anecdote qui montre que j'ai moi-même⁵³ éprouvé, d'une certaine façon, ce manque de reconnaissance qui fait du patrimoine le parent pauvre de la culture : tentant de joindre le DPRPS par téléphone, j'avais contacté le standard du ministère ; le service étant apparemment inconnu de la standardiste – ce qui est aisément concevable au vu du nombre de services et de départements existants – mon appel avait été redirigé, une première fois, vers le Service des affaires financières et générales, puis, une deuxième fois, vers la Sous-direction des infrastructures et des services aux agents.

Les agents-PCI œuvrent pour un même but (la fabrique du PCI) et pour cette raison ils tendent à considérer qu'ils font partie d'un même collectif professionnel. Or, on voit que l'objectif de développement professionnel conduit les agents à prendre différentes trajectoires et divise le collectif. De plus, l'on voit que l'instabilité identitaire dans laquelle se trouvent les agents-PCI est d'autant plus importante que les standards sur la base desquels ils tentent de s'établir sont eux-mêmes dans des situations précaires. Ainsi, conclure à l'existence d'un groupe professionnel serait trop présomptueux ou du moins hâtif ; considérons qu'actuellement, les agents-PCI forment plutôt une nébuleuse et qu'en Bretagne, l'on entrevoit une capacité à l'organisation en un collectif peut-être plus solide, selon les développements qu'il prendra dans les années à venir.

⁵³ En tant que doctorante, en 2021.

Conclusion du chapitre 13

Ce dernier chapitre explicite les ressorts de la fabrique du PCI en Bretagne et en Normandie. Il ne s'agira pas ici d'en proposer un résumé, mais plutôt de souligner trois questionnements :

(a) L'idée selon laquelle les agents-PCI cherchent à construire un collectif, évoquée à chacune des parties précédentes de la présente recherche se confirme à plusieurs niveaux : les querelles entre les conceptions des pratiques et du PCI sont d'autant plus importantes qu'être professionnel revêt un enjeu ; on voit d'ailleurs que la démission constitue une alternative au développement professionnel quand les agents-PCI se trouvent en trop grande dissonance entre leurs valeurs et leurs pratiques. La *recherche* apparaît pour les uns comme un garde-fou – à nouveau (*cf.* chapitre 2) – contre l'ambition professionnelle des autres. Ainsi, que fait l'affirmation du collectif des agents-PCI à la recherche patrimoniale ? Participera-t-elle à la recomposition ou à la division de la recherche patrimoniale ? En tant que production de connaissances minimale et descriptive (*i.e.* les fiches) ou en tant que production de connaissances critique et réflexive (à la façon de l'ethnologie du patrimoine développée depuis les années 1990) ?

(b) La quête de légitimité professionnelle participe finalement à la reconnaissance du PCI en tant que catégorie légitime vis-à-vis des autres secteurs patrimoniaux, tout en se heurtant à la question de la légitimité du PCI comme catégorie adaptée aux réalités locales. Ainsi, on peut en comprendre que s'engager dans sa professionnalisation malgré les paradoxes qui habitent le PCI est une autre façon – tout à fait implicite – de montrer qu'on agit au nom de la logique éthique et de valeurs humanistes qui visent à préserver les éléments de la culture traditionnelle et contemporaine. On peine en effet à croire que les agents, comme Margot, qui se montrent impartiaux par souci, apparemment, de neutralité (donc de professionnalité) ne seraient pas conscients de l'ambivalence dans laquelle ils évoluent ; ne s'agirait-il pas plutôt de jouer le jeu professionnel, en conscience, pour s'ajuster à ces paradoxes au fil du temps ? N'est-ce pas simplement la réalité d'une construction professionnelle en train de se faire ?

(c) La difficulté d'intégration du patrimoine à la culture peut-elle également s'expliquer par une volonté des agents-PCM – dont les agents-PCI héritent sûrement – de maintenir ce cloisonnement pour garantir leur position d'expert vis-à-vis d'un tournant idéologique du monde culturel, qui se montre de plus en plus officiellement en faveur de la prise en compte des cultures populaires ? La notion de patrimoine porte en elle-même une dimension d'élitisme, d'excellence, qui a peu à avoir avec ce mouvement. Dans quelle mesure le patrimoine n'encourage-t-il pas, finalement, à verser dans une dimension plus honorifique, portée par des labels ? Ainsi, par extension, la notion de PCI bénéficie-t-elle réellement à la valorisation des cultures populaires ? Est-elle en capacité de transformer la conception ethnocentrée du patrimoine ? Le simple fait d'avoir recours à des actions

d'information et de transmission de savoirs pour l'appropriation populaire d'une notion inventée – par l'Unesco – pour nommer ce qui existe déjà, n'engage-t-il pas à se mettre dans une posture de sachant et à entretenir un rapport de supériorité sur les habitants ? Cela signifie-t-il qu'il est définitivement impossible de relier patrimoine et *participation*, pour que celui-ci reste l'apanage d'experts en quête d'une légitimité professionnelle ?

Ces questions restent ouvertes, et serviront de base à des réflexions approfondies ultérieurement dans le cadre de nouvelles recherches.

Conclusion de la partie V

À l'issue de cette cinquième partie, on comprend que s'approprier le PCI selon l'Unesco répond à un enjeu de professionnalisation qui se fonde sur une variation certaine des conceptions indigènes de la notion de PCI et a pour vocation d'obtenir la légitimité d'une compétence experte. Mais cette politisation du *chercheur* met les agents-PCI mal à l'aise et les encourage à réagir de façon contrastée entre Normandie et Bretagne. Toutefois, retenons quatre points d'accroche entre les conceptions et les pratiques des agents bretons et normands :

(a) Les pratiques de fabrique patrimoniale des agents-PCI servent une entreprise de normalisation. En effet, donner la primauté à la compétence technique et à la méthodologie plutôt qu'au résultat, c'est prouver les vertus de sa position pour redéfinir les normes et pratiques légitimes de l'appareil patrimonial et des acteurs collectifs avec lesquels ils travaillent, à l'instar des « experts de la participation » étudiés par M. Nonjon et A. Mazeaud (2018).

(b) Normer les pratiques c'est aussi donner une définition à un lexique constitué pour donner à voir la cohérence de ses actions. Comme on l'a abordé tout au long de cette recherche, des termes utilisés dans d'autres cadres que le secteur patrimonial sont employés par les agents-PCI selon une acception qui leur est propre. À l'issue de ces trois derniers chapitres, on comprend que les agents-PCI définissent l'*expertise*, à l'instar des agents de l'Inventaire général, comme une compétence savante juridique (un savoir au service du pouvoir). Ils s'appuient donc sur les codes de l'appareil patrimonial (cf. chapitre 2) tout en cherchant à les renouveler : la traditionnelle *expertise scientifique* est pour les agents un savoir savant qui attribue la valeur patrimoniale. Ainsi, la recherche patrimoniale ne peut se montrer trop savante, ne peut dire le patrimoine, et doit rester une ressource plutôt que l'instrument d'un jugement (cf. chapitre 11). C'est pourquoi les agents bretons opèrent à la redéfinition de l'*expertise* en tant que compétence technique, qui aide à l'attribution de cette valeur. Mais cette acception technique, qui met, autant que faire se peut, l'accent sur la méthode et non le savoir, est une compétence qui arbitre, qui évalue, qui authentifie et donc qui décide. En outre, le principe de mise en fiche et de critérisation du PCI encourage à développer une *expertise scientifique* (cf. chapitre 13). Dans ce cadre, les pratiques professionnelles pour la fabrique du PCI ne bouleversent pas le régime patrimonial traditionnel et offrent plutôt une continuité aux enjeux qui occupaient auparavant l'institution du PCI, le patrimoine ethnologique (cf. chapitre 2). S'approprier le PCI et l'impératif participatif engendre la minoration, non pas de l'*expertise* mais de la *recherche* et encourage les agents-PCI à développer leur expertise au sens sociologique de la notion et à affirmer le pouvoir de leur statut d'expert. Ainsi, l'impératif participatif

recherché par les agents-PCI apparaît davantage comme la caution d'un développement professionnel que comme une réelle démocratie culturelle : la fabrique du PCI reviendrait « à entériner la représentation usuelle du populaire comme éternelle mineure » (Gasnault : 2018 : p.67).

(c) La difficulté à nommer clairement les statuts des acteurs concernés par la fabrique du PCI (*cf.* chapitre 1) dissimule en réalité le caractère sensible de la construction identitaire des collectifs professionnels au sein de l'appareil patrimonial. Se renforcer en tant que collectif professionnel revêt alors un enjeu crucial pour asseoir la pertinence de ce positionnement. Mais les agents-PCI ne sont pas toujours persuadés de la légitimité du PCI et se divisent, surtout en Normandie, dans leurs conceptions et leurs motivations. La fabrique du PCI n'est pas une profession au sens sociologique du terme, mais tend à se construire comme un collectif d'un genre professionnel en Bretagne.

Conclusion générale

La présente recherche a révélé que l'appropriation de la convention du PCI par les acteurs professionnels, ou appelés ici les agents du PCI, est évolutive et suit une quête de légitimation de leur professionnalité, c'est-à-dire de la valeur de leur compétence d'expertise. D'abord, nous avons vu qu'ils s'affirment, dans leur argumentaire, en tant qu'acteurs intermédiaires, à la fois relais régionaux de l'inventaire national du PCI (donc de l'État) et accompagnateurs des praticiens locaux. Mais ensuite, face au bouleversement annoncé de la posture des acteurs intermédiaires et à la possible minoration de leur rôle ou du moins à son déplacement (cf. chapitre 1), les agents-PCI bretons et normands n'ont d'autre choix que de cultiver des compétences et un positionnement qui garantissent leur légitimité dans la fabrique patrimoniale, d'autant que la nouvelle catégorie de PCI ne leur offre pas une stabilité normative vis-à-vis des autres secteurs patrimoniaux, lesquels, même plus anciennement installés, n'ont eux-mêmes pas encore fixé les catégories de l'appareil patrimonial.

La légitimation suppose l'existence de normes qui définissent ce qui est légitime ; or, on a bien vu que les contours des pratiques de participation et des catégories indigènes demeurent flous. Cette quête de légitimité est donc sous-tendue par une redéfinition de ces catégories pour normer leurs pratiques professionnelles, par la rhétorique d'une part, autour de la constitution d'un lexique commun, d'un argumentaire qui tend à se vouloir universel ou du moins basé sur la raison et la morale ; par les actions d'autre part, comme la méthodologie d'enquête et de mise en fiche, et les dispositifs participatifs d'identification du PCI. Mais l'hétérogénéité présente dans la constitution de normes parfois divergentes est sous-tendue par des conceptions individuelles qui révèlent des valeurs privées secrétant des ambitions professionnelles et des sensibilités différenciées qui fragilisent de fait l'idée d'un groupe professionnel.

Cette hétérogénéité des conceptions rend la quête de légitimité d'autant plus importante qu'elle sous-tend un constant dilemme auquel les agents-PCI sont confrontés : prouver sa compétence experte et donc user d'une autorité savante, ou rester conforme à l'idée du partage de savoirs infusée par l'impératif participatif. L'expertise patrimoniale étant envisagée par les agents-PCI comme un savoir qui désigne ce qui fait patrimoine, il s'agit pour eux d'œuvrer à prouver que leurs compétences sont toutes autres que l'exercice d'une domination intellectuelle sur les *communautés* praticiennes, notamment en se démarquant des pairs patrimoniaux. En effet, les agents-PCI attribuent eux-mêmes cette aptitude aux agents-PCM de la même façon que ces derniers la conçoivent et l'attribuent aux agents des Monuments historiques.

Ainsi, pour légitimer leurs entreprises, d'une part, les agents-PCI développent des compétences (en tant que savoir-faire techniques et spécialisés), qu'ils nomment pour neutraliser le caractère expert de leurs actions et de leur position et le normer (« ingénierie culturelle », « accompagnement », « recherche-action »). D'autre part, ils se constituent des doctrines et des argumentaires permettant de faire montre de compétence (comme

aptitude reconnue à l'autorité dans un domaine précis) en tant qu'intermédiaire et non en tant que décideur savant (ou *expert*, selon le lexique indigène) : considérer le PCI comme une ressource et non une fin, employer la recherche patrimoniale comme une méthode pour le savoir et non comme le savoir.

Le tableau ci-dessous récapitule les catégories indigènes, le lexique et le raisonnement développés par les agents-PCI bretons et normands :

Tableau 12 - Lexique indigène : l'expertise du PCI

	Expertise et expert	Expertise scientifique	Expertise technique	Production de connaissances
Compétence technique (savoir-faire technique et spécialisé)	« expertise » « expert »	« expertise scientifique » « recherche fondamentale »	« ingénierie culturelle » « coordination » « accompagnement » « expertise culturelle » « expertise méthodologique »	« recherche » « recherche-action » « recherche-appliquée »
Compétence savante (aptitude reconnue qui confère une autorité)	Exercice d'un pouvoir	Autorité savante qui désigne le patrimoine	Savoir méthodologique	Production de connaissances comme ressources
Objectivations	Acception indigène juridique		Acception indigène technique	
	Acception sociologique			

La légitimité, c'est avoir un pouvoir, exercer une domination. Ainsi, les pratiques de participation sont centrales et ne concernent pas que les registres d'action dans la fabrique patrimoniale. Plus insidieusement, il s'agit pour les agents-PCI de penser la place de leur pouvoir vis-à-vis des autres acteurs impliqués et viser l'équilibre : adopter une posture d'éclaireur dans la mise en fiche, proposer des *préconisations* sans s'engager, partager les savoir-faire dans la conception des méthodologies, produire de la connaissance sans intervenir dans la sauvegarde de l'élément concerné. Ainsi, il s'agit de participation dans une dimension épistémologique : la question de l'équilibre, de la neutralité, de l'impartialité, de l'hybridité anime chacun des registres d'action de la fabrique du PCI. Ainsi, la quête de légitimité réside également dans le fait de savoir se positionner sans dominer et peut entrer en conflit avec l'injonction au professionnalisme, à l'excellence et à la scientificité issus des doctrines des organismes et de ses enjeux institutionnels, ainsi qu'avec l'engagement qu'impliquent naturellement les politiques du domaine patrimonial. On comprend ainsi comment cette dialectique aboutit à une dissonance axiologique pour certains agents-PCI qui préfèrent quitter la fabrique du PCI, ou qui redoublent d'efforts pour se développer comme intermédiaires et travaillent à la légitimation de leur propre posture, prenant appui sur d'autres genres professionnels du monde culturel néanmoins aussi peu stabilisés : les agents choisissent, *in fine* de participer ou non à la fabrique patrimoniale.

La *recherche* contribue ainsi à réaliser cette forme de participation, se voulant hybride, appliquée, collective, se positionnant à la croisée des mondes académique et patrimonial, et est un support de cette auto-légitimation. Garantie de la neutralité, elle cherche à ne pas être désignée comme *expertise scientifique*, laquelle est conçue par les agents-PCI comme la production d'un savoir évaluatif qui désignerait ce qui fait patrimoine. Mais on a vu l'écart existant entre l'idéal type des agents-PCI et leurs pratiques : ils réalisent malgré tout une évaluation patrimoniale, dans le sens où la mise en fiche contribue à attribuer une valeur patrimoniale à des éléments ordinaires, même si l'approche de type *ethnographique* leur permet de s'appuyer sur les valeurs que confèrent les praticiens à leurs pratiques. Ainsi, pour répondre aux interrogations formulées dans le chapitre 1, l'*expertise scientifique* et évaluative que revêt la recherche patrimoniale reste en réalité au cœur de la fabrique du PCI.

La recherche patrimoniale joue en outre un rôle majeur dans l'importance pour les agents-PCI de démontrer la cohérence de leurs actions et d'en comprendre les fondements à travers le principe de distanciation et le sceau de légitimité savante qu'offrent la recherche doctorale et les productions universitaires auxquelles se livrent la majorité des agents. Voilà pourquoi les rapports de force vécus pendant la Cifre et les tentatives de mainmise de certains sur ma recherche doctorale ont fortement animé mon expérience immersive en Normandie. Ajoutons que, même dans la sphère académique de l'anthropologie, au niveau national, s'observent des tensions autour de la question de la participation épistémologique (Tornatore, 2020). La présente thèse ne sera sûrement pas exemptée à sa restitution de l'attribution critique d'« un parfum d'autorité toute scientifique et intellectuelle » (*ibid.* : p.221). Visant à l'origine à produire une analyse sur les innovations participatives pour son appropriation par les acteurs concernés, elle ne cherche pas à produire « un discours savant, surplombant, [...] [qui] crée un vide entre la recherche "légitime" et le monde social » (Rautenberg, 2003 : p.488), bien qu'elle fût favorisée par un changement de perspective pour comprendre la réalité observée. En quelque sorte, la présente recherche agit au profit de la légitimité du PCI comme objet d'étude (vis-à-vis de la place importante accordée au matériel dans les sciences humaines et sociales qui s'intéressent au patrimoine) et de la sociologie comme discipline pour traiter du patrimoine. Quoi qu'il en soit, à plus fine échelle, c'est cette participation d'ordre épistémologique des agents-PCI eux-mêmes, *i.e.* de leur engagement (dans le sens ethnographique du terme, *cf.* Céfaï, 2010) dans la fabrique du PCI, qui fait l'objet des variations les plus grandes entre agents et qui fragilise l'évolution du collectif vers un groupe professionnel. On voit cependant une capacité plus importante des agents rester unis en Bretagne.

Mais venons-en à présent à la première partie de notre problématique initiale pour la reformuler : de la question de savoir « comment » les pratiques professionnelles se renouvellent, l'on peut passer à l'interrogation de la réalité effective de ce potentiel

renouvellement ; le PCI induit-il finalement la transformation de celles-ci ? Le bilan est mitigé. S'il est certain que les agents s'efforcent d'apporter des innovations participatives à leur travail, il n'en reste pas moins que la fabrique du PCI reproduit un modèle très proche de celui de la patrimonialisation traditionnelle : l'information-formation (*i.e.* la démarche d'ordre pédagogique de « démocratisation culturelle »¹) et la consultation des praticiens (lesquels restent des informateurs) demeure la fonction principale des inventaires dits *participatifs* ainsi que de la mise en fiche. L'ambivalence de l'impératif participatif se confirme dans la pratique : le PCI n'a pas besoin d'être patrimonialisé parce qu'il l'est déjà selon les catégories institutionnelles. L'inventaire du PCI fonctionne sans condition d'auto-saisine des praticiens, en raison notamment du fait que le changement de posture théoriquement engendré par l'impératif participatif et très peu normatif conduit les acteurs concernés (*i.e.* les agents-PCI) à devenir eux-mêmes les moteurs de ce changement par un processus d'auto-légitimation, qui revient finalement à entretenir une position d'expert derrière divers paravents.

La participation développée est davantage consultative, et l'on peut s'interroger sur la finalité visée par celle-ci : s'agit-il de permettre aux *communautés* de s'émanciper de l'institution et de s'autonomiser dans la sauvegarde de leur PCI ? Nous ne pouvons répondre à cette question de façon univoque : si l'impératif participatif contribue à développer de nouveaux experts du patrimoine – avec une appétence pour la mobilisation des praticiens – l'intention des experts du PCI dans leurs actions d'information-formation est notamment de leur donner les clés pour prendre conscience de ce qui fait patrimoine, *i.e.* susciter une patrimonialisation ordinaire chez ces derniers, et non uniquement une mise en fiche.

Il serait donc présomptueux de conclure que la participation des agents-PCI à la fabrique du PCI est entièrement guidée par des enjeux professionnels. Toutefois, il convient de constater que la fabrique patrimoniale touche, en matière de PCI, à la construction sociale et identitaire des acteurs professionnels. Cela est significatif du fait que les tensions observées sur le terrain dans la mise en inventaire du PCI se situent moins au niveau des *communautés*, de leurs attentes et de leurs motivations, qu'au niveau des agents-PCI.

Nous sommes ainsi tentés de considérer la convention Unesco de 2003 comme « l'exemple même du "contrôlat", c'est-à-dire un instrument caractéristique des "sociétés de contrôle". L'institution de "communautés-patrimoine culturel immatériel" relèverait davantage du contrôle des populations que de leur enfermement. Elle viserait moins à les discipliner qu'à les identifier et à les surveiller en les "occupant". "Occuper", autant aux sens de posséder et d'envahir qu'au sens de remplir, de saturer ou d'orienter le temps : telle serait la vocation de la politique du patrimoine culturel immatériel » (Tornatore, 2020 : p.7). Mais

¹ Pour reprendre les termes de C. Bortolotto (2008), *cf.* : chapitre 1.

les experts ne sont pas les seuls acteurs du processus de légitimation. Il semble être un enjeu également poursuivi par l'État. L'absence de prescriptions normatives attribuées par lui et l'Unesco – une assemblée d'États – laisse ainsi les agents-PCI autonomes dans leur construction professionnelle et ne joue pas son rôle de régulateur. En addition, on a vu que la théorie unescienne se plie difficilement aux réalités sociales locales et que l'État donne toujours aussi peu les moyens concrets de la sauvegarde des éléments de PCI inventoriés. Pour autant, il laisse la gestion de la participation à ses experts, qui, en position d'instabilité, cherchent à se garantir une position d'intermédiaires qui les invite à renvoyer les *communautés* à leur propre responsabilité de sauvegarde sinon à encadrer la mise en patrimoine. Ainsi, cette apparente minoration du paternalisme étatique se solde en réalité par l'alimentation d'un système technocratique : l'action publique fabrique l'expertise qui la légitime.

Ainsi, être expert du PCI s'inscrirait dans les arcanes du modèle des « métiers flous » développé et analysé par Gilles Jeannot (2005) dans l'action publique. Il s'agit de collectifs hétérogènes d'acteurs dont il est difficile de nommer la fonction et la tâche précise à accomplir, qui se rassemblent autour de préoccupations communes et se stabilisent autour de la façon dont ils s'approprient leurs activités et des dynamiques de leur apprentissage. De ce fait, ils seraient potentiellement destinés à la précarité qui « ouvre alors des parcours professionnels instables qui n'arrivent pas à se rassembler sous la bannière identitaire d'un métier » (*ibid.* : p.152). Mais l'on peut espérer que la prise en charge progressive des collectivités territoriales locales du PCI dans leurs politiques publiques en tant qu'« outil au service du "vivre ensemble" », tel que cela est préconisé dans le rapport d'information réalisé au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le patrimoine culturel immatériel par trois sénatrices en 2021, donne davantage de consistance au collectif des agents-PCI, non plus uniquement à travers l'État et l'expertise scientifique, mais dans l'action de sauvegarde auprès des *communautés* : c'est en cela que le non-interventionnisme déguisé de l'État peut être pris comme une opportunité. Cela semble être, par ailleurs, le projet originel de Chérif Khaznadar, l'un des rédacteurs de la convention : « le patrimoine culturel immatériel, ce n'est pas des listes, mais une nouvelle vision du monde et de l'avenir de l'homme » (2011 : p.363).

C'est là une alternative que l'on propose ici au dilemme des agents-PCI, qu'ont également connu les ethnologues de l'ancienne MPE et face auquel les anthropologues formulent d'autres préconisations : s'engager de façon éclairée pour employer le patrimoine culturel immatériel comme un « moyen de résistance à la domination », selon « l'idée que le contrôle peut ou doit être déjoué de l'intérieur » (Tornatore, 2020 : p.6 et 10) ; considérer l'inventaire du PCI comme une opportunité de prolongement pour la discipline anthropologique tout en restant vigilant vis-à-vis des impacts politiques sur celle-ci et ainsi maintenir un « équilibre [...] entre recherche fondamentale et recherches plus appliquées » (Fournier, 2017 : p.13) ; pour le cas des ethnologues d'avant – qui concerne sensiblement

celui des ethnologues du PCI actuels – d'« assumer » de se situer au « croisement de l'interprétation et de l'intervention » où la perspective critique apportée par l'anthropologie permet d'accompagner la compréhension de « la demande sociale ou politique » et des « effets sociaux de la recherche » (Rautenberg, 2003 : p.488). C'est d'ailleurs ce qui semble se dessiner chez les agents-PCI bretons et qui pourra faire l'objet d'une poursuite ultérieure de notre analyse.

En effet, plusieurs terrains nous offrent des perspectives de recherches futures, s'inscrivant davantage dans une sociologie des professions : l'émergence d'agents de collectivités territoriales dans l'inventaire du PCI, notamment par l'objet de candidatures directement portées au DPRPS ; la construction professionnelle des agents-PCI vis-à-vis d'enjeux politiques portés par les *communautés* et par le prisme de leurs attentes ; l'ouverture récente de l'organisme breton étudié dans la présente thèse à d'autres éléments de PCI que la culture bretonne, notamment dans un contexte de changement de personnalités politiques régionales qui encadrent son action. Il s'agira ainsi de proposer une contribution éclairante des processus de professionnalisation sur le terrain du secteur patrimonial et des politiques patrimoniales qui sont « peu étudiées pour elles-mêmes, généralement absentes des modèles construits pour rendre compte des politiques culturelles » (Poirrier, 2003 : p.593).

ANNEXES

Table des annexes

Annexe n°1 Résumé des mémoires	971
Annexe n°2 Organigramme simplifié de la direction générale des Patrimoines (2016)	973
Annexe n°3 Directives Unesco	974
Annexe n°4 Curriculum Vitae	977
Annexe n°5 Calendrier de la thèse	979
Annexe n°6 Terrains de la thèse	980
Annexe n°7 Répertoire des informateurs	982
Annexe n°8 Entretiens semi-directifs	985
Annexe n°9 Thématiques du répertoire des inventaires réalisé en 2007-2008	988
Annexe n°10 Évolution de l'inventaire du PCI de France	990
Annexe n°11 Formations initiales en PCI (France)	991
Annexe n°12 Publications du DPRPS	992
Annexe n°13 Fiche-type d'inventaire en 2021	994
Annexe n°14 Inscriptions françaises à l'Unesco	997
Annexe n°15 Les premières campagnes d'enquêtes pour l'inscription à l'inventaire national	999
Annexe n°16 Vademecum rédactionnel (2018-2022)	1000
Annexe n°17 Appel à projets du DPRPS (2018)	1007
Annexe n°18 Brochure « Le patrimoine culturel immatériel en Bretagne » (2014)	1011
Annexe n°19 Inscriptions bretonnes et normandes à l'inventaire du PCI de la France (2008-2020)	1013
Annexe n°20 Critères pour l'inclusion à l'inventaire (DPRPS)	1019
Annexe n°21 Évolution des fiches-type d'inventaire en France	1021
Annexe n°22 Affiche de l'exposition « Contre Orcus »	1024
Annexe n°23 Programme du « Café Muséo » (2018)	1025
Annexe n°24 Carte du Pays Centre-Ouest Bretagne	1026
Annexe n°25 Chronogramme de l'inventaire « participatif » breton	1027
Annexe n°26 Arbre de la méthodologie développée pour l'inventaire « participatif » normand	1028
Annexe n°27 Carte de la Manche	1029
Annexe n°28 Article sur l'inventaire « participatif » normand dans Le Publicateur Libre (2018)	1030
Annexe n°29 Invitation au « comité de pilotage scientifique et technique »	1032
Annexe n°30 Plaquette de « Raconte ton territoire ! » (2018)	1033
Annexe n°31 Affiches de « Raconte ton territoire ! »	1034
Annexe n°32 Recensement des éléments patrimoniaux dans le Sud-Manche (2018)	1036

Annexe n°33 Photographies de l'inventaire « participatif » normand	1043
Annexe n°34 Plaquette de l'exposition « participative » (Brouains, 2018)	1044
Annexe n°35 Affiche du colloque international organisé à Granville (février 2018)	1045
Annexe n°36 Tableau des valeurs et registres de valeurs	1046

Annexe n°1

Résumé des mémoires

Mémoire de recherche, master 1 Histoire & médiation du patrimoine en Europe (2012-2013)

« L'appropriation de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) par la France. »

L'enquête démarre à la fin de l'année 2012, charnière pour la mise en œuvre de la convention par la France. A cette époque, il existe très peu d'écrits qui reviennent sur les derniers six ans de la mise en œuvre, notamment parce que nous en sommes encore à ses débuts : la même année, le ministère de la Culture et de la Recherche lance pour la première fois un appel à projets annuels pour alimenter l'inventaire national du PCI.

Le mémoire propose, dans un premier temps, un état-des-lieux de la mise en œuvre politico-administrative de la convention, de l'État aux Régions (en proposant deux études de cas : l'inscription du *Fest-noz* en Bretagne et du repas gastronomique des français à l'Unesco). L'enquête fait le constat d'un fort contraste entre un engouement pour le PCI en Bretagne et une difficulté étatique certaine dans la construction d'une réelle politique du PCI, avec la transformation de ses pratiques habituelles, la création d'instances qui la visibilisent, d'une doctrine claire sur la « participation des communautés, groupes et individus » et sur la notion de sauvegarde.

Dans un deuxième temps, il s'agit de montrer, en revenant sur l'histoire de l'institution patrimoniale française et sur la notion de « communauté », que s'est confortée depuis des siècles une conception essentiellement matérielle du patrimoine culturel, comme support de la construction de l'État-nation.

Enfin, dans un troisième temps, la réflexion se poursuit sur des questions laissées ouvertes – une appropriation française de la convention est-elle effectivement possible ? La situation de l'Allemagne offre un cadre de comparaison : la reconstruction récente de ces politiques culturelles (depuis 1990) et la crainte d'instrumentalisations régionalistes du dispositif, l'ont encouragée à créer des institutions adaptées au PCI et à tester des inventaires, avant de ratifier en 2013... un processus inverse à la France.

Cette enquête prend appui sur dix entretiens semi-directifs menés avec des acteurs divers (deux agents du ministère, une élue de la Ville de Rennes, trois responsables associatifs bretons, la directrice du Centre français du patrimoine culturel immatériel, un président associatif rédacteur de la convention Unesco, une responsable scientifique de la candidature du repas gastronomique des français, un professeur en droit du patrimoine et ancien administrateur auprès du premier ministre) et un état de l'art sur la question.

A moyen terme, cette recherche a été conduite dans le but de la faire bénéficier d'une pratique de terrain en Master 2, et de, à plus long terme, dresser les contours d'un futur projet de thèse.

Mémoire professionnel, master 2 spécialité Médiation du patrimoine en Europe (2014)

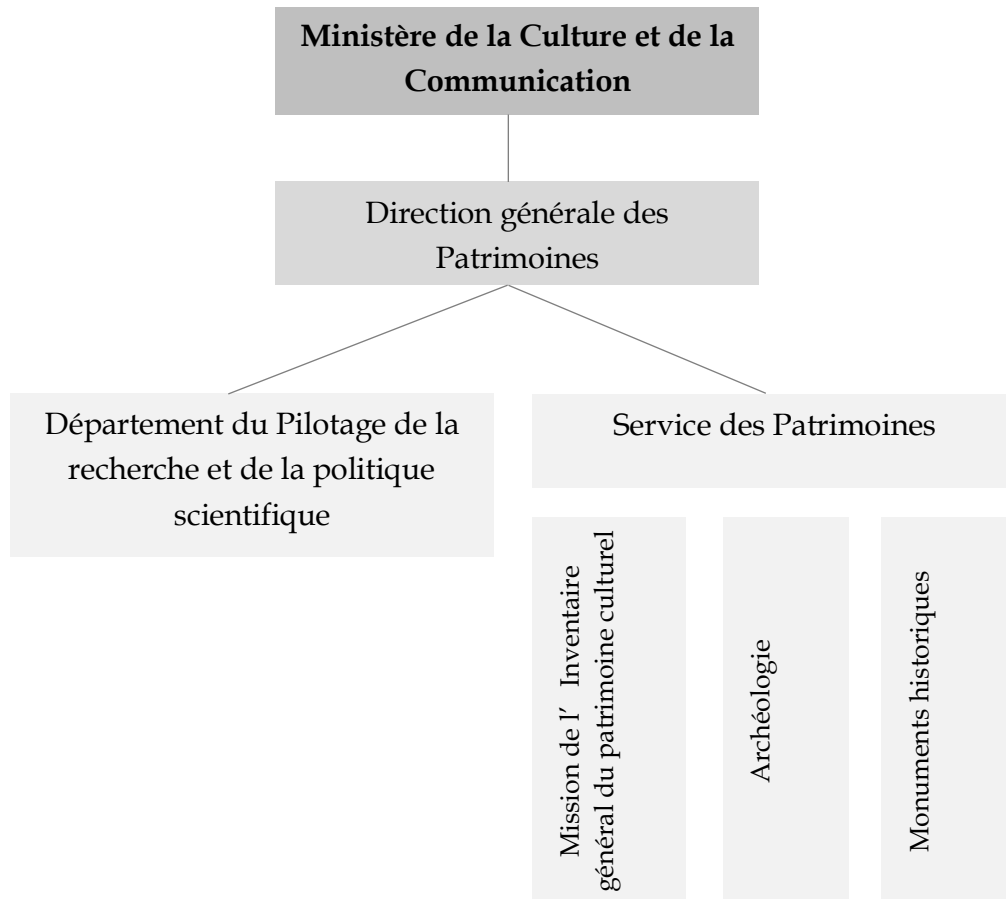
« Le Centre français du patrimoine culturel immatériel-Maison des cultures du monde (CFPCI-MCM) de l'international au local : enjeux d'un triple positionnement territorial. La médiation culturelle comme outil d'implantation territoriale. »

Le stage de fin d'études (6 mois) réalisé au sein du CFPCI (Vitré, Ille-et-Vilaine) en tant qu'assistante chargée de projets PCI, a donné un cadre pratique à la réflexion développée dans le mémoire de recherche de master 1. Ce mémoire professionnel propose d'étudier la cohérence de l'action du CFPCI vis-à-vis de son triple positionnement, entre lieu de visite et de spectacles, association et centre de documentation nationaux historiques pour l'ethnoscénologie, et centre d'application d'une convention internationale Unesco. La première position, qui est celle vécue au quotidien par les agents qui y travaillent, est loin d'être évidente au niveau de la Ville de Vitré : l'association abrite le centre de documentation de la Maison des cultures du monde de Paris (fondée en 1982) ; ainsi, elle lui apparaît comme une contrainte imposée de l'extérieur et peine à l'intégrer dans sa politique culturelle.

Ce mémoire donne à comprendre la façon dont le CFPCI cherche à légitimer sa présence locale, par ses actions de médiation culturelle, dans la mise en œuvre d'expositions d'art et d'objets de savoir-faire liés au PCI, l'accueil de groupes en partenariat avec les écoles et les centres médico-sociaux et l'organisation de spectacles (faisant jouer des artistes à la fois locaux et internationaux). Prenant en considération le contexte économique et financier auquel les structures culturelles doivent faire face, le mémoire propose des schémas d'évolution de son fonctionnement et de son offre culturelle permettant de favoriser une approche plus inclusive vis-à-vis des habitants de la Ville.

Annexe n°2

Organigramme simplifié de la direction générale des Patrimoines (2016)



Annexe n°3

Directives Unesco

DIRECTIVES DE L'UNESCO⁹⁹³

En 2010 sont amendées les Directives opérationnelles de l'Unesco par son Assemblée générale. Elles sont ensuite révisées en 2012, 2014 puis 2016. Elles donnent les conditions à suivre pour l'inscription sur les listes de la convention, l'accréditation des ONG et encadrent la notion de participation.

L'Unesco (2008 : p. 20-21) implique une réelle horizontalité, dont on ne connaît les termes exacts (« une coopération fonctionnelle et complémentaire »). Plus concrètement, elle repose sur la « sensibilisation » des praticiens à « l'importance et à la valeur de leur patrimoine culturel immatériel » ainsi qu'à la convention pour participer (« afin que les détenteurs de ce patrimoine puissent pleinement bénéficier de cet instrument normatif »).

La « participation » est appelée à être supervisée par des intermédiaires entre l'Etat et les praticiens (« un organisme consultatif ou un mécanisme de coordination qui permettra de faciliter la participation [...] ainsi que des experts, des centres d'expertise et des instituts de recherche »). Leur rôle s'attache plus à la désignation de ce qui fait patrimoine et à la production de connaissances qu'à la sauvegarde (« l'identification et la définition du patrimoine culturel immatériel », la constitution d'inventaires et de dossiers de candidature).

ORIENTATIONS POUR LA RÉALISATION D'INVENTAIRES DU PCI⁹⁹⁴

A partir de 2015, peut s'appuyer sur la « Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du PCI » de l'Unesco

1. Recommandations

Elle rassemble tout d'abord des recommandations :

« Ce document n'a été conçu ni comme un guide détaillé des étapes à suivre, ni comme une liste des points à contrôler mais davantage comme une liste des questions à prendre en compte avant et durant le processus d'inventaire. Pour les utilisateurs, cette note d'orientation peut être envisagée comme un document complémentaire

⁹⁹³ Cf. : <https://ich.unesco.org/fr/directives>

⁹⁹⁴ Cf. : <https://ich.unesco.org/doc/src/50279-FR.pdf>

aux documents déjà conçus par le Secrétariat, tels que les formulaires de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et à la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. »

La première orientation insiste sur la flexibilité et d'adaptation dont peuvent faire preuve les Etats dans le système de catégorisation de leur inventaire, suivant les développements ultérieurs que prennent les demandes d'inscriptions.

2. Directives

Ils cadrent les prérogatives de l'inventaire. Retenons en particulier six points importants au regard de notre recherche⁹⁹⁵ :

- **Principe directeur 1** : se fonder sur le « consentement » des « communautés, groupes et individus » : « personne ne peut décider pour eux si une expression ou une pratique donnée appartient ou non à leur patrimoine. » ;
- **Principe directeur 2** : identifier des éléments patrimoniaux avec la « participation » des praticiens ;
- **Principe directeur 3** : « viser à l'inclusivité », c'est-à-dire ne pas exclure le PCI « des groupes, par exemple, minoritaires, désavantagés, autochtones, locaux, dispersés, nomades ou immigrés », ni les « éléments menacés », ceux « dont la viabilité est réduite » (ces derniers peuvent être inscrits dans des sections en marge de l'inventaire) ; ainsi, des « mesures de sauvegarde doivent être élaborées et mises en œuvre pour de tels éléments lorsque la communauté concernée le souhaite » (p. 12-13) ;
- **Principe directeur 4** : « présenter des informations substantielles sur les éléments inventoriés », ne faisant des inventaires ni des « index, des répertoires ou de simples présentations des noms », ni des « traités scientifiques » ; pour cela, ils doivent « fournir une description réelle de ses caractéristiques essentielles » (nom de l'élément, nom de la communauté, description des modes de transmission, fonction et valeur pour la communauté, état de sa viabilité, etc.) (p. 13) ;
- **Principe directeur 5** : contribuer aux objectifs de la convention, en particulier la sauvegarde ;
- **Principe directeur 6** : « être régulièrement mis à jour », dont « les États parties sont libres de définir les modalités précises et la fréquence ».

En outre, dans la « Section D » de la même note, l'Unesco propose des « critères d'inclusion » pour les Etats parties et leurs inventaires respectifs. Toutefois, afin de ne pas limiter la participation des communautés, « les États parties sont libres d'établir des critères d'inclusion des éléments du patrimoine culturel immatériel dans leurs inventaires.

⁹⁹⁵ Le principe 7 correspond à l'obligation de réaliser un rapport de l'inventaire tous les six ans et le principe 8 demande à ce que l'accès public aux informations confidentielles collectées par l'inventaire puisse être restreint.

Les critères doivent être clairs, conformes à l'esprit de la Convention et pas trop nombreux » (p. 17).

L'Unesco rappelle tout d'abord que les deux critères fondamentaux et immuables sont la « reconnaissance » des éléments comme PCI par leurs détenteurs eux-mêmes et « la participation des communautés concernées au processus d'inventaire associée à leur consentement à l'inclusion d'un(des) élément(s) en question » (p. 18). Ensuite, les critères proposés sont chaque fois relativisés et appelés à être réappropriés et modifiés en fonction des Etats parties. Retenons en particulier les critères suivants :

- La conformité avec la définition du PCI de l'article 2.2, sans toutefois exclure d'adapter la définition tout en focalisant la sauvegarde uniquement sur les éléments conformes à la définition ;

- La « conformité avec l'esprit de la convention » : « la valeur fondamentale mise à l'honneur est celle de la diversité à laquelle contribue le PCI mondial » et ainsi « l'égalité fondamentale entre les cultures » ; par conséquent, des critères soulignant « une valeur, une histoire, une authenticité, une dimension ou une étendue exceptionnelle » y sont contraires (p. 18) ;

- La transmission « de génération en génération » : l'Unesco reconnaît l'impossibilité (et l'incohérence vis-à-vis de l'esprit de la convention) d'« imposer de l'extérieur une limite temporelle » ; ainsi, « les communautés ou les parties prenantes ne doivent pas hésiter à soumettre à l'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel qui ont été revitalisés avec succès après avoir connu une interruption dans la chaîne de la pratique et de la transmission. » (p. 18).

Annexe n°4

Curriculum Vitae

Chloé Bour

Curriculum vitae (2022)

Formation universitaire

Thèse de sociologie, Univ. Rennes 2 (2016-20)

→ 2015-16 puis 2019-22 en auto-financement 2015-2016 puis 2019-2022

→ 2016-2019 en Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), avec l'EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie (Caen), cofinancée par Bretagne Culture Diversité (Lorient)

Master Médiation culturelle, Rennes 2 (2012-14)

Licence Histoire et Science politique, Rennes 2 (2009-12)

Expériences professionnelles

Chargée de mission « patrimoine culturel immatériel & territoires » (2016-19)

CDD 3 ans - Attachée à la conservation du patrimoine (contractuelle)
EPCC La Fabrique de patrimoines en Normandie, Caen

→ **Coordination & mise en œuvre de l'inventaire participatif**
Raconte ton territoire ! Collecte de patrimoines immatériels du Mont-Saint-Michel au Mortainais.

→ **Conception, programmation et suivi technique de l'exposition itinérante** *Humanité Ingénieuse. Patrimoines culturels immatériels en Normandie.*

→ **Programmation et organisation du colloque international**
A quoi sert le patrimoine culturel immatériel ?

→ **Médiation et sensibilisation auprès de publics scolaires, étudiants, associatifs et d'agents territoriaux**

→ **Accompagnement de porteurs de projets** pour la mise en œuvre de projets participatifs

Médiatrice du livre, chargée de communication et de développement culturel (2014-16)

CDD (2 ans) - ADEC-Maison du théâtre amateur, Rennes

→ **Bibliothèque théâtrale Guy Parigot**

Gestion du fonds documentaire

Gestion & formation de l'équipe de bénévoles

→ **Elaboration & mise en œuvre d'ateliers pédagogiques**
Découverte du théâtre de l'écriture au plateau auprès de publics scolaires & spécifiques (allophones, en décrochage)

→ **Accompagnement des troupes de théâtre**
Conception de la 1^{ère} édition des rencontres *Attroupons-nous !*
Conseils auprès des comédiens & auteurs

→ **Communication**

Community manager & rédactrice web (depuis 2014)

Selon missions - télétravail - www.comptoir-des-graines.fr

Animation de la Page Facebook, gestion de la newsletter, rédaction de communiqués de presse, rédaction-correction de

Professeure particulière de chant (depuis 2021)

Tous styles & tous niveaux. Accompagnement piano, guitare.

Chargée de développement, de coordination & de communication (depuis 2021)

Mi-temps - entreprise partagée Smart - CLASSIQUE BRETAGNE
Fédération des festivals de musiques classiques

→ **Coordination & animation du réseau de festivals**

→ **Enquête quantitative sur les besoins et spécificités des festivals**

→ **Développement des partenariats régionaux & nationaux**

→ **Communication & relations presse**

Interventions (2018-21)

→ **Enquête** *Participation et écomusée : Étude des réseaux d'acteurs et des pratiques dans le Nord-Est de l'Italie.* (Cahier d'études n° 6, Ocim, 2018)

→ **Diagnostic de la vitalité sociale des jeux et sports traditionnels bretons** – Bretagne Culture Diversité (2019)

→ **Evaluations pour le HCERES** - Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (depuis 2018) : Comue Paris PSL, Université de Poitiers, Université de Limoges, Université de Bordeaux Montaigne

→ **Enquête quantitative et qualitative sur les troupes de théâtre en amateur en Ille-et-Vilaine** – ADEC-Maison du Théâtre amateur (2015)

→ **Cours dispensés en Master 1 & 2** : universités Rouen & Tours

Assistante chargée de recherche - stage (2015)

Stage 6 mois (temps partiel) – CRÉCET, Caen

→ **Réalisation d'une bibliographie commentée sur la mise en œuvre de la convention en France**

Travail préparatoire pour une étude comparée entre la Normandie et la Bretagne

Assistante médiatrice culturelle - stage (2013)

Stage 6 mois - CFPCI-Maison des Cultures du Monde-CFPCI, Vitry

→ **Conception et mise en œuvre d'ateliers de médiation**

→ **Correction & mise en page des Cahiers du CFPCI**

→ **Assistance administrative pour la création de l'association France PCI & l'organisation du colloque annuel « L'administration du PCI en Europe »**

Chloé Bour

Curriculum vitae (2022)

Bénévolat - Présidente (2016-2018) puis (2018-2020) vice-présidente
de l'ADCIFRE SHS Association des doctorants/eurs Cifre en Sciences humaines et sociales

Gestion du site Internet & de la communication

Réalisation d'une enquête sur les conditions de l'encadrement des Cifre en SHS

Programmation du colloque « Ce que les évolutions des financements font à la recherche », ADCIFRE SHS - Association des doctorants et docteurs Cifre en Sciences humaines et sociales (octobre 2018, Metz)

Membre expert du comité de pilotage d'HESAM Université pour le projet « 1000 doctorants Cifre pour les collectivités territoriales » (2017-2020)

Formations auprès d'écoles doctorales (Paris, Rennes, Rouen, Lille, Lyon)

Contributions & communications

2020 Membre du comité de pilotage des Assises du Tiers Secteur de la Recherche

2018 *Raconte ton territoire !* : collecte de patrimoines culturels immatériels avec la participation des habitants et des écomusées du territoire de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie. Séminaire national « Contribuer aujourd'hui à l'inventaire », Ministère de la Culture (janvier, Caen)

La Cifre en SHS dans le domaine culturel-patrimonial : une opportunité pour les territoires. Webinaire « Quelle place pour les doctorants dans les labos d'innovation publique ? », La 27.Région (mai 2018)

Quid de la « participation » : pour qui, comment, pour quoi ? Colloque « A quoi sert le patrimoine culturel immatériel ? » à Granville

2017 *Être en thèse Cifre « dans » et « pour » le patrimoine culturel immatériel : méthodes croisées entre recherche et ingénierie culturelle.* Journées Internationales des Jeunes Chercheurs, « Quelles questions pour quelles recherches ? Les sciences humaines et sociales au carrefour des disciplines » (juin, Metz)

Ethnographie de l'engagement en thèse Cifre, à propos de la fabrique du patrimoine culturel immatériel. Colloque national « Ethnographie et engagements », Université de Rouen et Afea (novembre)

Programmation des séminaires mensuels du groupe Ermine (Équipe de recherche sur les minorités nationales et les ethnicités)

2016 Animation du *Workshop* « encadrement doctoral en Cifre ». Séminaire Adoc Métis (septembre, Nancy)

2014-17 Journées d'étude sur l'inventaire du PCI en France, ministère de la Culture et Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (Paris et Aix-en-Provence)

Publications

Participation et écomusée : étude des réseaux d'acteurs et des pratiques dans le Nord-Est de l'Italie. Cahier d'études OCIM n°6, 2018, 80 p.

Être en thèse Cifre « dans » et « pour » le patrimoine culturel immatériel : méthodes croisées entre recherche et ingénierie culturelle. Actes des Journées Internationales des Jeunes Chercheurs. *Questionner la recherche. Contributions des jeunes chercheurs aux systèmes complexes.* Metz : Université de Lorraine, 2018, 369 p.

La recherche en Cifre : un potentiel en développement dans le champ patrimonial. *Revue Culture et Recherche*, n°137, printemps-été 2018, 104 p.

Rapports & mémoires

« Raconte ton territoire ! » Inventaire participatif dans le Sud-Manche : compte-rendu et analyse. Rapport. Caen : EPCC-La Fabrique de patrimoines, 2019, 95 p.

La vitalité sociale des jeux et sports traditionnels bretons. Rapport. Lorient : Bretagne Culture Diversité, 2018 67 p.

La mise en œuvre de la convention Unesco de 2003. Étude comparée entre Basse-Normandie et Haute- Bretagne. Rapport de pré-enquête. Caen : La Fabrique de Patrimoines en Normandie, 2015, 29 p.

De l'international au local : l'action du Centre français du patrimoine culturel immatériel. La médiation culturelle comme outil d'implantation territoriale. Mémoire professionnel : médiation du patrimoine. Rennes : Université Rennes 2& CFPCI-MCM, 2014, 125 p.

L'appropriation de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) par la France. Approche comparée avec l'Allemagne. Mémoire de recherche : histoire et sociologie. Rennes : Université Rennes 2, 2013, 175 p.

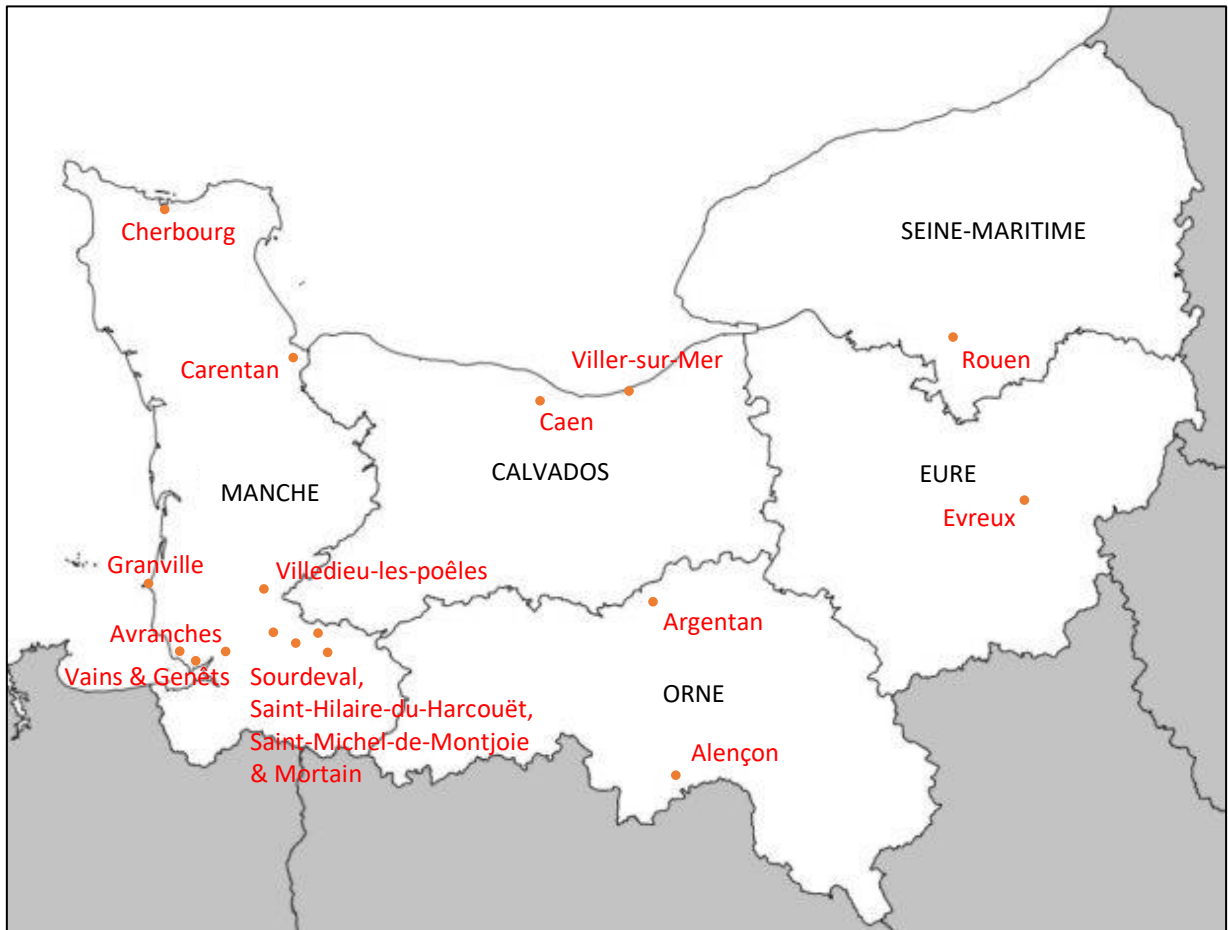
Creative cities: development strategies and international network. Essai : Urban Culture and Creative Cities - European Studies. Leipzig : Universität Leipzig, 2013, 45 p.

Annexe n°5

Calendrier de la thèse

Années	2016		2017		2018			2019			2020			2021			2022	
Périodes	juin-sept	oct-janv	fév-mai	juin-sept	oct-janv	fév-mai	juin-sept	oct-janv	fév-mai	juin-sept	oct-janv	fév-mai	juin-sept	oct-janv	fév-mai	juin-sept	oct-janv	fév-mai
Activités doctorales																		
Lectures bibliographiques																		
Entretiens exploratoires																		
Entretiens compl. en Normandie																		
Entretiens compl. en Bretagne																		
Colloques et publications																		
Retranscriptions/analyse du matériau																		
Rédaction																		
Activités en Normandie																		
Observation (réunions diverses)																		
Rencontre du réseau d'acteurs																		
Exposition itinérante																		
Progr. de colloques et séminaires																		
Inventaire "participatif"																		
Interventions																		
Enquête sur les écomusées																		
Dispense de cours (masters)																		
Rédaction des rapports Cifre																		
Activités en Bretagne																		
Observ. part. à l'inv. "participatif"																		
Enquête sur les jeux et sports trad.																		

Annexe n°6 Terrains de la thèse



Carte des sites de la recherche en Normandie, 2022



Carte des sites de la recherche en Bretagne, 2022

Annexe n°7

Répertoire des informateurs

1. Anonymisés

EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie

Cécile : ethnologue & cheffe de l’Ethnopôle

Elise : prestataire de service chargée de la communication

Éric : directeur adjoint, puis directeur en intérim (depuis 2021)

Etienne : chef du LABO

Laure : cheffe du Réseau des musées de Normandie

Mathieu : responsable de l’Atelier de production médias culturels

Pauline : chargée de mission PCI et patrimoine ethnologique (à partir de 2020)

Philippe : directeur (1980-2020)

Sandrine : documentaliste

Vincent : géographe social, chargé de recherche et de valorisation PCI et territoires (2013-2019)

Autres acteurs normands

Alexandre : chargé de mission Pays d’Art et d’Histoire (à partir de 2017)

Anaëlle : responsable de l’Ecomusée du Moulin de la Sée à Brouains (départ. de la Manche)

Benjamin : chef du service Patrimoine culturel au conseil régional de Normandie

Céline : chercheuse au Service régional de Normandie de l’Inventaire général du patrimoine culturel

François : président de la Communauté d’agglomération Mont Saint-Michel Normandie

Frédérique : chargée de mission Patrimoine, culture, tourisme au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Gérard : acteur associatif

Isabelle : directrice des affaires culturelles de la Communauté d’agglomération Mont Saint-Michel Normandie (2017-2018)

Léa : responsable du Parc-Musée du Granit (départ. de la Manche)

Marc : conseiller à l’ethnologie à la DRAC de Normandie

Pierre : responsable de l’Ecomusée de la baie à Vains (département de la Manche)

Serge : directeur général des services à la Communauté d’agglomération Mont Saint-Michel Normandie

Sonia : adjointe élue à la culture à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie

Yann : violoniste traditionnel et directeur de l'association La Loure

Bretagne Culture Diversité

Alexandra : ethnologue indépendante, en SCIC, partenaire de BCD (2017-2018)

Laurent : chargé de mission PCI (1 jour par semaine, 2017-2020), chanteur traditionnel et conservateur-animateur pour l'antenne du Centre-Bretagne de Dastum

Margot : responsable de l'inventaire permanent du PCI et de la diversité culturelle

Marie : chargée de missions PCI (2018-2021)

Raphaël : responsable information et communication

Xavier : directeur (2011-2019)

Autres acteurs bretons

Alexandra : ethnologue indépendante

Anne-Laure : directrice de l'Ecomusée des Monts d'Arrée (Centre Bretagne)

Catherine : coordinatrice culture du Pays du Centre-Ouest Bretagne

Soizic : présidente de la Commission culture du Pays Centre-Ouest Bretagne

Caroline : chargée de la programmation et de la coordination des inventaires du patrimoine à l'Inventaire général du patrimoine culturel (Rennes)

Henri : directeur de l'OPCI-Ethnodoc

Maxime : responsable de l'action culturelle et du numérique (2010), puis du développement des relations avec le public puis innovation dans l'action publique (2015), et enfin, de l'innovation dans l'action publique (2017) au Musée de Bretagne (Rennes)

Patrick : président du Pays COB

2. Non-anonymisés

Céline Chanas : directrice du Musée de Bretagne (Rennes)

Chef du service Patrimoine culturel à la Région Normandie

Christian Hottin : adjoint au chef du département du Pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS) (2006-2015)

Hugues de Varine : muséologue et philosophe français, ancien directeur de l'OCIM et père fondateur du concept d'écomusée

Isabelle Chave : chargée de mission pour la mise en œuvre de l'inventaire du PCI au DPRPS (2015-2021)

Jean-Michel Le Boulanger : Vice-Président à la Culture et aux Droits culturels de la Région Bretagne (2010-2020)

Séverine Cachat : directrice du CFPCI-MCM

Sylvie Grenet : chargée de mission pour la mise en œuvre de l'inventaire du PCI au DPRPS (2010-2016)

Thierry Lenédec : adjoint au directeur de la culture et des pratiques culturelles de la Région Bretagne

Thomas Mouzard : chargé de mission pour la mise en œuvre de l'inventaire du PCI au DPRPS (depuis 2019)

Vincent Morel : conservateur-animateur de Dastum à Rennes (départ. Ille-et-Vilaine)

Annexe n°8

Entretiens semi-directifs

	Agent	Organisme	Fonction	Thématiques abordées	
Décembre 2016-juillet 2017					
Normandie	Philippe	EPCC-LFPN	Directeur	Entretiens exploratoires (définition des notions de PCI et de participation, fonctionnement et historique des deux organismes régionaux et de leurs relations avec leurs partenaires sur leur territoire)	
	Vincent		Chargé de recherche et de valorisation PCI et territoires		
	Cécile		Cheffe de l’Ethnopôle et responsable de l’axe Identités professionnelles		
	Emmanuelle Dormoy		Présidente		
	Pierre	Ecomusée de la baie du MSM	Responsable		
Bretagne	Xavier	BCD	Directeur	La mise en œuvre de la convention en 2015-2017	
	Margot		Responsable de l’inventaire du PCI		
	Catherine	Pays COB	Coordnatrice culture		
	Soizic	Commission culture du Pays COB	Présidente		
	Président COB	Pays COB	Président		
	Isabelle Chave	DPRPS	Adjointe au chef (2015-20)		Précisions sur un article (Hottin, 2016a)
	Christian Hottin		Ancien adjoint au chef (2006-2015)		
François	CAMSMN	Président	Appréhension des notions de PCI et de participation		
Janvier-avril 2018					
Normandie	Anaëlle	Ecomusée du Moulin de la Sée	Responsable	Méthode et résultats de l’inventaire <i>participatif</i>	
	Léa	Parc-Musée du Granit	Responsable		
	Jessie Orvain	CAMSMN	Adjointe élue à la culture		
Entretiens avec habitants et élus	Dans le cadre de l’inventaire <i>participatif</i>		Les éléments de PCI existants sur le territoire		
Paris	Hugues de Varine	Historien et muséologue, ancien directeur du Conseil international des musées (1965-74), puis consultant en développement local. Père fondateur du concept d’écomusée.		Méthode participative du concept d’écomusée	
Italie	Entretiens avec des acteurs des écomusées du Trentin (Italie) pour l’enquête sur leur méthodologie (Bour, 2019)			Méthode participative	

Juillet-novembre 2018				
Bretagne	Entretiens avec praticiens et responsables associatifs des jeux et sports traditionnels bretons dans le cadre de l'inventaire <i>participatif</i>			Vitalité des jeux et sports
Janvier-avril 2019				
Normandie	Vincent	EPCC-LFPN	Chargé de recherche et de valorisation PCI et territoires	Méthode d'enquête et de mise en fiche, définition des notions (recherche, expertise)
	Cécile		Cheffe de l'Ethnopôle et responsable de l'axe Identités professionnelles	
	Laure		Responsable du Réseau des musées	Définition des notions (PCI, participation)
	Céline	Service régional de l'Inventaire général	Chargée d'étude	Description des missions du poste actuel, des partenariats avec l'EPCC-LFPN et définition des notions (PCI, participation, recherche, expertise)
Bretagne	Xavier	BCD	Directeur	Parcours universitaire et professionnel, fonctionnement de BCD, missions du poste actuel, définition des notions (participation, recherche, expertise), méthode de l'inventaire <i>participatif</i>
	Margot		Responsable de l'inventaire du PCI	
	Catherine	Pays COB		Avancées de l'inventaire <i>participatif</i>
Juillet 2019				
Normandie	Serge	CAMSMN	Directeur général des services	Retour et témoignage sur la méthode et les résultats de l'inventaire <i>participatif</i>
	Anaëlle		Responsable	
	Isabelle		Directrice des affaires culturelles	
	Alexandre		Chargé de mission Pays d'art et d'histoire	
	Yann	La Loure	Violoniste traditionnel et directeur	Description des missions du poste actuel, des partenariats avec l'EPCC-LFPN
	Gérard	Acteur associatif (confidentiel)		
	Yves	Acteur associatif (confidentiel)		
Bretagne	Xavier	BCD	Directeur	Méthode d'enquête et de mise en fiche, définition des notions (recherche, expertise)
	Margot		Responsable de l'inventaire du PCI	
	Soizic	Pays COB		Retour et témoignage sur la méthode et les résultats de l'inventaire <i>participatif</i>
	Anne-Laure	Ecomusée des Monts d'Arrée	Directrice	Description des missions du poste actuel, des partenariats avec BCD et définition des notions (PCI, participation, recherche, expertise)
	Brigitte	Service régional de l'Inventaire général	Chargée de la programmation et de la coordination des Inventaires du patrimoine	
Avril-août 2020				
Normandie	Philippe	EPCC-LFPN	Directeur	Méthode d'enquête et de mise en fiche, définition des notions (recherche, expertise)
	Vincent		Chargé de recherche et de valorisation PCI et territoires	Parcours universitaire et professionnel et compléments sur la méthode d'enquête et de mise en fiche, et la définition des notions (recherche, expertise)
	Cécile		Cheffe de l'Ethnopôle et responsable de l'axe Identités professionnelles	

	Pauline		Chargée de mission patrimoine ethnologique et immatériel	Parcours universitaire et professionnel, méthode d'enquête et de mise en fiche, et la définition des notions (participation, recherche, expertise)
Bretagne	Margot	BCD	Responsable de l'inventaire du PCI	Compléments sur la méthode d'enquête et de mise en fiche, sur la définition des notions (recherche, expertise) et sur l'inventaire <i>participatif</i>
	Ronan Le Coadic		Ancien président	Historique de BCD
	Raphaël		Chargé de l'information et de la communication	Mission du poste actuel, définition des notions (PCI, participation)
	Marie		Chargée de mission PCI	Mission du poste actuel, définition des notions (PCI, participation, recherche, expertise)
	Alexandra		Ethnologue indépendante	Description des missions du poste actuel, des partenariats avec BCD et définition des notions (PCI, participation, recherche, expertise)
	Catherine	Pays COB	Coordnatrice culture	Avancées de l'inventaire <i>participatif</i>
Etat	Christian Hottin	DPRPS	Ancien adjoint au chef (2006-2015)	Histoire de la MPE à partir des années 2000 et de la naissance du DPRPS (2010-2015)
	Isabelle Chave		Adjointe au chef (2015-20)	Mise en œuvre de la convention (2017-2020)
	Michel Melot	Direction des patrimoines	Ancien directeur (années 1980)	Les notions de recherche et d'expertise pour les agents de la MPE et de l'Inventaire général
	Jean Davoigneau	Inventaire général	Chargé du patrimoine scientifique et technique, et du suivi des questions méthodologiques concernant l'ingénierie documentaire	Histoire de la création de l'Inventaire général et de sa méthode
Juin-septembre 2021				
Normandie	Cécile	EPCC-LFPN	Cheffe de l'Ethnopôle et responsable de l'axe Identités professionnelles	Compléments sur les dernières fiches d'inventaire
	Pauline		Chargée de mission patrimoine ethnologique et immatériel	
	Guillaume P.		Chef du LABO	
Bretagne	Margot	BCD	Responsable de l'inventaire du PCI	Compléments sur les dernières fiches d'inventaire et l'inventaire <i>participatif</i>
	Marie		Chargée de mission PCI	Compléments sur les dernières fiches d'inventaire
	Laurent		Chargé de mission PCI et chanteur traditionnel	

Annexe n°9

Thématiques du répertoire des inventaires réalisé en 2007-2008

Source : Rapport périodique 2014

Annuaire officiel des métiers d'art en France

Collecte du patrimoine immatériel de l'aire Ajië-Aro

Contes en Ribéraçois

Contes de tradition orale en France

Contes populaires

Fonds sonores des archives du Maine et Loire

Fontaines et cultes de guérison

Inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinage chrétiens en France

Inventaire du fonds Junquèr-d'Oc-Joan Morèu

Inventaire sommaire du Fonds Jean- Pierre Arhie

Les Maîtres d'art

Les pratiques festives en France

Métiers d'art rares en Ile-de-France

Musiques et danses traditionnelles du Sud-Ouest

Musiques et danses traditionnelles de l'Ouest de la France

Patrimoine sonore et audiovisuel français

Patrimoine sonore régional

PortEthno, portail des ressources en ethnologie de la France

Savoir-faire de la construction traditionnelle en Picardie

Théâtre de marionnettes en France

Corpus oraux français

Etat des lieux des fonds sonores en Aquitaine 2002

Ethnobotanique et savoir de la nature en région Provence-Alpes-Côte-d'Azu

Fêtes traditionnelles, arts culinaires, patrimoine imaginaire et lieux-dits fantastiques

Fonds aquitains du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)

La dentelle aux fuseaux

La vie en milieu rural en Dordogne

La vie en milieu rural, conteurs, vieux métiers, histoires de familles, marchés et foires.

Le patrimoine vivant de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les croyances populaires en Dordogne

Musiques et danses traditionnelles en Bretagne

Musiques et danses traditionnelles et musiques du monde en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Musiques traditionnelles en Rhône-Alpes

Patrimoine culinaire de la France

Patrimoine oral et festif en Aquitaine

Théâtre populaire occitan

Traditions orales en France

Le patrimoine musical des compagnons du Tour de France

Annexe n°10

Évolution de l'inventaire du PCI de France

2012	2017	2018	2021
<ul style="list-style-type: none"> - Traditions et expressions orales - Arts du spectacle - Pratiques sociales, rituels et événements festifs - Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers - Savoir-faire 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir-faire - Pratiques rituelles - Musiques et danses - Pratiques festives - Pratiques sportives - Jeux - Arts du conte 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques sportives traditionnelles - Pratiques festives - Musiques et danses - Jeux - Expressions et traditions orales - Pratiques rituelles - Savoir-faire 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques sociales et festives - Traditions et expressions orales - Pratiques physiques - Arts du spectacle - Jeux - Rituels - Savoirs et savoir-faire

2013	2017	2018	2020	2021
182 éléments inscrits	385	404	451	500

Annexe n°11

Formations initiales en PCI (France)

L'université de Strasbourg propose une formation en Master 2, mention Anthropologie et ethnologie, spécialité « Patrimoines immatériels et collections ».

L'université de Tours offre une spécialité « patrimoine matériels et immatériels » dans son Master « Histoire, civilisations, patrimoine », parcours « Métiers de la science des patrimoines ».

L'université de Montpellier délivre un parcours « patrimoine culturel immatériel dans son Master mention Sciences humaines et sociales, spécialité « Valorisation et médiation des patrimoines ».

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3, l'Université Toulouse 3 – Le Mirail et l'Université de Barcelone ont mis en place un Master indifférencié (Professionnel et recherche) dédié au PCI qui sera opérationnel à partir de la rentrée de 2014.

En outre, des formations ponctuelles sont délivrées par les agents du DPRPS à l'Université de Picardie Jules Verne (master Patrimoine et médiation culturelle), à l'Université de Rennes 2, à l'Université Paris 10 Nanterre (Master ethnochoréologie), à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (master Patrimoine).

Annexe n°12

Publications du DPRPS

La présente recherche s'appuie largement sur ces publications⁹⁹⁶. Ceux-ci sont, pour la plupart, sont visibles en ligne (ce qui participe à l'objectif de diffusion poursuivi par la politique du DPRPS).

L'évolution des numéros de la revue *Culture et Recherche* est significative des modes d'appropriation du PCI par la France et accompagne les restructurations successives (cf. chapitre 1). Notons, tout d'abord, la volonté de fonder la réunion, en 2005, de trois services issus de trois secteurs patrimoniaux distincts (archéologie, ethnologie et Inventaire général) sur la « recherche sur le patrimoine », à travers le n°108 qui se consacre aux « nouvelles convergences » (Paul (dir.), 2006). Ensuite, en 2008, un dossier « Le patrimoine culturel immatériel » est coordonné par Christian Hottin dans le n°127 (Hébert (dir.), 2008). En 2012, il intègre le PCI dans les « nouveaux terrains de l'ethnologie » dans le n°127 de la même revue (Liévaux, Hottin & Barbe, 2012). En 2016, le DPRPS coordonne le n°133 de la revue *Culture et Recherche* au PCI consacré aux « patrimoines », y invitant les autres secteurs patrimoniaux et les porteurs de projets de l'inventaire du PCI (Liévaux & Hottin, 2016) : signe, sans doute, de la tentative d'imposer le PCI comme objet légitime et le DPRPS comme instance transversale à partir d'un dénominateur commun (la recherche patrimoniale). En 2018, Isabelle Chave (chargé de mission DPRPS) participe à la coordination du n°137 « Recherche Formation Innovation », aux côtés de tous les autres secteurs patrimoniaux. (Brandt-Grau & al., 2018).

En parallèle, le DPRPS s'est régulièrement associé à des collections d'ouvrages et de revues pilotés par des organismes patrimoniaux, qui réunissent acteurs institutionnels, acteurs associatifs, professionnels culture-patrimoine et des universitaires. Christian Hottin a coordonné le n°25 de la collection *Babel* de la Maison des Cultures du Monde en 2011 et y publie trois chapitres destinés au fonctionnement de l'inventaire (Hottin, 2011a, 2011b, 2011c), qu'il diffuse aussi en ligne sur Cairn et sur le site du LAHIC. Il a régulièrement contribué à *Les Cahiers du CFPCI* (revue électronique du CFPCI-MCM), a rédigé la préface de l'ouvrage « Des arbres, des rites et des croyances ; un patrimoine culturel immatériel en Normandie » (2012) paru dans la collection *Les Carnets d'ici* du CRÉCET ; a participé aux publications des actes des Rencontres internationales du PCI en Bretagne (2012 et 2016) dans la collection BRUG de Bretagne Culture Diversité.

⁹⁹⁶ Certaines sont utilisées comme matériau de la thèse et donc reportées dans la bibliographie.

Le DPRPS coordonne, toujours pour des publications appartenant au secteur patrimonial, avec des universitaires – ce qui traduit la volonté de soutenir une alliance forte entre recherche patrimoniale et recherche académique – ainsi qu’avec des acteurs intermédiaires (Ethnopôles) et y invitent des acteurs à l’origine d’inscriptions à l’inventaire (représentants des praticiens et praticiens) – ce qui témoigne d’une volonté d’inclusivité en faveur de l’impératif participatif. Notons que ces publications sont issues du domaine patrimonial et non du secteur académique, ce qui fait remarquer le même fait à l’échelle régionale (*cf.* chapitre 11) que les agents-PCI tentent de s’établir sur un même pied d’égalité vis-à-vis de l’assise déjà bien ancrée des universitaires dans la formation et la pratique de la recherche patrimoniale. En effet, Sylvie Grenet, coordonne le n°20 des Cahiers Ethnologie de la France⁹⁹⁷ (Bortolotto (dir.), Arnaud & Grenet (coord.), 2011), C. Hottin, le n°29 (Hottin & Voisenat, 2016), puis le n°37 de la collection Ethnologie de la France et des mondes contemporains (Csergo, Hottin & Schmit, 2020). La Revue In Situ, publiée par le MCC depuis 2001 a permis, également, à C. Hottin de coordonner son n°30 (Bouju & Hottin, 2016 ; Hottin, 2016a, 2017a).

⁹⁹⁷ Il s’agit d’une collection dirigée par Pascal Liévaux, chef du DPRPS, des éditions de la Maison des Sciences de l’Homme.

Annexe n°13

Fiche-type d'inventaire en 2021

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

NOM DE L'ÉLÉMENT

Vue 1	Vue 2	Vue 3
<small>[Légende] [Crédits] ©</small>	<small>[Légende] [Crédits] ©</small>	<small>[Légende] [Crédits] ©</small>

Description sommaire
[1500 caractères (espaces compris) maximum]

1

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom
[150 caractères (espaces compris) maximum]
En français

En langue régionale

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

I.4. Localisation physique
Lieu(x) de la pratique en France

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

I.5. Description détaillée de la pratique
[25 0 30 000 caractères (espaces compris) maximum]

2

1.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

[Redacted]

1.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

[Redacted]

Objets, outils, matériaux supports

[Redacted]

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

[Redacted]

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

[Redacted]

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

[10 000 caractères (espaces compris) maximum]

[Redacted]

3

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

[Redacted]

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

[Redacted]

Menaces et risques

[Redacted]

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

[Redacted]

Actions de valorisation à signaler

[Redacted]

Modes de reconnaissance publique

[Redacted]

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

[Redacted]

4

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Inventaires réalisés liés à la pratique

Bibliographie sommaire

Filmographie sommaire

Sitographie sommaire

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

[reproduire nom/fonctions/coordonnées autant que nécessaire]

Nom

Fonctions

Coordonnées

V.2. Soutiens et consentements reçus

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

[reproduire nom/fonctions/coordonnées autant que nécessaire]

Nom

5

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Fonctions

Coordonnées

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

[reproduire nom/fonctions autant que nécessaire]

Nom(s)

Fonctions

Lieux(x) et date/période de l'enquête

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

Année d'inclusion à l'inventaire

N° de la fiche

Identifiant ARKH

6

Annexe n°14

Inscriptions françaises à l'Unesco

1. Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

1.1. Inscriptions nationales

2016 : Le carnaval de Granville

2015 : Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse : la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières naturelles et leur transformation, l'art de composer le parfum

2014 : Le gwoka : musique, chants, danses et pratique culturelle représentatifs de l'identité guadeloupéenne

2013 : Les ostensions septennales limousines

2012 : Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne

2011 : L'équitation de tradition française

2010 : Le compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier

Le repas gastronomique des Français

2009 : Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon

La tapisserie d'Aubusson

Le Maloya

La tradition du tracé dans la charpente française France

1.2. Inscriptions transnationales

2021 : La fauconnerie, un patrimoine humain vivant (Émirats arabes unis - Autriche - Belgique - Croatie - Tchéquie - France - Allemagne - Hongrie - Irlande - Italie - Kazakhstan - République de Corée - Kirghizistan - Mongolie - Maroc - Pays-Bas - Pakistan - Pologne - Portugal - Qatar - Arabie saoudite - Slovaquie - Espagne - République arabe syrienne)

2020 : L'art de la perle de verre (Italie - France)

2020 : L'art musical des sonneurs de trompe, une technique instrumentale liée au chant, à la maîtrise du souffle, au vibrato, à la résonance des lieux et à la convivialité (France - Belgique - Luxembourg - Italie)

- 997 -

2020 : Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art (Suisse – France)

2019 : L'alpinisme (France – Italie – Suisse)

2018 : L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques (Croatie – Chypre – France – Grèce – Italie – Slovénie – Espagne – Suisse)

2015 : Les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées (Andorre – Espagne – France)

2008 : Géants et dragons processionnels de Belgique et de France (Belgique – France)

2. Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

2008 : Le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale

3. Registre de bonnes pratiques de sauvegarde

La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation, un modèle de sauvegarde du patrimoine

Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou « Bauhütten », en Europe, savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation (Allemagne – Autriche – France – Norvège – Suisse)

Annexe n°15

Les premières campagnes d'enquêtes pour l'inscription à l'inventaire national

Source : rapport du DPRPS, 2014

En 2008, 4 enquêtes ont été lancées (inventaire du patrimoine culturel immatériel lié à l'immigration en Ile de France, Inventaire du PCI d'expression occitane en Aquitaine, Inventaire des métiers d'art rares en France, Inventaire du *cantu in paghjella*).

En 2008, 6 enquêtes ont été lancées : inventaire du PCI religieux à Paris (Xe arrondissement), inventaire du PCI des communautés d'origine italienne en France, inventaire des techniques halieutiques des *wayana* de Guyane, inventaire des pratiques et représentations liées au monde végétal en Normandie, Inventaire des pratiques et représentations liées au monde minéral en Bretagne.

En 2009, 2 enquêtes ont été lancées : inventaire du PCI maritime au Pays basque, inventaire des savoirs et savoir-faire traditionnels liés au PCI en Guyane.

En 2011, 4 enquêtes ont été lancées : inventaire et collecte des chants, danses et récits constitutifs des *Nadrons* de Guadeloupe, Inventaire et collectes sur le *Boulagel* en Guadeloupe, inventaire des pêcheries et pratiques de pêche traditionnelles en Normandie, inventaire du PCI en Aquitaine.

En 2012, après une évolution méthodologique et un bilan des premières enquêtes, 6 enquêtes ont été sélectionnées à la suite d'un appel à projets : inventaire des jeux traditionnels en France, inventaire des sports traditionnels en Bretagne, inventaire des pratiques vivantes liées au patrimoine culturel immatériel en Bretagne, inventaire des géants, dragons et animaux processionnels en France, inventaire des pratiques et savoirs liés à la nature en Bretagne, et poursuite de l'inventaire du PCI en Aquitaine.

En 2013, 14 projets ont été retenus dans le cadre d'un nouvel appel d'offres.

Annexe n°16

Vademecum rédactionnel (2018-2022)

Émis par : MC/DGP/DPRPS, 22 février 2019



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Recommandations générales

Rédiger la fiche dans la police Georgia :

- en corps 14 pour le nom de l'élément
- en corps 12 pour les titres des parties
- en corps 11 pour le corps de texte

Les majuscules seront accentuées dans toutes les langues : É, Ê, À, *etc.*

Les siècles seront écrits en chiffres romains : XX^e siècle

Les citations en langue étrangère ou en langue régionale seront en italiques.

Transmettre la fiche complétée aux formats .PDF et texte (.DOC, .ODT ou .RTF).

Nom de l'élément

Préciser son intitulé en français, **en 150 caractères (espaces compris) maximum.**

Il s'agit du nom employé par la communauté ou le groupe concerné pour désigner l'élément.

Le nom de l'élément doit commencer par un article défini.

Exemples :

La boule de Tourcoing

La confection des costumes traditionnels ossalois

Les chants de quête en Haute-Bretagne

Les fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir

Le cas échéant, le nom en langue vernaculaire sera indiqué *infra* en partie I.

Vues d'illustration

Insérez dans chacun des trois emplacements une vue significative, au format .JPG et aux caractéristiques suivantes : 96 dpi, 200 x 200 pixels

Complétez les légendes et les crédits correspondants sous chaque vue.

Légende de l'illustration.

Crédits : Nom, Prénom. Date

Description sommaire

Résumez, **en 1500 caractères (espaces compris) maximum**, les informations du corps de la fiche, en donnant une définition rapide de l'élément, ainsi que sa localisation.

Les différents points seront ensuite repris en détail dans le corps de la fiche.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

• *En français*

Reprendre exactement le nom donné en haut de la fiche, sans utiliser ce champ pour décrire ou présenter l'élément.

Exemples :

Les soufflaculs de Nontron

Le jour des Limites dans les Pyrénées

1



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• *En langue régionale*

Donner le nom de l'élément dans la ou les langue(s) autre(s) que le français, utilisé(es) par les praticiens pour le désigner. Il doit commencer par un article défini.

Exemples :

Los sofflaculs

El dia de las limites

I.2. Domaine(s) de classification

Préciser la ou les catégorie(s) de rattachement de l'élément, selon l'UNESCO, parmi les cinq suivantes :

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels ou événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

Si aucune ne semble convenir, proposer une catégorie appropriée.

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Décrivez la ou les communauté(s), le ou les groupe(s) ou, le cas échéant, le ou les individu(s) qui créent, entretiennent et transmettent l'élément.

I.4. Localisation physique

• *Lieu(x) de la pratique en France*

Indiquer le lieu précis (département, municipalité) sous la forme :

Région administrative, Département, Municipalité

Exemples :

Auvergne-Rhône-Alpes, Ain

Hauts-de-France, Nord, Douai

Pour une région ne correspondant pas aux circonscriptions administratives, lister les provinces, vallées, pays, communautés de communes, lieux-dits, etc. concernés.

Exemples :

Briançonnais

Haute-Bretagne

Trégor

• *Pratique similaire en France et/ou à l'étranger*

Si, à votre connaissance, l'élément est pratiqué ailleurs d'une manière similaire, préciser l'endroit et le pays.

I.5. Description détaillée

Décrivez la pratique actuelle de l'élément, **en 25 à 30 000 caractères (espaces compris) maximum.**

La présentation, la plus précise possible, doit correspondre à la pratique actuelle de l'élément, en répondant aux questions « Quoi ? », « Comment ? », « Qui ? », « Où ? », « Quand ? » et « Depuis



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

quand ? ».

La description doit tendre vers l'objectivité et être dénuée de jugement de valeur.

Si la pratique se déroule sur plusieurs sites différents, décrire d'abord les éléments communs, puis préciser les spécifications locales, pour éviter les redondances.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Préciser toutes les langues utilisées au cours de la pratique de l'élément et de la collecte des informations nécessaires à l'élaboration de la fiche.

L'ajout d'un lexique spécialisé est possible, en annexe de la fiche d'inventaire, si cela apparaît nécessaire.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

● *Patrimoine bâti*

Indiquer, le cas échéant, les principaux édifices en lien direct avec la pratique, sans préciser ici leur historique, sous la forme : Département, Commune, nom de l'édifice

Exemples :

Bas-Rhin, Strasbourg, cathédrale Notre-Dame

Eure, Caumont, chapelle Notre-Dame de la Ronce

Haute-Vienne, Saint-Junien, collégiale Saint-Junien

Si l'édifice dispose d'une notice descriptive sur la base Mérimée, indiquer le n° de la notice et son URL.

● *Objets, outils, matériaux supports*

Décrire, le cas échéant, les objets, outils et matériaux en lien direct avec la pratique, en précisant leur origine, leurs fournisseurs, les modalités d'approvisionnement.

Si certains objets sont insignes, éventuellement protégés au titre des Monuments historiques, les indiquer sous la forme : Département, Commune, nom de l'édifice le conservant, nom de l'objet

Exemple :

Haute-Vienne, Saint-Junien, collégiale de Saint-Junien, reliquaires de saint Junien, saint Amand et saint Théodore

Si l'objet dispose d'une notice descriptive sur la base Palissy ou sur les ressources en ligne des services de l'Inventaire général, en général, indiquer le n° de la notice et son URL.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Décrire les modes actuels de transmission de l'élément, **en 10 000 caractères (espaces compris) maximum.**

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Décrire les types de personnes qui pratiquent, entretiennent et transmettent l'élément.



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Indiquer, **en 10 000 caractères maximum (espaces compris)**, au moyen de références bibliographiques, audiovisuelles, archivistiques, *etc.*, l'historique de la pratique ou de l'élément. Si un historique détaillé de référence est accessible en ligne, y renvoyer en mentionnant l'URL de la ressource sur Internet.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Expliciter le contexte de réalisation de la pratique, son évolution, ses adaptations et ses emprunts, anciens ou récents.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Indiquer les aspects positifs dans la sauvegarde actuelle de la pratique, puis les menaces et risques éventuels pesant sur la pratique et la transmission de l'élément.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

● *Modes de sauvegarde et de valorisation*

Indiquer par exemple les informations suivantes :

- Publications imprimées : plaquettes, guides, brochures
- Manifestations : opérations portes ouvertes, exposition, festival, résidences d'artistes, foire, salon
- Vecteurs de communication : site Internet, boutique, show-room, galerie,
- Autres

Être précis dans les titres et les dates des événements mentionnés, ainsi que dans les titres et années de parution des publications imprimées citées.

● *Actions de valorisation à signaler*

Mettre en exergue une ou quelques actions significatives.

● *Modes de reconnaissance publique*

Cette reconnaissance peut être de niveau local, national, international :

- Labels, sigles : appellation d'origine protégée (AOP) ou contrôlée (AOC), entreprise du patrimoine vivant (EPV), indication géographique protégée (IGP), par exemple
- Réseaux : Ville et Pays d'art et d'histoire, itinéraires historiques, réseaux de villes, membre d'une fédération spécialisée, par exemple
- Autres

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Indiquer les mesures de sauvegarde (pérennité de l'élément, transmission, valorisation, poursuite de la recherche et de la documentation...) prévues par la communauté, avec l'aide, le cas échéant, des collectivités publiques et de partenaires extérieurs à la communauté (à expliciter).

IV.4. Documentation à l'appui

- *Récits liés à la pratique et à la tradition*

Indiquer de quelle manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément :

- ouvrages, mémoires, témoignages produits par les praticiens eux-mêmes ;
 - créations littéraires ou cinématographiques prenant la pratique ou l'élément pour prétexte.
- Seront réservés, en revanche, pour la bibliographie (voir *infra*), les études et ouvrages scientifiques de chercheurs ou d'historiens spécialisés.

- *Inventaires réalisés liés à la pratique*

Ces inventaires peuvent décrire les objets supports de la pratique (réalisés par les services de l'Inventaire, par exemple), les fonds d'archives liées à la pratique ou produites par les praticiens (réalisés par des archivistes professionnels), ou d'autres ressources.

Si ces inventaires sont disponibles en ligne, indiquer leur URL.

- *Bibliographie sommaire*

La bibliographie peut être classée par ordre alphabétique des noms d'auteurs ou par ordre chronologique de la parution des ouvrages.

Suivre les normes suivantes pour les références :

- Ouvrages imprimés :

Nom, Prénom, *Titre*, Lieu édition, Éditeur, année

- Articles dans des revues :

Nom, Prénom, « Titre article », *Titre de la revue*, n°, année, p. X-Y

- Articles dans des ouvrages collectifs (actes de colloque, catalogues d'exposition)

Nom, Prénom, « Titre article », dans *Titre ouvrage collectif*, Lieu édition, Éditeur, année, p. X-Y

- *Filmographie sommaire*

Citer les films, reportages ou documentaires réalisés, en rapport avec la pratique, sous la forme :

Titre, réalisé par Prénom Nom, produit par Société, année, durée

Si ces ressources sont disponibles en ligne, indiquer leur URL.

- *Sitographie sommaire*

Citer les sites Internet en lien thématique avec la pratique, sous la forme :

Nom du site : URL [consulté le JJ/MM/AAAA]

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Indiquer comment et dans quelle mesure les communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les



**VADE-MECUM RÉDACTIONNEL
POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire.

Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Préciser les noms, fonctions et coordonnées d'autant de groupes ou d'individus que nécessaire.

- *Nom(s)*
Sous la forme : Nom, Prénom
- *Fonction(s)*
- *Coordonnées*
Indiquer :
 - adresse postale
 - numéro de téléphone
 - adresse électronique
 - site Internet

Soutiens et consentements reçus

Lister les noms et fonctions des auteurs des lettres de soutien et des praticiens ayant consenti à l'inclusion à la fiche à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en France.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

Rédacteur(s) de la fiche

- *Nom(s)*
Sous la forme : Nom, Prénom
- *Fonction(s)*
- *Coordonnées*
Indiquer :
 - adresse postale
 - numéro de téléphone
 - adresse électronique

Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique associé

- *Nom(s)*
Sous la forme : Nom, Prénom
- *Fonction(s)*



VADE-MECUM RÉDACTIONNEL POUR COMPLÉTER LA FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- *Lieux(x) et date/période de l'enquête*

Données d'enregistrement

- *Date de remise de la fiche*

Cette donnée sera complétée par le service instructeur.

- *Année d'inclusion à l'inventaire*

Cette donnée sera complétée par le service instructeur.

- *N° de la fiche*

Cette donnée sera complétée par le service instructeur.

Exemple :

2010_67717_INV_PCI_FRANCE_00097

- *Identifiant ARKH*

Ce code de type NAAN, unique, pérenne et cliquable, sera complété par le service instructeur.

Exemple :

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvsvvk21s</uri>

FICHIERS ASSOCIÉS À LA FICHE

Fichiers image

Les trois vues retenues pour illustrer la première page de la fiche doivent aussi être livrées à part, au format image (.JPG).

Leur nommage reprendra le nom de l'élément et l'année de transmission.

Caractéristiques des vues numériques :

- haute définition : 300 dpi et 1600 pixels de large ;

- basse définition : 96 dpi et 1600 pixels de large

Joindre une table des fichiers image, faisant figurer la légende complète, les mentions relatives aux droits (auteur du document, date de production du fichier).

Fichiers audio ou vidéo associés

Les fichiers audio sont joints, le cas échéant, au format .MP3 (MPEG-1 / MPEG-2 Audio Layer III) ou .WAVE.

Les fichiers vidéos sont joints, le cas échéant, au format .MP4 (à privilégier) ou .MOV., dans l'une des définitions suivantes : 1280 x 720 pixels / ou 1920 x 1080 pixels.

Joindre une vignette à chaque vidéo (96 dpi, 200 x 200 pixels) qui peut correspondre à une capture de scène du fichier vidéo.

Dans les deux cas, joindre une table des fichiers audio et vidéo faisant figurer la légende complète, les mentions relatives aux droits (auteur du document, personne(s) interrogée(s), date de production du fichier) ainsi que, pour les fichiers audio, un découpage thématique du fichier (XX'XX" : thème abordé).

Annexe n°17

Appel à projets du DPRPS (2018)



APPEL A PROJETS DE RECHERCHE-ACTION VISANT LA RÉALISATION DE FICHES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA FRANCE

Campagne 2018-2019

I | Contexte d'élaboration du projet : la convention de l'UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Par la loi n° 2006-791 du 5 juillet 2006, la France a ratifié la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Le patrimoine culturel (PCI) est ainsi défini par l'Unesco (art. 2) :

les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

Le patrimoine culturel immatériel, se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Les buts de la convention sont la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ; la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ; la coopération et l'assistance internationales ».

Chaque État-partie doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, et en particulier

« s'attacher à identifier et définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. Pour assurer l'identification de ce patrimoine en vue de sa sauvegarde, chaque État-partie doit dresser un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière. » (art. 11 et 12).

Le présent appel à projets de recherche appliqués à l'étude et à l'inventaire de pratiques culturelles immatérielles susceptibles d'être incluses à l'Inventaire français du PCI vise à contribuer à l'enrichissement de cette ressource d'intérêt national, tenue et publiée en ligne par le ministère de la Culture depuis 2008. Il compte 393 éléments au 31 décembre 2017.

II | Interlocuteur des candidats au ministère de la Culture.

Au sein de la direction générale des Patrimoines (ministère de la Culture), le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) a été désigné pour mettre en œuvre la Convention Unesco de 2003 sur la sauvegarde du PCI, et notamment assurer la veille et diffuser les informations relatives au patrimoine culturel immatériel français, contribuer à l'action de formation, initiale et continue en la matière, et pour gérer et diffuser l'Inventaire national du PCI, en collaboration avec les directions ministérielles et les organismes extérieurs concernés.

Le DPRPS, pour la réalisation de cet inventaire, travaille avec des chercheurs spécialisés et avec des structures représentatives des porteurs de pratiques (associations, groupes mandatés de manière explicite par les praticiens...).

III | Outils et supports à disposition des candidats.

La Convention de 2003 (<https://ich.unesco.org/fr/convention>) et les Principes éthiques associés à cette convention (<https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866>) sont consultables sur le site Internet de l'Unesco. Ils doivent servir de fil conducteur au chercheur candidat pour la détermination des pratiques culturelles immatérielles concernées et pour la réalisation de son étude et de son inventaire finale.

Les fiches d'inventaire livrées par les candidats retenus devront suivre le modèle de fiche accessible sur le site Internet du ministère de la Culture, qui propose également un vade-mecum rédactionnel :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national/Fiche-type-et-vade-mecum>

L'Inventaire national du PCI compte, au 31 décembre 2017, 393 éléments, dont les fiches correspondantes sont consultables sur le site Internet du ministère de la Culture :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national/Inventaire/Fiches-de-l-Inventaire-national-du-PCI>

Il est demandé aux candidats de porter une attention particulière aux fiches déjà réalisées, afin de saisir l'esprit qui a présidé à leur élaboration. Dans la plupart des cas, les fiches ont été réalisées avec le concours de chercheurs en ethnologie ou en anthropologie.

IV | Cadre méthodologique du projet et critères de sélection.

Choix des pratiques à inventorier

L'Inventaire national du PCI regroupe exclusivement des pratiques vivantes, en perpétuel renouvellement : « **La nature dynamique et vivante du patrimoine culturel immatériel doit être respectée en permanence** » (Principes éthiques de la Convention de 2003, n° 8).

Selon la définition de la Convention de 2003 également, « *seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable* ».

Enfin, sauf cas particulier justifié par le contexte, l'inventaire portera sur des pratiques (savoir-faire, manifestations festives ou rituelles, etc.) plutôt que sur des individus.

Précisions méthodologiques

La Convention Unesco de 2003 a introduit des principes induisant une approche nouvelle de la pratique de l'inventaire. L'inventaire du PCI est une action préalable au but ultime de toute action sollicitée par la Convention : la sauvegarde des expressions culturelles vivantes, et non le récolement ou l'identification de ressources archivistiques ou documentaires à l'appui de l'élément décrit. Même si l'étude préalable doit s'accompagner d'un recensement des ressources documentaires déjà réalisées (inventaire des inventaires existants), les fiches ne devront pas décrire des objets matériels liés aux pratiques ou aux ressources enregistrant ces pratiques, mais doivent au contraire bien décrire les pratiques culturelles elles-mêmes.

Par ailleurs, un des principaux points de la Convention stipule que l'inventaire doit être réalisé avec le soutien des communautés ou des groupes d'individus héritiers ou détenteurs de ces patrimoines immatériels (art. 2). En ce sens, les projets ne rendant pas compte d'une implication directe, active et concertée des communautés concernées ne seront pas retenus.

Enfin, la capacité à analyser les pratiques selon la méthode d'enquête anthropologique constituera un des critères d'évaluation des dossiers de candidature.

Restitution de la recherche appliquée

La production de notices (= fiches) pour cet inventaire est un objectif essentiel du projet candidat et de l'enquête de terrain associée.

Le DPRPS assurera un suivi régulier de l'avancement de l'enquête, le chercheur lauréat le tiendra au courant des problèmes méthodologiques rencontrés et des adaptations à apporter à la méthode ou à la fiche-type.

Si leur qualité permet l'inclusion à l'Inventaire national, les fiches d'inventaire proposées seront susceptibles d'être reversées sur la plateforme collaborative PCI Lab (<https://www.pci-lab.fr/>), inaugurée en octobre 2017, qui améliore les conditions de recherche dans les données de l'Inventaire national et permet la contribution des particuliers *via* les technologies de l'encyclopédie en ligne Wikipédia. À ce titre, une grande attention sera portée aux projets démontrant une capacité à intégrer des aspects liés à la participation des communautés et à la diffusion des résultats de l'inventaire par des moyens innovants.

Durée du projet de recherche

Aucun projet dépassant une durée de réalisation de 18 mois, à compter de la notification de la subvention de recherche, ne sera pris en compte.

V | Livrables attendus.

Au terme du projet, le chercheur lauréat devra fournir :

- le rapport du projet, comprenant notamment les éléments de contexte permettant de comprendre de quelle manière a été conduite la recherche, les difficultés rencontrées, les choix et les sélections opérées par le lauréat et assumées par lui,
- une ou plusieurs fiche(s) d'inventaire, suivant le modèle recommandé *supra*, aux formats texte (DOC, ou ODT, ou RTF) et PDF, illustrées de photographies,
- les vues numériques ayant servi à illustrer la fiche, à part, au format JPG, accompagnées de leurs légendes et de leurs crédits
- le cas échéant, un extrait/montage audio et/ou vidéo de 5 mn maximum, réalisé dans le but d'une diffusion internet auprès du grand public et accompagné des crédits nécessaires,
- les archives constituées au cours de l'enquête (fiches de collecte, entretiens audio dans leur intégralité, films vidéo dans leur intégralité).

Outre la mise en ligne des fiches d'inventaire livrées, les rapports de projet et les fiches d'inventaire à l'appui peuvent faire l'objet, de la part du DPRPS, d'une diffusion, à titre de documentation scientifique, dans le réseau des ethnopôles labellisés par le ministère de la Culture.

VI | Éléments de calendrier.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **jeudi 1^{er} mars 2018**, cachet de la poste faisant foi.

La sélection des dossiers lauréats interviendra le **vendredi 16 mars 2018** et tous les candidats seront prévenus des résultats de cette sélection.

Le paiement de la subvention attribuée aux chercheurs lauréats interviendra **en trois phases** :

- * 30 % à la notification de la sélection du projet,
- * 30 % à mi-parcours, après remise d'un rapport d'avancement du travail et d'un compte d'emploi intermédiaire (état des frais déjà engagés) ;
- * le solde (40 %), après remise des livrables et d'un compte d'emploi portant sur le montant total du programme, et à la notification du parfait achèvement.

VII | Transmission des éléments et contacts.

La demande de subvention de recherche complétée et accompagnée des documents réglementairement demandés à l'appui sont à adresser :

* par voie électronique, avec un lien vers le dépôt de fichiers Zéphyrin du ministère de la Culture (<http://zephyrin.ext.culture.fr>), à :

carole.giovanetti@culture.gouv.fr

* et par voie postale, à l'adresse :

Carole Giovanetti
Département du Pilotage de la recherche
et de la Politique scientifique
6 rue des Pyramides
75001 Paris

Les éléments, soit intermédiaires, soit finaux, qui témoigneront de la complète réalisation du projet et permettront le règlement du solde, seront transmis de la même manière.

Pour tout renseignement de type scientifique et pour la remise des livrables :

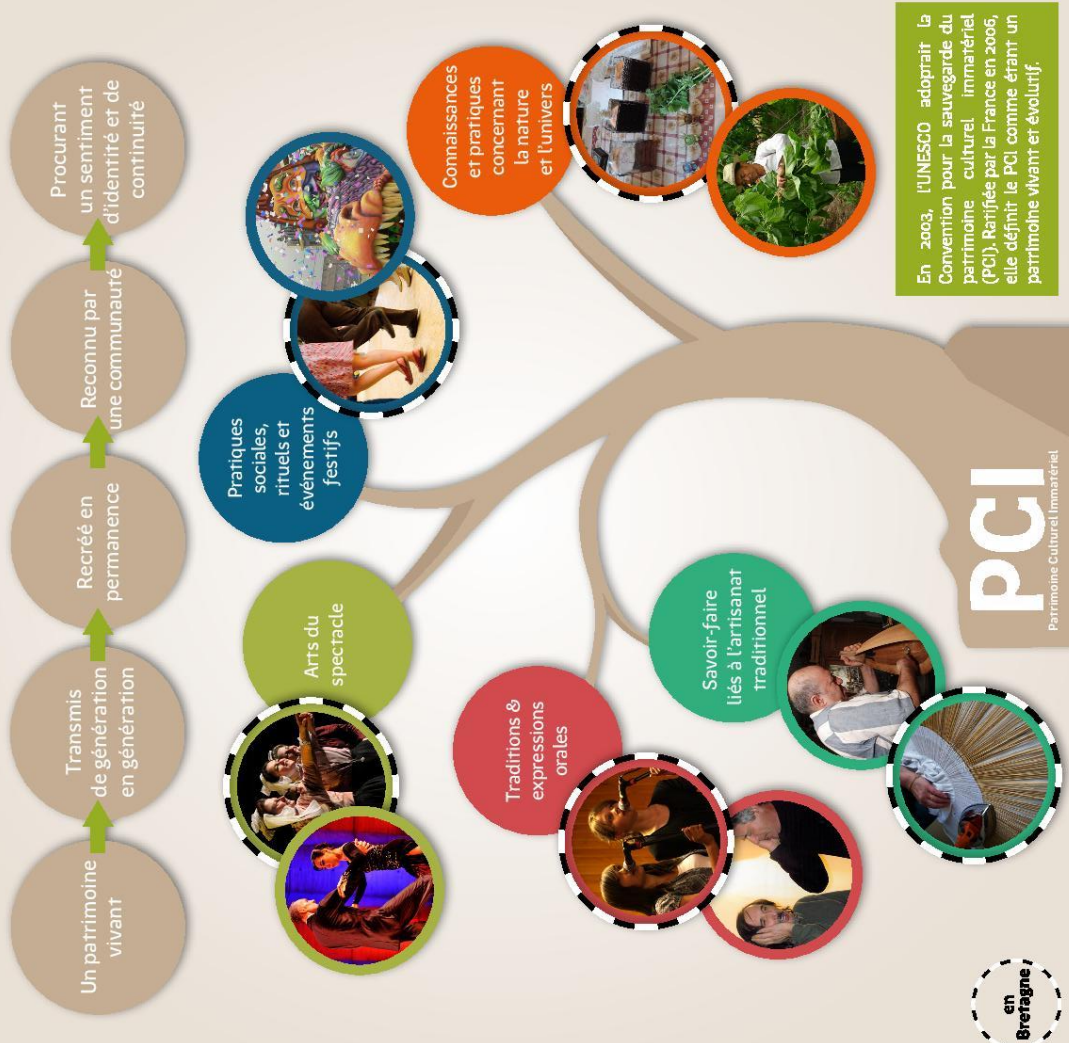
- Isabelle CHAVE, conservateur en chef du patrimoine, adjointe au chef du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique, chargée du patrimoine ethnologique et du patrimoine culturel immatériel : isabelle.chave@culture.gouv.fr

Pour tout renseignement de type administratif ou financier :

- Carole GIOVANNETTI, assistante gestionnaire au département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique : carole.giovanetti@culture.gouv.fr / 01 40 15 87 24

Mise à jour : 09 janvier 2018

Le patrimoine culturel immatériel, c'est :



En 2003, l'UNESCO adoptait la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Ratifiée par la France en 2006, elle définit le PCI comme étant un patrimoine vivant et évolutif.

PCI
Patrimoine Culturel Immatériel

en Bretagne

Les chants, les contes, les jeux et sports traditionnels, les usages populaires des plantes, ou encore la fest-noz, tous ces patrimoines culturels bretons font aujourd'hui l'objet d'un intérêt international porté par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

L'esprit de la Convention
Adoptée à l'UNESCO en 2003, la Convention pour la sauvegarde du PCI reconnaît l'existence d'un patrimoine autre que bâti, monumental ou exceptionnel. Ce patrimoine est défini comme étant les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire reconnus et portés par une communauté, un groupe, des individus.
Le patrimoine immatériel, dont la signification se substitue à celle de cultures traditionnelle et populaire, ou encore à celle de patrimoine oral, renvoie à une réalité autre, celle d'un patrimoine vivant qui se transmet de génération en génération, évolue et se recrée en permanence.

Face à la mondialisation et à l'uniformisation des pratiques culturelles, il est nécessaire de reconnaître et de sauvegarder ce patrimoine immatériel, véritable creuset de la diversité culturelle, qui participe à créer un sentiment d'identité et de continuité. Le reconnaître, c'est affirmer comme principe fort l'égalité dignité des cultures.

Les inventaires Ar renabloù / Lz' inventérr

Les inventaires
La Convention de l'UNESCO offre un cadre juridique international qui impose aux États signataires de « prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (Art.11) notamment en dressant un ou plusieurs inventaires de ce dernier.

Décision régionale de cette exigence, l'association Bretagne Culture Diversité / Sevenadurtoù a pour mission la réalisation d'un inventaire permanent du PCI en Bretagne. Cette mission s'inscrit dans une dynamique régionale d'inventaire portée par un ensemble d'acteurs culturels qui ont parfois commencé leurs travaux depuis de longues années. Savoir-faire liés à la vannerie et au monde maritime, expressions du patrimoine oral musical, connaissances liées à la nature, et bien d'autres éléments du PCI sont au cœur de ces inventaires.

L'esprit de la Convention de 2003 / L'esprit d'la convenss de 2003
Spered kenmglev 2003 / L'esprit d'la convenss de 2003

Annexe n°19

Inscriptions bretonnes et normandes à l'inventaire du PCI de la France (2008-2020)

Inscription	Bretagne (bleu) / Normandie (vert)		Organisme de rattachement	Personnes rencontrées	Format de l'enquête	Productions	Lien URL de la fiche	
2008	F1	La dorure sur métal en Bretagne	Savoir-faire	NR	Marc Voisot, dirigeant et artisan	1 journée d'enquête (5 novembre 2008)	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/210
	F2	La gravure héraldique		NR	Patrick Maugard, artisan, dirigeant de l'entreprise EUURL Sinople	1 journée d'enquête (4 novembre 2008)		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/207
	F3	La pendulerie		NR	NR	NR		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/210
	F4	La calligraphie		NR	Brigitte Palaric, responsable de l'entreprise	1 journée d'enquête (3 novembre 2008)		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/191
	F5	L'enluminure		NR	NR	NR		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/228
	F6	Le tissage à bras		NR	Bruno Lesteven, dirigeant et Gaëlle Lesteven, artisan	1 journée d'enquête (3 novembre 2008)		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/222
	F7	La fabrication de pigments à Bécherel		NR	NR	NR		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/186
	F8	Le savoir-faire du tourneur de bois		NR	Rémi Caudron, responsable de l'entreprise Art & Façon du bois	1 journée d'enquête (4 novembre 2008)		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/224
	F9	Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon	Savoirs et savoir-faire	CRÉCET	Dentellière & chef de l'Atelier conservatoire national du Point d'Alençon	nov-08	Inscription Unesco	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/198
	F10	La poterie à Mesnil-de-Bavent	Savoirs et savoir-faire	NR	Gérante de la poterie.	1 journée d'enquête (12 décembre 2008)	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/211
	F11	Savoir-faire dans le bâtiment						
	F12	La menuiserie charpente en Normandie	Savoirs et savoir-faire	NR	Codirigeant et charpentier	1 journée d'enquête (12 décembre 2008)	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/235
	F13	La fabrication et la restauration de maisons en pan de bois en Normandie			Co-dirigeant de l'entreprise SARL Champion-Montier.			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/264
	F14	La fabrication d'épis de faîtage en Basse-Normandie			Gérante de la Poterie du Mesnil de Bavent.			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/250
	F15	La fabrication et la restauration de maisons en pan de bois en Normandie			Co-dirigeant de l'entreprise SARL Champion-Montier.			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/264
	F16	Le remplissage en pan de bois en Normandie			Dirigeant de l'entreprise			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/220
2009	F17	La tradition du tracé dans la charpente française	Savoirs et savoir-faire	Conseiller ethnologie à la DRAC Normandie	NR	NR	Inscription Unesco	https://ich.unesco.org/doc/src/25713-FR.doc

2009	Inventaire des représentations du végétal en Normandie (10 fiches)							
	F18	Le végétal en Normandie : les ifs millénaires de La Haye-de-Routot	Rituels	Chargé de mission, CRECET de Basse-Normandie	Diversité des acteurs rencontrés (de 3 à 12 par fiche) : Patronne du café des Ifs, Maire de La Haye-de-Routot et Frère de la charité de La Haye-de-Routot, Coorganisatrice des Orties Folies et de la fête des légumes oubliés, etc.	Avril à juillet 2009	un "rapport de recherche"	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/90
	F19	Le végétal en Normandie : l'aubépine, la belle épine ou l'épine de Bouquetot						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/87
	F20	Le végétal en Normandie : la forêt de Brotonne						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/86
	F21	Le végétal en Normandie : les ifs millénaires de La Lande-Patry						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/92
	F22	Le végétal en Normandie : le chêne millénaire d'Allouville						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/77
	F23	Le végétal en Normandie : l'if millénaire de Saint-Ursin						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/109
	F24	Le végétal en Normandie : la source et le chêne Saint-Méen						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/101
	F25	Le végétal en Normandie : arbres et jardins à Bayeux						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/73
F26	Le végétal en Normandie : le pèlerinage de la chapelle perchée du Bas-Caumont	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/76						
F27	Le végétal en Normandie : le prieuré Saint-Ortaire	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/108						
2010	F26	Les concours de sonneurs	Arts du spectacle	Dastum	Différentes personnes depuis 1972 à nos jours."La rédaction de la fiche est basée sur la rencontre régulière avec plusieurs centaines d'acteurs de la pratique (sonneurs de tradition, sonneurs de la jeune génération, organisateurs, public), ainsi que sur l'observation et l'implication directe à tous les stades de cette pratique (collecte, pratique et transmission, recherches et enquêtes, publications, organisation d'événements)."	NR	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/30
2009-2010	Usages et représentations du minéral en Bretagne (8 fiches)							
F27	Les rites associés à la roche tremblante de Huelgoat	Rituels	CRBC Brest	Guide bénévole originaire de Huelgoat, présidente de l'association Les aventuriers de la légende de Huelgoat qui organise des visites guidées et contées et des parcours dits Chasse aux légendes dans la forêt.	Un mois d'enquêtes	7 fiches, 3 rapports de recherche	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/95	
F28	Les rites associés au mégalithe de Pierrefitte							
F29	Le minéral en Bretagne : la jument de pierre, ou chaise de saint Ronan / Kador sant Ronan			Acteur du patrimoine lié au musée d'Histoire de Locronan et Artisan tisserand, membre de l'association Gwiad in	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/91		

				Lokorn qui vise à promouvoir l'activité actuelle de tissage à Locronan.				
	F30	Le minéral en Bretagne : la pierre ou barque de saint Vio		NR			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/93	
	F31	Le minéral en Bretagne : le bateau de pierre de saint Conogan / Bag sant Konogan		NR				
	F32	Les roches tremblantes de Trégunc		Maire de Pouldreuzic et ancien président et membre actif de l'association du Patrimoine de Pouldreuzic			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/103	
	F33	Le minéral en Bretagne : le ménage de saint Kodelig / Stal-tiegez sant Kodelig		NR			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/100	
2012	F34	Les jeux nautiques en Bretagne	Jeux	NR	Fanch Perù, musée du commerce rural et des traditions trégoises	NR	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/112
		Jeux et sports traditionnels bretons (53 fiches)						
	F35	Le Gouren (1 fiche)		Permament technique de la Fédération de Gouren	La même que le rédacteur des fiches.	janvier à juin 2012		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/110
2012	F36	Jeux et sports athlétiques bretons (2 fiches)	Jeux et sports traditionnels	Enseignant-chercheur (UBO) et président de l'Association C'hoarioù Treger-Armel (ancien pratiquant) Président de la FNSAB	Les mêmes que les rédacteurs des fiches.	janvier à juin 2012 mars 2012	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/159
	F37	Jeux d'adresse : jeux de quilles, de boules, de palets (50 fiches)		FALSAB	NR	NR		https://www.pci-lab.fr/rechercher (puis taper les deux mots clés "Bretagne" et "Jeux")
		Jeux et sports traditionnels normands fiches)						
	F38	Le jeu de la carambole à gouttière du Bocage virois						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/310
	F39	Le jeu du camembert						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/313
2012	F40	Le jeu de la grande carambole et du bastringue						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/309
	F41	Le jeu de quilles des trois soeurs du Cotentin						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/319
	F42	Le jeu de la boule de hasard						
	F43	Le jeu de la crosse						
	F44	Le jeu de la grande choule						
	F45	Le jeu de la tèque						
	F46	Le jeu de la bezette en Normandie						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/308
2012	F47	La récolte du goémon en Bretagne	Savoirs et savoir-faire	Chargées de mission pour les inventaires du PCI, CRBC Brest	Goémoniers sur l'île de Batz et l'île Callot, à proximité de Roscoff (anonymes)	octobre 2012 à novembre 2013	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/237

				Maison de l'Algue à Lanildut, dédiée à la découverte de l'algue et du métier de goémonier			
F48	Usage des simples			Pêcheurs à pied amateurs (anonymes)			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/219
F49	La pose de la branche de mai	Rituels		deux associations, un doctorant ethnologie et diplômé d'ethnobotanique, ainsi qu'habitants			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/237
F50	L'arbre de mai de Locronan			NR			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/97
F59	Le Fest-Noz	NR	Dastum	"Plusieurs centaines de porteurs de tradition (chanteurs, danseurs, musiciens) enregistrés." "Informateurs rencontrés un peu partout en Bretagne."		Inscription Unesco	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/49
F60	Les chants et complaintes de Bretagne	Arts du spectacle	Groupe de travail régional sur le PCI de Bretagne Dastum	"Réunions publiques et séances de travail coordonnées par le Groupe de travail régional sur le Patrimoine culturel immatériel de Bretagne : plusieurs centaines d'acteurs culturels, de chanteurs et porteurs de tradition rencontrés."	NR	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/15
F61	Le chant à répondre en Bretagne	Arts du spectacle		"La rédaction de la fiche est basée sur la rencontre régulière avec plusieurs centaines d'acteurs de la pratique [...]."	NR		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/29
F62	Le patrimoine culturel immatériel de scommunautés hospitalo-universitaires; Sauvegarder l'humanité des soins en territoire hospitalier public	Savoirs et savoir-faire	CRÉCET	NR ; "Entretiens oraux : 27h45'13" d'entretiens au CHU d'Angers; 82h56'10" d'entretiens au CHU de Rouen"	février-mars et mai-juin 2013 (Rouen) juin-juillet 2014 (Angers)	NR 1 article académique	https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-PCI-des-communautes-hospitalo-universitaires-dans-les-CHU-de-Rouen-et-d-Angers
F54	Le repas chanté en Bretagne / Kan en davarn	Arts du spectacle		Membres du collectif à l'origine de la création des repas chantés Kan en Davarn	Recherches effectuées au printemps 2013 et complétées par une série d'interviews des organisateurs en breton et français le 13 septembre 2013"		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/341
F55	Les chants de comptoir des Côtes-d'Armor / Kan ba'r bistro	Arts du spectacle		Président de l'association Dastum Bro Dreger	NR		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/340

	F56	Les concours de sonneurs	Arts du spectacle						
	F57	Repas chantés en Bretagne / Kan en davarn	Arts du spectacle		Membres du collectif à l'origine de la création des repas chantés Kan en Davarn			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/347	
	F58	Chant à la marche en Haute-Bretagne	Arts du spectacle		"La rédaction de la fiche est basée sur la rencontre régulière, depuis 1992, avec plusieurs dizaines, voire centaines d'acteurs de la pratique (chanteurs, organisateurs, public), ainsi que sur l'observation et l'implication directe à tous les stades de cette pratique (participation à plus d'une centaine de randonnées chantées à la fois en tant que chanteur, sonneur et organisateur)."			https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/337	
	F59	Randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne	Arts du spectacle						https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/347
	F60	La pratique de l'accordéon chez les sonneurs et musiciens de groupe en Bretagne	Arts du spectacle	NR					https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/27
	F61	La pratique du violon chez les sonneurs et musiciens de groupe en Bretagne	Arts du spectacle	Dastum					https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/25
2013	F32	Le Carnaval de Granville	Pratiques sociales et festives	CRÉCET	Président du Comité d'organisation du Carnaval de Granville) et les membres du comité d'organisation du Carnaval & la municipalité de Granville	2009 et 2012-2013	Inscription Unesco	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/43	
	F33	Les pêcheries fixes du littoral de la Manche	Savoirs et savoir-faire	CRÉCET	14 individus (pêcheurs, propriétaires de pêcheries)	2012 et 2013	NR	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232	
2014-2015	F63	Les savoir-faire vanniers en Bretagne	Savoirs et savoir-faire	NR	NR	NR	6 fiches (le carbasson, la fabrication des sklisseneù, etc.	https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/376 https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/241 https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/243 https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/244 https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/242	
2019	F64	Les pratiques d'itinérance et de pérégrination au MSM	Rituels	EPCC-FPN	35 individus (administrateur de l'abbaye du Mont Saint-Michel, pèlerins, libraire, instituteur, etc.)	NR	NR	https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-pratiques-d-itinerance-et-de-peregrination-au-Mont-Saint-Michel.pdf2	
2020	F65	Les usages médicaux et vétérinaires du lin et du chanvre en Bretagne	Savoirs et savoir-faire	Adhérente de l'association Lin & Chanvre en Bretagne	5 individus rencontrés (importante diversité : association, agriculteur, éleveur, école bretonne d'herboristerie...)		NR	https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-usages-medicaux-et-veterinaires-du-lin-et-du-chanvre-en-Bretagne.pdf	
2020	F66	Les savoir-faire chaumiers dans le golfe du Morbihan	Savoirs et savoir-faire	Volontaire en service civique au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	11 individus rencontrés	octobre 2019 à avril 2020		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/399	
2020	F67	La Gavotte de Basse-Bretagne	Arts du spectacle	BCD	Membre du conseil d'administration de Kendal'c'h, référent danse de	septembre 2018 à octobre 2019		https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/403	

					Kendalc'h, ancien référent danse de War'I Leur. "soutiens et consentements reçus" : non renseigné		
2020	F68	Les pardons et troménies en Bretagne	Rituels	Ethnologue, BCD ; historien, responsable de la bibliothèque diocésaine de Quimper et Léon, conservateur des antiquités et objets d'art, chef du service Conservation du patrimoine* Dastum* maître de conférences en histoire moderne, université Rennes 2	Se reporter à la rubrique "participation des communautés, groupes et individus"	juillet 2017 à avril 2020	1 article académique https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/396

Annexe n°20

Critères pour l'inclusion à l'inventaire (DPRPS)

CRITÈRES POUR L'INCLUSION À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA FRANCE

Ces critères généraux servent à analyser les propositions. Il appartient au comité du patrimoine ethnologique et immatériel du Ministère de la Culture et de la Communication d'évaluer si cette proposition est recevable.

1) L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel (PCI) tel que défini à l'article 2 de la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du PCI.

patrimoine culturel immatériel : « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable »

2) L'inclusion de l'élément à l'inventaire participe à la sauvegarde du PCI, telle qu'elle est définie à l'article 2 de la Convention.

On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine

3) L'élément est reconnu comme faisant partie du patrimoine culturel par la communauté ou le groupe qui le crée, l'entretient et le transmet depuis au moins deux générations. L'élément peut être reconnu par l'ensemble de la communauté sans forcément être pratiqué par tous. La proposition d'inclure l'élément à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel est soumise au consentement ainsi qu'à la participation avérée la plus large possible de la communauté ou du groupe concernés. La marque de ce consentement et de cette participation doit apparaître dans la fiche d'inventaire selon la forme la plus appropriée à la situation (témoignages oraux, signatures etc).

4) L'élément contribue à l'identité culturelle du territoire national mais il peut également être partagé par différentes cultures et présent dans plusieurs parties du monde : il n'est pas nécessairement exclusif ou spécifique à une communauté ou à un groupe.

5) L'élément doit être régulièrement pratiqué et appris au sein de la communauté ou du groupe, d'une génération à l'autre. Selon cette dynamique, l'élément est recréé en permanence. Des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques ou des représentations qui n'ont plus cours aujourd'hui ne sont pas reconnus comme étant éléments du patrimoine culturel immatériel.

6) Un élément du patrimoine culturel immatériel peut être associé à des objets, des documents, des archives ou des immeubles mais ces objets, documents, archives ou immeubles ne peuvent être désignés en tant qu'éléments du patrimoine culturel immatériel. Ces objets, documents ou immeubles apparaîtront toutefois dans la fiche d'inventaire, s'ils sont constitutifs de l'élément.

7) La mémoire d'un événement ou d'une période historiques ne relève pas du PCI

8) Un individu, une communauté ou un groupe (religieux, ethnique, national, politique, etc.) ne peut être désigné en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel. La désignation d'un élément du patrimoine culturel immatériel porte sur les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques ou les représentations que produit l'individu, la communauté ou le groupe.

9) Des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques ou des représentations à caractère religieux ou véhiculés dans une langue en particulier peuvent être désignés comme patrimoine culturel immatériel. Par contre, une langue ou une religion en tant que telle ne peuvent être désignées comme patrimoine culturel immatériel.

Annexe n°21

Évolution des fiches-type d'inventaire en France

2012	2019
	Nom de l'élément & description sommaire
(A) Identification et localisation	I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT
	Nom, domaines de classification selon l'Unesco I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique I.4. Localisation physique
(B) Description	I.5. Description détaillée de la pratique I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique I.7. Éléments matériels liés à la pratique
Description Éléments matériels constitutifs de la pratique Matériaux (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) Outils (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) Produits réalisés Lieu d'exercice Apprentissage et Transmission	Patrimoine bâti Objets, outils, matériaux supports
	II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT
	II.1. Modes d'apprentissage et de transmission II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission
(C) Historique	III. HISTORIQUE
Historique général Historique particulier de l'entreprise, de la personne ou de l'organisme, de la forme d'expression ou de l'espace culturel faisant l'objet de la fiche	III.1. Repères historiques III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique
	IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE
(D) Intérêt patrimonial et mise en valeur Modes de valorisation (cases à cocher) Actions de valorisation Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés	IV.1. Viabilité Vitalité Menaces et risques IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s) Modes de sauvegarde et de valorisation Actions de valorisation à signaler Modes de reconnaissance publique
(E) Mesures de sauvegarde (pas de spécifications)	IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées IV.4. Documentation à l'appui

	Récits liés à la pratique et à la tradition Inventaires réalisés liés à la pratique Bibliographie sommaire Filmographie sommaire Sitographie sommaire V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche V.2. Soutiens et consentements reçus
(F) Données techniques	VI. MÉTADONNÉES DE GESTION
Dates et lieu(x) de l'enquête :	VI.1. Rédacteur(s) de la fiche
Date de la fiche d'inventaire :	VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré
Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs	VI.3. Données d'enregistrement
Nom du rédacteur de la fiche	

Les éléments colorés en vert sont spécifiques à la fiche-type de 2019 (nouveaux ou plus détaillés qu'en 2012).

En 2012, la fiche contient six rubriques. La « description » (avec des détails demandés sur les matériaux, outils, produits réalisés, qui semblent propres aux savoir-faire en particulier) et « l'intérêt patrimonial et mise en valeur » (contenant les actions de valorisation et la bibliographie notamment) tiennent une place importante. Il n'existe pas de rubrique ou de sous-rubrique consacrée aux praticiens et à leur consentement. En outre, ce qui est attendu des « mesures de sauvegarde » n'est pas spécifié et peut-être confondu avec la « valorisation ». Notons enfin qu'une distinction est faite entre « enquêteur » (au singulier ainsi qu'au pluriel) et « rédacteur » : elle traduit sans doute l'idée selon laquelle des détenteurs peuvent proposer un contenu en enquêtant sur leurs propres pratiques, tout en étant accompagnés d'un *expert* pour se conformer à la méthode *ethnologique* attendue dans la rédaction de la fiche.

En 2019, la fiche contient toujours six rubriques, mais elles sont réorganisées :

- l'« apprentissage et transmission de l'élément » (II) tient une place plus importante qu'en 2012, et les « personnes » impliquées dans la transmission sont à spécifier mais la nature des données à fournir n'est pas spécifiée (s'agit-il de fournir une analyse d'ordre sociologique des individus, ou de simplement donner des noms ?⁹⁹⁸) ;

⁹⁹⁸ A en voir les fiches réalisées par les agents-PCI bretons et normands, il s'agit de délivrer une description sommaire des membres de la *communauté*.

- est ajoutée une sous-rubrique spécifique à l'« évolution/adaptation/emprunts de la pratique » qui permet de rendre compte de la dimension évolutive de la pratique, selon la définition du PCI de l'Unesco ;

- une nouvelle rubrique est dédiée à la « viabilité de l'élément » et aux mesures de sauvegarde comprenant également les « actions de valorisation à signaler », où il est désormais explicitement encouragé de faire état de la vitalité de la pratique et d'alerter sur ce qui la menace, ainsi que de proposer des mesures de sauvegarde « envisagées » en particulier par la communauté porteuse elle-même⁹⁹⁹ ;

- la bibliographie sur laquelle le rédacteur de la fiche s'appuie est nouvellement intégrée dans la sous-rubrique des « mesures de sauvegarde » et traduit l'idée selon laquelle la documentation et la recherche sont appréhendées comme des mesures de sauvegarde, relativement à la définition que donne la convention sur la sauvegarde ;

- il est nouvellement demandé d'inscrire les noms des « praticiens rencontrés », ce qui permet de donner plus de matière à l'enjeu de participation et de « consentement » des communautés (et renvoie aux Principes directeurs 1 et 2 de l'Unesco) ;

- une distinction est faite entre la documentation produite par la communauté (les « récits liés à la pratique et à la tradition » indiquent « la manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément » selon le Vademecum de 2017) et la documentation universitaire (à reporter dans la rubrique concernant la bibliographie)

- enfin, il est fait mention d'un « éventuel comité scientifique » et nous verrons combien les acteurs normands et bretons réalisant des fiches s'appuient sur la constitution de tels comités (cf. chapitre 5) ;

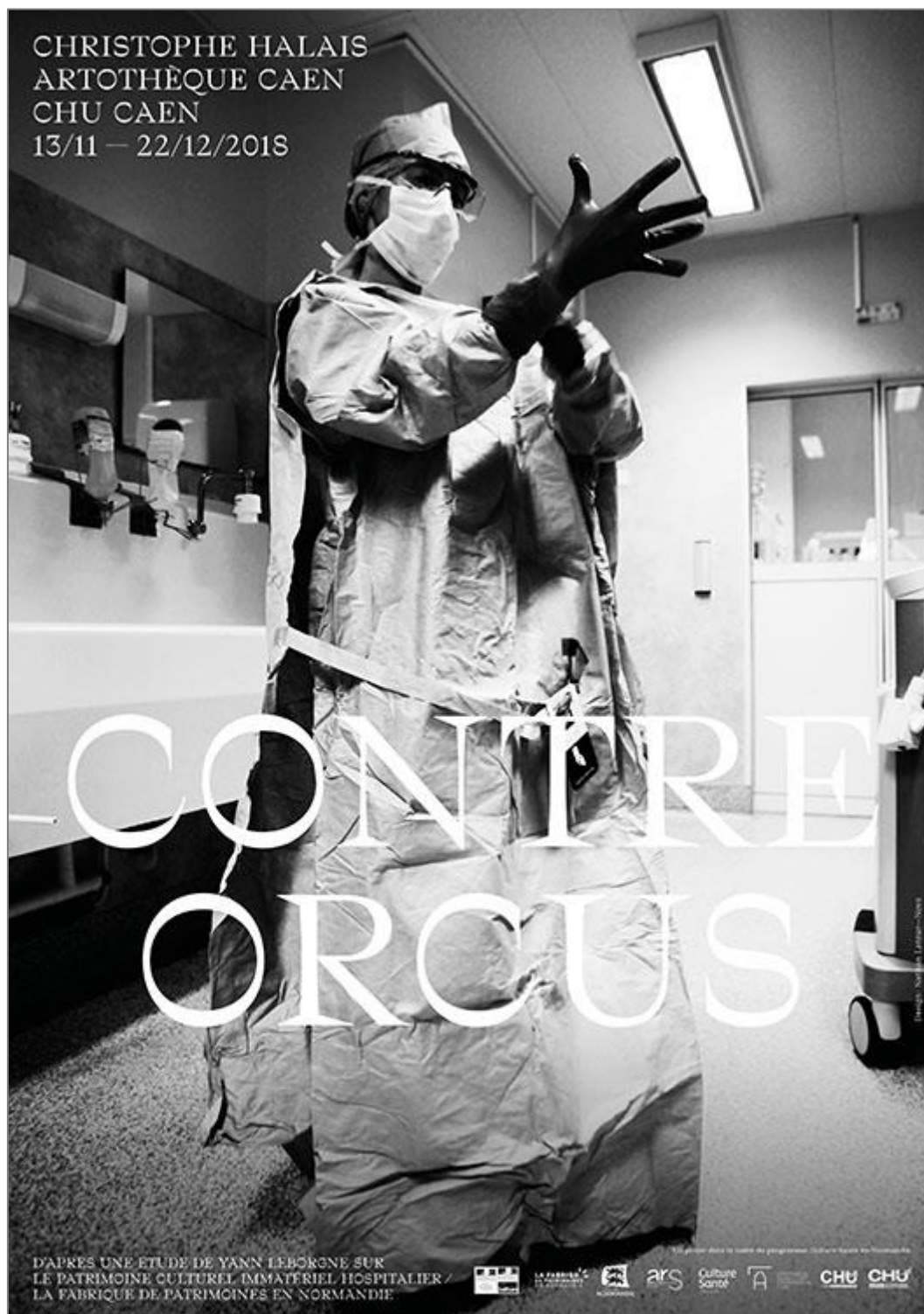
- la fiche-type ajoute également une sous-rubrique permettant d'identifier les « praticiens rencontrés et [les] contributeurs de la fiche » : ces « contributeurs » ne désignent pas la réalisation de l'enquête ou la rédaction de la fiche, mais plutôt les membres de la communauté ayant contribué dans le cadre de rencontres avec l'enquêteur/le rédacteur, d'entretiens, de transmission de contacts.

⁹⁹⁹ En effet, citons le Vademecum de 2019 : « Indiquer les mesures de sauvegarde (pérennité de l'élément, transmission, valorisation, poursuite de la recherche et de la documentation...) prévues par la communauté, avec l'aide, le cas échéant, des collectivités publiques et de partenaires extérieurs à la communauté (à expliciter). »

Annexe n°22

Affiche de l'exposition « Contre Orcus »

Autour de la fiche d'inventaire sur le PCI des communautés hospitalo-universitaires



Annexe n°23

Programme du « Café Muséo » (2018)

CAFÉ MUSÉO

Mémoires, oralités
et patrimoines culturels immatériels



mardi 26 septembre / Écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel - Vains

9h30 : Café et papotages

10h : Ateliers : définitions et problématiques
Tous les participants

11h00 : Vous avez dit patrimoine immatériel ?
Mariannick Jadé, Docteur en Sciences de l'information et de la Communication,
Spécialité Muséologies

11h30 : La mise en œuvre de la convention Unesco en France : du ministère de la Culture à la Normandie
Chloé Bour, chargée de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel,
la Fabrique de patrimoines en Normandie

12h00 : Le centre de ressource des Archives orales et audiovisuelles de la Manche
Domnine Plume, responsable des archives sonores et audiovisuelles au conseil départemental de la Manche

12h30 : Repas partagé : Merci à chacun d'apporter un plat à partager
Assiettes, verres et couverts fournis par la Fabrique de patrimoines en Normandie.

14h : Savoir-faire dentellier et institutions muséales en Normandie
Amandine Gilles, étudiante en master Muséographie-Expographie à l'Université d'Artois

14h30 : Collaboration entre conservateur et ethnologue : récit de deux expériences
Karine Le Petit, ethnologue et responsable de l'Ethnopôle à la Fabrique de patrimoines en Normandie

15h00 : Évreux, année zéro. Quand un imaginaire entre au musée
Yann Leborgne, Géographe social, chargé de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel à la Fabrique de patrimoines en Normandie

15h30 : Visite de l'écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel
Jean-Yves Coccagn, responsable de l'écomusée



Annexe n°24

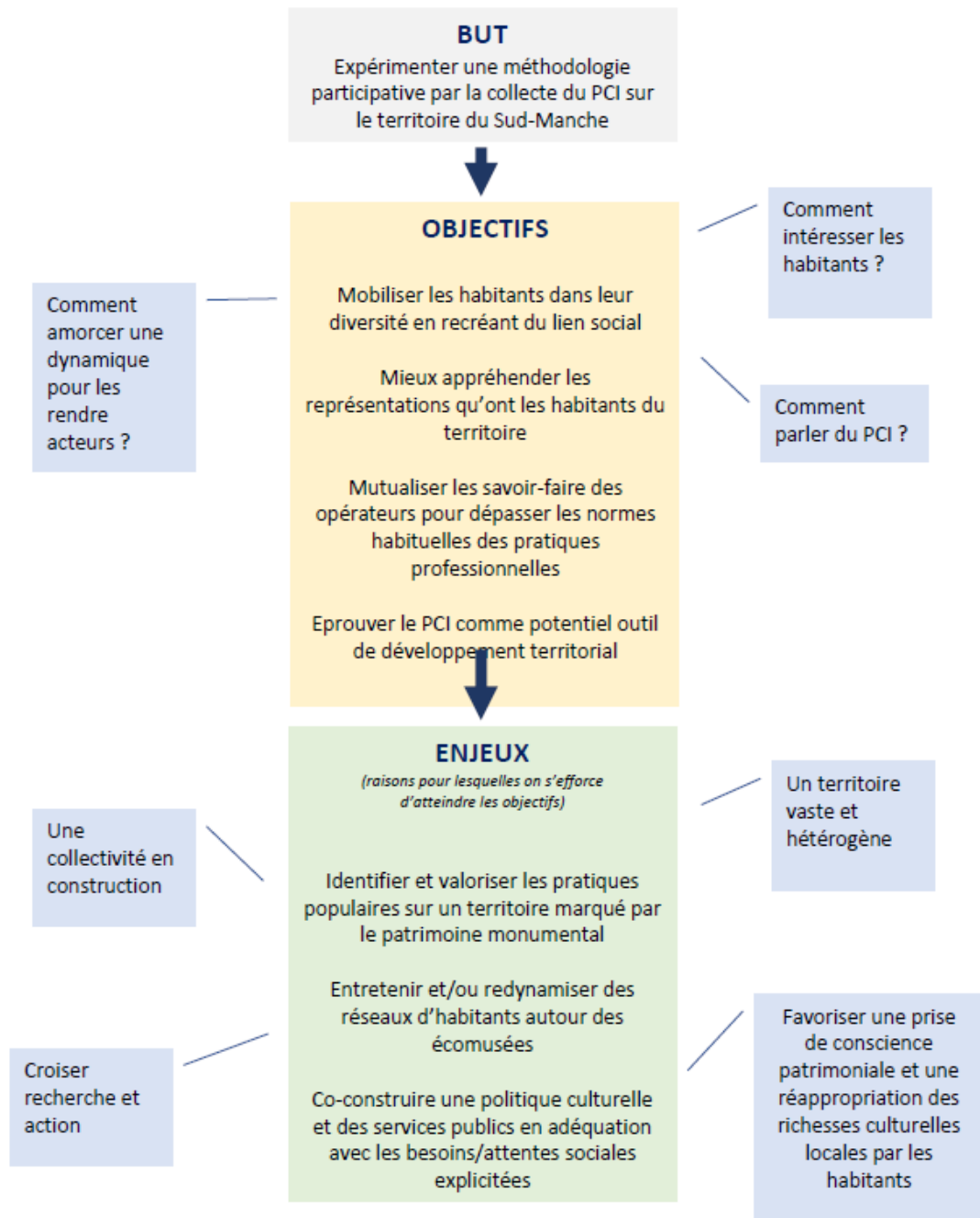
Carte du Pays Centre-Ouest Bretagne

Source : Pays COB, 2018



Annexe n°26

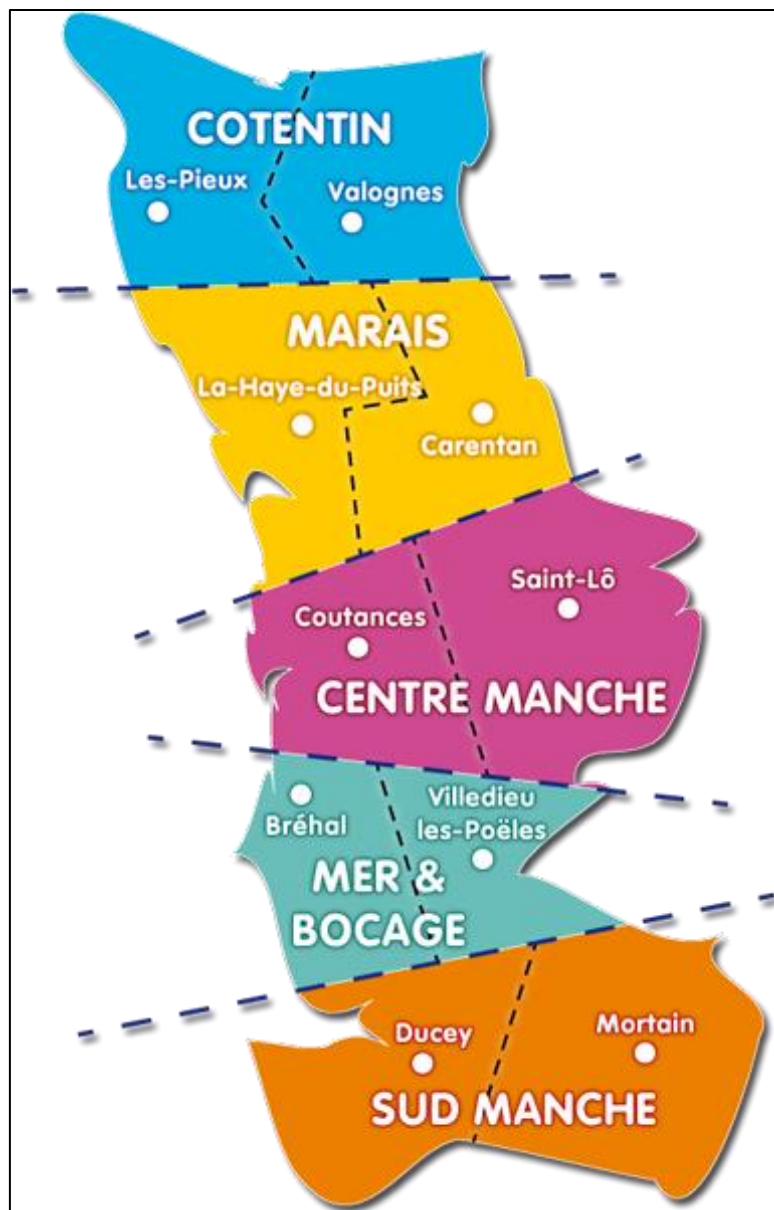
Arbre de la méthodologie développée pour l'inventaire « participatif » normand



Annexe n°27

Carte de la Manche

Source : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, 2018



Annexe n°28

Article sur l'inventaire « participatif » normand dans Le Publicateur Libre (2018)

Autour du Mont-Saint-Michel, Chloé Bour va réaliser un collectage pour faire connaître les coutumes locales

Chloé Bour travaille sur un projet de collecte de patrimoines immatériels auprès des habitants dans le Sud-Manche. Réunion de présentation vendredi 19 janvier 2018 à 18 h.

Par [Guillaume Jeanne](#) Publié le 5 Jan 18 à 14:14

Chloé Bour réalise actuellement un doctorat en sociologie dont l'objectif est d'étudier les méthodes de mise en valeur du patrimoine immatériel. Elle travaille sur un projet de collecte de patrimoines immatériels auprès des habitants dans le Sud-Manche. Réunion de présentation vendredi 19 janvier 2018 à 18 h.

Le patrimoine immatériel rassemble les savoir-faire, pratiques sociales/festives/sportives, contes, rites, légendes, connaissances sur l'univers, savoirs culinaires. Il est toujours vivant aujourd'hui parce qu'il est transmis, créé et partagé au quotidien entre les humains.

La fabrique de patrimoine

Dans ce cadre, avec le soutien de La Fabrique de patrimoines (Caen), Chloé Bour travaille sur un projet de collecte de patrimoines immatériels auprès des habitants dans le Sud-Manche. Le territoire d'enquête choisi est celui, plus particulièrement, de la nouvelle Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, qui a accepté de soutenir ce projet. Celui-ci s'inscrit dans la démarche Pays d'Art et d'Histoire actuellement en construction.

Enquête

L'enquête permettra de croiser plusieurs activités et manifestations pour favoriser la rencontre entre habitants autour de leurs patrimoines immatériels : animations et temps conviviaux d'échanges, rencontres individuelles et récits de vie afin de comprendre ce qui fait l'identité du territoire.

Un moment de rencontre

La collecte a pour objectif de faire participer la population. Pour cela Chloé Bour souhaite accéder à la parole de tous les habitants. La collecte commencera en janvier et se terminera en avril (inclus). Un temps de rencontre et d'échange aura lieu le 19 janvier à 18 h à l'écomusée du Moulin de la Sée de Brouains afin de présenter le projet aux habitants.

Réunion de présentation **vendredi 19 janvier** 2018 à 18 h, à l'écomusée du Moulin de la Sée de Brouains. Contact : Chloé Bour, racontetonterritoire@gmail.com.

Annexe n°29

Invitation au « comité de pilotage scientifique et technique »

Dans le cadre de l'inventaire « participatif » normand

**LA FABRIQUE
DE PATRIMOINES
EN NORMANDIE**

à Caen, le 29 juin 2017

V/Réf :
N/Réf : CB/PS/20170629
Objet : Inventaire du patrimoine culturel immatériel
Communauté d'agglomération Mont-Saint-
Michel Normandie
Affaire : Chloé Bour
survie par : chloe.bour@lafabriquedepatrimoines.fr

Madame, Monsieur,

L'EPPC La Fabrique de patrimoines en Normandie a parmi ses missions de contribuer au développement de la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Ces opérations sont indissociables des enjeux culturels et socio-économiques auxquels répondent les territoires concernés. Aussi, elles impliquent et mobilisent pour cela de nombreux partenaires.

Dans ce cadre, il est proposé d'expérimenter d'ici à 2019 un **inventaire des patrimoines immatériels présents sur le territoire de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie**.

Cet inventaire sera conduit en partenariat avec la collectivité et en association avec les institutions muséales et culturelles du territoire. Il aura pour enjeux d'être mené selon une **méthode « participative »**, c'est-à-dire avec l'implication active de la population locale.

Le projet vise également à participer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel mis en œuvre à partir de 2006 par la France à la suite de la ratification de la convention de l'Unesco.

Pour préparer et conduire cette opération, nous mettons en place un comité de pilotage scientifique et technique permettant de tirer parti des expériences conduites sur le territoire et des connaissances de sa diversité sociale et culturelle. Aussi souhaitons vous inviter à participer aux travaux de ce comité dont les objectifs seront :

- échanger autour du protocole d'action « participatif » qui sera proposé
- affiner la stratégie discursive à adopter et préciser les « publics cibles » à mobiliser
- accompagner la démarche sur le territoire, lors d'événements et/ou actions ponctuels (soutien à l'animation de réunions publiques, etc.)

La première réunion du comité de pilotage que nous souhaitons fixer collectivement aura lieu entre le 28 août et le 8 septembre 2017.

Pour ce faire, nous vous remercions de renseigner vos disponibilités sur le lien suivant avant le 14 juillet :

<https://doodle.com/poll/bwk6ehxw98sgmsz2>

L'ordre du jour et le lieu exact de la réunion (qui se tiendra dans le Sud-Manche) vous seront adressés dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ : Liste des invités

www.lafabriquedepatrimoines.fr



Direction - Ethnologie - Réseau des musées

19 rue de la Masse 14000 CAEN - Tél. 02 31 53 15 45



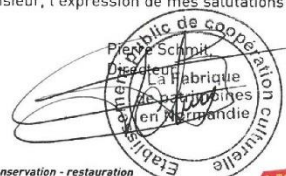
Conservation - restauration

9 rue Vaubenard 14000 CAEN - Tél. 02 31 93 25 79

Etablissement public de coopération culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie

Siège social : Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14000 CAEN - SIREN : 200046522 - APE : 8412Z

Correspondance administrative et comptable : 9 rue Vaubenard 14000 CAEN



Annexe n°30

Plaquette de « Raconte ton territoire ! » (2018)

Raconte ton territoire !

Chloé

Fêtes locales
Savoir-faire
 Contes
 Recettes culinaires
 Traditions familiales
 Patois local
 Jeux et sports traditionnels
 Gestes
 Légendes
 Savoirs botaniques

Exploratrice dans le Sud-Manche, je viens découvrir les coutumes et savoir-faire que vous continuez à transmettre et partager au quotidien. **Racontez-moi...**

“ Comment ? ” Immergée dans la vie du territoire, je recueille la parole des habitants. **C'est à vous de me raconter votre propre territoire !**

“ Pourquoi ? ” Faire connaître et valoriser les caractéristiques de la vie des habitants du sud-Manche. Retenons ensemble ce que vous jugez important pour l'avenir !

“ Où ? et Quand ? ” De janvier à avril, je suis présente aux alentours du Mortainais (Brouains, Saint-Michel de Montjoie et Le Neufbourg) et de la côte (Vains, Genêts et le Mont-Saint-Michel).

Identifiez-moi grâce à mon panier et à mon tabouret rouge !

Vous me croiserez les semaines du :

8 au 19 janvier	2 au 16 mars
5 au 16 février	2 au 13 avril

Pour plus de renseignements : écrivez à racontetonterritoire@gmail.com



En collaboration avec :
L'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel

L'écomusée du Moulin de la Sée
Le parc-musée du granit

Annexe n°31
Affiches de « Raconte ton territoire ! »

Raconte ton territoire!

“ Balade et papotages! ”

LUNDI 5 MARS 2018 10h
Parking du château
MORTAIN

Balade pour tous
sur le circuit des Gobelins!

Inscriptions auprès du Moulin de la Sée,
contact@moulindelese.fr ou 02.33.49.76.64

L'organisateur se réserve le droit d'annuler en cas d'intempéries.

Création graphique: Service communication CALSON - Illustrations: Inespek - Photos: ne pas aller sur le site publique



En collaboration avec :
L'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel

L'écomusée du Moulin de la Sée
Le parc-musée du granit

Raconte
ton territoire!

“Jeux, crêpes et papotages!”

SAMEDI 17 FÉVRIER 2018 14h à 17h

MERCREDI 7 MARS 2018 14h à 18h

Ecomusée du Moulin de la Sée
BROUAINS

Découverte de jeux en bois surdimensionnés,
en partenariat avec la ludothèque Le Miljeux.
Une après-midi conviviale où nous régalerons
nos papilles en dégustant ensemble
de délicieuses crêpes.

Ouvert
à tous !



Renseignements auprès du Moulin de la Sée,
contact@mouindelasee.fr ou 02.33.49.76.64



En collaboration avec :
L'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel

L'écomusée du Moulin de la Sée
Le parc-musée du granit

Annexe n°32

Recensement des éléments patrimoniaux dans le Sud-Manche (2018)



« Raconte ton territoire ! »

Collecte de patrimoines immatériels du Mont-Saint-Michel au Mortainais

Recensement des patrimoines culturels immatériels identifiés par les habitants

Projet piloté par La Fabrique de patrimoines en Normandie

En partenariat avec la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

et le Conseil Départemental de la Manche

Juin 2017-mai 2018

Coordination du projet : Chloé Bour & Marie-Hélène Bonnot

Réalisation et accompagnement : Alain-Gilles Chaussat, Jean-Yves Cocaïgn, Christine Cuisinier,

Cyrielle Dubourg, Laëtitia Lhermelin

- 1036 -

1- Métiers et savoir-faire traditionnels

Savoir-faire

Anciens métiers qui ne sont plus ou pas pratiqués de manière professionnelle. Ils restent des savoir-faire techniques et rentrent également, parfois, dans la catégorie des « pratiques sociales ».

▪ La pêche

« La pêche c'est convivial, tu manges entre copains. Pour 95%, les chasseurs sont pêcheurs et les pêcheurs sont chasseurs. Autrefois, on était une vraie bande de chasseurs et pêcheurs avec les enfants qui nous suivaient : onze enfants, garçons et filles confondus. Deux sont devenus guides. Les autres sont restés là, et sont toujours copains. Il y a une vraie entraide, oui, quand il y a un malheur dans la famille, hein, par exemple... »

« La pêche est une pratique qui n'est plus autant sociale. Y'a plus de poisson, et moins de crevettes depuis les travaux du Mont-Saint-Michel. »

▪ Chasse

« Pour la chasse, ce sont des dates repères dans l'année pour se retrouver. »

▪ Guérisseurs, rebouteux, toucheurs

« On y va avant le médecin. Les gens allaient peu chez le médecin. On n'en parle pas tout le temps. Y'a plein de gens qui viennent de loin. C'est la première démarche avant d'aller voir le spécialiste. Une personne a un cancer généralisé, et même à l'hôpital on va lui conseiller d'aller voir le rebouteux. On fait aussi du magnétisme aussi sur les enfants et animaux. Ce ne sont pas que des vieux qui sont les rebouteux. Ils ne font pas pour ça pour gagner de l'argent forcément.»

▪ Les sourciers

Métiers

▪ Elevage des moutons de pré-salé

▪ **Autour du cheval** : élevage de chevaux de races et entraînement sportif

« Y'a aussi cross country ici. C'est une spécificité d'ici »

▪ **Chaumier** : un métier traditionnel sur ce territoire, mais est-il toujours pratiqué professionnellement ?

▪ **Granitier** : 1 carrière de granit encore en activité (Chatel). Mais très peu de granitiers aujourd'hui. Les activités autour du granit restent apparemment très ancrées dans l'identité du territoire autour de Saint-Michel-de-Monjoie.

▪ **Métiers liés à l'industrie locale, régulièrement évoqués** : Lancôme, bouchons de plastique, camions Cherreau (Ducey), Vuitton (Avranches), Remade (réparation de portables), les couverts (« ben ici, c'est la cité de l'inox ! »).

2- Croyances, rituels, légendes

▪ Croyances ritualisées

- **Calvaire (Saint-Laurent-de-Cuves)** : emmener un enfant faire le tour d'un calvaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, pour qu'il marche, ou laisser une paire de chaussures au pied du calvaire.
- Dans les fermes, on met 7 branches de houx pour soigner les dartres des animaux
- Mettre une feuille de chou sur le genou
- « Mettre du laurier béni partout où il y a des animaux (étables). Mêmes les nouvelles générations qui reprennent les fermes ne les jettent pas. On met des rameaux de laurier aussi pour bénir le corps des morts, ça se fait toujours, on voit ça dans les cimetières. Ca, c'est une tradition toujours vivante. »

▪ Légendes

- Légendes autour de tunnels cachés sous les bourgs : la légende de Bellefontaine au Neufbourg, mais aussi un peu partout. « *On a retrouvé des cavités sous des routes effondrées. Ce sont les anciens du village qui transmettent cela.* »
- Gathemo : la légende du pré maudit
- Neufbourg : le pas du diable, le champ du diable. Le pont du diable au dessus de la petite cascade.

▪ Dictons

- « S'il y a du vent le jour des rameaux, y'aura du vent toute l'année »
- « Jour de marché, il pleut » (marché de Sourdeval)
- Quand on voit la mer du Mont-Saint-Michel d'ici, ça signifie que demain il pleut (le MSM fait partie des critères de prévision météo)
- Si les pies volent bas, ce sera pluvieux
- « Mettre la vierge dans les poireaux », pour qu'il fasse beau
- « Porter des œufs aux clarisses », pour qu'il fasse beau (lien potentiel avec la Sainte Claire)
- Quand on habite à Monjoie : « on a la tête dure ».

3- Savoir-faire et connaissances naturalistes

▪ **Savoirs et connaissances** liés au phénomène des grandes marées et la faune et la flore de la baie (notamment observation du comportement des oiseaux). Compétences développées par les pêcheurs et chasseurs.

▪ Fabrication de la pommade Saint Louis

▪ Savoir-faire culinaires

- Rillettes de mulets : « c'est la collation que je fais mon fils guide, à la fin de sa traversée, pour les participants. Sinon on fait fumer les mulets aussi »

- Pots de crevettes cuites : « 1 pot de crevettes » (jusqu'à 50 pots dans l'année) : Guy Jugan
- Le ragoût de lapin. « Ici, on assomme le lapin, puis on enlève l'œil. On récupère le sang, on le bat avec le vinaigre. Et on met dans le ragout. » : Louise Danet
- Le riz au lait (et non la Teurgoule) : « on le fait dans une casserolle, et on met du laurier palme au fond. On le mange avec une gâche ou une brioche. »

4- Pratiques sociales

Ritualisées

- **Le pèlerinage des Nouettes** : « Il y a une chapelle dans laquelle le recueillement continu toujours. Il y a la statue de Sainte Claire, qui sert à guérir la maladie des yeux, c'est de l'eau bénite. Il y a 100 à 180 personnes (dont qui viennent de l'extérieur), chaque année, à l'ascension »
- **A Saint-Laurent-de-Cuves** : il y a une messe pour les enfants
- **Marché de Sourdeval** : « on se rencontre plus que pour aller acheter ». « *Le marché aux veaux est un des seuls qui existent. Encore. C'est un événement qui fait que les gens se rencontrent. Pour certains, c'est même la seule sortie. A 10h30 c'est le marché aux moutons, à 11h, le marché aux veaux. Ils font ça à l'ancienne, vous savez, dans le monde agricole, en blouse noire. La transaction se fait avant 11h. On y voit vraiment les agriculteurs comme ils pouvaient être avant* ».

Festives

- **La fête de la Baie**
« Elle a été créée par mon père il y a environ 30 ans [Michel Lecolazet]. Au début il y avait jusqu'à 1200 personnes. On faisait des expos de sculptures, des défilés de chevaux... il y avait différents thèmes. C'était sur la grève, avant, mais aujourd'hui c'est interdit. C'est interdit alors que les manouches peuvent y rester trois semaines ! »
« C'est une fête qui crée un lien social dans la commune. Avant, c'était un pèlerinage qui partait du manoir. C'est un rituel religieux, comme la messe du dimanche. On voyait les vieilles familles. On recroise les gens, on prend le temps. Avant, la fête se passait sur les grèves. Là c'est de l'écologie abusive. Quand c'était sur les grèves, les gens venaient de loin parfois. Ça paraissait extraordinaire. C'est plus pareil aujourd'hui. »
- **Fête de la saint Louis**
- **La fête de saint Michel** « Autrefois c'était une fête, avec une messe. Aujourd'hui c'est une soirée avec un repas. »
- **Fête de la briquerie**
- **Fête communale de la Ste Anne** « fête qui n'est plus pratiquée » / « quelle est votre fête locale préférée ? La Sainte-Anne » (école Juvigny)
- **Fête à Savigny le Vieux**
- **Fête de Saint Hilaire.**
- **Fête du Neufbourg, du « Neuneu »**
- **Fête des myrtilles à Brouains. Les vœux du maire**
- **La messe**
- **Les vides greniers**

- **Crèche de saint Eugène, à Tirepieds.** « *C'est une crèche vivante, y'a une centaine de bénévoles. Ca se passe sur deux trois week-ends, et y'a deux chorales qui chantent, en général.* »
- Illuminations fin novembre sur thème du granit
- « Big soupe party » à Mortain : fabriquer des smoothies à vélo
- **Le « corpo fleuri » :** « *le 15 août, c'est la fête de la libération de Sourdeval. Il se passe pas grand-chose, hein. Y'a les chars qui défilent. Et jour de défilé, les gens se retrouvent et vont manger des moules frites. Les anciens sont très accueillants. Parfois, il y a pas de chars mais des voitures anciennes. Les gens par quartier décorent les rues. Ah oui, et parfois, ils louent des chars de Granville du Carnaval !* »
- **Election Miss Sourdeval et Ducey :** 1^{er} week-end d'août élection des miss à Sourdeval et Ducey : « *les gens y vont en famille* ».

Ludiques

- **La galoche, 1 jeu de palet :** « *Au petit Celland, il y a un concours tous les ans. Y'a toujours beaucoup de monde* »
- **Pêche au saumon :** « *la pêche au saumon, c'est une activité collective, il faut s'associer par hameau, contrairement à la pêche aux crevettes qui est une activité individuelle* »

Langagières (patois)

Un canard dans le café

Eau chaude : Grog au calva

Horsains : les gens qui viennent d'ailleurs

Va trachi du brere ! : aller chercher à boire

« *le père* » ou « *la mère* » pour désigner les personnes

Les sandalettes en plastique : les touristes

Le tas de cailloux : le Mont saint Michel

Un jojo, un bric à brac : noms des filets

Le gai de poignant : moment où la mer monte le plus haut dans le cycle. Important pour la pêche au calme.

Les saumons « bringent » : lancent l'eau.

« *la grande* » : pour désigner la Sélune au contraire de la Sée (« *la petite* »)

Le courtil : le jardin

Les pirottes : les oies (Mortain)

Les pommes rif : les pommes jeunes

Ca qu'à : tournure de phrase présente aussi dans le créole

Tantôt : usages différent : demain, bientôt, tout à l'heure...

Témoignage : « *Il y a beaucoup de patois ici, même parfois ce sont des phrases entières. On s'en amuse, ça fait rire toute le monde mais ça devient une habitude. Même à l'école. Alors qu'avant on était puni à l'école. On entend des jeunes de 15-16 qui patoisent beaucoup.* »

5- Valeurs, représentations, symboliques

Rapport au Mont-Saint-Michel

« Nous, on a le côté merveilles et pas business. Le MSM : c'est les couchers de soleil, oui ! les couleurs sont magnifiques. Sinon, oui j'aime l'architecture du Mont. A l'époque, on mangeait sur le MSM, quand le MSM faisait partie du territoire. »

« Le MSM, aujourd'hui c'est Disneyland. On passe à côté du MSM mais on n'y va pas. On va sur Tombelaine. »

« Ici, à Saint-Michel-de-Monjoie, il y a des enfants qui ne sont jamais allés au MSM. »

Valeurs et habitudes partagées

- « Une culture des valeurs authentiques, on aime la terre, les activités du jardin »
- Valeurs autour du « bien manger » et des métiers agricoles
- Les randonnées, « marcher » : « parce qu'on a besoin de temps et de lieux de rencontres »
- Le phénomène des grandes marées
- La solidarité : « on va partager la pêche aux anciens qui ne peuvent pas se déplacer, ou dépanner un voisin qui a besoin d'1kg de moules »
- Aller en voiture sur la pointe du Grouin
- Aller sur Tombelaine
- Une « culture de la baie » : « ici on a beaucoup de gens passionnés, par la chasse et la pêche. Et par tout ce qui touche à la baie. Pour les gens c'est leur baie. C'est un savoir, une richesse, une culture de la baie. La transmission par les anciens est présente oui. Ici [bar de Vains], des jeunes qui s'y intéressent vers 25 ans : j'en vois au bar ! »
- Il existe de moins en moins un « esprit de village » (« c'est une commune dortoir ») (Vains, Genêts, Saint Léonard)
- « Il existe une division entre Saint-Léonard (pêcheurs) et Vains (paysans), à l'image de la division Vains/Mortain. »
- **Les montjoies** : « à 25km à vol d'oiseau du MSM, on voit la mer comme si on y était. On voit surtout Tombelaine et les deux églises d'Avranches. »

6- Structures de valorisation et développement de ces pratiques

ECOMUSEE DE LA BAIE

« vers 1975 environ, avant l'écomusée, c'était la Maison de la pêche, les visites étaient organisées par des pêcheurs et des personnes de l'association. On était installé dans une étable qui ne servait plus. Maintenant, on est content de ce que ça a donné. Autrement ça serait tombé, y'avait pas d'argent. »

« On a essayé que ça ne devienne pas une vitrine pour parisiens. Mais on n'a pas réussi à conserver le lien avec les pêcheurs. Et Jean-Yves, lui, il venait de l'extérieur, mais il a réussi. »

Bar Vains : Fait le lien avec l'écomusée : significatif pour l'histoire du sel et méthodes de pêche en baie.

ECOMUSEE DU MOULIN DE LA SEE

PARC MUSEE DU GRANIT

LES CARAMEUH

GROUPE D'OBSERVATION DES OISEAUX DE LA BAIE « parfois j'entends certains jeunes imiter les cris d'oiseaux, c'est impressionnant. » (Bar de Vains)

LA LOURE

LE LABOMYLETTE

Annexe n°33

Photographies de l'inventaire « participatif » normand

« Jeux, crêpes et papotages » (haut) et « Apéro-papotages » (bas), janvier-avril 2018



Calvaire de Saint-Laurent-de-Cuves, 2018



Annexe n°34

Plaquette de l'exposition « participative » (Brouains, 2018)

“ Expose ton territoire! ”

Je rejoins le projet

J'intègre un comité d'habitants (groupe d'échange entre volontaires accompagnés par l'équipe du musée, pour la mise en œuvre de l'expo).

Je partage un objet⁽¹⁾, une histoire⁽²⁾.....

Je suis à l'actualité du projet (page facebook, newsletter...)

Document à retourner à l'Écomusée du Moulin de la Sée par mail ou courrier.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

(1) Le prêt d'objet est encadré : l'objet est prêté pour une durée déterminée, il est assuré par nos soins.

(2) Dans le cadre d'un entretien avec un collecteur de témoignages.

Expose ton territoire !
Exposition participative
Tout au long de l'année 2019

Lancement officiel
de l'exposition participative
Expose ton territoire !

&

Restitution du projet
Raconte ton territoire !
Collecte des patrimoines immatériels du Mont Saint-Michel au Mortainais

présentée par **Chloé Bour**
de La Fabrique de patrimoines en Normandie

Le vendredi 26 avril • à 18h
Écomusée du Moulin de la Sée





“ Expose ton territoire! ”

Fêtes locales
Savoir-faire
Contes
Récits
Traditions Familiales
Objets
Jeux
Savoirs

Sois...

 conteur, lecteur...	 danseur, chanteur...
 rôtisseur, cuisinier...	 tisseur, inventeur...

Expose ton territoire !
Exposition participative
Tout au long de l'année 2019

Exposons ensemble la diversité culturelle et les richesses du Sud-Manche* en s'appuyant sur la parole et le vécu des habitants.

*Territoire de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Participe à ce projet et ...

partage tes idées aux apéro-papotages et ateliers.

deviens acteur du projet en intégrant un comité d'habitants ou en collectant des témoignages.

sois tisseur d'histories : raconte une anecdote, partage une chanson, une recette, une astuce de jardinier.

apporte un objet fétiche pour l'exposer : livre, lettre, outils...

1^{ère} étape du projet : « Expose ta vallée ! »

Expose ta Vallée ! **gratuit***

Apéro-papotages
Les 19 et 29 mars

Autour d'un apéritif dînatoire, viens en famille, entre voisins, ou entre amis pour échanger tes idées et partager tes savoirs avec l'équipe de l'écomusée.

Construisons ensemble un programme d'actions qui correspond aux attentes des habitants de la vallée.

• 19 mars • 18h30 • Écomusée du Moulin de la Sée
LES RICHESSES DE LA VALLÉE
Quelles sont les richesses de la vallée ? Comment les valoriser ? Pourquoi les sauvegarder ?

• 29 mars • 18h30 • Écomusée du Moulin de la Sée
VOTRE ECOMUSÉE IDÉAL
A quel sert un écomusée ? Que souhaitez-vous y voir ? Comment en faire un lieu vivant ?

Écomusée du Moulin de la Sée
2 Le Moulin de Brouains - 50150 Brouains
Tél. 02 33 49 76 64
contact@moulindelese.fr
www.moulindelese.fr

* Animations gratuites sur réservations. Pannage et inscriptions par téléphone au Musée.

Expose ta Vallée ! **gratuit***

Ateliers - de 8 à 99 ans
Le samedi 13 avril


• **Atelier collecte d'objets et témoignages**
de 9h à 12h • Écomusée du Moulin de la Sée

Apporte un objet fétiche de la vallée de la Sée. Parle-nous de ce qu'il représente pour toi, en quoi il évoque le territoire.

• **Atelier montage d'exposition**
de 14h à 17h • Écomusée du Moulin de la Sée

Avis aux bricoleurs et apprentis scénographes ! A partir des objets et témoignages collectés, installons l'exposition qui sera présentée aux visiteurs.

Réservations auprès de l'équipe de l'Écomusée par téléphone au 02 33 49 76 64



Rejoins-nous !
Sois tisseur d'histories et acteur du projet !

Annexe n°35

Affiche du colloque international organisé à Granville (février 2018)

ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

À QUOI SERT LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ?



SALLE DES CONGRÈS, ARCHIPEL
Place Maréchal Foch 50400 Granville
du 1^{er} au 3 février 2018

Colloque organisé par l'EPCC La Fabrique de patrimoines en Normandie
en collaboration avec la Drac de Normandie et l'OPCI

Programme et inscriptions : www.lafabriquedepatrimoines.fr
Renseignements : Isabelle Guerrand et Edwige Feret - conservation@lafabriquedepatrimoines.fr - 02 31 93 25 79



Impressions par La Fabrique de patrimoines en Normandie - au 100 rue de la République - 50100 Granville - Normandie

Annexe n°36

Tableau des valeurs et registres de valeurs

Source : Heinich, Nathalie, 2018. *Des valeurs. Une approche sociologique*. Editions Gallimard, 2017, 392 p.

Anesthétique	plaisir, gourmandise, sensorialité, sensualité...
Affectif	attachement, émotion, amour, tendresse, sensibilité
Civique	responsabilité, patriotisme, souci de l'intérêt général...
Domestique	proximité, présence, lien, entraide, protection...
Economique	cherté, coût, juste prix...
Epistémique	vérité, connaissance, savoir...
Esthétique	beauté, art...
Ethique	moralité, fraternité, charité, sollicitude, décence, respect...
Fonctionnel	utilité, commodité, sécurité...
Herméneutique	sens, significativité...
Juridique	légalité, conformité aux règlements...
Ludique	jeu, humour, distanciation, exploration, expérimentation...
Mystique	spiritualité, foi, sacralité...
Pur	pureté, authenticité, propreté, intégrité, sincérité...
Réputationnel	renom, réputation, honneur, célébrité, visibilité...
Technique	efficacité, performance, virtuosité...

Bibliographie

- Abriat, N., et Massary, X. de (2016). Les fondamentaux de l'Inventaire général. Dans : *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel*. Paris, Lieux Dits, 232 p.
- Abrioux, F., et Tanchoux, P. (2016). La professionnalisation des acteurs du patrimoine vue au travers l'évolution de l'offre de formation universitaire. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/13617>
- Adell, N., et Poucher, Y. (dir.) (2011). *Transmettre, quel(s) patrimoines ? Autour du patrimoine culturel immatériel*. Michel Houdiard Éditeur, 276 p.
- Aikawa-Faure, N. (2009). La Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa mise en œuvre. Dans : Collectif, *Le Patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient* (p. 13-45). Maison des Cultures du Monde - Actes Sud (Babel), 118 p.
- Alam, T., Gurruchaga, M., et O'Miel, J. (2012). Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique. *Sociétés contemporaines* (87), 172-173.
- Albera D. (2001). Terrains minés. Dans : *Ethnologie française* (31), 5-13. <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-1-page-5.htm>
- Althabe, G., et Fabre, D. (dir.) 1996. *Vers une ethnologie du présent*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 259 p. <http://books.openedition.org/editionsmsh/3865>
- Andrieux, J.-Y. (dir.) (2011). *Patrimoine, sources et paradoxes de l'identité*. Presses Universitaires de Rennes (Art et Société), 304 p.
- Ardonio, J. (2000). Les postures (ou impostures) respectives du chercheur, de l'expert et du consultant. Dans : *Les Avatars de l'éducation. Problématiques et notions en devenir* (p.70-91). Presses Universitaires de France (Education et formation)». <https://www.cairn.info/--9782130502524-page-70.htm>
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of Citizen Participation. Dans : *Journal of American Institute of Planners* (35), 216-224. <https://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation.html>
- Aubouin, N., Kletz, F., et Lenay, O. (2010). Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines. *Culture études* (1), 1-12. <https://www.cairn.info/revue-culture-etudes-2010-1-page-1.htm>

- Auduc, A. (2003). Le service des Monuments historiques sous la 3e République. Dans : P. Poirrier, et L. Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine* (p. 171-198). Comité d'histoire du ministère de la Culture, 615 p.
- Babelon, J.-P., et Chastel, A. (2008). *La notion de patrimoine*. Liana Lévi, 141 p.
- Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.) (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. La Découverte (Recherches), 215 p.
- Bajart, F., Crunel, B., Frau, C., Nicolas, F., et Parent, F. (dir.) (2018). *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels*. Presses universitaires du Septentrion (Espaces politiques), 320 p.
- Balsamo, I. (2003). Les enjeux politiques de la création de l'inventaire général. Dans : P. Poirrier, et L. Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine* (p. 411-420). Comité d'histoire du ministère de la Culture, 615 p.
- Barbe, N. (2008). *La mission du patrimoine ethnologique comme instrument de gouvernementalité*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00353808/document>
- Barbe, N. (2016). Expertise et participation. Configurer l'action patrimoniale. Dans : *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel*. Paris, Lieux Dits, 232 p. <https://static.fnac-static.com/multimedia/editorial/pdf/9782362191435.pdf>
- Barbe, N., Chauliac, M., et Hottin, C. (coord.), 2012. Les nouveaux terrains de l'ethnologie. *Culture et recherche*, (127), 6-56.
- Barbe, N., Chauliac, M., et Tornatore, J.-L. (2012). Le patrimoine culturel immatériel au risque de la délibération publique. *Culture et recherche* (41).
- Bassières, L. (2020). Qui connaît le Casier archéologique et artistique (1916-1928) ? *In Situ* (42). <https://doi.org/10.4000/insitu.28051>
- Beaud, S., et Weber, F. (2012). Le raisonnement ethnographique. Dans : S. Paugam (dir.), *L'enquête sociologique* (p. 223-246). Presses Universitaires de France, 458 p.
- Becker, Howard Saul, 2002. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris, La Découverte (coll. Repères), 360 p.
- Behrer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Démocratie et participation : un état des savoirs*. (1), 105-133. <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1.htm>
- Belmont, N. (éd.) (1995). *Aux sources de l'ethnologie française. L'académie celtique*. Cheniers, CTHS Édition, 479 p.
- Benhamou, F., et Cornu, M. (dir.) (2010). *Le Patrimoine culturel au risque de l'immatériel. Enjeux juridiques, culturels, économiques*. Paris, L'Harmattan, 147 p.
- Bense Ferreira Alves, C., et Poulard F. (2007). Le travail dans les institutions culturelles. *Sociétés contemporaines* (66), 5-16. <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2007-2-page-5.htm>

- Benzaïd, R. (dir.) (1979). *L'Ethnologie de la France, besoins et projets*. Paris, La Documentation française, rapport au ministère de la Culture et de la Communication, 86 p.
- Berliner, D., et Bortolotto, C. (dir.) (2013). *Le monde selon l'Unesco*. Gradivah, Musée du Quai Branly, (18), 260 p.
- Bessy, C., et Chateauraynaud, F. (2010). Le savoir-prendre. *Techniques & Culture* (54-55), 689-711. <http://journals.openedition.org/tc/5029>
- Bessy, C., et Chateauraynaud, F. (2014). *Experts et faussaires : pour une sociologie de la perception*. Petra, 522 p.
- Blanc, M. (2011). Participation et médiation dans la recherche en sciences sociales : une perspective transactionnelle. Dans : *Pensée plurielle* [En ligne], (28). <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2011-3-page-69.htm>
- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. Dans : *Sociétés contemporaines*, (74), 97. <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2009-2-page-97.htm>
- Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, (50), 118-129. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm>
- Blondiaux, L., et Fourniau, J.-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participation(s)* (1), 8-35. <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-8.htm>
- Bortolotto, C. (2012). Nouveaux acteurs du patrimoine, nouvelles postures anthropologiques. Dans : *Civilisations* [En ligne], (61-1), 139-146. <http://www.civilisations.revues.org/3118>
- Bortolotto, C. (dir.) (2011). *Le patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 252 p.
- Bortolotto, C., et Grenet, S. (2007). *Les pratiques des inventaires du PCI dans le cadre de la Convention de l'Unesco*. Paris : journées de formation à l'Institut National du Patrimoine du 30 novembre 2007, 5 p.
- Bouju M.-C., et Hottin, C. (2016). Au regard des métiers du patrimoine. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/13749>
- Bour, C. (2018). *Participation et écomusée : Étude des réseaux d'acteurs et des pratiques dans le Nord-Est de l'Italie*. Ocim, 79 p. <https://fr.calameo.com/read/005777060c45a97c48295>
- Boura, F., et Cron, É. (2016). Avant-propos. Dans : Collectif, *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel* (11-13). Lieux Dits, 232 p. <https://static.fnac-static.com/multimedia/editorial/pdf/9782362191435.pdf>

- Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante. *Actes de la recherche en sciences sociales* (150), 43-58. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2003-5-page-43.htm>
- Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., et Passeron J.-C. (2006). *Le métier de sociologue*. EHESS, 575 p.
- Brandt-Grau, A. (coord.) (2018). Recherche Formation Innovation. *Culture et Recherche*, (137). <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Enseignement-superieur-et-recherche/Culture-et-rechercheFiles/Culture-et-Recherche-137-Recherche-Formation-Innovation-printemps-ete-2018>
- Bresson, M. (2014). La participation : un concept constamment réinventé. *Socio-logos* (9). <http://journals.openedition.org/socio-logos/2817>
- Bromberger, C. (1993). L'ethnologie de la France et le problème de l'identité. *Civilisations* (42), 45-63. <https://journals.openedition.org/civilisations/2284#abstract>
- Bromberger, C. (1996). Ethnologie, patrimoine, identités : Y a-t-il une spécificité de la situation française ? Dans : D. Fabre (dir.), *L'Europe entre cultures et nations* (p. 9-23). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 374 p. <https://books.openedition.org/editionsmsmh/3906#authors>
- Bromberger, C. (2014). « Le patrimoine immatériel » entre ambiguïtés et overdose. *L'Homme* (209), 143-151. <http://journals.openedition.org/lhomme/23513>
- Brückner, W. (1987). Histoire de la *Volkskunde*. Tentative d'une approche à l'usage des français. Dans : I. Chiva (dir.), *Ethnologues en miroir : La France et les pays de langue allemande* (p.223-247). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 400 p. <http://books.openedition.org/editionsmsmh/2359>
- Brunet, M., et Davoigneau, J. (2016). L'inventaire, une méthodologie en mouvement. Dans : *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel*. Lieux Dits, 232 p. <https://static.fnac-static.com/multimedia/editorial/pdf/9782362191435.pdf>
- Cachat, S. (2015). La mise en œuvre de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en France. *Les Cahiers du CFPCI* (3), 46-58. <https://www.maisondesculturesdumonde.org/media/mcm/188444-cahiersndeg3.pdf>
- Cachat, S., et Hottin, C. (2017). Patrimoine culturel immatériel et institutions patrimoniales. *In Situ* (33). <http://journals.openedition.org/insitu/15619>
- Calafat, G. (2011). Expertise et compétences. Procédures, contextes et situations de légitimation. *Hypothèses* (14), 95-107. <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2011-1-page-95.htm>

- Callon, M. (1998). Des différentes formes de démocratie technique. *Annales des mines - Responsabilité et environnement* (9), 63-73. https://tice.agroparistech.fr/coursenligne/courses/34492/document/css/Callon_dem_tech_Anales.pdf?cidReq=34492
- Callon, M., Barthe, Y., Lascoumes, P. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil, 368 p.
- Camelin, S., et Houdart, S. (2010). *L'ethnologie*. Presses universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p.
- Campenhoudt, L. Van, Marquet, J., et Quivy R. (2017). *Manuel de recherches en sciences sociales*. Dunod, 384 p.
- Carasso J.-G. (2013). Éducation artistique et culturelle : un « parcours » de combattants ! *L'Observatoire* (42), 81-84. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2013-1-page-81.htm>
- Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Lyon, ENS Éditions (Gouvernement en question(s)), 276 p.
- Castra, M. (2012). Expertise. Dans : S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*. Presses universitaires de France (Que sais-je ?), 128 p. <https://journals.openedition.org/sociologie/1211>
- Caune, J. (2017). *La médiation culturelle : expérience esthétique et construction du Vivre-ensemble*. Presses universitaires de Grenoble (Communication, médias et sociétés), 276 p.
- Céfaï, D. (dir.) (2010). *L'engagement ethnographique*. Éditions de l'EHESS, 640 p.
- Céfaï, D. (dir.) 2010. *L'engagement ethnographique*. Éditions de l'EHESS, 638 p.
- Céfaï, D., et Amiraux, V. (2002). Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. *Cultures & Conflits* (47). <http://journals.openedition.org/conflits/829>
- Chappey, J.-L. (2002). *La Société des Observateurs de l'Homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*. Paris, Société des études robespierristes, 573 p.
- Chappey, J.-L. (2006). De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808). *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, (15), 43-68. <https://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2006-2-page-43.htm>
- Charles-Dominique, L. (2013). La patrimonialisation des formes musicales et artistiques : anthropologie d'une notion problématique. *Ethnologies* (35), 75-101.

<https://www.thefreelibrary.com/La+patrimonialisation+des+formes+musicales+et+artistiques%3A...-a0411197183>

- Chaumier, S. & Mairesse, F. (2013). Chapitre 4 - Les métiers et les lieux de la médiation. Dans : *La médiation culturelle*. Armand Colin (Collection U), p. 149-188. <https://www.cairn.info/--9782200276584-page-149.htm>
- Chave, I. & Severo, M. (à paraître). Un inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en France avec Wikipédia : coulisses et enjeux du site PCI Lab.
- Chavot, P., et Masseran, A. (2012). L'histoire de la Culture scientifique et technique (CST) en Europe. Dans : Fondation Bassin Minier (dir.), *Mutations. Mémoires et perspectives du bassin minier* (p. 37-47). Fondation Bassin Minier, 151 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01249088/document>
- Chiva, I. (1987). Entre livre et musée. Émergence d'une ethnologie de la France. Dans : *Ethnologies en miroir : La France et les pays de langue allemande* (p.9-33). Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <http://books.openedition.org/editionsmslh/2340>
- Choay, F. (1992). *L'Allégorie du patrimoine*. Seuil, 270 p.
- Christophe, J., Boëll, D.-M. et Meyran, R. (dir.) (2009). *Du folklore à l'ethnologie*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009, 404 p.
- Clavel, M. (1992). L'ethnologie urbaine en France : des sociétés exotiques à l'espace urbain contemporain. *L'Homme et la société, numéro thématique - Anthropologie de l'espace habité*, (104), 97-109. https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1992_num_104_2_2643
- Collectif (1987). *Ecomusées en France. Actes des premières rencontres nationales des écomusées*. Agence Régionale d'Ethnologie Rhône-Alpes, 268 p.
- Collectif (2016). *Actions culturelles et musiques actuelles. Volume !* <http://journals.openedition.org/volume/3982>
- Collectif (2016a). *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel*. Lieux Dits, 226 p.
- Collectif (2016b). *Éducation populaire. Une utopie d'avenir*. Liens qui libèrent (les), 219 p.
- Collectif, 1993. *La mission du patrimoine ethnologique*. Ministère de la culture et de la francophonie, 92 p.
- Collectif, 1998. *Du folklore à l'ethnologie en Bretagne*. Actes du 1^{er} colloque d'ethnologie bretonne, organisé par l'Institut Culturel Breton, 404 p.
- Collectif, 2009. *Livret de l'association « Ethnologues en herbe » pour l'éducation à la diversité culturelle*. 109 p.

- Collini, S. & Vannoni, A. (1996). Conseils pratiques et orientations théoriques dans les instructions des voyageurs (XVIII^e siècle). Dans : C. Blanckaert (dir.), *Le terrain des sciences humaines : instructions et enquêtes, XVIII^e-XX^e siècle*. L'Harmattan, 404 p.
- Copans, J. (1998). *L'enquête ethnologique de terrain*. Armand Colin, 128 p.
- Copet-Rougier, É., et Ghasarian C. Anthropologie. Dans : *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/anthropologie/>
- Cornu M., et Wagener N. (2018). L'objet patrimoine. Une construction juridique et politique ? *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (137), 33-47. <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2018-1-page-33.htm>
- Cottin-Marx, S. (2019). *Sociologie du monde associatif*. La Découverte (Repères), 128 p. <https://www.cairn.info/sociologie-du-monde-associatif--9782707199188.htm>
- Creighton, J. L. (2005). *The Public Participation Handbook. Making Better Decisions Through Citizen Involvement*. Jossey-Bass, 285 p. <https://smartnet.niu.edu/sites/default/files/resources/Public%20Participation%20Handbook.pdf>
- Csergo, J. (2011a). Le « Repas gastronomique des Français » à l'Unesco : éléments d'une inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Observatoire Cniel des Habitudes Alimentaires. <https://www.lemangeur-ocha.com/wp-content/uploads/2012/04/CSERGO-repas-gastronomique-francais-patrimoine-unesco.pdf>
- Csergo, J. (2011b). Le repas Gastronomique des Français. *Cuisine Collective*. <https://repasgastronomiquedesfrancais.org/2011/09/04/578/>
- Csergo, J., Hottin, C., Schmit, P. (2020). *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012*. Editions de la maison des sciences de l'homme (Ethnologie de la France et des mondes contemporains), 324 p.
- Cuisenier, J., et Segalen, M. (1986). *Ethnologie de la France*. Paris, Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?), 128 p.
- Dassié, V. (2016). Émotion, sélection et expertise patrimoniale. La conservation de l'ordinaire au musée. Dans : C. Hottin, et C. Voisenat, *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine* (p.231-251). Maison des sciences de l'homme, 330 p.
- Davallon, J. (2012). Comment se fabrique le patrimoine : deux régimes de patrimonialisation. Dans : Collectif, *Le patrimoine, oui mais quel patrimoine ?* (p.41-58). Maison des Cultures du Mondes - Actes Sud (Babel), 481 p.
- Davallon, J. (2014). *À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions*. [communication orale]. Conférence *Patrimonialização e sustentabilidade do património*:
- 1055 -
- Chloé Bour, *S'approprier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco : enjeux professionnels et pratiques de participation. Etude en Normandie et Bretagne - 2022*

reflexão e prospectiva, Lisbonne, Portugal. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906>

- Davallon, J., et Flon, É. (2013). Le média exposition. *Culture & Musées* (Hors-série), 19-45. <http://journals.openedition.org/culturemusees/>
- Davoigneau, J. (2014). L'inventaire : une méthodologie en mouvement. *L'Observatoire* (45), 73-77.
- De L'Estoile, B. (2007). *Le goût des autres : de l'Exposition coloniale aux arts premiers*. Flammarion, 454 p.
- De Robertis, C., Orsonni, M., Pascal H., et Romagnan M. (2014). Positionnement professionnel et stratégies d'action. Dans : *L'intervention sociale d'intérêt collectif : de la personne au territoire* (p. 89-106). Presses de l'EHESP, 302 p. <https://www.cairn.info/--9782810901593-page-89.htm>
- De Varine, H. (1979). L'exposition itinérante : moyen de communication, d'information, d'éducation. Dans : *Revue archéologique de l'Oise* (15), 3. <https://doi.org/10.3406/pica.1979.1108>
- Delarge, A. (2000). Des écomusées, retour à la définition et évolution. *Culture & Musées* (17-18), 139-155. https://www.persee.fr/doc/pumus_1164-5385_2000_num_17_1_1159
- Delarge, A. (dir.) (2017). *Le Musée participatif. L'ambition des écomusées*. La Documentation Française (Musées-Mondes), 192 p.
- Denis, M.-N. (2009). L'enquête d'architecture rurale (1940-1968), une étape dans la construction de l'ethnologie française. Dans : D.-M. Boëll, J. Christophe, et R. Meyran, *Du folklore à l'ethnologie*, (p.49-61). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 404 p. <http://books.openedition.org/editionsmsmh/10068>
- Desvallées, A. (1998). À l'origine du mot « patrimoine ». Dans : D. Poulot (dir.), *Patrimoine et Modernité* (p. 89-105). L'Harmattan, 312 p.
- Di Méo, G. (2007, septembre) Processus de patrimonialisation et construction des territoires. [communication écrite]. Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser, Poitiers-Châtelleraut (p. 87-109). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>
- Dijan, J.-M. (2005). *Politique culturelle : la fin d'un mythe*. Gallimard, 208 p.
- Dramba, M. (2015). Le doctorant en CIFRE : petit guide à l'usage des doctorants et laboratoires. Dans : *Revue française des sciences de l'information et de la communication* (6). <http://journals.openedition.org/rfsic/1401>

- DUBAR C., TRIPIER P., et BOUSSARD V. (2015). *Sociologie des professions*. Armand Colin (coll. U), 384 p.
- Dubar, C., Tripier, P., et Boussard, V. (2015). *Sociologie des professions*. Armand Colin (Collection U), 384 p.
- Dufrene, B., et Gellereau M. (2004). La médiation culturelle. Enjeux professionnels et politiques. *Hermès, La Revue* (38), 199-206. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm>
- Dugales N., Le Coadic R., et Patez F. (2004). *Et la Bretagne ? Héritage, identité, projets*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 262 p.
- Durkheim, E. (2010). *Les Règles de la méthode sociologique*. Payot (Petite Bibliothèque Payot), 333 p.
- Eidelman, J. (dir.) (2017). *Rapport de la mission « Musées du XXI^e siècle »*. Ministère de la Culture et de la Communication, 73 p.
- Fabre, D. (2016), *L'ordinaire, le familial, l'intime... loin du monument*. Dans : C. Hottin et C. Voisenat (dir.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*. Maison des Sciences de l'Homme, 330 p.
- Fabre, D. (dir.), 2013. *Émotions patrimoniales*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 408 p.
- Fabre, D., & Iuso, A. (dir.) (2009). *Les monuments sont habités*. Maison des sciences de l'homme, 333 p.
- Falise, M. (2003). *La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés*. Éditions de l'Aube, 208 p.
- Favret-Saada, J. (1990). *Désorceler*. Grandhiva (8). <https://journals.openedition.org/gradhiva/1782>
- Feldman, J. (2009). Objectivité et subjectivité en science. Quelques aperçus. Dans : *Revue européenne des sciences sociales* (124), 85-130. <http://ress.revues.org/577>
- Feldman, J. et Canter Kohn, R. (coor.) (2000). *L'éthique dans la pratique des sciences humaines : dilemmes*. L'Harmattan (Ouverture philosophique), 300 p.
- Fournier, L. S. (2017). L'expérience de l'inventaire, une opportunité pour la recherche anthropologique. *In Situ* (33). <http://journals.openedition.org/insitu/15465>
- Fournier, L. S., Bernie-Boissard, C., Crozat, D., et Chastagner, C. (dir.) (2010). *Développement culturel et territoires*. Paris, l'Harmattan, 330 p.
- Fournier, L. S., Crozat, D., Bernié-Boissard, C., Chastagner, C. (dir.) (2012). *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan (Conférences universitaires de Nîmes), 286 p.

- Fournier, L.-S. (2004). Le patrimoine, un indicateur de modernité. À propos de quelques fêtes en Provence. *Ethnologie française* (34), 717-724. www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2004-4-page-717.htm
- Fournier, L.-S. (2012). *Projet de recherche sur l'inventaire des jeux traditionnels en France*. Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique. Direction Générale des Patrimoines. Ministère de la Culture et de la Communication, 49 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00925788/document>
- Freidson, E. (1970). *Professional dominance : the social structure of medical care*. Publishing Company, 254 p.
- Fremont, A. (2009). *Normandie sensible*. Cercle d'Art (Diagonales), 272 p.
- Gallenga, G. (2008). L'empathie inversée au cœur de la relation ethnographique. *Journal des anthropologues*, 114-115. <http://journals.openedition.org/jda/319>
- Gasnault, F. (2018). L'avènement du patrimoine ethnologique (1975-1984). Domestiquer, disqualifier l'ethnographie associative. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (137), 62-75. <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2018-1-page-62.htm>
- Gaudin, J.-P. (2010). La démocratie participative. Dans : *Informations sociales* (158), 42-48. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-2-page-42.htm>
- Geerkens, É., Hatzfeld, N., Lespinet-Moret, I., et Vigna, X. (dir.) (2019). *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine : entre pratiques scientifiques et passions politiques*. La Découverte, 448 p.
- Géraud, M.-O., Leservoisier, O., et Pottier, R. (dir.) (2016). *Les notions clés de l'ethnologie*. Paris, Armand Colin, 376 p.
- Gilbert, L. (2018). *Le Réseau des Musées de Normandie : enjeux, acteurs et outils de la mutualisation dans le territoire normand* [mémoire professionnel, Université Paris 1]
- Glevarec, H., et Saez, G. (2002) Introduction. Dans : H. Glevarec, et G. Saez (dir.), *Le patrimoine saisi par les associations* (p. 17-50). La Documentation française, 389 p. <https://www.cairn.info/--9782110052407-page-17.htm>
- Glevarec, H., et Saez, G. (2002). *Le patrimoine saisi par les associations*. Paris, Ministère de la Culture - DEPS (coll. Questions de culture), 416 p.
- Gob, A., et Drouguet, N. (2014). *La Muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 320 p.
- Gouirir, M. (1998). L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familial. *Genèses* (32), 110-126.

- Gourgues, G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. Thèse de science politique, Université de Grenoble.
- Gourgues, G. (2013). *Les politiques de la démocratie participative*. Presses Universitaires de Grenoble, 148 p.
- Grailles, B. (2016). Devenir archiviste : la construction de la professionnalité en formation initiale universitaire. *In Situ* (30) <http://journals.openedition.org/insitu/13697>
- Grenet, S. (2011). Le patrimoine culturel immatériel selon la convention de l'UNESCO. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, premières expériences en France* (p.57-74). Actes Sud, 363 p.
- Grenet, S. (2011). Les inventaires en France. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, premières expériences en France* (p.57-74). Actes Sud, 363 p.
- Groupe de Fribourg (2007). Les droits culturels, Déclaration de Fribourg. 12 p.
- Heinich, N. (2009). *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*. Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 265 p.
- Heinich, N. (2012). Chiara Bortolotto (ed.), Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie. *Gradhiva* (15). <http://gradhiva.revues.org/2412>
- Heinich, N. (2018). *Des valeurs. Une approche sociologique*. Editions Gallimard, 392 p.
- Heinich, N. Exposition. *Encyclopædia Universalis*.
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/exposition/>
- Hénaut, L. (2010). La construction des groupes professionnels : le cas des restaurateurs d'œuvres d'art en France et aux Etats-Unis ». *Formation emploi*, (110), 49-62.
<https://journals.openedition.org/formationemploi/3035>
- Hénaut, L. (2011). Capacités d'observation et dynamique des groupes professionnels. La conservation des œuvres de musées. *Revue française de sociologie*, (52), 71-101.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2011-1-page-71.htm>
- Hénaut, L. (2019). Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial. Dans : *In Situ. Au regard des sciences sociales* (1). <http://journals.openedition.org/insituarss/399>
- Hénaut, L. (2019). Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial. *In Situ. Au regard des sciences sociales* (1).
<http://journals.openedition.org/insituarss/399>
- Hénaut, L., et Poulard, F. (2016). En sociologie : le travail du patrimoine. *Culture et Recherche* (133), 84 - 85.

- Hénaut, L., et Rouault, A.-E. (2016). La professionnalisation de la conservation-restauration et ses limites : une analyse à deux voix. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/13856>
- Hervier, D. (2014). Inventaire général et collectivités territoriales : l'esprit de la coopération. *L'Observatoire* (45), 16-20. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2014-2-page-16.htm>
- Hottin, C. (coord.) (2016). Au regard des métiers du patrimoine. *In Situ* (30). <https://journals.openedition.org/insitu/13530>
- Hottin, C. (2008). La mise en œuvre par la France de la convention de l'Unesco. *Culture et Recherche* (117-118), 18.
- Hottin, C. (2011a). À la recherche du patrimoine immatériel : tâtonnements, tactiques et stratégies pour la mise en œuvre par la France de la Convention de 2003. Dans : *Les mesures de soutien au patrimoine culturel immatériel : gouvernements, institutions, municipalités*, Actes du colloque organisé par le Conseil Québécois du patrimoine vivant, Québec. https://iiac.cnrs.fr/IMG/pdf/ta_tonnements.pdf
- Hottin, C. (2011b). Sept ans, l'âge de raison : Dynamiques et enjeux du patrimoine culturel immatériel. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, Paris et Arles, Maison des cultures du monde - Actes sud (Babel), 363 p.
- Hottin, C. (2011c). Patrimoine culturel immatériel et recherche ethnologique. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, Paris et Arles, Maison des cultures du monde - Actes sud (Babel), 363 p.
- Hottin, C. (2011d). Candidatures pour l'Unesco : du dossier au projet. Vade-mecum d'après les cycles 2008-2009 et 2009-2010. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, Maison des cultures du monde - Actes sud (Babel), 363 p.
- Hottin, C. (2012). La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : contexte de mise en œuvre, actualité internationale et nationale de 2012 à 2013. Dans : Bretagne Culture Diversité & Dastum, *Actes des rencontres internationales du PCI en Bretagne*. Bretagne Culture Diversité & Dastum (BRUG), 270 p.
- Hottin, C. (2016). L'ethnologie, un métier du patrimoine ? Réflexions autour de la question du patrimoine culturel immatériel. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/13633>
- Hottin, C. (2016a). Métiers du patrimoine et écritures patrimoniales. Dans : C. Hottin et C. Voisenat (dir.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*. Maison des Sciences de l'Homme, 330 p.

- Hottin, C. (2016b). L'ethnologie, un métier du patrimoine ? Réflexions autour de la question du patrimoine culturel immatériel. Dans : *In Situ* [En ligne], (30). <http://insitu.revues.org/13633>
- Hottin, C. (2017). Des formes de continuité du patrimoine ethnologique : ethnologie des territoires, ethnologie du patrimoine, patrimoine culturel immatériel. *In Situ* (33). <http://journals.openedition.org/insitu/15469>
- Hottin, C. (2019). Témoignage pour une histoire administrative de la Mission du patrimoine ethnologique. *In Situ* (1). <http://journals.openedition.org/insituarss/414>
- Hottin, C. (2020). Le patrimoine culturel immatériel en France en 2015. Autour de trois questions lancinantes. Dans : J. Csergo, C. Hottin et P. Schmit (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012* (p.203-217). Editions de la maison des sciences de l'homme (Ethnologie de la France et des mondes contemporains), 324 p.
- Hottin, C., (2013). Le patrimoine culturel immatériel en France : des paradoxes évolutifs. *Les Cahiers du CFPCI* (1), 12-35. https://www.maisondesculturesdumonde.org/media/mcm/188444-cahier_cfpci_n1_1_.pdf
- Hottin, C., et Chave, I. (2019). Le Tournant réflexif, naissance d'« In Situ. Au regard des sciences sociales ». *In Situ. Au regard des sciences sociales* (1). <http://journals.openedition.org/insituarss/286>
- Hottin, C., et Voisenat, C. (dir.) (2016). *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 330 p.
- Isnart, C. (2010). Comment mobiliser les pouvoirs publics pour le PCI ? À propos de deux appels français. *Hypothèses*. <http://pciich.hypotheses.org/588>.
- Jade, M. (2004). *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*. L'Harmattan, 277 p.
- Jenkins, H. (2017). *La culture participative. Une conversation sur la jeunesse, l'éducation et l'action dans un monde connecté*. C&F Éditions, 286 p.
- Jeudy, P.-H. (2008). *La machine patrimoniale*. Circé, 120 p.
- Jouffray, C. (2017). Former à la participation et au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : une posture du formateur à contre-courant ? Dans : *Vie sociale*, (19), 181-197. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-181.htm>

- Juhel, E., Loppinet-Méo, S., et Albertoni, C. (2016). Chargé de la protection des monuments historiques : un professionnel du patrimoine au métier diversifié. *In Situ* (30) <http://journals.openedition.org/insitu/15082>
- Kalifa, D. (2010). Enquête et « culture de l'enquête » au XIX^e siècle. *Romantisme*, (149), 3-23. <https://www.cairn.info/revue-romantisme-2010-3-page-3.htm>
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*. Armand Colin, 128 p.
- Khaznadar, C. (2011) Avant-propos - La relation de la France au patrimoine culturel immatériel. Dans : *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France* (p.11-24), Paris et Arles, Maison des cultures du monde - Actes sud (Babel), 354 p.
- Khaznadar, C. (dir.) (2012). *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?* Arles, Maison des Cultures du Monde - Actes Sud, 482 p.
- Kneubühler M. (2013). L'éducation : artistique et culturelle... et populaire ? *L'Observatoire* (42), 32-34. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2013-1-page-32.htm>
- Kohn, R. C. (2001). Les positions enchevêtrées du praticien-qui-devient-chercheur. Dans : M.-P. Mackiewicz, *Praticien et chercheur. Parcours dans le champ social* (p.15-38). L'Harmattan, 160 p.
- Laferté, G. (2009). Tensions et catégories du folklore en 1937 : folklore scientifique, folklore appliqué, folklore touristique et commercial. Dans : D.-M. Boëll, J. Christophe, et R. Meyran (dir.), *Du folklore à l'ethnologie* (p.77-89). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 404 p. <http://books.openedition.org/editionsmsmh/10071>
- Laferté, G. (2009). L'appropriation différenciée des études folkloriques par les sociétés savantes : la science républicaine rétive au folklore ? *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* (20), 129-162. <https://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2009-1-page-129.htm>
- Laferté, G., et Renahy, N. (2003). « Campagnes de tous nos désirs »... d'ethnologues. *L'Homme* (166), 225-234. <https://lhomme.revues.org/19382>
- Lafortune, J.-M. (dir.) (2012). *La médiation culturelle. Le sens des mots et l'essence des pratiques*. Presses de l'Université du Québec, 221 p.
- Landour, J. (2013). Le chercheur funambule. Quand une salariée se fait la sociologue de son univers professionnel. *Genèses*, (90), 25-41. <https://www.cairn.info/revue-geneses-2013-1-page-25.htm>
- Le Bianic, T., et Vion, A. (dir.) (2008). *Action publique et légitimités professionnelles*. LGDJ, 347 p.
- Le Goff, J. (dir.) (1997). *Patrimoine et passions identitaires. Actes des Entretiens du Patrimoine*. Paris, Éditions du patrimoine, 438 p.

- Le Guirriec, P. (1989, octobre). *Introduction*. [communication orale]. Du folklore à l'ethnologie en Bretagne. 1^{er} colloque d'ethnologie bretonne, Riec-sur-Bélon (France).
- Lebas, C. (dir.) (2010). *Faire de l'ethnologie. Réflexion à partir d'expériences en milieu scolaire*. De Boccard, 46 p.
- Lenclud, G. (1996). Le grand partage ou la tentation ethnologique. Dans : *Vers une ethnologie du présent* (p.9-37). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 257 p.
<http://books.openedition.org/editionsmsh/3875>
- Lenclud, G. (2007). La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie. *Terrain* (9), 110-123.
<http://terrain.revues.org/3195>
- Leniaud, J.-M. (1992). *L'Utopie française : essai sur le patrimoine*. Paris, Mengès, 180 p.
- Léonard, J. (2015). Les pouvoirs publics régionaux face au patrimoine culturel immatériel : des outils de la Charte culturelles de Bretagne à l'association Bretagne Culture Diversité. *Les Cahiers du CFPCI* (3), p.105-116.
<https://fr.calameo.com/read/005286083e79fad1ff846?view=book&page=1>
- Léonard, J. (2019). *Des cours de fermes à l'Unesco : la patrimonialisation du fest-noz en Bretagne*, [thèse de doctorat, Université de Picardie Jules Verne].
- Leroy, M. (2017). Les contrats de plan État-Régions en France : quelles leçons pour le développement des territoires ? *Gestion & Finances Publiques* (6), 13-24.
<https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2017-6-page-13.htm>
- L'Estoile, B. de (2010). *Le Goût des Autres : de l'Exposition coloniale aux Arts premiers*. Flammarion (Champs essais), 624 p.
- Levy, R. (2005). Les doctorants CIFRE : médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises. *Revue d'économie industrielle* (111), 79-96.
- Liévaux, P., et Hottin, C. (coor.) (2016). Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche. *Culture et Recherche* (133).
- Liot, F. (2010). *Projets citoyens et participation citoyenne, le rôle de la médiation et de l'animation en question*. L'Harmattan (Animation et Territoires), 220 p.
- Lucas, J.-M. (2012). Le patrimoine culturel immatériel à l'épreuve de l'universalité. Dans : Collectif, *Le patrimoine, oui mais quel patrimoine ?* (p.73-106). Maison des Cultures du Mondes - Actes Sud (Babel), 481 p.
- Mairot, P. (2017). De quelques prémices françaises du patrimoine culturel immatériel. *In Situ* (33). <http://journals.openedition.org/insitu/15597>

- Marcus, G. (1995). Ethnography in/of the world system : the emergence of multi-sited ethnography. *Annual review of anthropology* (24), 95-117.
- Margolinas, C. (2014). Connaissance et savoir. Concepts didactiques et perspectives sociologiques ? *Revue française de pédagogie* (188), 13-22. <http://journals.openedition.org/rfp/4530>
- Massary, X. de (2016). Les inventaires avant l'inventaire. Dans : *Une aventure de l'esprit. L'inventaire général du patrimoine culturel*. Lieux Dits, 232 p. <https://static.fnac-static.com/multimedia/editorial/pdf/9782362191435.pdf>
- Massary, X. de, Coste, G., Verdier, H. (2007). Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Ministère de la Culture et de la Communication, 224 p.
- Mazeaud, A. & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*. Éditions du Croquant (Sociopo), 365 p.
- Mazeaud, A. (2012). Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale. Dans : *Quaderni* (79), 45-58. <https://journals.openedition.org/quaderni/621>
- Melot, M. (2012). *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*. Gallimard, 288 p.
- Menget, P. Ethnologie - Histoire. *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/ethnologie-histoire/>
- Meyer-Bisch, P. (2008). Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? *L'Observatoire* (33), 9-13. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-9.htm>
- Meyer-Bisch, P. (2008). Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? *L'Observatoire* (33), 9-13. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-9.htm>
- Molea Fejoz, N. (2008). *Et ils colloquèrent, colloquèrent, colloquèrent... : Entre théorie et pratique : les réunions des travailleurs sociaux*. Éditions ies, 172 p.
- Müller, B. (2009). Écrire le folklore : les réponses aux enquêtes de la Commission des recherches collectives de l'Encyclopédie française. Dans : D.-M. Boëll, J. Christophe, et R. Meyran (dir.), *Du folklore à l'ethnologie* (p.29-48). Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 404 p.
- Müller, B., et Weber, F. (2003). Réseaux de correspondants et missions folkloriques. Le travail d'enquête, en France, vers 1930. *Gradhiva* (33), 43-56. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:25434>
- Nez, H. (2009). *La mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif*. Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, organisées par le GIS « Participation du public, décision, démocratie participative », Lyon.

- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie* (2), 387-404. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-4-page-387.htm>
- Nonjon, M. (2005). Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante. *Politix*, (70), 89-112. <https://www.cairn.info/revue-politix-2005-2-page-89.htm>
- Nora, P. (1997). *Science et conscience du patrimoine. Actes des 7e Entretiens du patrimoine*. Éditions du Patrimoine, 416 p.
- Paul, M. (2004). *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*. L'Harmattan, 351 p.
- Paul, M. (2009). L'accompagnement dans le champ professionnel. *Savoirs* (20), 11-63. <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2009-2-page-11.htm>
- Paul, M. (2012). L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en soins infirmiers* (110), 13-20. <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3-page-13.htm>
- Perlès, V. (2018). Introduction. Quand le public "ramène sa sciences" : quelle place pour les musées au sein des processus participatifs ? Dans : A. Delarge (dir.), *Le musée participatif. L'ambition des écomusées*. La Documentation française (Musées-Monde), 204 p.
- Pesqueux, Y. (2006). *Le « nouveau management public » (ou New Public Management)*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00510878>
- Petit, G. (à paraître). *Le développement des Cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche*. Dans : M. Pesle, G. Gallenga (dir.), *La recherche en funambule : le cas des thèses CIFRE en sciences humaines et sociales*, Presses Universitaires de Provence Marseille.
- Pierlot, J.-M. (2018). Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative* ». *Lectures*. <http://journals.openedition.org/lectures/24669>
- Poirrier, P. (1998). Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (57), 175-176.
- Poirrier, P. (2000). *L'Etat et la culture en France au XX^e siècle*. LGF/Livre de Poche, 258 p.
- Poirrier, P. (2002). *Les politiques de la culture en France*. Paris, La Documentation française, 888 p.
- Poirrier, P. (2003). Politiques du patrimoine et politique culturelle. Dans : P. Poirrier, et L. Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*. La Documentation française, 598 p.

- Poirrier, P., et Martin, L. (2013). *Démocratiser la culture ! Une histoire comparée des politiques culturelles. Territoires contemporains*, http://tristan.u-bourgogne.fr//CGC/publications/Democratiser_culture/Democratiser_culture.html
- Portal, B. (2018). Vous avez dit « posture » ? Dans : C. Jouffray (éd.), *Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. Une nouvelle approche de l'intervention sociale* (p. 31-43). Presses de l'EHESP, 232 p.
- Poulard, F. (2007). Les écomusées : participation des habitants et prise en compte des publics. *Ethnologie Française* (3), 551-557. www.jstor.org/stable/40991441
- Poulard, F. (2010). *Conservateurs de musées et politiques culturelles. L'impulsion territoriale*. Paris, La Documentation française. 192 p.
- Poulot D. (2006). Histoire, mémoire, patrimoine. Dans : *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e-XXI^e siècle. Du monument aux valeurs* (p. 1-24). Presses Universitaires de France, 192 p.
- Poulot, D. (1992). Le patrimoine universel : un modèle culturel français. *Revue d'histoire moderne & contemporaine* (39-1), 29-55. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54463674.image.f31.tableDesMatières>
- Poulot, D. (2006). *Une histoire du patrimoine en Occident*. PUF (Le nœud gordien), 192 p.
- Poulot, D. (2009). Le patrimoine immatériel en France entre renouveau muséographique et « territoire de projet ». *Ethnologies*, (31), 165-200.
- Poulot, D. (éd.) (1998). *Patrimoine et modernité*. L'Harmattan (Chemins de la mémoire), 311 p.
- Quimbert, C. (2017). Exposer le PCI : l'exemple de l'exposition itinérante « À la découverte du PCI en Bretagne ». *In Situ* (33). <http://journals.openedition.org/insitu/15529>
- Rautenberg, M. (2000). Ethnologie appliquée, ethnologie impliquée ? : Une question pour la recherche anthropologique. Dans : P. Fritsch, *Implication et engagement : Hommage à Philippe Lucas* (p.179-190). Presses universitaires de Lyon, 577 p. <http://books.openedition.org/pul/10044>
- Rautenberg, M. (2003). L'intervention ethnologique. Témoignage et éléments de réflexion sur les relations entre recherche et action culturelle dans une direction régionale des affaires culturelles. Dans : P. Poirrier & L. Vadelorge, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*. Comité d'histoire du ministère de la Culture, p. 469-489
- Rautenberg, M. (2008). Mais pourquoi n'avance-t-on donc pas ? Le surplace de la « professionnalisation » chez les ethnologues. Dans : G. Ravis-Giordani (dir.), *Ethnologie(s). Nouveaux contextes, nouveaux objets, nouvelles approches* (p. 83-99), Éditions du CTHS.
- Rautenberg, M. 2003. *La rupture patrimoniale*. Paris, À la croisée, 173 p.

- Rautenberg, M., Micoud, A., Bérard, L., et Marchenay, P. (dir.) (2000). *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Maison des sciences de l'homme (coll. Ethnologie de la France), 200 p.
- Rogers, S.-C. (2002). L'anthropologie en France. *Terrain* (39). <http://journals.openedition.org/terrain/1476>
- Rolland, A.-S. (2016). Entre concurrences professionnelles et malentendus conceptuels : réflexion sur les métiers de conservation et la recherche dans les musées nationaux en France dans les années 2000. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/13676>
- Schmit, P. (2012). Du patrimoine ethnologique au PCI : l'action du CRÉCET en Basse-Normandie. Dans : N. Barbe, M. Chauillac, C. Hottin (coord.), *Les nouveaux terrains de l'ethnologie. Culture et recherche* (127), p. 44-45.
- Schmit, P. (2012). PCI et expériences régionales. Dans : Bretagne Culture Diversité, & Dastum, *Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne*. Bretagne Culture Diversité & Dastum (BRUG), 270 p.
- Segalen, M. (2005). Un regard sur le Centre d'ethnologie française. *La revue pour l'histoire du CNRS* (13). <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1683>
- Simon, J.-F. (2010). Les enquêtes de Plouzévet. Quelle place dans les recherches bretonnes en ethnologie du proche ? Dans : B. Paillard, J.-F. Simon, et L. Le Gall (dir.), *En France rurale. Les enquêtes interdisciplinaires depuis les années 1960* (p.189-206). Presses universitaires de Rennes, 396 p. <http://books.openedition.org/pur/102752>
- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen ? *Raisons politiques* (31), 115-133. <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>
- Sintomer, Y. (2009). *La démocratie participative*. Paris, La Documentation française, 104 p.
- Sire, M.-A. (2016). La structuration de corps professionnels au service des monuments historiques. *In Situ* (30). <http://journals.openedition.org/insitu/18617>
- Slocum, N., Elliott, J., Heesterbeek, S., et Lukensmeyer, C. J. (2006). *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 204 p. https://www.animer.ch/wp-content/uploads/methodes-participatives_fondation_Roi_Baudouin.pdf
- Smeets, R. (2011). Deux nouvelles listes et un nouveau registre pour le patrimoine culturel immatériel. Dans : C. Hottin (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, premières expériences en France* (p.213-244). Actes Sud, 363 p.
- Smith, G. (2005). *Power Beyond the Ballot : 57 Democratic Innovations from Around the World*. Londres, The Power Inquiry, 138 p.

- Soulé, B., (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives* (27), 127-140.
- Subra, P. (2016). Nation et régionalisation. Dans : *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits* (p. 177-202). Armand Colin. <https://www.cairn.info/--9782200275396-page-177.htm>
- Tétard, F. (1996). L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué. Dans : *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969. Actes des journées d'études des 30 novembre et 1er décembre 1989*. La Documentation française, 508 p.
- Tornatore : L'inventaire comme oubli de la reconnaissance. A propos de la prise du patrimoine culturel immatériel. Ceci est deuxième version corrigée du texte d'une communication présentée à l'atelier du Lahic consacré au patrimoine culturel immatériel (séance du 19 décembre 2007). Janvier 2008 <https://www.iac.cnrs.fr/IMG/pdf/JLTornatore.pdf>
- Tornatore, J.-L. (2004). La difficile politisation du patrimoine ethnologique. *Terrain* (42). <http://terrain.revues.org/1791>
- Tornatore, J.-L. (2007). Qu'est-ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale. *Ethnographiques.org*, n°12 [En ligne], consulté le 26 septembre 2015, URL : <http://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore>
- Tornatore, J.-L. (2011). Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle. Dans : C. Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie* (p.198-216). Editions de la Maison des sciences de l'homme, 251 p.
- Tornatore, J.-L. (2012). Retour d'anthropologie : « le repas gastronomique des Français ». *Éléments d'ethnographie d'une distinction patrimoniale. ethnographiques.org* (24). <http://www.ethnographiques.org/2012/Tornatore>
- Tornatore, J.-L. (2020). Le patrimoine culturel immatériel entre contrôle et émancipation. Dans : J. Csergo, C. Hottin, P. Schmit, *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012* (p.203-217). Editions de la maison des sciences de l'homme (Ethnologie de la France et des mondes contemporains), 324 p.
- Trépos, Y. (1996). *La sociologie de l'expertise*. Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 126 p.
- Trinquier M.-P. (2013). Pratiques professionnelles. Dans : A. Jorro (dir.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (p. 221-224). De Boeck Supérieur, 480 p. <https://www.cairn.info/--9782804188429-page-221.htm>

- Turgeon, L. (2010). Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux. *Ethnologie française* (40), 389-399. <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-3-page-389.htm>
- Unesco (1972). *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. 16 p.
- Unesco (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. 14 p.
- Unesco (2008), Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. 49 p. https://ich.unesco.org/doc/src/ICH-Operational_Directives-2.GA-FR.pdf
- Unesco, Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel, 15 p. <https://ich.unesco.org/fr/note-dorientation-pour-la-ralisation-dinventaires-00966>
- Vadelorge, L. (2014). Inventaire général et recherche : quelles interactions ? *L'Observatoire*, (45), 78-81. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2014-2-page-78.htm>
- Valière, M. (2002). *Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*. Armand Colin, 214 p.
- Valière, M. (2007). Des ethnologues régionaux. *Terrain* (11). <http://journals.openedition.org/terrain/3325>
- Van Campenhoudt, L. & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales.*, 272 p.
- Varine, H. de (2017). *L'écomusée, singulier et pluriel*. Paris, L'Harmattan, 296 p.
- Verdier, H. (dir.) (2006). La recherche sur le patrimoine, nouvelles convergences. *Culture et Recherche* (133), 5-26. <https://www.culture.gouv.fr/var/culture/storage/lettre-recherche/cr108.pdf>
- Vergain, P. (2016). La genèse des inventaires. Dans : Collectif, *Une aventure de l'esprit*. Lieux Dits, 232 p.
- Veschambre V. (2007). Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. *Annales de géographie* (656), 361-381. <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>
- Veziat, N. (2016). 5. La gouvernance professionnelle, enjeu ou menace ? Dans : *Sociologie des groupes professionnels* (p.95-123). Armand Colin, 128 p.
- Voisenat, C. (2016). Le tournant patrimonial. Dans : Hottin, C., et Voisenat, C. (dir.) (2016). *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 330 p.
- Wallach, J.-C. (2012). Premier acte. La démocratisation est-elle soluble dans la culture ? Dans : *La culture, pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation culturelle* (p. 21-1069 -

57). Éditions de l'Attribut (La culture en questions). <https://www.cairn.info/--9782916002022-page-21.htm>

Weber, F. (2012). De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive. *Genèses* (89), 44-60. <https://www.cairn.info/revue-geneses-2012-4-page-44.htm>

Weber, F., et Beaud, S. (1998). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte (coll. Repères), 326 p.

Weber, M. (1913). *Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive*. In : *Essais sur la théorie de la science*, p. 305.

Weber, M. (2003). *Économie et société*. Pocket (Agora), 410 p.

Zanten, Wim Van (dir.), 2002. *Glossaire du patrimoine culturel immatériel* : préparé par une réunion internationale d'experts à l'UNESCO, 10-12 juin 2002. La Haye : Université de Leiden, Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO, 24 p.

Autres sources

Textes juridiques

Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000221337>

Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006399703/

Décret n°2007-994 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000461196/>

Arrêté du 5 mars 2012 relatif au comité du patrimoine ethnologique et immatériel. Bulletin officiel 208.
https://www.congreso.es/docu/docum/ddocum/dosieres/sleg/legislatura_10/spl_70/pdfs/21.pdf

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/>

Articles de presse

« Fest-noz. Patrimoine de l'Humanité ! », 6 décembre 2012.
<https://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/bretagne/Fest-noz-patrimoine-de-l-humanite-06-12-2012-1932279.php>

« Les pardons bretons et troménies inscrits à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel », 20 mai 2020. <https://www.breizh-info.com/2020/05/24/144227/pardons-bretons-tromenie-patrimoine/>

« Les Pardons et troménies de Bretagne viennent d'être inscrits à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel », 11 mai 2020. <https://www.argedour.bzh/info-ar-gedour-les-pardons-et-tromenies-de-bretagne-viennent-detre-inscrits-a-linventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel>

« Patrimoine immatériel. Les photos d'Éric Legret au Château Rouge », 16 août 2019.
<https://www.letelegramme.fr/finistere/carhaix/patrimoine-immateriel-les-photos-d-eric-legret-au-chateau-rouge-16-08-2019-12361842.php>

- 1073 -

« Pour fortifier la démocratie », 1989. <https://www.monde-diplomatique.fr/1989/12/POUZARD/42209>

Rapports

Bortolotto, C. *Les inventaires du patrimoine culturel immatériel. L'enjeu de la « participation »*. Paris, Rapport de recherche pour le ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 68 p.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport final sur la langue bretonne dans le Pays Centre-Ouest-Bretagne*, Lorient, juin 2020.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport d'enquête sur les savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne*, Lorient, décembre 2020.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur la langue bretonne dans le Centre-Ouest Bretagne*, Lorient, juin 2020.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 1)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, juin 2017.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport de recherche sur la vitalité sociale des jeux et sports traditionnels*, Lorient, octobre 2018.

Bretagne Culture Diversité, *Rapport sur l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest Bretagne (Phase 2)*, à destination du ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2019.

Dumas Catherine, Monier Marie-Pierre, *Rapport d'information au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le patrimoine culturel immatériel*, mai 2021. <https://www.senat.fr/rap/r20-601/r20-601-syn.pdf>

EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, introduction au patrimoine culturel immatériel*, Caen, février 2018.

EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, *Rapport de recherche sur le carnaval de Granville*, Caen, octobre 2019.

CRÉCET, *Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine immatériel en Normandie : Usages et représentations autour du patrimoine végétal*, Caen, 2010.

CRÉCET, *Rapport de recherche sur le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires*, Caen, décembre 2014.

CRÉCET, *Rapport de recherche sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon*, Caen, mars 2014.

HEIDELMAN Jacqueline, *Rapport de la mission Musées XXI^e siècle. Inventer des musées pour demain*. La Documentation française, 2017.

https://www.culture.gouv.fr/content/download/158385/pdf_file/174000177.pdf?version=9

Hottin, C. *Rapport sur la mise en œuvre de la convention et sur l'état des éléments qui ont été inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité*, Paris, 2014.

Le Boulanger, J.-M. (2011, mai). Mission VII. Bretagne, l'ambition culturelle. Enjeux – méthodes – priorités ». Politique culturelle du conseil régional de Bretagne.

Comptes-rendus de réunions

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 08 août 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2016.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 02 février 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 04 avril 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 08 juin 2017

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 08 mars 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2017.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2018.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2018.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 04 juin 2019.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019.

Bretagne Culture Diversité, Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2019.

EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Compte-rendu de la réunion sur le projet de candidature à l'inventaire du PCI de la France autour du savoir-faire du véritable camembert de Normandie, Caen, octobre 2017.

Documents divers

Anonmye(b), Curriculum Vitae, Caen, décembre 2019.

Anonyme(a), Curriculum Vitae, Caen, janvier 2020.

Anonyme(c), Curriculum Vitae, février 2020.

Bretagne Culture Diversité, Support de présentation de la restitution de la Phase 1 de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest bretagne, Lorient, juin 2017.

Bretagne Culture Diversité, Support de présentation de la restitution de la Phase 2 de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest bretagne, Lorient, mars 2019.

Bretagne Culture Diversité, Support de présentation de la restitution de la Phase 3 de l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre-Ouest bretagne, Lorient, juin 2021.

Bretagne Culture Diversité, Statuts de l'association.

Bretagne Culture Diversité, Grille d'entretiens pour le chant traditionnel, Lorient, octobre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Grille d'entretiens pour les pardons, Lorient, octobre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Demande de subvention de recherche pour l'inventaire participatif du Centre-Ouest Bretagne au titre de l'inventaire du PCI : définition et résumé de la recherche, Lorient, octobre 2017.

Bretagne Culture Diversité, Fiche de poste : Responsable du secteur inventaire du patrimoine culturel immatériel, promotion de la diversité culturelle, Lorient, octobre 2019.

Bretagne Culture Diversité, Fiche technique de l'exposition itinérante (date inconnue).

Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, *Projet de labellisation PAH. Etude de faisabilité*, 2017.

Statuts de l'association nationale Village Patrimoine, 2018.

CRÉCET, Statuts de l'association, Caen, juillet 2005.

Offre d'emploi : Chargé de mission patrimoine ethnologique et immatériel, Caen, septembre 2013.

- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Arrêté n°2014125-0004 portant création de l'Établissement public de coopération culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographiques en Normandie, Caen, mai 2014.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Plaquette de présentation de l'établissement, Caen, mai 2020.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Demande de subvention pour une recherche libre sur les pèlerinages et pérégrinations au Mont-Saint-Michel, au titre de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, Caen, octobre 2016.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Cahier des charges de l'exposition itinérante « Humanité Ingénieuse. Patrimoines culturels immatériels en Normandie », Caen, juin 2017.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Axe PCI et territoires, rapport d'activités annuel, Caen, décembre 2016.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Fiche technique de l'exposition itinérante, juin 2017.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, INTERREG Espacio Atlántico 2014-2020, "ROOTS" Immaterial Heritage as a base for Economical Developmen, 2017.
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, Note d'intention sur le projet d'inventaire participatif, septembre 2017.
- Pays Centre-Ouest Bretagne, Convention partenariale entre le Pays COB et BCD, Rostrenen, juin 2016.
- Pays Centre-Ouest Bretagne, Statistiques sur le territoire du COB, 2018
- Ministère de la Culture et de la Communication, Ethnopôle. Modalités d'attribution du label Ethnopôle du ministère de la Culture, janvier 2019.
- Ministère de la Culture et de la Communication, Campagne 2012 de l'appel à projets, 2012.

Fiches d'inventaire citées¹

Bretagne Culture Diversité, « La gavotte de Basse-Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2020. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/La-gavotte-de-Basse-Bretagne.pdf>

Bretagne Culture Diversité, « Le savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2021 (en cours d'inscription à l'inventaire du PCI de la France).

Bretagne Culture Diversité, « Les pardons et troménies en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2019. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Les-pardons-et-tromenies-en-Bretagne.pdf>

Cominelli, « La fabrication de pigments à Bécherel », fiche d'inventaire du PCI, 2008. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/186>

CRBC, « La pierre l'inventaire du patrimoine culturel immatériel », note, 2013. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/La-pierre-patrimoine-culturel-immateriel>

CRBC, « La récolte du goémon en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/237>

CRBC, « Le minéral, support de la légende dorée », rapport, 2013. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-mineral-support-de-la-legende-doree-Dossier-de-recherche>

CRBC, « Le ramassage des simples en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/219>

CRÉCET, « Le carnaval de Granville », dossier d'inscription à l'Unesco, 2015. <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-carnaval-de-granville-01077>

CRÉCET, « Le patrimoine culturel immatériel des communautés hospitalo-universitaires », fiche d'inventaire du PCI, 2015. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-PCI-des-communaut-es-hospitalo-universitaires-dans-les-CHU-de-Rouen-et-d-Angers>

¹ Toutes les fiches d'inventaire dont il est question dans cette recherche sont reportées dans le tableau en annexe n°19. Ici, il sera uniquement question des fiches d'inventaire dont nous avons extrait des passages pour illustrer notre propos.

- CRÉCET, « Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon », fiche d'inventaire du PCI, 2010. <https://ich.unesco.org/doc/src/07481-FR.pdf>
- CRÉCET, « Le végétal en Normandie : arbres et jardins à Bayeux », fiche d'inventaire du PCI, 2010. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/73>
- CRÉCET, « Les pêcheries fixes du littoral de la Manche », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/232>
- Dastum, « Chants et complaintes de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Chnats-et-complaintes-de-Bretagne>
- Dastum, « la pratique de l'accordéon chez les sonneurs et musiciens de groupe en Bretagne », fiche d'inventaire, 2014. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/27>
- Dastum, « Le Fest-Noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-Fest-Noz>
- Dastum, « Les chants et complaintes de Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2014. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/15>
- Dastum, « Les concours de sonneurs », fiche d'inventaire du PCI, 2010. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Concours-de-sonneurs>
- Dastum, « Randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne », fiche d'inventaire du PCI, 2013. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/347>
- EPCC-La Fabrique de patrimoines en Normandie, « Les pratiques d'itinérance et de pérégrination au Mont-Saint-Michel », fiche d'inventaire du PCI, 2019. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/402>
- Falsab, « Les quilles du Trégor », fiche d'inventaire du PCI, 2012. <https://www.pci-lab.fr/fiches-d-inventaire/fiche/158>

Sigles et acronymes

BCD : Bretagne Culture Diversité

CAMSMN : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

COB : Centre-Ouest Bretagne

DAC : direction des Affaires culturelles ou directrice des Affaires culturelles

DGS : direction générale des Services

DGP : direction générale des Patrimoines

DPRPS : département du Pilotage de la Recherche et de la Politique scientifique

EPCC-LFPN : Etablissement public de coopération culturelle – La Fabrique de patrimoines en Normandie

IG : Inventaire général du patrimoine culturel

MCC : ministère de la Culture et de la Communication

MNATP : Musée national des Arts et traditions populaires

MPE : mission du Patrimoine ethnologique ou mission Ethnologie

MSM : Mont-Saint-Michel

PAH : Pays d'art et d'histoire

PCI : patrimoine culturel immatériel

PCM : patrimoine culturel matériel

PNR : Parc Naturel Régional

RGPP : Révision générale des politiques publiques

UNESCO : organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

Table des illustrations

Encadrés

Encadré 1 - Synthèse de la fiche technique de l'exposition	501
Encadré 2 - Synthèse de la fiche technique de l'exposition « Humanité ingénieuse »	503
Encadré 3 - Éléments identifiés en réunion publique, organisés par fréquence de citation	588
Encadré 4 - Éléments identifiés en réunion publique, organisés par thématiques	589
Encadré 5 - Les lauréat.e.s 2016/2017 du Concours Sell'ta!	597
Encadré 6 - Squelette des séances des Ateliers Ethno'	599
Encadré 7 - Extraits du carnet de bord partagé entre les agents pour les Ateliers Ethno'	605
Encadré 8 - Les rencontres faites pendant l'enquête	665
Encadré 9 - Les « papotages » : données quantitatives	667
Encadré 10 - Description des Ateliers Ethno' réalisés à Juvigny (50)	669
Encadré 11 - Structure du rapport de recherche réalisé sur le carnaval de Granville, 2019	744
Encadré 12 - Structure du rapport de recherche réalisé sur le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon, 2014	744
Encadré 13 - Structure du rapport de recherche sur les jeux et sports traditionnels	757
Encadré 14 - Structure du rapport sur la langue bretonne dans le Pays COB	758

Figures

Figure 1 - Organigramme de l'EPCC-LFPN au 1er janvier 2019	163
Figure 2 - Organigramme de Bretagne Culture Diversité (2018)	234
Figure 3 - Rapport sur les itinérances et pérégrinations au Mont-Saint-Michel : schéma	303
Figure 4 - Le double renversement de la chaîne patrimoniale	320
Figure 5 - Extrait d'un mail détaillant l'objet des réunions à propos de la future fiche-camembert	371
Figure 6 - Page 1 de l'exposition virtuelle "PCI en Bretagne"	502
Figure 7 - Panneau sur le carnaval de Granville (« Humanité ingénieuse »)	519
Figure 8 - Panneau « des patrimoines partagés »	521
Figure 9 - Panneau sur le PCI des communautés hospitalo-universitaires	522
Figure 10 - Panneau « Des patrimoines vivants »	525
Figure 11 - Éléments bretons et internationaux (exposition itinérante bretonne)	529
Figure 12 - Appel à participation (gauche) et diffusion sur écran (droite)	532
Figure 13 - Interface de la borne tactile (paysages sonores du CHU)	534
Figure 14 - Extrait du texte du panneau-CHU	541

Figure 15 - Extrait du texte du panneau-dentelle	541
Figure 16 - Texte du panneau-CHU	543
Figure 17 - Texte du panneau-arbres	543
Figure 18 - Visuel de la seconde édition du Concours Sell'ta !	595
Figure 19 - Visuel de la première édition du Concours Sell'ta!	595
Figure 20 - Extraits du rapport sur la broderie et la dentelle en Bretagne. Couverture & page 5	755
Figure 21 - Expertise scientifique et expertise technique : acceptations indigènes	860

Tableaux

Tableau 1 - Eléments normands et bretons inscrits à l'Unesco (2022)	276
Tableau 2 - Eléments normands et bretons inscrits à l'inventaire national (2022)	276
Tableau 3 - L'inventaire du patrimoine végétal : rubriques des fiches	301
Tableau 4 - Représentation du synopsis de l'exposition itinérante bretonne	512
Tableau 5 - Représentation du synopsis de l'exposition itinérante normande	514
Photographie 3 - Tableau 6 - Exposition itinérante normande installée à Sourdeval (50)	517
Tableau 7 - Calendrier des réunions publiques	585
Tableau 8 - Points positifs et négatifs de l'inventaire « participatif » identifiés par le « comité de pilotage » (2018)	591
Tableau 9 - Constats et « préconisations » (tableau réalisé par BCD), 2021	629
Tableau 10 - Valeurs et registres appliqués à la science dans la fabrique du PCI	910
Tableau 11 - Acceptations indigènes de l'expertise patrimoniale	913
Tableau 12 - Lexique indigène : l'expertise du PCI	958

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	19
Chapitre 1 Questions et méthode de recherche	25
1. Mise en contexte	25
1.1. La fabrique patrimoniale : éléments d'interprétation	25
1.2. La convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	30
1.3. Appropriation	35
2. S'approprier l'Unesco : axes et questions de recherche	37
2.1. La mise en œuvre française de la convention : du national au régional, des appropriations contrastées.....	37
2.1.1. L'inventaire du PCI en France	37
2.1.2. La construction d'un nouveau modèle d'inventaire du patrimoine ?.....	38
2.1.3. L'appropriation bretonne et normande de l'inventaire du PCI	39
2.2. La théorie à l'épreuve de la pratique : la « participation des communautés, groupes et individus ».....	41
2.2.1. Un nouveau rôle pour l'« expertise scientifique » ?	41
2.2.2. La participation comme auto-saisine ?.....	42
2.2.3. Un changement de « postures » (Bortolotto, 2012).....	44
2.3. Quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?	45
2.3.1. « Expert », « chercheur » : l'indécision des statuts	46
2.3.2. L'agent du PCI : un « professionnel du patrimoine » ?	47
2.3.3. Les enjeux des acteurs professionnels du PCI	49
3. Terrains et méthode	50
3.1. Les terrains normands et bretons.....	50
3.1.1. Deux sites principaux : les organismes régionaux	51
3.1.2. Le choix des terrains : évolution.....	52
3.1.3. Une approche multi-située.....	55
3.2. Les matériaux de l'enquête : collecte, analyse et écriture	57
3.2.1. Éléments de méthode d'enquête	58
3.2.2. Entretiens compréhensifs et corpus secondaire	61
3.2.3. Traitement et analyse des données	64
3.2.4. Paramètres d'écriture	66
3.3. La « tragédie du PCI » : retour sur les conditions de la Cifre	67
3.3.1. Épisode 1 : déconstruction et parcours d'obstacles	68
3.3.2. Épisode 2 : « Je t'aime moi non plus ».....	70

3.3.3. Épisode 3 : « être affectée » (Favret-Saada, 1990) puis se désengager.....	72
Conclusion du chapitre 1.....	77
Chapitre 2 L'inventaire et le PCI : processus d'émergence en France	79
1. Une gestion du patrimoine savante et régaliennne en héritage	80
1.1. Genèse de l'inventaire du patrimoine : de la connaissance à la conservation	80
1.1.1. Le primat de la passion intellectuelle	81
1.1.2. L'institutionnalisation par la conservation : les Monuments historiques	82
1.1.3. Renaissance de la tradition intellectuelle par l'Inventaire général.....	84
1.2. « Esquisse généalogique » (Chiva, 1987 : p.9) d'une entreprise de connaissance de l'altérité	86
1.2.1. Les sciences de l'Homme.....	87
1.2.2. Standardisation de la méthode d'enquête : du lointain au proche	88
1.2.3. Les enquêtes folkloriques : installation d'une discipline	89
1.3. Le Musée national des Arts et Traditions populaires : les prémices de l'ethnologie de la France	91
2. La consolidation de l'appareil patrimonial jusque dans les années 2000	96
2.1. L'Inventaire général du patrimoine culturel	97
2.1.1. Une logique de connaissance par l'enquête.....	98
2.1.2. De nouvelles compétences : « participation », « patrimoine immatériel » et « expertises ».....	100
2.1.3. « Chercheurs » ou « experts » ?	103
2.2. La mission du Patrimoine ethnologique	106
2.2.1. Une politique de « recherche »	106
2.2.2. Les conseillers régionaux à l'ethnologie	108
2.2.3. La MPE comme résurgence d'un modèle jacobin ?	110
2.3. Les années 2000 : quelles conditions d'installation du PCI ?	113
2.3.1. L'absence de « consensus autour de la notion de patrimoine »	113
2.3.2. « L'échec de la professionnalisation des ethnologues » (Hottin, 2019 : p.10).....	115
2.3.3. Normer et standardiser : la « recherche de convergences » (Hottin, 2017) avec les pairs	116
3. L'inventaire du PCI : entre continuités et ruptures	118
3.1. De 2007 à 2015 : une politique de la « recherche » et de la formation.....	119
3.1.1. « L'investissement de l'ethnologie par le patrimoine immatériel » (Hottin, 2011)	119
3.1.2. La primauté de la « recherche » comme mesure de sauvegarde	121
3.1.3. Enquêtes et inscriptions : standardisation de « principes » (Hottin, 2013)	124
3.2. Une difficile stabilisation de l'administration du PCI : de la « recherche » à la diffusion	126
3.2.1. La prédominance de la connaissance et l'effet label	126
3.2.2. « Tout un panel d'attitudes » (Hottin, 2016b : p.8)	128
3.2.3. À partir de 2015 : de quelques « rattrapages » (Cachat, 2015 : p.58)	129
3.3. L'appel à projets : premiers pas vers la standardisation d'une méthodologie ?	132

3.3.1. Conditions d'enquête et de rédaction	133
3.3.2. Les « candidats » possibles.....	135
3.3.3. Les acteurs de l'inventaire : tous « experts » ?.....	136
Conclusion du chapitre 2.....	141
PARTIE I - Effet miroir et embellissement : le PCI dans des doctrines régionales.....	145
Introduction de la partie I	147
Chapitre 3 En Basse-Normandie : le PCI au service du développement territorial	151
1. Le CRÉCET (1984-2015) : un organisme parapublic pour le patrimoine ethnologique	152
1.1. Une mission historique de service public	152
1.2. Des enquêtes pour le développement territorial	155
1.2.1. Une logique de connaissance et de diffusion	155
1.2.2. La « culture ethnologique et technique ».....	157
1.2.3. La connaissance du patrimoine au service du développement territorial	158
1.3. Le développement de l'« accompagnement ».....	159
1.3.1. « Accompagner » par la production de connaissance	160
1.3.2. « Accompagner » par le conseil.....	160
1.3.3. Le Réseau des musées.....	161
2. La création de La Fabrique de patrimoines en Normandie : une reconnaissance de sa compétence	163
2.1. L'EPCC-LFPN, moteur d'une politique régionale.....	164
2.1.1. Fonctionnement de l'EPCC	164
2.1.2. L'EPCC-LFPN comme organe complémentaire au conseil régional.....	166
2.1.3. La fabrique du PCI comme spécificité reconnue.....	168
2.2. Le renforcement de la logique de service public au profit de la compétence d'« expertise »	169
2.2.1. Une spécialisation dans l'amélioration des pratiques des musées.....	170
2.2.2. L'affirmation d'une compétence d'« expertise ».....	173
2.2.3. Une reconnaissance en demi-teinte : fragilités internes	175
2.3. La labellisation Ethnopôle : reconnaissance étatique d'une compétence « scientifique ».....	179
2.3.1. Les axes de « recherche ».....	179
2.3.2. Un Ethnopôle « territorial »	181
2.3.3. À l'origine des projets.....	182
3. Une doctrine patrimoniale et un positionnement institutionnel en cours de légitimation.....	184
3.1. Un positionnement institutionnel ambigu.....	184
3.1.1. ...autour du principe de service public.....	184
3.1.2. ...vis-à-vis des demandes régionales.....	186
3.1.3. ...face aux acteurs associatifs	187
3.2. Une mise en valeur précaire de ses activités	188
3.2.1. Une visibilité peu efficiente	189
3.2.2. L'absence d'une vision commune.....	191

3.2.3. Une fragile pérennité ?.....	193
3.3. Un projet d’Ethnopôle indéfini et menacé	194
3.3.1. Un projet en cours de définition	194
3.3.2. Une appropriation diversifiée du label	197
3.3.3. La « recherche » comme objet d’incompréhensions.....	200
Conclusion du chapitre 3.....	205
Chapitre 4 En Bretagne : le PCI au nom de la diversité culturelle.....	209
1. Le mouvement culturel breton : un héritage favorable au PCI à l’impératif participatif ...	210
1.1. Mise en contexte : la culture bretonne, du récit romantique au « salariat associatif » (Léonard, 2019 : p.191).....	210
1.1.1. La prise en charge de la culture bretonne par les savants et les politiques.....	211
1.1.2. ...puis par les associations culturelles.....	212
1.1.3. La création de l’association Dastum	213
1.2. Tension entre institutionnalisation de l’ethnologie de la Bretagne et les acteurs associatifs	216
1.2.1. Le Centre de recherche bretonne et celtique.....	217
1.2.2. Des concurrences autour d’un même objet	218
1.2.3. ...et de la « recherche »	219
1.3. Le <i>Fest-noz</i> à l’Unesco, support d’une triple reconnaissance	221
1.3.1. La formation d’une « communauté de projet » (Léonard, 2019)	221
1.3.2. Une reconnaissance du travail associatif.....	224
1.3.3. Le PCI comme outil de mobilisation des pouvoirs publics	226
2. Bretagne Culture Diversité : un « outil professionnel »	228
2.1. Le bouleversement des paysages institutionnel et associatif	228
2.1.1. La redéfinition des structures de la charte culturelle	228
2.1.2. Pour un « nouvel outil »	230
2.1.3. Une rupture avec le milieu associatif	232
2.2. Les spécificités d’un organisme en construction	233
2.3. La diversité culturelle comme ADN	237
2.3.1. Des missions tournées vers la coproduction des connaissances et leur diffusion	238
2.3.2. Le PCI comme outil de promotion de la démocratie culturelle	243
2.3.3. Une « éthique professionnelle » de la diversité culturelle	246
3. L’affirmation d’un positionnement sur le territoire breton	248
3.1. Se montrer « professionnel »	248
3.1.1. Une appréhension connotée du statut d’« expert ».....	248
3.1.2. Se démarquer des acteurs militants	250
3.1.3. Une approche boulimique ?	252
3.2. La reconnaissance extérieure d’une « expertise ».....	253
3.3. Des rivalités entre agents du patrimoine.....	256
Conclusion du chapitre 4.....	261

Conclusion de la partie I	263
PARTIE II - La mise en fiche du PCI au prisme de l'impératif participatif	269
Introduction de la partie II	271
Chapitre 5 Les fiches d'inventaire : normes et critères	275
1. Analyse croisée des fiches déposées par la Bretagne et par la Normandie	276
1.1. Introduction à la mise en fiche : les fiches normandes et bretonnes	277
1.1.1. Un degré de vitalité hétérogène.....	277
1.1.2. Un format d'enquête composite	279
1.1.3. Des approches multiples dans le « consentement des communautés groupes et individus ».....	281
1.2. Mettre en fiche pour recenser, analyser, alerter... ou s'en écarter ?	283
1.2.1. Recenser : les premières fiches de l'inventaire national	284
1.2.2. L'inventaire comme « porte d'entrée » pour une ethnographie des pratiques : l'approche académique du CRBC	287
1.2.3. Alerter sur les menaces de disparition : la logique « patrimoniale » de Dastum... ..	289
1.2.4. Le choix de ne pas participer à l'inventaire : de quelques absents... ..	292
1.3. Des formes hybrides de mise en fiche : les organismes-PCI régionaux	294
1.3.1. Patrimoniales, participatives et d'inspiration ethnographique : des logiques hybrides en Normandie.....	295
1.3.2. ...et en Bretagne	298
1.3.3. Une singularité normande : la fiche pour la connaissance savante	300
2. L'impératif participatif à l'épreuve de la mise en fiche : ambivalences	306
2.1. Des référentiels étatiques aux critères officiels qui « guident le regard »	307
2.1.1. Critères d'identification implicites.....	307
2.1.2. Critères d'identification proscrits et prescrits	309
2.1.3. Critères fondamentaux et secondaires.....	310
2.2. Ce que la participation fait aux paradigmes	312
1.2.1. Le renversement de la chaîne patrimoniale	313
1.2.2. En pratique : à l'initiative de la mise en fiche	315
1.2.3. La chaîne patrimoniale circulaire.....	319
2.3. Le devoir d'objectivité face à l'évaluation et à l'expertise patrimoniales	321
3. Des critères à la patrimonialité ordinaire : tentatives de normalisation de la mise en fiche	327
3.1. Les critères officiels : fondamentaux univoques et secondaires.....	327
3.1.1. Le vivant	328
3.1.2. Porté par une « communauté » identifiable	330
3.1.3. Critères secondaires : transmission et sauvegarde	332
3.2. Les critères fondamentaux plurivoques	335
3.2.1. L'évolution, l'adaptation ou l'actualisation de l'élément : un critère contextuel ..	335
3.2.2. Le menacé : un critère latent.....	340
3.2.3. Le reconnu et l'ancré : des critères contextuels et latents	342

3.3. Ajustements à la perception ordinaire : les critères officieux de l'affectif et du significatif.....	344
Conclusion du chapitre 5.....	351
Chapitre 6 Identifier le PCI par l'enquête et pour la « participation »	355
1. Préparer l'enquête : du consentement à la mobilisation des praticiens.....	356
1.1. Obtenir le consentement : réorienter l'objet d'enquête ou « faire adhérer »	357
1.1.1. Réorienter l'objet d'enquête	357
1.1.2. En Normandie : « faire adhérer » à la démarche du PCI.....	361
1.1.3. En Bretagne : « sensibiliser » à la démarche	363
1.2. Créer et mobiliser un réseau puis « sensibiliser à la démarche »	365
1.3. Les prémices du « terrain » : mobiliser les praticiens pour les faire participer à l'enquête.....	370
1.3.1. Une spécificité normande : les « réunions de cadrage » et la « demande de subvention de recherche »	370
1.3.2. Planifier les entretiens en Normandie : une approche « participative » ?.....	374
1.3.3. Le cas des pardons et troménies en Bretagne : une approche de type ethnographique	376
2. Enquêter avec la participation des praticiens	379
2.1. De toute la complexité de la notion de « communauté » : comment la définir, selon des normes plus ou moins partagées	379
2.1.1. Diversifier les informateurs	381
2.1.2. Comprendre les « conflits ».....	384
2.1.3. Repérer les « érudits locaux » et les « militants »	386
2.2. Mener des entretiens par une approche compréhensive	388
2.2.1. En Normandie : « faire jaillir la parole »	389
2.2.2. ...ou « susciter le PCI » par le questionnement semi-directif en Bretagne	391
2.2.3. Tisser une relation d'enquête.....	394
2.3. Méthode d'enquête : les effets des conditions du « terrain ».....	395
2.3.1. L'« observation participante » : une spécificité normande ?.....	396
2.3.2. Adapter le terrain aux conditions de travail des agents	398
2.3.3. De quelques points de tension sur la méthode d'enquête.....	402
3. Rédiger, restituer et analyser les effets de la fiche	405
3.1. En Bretagne : une approche collective de la mise en fiche.....	406
3.2. Rendre compte de l'enquête : analyse des données, rédaction et « restitution »	412
3.2.1. Les ressorts de la théorisation du PCI : une approche singulière en Normandie..	412
3.2.2. Les ressorts de la description exclusive en Bretagne.....	415
3.2.3. La relecture et la restitution	418
3.3. Les effets de l'inscription à l'inventaire national : une reconnaissance comme « prétexte »	421
Conclusion du chapitre 6.....	429

Conclusion de la partie II	433
PARTIE III - Susciter la « participation des communautés, groupes et individus »	437
Introduction de la partie III	439
Chapitre 7 Présenter et transmettre le dispositif et la méthode : nommer pour normer	445
1. Présenter le PCI à la société civile : une entreprise incertaine	445
1.1. Les supports visuels du PCI	446
1.1.1. La plaquette du Collectif PCI Bretagne	447
1.1.2. Les sites Internet	450
1.1.3. Le PCI à travers les réseaux sociaux	451
1.2. Aborder le PCI par différentes entrées...	452
1.3. ...et expliquer le dispositif-PCI : un discours en voie de construction	456
2. Transmettre le PCI aux pairs : une compétence empirique	458
2.1. Au-delà de la rivalité : « familiariser » les agents-PCM au PCI	459
2.1.1. En Normandie : donner l'exemple du principe participatif	460
2.1.2. ...et transmettre la méthode d'enquête	462
2.1.3. En Bretagne : enquêter ensemble	465
2.2. « Encadrer » la mise en fiche en Bretagne : le cas de la fiche-gavotte	466
2.2.1. La description du réel	467
2.2.2. La rigueur rédactionnelle	470
2.2.3. « Faire pro' »	471
2.3. Se former au PCI et à la mise en fiche : « apprendre en faisant »	473
2.3.1. S'auto-former	473
2.3.2. Se former mutuellement	474
2.3.3. L'importance des savoir-faire	479
3. La nomenclature du PCI : une tentative de normalisation ?	481
3.1. Immersion dans le quotidien des agents-PCI : le « jargon PCI »	481
3.1.1. Le patrimoine culturel immatériel	481
3.1.2. Le PCI comme dispositif	483
3.2. Selon le degré de professionnalité ou de scientificité : « collecte », « enquête », ou « inventaire »...	485
3.3. ...et « recherche », « enquête de terrain », ou « enquête ethnographique » ?	488
Conclusion du chapitre 7	493
Chapitre 8 Populariser le PCI : les expositions itinérantes	497
1. Concevoir l'exposition-PCI : conditions, fonctions, méthodes	499
1.1. Contextes et contraintes : des expositions itinérantes et multimédia	499
1.1.1. En Bretagne : « À la découverte du PCI »	500
1.1.2. En Normandie : « Humanité ingénieuse »	503
1.1.3. Éléments de comparaison : synopsis et contraintes de conception	504
1.2. Les fonctions de l'exposition-PCI : transmettre, mobiliser, collaborer	506
1.3. Conception et méthodologies	509

1.3.1.	Les enjeux d'un titre	511
1.3.2.	Le synopsis breton : une approche par notions Unesco	511
1.3.3.	Le synopsis normand : une approche par éléments de PCI	514
2.	Support textuels et multimédias : présenter et impliquer	516
2.1.	En Normandie : représenter le PCI	516
2.2.	Populariser les termes de la convention : la narration textuelle	520
2.2.1.	Introduire le PCI	523
2.2.2.	Rendre le PCI concret	524
2.2.3.	Nommer le PCI	526
2.2.4.	Expliquer les termes Unesco	526
2.2.5.	Infuser un message	528
2.3.	Impliquer les visiteurs son initiation au PCI : les dispositifs interactifs	531
3.	Réception immédiate et effets latents	536
3.1.	Évaluation et auto-évaluation	537
3.2.	De la difficulté d'adapter un lexique érudit	539
3.2.1.	Un exercice de style	539
3.2.2.	Simplifier les fiches d'inventaire	540
3.2.3.	La propriété érudite des fiches	544
3.3.	L'exposition comme première pratique de participation	545
3.3.1.	Susciter une prise de conscience	545
3.3.2.	Une formation mutuelle	546
3.3.3.	Une entreprise collective	548
	Conclusion du chapitre 8.....	549
	Conclusion de la partie III	551
	LIVRE II	561
	PARTIE IV - Identifier le PCI : pratiques de participation	566
	Introduction de la partie IV	568
	Chapitre 9 L'inventaire « participatif » en Bretagne : de la culture bretonne aux solidarités	
	locales	574
1.	Contexte et formulation de la méthode	574
1.1.	Pratiquer la participation : un intérêt commun	575
1.2.	La coordination technique de la démarche	577
1.3.	Construction de la méthode participative	581
2.	Les actions mises en œuvre pour impliquer la population	585
2.1.	Identification des éléments de PCI : les réunions publiques.....	585
2.1.1.	Préparation et mise en œuvre.....	585
2.1.2.	Résultats de l'identification	587
2.1.3.	Auto-évaluation : méthodologie participative.....	590

2.2.	Actions d'« animation » pour les jeunes : identifier le PCI et informer	594
2.2.1.	Le concours « Sell'ta : à la recherche du patrimoine immatériel en COB »	594
2.2.2.	Ateliers Ethno' avec des lycéens.....	597
2.2.3.	Le bilan empirique des agents	600
2.3.	Autres actions : faire rayonner l'inventaire participatif sur le territoire	606
2.3.1.	Le rallye « Deus'ta ! »	606
2.3.2.	L'exposition « Diskouez Din ! »	607
2.3.3.	Impliquer les élus	609
3.	Difficultés, « diagnostics » et « préconisations »	613
3.1.	La méthode <i>participative</i> à l'origine d'un désengagement progressif des agents	614
3.2.	Les enquêtes « -diagnostiques »	618
3.2.1.	De la difficulté de « rendre le diagnostic participatif »	618
3.2.2.	Le « diagnostic » des éléments de PCI identifiés	620
3.2.3.	Vers des « préconisations » : un « diagnostic » de la notion de patrimoine	623
3.3.	Le PCI comme support des solidarités locales	626
	Conclusion du chapitre 9.....	636

Chapitre 10 **Co-produire le savoir : faire participer et participer. Des enjeux croisés** 640

1.	Des objectifs communs au prototypage de la méthode : inventer un modèle de « participation » dans le Sud-Manche.....	641
1.1.	Une rencontre avec la CA MSMN autour d'enjeux communs	641
1.1.1.	Faux départ : à la recherche de financements.....	642
1.1.2.	La Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie : quelques généralités	644
1.1.3.	Inventorier le PCI en mobilisant les habitants : une réponse à un projet politique	645
1.2.	Le choix du territoire : le Sud-Manche.....	648
1.3.	La conception de la méthodologie	651
1.3.1.	Hétérogénéité des acteurs pilotes : l'« équipe technique »	651
1.3.2.	Une méthodologie composite	653
1.3.3.	Un cadre et des ressources	656
2.	Des actions aux résultats : la participation, un engouement chimérique ?	660
2.1.	Ancrer le projet dans le territoire	660
2.1.1.	Populariser la démarche par le visuel et le discours.....	660
2.1.2.	Déterminer la posture à adopter.....	662
2.1.3.	Rencontre des élus	663
2.2.	Mise en œuvre : enquête et animations	664
2.2.1.	L'enquête	664
2.2.2.	Les « papotages »	665
2.2.3.	Animations « hors-les-murs ».....	668
2.3.	Résultats.....	669
2.3.1.	Le recensement des données : le patrimoine des habitants	670

2.3.2. Les difficultés de pérennisation de la démarche : une dépendance à des facteurs indirects	675
2.3.3. Le bilan empirique des agents	681
3. Les inventaires « participatifs » : du malentendu à la compétence professionnelle	686
3.1. Caractérisation des « participations »	686
3.1.1. Participation, démocratie participative et participation citoyenne : généralités ..	686
3.1.2. Le <i>Design</i> de Service public	690
3.1.3. Selon l'échelle de S. Arnstein : consultation ou concertation ?	691
3.2. Les malentendus des inventaires « participatifs » du PCI	695
3.2.1. Autour de la méthode « participative »	695
3.2.2. À propos du PCI : le « tout PCI » et le « danger de l'essentialisme »	698
3.2.3. Sur les pratiques professionnelles : la « recherche »	704
3.2. Le partage du savoir comme fondement d'une compétence professionnelle	708
3.2.1. Pour une typologie des savoirs mobilisés	708
3.2.2. Jeux d'acteurs dans la « gouvernance »	711
3.2.3. Une auto-formation pour la compétence professionnelle	714
Conclusion du chapitre 10	720
Conclusion de la partie IV	724
PARTIE V - L'expertise du PCI : enjeux de mises en valeur	728
Introduction de la partie V	730
Chapitre 11 La recherche patrimoniale	734
1. Les actions de « recherche » au sein des organismes régionaux	735
1.1. L'enjeu de la connaissance en Normandie : la « recherche appliquée » et son « rapport de recherche »	735
1.1.1. « Connaissance » vs. « action culturelle »	736
1.1.2. Les statuts de la recherche-PCI : « documentaire », « appliquée », « scientifique »	737
1.1.3. Le « rapport de recherche » sur le PCI	741
1.2. En Bretagne : la « recherche-action », l'« enquête diagnostique » et le « rapport d'enquête » pour nourrir et conforter un rôle et des missions	746
1.2.1. La recherche-PCI comme équivoque	747
1.2.2. Les enquêtes « -diagnostiques »	749
1.2.3. Les « rapports d'enquête »	754
2. Se vivre « chercheur » pour « déconstruire » et se « distancier »	759
2.1. La « recherche » comme une ressource pour la fabrique du PCI	759
2.1.1. La recherche comme « approche »	760
2.1.2. Se montrer « chercheur » : en quête d'une reconnaissance	761
2.1.3. Se vivre « chercheur »	764
2.2. En Bretagne : théoriser le PCI dans le monde universitaire	767
2.3. Réaliser des thèses de doctorat : justifier son rôle et démontrer sa neutralité	770

3.	Restituer la recherche patrimoniale « au seuil des sciences sociales »	775
3.1.	Restituer la recherche patrimoniale dans le monde-PCI	776
3.2.	Une intégration en demi-teinte à l'Université : les ressorts du soutien aux universitaires	781
3.2.1.	Soutenir la recherche doctorale	781
3.2.2.	Enseigner le PCI à l'Université	785
3.2.3.	S'intégrer dans la communauté universitaire ?	787
3.3.	Le colloque-PCI : créer un pont entre l'Université et le monde-PCI	789
3.3.1.	Le colloque-PCI	790
3.3.2.	Former un collectif et se former	791
3.3.3.	Arbitrer le savoir-PCI	794
	Conclusion du chapitre 11.....	800

Chapitre 12 L'« accompagnement des communautés » : de l'intervention

	à l'expertise patrimoniales.....	804
1.	La maïeutique de l'intermédiaire : se positionner dans l'« accompagnement »	806
1.1.	L'agent-PCI comme « tiers » ou « coordinateur » : une visée commune vers la relation de coopération	807
1.2.	L'enquête-PCI conçue comme un instrument de démocratie culturelle : du révélateur au thérapeute ?	812
1.3.	Pour ou contre l'« expertise » ? Postures neutres radicalisées	815
1.3.1.	Agents-chercheurs contre l'« expertise » : postures « éthiques » et « réflexives » (Paul, 2012 : p.16).....	816
1.3.2.	Dualité et radicalisation des postures : qui est le plus « expert » ?	819
1.3.3.	La radicalisation réflexive confusante : contradictions.....	821
2.	L'émancipation par la compétence d'intervention : de la fiche à l'« ingénierie culturelle »	826
2.1.	Postures « impliquées » (Tornatore, 2020) : envisager l'hybridité des pratiques et la recherche-PCI comme « ressource »	827
2.1.1.	Une demande d'expertise de la convention Unesco : intervenir pour « former »	827
2.1.2.	Posture de « patricien » en Normandie : la <i>recherche</i> ressource de l'action publique	830
2.1.3.	Posture interventionniste : agir sur l'organisation sociale des pardons en Bretagne par l'enquête	832
2.2.	La fiche-intervention : cas normands et bretons.....	834
2.2.1.	Le cas du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon : une posture de technicien	834
2.2.2.	Le cas des pêcheries fixes du littoral de la Manche : une posture de sauveur	835
2.2.3.	Le cas des pardons et troménies en Bretagne : une posture de professionnel	840
2.3.	L'autonomisation par la compétence : l'« ingénierie culturelle ».....	842
2.3.1.	Le conseil empirique et l'intuition patrimoniale en Normandie	842
2.3.2.	En Bretagne : de nouvelles compétences en conseil et formation	846
2.3.3.	Discussion : projet politique ou enjeu professionnel ?	849

3.	Un nouveau registre d'« expertise » pour exister professionnellement.....	855
3.1.	En Bretagne : recomposition de l'expertise patrimoniale	855
3.1.1.	Être intermédiaire et non « expert »	855
3.1.2.	L'« expertise culturelle » comme position méthodologique	857
3.1.3.	L'« expertise culturelle » comme compétence professionnelle	860
3.2.	Des vertus d'être intermédiaire : les paravents de l'expertise	862
3.2.1.	Prises de position et sélections : effets d'opportunité	863
3.2.2.	L'alibi scientifique contre le savoir expert	865
3.2.3.	Impostures d'experts : le positionnement professionnel des agents-PCI.....	868
3.3.	En Normandie : le retour vers la recherche ethnologique.....	871
	Conclusion du chapitre 12.....	876
	Chapitre 13 Fabriquer du PCI : un enjeu de légitimation professionnelle	880
1.	La mise en fiche : de l'évaluation patrimoniale à l'expertise	880
1.1.	L'inéluctable évaluation patrimoniale	882
1.2.	Des valeurs publiques aux registres produits par la mise en fiche	887
1.2.1.	Critère officieux lié à l'« attachement » : l'affectif	887
1.2.2.	Critère officieux du significatif : l'herméneutique	887
1.2.3.	Critères du vivant et du menacé : viabilité et pérennité	888
1.2.4.	Critère de l'évolutif : hétérogénéité et conflits de registre	889
1.2.5.	Critères du reconnu et de l'ancré : l'herméneutique et le domestique.....	890
1.2.6.	Les ressorts de l'évaluation du PCI	891
1.3.	Authentifier le PCI : une épreuve de vérité s'appuyant sur l'expertise	892
2.	Des valeurs privées au service de l'expertise.....	900
2.1.	Pendant l'enquête : un cas éclairant en Normandie.....	900
2.2.	Des « querelles de savants » (Heinich, 2018 : p.288) : une conception hétérogène du PCI.....	904
2.3.	L'expertise et la science comme objets-frontière : l'enjeu professionnel	909
2.3.1.	La science	909
2.3.2.	L'expertise	912
2.3.3.	La compétence savante.....	914
3.	Conquérir une légitimité professionnelle	917
3.1.	La fabrique du PCI : une profession en voie de constitution ?.....	917
3.1.1.	Trajectoires professionnelles d'agents-PCI.....	918
3.1.2.	Déclaration, emploi, métier : une diversité déconcertante	921
3.1.3.	Les agents-PCI et les autres	923
3.2.	De la passion à la démission : l'affirmation de positionnements professionnels.....	928
3.2.1.	Les prémices d'une culture professionnelle ?	928
3.2.2.	Un rapport ambivalent au PCI	933
3.2.3.	Le PCI comme niche professionnelle.....	938
3.3.	La référence à des standards instables : des perspectives de rapprochements ?	943
3.3.1.	Politiques culturelles et participation.....	944
3.3.2.	Restaurer le concept d'écomusée ? Une alliance possible mais concurrentielle...950	

3.3.3. Déviations : le PCI, « une autre manière de parler culture ? »	954
Conclusion du chapitre 13.....	958
Conclusion de la partie V.....	962
CONCLUSION GENERALE	955
ANNEXES	966
BIBLIOGRAPHIE.....	1049
AUTRES SOURCES	1073
SIGLES ET ACRONYMES.....	1081
TABLE DES ILLUSTRATIONS	1085
Encadrés.....	1085
Figures.....	1085
Tableaux.....	1086
TABLE DES MATIERES	1087

Titre : S'approprier le patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco : enjeux professionnels et pratiques de participation. Etude en Normandie et Bretagne.

Mots clés : patrimoine culturel immatériel, expertise, démocratie participative, inventaire, légitimité professionnelle

Résumé : La convention adoptée par l'Unesco pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel (2003) institue une transformation profonde du rôle des acteurs dans l'attribution de la valeur patrimoniale. Celle-ci est désormais soumise à la « participation » des porteurs de patrimoine eux-mêmes (Unesco, 2003). Minorant l'expertise scientifique pratiquée jusqu'alors, l'enjeu participatif est cependant peu normé par la convention.

La thèse analyse la façon dont les acteurs professionnels de deux organismes parapublics en Normandie et en Bretagne, dans l'inventaire du PCI, conçoivent et mettent en œuvre ce renversement par des innovations participatives dans leurs pratiques professionnelles. La thèse s'appuie sur l'observation participante au titre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) et met en miroir deux terrains régionaux où s'expriment des héritages contrastés : le dynamisme associatif breton

laisse envisager une approche résolument participative, alors que l'expérience historique normande dans l'expertise ethnologique présage une approche plus technocratique. Selon une démarche compréhensive, la thèse met à jour le processus par lequel les pratiques de participation norment, déplacent et recomposent l'expertise patrimoniale pour développer et renforcer la compétence professionnelle dans les différents registres d'action : la mise en fiche du PCI, la construction d'un raisonnement et d'une rhétorique pour diffuser la notion, l'expérimentation d'inventaires dits « participatifs », la réalisation d'enquêtes et l'intervention sur le PCI pour sa sauvegarde. Se pose la question de la construction d'un collectif professionnel pour sa légitimité dans l'appareil patrimonial qui est traditionnellement tourné vers la production de savoirs savants et les dimensions matérielles du patrimoine.

Title : Appropriate Unesco's intangible cultural heritage: professional stakes and participation practices. Study in Normandy and Brittany.

Keywords : intangible cultural heritage, expertise, participative democracy, inventory, professional legitimacy

Abstract : The convention adopted by UNESCO (2003) to safeguard Intangible Cultural Heritage (ICH) institutes a profound transformation of the role of actors in the attribution of heritage value. The latter is now subject to the "participation" of the holders of heritage themselves (Unesco, 2003). Whilst it undermines the scientific practised until then, the participatory stake shows very little standards in the convention.

The PhD dissertation analyses the way by which professional actors of two parapublic organisations in Normandy and Brittany, specialised in ICH inventory, conceive and implement this shift by including participative innovations in their professional practices. The study is based on participant observation as part of an Agency Doctoral Funding and Placement (CIFRE in French) and compares two regional areas with contrasting heritages: the dynamism of Breton agencies suggests a participatory

approach, whereas the historical experience of Normandy in ethnological expertise suggests a more technocratic rationale.

Following a comprehensive approach, the thesis reveals the process by which participatory practices normalise, displace and recompose heritage expertise in order to develop and strengthen professional competence in the different registers of action: the criterionisation of ICH, the construction of a rationale and a rhetoric so as to disseminate the notion, the experimentation of so-called "participatory" inventories, the implementation of surveys and the intervention on ICH to safeguard it. The heritage apparatus is traditionally turned towards the production of knowledge and the material dimensions of heritage. Hence stems for its agents the issue pertaining to the construction of a professional collective formation in the perspective of acquiring legitimacy.